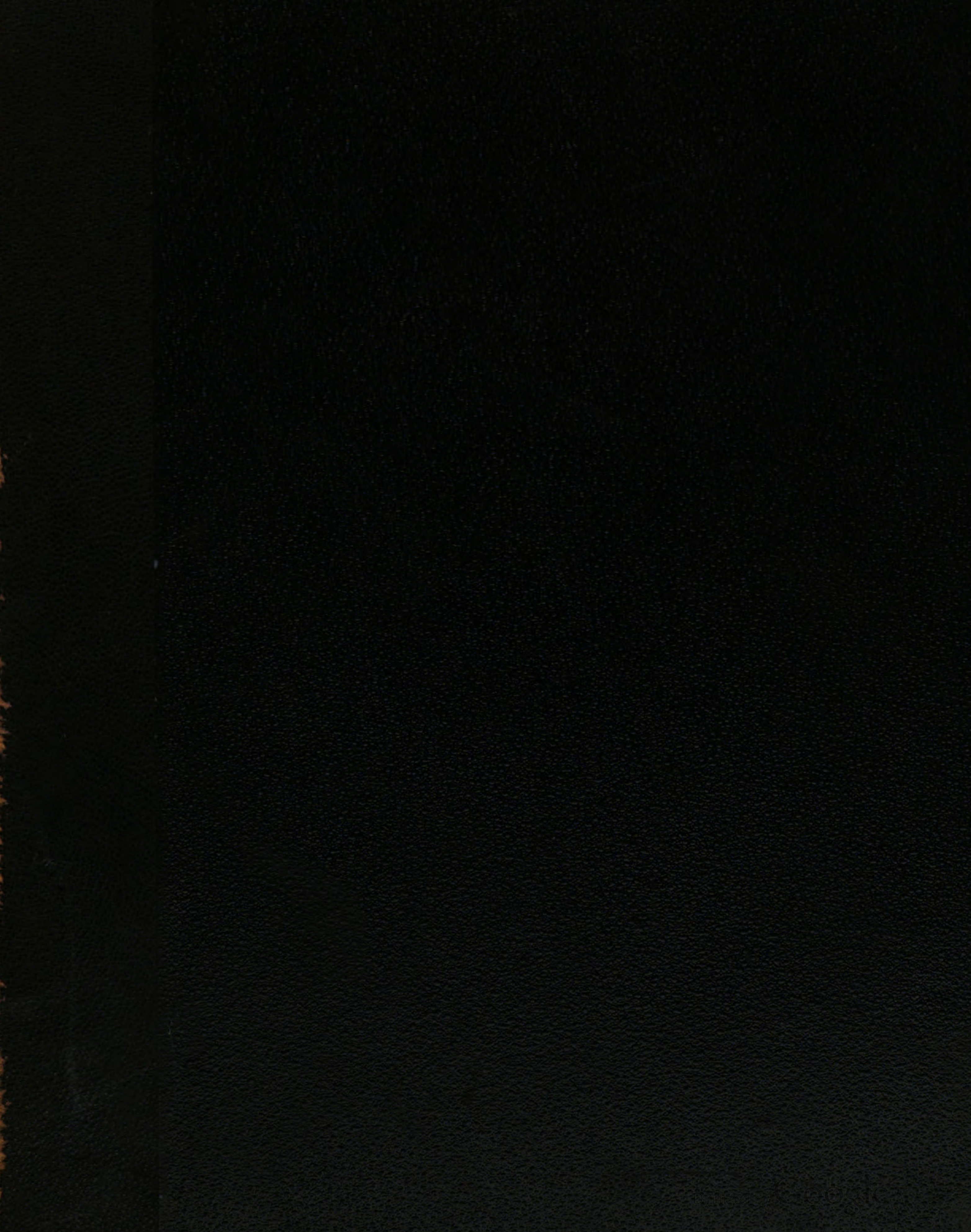
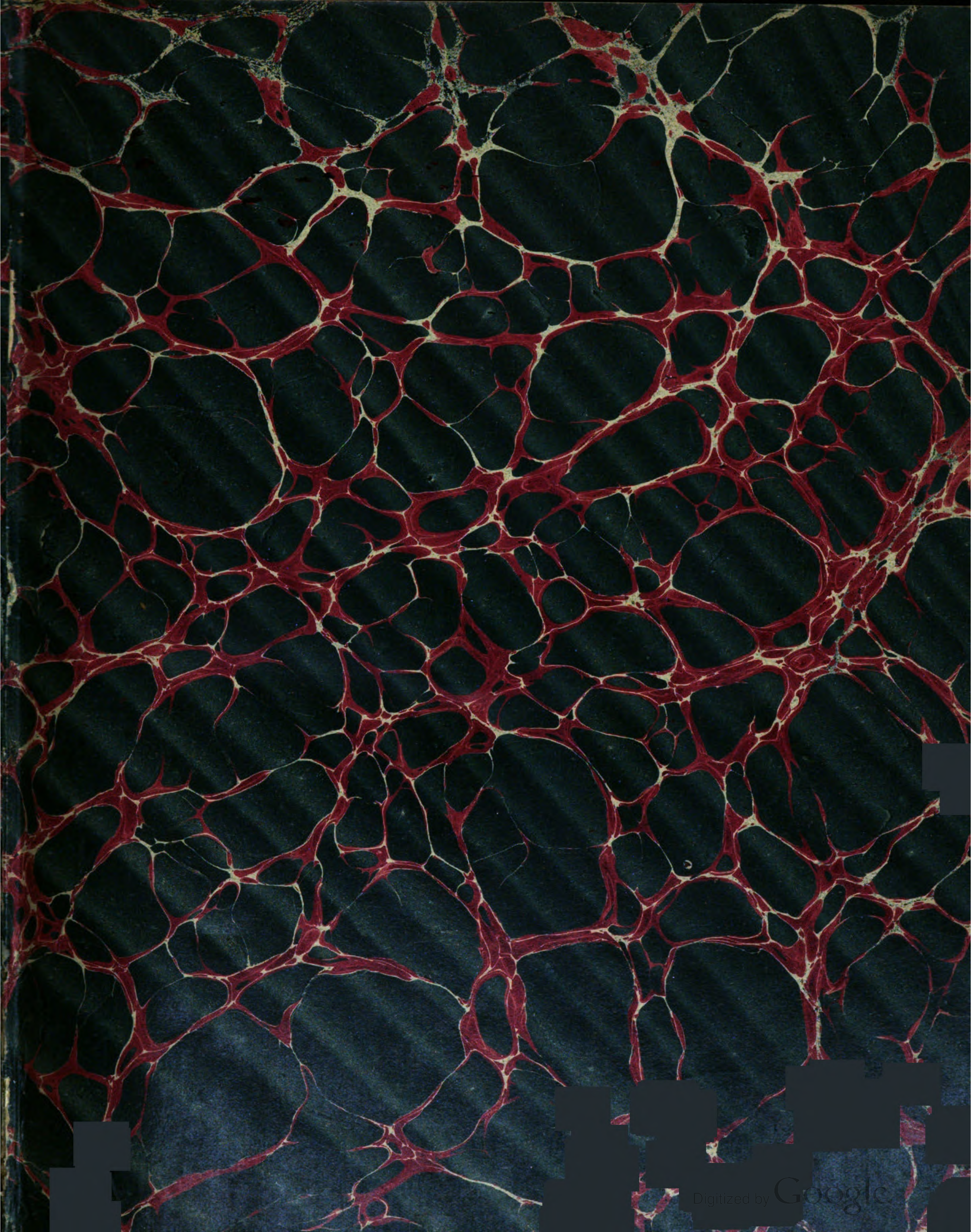



שלום על ישראל
FROM THE INCOME
OF THE BEQUEST OF
LEE M.
FRIEDMAN '93
VE RI TAS
Harvard College
Library
Digitized by Google



ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

DIRECTEUR

Isidore CAHEN

RÉDACTEUR EN CHEF

H. PRAGUE

וירא אלהים את האור כי טוב
(*Gen.*, I, 4)
Tros Rutulusve fuat, nullo discrimine habebo
(Virg., *Enéide*, x, 108.)

Année 1894. — Tome LV.

PARIS
AU BUREAU DES *ARCHIVES ISRAÉLITES*, 9, RUE DE BERLIN
—
1894





PARIS — IMPRIMERIE ALCAN-LÉVY, 24, RUE CHAUCHAT

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE CINQUANTE-CINQUIÈME VOLUME (ANNÉE 1894)

Archéologie

Bienfaisance

Nécrologie — Biographie

Correspondances

Culte — Critique religieuse Instruction publique — Desiderata

Émancipation — Persécution Politique — Économie sociale Polémique — Questions du jour

Variétés — Mélanges — Traits et anecdoctes

Causeries

Nouvelles diverses

Pagination de chacun des Numéros

Collaborateurs

LVe ANNEE | N° 1. — Jeudi 4 Janvier 1894 | LVe ANNEE

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal....... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

Ce numéro contient le titre et la table des matières de l'année 1893

SOMMAIRE

Notre Tâche

La Table qui accompagne ce numéro permettra à nos lecteurs de se rendre compte de la multiplicité et de la variété des sujets qu'une feuille telle que la nôtre, si spécial que soit son objet, si restreint son cadre, si limitée sa sphère d'étude, est appelée à traiter, par le jeu des circonstances, dans le laps d'une année.

En parcourant cette nomenclature forcément sèche, ils pourront, avec un peu d'imagination, reconstituer bien des événements qui n'ont peut-être laissé dans leur esprit qu'une impression fugitive et faire la synthèse de l'année 1893 à ce point de vue israélite, pas si étroit qu'on se le figure à première vue, puisque la malignité ombrageuse de ceux-ci, la curiosité sympathique de ceux-là font, à l'heure actuelle, du Judaïsme un centre vivant, extraordinairement animé, une des scènes qui, sur le théâtre si agité de l'humanité, ont le don d'attirer les regards et de retenir l'attention, soulevant des discussions passionnées dans la foule des spectateurs.

Avouons que tenir toujours l'affiche n'est pas une situation bien enviable en un temps où une critique foncièrement malveillante, franchement hostile, est aux aguets, toujours prête à provoquer, *per fas et nefas*, le déchaînement des colères et des appétits qui grondent dans les sous-sols populaires. Plus de pommes cuites que de fleurs, voilà à quoi le Juif, ce doyen des acteurs de la scène du monde, est exposé dans le cours de sa carrière si dramatique, secouée par tant d'orages, ballottée par tant de tempêtes, n'ayant pour esquif que les Tables de la Loi.

Le rôle est écrasant, et il a fallu à Israël une singulière dose d'énergie, une rare puissance morale et intellectuelle pour en soutenir le poids! Il a eu, à certains moments de son existence, toute la troupe liguée contre lui; les haines se resserraient autour de lui comme une muraille de pierre et de fer. Toutes les mauvaises passions qui dégradent l'âme humaine s'acharnaient contre lui; il a tout bravé, tout essuyé dans le cours de sa prodigieuse carrière, et il a survécu grâce à la protection visible de Dieu; et encore aujourd'hui il demeure, un peu à son corps défendant, le point de mire de l'humanité.

Il aspirait à jouir d'un repos bien gagné après dix-huit siècles de fatigues, de courses, d'émotions et de luttes. Et voilà que l'intolérance renaissante, voilà que la jalousie implacable, voilà que la cupidité insatiable le forcent à se redresser, à défendre sa vie, ses droits, ses biens, au déclin de ce rayonnant XIXe siècle tout comme aux plus sinistres heures du Moyen-âge.

Les armes ont changé, les chances sont moins inégales, le terrain plus sûr; mais la lutte, en dépit des apparences, est toujours chaude et le but poursuivi par de tenaces agresseurs toujours le même.

C'est à riposter à ces attaques, où les sophismes les plus effrontés servent de projectiles, que les *Archives* se trouvent obligées de consacrer la plus grande partie de leur activité. C'est à la polémique

contre de perfides adversaires qu'elles doivent accorder une place toujours de plus en plus large dans leurs colonnes.

L'énumération des articles qui figurent dans la Table montre amplement que cette attribution principale d'un organe juif fait sans cesse l'objet de nos constantes préoccupations. Toujours sur la brèche pour défendre l'honneur de notre race si lâchement vilipendée, pour rétorquer les erreurs, combattre les légendes et les préjugés, attentives à ne jamais laisser sans réplique, pas plus les articulations mensongères que les insinuations insidieuses, les *Archives* n'ont pas perdu de vue les intérêts confessionnels du Judaïsme. Nous avons fait la part aussi belle que possible dans nos colonnes à ces questions religieuses qui ont toujours le don de passionner l'opinion israélite. Nous avons éveillé l'attention de qui de droit sur les points faibles, dangereux même du Judaïsme contemporain, sur les conditions précaires dans lesquelles il se trouve appelé à lutter contre la marée montante de l'incrédulité railleuse et du matérialisme jouisseur, et nous avons indiqué les moyens propres, à notre avis, à enrayer cette invasion menaçante.

Cette partie de notre tâche, nous la poursuivrons résolument sans nous laisser rebuter par l'indifférence de ceux-ci ou le dédain de ceux-là, en apportant à son accomplissement cette modération, cette sincérité et cette indépendance dont on se fait ici un devoir et un honneur de ne jamais se départir.

Faire respecter le Judaïsme de ses adversaires, le faire aimer et vénérer de ses adeptes en détruisant chez les uns d'odieux et invétérés préjugés, en rallumant chez les autres la flamme sacrée, en y entretenant le culte du passé, l'amour des traditions, la passion du nom d'*Israélite*, voilà le double et noble but que se proposent les *Archives*. Pour y atteindre, elles comptent tout d'abord sur la protection de Dieu, toujours propice aux saintes causes, sur la sympathie effective du public israélite, acquise d'instinct aux œuvres de bonne foi, de pacification et de concorde, comme celle à laquelle les rédacteurs de cet organe vouent leurs efforts.

H. PRAGUE.

EN HONGRIE

LE RAPPORT SUR LA RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU CULTE ISRAÉLITE

Le rapport sur la réception, c'est-à-dire la reconnaissance officielle du culte israélite, a été déposé sur le bureau de la Chambre hongroise par le député Geza Papp, concluant à l'adoption du projet de loi gouvernemental.

Ce document parlementaire contient, en raccourci, l'histoire du culte israélite et de ses vicissitudes en Hongrie depuis neuf siècles.

C'est en 1092 que, pour la première fois, fut interdit le mariage de chrétiens et de Juifs. En 1251, les Israélites de Presbourg se virent officiellement octroyer les droits civiques. Sous le roi Mathias, en 1464, est créée, auprès de la Cour, la fonction de « Préfecture des Juifs », chargée de représenter les intérêts des Israélites et de faire confirmer, lors de l'avénement d'un nouveau roi, leurs droits et privilèges.

La situation des Israélites n'est plus aussi heureuse sous la domination des Habsbourg. On les accable d'impôts, on les prive des privilèges antérieurement concédés, et ils vivent sous un régime analogue, pour sa dureté, à celui de leurs frères des autres pays. Il en est ainsi jusqu'au fameux édit de 1783, rendu par le libéral Joseph II, qui leur ouvre les portes des établissements publics et les autorise à créer des écoles religieuses et à former des Communautés, à exercer la profession de fermier, à porter le sabre et à laisser pousser leur barbe, etc.. Enfin, à certaines conditions, ils sont déclarés aptes à se voir conférer les droits civiques.

En 1839, plusieurs districts réclament l'émancipation des Juifs et la reconnaissance de leur culte. Mais cette réforme échoue devant l'opposition de la Chambre des Magnats. En 1846, ils sont affranchis de l'impôt de tolérance. Les efforts d'Edmond Kallay en 1848, de Berthold Szemère en 1849, pour les faire émanciper, n'aboutissent pas. Ce n'est qu'en 1867 que l'initiative de François Deak et son influence arrivent à leur faire octroyer l'égalité civile. Cependant, les mariages entre Juifs et chrétiens et la conversion du christianisme au Judaïsme restent prohibés.

Le projet de loi soumis aux délibérations de la Chambre a pour objet de faire tomber ces dernières barrières qui différencient les Juifs de leurs concitoyens des autres cultes, et, par la reconnaissance officielle du Judaïsme comme religion, de les placer au niveau général.

Nous aimons à citer la conclusion du rapport présenté par M. Papp :

« La Commission recommande, en outre, le projet de loi, parce que l'idée de la liberté religieuse qu'il contient place la grandeur du pays au-dessus des considérations confessionnelles au profit de nos concitoyens de religion israélite, qui, sur le terrain du patriotisme, de l'amour du prochain, de la science, de la littérature, de l'art, comme de l'industrie populaire, ont rendu d'utiles services à la patrie bien-aimée. »

LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

ET LES JUIFS

Dans son numéro du 27 décembre dernier, le *Figaro* publie, sous ce titre, un article de M. Bernard Lazare, qui examine « quelle a été, quelle est et quelle doit être la place des Juifs en France ».

Cette étude tendant à propager les opinions et les



légendes les plus fausses, nous y répondrons point par point, aussi brièvement que possible.

I

Et d'abord, de quels éléments se compose le Judaïsme français?

1° La masse la plus importante des Communautés a pour origine les Israélites que les conquêtes de la Lorraine en 1552 et de l'Alsace en 1648 trouvèrent alors établis dans ces provinces. La plupart des familles juives parisiennes en sont directement venues, soit après l'annexion de 1871, comme il est facile de le constater par les listes d'*optants*, soit dès avant 1789. Pour contrôler efficacement cette dernière assertion, il suffit de passer quelques heures dans l'ancien cimetière de Montrouge, ouvert en 1785 Sur trente et quelques inscriptions indiquant l'origine des défunts, une dizaine portent des noms lorrains et une quinzaine des noms de villages alsaciens;

2° Le second élément important de la population israélite est fourni par des immigrés hispano-portugais, fixés dans le sud-ouest et francisés en bloc, dès l'an 1550, par les lettres patentes de Henri II, renouvelées de règne en règne Quelques-uns de ces immigrés descendaient même de Juifs sortis de France en 1394. Le nom de *Francia*, pour n'en citer qu'un, appartient à des Israélites revenus d'Espagne en Guyenne; c'est un témoignage vivant de l'exode de 1394;

3° Un petit, tout petit groupe provient du Comtat Venaissin, réuni à la France en 1791. M. Bernard Lazare, qui plaide *pro domo*, déclare abusivement que, en 1791, le Juif d'Avignon « faisait retour à la patrie », tandis que ses autres coreligionnaires y entraient « comme des étrangers ». — Nous avons vu déjà que les Communautés de l'Est étaient aussi bien établies dans leurs provinces que celles du Comtat, lorsqu'eurent lieu les diverses conquêtes de 1552 à 1791;

4° Enfin, un certain nombre d'Israélites appartiennent à des nationalités étrangères. Les uns restent fidèles à ces nationalités, comme un catholique espagnol immigré peut demeurer attaché à l'Espagne, ou un protestant danois au Danemark D'autres sont venus en France sans esprit de retour à l'étranger, il faut leur laisser le temps de se nationaliser, comme on veut bien le laisser aux émigrés chrétiens qui se fixent en France.

Si l'on en retranche les Israélites russes non encore francisés, le nombre des Juifs étrangers est proportionnel aux autres facteurs de l'immigration générale.

II

Comme on le voit, M. Bernard Lazare a commis une erreur, s'il a voulu dire que les Juifs ne sont entrés en France qu'après 1789.

Mais il me vient un scrupule : aurais-je mal compris M. Lazare? n'a-t-il pas simplement prétendu que les Israélites étaient « étrangers » à la patrie française, lorsque la Révolution les incorpora à la nation?

Si telle a été sa pensée, il y a une nouvelle et grave erreur.

En 1789, les Juifs *français* l'étaient bien réellement et ne se trouvaient pas « sans attache avec ceux qui les entouraient ».

Comme preuve topique, il suffit de citer un fait : il manqua tout juste quelques voix au bordelais David Gradis pour qu'un Juif allât s'asseoir parmi les membres des États généraux. Les Israélites étaient électeurs et éligibles, même sous l'ancien régime.

Dès le milieu du XVIII[e] siècle, ils comptaient quelques dignes représentants dans l'administration, pourtant si fermée à tout ce qui n'était point d'origine aristocratique.

Prenons un exemple entre plusieurs autres :

Voici Jacob Rodrigues Péreire, l'aïeul d'Émile et d'Isaac Péreire. Il a été élevé en France depuis l'âge de six ou sept ans. Il s'adonne à l'éducation des sourds-muets vers 1745, bien longtemps avant l'abbé de L'Épée. Louis XV lui octroie un brevet de pension... et se l'attache comme secrétaire interprète. Il a pour amis intimes le duc de Luynes, Buffon, La Condamine, Necker, etc. Il épouse une Israélite bordelaise Miriam Lopes Dias, dont la famille compte plusieurs membres établis en France au commencement du XVI[e] siècle.

Qui Péreire rencontre-t-il autour de lui à Paris? L'un des médecins du roi, le Juif Silva, chanté par Voltaire; B. de Valabrègue, secrétaire interprète du roi et compatriote de M Bernard Lazare; puis divers Israélites admis dans l'ordre nobiliaire : Jacques Nunes Péreire, vicomte de la Ménaude; Liefmann-Calmer, seigneur de Péquigny, etc.

Tous ces Juifs étaient, ce semble, entrés, et entrés de plain-pied, dans la société française avant 1789.

Leurs coreligionnaires jouissaient alors, pour la plupart, de tous les avantages du régnicole. Ils en accomplissaient d'ailleurs tous les devoirs.

A Bordeaux, nous les trouvons dans les rangs de la milice bourgeoise. Leurs Rabbins étaient francisés à ce point, qu'ils autorisaient le port des armes même le jour du Sabbat. Cette décision doctrinale est du 14 mai 1778.

A ce propos, notons, en passant, une des légendes admises par M. Lazare. D'après lui, « le Juif n'est pas guerrier ». La vérité est que le Juif, privé presque partout du droit de porter les armes, n'a pu que très rarement autrefois prouver qu'il savait être soldat. — Je démontrerai, quelque autre jour, que le Juif armé s'est toujours montré vaillant, soit au Moyen-âge, soit plus tard.

Mais revenons à l'esprit des communautés françaises vers 1789.

Les Juifs étaient alors si réellement francisés qu'ils participaient à toutes les joies et à toutes les douleurs patriotiques de « ceux qui les entouraient ».

Le roi personnifiait, on le sait, la patrie elle-même. Rabbins aussi bien que prélats, tous les ministres des cultes, priaient solennellement à chacun des événements qui marquaient les annales de la famille régnante.

On a plusieurs prières imprimées au XVIII[e] siècle sur l'ordre des Communautés de l'Alsace, de la Lor-

raine et de la Guienne, dans les circonstances que nous venons de signaler.

En 1782, la France est en guerre avec l'Angleterre et s'est alliée à la grande cause américaine. Le roi n'a qu'une flotte insuffisante; la ville de Bordeaux lui donne un vaisseau de guerre; les Juifs de cette ville souscrivent pour 60,000 livres, plus de 150,000 francs de notre monnaie. La délibération de la grande Communauté du sud-ouest porte qu'elle ouvre cette généreuse souscription parce quelle est « animée des sentiments de zèle et de patriotisme » que témoignent tous « les bons citoyens ».

L'argent ne suffit pas, les kehiloth offrent à la patrie le sang de leurs enfants.

L'armée franco-américaine compte plusieurs Israélites français. J'ai copié, sur une tombe de juif, cette belle inscription :

CI-GIT
ABRAHAM SASPORTAS
MEMBRE DU CONSISTOIRE
AGÉ DE 72 ANS.
SOUS LE GÉNÉRAL LAFAYETTE
IL COMBATTIT
POUR L'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE
ET REÇUT L'ORDRE DE CINCINNATUS
DÉCÉDÉ LE 14 NOVEMBRE 1825.

La grande Révolution peut éclater mainte faut, elle trouvera des Juifs français animés des opinions libertaires ou des sentiments rétrogrades qui partageaient la nation.

(*A suivre.*) KIMOSCH.

Correspondances Particulières

Versailles, 2 janvier.

Aux dernières élections consulaires, M. Léopold Cerf, imprimeur, a été nommé président du tribunal de commerce. Ce résultat est d'autant plus significatif que cette élection avait été présentée par une certaine coterie comme un vote pour ou contre les Israélites. On a, en effet, mené une campagne très vive contre M. Cerf, à qui on reconnaissait volontiers toutes les qualités nécessaires pour occuper dignement le poste qu'il briguait, l'intelligence, les services rendus, la compétence, une parfaite honorabilité. On ne pouvait pas non plus lui dénier le patriotisme (M. Cerf, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, s'est engagé comme volontaire pendant la guerre de 1870, et a été décoré, pour sa bravoure, de la médaille militaire), mais il avait, aux yeux de ses adversaires, un vice rédhibitoire pour les fonctions de président du tribunal de commerce: il était israélite. La *Libre Parole* elle-même était venue à la rescousse. Les électeurs ont laissé dire et ont porté M. Cerf à la présidence, presque à l'unanimité des voix. Nous sommes heureux de constater une fois de plus que la France n'offre pas de terrain favorable pour la culture de la haine des races et l'intolérance.

M. B.

Angleterre

Londres, 22 décembre.

Le « militarisme » israélite, en Angleterre, est loin d'être un phénomène spontané, comme quelques-uns le croient ; car, dès le Protectorat, Cacérès israélite espagnol de naissance, avait déjà soumis à Cromwell un plan de la conquête du Chili, et lui avait proposé de prendre le commandement de l'expédition en personne. Le premier Juif qui fut officier dans l'armée anglaise, ce fut Joshua Mocatta, l'oncle — excentrique, mais doué de brillantes qualités martiales de sir Moses Montefiore Il fut, tour à tour, notaire, auteur, explorateur, soldat, journaliste. En 1805, il refusa l'ordre de chevalerie, que lui avait offert Georges III. Conjointement avec Philip Beaver, il fut chargé de la désastreuse expédition militaire, à Bulawa (côtes occidentales d'Afrique). En 1809, il participa, en qualité d'officier d'infanterie légère (York), à la prise de l'île de la Martinique et de la Guadeloupe. Après sa retraite, il s'établit en Amérique et y exerça la profession d'avocat, puis, il devint rédacteur d'un organe loyaliste hebdomadaire Il eut pour contemporains, en Amérique, deux officiers « rebelles « fort distingués — David Franks et Isaac Franks. Le premier servit, comme aide de camp avec le grade de major, auprès du général Bénédict Arnold. On lui confia plus tard plusieurs missions diplomatiques en France, en Espagne, au Maroc et en Angleterre. Son cousin, le colonel Franks, fut le compagnon, l'intime ami de Georges Washington, qui en fit aussi son aide de camp. Washington demeura de ans chez ce dernier, à Franks-House (Germantown). Après la paix de 1783, Isaac Franks devint protonotaire près la cour suprême de Philadelphie.

A. H.

Indes-Orientales

Bombay, 8 décembre.

Il existe aujourd'hui, chez les « Beni-Israël », deux Institutions ayant pour objet l'assistance aux pauvres, aux veuves sans ressources, aux orphelins abandonnés, aux infirmes des deux sexes.

L'une a son siège à Bombay, et vient d'entrer dans la *quarantième* année de son existence. Ses efforts ont été incessants, et elle a reçu, il y a deux ans, un certain concours de l'Alliance israélite universelle de Paris. Bien que ses conditions financières actuelles ne soient pas pleinement satisfaisantes, son patronage s'exerce actuellement sur trente-huit individus.

L'autre Institution a son siège à Poonah, et porte le titre de « Poonah Jewish Benevolent Association ». Celle-là était primitivement une annexe de la Société de Bombay, mais elle se sépara bientôt de la Société-mère.

Elle est entrée aujourd'hui dans sa *quinzième* année d'existence. Son patronage s'étend sur un individu du sexe masculin et cinq de l'autre.

Il est consolant de constater que l'une et l'autre de ces Œuvres sont soutenues par des dons provenant de toute nationalité, et qu'elles publient régulièrement chaque année leurs comptes rendus.

B I.

LES ISRAELITES AUX ETATS-UNIS[1]

PROGRÈS INTELLECTUELS

I

Dans mes précédents articles, je me suis efforcé de faire connaître, à des points de vue divers, la situation des Israélites à New-York, c'est-à-dire, de l'agglomération juive la plus considérable que le monde ait jamais connue (2).

Je suis bien loin d'avoir épuisé ce vaste et intéressant sujet, notamment en ce qui concerne les immigrés russes et autres. Pour accomplir une pareille tâche, il faudrait, non pas quelques pages de journal, mais des volumes. Espérons qu'il se produira à New-York, comme il s'est produit à Londres, un écrivain de premier ordre, un Zangwill, issu du sein même de la population, ayant vécu de sa vie intime, familiarisé avec ses idées, ses croyances naïves, ses superstitions bizarres, ses mœurs et ses coutumes traditionnelles, et ayant observé de haut les courants moraux et intellectuels qui la travaillent en tous les sens, depuis sa transplantation en pleine civilisation américaine. Espérons dis-je, qu'un tel écrivain surgira un jour et nous donnera, avec ses parties sombres et ses parties lumineuses, le tableau complet de l'immense ghetto formé, ces dernières années, dans la grande cité impériale des Etats-Unis.

La monographie que j'ai essayé de tracer des Israélites de New-York, peut, toutes proportions gardées, s'appliquer à toutes les Communautés juives importantes de ce pays. Dans toutes, on trouve les mêmes éléments de population et les mêmes types d'organisation religieuse, sociale et charitable. Comme elles ne datent que d'une époque relativement récente, elles n'ont pas encore acquis, ainsi que beaucoup de Communautés européennes, cette physionomie particulière, cette individualité propre que donnent une longue existence et le souvenir toujours émouvant d'épreuves douloureuses, parfois tragiques, subies en commun.

Toutes les Communautés — on en estime le nombre à 250 avec une population de 6 à 700 mille âmes environ — ont eu une origine modeste et se sont développées avec les progrès des localités où elles se sont établies. C'étaient d'abord, on se le rappelle, des Israélites du rit Sephardi qui, chassés des possessions portugaises, sont venus dès le XVII siècle, se réfugier dans cette partie du Nouveau-Monde. Plusieurs ont conquis une situation de fortune importante, quelques-uns se sont signalés par leur caractère élevé et leur esprit cultivé, et tous ont montré un profond attachement pour leur patrie adoptive.

II

Mais pendant cette première période de leur établissement aux Etats-Unis, nous n'avons à constater parmi les Israélites qu'un faible mouvement de vie intellectuelle. Ce n'est qu'au début de ce siècle qu'on a vu se produire chez eux une sorte de renaissance littéraire et ce sont deux Juives qui ont eu l'honneur d'ouvrir cette ère nouvelle.

L'une, Mme Rebecca Gratz, habitait Philadelphie. Idéalement belle, gracieuse, instruite, animée des sentiments les plus nobles et les plus généreux, elle était devenue le centre d'un cercle formé de l'élite de la population de la ville. Tout le monde admirait sa piété éclairée, son esprit élevé et le tact exquis avec lequel elle présidait aux réunions fréquentes qui se tenaient chez elle. Ces réunions rappelaient — moins leur côté trop mondain, moins aussi, bien entendu la célébrité des personnages, — certains salons de Paris ainsi que celui de Mme Henriette Herz de Berlin, au dernier siècle. On y parlait littérature, politique, religion, etc., et bien des idées échangées dans ce milieu sympathique où régnait une noble simplicité de ton et de manières, se traduisaient ensuite au dehors par des lois où des institutions diverses au grand avantage du public. C'est ainsi que toute dévouée aux intérêts moraux de sa propre race, Mme Gratz fonda, en 1838, une école religieuse, dite de Sabbat : la première de ce genre que l'Amérique israélite ait possédée.

Mme Gratz comptait parmi ses meilleurs amis Washington Irving, un des écrivains les plus illustres dont se glorifie la littérature américaine. Irving avait conçu pour cette charmante femme une admiration profonde. Lors de son voyage en Angleterre, s'étant lié d'amitié avec Walter Scott, il lui parla avec tant d'enthousiasme de la noble juive de Philadelphie, que le grand romancier anglais la prit pour modèle vivant de Rebecca, l'admirable héroïne de son chef-d'œuvre, *Ivanhoë*.

La seconde des deux femmes juives dont j'aime à évoquer la mémoire, habitait une ville du Sud, Charleston. Mme Penina Moïse — tel était son nom —

(1) Voir en dernier lieu les *Archives* du 28 septembre.

(2) Au début de cette série d'études, j'avais ajouté les mots : « depuis la destruction de Jérusalem par les Romains ». Or, il paraît que cette restriction est sans fondement.

Ce n'est qu'aux époques où les pèlerins venaient de tous les points de la Palestine offrir des sacrifices dans le Temple, que les israélites à Jérusalem pouvaient égaler ou dépasser en nombre ceux qui sont actuellement établis à New-York (300 mille âmes environ).

D'après Renan, la population sédentaire de la ville sainte, en 69 de l'ère vulgaire, un an avant sa conquête par Titus, n'était que de 70 mille. L'illustre écrivain base son calcul sur ce passage de l'Apocalypse : « Un effroyable tremblement de terre a lieu en ce moment, le dixième de la ville tombe ; sept mille hommes sont tués ; les autres, effrayés, se convertissent. »

Il est permis toutefois, ce me semble, de faire quelques réserves sur cette manière d'évaluer et de conclure. Les faits énoncés dans l'Apocalypse n'ont pas un caractère de certitude historique, et les chiffres qu'elle donne n'ont pas non plus l'exactitude d'une statistique officielle. Même en prenant au pied de la lettre le passage cité par Renan, on serait encore en droit de faire remarquer que tous les habitants des maisons détruites n'ont pas nécessairement péri, que beaucoup d'entre eux ont pu se sauver, que dans ce cas très probable, le chiffre de sept mille serait au-dessous du dixième de la population et que, par conséquent, la population totale devait être supérieure (dans une mesure impossible à préciser) à l'évaluation de l'éminent auteur de la *Vie de Jésus*. D. L.



réalisait également, dans le sens moderne du mot, avec moins d'éclat peut-être que sa sœur du Nord, l'idéal de la femme vaillante de la Bible. De même que Mme Gratz, elle exerçait autour d'elle une grande et irrésistible influence due à son intelligence supérieure, à son instruction variée et à son caractère à la fois ferme et doux. Tout ce que la ville comptait de personnes distinguées en politique et en littérature, se donnait rendez-vous chez elle.

Douée d'un véritable talent d'écrivain, elle collaborait, bien qu'aveugle, à divers journaux et écrivait des poésies remarquables dont plusieurs hymnes religieuses destinées au nouveau rituel que les Israélites de la ville préparaient pour la célébration de leur culte (1825)

L'adoption de ces hymnes a été le point de départ du mouvement réformiste au sein du Judaïsme américain. En 1840, Charleston s'est formellement prononcée pour la réforme du culte. La congrégation Emanu El de New-York n'a suivi son exemple que cinq ans plus tard.

(*A suivre.*) DANIEL LÉVY.

REVUE LITTÉRAIRE

I

Le Cardinal Manning, par l'abbé J. Lemire (1).

L'abbé J. Lemire rend au cardinal Manning un hommage que cet éminent prélat méritait bien.

Il était doué d'un esprit large et libéral. Plein de tolérance, il respectait les convictions de ceux qui ne partageaient pas ses croyances et était lié d'amitié avec des hommes qui n'appartenaient pas à son culte. Son attitude envers les Israélites pourrait servir de leçon aux antisémites de tous les pays, et peut-être l'auteur lui même du livre, sur lequel nous appelons en ce moment l'attention de nos lecteurs, ferait-il bien de se souvenir de ces lignes de son introduction : « Maintenant que le bruit s'éteint autour de sa tombe, il convient de recueillir les leçons qui émanent de sa longue vie, si pleine d'œuvres. »

II

Antisemiten Spiegel (2).

Le volume dont nous venons de tracer le titre est une collection de petits traités qui ont paru d'abord en brochures et qui réfutent d'une façon vigoureuse les calomnies que les antisémites allemands répandent contre les Juifs. On a bien fait de réunir ces traités et d'en former un volume. Les brochures s'égarent et disparaissent; les livres restent, et il est bon que les générations futures apprennent que, s'il s'est trouvé en Allemagne à la fin du 19e siècle des fanatiques et des envieux pour attaquer avec violence les Juifs, il s'est trouvé aussi pour les défendre des hommes courageux, convaincus et doués de talent.

III

Emendationes in plerosque sacræ scripturæ veteris Testamenti libros, auctore H. Graetz, edidit Guill. Bacher, 1er et 2e fascicules (3).

Est-il permis de corriger le texte biblique?

Pourquoi pas? répond M. Graetz. La Bible a été copiée et recopiée bien des fois, et les copistes ont pu inconsciemment altérer le texte. La Massora l'a fixé, il est vrai, mais elle est venue relativement tard, et jusqu'à sa naissance, il a pu se produire bien des altérations; partant de ce principe, M. Graetz a proposé des corrections nombreuses qu'il a consignées dans un ouvrage achevé avant sa mort, mais non publié. Cet ouvrage, la *Schlessiche Buchdrukerei* de Breslau, en entreprend la publication, qui est surveillée par le Dr Bacher, professeur au Séminaire rabbinique de Buda-Pest.

Nous avons sous les yeux les deux premiers fascicules qui contiennent les livres d'Isaïe, de Jérémie, d'Ezéchiel, les 12 petits prophètes, les 30 premiers chapitres des Psaumes et le livre des Proverbes du chapitre I au chapitre XXI.

Parmi les corrections proposées par le docteur Graetz, il y en a qui ne sont pas d'une nécessité absolue et sans lesquelles le texte offre un sens satisfaisant; d'autres ne sont pas heureuses, mais l'œuvre posthume du grand historien des Juifs n'en offre pas moins un sérieux intérêt et sera consulté avec ferveur par tous ceux qui s'occupent d'études bibliques.

IV

Publications de la librairie Hugo Scheldinger (Berlin).

Dans une intéressante brochure, M. Fabius Schach nous montre que l'hébreu n'est pas une langue morte, mais la langue dans laquelle nos frères de Russie, de Pologne, de Galicie apprennent la science, grâce à laquelle ils se familiarisent avec la littérature moderne, dont les productions sont traduites pour eux par une pléiade d'écrivains qui manient avec habileté l'idiome sacré. Il y a aussi plusieurs publications périodiques, littéraires et même politiques, qui sont rédigées en hébreu.

La rapide esquisse de M. Schach nous donne une idée de ce qu'est la littérature néo-hébraïque et est de nature à réjouir le cœur des amis de la langue dans laquelle sont écrits nos livres saints.

C'est en hébreu que Livinsohn a écrit en 1837, sous le titre de *Effes Damim*, une vigoureuse réfutation de la légende du meurtre rituel. M. Alb. Kahtz a pensé avec raison que cet excellent ouvrage mérite d'être connu de ceux qui ne comprennent pas l'hébreu, et il l'a traduit en allemand. On ne saurait mieux combattre que ne l'a fait Livinsohn cette vieille erreur qui a eu si souvent de funestes conséquences parce que nos coreligionnaires vivaient dans des pays peu éclairés, et il est à désirer que, grâce à la traduction de M. Alb. Kahtz l'excellente démonstration qu'a faite Livinsohn du peu de valeur de l'accusation du meurtre rituel passe sous les yeux du grand public et contribue ainsi à la défaite de la calomnie et au triomphe de la vérité et de la justice.

ISAAC LÉVY,
Grand-Rabbin.

UN CINQUANTENAIRE

Le respectable Grand-Rabbin de Mantoue, un des doyens du Rabbinat, de l'érudition, de la littérature juive et du journalisme israélite, M. Marco Mortara, vient de publier, à l'occasion du cinquantenaire de la consécration du grand Temple de cette ville, une courte mais substantielle et intéressante plaquette.

A la suite d'exhortations et d'effusions touchantes à ses ouailles, le pasteur italien si apprécié partout et dont le nom a été popularisé dans la France israélite par les travaux de notre si regretté collaborateur Ernest David, publie une nomenclature complète de ses travaux littéraires et de ses principaux articles dans les Revues israélites les plus importantes de son pays et de l'étranger. La liste en est longue, et les *Archives* figurent en bonne

(1) Paris, Victor Lecoffre, 1 vol. in-12.
(2) Danzig, Raffeman.
(3) Breslau, Schlessiche Buchdrukerei.

place sur cette liste qui, nous l'espérons, s'agrandira encore longtemps.

M. le Grand-Rabbin Mortara n'est pas de ceux qui s'endorment sur leurs lauriers.

NOUVELLES DIVERSES

Comme tous les ans, le Consistoire central des Israélites de France a été reçu, avec tous les grands corps de l'Etat, à l'Elysée, par le Président de la République à l'occasion du Nouvel an.

— Sont promus au *grade de chef de bataillon dans l'infanterie* : (Choix) M. Bloch, capitaine breveté au 163e de ligne.

Dans le génie : (Choix) M. Bloch (Léon-Charles), capitaine de 1re classe à l'état-major de l'armée. Les deux nouveaux commandants sont frères ; (choix) M. Strauss (Salomon), capitaine de 1re classe à la section technique du génie. M. Strauss est le frère du savant médecin de ce nom.

Sont nommés *chevaliers de la Légion d'honneur* : MM. Bloch (Oscar-Michel), capitaine au 26e de ligne, 23 ans de service, 2 campagnes, 1 blessure de guerre ;

Pinède (Régis-Hippolyte), capitaine au 152e, 25 ans de service, 2 campagnes ;

Ebstein (Félix), médecin-major de 1re classe au 67e de ligne, 26 ans de service, 4 campagnes.

— M. Falco a été réélu juge au Tribunal de commerce de Paris pour deux ans.

— M. Alfred Neymarck a été nommé président de la Société de statistique de Paris.

— M. le colonel d'artillerie de marine Cerf, président de la Commission d'expériences du Gavre, est nommé chef du 2e bureau à la direction d'artillerie au ministère de la marine.

— Dans la liste des personnes appelées par le sort à siéger dans le jury de la session d'assises de la Seine pour la première quinzaine de janvier, qui aura, entre autres, à juger l'affaire de l'anarchiste Vaillant, nous relevons les noms de M. le baron Gustave de Rothschild, banquier, Georges Mayer, Gustave Lyon, ingénieur.

— On lit dans l'*Echo de Paris* du 31 décembre :

M. Raynal qui, lors de sa nomination au ministère de l'intérieur, a été attaqué en sa qualité d'israélite, est, paraît-il décidé à ne comprendre aucun de ses coreligionnaires dans son mouvement de la Légion d'honneur.

C'est ainsi que des médecins très méritants, ayant rendu des services lors des épidémies et pendant de longues années dans les bureaux de bienfaisance, se voient écartés de parti pris.

Comme les règlements de la Légion d'honneur n'interdisent pas l'entrée dans l'ordre des israélites qui en sont dignes, cette décision, basée sur une raison aussi spécieuse, ne sera pas sans causer quelque étonnement.

— Le prix de la Fondation Cressent (Opéra-Comique) a été décerné après concours à la partition de M. André Gedalge, un jeune compositeur de mérite, fils de l'éditeur de ce nom.

Départements

— On nous écrit de Versailles, le 25 décembre :

Dimanche, notre chœur composé de dix enfants et de quatre hommes a fait merveille au mariage de Mlle Moch (fille du regretté Abraham Moch de Strasbourg), et que son beau-frère, l'estimable Grand-Rabbin de Bayonne, M. E. Lévy, était venu bénir. Les chants brillamment exécutés avec accompagnement d'orchestre, ont servi de digne pendant à l'allocution émouvante de M. le Grand-Rabbin Lévy. La cérémonie a fait la meilleure impression sur le public, composé en grande partie de catholiques.

— M. Gustave Naquet a été élu par 750 voix, et au premier tour de scrutin, président du Tribunal de commerce d'Avignon (Vaucluse). Comme à Versailles on avait cherché, à Avignon, à introduire la question antisémitique dans l'élection, et quelques fanatiques ou excentriques avaient posé à titre de protestation la candidature de Drumont lui-même, qui n'a recueilli qu'une quarantaine de voix.

— M. Gustave Lévy, frère de l'ancien président de la Communauté israélite de Verdun, a fait à la *Kehilah* un don de 20.000 francs dont les intérêts devront être employés à l'embellissement de la Synagogue.

Alsace-Lorraine

— MM. Suess de Strasbourg et Lévy de Duttlenheim ont été réélus membres du Comité de la Bourse de commerce de Strasbourg.

— M. Libermann de Sonnemberg, le député antisémite bien connu, s'en est allé à Metz remercier les électeurs — tous Allemands immigrés — qui lui ont donné des voix lors du renouvellement du Reischstag. Il en a profité pour prêcher la bonne parole aux Messins. Mais ceux-ci se sont abstenus de paraître à la réunion que des partisans allemands avaient organisée sous l'œil bienveillant de la police, à en croire le correspondant du *Temps*.

La Lorraine — celle des Français — n'est pas mûre pour l'antisémitisme, et elle reste fidèle à son vieux renom de tolérance et de liberté.

Etranger

— Deux Israélites ont été élus membres du Conseil municipal de Sofia (Bulgarie), un autre a été élu conseiller municipal de Philippopoli.

— Un instituteur d'Oldenbourg a été condamné à 30 marcs d'amende par le tribunal échevinal pour avoir accolé sur la boutique d'un négociant israélite une affiche manuscrite portant cette ligne : *N'achetez pas chez les Juifs*.

— Le Dr Rosenblatt a été nommé professeur ordinaire de droit criminel à l'université de Cracovie (Autriche.)

— Vient de paraître chez A. Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette, *La Religion d'Israël*, nouvelle méthode d'enseignement religieux pour la jeunesse, par V. Giavi ; grand in-8°. Prix : 3 fr.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire israélite, 24, rue Chauchat



LVe ANNEE — N° 2. — Jeudi 11 Janvier 1894 — LVe ANNEE

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne................. 1 fr. 50
Intérieur du journal....... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

Un Congrès comme on en voit peu

Pendant que dans la vieille Europe les religions qui se partagent inégalement les consciences se regardent, suivant d'anciens et bien fâcheux errements, d'un œil jaloux et défiant, et que leurs sectateurs respectifs nourrissent trop souvent les uns à l'égard des autres des sentiments d'où toute sympathie est exclue, le Nouveau Monde offre aux amis de la paix universelle un spectacle autrement réconfortant et bien fait pour justifier des rêves généreux, qualifiés à tort d'utopies.

Le Congrès des Religions qui s'est tenu l'automne dernier à Chicago, réunissant les représentants du catholicisme, du protestantisme, du judaïsme, du mahométisme, du brahmanisme, du bouddhisme, etc., dans un même élan fraternel, fait présager pour l'humanité, dans un avenir plus ou moins lointain, la réalisation des temps prédits par les Voyants d'Israël, où une même foi remplira tous les cœurs et où le règne de Dieu établi sur toute la terre sera en même temps le règne de l'harmonie et de la paix universelles.

En un temps où les miracles se font de plus en plus rares, c'en est vraiment un que de voir s'entretenir amicalement, comme des frères en humanité, les ministres des religions qui dans notre vieux monde se sont livrées à des luttes fratricides et à de sanglantes représailles.

Il était réservé à l'Amérique, ce pays neuf aussi bien au point de vue intellectuel qu'industriel, de nous montrer que des hommes différant d'avis sur la conception des hommages à rendre à Dieu, professant des croyances divergentes dans le domaine sacré de la conscience religieuse, peuvent néanmoins se respecter, s'estimer et affirmer publiquement des sentiments de mutuelle sympathie.

Les préjugés religieux et autres, qui de ce côté de l'Océan ont armé des peuples entiers les uns contre les autres, qui se traduisent encore aujourd'hui par des campagnes de haine farouche comme l'antisémitisme, n'ont, grâce à Dieu, pu prendre racine sur le sol jeune de l'Amérique.

Là-bas, la ferveur religieuse s'allie facilement, nous dirons même naturellement, à la tolérance la plus large, et les confessions les plus diverses représentées par leurs ministres entretiennent ensemble les rapports les plus cordiaux basés sur la considération qu'elles professent les unes vis-à-vis des autres. Un généreux courant de sympathie, fait d'estime mutuelle, circule sous le ciel de la libre Amérique pour le plus grand bien de la société et la protège contre de malsaines excitations.

L'unité des aspirations religieuses de l'humanité, telle était la démonstration que se proposaient les hardis organisateurs de cette réunion décorée du titre pompeux de Parlement des Religions. Du même coup, ils ont fait la preuve de cette vérité systématiquement méconnue dans notre vieille Europe, qu'il y a un terrain, celui de la fraternité sociale, où les croyances opposées peuvent se rencontrer et agir de concert

pour arriver à la disparition de ces haines, de ces antipathies nées de préjugés et d'erreurs qui entretiennent parmi les Eglises et leurs adeptes les malentendus les plus regrettables et les passions les plus funestes.

Voilà le premier résultat qui se dégage des séances tenues par le Congrès universel des représentants des Religions à Chicago, et il faut avouer qu'en un temps où les nations ont la main sur la garde de leur épée, prêtes à se ruer les unes contre les autres et à vider leurs différends dans la guerre hideuse, il est un acheminement vers ce désarmement général souhaité ardemment de tous les côtés.

Mais, à notre point de vue spécial, la réunion de Chicago a présenté un avantage de premier ordre. Elle a fourni l'occasion de manifestations éclatantes de sympathie, d'estime et de respect pour le vieux Judaïsme de la part des confessions qui sont sorties de son giron.

On a entendu Mgr Latas, archevêque de Zante, démentir, aux applaudissements de son auditoire si autorisé, l'horrible fable pascale exploitée avec tant de perfide acharnement contre Israël

« Je demande au Congrès, s'est-il écrié, d'affirmer notre conviction que le Judaïsme défend toute espèce de meurtre; aucune des autorités ni des livres sacrés des Juifs n'autorise l'usage de sang humain dans les rites. La propagation d'une telle calomnie contre les adeptes d'une foi monothéiste est une manœuvre non chrétienne. »

Et l'archevêque de Saint-Paul, l'éminent M. Ireland, dans une étude sur les rapports de l'Eglise catholique avec la Bible, a montré que le christianisme était l'épanouissement de la religion de Moïse et des prophètes, et que cela seul devrait inspirer aux chrétiens plus de tolérance pour les israélites. Lui-même avait joint l'exemple au précepte en allant dire quelques paroles de sympathie au Congrès israélite qui s'est tenu à Chicago, une quinzaine de jours auparavant.

Le Judaïsme si vilipendé par des folliculaires aux abois et que les feuilles de sacristie traînent journellement aux gémonies, a été hautement honoré dans ces assises solennelles où l'on voyait, à côté des rabbins et des prêtres anglicans, des archevêques, voire des cardinaux de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Le voilà bien vengé de toutes les calomnies, de toutes les accusations mensongères, dont on le poursuit sans répit depuis des siècles! Son innocence est proclamée par l'aréopage ecclésiastique de toutes les confessions, qui rend pleine justice à cette religion vénérable qui a donné au monde la sublime et nécessaire croyance en un Dieu unique et a instauré dans notre humanité cette morale biblique jamais surpassée.

De l'avis de tous ceux qui en ont été témoins, c'est la religion juive qui a eu les honneurs de ce Congrès d'un nouveau genre, qu'il serait bon, dans l'intérêt de la paix sociale, de voir se renouveler le plus souvent possible.

Trop souvent nos oreilles sont déchirées par des clameurs de haine, nos esprits troublés par des théories sauvages sous leur faux air scientifique, pour que l'auguste voix des représentants autorisés des religions, unis dans une même aspiration de paix, dans une commune effusion de concorde, dominant le tumulte des passions mauvaises, le grouillement des préjugés sectaires et imposant silence au grondement des convoitises dangereuses et des appétits malsains, appelle enfin l'humanité à se respecter et à s'aimer comme des fils d'un même Père, faits tous à l'image de Dieu.

Si parfois les citoyens des Etats-Unis nous choquent par leurs excentricités et déroutent notre esprit de méthode et notre amour de la règle et de la convention par l'imprévu et l'originalité de leurs façons, ils nous donnent aussi par contre de grands exemples de tolérance et de fraternité dont nous devons faire notre profit.

A ceux qui prêchent la guerre des races et des classes comme la grande réforme de ce siècle finissant, opposons le spectacle vraiment grandiose du Congrès des Religions de Chicago, et les doctrines de paix et d'amour professées par tant de directeurs de consciences et de pasteurs d'âmes!

H. PRAGUE.

LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

ET LES JUIFS (1)

(Deuxième et dernière partie)

III

On a beaucoup parlé du rôle des Israélites en 1793.

Pour M. Drumont, par exemple, toutes les attaques subies par l'ancien régime sont attribuables aux Juifs.

Il cite, notamment, les fêtes de la Déesse Raison à Bordeaux. D'après lui, le cortège « sacrilège » qui souilla les temples catholiques était composé presque exclusivement de sémites. La vérité historique n'est pas dans le récit de cet « historien psychologue ».

Le cortège de la Déesse Raison comprenait un Rabbin, nous le reconnaissons; mais ce n'était qu'un mauvais chrétien déguisé en Rabbin et placé à côté d'un faux évêque. Les partisans de la Déesse bafouaient ainsi les ministres des « anciennes superstitions ».

Auprès de vrais catholiques, on vit monter sur l'échafaud de vrais Israélites, tel ce Mendès qui fut guillotiné le 20 juillet 1794, parce qu'il repoussait la Constitution civile du clergé, au même titre que tant d'autres victimes de l'impiété révolutionnaire.

Nombre de Juifs furent emprisonnés, à Paris et

(1) Voir le numéro du 4 janvier.



en province, avec les représentants de l'ancienne noblesse chrétienne, parce qu'on les accusait également d'être des aristocrates. Hébert a un aide de camp juif, le nommé Alvarès-Pereyra; mais son coreligionnaire Jean Perpignan est incarcéré pour avoir caché des prêtres catholiques, et un autre Juif célèbre, Abraham Furtado, est poursuivi comme ami de Vergniaud.

La Révolution a trouvé des Israélites dans tous les partis politiques de la France; elle leur a renouvelé, en les augmentant, les privilèges dont ils jouissaient déjà. Elle n'a guère fait plus pour eux que pour les autres Français du tiers-état; or, ce qu'elle fit pour tous a été immense.

Que l'on feuillette l'*Almanach royal* de 1780 et l'*Almanach national* de 1893, on sera frappé du grand changement subi par le personnel dirigeant de la France. Il n'y avait que quelques bourgeois, il n'y a plus que quelques nobles d'ancienne souche. L'inversion a été complète.

Pour ce qui est des Juifs, ils sont arrivés aux fonctions avec le reste du tiers-état. Les trois fonctionnaires israélites de 1780 se sont multipliés comme leurs rares collègues bourgeois et... dans la même proportion.

C'est une erreur réelle de s'imaginer, avec M. B. Lazare, que tous les postes sont accaparés par les Juifs. Je mets tous les statisticiens antisémites au défi de prouver qu'on ne trouve pas à peu près le même pourcentage entre les fonctionnaires juifs et leurs collègues chrétiens, d'une part; entre la population israélite et la population générale, d'autre part. Les antisémites commettent et font commettre, à cet égard, une très grosse erreur d'optique. Ils voient double ou triple lorsqu'il s'agit d'un sémite.

Si quelques Juifs ont une haute situation dans l'administration, ils ne le doivent qu'à leur mérite, à leur capacité native. Les places qu'ils occupent sont presque toutes dues à des concours, dont les jurys étaient exclusivement chrétiens.

IV

Je viens de parler de la « capacité native » des Juifs. M. Bernard Lazare la conteste envers et contre tous les ethnographes. Les faits sont là, et sur toute la terre, et dans tous les temps, pour le contredire. Lorsque le Juif a joui de la même liberté que les autres régnicoles, il a occupé une place plus qu'honorable.

Cette allusion à la personnalité ethnique des Israélites nous amène enfin à la question suivante : « Le Juif peut-il avoir une patrie? »

« Une foi, une loi, un roi », c'était l'idéal d'autrefois, c'était la patrie de jadis. Mais cet idéal s'est élargi. On admet aujourd'hui qu'un ensemble d'intérêts communs, nés de travaux et d'efforts communs, un fonds de traditions communes puisées dans une éducation commune, suffisent à constituer un sentiment national, parfois dès la première génération.

Cette terre de France, les Juifs n'ont-ils pas contribué à la faire ce qu'elle est aujourd'hui? N'ont-ils pas apporté, par exemple, une somme colossale d'efforts à la constitution des grands réseaux ferrés qui l'ont transformée? Leurs travaux et les capitaux qui en ont été le fruit ne sont-ils pas intimement liés au sort des travaux et des capitaux de la collectivité nationale?

Ces liens matériels ont créé mille relations d'un autre ordre entre les Israélites et les autres Français, relations que la vie commune de l'école et de l'armée a très heureusement fortifiée.

S'il est juste de comparer un peuple à un homme, on peut dire que les cellules physiologiques et sociales sont identiques : chacune conserve sa vie propre pour coopérer à la constitution, à la vie de l'individu.

Telle est, en effet, la situation de chaque famille au regard de la patrie. Chacune a sa vie propre et coopère à la constitution et à la vie de la nation.

Or qu'est-ce que le Judaïsme français, sinon une grande famille, une sorte d'aristocratie du sang qui n'est pas plus étrangère au patriotisme que ne l'était et ne l'est l'ancienne noblesse, caste fermée par les préjugés de la mésalliance?

M. Bernard Lazare ne semble pas admettre que la famille juive puisse conserver sa personnalité dans la grande communauté nationale. Il imagine qu'elle disparaîtra un jour. Il déclare que la foi à la durée éternelle du Judaïsme n'est qu'une « imagination touchante et absurde »?

Certes, j'admets, à la rigueur, que l'on traite avec un tel dédain la croyance à l'éternité du royaume temporel d'Israël. La Jérusalem mystique dont les Juifs évoquent le souvenir et l'espérance ne peut différer, je le crois, de la Sion sacrée que rappelle sans cesse la liturgie chrétienne, la cité sainte où doit un jour régner la paix entre tous les hommes, enfants du même Dieu!

Mais pourquoi la famille juive, plus riche de souvenirs personnels que la plus ancienne des maisons nobles, ne croirait-elle pas aux promesses des Livres Saints qui lui assurent l'éternité?

Ah! cette éternité, quel israélite ne peut-il l'espérer en songeant à l'histoire du monde? La famille juive, maintes fois dispersée, a toujours pu se reconstituer. Lorsqu'elle fut abattue par Titus et Adrien, l'empire romain crut bien l'avoir à jamais ensevelie sous les ruines de Jérusalem héroïquement défendue. L'empire romain a disparu et les membres épars de la famille juive se sont retrouvés et réunis.

Aimer sa famille, élément primordial de chaque peuple, croire qu'elle se perpétuera à jamais, n'est-ce donc pas, pour chacun de nous, aimer la patrie, avoir foi en son avenir?

KIMOSCH.

UN ABBÉ ANTISÉMITE

Un prêtre très remuant qui s'est fait le commis-voyageur en soutane du socialisme catholique, M. l'abbé Garnier, après avoir échoué aux dernières élections législatives, vient de tâter du journalisme. Il a fondé une feuille, *Le Peuple français*, et l'un de ses derniers articles était consacré à la question juive. Il épouse carrément les rancunes et les haines de Drumont, dont il accepte la doctrine antijuive comme



parole d'Evangile. M. Heurteau, le brillant *leader* du *Journal des Débats*, s'est chargé d'exécuter dans le numéro du 7 janvier le nouveau Pierre l'Ermite de la croisade antisémitique, et nos lecteurs goûteront comme nous cette fine satire des belliqueuses ardeurs d'un ministre de paix et de charité :

« Il y a des gens qui ne sont pas en peine de le dire, qui le disent chaque jour et qui enseignent les voies expéditives qu'il faut prendre. Mais l'abbé n'est pas partisan des grandes brutalités, car, malgré tout, il est bon chrétien. Il suggère cet expédient bénin. « La nation française, écrit-il, se demande si elle n'est pas en droit de retirer la faveur qu'elle accorda si légèrement en 1791. Tout au moins elle doit envisager cette éventualité ; elle doit déclarer que si elle ne la jugeait nécessaire, elle ne balancerait pas, et même le signifier nettement à ces hôtes aussi ingrats qu'ils sont injustes. Qu'arriverait-il alors ? C'est que les Juifs n'étant plus citoyens français, ni électeurs, ni éligibles, habiteraient la France, comme autrefois, en qualité d'étrangers et aux conditions que la France jugerait à propos de leur fixer. » Renvoyer les Juifs au Ghetto, enlever à toute une catégorie de citoyens français les droits dont ils jouissent depuis plus de cent ans, en faire des étrangers, n'est-ce pas procéder avec beaucoup de justice et de douceur ? N'est-ce pas ainsi que l'édit de Nantes fut révoqué et tout le monde ne s'en trouva-t-il pas fort bien ? Il n'y a pas beaucoup plus d'un siècle, d'ailleurs, que les protestants jouissent d'un état civil en France. Il est toujours temps de revenir sur de pareilles concessions. A quand le tour des huguenots ?

M. l'abbé Garnier explique et motive son opinion. Pour lui, les Israélites ne sont pas, ils n'ont jamais été Français. « Il ne suffit pas, dit-il, qu'ils subissent comme nous les charges des impôts et du service militaire, cela ne les empêche pas de garder leur nationalité, et la preuve c'est cette « alliance israélite universelle » constituée par dessus toutes les frontières, qui entend exploiter toutes les nations à son profit. » Ce langage ne nous est pas nouveau; nous avons déjà entendu raisonner de la sorte. Quelques fanatiques, quelques sectaires, nous ont parlé de gens d'un certain habit et d'une certaine religion, qui se prévalaient, à tort et sans droit, du titre de Français et de citoyens ; dont le chef et le souverain était un étranger et résidait au delà de nos frontières, qui étaient affiliés à une sorte « d'alliance universelle » ou de catholicité. Et ces fanatiques, ces sectaires, ces sophistes, disaient : « Ces gens-là n'ont point de patrie, ce sont des étrangers. Pour eux, point de droit commun, qu'ils soient mis hors la loi ! » Si quelqu'un peut y contredire, ce n'est pas l'abbé Garnier. »

Nous trouvons, à propos de la déclaration de l'abbé Garnier, une note identique dans le *Temps*, qui flétrit à son tour l'attitude haineuse de ce prêtre qui est en opposition avec les enseignements de Léon XIII.

NÉCROLOGIE

LE DOCTEUR ADOLPHE JELLINEK A VIENNE

La chaire israélite allemande est en deuil. Elle vient de perdre l'une de ses illustrations, l'un des sermonnaires juifs les plus justement renommés de ce siècle. Le Dr Adolphe Jellinek, prédicateur de la Communauté israélite de Vienne (Autriche), est mort le 28 décembre, après une courte maladie.

Né le 26 juin 1821 à Drslawitz, en Hongrie, Jellinek avait fait ses études à Prague, puis à Leipzig. Doué de rares dons d'assimilation, il avait acquis de solides connaissances dans les langues orientales, et il a doté la littérature et la science juives d'œuvres originales qui dureront. Son *Beth Hamidrasch*, recueil des *Midraschim* disséminés dans les manuscrits des bibliothèques, est un monument glorieux pour les lettres israélites.

Après avoir fonctionné comme Rabbin à Leipzig, de 1845 à 1857, il fut appelé à exercer le ministère sacré à Vienne, où son talent de prédicateur de premier ordre se donna libre carrière et établit sa réputation.

La philologie et l'homilétique, dès lors se partagèrent son activité intellectuelle. Les volumes dus à sa plume érudite et d'une rare élégance sont nombreux et la liste longue à dresser.

C'était aussi un polémiste d'une grande finesse, redoutable à l'adversaire par sa logique déliée et le mordant de ses ripostes. Son journal la *Neuzeit* faisait une guerre redoutable aux antisémites viennois. Ils ont encore, dans ces derniers temps, essuyé le feu de cette ironie, qui s'aiguisait de l'injustice des attaques dirigées contre la race israélite. Pour défendre les siens, le septuagénaire retrouvait toute l'ardeur, tout le *brio* de sa jeunesse, et il fustigeait les vices et les travers de l'ennemi avec une *maëstria* extraordinaire.

M. Jellinek laisse trois fils, dont l'un, M. Georges Jellinek, est professeur de droit politique à l'Université d'Heidelberg.

Les débuts de la carrière du vénéré Rabbin furent assombris par un drame. L'un de ses frères avec lequel il avait mené longtemps une vie commune et qu'il affectionnait tout particulièrement, un publiciste de talent, fut impliqué dans le mouvement de 1848. Arrêté, il paya de sa vie son dévouement à la cause de la liberté et il fut fusillé le 23 novembre, en même temps que le Dr Becher, tous deux victimes de la réaction politique.

Le nom du Dr Jellinek brillera d'un vif éclat dans la galerie des contemporains israélites. Il a mis son talent d'orateur, ses qualités remarquables de dialecticien, sa science profonde d'orientaliste au service de la cause d'Israël et contribué à lui valoir les sympathies du monde.

Mme LAZARE LANTZ A MULHOUSE

Une des familles les plus marquantes et les plus justement respectées de l'Alsace vient d'être affligée d'un deuil cruel : Mme Lazare Lantz, femme du chef d'une des plus importantes maisons industrielles de Mulhouse, qui remplit avec tant de distinction les fonctions de président du Consistoire de la Haute-Alsace et de conseiller municipal, est décédée après une courte maladie, à l'âge de 69 ans.

Mme Lazare Lantz était une femme d'un grand caractère, vraie providence pour les pauvres. Sa charité inépuisable allait au secours de toutes les infortunes sans se laisser arrêter par les distinctions confessionnelles.

Sa mort est une grande perte pour la ville de Mulhouse et la Communauté israélite, qui avaient eu, l'une et l'autre, de nombreuses occasions d'apprécier la bonté intelligente de ce cœur d'or ouvert à toutes les généreuses émotions. Cette disparition inattendue cause d'universels regrets qui seront,

pour son époux éploré et sa famille en larmes, un baume de consolation.

Voici en quels termes émus et sympathiques l'*Expers*, un des plus importants organes de la localité, s'exprime sur la défunte :

« La défunte était une noble femme dans toute l'acception du mot : Présidente de l'œuvre de la salle d'asile de la rue Paille, elle remplissait avec une sollicitude toute maternelle ses délicates fonctions. C'est elle qui, avec un zèle touchant, présidait à la distribution des vivres à l'hospice israélite de notre ville; c'est elle encore qui visitait les malades et leur apportait secours matériels et consolations morales. Elle était la mère des pauvres sans distinction de culte, et tous ressentiront vivement la perte qu'ils viennent de faire.

Mme Lantz est décédée à l'âge de soixante-neuf ans, presque au moment où elle allait célébrer ses noces d'or, après bientôt un demi-siècle d'une union sans nuage. »

Correspondances Particulières

Ferrare, 29 décembre 1893.

LE TREIZIÈME DÉPUTÉ ISRAÉLITE EN ITALIE. — LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE A MILAN. — PIERRE SBARBARO.

Les portes du palais de Montécitorio viennent de s'ouvrir pour un nouveau député israélite. A Soresina (Province de Crémone) les électeurs ont été convoqués pour donner un successeur à M. Génala, décédé lorsqu'il était Ministre des Travaux publics; dimanche dernier, 24 décembre, ils ont choisi M. Ange Pavia. C'est un avocat encore jeune qui a conquis déjà une place remarquable dans le barreau milanais. Il s'est présenté avec un programme radical, et il ira peut-être s'asseoir à la gauche extrême, auprès d'un autre avocat israélite demeurant à Milan, qui appartient, lui aussi, à cette fraction de la Chambre.

C'est ainsi que les Israélites députés sont, en Italie, au nombre de treize, qui n'a jamais été atteint dans les législatures précédentes.

Douloureuse coïncidence! Le lendemain de son élection, le jeune député perdait son père, le Commandeur Arnold Pavia, ancien président de la Chambre de Commerce de Milan. La charge si importante que celui-ci a occupée suffit à démontrer de quelle haute considération il jouissait dans le monde commercial de cette grande ville.

A ce propos, j'aime à noter que le président actuel de cette Chambre-là est également un des nôtres. C'est M. Hugues Pisa, né à Ferrare, d'où sa famille entière a émigré en 1851, afin de se soustraire aux restrictions, qu'avec une rigueur inouïe la réaction triomphante imposait aux Juifs des Etats pontificaux, après que les armes étrangères eussent rétabli Pie IX sur son trône.

Je ne saurais clore cette lettre sans un mot de regret à la mémoire du professeur Pierre Sbarbaro, enlevé par une maladie foudroyante au commencement de ce mois.

Ce n'est pas le lieu ici de juger son œuvre littéraire et politique, de signaler son érudition prodigieuse, son activité extraordinaire, de déplorer ses excès qui lui ont valu tant de douleurs, jusqu'à la prison et à la misère.

Si son caractère véhément l'entraînait à exprimer ses pensées sans modération, à attaquer ses adversaires sans relâche, il faut reconnaître que le fonds était bon, et que bien souvent ses écarts n'étaient que l'exagération de sentiments louables. Nous autres Israélites, nous lui devons de la reconnaissance. Dans ces temps d'antisémitisme implacable, tandis que les Stoecker et les Drumont risquent de faire des prosélytes même chez nous, il était consolant de lire les paroles empruntées à la tolérance la plus grande, à l'amour fraternel le plus pur qu'il écrivait à notre adresse. Jamais il n'a laissé échapper l'occasion qui se présentait à lui de prendre notre défense, de combattre nos ennemis.

Voici comment M. le Grand-Rabbin Bénamozegh commence une note nécrologique insérée dans le dernier numéro du *Vessillo Israelitico* : « Bénie soit la religion des prophètes et des docteurs qui m'a permis, ou pour mieux dire ordonné, de croire que Pierre Sbarbaro est mort dans la grâce de Dieu, et que la Justice éternelle qui a connu ses luttes, son abnégation, son courage indomptable, ses peines, sa misère, tout et toujours pour une cause impersonnelle, pour le triomphe de ce qu'il croyait juste, honnête et utile à sa patrie, que la Justice éternelle, dis-je, lui en réserve la récompense. »

Paroles d'or à dédier à nos adversaires de bonne foi... s'il peut y en avoir !

LEONE RAVENNA.

Roumanie

Jassy, le 17 décembre.

Votre correspondant de Bucarest vous aura, sans doute, informé de la pétition adressée au Ministre de l'intérieur par la grande Communauté israélite de la capitale, demandant l'autorisation d'émettre une loterie à primes pour se procurer des fonds qui lui faciliteraient la fondation d'écoles primaires pour les enfants juifs et la création d'une école normale d'instituteurs, demande qui a été refusée par M. *Lascar Catargi*, basé sur l'opinion émise par M. *Nicolas Philippesco*, maire de la ville de Bucarest, comme quoi la Communauté tend, par l'émission d'une loterie, à détourner l'esprit de la loi nouvelle sur l'instruction primaire et normale.

Ce refus a affligé tous les Juifs roumains, qui y voient l'intention perfide du gouvernement conservateur de priver les enfants israélites de toute instruction. A Jassy, particulièrement, ce refus a fait la plus douloureuse impression, parce que la Communauté se proposait d'organiser, à son tour, en Moldavie, une loterie dans le même but et à peu près dans la même forme. Mais, comme le gouvernement s'y oppose, le projet est tombé dans l'eau. Cependant, ce sont des coups qui ne s'oublient pas et que nous n'oublierons pas de la part des grands boyards roumains, que nous avons crus nobles et généreux et qui ne sont, en réalité, que des tyrans. Aussi, nous nous tournerons du côté du parti libéral, le seul qui pourra être juste envers les Juifs roumains, mais non pas les faux libéraux, déjà connus

par leur passé, mais le nouveau parti en formation, composé de vrais libéraux, tolérants et aux sentiments humanitaires, qui régénéreront la patrie roumaine et la mettront au niveau des pays civilisés, comme il convient à la nation roumaine, qui condamne les procédés iniques des politiciens qui la dominent contre son gré.

Les Juifs de Jassy et de toute la Modalvie étaient désespérés, lorsqu'une nouvelle lueur d'espoir a paru; c'est l'appel de la nouvelle Société, formée récemment à Bucarest, et qui porte le titre distinctif de : *Association pour l'instruction des Israélites roumains*.

Le but de cette *Association* est de recueillir par des cotisations, donations, legs, etc., des fonds pour la construction de locaux d'écoles, pour la fondation de nouvelles écoles juives et pour la subvention de celles existantes et qui ont besoin d'améliorations.

Un Comité provisoire est en train de se former ici et, un de ces jours, ce Comité convoquera en réunion publique tous les Israélites connus de la ville, pour élire un Comité définitif, qui se mettra en relation avec le Comité fondateur de la capitale afin de constituer, à Jassy d'abord et dans les autres villes moldaves ensuite, des succursales de l'*Association* qui aura son siège à Bucarest.

On parle beaucoup chez nous de cette nouvelle *Association*. Chacun se prépare à lui prêter son concours moral et matériel. Les plus pauvres même sont tout disposés à se priver d'une partie de leur nécessaire pour donner leur obole à l'*Association* qui se charge d'instruire leurs enfants, car les Juifs roumains n'ont rien de plus cher que leurs enfants et ne tiennent à rien autant qu'à l'instruction de leur progéniture.

Voulez-vous comme exemple quelques injustices commises à notre égard, et qui nous révoltent comme Israélites ? La Mairie vote tous les ans une somme d'argent destinée à l'achat de livres de classe et à l'habillement des élèves pauvres. Jamais un élève israélite n'arrive à obtenir un livre ou un costume a ces distributions. Des demandes formelles ont été faites à la Mairie plusieurs fois. On a toujours répondu que les crédits respectifs sont accordés *exclusivement* pour aider les élèves chrétiens seuls. — Mais cet argent est pris du budget auquel les Juifs contribuent plus que les chrétiens. — C'est vrai, mais nous sommes les maîtres et nous faisons comme nous voulons.

Un autre fait : La même Mairie distribue, pour les fêtes de Noël et du jour de l'an, des secours d'argent et du bois ou autres comestibles aux pauvres de la ville. On ne donne jamais un centime ou un morceau de bois à un Juif pauvre.

Pis que cela : S. M. le Roi envoie tous les ans, à l'occasion de ces fêtes, aux mairies des villes principales, des sommes considérables d'argent et des grandes quantités de bois pour soulager les familles pauvres. Le Roi n'a jamais prescrit d'exclure les familles juives à la distribution de ses libéralités. Au contraire, sur les prières qui lui ont été adressées, il a ordonné expressément de faire aux Juifs pauvres aussi une part dans ces distributions. Ce fut en vain. La Mairie n'a pas tenu compte des ordres de S. M. Et ces abus de pouvoir, ces dénis de justice, se pratiquent dans toutes les grandes villes et même dans la capitale, tous les ans, à cette époque. N'est-ce pas révoltant!

C'est que nos gouvernants actuels, qui sont des antisémites déguisés, ont pour principe de tout prendre du Juif sans vergogne et de ne lui rien donner en échange, et ils abusent de leur omnipotence.

Pour nous autres Juifs, ce sera malheureux si les boyards restent encore longtemps au pouvoir, car leur intention est de nous anéantir totalement. Je sais de la bouche d'un député jassois que le Ministre de l'instruction publique a déjà déposé sur le bureau de la Chambre les projets de lois sur l'instruction secondaire et sur l'instruction supérieure (Universitaire), et qu'un des principaux buts de ces lois *in spe* est d'exclure les étudiants israélites des hautes écoles de l'Etat, comme ont été exclus les enfants juifs, dans la session des Chambres de 1892-1893, des écoles primaires, professionnelles, etc.

Vous voyez : La plaie de l'exclusion de nos enfants des écoles primaires, commerciales et professionnelles de l'État est encore sanglante, et déjà une autre plaie, tout aussi grave, menace de s'ouvrir.

N. O.

VARIÉTÉS

LE JUDAISME IRLANDAIS

Le Dr Chotzner a publié, dans la *Jud. Literaturblatt*, une intéressante notice sur l'établissement des Israélites en Irlande et leur situation actuelle. Nous en extrayons les détails suivants :

En 1787, un certain nombre de familles juives étaient installées dans l'île sœur. Ce qui le prouve, c'est le vote par le Parlement irlandais d'une loi accordant à tous les Israélites le droit de cité. Le gouvernement irlandais précédait, comme on le voit, dans le mouvement émancipateur tous les autres pays d'Europe, y compris la France. Pour une nation qu'on se plaît à représenter comme fanatiquement catholique, elle donnait là un magnifique exemple de tolérance, vertu, d'ailleurs, qui s'accorde très bien avec la piété la plus ardente.

La première Synagogue édifiée à Dublin fut ouverte en 1750. Mais on en a perdu la trace. Et ce n'est qu'en 1834 qu'on voit de nouveau le culte israélite officiellement représenté à Dublin par une Synagogue.

C'est surtout dans ces dix dernières années, par suite de l'immigration judéo-russe dans les Iles Britanniques, que la population israélite s'est développée en Irlande, et l'on a dû, en 1892, construire une vaste Synagogue répondant à ces nouveaux besoins, à laquelle on a annexé une école religieuse.

Après Dublin, le plus fort contingent israélite irlandais se trouve à Belfast. On trouve encore des Communautés israélites, dont la création ne remonte pas au-delà de dix ans, à Cork et à Limerick.

Les Israélites de Dublin se livrent la plupart au commerce de vins.



NOUVELLES DIVERSES

Un avis, adressé aux intéressés par le Consistoire israélite de Paris, les informe que « le coupon d'intérêt des obligations des Temples *entièrement libérées* est fixé, pour l'année 1893, à trois francs, payables dès aujourd'hui au secrétariat général, 17, rue Saint-Georges, les *mardi* et *jeudi* de chaque semaine.

— Notre coreligionnaire M. Lœwy (Maurice), sous-directeur de l'Observatoire de Paris, a été élu, pour l'année 1894, président de l'Académie des sciences.

Il a pris, lundi dernier, possession du fauteuil, et mettra prochainement sous les yeux de l'illustre compagnie les résultats obtenus par le grand équatorial de l'Observatoire, instrument dont il a perfectionné successivement tous les détails.

La présidence du Bureau central des cinq Académies revenant cette année à celle des Sciences, M. Lœwy se trouve en même temps être pour 1894 le président de l'Institut de France, honneur non encore échu, croyons-nous, à un Israélite.

— M. Cahen, secrétaire général de Meurthe-et-Moselle, est nommé sous-préfet de Saint-Quentin.

— Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

M. Hemardinquer (Albert), ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées, 16 ans de services. Titres exceptionnels;

M. Noel Bardac, banquier à Paris.

— M. H. Wahl, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, inspecteur général de l'Instruction publique aux Colonies, soutiendra, vendredi 12 janvier, ses thèses pour le doctorat ès-lettres devant la Faculté de Paris.

— Extrait de la *Libre Parole illustrée* du 6 janvier 1894, page 7 :

« Un jour, à Sébastopol, Nicolas passait en revue la flotte de la mer Noire ; frappé de la précision des exercices de deux matelots, il ordonna de les faire passer officiers. On lui répondit qu'ils étaient juifs. « Demandez-leur, dit le tzar, s'ils veulent changer de religion. » L'aide de camp leur transmit ces paroles comme un ordre. Les deux jeunes gens s'embrassèrent, puis se précipitèrent ensemble dans les flots, aimant mieux mourir que de trahir leur foi. »

Sans commentaires, n'est ce pas ?

— Nous avons reçu un ouvrage fort intéressant : *Les Juifs russes*, extermination ou émancipation, par Léo Errera, professeur à l'Université de Bruxelles, Mucquard éditeur, dont nous rendrons compte prochainement.

Etranger

On nous écrit de Lucerne (Suisse), 4 janvier:

« La Communauté de Lucerne se compose actuellement d'une trentaine de membres, Français, Allemands, Alsaciens et Suisses. Nous avons un ministre officiant et *Schochet* qui donne l'instruction religieuse aux enfants: une grande salle sert de Temple, qui est fréquenté assidument, surtout en été, et par les étrangers. Mais on a décidé d'en construire un dès que les ressources le permettront, l'argent en caisse ayant été absorbé par un cimetière spécial créé en 1887.

— Le testament du regretté baron Maurice de Kœnigswarter, ouvert récemment, contient d'intéressantes dispositions. D'abord, il y a 250,000 florins de legs à différentes Institutions charitables, répartis en legs d'une quotité allant de 10,000 à 1,000 florins.

Le Séminaire israélite, déjà richement doté par le défunt, reçoit 10,000 florins. Une pareille somme est échue à l'hôpital israélite, à la Caisse des pauvres israélites et à l'Institut israélite des aveugles. L'orphelinat israélite des filles reçoit 7,000 florins; la Confrérie d'inhumation israélite, 5,000 florins; l'Institut israélite des sourds-muets et la Société de Bienfaisance des dames, également 5,000 florins chaque. L'Association israélite de protection des orphelins reçoit 3,000 florins; la Caisse pour les convalescents israélites, 2,000 florins; l'hôpital israélite de Gleichenberg, 1,000 florins.

Parmi les légataires non israélites, citons l'Académie des Beaux-Arts, l'Association des journalistes, les principales Institutions charitables de Vienne et de la province.

M. de Kœnigswarter laisse des souvenirs à M. le Grand-Rabbin Güdemann et à d'autres personnalités.

Mais ce qui donne la caractéristique des sentiments profondément israélites du regretté défunt, c'est la disposition de son testament par laquelle il laisse à l'aîné des enfants de son second fils, le baron Henri, un domaine valant plusieurs millions en Hongrie, avec, en plus, une rente de 20,000 florins, à la condition que le légataire et ses héritiers légaux n'abandonneront jamais le Judaïsme et n'épouseront pas de chrétiennes, auquel cas ils seraient tenus de verser la somme d'un million de gulden à des Institutions israélites désignées dans le testament.

Ces clauses du testament ont fait l'objet d'une vive discussion au sein du tribunal de commerce de Vienne, à qui revient la charge de se prononcer sur la validité des legs. Par quatre voix contre trois, il a approuvé les dispositions précitées.

— De nouveaux excès antisémitiques ont été signalés à Kolin (Bohême), qui a été naguère le théâtre d'une absurde accusation de sang. Grâce à l'attitude énergique des autorités, la protection des Israélites a pu être assurée.

— Le *Beth Hamidrasch* de Berlin a célébré dernièrement, par une grande fête, le 150e anniversaire de sa fondation.

— Ces bons antisémites ! — Un nommé Gleim, négociant à Francfort-sur-Mein, connu pour sa propagande antisémitique, vient de se sauver en Amérique à l'annonce que des poursuites pour fabrication de fausse monnaie étaient dirigées contre lui.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire israélite, 24, rue Chauchat



(41e *Année*)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG

Fondée en 1852

par **LOEB** *(Emmanuel)*

RUE DE PROVENCE, 46

PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts (901)

INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne

PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX

DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle

Études commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS ET Cie

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שמש חזן aux références

ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central

CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES

MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral.**

531

L'IMMORTALITÉ DE L'AME

CHEZ LES JUIFS

du Dr BRECHER

Traduction française avec préface et notes

par ISIDORE CAHEN

1 vol. Prix : 2 francs

PARIS-DAX

Cure thermale par les **Boues Minéro-Végétales des Thermes de Dax transportées.**

RHUMATISME. GOUTTE-NÉVRALGIES RACHITISME, OBÉSITÉ, ENGORGEMENTS GLANDULAIRES SPÉCIFIQUES.

Traitement à domicile et expéditions en France et à l'étranger.

Bains complets et applications locales

222, rue de Rivoli, Paris

La femme et le péché originel par Ad. FRANCK, de l'Institut. Une brochure — Prix : 25.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

l'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac**, de **cœur**, de **tête** et dissipant à l'instant tout malaise

Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre **Rhumes**, **Refroidissements**, **Grippe**, **Influenza**.

Excellent aussi pour la **toilette** et les **dents**.

54 Récompenses dont **16 diplômes d'honneur** et **14 médailles d'or.**

Fabrique à Lyon, Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*

THIE DREYFUS

30, *rue Taitbout*, Paris

(Précédemment : 24, rue Taitbout)

Tapis d'ORIENT et d'Europe

(876)

ANNUAIRE des ARCHIVES ISRAELITES

POUR 5654 (93-94)

Par H. PRAGUE

Sommaire de la partie littéraire : Revue de l'année, par H. PRAGUE. — Godchau et la duchesse d'Orléans, par LÉON KAHN. — Tableau d'honneur des Israélites français (92-93). — La femme de Chabot, par LÉON KAHN. — Ce que disent les noms israélites, par BEN MOSCHÉ.

DENTS SOINS EXTRACTIONS et *POSE* par l'Insensibilisateur

Traitement consciencieux. — PRIX MODÉRÉS

INSTITUT DENTAIRE 2, Rue Richer angle du Fg Poissonnière

Maxime DROSSNER, DIRECTEUR



CONSISTOIRE ISRAÉLITE

DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général*, *17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

LA GERBE

Études, Souvenirs, Lettres, etc.

PUBLIÉS

A L'OCCASION DU CINQUANTENAIRE

des *Archives Israélites* 1840-1890.

Prix par exemplaire :

Papier *ordinaire*, 3 fr. 50 avec envoi

Papier *de luxe*, 5 fr. 50 avec envoi

CHEMINS DE FER D'ORLEANS

Voyage dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne :

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnières-de-Luchon, Pierrefile-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefite-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefite-Nestalas, Bagnéres-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Durée de validité : 30 jours.

Prix des billets : 1re classe, 163 fr. 50 ; 2e classe, 122 fr. 50

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant payement pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

CHEMINS DE FER DU NORD

Novembre 1893

Services directs entre Paris et Bruxelles.

Départs de Paris, à 8 h. 20 du matin, midi 40, 3 h. 50, 6 h. 20 et 11 h. du soir.

Départs de Bruxelles, à 7 h. 30 et à 8 h. 57 du matin, midi 58, 6 h. 3 et 11 h. 43 du soir.

Wagon-salon et wagon-restaurant aux trains partant de Paris à 6 h 20 du soir et de Bruxelles à 7 h. 30 du matin.

Wagon-restaurant aux trains partant de Paris à 8 h. 20 du matin et de Bruxelles à 6 h. 3 du soir,

LVe ANNEE — N° 3. — Jeudi 18 Janvier 1894 — LVe ANNEE

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

DEUX ABBÉS

Il s'agit de l'abbé Grégoire, curé d'Embrémenil, député à la Constituante de 1789, et de l'abbé Garnier, curé nous ne savons où, et candidat malheureux aux dernières élections législatives dans le quartier Clignancourt, à Paris.

Le premier, vrai ministre de paix et de charité, écœuré de l'état de dégradation des Israélites, indigné des avanies dont on les accable dans la plupart des pays de l'Europe, de l'oppression légale qui pèse sur eux et des préjugés cruels qui en font des suspects, consacre ses veilles à la rédaction d'un mémoire où il plaide avec la générosité native de son cœur de prêtre, avec la logique serrée de l'esprit français, la cause de ces malheureux parias, et démontre surabondamment le devoir pour les Etats et les peuples de s'assimiler ces Juifs doués de si belles qualités morales et intellectuelles. Quelques années plus tard, envoyé à l'Assemblée nationale, conséquent avec lui-même et secondé par des collègues à l'esprit large comme le sien, appartenant les uns à la noblesse et les autres au clergé ou au tiers-état, il réclame l'émancipation des Israélites, plaide cette cause avec la chaleur de parole que donne une conviction intime, et réussit à faire proclamer citoyens libres les parias d'hier.

Le second, plus d'un siècle plus tard, alors que les Israélites entrés dans la patrie française et faisant corps avec elle, l'ont servie avec dévouement, lui ont payé leur dette de sang, et l'honorent dans toutes les carrières et toutes les branches de l'activité intellectuelle, industrielle ou artistique, fonde un journal dans le programme duquel il inscrit comme une menace la révocation du décret émancipateur dû en grande partie à un homme revêtu comme lui de la robe du prêtre, et ne craint pas de montrer sa soutane sur les tréteaux d'un théâtre pour y déclamer contre ses concitoyens israélites.

Lequel de ces deux prêtres traduit le mieux, non la doctrine de l'Eglise qui a souvent varié et a passé par toutes sortes de vicissitudes quand il s'agissait des Juifs, mais l'esprit de l'Evangile, la pensée maîtresse des fondateurs du Christianisme? Nous le laissons à deviner à nos lecteurs.

Cet abbé Garnier, pour parler comme Drumont, est extraordinaire. Il a la prétention de prêcher le socialisme, doctrine libérale et égalitaire s'il en fut, qui se réclame de 1789, et il y joint, dans un monstrueux accouplement, le haineux antisémitisme, legs direct du Moyen-âge, habillé à la moderne par les soins plus ou moins littéraires des Stœcker, des Drumont et consorts, et qui est en dernière analyse la négation des grands principes de la Révolution, une théorie réactionnaire de la plus belle eau, à telle enseigne que tous les Congrès socialistes ont énergiquement flétri ses menées.

Qui dit socialisme dit progrès, évolution continue, extension de tous les droits, nivellement de toutes les situations.



Qui dit antisémitisme dit recul en deçà de 1789, restrictions, spoliations et proscriptions !

Et cet étrange abbé pense à faire figurer dans un même programme ces deux antinomies flagrantes, qui hurlent d'être ensemble !

Et ce ministre de paix et de charité souffle journellement, par la plume et la parole, la haine des hommes dont son Dieu était le coreligionnaire authentique et qui, s'il revenait sur terre, ne manquerait pas de le désavouer et de le renier, pour ses discours qui ne respirent en rien l'air de la Montagne !

Qu'un laïque comme Drumont, qui d'ailleurs bafoue indifféremment la loi et le pape au gré de ses ressentiments et de ses rancunes du moment, poursuive de sa haine, de ses délations et de ses calomnies ses concitoyens israélites, il ne faut ni s'en étonner, ni encore moins s'en affliger. C'est un métier — lui dit un art — qui nourrit, paraît-il, son homme, à en juger par la séquelle d'écrivains qui embouchent la trompette très profane de l'antisémitisme.

Mais qu'un prêtre, un pasteur d'âmes et de consciences, qui a pour devoir de pratiquer toutes les vertus et avant tout celles de l'indulgence et du pardon, se fasse le missionnaire de la guerre de classes qui n'est autre chose que la guerre civile, l'orateur ambulant, le colporteur empressé et bénévole des mensonges et des infamies de l'antisémitisme, voilà ce qui choque, blesse et indigne tous ceux qui en France ont le souci de la vérité et le respect de la religion et de ses ministres ! Voilà pourquoi le même jour, instinctivement, trois organes importants : les *Débats*, le *Temps* et le *Siècle* — auxquels — qui l'eût cru ! le *Figaro*, une semaine plus tard, venait se joindre — ont flétri la campagne de haine et d'excitation qu'à l'instar de Drumont, l'abbé Garnier vient de commencer contre les Israélites. Cette spontanéité et cette simultanéité dans la réprobation de la conduite peu évangélique de ce prêtre montrent qu'en France la tolérance n'est pas prête à abdiquer ses droits souverains. Ce peuple français a fortement ancré en lui le sentiment de la justice. Les révolutions successives ont enfoncé dans son âme, naturellement généreuse et tendre, le respect superstitieux de la liberté et de l'égalité ! Il donnera peut-être un sou pour satisfaire son goût féminin des cancans, des *potins* et des scandales ; mais il ne donnera jamais sa voix, ni son appui, à ceux qui voudraient l'entraîner en arrière, loin de 1789.

L'échec des antisémites aux élections municipales parisiennes, complété par leur *fiasco* écrasant aux élections législatives, démontre péremptoirement que, s'il était appelé à choisir entre les deux abbés, l'abbé Grégoire et l'abbé Garnier, c'est encore le premier qu'il enverrait siéger au Parlement.

H. Prague.

AFFAIRES TUNISIENNES

Lors de la réception du 1er janvier, M. le Grand-Rabbin a adressé au Résident général l'allocution suivante qui a été écoutée avec plaisir :

Monsieur le Résident général,

J'ai l'honneur, au début de cette année, de vous présenter les hommages les plus respectueux de la Communauté israélite de Tunis et de vous exprimer ses vœux les plus sincères pour la prospérité de la France et de la Tunisie et pour votre bonheur.

En nous présentant aujourd'hui devant vous, Monsieur le Ministre, nous tenons, comme Israélites, à saluer en vous le digne représentant de ce beau pays de France qui a été le berceau de notre émancipation et celui de l'égalité de tous devant la loi, et qui continue à avoir l'honneur d'être le dépositaire fidèle des principes d'humanité.

Les Israélites de Tunisie sont très reconnaissants envers le Gouvernement protecteur et envers le Gouvernement de S. A. le Bey pour toutes les institutions dont ceux-ci ont bien voulu doter le pays et dont nos coreligionnaires sont, comme leurs compatriotes, heureux de constater les bons effets.

Les Israélites de Tunis remercient en outre le Gouvernement pour l'organisation du service de leur Caisse de Bienfaisance, qui a été, en maintes circonstances pénibles, très utile à la Communauté elle-même.

Aussi nos coreligionnaires de la province seraient-ils heureux de voir organiser chez eux des caisses analogues à celle de Tunis et espèrent-ils que l'heure n'est pas loin où leurs vœux pourront être utilement accueillis.

Nous nous efforcerons, M. le Ministre, de continuer à mériter la haute bienveillance de nos gouvernants, et nous venons vous renouveler l'assurance de notre profonde gratitude et de notre inaltérable dévouement.

ÉCHOS DE RUSSIE

Le gouvernement russe vient de régler la question de l'expulsion des israélites des territoires situés en dehors de la zone de séjour, en y apportant certains tempéraments. Le dernier délai pour l'évacuation de ces territoires est fixé au 1er juin 1894 ; cependant les gouverneurs de province peuvent réclamer auprès du ministre de l'Intérieur une prolongation de séjour en faveur de particuliers ou de familles israélites qui n'auraient pu mettre ordre à leurs affaires avec des chrétiens. Le délai pourra dans ce cas être reculé d'une année. Dans des cas exceptionnels, le ministre de l'Intérieur peut accorder des autorisations temporaires de séjour en dehors de la zone juive. Enfin la mesure d'expulsion ne concerne pas les célibataires âgés de soixante-dix ans et au-dessus.

Enfin des décisions spéciales sont prises au sujet des israélites établis en Livonie et en Courlande. Ceux qui y ont émigré avant 1880 et qui possèdent des ressources ou ont des occupations fixes peuvent y demeurer jusqu'à nouvel ordre. Quant aux autres, on doit les expulser progressivement dans un délai de deux ans, mais sans procéder par des expulsions en masse.

— Tous les ans, depuis le mois d'août jusqu'au mois



d'octobre, Pétersbourg est inondé par une quantité d'Israélites, bacheliers de différentes écoles, qui viennent personnellement intercéder au ministère de l'instruction publique pour être reçus dans n'importe quelle Université, dans l'Institut vétérinaire, dans un des collèges supérieurs techniques ou dans la section pharmaceutique des Universités.

L'arrivée de ces jeunes gens dans la capitale sans autorisation spéciale est interdite, excepté pour ceux qui sont déjà inscrits à une Université.

M. le ministre de l'instruction publique, faisant part de cette mesure au curateur du district, ajoute que les supérieurs des écoles sont obligés, en présentant les diplômes aux élèves israélites achevant les études ou quittant les classes supérieures, de leur dire de ne pas se rendre à Pétersbourg pour présenter leurs suppliques ou faire valoir leurs titres pour entrer dans les institutions telles que : les Universités, les instituts vétérinaires, les sections pharmaceutiques et les collèges techniques.

De même, il faut expliquer à ces jeunes gens, bacheliers ou étudiants des écoles supérieures, qu'ils ne doivent pas s'adresser directement au ministère, qui ne répondra pas à leurs prières.

Toutes les personnes précitées en cas d'arrivée dans la capitale n'auront pas l'autorisation d'y séjourner et seront immédiatement expulsées.

G S.

LES ISRAELITES AUX ETATS-UNIS(1)

PROGRÈS INTELLECTUELS

III

A l'époque déjà lointaine dont je viens de parler les Israélites des rites allemands et polonais étaien très rares et clairsemés dans le pays. Les premier forts contingents de cette catégorie d'immigré étaient, en outre, trop pauvres, trop absorbés pa les soins de leur existence matérielle pour donne une partie de leur temps à des intérêts d'un ordre plus noble et plus relevé : *primum vivere, deinde philosophari*.

Ce n'est que plus tard, quand l'immigration, devenue plus considérable encore, avait formé des noyaux de Communautés d'une certaine importance, que des Rabbins, d'une réelle valeur, arrivèrent d'Europe et prirent en main la direction spirituelle des Congrégations fraîchement et imparfaitement organisées.

Le premier en date de ces pionniers du Judaïsme américain, non pas réformiste mais modernisé, c'est Isaac Leeser. Bien que né et élevé en Allemagne où il avait fait ses études, il fut nommé tout jeune encore, après un séjour de cinq ans aux Etats-Unis, ministre ou hazzan-prédicateur de la Congrégation portugaise *Mikvé Israël* de Philadelphie (1829).

(1) Voir en dernier lieu le numéro du 4 janvier.

Strictement orthodoxe, mais tenant compte des légitimes exigences de la vie moderne, il introduisit, lui le premier, la prédication en langue anglaise, dans la Synagogue américaine. Non content d'exercer son ennoblissante influence dans le cercle restreint de ses ouailles, il résolut de l'étendre sur ses coreligionnaires en général. A cet effet, il fonda en 1843 *The Occident*, revue mensuelle qu'il dirigea jusqu'à sa mort avec une habileté consommée. Il publia également plusieurs autres ouvrages d'un grand intérêt religieux, entre autres : une traduction anglaise de la Bible et du rituel, un catéchisme pour les enfants, plusieurs volumes de ses discours, etc.

Ses travaux littéraires ne l'empêchèrent pas de prendre une part considérable à la direction de diverses institutions de charité et d'éducation. Lorsqu'on établit à Philadelphie le *Maimonides College*, il en fut nommé président et chargé d'une partie de l'enseignement.

Jusqu'à la fin de ses jours (1868) il resta sur la brèche, répandant à pleines mains la bonne semence et défendant, contre les injustes et calomnieuses attaques du dehors, l'honneur et la gloire d'Israël.

A New-York, Isaac Leeser trouva dans la personne de Samuel M. Isaacs un collaborateur digne de lui pour l'œuvre de relèvement religieux et moral qu'il avait entreprise.

Isaacs était né en Hollande, mais avait reçu son éducation en Angleterre où ses parents étaient venus se fixer. Elu, en 1839, ministre de la Congrégation *B'nai Yechouroun* de New-York, il fut placé, quelques années plus tard, à la tête de la Congrégation *Schaaré Tephila* de la même ville.

L'ardeur et l'habileté qu'il déploya dans l'accomplissement de ses fonctions, son caractère élevé, sa grande piété, l'éloquence persuasive et brillante de sa parole qu'il faisait entendre au Temple chaque samedi et chaque jour de fête, son zèle d'apôtre pour les œuvres de charité et pour l'élévation morale de ses coreligionnaires, tout cela contribua à le revêtir d'une haute autorité personnelle et à répandre au loin son action bienfaisante.

A cette époque, beaucoup de congrégations étaient sans prédicateurs, abandonnées à elles-mêmes; Isaacs, dans des tournées pastorales, alla leur prêcher la loi divine, réveillant et stimulant en elles une louable ardeur pour les choses du culte et les intérêts spirituels qu'elles laissaient en souffrance. Son action s'étendait même au-delà du Judaïsme. Pour les Américains instruits, la parole de ce Juif inspiré qui, chose rare à cette époque parmi les Rabbins du pays, maniait avec facilité et élégance la langue anglaise, avait tout le charme de la nouveauté. Aussi, fut-il souvent invité à se faire entendre dans des assemblées publiques et dans les salles de conférences des universités.

Isaacs était un adversaire résolu de la réforme religieuse préconisée par des Rabbins du plus grand mérite, tels que les Merzbacher, les Adler, les Wise, les Einhorn, les Lilienthal, etc., qui avaient apporté d'Allemagne leurs idées d'innovation. Dans son important journal, le *Jewish Messenger*, fondé

par lui en 1857, il les combattit avec une grande vigueur; mais tout en condamnant leurs doctrines, il sut constamment respecter leur caractère et leur personne.

Isaacs mourut en 1878, laissant l'impérissable souvenir de ses vertus, regretté et respecté même par ses adversaires (1).

IV

Si les représentants du culte dans les deux camps que j'ai nommés plus haut, différaient de vues en matière de doctrines, et si leurs successeurs, aujourd'hui si nombreux, continuent la lutte, il est un point sur lequel tous étaient et sont encore d'accord, c'est l'éducation à donner, au point de vue social, à leurs congrégations respectives et à la jeunesse en particulier. Tous ont pris à tâche d'élever les Israélites à la hauteur intellectuelle du grand peuple dont ils ont l'honneur et le bonheur de faire partie.

Leurs efforts, dans cette direction, ne sont pas restés infructeux. Le nombre des Israélites qui sont parvenus à se faire un nom, en dehors de la banque, du commerce et de l'industrie, est déjà fort respectable.

Dans les beaux-arts, il est vrai, ils se sont jusqu'ici distingués le moins. — On sait d'ailleurs que, sous ce rapport, l'Amérique en est encore à ses débuts. — Cependant, quelques noms sont à citer: Moses Ezéchiel est un des sculpteurs les plus remarquables que ce pays ait produits. Tobie Rosenthal et Constant Mayer (ce dernier d'origine française) sont des peintres d'un très grand talent. Viennent ensuite George Peixotto, portraitiste en renom; Jacques Reich, auteur de vignettes et d'eaux-fortes fort estimées; Angelo Woolf, caricaturiste des plus spirituels; Albert Steiner, dessinateur de mérite, etc., etc.

Henry B. Hertz, qui n'a que 21 ans et se trouve encore sur les bancs du collège, donne de très belles espérances. Au concours ouvert à Chicago par la direction de l'Exposition pour le meilleur dessin devant servir à ériger un arc de triomphe à Christophe Colomb, c'est le jeune Hertz qui a obtenu le premier grand prix.

La musique est, dans ce pays comme partout ailleurs, l'art favori des Israélites. Elle est enseignée dans toutes les familles juives qui ont tant soit peu les moyens de donner ce luxe d'éducation à leurs enfants. Mais si, en ce genre, il s'est déjà révélé quelques personnes de talent, on n'a pas encore à signaler des compositeurs ou virtuoses hors ligne.

Je parlais tout à l'heure d'un tout jeune artiste israélite, couronné à Chicago. Un autre, à peu près du même âge, David Melamed, a obtenu une distinction semblable pour la composition d'une cantate exécutée à l'ouverture de l'Exposition Colombienne. Ce sont là, évidemment, deux cas qui font bien augurer de l'avenir.

Au théâtre, on remarque bon nombre d'Israélites, comme acteurs et actrices, dans les genres les plus divers. Là encore il n'y a guère que des promesses, mais des promesses sérieuses. Il n'en est pas de même des directeurs et des impresarios. Ceux-là sont fort nombreux. Un des plus connus, Frohman, est à la tête d'une quinzaine de troupes dramatiques dont la plupart sont presque constamment en tournée.

(*A suivre.*) DANIEL LÉVY.

(1) Un mot sur deux de ses fils. L'un, M. Meyer S. Isaacs, est un des plus éminents avocats de New-York. Depuis des années il remplit les fonctions de juge de la cour maritime. Il est aussi président du Comité du baron Hirsch.

L'autre, M. Abram S. Isaacs a succédé à son père dans la direction du journal le *Jewish Messenger*. Très érudit, il occupe la chaire des langues sémitiques à l'université de New-York.

Correspondances Particulières

Angleterre

Londres, 12 janvier.

L'Association *Hovevei Sion* a organisé un service divin, dimanche dernier, à la Grande Synagogue de Manchester : service unique, pour ainsi dire, et qui a éveillé le plus vif enthousiasme dans la Communauté israélite de cette ville, grâce à la solidarité de ses membres. Toutes les congrégations allemandes et polonaises, portugaises et réformées y ont participé avec le même accord. C'est ainsi que l'harmonie doit régner parmi des frères! Ces paroles du Psalmiste venaient au cœur: « Que tes tentes sont belles, ô Jacob, tes demeures, Israël ! »

Plus de 1,500 personnes assistaient à la Synagogue pour entendre une fervente allocution — sur l'Idée palestinienne — prononcée par le lieutenant-colonel Goldsmid.

—Comme le Juif conventionnel ne brille guère sur la scène, soit au physique, soit au moral, c'est une surprise fort agréable de voir au théâtre Garrick, dans une nouvelle — bien réussie — intitulée *And old Jew*, un vieux Juif, la personnification de la magnanimité et du désintéressement. L'auteur, M. Sydney Grundy, est un dramaturge populaire. Avec de telles comédies et des romans comme *The Rebel Queen*, de Walter Besant, et qui répand une vive et favorable lumière sur la vie intime juive, on réussirait, peut-être, à combattre l'antisémitisme, qui surgit quelquefois, même dans la généreuse et libérale Angleterre !

— Le révérend docteur Adler, M. le Grand-Rabbin de France, le révérend professeur Marks et M. le docteur Friedlander, directeur de *Jews College*, ont été élus membres honoraires de l'Association des *Macchabéens*. Le révérend docteur Gaster a refusé pareil honneur.

A. H.

Encore quelques mots sur Jellinek

Paris, 12 janvier.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Voulez-vous me permettre d'ajouter quelques détails — seulement au point de vue français — à la nécrologie d'Adolphe Jellinek, que vous avez publiée au dernier numéro des



Archives? On sait que le défunt prédicateur a commencé sa carrière littéraire, à peine âgé de 20 ans, par la traduction allemande de la *Kabbale* d'Adolphe Franck (qu'il a suivi de si près dans la tombe), et il a enrichi cette traduction d'importantes notes nouvelles, surtout de corrections : c'était le prodrome de ses autres publications sur le même sujet, tirées en bonne partie des manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale à Paris. On sait peut-être moins combien ce rabbin autrichien éprouvait de sympathie pour notre pays ; il n'a pas craint de le dire publiquement dans une notice intitulée : « Juifs et Français » (1), où il montre l'analogie de caractère entre les uns et les autres. Enfin, un de ses derniers articles dans son journal la *Neuzeit*, peut-être le dernier qu'il ait écrit avec autant d'affection est intitulé : « Français d'abord, Juifs ensuite », à propos de la participation des israélites français à la réception des marins russes en France. Il est bon de noter une fois de plus combien on reconnait, même à l'étranger, notre amour de la patrie.

Recevez, etc.

MOISE SCHWAB.

LITTÉRATURE

Un Poète israélite

Il y a des Israélites poètes en assez grand nombre, quelques-uns même sont des maîtres dans l'art divin des vers, tels MM. Eugène Manuel, l'auteur des *Ouvriers*, et Achille Ratisbonne, le chantre de l'enfance.

Mais les poètes israélites, c'est-à-dire des coreligionnaires qui s'inspirent aux sources sublimes de la Foi et de la Bible et qui font résonner la lyre d'Israël, sont beaucoup plus rares. M. Moïse Lion, qui vient de publier un volume de poésies (2), digne pendant de celui qu'il nous donna il y a quelque trente ans sous le titre *Voix de Sion*, cultive presque exclusivement la Muse israélite, et il en tire des accents d'une rare élévation et d'une forme exquise dans sa simplicité.

L'âme d'Israël palpite dans ces poèmes dont le sujet est tiré des pages les plus célèbres de la Bible. Il fait revivre les héros de notre histoire sacrée, les Abraham, les Isaac, les Jacob, les Moïse, et chante leurs exploits magnanimes. Nos grandes héroïnes, les Rachel, les Deborah, les Ruth et les Esther surgissent à notre esprit, parées des grâces de la jeunesse, de la vertu, couronnées de l'auréole de la Foi et de l'Espérance.

Le *Schema Israël*, le Décalogue, nos principales prières, nos croyances et nos espoirs, constituent la trame de la plupart des poèmes de ce volume, où la fibre juive résonne mélodieusement.

De ces paraphrases poétiques des scènes grandioses de la Bible, se dégage un charme pénétrant de religiosité, un délicieux parfum de piété On sent que l'auteur a puisé dans sa foi ses inspirations et qu'il s'est nourri de la moelle de nos chantres sacrés et de nos Voyants.

Nous avons dit que la Muse de M. Moïse Lion était israélite, mais pas dans un sens exclusif. L'humanité, la philanthropie, le patriotisme provoquent en elle de généreux et d'éloquents élans. Elle se répand en effusions touchantes, marquées au coin des plus purs sentiments patriotiques, quand elle évoque les épreuves terribles qui ont assailli la France et retrouve, pour chanter son prodigieux relèvement, des accents entraînants.

Dans l'embarras de faire des citations, nous nous bornons à mentionner les pièces qui ont plus particulièrement attiré notre attention, telles dans l'ordre israélite : *Proclamez l'Eternel*, *Echo d'Israël*, *Ecoute Israël*, etc. *La dernière station*, *En route*, *Terre fermée*, *Indignation*, *Adieu*, sont des cris de douleur arrachés au poète par la vue des injustices et des persécutions qui frappent ses coreligionnaires.

Les poèmes *A la nouvelle patrie*, *Cri viril*, sont des chants d'espoir. Dans les *Poésies variées*, nous avons à mentionner tout spécialement l'*Abbé de 89* qui célèbre en termes pathétiques la grande œuvre d'émancipation accomplie par l'abbé Grégoire.

Ce livre de M. Moïse Lion est une belle et bonne œuvre d'éducation israélite. Il comble une lacune de notre bibliothèque, et l'auteur sera grandement récompensé si ses vers, où l'âme juive vibre avec tant de force et d'émotion, excitent dans notre jeunesse saturée de scepticisme, avec l'amour et le respect de notre glorieux passé, la foi et l'espérance dans les destinées d'Israël.

H. P.

(1) Parue dans *Judische Stamm*, traduite dans la *Presse Israélite*, 1869, p. 267 et suiv.

(2) Feuillets de livres divins et révélations humaines. Paris, librairie Durlacher, 1894.

UN DÉLIT DE PRESSE HÉBRAIQUE A JÉRUSALEM

Cela ne s'était jamais vu dans la ville de David et de Salomon !

Un journal hébreu de Jérusalem, *Hatzebi*, dirigé depuis de longues années par un écrivain de talent, *Ben Jehudah*, vient de faire connaissance avec les rigueurs de la législation de la presse en Turquie.

On ne badine pas, là-bas, avec les organes de publicité, les délations aidant. Pour une phrase absolument inoffensive, mais à laquelle on a voulu donner un sens très grave, M. Ben Jehudah et son gendre, éditeur de la feuille dont il est le directeur, se sont vus empoigner, jeter en prison, et poursuivis pour excitation à la révolte, attentat à la sûreté de l'Etat, avec suspension du journal pardessus le marché.

Et la paille humide des cachots, et la suppression de leur liberté et de leur feuille, ils devraient tout cela, dit-on, à certains coreligionnaires poltrons, d'autres disent malintentionnés, qui ont signalé le membre de phrase incriminé et dénoncé quatre pauvres mots hébraïques comme prêchant un soulèvement général de tout Israël contre S. A. le Sultan.

Condamnés sur cette dénonciation à un an de prison, malgré leurs protestations et les attestations de chrétiens connaissant l'hébreu qui déclaraient que la phrase susdite n'avait rien d'incendiaire et n'était qu'une figure, une métaphore comme le langage biblique en compte tant, ces malheureux journalistes ont été condamnés à un an de prison. Ils

ont immédiatement interjeté appel devant la cour de Beyrouth. En attendant, grâce à une caution fournie, ils ont été mis en liberté provisoire.

Cela ne fait rien, on jase très fort, dans la ville sainte, sur les maladroits, les malappris — gens rancuneux s'il en fut — qui ont envoyé la dénonciation aux autorités, et on les blâme fort d'avoir mis en branle l'appareil judiciaire pour quatre petits mots tout ce qu'il y a de plus innocents dont on a, avec un parti pris évident, dénaturé et torturé le sens véritable, trahissant la pensée de l'auteur.

Ce qui est regrettable, c'est que le Rabbinat de Jérusalem, mal conseillé, ait sanctionné, en quelque sorte, la dénonciation, et justifié ainsi des poursuites que l'auteur ne méritait pas.

VARIÉTÉS

UNE LETTRE DE M. CLEVELAND, PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'ordre israélite des *B'nai-Berith* vient de célébrer son cinquantenaire. Il a reçu à cette occasion, du président de la République des Etats-Unis, l'honorable M. Cleveland, la lettre de félicitations suivantes, qui mérite, eu égard à la qualité de son auteur, les honneurs de la reproduction :

« ... Votre loge a une haute mission à remplir, non seulement vis-à-vis des Juifs et du Judaïsme, mais vis-à-vis du monde entier. Les éminents progrès qu'elle a à enregistrer sont les conséquences directes ou indirectes de l'évolution de votre race. Le peuple juif, malgré la différence des vues religieuses qui sépare ses divers tronçons, est, dans sa totalité, sincèrement libéral. La loge *B'nai-Berith* a prouvé que ceux, parmi les Israélites, qui jouissent des bienfaits de la civilisation américaine, savent, d'autre part, parfaitement s'acquitter des obligations que ces privilèges leur imposent, qu'ils respectent scrupuleusement les lois du pays, viennent en aide aux humbles et pauvres, instruisent les ignorants; bref, les Israélites prouvent, par leurs actions et leur attitude, qu'ils sont imbus du noble principe de la fraternité de tous les êtres humains. »

UNE NOMBREUSE FAMILLE

Parmi les nombreuses familles juives expulsées récemment des villages de la Moldavie, on cite une famille de Brüstürosa (district de Bacou), composée de quatorze âmes, savoir: le père, la mère, sept garçons et cinq filles, tous en parfaite santé, mais en bas âge; l'aîné, un garçon, n'a pas encore atteint l'âge de *Bar Mitzwah*.

Des cas de fécondité ne sont pas rares chez les Juifs pauvres de la Moldavie ; aussi, on ne s'étonne pas de ce que *Rebb Mordechay* soit père de douze enfants, quoique jeune encore (36 ans) et que sa femme, Esther, n'ait vu que 28 printemps.

Ce qui a attiré l'attention sur cette famille, ce sont les noms bibliques que portent les enfants. En effet, les garçons s'appellent : Abraham, Isaac, Jacob, Moïse, Aaron, David et Salomon, et les filles : Sarah Rébecca, Rachel, Léa et Miryam.

Le père est cordonnier de son état. Il gagnait le pain de ses enfants par un travail dur, mais honnête.

Il a été expulsé parce qu'il a refusé de réparer un samedi la chaussure du maire du village.

NOUVELLES DIVERSES

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

M. *Aron-Benjaf Simon*, membre de la chambre de commerce de Montpellier. Ingénieur, président du conseil d'administration des mines de Graissessac depuis plus de quarante ans. A organisé des œuvres philanthropiques en faveur des ouvriers.

M. Simon est le dévoué président de la Communauté israélite de Montpellier.

M. *Louis Lion*, ingénieur des ponts et chaussées, ingénieur-conseil du gouvernement général de l'Indo-Chine.

A noter que, dans la promotion dans la Légion d'honneur de janvier comme dans celle de juillet dernier et les précédentes, aucune croix n'a été attribuée au culte israélite, tandis que les cultes catholique et protestant comptent soit des officiers, soit des chevaliers. Ceci dit sans jalousie, et rien que pour mettre les choses au point et à titre documentaire.

— M. Henri Wahl, inspecteur général de l'instruction publique aux colonies, est nommé membre du Comité supérieur de l'instruction publique des colonies.

— M. Levot (Léon-Léopold), naguère agent de change près la Bourse de Paris, a été nommé, par décret du Président de la République, agent de change honoraire.

— La *Bienfaisante israélite* a célébré, dimanche dernier, au Temple de la rue de la Victoire, son service annuel funèbre à la mémoire de ses membres décédés Nombreuse assistance, dont beaucoup de dames, dans le Temple tendu de noir du côté du sanctuaire. Discours émouvants de MM. les Grands-Rabbins de France et de Paris. Commémoration des noms des décédés et prière à leur intention, quête et chants de circonstance.

— M. Bardac, banquier, a fait remettre une somme de 2,500 francs à M. le préfet de la Seine, en le priant de la faire répartir entre les bureaux de bienfaisance des arrondissements les plus nécessiteux de Paris.

— M. Théodore Reinach a également envoyé 1,000 francs à l'Assistance publique.

— M. Waddington, l'ancien ministre des affaires étrangères de France en 1878, qui vient de disparaître avait, en qualité de premier délégué à la Conférence internationale de Berlin, fait inscrire dans le traité qui s'en suivit l'obligation pour les Etats des provinces danubiennes d'accorder la liberté



confessionnelle et les droits civiques à leurs sujets israélites.

— Comme tout le faisait pressentir, M. le Dr A. Vidal, médecin inspecteur de l'armée en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, a été élu, par la circonscription israélite de Constantine, membre du Consistoire central.

Le décret approuvant l'élection est à la signature.

— M. Théodore Gompertz, professeur à l'Université de Vienne, a été élu membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Vendredi prochain, conférence par Mlle Céline Renooz, à 8 h. 1/2 du soir à l'Institut Rudy, rue Royale, sur l'*Histoire de la Bible* et la *grande mission des Juifs*.

Departements

— Une correspondance particulière de Roubaix (Nord) nous signale un fait bien intéressant et des plus honorables pour notre culte.

M. Maurice Marx, fils du ministre-officiant de la Synagogue de Roubaix, a été nommé dans le courant de novembre au commandement de la canonnière l'*Onyx*.

Ce jeune officier est ancien élève de l'Ecole polytechnique.

— M. M. A. B. — *Non.*

— On nous communique, de Bayonne, la triste nouvelle du décès de Mme Vve Auguste Léon (née Ophélie Marqfoy), âgée de soixante-seize ans.

Belle-sœur de MM. Alfred et Emile Léon, qui furent présidents des Consistoires de Bordeaux et de Bayonne, belle-mère de M. Adrien Léon, ancien député et trésorier général, mère du feu commandant Edmond Léon, qui avait épousé, en secondes noces, le célèbre éditeur parisien Michel Lévy, la défunte, femme de bien et de caractère, Israélite très convaincue, avait eu le suprême chagrin de survivre à ses deux enfants décédés l'un et l'autre à peu de distance, en pleine maturité. Elle avait supporté avec courage ces terribles épreuves, mais la douleur avait triomphé de sa robuste constitution, et la foi au Dieu d'Israël, qu'elle avait si ardente et si tolérante en même temps, a dû adoucir ses derniers moments : il y a trois jours, un cortège imposant d'admirateurs de ses vertus et d'amis d'une famille si universellement respectée, a conduit Mme Auguste Léon à sa dernière demeure.

I. C.

— On lit dans la *Dépêche algérienne* du 5 janvier :

Doubles décès. — Dans le courant de la semaine ont eu lieu deux enterrements qui ont profondément impressionné la Communauté israélite.

Un jeune Rabbin a été enlevé à la fleur de l'âge, laissant trois enfants en bas âge, et un des membres fondateurs de l'école rabbinique d'Alger est décédé à l'âge de soixante-trois ans.

M. le Grand-Rabbin Weil, un des Rabbins de l'école et un Rabbin missionnaire de Tibériade, ont successivement rendu hommage aux qualités des défunts.

Etranger

— Nous avons précédemment dit que la votation populaire du 20 août, en Suisse, qui a abouti à l'interdiction de la *Schechitah*, devait être ratifiée par le Conseil des Etats et le Conseil national. Le Conseil des Etats s'est occupé de la question dans sa séance du 19 décembre, et a décidé de confier au Conseil fédéral le soin de réglementer la nouvelle disposition introduite par le vote populaire dans la Constitution, et d'édicter les mesures destinées à en assurer l'exécution. Une résolution identique a été prise par le Conseil national.

— La moralité juive : L'état-civil accuse, à Leipzig, en 1891, chez les protestants, 11,944 naissances légitimes et 2,087 illégitimes; chez les catholiques, 654 légitimes et 200 illégitimes ; chez les Israélites, 105 légitimes et 5 illégitimes. La proportion d'illégitimes est, chez nos coreligionnaires, de 4.55 0/0, tandis qu'elle s'élève, chez les évangéliques, à 14.87 0/0, et chez les catholiques à 23.42 0/0.

— L'égalité en Prusse :

Le monde littéraire vient d'être mis en émoi par une décision inattendue de l'empereur Guillaume dans une question qui, d'ordinaire, ne soulève point de difficulté : le souverain a refusé d'approuver l'attribution du prix de la fondation Schiller au drame de M. Louis Fulda, intitulé : *le Talisman*.

Le prix Schiller a été fondé, à l'occasion du centième anniversaire de la naissance du poète, par le prince Guillaume de Prusse, depuis lors l'empereur Guillaume Ier, le 9 novembre 1859. Il sert à récompenser des œuvres dramatiques nouvelles, en prose ou en vers, se distinguant par l'originalité de la conception et la beauté de la forme. Il est donné, tous les trois ans, par un comité composé de neuf membres désignés par le ministre des cultes et de l'instruction publique prussien, renouvelable tous les trois ans, et dont font partie cette année les poètes Paul Heyse, le romancier Gustave Freytag, les critiques et professeurs Dilthey, Erich Schmidt, Minor, l'historien Treitschke, l'intendant des théâtres de la cour de Berlin, etc.

Le prix est de 3,000 marcs ; il avait été décerné à l'unanimité des membres à M. Fulda.

On attribue le refus de l'empereur à la qualité d'israélite du lauréat. Drôle de façon, même pour un empereur, d'honorer le mémoire de l'immortel auteur de *Nathan le Sage* !

— Les Cercles d'histoire et de littérature juives qui existent en Allemagne et qui se sont multipliés récemment en grand nombre, viennent de se constituer en une fédération qui a pour but de centraliser les efforts en vue d'aider à la renaissance du goût des lettres israélites, au moyen de conférences, de publications. Le Dr Gustave Karpelès, de Berlin, a été élu président de la ligue qui doit favoriser le développement des Cercles littéraires israélites.

— Une colonie agricole israélite a été fondée, il y a quelque temps, au Canada, à 25 milles d'Oxborn, par les soins et aux frais communs de l'*Alliance* et du baron de Hirsch. Le terrain a été gracieusement concédé par le gouvernement canadien.

La colonie compte soixante-treize familles. Elle a reçu le nom de « Hirsch » et paraît appelée, en raison des dispositions prises, à un bel avenir.

Vient de paraître chez Giard et Brière à Paris, *Législation générale du culte israélite en France, en Algérie et dans les colonies* à la portée de tous, avant et depuis 1789 jusqu'à nos jours, avec notes, tables, etc., par *Penel-Beaufin*. Nous en rendrons ultérieurement compte.

Le Directeur, gérant responsable : Isidore Cahen.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire israélite 24, rue Chauchat



(41e Année)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG

Fondée en 1852

par LOEB (Emmanuel)

RUE DE PROVENCE, 46

PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts (901)

INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne

PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX

DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle

Etudes commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (287)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS et Cie

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שמש חזן aux références

ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central

CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES

MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral**.

531

L'IMMORTALITÉ DE L'AME

CHEZ LES JUIFS

du Dr BRECHER

Traduction française avec préface et notes

par ISIDORE CAHEN

1 vol. Prix : 3 francs

LA GERBE

Études, Souvenirs, Lettres, etc.

PUBLIÉS

A L'OCCASION DU CINQUANTENAIRE

des *Archives Israélites* 1840-1890.

Prix par exemplaire :

Papier *ordinaire*, 3 fr. 50 avec envoi

Papier *de luxe*, 5 fr. 50 avec envoi

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

l'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac, de cœur, de tête** et dissipant à l'instant tout malaise

Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre **Rhumes, Refroidissements, Grippe, Influenza.**

Excellent aussi pour la **toilette** et les **dents**.

54 Récompenses dont 16 diplômes d'honneur et 14 médailles d'or.

Fabrique à Lyon, Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*

THre DREYFUS

30, *rue Taitbout,* Paris

(Précédemment : 21, rue Taitbout)

Tapis d'ORIENT et d'Europe

(878)

ANNUAIRE des ARCHIVES ISRAELITES

POUR 5654 (93-94)

Par H. PRAGUE

Sommaire de la partie littéraire : Revue de l'année, par H. PRAGUE. — Godchau et la duchesse d'Orléans, par Léon KAHN — Tableau d'honneur des Israélites français (92-93). — La femme de Chabot, par Léon KAHN. — Ce que disent les noms israélites, par Ben MOSCHÉ.

La femme et le péché originel par Ad. FRANCK, de l'Institut. Une brochure — Prix **25**.

ARON aîné, Fabricant



35, Boulevard Bonne-Nouvelle, Paris

FABRIQUE DE MESOUSAS ET MÉDAILLES

en or, argent et argent doré (843)



CONSISTOIRE ISRAÉLITE

DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Excursion de Paris en Corse

Organisée avec le concours de l'Agence des voyages économiques

Du 1er février au 15 mars 1894

Itinéraire : Paris, Marseille, Nice, Monte-Carlo, Nice, Bastia, Cap Corse, Ile Rousse, Calvi, Corte, Ajaccio, Propriano, Sartène, Bonifacio, Ajaccio, Marseille, Paris.

Prix de l'excursion :

1re classe, 690 francs ; 2e classe, 555 francs.

Ces prix comprennent :

1° Le transport en chemins de fer et la traversée à bord des bateaux de la Compagnie Fraissinet ;

2° Le logement et la nourriture dans les hôtels correspondants de l'Agence des voyages économiques ;

3° Les omnibus et voitures nécessaires pour la visite des villes et les excursions indiquées au programme ;

4° Les entrées dans les monuments ;

5° Les soins des guides de l'Agence des voyages économiques.

Le tout suivant les conditions du programme et des billets remis à chaque excursionniste.

Les souscriptions sont reçues du 15 au 30 janvier 1894 inclusivement aux bureaux de l'agence des voyages économiques 17, rue du Faubourg Montmartre, et 10, rue Auber, à Paris.

Le nombre des places est limité.

On peut se procurer des prospectus détaillés : 1° à la gare de Paris P. L. M. et dans les bureaux succursales de la Compagnie ci-après désignés : rue Saint-Lazare, 88 ; rue des Petites-Ecuries, 11 ; rue de Rambuteau, 6 ; rue du Louvre, 44 ; rue de Rennes, 45 ; rue Saint-Martin, 252 ; place de la République, 16 ; rue Sainte-Anne, 6 et rue Molière, 7 ; rue Etienne-Marcel, 18 ; et au bureau général des billets de chemins de fer de l'Hôtel-Terminus de la gare de Paris St-Lazare (General Ticket Office).

CHEMINS DE FER DE L'EST

Service le plus direct entre Paris et Francfort-sur-Mein

La Compagnie des Chemins de fer de l'Est rappelle au public que la route de Pagny-sur-Moselle-Metz offre le trajet le plus direct pour se rendre de Paris à Francfort-sur-Mein et réciproquement.

Aller. — Paris, départ, voiture directe de 1re classe 8 h. 10 matin, 8 h. 25 soir ; Francfort-sur-Mein, arrivée, voiture directe de 1re classe, 10 h. 41 soir, voiture-lits 11 h. 39 matin.

Retour. — Francfort sur-Mein, départ, voiture directe de 1re classe 8 h. 25 matin, 5 h. 50 soir ; voiture directe de 1re classe, voiture-lits 11 h. 15 soir, 8 h. 45 matin.



LVe ANNEE — N° 4. — Jeudi 25 Janvier 1894 — LVe ANNEE

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne................ 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

UN GRAVE PROBLÈME

Si on en croit les rumeurs qui courent, un revirement se serait opéré dans les dispositions gouvernementales en Russie à l'égard de la population israélite. L'intolérance qui régnait en souveraine maîtresse au palais impérial, et qui a pour berceau le Saint-Synode, céderait — très légèrement il est vrai — mais céderait enfin à des influences plus éclairées et partant plus bienveillantes, plus humaines. Acceptons ces bruits comme d'heureux augures, et fasse le Ciel que l'avenir ne démente pas ces espoirs en une politique plus clémente, auxquels on aime à se laisser aller, et qu'enfin le soleil de la civilisation finisse par percer et faire fondre ces gros nuages noirs, suspendus comme une menace perpétuelle, sur la tête de millions de coreligionnaires.

La situation des Israélites en Russie, telle que l'a faite la politique jusqu'alors suivie, est une des plus effrayantes qu'on puisse imaginer.

Le livre si documenté, si précis dans sa simplicité de M. Leo Errera, professeur à l'Université de Bruxelles, est écrasant comme un réquisitoire, tout en se tenant strictement dans l'énonciation des faits, et en s'abstenant de commentaires passionnés. C'est le langage de l'historien qui laisse parler les faits, parce qu'il sait qu'ils parlent avec autorité et produisent plus d'effet sur les lecteurs que tous les développements littéraires ou philosophiques.

Eh bien! l'impression qui se dégage du livre de M. Errera est navrante. On se demande comment il est possible qu'à l'heure de civilisation, de lumière, de justice et de pitié où nous sommes arrivés, il se rencontre encore un Etat considéré et considérable qui maintienne dans un quasi-esclavage une population de cinq à six millions d'êtres, pas plus disgraciés intellectuellement que ses autres sujets, mais bien au contraire, présentant à l'état latent des ressources d'esprit, de volonté, de travail, de patience, d'industrie qui, mises en exploitation, donneraient au pays gloire et richesse.

Et toutes ces réserves précieuses gisent écrasées, tenaillées, pressurées entre les mailles de fer d'une législation tyrannique!

Parcourez les chapitres du livre si instructif de M. Errera, vous verrez se dresser devant vos yeux tout l'arsenal de mesures restrictives, d'ukhases oppressifs, de circulaires draconiennes qui tendent à interner une population de plusieurs millions d'âmes dans un territoire restreint où elle se consume à petit feu, et qui se traduisent par l'expulsion des artisans, l'interdiction d'emplois et de métiers, le droit refusé aux Juifs de conserver leurs familles auprès d'eux, la limitation de leur nombre dans les universités et dans les gymnases, par des entraves à l'exercice du culte, des impôts spéciaux, des violences et exactions policières, et qui aboutissent à une misère épouvantable, physique et morale.

Et quels sont les griefs invoqués pour justifier cette mise hors la loi de sujets russes établis depuis des siècles dans le pays, et qui lui payent chaque année l'impôt du sang?

M. Leo Errera les examine successivement, et en s'appuyant sur des rapports officiels, les témoignages de notabilités comme le prince Demidoff, les aveux échappés aux organes les plus hostiles aux Israélites, il en démontre l'injustice et la parfaite inanité. Nous ne les passerons pas en revue à sa suite, car nos lecteurs en ont lu souvent la réfutation logique dans ces colonnes. Nous nous bornerons à puiser, à titre d'exemples, les chiffres officiels suivants donnés par M. L. Errrera :

On fait un tableau désolant de l'usure juive et de ses victimes. Eh bien! écoutons les prétendues victimes!

En 1892, les paysans de Bessarabie réclament le retour des Israélites dans les campagnes, alléguant que sans eux, il leur serait impossible de tirer un produit rémunérateur de leur récolte. Le *Gradjanine*, adversaire systématique des Juifs, demande en 1893, pour des raisons analogues, leur réintégration dans l'empire entier.

Et la fameuse répugnance des Juifs pour les travaux manuels! Le rapport officiel de la Commission Pahlen accuse pour les 15 gouvernements du territoire un chiffre de 293,509 artisans israélites.

Dans l'empire entier il y a 383,353 ouvriers et manœuvres juifs, soit 15,9 0/0 de population israélite totale.

D'autres exemples topiques montrent les aptitudes agricoles de nos coreligionnaires contestées jusqu'à présent avec une obstinée mauvaise foi.

Toutes les accusations, toutes les articulations sur lesquelles s'échafaude la politique antijuive s'écroulent devant les chiffres, les témoignages de fonctionnaires, d'hommes d'Etat, d'économistes, fournis par M. Errera.

Comme on le voit, rien de plus poignant que la situation présente des Juifs en Russie!

Au problème qu'il pose, M. Errera ne voit que deux solutions : *Extermination* ou *Emancipation*. Il laisse de côté avec raison les solutions intermédiaires, la conversion en masse des Juifs, repoussée comme une trahison par ceux-ci, et dont d'ailleurs le gouvernement ne veut pas, et l'émigration totale, qui se heurte à des difficultés presque insurmontables, et causerait une perturbation économique incalculable.

Quant à la continuation de l'état de choses actuel, à la persécution hypocrite, M. Errera la juge indigne du noble souverain assis sur l'un des trônes les plus puissants de l'Europe, et qui a conquis l'admiration du monde entier par la noblesse de son esprit et la hauteur de son caractère.

D'ailleurs, en 1883, le regretté prince Demidoff disait avec un parfait bon sens : « Ce n'est pas dans les lois d'exception contre les Juifs qu'on trouvera le remède... Il n'y a qu'un seul remède à la situation, c'est le régime d'égalité pour les Juifs, l'abolition des lois d'exception, la bienveillance inscrite dans la loi, et qui de la loi passera dans les mœurs. »

L'Emancipation, voilà la vraie et la seule panacée à des maux effroyables causés par l'aveuglement et le fanatisme, l'unique solution d'une question d'où dépend l'existence de millions d'êtres dont le seul crime est de professer des croyances particulières.

C'est à l'opinion publique que M. Errera s'adresse, pour faire résonner à l'oreille d'un des chefs d'Etat les plus respectés, ce doux mot d'Emancipation qui a retenti il y a un siècle en France, et qui a la vertu de briser les chaînes séculaires et dont l'évocation fait tomber les barrières, comme, à Jéricho, les murs s'écroulaient aux accents des fanfares sacrées.

Très justement, M. Errera fait remarquer que l'opinion publique qui a pris en main la cause des nègres d'Afrique et d'Asie, et fait disparaître la plaie de l'esclavage, ne saurait rester indifférente au régime inique et misérable qui étreint les Israélites russes. Il fait justement appel à la solidarité humaine en faveur de ces malheureux persécutés dans leur propre patrie. Il compte sur la persuasion souveraine de l'opinion publique pour éclairer le gouvernement russe sur ses vrais devoirs et le détourner du système de politique juive où il s'est engagé sur les perfides conseils d'une intolérance implacable.

C'est à l'opinion publique qu'il en appelle contre le fanatisme, l'erreur et le préjugé. C'est à elle qu'il demande la cessation des misères et des souffrances injustement infligées à une population intelligente et laborieuse.

La conclusion de M. Errera, M. Bloch, Grand-Rabbin de Belgique, l'a reprise dans un discours prononcé à la Synagogue de Bruxelles et qui vient de paraître en brochure, et où lui aussi, au nom de la religion et de la justice, plaide la cause de nos malheureux coreligionnaires devant le tribunal suprême de l'opinion publique. La cause est gagnée à la barre du monde civilisé, mais il faut la faire triompher là où elle est tenue en échec. C'est la publicité la plus grande donnée à des ouvrages de bonne foi comme celui de M. Errera, qui finira par dissiper les obscurités et les malentendus systématiquement entretenus dans l'esprit d'un souverain magnanime, et l'amènera à une de ces résolutions généreuses qui rendent un règne illustre et lui assurent la bénédiction de l'humanité et les applaudissements de l'histoire.

H. PRAGUE.

ÉCHOS DE RUSSIE

M. Lazare de Brodsky vient d'offrir au Conseil municipal de Kiew la somme de 1.200.000 roubles pour la création d'une Banque populaire. Cette Banque a pour but de faire aux artisans de la Russie du Midi des prêts jusqu'à concurrence de 5,000 roubles, d'une durée de 3 ou 5 ans, à raison de 6 0/0 La Banque est autorisée à faire toutes les opérations



financières en vue d'augmenter ses ressources. Un quart du revenu net servira comme réserve ; le reste sera employé pour soulager les artisans les plus indigents. La moitié des membres du Conseil d'administration sera prise parmi les israélites propriétaires de la ville de Kiew. Les artisans israélites auront droit à la moitié du montant de tous les prêts.

— On a procédé dernièrement, dans la salle de fêtes de l'Ecole professionnelle Alexandre II, à la première distribution de dots aux jeunes filles indigentes. Le capital, dont la rente, 4,000 roubles en tout, sert à ces donations annuelles, a été donné par Mme Sarah de Brodsky lors de la célébration de ses noces d'argent. On se rappelle que M. le Rabbin Zuckermann a prononcé à cette occasion une allocution qui a été chaleureusement applaudie et dans laquelle l'orateur a fait allusion à la réputation légendaire de bienfaisance de la famille de Brodsky, sur laquelle nous nous proposons de revenir un de ces jours.

— Le premier numéro de la nouvelle série du journal *Hamelitz* rédigé en hébreu, sous la rédaction de MM. Rabinovitch Rapaport, vient de paraître. La rédaction sera transférée prochainement à Odessa.

— Le Congrès de rabbins à Saint-Petersbourg a commencé à siéger. A l'ordre du jour de ses premières séances figurent les mariages israélites.

— On vient enfin d'inaugurer la grande Synagogue à Saint-Pétersbourg. Un office solennel a eu lieu, auquel assistaient les représentants de différents ministères et de cercles gouvernementaux.

G. S.

LE SÉMITISME DE DISRAELI[1]

Nous avons essayé d'exposer les idées de Disraëli sur la religion sémitique. Nous avons vu qu'elles pouvaient aisément se résumer en quelques propositions nettes. Le sémitisme s'oppose à l'arianisme : l'un est la religion qui a méprisé le corps, l'autre est la religion qui a exalté le corps ; l'un prétend absorber et dominer toute la vie humaine ; pour l'Arien, la religion n'a qu'un sens limité et une valeur définie. De sorte qu'on conçoit très bien quels dogmes sont aujourd'hui des dogmes sémitiques, et très mal quels dogmes sont aujourd'hui des dogmes ariens. A grand'peine, et en forçant un peu la vérité des faits, nous avons pu trouver, dans le protestantisme anglican, les éléments d'une religion arienne. Mais, au fond, Lothar a raison : sémitisme et religion deviennent à peu près synonymes. La religion juive n'est même pas pour Disraëli la plus pure expression du sémitisme. Elle est indispensable à qui veut comprendre le christianisme, elle est sa source, son origine, sa raison d'être. Mais, en revanche, le christianisme l'a complétée, lui a donné son sens véritable. Si bien que, maintenant, la religion du Christ enferme la religion juive, mais la dépasse.

Nous n'avons plus de religion autonome. La seule unité qui puisse donc demeurer aux Juifs est une unité ethnique, une unité de race. Sommes-nous bien les descendants des Juifs de Judée? Leur sang s'est-il transmis jusqu'à nous, pur, sans mélange, sans mésalliance? Voilà une première question, qui est d'ailleurs toute historique. Disraëli se l'est souvent posée. Nous aurons, sur ce sujet, quelques textes curieux à citer. Mais sans qu'une race ait d'unité réelle, on peut avoir l'illusion que cette unité existe. Même s'il ne subsistait aucun lien de sang, aucun lien réel des Juifs de Judée à nous, l'illusion que nous descendons d'eux suffirait à créer un lien, une solidarité. Tous les sentiments généreux de la race deviendraient, par cela seul, intelligibles : l'amour pour nos prétendus frères, la défiance des autres, des étrangers ; la fierté, la curiosité du passé, etc., etc.

Voilà une seconde question qui n'est plus qu'une question de fait. Présentons-nous psychologiquement les caractères d'une race une? Ce sont des caractères que l'analyse psychologique pourrait révéler sans que l'analyse historique les justifiât. Les deux problèmes que Disraëli s'est posés sont deux problèmes réellement distincts, bien qu'il les ait résolus dans le même sens.

Avant tout, il convient de faire une remarque générale. Dans toutes les questions qui intéressent la *race* juive, Disraëli montrera des sentiments d'admiration, de respect et même d'enthousiasme pour cette race sublime qui a joué un si grand rôle dans l'histoire du monde, qui a traversé, sans s'y altérer, tant de siècles grossiers, de peuples barbares. Au contraire, quand il s'agissait de religion juive, la critique était un peu dure. A elle seule, disait il, elle n'a pas de sens. Elle fut l'origine du sémitisme ; mais aujourd'hui elle n'est même plus un symbole suffisant du sémitisme. Où faut-il chercher les causes de cet étrange conflit d'idées? Pourtant, ce qui a fait la beauté de la race juive, c'est uniquement sa religion Si vraiment elle s'est conservée pure, sa religion seule y a servi. Son histoire est l'histoire d'un dogme : elle n'a eu, en dehors du dogme, ni littérature, ni art. Ces contradictions de Disraëli s'expliquent par de très simples raisons d'égoïsme. Il n'appartient plus à la religion juive. Il a été baptisé tout jeune, à treize ans, avec un parrain et une marraine très fashionables. Il est anglican. Il défendra en toute occasion la religion juive ; mais quel besoin qu'il la glorifie? Il n'en est plus. En revanche, la race ne s'efface pas aussi vite que la religion. Il est anglican, soit ; anglican pieux et convaincu, adversaire né de toutes les sectes papistes. Mais ses parents étaient Juifs, il est né Juif. Il se chercherait en vain un ancêtre qui ne fût Juif. On comprendra qu'il ait trouvé mieux qu'un plaisir d'esprit à glorifier la race juive. D'une origine autrefois méprisée, il voudra se faire une aristocratie.

(1) Voir, en dernier lieu, le numéro du 28 décembre.

***

A ce point de vue, tout dépendra du problème historique que tout à l'heure nous posions: Peut-on affirmer, dans l'état actuel de la science, que la race juive se soit conservée pure? Disraëli le pensait et l'a souvent écrit. Mais il faut le prouver pour faire de l'origine sémitique un titre légitime d'aristocratie. C'est un point que nous réservons.

Un diplomate très fin, le baron Sergius, a pris le jeune Endymion en amitié. Il aide à son éducation politique. Ils s'entretiennent tous deux, un soir, de la question des nationalités. « Ne confondez pas, dit Sergius à Endymion, cette question avec la question des races. La France a un sentiment très fort d'être une nation une; mais, ethniquement, qu'est-ce que la France? Un mélange de Celtes, de Latins, de Germains, probablement d'Ibères et de Slaves? Il n'est pas nécessaire qu'en fait la race se soit conservée pure. Il suffit qu'on en ait l'illusion, qu'on s'imagine être de la même race. » Endymion, un peu surpris tout d'abord, approuve cependant, et le baron Sergius continue: « Ne remontons pas dans le passé, dit-il. Nous sommes des gens pratiques, et la réalité qui s'offre à nous est déjà bien assez difficile à comprendre. » Eh bien, en fait, pratiquement, la France, qui est un produit des races mêlées. n'offre-t-elle pas l'équivalent d'un pays de race unique? Assurément. De même les Juifs. Ce qu'ils ont été dans le passé, dans l'histoire, peu nous importe. Nous sommes des gens pratiques. Il est inutile de compliquer le problème, qui est déjà assez complexe. Ce que nous pouvons dire, c'est que tout se passe comme si la race juive était restée absolument pure.

On peut signaler ici, en passant, un des défauts du système. Ainsi, en fait, tout se passe comme si la race était restée pure, ce qui, historiquement, est douteux. Mais la raison est claire, évidente: l'unité de la religion a suppléé à l'unité hypothétique de la race.

Le baron Sergius, après avoir posé ce principe fondamental de la politique moderne, passe à l'examen de l'Europe.

« La force, dit-il, est à ceux qui ont une cohésion, une solidarité. C'est pourquoi, par exemple, l'Italie a été négligeable pendant quatre siècles. C'est pourquoi, au contraire, un homme d'Etat commettrait la plus lourde faute en ne tenant pas compte des Juifs. Nous ne pouvons pas dire qu'ils soient une nation, puisqu'au contraire ils sont dispersés entre tant de nations diverses; mais ils nous donnent le sentiment qu'ils sont une race. Peut-être ne peut-on pas encore apprécier exactement le rôle qu'ils jouent dans la société moderne »

D'après le baron Sergius, quelles sont les raisons de cette influence considérable des Juifs dans la société moderne?

(*A suivre.*) ANDRÉ-LÉON BLUM.

Les Israélites à Neustadt et R. Elia Bachour

Neustadt-sur-Aisch (Bavière), 6 janvier.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je crois intéresser vos lecteurs en leur communiquant les renseignements que j'ai recueillis au cours de mes recherches dans les bibliothèques.

Grâce à la complaisance du doyen du cloître de Saint-Laurent d'ici, j'ai pu explorer les archives monastiques et y faire d'intéressantes découvertes sur *R. Eliaouh Bachour* et les Israélites de Neustadt.

C'est au XVe siècle qu'arrivèrent ici les premières familles israélites, munies d'une autorisation de séjour de la comtesse Anna, veuve du grand électeur Achille-Albert. D'autres s'établirent à Bayreuth, Hof et Bayersdorf.

Le 8 février 1437 naquit à Neustadt Rabbi Elias Lévi ou Lévita, surnommé *Halischbi* et *Habachour*. Son père, R. Ascher Halévi, était le *Hofjude* (le fournisseur de la cour).

Son amour de la science le conduisit en Italie, où il se fit connaître par son érudition, par son esprit critique dans les villes où il s'arrêta, Venise, Padoue et Rome.

Les cardinaux recherchaient sa conversation si nourrie, si savante et si pétillante d'esprit.

Il mourut, après de longues épreuves, à Venise, le 9 Schebat 1549.

En 1514, arriva à Neustadt le célèbre grammairien et professeur Conrady Publicanus de Pforzheim, qui venait s'entretenir de linguistique avec Rabbi Lévita et utiliser ses connaissances profondes.

Après la mort de la comtesse Anna (1515-1516), les Juifs furent chassés de Neustadt.

Il est fait mention, en 1541 (Saalluch), d'un *Hofjude* Séligman Oringer qui exerça ses fonctions pendant six ans. Cependant, les autorités exigeaient des Juifs, en 1536, le payement par tête de cinq florins. En 1700, on trouve le nom d'un Juif opulent, Joseph Lévi de Burgellern, et celui de Samson, encore un *Hofjude*.

En 1767, sur l'ordre du margrave d'Ansbach, les Israélites durent quitter Neustadt.

Dès lors, on ne trouve plus traces d'Israélites à Neustadt. Il y a seulement vingt-cinq ans que sont venues s'établir quelques familles, environ cinquante. Une Communauté s'y est organisée, avec un *Schochet*. De l'ancienne Communauté, il ne reste aucun document pouvant servir à l'histoire. Il y a un vieux cimetière, remontant à plusieurs siècles, dans le village Ullstadt, avec des pierres tombales israélites. Je regrette infiniment que mon état de santé et la rigueur de la température ne m'aient pas permis d'en prendre copie.

Recevez, etc.

ISIDORE GOLDBLUM.

UN FAUX

Si l'on voulait relever tout ce qu'il y a quotidiennement de calomnies, de vilenies, de turpitudes, de mensonges, d'inepties, etc., etc., dans ce journal anarchiste au premier chef, démolissant tout et ne respectant ni rien ni personne, qui s'appelle la *Libre Parole*, la journée d'un homme laborieux n'y suffirait pas, et on pourrait, à cette tâche, noircir bien des rames de papier.

Mais à quoi bon? Le mieux n'est-il pas de se détourner avec dégoût d'un pareil bourbier infect, et



d'imiter les autres organes de la presse honnête qui n'en parlent jamais?

Cependant quand les procédés de cette feuille vont, par système, non seulement jusqu'à altérer sciemment la vérité, — ce qui est son péché mignon, — mais encore à dénaturer, à tronquer, à falsifier les paroles d'autrui, pour les besoins de sa détestable cause, l'abstention n'est plus permise, et il faut démasquer l'imposture, mettre, comme on dit, le nez de ces gens-là dans leurs propres ordures; car on n'a plus affaire à de la discussion, à de la polémique loyale; on ne se trouve plus en présence que d'un faux nettement caractérisé.

Qu'on en juge.

On a lu dans les numéros des *Archives* des 14 et 28 décembre dernier, la conférence faite à la Société d'assistance aux colons israélites en Palestine, par M. le Rabbin Haguenau.

Le 2 janvier, paraissait, dans la *Libre Parole*, un article signé Raphaël Viau, intitulé : CAHEN, PRAGUE, KINOSCH ET Cie (?) débutant ainsi :

« Un curieux journal, c'est bien encore les *Archives israélites*, organe officiel du Judaïsme en France; il est cher, 50 centimes le numéro, mais on en a pour son argent..... »

C'est une des particularités qui nous différencie de la *Libre Parole*. — Elle ne coûte qu'un sou, et quand on l'achète — pour son simple sou — on est volé, comme dans un bois.

Mais passons sur toutes les diatribes et les insanités dont, selon la coutume du lieu, l'article abonde, et pour justifier ce que nous avons dit plus haut, mettons en regard du texte falsifié le véritable :

La Libre Parole	*Archives israélites*
« Lisez plutôt les phrases suggestives parues dans le numéro du 28 décembre dernier sous la signature d'Haguenau.	
« Hâtons-nous de le dire, messieurs, et je traduis en le faisant notre pensée à *tous*, les israélites de nos jours, nous n'avons pas le moindre désir de retourner en Palestine, puisqu'il y a *l'espace infini qui nous appartient.* » (Sic.)	Hâtons-nous de le dire, Messieurs, et je traduis en le faisant notre pensée à tous, les Israélites de nos jours n'ont pas le moindre désir de constituer un nouvel Etat, de créer un nouveau centre politique, de s'ériger en république ou en monarchie. (P. 416, 2e col., 23e ligne.)
	Car on peut mesurer l'état moral d'un pays au traitement qu'il accorde à ses enfants du culte israélite.
Puis plus loin : « Le jour où ils sont — *les Israélites* — pleinement émancipés, *c'est-à-dire, sans doute, quand ils sont les maîtres*, — ce jour-là seulement, les peuples où ils sont méritent de prendre rang parmi les peuples modernes.	Le jour où ils sont pleinement émancipés, et ce jour-là seulement, les peuples parmi lesquels ils sont nés méritent de prendre rang parmi les peuples modernes.
«Nous sommes le baromètre où se marque le degré d'avancement ou de barbarie des peuples. »	Nous sommes comme le baromètre où se marque le degré d'avancement et de barbarie où se trouvent nos concitoyens. (P. 417, 1re col., 12e ligne.)

Remarquez, dans cette seconde citation, que, suivant le procédé habituel des fraudeurs, la première phrase qui explique les suivantes qui en sont la déduction, est complètement omise.

Toutes réflexions, tout commentaire sont inutiles, n'est-il pas vrai? Le faux est flagrant, voulu, prémédité.

J'appelle un chat un chat, et Rollet un fripon,

a dit Boileau.

Suivant ce précepte, j'appelle tout simplement une telle manière de faire du « brigandage » et du « banditisme ». (Papillaud *dixit*, *Libre Parole* du 18 janvier.)

Dans le même article, « le Viau en question » — pour nous servir de son langage — avance avec « un toupet extraordinaire » que « l'invasion juive en Bretagne, atteint le chiffre respectable de 20,000 individus. » Voi à une de ces énormes bourdes que ce breton bretonnant sert habituellement à ses lecteurs!

HYPPOLITE LÉVY.

Correspondances Particulières

Bucarest, le 4 janvier.

Les persécutions contre les Israélites continuent de plus belle, et l'intention perfide de priver tout souffle juif de toute instruction, même élémentaire, devient tous les jours plus évidente pour qui en doute encore. En effet, une autre loi restrictive concernant les Juifs, votée par les Chambres législatives dans la session précédente a passé presque inaperçue par nous, vient d'être promulguée et publiée par le *Moniteur officiel.* C'est la loi qui oblige tous les Conseils généraux des départements et tous les Conseils communaux des villes et des villages du royaume roumain à créer, de leurs propres ressources, des écoles primaires et professionnelles. Par des articles spéciaux, intercalés dans cette nouvelle loi, les étrangers, c'est-à-dire les Juifs, sont exclus de ses nouvelles écoles departementales et communales.

Mais les budgets départementaux et communaux sont alimentés par les contributions des habitants respectifs, dont un certain nombre professent la religion de Moïse, et c'est dans ces budgets qu'on va prendre les sommes nécessaires à la construction des locaux d'écoles et à leur entretien.

Pourquoi les habitants professant la religion de Moïse sont-ils exclus des bienfaits de ces écoles ?

La réponse est simple : c'est que, sous le gouvernement des boyards, il n'y a pas de justice en Roumanie pour les Juifs. Et ainsi, même les enfants juifs demeurant dans les petites villes et dans les villages de Roumanie, sont condamnés à l'ignorance; quant aux enfants juifs de la capitale et des grandes villes, nos honorables lecteurs savent qu'ils sont, depuis octobre 1893, exclus des écoles primaires, professionnelles et normales. En octobre 1894, c'est-à-dire dans neuf mois d'ici, les enfants juifs seront exclus



des gymnases, des lycées et des universités de tout le pays (1). Nous tâcherons de lutter contre les tendances de nos ennemis, et nous ferons le possible pour nous défendre. Il est toutefois certain que, malgré nos efforts surhumains, nous serons vaincus si nos frères de l'étranger nous abandonnent à nos propres forces matérielles. Dans tous les cas, je crains que nous ne puissions pas à l'avenir dire ce que nous disons fièrement aujourd'hui, que, sur 300,000 âmes juives, *il n'y en a pas une seule illettrée.*

— Un Parisien chrétien, qui a passé quelques jours à Bucarest et a été reçu dans les salons de la haute société bucarestoise, disait à un grand boyard qu'il croit que les Juifs ont raison de se plaindre de leur élimination des écoles de l'Etat. Et le grand boyard de répondre avec empressement : « Pardon, « Monsieur, nous avons imité la France qui n'admet « les étrangers dans les écoles publiques que s'il y « a des places vacantes et les soumet au payement « de taxes scolaires. » Crédule et de de bonne foi, notre Parisien a trouvé raisonnable la réponse du grand boyard. Mais, comme cette réponse peut tromper beaucoup de monde de l'étranger et même des diplomates, je veux expliquer par votre précieux recueil que, s'il est vrai qu'en France et dans d'autres pays de l'Europe on n'admet les étrangers que s'il y a des places vacantes dans les écoles et que les élèves étrangers sont soumis au payement d'une taxe scolaire, cela ne se fait que pour les vrais étrangers appartenant à d'autres nationalités ; tandis que nous, Juifs roumains, nous sommes des indigènes, natifs du pays, et appartenons à la nationalité roumaine, au Trésor de laquelle nous payons toutes les contributions d'argent comme tous les citoyens chrétiens, et même le tribut de sang pour défendre la patrie dans laquelle nous avons vu le jour (2). Donc nous ne sommes point des étrangers vrais, comme on l'entend dans tous les pays. On nous désigne arbitrairement comme tels, uniquement par jalousie et par égoïsme, les puissants voulant jouir eux seuls des biens du sol, des fonctions de toute sorte et des faveurs qui sont leur privilège; telles : pensions viagères et reversibles à leurs femmes et enfants ; des récompenses nationales non méritées, mais également reversibles, et autres grands avantages qu'ils réservent pour eux exclusivement à nos dépens et au détriment des finances du pays. X.

(1) Les projets de lois respectifs sont déjà déposés sur le bureau de la Chambre législative, et les organes de publicité du gouvernement, ainsi que les députés de la majorité, affirment qu'ils passeront comme une simple lettre à la poste, l'intérêt du pays étant de n'avoir pas des Juifs instruits dans son sein, car ils sont très habiles.
C'est notre crime d'être habiles.

(2) Les vrais étrangers, appartenant à d'autres nationalités et demeurant en Roumanie, ne servent pas dans l'armée roumaine. Ils servent dans l'armée de leurs pays d'origine Ils sont aussi exempts de la contribution personnelle. Les Juifs roumains payent cette contribution comme tous les citoyens chrétiens roumains.

NÉCROLOGIE

On annonce le décès à Bayonne de Mme Auguste Furtado, veuve de l'ancien président du Consistoire israélite de cette circonscription, et tante de Mme Charles Heine.

La défunte était âgée de 78 ans. Il y a quelques années, pour honorer la mémoire de son mari, elle avait fait don à la ville de Bayonne d'une somme de 50,000 francs, destinée à la fondation d'une « Ecole Maternelle ».

Avec Mme Auguste Furtado, décédée sans postérité, s'éteint le nom célèbre et si justement considéré de Furtado.

Mme Léonce Weyl, femme du juge de paix de Fontainebleau, a succombé, âgée de trente-deux ans à peine, à l'implacable maladie qui la minait.

En tête du cortège qui l'a conduite à sa dernière demeure, se trouvaient les magistrats, et M. Ouvré, le député de l'arrondissement. L'estimable défunte tenait par ses origines aux meilleures familles de l'Est et du Midi : d'un côté les Lippman, les Ratisbonne, les Lévylier, l'illustre professeur Germain Sée, M. Jules Veil, le sous-directeur des contributions indirectes de Saint-Quentin ; de l'autre, les grandes familles méridionales Raba et Léon, etc.

D'unanimes regrets ont fait cortège au mari désolé, au magistrat estimé.

VARIÉTÉS

UN ACTE D'HÉROÏSME ISRAÉLITE

Les journaux de Melbourne rapportent un sauvetage accompli par un Israélite, dans des conditions tout à fait dramatiques. C'est dans les environs de Melbourne, à Sorrento, que cet acte d'héroïsme a été effectué.

Un incendie violent éclate tout d'un coup dans la boutique d'un nommé Cousin, se propageant avec une telle rapidité que les cinq enfants du propriétaire, emprisonnés par les flammes, sont considérés comme perdus. Mais, de la foule saisie d'horreur et qui assiste, impuissante, au désastre, un homme s'élance, un nommé Joseph Ikermann Myslis. Il se précipite dans le brasier et parvient à en retirer d'abord deux enfants qui dormaient dans leur berceau. Il retourne dans le feu pour sauver les trois autres, restés dans la maison et enfermés dans une chambre. La porte est fermée. Myslis cherche à se livrer un passage par la fenêtre, mais elle est trop étroite. Alors, avec une brique, il se hâte d'élargir l'ouverture, et il réussit à pénétrer à l'intérieur. Mais le mur s'écroule, ensevelissant le sauveteur et les enfants. On les croit tous perdus, et une terreur passe dans l'âme de la foule. Mais Myslis, qui n'a été qu'étourdi par la chute du mur, reparaît avec les enfants, aux applaudissements frénétiques des assistants. Mais l'effort a été surhumain, et Myslis tombe sans connaissance. Un médecin lui prodigue des soins et fait transporter à l'hôpital l'héroïque étranger, qu'on dit être originaire de Jérusalem.

NOUVELLES DIVERSES

— Nous apprenons que M. Schuhl, l'honorable Grand-Rabbin de Vesoul, doit se rendre en mission à Tunis pour y étudier la situation israélite au point de vue de la nouvelle organisation projetée du culte.

— Deux membres du Consistoire central des Israélites de France, où ils représentent, le premier Alger, et le second Nancy, tous deux ingénieurs en chef des ponts et chaussées et beaux-frères, sont élevés, par le même décret publié dimanche dernier, au grade d'inspecteur général dans leur corps : ce sont MM. Maurice Lévy, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, et M. Théodore Lévy, agent-voyer en chef de la ville de Paris.

— Samedi soir prochain 27 janvier, à la Salle Consistoriale, assemblée générale de la Société des *Etudes juives*, sous la présidence de M. Hartwig Derenbourg. Au cours de la séance, qui comprendra les rapports du trésorier et du secrétaire, M. Worms (René), docteur en droit, auditeur au Conseil d'Etat, fera une conférence sur « Spinoza ».

— Sont nommés chevaliers du Mérite agricole :

MM. E Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure; Bechmann, ingénieur en chef des égouts et assainissement de Paris; Cahen-Benel, inspecteur-rédacteur à la direction des forêts; Michel-Lévy, régisseur à l'Ecole vétérinaire de Lyon.

— Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Emile Ulmann, architecte, vient d'être, par arrêté ministériel, nommé membre du Conseil général des Bâtiments civils.

— Le socialisme de l'abbé Garnier, le nouvel apôtre de l'antisémitisme.

On lit dans un organe spécial, la *Typographie française* du 16 janvier :

L'année 1894 a vu naître le journal du socialiste abbé Garnier, ex-candidat à la députation dans le dix-huitième arrondissement.

Le caractère professionnel de M. l'abbé Garnier, ses prétentions à réformer la société, à rendre les ouvriers plus heureux avaient fait croire au délégué du syndicat qu'il suffirait de se présenter devant ce prêtre pour qu'il consentît à faire exécuter son journal aux conditions du tarif. Mais il a fallu vivement en rabattre, et les fréquentes démarches, les arguments les plus nets et les plus fondés du délégué n'ont pu triompher devant l'obstination de l'abbé socialiste, qui ne voulait payer aux ouvriers qu'un salaire bien inférieur au tarif, ces ouvriers devant sans doute considérer comme un honneur qui leur ferait gagner le ciel l'avantage de composer la prose sacerdotale de M. Garnier.

Il faut démasquer les socialistes mystificateurs, de quelque rang qu'ils soient, lorsqu'ils font seulement du socialisme par esprit d'opposition et oublient de pratiquer leurs doctrines dès qu'il s'agit de les appliquer pour leur propre compte.

Nous reviendrons sur les pratiques de M. l'abbé Garnier et de ses imitateurs.

On voit que, chez certains socialistes catholiques, il y a loin de la bouche à la bourse.

— Dans la liste des nouveaux officiers d'Académie, nous relevons avec plaisir le nom de M. S. Engelmann, l'un des sympathiques directeurs de l'institution Springer.

— Une de nos familles les plus estimées du quartier des Batignolles, où elle assure par son pieux concours le service régulier du culte, vient de perdre son chef vénéré, M. Théophile Eudlitz. Il était le gendre du regretté et savant S. Klein, Grand-Rabbin de Colmar, dont il avait épousé la fille aînée et qui a été pour lui une collaboratrice d'un rare dévouement.

L'un de ses beaux-frères, le Dr Klein, a conquis, on le sait, une situation importante au sein de notre Communauté parisienne, qui l'a envoyé siéger au Consistoire.

D'une piété vive et tolérante a liée à un exquis sentiment de charité, M. Théophile Eudlitz était l'âme de ce petit groupe d'Israélites qui habitent ce quartier excentrique. L'Oratoire de la rue Legendre était en grande partie entretenu par ses soins généreux.

Admirablement secondé par sa femme, M. Théophile Eudlitz a eu le bonheur de voir ses nombreux enfants grandir en cultivant ces vertus israélites dont il n'a cessé de leur donner un vivant exemple.

Il laisse plusieurs fils, dont l'aîné, le Dr Moïse Eudlitz, s'annonce comme un de nos praticiens les plus consciencieux; et deux filles, dont l'aînée a épousé l'estimable M. Bloch, Rabbin de Remiremont.

Au domicile, M. le Rabbin Weiskopf; sur la tombe, M. le Rabbin Haguenau, ont payé à cet homme de bien, d'une trempe si israélite, un juste tribut d'éloges et exprimé avec émotion les vifs regrets qu'il laisse à tous ceux qui l'ont connu, regrets dont la touchante unanimité est faite pour mettre un peu de baume sur les blessures de cette honorable famille parisienne.

— L'Association des élèves et anciens élèves de l'*Union française de la Jeunesse* — Société d'instruction et d'éducation populaires, qui compte à Paris quinze sections de cours et plus de 20,000 élèves — a procédé, le 22 janvier, au renouvellement de son bureau. A été élu président, M. René Worms, docteur en droit, auditeur au Conseil d'Etat, professeur à la section de Montorgueil.

— M. le Grand-Rabbin de France reçoit assez souvent d'un généreux anonyme des bons de poste de *dix francs*, avec cette simple mention « pour les pauvres ». Il tient à faire savoir par la voie des *Archives*, à ce bienfaiteur inconnu, que ses dons reçoivent la destination indiquée et qu'ils sont toujours accueillis avec reconnaissance.

Alsace-Lorraine

— En souvenir de sa femme regrettée, M. Lazare Lantz, le président du Consistoire israélite de la Haute-Alsace, a fait les dons suivants :

5,000 francs pour la caisse des veuves et orphelins de Rabbins et 2,500 francs pour la caisse projetée de secours aux veuves et orphelins de ministres-officiants; 10,000 francs à l'hospice israélite; 5,000 francs à l'Ecole de travail israélite de Mulhouse; 3,000 francs pour les pauvres de Mulhouse et 4,000 francs pour 200 familles pauvres des villages; 2,500 francs à l'Institut des pauvres; 2,500 francs aux sœurs de Niederbronn et 1,000 francs à la salle d'asile, dont Mme Lantz était la présidente.

Étranger

— On annonce la mort, à l'âge de 85 ans, du Grand-Rabbin de La Haye, M. B. S. Berenstein, qui, pendant quarante-cinq ans, a exercé les fonctions sacrées au sein de cette Communauté.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire israélite 24, rue Chauchat





LVe ANNEE — No 5. — Jeudi 1er Février 1894 — LVe ANNEE

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

UN BRAVE

LE COMMANDANT ABRAHAM BLUM

Par ce temps d'attaques injustes et de diffamations systématiques, nos coreligionnaires eux-mêmes ne se doutent pas du nombre de braves Français, de courageux officiers, de patriotes ardents qu'ils comptent dans leurs rangs. Les détails suivants, empruntés en majorité à la *France du Nord* du 14 janvier, leur feront connaître une belle figure de soldat israélite.

La ville de Boulogne-sur-Mer vient de perdre en la personne de M. Abraham Blum, ancien chef de bataillon, qui avait pris sa retraite quelques mois avant les événements de 1870-71, un de ses plus sympathiques et plus estimés résidents.

Malgré ses soixante-seize ans, âge qu'on ne lui eût certainement pas donné, tant il paraissait encore actif et vigoureux, M. Blum se mêlait volontiers à la vie sociale de ses concitoyens d'adoption ; il y a à peine quelques semaines, nous le rencontrions à la sortie d'une représentation théâtrale, regagnant allègrement sa demeure.

Le regretté défunt appartenait à ce patriotique département des Vosges, qui a donné tant de vaillants défenseurs au pays, et dont les habitants plus heureux que leurs voisins, ont eu le bonheur de conserver le titre dont ils se sont toujours montrés si jaloux, celui de citoyens français. Il était né à St-Dié, le 13 août 1818.

De bonne heure, il s'était senti une vocation irrésistible pour le métier des armes. Jeune soldat de la classe 1810, il ne tardait pas à conquérir ses premiers grades ; c'était déjà un officier distingué, quand en 1843 il obtint une médaille d'honneur de seconde classe pour sa belle conduite, lors d'un incendie survenu à proximité du magasin de poudres d'Esquerdes, près de St-Omer.

Envoyé en Algérie avec le corps expéditionnaire, il y fut nommé sous-lieutenant porte-drapeau en 1851.

Après avoir pris part à diverses affaires, son régiment, le 7e léger, aujourd'hui 82e de ligne, fut, en 1854, c'est-à-dire au lendemain de la déclaration de guerre, envoyé un des premiers en Crimée. Le sous-lieutenant Blum fit sans le moindre répit toute cette pénible campagne de onze mois, restée légendaire dans les fastes de l'armée française.

En avril 1855, quand, le noyau de la garde impériale ayant été envoyé de Paris sur le théâtre des hostilités, il s'agit de compléter ses cadres au moyen des officiers des régiments tenant campagne depuis la déclaration de guerre, il passa avec son grade au 2e voltigeurs de ce corps d'élite.

Le 8 septembre, jour de l'assaut de Sébastopol, le lieutenant Blum prit part avec son régiment à l'opération contre le Petit-Redan ; il y fut atteint par une balle de carabine de rempart qui, après avoir pénétré dans la région du cou, au-dessous de l'oreille, alla se loger dans l'omoplate, d'où elle ne put jamais être extraite. Cette terrible blessure, qui avait intéressé des tendons correspondant au bras droit, lui tint ce membre paralysé pendant plus de deux ans.

C'est donc le bras en écharpe qu'à la rentrée triomphale des troupes de Crimée, le 30 décembre 1855, notre futur concitoyen d'adoption défila avec ses compagnons d'armes sur les boulevards de la capitale.

Dans le cours de la campagne, le lieutenant Blum avait reçu l'ordre du Medjidié. La croix de chevalier de la Légion d'honneur ne lui fut conférée qu'après son retour, pour la raison qu'on l'avait cru longtemps mort sur le champ de bataille.

La circonstance qui donna lieu à cette erreur, si fréquente en Crimée, mérite d'être rappelée ici. Comme la plupart des blessés dans l'affaire du Petit-Redan, le lieutenant Blum ne fut relevé que longtemps après l'assaut, vers 8 ou 9 heures du soir. Incapable de tout mouvement, la gorge ouverte et affaibli par une perte considérable de sang, le malheureux officier dut rester jusqu'au soir dans

cette horrible situation, menacé, à chaque instant, par les éclats d'obus et les débris de toutes sortes projetés dans l'air par l'effet de la mine. Terrible journée, dont il est plus facile de comprendre que de décrire les incessantes angoisses !

Cette blessure ne devait pas être la dernière reçue par le lieutenant Blum, sur le champ de bataille.

En 1859, aussitôt la guerre déclarée à l'Autriche, il partit pour l'Italie avec le 2e voltigeurs, et prit part à la bataille de Solférino. Au moment où le général Camou entraînait son corps d'armée à l'assaut, le lieutenant Blum reçut à la tempe une balle dont, heureusement, sa jugulaire, abaissée en ce moment, amortit le choc.

Nommé capitaine sur le champ de bataille, M. Blum fut admis à la retraite en juin 1870, comme chef de bataillon; il fut, pendant la guerre franco-allemande, nommé à l'emploi d'adjudant major de la garde nationale de Paris et fit en cette qualité toute la campagne du premier siège, jusqu'au moment où, après l'armistice, il se retira à Boulogne, pour s'y fixer définitivement.

Personne n'a oublié chez nous qu'en 1875, quand fut organisée l'armée territoriale, le commandant Blum offrit un des premiers ses services et fut nommé chef de bataillon au 19e territorial, où il exerça son commandement avec le zèle et l'expérience dont il ne cessa jamais de faire preuve, jusqu'à 65 ans, extrême limite d'âge pour les officiers de son grade. Il est décédé dans sa 76e année. Le défunt était le frère d'un ancien conseiller municipal de Boulogne-sur-Mer, M Nathan Blum, lieutenant-colonel, officier de la Légion d'honneur.

Les vertus guerrières sont plus communes qu'on ne pense chez les Israélites. Elles fleurissent aussi bien dans le sein de la Synagogue qu'à l'ombre des clochers, et le devoir d'une feuille comme la nôtre, consacrée à la défense de nos coreligionnaires, est de mettre en lumière, chaque fois que l'occasion s'en présente, les traits de bravoure qui rendent à notre race sa vraie physionomie.

***

M. LE BARON DE HIRSCH ET SES COLONIES

Il est intéressant de reproduire ici les déclarations faites par M. le baron de Hirsch au correspondant parisien de la *Gazette de Francfort*, sur la situation présente de ses colonies agricoles et leur avenir.

On a dit, dans ces derniers temps, que les essais de colonisation faits par les Juifs ne se poursuivent plus. C'est une erreur. Les résultats obtenus sont satisfaisants ; ils le sont même à un degré surprenant. L'œuvre n'est pas abandonnée, et je suis convaincu qu'elle sera couronnée de succès. Il y a sans doute des difficultés nombreuses à surmonter ; mais ce qu'il y a de curieux, c'est que ces difficultés ne se produisent pas là où on les attendait. Elles ne proviennent pas du manque d'aptitude des Juifs pour les travaux agricoles. L'expérience a prouvé que cette aptitude existe.

Il est vrai qu'il n'a pas été facile d'instituer des expériences concluantes. Il s'agissait de séparer les bons éléments des mauvais, car l'expérience ne pouvait être tentée qu'avec les bons éléments. Or, séparer l'ivraie du bon grain n'est pas chose facile. Cette opération a été rendue plus difficile par ce qui s'est passé après que le gouvernement du tsar eût expulsé les Juifs de la Russie La plupart des émigrants se sont répandus en Allemagne et en Autriche.

On a demandé aux comités de ces deux pays plus de secours qu'ils n'en pouvaient fournir. Les comités de Berlin, de Francfort, de Vienne se sont alors adressés à moi et m'ont prié d'admettre une partie des émigrants russes dans nos colonies. J'ai accédé à leur demande, mais sous condition qu'on ne m'enverrait que de bons éléments : des hommes et des femmes jouissant d'une bonne santé, capables de travailler et disposés à gagner leur vie à la sueur de leur front. Les comités n'ont pas toujours répondu à mes désirs ; ils paraissent, au contraire, n'avoir eu d'autre préoccupation que se débarrasser le plus vite possible des malheureux dont ils ne savaient que faire. Il en est résulté que les colonies se sont peuplées d'éléments difficiles à caractériser.

A côté d'un petit nombre de gens prêts à payer de leur personne, un grand nombre de loqueteux, de mendiants, de paresseux, d'aventuriers de toute espèce qui, très souvent, n'étaient ni Russes, ni Juifs. C'est ainsi que dans notre colonie de la République argentine, nous avons eu pendant deux ans un grand gaillard, haut de sept pieds, qui nous a causé de grands ennuis par toutes sortes de mauvais coups de sa façon.

Un jour qu'on le serrait de près et qu'on le pressait de questions, il avoua tout d'abord qu'il n'était pas Juif du tout, mais qu'il avait vécu beaucoup parmi les Juifs russes et qu'il s'était ainsi assimilé leur langage et leurs coutumes. On lui demanda alors ce qu'il était venu faire dans la colonie :

« Oh ! dit-il, si je ne suis pas Juif, je suis bien Russe, et je souffre de rhumatismes. Mon médecin russe m'a dit que le climat de la Russie ne m'est pas favorable ; il m'a conseillé de faire un voyage sur mer et de me diriger vers le Sud. Pour suivre ce conseil sans m'exposer à des frais, je me suis fait transporter dans la colonie argentine. »

Naturellement, on a acheté à cet intéressant malade un billet de retour et on l'a réexpédié sans perdre une minute dans les pays du Nord si défavorables à ses rhumatismes. Je pourrais vous citer des centaines de faits de ce genre. Vous comprenez par là que nous ayons eu toutes les peines du monde à séparer les bons colons des mauvais. Mais maintenant nous sommes enfin en très bonne voie.

La colonie de la République argentine est occupée en ce moment par environ trois mille individus qui paraissent animés des meilleures intentions. Leur bonne volonté commence à porter des fruits. Ils s'occupent presque tous d'agriculture et, en dépit de tout ce qu'en peuvent dire nos ennemis, on peut voir maintenant dans notre colonie ce spectacle rare dans l'histoire, de Juifs poussant leur charrue et engrangeant leur moisson. Les rapports qui m'ont été adressés par la direction de la colonie m'annoncent que la récolte a été bonne et que le froment surtout a donné un rendement magnifique.

Une autre difficulté provient de la direction elle-même. Je suis condamné à renouveler très souvent le personnel, et, bien que j'aie eu affaire à plus d'un homme animé des meilleurs sentiments, je n'ai pas encore réussi à mettre à la tête de l'entreprise *the right man in the right place.*

J'ai eu une fois comme directeur de la colonie un véritable savant ; mais ce savant était trop idéaliste pour se rendre compte des mesures pratiques qu'il fallait prendre. J'ai choisi ensuite un homme qui avait un talent incontestable d'administrateur ; mais il n'a pu rester longtemps à la tête de l'entreprise, et cela pour des raisons purement personnelles. Grâce à la courtoisie particulière du ministre de la guerre anglais, j'ai réussi ensuite à engager un des rares officiers supérieurs juifs de l'armée anglaise, le colonel Goldsmith. Le colonel, qui commande les horseguards, a pris un congé d'un an et a pris la direction de la colonie. Malheureusement, je n'ai pas tardé à m'apercevoir que nous ne pouvions nous entendre sur certaines questions de principe. Le colonel est partisan résolu, passionné de l'idée qu'on appelle « l'idée de Sion », c'est-à-dire du système qui demande le retour des Juifs dans la Palestine. Moi qui connais l'Orient et la Palestine en particulier, je sais que cette idée est une pure chimère, la Palestine n'étant en aucune façon un terrain fait pour la colonisation.

En ce moment, la colonie est dirigée par deux hommes distingués, anciens pédagogues, qui se sont fait remarquer à la tête des écoles de l'Alliance israélite. L'un d'eux avait présidé aux destinées de l'Institut agronomique aux environs de Paris, l'autre avait été attaché à l'école de l'Alliance à Tunis. Mais je ne me le dissimule même pas : je serai forcé tôt ou tard de

prendre en main la direction de l'entreprise. J'ai commencé à faire pour cela des études préparatoires et, plus tard, je consacrerai tous mes soins et tout mon temps à une œuvre qui, je le répète, a toute ma confiance.

La colonie principale, ce sera toujours celle qui est établie dans la République argentine. Elle réunit les conditions les plus favorables : la fertilité du sol, le développement des moyens de communication, une population peu dense. Nous avons également fait des essais au Canada et aux Etats-Unis, bien que sur une moindre échelle. Mais on ne peut donner une plus grande extension à l'œuvre commencée aux Etats-Unis. La population y est suffisante en nombre, et il faut ajouter que l'antisémitisme y a pris racine : cela n'est pas encourageant.

LES ISRAELITES AUX ETATS-UNIS

(18e article)

PROGRÈS INTELLECTUELS (1)

V

Dans la politique, beaucoup d'Israélites figurent avec honneur. Les électeurs les envoient siéger dans les conseils municipaux, dans les législatures d'Etat, au Congrès de Washington, etc. Trois ont passé au Sénat, dont l'un Judah Benjamin, peut-être le plus grand jurisconsulte américain de son temps, a été le premier ministre ou secrétaire d'Etat de la confédération du Sud pendant la guerre de sécession. Une quinzaine ont été élus membres de la Chambre des représentants. Deux ont été nommés gouverneurs et deux sous-gouverneurs. Deux ont occupé le poste élevé d'attorney-général. Une trentaine ont fait partie des législatures ou assemblées d'Etat. Quelques-uns ont été présidents ou conseillers de cours suprêmes. A New-York seul, on compte aujourd'hui six juges appartenant au culte mosaïque. Un très grand nombre enfin ont rempli ou remplissent encore des fonctions publiques de tout ordre.

M. Oscar S. Strauss, on se le rappelle, a été ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Constantinople où un autre Israélite, M. Hirsch de Portland (Orégon) lui a succédé au même titre.

Tout le monde, dans ce pays, sait que M. Joseph Seligman a décliné le ministère des Finances que le président Grant lui avait offert, et que M. Isidore Strauss, frère de l'ancien représentant en Turquie, a également refusé un portefeuille que M. Cleveland désirait lui confier.

A New-York, M. Ferdinand Lévy, fils d'Alsaciens, très dévoué à ses coreligionnaires, a longtemps rempli l'office de coroner. Aux élections dernières, il a obtenu le poste très envié de register. M. Lévy est un des hommes les plus estimés et les plus populaires de la ville.

Les Israélites américains paraissent avoir un goût tout particulier pour l'économie politique. Plusieurs sont chargés d'enseigner cette science dans les universités de Havard, de Columbia, de New-York et celles de Johns Hopkins dans le Wisconsin et la Pensylvanie. D'autres, et parfois les mêmes, y ont acquis une grande réputation par leur talent de publicistes. MM. Simon Sterne, I.-S. Moore, Ed. Seligman, Félix Adler, etc., sont du nombre et les mieux en vue. Ils ont fondé ou contribué à fonder la *Social Science Review*, le *Forum*, le *Political Science Quarterly*, l'*Encyclopédie* d'Appleton, etc.

Mais ce n'est pas seulement en économie politique qu'ils excellent. Il n'est pas une science, un art, un genre de littérature qu'ils ne cultivent avec plus ou moins de succès. Un grand nombre de journaux les comptent parmi leurs meilleurs rédacteurs.

Dans l'œuvre de l'éducation nationale, ils jouent également un rôle important. Les deux grandes écoles modèles de New-York sont l'école classique du Dr Sachs et la Workingman's School du professeur Félix Adler, dont je dirai quelques mots plus tard.

Le président du « Board of Education », M. Sanger, et le surintendant-adjoint des écoles publiques de New-York sont tous les deux Israélites. Un nombre considérable de leurs coreligionnaires, surtout des femmes et des jeunes filles, sont employés comme instituteurs et institutrices dans les classes primaires ou supérieures.

Mme Schiff, femme du banquier philanthrope de ce nom, est membre du Conseil exécutif du Bernard College de jeunes filles, qu'une autre dame israélite, Mme Nathan Myer a largement contribué à établir. Miss Julia Richman est directrice d'une des principales écoles communales de New-York. Mme D. Louis, une femme admirable de dévouement, a créé des écoles et des refuges pour les jeunes filles pauvres, etc., etc.

VI

On sait que ce grand pays de 65 millions d'habitants qui n'a pas à redouter l'hostilité de puissants voisins n'entretient, en temps de paix, qu'une armée de 25,000 hommes. Il n'est donc pas surprenant que les Israélites y figurent seulement en petit nombre ; aussi je n'en parle que pour mémoire et je me borne à noter que le chirurgien en chef de l'armée actuelle, M. Sternberg, est un des leurs.

Le patriotisme des Israélites ne saurait, toutefois, être mis en doute. Pendant la guerre de sécession, qui dura plus de quatre années (1861-1865), alors que l'Union américaine courait les plus grands périls, 6,000 combattants Juifs, sur une population d'environ 140,000 ames, prirent vaillamment part à la lutte. Dans ce nombre sont compris soixante officiers de divers grades et deux généraux, F. Knefler et Blumenberg (1).

La marine aussi a compté et compte encore un certain nombre d'officiers israélites. Le plus célèbre, un homme dont le nom figure en lettres d'or dans les annales nationales, c'est Uriah-Philipps Lévy.

U. Lévy, ses études terminées, entra dans la marine en 1812. Les Etats-Unis se trouvaient, en ce moment, engagés dans une nouvelle guerre avec la Grande-Bretagne. Le jeune marin débuta sur le brick l'*Argus*, qui fut chargé de rompre le blocus formé par l'escadre ennemie et de conduire en

(1) Voir, en dernier lieu, le numéro du 18 janvier.

(1) Voir la *North American Review* du mois de février 1892.

France M. Crawford, ministre plénipotentiaire à Paris.

Cette dangereuse mission accomplie avec un plein succès, le brick donna la chasse aux navires de commerce anglais, et réussit à en détruire vingt-et-un, dont l'un avait une valeur de plus de trois millions de francs. Au cours de cette expédition, Lévy se comporta avec tant d'intelligence et de courage que le gouverneur, pour le récompenser, le nomma lieutenant de vaisseau. En 1837, il fut promu au grade de commodore, alors le rang le plus élevé dans la marine américaine, celui d'amiral n'étant pas encore créé.

A cette époque, les punitions corporelles étaient en usage sur les navires de guerre des Etats-Unis. Mû par un sentiment de générosité et par respect pour la dignité humaine, le commodore les abolit à bord de celui qu'il commandait. Cette décision fut le signal d'une réforme disciplinaire adoptée dans toute la marine nationale.

Uriah Lévy mourut en 1862, ayant, pendant toute sa glorieuse carrière, montré un profond attachement pour ses coreligionnaires. Ses restes mortels reposent à New-York dans le cimetière israélite de Cypress Hills. Sur le monument de marbre qu'on y a élevé en son honneur, sont gravés ces mots, qui rappellent la plus belle action de sa vie : *Father of the Abolition of Corporal Punishment in the United States Navy* (1).

(*A suivre.*) DANIEL LÉVY.

LE SÉMITISME DE DISRAELI (2)

Pour quelques penseurs de ce temps, pour M. Barrès, par exemple, les raisons de l'influence juive sont toutes intellectuelles. Les Juifs ont agi sur ce temps parce que ce sont des logiciens froids, impassibles. Cette « buée » que l'enthousiasme met aux idées de tant de penseurs n'obscurcit jamais leur raison. Pour le baron Sergius, pour Disraëli, ces raisons sont toutes différentes.

En premier lieu, ils ont beaucoup agi sur ce temps parce qu'ils concentrent entre leurs mains des capitaux immenses. C'est un argument connu.

En second lieu, bien que dispersés dans les nations, ils ont le sentiment d'une solidarité étroite et indéfinie.

Il faut bien comprendre que nous n'avons pas à nous soucier de savoir si l'unité de race est ou non la cause de cette solidarité. Nous sommes des gens pratiques. Les faits nous suffisent. Et c'est précisément cette solidarité bien constatée qui dispense le baron Sergius de dissertations ethnologiques. C'est cette même solidarité qui impose les Juifs à l'attention de l'homme d'Etat. Nous en sommes donc à cette idée, devenue depuis lors un peu trop vulgaire, d'une immense franc-maçonnerie internationale en vue de la conquête du monde. On peut sérieusement contester qu'il y ait entre les Juifs de tous les pays une si parfaite cohésion, une si touchante communauté de désirs et d'idées. Mais on l'a tant dit et tant répété, qu'on finira par nous le faire croire. Le sentiment d'un lien commun à tous les Juifs, en dehors des intérêts, des sympathies ou des craintes partagées, s'efface pourtant chaque jour. Nous ne pouvons même pas prédire aujourd'hui que ce sentiment soit assez fort pour assurer la conservation de la race. Nous sommes partout une minorité. Peut-être, dans deux siècles, le mélange des mœurs et les mariages mixtes nous auront-ils peu à peu dilués, noyés, perdus dans les nations. Mais ce qui paraît incontestable, et c'est là une idée que le baron Sergius déclare inutile, mais que Disraëli ne contesterait pas, c'est que le lien entre les Juifs est, *aujourdhui*, un lien ethnique plutôt qu'un lien religieux. Que la religion seule ait permis la conservation de la race, on n'en peut douter; mais, aujourd'hui, le sentiment de la race paraît devoir survivre au sentiment de la religion. C'est une transition toute trouvée au problème qu'il nous reste à éclaircir : l'idée de l'aristocratie juive.

Toujours est-il que, socialement et politiquement, suivant Disraëli, les Juifs doivent attirer l'attention, et cela pour deux raisons : parce qu'ils sont riches et parce qu'ils sont unis. On remarquera que c'est la plate-forme de l'antisémitisme moderne, c'est la double série d'arguments des antisémites les plus qualifiés de ce temps. Ils sont riches, ils accumulent une masse excessive de capitaux, d'où confusion aussi entre la question juive et la question sociale. Les sémites deviennent le symbole vivant du capital. Ils sont unis, d'où ces développements sur la franc-maçonnerie juive, sur l'organisation secrète, etc. On exploite par là la crainte et la défiance naturelles des masses contre les organisations qu'elles ne connaissent pas. La pensée qu'il existe quelque part une hiérarchie secrète où vous ne pourriez pénétrer de vous-même, qui puisse, en revanche, pénétrer subitement dans votre vie, affole les foules.

D'ailleurs, a-t-on dit, grâce à leurs millions et à leur organisation secrète, les Juifs domineront un jour le monde, si l'on n'y prend garde. La société moderne ne peut accepter aucune conquête parce qu'elle ne supporte aucune autorité.

***

Il faudrait, à ce propos et avant de terminer, rappeler que M. Disraëli croyait, en effet, à l'avenir historique de la race juive. Peut-être, n'est-ce pas là exprimer bien sa pensée. On ne peut plus guère imaginer que la race juive joue encore un rôle historique. Mais quelles circonstances l'ont empêchée d'en jouer un autrefois? Sous les Antonins, n'était-elle pas aussi puissante que le Christianisme? Pourquoi, au Moyen-âge, n'a-t-elle pas eu la même force d'expansion que cette autre religion sémitique, la religion de Mahomet?

On ne voit pas à cela de raison plausible, sinon que la force d'expansion du Judaïsme était purement morale. Mais Disraëli lui refuse cette force d'expansion morale, de prosélytisme religieux. C'est pourquoi il lui attribue, par compensation, une force conquérante, comme aux Arabes. Il faut bien être poussé par quelque chose. L'histoire le désire, mais le roman le permet.

(1) Père de l'abolition des punitions corporelles dans la marine des Etats-Unis.

(2) Voir, en dernier lieu, le numéro du 25 janvier.



Disraëli a publié, en 1833, un roman sous ce titre : *L'histoire merveilleuse d'Alroy*. C'est le roman d'un empire juif au XIIe siècle, en Asie. Alroy est un descendant des rois juifs. Il est né en Perse, à Hamadan, près des tombeaux d'Esther et de Mardochée. Des visions l'inspirent; il appelle les Juifs aux armes, conquiert la Perse et Bagdad. Mais l'amour lui fait oublier la délivrance de Jérusalem, si bien que Dieu l'abandonne. Les Turcs le surprennent dans une embuscade. Il meurt et son rêve meurt avec lui.

Dans Tancrède, publié beaucoup plus tard (1846), on retrouve les mêmes idées. Pourquoi, se dit Tancrède à Jérusalem, l'Asie a-t-elle toujours attiré l'Europe? Pourquoi l'Europe a-t-elle soumis l'Asie? Peut-être peut-il se fonder encore en Asie un grand Etat sémitique. Ne l'a-t-on pas cru un moment avec Mehemet-Ali et contre toutes les prévisions? Peut-être, dans l'avenir, verra-t-on encore le peuple juif à Jérusalem réconquérant peu à peu l'Asie.

Ces souvenirs et ces rêves reviennent sans cesse dans l'œuvre de Disraëli. Peut-être aurons-nous à conclure qu'ils ont même, en un sens, mené sa vie politique, souvent inspirée par le regret et l'amour de l'Orient. Ce ne sont pourtant que des souvenirs et des rêves. L'erreur est toujours la même, la religion est trop sacrifiée à la race. On peut soutenir qu'aujourd'hui nous sommes surtout une race. Dans l'histoire, nous avons été surtout une religion. ANDRÉ-LÉON BLUM

Correspondances Particulières

Angleterre

Londres, 26 janvier.

Un fait assez remarquable, c'est qu'il y a du sang sémitique dans les veines de toutes les familles régnantes d'Europe, lesquelles descendent en directe lignée d'Albéric, reine de Sicile, fille du banquier Porléoni, premier Juif anobli par le pape Léon IX, en 1116. En outre, Ferdinand, roi de Portugal, aïeul du présent monarque, avait, de son côté, pour aïeul le Juif hongrois Kohary, dont la fille et héritière épousa la princesse Ferdinand de Saxe-Cobourg; de sorte que Carlos, roi de Portugal, est indubitablement de souche sémitique. Il en est de même du prince Ferdinand, roi de Bulgarie, qui, par parenthèse, a une physionomie tout à fait juive; il est petit-fils de l'héritière de Kohary. Un second petit-fils de cette dernière, Philippe, duc de Saxe-Cobourg, a épousé la fille aînée de Léopold, roi des Belges. Un troisième, nommé Auguste, a épousé une fille de feu Dom Pédro, ex-empereur du Brésil. Une petite-fille de Kohany est l'épouse de l'archiduc Joseph d'Autriche; une autre est la femme du duc Maximilien de Bavière, frère de l'impératrice d'Autriche et de l'ex-reine de Naples.

— *Love me, love my dag* (qui m'aime, aime mon chien), ne sont pas de vaines paroles pour une famille anglaise, celle de M. J. Lewis Barnett, qui a fait enterrer ses chiens favoris dans un cimetière spécial, récemment établi à une encoignure de Hyde-Park !... Preuve touchante de la sympathique affection de l'Israélite envers les animaux domestique dont la fidélité est proverbiale.

— Il y a dans la feuille américaine *Menorah Monthly* du mois de janvier la reproduction photographique du fragment de la lettre d'un marin du *Caraval Pinta*, vaisseau qui faisait partie de l'expédition de Christophe Colomb en Amérique. Cette missive est une cryptographie *sephardique*.

Selon M. le professeur F. Revars Peugcerver, de l'Université de Mexico, c'est une magnifique composition descriptive en 22 vers, écrits en espagnol ésotérique ou caractères secrets. Ce précieux manuscrit de 400 ans, émanant de celui qui avait découvert l'île de Quanahanit, aurait été dédié à Don Isaac Abarbanel. Sur le revers de la vieille peau, on lit encore le nom du fabricant de l'encre rougeâtre dont on s'était servi : *Beiei aïam* (aux îles occidentales).

— M. Samuel Montagu M. P. a accepté les fonctions de trésorier de la Ligue nationale pour l'abolition de la Chambre des Lords.

A. H.

Roumanie

Bucharest, 24 janvier.

Les politiciens roumains abusent de leur pouvoir, se basant sur le principe de la non-intervention d'un Etat dans les affaires intérieures d'un autre Etat, et surtout sur les concessions que l'Etat roumain fait aux autres Etats par des traités de commerce, de navigation et autres, fort préjudiciables aux intérêts commerciaux, économiques et industriels de la Roumanie, comme est le traité de commerce qu'ils viennent de conclure avec l'Empire d'Allemagne qui va ruiner la naissante industrie nationale, chose démontrée par l'opposition lors de la discussion de cette convention dans les Chambres; et comme sera le traité qui va être conclu bientôt avec l'empire d'Autriche-Hongrie, également préjudiciable au commerce et à l'industrie du royaume roumain. Par ces concessions, ils aveuglent les grandes puissances européennes, qui, en échange, laissent violer le traité international de Berlin de 1878 en ce que concerne les Juifs de Roumanie, et demeurent insensibles à toutes les iniquités sans nom que les politiciens roumains commettent envers les Juifs sous les yeux de leurs représentants, *officiellement accrédités* auprès du roi Charles.

Parmi ces cruautés incroyables, je ne parlerai aujourd'hui que des expulsions des malheureux Juifs qui habitent les villages de la Moldavie. Par ce temps d'hiver et par un froid de 35 degrés, on chasse ces infortunées créatures, des femmes, des enfants et des vieillards, de leurs gîtes, et on les jette dans les rues après avoir pillé leurs demeures, avec une barbarie digne des Marocains. Et encore, certains députés, comme M. J. G. Leca, trouvent que le gouvernement n'est pas assez sévère contre les Juifs et n'exécute pas assez rigoureusement leur expulsion des villages. Dans la séance de la Chambre du 20 décembre, — v. s, — ce M. J. G. Leca ayant interpellé le gouvernement à ce sujet, M. Tache Jonescu, ministre, a répondu : « Des mesures sé- « rieuses ont été prises contre les Juifs des vi-

« lages. Savez-vous ce qui est arrivé? Ces Juifs « ont intenté procès devant le tribunal de Bacau « contre les fonctionnaires qui les ont expulsés et, « à présent, il y a *seize* procès pendants. Vous « voyez que des mesures ont été prises. » (C'est du *Timpul*, n° 282, du 21 décembre 1893, que je traduis la réponse du ministre.)

C'est vrai, plusieurs Israélites, nés dans les villages où ils payent tous les impôts comme les paysans chrétiens et qui ont servi sous le drapeau national et versé leur sang pour l'indépendance de la patrie roumaine, après avoir réclamé au Conseil des ministres et même à S M. le roi, *sans résultat*, se sont adressés au tribunal pour demander justice. Ce seront des procès à sensation, car les pauvres Juifs, désespérés, démontreront comme ils sont spoliés par les sous-préfets, par les maires et par les autres autorités administratives et demanderont à la justice de déclarer s'ils ont le droit ou non d'habiter dans leurs lieux de naissance après avoir rempli tous les devoirs comme Roumains envers la patrie.

Ce qui est intéressant encore et très remarquable c'est que les paysans chrétiens habitant les villages, plaident pour les Juifs, défendent leur juste cause et les représentent comme des gens honnêtes, paisibles et miséricordieux.

Nous verrons ce que dira la justice officielle roumaine. X.

UN LIVRE UTILE (1)

Depuis l'organisation dont il a été doté par Napoléon Ier, à la suite de l'assemblée des Notables complétée plus tard par le Grand Sanhédrin, le culte israélite a fait l'objet de nombre de lois, décrets, ordonnances, arrêts et circulaires ministériels, décisions du Conseil d'Etat, etc., recueillis et mis en ordre successivement par MM. Achille Halphen et Isaac Uhry dans des volumes qui jouissent à bon droit de la faveur de nos administrations confessionnelles et sont toujours consultés avec fruit.

Mais dans ce fouillis de décrets et ordonnances, qui constitue la législation de notre culte, il est assez difficile à des profanes, comme le sont la plupart des dévoués *Parnassim*, de se reconnaître et de se retrouver. Les modifications successives apportées à cette législation, notamment par l'ordonnance de 1844, qui est comme qui dirait la charte du Judaïsme français, par les décrets postérieurs de 1862 et 1872 et surtout le décret du 27 mars 1893 sur la comptabilité du culte israélite, obscurcissent quelque peu la notion des pouvoirs et des attributions des différentes administrations et rendent assez compliquée la connaissance de la compétence des fonctionnaires israélites.

Pour fixer tous ces points et élucider toutes ces questions que soulève la vie de nos Communautés et de nos Consistoires, un manuel était nécessaire, clair, raisonné et complet, vrai fil d'Ariane guidant intelligemment les intéressés au milieu des méandres et surtout des contradictions de la législation israélite en France. Cet outil indispensable aux administrations juives, M. Penel-Beaufin, commis principal au ministère des finances, vient de nous le donner. Son livre intitulé : *Législation générale du culte israélite en France, Algérie et les colonies à la portée de tous*, est un excellent *vade-mecum*, qui complète fort ingénieusement les recueils existant déjà sur la matière et cités plus haut.

Voici l'économie générale de ce volume, divisé suivant une méthode bien raisonnée et d'un format très commode.

Il peut être ramené à cinq parties : 1° la première sur les Israélites avant 1844 : les douze réponses et le règlement de 1806, les décrets de 1808 et la première organisation du culte, les logements et les traitements, le séminaire; 2° l'organisation générale du culte en France, depuis la réorganisation de 1844, et les ministres du culte; 3° les sépultures et le régime financier; 4° le culte aux colonies; 5° l'histoire et le culte en Algérie.

Des renseignements de toutes sortes, les définitions de termes peu connus ou peu employés, les décisions des tribunaux et des notes diverses complètent les articles.

De plus, deux tables générales, l'une chronologique, l'autre analytique, permettent de faire les recherches instantanément et de saisir l'ensemble de l'ouvrage, qui a été revu par M. le Grand-Rabbin Zadoc Kahn (voir p. 245.)

Le décret du 27 mars 1893, commenté, peut être consulté par tous avec fruit.

La modicité du prix rend l'ouvrage accessible à tous.

H. PRAGUE.

(1) Un volume de 280 pages, prix : 3 francs. Giard et Brière, rue Soufflot. Paris, 1894.

Encore quelques mots sur Mme Vve A. Furtado

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la mort de Mme Vve Auguste Furtado, décédée à Bayonne le 20 janvier.

A ses obsèques, qu'elle avait voulu très simples, assistaient, malgré un temps affreux, un grand nombre de personnes, auxquelles s'était mêlée une délégation d'instituteurs et d'institutrices des écoles communales et de professeurs, d'élèves de ce lycée, établissement auquel est attaché le nom de M. Furtado, mari de la défunte.

M. le Grand-Rabbin Lévy s'est fait l'interprète des sentiments de tous, en intercalant dans la prière en français qu'il récite ordinairement au cimetière, une courte appréciation des vertus et des mérites de cette femme de bien, qui avait demandé qu'il n'y eut à ses obsèques ni discours ni couronne.

Parlant de cette suprême volonté, il a terminé ainsi :

« Mais si ma bouche est muette, ses œuvres sont éloquentes, — oh! combien éloquentes! — combien elles proclament quelle noble et pieuse fille d'Israël disparaît du milieu de nous. Son nom, lié à l'illustre nom de Furtado, restera impérissable parmi nous, et son souvenir ne s'effacera jamais de nos cœurs reconnaissants. Ses œuvres la précèderont, ô Seigneur, comme une couronne de gloire devant ton trône de miséricorde, et les prières que nous t'adressons pour son salut éternel l'accompagnent dans le séjour des bienheureux. »

Mme Furtado, qui était depuis de longues années présidente du Comité des écoles (école primaire de filles et école maternelle), a pensé à cette institution au moment de sa mort. Elle a donné 100,000 francs au Consistoire. Aucune œuvre israélite de la Communauté n'a été oubliée.



Quant aux autres dons de cette femme charitable, nous aurons l'occasion d'en parler un de ces jours.

Rappelons seulement qu'en faisant figurer le lycée de Bayonne dans ses dispositions libérales, elle s'est souvenue de la part qu'avait prise son mari, M. Auguste Furtado, qui faisait alors fonctions de maire, à la création de cet établissement universitaire dont il avait payé le terrain.

Dans sa courte mais éloquente prière, M. le Grand-Rabbin a rapproché du nom de Mme Furtado celui de son amie Mme Auguste Léon, née Silva, arrière-petite-fille de ce Marqfoy, dont parle M. Henry Léon dans son *Histoire des Juifs de Bayonne*, et qui, en même temps que les deux Furtado, fut un délégué de la nation juive à la grande assemblée des notables convoquée par Napoléon.

M. le Grand-Rabbin a rappelé la part prise à la direction de nos écoles par Mme Auguste Léon, s'associant aux actes généreux de son mari, et « dont les belles qualités se sont transmises épanouies, développées dans ses enfants, et surtout dans cette digne et sainte femme (Mme Adrien Léon) dont la vie de piété et de vertu est encore présente dans notre mémoire et dans nos cœurs. »

P. S. — Nous apprenons que M. Camille Rodrigues, neveu de Mme Furtado, et l'un des chefs d'une importante usine de Paris, a versé, en souvenir de celle-ci, une somme de 5,000 fr. à la Caisse de retraite de ses ouvriers, récemment fondée.

DONS

FAITS EN FAVEUR DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET CHARITABLES PENDANT LE MOIS DE DÉCEMBRE-JANVIER 1894

MM. Georges Amson, Comité de bienfaisance 100 fr. — Paul-Marix et son fils Edmond, différentes Institutions, 250 fr. — Bernard Lévy, Refuge du Plessis-Piquet, 100 fr. — Joseph Hirsch, id., 500 fr. — Alexandre Weil, différentes Institutions, 750 fr. — M. Adrien Levylier et Mme Emile Nathan, id., 400 fr. — Mme Albert Ellissen et Mme Henry Deutsch, Caisse de la Communauté, 500 fr. — M. Achille Dreyfus, différentes Institutions, 500 fr. — Mme Revel, id., 160 fr. — Mme Alfred Grunebaum, id., 600 fr — MM. Dreyfus et Philippi, id., 500 fr. — Arthur Aron, id., 500 fr. — Max Cornély, id., 700 fr. — Bendix et Pollak, id., 200 fr. — Gutmann et Hirsch, id., 2,200 fr. — Noël Bardac, id., 2,000 fr. — Arnold Marx, Comité de Bienfaisance, 500 fr. — Mme veuve Anspach, à l'Œuvre des loyers, 100 fr. — M. Théodore Porgès, Comité de Bienfaisance, 300 fr. — M. et Mme Théodore Porgès, à l'occasion de l'anniversaire du décès de M. le baron de Weissweiller, id., 500 fr. — M. Antoine May, id., 100 fr. — La Compagnie des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, id., 250 fr. — M. Georges Halphen, id., 1,000 fr. — Anonyme par M. Braun, id., 100 fr. — MM. Albert Cahen d'Anvers, id., 500 fr. — Théodore Reinach, id., 300 fr. — Henri Nathan, id., 200 fr. — Lazard frères, id., 1,000 fr. — Anonyme, id., 200 fr. — Mme Henriette Worms, id., 200 fr. — MM. Popert, id., 100 fr. — Maurice Kann, id., 200 fr. — Louis Leven, id, 100 fr. — Auguste Picart, id., 1,000 fr. — Simon Lazaru, id., 200 fr. — Charles Rubens, id., 100 fr. — Rheims, id., 100 fr. — Wawelberg de Saint-Pétersbourg, id., 1,000 fr. — Eugène Séligmann, id., 100 fr. — Mme Achille Katz, id., 500 fr. — Mme Hillel, id., 100 fr. — M. Charles Stein, id., 100 fr. — M. J. Jarislowsky, id., 100 fr. — Mme Charles Heine, id., 1,500 fr.

NOUVELLES DIVERSES

La séance de samedi soir dernier, aux *Etudes Juives*, a été très courue.

La Salle Consistoriale était remplie d'une assistance où l'élément féminin, comme toujours, était brillamment représenté. C'est M. Hartwig Derenbourg qui occupait le fauteuil présidentiel.

Il a ouvert la séance par l'allocution habituelle, fort bien tournée.

M. Moïse Schwab, trésorier, a lu le compte rendu financier de 1893, meilleur que les précédents. On a entendu ensuite M. Maurice Vernes faire, dans une très belle langue, l'analyse des travaux scientifiques parus dans la *Revue*.

Puis le conférencier, le jeune et brillant M. René Worms, qui compte presque autant de diplômes que d'années, a parlé de *Spinoza*, qu'il connaît et affectionne particulièrement, puisqu'il lui a consacré un volume fort apprécié dans les milieux philosophes.

M. Worms a obtenu un légitime succès.

On a procédé ensuite aux élections statutaires.

M. Théodore Reinach, ancien secrétaire de la Société, a été proclamé président pour l'année courante. Nous reviendrons, dans le prochain numéro, sur cette séance.

— Par décret rendu sur la proposition du ministre des finances, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur, M. Alfred Neymarck, publiciste, président de la Société de statistique de Paris, lauréat de l'Académie des sciences morales et politiques. M. Neymark est l'un des vice-présidents de l'administration des Temples parisiens.

— Une nomination dans la Légion d'honneur à ajouter à celles déjà mentionnées. M. Bloch (David), capitaine au 1er régiment d'artillerie et détaché à l'atelier de Puteaux, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Ont été nommés : *Chevaliers du Mérite agricole* : MM. Bréal, préparateur au Muséum d'histoire naturelle; Dreyfus, rédacteur au *Bulletin des Halles*, à Paris; Strauss, préfet de la Drôme; Vilbouchevitch, publiciste à Paris.

— M. le Président de la République a reçu, vendredi soir, au palais de l'Elysée, ses camarades de l'Ecole polytechnique de la promotion 1857, parmi lesquels se trouvaient nos coreligionnaires MM. le colonel Aron et Philippe, directeur de l'Hydraulique au ministère de l'agriculture.

— M. Denis Weil, juge au tribunal de la Seine, est nommé, pour 1894, président d'une des sections de ce tribunal. M. Denis Weil est l'un des neveux de feu Godchaux Weil, *alias* Ben Lévi, l'auteur estimé des *Matinées du samedi*.

Étranger

— Une motion, présentée à la diète de la Basse-Autriche par l'antisémite Schneider et tendant à interdire l'exercice de la *Schechitah*, a été repoussée à une énorme majorité.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire israélite 24, rue Chauchat





LVᵉ ANNEE — Nº 6. — Jeudi 8 Février 1894 — LVᵉ ANNEE

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1ᵉʳ janvier ou du 1ᵉʳ juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

LA CONVERSION DE LA RENTE

Et les réflexions de ces Messieurs!

Tout est thème à dauber sur les Juifs, à clabauder sur ces affreux sémites, et les lyriques de l'hébréophobie, quand ils s'y mettent, nous ouvrent des échappées tout à fait extraordinaires d'insenséisme et de divagation.

Tenez, voici la Conversion de la Rente 4 1/2 qui vient de réussir admirablement, opération financière qui économise à l'Etat, par an, la bagatelle de *soixante-huit millions*, sans pour cela augmenter sa dette d'un centime.

C'est indubitablement un signe remarquable de la prospérité d'un pays, de la puissance de son épargne, de l'élasticité de ses ressources, quand de telles opérations sont tentées et s'exécutent avec un tel succès.

Et tous les bons citoyens de ce pays, jaloux de la solidité de son crédit comme de sa gloire militaire ou de son renom artistique, doivent se féliciter d'un semblable résultat qui atteste une fois de plus le relèvement de la France.

Eh bien, à en croire ces délicieux artistes ès antisémitisme qui se piquent d'une psychologie rigoureuse et d'un sévère et impeccable sens sociologique, cette Conversion qu'on fait sonner si haut est tout bonnement une piraterie financière combinée par les Rothschild avec le gouvernement et qui ne profite, comme celles qui les ont précédées, qu'aux seuls Juifs! La science économique, qui d'ailleurs n'a rien à voir avec l'antisémitisme, n'a jamais rêvé, croyons-nous, d'une telle hérésie!

Et derrière Drumont dominé, possédé par sa hantise et qui a écrit sur cette donnée à la Gaboriau ou à la Ponson du Terrail, un article qui est tout un roman, on voit d'autres organes de publicité exécuter cette même ritournelle, bête à pleurer. Voici par exemple la *France*, qui, dans l'un de ses derniers numéros (1ᵉʳ février), dénonce en termes d'une violence désordonnée la Conversion si heureusement accomplie, comme une ténébreuse conspiration ourdie de compte à demi par M. Carnot et (toujours) M. de Rothschild.

C'est contre le Président de la République et notre célèbre coreligionnaire une vraie bordée d'insinuations, que disons-nous, d'articulations calomnieuses!

Et toute cette rage, toute cette bile exhalée, parce que l'Etat a obtenu des rentiers de ne plus leur payer que 3 1/2 d'intérêts au lieu de 4 1/2.

Et notre peu raisonnable confrère de demander sérieusement : « Qu'est-ce que cela va bien coûter à la France? »

Soixante-huit millions d'économies, voilà ce que cela va *rapporter* et non *coûter* à l'Etat, le premier venu vous le dira!

Mais pour la *France*, c'est bien plus compliqué et vous ne la ferez pas s'incliner devant cette vérité qui crève les yeux.

Elle trouve plus équitable, à propos de ce triomphe du crédit français, jalousé et envié par tous les pays, de

déblatérer contre la « haute banque juive et protestante », dont le grand méfait est sans doute d'avoir facilité sinon secondé cette entreprise si heureuse pour les finances publiques.

Voyez-vous ces banquiers qui se permettent de contribuer à fortifier le crédit de l'Etat !

Abomination de la désolation !

Mais qu'est-ce qu'aurait dit la *France* si ces banquiers, obéissant à des suggestions moins patriotiques, avaient mis des bâtons dans les roues du gouvernement pour faire échouer la Conversion? Comment qualifierait-elle leurs manœuvres? Et son vocabulaire d'outrages serait-il assez riche pour flétrir de pareilles machinations ?

Quand, à un moment donné, pour des raisons qui seules les regardent, des banquiers israélites ne crurent pas devoir ouvrir leurs guichets à la Conversion d'un emprunt russe, se rappelle-t-on quel *tolle* et quelles cladauderies dans les feuilles antisémites ?

Aujourd'hui, ils donnent leur concours le plus empressé à l'Etat français pour réaliser la Conversion de la Rente, et ces mêmes feuilles ne tarissent pas d'injures et de diffamations sur leur compte! Que signifie cette palinodie? Si on mérite d'être pendu pour n'avoir pas fait la Conversion russe, la logique voudrait qu'on échappât à ce châtiment quand on a prêté les mains à la Conversion de la Rente française !

Cette duplicité, que nous relevons dans le langage des feuilles antisémites, est la caractéristique de la sincérité de jugement, de la probité de raisonnement qui les guident dans leur polémique. Et toute cette belle prose dont l'équité et la justice sont exclues est agrémentée par-dessus le marché d'excitations haineuses, d'appels violents à l'insurrection, adressés à Jacques Bonhomme, qu'on voudrait lancer aux mollets de ces « youtres qui dévorent le budget ».

Eh bien, non! Jacques Bonhomme, qui jouit dans le monde entier d'une réputation de bon sens et de jugement sain, ne se laissera pas prendre à tous ces sophismes dont on essaye de gaver sa robuste raison. Et tous ces crocs-en-jambe donnés à la vérité le mettront en garde contre des doctrines tapageuses, qui suent la haine et l'envie, et qui, grâce à Dieu, ne rencontrent en notre beau pays de France que l'indifférence publique.

H. Prague.

UN BON TYPE D'ANTISÉMITE

Il y a longtemps qu'on a dit qu'en grattant l'antisémite, on pourrait aisément retrouver un ancien obligé des Juifs. Le maire d'Aïn-Beïda, en Algérie, ne paraît pas faire exception à la règle. Tout au contraire, il nous révèle le cas piquant d'un protégé des Israélites, qui, ayant sollicité et obtenu leurs faveurs, se met à mordre la main qu'il caressait naguère.

Nous laissons la parole à l'*Indépendant* de Constantine, qui nous donne des détails édifiants sur ce personnage et sa façon de reconnaître les services de ses administrés israélites :

Voilà un monsieur qui doit tout aux Juifs : il est leur élu ; son écharpe, il la possède, grâce aux platitudes qu'il fit, il y a deux ans, pour que les Juifs lui accordent leurs suffrages. Ce sont les Juifs qui l'ont tiré du néant; ce sont les Juifs qui ont fait de lui, Diafoirus ignorant, le premier magistrat d'une petite ville. Naturalisé à la veille des élections de 1892, il serait resté dans le rang. On aurait attendu qu'il ait donné des preuves de ses sympathies pour le gouvernement français en qualité de simple soldat politique, avant de le considérer comme un chef de groupe.

De cet ex-étranger, on n'aurait pas fait assurément, sans autre forme de procès, un maire français.

Mais M. Willigens a de l'ambition.

Pour arriver à la mairie d'Aïn-Beïda, la compagnie d'un négociant juif de la localité ne lui parut pas répugnante ; au contraire. Un pacte fut conclu. M. Willigens fut nommé maire et le Juif — bien vil maintenant — premier adjoint.

Il semble donc que M. Willigens devrait sinon de la reconnaissance, du moins de l'indifférence à ceux qu'il adorait hier, à ces Juifs aux pieds desquels il s'agenouillait. Il n'en est rien. En admettant que les Juifs lui aient joué quelque tour, il aurait dû, par pudeur, penser que s'ils lui avaient fait trop de mal pour en dire du bien, ils lui avaient fait trop de bien pour en dire du mal.

C'était l'opinion de Corneille sur Richelieu. Mais Herr Willigens n'a pas l'âme d'un Corneille. Il s'en faut. Après avoir avidement léché les sandales d'Israël, il se relève menaçant. Il n'embrassait les Juifs que pour les étouffer.

Savez-vous le tour qu'il vient de jouer à ceux qui, il y a deux ans, lui accordaient leurs voix ? M. Willigens refuse de les inscrire sur les listes électorales, sous prétexte qu'ils ne sont pas Français, bien qu'ils produisent des titres à l'appui de leurs demandes.

Les hommes sensés, ceux que n'aveuglent pas les haines de religion, ne trouveraient pas d'excuses en faveur d'un Français de race qui voudrait, par un tel rigorisme, protester contre le décret Crémieux ; à plus forte raison, est-il impossible de comprendre la rage de ce monsieur qui n'est Français que grâce à un décret, grâce à une mesure d'exception, ni plus ni moins que les Juifs dont il fait fi.

M. Willigens cherche sans doute à prouver qu'il est bien digne de figurer au milieu des membres du Grand Parti français. Il se tient ce raisonnement : « Si l'on doute encore de mes opinions, je vais, par ce moyen, donner un gage de sincérité. » Il ne lui coûte pas grand'chose, puisque, somme toute, les électeurs ainsi refusés auront la consolation d'être inscrits d'office sur les listes électorales, après une décision du juge de paix de la localité, de telle sorte que M. Willigens pourra, le cas échéant, faire encore, clandestinement, sournoisement, appel à leur dévouement, à leurs voix, après les avoir publiquement combattus.

M. Willigens ne devrait pas, à notre avis, s'arrêter en si beau chemin. Puisqu'il ne veut pas se compromettre avec les Juifs, il est de sa dignité de rendre l'écharpe que ceux-ci lui ont donnée...

Tout cela est fort judicieusement dit. Mais l'exemple de M. Willigens n'est pas unique et on doit, en Algérie surtout, en trouver à la douzaine, parmi les plus farouches mangeurs de Juifs.



SPINOZA

UNE CONFÉRENCE AUX « ÉTUDES JUIVES »

Samedi, 27 janvier, s'est tenue, dans la Salle Consistoriale de la rue de la Victoire, l'assemblée générale annuelle de la Société des *Etudes juives*. L'assistance était particulièrement nombreuse. On y remarquait une foule de notabilités appartenant au monde de l'Institut, de la science, des lettres, du barreau ou des affaires, et même une rare affluence d'élégantes toilettes féminines. M. Hartwig Derenbourg était au fauteuil, comme président sortant de la Société. Dans une allocution fort applaudie, ce savant distingué prononce d'abord l'éloge des sociétaires que l'année 1893 a vu disparaître. Au premier rang est Adolphe Franck. M. Derenbourg retrace sa glorieuse carrière philosophique, ses succès de jeunesse, son long et fécond enseignement au Collège de France, son rôle à l'Institut, dont le couronnement eût été, quelques jours plus tard, la célébration de son cinquantenaire académique. Il met en lumière les services rendus par Franck à la science hébraïque et au Judaïsme, et le montre conférencier et président de la Société des *Etudes juives*, dont il fait, à cette occasion, revivre devant nous les origines. Passant ensuite aux autres morts de l'année, il rappelle le souvenir d'Adolphe Jellinek, l'un des plus distingués hébraïsants de l'Allemagne, et ceux de Schweich et de Durlacher. Puis M. Moïse Schwab expose la situation financière de la Société, qui est excellente; et M. le pasteur Maurice Vernes, secrétaire de la Société, analyse les principales études parues pendant l'année dans la *Revue des Etudes juives* et dues au talent de MM. Isidore Loeb, H. Derenbourg, Théodore et Salomon Reinach, Israël Lévi, le Dr Victor Jaques, etc... Le résultat du scrutin qui vient d'avoir lieu parmi les sociétaires est ensuite proclamé. A l'unanimité des votants, M. Théodore Reinach est élu président; cette désignation, ainsi que celle des nouveaux membres du Comité, est saluée par les applaudissements de tout l'auditoire.

Enfin, la parole est donnée à M. René Worms, qui doit traiter de Spinoza. Le conférencier débute en indiquant que l'œuvre de Spinoza, par son incontestable et puissante originalité, donne le démenti le plus éclatant à ceux qui dénient à l'esprit juif le don de l'invention. Il montre comment ce philosophe concilia, en métaphysique, l'esprit scientifique et l'esprit religieux en faisant découler l'évolution du monde des modifications de la substance divine; comment il sait tirer, en morale, le dévouement de l'égoïsme; en politique, le libéralisme et la tolérance des principes mêmes du pouvoir absolu. Il fait voir en Spinoza l'inventeur de la psychologie des passions, si à la mode aujourd'hui; et aussi, dans un tout autre domaine, l'inventeur de l'exégèse rationaliste. Après la pensée de Spinoza, il examine sa vie. « Comme son système, dit-il, est une conciliation de doctrines opposées, son existence est une harmonie de vertus qui, d'ordinaire, ne vont point ensemble. Une qualité qu'on n'a jamais pu lui dénier, c'est le désintéressement. Dans toutes les affaires d'argent auxquelles il se trouva mêlé, successions, associations, il abandonna volontiers à autrui la part qui lui revenait le plus légitimement. Les hommes éminents, quand ils ne recherchent pas la fortune, n'en sont, dit-on, que plus avides de gloire. Spinoza fut désintéressé à ce point de vue comme à tous les autres. Il n'avait pas, de son vivant, publié son grand livre, l'*Ethique*. Quelques-uns de ses plus intimes amis lui demandant de les autoriser à l'éditer quand il ne serait plus, il les pria de n'en pas, du moins, faire connaître l'auteur. Il dédaignait donc la renommée même pour sa mémoire, estimant que la vérité fait mieux son chemin toute seule, quand, pour l'accueillir, l'orgueil humain n'est point obligé de s'incliner devant celui qui l'a découverte. Il donnait par là l'exemple de la plus rare des abnégations, celle de l'homme qui sacrifie à sa pensée, plus que sa vie sans doute, l'honneur d'y attacher son souvenir... Il montra plusieurs fois le plus grand courage en face de ses adversaires politiques, religieux, philosophiques; mais il ne les provoqua jamais. Lui qui n'hésitait pas à aller jusqu'au bout des affirmations en apparence les plus téméraires quand il se croyait dans le vrai, il n'écrivit pas une seule ligne pour attaquer qui que ce fût.

Il pensait que le moyen de faire accepter la vérité n'est point d'insulter ceux qui la nient, mais d'en apporter chaque jour des preuves plus solides. . Il avait une foi entière dans les doctrines qui firent la paix de son cœur et l'unité de sa vie. Pourtant, il professait le plus grand respect pour la pensée d'autrui, fût-elle bien éloignée de la sienne. Il engageait ses hôtes, protestants, à suivre et à méditer les sermons de leur pasteur; il allait les entendre lui-même; il répétait volontiers qu'on peut faire son salut dans n'importe quelle foi. La certitude dogmatique, chose bien rare, n'allait point chez lui jusqu'à l'exclusivisme. Pourtant, ni le génie de Spinoza, ni sa vertu, ne purent écarter de lui l'animosité et le malheur. Jugé hérétique par ses frères, il fut exclu de la Synagogue d'Amsterdam. Partisan de la modération en politique, il se vit en butte aux attaques des démagogues. Philosophe de premier ordre, les écrivains de son temps le décrièrent. La postérité le vengea. Les penseurs du XVIIIe et du XIXe siècle reconnurent les mérites exceptionnels de son œuvre, et rendirent à sa grande figure l'hommage qu'elle méritait. Aujourd'hui, le Judaïsme sait que c'est son propre esprit qui anime cette métaphysique et cette morale crues longtemps par lui hérétiques, et il s'en montre justement fier. Le conférencier conclut en indiquant ce qu'il y a d'honorable à la fois pour Spinoza et pour le culte auquel il a appartenu dans cette tardive mais éclatante réhabilitation.

Est-il besoin, en terminant, d'insister sur le mérite de cette conférence, où la profondeur et l'originalité des aperçus le disputaient à la distinction de la forme et à l'éloquence d'une parole chaude et pénétrante? Il peut paraître fastidieux d'adresser des éloges à M. René Worms après que l'Institut, l'Université, les grands corps de l'Etat ont proclamé tant de fois son incontestable supériorité et sa rare puissance d'assimilation.

Mais, ce qu'il faut affirmer, c'est que Spinoza, ce puissant esprit qui embrassait le monde par la pensée, n'aurait pu souhaiter de plus profond interprète. Il faut donc féliciter la Société des *Etudes juives* de la jouissance littéraire et philosophique qu'elle a procurée à ses invités.

J. E. T.

CULTE

LA COLLATION DES DIPLÔMES RABBINIQUES EN ITALIE

Ferrare, décembre 1893

Une polémique remarquable s'est engagée dans les journaux israélites italiens. Il s'agit d'une question intérieure, mais elle est si importante, elle touche à des intérêts si vitaux, qu'elle ne saurait laisser indifférents, pas même à l'étranger, nos core ligionnaires qui s'occupent des affaires juives.

Malgré l'existence de l'école rabbinique de Livourne, malgré la fondation de celle de Rome, on voit encore en Italie des candidats au rabbinat recevoir leur titre d'un seul Rabbin, à qui s'associent souvent, sur son témoignage, des collègues qui peut-être n'ont même vu jamais celui qui va devenir un maître en Israël.

Le *Corriere Israelitico* a ouvert le feu en déplorant ce système dans un entrefilet, publié à propos de concours ouverts dans deux importantes Communautés.

Le *Vessillo Israelitico*, au contraire, en publiant le programme des examens à subir pour obtenir dans l'Institut de Rome le premier grade, ajoutait que chaque Rabbin conservera son droit à décerner les titres à lui seul.

Cette assertion a choqué justement un des derniers élèves du séminaire de Padoue, M. le Rabbin Zammato, qui s'est adressé au *Vessillo* lui-même pour combattre l'idée mise en avant par ce journal. Il affirmait que des motifs d'opportunité, sinon de caractère juridique ou religieux, doivent conseiller à nos pasteurs de s'abstenir d'exercer ce qu'ils croient un droit, et les Communautés à ne point le reconnaître C'est à une commission de trois Rabbins qu'il faudrait, selon lui, laisser cette faculté; ses membres devraient être choisis chaque fois par les Communautés confédérées à cet effet, et les diplômes ne devraient être décernés qu'après des examens et un jugement collectifs.

Directeur du journal, M. le Grand-Rabbin Servi, répondant à M. Zammato, persistait dans son opinion : il soutenait que les Rabbins locaux sont à même de connaître mieux que tout autre la valeur, le caractère, les habitudes des candidats auxquels, plus que la profondeur de la science, il faut demander un zèle religieux, une conduite irréprochable.

Le *Corriere*, à son tour, est revenu à la charge, peu content de la conclusion à laquelle était arrivé M. Zammato. Pour lui, au collège de Rome devrait appartenir exclusivement la faculté d'accorder les titres rabbiniques « en laissant à part, pour le moment, la question de savoir si dans des cas spéciaux il peut donner des diplômes à la suite d'examens passés par un candidat, sans que celui-ci ait fréquenté les cours prescrits, et si dans des cas très spéciaux le grade rabbinique peut être décerné à des personnes qui, par des œuvres écrites et universellement louées, sont reconnues dignes de cet honneur ».

Plus tard, le même recueil a publié une lettre de M. R. Ascoli de Livourne, qui revendique pour l'école de sa ville des droits égaux à celle de Rome. Cependant il croit que les titres honoraires pourraient être encore donnés par l'initiative de chaque Rabbin, sauf aux deux collèges d'ajouter l'aptitude aux fonctions pastorales.

La discussion n'est pas close encore, et le dernier numéro du *Vessillo* contient un article érudit de M. Grünwald, Grand-Rabbin de Fiume (Hongrie), qui veut démontrer, textes en main, le droit des Rabbins de persister dans le système actuellement en usage en Italie

Au milieu de ce choc d'opinions diverses, nous n'hésitons pas à nous ranger parmi les partisans d'une réforme radicale. Nous ne suivrons pas le savant Rabbin hongrois dans son argumentation tirée de l'histoire et des enseignements des théologiens. Pour nous, tout comme pour M. Zammato, c'est une question d'opportunité, c'est une nécessité des temps. Nous allons, cependant, plus loin que lui : nous ne nous bornons pas à exiger des commissions élues pour la circonstance, nous voudrions précisément ce *monopole* pour les deux collèges italiens qu'il veut répudier *au nom de la liberté*.

Dans les autres professions, les partisans de la liberté d'enseignement exigent que les professeurs ne soient pas liés par des programmes officiels, que les élèves puissent fréquenter les cours qu'ils préfèrent, mais ils réservent aux autorités constituées le droit de décerner les diplômes. Ceux qui consentiraient jusqu'à dispenser de la fréquentation les Universités demandent l'institution d'*examens d'Etat*, mais personne ne va jusqu'à soutenir qu'un médecin, qu'un ingénieur quelconque puisse exercer à son gré.

La garantie qui émane d'un jugement collectif, reconnue indispensable dans la vie quotidienne, serait-elle superflue lorsqu'il s'agit d'une mission aussi délicate que celle du ministre de la religion ?

(*A suivre.*) LEONE RAVENNA

Correspondances Particulières

Angleterre

Londres, 4 février.

En réponse à un « Manifeste » lancé au « East-End » par le Comité israélite des *sans-travail*, ces derniers « occupèrent », vendredi soir, la Grande Synagogue. En outre, deux à trois cents personnes étaient attroupées tout autour. A la fin de l'office du soir... non interrompu, les Rabbins, les officiants et la majorité des fidèles se retirèrent; mais trois cents



individus s'obstinèrent à garder leurs places. L'administrateur du Temple, M. Rosenfeld, les exhorta longtemps à ne point faire de scandale et à quitter tranquillement la Synagogue. Il leur promit enfin que, lundi, le Conseil d'administration, *Jewish Board of Guardians*, aviserait aux meilleurs moyens de leur venir en aide. Après cette remontrance, un bon nombre des *sans-travail* suivirent son conseil. A l'égard d'une centaine d'autres, il fallut faire appel à la police, qui parvint bientôt à mettre le holà et à faire dûment respecter le lieu saint. Point d'arrestations à signaler.

— On lit dans le *Jewish Chronicle*. La secte israélite des Caraïtes de la Crimée, des provinces de la Chersonnèse et de Podolie, doit bientôt jouir des mêmes privilèges que ceux qui sont accordés aux chrétiens. Le gouvernement russe a, de tout temps, témoigné une bienveillance particulière envers les Caraïtes, au préjudice des Juifs talmudiques. Ceux-là parlent un dialecte turc et portent, en Crimée, le costume tartare.

— Le *Referee*, journal du sport anglais, écrit : « Les Israélites se font remarquer par leur aptitude aux jeux athlétiques. Même lorsqu'il leur était interdit de fréquenter les Universités et les écoles publiques, ils remportaient néanmoins des prix de gymnastique à « University College » de Londres et aux écoles, où ils étaient admis. Depuis leur admission aux collèges d'Oxford, un Israélite a gagné le prix de régate « boot race ».

A. H.

Turquie

Salonique, 12 janvier

J'ai pour devoir aujourd'hui de rappeler au bon souvenir et à la générosité de nos coreligionnaires européens, la Société *Aavat Haguer* de notre ville. Cette Société se donne tout le mal du monde pour bien accomplir la tâche — entre parenthèses, bien ardue — qu'elle s'est volontairement imposée, c'est-à-dire de ne pas faire mentir le digne nom qu'elle porte. Ses membres se mutiplient — surtout depuis l'arrivée de nos frères malheureux de la Grande-Russie — pour arriver à faire honneur aux prescriptions des statuts qui mériteraient d'être publiés. Malgré les incessants efforts du Comité qui la dirige, la Société Aavat-Haguer subit le sort qu'ont toutes les Sociétés de charité privée. Elle a à combattre la coupable indifférence des riches, ce qui, en d'autres termes, veut dire qu'elle dépérit. Son existence ne serait plus qu'une question de jours si des personnages influents — toujours les mêmes — n'intervenaient énergiquement en sa faveur. Parmi ceux-là je ne citerai que S. E. Yossuf Effendi Krieger, directeur politique du vilayet. Notre éminent coreligionnaire avait sollicité l'appui de la Société israélite de secours aux émigrants de Russie. Celle-ci vient d'envoyer, par l'organe de son correspondant, la jolie somme de 50 liv. st. A ces 1,250 francs est venu se joindre un envoi de 2,000 francs fait par le Comité central de Paris. Tout cet argent a été vite converti en... linge, couvertures, vêtements, chaussures, etc., etc., qu'on distribue déjà et qui serviront à préserver des morsures de ce loup de temps quantité d'indigents qui vont tous pieds nus et qui ne sont pas pourtant des va-nu pieds.

Si nos opulents coreligionnaires parisiens suivaient l'excellent exemple donné par le Comité central et la Société de Londres!... Je n'anticipe pas sur les louanges que les pauvres secourus chanteraient en l'honneur de leurs généreux donateurs et... du Seigneur, par la raison bien simple que je resterais toujours au-dessous de la vérité.

SAMUEL S. LÉVY.

Bulgarie

Tatar-Bazardjik, 19 janvier.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Notre ville est inconnue à la plupart de vos lecteurs; plusieurs même de ceux qui habitent l'Occident ont grand'peine à prononcer le nom de cette ville qui, faisant actuellement partie du territoire bulgare, a toujours conservé son antique dénomination turque.

Pourtant, la Communauté israélite de cette localité n'est point sans importance. La population juive dépasse 1,500 âmes (300 familles). L'*Alliance* israélite s'est, depuis longtemps, intéressée à cette Communauté et a envoyé un directeur pour notre Ecole en 1880, immédiatement après la guerre russo-turque.

Depuis cette époque, les élèves ainsi que le personnel enseignant de nos Ecoles n'ont cessé d'augmenter. La Communauté possède actuellement, dans une vaste cour, une Synagogue comme il y en a peu en Bulgarie, deux *Midraschim*, une Ecole de garçons, une autre de filles; une Salle d'asile fondée par M. Carmona, directeur de l'Ecole en 1889, et un atelier de couture où les jeunes filles apprennent la coupe.

Tous les établissements d'instruction sont largement subventionnés par l'*Alliance*, qui n'a cessé de combler de ses bienfaits notre Communauté.

J'allais omettre de mentionner l'Œuvre d'apprentissage, cette œuvre grâce à laquelle plusieurs familles plongées auparavant dans la plus grande misère se sont relevées, et pourvoient très aisément, aujourd'hui, à leurs besoins.

Notre Ecole de garçons n'a cessé de donner de bons résultats. Actuellement, elle est dirigée par M. M. Franco, connu des lecteurs de la *Revue des Etudes juives* par son travail sur les Israélites de Turquie.

Dernièrement, des difficultés s'étant produites dans le sein de notre Communauté, M. le Grand-Rabbin de Bulgarie, le docteur M. Grünwald, est arrivé ici et a réussi à les aplanir et à rétablir la paix entre les membres de cette Communauté.

On espère que M. le Grand-Rabbin introduira des modifications dans la composition du Conseil de la Communauté, de manière à éviter le retour de pareils incidents.

Comme tous les ans, un Israélite vient d'être élu membre du conseil municipal.

Notre Communauté n'est pas pauvre en Rabbins. Entre tous, se distingue l'érudit savant Behm. Ce



Rabbin possède de vastes connaissances de notre littérature ancienne et moderne. Il préside une importante Société littéraire et mérite nos éloges pour les bons conseils qu'il ne cesse de donner à tous ceux qui s'adressent à lui et pour ses fréquentes conférences, qui sont intéressantes à plus d'un point de vue.

Dans l'œuvre de réconciliation dernièrement effectuée, il a pris une très vive part.

Il serait à désirer que chaque Communauté eût de pareilles individualités, devant l'autorité desquelles les partis les plus divisés s'inclinent et dont ils acceptent les avis.

R. B.

FEU LE BARON ANSELME DE ROTHSCHILD

PAR MICHELET

La dernière livraison de la *Revue des Deux-Mondes* publie les impressions inédites d'un voyage fait en Allemagne, en 1842, par le grand écrivain et penseur que fut Michelet.

Nous trouvons dans ces pages, jusqu'ici inconnues, un portrait du feu baron Anselme de Rothschild, l'aîné des cinq frères et chef de la maison-mère de Francfort :

Ce matin, j'ai vu M. de Rothschild que j'ai trouvé seul, sans secrétaire, faisant lui-même sa besogne, les pieds démocratiquement appuyés sur un rustique banc de bois blanc. Même simplicité dans la mort. Au cimetière, chaque Rothschild a une dalle de pierre, rien de plus. M. Anselme, le fondateur de la banque allemande, habite un pavillon qui domine trois rues, comme la maison de Jacques Cœur à Bourges. La vieille mère, âgée de quatre-vingt-treize ans, continue à vivre dans la noire maison de la rue aux Juifs, où son fils a commencé sa fortune. C'est chez eux une sorte de superstition touchante : le père et la mère doivent rester au foyer primitif; cette fidélité porte bonheur à la famille. Tout serait perdu s'ils changeaient de domicile. On me dit encore que le grand souci de M. de Rothschild, c'est qu'après lui ses fils ne se partagent point la fortune qu'il leur a faite, mais qu'ils continuent ensemble à la faire prospérer.

La maison du grand financier grouille d'hommes et d'écus, et cependant nul bruit, nul embarras, grâce à l'admirable précision la simplicité des moyens. Le sombre médiateur des nations, qui parle la langue commune à tous, l'or, les force par là de s'entendre entre elles, mieux qu'elles ne s'entendraient elles-mêmes.

Son accueil a été simple et cordial. Nous causons de Paris, du funèbre événement, de mille choses, et je cherche à comprendre ce prodigieux cerveau. Les yeux, la face, ont quelque chose de la mobilité du bimane, mais cette mobilité n'est ici qu'activité; rien sans but. Passion âpre évidemment. Pour l'argent?... Je n'en sais rien, mais certainement pour l'action. A la longue, l'habitude d'aller au but est plus forte que le but même

M. de Rothschild, dans un éclair d'expansion, me dit, non sans une nuance d'orgueil : « Je sais l'Europe prince par prince, et la Bourse courtier par courtier. » Il eût pu ajouter : « J'ai leurs comptes à tous dans la tête. » Rien de plus certain ! Lorsqu'ils se présentent, courtiers ou rois, il leur dit de suite, sans consulter ses livres, où en est leur compte, et ce qu'il augure de l'avenir.

A celui-ci il dit : « Votre position se réglera mal, si vous prenez tel ministère; par exemple, le ministère Bassano. »

Il n'est qu'une chose que ces grands calculateurs ne prévoient pas toujours, la puissance du sacrifice. Ils ne devinent pas qu'il y a en tout temps à Paris, dix mille, vingt mille hommes tout prêts à mourir pour une idée. M. Anselme m'avoue qu'il a été surpris par la révolution de Juillet.

N'importe, j'ai été saisi par cette grande image du mouvement moderne; je pourrai presque dire que j'ai vu un grand homme. En sortant, j'étais plein, débordant moi-même d'un besoin d'action.

Une heure plus tard, sa rapide voiture croisant la mienne, cette fois je n'ai vu que son profil. J'en reste frappé : une ébauche de Rembrandt, un simple coup de crayon qui dit tout...

NOUVELLES DIVERSES

Le poste de Rabbin de Toul, vacant depuis plus de deux ans, va recevoir prochainement un titulaire qui sera très probablement M. Fridmann, gradué Rabbin et qui occupe présentement les fonctions de ministre-officiant à la Synagogue de la rue Nazareth.

Ce siège a donné lieu, il y a quelques mois, à un concours auquel avaient pris part deux postulants: M. Jacques Kahn, qui entre temps se désista, et M. Zeitlin, et qui n'a pas abouti. M. Fridmann sera agréé parce qu'il pourra concurremment exercer les fonctions de Rabbin et d'officiant, conditions imposées aux postulants.

— M. Weill, sous-préfet d'Arcis-sur-Aube, est nommé secrétaire général du département de la Seine-et-Marne.

— M. Franck, conseiller de préfecture de la Vendée, est nommé conseiller de préfecture de la Drôme.

— M. Schœnfeld est nommé vice-consul à Tampico.

— La cour d'appel a confirmé le jugement du tribunal civil de la Seine, qui pourvoit d'un conseil judiciaire M. le marquis de Morès, à la requête de son père, le duc de Vallombrosa.

On se rappelle la part active et retentissante prise par le fameux marquis au mouvement antisémite et sa rencontre avec le capitaine Mayer, fatale pour ce dernier

Depuis quelques mois, notre marquis semble ne plus vouloir faire parler de lui.

— Dans la séance de l'Académie des sciences morales et politiques du 20 janvier, M. Léon Say a présenté, a-t-il dit, « un important ouvrage de M. Henry Léon, *Histoire des Juifs de Bayonne* ».

Bayonne, a ajouté le célèbre homme politique, fut l'une des



premières villes de France qui servirent d'établissement aux Juifs chassés d'Espagne et de Portugal, et dans laquelle ils s'organisèrent en Communauté. L'histoire de leur lutte pour l'existence devait tenter plusieurs esprits sérieux. M. Henry Léon a exécuté cette œuvre avec tous les développements qu'elle comporte. Il montre les Juifs persécutés dans l'ancien régime, mais luttant toujours contre ceux qui voulaient les rejeter sur une nouvelle terre d'exil. L'économie, l'industrie, la persistance, l'intelligence qu'ils apportèrent dans les affaires du négoce, firent qu'ils parvinrent au premier rang et furent peut-être cause du développement prodigieux du commerce bayonnais pendant les deux derniers siècles.

— La Faculté de médecine de Paris a décerné une médaille de bronze à M. le docteur Bernheim, et une mention honorable à MM. les docteurs Archawski et Gotchaux pour leurs thèses du doctorat.

— Mme la générale Léopold Sée, à qui on doit la création de l'Œuvre des Layettes, vient d'être appelée aux fonctions de vice-présidente du Conseil d'administration du Refuge israélite de Neuilly.

Départements

M. Alphonse Lévy, le peintre des scènes juives, qui passe l'hiver à Alger, où son talent est justement apprécié, vient de terminer une toile d'un beau caractère: *Les deux Psalmistes*, dont le sujet est emprunté à la vie pieuse de nos coreligionnaires, et qui a obtenu un grand succès.

Tunisie

On écrit de Bizerte à la *Dépêche tunisienne* du 22 janvier :

« Hier, dans la soirée, est entré en rade le magnifique steamer *Saint-Sumiva*, de 430 tonneaux de jauge, venant de La Goulette, sous pavillon anglais.

Ce yacht à vapeur, qui est monté par trente-six hommes d'équipage et commandé par le capitaine W. C. Haynes, est la propriété du baron de Rothschild, de Londres. Le baron a reçu, dans la matinée, MM. le contrôleur civil, W. Bourke, vice-consul d'Angleterre, ainsi qu'une délégation de la Communauté israélite de Bizerte.

Comme souvenir de son passage à Bizerte, M. de Rothschild a laissé 300 francs à la Communauté israélite.

Déjà l'année dernière, Bizerte avait reçu la visite d'un frère de notre hôte, habitant Vienne (Autriche), qui avait également obtenu de faire une promenade dans son bateau sur le lac. »

Alsace-Lorraine

On annonce la mort, à Durmenach, de M. Joseph Lang, très connu dans cette localité et à Mulhouse pour sa large charité, et frère de MM. Lang, les propriétaires de l'importante manufacture de Waldighoffen. M. Lang est décédé célibataire à l'âge de soixante-et-un ans. Ses dispositions testamentaires révèlent la générosité de son caractère.

Voici ses principaux legs:

Aux pauvres de Durmenach et de Waldighoffen, sans distinction de culte, 2,500 francs.

A l'Ecole de travail de Mulhouse, 2,000 francs.

A l'Hospice israélite de Mulhouse, 2,000 francs.

A l'Asile de Hégenheim, 1,000 francs.

A l'*Alliance israélite universelle*, 1,000 francs.

Pour d'autres œuvres de bienfaisance, 3,000 fr.

Étranger

La nouvelle douloureuse de la mort du vénéré Grand-Rabbin de Mantoue, le chevalier Marco Mortora, décédé à l'âge de soixante-dix-huit ans, le 1er février, nous arrive. C'est une grande perte pour le Judaïsme italien dont M. le Grand-Rabbin Mortora était une des plus pures gloires.

Notre distingué collaborateur, M. Leone Ravenna, retracera pour les lecteurs des *Archives* la carrière si bien remplie de ce pasteur éminent, de ce théologien de mérite, de cet érudit qui a enrichi la littérature israélite d'œuvres de valeur dont quelques-unes ont paru dans les colonnes de ce journal. Pour aujourd'hui, nous nous bornons à enregistrer le deuil qui vient de frapper la Communauté de Mantoue.

— M. le Dr Lerner, Rabbin des Confréries fédérées de Londres, a été appelé aux fonctions de Rabbin d'Altona, poste occupé naguère par de célèbres Rabbins.

— On a lu plus haut, dans notre correspondance de Londres, les démonstrations faites par les *inemployés* israélites de Londres, qui forment l'énorme contingent de 3,000 personnes.

Mécontents du Rabbinat, et obéissant à des instigations dont nous ne voulons pas rechercher l'origine, les *sans-travail* se sont réunis samedi sur l'esplanade de Tower hil pour aller porter aux chanoines anglicans de Saint-Paul l'expression de leurs griefs contre les Rabbins, qu'ils accusent de ne pas les secourir efficacement. Mais, à leur approche de la cathédrale, la police leur a barré le chemin; une forte collision s'est produite et le sang a coulé.

La procession des « inemployés » juifs, qui étaient au nombre de 250, a renoncé alors à gagner la cathédrale et elle a continué sa route le long des quais de la Tamise. Elle arrivait à Trafalgar square vers trois heures et se dispersait bientôt après, sans avoir manifesté autrement que par quelques discours.

— Le député antisémite Lueger a fait, au Parlement autrichien, une sortie contre la France, qu'il a bassement injuriée.

Notre pays, qui jouit des sympathies du monde civilisé, peut aisément se passer de l'estime et du respect du clan antisémite

— Les provocations et les insultes incessantes dont les sept membres israélites du Conseil municipal de Vienne sont l'objet de la part de leurs collègues antisémites, ont donné lieu à une interpellation adressée au président, qui a promis, à l'avenir, de défendre, mieux qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, les membres de l'assemblée contre les attaques diffamatoires auxquelles se livrent certains de leurs collègues.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire israélite 24, rue Chauchat



COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE D'ELBEUF

Emploi vacant

La place de MINISTRE-OFFICIANT et SCHOCHET de la Communauté israélite d'*Elbeuf* étant vacante, les candidats à cet emploi sont invités à faire parvenir leur demande, accompagnée de bonnes références, à M. le Président de la Communauté, à ELBEUF (Seine-Inférieure).

(9)

Feuillets de Livres divins
ET RÉVÉLATIONS HUMAINES

Recueil de poésies par **Moïse LION**

PRIX : **2** FR. **25**

En vente : Librairie A. DURLACHER

83 *bis*, **Rue Lafayette**

INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne
PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX
DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle
Etudes commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.
Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

(41e *Année*)

Contentieux universel
ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG
Fondée en 1852

par LOEB (Emmanuel)

RUE DE PROVENCE, 46
PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts (901)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS ET Cie

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שחט חזן aux références
ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central
CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES
MARQUE DEPOSEE
Représentants acceptés avec bonnes références.
Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral.**

531

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

l'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac**, de **cœur**, de **tête** et dissipant à l'instant tout malaise.
Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre **Rhumes, Refroidissements, Grippe, Influenza.**
Excellent aussi pour **la toilette** et **les dents**.
54 Récompenses dont **16 diplômes d'honneur** et **14 médailles d'or.**

Fabrique à Lyon, Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*

DENTS SOINS EXTRACTIONS et *POSE* par **l'Insensibilisateur**

Traitement consciencieux. — PRIX MODÉRÉS

INSTITUT DENTAIRE 2, Rue Richer angle du Fg Poissonnière

Maxime DROSSNER, DIRECTEUR



THre DREYFUS

30, *rue Taitbout*, **Paris**

(Précédemment : 21, rue Taitbout)

Tapis d'ORIENT et d'Europe

(876)

L'IMMORTALITÉ DE L'AME

CHEZ LES JUIFS

du Dr BRECHER

Traduction française avec préface et notes

par ISIDORE CAHEN

1 vol. Prix : **3** francs

La femme et le péché originel par Ad. FRANCK, de l'Institut. Une brochure — Prix : **1 fr. 25.**

CONTES JUIFS

PAR

SACHER-MASOCH

Un magnifique volume avec 23 héliogravures.

Illustrations par les peintres les plus distingués.

ŒUVRE DE LUXE ET D'ART

Prix :	*broché*... fr.	0 30
»	*relié*.......	0 40

(PORT EN SUS)

(930)

CONSISTOIRE ISRAÉLITE
DE PARIS
17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

CHEMINS DE FER DE L'EST

France et Suisse (Saint Gothard) via Troyes, Chaumont, Belfort.

Des services quotidiens par trains rapides composés de voitures de 1re et de 2e classe sont organisés entre Paris et Bâle, Lucerne (Lac des 4 Cantons), Gœschenen (entrée du tunnel), Bellinzona, Locarno (Lac Majeur), Lugano (Lac de Lugano) et Milan, trains de jour et de nuit.

1° Trains de jour, via Petit-Croix-Mulhouse, départ de Paris à 8 h. 35 matin, à partir du 1er juillet ;

2° Trains de nuit, via Delle-Delémont, départ de Paris à 8 h. 35 soir, à partir du 1er juillet.

Des correspondances directes existent entre Bâle et les principales localités de la Suisse telles que : Baden, Zurich, Zug, Schinznache Glaris, Ragatz, Coire et l'Engadine, Winterthur, Schaffouse, Constance, Romanshorn-Rorschach, Lindau et Saint-Gall.

Durée du trajet entre Paris et Bâle: 9 heures.

Des billets d'aller et retour sont délivrés pendant toute l'année à Paris pour Bâle, Schaffhouse, Constance, Winterthur, Saint-Gall, Zurich, Lucerne et Milan, et inversement.

Il existe également des billets d'aller et retour dits « de saison » délivrés à Paris du 15 mai au 15 octobre inclus pour Bâle, Lucerne et Zurich.

Ces derniers billets ont une durée de validité de 30 jours pour Bâle et de 60 jours pour Lucerne et Zurich.

LVe ANNEE — N° 7. — Jeudi 15 Février 1894 — LVe ANNEE

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

FABRIQUES ET CONSISTOIRES

Le contrôle de l'Etat et les protestations épiscopales

Nous assistons en ce moment à une véritable levée de crosses mitrées, provoquée par l'application du décret du 28 mars 1893 sur la comptabilité des Fabriques et des Consistoires. La plupart des archevêques et évêques adressent au ministre des cultes des protestations, quelques-unes violentes et respirant plus la poudre que l'Evangile, contre l'intrusion de l'Etat dans les budgets des paroisses consacrée par la nouvelle législation. Il n'est pas inutile de faire remarquer que ce régime financier qui vient d'être établi en matière de cultes peut facilement devenir une source de tracasseries pour les diverses confessions, et qu'il est, en pratique, un vrai nid à chinoiseries administratives. En théorie, ce n'est que le contrôle légitime de l'Etat sur les finances des cultes reconnus qui lui permet de s'assurer si les demandes de subventions, en cas d'insuffisance de ressources, sont justifiées. Mais ce contrôle peut aisément devenir vexatoire et l'ingérence des fonctionnaires de l'Etat se faire inquisitoriale.

Pour donner une idée des difficultés que présente l'application du susdit décret, nous rappellerons qu'il s'est écoulé près d'une année entre sa promulgation et son exécution. Il a fallu créer toute une variété de pièces, de formules, de tableaux, tout un arsenal de paperasseries officielles, pour donner aux administrations intéressées les moyens de se conformer à la loi.

Toutes ces doléances dont les évêchés retentissent, nos Consistoires en apprécient toute la justesse, car eux aussi sont frappés des difficultés, des embarras que va leur causer la nouvelle législation. Mais, à la différence des prélats, ils n'ont pas saisi la presse ni le public de leurs plaintes. On n'a pas vu de Grands-Rabbins, ni de Rabbins, ni de présidents de Consistoire brandir leur plume comme une arme de combat et rédiger des lettres véhémentes dans le genre de celle de M. l'archevêque d'Aix.

D'où vient cette divergence dans la façon d'accueillir les lois, qui gênent aussi bien la Synagogue que l'Eglise? Pourquoi, d'un côté, une soumission respectueuse? Pourquoi, de l'autre, une attitude hautaine, ce ton irrité et ces airs de révolte?

Un coup d'œil jeté sur l'histoire du catholicisme et celle du judaïsme nous donnera la clef de ce petit problème de psychologie ecclésiastique.

L'Eglise, pendant des siècles, a été une puissance souveraine, traitant non pas même d'égal à égal avec les plus grands empires, mais leur imposant ses volontés et leur dictant des règles de conduite.

Tout au contraire, la Synagogue, pendant ce même laps de temps, a dû se courber non pas seulement devant les monarques et les potentats, mais devant les plus humbles représentants de l'Etat et des communes.

Tolérée à peine, elle a vécu en esclave, incertaine du lendemain, vivant dans des transes continuelles, entrebâillant ses portes qu'elle craignait de voir à tout instant fermées.

De son empire séculaire, l'Eglise et ses chefs ont conservé des habitudes d'indépendance, des façons de

commandement qui se trahissent, que disons-nous, qui débordent dans ces lettres épiscopales, ces mandements, dont la presse s'occupe aujourd'hui. Tout en déclarant qu'elle rend à César ce qui appartient à César et que son royaume n'est pas de ce monde, elle n'a pu se résigner à voir le pouvoir civil prédominer sur elle et la dépouiller successivement de tous ces privilèges, de toutes ces immunités dont elle a joui — d'aucuns disent abusé — pendant des centaines d'années. Elle supporte difficilement l'ingérence de l'Etat dans son domaine où elle a été seule maîtresse et qui n'était pas toujours renfermé dans les limites du spirituel. Elle se cabre, de toute la force des souvenirs de son omnipotence passée, contre cette main-mise sur ses finances particulières.

La Synagogue, de ces longs siècles de servage, a hérité d'un esprit singulier d'obéissance et de docilité. Elle s'est fait de la soumission aux lois civiles un devoir impératif. La maxime talmudique *Dina demalchouta dina* « La loi de l'Etat est suprême », est devenue son immuable règle de conduite. Pour des descendants d'une race indisciplinée, qualifiée à juste titre par Moïse de peuple « à la nuque dure », il faut avouer que nous nous sommes joliment amendés.

Les circonstances si tragiques de notre histoire, les épreuves sans nombre et les avanies dont le fer et le feu à la main on les a abreuvés ont notablement amolli et déprimé un caractère originairement indomptable. Intraitable dans le domaine de la foi, — les bûchers de l'Inquisition le prouvent trop cruellement — nous avons cru devoir faire aux exigences et aux commandements de l'autorité civile toutes les concessions qui ne heurtaient pas nos convictions.

Et voilà pourquoi le Juif est le plus souvent, de tous les citoyens d'un Etat, le plus soumis, le plus respectueux des lois établies, et fournit le plus faible contingent proportionnel à l'armée de la révolte.

Voilà pourquoi, pour en revenir à ce que nous disions en commençant, la législation financière sur les cultes, quelque inquisitoriale, quelque vexatoire qu'elle pourrait devenir, n'a provoqué aucune démonstration hostile de la part du culte israélite, alors que tant de représentants de l'Eglise ont fait gémir la presse et saisi le gouvernement de protestations virulentes et indignées, prenant parfois un air de défi et de menace.

Tous ces orages s'apaiseront aisément si les fonctionnaires du gouvernement veulent bien apporter dans l'application de la loi tous les tempéraments et toute la bonne grâce compatibles avec leurs instructions, s'ils veulent bien la raisonner au lieu d'en exécuter automatiquement la lettre. La paix religieuse est une des assises de l'ordre social et, pour la conserver, il est bien permis de faire fléchir, quand besoin sera, un simple règlement d'administration publique.

H. Prague.

ÉCHOS DE RUSSIE

Prenant en considération la règle établie par la loi d'après laquelle les Juifs ont le droit d'acquérir des propriétés immobilières dans tous les endroits où il leur est permis de résider d'une manière permanente, le Sénat impérial, considérant que les Juifs inscrits avant le 27 octobre 1858 dans les localités situées dans les rayons de 50 verstes de la frontière occidentale ont le droit, d'après les statuts des passeports, de résider de manière permanente dans toute cette région limitrophe, vient de décider que les Juifs en question ont, par cela même, le droit d'acquérir des propriétés immobilières dans toutes les villes et les bourgades de la région sus indiquée.

***

Un des grands capitalistes juifs de Kiev, M. Lazare de Brodsky, a l'intention d'affermer aux prolétaires juifs urbains de Kiev des terres se trouvant dans l'enceinte de la ville. Il se propose aussi de louer dans ce but, dans une des villes du sud de la Russie, un lot de terre arable plus ou moins étendu, de le distribuer entre quelques douzaines de familles juives indigentes de la ville en question, et de charger des personnes compétentes et dignes de confiance de la direction et de la surveillance des travaux des fermiers sus indiqués. En cas de réussite de cette première expérience, il est à supposer qu'on la renouvellera l'année prochaine et qu'on la fera aussi dans d'autres endroits. Cet essai a été inspiré par l'exemple du Rabbin du bourg de Koretz (Volynie), M. N. Hershenhorn. Ce pasteur vient de publier un compte rendu sur l'introduction de l'enseignement du jardinage dans le *Talmud Tora*, dirigé par lui. Pour le moment, on s'est contenté d'affermer un lot de terre de 200 sajene d'étendue, où travaillaient, pendant l'été, vingt-quatre élèves de trois groupes de huit élèves chacun Ces travaux, dirigés par un jardinier juif de l'endroit, ont été exécutés avec un plein succès. La récolte obtenue consistant en pommes de terre, concombres et autres légumes, a été distribuée entre les élèves qui ont travaillé au jardin. Les moyens nécessaires pour l'organisation du jardin furent fournis, sur la demande du directeur du *Talmud Tora*, par « le Comité provisoire chargé d'organiser une Société de travail industriel et agricole parmi les Juifs en Russie ». Malgré tous ces faits encourageants, le gouverneur général de Kiev se propose de limiter la participation des Juifs aux Sociétés en commandite, propriétaires d'immeubles situés hors de l'enceinte des villes et des bourgades de la région sud occidentale, de même que la revision de tous les statuts perpétuels des Sociétés sucrières en actions.

Le même gouverneur général vient de se prononcer en faveur de la transformation en instructions permanentes des dispositions provisoires de 1882.

***

La société israélite de Saint-Pétersbourg vient de perdre un de ses membres les plus distingués en la personne de l'avocat P.-J. Levenson.



Son nom n'a pas brillé parmi les célébrités du barreau, en revanche il était bien connu comme littérateur... En 1871, il obtint le diplôme du candidat en droit (équivalent au doctorat en droit). Il se fit alors inscrire au barreau comme avocat juré. Mais cette carrière n'était pas de son goût : à cause de son honnêteté par trop susceptible et de ses scrupules de légiste, il lui est impossible de devenir un avocat brillant et renommé. Aussi s'adonna-t-il complètement à la littérature, pour laquelle il avait une vraie vocation.

Ses travaux furent publiés dans la *Revue juridique*, la *Revue du Nord*, le *Journal de droit civil et criminel*, l'*Aurore* et le *Voschod*, etc. En outre des travaux publiés dans les journaux, Levenson a écrit encore d'autres ouvrages, parmi lesquels il faut citer les biographies de Beccaria et de Bentham. Comme écrivain, il était estimé par tout le monde. Cette activité prodigieuse ruina ses forces. Tous ceux qui connaissaient cet homme énergique regretteront sincèrement sa fin prématurée (il était né en 1863). Qu'il repose en paix, ce fils honnête d'Israël !

— On se propose dans les sphères administratives de permettre aux Juifs ayant des affaires à Kiev, d'y séjourner un temps déterminé. Passé ce temps, ils devront partir de suite, et les propriétaires et hôteliers seront passibles d'une amende, s'ils logent des Juifs non titulaires d'un permis de résidence.

D'après les nouveaux règlements des passeports, on délivrera aux Juifs ayant droit de résidence hors l'enceinte, des certificats à souche dans les villes qu'ils choisiront pour leur résidence.

G. S.

LES ISRAÉLITES AUX ÉTATS-UNIS[1]

VII

PROGRÈS INTELLECTUELS

Dans la littérature, proprement dite, les Israélites sont avantageusement représentés. Les femmes y brillent par le nombre et le talent. Je cite ici quelques noms :

Mmes Nathan Myer, D. Louis déjà nommée, Rebecca Hyneman, Cora Wilburn, Merriam de Banco, Nina Moraïs Cohen, Alice Hyneman, Ray Franck, Mary M. Cohen, Henriette Szold, Ild Van Hetten, Joséphine Lazarus et sa sœur Emma, la plus célèbre de toutes et dont je reparlerai avec plus de détails. Toutes ces dames ou jeunes filles se sont distinguées, à des degrés divers, par leurs travaux en vers et en prose.

A San Francisco, miss Emma Wolff, d'origine alsacienne, a publié récemment en anglais un premier roman, dans lequel elle traite avec une grande délicatesse de touche et un remarquable talent d'écrivain, la question si épineuse et si pleine d'actualité, des mariages mixtes. Miss Wolff vient de mettre la dernière main à un second roman, dont le sujet est également d'un intérêt israélite. Un bel avenir est ouvert à cette jeune personne brillamment douée.

Dans la même ville, une jeune et gracieuse Parisienne, Mlle M. Rebecca Godchaux, a fait paraître en français de charmantes poésies et a fourni à nos journaux américains des articles de critique théâtrale, écrits avec beaucoup de finesse et d'élégance.

Au Congrès des religions et au Congrès des femmes, tenus à Chicago pendant l'Exposition universelle, plusieurs Juives — quelques-unes ayant leurs noms cités plus haut — ont pris une part considérable à ces solennités littéraires et intellectuelles. On a admiré leur tact parfait et leur connaissance approfondie des questions qu'elles avaient abordées, questions touchant la religion, l'éducation de la jeunesse, le rôle de la femme dans la famille, dans la société, etc. La presse religieuse et la presse politique ont publié avec éloges leurs essais et leurs discours, et je suis plus que jamais persuadé que, dans un avenir prochain, l'influence de la femme juive se fera vivement sentir dans le développement du Judaïsme américain.

Je viens de donner quelques noms d'auteurs qui se sont distingués dans des genres divers. Beaucoup d'autres sont à citer, parmi lesquels on remarque des Rabbins et des prédicateurs aussi habiles à manier la plume que la parole. La plupart des journaux israélites — il en existe une vingtaine rédigés en langue anglaise — sont dirigés par eux. Leur influence, grâce à ce puissant instrument de propagande religieuse et morale, s'étend donc bien au-delà de l'enceinte de la Synagogue.

Indépendamment des feuilles dont je viens de parler, qui sont toutes hebdomadaires et comprennent de huit à seize grandes pages, il paraît tous les mois à New-York une revue, la *Menorah*, organe de l'Ordre des B'nai B'rith et qui est du format de la *Revue des Deux-Mondes*.

Toutes ces publications, dont quelques-unes sont fort répandues, contiennent, à côté d'articles de fond sur le culte, l'éducation, l'histoire, la littérature et la bienfaisance, des échos de la vie sociale et mondaine, ce qui les fait lire par le gros du public juif et même par les chrétiens.

VIII

JEWISH PUBLICATION SOCIETY

Les journaux et la prédication ne sont pas les seuls moyens employés pour entretenir dans les masses le sentiment religieux et les rattacher plus intimement au culte et aux intérêts généraux de leur race. Il y a aussi le livre.

Voilà cinquante ans que le Rév. Isaac Leeser, à qui j'ai déjà consacré une page à part, forma à Philadelphie une Société de publication qui donna naissance à plusieurs petits volumes d'intérêt israélite. Malheureusement un incendie vint détruire son matériel d'imprimerie ; et, comme l'entreprise du vénérable fondateur avait été accueillie avec assez d'indifférence par ses coreligionnaires, alors peu nombreux et peu curieux des choses de l'esprit, cette entreprise fut abandonnée.

Trente ans plus tard, une nouvelle Société, ayant un but analogue, fut créée à New-York, mais elle ne réussit pas mieux dans ses efforts que sa devancière.

(1) Voir, en dernier lieu, le numéro du 1er février.

Enfin, en 1880, une troisième tentative s'est produite — encore à Philadelphie, — et cette fois tout fait espérer un succès permanent et populaire. La nouvelle institution est gérée par un comité exécutif à qui incombe la partie administrative et financière de l'œuvre, et par un *board* de publication chargé d'examiner les manuscrits qui lui sont adressés et de se prononcer sur l'opportunité de réimprimer certains ouvrages déjà publiés.

La Société compte aujourd'hui environ trois mille souscripteurs qui, moyennant quinze francs par an, reçoivent tout ce qu'elle édite. Trois ou quatre volumes sortent annuellement de ses presses, comprenant des romans, des livres d'histoire, de religion, de littérature proprement dites, des brochures sur des questions d'actualité : le tout intéressant particulièrement la population juive. Entre autres livres d'histoire parus, il convient de signaler, en première ligne, ceux de Graetz, qui répandent une si vive lumière sur le passé de la grande famille d'Israël

Un des derniers ouvrages reçus par les adhérents me paraît être, en son genre, un véritable chef-d'œuvre. C'est un roman de mœurs en deux volumes, intitulé *The Children of the Ghetto* (Les Enfants du Ghetto).

Dans une série de tableaux des plus mouvementés, cette remarquable étude embrasse toute la vie sociale, morale et religieuse de l'énorme agglomération d'individus entassés dans le quartier juif de Londres. Une action simple et touchante relie ensemble tous les chapitres, du premier au dernier, mettant en scène une prodigieuse quantité de personnages et de types saisis sur le vif, et se déroule à travers une multitude d'incidents et d'épisodes tour à tour navrants, gais ou d'un grand effet dramatique. Mais, incidents, épisodes, types et personnages, tout concourt à faire ressortir les aspects divers de ce monde à part qui grouille à l'East End de Londres, et qui, lui aussi, est divisé par des coteries, agité par des courants d'idées opposés, et profondément remué par des conflits d'ambitions et d'intérêts.

L'auteur, I. Zangwill, est un tout jeune homme dont j'ai déjà eu l'occasion de mentionner le nom. Il est né en Russie, mais a été élevé dans le quartier qu'il dépeint d'une façon si magistrale.

L'œuvre qu'il vient de produire le porte d'emblée au rang des grands romanciers de son pays d'adoption. Des critiques autorisés se plaisent à voir en lui un second Dickens. Il en a la verve et l'humour avec parfois une note plus gaie ; il en possède aussi le grand talent descriptif, la vive perception des détails et le souffle puissant de l'inspiration.

On annonce un nouveau livre du même auteur : *The King of the Schnorrers* (Le Roi des Mendiants). Espérons qu'il consacrera un jour ses remarquables qualités d'écrivain à des sujets d'une portée plus haute et plus vaste. Victime lui-même de l'intolérance qui poursuit sa race, ne voudra-t-il pas, dans une de ces œuvres éclatantes, s'imposer à l'admiration du monde, défendre les droits de l'humanité outragés dans sa personne comme dans celle de millions de ses coreligionnaires et élever un impérissable monument à la liberté religieuse et à la fraternité humaine ?

C'est là un sujet digne de lui, une mission qu'il saura remplir glorieusement, si à ses brillantes facultés d'esprit, il joint, comme je le souhaite, ces grandes qualités du cœur : le dévouement à une idée généreuse, l'enthousiasme pour une cause noble et sacrée.

(*A suivre.*) DANIEL LÉVY.

CULTE

LA COLLATION DES TITRES RABBINIQUES EN ITALIE (1)

Lorsque les changements politiques, en Italie, ont déterminé la fermeture du Séminaire de Padoue, le besoin s'est fait sentir immédiatement de remplir le vide qu'il avait laissé. Les hommes de cœur se sont imposé la noble tâche de secouer l'indifférence, l'apathie universelle, et après de longues années d'études, de réunions, d'appels, de démarches, on a réussi à ouvrir l'Institut de Rome. Celui-ci, pour des motifs sur lesquels il est inutile de s'arrêter ici, n'a pu absorber l'école de Livourne, qui est, elle aussi, restée debout. Or, à quoi bon tout ce travail, dirigé par des hommes éminents, tels que M. le Grand-Rabbin Mortara et les regrettés Samuel Alatri et baron Trèves ? A quoi bon les sacrifices que quelques-uns se sont imposés, si tout doit marcher comme par le passé, si non seulement les jeunes gens doivent être libres d'étudier dans une forme tout à fait privée, mais si un diplôme obtenu par eux, de la part de leur instituteur, doit être équivalent à celui qui émane d'un collège régulier et autorisé ?

Nous regrettons que les maigres ressources dont disposent les Communautés, la situation financière, en général peu florissante, de ceux qui s'adonnent à la carrière rabbinique, ne permettent pas, pour le moment, d'obliger les étudiants à suivre, à Rome ou à Livourne, tous les cours ; mais qu'ils s'y rendent au moins après avoir achevé leurs études, qu'ils y subissent un examen rigoureux et sérieux, qu'ils donnent la preuve de leurs capacités, qu'ils reçoivent de la main de professeurs en titre l'aptitude à cette profession, qui est d'autant plus importante aujourd'hui qu'elle est devenue une place de combat contre les tendances du siècle.

Nous savons bien qu'autrefois le Judaïsme était fier de posséder des pasteurs savants et pieux sans tant de formalités, et que, dans chaque Communauté tant soit peu importante, les jeunes lévites recevaient sans se déranger leur consécration ; mais alors les écoles de *Talmud Tora* étaient des pépinières de Rabbins ; les élèves y étudiaient, outre la Bible avec les commentaires, les traités rituels et dogmatiques ; le pasteur en chef était entouré d'adjoints très instruits dans les livres sacrés ; dans quelques villes, on conservait encore les vestiges des anciennes *yeschivoth*, espèces d'académies rabbiniques où l'on faisait des études, en recevant à temps opportun le diplôme des mains de plusieurs docteurs ; les jeunes gens intelligents et désireux de savoir, qui ne pouvaient aborder les carrières libérales, n'ayant pas la perspective d'honneurs publics, d'emplois rémunérateurs, s'adonnaient à cette carrière avec ardeur ; les titres rabbiniques

(1) Voir le numéro du 8 février.

leur appartenaient de droit et les Communautés n'avaient que l'embarras du choix. — Quoi que l'on dise donc, pas de diplôme alors, sans une étude longue et complète de la théologie, sans le consentement de plusieurs personnes compétentes.

Maintenant, au contraire, quelles pourraient être les conséquences d'une liberté sans bornes? Quelque Rabbin qui aime son élève penserait peut-être que l'on ne saurait exiger des années de fatigue et de travail intellectuel de la part d'un jeune homme qui va s'acheminer à une carrière si peu rétribuée. Reconnaissant envers celui qui consent à se vouer au ministère sacré, lorsqu'il pourrait entrer dans une Université et se créer un meilleur avenir, il pourrait être entraîné, avec la meilleure foi du monde, à se montrer facile, comptant trop sur la bonne volonté et les promesses du candidat.

Mais il n'est pas bon que le diplôme soit délivré par un seul, et alors le maître s'adresse à deux ou trois collègues, qui, par estime pour leur ami, ajoutent leurs noms au sien sans examen, sans même connaître le candidat.

Cette approbation accordée en considération uniquement de la valeur du premier signataire n'est pas une exagération. C'est l'histoire de tous les jours

M. le Grand-Rabbin Servi a cité dans le *Vessillo* plusieurs exemples de Rabbins sortis d'un séminaire, qui ne se sont pas montrés à la hauteur de leur mission, tandis que d'autres, après avoir achevé leurs études et obtenu leur diplôme en forme privée, y ont excellé.

Nous aussi nous avons l'honneur de connaître des Rabbins en Italie qui ne sont les élèves d'aucun collège, et qui cependant n'ont rien à envier à leurs confrères des autres pays; mais les résultats heureux qu'on a pu obtenir quelquefois ne sont pas une raison suffisante pour repousser, en thèse générale, toute garantie, si ces garanties peuvent être utiles dans d'autres cas.

On sait, par exemple, que dans une Communauté italienne, les électeurs ont été récemment convoqués pour choisir un successeur à leur chef spirituel, et qu'ils ont suspendu l'élection afin d'accorder le temps à leur Hazan de se procurer le plus tôt possible le titre nécessaire pour être élevé à la fonction de Rabbin. Est-ce sérieux cela? Le Rabbin qui a fait faire les premiers pas à ce fonctionnaire est son beau-père, mais comme il est un vieillard respectable, savant et consciencieux, nous sommes convaincu que s'il est appelé à compléter l'instruction théologique du candidat, il accomplira son devoir avec le zèle le plus scrupuleux... Cependant qui est-ce qui empêchera les mauvaises langues de médire sur cette création à la vapeur d'un Rabbin?

M. Servi écrit : « Outre l'instruction, il faut une « conduite irréprochable et des sentiments reli- « gieux. Les Rabbins qui ont passé par les gymnases, « lycées et universités, en écrivant le jour de Sab- « bat, en prenant l'habitude, dès leur jeune âge, de « faire flèche de tout bois, grandis dans certains « milieux, ne croient plus à rien, spécialement au- « jourd'hui avec le vent qui souffle. Beaucoup d'en- « tre eux peuvent même miner par des réformes « inconsidérées le Judaïsme italien. »

Nous souscrivons des deux mains à ces sages paroles; mais il reste à prouver que les élèves instruits et diplômés dans leur ville, sont exempts de cette plaie, et que les causes de perdition sont plus fréquentes dans les collèges. M. le Grand-Rabbin Servi ne soutiendra certes pas que les gradués Rabbins peuvent être aujourd'hui privés de l'instruction classique. D'ailleurs il connaît sans doute, comme nous connaissons nous-même en Italie, des jeunes avocats, médecins et ingénieurs qui ont suivi avec honneur tous leurs cours, sans profaner les fêtes, ni déserter la loi israélite. Il faut certainement que la conduite religieuse et morale des élèves soit constatée; il faut que les Séminaires rabbiniques ne confèrent le diplôme qu'à ceux qui dans leur vie privée montrent de l'attachement à ces principes qu'ils doivent enseigner, et nous sommes convaincu que sur ce point tous les vrais Israélites sont d'accord.

Comme conclusion, il serait à désirer que les écoles de Livourne et de Rome réussissent à réunir leurs ressources pécuniaires et intellectuelles pour former un Séminaire digne de l'Italie israélite, que dans ce Séminaire, l'instruction complète fût donnée à tous ceux qui veulent se vouer à la carrière religieuse, qu'ils dûssent y être rigoureusement surveillés. Et jusqu'à ce que cela soit possible, les Communautés devraient se mettre d'accord pour ne pas reconnaître les diplômes obtenus, à partir de ce jour, au dehors des écoles existantes.

M Servi a rappelé les opinions qu'il a professées sur cette question, en 1866, dans l'*Educatore Israelita*. Que notre excellent ami nous permette de répéter nous aussi, à trente ans d'intervalle, ce que nous écrivions dans ces colonnes mêmes, en rendant compte d'une délibération du Congrès israélite de Ferrare, parfaitement conforme à ce que nous venons maintenant d'exposer et qui, malheureusement, est resté jusqu'ici lettre morte : « Elle (l'assemblée) « s'est bornée à émettre le vœu que dorénavant les « Communautés israélites du royaume n'admettent « dans leurs concours que des hommes qui font « leurs études régulières dans un Collège rabbini- « que, ou qui ayant fait des études privées aient au « moins obtenu la licence dans un de ces Instituts. « Il est, en effet, nécessaire de mettre un terme à « cette habitude abusive de donner les grades rab- « biniques au premier venu, abus stigmatisé, avec « une unanimité qui les honore, par trois Grands- « Rabbins qui se trouvaient parmi les membres du « Congrès. » (*Archives*, 1863, page 557.)

Le long temps écoulé n'a pas modifié notre opinion à ce sujet.

LEONE RAVENNA.

Correspondances Particulières

Indes-Orientales

Bombay, 22 décembre 1893.

Les progrès de la Communauté israélite de l'Inde sont lents. Cependant, un des « Beni-Israël » a été nommé sergent au « corps des volontaires de Bombay ».



Le nommé Jamedar-Samson-Jacob Fulker a obtenu un prix du gouvernement, comme auteur d'un « Essai sur les moyens de faire revivre l'esprit militaire parmi les classes agricoles de l'Inde ».

Deux « Beni-Israël » se sont distingués, cette année, en passant l'examen de « bachelors of art ». Trois jeunes gens ont obtenu « l'immatriculation », et l'un d'eux a obtenu le « prix d'hébreu David Sassoon ».

Nous sommes heureux de signaler les donations suivantes, offertes au profit de la construction d'une école israélite à Bombay, fondée par « l'Anglo-Jewish Association » :

	Roupies
Lord Harris, gouverneur de Bombay. . .	250
L'Anglo-Jewish Association.	10.000
Jacob E Sassoon.	1.500
David Sassoon et C°.	5.000
Jamnasdar N. Khalan.	300
Sir Dinshaw M. Petit, baronet.	1.000
Total. . . .	18.050

B. L.

BIBLIOGRAPHIE HÉBRAÏQUE

Maça léerez Israël bischnatt thrath (*Voyage en Palestine en 2040*, par A.-L. Levinski (tirage à part du « Pardess »). Odessa, 1892. 66 in-24. Chez Aba Dichno.

Une charmante fantaisie, — voici l'impression que nous laisse la lecture de cette brochure. Une féconde imagination et un humour peu banal, — voilà deux choses qui ne manquent certes pas à M. Levinski.

Epris de l'idée de la recolonisation de la Terre-Sainte par nos frères, M. Levinski rêve qu'il est en 2040 et fait un voyage en Palestine.

Nous ne pouvons pas suivre le voyageur dans les détails de son voyage. Il est d'ailleurs impossible de donner dans un court exposé le véritable esprit de la brochure, qui consiste surtout dans la manière de raconter les choses, propre à l'auteur.

La science moderne se développant de plus en plus et devenant le moyen du relèvement matériel de la Palestine; l'esprit de progrès de l'humanité se combinant avec l'esprit de notre race ; l'Europe et l'Asie se donnant la main ; l'Orient et l'Occident frères et amis, — tel est l'esprit général de ce spirituel récit de voyage.

« La langue hébraïque — raconte le voyageur — est maintenant (en 2040!) non seulement la langue parlée des Juifs, mais aussi une langue d'enseignement chez beaucoup de nations européennes. Les Israélites, explique-t-il ensuite, s'étant souvenus de leur langue, commencèrent à la cultiver très activement; elle devint alors vivante, belle et féconde. L'Académie hébraïque (n'oublions toujours pas que nous sommes en 2040 !) ayant publié une encyclopédie universelle de la langue hébraïque, cette dernière triompha définitivement et fut introduite dans le programme d'enseignement des écoles dans toute l'Europe. »

En passant, M. Levinski trouve l'occasion de louer ou de condamner certains faits de notre époque, en mettant ses louanges ou reproches dans la bouche de la postérité, — la génération de 2040. Mais M. Levinski sait éviter le ton déclamatoire; tout ce qu'il dit, il le dit avec son ironie bienveillante habituelle, qui est le trait caractéristique de son talent. Voici un exemple :

« Les Juifs français, anglais, allemands et russes se disputent l'honneur du relèvement de la Terre-Sainte de sa ruine. Les premiers sont fiers d'un des leurs. L'histoire raconte, en effet, qu'un des représentants du Judaïsme français a pris une part considérable et très active à la colonisation de la Palestine. La postérité a gardé une profonde reconnaissance à la mémoire de ce vaillant précurseur. Les Juifs anglais ont beaucoup parlé, beaucoup pensé... Les Juifs allemands n'ont rien fait pour la colonisation elle-même, à laquelle ils se sont montrés, sauf quelques exceptions, même hostiles; mais, quand l'œuvre est devenue une réalité et que son influence bienfaisante sur le Judaïsme tout entier s'est fait sentir partout et dans tout, ils ont écrit son histoire. On sait du reste que, dans cet ordre-là, ils n'ont pas de concurrent... Mais les descendants des Juifs russes, eux, disent ceci : Bien que les Juifs français aient donné de l'argent, les Anglais aidé par leur parole et les Allemands écrit l'histoire des événements, nous, nous seuls, avons travaillé de nos bras, labouré la terre, semé, récolté...

« Jadis, dit l'auteur en terminant, nos ancêtres se rendaient à Jérusalem par Paris, et quand ils venaient à Paris, ils oubliaient d'aller à Jérusalem. Maintenant, c'est tout le contraire. Nous allons à Paris en passant par Jérusalem, et quand nous arrivons à Jérusalem, nous oublions d'aller à Paris.

Les temps sont bien changés, allez !

Voilà que le voyageur retourne en Russie. Mais, dit-il, mon cœur, mon âme sont là, là, dans le pays de nos ancêtres, dans la Terre-Sainte, dans la terre des miracles, dans la terre des Hébreux. »

A. LUDVIPOL.

NOUVELLES DIVERSES

Parmi les trente-cinq langues admises pour la correspondance télégraphique, et dont la liste vient d'être publiée, figure l'hébreu.

— Notre information concernant le siège rabbinique de Toul appelle une rectification.

L'obligation de savoir officier n'est pas imposée aux candidats. Parmi ceux-ci, nous avons cité M. Léon Fredmann, à qui la qualification de *gradué Rabbin* a été donnée à tort. M. Fredmann est gradué Grand-Rabbin.

— M. Camille Lyon, maître de requêtes au Conseil d'Etat, est nommé membre de la Commission chargée d'examiner les comptes des ministres.

— Les deux victimes mortellement frappées dans le récent et terrible accident du chemin de fer du Nord, près de Compiègne, sont toutes deux Israélites.

L'un des individus était un sieur Jacob Meier, sujet autrichien, venu à Paris pour voir un de ses frères ; l'autre, connu sous le nom de Yost, courtier en chevaux de la maison parisienne Salomon et Wolff, était originaire de Starotchin (Pologne russe).

— *Cabotins*, la nouvelle pièce de M. Pailleron à la Comédie-Française, ne compte pas moins de *cinq* interprètes notoirement Israélites : MM. Worms et Berr, tous deux sociétaires ; Rosenberg, Mlles Brandès et Hadamard, plus M. Leitner, sociétaire, qu'on dit également Israélite.

Départements

Nous avons, dans notre numéro du 1er février, re-



tracé les principaux traits de la carrière militaire si distinguée du commandant Abraham Blum.

La relation ci-dessous de ses obsèques, empruntée à la *France du Nord* du 15 janvier, est intéressante à enregistrer, comme manifestation des regrets que laisse ce brave officier :

« Hier matin ont eu lieu devant une nombreuse assistance, dans laquelle se trouvaient la plupart des officiers de la réserve et de la territoriale, les obsèques du regretté commandant Blum.

« Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les commandants Wéninger, Dorp et Picard (1), et par M. Lourdel, vétérinaire. Le deuil était conduit par M. le lieutenant-colonel du génie Atteleyn, accompagnant M. le lieutenant-colonel Nathan Blum, frère du défunt.

« Suivant l'usage israélite, le corps n'est pas entré à la Synagogue. Le Grand-Rabbin de la circonscription, M. Cahen, venu de Lille pour présider à la cérémonie funèbre, a lu au cimetière les prières des morts et a prononcé un discours empreint du plus ardent patriotisme. Ne séparant pas le coreligionnaire du soldat, l'auteur s'est surtout efforcé, dans cette vibrante allocution, de détruire les préjugés d'un autre âge qui s'acharnent encore contre les fils d'Israël. Le meilleur argument, a-t-il démontré, qu'on puisse opposer à ceux qui prétendent ressusciter les haines de races, un siècle après le mouvement égalitaire de 1789, est d'invoquer l'exemple d'un homme dont l'existence entière a été consacrée au culte de la patrie.

Après ces paroles, qui produisent sur l'assistance la plus profonde émotion, M. le lieutenant-colonel s'approche à son tour de la tombe et prononce le discours suivant. »

(Suit un discours qui retrace la vie militaire du commandant Blum.)

Tunisie

Signalé aux foudres de qui de droit l'entrefilet ci-après, extrait de la *Dépêche tunisienne* du 4 février :

Le président de la Communauté israélite portugaise de Tunis remercie toutes les personnes qui ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure le Grand-Rabbin Isaac Tapia, et surtout de l'honneur qu'a bien voulu faire à cette occasion la Résidence générale de France en se faisant représenter à l'enterrement, qui a eu lieu hier à trois heures.

Étranger

Le journal *Lokal Anzeiger* de Berlin signale le monstrueux attentat qu'on va lire, d'après un télégramme adressé de Minsk (Russie occidentale) :

« A Antopol (gouvernement de Minsk), une riche famille tout entière, du nom de Milanowick, ainsi que tous ses domestiques, soit ensemble *treize* personnes, ont été trouvées mourantes et sont décédées au bout d'une heure, *par suite d'empoisonnement*. Toute la ville est bouleversée. Nombreuses arrestations. » (*Agence Reuter*.)

— *La Schechitah en Suisse*. — S'appuyant sur l'article de la Constitution voté en août dernier, le gouvernement bernois a rétabli le décret interdisant l'abatage des animaux de boucherie selon le mode israélite. La Communauté israélite de Berne a l'intention, dit le journal *le Bund*, de demander s'il est permis de les anesthésier au moyen de l'alcool.

Dans leur demande, les Israélites prétendent que diverses expériences ont démontré que les animaux de boucherie pouvaient, au moyen d'une forte dose d'alcool, être suffisamment étourdis pour qu'ils puissent être saignés sans souffrance. Le gouvernement bernois a soumis cette question à l'étude d'une commission médicale.

D'un autre côté, plusieurs autorités rabbiniques ont été consultées sur la question de savoir si l'anesthésie des bêtes de boucherie au moyen de l'ingestion préalable d'alcool est permise par le code talmudique.

— Une députation de l' « Association pour combattre l'antisémitisme », présentée par le baron de Suttner, a remis au ministre-président prince Windischgraetz, une résolution arrêtée par le bureau de cette Société et dirigée contre le mouvement antisémitique. Le chef du cabinet autrichien a reçu cette députation avec beaucoup de bienveillance et, après avoir accepté la résolution, il a précisé de la manière suivante le point de vue du gouvernement dans cette question :

« Le gouvernement ne perd pas de vue que toute Eglise et toute confession reconnues légalement doivent jouir pleinement des droits qui leur sont garantis par la Constitution, et que, partant, il est du devoir des autorités publiques d'accorder, le cas échéant, une protection légale à toutes ces Eglises et à toutes ces confessions, — ainsi donc aussi au culte israélite dont votre Société se propose de protéger les membres. »

La députation a ensuite remis copie de la même résolution au ministre de l'intérieur, au ministre de la justice et à celui de l'instruction publique. Ceux-ci lui ont également fait un accueil bienveillant et ont déclaré que le gouvernement avait conscience de ses devoirs envers tous les citoyens et qu'il veillerait à la stricte exécution des lois.

Tous les ministres ont ajouté que la résolution serait l'objet d'une étude approfondie de leur part.

— On se rappelle l'agression dont M. Elie Scheid, inspecteur des colonies agricoles fondées par le baron Edmond de Rothschild en Palestine, fut victime en se rendant de Saint-Jean-d'Acre à Sedjour, de la part d'un certain Aziz-Nouv, chef de ce village, accompagné de huit individus. Deux des gens de M. Scheid furent blessés et les bagages de ce dernier enlevés.

Notre consul général à Beyrouth ayant insisté pour que le jugement des prévenus n'eût pas lieu à Saint-Jean-d'Acre, où Aziz-Nouv comptait plusieurs créatures parmi les membres du tribunal, il a été fait droit à sa requête, et le tribunal criminel de Beyrouth vient de condamner à trois ans de travaux forcés Aziz-Nouv et tous ses complices.

Ce jugement sévère, venant après de trop fréquents exemples d'indulgence de l'autorité judiciaire en Syrie, produira, il faut l'espérer, une impression salutaire sur les tribus hostiles aux Européens.

M. M. A. B. — Renouvelé.

— Vient de paraître à Jérusalem, à l'imprimerie A. M. Luncz : *Der Colonist*, organe d'agriculture à l'usage des colons palestiniens (2e fascicule).

(1) Un de nos coreligionnaires (N. D. L. R.).

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat

CONSISTOIRE ISRAÉLITE

DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Services quotidiens rapides entre Paris et Londres par Dieppe et Newhaven

Les importants travaux exécutés dans les ports de Dieppe et de Newhaven, en donnant la facilité d'organiser, dans ces deux ports, des départs à heures fixes, quelle que soit l'heure de la marée, ont permis aux Compagnies de l'Ouest et de Brigthon de réduire considérablement la durée du trajet entre Paris et Londres et de créer des services rapides qui fonctionnent tous les jours, sauf le cas de force majeure, aux heures indiquées ci-dessous :

De Paris à Londres :

Départ de Paris-Saint-Lazare, jour, 1re, 2e classe 9 heures matin ; nuit, 1re, 2e, 3e classe 8 h. 50 du soir ; départ de Dieppe, jour, 1re, 2e classe midi 45 ; nuit, 1re, 2e, 3e classe 1 heure du matin Arrivée à Londres (gare de London-Bridge, 1re, 2e classe 7 heures soir ; nuit, 1re, 2e, 3e classe 7 h. 40 du matin ; gare de Victoria, 7 heures soir, 7 h. 50 du matin.

De Londres à Paris :

Départ de Londres, gare de Victoria, 9 heures matin ; 8 h. 50 du soir ; gare de London-Bridge, 9 heures matin ; 9 heures du soir ; départ de Newhaven, 10 h. 35 matin ; 11 heures du soir. Arrivée à Paris-Saint-Lazare, 6 h. 45 soir ; 8 heures du matin.

Prix des billets :

Billets simples, valables pendant 7 jours : 1re classe 41 fr. 25. — 2e classe 30 francs. — 3e classe 21 fr. 25.

LV° ANNÉE — N° 8. — Jeudi 22 Février 1894 — LV° ANNÉE

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMERO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

UN PEU DE CRITIQUE

ACTES ET ÉCRITS

Il semblerait que, de nos jours, — en dehors d'une poignée de fanatiques ou d'exaltés à froid, qui se font un revenu des excitations à la haine, — il semblerait, disons-nous, que, lorsque des hommes de valeur, des professeurs, des savants, des lettrés sérieux, touchent aux choses religieuses, à des croyances ou à ce qui intéresse les croyants, leur langage devrait être mesuré et leurs sentiments exprimés sans acrimonie, sans amertume : cette règle de courtoisie n'est pas toujours suivie.

Nos yeux sont tombés sur un feuilleton du *Journal des Débats* du 6 février (un des journaux, d'ailleurs, les plus sympathiques aux Israélites et les moins suspects d'animosité); l'auteur de ce feuilleton, M. Emile Gebhart (qu'on nous dit être un universitaire de mérite), rend compte d'un ouvrage de M. Em. Rodoconache : *Le Saint-Siège et les Juifs*, en termes qui nous paraissent détonner soit avec le journal où paraît l'article, soit avec les convenances qu'il nous paraît utile d'observer, quand il s'agit d'une des plus effroyables persécutions dont le monde ait été le théâtre.

Il s'agit du Ghetto, et l'auteur, constatant sa démolition, écrit : « Ce rare décor de mélodrame en face duquel les *âmes sensibles* venaient chercher, au crépuscule, des visions terrestres... » A maintes reprises, il parle des relations de la « juiverie » avec le Saint-Siège. Ailleurs, il écrit : « Jéhovah et la civilisation de la Renaissance aidant, la postérité d'Abraham prospérait... »

Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée : c'est le langage de l'écrivain qui nous afflige; ce ne sont pas ses intentions que nous incriminons. Force est bien à M. Gebhart de rappeler les ignobles courses d'hommes, organisées par un pape (Paul II), les fustigations de Juifs en place publique, les processions dégoûtantes, sur des ânes, où un Rabbin montait à rebours sur un cheval dont il tenait la queue d'une main, tandis que, de l'autre, il offrait à la risée de la population le livre de la Loi! Et cela en 1711, non plus au Moyen-âge, et en pleine domination papale!

Quand on a de tels souvenirs à rappeler, de longs siècles d'horreur à évoquer, ne devrait-on pas, en parlant des victimes, laisser percer dans son langage, à défaut de légitime indignation, quelque accent un peu plus sympathique? Voilà tout ce que nous voulions dire.

Sous le titre de « Tolérance religieuse », le journal de Bordeaux *la Gironde*, a publié, dans son numéro du 10 février, le récit suivant :

« Un bel exemple de tolérance religieuse et de libéralisme philosophique vient d'être donné, à Royan, par un homme dont nous connaissions déjà, d'ailleurs, la hauteur d'esprit et la largeur de caractère, M. le pasteur Torchut.

« Une jeune fille appartenant à la religion israélite étant décédée, il y a trois jours, à Royan, la famille eut naturellement recours, pour faire procéder aux obsèques, au Consistoire de Bordeaux et demanda un Rabbin.

« Mais, par suite de circonstances toutes particulières, aucun Rabbin ne put se rendre en temps voulu à Royan. La famille de la jeune fille, qui ne voulait pas que la cérémonie funéraire s'accomplît sans la présence d'aucun ministre religieux, s'adressa alors à M. le pasteur Torchut.

« M. le pasteur Torchut, se plaçant au-dessus de toutes les églises, ne regarda pas si la personne qu'il allait accompagner à sa dernière demeure était morte dans telle ou telle religion, et il n'hésita pas à apporter à ceux qui les lui demandaient les secours de son ministère.

« Et sur la tombe, au cimetière, il prononça une allocution empreinte d'une telle élévation d'esprit, que tous les assistants en furent profondément pénétrés. M. le pasteur Torchut parla non seulement en ministre protestant, mais il parla aussi en philosophe qui pardonne, qui excuse ce qu'il croit une erreur, et qui voudrait voir régner dans toutes les âmes cette tolérance dont il donnait lui-même un si bel exemple. Rejetant bien loin l'esprit de secte qui crée les discordes et engendre les haines, il prêcha la réconciliation de tous dans une même foi pure et dégagée de toute passion terrestre.

« La belle conduite de M. le pasteur Torchut, nous a dit un témoin oculaire, a été très remarquée et a produit la plus salutaire impression dans la contrée.

« Nous sommes heureux, pour notre part, de joindre nos félicitations à toutes celles que M. le pasteur Torchut a reçues de ses compatriotes, estimant comme eux que rien ne peut mieux contribuer à l'apaisement des esprits qu'une généreuse et large tolérance en matière religieuse et philosophique... »

Nous n'avons pas l'intention de jeter de l'eau froide sur l'enthousiasme de la feuille bordelaise, ni de blâmer l'honorable pasteur qui a accordé — dans des circonstances assez bizarres — le concours qu'on lui demandait ; mais nous nous étonnons — jusqu'à plus ample informé — des *circonstances toutes particulières* qui ont empêché le culte israélite de remplir, en l'espèce, la mission qui lui était naturellement dévolue; la distance entre la Gironde et la Charente-Inférieure n'est pas telle qu'elle puisse *de plano* être alléguée comme *circonstance toute particulière*. Il ne nous paraîtrait donc pas superflu d'avoir sur le cas un peu plus de lumière !

Parmi les petits Etats autonomes de l'Orient, deux — la Bulgarie et la Serbie — présentent un intéressant contraste — nous ne disons pas seulement avec leur puissant voisin l'empire russe, — mais avec un autre de ces petits Etats autonomes : la Roumanie.

A l'appui de cette réflexion, nous ne citerons qu'un seul fait aujourd'hui, mais il est probant :

Le prince régnant de Bulgarie, à l'occasion de la naissance du prince héritier Boris, a transmis au Grand-Rabbin du pays, M. le Dr Grunwald, *mille francs* pour les pauvres de la Communauté israélite de Sofia. Une telle décision révèle dans celui qui l'a prise des sentiments d'origine réellement français.

Une des lumières de la science ethnologique contemporaine, le Dr César Lumbroso, vient de publier ses vues sur l'antisémitisme, dans un volume intitulé : *L'Antisémitisme et les sciences modernes*. Après avoir analysé, dans l'esprit que l'on sait, le *génie* et la *criminalité*, l'anthropologiste de Turin si à la mode devait bien — étant né Juif — dire son mot sur le fléau dont sont victimes ses coreligionnaires de naissance.

Il explique, d'ailleurs, dans la préface de l'opuscule, qu'il a été incité à le faire par des invites directes émanant de la *Neue Freie Press* de Vienne, et de la *Revue des Revues* de Paris.

Excluant des causes de l'antisémitisme les désaffinités de race, la richesse, la religion même, Lumbroso signale comme causes du mal : l'idée de supériorité sur les autres peuples, les souvenirs de haine des Romains contre un petit peuple qui avait osé leur résister, enfin différents traits de caractère du peuple d'Israël, tels que : défiance contre les autres peuples, fruit de longs siècles d'oppression et d'exclusion — répugnance pour les travaux manuels — esprit militaire fort rare — besoin d'éblouir par le faste — attachement obstiné à certaines pratiques, comme la circoncision et les azymes — habitudes de duplicité, fruit de la pratique du trafic — habitude contemporaine de pousser toutes les doctrines à l'extrême, etc., etc.

Nous n'avons pas à discuter toutes ces origines vraies ou fausses de l'antisémitisme. Cette discussion, outre qu'elle nous entraînerait trop loin dans une *Chronique*, rentre dans le cadre habituel des *Archives*, et nous n'avons qu'à invoquer les souvenirs de nos lecteurs ordinaires pour être en droit d'affirmer que, sur ce vaste terrain, la discussion ne cesse d'être ouverte ici.

Nous ne discuterons pas davantage certaines assertions de Lumbroso relatives à la moralité comparée des Juifs, à la prédominance de certaines maladies nerveuses chez eux, aux différences de natalité et de mortalité

Indiquons seulement les conclusions de son opuscule sur les remèdes possibles de l'épidémie antisémitique :

En premier lieu, l'émigration (dans les deux Amériques, en Australie). En second lieu, l'égalité civile et politique la plus large. En troisième lieu, l'abolition de certaines pratiques rituelles. En quatrième lieu, les mariages, les hôpitaux et les cimetières mixtes.

Inutile d'accumuler ici les objections contre la valeur de ces remèdes, qui ne tendraient à rien moins, pour la plupart, qu'à ôter au Judaïsme toute raison d'être, en d'autres termes : à supprimer le mal en supprimant le patient!

Cette polémique contre les remèdes proposés par le Dr C. Lumbroso est d'autant plus inutile que, à ses yeux même, ils sont moins des remèdes que de simples palliatifs.

Le vrai et unique remède serait, suivant lui, que « chrétiens et Juifs s'entendissent pour la création d'une religion nouvelle, une sorte de néo-christianisme socialiste dont les phénomènes de l'hypnotisme fourniraient la base... »

Ouf! Voilà donc le grand résultat où aboutirait la science athée, la lutte contre les dogmes positifs, la guerre à toutes les « superstitions » !

Si la science du Dr Lumbroso n'a pas de meilleur spécifique, si telle est la panacée que nous offrent les plus habiles docteurs en science ethnographique, anthropologique et sociologique, nous dirons de leur découverte ce qu'on a dit en politique : la meilleure économie que puissent faire les peuples modernes est celle d'une révolution, et nous ajouterons, pour le domaine où nous évoluons, dans l'ordre des idées relatives à l' « au-delà » : la princi-



pale économie que puissent faire les consciences contemporaines est celle d'une religion de plus!

Un prospectus qui se lit avec un très vif intérêt, ce n'est pas chose banale; d'autant plus que les prospectus ne sont pas toujours paroles de... Moïse: mais celui qui nous a séduit, et qui provoque les réflexions précédentes et l'énumération suivante ne saurait mentir à son titre : il ne peut que tenir amplement ses promesses, puisqu'il contient l'ensemble des travaux lus et des conférences faites à ce Congrès des Religions que l'Exposition universelle avait provoqué à Chicago, et qui n'en a pas été une des moindres merveilles.

Donc, on imprime actuellement à Cincinnati, et il paraîtra bientôt chez les éditeurs Robert Clarke et Cº, en un fort volume coté 2 dollars et demi (près de 13 francs), la collection complète de ces si intéressantes communications qu'ont vues éclore le Congrès israélite, le Congrès des dames israélites, les lectures faites sur les doctrines et intérêts israélites au Congrès général des Religions, etc.

Et pour donner une idée de l'intérêt qui s'attache à cette publication, il nous suffira de citer les titres des principales œuvres avec les noms de leurs auteurs :

La Théologie du Judaïsme, par le Dr Isaac *Wyse*, de Cincinnati.

La Synagogue et l'Eglise, leurs rapports et leur enseignement moral, par le Dr K. *Kohler*, de New-York.

L'Idéal du Judaïsme, par le Rév. E. G. *Hirsch*, de Chicago.

Le Judaïsme et l'Etat moderne, par le Dr David *Philipson*, de Cincinnati.

Le Judaïsme et la Question sociale, par le Dr *Berkowitz*, de Philadelphie.

La Morale du Talmud, par le Dr *Mielziner*, de Cincinnati.

Le Développement de la doctrine juive après Mendelsohn, par le Dr G. *Gottheil*, de New-York.

Le Judaïsme comme religion et non comme race, par le Dr A. *Moses*, de Louisville.

La Situation de la femme chez les Juifs, par le Dr *Landsberg*, de Rochester.

Le génie du Talmud, par le Dr *Kohut*, de New-York.

La doctrine de l'Immortalité dans le Judaïsme, par le R. Joseph *Stolz*, de Chicago.

Erreurs populaires sur le compte des Juifs, par le Dr *Silvermann*, de New-York.

La fonction de la prière, d'après la doctrine juive, par le R. J. S. *Moses*, de Chicago.

Ce que le Judaïsme a fait pour la femme, par miss Henriette Stolz, de Baltimore.

De l'Œuvre des « Missions » parmi les Juifs non éclairés, par miss Minnie Louis, de New-York.

Etc., etc.

Ne voilà-t-il pas, dans cette riche énumération, de quoi nous distraire des entreprises antisémitiques, et nous en désintéresser?

Décidément le Nouveau-Monde a du bon, et la grande floraison israélite dans les deux Amériques est faite pour nous réconforter.

Isidore Cahen.

AFFAIRES ALGÉRIENNES

Des renseignements particuliers qui nous viennent de Constantine il appert que la situation des Israélites de la classe laborieuse y est très précaire, et on en attribue un peu la cause à l'indifférence de leurs coreligionnaires aisés, qui ne leur prêteraient pas l'assistance matérielle et morale sur laquelle ils se croient en devoir de compter. L'hostilité sourde de la population musulmane et chrétienne, les préjugés qui renaissent avec une acuité très violente, tout cela n'est pas fait pour aider nos malheureux coreligionnaires à trouver à gagner leur vie. La petite industrie israélite à Constantine comporte les métiers suivants : cordonniers, tailleurs, ferblantiers, bijoutiers, etc. Eh bien ! ces ouvriers ne sont pas soutenus, encouragés comme ils devraient l'être par leurs coreligionnaires fortunés.

Quant au petit commerce israélite, il ne trouve pas, parmi les coreligionnaires, le crédit qu'on accorde si largement aux Mozabites, les concurrents directs des Israélites. Les propriétaires d'immeubles louent de préférence leurs logements aux Européens et aux musulmans.

Bref, la situation générale des Israélites de condition modeste serait, au dire de notre correspondant, des plus lamentables. Il n'y a pas de caisse de prêts, pas même de Mont-de-Piété à Constantine, où ceux qui se trouvent dans une gêne momentanée pourraient emprunter, et il ne leur reste que la ressource de solliciter l'aumône du Consistoire, ce qui répugne à leur amour-propre.

Nous donnons, en en atténuant considérablement le ton, le sens des plaintes qui nous sont adressées. Nous ne pouvons croire que la solidarité juive, qui fait ailleurs des merveilles, présente une pareille inertie dans un des centres israélites les plus importants de l'Algérie, et nous serions heureux, par souci de la réputation légendaire de la philanthropie juive, qu'on opposât des faits à ces assertions puisées à une source qui paraît véridique, ou qu'on se décidât, par une initiative que nous ne demandons pas mieux d'aider, à remédier au plus tôt à un état de choses, fait assurément pour éveiller les sympathies et la sollicitude empressée de qui de droit.

ÉCHOS DE PALESTINE

Nous empruntons à la correspondance *Beth Hallevi* de *Jaffa* les informations qui suivent :

L'entrée de la Palestine reste toujours fermée aux émigrants, à l'exception des sujets américains, anglais et allemands. Quant aux autres nationaux, l'accès du pays ne leur est ouvert qu'à titre individuel. Aussi peut-on compter les Israélites qui viennent en Palestine, tellement le nombre, par suite de ces restrictions, en est minime.

— La fabrique de verres établie à Tantourah, et qui fonctionne sous la direction du distingué chimiste Dizengoff, emploie, à côté des Israélites qui y jouent le rôle d'auxiliaires et de manœuvres, des ouvriers français qui doivent leur servir d'instructeurs.

— Une association de colons s'est constituée, avec une durée fixée à vingt-cinq années, pour l'exploitation des vignobles, la vente des produits et la construction de caves et d'entrepôts.



— L'école israélite fondée à Jaffa est en plein progrès et donne les meilleures espérances. Le programme des études, où le sacré domine sur le profane, a été conçu sur un plan absolument nouveau et dont voici l'économie :

Il y a cinq classes, dont deux préparatoires. L'hébreu et toutes les connaissances qui s'y rattachent (histoire juive, histoire de la Bible, science religieuse) prennent, en moyenne, de seize à vingt-et-une heures par semaine. Le reste du temps consacré aux études, dont le total est hebdomadairement de trente-six heures et demie, est pris par l'enseignement du français, de l'arabe, du turc, du calcul, de l'histoire générale, du chant et de la gymnastique, tout récemment introduite.

Les classes comprennent : la préparatoire I, 31 élèves; la préparatoire II, 33 : la première, 36; la seconde, 29, et la troisième 12; soit un total de 141 élèves.

Le personnel enseignant comporte 8 professeurs. Les cours durent de huit heures à onze heures et demie du matin et de une heure à quatre heures du soir. Deux heures sont consacrées chaque jour, dans la classe supérieure, à l'étude de la langue française, ce qui devrait bien mériter à l'Ecole une subvention de l'*Alliance française*.

Une innovation fort intéressante à signaler, c'est l'emploi de l'hébreu comme langue d'étude. C'est dans notre idiome sacré que le professeur s'adresse à ses élèves et que ceux-ci lui répondent.

Le budget des dépenses s'élève à 7,250 francs par an ; celui des recettes à 4,460 francs. La différence à parfaire est comblée par des dons.

L'écolage rapporte 1,600 francs. La Société d'Odessa donne une subvention de 2,520 francs et l'*Alliance israélite* une de 360 francs.

Il serait à souhaiter que cette institution, appelée à rendre de grands services pour l'éducation et l'instruction de la population juive palestinienne, reçût de nos charitables coreligionnaires de l'Europe des encouragements qu'elle mérite à tant d'égards et qui assureraient son fonctionnement régulier.

Correspondances Particulières

Angleterre

Londres, 11 février.

Dimanche passé 4 février, au « meeting » de la Société historique israélite d'Angleterre, à la salle des Macchabéens, l'assistance était aussi nombreuse que choisie. M. le Grand-Rabbin a lu un travail fort remarquable, en vue d'organiser la commémoration du rétablissement des Israélites en Angleterre. Sujet : la vie, les œuvres, la personnalité de Menascé-Ben-Israel. En voici quelques extraits :

Les parents de Menascé étaient des Marranos qui avaient quitté le Portugal pour s'établir en Hollande. Il devait être né orateur, car dès l'âge de quinze ans son éloquence charmait déjà son auditoire. Des 450 sermons qu'il prononça, il n'y en eut que deux d'imprimés .. et par lui-même. Juifs et non-Juifs se portaient, en foule, pour recueillir avidement les paroles éloquentes du jeune prédicateur, qui était également versé dans la théologie et dans les classiques. En outre, dix langues lui étaient familières. Il était docteur en médecine, auteur, imprimeur. Ce fut lui qui introduisit la première presse en Hollande... Et pourtant, il n'existe aucune institution pour perpétuer sa mémoire !... Il fut l'ami intime de Rembrandt, son voisin à Breet Straat, près du quartier juif, où le grand artiste avait sous la main ses meilleurs types orientaux, toujours si pittoresques ! En 1636, Rembrandt fit le portrait du savant Rabbin, qui inspirait le plus profond respect à tous ceux qui le connaissaient, et dont les traits se retrouvent, comme illustration, dans un ouvrage intitulé *Visions bibliques*. La majeure partie de la Communauté israélite hollandaise étant composée de Marranos, il fut infatigable à leur enseigner les principes de notre religion Il épousa l'arrière-petite-fille de Dom Isaac Abarbanel et en était tout fier ! Elle lui donna deux fils et une fille. Sa position sociale étant devenue fort précaire, il songea un moment à partir pour le Brésil et à se lancer dans le commerce. Il envoya son fils Samuel à Oxford, où celui-ci obtint bientôt le grade de docteur en philosophie et celui de docteur en médecine. Il vint lui-même en Angleterre, accompagné de Jacob Sasportas — dont on a le portrait — pour tâcher d'obtenir le rétablissement de ses coreligionnaires dans la Grande-Bretagne. Plusieurs s'étaient déjà secrètement établis à Londres. Il eut plusieurs entrevues avec le Protecteur et lui présenta un plateau en argent, lequel appartient aujourd'hui, à M. Samuel Montagu M. P., et qui est en ce moment exposé au musée de South-Kensington. Il se répandit alors une rumeur des plus absurdes, que les Juifs avaient offert un demi-million pour l'acquisition de la cathédrale de Saint-Paul, afin de la convertir en Synagogue!... mais que le parlement l'avait mise à prix au chiffre de 800,000 liv. st. !... Menascé, dans le *Vindiciae judæorum* qu'il publia le 10 avril 1656, réfuta complètement les odieuses calomnies qui surgissaient contre ses frères! Plus tard, Moïse Mendelssohn traduisit ce travail en allemand pour défendre la cause de ses coreligionnaires, si souvent en butte à la malveillance de leurs adversaires. Grâce à l'intercession de Menascé auprès de Cromwell, les Juifs furent admis de nouveau en Angleterre; mais ce ne fut que sept ans après la mort de cet avocat sublime qu'on permit l'érection d'une Synagogue à Londres. Ainsi Menascé-Ben-Israel peut à juste titre être considéré comme le véritable fondateur de la Communauté anglo-israélite. En 1904, 250 ans se seront écoulés depuis la réadmission des Israélites en Angleterre, et 300 ans depuis la la naissance de Menascé. Ne devrions-nous pas célébrer dignement un tel tricentenaire ?. .

— Le révérend Francis L. Cohen a accepté une invitation de faire une conférence musicale à Oxford (Sheldonian Theatre) le jeudi 8 mars. Sujet : *Antiquité du service synagogal israélite*. Mme Cohen, fille de l'officiant principal de la Grande-Synagogue et qui, par parenthèse, est douée d'une voix ravissante, saura interpréter admirablement nos anciennes mélodies hébraïques.

A. H.

Autriche

Vienne, le 5 févri r

Monsieur le Rédacteur en chef,

Me voici à Vienne, pour mes recherches dans la Bibliothèque impériale. Je pensais m'arrêter à Munich pour y travailler à la Bibliothèque de cette ville; mais M. le Grand-Rabbin Dr Perlès étant malade, n'a pu, à mon grand regret, me donner le concours sur lequel je comptais.

En traversant la Bavière, je me suis arrêté à Schwabach.

En parcourant le catalogue de la Bibliothèque, j'ai trouvé un ouvrage : *Chronick der Kœnigl. Baierisch. Stadtes Schwabach*, qui contient d'intéressants détails sur l'ancienne population juive de cette ville. Depuis l'an 1679 jusqu'au siècle dernier, il y a eu vingt-neuf abjurations de Juifs, les uns célibataires, les autres pères de famille, qui furent instruits dans la religion et baptisés en grande pompe dans l'église.

Deux israélites qui avaient été baptisés, l'un en 1732, l'autre en 1744, et qui étaient retournés au Judaïsme, ayant été dénoncés, furent condamnés l'un à des peines ecclésiastiques et à amende honorable publique, l'autre à la marque et au bannissement.

Ceux qui s'étaient convertis au christianisme reçurent les noms de Christfreund, Christgotthielf, Christhen, Engelhardt, Gottfried, Gottlieb, etc.

Aujourd'hui une petite population israélite habite Schwabach, à l'abri des épreuves subies par leurs prédécesseurs. Mon intention était de gagner Rome pour y poursuivre mes recherches hébraïques à la Vaticane, mais je suis retenu ici par l'impression de mon ouvrage : *Ginsé Israël de Paris* (trésors hébraïques de Paris) qui renfermera la copie de manuscrits hébreux importants existant à la Bibliothèque nationale. Je vais également — si cela intéresse vos lecteurs — faire paraître à l'imprimerie Ehrnpreiss, à Lemberg, un recueil sous le titre : *Michtabim Lèyapas*, contenant des correspondances de nature bibliographique et philologique adressées à moi à Rome et à Paris, et émanant de *Sentor* Sachs, Lœb, Halberstam, Gurland, etc.

Recevez, Monsieur, etc.

Isidore Goldblum.

QUELQUES NOTES HISTORIQUES

Sur les us et coutumes des Juifs de Constantinople (1)

Ce fut pendant le règne de Sultan Medjid que les Juifs commencèrent à fréquenter la Faculté de médecine. Ce souverain, éclairé et tolérant, auteur du *Hatté Chérif*, ayant constaté, en 1845, dans une distribution de prix, l'absence complète de l'élément juif, s'enquit, auprès du directeur, de la cause de cette abstention. Il lui fut répondu que des difficultés d'ordre confessionnel empêchaient les Israélites d'envoyer leurs enfants à l'internat. Afin de leur rendre la Faculté accessible, Sultan Medjid décréta les privilèges suivants en leur faveur :

« Toute demande de conversion à l'Islamisme d'étudiants juifs ne saurait être prise en considération.

« La cuisine devait être *Kascher*. Les étudiants devaient prendre leurs repas dans un réfectoire spécial. Le Grand-Rabbinat désignait les cuisiniers et autres domestiques.

« Le nombre des étudiants juifs était fixé à 27.

« Le samedi et les jours de fête, ils avaient congé.

« Une salle était réservée pour les prières de chaque jour; elles se faisaient sous la surveillance d'un Kalfa (moniteur).

« Un dortoir spécial était également affecté aux étudiants israélites. »

Quelques-uns de ces privilèges sont tombés en désuétude avec le temps.

Malgré toutes ces facilités accordées aux Juifs, ces derniers hésitaient, quand même, à franchir le seuil de la faculté de médecine. Ce n'est que quelques années plus tard que les inscriptions commencèrent. Le nombre des admissions israélites, qui était fixé à 27, fut plusieurs fois dépassé.

Notre Communauté compte, actuellement : deux généraux, quatre colonels, trois lieutenants-colonels, un grand nombre de majors et officiers subalternes, tous diplômés de la faculté impériale de médecine et servant dans l'armée et la marine.

Cérémonies religieuses et rits

Sur une population de 60,000 Israélites que compte Constantinople, 50,000 appartiennent au rite portugais. Conséquemment, leurs cérémonies religieuses ne diffèrent pas beaucoup de celles de leurs coreligionnaires du même rite en Europe. Nous noterons cependant, ici, les différences qui existent quant à la forme.

Les synagogues, très nombreuses et généralement petites, présentent l'aspect des mosquées musulmanes. Les fidèles prennent place sur des bancs fixés aux quatre murs. La musique synagogale est turque ou plutôt byzantine. L'usage du chœur n'a pas encore été introduit chez nous. Les deux seules synagogues qui l'aient adopté sont les temples espagnol et italien de Galata. Tous les fidèles suivent à haute voix le *Hazzan* et font un tapage assourdissant. Tous les samedis et jours de fête, le bedeau du temple, en guise de crieur public, vend les *Mitsvoth* au plus offrant et dernier enchérisseur.

Il n'existe pas de prédicateurs, chez nous. S'il s'en trouve un ou deux, ce n'est point la peine d'en parler. Il n'y a pas un seul, parmi nos rabbins, qui sache parler convenablement en public. Leur instruction est, d'ailleurs, très élémentaire, presque nulle. Quand ils prennent la parole, au temple, à l'occasion d'une oraison funèbre ou autre, ils ne produisent aucune impression, avec leurs banalités, sur l'auditoire.

Notre autorité rabbinique se plaint du relâchement des mœurs religieuses chez nous. Mais a-t-elle fait quelque chose pour attirer, ramener au bercail les brebis égarées dans les sentiers de l'indifférence? Les rabbins ont-ils jamais songé à la responsabilité

(1) Voir en dernier lieu le numéro du 14 décembre 1893.

qu'ils assument du chef de leur qualité de directeurs des consciences?...

Les Juifs de Constantinople eurent longtemps à subir le joug des rabbins. Ces derniers exerçaient une influence telle sur l'esprit des particuliers que le moindre des actes de ceux-ci s'en ressentait.

Dans des conditions pareilles, il ne fut pas difficile aux rabbins d'amener le gros de la population, dont ils formaient l'esprit et le caractère, à se montrer réfractaire aux idées nouvelles.

De nos jours, encore, les rabbins, quoique leur prestige ait diminué sensiblement, constituent un élément d'opposition, dont nos dirigeants craignent la force d'action et l'autorité. C'est ainsi que tous projets visant la réorganisation de notre Conseil spirituel dans un sens moderne et la création d'un séminaire, viennent se heurter, toujours, contre le *non possumus* de nos rabbins intransigeants.

***

Les Juifs de Constantinople, quoique ayant vécu, jusqu'ici, dans un milieu essentiellement fanatique, n'ont jamais vu la secte des *Hassidim* régner parmi eux. Ils ont eu quelques cabalistes, mais ces derniers n'ont pas fait école. L'étude de la Cabale a toujours été, généralement, évitée, car il a existé un préjugé, d'après lequel toute personne qui s'y adonnait était atteinte de folie ou de monomanie religieuse. On en cite même quelques cas.

En dehors des jeûnes rituels, un grand nombre de Juifs dévots jeûnent encore le lundi et le jeudi de chaque semaine.

D'autres, dont le nombre tend à disparaître de jour en jour, pratiquent la « Hafsaca » qui consiste, comme vous savez bien, en un jeûne qui dure pendant sept semaines consécutives, commençant le samedi soir, et interrompu le vendredi soir. Pendant tout le temps, les jeûneurs demeurent accroupis sur des sofas dans une des chambres du temple « Hisguer » de Haskeuy La veille du samedi, ils ne prennent d'autre nourriture qu'un peu de lait, et plus tard une espèce de sauce de poisson, préparée spécialement, et très légère à la digestion.

Il est très curieux de constater que la santé des jeûneurs, qui en remontreraient à Succi et *tutti quanti*, ne se ressent pas des suites des longues privations, répétées deux fois par an, qu'ils s'imposent.

(*A suivre.*) Jacques SCHAKY.

NOUVELLES DIVERSES

Le budget du Comité de Bienfaisance se chiffre cette année encore par un gros déficit, provenant en grande partie des charges qu'imposent les familles indigentes russes émigrées, dont le nombre s'accroît journellement. Actuellement 170 familles, logées dans le quartier des Buttes-Montmartre par les soins du Comité, grèvent une partie de son budget.

La grande question, c'est de trouver des ressources nouvelles pour parer à des besoins nouveaux, et c'est à cette tâche, quelque peu difficultueuse, que doit s'appliquer la sagacité de notre Comité. Si le public israélite qui a, comme on dit, le cœur sur la main, veut bien l'aider de ses dons et souscriptions, ce petit problème de charité compliqué de finance sera aisément résolu.

— La Conférence des avocats a discuté dernièrement une question qui ne manque pas d'intérêt :

Le refus par l'un des époux de consentir à la célébration religieuse du mariage peut-il être considéré comme une injure grave, suffisante pour faire prononcer le divorce au profit de l'autre conjoint?

La Conférence a conclu par l'affirmative, après avoir entendu l'opinion contraire, soutenue entre autres par un jeune avocat israélite!!!

— Parmi les personnes qui se trouvaient au café Terminus lors de l'explosion de la bombe de dynamite et qui ont été blessées, on nous cite une coreligionnaire, Mme Kinsbourg, gravement atteinte, et M. et Mme Emmanuel qui ont reçu quelques contusions.

— La Synagogue de la rue Nazareth a reçu samedi dernier, à l'office du matin, le don d'un *Sepher* que lui a fait M. Isaac Lévy. M. le Rabbin Hagueneau s'est fait, à cette occasion, l'éloquent interprète de la gratitude de la Communauté.

— La Société de géographie a décerné la médaille d'or du prix Léon Dewez, à notre coreligionnaire M. Edouard Foa, pour son exploration dans l'Afrique australe du cap au lac Nyassa

— Préparez, Mesdames, vos plus jolies toilettes! C'est le samedi 24 mars prochain que la *Bienfaisante israélite* donnera son bal annuel à l'Hôtel Continental, qu'animeront deux excellents orchestres.

— Le quartier du faubourg Montmartre (IXe arrondissement) avait dimanche dernier à élire un conseiller municipal. Le scrutin, qui a donné lieu d'ailleurs à un ballottage, a placé au troisième rang un candidat d'origine israélite, M. Baze.

— Epilogue de l'incident Ephrussi de Breteuil! Il y a quelques mois, ce dernier reprochait en termes offensants à notre coreligionnaire de l'avoir entraîné à des pertes d'argent considérables dans des spéculations sur les blés, et il lui imposait, à défaut de réparation par les armes que l'état de santé de M. Ephrussi ne lui permettait pas d'accepter, le versement d'un *million* — comme rançon — en faveur de diverses œuvres philanthropiques. Notre coreligionnaire a versé la somme convenue, mais il a tenu à honneur de démontrer l'inanité de l'accusation lancée gratuitement contre lui et la parfaite probité des opérations faites par sa maison pour le compte de M. de Breteuil. Trois experts auprès du Tribunal, qu'il a chargés de vérifier sur ses livres le détail et la marche desdites opérations, ont conclu, après un examen minutieux, dans un sens qui met tout à fait hors de cause l'honorabilité de M. Ephrussi. Fort de cette conclusion, notre coreligionnaire a fait demander à M. de Breteuil une réparation par les armes que celui-ci a refusée. M. Ephrussi s'en passera, les chiffres ayant une autre valeur de démonstration que des coups d'épée reçus ou donnés.



— Un violoniste prodige, c'est le petit Bronislaw Hubermann, fils de Polonais israélites, un gamin de huit ans, qui manie l'archet comme Sivori et dont toute la Presse parisienne signale le talent tout à fait précoce.

— On lit dans l'un des derniers numéros du *Petit Journal* :

On a annoncé ces jours derniers que le jardin qui se trouve derrière l'hôtel Rothschild, rue Lafayette, allait être vendu et que sur son emplacement on construirait des maisons de rapport et un théâtre.

Un projet dans ce sens a été en effet proposé au baron Alphonse de Rothschild, mais il est peu probable qu'il y soit donné suite.

La principale raison est que la partie principale du jardin en question dépend de l'hôtel particulier de feu le baron James et est de ce fait l'objet d'un culte particulier de la part de la famille de Rothschild.

L'hôtel ainsi que le jardin sont restés tels qu'ils étaient au moment de la mort du baron James. On ne les entretient pas et chaque année, le jour de l'anniversaire de la mort du chef de la maison Rothschild, des prières à sa mémoire sont dites dans l'immeuble.

A côté de ce jardin s'en trouve un autre qui s'étend derrière la maison de banque, et il est lui-même mitoyen avec le jardin de l'hôtel où se trouvait autrefois l'ambassade de Turquie et dont le propriétaire est le baron de Rothschild, de Vienne.

— Le serment judiciaire à la Chambre !

La Chambre précédente avait substitué à la formule : « Je jure devant Dieu et devant les hommes » actuellement obligatoire en cour d'assises pour les jurés, la formule : « Je jure sur mon honneur et ma conscience ».

Le Sénat a modifié cette résolution en laissant aux jurés la faculté d'opter entre les deux formules, en prévenant d'avance par lettre le chef du jury.

La Commission de la Chambre propose de se rallier aux vues du Sénat et d'adopter son texte.

Triste concession au courant matérialiste de notre temps !

— On se rappelle que nous avions annoncé, dans notre numéro du 21 décembre, l'ouverture d'une souscription destinée à l'exécution, soit en bronze, soit en marbre, du groupe symbolique *Lumen*, œuvre d'un de nos coreligionnaires distingués qui veut par elle affirmer l'existence et l'union des grands principes sur lesquels reposent les sociétés civilisées.

Nous apprenons que, parmi les souscriptions envoyées pour concourir à la réalisation de cette pensée, s'en trouve une de 200 francs, par M. Philippe de Ferrari (fils de la duchesse de Galiera).

Étranger

— Un incendie terrible a éclaté vendredi dernier dans le quartier juif d'Amsterdam. Six de nos coreligionnaires ont péri dans les flammes et on en signale d'autres ayant reçu des blessures. Ce désastre épouvantable a causé une émotion extraordinaire dans l'importante Communauté.

— On annonce la mort à Zurich, à l'âge de 87 ans, où il s'était retiré auprès de son fils, professeur d'histoire à la Polytechnique de cette ville, de M. le professeur Moritz Abraham Stern, professeur de mathématiques à l'Université de Gœttingue.

— On annonce également la mort à Berlin, à l'âge de 75 ans, du compositeur de musique hébraïque L. Lewandowski, qui a doté les synagogues allemandes de mélodies fort appréciées.

— Le célèbre peintre hollandais Josef Israëls célèbre prochainement son soixante-dixième anniversaire. Israëls, qui a conquis une réputation européenne, est né à Groningue, a étudié à Amsterdam, puis à Paris et a débuté par un tableau biblique : « Aaron et ses fils dans le Saint des Saints ».

— Le Président de la Communauté israélite de Rome, le chevalier Jettunio Esdra, est mort récemment dans cette ville. Ancien gouverneur de la Banque d'Italie, il avait occupé une grande situation dans le monde politique et financier. Un des cordons du poêle était tenu par notre coreligionnaire, le chevalier Ascoli, sous-gouverneur actuel de la Banque d'Italie.

— M. Pobiedonoszef, Procureur général du Saint-Synode russe, a présenté son rapport sur l'Eglise orthodoxe en 1893. Mais tandis qu'il représente les enseignements de l'Eglise catholique et de l'Eglise protestante comme dangereux pour la morale des vrais croyants et de l'Etat, il dit des Juifs :

« Les Juifs ne sont pas hostiles aux orthodoxes comme les catholiques et les protestants ; il n'y a pas de danger à craindre de leur part pour l'Eglise russe et le pays. »

Il est curieux de remarquer combien ce rapport diffère des précédents, émanés du même Procureur général.

— Une leçon aux antisémites :

Un journal de Varsovie, le *Rola*, répondait par sa petite correspondance à un de ses lecteurs : « Nous vous donnons l'adresse du conseiller légal Théodorowsky. C'est un homme très estimable, qui pourra vous renseigner sur ce que vous demandez, moyennant de faibles honoraires. Que Dieu vous préserve d'un Juif qui vous écorcherait tout vif. »

Cinq jours après, nous voyons dans la *Gazette de police* de Varsovie l'annonce suivante :

« Par ordre du bourgmestre, le conseiller légal Théodorowsky a été arrêté pour fraude et malversation, et son office est fermé. »

Tout commentaire est superflu.

— L'archiduc Henry, fils de l'archiduc Ferdinand de Toscane, est étudiant à l'Académie militaire de Weisskirchen. Ayant invité dernièrement à dîner le Rabbin et le Président de la Communauté de la localité, tous les mets furent, sur son ordre, préparés suivant notre rit, et apportés sur des plats absolument neufs. Son Altesse, qui avait visité auparavant la Synagogue, a charmé ses hôtes par son amabilité et sa grâce.

— Un érudit hébraïsant, M. Lazare Goldschmidt, a retrouvé — il ne dit pas où — le manuscrit d'une vieille *Boraïtha*, traitant de la Création, rédigée en syriaque, ayant pour auteur *Arzelaï bar Bargelaï*. M. Goldschmidt en donne une édition corrigée, en une élégante plaquette parue chez Engelhardt frères, à Strasbourg.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat



LV° ANNÉE | N° 9. — Jeudi 1er Mars 1894 | LV° ANNÉE

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

DEUX RESURRECTIONS

Ce siècle, dont nous sommes en train d'effeuiller les dernières pages, n'aura pas été seulement le siècle des créations et des inventions prodigieuses, il est encore celui des résurrections. Et quelle plus inattendue, plus surprenante dans l'ordre israélite, que celles de la Palestine, morte depuis dix-huit siècles, et dont le sol, illustre jadis par sa fertilité luxuriante, se met à revivre comme par enchantement sous les efforts laborieux et persévérants des descendants des anciens propriétaires.

Il y a quinze ans, la Palestine n'existait plus. Il n'y avait dans ce pays qu'une seule ville : Jérusalem, qui continuât, par la grandeur tragique de ses souvenirs et son prestige religieux, à attirer les regards et à fixer les pensées et les aspirations des croyants. C'était comme un musée, le plus auguste de tous, où, dans les rues désolées et les carrefours déserts, on croyait encore entendre les échos des grandes voix de David, de Salomon, d'Isaïe, d'Osée, et voir se profiler les ombres de tous ces hommes inspirés dont les leçons, datant de milliers d'années, sont encore bonnes à méditer.

Tout autour de Jérusalem, lieu de pèlerinage des fidèles des trois principales religions, rien que des cités éteintes, des montagnes silencieuses, des vallées muettes et tristes, des chemins embroussaillés, où les herbes poussaient hautes et drues. E voilà que, tout d'un coup, ces solitudes, dont Jérémie nous a tracé un si lugubre et si expressif tableau dans ses *Lamentations*, ont retrouvé de l'animation, ces chemins désolés ont vu défiler des voyageurs, ces plaines et ces coteaux se sont soulevés et leurs flancs ont connu à nouveau les peines et les joies de la maternité agricole. Et des colonies, vraies ruches rurales, se sont fondées, et la vie, la vie des champs, a circulé comme il y a vingt siècles, à travers toute la Palestine, de Hébron au mont Thabor, et de Jaffa au pays de Gilead!

N'est-ce pas là une résurrection qui tient du miracle, et qui, d'ailleurs, a eu pour inspirateurs, pour artisans des israélites, renouant, sous le coup de cruelles persécutions, les traditions agricoles de leurs ancêtres sur la terre même de leurs exploits, et substituant à la légende du Juif courbé sur sa balance de changeur, hypnotisé par les écus, la réalité du Juif penché sur son sillon et faisant sortir des entrailles desséchées du sol palestinien de plantureuses moissons !

Mais il y a encore une autre résurrection dont ce siècle finissant est le témoin surpris, il y a d'autres morts qui, comme ceux de la vision d'Ezéchiel dans la fameuse vallée, se redressent, se meuvent et reprennent vie. Il y a la langue hébraïque, cataloguée au premier rang des langues mortes, que l'exégèse disséquait sèchement, qui est en train, non moins rapidement que la Palestine à laquelle d'ail-

leurs elle est liée par une communauté inséparable d'idées, de sentiments et d'aspirations, de reprendre sa place au soleil et de redevenir un idiome parlé, dont la littérature, par un phénomène de génération spontanée, pousse de nouvelles racines, étend ses rameaux dans des directions inconnues et donne une expression vivante, caractéristique, à tout un monde d'idées que ses anciens maîtres ne pouvaient soupçonner.

Cette renaissance de l'hébreu, nous la devons, comme celle de la Palestine, à ces Juifs russes réduits dans leur pays à l'état d'ilotes, et il faut avouer que pour des esclaves ils ne manquent pas de génie d'invention, ni de faculté d'initiative. Ce sont eux qui se sont mis en tête de rendre à l'hébreu force et vie, couleur et mouvement, et ils sont en train d'en faire une langue souple, flexible, nerveuse, s'accommodant admirablement à l'expression de nos sentiments et de nos idées modernes d'une si subtile essence !

Prenez le *Melitz*, journal hébreu paraissant à Saint-Pétersbourg, quotidien je vous prie, et vous y lirez dans un langage que n'eût pas désavoué l'écrivain de la plus belle époque de notre littérature, des *leaders articles* sur la politique contemporaine. Il a bien fallu créer de ci de là de nouveaux vocables, mais le plus souvent c'est avec le vocabulaire biblique si restreint, si pauvre, avec quelques emprunts à la langue talmudique que les journalistes hébraïques écrivent des pages qui ne sentent aucunement la contrainte, mais qui au contraire ont l'aisance, le *brio* de telles des plus étincelantes fantaisies de nos chroniqueurs parisiens !

Et à côté de la Presse hébraïque qui ne compte plus ses organes et ses recueils, il y a toute une littérature qui se crée, parée de toutes les grâces modernes, quoique habillée à l'antique. Et ce n'est pas un des moindres étonnements de notre époque que la langue de David et de Salomon faisant merveille dans tous les genres littéraires, roman, critique, poésie dramatique et lyrique, etc., etc., et s'adaptant aux variétés infinies d'expression que revêt la pensée contemporaine.

La manifestation la plus remarquable de cette renaissance de l'idiome sacré nous est fournie par une maison d'édition de Varsovie *Achiassaph*, dont un de nos jeunes et distingués collaborateurs, M. Ludvipol, un hébraïsant d'avenir, vous a déjà entretenus. Cette librairie publie des rééditions très soignées et fort élégantes de nos auteurs classiques, les *Jehudah Hallevi*, les *Haï Gaon*, les *Ibn Gabirol*, les *Ibn Ezra*, etc., etc. Mais de ses presses sortent aussi des traductions fort bien faites des auteurs profanes, et en outre, des romans et des nouvelles absolument originaux dus à la plume féconde et exercée de littérateurs hébraïques, dont l'imagination, je vous l'assure, apparaît riche en promesses d'avenir. Toute une école est en train de se former, qui dotera notre langue sacrée d'œuvres dignes de se mesurer avec les créations des littératures profanes. En tête des promoteurs les plus actifs, les plus compétents, les plus industrieux de cette renaissance de l'hébreu, il nous est agréable de citer le nom de l'érudit orientaliste M. Joseph Halévy, professeur à l'école des Hautes Etudes, qui possède à un degré éminent le sens de notre langue sacrée, qui la manie en artiste et sertit de temps en temps des poèmes d'une juvénile inspiration, vibrants d'une émotion sincère, respirant un profond sentiment juif et qui font les délices des connaisseurs, consolant les persécutés de la Russie et délassant les colons palestiniens. Il est le président d'un petit cercle d'amateurs, de fervents de la langue d'Isaïe, qui s'est formé à Paris sous le nom de *Safah Berourah* et qui a fait l'honneur au signataire de ces lignes de le nommer vice-président en témoignage sans doute de l'intérêt qu'il a toujours porté aux études hébraïques.

Il existe, comme nous venons de le démontrer, un mouvement littéraire hébraïque très important dont le centre est en Pologne et en Russie.

Mais ce qui assure à cette résurrection de l'hébreu la durée, c'est que cette langue naguère lapidaire, hiératique, se parle couramment en Palestine, où nous voyons les colons s'entretenir dans l'idiome dont se sont servis les contemporains de David et les élèves d'une école comme celle de Jaffa l'employer également pour leurs études.

Il y a en Russie, il y a en Palestine, des dames et des demoiselles juives qui s'expriment avec une étonnante facilité dans cette langue qu'on disait morte et qui revit tout d'un coup. Sur les lèvres des filles de Judas, elle retrouve toute son élasticité, toute sa fluidité, toutes ses grâces d'antan !

La promesse du Prophète : *Car alors je répandrai parmi les peuples une langue épurée pour qu'ils invoquent tous le nom de Dieu et l'adorent à l'unisson* (*Zophonia* III, 9) se réalisera peut-être un jour prochain.

Tous les peuples, comme avant la tour de Babel, parleront une seule et même langue. Il ne serait pas étonnant que ce fût l'hébreu qui devînt la langue universelle. Il se prépare sérieusement à cette éminente dignité, qu'il mérite d'ailleurs à tous égards.

Après avoir servi d'expression à la proclamation des dogmes de l'unité de Dieu, à la promulgation des grandes vérités morales, pourquoi ne deviendrait-il pas la langue une de tous les peuples, confondus dans une harmonie qui est le but final de l'humanité annoncé par nos Prophètes ?

H. PRAGUE.

ÉCHOS DE RUSSIE

Le 21e volume du Dictionnaire encyclopédique (édition de M. Effron) vient de paraître; il contient quantité d'articles constituant de vraies monographies. Entre autres : *Les Juifs*, composé de plusieurs études faites par des savants israélites et des spécialistes; *l'Histoire des Juifs*, par le Dr Khwolson et M. Braun; *Etude sur les Juifs au point de*



vue anthropologique, par le professeur Anoutchia; *La situation politique des Juifs en Europe et leur émancipation*, par C. Berchatski; *Les Lois sur les Juifs, la région de leur résidence, leur commerce, le service militaire*, etc., etc., par M. Mick.

***

Le tribunal d'arrondissement de Kieff, dans sa session du mois courant, va s'occuper d'une affaire qui a fait grand bruit au mois de septembre 1891; nous voulons parler des excès antisémitiques qui ont eu lieu à cette époque à Starodoub. Le tribunal va s'adjoindre, d'après les règlements récents, beaucoup de représentants de toutes les classes de la société russe. Parmi les prévenus, figurent deux riches négociants (de 1re guilde), les nommés Gladkoff et Teplakoff, qui se distinguèrent par leur férocité et leur acharnement dans la destruction des biens appartenant aux Juifs.

La partie civile compte bien des sommités du Barreau russe Citons, entre autres, Me Koupernik, célèbre par sa plaidoirie dans l'affaire de Koutaïs; M. le professeur Andreefski; M. Trachtenberg, ancien secrétaire en chef du Sénat; M. Bogdanoff et M. Gorodiski, connu des Parisiens; sa femme vient d'achever ses études à l'Ecole de droit de Paris.

M. le prince Liven, procureur impérial, soutiendra l'accusation.

Plus de 400 personnes sont citées comme témoins.

***

Le Sénat vient de trancher une question qui intéressait nos coreligionnaires de Russie.

Un jour, tous les horlogers et bijoutiers juifs de Kieff furent traînés devant le tribunal d'arrondissement et condamnés pour avoir vendu des œufs d'or portant l'inscription : « Jésus-Christ est ressuscité. » Ce fait constituait une infraction à la loi russe, défendant aux Israélites la vente des objets religieux.

Le Sénat a infirmé cette décision, se basant sur le fait que l'emploi des œufs n'est pas prescrit par la religion.

***

La conférence de Rabbins de Russie vient de terminer ses travaux.

Dans l'audience d'adieu, M. le ministre de l'intérieur a vivement remercié les membres du Congrès, en leur exprimant toute sa reconnaissance pour la manière expéditive dont ils se sont acquittés de leur mission. Son Excellence a même dit aux membres du Congrès qu'ils ont bien mérité de leur patrie.

G. S.

La « Schechitah » devant la science

L'exercice de la *Schechitah* interdit, ou à peu près, en Suisse et en Saxe, était fort menacé, il y a quelque temps, en Russie, où un clan de médecins s'était mis à dénoncer la cruauté de ce rit de boucherie.

M. le docteur Dembo, médecin d'hôpital à Saint-Pétersbourg, combattit victorieusement cette erreur au congrès de la Société protectrice des animaux et réussit à rallier à son opinion la majorité de ses collègues. Grâce à lui, la *Schechitah* a échappé, en Russie, à l'interdiction qui la frappe en Suisse. Là ne s'est pas borné le service que ce distingué coreligionnaire a rendu au Judaïsme. Ayant étudié à fond cette question, qui est devenue une des plateformes de l'antisémitisme scientifique et qu'exploite la fausse sensiblerie d'une certaine école intolérante, la connaissant dans ses détails, en ayant sondé tous les côtés, il vient de résumer, dans une étude magistrale, le résultat de ses expériences et de ses études, et apporte à la cause de la *Schechitah* une des contributions les plus importantes et les plus sérieuses qu'on ait jusqu'ici produites.

Son travail, intitulé : *Das Schæchten im Vergleich mit anderen Schlachtmethoden* (1) (La jugulation comparée aux autres méthodes d'abatage), est une démonstration lumineuse et topique de la supériorité du système juif tirée de la physiologie et de l'hygiène. A l'appui de son plaidoyer, bourré de preuves, M. le docteur Dembo apporte les consultations des lumières de la science vétérinaire qui abondent dans son sens.

Voici le résumé tel qu'il le donne lui-même des conclusions de sa thèse, au triple point de vue de l'humanité, de l'hygiène et de l'économie :

1° *Au point de vue de la protection des animaux*, il n'existe pas de méthode d'abatage plus humaine que celle des Israélites, car elle est la plus expéditive et produit le plus sûrement, par l'anémie, la suppression de la sensibilité.

En outre, la section avec un couteau très effilé est la moins douloureuse et intéresse les nerfs les moins sensibles du cou;

2° *Au point de vue de l'hygiène*, il n'y a pas de méthode plus rationnelle que la méthode juive.

Par suite de l'évacuation rapide et abondante du sang et des mouvements convulsifs, il se produit dans l'organisme de la bête égorgée de l'acide lactique qui, combiné avec les sels à base de potasse, empêche le développement des microbes et, par suite, la décomposition, et donne à la viande une meilleure apparence;

3° *Au point de vue de l'utilité domestique*, il n'y a pas de meilleure méthode que la méthode israélite, car, d'un côté, par la rapide rigidité qu'elle provoque, la viande peut être plus rapidement consommée, et, de l'autre, par la lenteur de la décomposition, elle se conserve plus longtemps, etc.

Nous avons tenu à reproduire le sens général des conclusions auxquelles M. le docteur Dembo vient d'aboutir, et qui sont conformes, d'ailleurs, aux avis donnés par des sommités scientifiques.

Et nunc, Helvetii, erudimini!

Correspondances Particulières

Roumanie

Bucarest, le 4 février.

Parmi les nombreuses protestations publiques formulées à l'occasion des débats parlementaires sur les lois relatives à l'enseignement par les Com-

(1) Leipzig, Slavische Buchhandlung, 1894.



munautés israélites de presque toutes les villes du pays, par différentes associations et corps constitués connus, il en est une, assez longue (sept grandes pages imprimées), que l'*Association des Israélites indigènes*, anciens soldats de l'armée roumaine et actuellement dans la réserve, a adressée à S. M le Roi, au gouvernement, à chaque ministre, au Sénat, à la Chambre des députés, à tous les sénateurs, à tous les députés, à tous les hommes d'Etat des différents partis politiques et à la presse.

Cette protestation, qui a la forme d'une pétition, énumère une partie des innombrables lois restrictives et exceptionnelles édictées contre les *étrangers* et qui sont appliquées à tous les Juifs du pays, même aux anciens soldats juifs qui ont versé leur sang sur le champ d'honneur pour la gloire et l'indépendance de la patrie. proteste énergiquement contre cette criante injustice et finit on priant les Corps législatifs de rédiger une loi par laquelle les Israélites, défenseurs de la patrie au risque de leur vie, ne soient plus à l'avenir considérés légalement comme étrangers dans leur pays natal et privés de tous les droits dont jouissent les Roumains chrétiens.

Elle a fait bien du bruit cette pétition de l'*Association des Israélites indigènes*. Certains organes de publicité (les indépendants) ont approuvé les revendications des anciens soldats juifs; les feuilles soi-disant libérales du parti Bratiano ont demandé l'expulsion de ces Juifs audacieux qui osent protester contre les lois que se donne le pays pour sa conservation; enfin, les journaux reptiliens (gouvernementaux) ont conseillé aux Juifs de ne pas réveiller le lion qui dort et de se soumettre tranquillement aux mesures *douces*! que l'on prend contre eux, s'ils ne veulent pas que la Roumanie imite à leur égard la Russie qui les expulse en masse.

Malgré ces menaces, les anciens soldats juifs ne se sont pas découragés! Tout au contraire; ils ont insisté auprès des ministres, auprès des présidents de la Chambre et du Sénat, par des délégations composées de quelques-uns de leurs membres fort instruits et ont obtenu que la pétition de leur *Association* serait soumise aux débats des Corps législatifs. Dernièrement, une de ces délégations a eu l'honneur, après de nombreuses démarches et sollicitations, d'être reçue en audience par S. M. Charles Ier, qui a écouté avec attention les doléances de ses fidèles et braves sujets (1) et a promis de s'intéresser de près à leur sort.

D'autre part, la pétition de l'*Association* a déjà été envoyée officiellement à la Commission de pétitions de la Chambre, dont, soit dit en passant, tous les membres sont des antisémites patentés. Je vous citerai trois noms par curiosité : M. Butculescu, président; Cuza, secrétaire; Philippescu, membre. M. Butculescu est le célèbre chef des Sociétés coopératives roumaines, qui a organisé à plusieurs reprises à Bucarest, à Jassy, à Crajova, etc., des expositions industrielles nationales, dont les industriels juifs ont été exclus arbitrairement, comme ils sont également exclus de la Société des coopérateurs roumains. M. Cuza est le fameux député auteur de l'amendement au projet de la loi sur l'enseignement, et qui a lutté avec acharnement et a réussi par mille intrigues et calomnies à exclure les enfants juifs des écoles primaires, normales, commerciales, professionnelles, etc , de l'Etat. M. Philippescu, le maire de la capitale, devenu inoubliable par son refus d'accorder à la Communauté des Israélites Aschkénazimes de Bucarest la permission d'émettre une loterie à primes pour recueillir quelques fonds destinés à la création d'écoles juives pour les enfants éliminés sans pitié des écoles publiques.

Avec de tels commissaires nous ne nous attendons qu'à un refus de la part de la Commission des pétitions d'abord, et de la part de la Chambre ensuite. Toutefois, nous sommes curieux de savoir les motifs qu'on donnera à ce refus du haut de la tribune, car ces motifs ne pourront être que calomnieux, les députés étant sûrs de l'impunité par leur position inviolable de représentants (*sic*) de la nation, et sûrs de ne pas être réfutés parce que nous ne sommes pas admis à nous défendre. Mais nous nous réservons de combattre leurs argumentations par la plume, par la *Egalitatea*, une excellente feuille israélite hebdomadaire, parfaitement bien écrite en roumain et très sagement dirigée depuis bientôt cinq ans par M. M. Schwarzfeld, un coreligionnaire aussi instruit que courageux et dont le frère aîné, M. le docteur E. Schwarzfeld, ancien rédacteur de la *Fraternitatea*, a été expulsé en 1885, pour avoir défendu dans son journal les droits des Israélites roumains.

Donc, nous n'avons presque pas d'espoir d'obtenir justice des Chambres, ni du gouvernement, ni de S. M. le Roi, qui pourrait beaucoup si Elle le voulait. Par contre, nous avons en perspective les lois sur l'enseignement secondaire et supérieur, suivant lesquelles les élèves et étudiants juifs seront, au mois de septembre de cette année, éliminés des gymnases, des lycées et des facultés de l'Etat. De plus, il est question de modifier les lois relatives aux Bourses et d'y intercaler des dispositions nouvelles, qui interdisent aux Juifs de fonctionner comme courtiers, comme il leur est déjà interdit par la loi en vigueur de fonctionner comme agents de change et comme agents d'achats et de ventes de marchandises en gros. C'est l'initiative parlementaire qui va proposer ce projet de loi, et un député m'assure que déjà soixante députés l'ont revêtue de leurs signatures. M. P. P. Carp, le ministre du Commerce, paraît être *contre* cette nouvelle restriction, mais M. Lascar Catargi, président du Conseil, y est favorable et encourage sa majorité servile à l'appuyer et à l'imposer au gouvernement, afin de pouvoir, à son tour, l'imposer aux pauvres Juifs.

Le malheureux, il frappe cruellement dans tout ce qui peut intéresser moralement ou matériellement nos coreligionnaires; mais, aveuglé par la haine et par la passion, il ne s'aperçoit pas qu'il menace, en même temps, les intérêts les plus vitaux de la nation et qu'il la mène à la ruine.

Avec tout cela, le patriotisme ardent des Juifs, au lieu de diminuer, s'accentue tous les jours davantage, et cela se constate par la création incessante d'écoles élémentaires et primaires dans lesquelles

(1) Le roi est le chef suprême de l'armée.

l'on cultive soigneusement la langue roumaine et on l'enseigne aux enfants juifs beaucoup mieux que dans les écoles de l'Etat. C'est l'histoire du fruit défendu : plus les politiciens roumains veulent que les Juifs restent ignorants de la langue du pays, plus ceux-ci s'entêtent à la faire apprendre à la perfection a leur progéniture. Plus les hommes politiques roumains désignent les Juifs comme étrangers, plus ils s'appliquent à s'assimiler aux Roumains. Les Juifs persistent à se nommer Juifs-Roumains Ils le sont de fait, et veulent rester tels jusqu'à ce qu'ils le soient de droit également. Ce jour viendra, ils en sont sûrs, parce que la nation et les vrais Roumains le veulent dans leur propre intérêt et pour le bien de la Roumanie.

X.

Turquie

Constantinople, le 20 février.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Vous vous rappelez que Mme Elias Pacha a fondé, il y a deux ans, une Société de bienfaisance dont elle est la présidente, pour venir en aide aux pauvres israélites de Péra et de Galata.

Sa charitable initiative a eu un plein succès.

En dehors des aliments, des combustibles, des vêtements, des couvertures et des secours d'argent que cette Société a distribués aux pauvres, elle a aussi habillé les enfants indigents des écoles de l'*Alliance* et du *Doréché-Lechon-Sion*. Un grand nombre de couvertures ouatées ont été fournies aux plus pauvres de Haskeuy, Balata et Cousgoundjoue, où les nôtres végétent dans une effroyable misère.

Comme vous voyez, l'action généreuse et intelligente de notre aimable coreligionnaire a produit des résultats heureux.

Aujourd'hui, nous sommes heureux d'annoncer que, sur les instantes prières qui lui ont été faites, Mme Elias Pacha a pris une nouvelle œuvre sous sa protection, qui doit venir en aide aux pauvres enfants qui fréquentent les « Talmuds-Tora » des différents faubourgs de la capitale, dont il est difficile de se représenter la misère et le dénuement.

Mme Elias Pacha et le colonel Dr Menteches-Bey Galimidi s'occupent avec une louable activité de la réalisation de cette œuvre philanthropique, et une agréable surprise est réservée aux élèves pauvres et à leurs parents. Je vous fournirai là-dessus de plus amples renseignements, car tout fait espérer la réussite de cette charitable entreprise.

NISSIM LÉVY.

Indes-Orientales

Bombay, 26 janvier.

La part que prennent les Beni-Israël, concurremment avec les natifs, aux intérêts généraux, mérite d'être de plus en plus signalée, et il en dérive pour eux une place de plus en plus favorable dans la société.

Au mois de décembre dernier, l'un d'eux, nommé Joseph Benjamin Bamnolker, médecin-praticien, a fait, à Ahmedabad, une conférence publique à l'Institut Hemabhaï sur « les effets de l'opium et autres drogues toxiques ». Il a traité ce sujet en langue *gujerath*, de manière à satisfaire pleinement son auditoire hindou, et il lui a été attribué une récompense sur les fonds recueillis en mémoire de feu R. Chotalal et il a droit à d'autant plus d'éloges que l'idiome *gujerath* lui était, il y a fort peu de temps encore, absolument inconnu.

M. Selim S. Salomon, israélite anglais, a donné sa démission de membre du conseil municipal de Bombay, à cause de son prochain départ de l'Inde.

Le journal du soir de Bombay, *The Advocate of India*, dit que le démissionnaire, comme nombre de ses coreligionnaires, se faisait remarquer par la conscience avec laquelle il remplissait son mandat, et pour la lucidité et l'esprit judicieux avec lesquels il traitait toutes les affaires qui s'y rapportaient.

M. Selim Salomon était le secrétaire honoraire de la branche de Bombay de l' « Anglo-Jewish Association », poste où son frère Henri a été appelé à lui succéder.

E. M. EZÉKIEL.

LES ISRAÉLITES DE LA BULGARIE

L'histoire des Juifs en Bulgarie n'est pas encore écrite ; mais ce serait, à un double point de vue, une œuvre bien utile, non seulement pour les Israélites, mais encore pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire littéraire et de l'histoire des mœurs en Europe.

Les Juifs de la Bulgarie d'aujourd'hui sont, pour la plupart, des Israélites de souche espagnole, en langue hébraïque : *Sefardim* (1), quoique il y eût beaucoup de Juifs en Bulgarie avant l'expulsion des Juifs de l'Espagne en Bulgarie. Et ces Juifs n'étaient pas d'origine espagnole ; ils venaient de la Hongrie d'une part — ils étaient donc *Aschkenasim* — et, d'autre part, c'étaient des Juifs grecs.

Le fait même que, non seulement dans la Communauté israélite de Sofia, mais encore à Constantinople et à Salonique, il y a parmi les *Sefardim* quelques Synagogues dans lesquelles, jusqu'aujourd'hui, prévaut le rite des *Aschkenasim*, est une des meilleures preuves que, quoique tous les Juifs de la Bulgarie — au moins jusqu'à l'an 1877, date de l'affranchissement de la souveraineté turque — parlaient la langue judéo-espagnole, une grande partie d'entre eux appartenaient à la souche européenne de l'Allemagne (dite : *Aschkenasim*). (Sur cette langue judéo-espagnole, comparez mon travail: *Uber den jüdisch-spanischen Dialekt als Beitrag zur Aussprache des Altspanischen Belovar 1882.*)

(1) Remarquons dès à présent que, quoique le mot *Sefarad* désignait l'*Espagne*, sa signification est beaucoup plus étendue, puisque déja le grand philosophe et le maître de la critique, Abraham Ibn Esra, dans son élégie, écrite pour le 9 Ab, אהה ירד על ספרד cite les villes de *Fez*, *Fleursen*, *Ceuta*, *Miknasa*, *Darah* comme appartenant à Sefarad. On voit donc que *Sefarad* a une signification ethnique pour tous les Israélites de *souche espagnole*.



Il est vrai que, depuis que la Bulgarie est indépendante, beaucoup des Juifs, spécialement de la Galicie, de Pologne et de la Russie, et aussi de la Roumanie — tous *Aschkenasim* — se sont établis en Bulgarie et à Sofia (1) il y a déjà plus de mille âmes. Une preuve du développement des Juifs allemands, polonais, russes, c'est la construction de la Synagogue particulière qu'ils se font construire dont j'ai eu le plaisir de poser la première pierre, *Erew Sukkoth* 5654 (le 24 septembre 1893) (2).

Qu'il soit dit ici que non seulement la langue des Sefardim est différente de la langue des Aschkenasim; mais aussi la *prononciation* de notre langue sainte, de l'hébreu, diffère beaucoup, de sorte qu'il n'est pas possible qu'ils se comprennent les uns les autres. Décider quelle prononciation est la vraie, ou au moins la meilleure, est une chose bien difficile. (Nous avons essayé de donner notre opinion là-dessus dans notre ouvrage : *Sitten und Brœuche der Juden in Orient*. (Vienne, 1894.) (3).

Il nous paraît que la prononciation des Sefardim est la meilleure, avec la seule exception qu'ils ne savent plus prononcer ni l'*Alef* ni le *Hê*.

Que l'influence des mœurs turques se soit fait sentir chez les Juifs, c'est une chose bien naturelle, et le contraire surprendrait. Pour cette raison, non seulement chez les Israélites, mais aussi chez les Bulgares, il y a quantité de mots et de phrases turques (4) qui sont si générales que, ni le Bulgare, ni l'Israélite espagnol ne se doute que ces expressions n'appartiennent pas à sa langue maternelle.

Au point de vue politique, nous avons plaisir à constater que les Juifs jouissent des mêmes droits que les autres citoyens du pays (5).

La constitution du Grand-Rabbinat, pour l'entretien duquel le gouvernement bulgare paye dix mille francs, est une des meilleures preuves de l'égalité de tous les citoyens devant le gouvernement. Le titre officiel du Grand-Rabbin est : Negovo Vysoko Prosajestenie (= Son Eminence). Lorsqu'il entreprend un voyage officiel, le gouvernement lui paye non seulement tous les frais du voyage, mais il reçoit aussi, comme tous les hauts fonctionnaires de l'Etat, des honneurs Il a pour devoir de visiter toutes les Communautés du pays au moins une fois en trois années.

Le nombre des Israélites de Bulgarie est d'environ 40.000 âmes. Les plus grandes Communautés de la Principauté sont : Sofia, Philippopoli et Roustchouk. Dans ces trois villes, il y a aussi un Consistoire. A Sofia, existe un *Consistoire central* dont le président est le Grand-Rabbin ; à Philippopoli et à Routschouk est un *Consistoire provincial*, de sorte que toutes les 33 Communautés dans la Principauté dépendent d'un de ces trois Consistoires. Il va sans dire que les Consistoires *provinciaux* s'adressent, pour les questions importantes, au Consistoire central.

Des livres pour l'enseignement religieux en langue espagnole manquaient complètement ; nous avons publié, il y a un mois, le *premier* catéchisme et préparons à présent une histoire des Juifs depuis les temps les plus anciens jusqu'aux temps modernes.

En achevant ce *premier* article sur les Israélites de Bulgarie, il nous est un doux devoir de remercier publiquement le Comité central de l'*Alliance israélite universelle* à Paris et l'*Anglo-Jewish Association* à Londres, qui toutes deux contribuent, dans une large mesure, au relèvement moral, intellectuel et matériel du Judaïsme de Bulgarie.

Dr M. GRUNWALD,
Grand-Rabbin de Bulgarie.

Sofia, le 6 février 1894.

(1) Il existe aujourd'hui, depuis l'année 1877, des Communautés israélites allemandes-polonaises-roumaines à *Philippopoli*, *Varna*, *Viddin* et *Roustschouk*. Mais toutes ces Communautés sont sous la direction de la Communauté judéo-espagnole. Il est beaucoup à désirer que les fidèles des deux rites s'apprécient et se traitent en frères.

(2) Voir la relation sur cette cérémonie solennelle dans le journal politique : « La Bulgarie » (Nouvelle série, n° 556, jeudi 28 septembre 1893, page 2, col. 1-2).

(3) Tirage à part de la « Osterreichisch-ungarische Cantoren Zeitung », publié par M. Jacob Bauer, Obercantor à Vienne (Autriche). — En outre, j'ai publié un fragment de ce travail dans la « Allgemeine Zeitung des Judenthums » 1894, n° 1.

(4) Entre autres, ces mots : por *chatia*, veulent dire : *pour faire* un plaisir ; *Kolaj* = facile ; מעלה מטה (en bulgare, dolêgore) = à peu près. Dans mon travail cité : *Sitten und Brœuche der Juden im Orient*, il y a un chapitre spécial pour ces mots et phrases.

(5) Son Altesse royale le prince Ferdinand Ier témoigne à chaque occasion sa bienveillance aux Israélites du pays, et me charge toujours, si j'ai l'honneur de lui présenter les vœux de la population israélite de la Bulgarie, de le dire à mes coreligionnaires, qu'Il est convaincu de leur fidélité et de la sincérité de leur patriotisme.

Les Israélites doivent aussi de la reconnaissance à S. E. M. D. Gregov, ministre des affaires étrangères et des cultes, toujours empressé à servir les intérêts de la population israélite. Et S. E. M. le Dr K. Pomjanov, ministre de la justice, lui aussi, comme chef suprême de la magistrature, ne fait et ne connaît aucune différence parmi les habitants du pays.

UNE ISRAÉLITE POÈTE

La Communauté de Bayonne compte, parmi ses membres, une femme poète très distinguée. Mme Caro Delvaille s'est avisée un jour de donner une forme à ses impressions, à ses sentiments intimes, et il s'est trouvé que cette forme était de la belle et de la vraie poésie. Mme Delvaille a l'âme naturellement poétique, et l'expression de sa pensée, comme dit le poète latin, se traduit naturellement par des vers. *Quidquid dicebam versus erat.* Ses vers respirent une profonde originalité, non pas une originalité cherchée, apprêtée, mais une originalité qui répond à un état d'âme absolument personnel. Ses poèmes ont de la couleur, sont élégants et harmonieux.

« Mme Delvaille, dit un critique (*Revue d'art dramatique*, 1er janvier 1894), ne s'est pas contentée de nous offrir des sonnets ; elle s'est essayée à tous les genres de poèmes et dans tous les rythmes. Son livre (1) est varié...

Plusieurs de ces poèmes détachés furent remarqués dès leur apparition.

Un sonnet, « La Confidence », qu'elle écrivit en 1891, eut l'honneur de figurer dans le recueil des Jeux floraux de Toulouse.

Un autre sonnet, « Fleurs et femmes », reçut une médaille d'argent aux concours de l'Ardèche, présidés par M. Jules Roche, alors ministre du commerce.

(1) « Vibrations », poésies par Mme Caro Delvaille. A. Siffer, libraire-éditeur, Gand.

« Amours d'oiseaux », qui eut du succès comme monologue, obtint un premier prix (médaille d'argent) aux Jeux floraux bordelais de 1891.

Enfin, l'Académie de Bordeaux couronna l'élégant petit volume des « Vibrations » que fit paraître Mme Caro Delvaille en 1892. Une médaille d'argent lui fut attribuée à la séance générale du mois de juin 1893.

Mme Delvaille n'est pas moins experte en prose qu'en poésie. Elle vient de terminer diverses nouvelles encore inédites où se révèlent, à côté de fines qualités d'observation toute féminine, un style souple et vigoureux, simple et coloré.

Que Mme Delvaille me permette de lui adresser une prière. La Bible, l'histoire juive, de tous les siècles, les traditions et les légendes hébraïques contiennent bien des sujets dignes de tenter l'inspiration du poète comme la verve du prosateur. Qu'elle leur prête le charme de son style et les couleurs de sa palette, et nous verrons éclore de nouveaux chefs-d'œuvre et s'affirmer un poète juif dans le vrai sens du mot (1).

EMILE LÉVY,
Grand-Rabbin de Bayonne.

NOUVELLES DIVERSES

M. le Grand-Rabbin de France a réuni, dans la matinée de dimanche dernier, à la Salle Consistoriale de la rue de la Victoire, un certain nombre de nos coreligionnaires pour les entretenir des misères poignantes des Israélites russes et leur demander leur concours généreux, afin d'y porter remède.

Provoquée par le Comité central de l'*Alliance*, cette réunion, à laquelle une soixantaine de coreligionnaires ont pris part, a été présidée par M. le Grand-Rabbin de France, assisté de MM. Narcisse Leven et Edouard Kohn, qui en a exposé le but. Un échange de vues a eu lieu, auquel ont pris part entre autres, MM. Leven, Ernest Lévy, Braun, etc. Le vénérable M. S.-H. Goldschmidt, qu'on trouve toujours en tête des entreprises charitables, a souscrit 25,000 francs; M. P.-M. Oppenheim 3,000 francs, etc. Le total des souscriptions recueillies avant et pendant la séance s'est élevé à une cinquantaine de mille francs. Ce n'est qu'un commencement, mais qui fait bien augurer de la suite. Pendant le cours de la réunion, on a émis très justement le regret que l'*Alliance* ait suspendu ses assemblées générales qui avaient jadis un si brillant succès, et contribué, par leur retentissement au dehors, à la prospérité des œuvres dont elle a le haut patronage.

— M. de Morès, qui avait disparu depuis si longtemps de la scène politique et des tréteaux antisémitiques, vient d'être retrouvé en Algérie, où il s'en est allé, paraît-il, porter la bonne parole. L'agence Havas reçoit d'Alger le compte-rendu d'une réunion publique nombreuse, où M. le marquis a traité la question algérienne, et réclamé, comme il fallait s'y attendre, la révocation du décret Crémieux.

— Ont été nommés, pour trois ans, membres du Conseil de l'Observatoire de Paris : M. Léon Philippe, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur de l'Hydraulique agricole, représentant le ministre de l'agriculture; M. Maurice Lévy, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

— Ont été reçus au concours de l'internat des hôpitaux de Paris : MM. Jacobson (13e) et Frenkel (39e).

(1) Mme Delvaille est la fille du docteur Rueff, médecin militaire en retraite à Bayonne.

— Nous apprenons avec un vif regret que M. S. H. Goldschmidt, le vénérable président de l'*Alliance israélite* et le généreux philanthrope bien connu, vient d'être victime d'un assez grave accident. Renversé dans les Champs-Elysées par des bicyclistes, il a reçu plusieurs blessures à la tête. Nous espérons que, grâce à sa robuste constitution, le sympathique président de l'*Alliance* se remettra rapidement des suites de cette chute.

Départements

On nous écrit de Montpellier, le 20 février :

Le 14 février, la Communauté israélite de Montpellier avait la douleur d'accompagner à sa dernière demeure Mme A. B. Simon, décédée à l'âge de soixante-neuf ans.

Au cortège de toute la Communauté s'était joint un grand nombre de concitoyens appartenant à tous les cultes et à toutes les classes de la société, qui, tous, ont eu à cœur de rendre hommage aux grandes vertus de la défunte et de témoigner leurs respectueuses sympathies à son vénérable époux, M. A. B. Simon, président de la Communauté israélite, ingénieur, administrateur des mines de Graissessac.

Femme d'une modestie rare, Mme Simon avait exprimé la volonté qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe.

« Ce vœu, a dit M. S. Kahn, Rabbin de Nîmes, qui présidait aux obsèques, ce vœu doit nous être sacré. Seul, il peut clore nos lèvres, qui voudraient redire devant vous de quelle façon cette sainte femme a consacré toute son existence au bien, au devoir, au soulagement des infortunés de tout culte qui connaissaient sa bonté d'âme et sa charité, et qui, dans leurs sanglots, savent mieux que notre faible parole exprimer l'immense regret de l'avoir perdue... »

Triste coïncidence ! Mme A.-B. Simon était la belle-sœur de Mme Lazare Lantz, de Mulhouse, décédée comme elle, il y a quelques semaines, à l'âge de soixante-neuf ans.

Elle laisse un fils, M. René Simon, ingénieur des mines à Saint-Etienne, et deux filles, dont l'une a épousé M. Albert Lambert, ingénieur, et l'autre M. Edouard Masse, avocat général à Besançon.

—On nous écrit d'Aïn-Beïda (département de Constantine, Algérie), que le départ de M. Michel Aouizerat, vétérinaire sanitaire en cette ville, appelé au poste de Batna, a été l'objet d'une manifestation des plus sympathiques et flatteuses pour cet estimable coreligionnaire.

Un punch d'adieu lui a été offert par le Cercle du « Progrès ». Le président du Cercle, M. Apeler, et plusieurs autres membres, entre autres M. Rouach, commis principal des postes et télégraphes, ont porté des toasts en son honneur, et l'assistance, composée de tout ce qu'il y a de plus notable dans la ville, s'y est associée avec empressement.

Étranger

— Un de nos coreligionnaires italiens les plus distingués, M. Joseph Pavia, estimé à la fois par ses vastes connaissances, sa haute position sociale et sa charité, a été frappé de trois coups de couteau dans son palais de la rue Garibaldi, à Casal (Piémont).

L'attentat, qui paraissait des plus graves, n'aura pas, heureusement, les suites qu'on en pouvait redouter.

Les *Archives*, dont M. Joseph Pavia fut, il y a nombre d'années, un des collaborateurs les plus estimés, se joignent aux nombreux amis du blessé pour rendre grâces à Dieu de ce résultat.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat



LVe ANNEE — N° 10. — Jeudi 8 Mars 1894 — LVe ANNÉE

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

CAUSERIE

C'est tout un événement politique que la séance de samedi à la Chambre des députés. A propos d'une question de M. Denys Cochin sur un incident très secondaire, un débat s'est engagé sur ce gros problème si souvent posé et jamais résolu des rapports et de l'attitude de l'Etat envers les Eglises, porté tout de suite aux sommets de la philosophie de l'histoire par M. Spuller, le distingué ministre de l'instruction publique et des cultes, un libre-penseur dans le bon sens du mot, et s'est très heureusement dénoué grâce à la parole autorisée et pondérée de M. le Président du Conseil.

La tribune du Palais-Bourbon, qui a retenti pendant plus de quinze ans de cris de guerre contre l'Eglise ou plutôt contre le clergé, d'où s'élevaient régulièrement des demandes de suppression du budget des cultes et de l'ambassade auprès du Vatican, a entendu ce jour-là pour la première fois, de la bouche des ministres, des déclarations respirant la tolérance, l'équité et le vrai libéralisme. Beaucoup de députés n'en croyaient pas leurs oreilles. Et quand M. le Ministre des Cultes a parlé d'un *esprit nouveau* qui devait inspirer la politique religieuse du gouvernement, il n'exagérait pas.

Depuis quinze ans et plus, en effet, ce qui a prévalu dans les conseils du gouvernement, c'est une hostilité très nette et très déterminée à l'égard du clergé, dégénérant même, dans l'ardeur de la lutte, en une guerre sourde à la religion. A cet esprit ancien nous devons, pour ne parler que de ses manifestations les plus caractérisées, le fameux article 7, et certaines dispositions de lois scolaires et militaires éliminant l'enseignement religieux des écoles publiques et assujettissant les séminaristes à la vie de caserne.

Vexatoire parfois, antipathique toujours à l'égard de l'Eglise, telle fut pendant longtemps la politique gouvernementale, vigoureusement soutenue d'ailleurs par la Chambre; c'est là un fait incontesté.

Mais il n'est pas permis d'oublier que, dans cette guerre s'allumant entre le temporel et le spirituel, c'est celui-ci qui tira les premiers coups de feu. La participation de nombreux membres du clergé catholique aux mouvements réactionnaires de 1873 et de 1877, l'opposition faite à la République, la solidarité étroite avec les partis dynastiques, ont obligé les pouvoirs publics à défendre les institutions menacées par des attaques violentes et parfois à prendre l'offensive pour dérouter l'ennemi. Le clergé catholique, en criant à la persécution, a oublié qu'il l'avait de ses propres mains, avec tels ou tels de ses mandements épiscopaux, déchaînée, et qu'il était le premier artisan de ses malheurs.

Au cléricalisme intolérant, la laïcisation outrancière a répondu, et par contre-coup, les cultes protestant et israélite, qui n'étaient pour rien dans l'affaire, ont souffert des représailles contre l'Eglise catholique et se sont trouvées enveloppées dans la suspicion, la défaveur et la réprobation qui frappaient celle-ci. La liberté de conscience elle-même, si

chère aux républicains, reçut dans cette occasion plus d'un accroc, à la grande désolation des esprits généreux, qui voyaient le régime qui doit l'incarner la maltraiter.

Aigrie par ses défaites, par les dédains et les injures, l'Eglise s'enfonça encore davantage dans sa haine de la République. Certains journalistes cléricaux, obéissant à des préjugés invétérés, voulurent même en rendre responsables des confrères d'origine israélite qui figuraient dans les rangs des laïcisateurs, sans réfléchir que lesdits publicistes ou hommes politiques faisaient de l'anticléricalisme comme M. Arthur Meyer peut faire de la polémique catholique, sans que les écrits des uns ou de l'autre engagent en quoi que ce soit la religion où le hasard les a fait naître, et qu'ils ne représentent à aucun titre, et qui pâtissait même de leurs attaques.

Mais on a mis vraiment trop de temps pour s'en rendre compte, et c'est bien dommage; rien n'importe plus à un Etat que la paix religieuse, la tranquillité des consciences. Et quand M. Spuller, avec une crânerie qui lui fait grand honneur et qui d'ailleurs rentre dans son caractère fait de loyauté et de probité, est venu à la tribune nationale démontrer la nécessité de remiser les armes qui avaient servi à la lutte contre l'Eglise et proclamer l'arrivée du règne de la tolérance et de la bienveillance de l'Etat en matière religieuse, il y a eu comme un *ouf* de satisfaction; ce petit rameau d'olivier agité par le gouvernement dans la direction de l'Eglise a réjoui tous les cœurs épris de paix, de concorde et de justice. Et la Chambre — fidèle interprète des vœux du pays assoifé de calme — s'est empressée de sanctionner par son vote la fin officielle de cette lutte longue et acharnée engagée contre l'Eglise et par sa faute.

Nous, Israélites, nous applaudissons de tout cœur au langage du gouvernement, nous nous réjouissons de voir s'ouvrir, sous les auspices de la tolérance, la nouvelle ère des rapports des Eglises et de l'Etat. La tolérance, nous avons aspiré trop longtemps après elle pour n'en pas apprécier les douceurs, pour ne pas lui souhaiter un règne long et ininterrompu au grand profit de la paix sociale, la pierre angulaire des Etats, des Républiques comme des Royautés!

M. Maxime du Camp, le fort distingué académicien qui vient de mourir, avait commencé, dans ses premiers écrits, à se montrer profondément injuste vis-à-vis des Israélites; dans ses études si intéressantes, si fouillées, qu'il a consacrées à Paris, il y a des pages tout à fait désobligeantes pour nous et que les *Archives*, comme c'était leur devoir, ont relevées en leur temps. Un beau jour, en 1887, M. du Camp voulant recueillir des documents pour un livre qu'il se proposait de consacrer à *Paris Bienfaisant*, se mit à visiter nos établissements hospitaliers, nos écoles, nos institutions philanthropiques, et il rapporta de cette excursion à travers un Paris israélite qu'il ignorait, des impressions qui changèrent complètement la direction de ses pensées et l'orientation de ses opinions en matière du Judaïsme. Israël lui apparut sous un tout autre aspect quand il eut parcouru, en connaisseur et en philosophe qu'il était, ces hôpitaux, ces orphelinats, ces refuges qui sont l'honneur de notre Communauté. Une sympathie très sincère s'échappe des chapitres qu'il leur a consacrés, qui va parfois même jusqu'à une réelle admiration. Et pour qu'on ne l'accuse pas de palinodie, l'écrivain enveloppe parfois ses jugements d'une certaine ironie.

Mais il n'y a pas à dire, il a beau s'en défendre, il est vaincu par cette charité juive si large, si pleine de sollicitude, si intelligente, qui est le reflet de la noblesse de l'âme et la haute et indéfectible expression d'une pitié qui ne loge pas généralement dans des cœurs vils.

Un autre grand écrivain — un maître, — Ernest Renan a aussi, dans ses premiers, quelque peu égratigné les Juifs, et a ébauché d'eux des esquisses qui sentent encore les préjugés du séminaire et respirent fortement les préventions ecclésiastiques. Mais, en contact bientôt avec leurs savants, pénétrant le fond et le tréfonds de la pensée juive, il est revenu de ses erreurs et a rendu à notre race un hommage chaleureux, qui emprunte une valeur particulière à l'autorité universelle du célèbre érudit. On ne saurait oublier que, dans des circonstances graves, Renan a résolument et hautement pris la défense des Juifs et énergiquement répudié d'odieuses et criminelles légendes qui reprenaient vie.

Voilà donc deux académiciens et non des moindres, des esprits qu'on ne saurait suspecter de partialité, dont l'indépendance est au-dessus de tout soupçon, qui ont rompu avec les préjugés qui enveloppent les Israélites à l'heure même où, sous la triple action de ces belles passions qui s'appellent la rancune, l'envie et la cupidité, une ignoble campagne de diffamation s'organisait contre eux, d'abord louche, puis à ciel ouvert.

Ce qui condamne définitivement l'antisémitisme devant le tribunal suprême de l'opinion publique, ce n'est pas seulement qu'il froisse tous les sentiments d'équité, de justice et de vérité, qu'il constitue en notre siècle de progrès et de lumière un recul à trois siècles en arrière, mais qu'il n'a pas trouvé, pour défendre ses doctrines et soutenir ses revendications, ni la plume d'un maître de la pensée ou de la littérature, ni la parole d'un grand orateur.

Bien plus, des auteurs considérables comme Renan et Maxime du Camp ont tenu à honneur de marquer, par des pages inoubliables, que cette race, bassement vilipendée, sur laquelle s'est abattue la nuée des folliculaires aux abois et exercée la rage intéressée de tant de plumes besogneuses, avait droit à toutes les sympathies.

Quel maître soufflet sur la joue de ce revenant du Moyen-Age, affublé des loques de la sociologie contemporaine!

Quand des hommes comme Renan et du Camp, plus éclairés, et s'étant détachés des préjugés de leur éducation première abdiquent leurs erreurs, que peut bien faire à Israël les assertions d'une demi-douzaine de diffamateurs endurcis ! Dans le plateau de la balance où se jugent les hommes et les races, que peuvent bien peser, à côté des témoignages autorisés des sommités de la science et de la philosophie, les allégations mensongères des littérateurs de la haine et de la discorde? Quand on voit des esprits d'une farouche indépendance, d'une originalité incontestée comme Maxime du Camp, des intelligences d'élite et des critiques rigoureux comme Renan abjurer leurs préjugés natifs contre Israël, il est tout à fait indifférent qu'il y ait en France un journal qui s'est donné la tâche peu charitable de les entretenir. L'histoire et la conscience publique sauront faire le départ, et notre réputation ne court pas de risques sérieux, soyons-en convaincus !

H. Prague.

LA COLONISATION ISRAÉLITE EN ARGENTINE

D'APRÈS LE RAPPORT PRÉSENTÉ A LA « JEWISH COLONISATION ASSOCIATION »

Nous avons, dans notre numéro du 1er février, donné *in extenso* le texte des déclarations faites par M. le baron de Hirsch, sur l'état actuel de ses colonies en Argentine, à un rédacteur de la *Gazette de Francfort*.

Le rapport présenté à l'Assemblée générale de la *Jewish Colonisation Association*, société dont M. de Hirsch est le fondateur et le principal actionnaire dans la proportion de 90 sur 100, nous donne sur lesdites colonies et leur fonctionnement des renseignements très précis et que nous allons résumer à l'intention de nos lecteurs.

Voici d'abord la colonie *Mosesville* (province de Santa-Fé), la plus ancienne, 10,000 hectares, 80 familles, avec 1,800 hectares en culture.

La colonie *Mauricio* (province de Buenos-Ayres), 25,000 hectares, 224 familles, 7,500 hectares en culture. Renferme une Synagogue et deux écoles.

Colonie *Clara* (province d'Entre-Rios), 32,000 hectares, 230 familles, 2,500 hectares en culture.

Colonie *San Antonio* (*id*), 14,000 hectares, 45 familles, 800 hectares en culture.

Il faut ajouter à cette liste la colonie indépendante de Monigotes (province de Santa-Fé), composée d'une trentaine de familles et au secours de laquelle l'Association a dû venir en aide et qui se trouve sous son patronage.

Le fonctionnement de ces colonies laisse, en général, à désirer.

La direction générale est maintenant confiée à trois administrateurs, dont un reste à nommer. Ce sont MM. David Cazès, naguère directeur de l'*Alliance* à Tunis, et Samuel Hirsch, ex-directeur du Refuge de Plessis-Piquet.

Eclairé par l'expérience, le Conseil a adopté pour les colonies à créer un tout autre système d'organisation.

Il a été formé, en Russie, neuf groupes de 50 familles chacun, ayant manifesté l'intention d'émigrer en Argentine, soit un total de 4,000 personnes environ. Ces groupes ont nommé des délégués, au nombre de 16 à 18, qui, après entente avec l'administration, sont allés faire choix du terrain en Argentine et préparer les installations pour leurs mandants. Ils ont adopté le système de répartition en villages.

En dehors de l'Argentine, l'Association a contribué, de concert avec l'*Alliance*, à fonder une colonie « Hirsch » dans le nord-ouest du Canada. M. de Hirsch en a créé une autre dans l'Etat de New-Jersey (Amérique du Nord).

Les comptes présentés s'arrêtent au 30 septembre 1893. On a dépensé, jusqu'à cette époque, tant en achat de terrains qu'en frais d'installation et autres, 500,000 liv. st., soit 12,500,000 francs. Les achats de terrains entrent dans ce calcul pour 215,000 liv. st.

Il y a eu pas mal d'argent gaspillé; le Rapport le reconnaît formellement; mais des expériences colossales comme celle-ci ne vont pas sans tâtonnements coûteux.

Le Rapport, après avoir mentionné la nomination de M. Salomon Reinach, de Paris, comme membre du Conseil d'administration, donne, en guise de conclusion consolante, des chiffres qui attestent l'activité des colons.

La récolte du blé s'étend sur 7,000 hectares, et on en estime le produit à un million. Enfin, il y a encore 8,000 hectares de maïs en culture.

LES ISRAELITES AUX ETATS-UNIS(1)

XX

Mordecai M. Noah (2)

Revenons aux Israélites américains. Bon nombre d'entre eux méritent d'être connus en France. Je crois donc faire plaisir au lecteur en esquissant rapidement la physionomie de quelques-uns qui, dans ce pays, sont arrivés à une grande notoriété à des titres divers.

Mordecaï Manuel Noah naquit à Philadelphie en 1785. Il fut un des rares Israélites qui, dans la première partie de ce siècle, aient été appelés à remplir des fonctions publiques importantes aux Etats-Unis.

Il s'était d'abord adonné au commerce; mais bientôt il se mit à étudier le droit et, ses études terminées, se mêla avec ardeur à la vie politique.

En 1811, sous l'administration du président Madison, il fut nommé consul à Riga, et deux ans plus tard, consul général à Tunis, avec une mission à Alger. Le navire qui le transportait à sa destination étant tombé aux mains des Anglais avec qui la jeune République était en guerre, Noah fut fait prison-

(1) Voir en dernier lieu le numéro du 15 février.

(2) J'ai puisé les principaux éléments de cette courte biographie dans un livre paru en 1880 à Philadelphie, sous le titre : *Eminent Israelites of the XIXth Century*, par Henry Samuel Morais.

nier, mais se revit libre après quelques semaines de captivité.

A Tunis, il réussit à délivrer un certain nombre d'Américains retenus en esclavage dans les Etats barbaresques. Emporté par sa fierté nationale, il osa protester hautement contre le payement du tribut annuel alors exigé par le Maroc des puissances chrétiennes Cette manifestation lui valut son rappel. D'aucuns pensent que la mesure qui le frappait était en partie due à sa religion qui devait peu le servir dans ses relations avec les gouvernements fanatiques auprès desquels il était accrédité.

Rendu à la vie privée, Noah fit un voyage à travers l'Europe; puis il vint s'établir définitivement à New-York où il se lança dans le journalisme et fonda successivement le *National Advertiser*, le *Courrier and Inquirer*, l'*Evening Star* et enfin le *Sunday Times*, feuille qui prit une grande importance et qui, plus tard, fut dirigée par Robert M. Noah, fils du fondateur.

Dans cette situation nouvelle, il gagna rapidement l'estime et les sympathies du public. Nommé d'abord surveyor du port, il fut ensuite élu juge de la Cour des sessions. Subséquemment, les suffrages de ses concitoyens l'appelèrent au poste de Sheriff. Ce poste est considéré comme le plus considérable après celui de maire. Entre autres fonctions, le titulaire a celle de présider aux exécutions capitales. A ce sujet, des protestations se firent bientôt entendre dans le parti politique opposé à Noah. Quoi! s'écriait-on, un Juif pendre des chrétiens! Le Sheriff répondit à ces attaques par ces mots devenus célèbres : « De jolis chrétiens, en vérité, qui méritent d'être pendus! »

Noah n'était pas seulement un publiciste du plus haut mérite et un magistrat irréprochable, c'était aussi, on l'a vu à Tunis, un grand cœur, un philanthrope prompt à saisir toutes les occasions pour venir en aide aux malheureux.

Comme Sheriff, il avait la surveillance des prisons. Or, la fièvre jaune vint un jour à éclater à Manhattan Island où se trouvaient enfermés les détenus pour dettes. Pris de pitié pour ces hommes exposés à une mort terrible, Noah résolut de les sauver en désintéressant, de ses propres deniers, les créanciers impitoyables. Toute sa fortune y passa.

Citons un autre trait à sa louange.

A l'époque dont il s'agit (1820), la condition des Juifs était encore très malheureuse en Europe. Excepté en France, ils vivaient partout sous un régime d'oppression et dans un état social et économique lamentable. Noah conçut l'idée d'en attirer un certain nombre aux Etats-Unis et de former, à titre d'essai, une colonie agricole. La localité qu'il choisit pour l'établir était assez singulière. Il avait jeté son dévolu sur *Grand Island*, île située au milieu du fleuve Niagara, et ayant 12 milles de longueur et de 2 à 7 milles de largeur. Dans cet emplacement isolé et protégé par un vaste cours d'eau, voyait-il, pour les colons, une garantie de sécurité et d'indépendance relative? Cela se peut. A la prudence humaine il aurait alors joint une pensée religieuse en donnant (1) au futur *settlement* un nom biblique, celui d'ARARAT. C'était, à propos de son œuvre, rappeler le salut du genre humain et la placer sous la protection divine. Peut-être aussi désirait-il y attacher, d'une façon indirecte, son propre nom — Noah signifiant en français Noé.

(1) Mont d'Arménie où, d'après la Genèse, l'Arche de Noé s'est arrêtée après le déluge.

Quoi qu'il en soit, ce projet formé par lui près de trois quarts de siècle avant celui du baron de Hirsch, n'eut pas de suite malgré l'active propagande faite en sa faveur dans différents pays de l'Europe.

Jusqu'au dernier moment de sa vie Noah crut à la praticabilité de son entreprise. Dans l'île qui devait être la terre promise, il fit élever un monument avec cette inscription :

ARARAT, *a City of Refuge for the Jews, by Mordecai M. Noah, in the Month of Tishri* 5586 (*September* 1825) *and in the Fiftieth year of the American Independence* (1).

Ce monument est aujourd'hui réduit en un amas de ruines; mais ce qui ne périra pas, c'est le souvenir béni du philanthrope qui, pour me servir des termes de son biographe, nous apparaît comme un des plus nobles types de l'Américain et du Juif.

Noah mourut à New-York en 1851. Son bagage littéraire est assez considérable. Notons les ouvrages suivants : *Travels in England, France, Spain and the Barbary States;* une traduction anglaise du *Sepher Hayachar*; *Gleanings from a Gathered Harvest*; un Recueil d'Essais divers; plusieurs drames qui ont eu les honneurs de la scène et enfin d'innombrables articles parus dans les journaux politiques.

(*A suivre.*)

DANIEL LÉVY.

UNE MYSTIFICATION

Les Vrain-Lucas et les Schapiro continuent à faire école.

La lettre suivante, que nous recevons de M. le Rabbin de Soultz, dénonce une supercherie littéraire dont un M. Goldschmidt s'est rendu coupable, on se demande dans quel but :

Soultz (Haute-Alsace), le 25 février 1894.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Dans le n° 8 de votre journal, vous parlez de la publication faite par M. Lazare Goldschmidt d'une vieille Boraïtha, traitant de la Création, rédigée en syriaque, ayant pour auteur Arzelaï bar Bargelaï. Je suis à même de vous dire que c'est là une falsification des plus grossières, le nom Arzelaï bar Bargelaï n'étant autre chose qu'une permutation de אליעזר בר גבריאל, qui est probablement le nom du fameux M. Lazare Goldschmidt lui-même. L'ouvrage en question est une traduction sans aucune valeur d'un livre éthiopien publié par Trumpp!

Il est révoltant que des choses pareilles puissent arriver encore de nos jours.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc.

Dr M. GINSBOURGER, *Rabbin.*

(1) ARARAT, Ville de Refuge pour les Juifs, par Mordecaï M. Noah, dans le mois de Tichri 5586 (septembre 1825) et dans la cinquantième année de l'Indépendance américaine.



Correspondances Particulières

Angleterre

Londres, le 23 février.

Le révérend docteur Gaster a été, pour la seconde fois, nommé conférencier, Ilchester Lecturer, à l'Université d'Oxford. Distinction aussi rare qu'honorable.

— M. le professeur Meldola a déterré, *in loco*, une charte, qui offre le plus vif intérêt aux Juifs. M. Joseph Jacobs en parle dans un ouvrage intitulé: « The Jews of Angevin England ».

Le manoir de Thurrocks appartenait à Isaac, père de Josce. Ce dernier en était propriétaire à l'époque où l'on avait conféré, spécialement, la *Magna Carta Judaerum* à Isaac, lors de l'avénement de Richard Ier. Dans le susdit document est accordé le fief de *Ham*, c'est-à-dire *East et West-Ham* et le manoir de Turroc, c'est-à-dire *West et Grays Thurrocks*, le premier en qualité de don de la part de Henry II à Isaac, le dernier une acquisition de celui-ci au comte de Ferrars. Ainsi, il est évident qu'à une époque fort reculée, les Israélites anglais étaient en possession de manoirs, tout comme les Barons et tenanciers du roi. De sorte que Isaac et son fils Josce possédaient une grande partie du rivage nord de la Tamise. Les Israélites précités étaient respectivement fils et petit-fils du premier Grand-Rabbin dont il est fait mention dans les archives du royaume, *Rabbi* Josce, ou *Rabbi* Joseph d'Orléans. Il en est question dans les documents de l'année 1130 !..

— Au Concours général d'Oxford, l'Université a, pour la première fois, conféré, the Craven Scholarship, bourse d'une haute valeur sous bien des rapports, à un israélite, Lionel D. Barnett. La fine fleur des *classiques* entre toujours en lice pour ce laurier universitaire...

A. H.

Turquie

Salonique, 25 février.

Instruction et Travail. — Tel est le nom sous lequel quelques jeunes gens de bonne volonté se sont groupés, dans le but exclusif de faire connaître à la classe la plus arriérée les bienfaits de l'instruction et les douceurs du travail laborieux et honnête

Je ne vous ai pas parlé plus tôt de cette nouvelle œuvre pour deux raisons. Tout d'abord je n'étais pas à Salonique lors de sa fondation, et deuxièmement, je ne pouvais rien pronostiquer d'une Société qui ne me paraissait pas propre à réussir, vu le peu de prise que de pareils essais isolés ont souvent sur la classe ignorante. Par bonheur, mes appréhensions sur ce dernier point ont été — et j'en suis heureux — démenties.

Les promoteurs de *Instruction et Travail* ont aménagé deux salles, que M. Israel Danon, le sympathique directeur de notre école de garçons, a gracieusement mises à leur disposition et où ils ont établi un cours d'adultes qui a lieu le soir après les classes. L'enseignement comporte, pour le moment, lecture, écriture en espagnol du pays et les premiers éléments de la langue turque pour ceux qui veulent. Il est surprenant de voir l'assiduité de tous les inscrits aux cours, attendu que ce sont pour la plupart de petits épiciers, des colporteurs et autres petits débitants de ce genre. Seule, la classe de turc est suivie par des jeunes écoliers, avides d'instruction et qui ne peuvent se payer le luxe d'un répétiteur.

Je souhaite à la nouvelle Société beaucoup de succès, et elle en aura, j'en suis persuadé, car ses membres dirigeants ne sont pas hommes à s'arrêter en si beau chemin. Ils élargiront, j'espère, le cadre de leur généreuse entreprise et lui imprimeront un mouvement plus général.

— La Société *La Charité*, dont nous avons plus d'une fois parlé aux lecteurs des *Archives*, a donné le 18 de ce mois un grand bal au profit de son œuvre. La soirée a eu lieu dans les vastes et somptueux salons du Grand Cercle, décorés pour la circonstance avec très bon goût. Cette fête, où la haute société salonikiote s'était donné rendez-vous, a été très brillante et a rapporté net la jolie somme de 2,000 fr.

SAMUEL S. LÉVY.

Bulgarie

Tatar-Bazardjik, 15 février.

L'antisémitisme en Bulgarie!

L'importateur est un certain N. Mitacof, de Sophia. Par une première brochure, qu'il a intitulée *La Bulgarie aux Bulgares*, il a lancé un tas de basses calomnies sur les Juifs et s'est efforcé de prouver, à sa façon bien entendu, que le séjour des Israélites en Bulgarie est dangereux pour les Bulgares. On affirme que l'entreprise de M. Mitacof n'aurait point réussi, et qu'au contraire il s'est attiré l'indignation générale de ses coreligionnaires qui vivent en pleine harmonie avec les Israélites. Furieux, Mitacof reparaît devant le public avec la suite de sa brochure, qu'il intitule cette fois : *La Bulgarie sans Juifs*.

A croire les bruits qui courent, M. Mitacof aurait versé dans l'antisémitisme parce qu'une avance d'argent lui aurait été refusée par un banquier israélite.

Il est intéressant de reproduire ici les réflexions dont le journal *Svoboda*, organe du gouvernement, a fait suivre l'annonce de l'apparition de cette brochure :

« M. Mitacof a déjà publié la deuxième partie de son travail original : *La Bulgarie aux Bulgares*. Mais, cette fois, pour lui donner plus d'expression, plus d'éclat, il transforme le titre en *La Bulgarie sans Juifs*. — Comme nous l'avons dit précédemment, l'activité littéraire de Mitacof a pour but l'antisémitisme, c'est-à-dire qu'il travaille à créer un courant général contre la race juive. Il est hors de doute que pareille chose est absurde dans notre pays, où l'égalité des races et la liberté de conscience sont sacrées de par la Constitution. En outre, les moyens dont Mitacof se sert pour atteindre son but ne sont point très honnêtes. »

Voici maintenant la traduction d'une lettre que M. le Grand-Rabbin de Bulgarie a fait publier dans le journal précité sur le même sujet :

Un certain N. Mitacof a derechef publié un pamphlet antisémitique auquel il donne le titre bien laid de : *La Bulgarie sans Juifs*.



Le caractère ainsi que la dignité de l'éditeur de ce pamphlet sont plus que connus sous tous les rapports, et le public, chez nous, sait ce que signifie la personnalité de M. Mitacof. C'est pourquoi je ne juge point nécessaire de m'expliquer directement avec lui. Je dirai seulement que chaque mot de la brochure de Mitacof, — brochure qui ne pourra jamais réussir à semer parmi les Bulgares la haine contre leurs concitoyens du culte israélite, — chaque parole qu'il prétend avoir relevée dans le Talmud appartient à l'ignoble brochure diffamatoire de l'antisémite Rohling, condamné en justice. Aux fausses assertions de cette brochure, le professeur Frantz Debitzch, chrétien, savant bien connu, a répondu dans une publication intitulée : *Le Juif du Talmud* de Rohling commenté par Frantz Debitzch. (Leipsig. Dörfling et Franke. 1881.)

....

Je répète que M. Mitacof, que tout le monde connaît comme un illettré (ce que lui-même avoue aussi), n'est pas à même de comprendre une seule lettre du Talmud; à plus forte raison serait-il incapable de l'expliquer et de le commenter. Quant à l'importance à donner aux brochures de Mitacof, elle est bien jugée par ce fait comique, qu'un homme qui reconnaît sa complète ignorance prétend discuter en public et donner son opinion sur la valeur d'une littérature philosophique comme l'est celle du Talmud.

On voit que M. Mitacof a la ridicule prétention de croire qu'il est permis à chacun d'écrire tout ce qu'il lui plaît sur les Juifs. Grâces à Dieu, le monde civilisé n'attend nullement que des auteurs pareils à celui du pamphlet *La Bulgarie sans Juifs*, lui tracent la voie à suivre.

Dr M. GRÜNWALD,
Grand-Rabbin de Bulgarie.

Par l'esprit de haute justice et d'extrême tolérance qui anime le haut gouvernement de S. A. R. le prince Ferdinand, la tranquillité des Israélites de Bulgarie est garantie. Mitacof aura beau faire : son œuvre malfaisante est vouée au *fiasco*.

R. B.

DONS

FAITS EN FAVEUR DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET CHARITABLES PENDANT LE MOIS DE JANVIER-FÉVRIER 1894

MM. Marc Ernest Hirtz, Comité de Bienfaisance, 100 fr. — Kinsbourg, id., 100 fr. — Joseph Hirsch, Refuge du Plessis-Piquet, 700 fr. — Tony Dreyfus, différentes Institutions, 600 fr. — Moyse (17, rue de la Banque), id., 100 fr. — Mme veuve Witzenhausen, Refuge du Plessis-Piquet, 1,000 fr. — M. Bloch à Anvers, id., 500 fr. — Mme Alexandre Léon, différentes Institutions, 350 fr. — M. René Dreyfus, id., 500 fr. — Mme Emile Dreyfus, id., 500 fr. — MM. Louis Mayer, id., 150 fr. — Charles Mannheim, Caisse de la Communauté, 300 fr. — Worms de Romilly, différentes Institutions, 600 fr. — Alphonse Hauser, id., 500 fr. — Henri Séligmann, id., 200 fr. — Mme Charles Heine, Comité de Bienfaisance, 1,500 fr. — M. Narcisse Leven, id., 100 fr. — Mme veuve Calmann Lévy, id., 400 fr. — MM. Waller frères, id., 200 fr. — Moïse Stern, Comité de Bienfaisance, 100 fr. — Etienne Hecht, id., 100 fr. — Spitzer, id., 200 fr. — David Oppenheimer, id., 100 fr. — Mme veuve P. Falco, id., 200 fr. — MM. Louis Stern, id., 400 fr. — Jonas Haas, id., 100 fr. — Osiris, id., 100 fr. — Le baron Edouard de Rothschild, id., 500 fr. — Les enfants de Mme veuve P. Falco en souvenir de leur mère, différentes Institutions, 3,000 fr.

Nota. — Le mois dernier, il a été fait un don de 300 *francs* en faveur du Comité de Bienfaisance par un anonyme, et, par erreur, la liste des libéralités transmise aux *Archives israélites* ne comprenait ce don que pour 200 *francs*.

NOUVELLES DIVERSES

Le Consistoire a approuvé la nomination comme administrateurs des Temples, que lui avait soumise la Commission administrative, de MM. Moïse Cahen, président de la Société du *Mont-Sinaï*, et de M. Reblaub, le dévoué directeur de l'Ecole de Travail.

— M. Alphandéry, procureur général près la Cour de Bordeaux, est nommé conseiller à la Cour de Cassation.

Depuis la mise à la retraite de M. le président Bedarrides, la Cour suprême ne comptait plus de magistrat de notre culte qui y fut représenté pour la première fois par feu M. Anspach.

M. Mendès, procureur de la République à Nions, est nommé en la même qualité à Tournon.

M. Hirsch, substitut à Hazebrouck, est nommé substitut à Douai.

— M. Lévy, président du Tribunal de la Basse-Terre (Réunion), est nommé substitut du procureur général à Hanoï (Tonkin).

— M. G. Milhaud, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Montpellier, soutiendra ses deux thèses pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le vendredi 9 mars, à midi.

Particularité à signaler : le futur docteur ès-lettres est un *scientifique*.

— Parmi les artistes qui prendront part à l'Exposition de Vienne, on cite M. Emile Belmann, qui enverra plusieurs tableaux de genre.

Départements

— On annonce le décès, à Alger, d'une des premières notabilités israélites, M. Israël Stora, âgé de soixante-huit ans, pendant trente ans président successivement des Consistoires de Constantine et d'Alger, chevalier de la Légion d'honneur.

Étranger

— Une Communauté israélite bien intéressante, et qui mérite les encouragements de nos généreux coreligionnaires, est celle qui vient de se constituer à Langaza (vilayet de Salonique), en Turquie, avec l'autorisation de Sa Hautesse le Sultan.

A Langaza existent des eaux thermales dont les bienfaits sont fort appréciés dans certaines maladies. Il y vient des quantités de coreligionnaires, surtout de condition modeste, des nécessiteux envoyés par les médecins et qui sont un peu à la charge des Israélites de l'endroit. Aussi la Communauté a-t-elle besoin, pour s'organiser en vue de ces coreligionaires de passage, de subventions lui permettant l'installation et l'entretien d'une Synagogue, avec *Schohet* et *Mohel*, etc.

Nous avons reçu du Rabbin et des notables une lettre pressante nous demandant de solliciter, en faveur de cette *Kehilah* naissante, les libéralités de

nos coreligionnaires et de les intéresser à cette œuvre de piété et de charité. MM. Allatini frères, banquiers à Salonique, veulent bien recevoir les dons en faveur de la Communauté de Langaza, que nous recommandons tout particulièrement à la charité de nos lecteurs.

— M. Isaac Strauss a été élu membre du Congrès pour l'Etat de New-York.

M. Strauss est le frère de l'ancien ministre plénipotentiaire des Etats-Unis auprès de la Sublime-Porte.

— La diète de la Basse-Autriche vient de clore sa session, qui a été signalée par des scènes tumultueuses provoquées par les députés antisémites et qui ont fait la plus pénible impression sur le public.

— A l'instar de l'Allemagne, une Société littéraire austro-hongroise israélite s'est constituée à Pesth, récemment, sous la présidence du Rabbin Dr S. Kohn.

Elle compte déjà plus de huit cents membres.

— Bien que l'Université de Varsovie ne compte qu'un nombre très restreint d'étudiants israélites, trois d'entre eux ont obtenu des distinctions aux concours. L'un d'eux a obtenu une médaille d'argent à la Faculté de droit. Les deux autres ont reçu des médailles d'or à la Faculté de médecine.

— Les Juifs russes sont assimilés à de la marchandise pas seulement en Russie, mais aussi en Allemagne. Lisez plutôt ce suggestif incident de la discussion au Reichstag du projet de traité germano-russe, résumé par une agence télégraphique.

Plusieurs membres se plaignent de ce fait que le traité favorisera l'établissement des Juifs russes dans les provinces orientales de la Prusse.

M. Mirbach ajoute que ces éléments interlopes pourront espionner les travaux de défense de la frontière.

M. Marschall dit que, si les Juifs russes sont trop nombreux ou gênants, le gouvernement pourra les expulser.

M. Bennigsen craint également une véritable invasion des Juifs russes; que fera le gouvernement?

M. Marschall répond que les autorités montreront une grande vigilance.

M. Hammerstein prétend que le gouvernement n'aura aucun moyen d'empêcher la naturalisation des Juifs russes. La Russie a tous les avantages et l'Allemagne seulement des désavantages.

M. Rickert défend les Juifs russes, qui ne sont nullement considérés comme un fléau dans les provinces orientales de Prusse : ils sont fort bien accueillis dans les villages qu'ils approvisionnent.

M. de Manteuffel le nie.

M. Marschall affirme que le gouvernement est suffisamment armé.

— Une démonstration colossale a eu lieu le 4 mars, à Pesth, en faveur des projets de loi gouvernementaux concernant le mariage civil et l'admission de l'état-civil des Israélites. 150,000 personnes y ont pris part, acclamant les ministres libéraux.

Un meeting a suivi, dans lequel on a acclamé ces projets.

— Un épouvantable assassinat a été commis dans un village de Bessarabie, à Ferérit, cercle de Hatin.

Toute une famille juive, composée de sept personnes, a été égorgée par deux malfaiteurs. Ils s'étaient présentés, dans la soirée, dans la boutique d'un cabaretier israélite nommé Haïm Peretir, sous le prétexte de se faire servir à boire. Pendant que le malheureux liquoriste se baissait, l'un des inconnus lui asséna sur la tête un coup de marteau et l'assomma net. Puis les assassins pénétrèrent dans la chambre contiguë, où dormaient la femme du cabaretier, ses quatre fils et sa vieille mère. Ils commencèrent par tuer les deux femmes et les deux aînés. L'un des assassins voulait laisser en vie les deux plus jeunes. Mais, ayant demandé à l'un des survivants s'il pourrait désigner l'assassin de ses parents, et celui-ci l'ayant montré du doigt, il fut frappé à son tour ainsi que son frère. Ce n'est que le lendemain que le crime fut découvert. Une instruction fut immédiatement commencée, qui a amené, grâce à certains indices, l'arrestation des deux criminels.

— M. Tricoupis, le président du conseil actuel des ministres de la Grèce, qu'on avait représenté à tort, dans la presse, comme antisémite, a déclaré en plein Parlement que, tout au contraire, il était un chaleureux ami des Juifs.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Science et Religion, tel est le titre d'un volume que vient de faire paraître l'éminent économiste M. G. de Molinari, membre correspondant de l'Institut (1).

Reprenant avec de nouveaux développements la thèse qu'il a soutenue dans son précédent ouvrage : *Religion*, M. de Molinari étudie dans la première partie de ce livre le rôle social des religions; il démontre qu'elles ont été dans le passé et qu'elles resteront dans l'avenir l'agent nécessaire de la conservation et du progrès des sociétés. Mais ce rôle, elles ne peuvent le remplir avec une entière efficacité qu'à la condition de s'accorder avec la science. Comment cet accord, qui existait à l'origine et que les progrès de la science ont rompu, pourra être rétabli, c'est ce que l'auteur examine dans la seconde partie de son livre. Ecrit en dehors de toute influence religieuse, ce livre est un plaidoyer laïque des plus serrés et parfois des plus éloquents en faveur des religions.

— Le tome III des *Mémoires du chancelier Pasquier* (2), publié par le duc d'Audiffret, vient de paraître. Il traite de cette année 1814-1815, si féconde en péripéties de tout genre.

Nul n'était plus à même que le chancelier Pasquier de nous raconter, non seulement la succession des faits, mais encore leurs motifs et leurs dessous. Mêlé aux conseils du roi, d'abord comme conseiller d'Etat, puis comme ministre, dirigeant un moment deux ministères à la fois, celui de la justice et celui de l'intérieur, il a connu de près ceux qui jouèrent un rôle dans ces temps difficiles, et son jugement sur les hommes et les choses offre le plus vif intérêt. Le succès de ce tome III sera aussi grand et aussi mérité que celui des deux volumes déjà parus.

(1) Librairie Guillaumin, 14, rue Richelieu : un vol. Prix : 3 fr. 50.

(2) Un vol. in-8°. Prix : 8 fr. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, Paris.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat.



INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne
PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX
DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle

Études commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

(*41e Année*)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG
Fondée en 1852

par LOEB (Emmanuel)

RUE DE PROVENCE, 46
PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts. (901)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS et Cie

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שחט חזן aux références
ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central
CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES
MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral.**

531

THre DREYFUS

30, *rue Taitbout*, Paris

(Précédemment : 24, rue Taitbout)

Tapis d'ORIENT et d'Europe

(876)

ANNUAIRE des ARCHIVES ISRAELITES

POUR 5654 (93-94)

Par H. PRAGUE

Sommaire de la partie littéraire : Revue de l'année, par H. PRAGUE. — Godchau et la duchesse d'Orléans, par Léon KAHN—Tableau d'honneur des Israélites français (92-93). — La femme de Chabot, par Léon KAHN. — Ce que disent les noms israélites, par Ben Moscus.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

l'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac, de cœur, de tête** et dissipant à l'instant tout malaise

Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre **Rhumes, Refroidissements, Grippe, Influenza.**

Excellent aussi pour la toilette et les dents.

54 Récompenses dont 16 diplômes d'honneur et 14 médailles d'or.

Fabrique à Lyon, Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*



DENTS

SOINS EXTRACTIONS et POSE par l'Insensibilisateur

Traitement consciencieux. — **PRIX MODÉRÉS**

INSTITUT DENTAIRE 2, Rue Richer angle du Fg Poissonnière

Maxime DROSSNER, DIRECTEUR

LA GERBE

Études, Souvenirs, Lettres, etc.

PUBLIÉS

A L'OCCASION DU CINQUANTENAIRE

des *Archives Israélites* 1840-1890.

Prix par exemplaire :

Papier *ordinaire*, 3 fr. 50 avec envoi

Papier *de luxe*, 5 fr. 50 avec envoi

En vente aux *ARCHIVES*

Recueil des Lois et Ordonnances concernant le culte israélite, par Achille HALPHEN. Un gros volume in-8° : **7 fr. 50.**

COMPLÉMENT jusqu'à ces dernières années, par A. UHRY. — Prix : **6** fr.

CONTES JUIFS

PAR

SACHER-MASOCH

Un magnifique volume avec 28 héliogravures.

Illustrations par les peintres les plus distingués.

ŒUVRE DE LUXE ET D'ART

Prix : *broché*...fr. 30 »
» *relié*....... 40 »

(PORT EN SUS)

(930)

CONSISTOIRE ISRAÉLITE
DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

CHEMINS DE FER DE L'EST

Angleterre, France et Italie
(par le Saint-Gothard)

Les relations entre Londres et Milan par le Saint-Gothard (Lacs des 4 Cantons, Majeur, de Lugano et de Côme) sont assurés par des trains rapides et permanents pendant toute l'année, de la manière suivante :

1er Itinéraire — (viâ Calais, Laon, Reims, Chaumont, Belfort, Delle, Delémont, Bâle), route la plus courte et la plus rapide ; trains et bateaux anglais de jour et trains express de jour du Saint-Gothard.

2e Itinéraire — (viâ Calais, Laon, Reims, Nancy, Epinal, Belfort, Petit-Croix, Mulhouse, Bâle), trains et bateaux anglais de nuit et trains express de nuit de Saint-Gothard.

Les trains composés de voitures de 1re et de 2e classe circulent directement entre Calais et Bâle par les deux itinéraires ci-dessus. Les trains passant viâ Reims, Chaumont, contiennent en outre un sleeping-car et des coupés-lits-toilette.

Le trains express de nuit du Saint-Gothard contiennent un sleeping-car et les express de jour un salon-car qui circulent directement entre Bâle et Milan.

La durée moyenne du trajet entre Londres et Milan est de 30 heures.

A Milan, les voyageurs trouvent des correspondances pour toute l'Italie.

Pour tous autres renseignements, consulter les affiches, les indicateurs et s'adresser aux gares.

LV° ANNÉE — N° 11. — Jeudi 15 Mars 1894 — LV° ANNÉE

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

AU DEDANS ET AU DEHORS

On a donné récemment sur la première et plus littéraire scène du pays, au Théâtre-Français, une pièce intitulée : *Les Cabotins*, due à la plume d'un de nos auteurs dramatiques les plus en vogue, M. Edouard Pailleron, Académicien.

Il s'agit des « cabotins » du théâtre même, et non de ceux du monde, — matière plus fertile et plus intéressante d'ailleurs à exploiter que l'autre — ce sont des scènes de la vie d'atelier, peinture ou sculpture.

Mais pourquoi l'auteur, croyant devoir mettre encore une fois sur les planches le type usé et démodé de l'usurier antique, a-t-il fait aux préventions traditionnelles l'inutile sacrifice de faire dudit usurier un « Juif »?

M. Pailleron ne fait pourtant pas de l'antisémitisme une profession, et encore moins sa carrière : il habite Paris, où les sentiments d'intolérance se fondent dans une atmosphère de scepticisme, et il fréquente des milieux où l'on a bien d'autres chats à fouetter que celui-là.

Mais il a tout simplement mis à profit le type traditionnel : c'était de la besogne toute faite.

Quelques feuilletonistes, critiques du lundi, ont naturellement appuyé sur la chanterelle, mais sans plus de conviction à cet égard que l'auteur même de *Cabotins!* La routine, la sainte routine, sévit dans la littérature comme ailleurs!

***

Deux personnes, nous ne dirons pas absolument amies, mais relations du même monde : l'un israélite, l'autre, point, discutaient un jour politique, et se trouvaient en désaccord, même sur une question de fait : « Je vous donne ma parole d'honneur, dit le premier au second, que vous êtes dans l'erreur. — Mais vous avez donc vous autres (lisez : vous autres Juifs), repartit le second d'un air goguenard, une parole d'honneur? — Pour mes coreligionnaires, reprend le premier, j'ai tout lieu de le croire; mais pour moi, personnellement, j'en suis certain; et voici pourquoi : vous déciderez vous-même.

Il y a quelques années, j'étais attaché à une grande administration, et parmi mes collègues — non israélites en général — il y en avait un avec lequel je me rencontrais, mais sans vivre avec lui sur un pied d'intimité : nous nous connaissions cependant assez pour qu'un beau jour, se trouvant à court d'argent, il crût pouvoir recourir à ma bourse. D'ailleurs, auprès des gens qui ne connaissent l'économie que de nom, israélite est toujours synonyme de quelqu'un qui en a toujours plus ou moins...d'économies! «Vous seriez bien gentil, me dit X..., de m'avancer 500 fr. Je vous donne ma parole d'honneur que je vous rembourserai au jour d'émargement. »

Ma foi, j'y allais de la somme demandée, et depuis, les mois ont succédé aux mois, et les années aux



années. X... a toujours mes vingt-cinq louis, et moi .. j'ai toujours *sa parole d'honneur !*

Vous voyez donc bien que j'en ai une à moi, et payée rubis sur l'ongle !...

***

Besoin de laïcisation à outrance :

Dans la séance du Conseil municipal de Fontainebleau en date du 9 février, un membre, M. Bayard, a demandé qu'à l'avenir toutes les inhumations fussent faites dans le cimetière communal, sans distinction de culte ni d'emplacement, et que, dès lors, il ne soit plus donné d'autorisation pour inhumations soit dans des terrains particuliers, soit dans le cimetière dit des Israélites, soit dans le cimetière de l'Hospice, sous réserve des droits acquis.

Le Conseil a renvoyé cette question au contentieux.

***

Le marquis de Morès a transporté en Algérie le champ de ses pérégrinations antisémitiques, et il a pensé que le terrain y était propice aux idées de croisades.

Une réunion publique a eu lieu sous ses auspices à Alger le 25 février : « 3,000 personnes y ont assisté, dit une dépêche, dont beaucoup de dames, et les résolutions proposées ont été acclamées. »

Les acclamations, nous n'en doutons pas, étant donné le public qui se rend à de telles invites : le chiffre des assistants nous paraît plus sujet à caution ; mais à quoi bon le discuter : c'est des résolutions votées que nous tenons à dire deux mots.

De ces résolutions, retenons ici celle qui a pour objet « le retrait du décret-loi Crémieux ». On sait ce que cela signifie. Nous ne nous amuserons pas à discuter ce vœu humanitaire ; nous nous bornerons à dire :

« Trouvez un député pour faire pareille motion à une Chambre française, et, si vous en trouvez un, nous verrons combien de voix ralliera le phénix en question ! »

L'esprit de la Chambre des députés — d'un Parlement quelconque — on a pu l'apprécier naguère encore.

Un député de Bordeaux, M. Jourde, ex-boulangiste, actuellement socialiste, a interpellé le gouvernement, dans la séance du 24 février, sur ce qu'il comptait faire relativement à l'influence des « étrangers » dans les fluctuations de la Bourse. Chacun sait ce que, dans un certain monde composé d'ultra cléricaux et de communards, on entend par ce mot, quelle catégorie de personnes il vise, et où ces messieurs veulent en venir.

Le ministre des finances a refusé — avec une ironie peu voilée — de se placer sur un pareil terrain, mais il n'y a eu ni vote, ni même discussion, et... l'incident a été « clos », lisez « enterré » sans plus.

Ceux qui l'ont provoqué recommenceront, nous n'en doutons point, mais on y mettra fin de même façon : la mort sans phrases, quoi !

Nous n'en demandons pas davantage !

***

Tout arrive, et spécialement en France : on y a vu apparaître — sur cette terre de 89 — l'antisémitisme importé du dehors et ne rencontrer souvent, à ses haineuses déclamations, que de tièdes réponses, se ressentant du scepticisme ambiant et du *dilettantisme* des consciences blasées.

Nous avons, par contre-coup, la satisfaction de signaler aujourd'hui, dans un des journaux les plus considérables de Paris, une manifestation de pleine justice rendue à notre croyance, à notre race, à nos sentiments non seulement moraux, mais patriotiques en deux mots, à l'âme israélite.

Le *Journal des Débats* du 2 mars a publié sous le titre de « La prédication israélite » et sous la signature d'un Universitaire chrétien distingué, M. H. Chantavoine, une appréciation des sermons de M. le Grand-Rabbin Zadoc Kahn aussi sympathique qu'étendue : douze colonnes du feuilleton, excusez du peu ! et les appréciations favorables du critique sont d'autant plus intéressantes qu'il s'agit d'un orateur que M. Chantavoine reconnaît n'avoir pas entendu, et ne connaître que par la lecture.

Nos lecteurs, au contraire, ont pour la plupart vu et entendu, et, en tout cas, il n'y a guère aucun d'eux qui ne sache à quoi s'en tenir sur l'éloquence de la chaire telle que la pratique l'estimable et sympathique Grand-Rabbin. Nous ne leur apprendrons donc rien de nouveau sur le mérite qu'il convient de lui attribuer, mais nous sommes sûr de leur causer, au dedans comme au dehors de France, une véritable satisfaction par quelques citations de l'Etude de M. Chantavoine.

« C'est un homme, dit-il en parlant de M. Zadoc Kahn, qui parle à des hommes, de leur religion d'abord, si souvent défigurée ou méconnue, puis de l'histoire et des traditions de leur race, si longuement et si durement persécutée, puis enfin de leur vie de tous les jours qui, malgré les différences de race et de religion, est bien, au fond, la même que la nôtre, et regarde là-haut vers le même Dieu. »

La vie de famille, la nécessité de l'instruction, l'usage à faire de la fortune, la façon dont il faut entendre la vie, voilà plusieurs des thèmes que traite le Rabbin et que signale le critique.

Deux des meilleurs sermons de M. Zadoc Kahn, *la Famille, la jeunesse israélite et le Judaïsme*, sont pleins de ce sentiment du foyer, de cette religion, naturelle et nécessaire à chacun de nous, de la maison familiale, qui ne saurait être déplacée dans la maison de Dieu, et qui donne une onction plus humaine à la voix du prêtre. Je me dénonce, sans provocation et sans timidité, aux antisémites s'il y en a encore. J'ai eu l'honneur d'être reçu dans l'intimité de plusieurs maisons juives : j'y ai vu partout le respect des grands-parents, la déférence des enfants pour le père et la mère et la profonde affection de ces enfants entre eux. La prédication israélite contribue



certainement à entretenir dans la famille juive ces vertus domestiques et ces traditions patriarcales, qui sont d'un bon exemple pour la cité tout entière, et contre lesquelles j'imagine que personne ne déclamera.

Relativement à l'emploi de la fortune, au sentiment de la solidarité humaine, à l'esprit de fraternité universelle qui anime les Juifs, M. Chantavoine écrit :

Si ces idées tiennent une grande place dans la prédication israélite, l'idée de la patrie — et je veux encore insister sur ce point — n'en tient pas une moins considérable. Il me paraît naturel, il paraîtra, j'imagine, naturel à tout le monde, qu'un Rabbin juif rappelle de temps en temps, avec une fierté qui n'a pas besoin d'explication, les origines, les infortunes, le long martyre et enfin la ténacité victorieuse de sa race. Ce bon israélite n'a jamais, d'ailleurs, de récriminations emportées contre le passé; il n'a pas non plus, et sa chaire n'est pas une chaire d'où l'on maudit, de plainte trop irritée, ni de réclamation trop violente contre le présent. C'est un bon Français, qui parle souvent de paix sociale et de patrie, de cette patrie commune à laquelle il appartient tout comme un autre et qu'il recommande aux siens d'aimer, de servir et de défendre. On a quelquefois et injustement reproché aux Juifs français un cosmopolitisme qu'il est difficile de leur prêter, quand on regarde les gens et les choses de bonne foi.

Ce n'est pas chez eux qu'on trouverait le plus de « sans-patrie ». Depuis que la Constituante a reconnu leurs droits de citoyens, en septembre 1791, après les discours de Mirabeau, qui plaidait pour eux dès 1789, et la brochure de l'abbé Grégoire, les Juifs de France n'ont pas cessé de payer leur dette de gratitude à la nation hospitalière qui les a reçus et absorbés dans son sein.

Nous dépasserions, en augmentant ces citations, le cadre d'un article, et nous avons tenu surtout à en signaler, à en louer, à en proclamer hautement l'esprit, mais nous nous reprocherions de ne pas extraire encore ces quelques lignes si suggestives, si significatives :

Vous vous souvenez de ce vers de Victor Hugo :

Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie...

Pieusement, des Israélites sont morts pour la France, et la Synagogue a célébré leurs funérailles avec une piété patriotique, aussi sincère et aussi touchante que la nôtre en pareil cas. J'ai retrouvé dans les allocutions de M. Zadoc Kahn, et je me plais à rappeler ici ce souvenir que toutes les polémiques du monde seront, je l'espère, impuissantes à effacer...

Nous ne pouvions, je ne dis pas demander, mais espérer rien de plus ni rien de mieux d'un appréciateur impartial — sans attache avec notre culte — sans lien particulier avec nos coreligionnaires : mais nous avons été tout particulièrement charmé de penser que ces appréciations, dont la sincérité est si visible, émanent d'un de nos jeunes camarades de cette grande Ecole normale, où a toujours régné, suivant le témoignage d'une lettre récemment publiée de feu Prévost-Paradol, « l'atmosphère de la plus large liberté de conscience ».

Là du moins — sinon dans la totalité des sphères littéraires — ce même esprit paraît s'être perpétué : c'est un flambeau que les coureurs, suivant la belle expression du poète Lucrèce, n'ont cessé de se transmettre, sans le laisser éteindre, de l'un à l'autre.

ISIDORE CAHEN.

DE L'AUTRE COTÉ DES VOSGES

Les antisémites germaniques, avec la ténacité robuste qui caractérise la race, maintiennent la question juive à l'ordre du jour des Assemblées législatives.

L'année dernière, à la demande de quelques députés qui partagent leurs suspicions à l'égard des Israélites, le ministre de l'instruction publique avait fait procéder, par des personnes chrétiennes compétentes, à l'examen approfondi des livres de classe en usage dans les écoles israélites, à l'effet de savoir s'il ne s'y trouvait pas, comme on le prétendait, des textes contraires à la morale et à la probité. L'enquête aboutit, comme on devait bien s'y attendre, à l'innocence absolue des livres incriminés. Battus, les antisémites se sont retournés d'un autre côté. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de livres scolaires, mais du Talmud et de ses commentaires, que ces messieurs, par voie de pétition, demandent au Reichstag de faire examiner et traduire afin de connaître les doctrines secrètes des Juifs !!

Le rapport présenté sur cette pétition a été déposé le 20 février dernier.

Les débats ont été intéressants. Le rapporteur, M. de Langen, proposait le renvoi au ministre de la justice.

Mais l'organe de ce département s'y est opposé, soutenant que le gouvernement n'avait pas à s'occuper de faire traduire le Talmud, que le Code ne fait pas de distinction entre chrétiens et Juifs, et que tous en sont justiciables.

Un député démocrate, M. Vogtherr, fait remarquer, comme l'ont attesté 218 rabbins dont on n'a pas le droit de suspecter la sincérité, que le Talmud n'est pas un Code, mais le résumé des délibérations auxquelles plus de 2000 docteurs pendant plusieurs siècles ont pris part. Quant à la moralité des Juifs, il ne faut pas oublier que la statistique fournit 50 0/0 plus de crimes et délits chez les chrétiens que chez eux.

M. le Dr Witt, du centre, a parlé également contre la pétition, non pas par préférence pour les Juifs, mais parce que son parti a souffert trop longtemps des lois d'exceptions, pour ne pas y être hostile.

Le rapporteur a fait cette jolie remarque : qu'il a plus de confiance dans la parole d'un prêtre chrétien que dans celle de *vingt rabbins !!*

M Vogtherr a cité cette parole du Talmud, que la loi du pays doit être acceptée. La discussion ayant pris fin sur cette parole, la proposition du rapporteur de renvoyer la question au chancelier pour la mettre à l'étude a été repoussée. Repoussé également a été le passage à l'ordre du jour. On a finalement voté un ordre du jour déclarant que, la pétition n'étant pas de nature à être traitée par le Parlement, devait être écartée.

EN RUSSIE

LA QUESTION ISRAÉLITE

La polémique contemporaine qui s'est engagée sur la question des Israélites non seulement dans la presse indépendante, mais encore dans la presse



gouvernementale, ne saurait manquer d'être considérée comme très significative, surtout au moment où nous nous trouvons. Le gouvernement est évidemment disposé à user d'une autre politique dans cette question. De leur côté, les Israélites — au moins la plupart des Israélites — ont enfin compris que leurs conditions actuelles sont tellement anormales, qu'elles demandent à être changées de fond en comble, et que ce changement ne pourra s'opérer qu'avec leur concours — opinion qui aurait été considérée comme fantaisiste il y a vingt-cinq ou trente ans. Comme résultat de cette ferme conviction acquise par des Israélites les plus éclairés, nous voyons l'entreprise colossale et sans exemple de notre grand concitoyen M. Lazar Brodsky en faveur de la propagation des notions industrielles et agricoles parmi les Israélites en Russie, ce qui correspond précisément aux vœux des Israélites russes et ce qui a attiré l'attention du gouvernement.

Quelque temps auparavant, une grande agitation régnait dans les masses en faveur de l'émigration soit pour la Palestine, soit pour la République Argentine. Or les tristes épisodes de cette émigration et la misère subie par les colons ont tellement éprouvé les Israélites, que la nouvelle même d'une tentative entreprise par le baron Hirsch de faire coloniser les Israélites dans la République Argentine avait autrefois produit une impression pénible sur les Israélites en Russie.

Je n'ai pas de doutes sur la sincérité des intentions du baron Hirsch et sur ses sympathies pour le sort misérable de la population israélite en Russie.

Mais la mise à exécution de ses projets philanthropiques s'est heurtée à de graves difficultés pratiques. Des fautes ont été commises qui ont eu des suites funestes pour la réalisation de cette idée même.

Nous savons maintenant que le baron Hirsch a lui-même reconnu l'irréalisabilité de son entreprise et que la commission de colonisation vient d'être dissoute (1). Coupons donc court avec cette question et ne parlons plus du despotisme barbare qui avait été pratiqué par les agents inintelligents de colonisation envers les pauvres colons, et remercions le baron pour ses bonnes intentions de venir en aide à la masse malheureuse de nos frères.

Mais dans tous ces faits, importants et sans importance, dans l'initiative très remarquable de notre grand patriote M. Lazar Brodsky, dans la propagande active, et très peu connue encore, entreprise par une grande masse de prédicateurs, poussant les Israélites à s'occuper des arts et des métiers, dans cette permanente polémique enfin qui s'est engagée dans de nombreux organes de la presse quotidienne sur la question israélite, il n'est pas possible de ne pas remarquer que la question elle-même est suffisamment mûre et que sa solution est réclamée comme une nécessité vitale. Cela va sans dire, il ne s'agit actuellement que de la solution pratique, puisqu'au point de vue théorique la question avait été résolue déjà lors du gouvernement humanitaire de l'empereur Alexandre II, et il en existe en grande quantité des exemples de solutions pareilles même dans la presse et dans la littérature contemporaine.

Ceux qui s'occupent de cette question, dans les sphères gouvernementales, peuvent être divisés en deux partis bien distincts et opposés l'un à l'autre. Les membres du premier parti auquel avaient adhéré entre autres plusieurs hauts personnages du règne passé (antérieur aux lois de 1882) se sont donné comme but et comme devise l'assimilation des masses israélites avec toute la population de l'empire, et ils considèrent comme moyen de réalisation de ce but, la suppression de toutes les lois exceptionnelles qui sont en vigueur dans la législation actuelle, relatives aux Israélites et l'établissement des droits égaux pour les Israélites et la population chrétienne. Cette opinion est professée premièrement par tous les Israélites éclairés et fiers de leur origine, et deuxièmement par une partie de la société russe et polonaise, en outre par quelques ministres, membres du conseil d'Etat, sénateurs, ayant des opinions libérales.

Le système opposé vous est connu. Nous sommes très heureux de pouvoir constater qu'il bat actuellement en retraite. Ainsi le nouveau ministre de la justice, M. Mouravief, un partisan de l'assimilation, vient de retirer du Conseil d'Etat le projet de limiter de 5 à 10 % la proportion des Israélites dans les jurés. A Odessa, où les Israélites représentent une partie considérable de la population, le poste du maire de la ville a été occupé par M. Zeleny, connu comme judæophobe ardent. Il vient d'être remplacé par le prince Gortchakoff, le fils de l'ancien chancelier, connu par ses opinions libérales et humanitaires. Le prince a passé toute sa jeunesse à Paris où il a fait son éducation. Il est partisan de l'assimilation.

Il ne faut pas perdre l'espoir. La Russie humanitaire reconnaitra sincèrement et sans réserves les droits de cinq millions de ses frères israélites, et nous serons considérés comme fils de notre chère patrie pour le salut de laquelle nous avons versé et nous verserons toujours notre sang.

G. Schleier.

(1) Nouvelle qui n'a pas encore reçu de confirmation officielle (N. D.).

Correspondances Particulières

Angleterre

Londres, 4 mars.

Cottonopolis, c'est-à-dire Manchester, comme émule de Londres, a aussi sa Société historique israélite. Le Rév. S. M. Simmons, LL B, a prononcé, lundi soir, sa seconde conférence à Derby Hall, Cheetham. M. J. F. Sout M. A., professeur d'histoire à *Victoria University*, a occupé le fauteuil. Le conférencier a tracé, avec tact et une rare précision, le développement de l'Alexandrianisme et des idées messianiques, ainsi que l'histoire du progrès du christianisme, les guerres contre Rome, la vie de Josèphe, la chute du Temple. Le président, dans un *speech* plein d'intérêt, a fait observer à l'assistance, qui était fort nombreuse, qu'aucun Israélite présent, après une si brillante conférence,

pouvait ne pas être fier de la glorieuse histoire de sa race. Rien ne l'étonnait plus que de voir un Juif chercher à dissimuler sa confession. « Je ne pourrais l'attribuer, dit-il, qu'à son ignorance complète de l'histoire juive. » Un des auditeurs, M. O. Andréasian, chef de la Communauté arménienne de Manchester, écrit : « Je me ferai, certes, l'honneur d'assister au *meeting* d'une ancienne race, entre laquelle et les Arméniens il semble avoir existé, de temps immémorial, la plus vive sympathie et beaucoup d'affinité dans leurs histoires respectives ; tout ce qui tend au progrès, au bien-être de votre Communauté aura toujours ma sincère sympathie. Le but de votre Société est excellent sous tous les rapports ; bien plus, j'ai la conviction intime que, plus vous populariserez l'histoire de votre nation, plus les autres nations apprendront à connaître et à apprécier la vôtre. Cela mettrait fin, et à tout jamais, aux cruelles persécutions auxquelles vos coreligionnaires sont en butte à l'étranger Il nous faut charitablement attribuer cette injustice à votre égard aux préjugés, à l'ignorance de vos adversaires. »

M. Hyde Clark, l'éminent voyageur en Orient, vice-président de la Société *Anglo-Jewish* d'Angleterre, écrit aussi : « Je ne puis concevoir rien qui soit plus utile à une Communauté israélite que l'histoire nationale et qui puisse attacher davantage les Juifs à leur religion, à leur race. Pendant mon long séjour en Orient, ce qui m'a frappé vivement, c'est l'influence manifeste du Judaïsme sur les nombreuses populations musulmanes. Au reste, il est avéré que les institutions de ces dernières ont une origine tout hébraïque. Ainsi, des millions d'individus, beaucoup plus nombreux que les Juifs du monde entier, subissant, même aujourd'hui l'influence directe de ceux-ci, ce qui contribue puissamment à leur bien moral et social.

A. H.

Les expulsés russes et la Communauté d'Alexandrie

On a fait, il y a quelques mois, de très vifs reproches à la Communauté israélite d'Alexandrie d'avoir empêché le débarquement d'un groupe d'immigrants russes. A première vue, la conduite des Israélites alexandriotes paraissait en opposition avec cette charité et cette hospitalité qui sont de tradition en Israël et que commande, d'ailleurs, la situation si triste, si éminemment digne de pitié de nos coreligionnaires russes.

Une lettre du Grand-Rabbin d'Alexandrie A. Hazzan au journal hébreu *Habazeleth*, de Jérusalem, explique l'attitude qu'a dû prendre, à contre-cœur, la Communauté qu'il dirige et dont on a été douloureusement surpris.

M. le Grand-Rabbin Hazzan rappelle d'abord que les devoirs d'hospitalité et de solidarité juives ont été largement pratiqués à Alexandrie, en particulier depuis 1891, envers les fuyards de Corfou, les incendiés de Salonique, les victimes des tremblements de terre de la Grèce, etc., et que les secours qu'on leur a prodigués ont imposé de lourds sacrifices à la Communauté qui, en outre, a la charge permanente de 3,000 familles nécessiteuses habitant Alexandrie.

De nombreux convois d'émigrés russes avaient été secourus précédemment par elle quand, il y a trois mois, le préfet fut avisé qu'une nouvelle caravane de 400 personnes était signalée comme devant atterrir à Alexandrie, et il fit demander à l'estimable président de l'administration israélite, le baron Jacques de Menasce, si la Communauté pouvait recevoir ce fort contingent et en assurer l'entretien pendant quelque temps.

Le président se vit obligé de répondre que les ressources très exiguës de la Communauté ne lui permettaient pas de se charger de défrayer tant de personnes. C'est à la suite de cette réponse que le préfet fit aviser le commandant du vaisseau qui les portait que le débarquement sur les côtes égyptiennes lui était interdit. Il faut ajouter que la défense s'adressait à l'ensemble, mais que les passagers purent isolément se rendre à Alexandrie.

Telle est la teneur des explications fournies par le Grand-Rabbin sur un incident qui a fait jadis grand bruit.

VARIÉTES

Une colonie israélite de vacances à Vienne.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Chaque innovation dans le domaine humanitaire mérite notre attention et encore mieux notre encouragement. Je veux vous entretenir d'une œuvre due à l'initiative d'une dame de la capitale de l'Autriche.

Cette œuvre est depuis deux ans en plein développement. Le but est la création d'une colonie de vacances pour envoyer à la campagne des enfants pauvres qui, à la suite de différentes maladies contractées pendant l'hiver et plus ou moins bien guéris, iront se remettre, avec une bonne nourriture, de bons soins, et par dessus tout l'air pur de la campagne.

La misère est si grande, qu'il est difficile à un père de famille de subvenir aux besoins des siens, même quand toute sa famille est en bonne santé ; il est très heureux, s'il gagne assez pour ne pas mourir de faim ; et d'un autre côté, comme tout le monde, l'été venu, s'en va à la campagne, il gagne moins tandis que les enfants qui ne vont pas à l'école mangent davantage, histoire de tuer le temps.

C'est à ce mal, que cette dame, qui est l'âme de cette institution, a pensé avec raison ; d'autant plus que les mères, forcées de contribuer à l'entretien du ménage, ne peuvent pas non plus s'occuper de leurs enfants, tandis que celles qui sont incapables de travailler voient avec douleur ce qu'elles ont de plus cher, dépérir faute d'aliments et d'air frais; surtout que l'air, cet agent principal de la vie, est empoisonné par les émanations des fabriques. Il est vrai qu'il existe des colonies de vacances, dans lesquelles sont admis les enfants de toutes les religions, mais, quoique en proportion, les Israélites payent beaucoup plus que les autres pour l'entretien de ces colonies, ils ne sont admis qu'avec difficulté et en très petit nombre. Une autre difficulté et non pas la moins grande, c'est que les Israélites pauvres, étant attachés à leur religion et n'ayant jamais mangé *trefa*, eux-mêmes, répugnent d'envoyer leurs enfants parmi des enfants d'une autre croyance, surtout parce qu'ils sont en butte aux persécutions de la part de leurs camarades. Pour toutes ces raisons et aussi à cause de l'antisémitisme croissant, les Israélites de Vienne ont été forcés de se suffire à eux-mêmes. C'est alors que Mme Sophie Grünfeld, la femme d'un doyen de la faculté de médecine de Vienne, membre de l'administration israélite, s'est mise à la tête de



cette entreprise qui paraissait irréalisable. C'est grâce à cette dame, et avec le concours d'un comité composé de dames de la meilleure société israélite de Vienne, qu'on est arrivé, en quêtant chez les amis et connaissances, à pouvoir envoyer à la campagne la première année cinquante enfants des deux sexes.

La deuxième année (1893) le résultat a été encore beaucoup plus beau, car grâce aux donations, quêtes et surtout au produit d'une soirée, à laquelle plusieurs artistes viennois ont prêté leur concours, il a été possible d'envoyer à la campagne à peu près 200 enfants répartis en quatre groupes, composés chacun moitié garçons, moitié filles, et placés dans deux différentes localités. Les garçons ont été placés en Hongrie, sous la surveillance d'un maître, tandis que les filles sont allées en Moravie, dans un pays admirablement situé, sous la garde d'une institutrice. En visitant les enfants, m'a dit la présidente, je fus frappée du changement rapide qui s'était opéré chez eux deux semaines à peine après leur départ de Vienne. Aussitôt que les enfants nous aperçurent, ils ont couru à notre rencontre, et ce que la bouche ne disait pas, les yeux pleins de reconnaissance l'exprima ent. Mais notre joie fut à son comble, quand l'un des garçons nous adressa une harangue de bienvenue qui nous a émus jusqu'aux larmes. Les enfants ont tous une mine florissante et, en général, on remarque déjà les bienfaits de leur court séjour dans un pays sain et surtout de la vie réglée, à laquelle ils sont soumis. Je pus constater que les enfants font leur prière matin et soir, ainsi qu'avant et après les repas. La seule occupation intellectuelle qu'on leur demande après les lettres aux parents, c'est d'écrire dans un petits cahier les faits de la journée, et il est très intéressant de lire dans ces petits journaux des choses naïves, mais au fond très touchantes. C'est l'article de la nourriture qui occupe le plus de place. Il y a, en outre, une bibliothèque bien assortie, un don d'un libraire viennois, et je vous assure que les livres ne chôment pas. Les excursions jouent aussi un rôle très important et constituent, avec la gymnastique et les exercices militaires, la partie récréative et en même temps réconfortante. Nous avons voulu constater le progrès des enfants, et à cet effet nous les avons fait peser à leur départ; eh bien, tous les enfants à leur retour avaient augmenté d'au moins 2 kilogrammes en moyenne. Les mères, qui attendaient leurs enfants au retour, s'étonnaient de leur bonne mine et surtout de leur bonne tenue.

— Maintenant, me dit la présidente, je suis sûre que mon œuvre durera, car les résultats que j'ai obtenus jusqu'à présent étaient dus à l'initiative privée; actuellement c'est une société tout à fait organisée avec des statuts approuvés par le gouverneur de la Basse-Autriche sous le nom de « Ferienheim, Verein für israelitische feriencolonien » qui s'en occupe. Nous avons l'intention et l'espoir de pouvoir bientôt bâtir un immeuble dans lequel nous abriterons pendant l'hiver des enfants en convalescence, tandis qu'en été les locaux serviront au but auquel ils sont destinés, c'est-à-dire à recevoir les enfants israélites pour y passer un mois, loin du mauvais air de la grande ville.

Vienne, février 1894.

HENRI VIGNY.

HISTOIRE JUIVE

Encore Elias Levita et les Juifs de Neustad-sur-Aisch

Vienne, le 4 mars.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Permettez-moi de revenir, avec de nouveaux renseignements, sur Elias Levita et le séjour des Israélites à Neustadt, que j'ai puisés dans les archives de la ville :

Après la guerre de Trente ans, pendant près d'un siècle, le séjour des Juifs ne fut pas toléré à Neustadt malgré les efforts et les démarches de leurs puissants coreligionnaires de la Bavière.

Ainsi, en 1663, un Juif, du nom de David, parvint à se faire octroyer par le margrave une autorisation de s'établir dans le pays d'Aisch et d'élire son domicile dans une ville de son choix. C'est à Neustadt qu'il désire se fixer.

Mais le bourgmestre et son conseil s'y opposent de la façon la plus absolue Si ce Juif, déclarent ils, vient habiter Neustadt, nous quitterons la ville. Et notre Juif rencontre la même opposition auprès des municipalités de Kelzengen et de Machtbrect.

En 1696, d'autres coreligionnaires tentent à nouveau de s'établir à Neustadt. Mais le clergé et les autorités maintiennent leur *veto*. A aucun prix ils ne veulent tolérer la présence des Israélites.

La recommandation du margrave ne parvient pas à vaincre l'entêtement des bourgeois de Neustadt.

En 1699, les Israélites de Bamberg, persécutés et traqués, vont se réfugier à Neustadt. L'alarme, à cette époque, était vive chez les Israélites de la Bavière. En butte à des attaques, ceux de Pahles, une petite ville près de Neustadt, n'échappent que par la fuite à leurs agresseurs.

Le prince-évêque de Bamberg intervient en leur faveur, et fait punir ceux qui s'étaient attaqués à eux. Grâce à cette intervention, le calme renaît dans l'âme des Israélites.

En 1700, un Juif opulent et bienfaisant, Joseph Lévi, connu chez ses coreligionnaires sous le nom de *Joseph Hakotzin*, demeurant à Burgellern, obtient, grâce à l'intervention du hofjude *Von Samson*, l'autorisation du margrave de s'établir à Neustadt. C'était le seul descendant d'Elias Levita demeuré Juif. Les autres s'étaient laissés convertir, tels: Vittorio Eliano et Samuli Romano; ce dernier, fils d'une des filles du savant docteur juif. Ces néophytes, avec le zèle qui caractérise les gens de cette espèce, allèrent jusqu'à dénoncer à Rome les livres talmudiques, qui furent brûlés le 1er de l'an 314 de notre ère (1554).

Il m'a été donné, lors du court séjour que j'ai fait à Neustadt, de découvrir la maison habitée jadis par ce Lévi, qui est située sur le marché, en face de l'Hôtel de Ville, qu'il avait achetée le 11 avril 1700, de Jean Bohm.

Mais voici qu'arrive le conseiller-président de Torener comme commissaire-princier à Neustadt, et, accompagné du clergé, il fait s'engager Joseph Lévi par serment que, tout le temps qu'il sera toléré dans la ville, il payera annuellement aux différents ecclésiastiques et à leurs subordonnés des taxes s'élevant pour quelques-uns à un thaler. Mais ce droit de séjour, si chèrement payé, était soumis à toutes sortes de restrictions ; toute industrie lui était interdite.

En 1767, la famille de Joseph Lévi dut, sur l'ordre des autorités, abandonner la ville. Et il n'y eut plus pendant quelques années d'Israélites à Neustadt.

ISIDORE GOLDBLUM.



NOUVELLES DIVERSES

Les ministres de la guerre et de la marine, sollicités par le Consistoire central d'accorder aux militaires et marins du culte israélite les permissions nécessaires pour célébrer, avec leurs coreligionnaires, les fêtes de Pâque, qui auront lieu cette année du 20 au 29 avril, ont, par circulaires en date du 28 février et du 7 mars, donné des ordres pour que les dispositions des années précédentes soient maintenues en ce qui concerne les soldats israélites, à qui des congés compatibles avec le service seront accordés pour la durée de la fête.

— Mardi dernier, 13 courant, a eu successivement lieu à la mairie du 8e arrondissement et au Temple de la rue de la Victoire, le mariage avec grand éclat de M. Louis-Lucien Klotz, avocat à la Cour d'appel, ancien rédacteur en chef du *Voltaire*, qui aux dernières élections législatives à Paris, avait frisé le succès, avec Mlle Schwartz, fille d'un banquier de Strasbourg retiré à Paris. M. L.-L. Klotz est le fils de M. Eugène Klotz, l'un des dévoués administrateurs des Temples et le petit-fils de M. Simon Hayem, l'honorable maire de Saint-Gratien, chef d'une de nos grandes industries parisiennes. Les témoins étaient pour le marié : MM. Ranc, sénateur, et Etienne, député, vice-président de la Chambre; et pour la mariée : MM. Simon Hayem et Jourde, ancien Président de l'Association des journalistes.

— Il existe sur les hauteurs de Montmartre, pas loin de l'église du Sacré-Cœur, une agglomération israélite assez considérable qui ne date pas de plus de dix ans, et qui est composée, en grande partie, de coreligionnaires expulsés ou émigrés de Russie, et qui sont venus dans ces parages chercher un gîte à leur débarquement à Paris.

On se rappelle que l'arrivée inattendue, il y a quelques années, d'un groupe considérable de ces malheureuses victimes des persécutions, mit en grand embarras notre Comité de bienfaisance, et on dut, pour leur donner asile, louer des immeubles non occupés de la rue Eugène Süe, à Montmartre. Cela a été, dans ce quartier excentrique, le premier noyau de la population israélite, successivement accrue par l'arrivée de nouveaux immigrés. La plupart de ces pauvres gens, chargés de famille, sont des ouvriers tailleurs. Quelques-uns exercent le commerce de meubles.

Trois modestes oratoires, dont l'un a pour habitués des fidèles de la secte des *Hassidim*, assurent à ces intéressants coreligionnaires les douces joies de la prière en commun.

— M. le baron Alphonse de Rothschild a fait don de tableaux aux musées de Saint-Etienne et de Saint-Malo.

— Dimanche prochain, à la Salle Consistoriale, assemblée générale de la Société du Refuge de Plessis-Piquet.

Départements

— Un collaborateur de la *Dépêche* de Toulouse, M. Edmond Sée, est mort à Montpellier.

A ses obsèques, présidées par M. le Rabbin de Nîmes, le digne M. Kahn, assistaient, outre les représentants de la presse, le maire, les adjoints, les conseillers généraux et municipaux.

— Le Conseil municipal de Montpellier a donné le nom de rue Lisbonne à une des voies de la ville.

Le rapporteur a rappelé la carrière si bien remplie de notre coreligionnaire Eugène Lisboune, mort sénateur, après avoir été député, préfet, président du Conseil général de l'Hérault pendant plus de vingt ans, bâtonnier de l'Ordre des avocats, etc...

Etranger

— Tout est bien qui finit bien!

L'affaire Ben Jehudah, le rédacteur du *Zevi* qui, en compagnie de son beau-père Jonas avait été poursuivi, sur une dénonciation représentant un de ses articles comme séditieux, s'est terminée devant la Cour d'appel de Beyrouth par un acquittement.

— On annonce la mort du Grand-Rabbin de Munich Dr Perlès, orientaliste distingué et d'un beau caractère. Le regretté pasteur était membre du Comité central de l'*Alliance*.

— Un Israélite de Mannheim (Bade), M. David Aberle, a légué une somme de 120,000 marcs pour l'œuvre des convalescents, sans distinction de religion.

CARNET BIBLIOGRAPHIQUE

On nous signale de Bruxelles la publication d'un intéressant mémoire intitulé *Romains et Juifs* (1) et qui a pour auteur M. L.-K. Amitaï.

Ce travail, sur lequel nous nous proposons de revenir, a pour objet de répondre à un concours ouvert par l'Académie royale de Belgique sur la question suivante :

« Faire une étude critique sur les rapports publics et privés qui ont existé entre les Romains et les Juifs jusqu'à la prise de Jérusalem par les Juifs. »

— M. Gréard, de l'Académie française, a consacré à *Prevost-Paradol* (2) une « Etude » suivie d'un choix de lettres.

Parlant de la réaction qui a sévi dans l'Université en 1849-1850, l'auteur écrit : « Relégué en Bretagne et de toutes parts poursuivi — non qu'il eût commis quelque imprudence de conduite ou de langage, Lamm, simplement parce qu'il était né Israélite, revint bientôt à Paris et, à bout de ressources, se jeta dans la Seine. »

Il ne nous convient pas de discuter si le suicide en question eut uniquement ou même principalement le motif allégué par M. Gréard, mais on s'est étonné que, traitant une pareille matière, cet écrivain n'ait pas cité la proscription autrement authentique et autrement significative dont fut l'objet, à la fin de 1849, un autre Normalien plus distingué, le Directeur actuel des *Archives israélites*.

— Vient de paraître, chez l'auteur et à la librairie Durlacher, la 2e édition du *Guide pour l'instruction religieuse des jeunes Israélites des deux sexes du rite portugais*, par Isaac Uhry, directeur de l'Ecole israélite de Bordeaux. Cette plaquette a obtenu un succès légitime.

(1) Librairie Fischbacher.
(2) Librairie Hachette.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat



CONSISTOIRE ISRAÉLITE
DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au ***Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges,*** où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

CHEMINS DE FER DE L'OUEST ET DE BRIGHTON

Paris à Londres par Rouen, Dieppe et Newhaven

Nouveau service accéléré

Les Compagnies des chemins de fer de l'Ouest et de Brighton ont l'honneur de porter à la connaissance du public qu'à partir du lundi 19 mars 1894, la durée du trajet entre Paris-Saint-Lazare et Londres, par le service du jour, sera réduite d'une demi-heure.

Par suite, le départ de Paris-Saint-Lazare, actuellement fixé à 9 heures du matin, sera reporté à 9 h. 30.

Le départ du soir de Paris-Saint-Lazare reste fixé à 9 heures.

CHEMIN DE FER DU NORD

Bulletin comparatif des recettes du 19 au 25 février 1894

Recettes de la semaine.

	1894	1893
	—	—
Recettes brutes	3.408.000 »	3.456.000 »
Différence en faveur de 1893 : 48.000 fr.		
	1894	1893
Recettes à partir	—	—
du 1er janvier	27.542.000 »	27.040.000 »
Différence en faveur de 1894 : 502.000 fr.		



LVe ANNÉE — N° 12. — Jeudi 22 Mars 1894 — LVe ANNÉE

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

CAUSERIE

On peut bien le dire, la religion du Souvenir, cette délicate fleur du plus tendre sentiment humain, n'est apparue nulle part plus épanouie qu'au sein d'Israël.

C'est une justice à rendre à notre race, — l'éternelle accusée, — qu'elle possède à un haut degré d'intensité la sensation du bienfait reçu et la conserve avec une fidélité qui défie les siècles.

Pourim, que nous célébrons aujourd'hui, consacré à la glorification des exploits magnanimes d'Esther et de Mardochée, est un exemple tout à fait frappant de la persistance, chez nous, du culte du Souvenir.

Nous savons admirablement honorer ceux qui ont servi notre cause, et aux actions d'éclat répondent des hommages séculaires.

Nos héros et nos héroïnes, ceux et celles qui ont sanctifié le nom de Dieu, illustré la race, ceux qui, à un moment donné, ont incarné l'âme d'Israël, sont assurés de l'éternité de nos souvenirs et de la perpétuité de notre gratitude.

La gracieuse figure d'Esther, parée des charmes de la beauté et de la bonté, apparaît dans notre histoire avec l'auréole du miracle, et le livre qui contient le récit de la mémorable délivrance accomplie par ses mains se trouve classé au rang des écrits inspirés *Kitbé Kodesch*.

La Synagogue n'a pas marchandé à la vaillante fille d'Israël, ni à son digne et pieux conseiller, son cousin Mardochée, le tribut de ses hommages et la musique de ses acclamations enthousiastes.

Et aux honneurs officiels sont venus se joindre les applaudissements populaires. La foule s'est associée, avec ses généreux élans de reconnaissance, aux témoignages de gratitude prescrits par les Docteurs. Et la fête instituée pour commémorer la délivrance miraculeuse dont Esther et Mardochée ont été les instruments est observée en Israël, depuis plus de vingt-deux siècles, avec la même pieuse fidélité, le même entrain, et elle occupe dans le cœur des masses juives une place aussi grande que nos plus importantes solennités. La foule accourt dans les Synagogues, où la *Meguillah* déroule à ses oreilles ravies les dramatiques péripéties de la délivrance. Hommes, femmes et enfants, vieillards et jeunes gens, comme dit le texte sacré, viennent acclamer les noms bénis d'Esther et Mardochée. *Beroucha Esther meguina baadi, Barouch Mordechaï hajehoudi.*

Et les aumônes pleuvent sur les pauvres, venant égayer les logis misérables, en souvenir de l'héroïque Juive, et des banquets joyeux commémorent son intervention miraculeuse.

Quel contraste entre l'empressement mis par Israël à fêter Esther et les lenteurs du culte de Jeanne d'Arc !

Voilà plus de quatre siècles que la brave et bonne Lorraine a sauvé la France, et elle attend encore sa fête. M. Ferdinand Fabre, le nouveau sénateur, s'y emploie avec un enthousiasme qui finira sans doute par gagner ses collègues, et on peut compter que bientôt la France aura une fête nationale de plus.



Mais la vaillante fille, qui a incarné le plus pur et le plus naïf patriotisme, aura dû attendre bien longtemps — des centaines d'années — pour recevoir l'expression de la reconnaissance populaire.

Quant à sa béatification par l'Eglise, à son érection au rang de sainte, on ne sait quand Jeanne d'Arc se verra décerner cette reconnaissance suprême. Pour calmer la patience de ses fervents, on lui fait faire un stage dans l'ordre de la vénération !

Nos héros et nos héroïnes ne font pas antichambre en Israël. On leur décerne immédiatement les honneurs qu'ils méritent, et leur gloire jette aussitôt de profondes racines dans le cœur du peuple.

La bénédiction de la postérité leur tient lieu de béatification. Les célestes félicités, c'est à Dieu seul qu'il appartient de les leur accorder, et la Synagogue n'introduit pas d'instances à cet effet. Elle se borne à ordonner des fêtes commémoratives, qui dureront aussi longtemps qu'elle, *Vesicheram lo yaçouf mizaréam.*

M. Pelletan (Camille) a tonné, l'autre jour, du haut de la tribune du Palais-Bourbon, contre les grands financiers. M. Mirman, un nouveau député, a cru devoir souligner ce coup de foudre par l'observation suivante, recueillie précieusement par la *Libre Parole* :

« Si les Juifs sont si puissants aujourd'hui, c'est contre la volonté du suffrage universel. »

Voilà une assertion qui a joliment besoin de preuves pour être admise, et nous défions bien M. Mirman de nous les fournir. Ne nous arrêtons pas à la légende de notre puissance; mais voyons un peu si le suffrage universel a épousé les rancunes et les jalousies attisées contre les Juifs.

Jusqu'à présent, l'antisémitisme s'est donné un mal inouï pour faire entrer, soit au Conseil municipal, soit à la Chambre, des membres selon son cœur. Les faits sont là pour montrer que les scandales qu'il a exploités et même fabriqués, les calomnies et les diffamations qu'il a prodiguées un peu de tous les côtés ont abouti à un retentissant *fiasco*.

Aussi est-il téméraire, après cette leçon infligée par le corps électoral aux fomenteurs de haines confessionnelles, de venir dire que le suffrage universel a marqué d'une façon quelconque son antipathie pour une classe déterminée de citoyens.

Les antisémites ont usé et abusé, à l'égard du peuple, de la formule bien connue : *Agiter avant de s'en servir.* Ils ont organisé, à cet effet, des campagnes, avec une science digne d'une meilleure cause : campagnes de presse, campagnes électorales, avec tout le cortège de dénonciations, d'articulations mensongères. Mais ils n'ont pas réussi à fixer la victoire au chiffon qui leur servait de drapeau, et, franchement, on ne peut s'empêcher de sourire aux réflexions de M. Mirman.

Et certainement M. Pelletan, qui est un vrai libéral, se sera mordu les doigts du commentaire bien compromettant que son collègue a fait de sa sortie contre la finance.

H. PRAGUE.

ÉCHOS DE RUSSIE

Nous avons dit que l'affaire de Starodub se plaidait en ce moment devant le tribunal.

Voici les grandes lignes de ce procès :

Le 29 septembre 1891, à Starodub éclatèrent des troubles antisémitiques. La foule se précipita sur les maisons et boutiques juives, brisa les portes et fenêtres et pilla les marchandises. Tous les Juifs se cachèrent, celui qui osait paraître dans la rue était cruellement battu.

Un seul Juif, le bourgeois Alpert, défendit sa maison les armes à la main, tira plusieurs coups de revolver et blessa un des agresseurs. Pendant que la foule se livrait à tous les excès possibles, dévalisait les boutiques et détruisait les maisons, le feu était mis à une maison sur le Marché; la flamme atteignit les maisons avoisinantes et bientôt, de dix maisons et vingt-neuf boutiques, il ne restait que les murs nus. Le premier incendie n'avait pas été éteint qu'à l'autre bout de la ville on mit le feu à une boutique, où, parmi les autres marchandises, il y avait de la poudre à canon. Les flammes détruisirent dix maisons entières.

Au bout de quarante-huit heures, l'arrivée à Starodub d'un bataillon de l'infanterie fit tout rentrer dans l'ordre. L'instruction a établi que la cause de cette dévastation était une querelle entre un Russe Gladkoff et un Juif Libermann. La Cour d'assises saisie de l'affaire avait condamné le chrétien. Il décida alors de se venger d'une façon éclatante.

« Vous autres, Juifs, vous nous faites une forte concurrence, il faut vous traiter comme on vous a traité à Balta, Elisabethgrad et Ekaterinoslaff », et pour accomplir son œuvre de vengeance, il s'adressa à ses amis, marchands comme lui, Tepliakoff, Konovodoff et autres.

Avant que le désordre eût commencé, le 27 septembre vers 10 heures du matin, le juge de paix honoraire, feu Loikewitch fit connaître au commissaire qu'une foule nombreuse était assemblée devant la maison de Gladkoff. Le commissaire envoya immédiatement une escouade d'agents pour faire circuler la foule. En causant avec le commissaire encore le 27 septembre, le marchand Gladkoff vint lui dire qu'il y a une loi qui défend nettement aux Juifs d'ouvrir leurs boutiques à toutes les fêtes.

Le marchand Gerassin Diatcoff raconta au juge d'instruction que le samedi, la veille du pillage, dans le village Brezgowioffka, un nommé Karavaieff était venu voir les ouvriers, disant : « Gladkoff vous invite à venir piller les juifs, il va distribuer de l'eau-de-vie et de l'argent. »

Les ouvriers n'ayant pas beaucoup de confiance en ses paroles, Karavaieff ajouta : « Ça n'est pas de la blague ; en ville, tout le monde en parle. »

« Ainsi, conclut le juge d'instruction, le pillage des

Juifs était décidé d'avance et prémédité, car au moment même où l'on a commencé à ouvrir le matin du 29 septembre les boutiques, le pillage a commencé et le commissaire avec ses agents demeuraient de simples spectateurs, parce qu'ils n'étaient pas assez en force pour faire circuler la foule hurlante. »

Les débats vont durer encore une quinzaine.

AU REICHSTAG

Nous avons, dans un de nos précédents numéros, signalé les observations échangées au Parlement allemand, lors de la discussion du traité de commerce avec la Russie, au sujet de l'immigration des Juifs russes. Dans la séance du 10 mars, les antisémites sont venus à la rescousse.

Le ministre, M. de Marschall, en réponse à une question de M. Hasse, a déclaré que le traité projeté donnait au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour fermer la frontière aux immigrants russes sans distinction de religion. Il a ajouté que, jusqu'à présent, le gouvernement russe se refusait en principe à laisser réintégrer son territoire aux Israélites russes venant d'Allemagne. Mais, par application du nouveau traité, il a été convenu que les autorités de la frontière russe seraient tenues de recevoir les Juifs émigrés dont le séjour en Allemagne n'aurait pas dépassé un mois.

Ces explications ont mis les députés antisémites et conservateurs dans un bel état d'exaspération. Pour eux, le traité de commerce facilite l'invasion de l'Allemagne par les Juifs russes, et le fameux député Liebermann de Sonnenberg a appuyé avec force contorsions sur la chanterelle, et terminé en demandant que le gouvernement protège le pays contre les Juifs.

Le député de Bachem, au nom du parti du centre, s'est élevé contre l'esprit de ces paroles qui, a-t-il dit, sont en opposition formelle avec les principes de l'amour chrétien.

M. de Heremann, également du centre, s'est associé à cette protestation, qui fait honneur aux sentiments de tolérance du parti catholique en Allemagne.

LES ISRAELITES AUX ETATS-UNIS[1]

Progrès Intellectuels

I

Emma Lazarus

De toutes les Américaines israélites que j'ai mentionnées, celle qui a jeté le plus d'éclat par ses écrits, bien que la mort, trop prompte à la frapper, l'ait empêchée de d nner toute la mesure de ses talents; celle, enfin, dont le doux et poétique souvenir mérite particulièrement de vivre dans le cœur de nos coreligionnaires, c'est, sans contredit, Miss Emma Lazarus.

Née à New-York, en 1849, d'une famille d'origine portugaise, elle a grandi, frêle et délicate, dans une atmosphère tout imprégnée des vieilles idées paternelles, mais qui semblaient n'avoir que peu de prise sur son esprit. C'était une enfant timide, sensible à l'excès, d'une réserve étrange, montrant une précocité intellectuelle surprenante.

Dès l'âge le plus tendre, elle a été, comme on dit, inspirée par les Muses, et ses premiers essais en poésie lui promettaient un brillant avenir. Ce qui, à cette époque, l'intéressait et exaltait son imagination, ce n'est pas la Judée avec les merveilleux événements de son histoire, ni la parole sublime des grands prophètes d'Israël; c'est l'antiquité païenne, la Grèce surtout, avec ses dieux, ses héros, ses artistes, ses poètes, ses mythes d'une incomparable beauté; c'est aussi le Moyen-âge avec son mysticisme romantique et ses séduisantes légendes de chevalerie. Plus tard, quand retentit dans le monde la nouvelle stupéfiante des persécutions essuyées par sa race dans certaines contrées de l'Europe, alors seulement elle sentit vibrer la corde juive dans son âme passionnée, ouverte à toutes les nobles et généreuses émotions.

Le premier volume qu'elle publia contient ses poésies écrites entre l'âge de 14 et 17 ans. Toutes, malgré certaines imperfections de forme dues à son extrême jeunesse, sont déjà remarquables par la vigueur du style et l'élévation de la pensée. Celles dont elle avait puisé le sujet dans son propre fonds, dans ses premières expériences de la vie, se distinguent par un profond sentiment de mélancolie. Cette mélancolie, au dire d'un de ses biographes américains, à qui je suis redevable de bon nombre de détails qui figurent dans ce travail, paraît être « l'héritage d'une race née pour souffrir ». Elle rappelle aussi la note dominante d'un autre écrivain de naissance israélite — très célèbre celui-là — pour lequel Miss Lazarus professait une admiration enthousiaste, et qu'elle-même a appelé: Heine le Grec, Heine le Romantique, Heine le Juif. Il est curieux, en effet, le lien qui unit l'esprit amer, désenchanté, railleur et sceptique de l'un, et la nature si pure et si douce de l'autre.

En 1871, Emma Lazarus publia un deuxième volume de poésies qui, d'emblée, établit sa réputation aux Etats-Unis et en Angleterre. Dans ce dernier pays, l'accueil fait à son livre fut particulièrement favorable. La *West Minster Review*, l'*Athenaeum* et l'*Illustrated London News* lui consacrèrent les articles les plus élogieux. Un des critiques alla même jusqu'à déclarer que plusieurs des compositions contenues dans le recueil sont supérieures à celles que le célèbre poète Browning avait écrites sur les mêmes thèmes.

Comme sujets classiques, on y remarque entre autres, *Admète* et *Orphée*; et, comme sujets romantiques, les légendes de Tannhausser et de Lohengrin; mais il s'y trouve aussi beaucoup de morceaux d'une inspiration toute personnelle, telles que les « Epoques » qui dénotent chez l'auteur une connaissance de la nature humaine. Enfin un drame en vers et en cinq actes, intitulé *Spanoletto* dont la scène

(1) Voir en dernier lieu le numéro du 8 mars.

est placée en Italie, en 1655, remplit les dernières pages du volume. On admire dans cette pièce des beautés de premier ordre et des situations d'un grand effet dramatique ; mais, faite par une main peu experte en matière de théâtre, elle n'est pas destinée à la scène.

En 1874, parut *Alide*, roman en prose qu'Emma Lazarus tira de la vie de Gœthe. Voici la lettre qu'elle reçut à ce sujet de Tourgueneff, l'illustre écrivain russe, à qui elle avait envoyé son livre :

« Bien qu'en règle générale, je ne pense pas qu'il soit bon de prendre des hommes célèbres et, en particulier, des poètes et des artistes comme sujets de roman, je suis néanmoins bien aise de dire que j'ai lu votre livre avec le plus vif intérêt. Il est, en même temps, sincère et très poétique. La vie et l'esprit de l'Allemagne n'ont pas de secrets pour vous, et vos personnages sont dessinés d'un crayon aussi délicat qu'il est vigoureux. Je suis fier de l'approbation que vous donnez à mes ouvrages et de l'influence que vous voulez bien lui attribuer sur votre propre talent. Quand un auteur écrit comme vous, il n'est plus un élève en art ; il n'est pas loin d'être lui-même un maître. »

Entre temps, Miss Lazarus s'était liée d'une amitié, filiale d'une part, paternelle de l'autre, avec Ralph Emerson, qui s'intéressait vivement aux travaux littéraires de la jeune fille. Elle passa une partie de l'été 1876 chez le célèbre philosophe américain et, sous son toit hospitalier, fit la connaissance de plusieurs personnages distingués, celle entre autres de Channing, le principal chef de la secte protestante des unitaires. On sait que cette secte est ainsi appelée parce que, de même que les Juifs, elle n'admet qu'un Dieu en une personne. Aux yeux de ses adhérents, Jésus n'est qu'un grand prophète chargé d'une mission divine.

En 1881, Miss Lazarus fit paraître sa belle traduction en vers des poèmes et ballades de Heine, considérée comme la meilleure version anglaise de cet intraduisible poète.

Avec non moins de bonheur, elle rendit en anglais deux chefs-d'œuvre d'un de nos grands poètes français dont le génie a tant de points de ressemblance avec celui de l'auteur des Reisebilder : *Les Nuits de Mai et d'Octobre*, d'Alfred de Musset.

II

C'est en 1882 que se produisit dans l'esprit de la vie littéraire de la jeune israélite l'évolution dont j'ai parlé plus haut.

Les odieux traitements dont les Juifs étaient les victimes en Russie avaient produit partout aux Etats-Unis des sentiments de réprobation. De tous les côtés, des manifestations chaleureuses eurent lieu en faveur des persécutés. Des meetings se formèrent dans les grandes villes. Les citoyens les plus éminents y prirent une part active. Dans une de ces réunions, Evarts, ancien secrétaire d'Etat, en un discours tout brûlant d'indignation, s'écrie : « Si nous protestons, ce n'est pas parce que c'est l'oppression de Juifs par la Russie, c'est parce que c'est l'oppression d'hommes et de femmes par des hommes et des femmes, et nous sommes des hommes et des femmes. »

Mais personne ne trouva dans son cœur, dans sa conscience, dans sa dignité et sa fierté de juive libre, des accents d'une éloquence plus véhémente et plus passionnée que la douce jeune fille qui fait le sujet de cette étude. Elle dont l'esprit était naguère tourné vers un ordre d'idées tout à fait étranger au Judaïsme, se sentit soudainement prise d'une tendresse profonde pour les enfants de sa race.

Une Mme Ragozin ayant essayé de prendre, dans le *Century Magazine*, la défense de la Russie dont je la crois originaire, Emma Lazarus lui répondit aussitôt, dans la même Revue, par un article, intitulé *Russian Christianity vertus Modern Judaism*, qui fit sensation. Sa foi vive dans la noble cause qu'elle venait d'embrasser, le nouvel idéal de solidarité israélite et de liberté humaine qui la sollicitait, son horreur innée pour le mal et son amour ardent pour le droit et la justice : tout cela contribue à donner à ses belles facultés un plus puissant essor et à son talent d'écrivain plus de relief et un caractère plus personnel.

(*A suivre.*) DANIEL LÉVY.

EVOLUTION ET RELIGION

La presse Parisienne s'est beaucoup occupée, ces jours derniers, de l'autopsie des deux orangs-outangs adultes, morts récemment au Jardin d'acclimatation. L'insertion des maxillaires au crâne et la forme des doigts, toutes différentes de ce que l'on supposait, ont paru vivement frapper les naturalistes.

Quel lien, vont, de prime abord, se demander nos lecteurs, peut-il bien exister entre l'anatomie de *Max* et de *Maurice* et les *Archives?*

Il en existe un, cependant; car il résulte de l'examen approfondi de ces crânes simiesques, que l'espèce humaine ne peut, en aucune façon, appartenir à la même famille que ces quadrumanes.

Un Rapport étendu doit être présenté incessamment, à ce sujet, à l'Académie des sciences. Or, comme de toutes les espèces vivantes ou fossiles les anthropoïdes sont les seuls animaux ayant quelques traits de ressemblance avec la race humaine, on en peut légitimement conclure, malgré les affirmations de certaines écoles matérialistes, que l'homme ne descend pas des bêtes.

C'est un coup fatal porté à la théorie prétendue scientifique de l'évolution, qui, considérée par beaucoup comme un dogme durant la fin de ce siècle, n'a jamais été acceptée par nos collaborateurs. Au contraire, tous et toujours se sont élevés contre ces hypothèses, que réprouvaient également la morale et la religion.

La religion, parce que les Saints Livres nous disent que l'homme est né par la volonté expresse de Dieu et non par l'effet du hasard ; qu'il est au-dessus des animaux et non leur égal; qu'il leur est antérieur (sinon dans le temps, du moins dans les desseins de la Providence) et non qu'il provient d'eux.

La morale : car la Bible nous avait donné cet

admirable précepte : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (Lévitique, S. Kedoschim, §§ 18 et 34) que Jésus-Christ s'est borné à répéter (quoique ait dit, il y a peu de temps, à la tribune du Parlement, M. Jules Guesde, en se tournant vers M. l'abbé Lemire, après avoir fulminé contre les Rothschild) et école évolutionniste contemporaine déclarait que cette formule était fausse.

« Quel spectacle, disait-elle, nous présente la nature ? La lutte du fort contre le faible et la défaite de celui-ci ; c'est grâce à ce principe d'énergie que les races se transforment et se perfectionnent. Ainsi, l'humble ammonite est devenu le puissant vertébré ; le vertébré un mammifère, et de là le bimane. Et pourquoi cette loi naturelle s'arrêterait-elle à l'homme ? N'est-ce pas aussi un animal ? Les principes de la science sont absolus ; ils doivent s'appliquer à l'espèce humaine aussi bien qu'au dernier des infusoires ». C'est ainsi que « la lutte pour la vie » est devenue une vérité incontestée, et M. de Bismarck a pu, en s'appuyant d'une façon logique sur ces prolégomènes, en déduire, sans trop indigner le monde civilieé cet, aphorisme : « La force prime le droit. »

Heureusement, nous avions raison d'en appeler de la science mal informée à la science mieux informée. S'il y a une évolution, c'est celle de l'esprit humain et non celle de la nature. Mais la loi du Sinaï, est-ce une création humaine ? Non, c'est, au contraire, la pure émanation divine ; aussi est-elle immuable comme celui qui l'a proclamée.

Mais quelle joie, quelles espérances pour ceux qui font profession de la mépriser ou de la renier, quand les révélations scientifiques qui sont la gloire de ce siècle semblèrent la prendre en défaut. Imprudents qui ne voyaient pas que si la science est vraie, c'est quand elle est fondée et non quand on la cherche. Infaillible est la science et non pas les savants. En vain de grands esprits, comme Buffon et Cuvier, s'étaient élevés dès le début contre ces théories, séduisantes à la vérité, mais appuyées sur des idées et non sur des faits. Ces doctrines nouvelles concordaient trop bien avec l'état des esprits pour ne pas triompher.

Depuis un siècle, en effet, la guerre avait été déclarée par la philosophie à la religion ; mais le semblant de victoire obtenu en France sous la Révolution avait fait place à une réaction légitime, et, dans les autres pays, cette question n'intéressait guère que quelques savants. L'issue de la lutte ne semblait pas douteuse lorsque la science devient la souveraine de ce siècle, qui sape à la base le trône des autres souverains, et, par une coïncidence étonnante pour ceux qui ne réfléchissent pas aux desseins de la Providence, elle vient au secours de ceux qui nient l'existence de la Divinité.

« Comment pouvez-vous ajouter foi à ces Livres, disent-ils, qui se trompent et vous trompent si grossièrement ? N'y est-il pas écrit, par exemple, que la lumière a été créée avant tous les autres éléments, même les astres ; pourtant, il est évident que le flambeau a précédé l'éclairage.

« De même, la Genèse considère l'homme comme d'une essence différente de celle des animaux, puisque Dieu l'aurait fait à son image.

« Cette théorie est absurde, puisque tout organisme vivant provient d'une transformation antérieure, ainsi que l'ont démontré Maillet, Lamarck et Darwin. »

Nous avons vu les tristes résultats de cette campagne antidéiste : Dieu proscrit de l'école comme du Parlement, la laïcisation à outrance, les attaques violentes et incessantes contre la religion.

Bientôt, par une conséquence fatale et inéluctable, comme il l'a avoué à la tribune par la voix de ses orateurs les plus autorisés, se développe le socialisme, qui se targue de la démonstration apparente de ces lois scientifiques, pour révolutionner la société au nom du principe de l'évolution, et, plus tard, les doctrines anarchiques, s'affirmant par la violence, pour sauver, disent elles, les faibles qui, sans leur appui, périraient dans la lutte pour la vie.

Dieu a permis que l'épreuve ne se prolongeât pas trop longtemps. Au moment où de belles paroles de tolérance étaient prononcées, en présence et avec l'approbation du Parlement, par un gouvernement qui compte parmi ses membres importants un Israélite, et marquaient ainsi la cessation des hostilités officielles contre la religion, des savants distingués découvraient, en des expériences décisives, l'inanité de ces théories scientifiques. De même qu'il a été scientifiquement démontré que la lumière est une forme du mouvement, et peut se concevoir, par conséquent, avant l'existence de tout astre éclairant, de même l'autopsie des grands singes anthropomorphes a montré l'abîme qui sépare l'homme de la bête. Par une curieuse coïncidence, à la séance du 26 février de l'Académie des sciences, M. Edmond Perrier, membre de cette illustre compagnie et professeur au Muséum, lisait l'éloge de son prédécesseur Quatrefages de Bréau, l'un des plus grands savants dont la France s'honore. En même temps, il faisait hommage, au nom de la famille, de son ouvrage posthume, *Les Emules de Darwin*, où l'éminent naturaliste condamne également la théorie du transformisme.

Quatrefages combat avec sa netteté absolue, dit M. Perrier, toutes les doctrines en vogue sur la constitution des espèces actuelles ; là se mêlent les hypothèses et les faits dans un chaos qui devient inextricable. M. de Quatrefages aura rendu à la France un dernier et réel service en démasquant tout ce que ces doctrines ont d'illusoire. Au nom de la science, il repousse l'évolution prédestinée ; il constate l'insuffisance, avouée par Romane et C. Vogt, de la grande théorie darwinienne. Il proscrit, avec une admirable rigueur de raisonnement, la substitution de la métaphysique à la science, et de l'hypothèse à l'observation et à l'expérience. Il conclut en disant : « Nous ne savons pas. »

Tant il est vrai que, loin de se combattre, comme le pensaient les athées, la science et la religion peuvent et doivent se soutenir l'une l'autre.

René Cahen.



QUELQUES TRAITS CARACTÉRISTIQUES

DE FEU

Marco MORTARA

GRAND-RABBIN DE MANTOUE (1)

Les hommes vraiment religieux n'ont pas besoin de monuments; leurs œuvres et leurs écrits les rendent immortels. On peut le dire de Marco Mortara, dont la mémoire sera bénie, non seulement chez les Juifs de l'Italie, mais encore dans l'histoire de la littérature juive.

Comme le dit justement le grand naturaliste Buffon, le style c'est l'homme même. Aussi croyons-nous devoir donner deux extraits des lettres adressées au signataire de ces lignes, puisque dans ces deux lettres il traite de main de maître des questions bien importantes et pas encore résolues.

Dans une lettre datée du 4 mai 1893 il écrivait :

« Si je suis probablement le plus ancien des rabbins, vous êtes peut-être le plus jeune. Mais si j'ai été condamné à assister à la décadence du judaïsme du Moyen-âge, je vous souhaite de tout mon cœur de coopérer et de voir vos efforts couronnés de succès à la régénération du *judaïsme ancien et toujours nouveau*. Ma génération a accueilli mes propositions datées de 1810 et beaucoup de fois répétées, avec la conspiration bien facile mais bien dangereuse du *silence*. Et... où allons-nous? Je ne connais pas bien le véritable état de la religiosité de nos frères dans les pays civilisés hors d'Italie, mais les vieux dont parlent רשד״ל (R. Samuel David Luzzatto) (2) dans ses lettres (p. 323) ne sont plus; le collège de Padoue est mort, et mes efforts pour le faire ressusciter à Rome en partie, et en partie à Livourne, bien qu'aidé par M. le baron Joseph Trèves (3), n'ont, après bien d'années, encore pas abouti; et en attendant, voyez ce qu'écrit M. E. Deinard dans son מסע בארץ הקדם (4) publié cette année, (p. 13-10). Il y a de l'exagération, mais par malheur le fond est vrai. Peut-être en essayant une réforme ou, je dirai mieux, un rétablissement de la simplicité antique de notre culte comme lorsque nous étions citoyens actifs dans la Palestine, nous pourrions faire revivre dans les âmes le feu sacré de notre pure foi. Il y a à craindre des dissensions et aussi un schisme, vu la diversité des conditions de divers centres du judaïsme : *Mais ce serait la vie*. Et n'est-elle pas préférable à l'état actuel des esprits? Et pour les pays du Nord ne voit-on pas que c'est une question de temps? Le jour de la lumière ne tardera pas à poindre pour nos frères septentrionaux, et eux aussi seront citoyens actifs de leur patrie. Et alors?... Ne serait-il plus utile que nos fils puissent leur offrir l'exemple du judaïsme épuré, du judaïsme de l'avenir? *Je le crois*.

Excusez ces rêves d'un vieux babillard, et croyez à mon estime et à mon affection sincère. »

Le 21 juin 1886 (18 Sivan 5646) le grand-rabbin de Mantoue fêtait le cinquantième anniversaire de sa consécration comme rabbin. Comme preuve de ma grande estime envers le collaborateur de ma Revue « Das Jüdische Centralblatt » que j'ai publiée pendant dix ans (1883-1893), je lui ai dédié le deuxième fascicule de ma Revue de l'année 1886. Voici sa réponse :

« Je vous dois, mon cher ami, les plus cordiales expressions de ma reconnaissance pour la dédicace du cahier de juin de votre estimable *Centralblatt*, et je vous assure que le souvenir d'un tel gage de votre amitié ne s'effacera pas de mon cœur

Mais que vous dirai-je de votre lettre? Votre vive sympathie pour moi vous a ébloui sur mes faibles mérites, que vous avez exagérés excessivement. Ma longue vie littéraire pouvait être mieux et plus utilement remplie. Ces idées que, dès 1890 je proclamai sur la nature progressive de notre culte extérieur *privé et public*, sur sa perpétuelle vitalité et sur sa légitime convenance et *adaptabilité* aux diverses conditions sociales, n'ont trouvé grâce ni chez les soi-disant conservateurs ni chez les partisans du laisser-faire, laisser-aller. Récemment aussi, dans un périodique italien on a écrit que c'est un système *démolisseur*. Mes jugements ont été reproduits dans le second האסיף (Haasif), ce dont je suis très satisfait. Les réflexions de l'auteur ou de l'inspirateur n'y font rien. Le germe est jeté en bon et très étendu terrain J'ai consacré ma vie au judaïsme. Mes convictions se sont affermies avec les ans et l'étude. Mon âge ne me laisse pas l'espoir de voir mes idées proclamées par des faits; peut-être survivront-elles à ma vie terrestre. »

La lettre est datée : « Mantoue, le 8 juillet 1886. »

Il y aurait avantage pour la littérature juive si la famille du défunt grand-rabbin se décidait à publier sa correspondance littéraire, puisque Marco Mortara était en relations non seulement avec les savants italiens (1), mais encore avec des hommes célèbres comme le professeur Graetz, les docteurs Jost et Adolf Jellinek; et non seulement avec les savants israélites, mais avec tous les savants italiens.

Sofia, le 14 février 1894.

Dr GRUNWALD
Grand-Rabbin de Bulgarie

---

(1) En attendant la biographie complète que notre estimé collaborateur M. Leone Ravenna prépare, nous donnons l'article de M. le Dr Grunwald.

N. D. L. R.

(2) Samuel David Luzzatto fut le maître de Marco Mortara, et une amitié étroite les unissait. Une traduction de psaumes (en italien) fut faite en commun par ces deux gloires du judaïsme italien.

(3) Une des familles des plus anciennes et des plus illustres dans la littérature judaïque. Voir ce qu'en a écrit le Dr N. Brüll dans ses Jahrbücher I, pages 1 et suivantes.

(4) Voyage dans les pays de l'Orient. M. E. Deinard est un grand hébraïsant, originaire de la Russie; il vit depuis de nombreuses années à New-York.

---

(1) *Vient de paraître* : Chajjim u-Maweth (La Vie et la Mort), par M. Abraham Kohen Kaplan de Vienne, à la mémoire de feu le Docteur Adolphe Jellinek, écrit en langue très élégante. M. Kaplan a traduit aussi l'Histoire des Juifs de l'historien Graetz. La brochure est en vente chez l'auteur : Wien II, Klanggasse, 7.



NOUVELLES DIVERSES

Bien que l'ordonnance du 7 août 1842, combinée avec la loi de 1837, l'y oblige, le Conseil municipal de Paris, dans sa fureur laïcisatrice, avait cru bon de refuser l'indemnité de logement aux ministres des cultes. Les Consistoires et Conseils presbytéraux ont poursuivi le payement de ces indemnités devant le Conseil d'Etat, qui a condamné le Conseil municipal à acquitter les indemnités dues depuis 1877, et nos édiles ont voté, dans leur séance de lundi dernier, un crédit à cet effet.

Pour se garantir à l'avenir contre ces légitimes revendications, le Conseil municipal a en même temps émis le vœu que l'article 136 de la loi du 15 avril 1884 soit déclaré applicable à la ville de Paris, ce qui signifie que l'indemnité de logement ne serait due aux ministres des cultes salariés par l'Etat, catholiques, protestants, israélites, qu'en cas d'insuffisance constatée des ressources des fabriques et consistoires.

— On a applaudi vivement, dans notre Communauté, au projet de création d'un Comité de dames de bienfaisance, allant s'enquérir sur place, avec la délicatesse féminine, de tant de misères ignorées et honteuses, et leur prodiguant des secours. L'organisation dudit Comité paraît, en pratique, rencontrer des difficultés, puisque après plusieurs mois écoulés, elle n'est pas encore effectuée. Et cependant les bonnes volontés, chez nos dames israélites, ne doivent pas faire défaut, et les enrôlements dans cette cohorte charitable, appelée à exercer un grand bien au sein de la population nécessiteuse, devraient s'opérer facilement.

Le recrutement du Comité de propagande (hommes) est incomplet. Les quelques personnes dévouées qui le composent se sont déjà mises en campagne, et le résultat de leurs premières démarches permet d'augurer un succès bien à désirer, en présence de l'énorme déficit de la Caisse de Bienfaisance.

— Brillante cérémonie nuptiale, jeudi dernier, au Temple de la rue des Tournelles, où M. le Rabbin Michel Mayer, l'honorable doyen des pasteurs parisiens, bénissait le mariage de son second fils avec Mlle Dupont. MM. les Grands-Rabbins de France et de Paris ont tenu, par des allocutions cordiales, à venir offrir leurs félicitations à leur respectable collègue.

L'administration des Temples, de son côté, avait accordé un service *extra*.

— M. Oulif, capitaine au 3e régiment de tirailleurs algériens, rentre en France et passe avec son grade au 35e de ligne. Cet officier est le beau-frère de M. le capitaine d'artillerie M. Meyer, instructeur d'équitation à l'Ecole d'application de Fontainebleau.

— M. Edmond Uhry, de Bordeaux, élève architecte à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, a été admis (5e sur 160 concurrents) au concours préparatoire pour le « Prix de Rome ».

— Abomination de la désolation! L'orchestre de M. Colonne — un Juif — donne, Vendredi-Saint, un concert spirituel, qui sera dirigé par M. Hermann Lévi, le propre fils du Grand-Rabbin de Giessen!!

Algérie

Les obsèques de M. Israël Stora, président honoraire du Consistoire d'Alger dont il dirigea longtemps les destinées et chevalier de la Légion d'honneur, ont été un deuil public.

Du discours émouvant prononcé par M. le Grand-Rabbin Weill, nous extrayons les lignes suivantes, très caractéristiques :

On apprécia les mérites de cet homme de bien, un des chefs de cette belle famille Stora qui a rendu des services signalés au Judaïsme algérien et à la civilisation, quand à Alger on l'éleva, cet organisateur énergique, à un des hauts grades de la hiérarchie israélite, après que, grâce à la considération dont il avait joui et à sa loyauté commerciale, il eut rempli les fonctions analogues à Constantine.

Dans sa vie publique, le noble défunt sut se faire aimer pour son inflexible droiture, son urbanité, une bienveillance qui fut comme l'épanouissement de sa loyale nature.

— Un de nos coreligionnaires les plus estimés de Philippeville (Algérie), qui a marié, dans le même mois de février dernier, ses deux filles à deux frères, MM. Salomon et Léon Aouizerat, de Constantine, s'est signalé, à cette occasion, par de nombreuses libéralités d'intérêt général dans cette dernière ville (Mairie, pour les pauvres, Société du « Souvenir français », Société des « Anciens militaires », etc.).

Cette double union, dans les conditions où elle a été célébrée, a causé une grande et favorable sensation.

Alsace-Lorraine.

On annonce la mort du doyen d'âge du Rabbinat alsacien, M. Joachim Lévy, le vénérable Rabbin d'Obernai, décédé dans sa 86e année. Quatorze Rabbins assistaient à ses obsèques et sept discours ont été prononcés. Le vénéré défunt — talmudiste distingué — s'était concilié, dans l'exercice de son pieux ministère, le respect et l'affection de ses administrés.

Il laisse plusieurs enfants, entre autres un fils, M. le Rabbin Séligmann Lévy, qui, après avoir exercé à Soultz, est venu s'établir à Paris, où il prête un actif concours au Rabbinat parisien, à titre d'auxiliaire.

Etranger

— L'antique nécropole de Worms, où reposent tant d'illustres docteurs d'Israël, vient d'être restaurée. Les tombes ont été redressées et rechampies. Des inscriptions remontant au xve siècle sont bien conservées.

CARNET BIBLIOGRAPHIQUE

M. Notowitch a fait un voyage au Thibet et dit y avoir trouvé des copies de l'Evangile et des traces du séjour de Jésus dans ce pays. Telle est l'histoire très développée, mais fort peu concluante, qu'il raconte dans un volume publié par la librairie Ollendorff.

— La question du divorce se pose en Italie comme elle s'est posée en France où, grâce à l'ardeur extraordinaire de M. Alfred Naquet, elle a été résolue dans le sens de la liberté. M. Vittorio Polacco, professeur de droit civil à l'Université de Padoue, étudie cette question au point de vue des Israélites, dans un ouvrage paru chez Fratelli Drucker. *Padoue-Vérone, 1894.* Bien que le divorce soit inscrit dans la loi de Moïse et que le Talmud l'ait réglementé, M. Polacco conclut, par des considérations spécieuses, à la nécessité, pour les Israélites italiens, de refuser, au point de vue civil, le présent du divorce, que certains législateurs veulent offrir à leur pays.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat.



CONSISTOIRE ISRAÉLITE
DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général*, *17*, *rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)



LVe ANNÉE — N° 13. — Jeudi 29 Mars 1894 — LVe ANNÉE

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN — DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS — Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DE L'ABONNEMENT :
France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

PRIX DU NUMÉRO :
Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

PRIX DES ANNONCES :
La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

LA RICHESSE ET LES JUIFS

Quand on écrit une *Etude sur le règne de l'argent*, il paraît bien difficile de ne pas parler des Juifs, étant donné la légende dorée qui s'est créée autour d'eux et les préventions qu'elle a fait éclore. L'économiste et sociologue distingué qui en est l'auteur, M. Anatole Leroy-Beaulieu, ne pouvait donc négliger le côté israélite de la question en passant sous silence la prétendue richesse qu'on leur attribue et la soif de l'argent dont on les dit possédés. Mais M. Leroy-Beaulieu est un esprit libéral que des études antérieures fort appréciées ont familiarisé avec le Judaïsme, et, naturellement, il sait le juger avec une sereine impartialité, fruit de recherches savantes et de connaissances approfondies et longuement mûries. Aussi, quand, examinant l'influence de l'argent dans le monde moderne, il est amené à parler des Juifs, il le fait sur un ton tout à fait autre que celui qui se dégage des rapsodies antisémites, avec une sincérité et une justesse de vues auxquelles la littérature contemporaine et surtout le journalisme à scandale ne nous ont guère habitués.

Dès les premières lignes de son travail, dont la livraison du 15 mars de la *Revue des Deux-Mondes* contient le premier chapitre, M. Leroy-Beaulieu aborde cette question si controversée et toujours résolue à notre désavantage du rôle des Juifs dans la souveraineté exercée par l'argent.

« Est-ce, dit-il, une domination étrangère antipathique à cette race, imposée aux nations chrétiennes par des hommes d'un autre sang et d'une autre foi? »

M. Leroy-Beaulieu nous montre d'abord la société moderne montant à l'assaut de la fortune, n'ayant dans l'esprit que des préoccupations d'argent et leur sacrifiant tout, honneurs, devoirs et conscience.

Le sentiment, écrit-il, que doit nourrir une pareille société envers les grosses fortunes, on le devine, et s'il se trouve une race aux mains de laquelle les écus semblent s'agglomérer, on prévoit de quel mélange d'admiration et de jalousie elle sera entourée. C'est l'histoire des Juifs. Au fond de l'antisémitisme, il y a un levain d'envie. Cette prise d'armes contre la haute banque et la Bourse paraît moins de l'aversion pour les richesses que de la passion des richesses... Elle n'a, le plus souvent cette croisade, rien de chrétien. »

C'est là un coup droit aux cléricaux fanatiques qui ont pris la tête du mouvement antisémitique et qui les touche au défaut de la cuirasse. Ce n'est pas le mépris des richesses, l'exécration de l'or, qui est au fond de ce soulèvement contre Israël, c'est bien, au contraire, la passion même de ces biens dont un préjugé, très répandu, dote les Juifs, qui allume les colères et attise les envies ! Et M. Leroy-Beaulieu leur oppose les doctrines de l'Evangile qui glorifient la pauvreté, et dont ces fiers catholiques font si peu de cas.

Mais le Juif lui-même, qu'on représente accroupi sur un sac d'écus, n'a pas été nourri d'autres principes. C'est une erreur de croire que sa religion est toute matérielle et qu'elle exalte la richesse.

Et M. Leroy-Beaulieu cite les Psaumes qui donnent une place d'honneur au pauvre.

Et répondant à Renan, qui a écrit que le « Juif ne croit plus qu'à la richesse », M. Leroy-Beaulieu fait justice de ce préjugé, de cette fable qui nous présente tous les Juifs comblés des faveurs de la fortune.

« Nous ne savons même pas toujours que dans les grandes juiveries, la foule est pauvre. Pour l'apprendre, il n'est cependant pas besoin de voyages bien longs. Des Juifs pauvres et résignés, occupés de tout autre chose que de faire fortune, il s'en rencontre pourtant jusque parmi nous. J'ai moi-même connu, à Paris, un savant israélite (1), alors septuagénaire, docteur en droit et en médecine, parlant toutes les langues de l'Europe, qui vivait à la façon des vieux Rabbins, n'ayant d'autres besoins que ceux de l'intelligence et d'autres joies que celles du travail.

« Plus dénué que Spinoza, il avait dû renoncer à la décence de la pauvreté. Il habitait, rue de Seine, une soupente sous les toits, éclairée par un vasistas; au lieu d'escalier, on y grimpait par une sorte d'échelle. Une caisse de planches disjointes lui servait de bibliothèque; une paille et une chaise avec une table de bois blanc étaient tout son mobilier. Et, dans ce misérable réduit, le vieillard écrivait obstinément de longs traités sur la législation et la médecine du Talmud, sans autre ambition que de voir imprimer ses livres et de contribuer pour sa part à dissiper les préjugés réciproques de ses coreligionnaires et des chrétiens. Ce type du savant, du *Hakham* pauvre est bien juif, et il est toujours vivant dans les juiveries de l'Est. Depuis l'exode des Juifs russes, on en trouve des échantillons dans tous les pays des deux mondes, de Vilna et de Jassy à San-Francisco. »

Cet amour de l'argent que peut professer le Juif, fait observer très judicieusement M. Leroy-Beaulieu, ce sont les chrétiens qui l'ont éveillé dans son âme, qui le lui ont inculqué pendant des siècles.

« Car si l'argent a fait la force du Juif, c'est que l'argent était fort sur les chrétiens. »

M. Leroy-Beaulieu aurait pu citer les bannissements répétés — bientôt suivis de rappel — des Juifs au Moyen âge, système employé avec avantage par les rois de France pour remplir leur trésor à sec, et qui n'était pas fait, certes, pour affaiblir chez nos pères le sentiment de la puissance de l'argent.

Si les Juifs se sont adonnés au commerce, c'est encore la faute aux circonstances brutales, aux lois restrictives du Moyen-âge qui, leur fermant toute autre carrière, les rejetaient, les confinaient dans le négoce. Le Juif n'a pas sucé en Palestine le goût des affaires. Il laissait à ses voisins les Phéniciens le métier de trafiquant. Il aimait à cultiver son champ, à se reposer à l'ombre de son figuier.

L'amour de la richesse, ce ne sont point les institutions bibliques qui l'ont développé, elles qui, au contraire, par les dîmes et prélèvements de toute sorte, le chômage de l'année sabbatique, l'extinction périodique des dettes et les prescriptions du Jubilé arrêtaient net la constitution des fortunes et contribuaient au contraire à amener l'égalité et la frugalité.

Pour ne pas rendre sa thèse trop touffue, M. Leroy-Beaulieu a négligé ces arguments et bien d'autres, qui démontrent que le culte des richesses n'est pas inné chez Israël.

Même le fameux veau d'or est une preuve du désintéressement des Hébreux, qui ont allègrement sacrifié ce qu'ils avaient de plus précieux à une erreur, à une folie passagère.

L'empressement extraordinaire que ces esclaves à peine affranchis ont, d'un autre côté, mis à décorer richement le Tabernacle et à se priver de leur or, de leur argent, de leurs étoffes précieuses en faveur de l'autel, témoigne encore d'une abnégation qui ne se concilie guère avec l'amour absolu, exagéré des richesses.

Et la charité inépuisable des Juifs n'est-elle pas non plus en opposition formelle avec la passion de thésauriser que la prévention populaire leur attribue avec tant d'injustice!

La richesse des Juifs, voilà un beau thème à déclamations, une ample matière à tirades haineuses, un *motto* tout trouvé pour fanatiser les foules et les exciter au pillage. Mais à aller au fond des choses, comme l'a fait M. Leroy-Beaulieu, avec un souci absolu de la vérité et de l'histoire auquel nous nous plaisons à rendre hommage, on aperçoit le vide, l'inanité de cette légende absurde entre toutes celles qui accablent Israël depuis des siècles, mensonge qui a coûté tant de sang et de larmes et contre lequel, ô vanité du progrès! il faut encore lutter en ce siècle de recherches historiques, de libre examen et de lumières!

H. PRAGUE.

POURIM

A LA MAISON DE REFUGE

C'est une excellente idée qu'on a eue, à la Maison bienfaisante et tutélaire du Refuge pour les jeunes filles israélites, à Neuilly, de leur donner, à l'occasion de Pourim, un divertissement intelligent, ou, pour mieux dire, une fête intime.

Jeudi soir, 23 mars, M. et Mme Fould, qui dirigent cet établissement avec autant de zèle que d'habileté, avaient organisé une représentation dramatique, littéraire et musicale, en présence de leurs pupilles seules. Les *Précieuses Ridicules*, jouées par les élèves; un intermède de chant et de poésie, tel est le programme offert, et qui a été agrémenté par le talent déjà mûr de la parente d'une des élèves : Mlle Sara Friedel (Mlle Mauryce au Conservatoire) a déjà des aptitudes de comédienne, et elle prélude à des succès plus importants par des représentations particulières, ou — comme elle a fait l'autre soir à Neuilly — en charmant un auditoire ingénu.

Nous voyons avec plaisir cette pratique de charité

(1) Nos lecteurs reconnaîtront, dans ce portrait touchant, un ancien collaborateur des *Archives*, le savant Dr M. J. Rabbinowicz.



ingénieuse, — familière à l'Angleterre israélite, — d'associer à certaines fêtes religieuses une fête des yeux et de l'esprit, s'acclimater en France et pénétrer dans nos institutions philanthropiques. Les créatures humaines, et plus encore la jeunesse, n'ont pas seulement besoin d'aliments matériels; il leur en faut aussi d'intellectuels; il convient de leur détendre de temps en temps les nerfs et l'esprit par quelques distractions intelligentes, — un peu de ce superflu qui, d'après Voltaire, est aussi, jusqu'à un certain point, le nécessaire...

I. C.

SUICIDE D'UN HOMME DE BIEN

Les journaux ont annoncé le suicide, récemment accompli à Marseille dans des circonstances vraiment étranges, d'un de nos coreligionnaires fort riche.

Ce qu'ils n'ont pas dit, — et ce que nous tenons à dire, — c'est que M. Joseph Samama, qui vient de mettre fin à ses jours dans un caveau construit par lui, n'était pas seulement favorisé du côté de la fortune, mais qu'il a été un parfait homme de bien et un type de charité.

Beau-fils (fils de feu la première femme) du célèbre caïd Nessim Samama, de Tunis, qui habita Paris, rue de Chaillot, de 1864 à 1871, il s'était fixé à Marseille depuis près de trente ans et y jouissait de la plus large existence. C'était, sous tous les rapports, un homme heureux; tout lui réussissait: affaires, vie de famille; une femme excellente, deux fils mariés, plusieurs petits-enfants, tous aimés, tous considérés; seule, la santé lui faisait défaut, et de longues années de souffrances physiques ont dû altérer sa raison pour l'amener à une fatale détermination que faisait, hélas! redouter à son entourage, dans ses trois dernières années, son caractère aigri par la douleur.

Mais il faut constater hautement — en face de cette tombe qu'il a ouverte lui-même — que Joseph Samama avait pour plus grande préoccupation celle de faire du bien et de soulager la misère, mais à deux conditions: d'abord qu'on n'en parlât pas et aussi qu'on ne l'importunât point.

Certains traits qu'on nous a racontés donneront l'idée de ce caractère éminemment bon et original en même temps.

Un jour, je ne sais plus quel Israélite, à lui inconnu, implore sa charité dans la rue. Joseph Samama lui donna un louis et l'invita, chaque fois qu'il le rencontrerait, à le saluer seulement *en touchant son chapeau*, lui promettant en retour pareille aubaine... mais à condition... de ne pas même lui adresser la parole.

Autre exemple:

Le 4 avril 1871, Marseille était en révolution, la Commune y faisait son *pronunciamiento*, à l'instar de Paris; les rues étaient presque impraticables, et les communications pour la vie usuelle fort difficiles. Samama fit commander son dîner chez un restaurateur israélite du nom de Nataf, et le lendemain il lui faisait remettre mille francs pour prix de ce frugal repas, l'honnête fournisseur ayant, d'après lui, exposé sa vie pour apporter ce dîner!

Voilà l'homme qui vient de mettre fin à ses jours, à l'âge de soixante-trois ans, quand la vie matérielle et la vie de famille n'avaient pour lui que des satisfactions.

Nous nous associons au deuil de ses proches et aux regrets unanimes qu'inspire cette détermination fatale, et nous sommes convaincu que, s'inspirant des exemples de charité laissés par leur père, ses enfants feront bon usage de la fortune qu'il leur a laissée!

LES JUIFS DÉICIDES

Dans son intéressante publication (1) *Romains et Juifs*, M. L. K. Amitaï démontre (chap. IV) que la mort de Jésus-Christ est tout entière imputable aux Romains représentés par Ponce-Pilate. Après lui, d'autres procureurs ont traité de la même façon plusieurs autres pseudo messies.

Mais raisonnons un peu dans l'hypothèse où les Juifs auraient tout fait.

Oui, ils ont tué Jésus-Christ. Mais ils l'ont aussi produit. Pourquoi aucun des peuples réputés illustres n'a-t-il rien produit de semblable? Et pourquoi, quand il s'agit de Juifs, ne voir que le mal et fermer les yeux sur les mérites? On sait gré aux Grecs d'avoir produit Socrate et Aristide plus qu'on ne leur en veut de les avoir maltraités. Maintenant est-ce vraiment un mal, au point de vue chrétien, d'avoir tué J.-C.? Mais, vous ne seriez pas chrétien, il n'y aurait pas de chrétiens sans la mort violente de J.-C. Sans elle, votre âme ne serait pas sauvée. Les Juifs ont donc sauvé votre âme, sauvé le genre humain, et votre haine et vos atroces persécutions contre eux sont une noire ingratitude, un crime sans nom! Vous êtes comme ces fils dénaturés oubliant les mille bienfaits de leur mère et ne se souvenant, pour la haïr et la faire souffrir, que de quelques légères corrections reçues dans leur enfance. Avec tant soit peu de cœur, vous embrasseriez les genoux de tout Juif que vous rencontreriez pour l'immense bienfait de ses ancêtres envers vous.

Et qu'est-ce que c'est que cette justice qui punit des millions d'êtres humains pour un crime commis, il y a deux mille ans, par une poignée de leurs ancêtres et qui veut qu'on continue ainsi jusqu'à la fin des siècles?

Les Grecs ont tué Socrate; ils ont frappé d'ostracisme Aristide, auquel un de ses juges ne reprochait que l'ennui de l'entendre appeler toujours le Juste. Quelqu'un s'est-il jamais avisé d'infliger, pour ces crimes, un châtiment à un descendant quelconque des Grecs?

Il y a eu et il y a encore des Français qui regardent Louis XVI comme un martyr. Mais aucun ne sera jamais assez fanatique pour souhaiter que tous les Français, sans exception, soient condamnés, jus-

(1) Chez Fischbacher, 33, rue de Seine, Paris.



qu'à la consommation des temps, à souffrir pour sa mort. Aucun Anglais, non plus, ne voudrait pareille expiation pour la mort de Charles Ier ou celle de Jeanne d'Arc. Mais, direz-vous, ni Socrate, ni Aristide, ni Louis XVI, ni Charles Ier n'ont été Dieu, tandis que les Juifs se sont rendus coupables de déicide, de lèse divinité, forfait autrement abominable et vraiment inexpiable.

D'abord, c'est se faire une idée bien triste et indigne de la Divinité que de lui attribuer des sentiments de vengeance implacable pour l'offense de faibles vermisseaux tels que les hommes Puis *déicide*, n'est-ce pas un mot vide de sens partout ailleurs que dans la mythologie? Et à cette époque déjà la mythologie était pour les Juifs *hebel habalim*, *vanitas vanitatum*. Mais la divinité de J.-C. n'éclatait-elle pas dans la sublimité de sa doctrine? Toute sublime qu'elle était, elle n'avait rien d'inédit pour les Juifs. Si elle était une révélation pour les païens, elle n'était que monnaie courante pour les premiers, et ce fut, sans doute, ce qui fit dire à J.-C. qu'on n'était pas prophète dans son pays (aucun des vrais prophètes n'a été de cet avis). Les plus beaux discours, même celui de la Montagne n'étaient, pour eux, que de belles déclamations parfois entachées d'inexactitude comme celle dans cette phrase : «Les anciens vous ont dit : haïssez vos ennemis; moi je vous dis, » etc. Dans aucun livre juif on ne trouve rien de pareil. Mais la bienveillance et la charité envers son ennemi sont formellement ordonnées par la Bible. (Exode 23-3; Proverbes 24-17; 25-21.)

Moïse, le divin Moïse — dans le sens poétique du mot — n'était pour eux que le plus grand des hommes, et ils l'appelaient Moïse *notre maître* (professeur). Jamais son apothéose n'aurait pu entrer dans leur esprit. Lui-même a eu soin de la rendre impossible en laissant inconnu le lieu de sa sépulture qui, autrement, serait devenu un lieu d'adoration, de pèlerinage comme le Saint-Sépulcre et la Mecque.

Les Juifs n'ont donc pas tué J.-C. parce que ou quoi que Dieu. Ils n'ont reconnu en lui aucun attribut divin dont le premier est l'invisibilité, l'immatérialité, l'impossibilité de se manifester matériellement (Exode 33-20). Ils ont donc condamné un homme qu'ils ont cru, de très bonne foi, coupable de sacrilège — et non un Dieu — sans pensée de vengeance ni de méchanceté comme en avaient, quelques-uns au moins, des juges de Socrate, d'Aristide, de Louis XVI et de Charles Ier. Donc aux yeux de la justice vraie, les Juifs sont moins coupables que les Grecs, les Français, les Anglais et tant d'autres peuples au sein desquels quelque grande iniquité s'est accomplie.

Envisageons maintenant la question d'un autre point de vue, et toujours dans l'hypothèse que les Juifs, et non Ponce-Pilate, ont commis le meurtre.

A cette époque, les Juifs étaient déjà dispersés dans les quatre coins du monde. — Cette dispersion n'était donc pas la conséquence du crime de la Passion. Ceux de la Palestine étaient loin d'en former la majorité. Dans tous les cas, aucun de ceux qui n'étaient pas à Jérusalem ne pouvaient assister au procès ni à l'exécution de Jésus-Christ. Combien approximativement de ceux qui se trouvaient à Jérusalem ont pu en être témoins? Y a-t-il, y a-t-il jamais eu une enceinte judiciaire, pouvant réunir seulement vingt-cinq mille hommes? Puis, il faut tenir compte du tempérament juif, antipathique foncièrement aux spectacles sanglants. On peut donc admettre avec certitude que moins d'un millième du chiffre total des Juifs d'alors était présent au procès de Jésus-Christ.

Admettons aussi comme vrai et unanime le cri des assistants : « Que son sang retombe sur nous et nos enfants » (Le caractère du tyran despote Ponce-Pilate permet cependant de douter qu'il ait consulté la foule). Ce cri ne pouvait avoir la moindre valeur, pas plus que le cri d'un délirant ou qu'une convention contraire à la morale ou aux prescriptions de la loi. Il était même criminel aux yeux de la justice et aux yeux des Juifs, auxquels la loi de Moïse dit (Deutér. 14-16) « : Les pères ne mourront pas pour les péchés des fils, ni les fils pour les péchés des pères. »

Ne nous arrêtons pas cependant à cette considération malgré son importance. Prenons le cri comme valable, comme la sentence d'une cour de justice ratifiée par Dieu.

A qui pouvait s'en appliquer l'effet? Evidemment seulement à ceux qui avaient poussé le cri et à leur postérité; dans aucun cas, aux enfants de ceux qui étaient restés complètement étrangers à toute l'affaire, c'est-à-dire tous ceux hors de Jérusalem et surtout hors de la Judée et formant, non l'immense majorité, mais la presque totalité de la race juive. Leurs descendants échappaient donc à la condamnation contenue dans le fameux cri, et les maudits par lui ne pouvaient former qu'une minorité imperceptible. Qu'est-elle devenue cette petite minorité? Comment et où a-t-on pu et peut-on la reconnaître, pour la séparer des autres Juifs innocents? Dans l'impossibilité de la reconnnaître, les chrétiens auraient dû et devraient craindre d'agir à l'inverse de la justice de Dieu, qui aurait épargné Sodome et Gomorrhe en faveur de dix justes. L'ont-ils fait? Le font-ils? La doctrine de l'exterminateur des Albigeois a prévalu auprès d'eux à l'égard des Juifs. « Tuez-les tous, a-t-il dit, Dieu reconnaîtra les siens ». Cependant, le rôle d'exécuteur des hautes œuvres — même de Dieu — n'a généralement rien de flatteur pour l'amour-propre, rien de quoi nous rendre fiers. Un Attila seul peut oser se vanter d'être l'instrument de la vengeance de Dieu. Et pour réaliser sa volonté, Dieu a-t-il besoin des faibles vermisseaux que sont les hommes?

Conclusion. Qu'on croie l'histoire ou la légende, on ne peut ne pas trouver condamnable l'inimitié des chrétiens contre les Juifs : elle ne repose sur aucun grief fondé. Il serait grandement temps que les chrétiens éclairés et justes — n'ayant aucun intérêt à faire le contraire — le reconnussent et ne fissent aucune difficulté pour le proclamer hautement.

Une stricte justice demanderait davantage : de la reconnaissance pour les services des Juifs à l'humanité.

Mais ils ne sont pas si exigeants, et ils sont très heureux si leurs efforts pour le bien ne sont pas méconnus ou mal interprétés. Ils savent d'ailleurs

que la reconnaissance est la vertu la plus rarissime, qu'elle ne s'exerce volontiers que platoniquement envers les morts, et ils ne sont nullement jaloux de celle qu'on témoigne si chaudement aux Perses, aux Assyriens, aux Egyptiens, aux Grecs, aux Romains auxquels, comme au fameux cheval de Roland, on trouve toutes les qualités, mais qui, comme lui, les gâtent toutes par le défaut d'être morts. Ils préfèrent s'en passer et continuer à vivre, malgré leur grand âge de trente-six siècles, et travailler comme dans la jeunesse.

M. ISAAC.

Correspondances Particulières

Angleterre

Londres, 25 mars.

M. Clément Scott, critique d'art d'un rare mérite, a fait dernièrement une conférence au *Jewish Workingmen's Club*, Cercle des travailleurs israélites. Sujet : le Théâtre anglais. Le Juif, bien qu'issu de noble race, était fort injustement représenté sous les plus affreuses couleurs. Ce fut l'éminent acteur français Fechter, qui porta une atteinte fatale au genre maniéré de l'école de Macready, et osant jouer Shakespeare, naturellement, sans aucune affectation. C'est lui qui enseigna aux acteurs anglais à faire usage de leur voix naturelle. Le théâtre Lyceum était aux abois, lorsque Henry Irving vint le relever tout d'un coup par la représentation du Juif Alsacien, *The Bells*.

— On lit dans le *Jewish Chronicle* que, dans un petit village de Palestine, à mi-chemin entre Jaffa et Jérusalem, là où s'arrête la diligence, on voit près de Howard's Hôtel, un vieux dôme ; c'est le tombeau qui recouvre les restes des sept Macchabées ! Si on ne répare pas bientôt le lieu où reposent nos plus glorieux généraux, il ne tardera pas à disparaître. Les pierres tumulaires sont encore assez bien conservées, et ce serait non seulement une perte irréparable pour la nation juive, mais un manque du profond respect que les Juifs doivent à la mémoire des braves Macchabées ! A. H.

Roumanie

Bucarest, le 16 mars.

Sous le régime prétendu libéral de feu Jean Bratiano, qui a duré plus de douze années consécutives 1876-1888, les Juifs de la Roumanie ont beaucoup souffert. La collection des *Archives Israélites* est là pour le constater. Mais, ce que nous souffrons depuis 1888, c'est-à-dire depuis l'avènement au pouvoir du régime conservateur, ceux qui ont le bonheur de vivre dans les pays civilisés de l'Occident ne peuvent s'en faire une idée. Les grands boyards roumains nous traitent avec plus de rigueur qu'en Russie. Oui, car là-bas on n'expulse que les Juifs *étrangers* et ceux établis depuis un certain nombre d'années hors du territoire fixé par des lois, iniques sans doute ; tandis qu'en Roumanie on chasse les Juifs indigènes, nés de père en fils sur les lieux dont on les bannit arbitrairement, qui ont de tout temps payé tous les impôts et qui ont servi sous le drapeau national et versé leur sang pour la grandeur et l'indépendance du pays. Ces cas sont fort nombreux, surtout en Moldavie. La plupart se sont soumis ; mais quelques-uns (1), plus courageux et plus confiants dans la justice du pays, ont intenté des procès aux autorités administratives devant les tribunaux. Un des procès a été jugé dernièrement par le tribunal du département de Bacau. Voici, d'après le *Timpul*, organe du gouvernement, n° 33 du 19/3 mars courant, l'objet de ce procès en quelques mots et ses conséquences : Le cas de Schmil. (Jancu Schmil Gerschen) : « Le Juif « Jancu Schmil Gerschen de la commune Leca, du « district de Bacaù avait été expulsé illégalement et « par la force brutale avec sa famille, en vertu d'une « décision du Conseil communal de ladite com« mune. Le Juif a intenté une action contre le maire de « la commune et le sous-préfet de l'arrondissement « *Sirelul de jos*. Le tribunal, à l'audience du samedi « 13/25 février, a condamné le maire à un mois de « prison et le sous-préfet, M. Cocea, à six mois et un « jour de prison, à deux ans d'interdiction des droits « politiques et tous deux solidairement au payement « de trois cents francs de dommages et intérêts. »

Cet arrêt a fait grande sensation dans le pays. Les politiciens, prétendus patriotes, ont protesté que c'est un sacrilège de condamner deux fonctionnaires chrétiens pour avoir expulsé un sale juif. Un député a même interpellé à ce sujet le ministre de la justice du haut de la tribune de la Chambre ; mais les Roumains impartiaux et sensés ont trouvé que le tribunal a été clément et que la peine est légère en comparaison des barbaries commises par ces satrapes et du mal énorme causé au Juif, à sa famille et à son commerce. Voici, en effet, toujours d'après le même numéro du *Timpul*, ce qui a été prouvé devant le tribunal par des témoins chrétiens, paysans invoqués par Schmil : « Jancu Schmil se trouvait « dans la catégorie des Juifs qui, conformément au « journal du Conseil des Ministres du 17 octobre « 1892, sont en droit de demeurer dans les commu« nes rurales. M. le sous-préfet, contrairement à « l'arrêt du Conseil communal de Leca, qui admet« tait le Juif Schmil à résider dans la commune, a « donné ordre au maire de l'expulser. Le maire s'est « soumis à cet ordre, et le 2 novembre 1893 il a « expulsé Schmil par la force armée envoyée par le « sous-préfet. A cette occasion les soldats ont com« mis, en présence du maire, une véritable dévas« tation dans la maison de Schmil : ils ont mangé et « bu tout ce qu'il leur a plu dans le magasin du Juif et « ont nourri pendant deux jours leurs chevaux « avec le foin et l'avoine de Schmil. Le Juif a ré« clamé au procureur du roi de Bacau, qui a ordonné « au sous-préfet de réintégrer Schmil dans sa mai« son et dans son avoir. Le sous-préfet a répondu « irrévérencieusement et négativement. Alors le « procureur communiqua le fait au Ministre de la

(1) Le ministre a déclaré à la Chambre qu'ils sont au nombre de seize chefs de familles.



« Justice et au préfet. Après cette démarche, le « Conseil communal de Leca, nouvellement convoqué pour le 28 novembre, a décidé l'expulsion de « Schmil de la commune.

« Le tribunal, présidé par M. Buzdugan, a vu dans « ces faits un abus de pouvoir et a condamné le sous-« préfet Cocea et le maire de la commune conformé-« ment aux conclusions prises en séance par M. le « Procureur du roi Téodorini. »

C'est une pâle idée des tourments et des vexations incessantes auxquelles sont en butte nos pauvres coreligionnaires, en Moldavie particulièrement. Jusqu'à présent, ils ont souffert en silence et personne à l'étranger ne s'imaginait combien ils sont vexés et spoliés par les fonctionnaires administratifs. Maintenant, la mesure est trop pleine et voilà qu'ils commencent à réclamer justice, et ils l'obtiendront, car, parfois, il y a des juges en Roumanie aussi.

X.

DONS

FAITS EN FAVEUR DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET CHARITABLES PENDANT LE MOIS DE FÉVRIER-MARS 1894

MM. Blum (faubourg Saint-Honoré), différentes institutions, 100 fr. — Cahen (rue Darcet), id. 100 fr. — Louis Cahen, id., 100 fr. — Cohen (rue Ballu), Comité de Bienfaisance, 100 fr. — L. Simon et son fils Henri, différentes institutions, 120 fr. — Mme Maurice Blin, Refuge du Plessis-Piquet, 100 fr. — MM. A. Léon, en mémoire de sa mère, différentes nstitutions, 400 fr. — Georges Lévy et Léon Neuburger, id., 700 fr — Georges Lévy, 1 obligation consistorial. — Salomon Baer et J. Mayer, différentes institutions, 200 fr. — Mme Alexandre Léon, Œuvre des femmes en couches, 300 fr. — MM. Emile Maintz, différentes institutions, 300 fr — Brach. id., 350 fr. — Jodkowitz, id., 600 fr. — M. le rabbin Mayer et M. Dupont, id., 900 fr. Mme Veuve L. de Ricqlès, Comité de Bienfaisance, 200 fr. — La Compagnie d'Assurances générales contre l'incendie, id , 500 fr. — J.-J. Boris, en mémoire de son fils Adrien, id., 100 fr. — M. Worms, id., 100 fr. — MM. J. Picard, id., 250 fr. — Edmond Francfort, id., 200 fr. — M. et Mme Théodore Porgès à l'occasion de l'anniversaire du décès de Mme la baronne de Weissweiller, id., 500 fr. — Mme veuve J. Hesse, id., 100 fr — Mme Janic Rodrigues, 100 fr. — MM. Georges Halphen, id., 400 fr. — P. Haarbleischer. id., 200 fr. — Klotz et Schwartz, différentes institutions, 1,765 fr. — Mmes Jules Lion, Bernard Bénédic et Eugène Keïm, en mémoire de M. Paul Oppenheim, leur père, id., 300 fr. — Mme la baronne James de Rothschild, id., 500 fr.

NOUVELLES DIVERSES

Un incident singulier a troublé l'office de vendredi soir 23 mars, au Temple de la rue de la Victoire. Le *Hazzan* Beer venait de dire *Borechou* quand un individu, enjambant les marches de la *Teba*, s'est mis à proférer à haute voix plusieurs paroles en s'adressant au public. Il avait l'air de vouloir tenir un discours.

L'émoi a été assez grand dans l'assemblée, surtout dans la galerie des dames. Deux huissiers se sont élancés sur l'intrus, qu'ils ont appréhendé au corps et fait conduire chez le commissaire de police.

Ce trouble-office paraît être déséquilibré. L'émotion s'étant calmée, le service divin a continué comme de coutume.

— Très nombreuse réunion, dimanche dernier, dans l'après-midi, à la Salle Consistoriale, où la Société « Jischoub Erez Israël » d'assistance aux colons israélites en Palestine tenait sa troisième assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. le Rabbin Weiskopf. On a entendu successivement le Président qui, dans une allocution fréquemment applaudie, a ouvert la séance; le secrétaire, M. H. Prague, qui a présenté le rapport sur la situation morale de la Société, qui possède actuellement le terrain en culture situé à Wadel-Chanin, provenant des *B'né-Tzion*. Il a donné des détails sur l'harmonie de vues qui est en train de s'établir entre les diverses Sociétés poursuivant le même but pour assurer le développement méthodique de l'assistance des colons israélites en Palestine. Du compte rendu financier, il appert que les recettes se sont élevées à 2,247 fr 75, qui, jointes à l'encaisse se chiffrant à 4,630 fr. 45, font un total de 6,878 fr. 20. Les dépenses, consistant en frais de bureau et de culture viticole, ne s'élevant qu'à 1,246 fr. 60, il reste, au 1er janvier, 5,631 fr. 55.

Plusieurs membres ont présenté des observations sur les moyens de développer l'action de la Société. Il a été décidé qu'on s'efforcerait, par une propagande incessante, d'augmenter le nombre des adhérents et de signaler à la générosité de nos coreligionnaires de Paris ou de province une œuvre qui, par les glorieux souvenirs qu'elle doit éveiller dans le cœur des Israélites, mérite des sympathies ardentes et effectives.

L'élection du bureau a terminé cette intéressante séance.

— M. Léon Fridmann va prendre bientôt possession du poste Rabbinique de Toul, auquel il a été appelé sur la désignation du Consistoire de Nancy et des délégués Toulois.

— Le Bulletin de « l'Association des anciens élèves de l'Ecole normale », qui vient de paraître pour l'année 1894, contient deux notices (sur 21) consacrées à des coreligionnaires, dans l'année 1893, M. Alexandre Weill, professeur de sciences mathématiques, né à Obernai (Alsace), décédé à Nice; l'autre à M. Samuel Risser, originaire de Berghem (Haut-Rhin), décédé à Paris.

L'une et l'autre de ces notices se lisent avec un touchant intérêt.

— Le bal annuel de la *Bienfaisante* a été aussi brillant, aussi animé que possible. Il faut savoir gré aux organisateurs de cette fête de bienfaisance qui, d'année en année, en augmentent l'éclat et le succès.

Départements

Le nombre des étudiants israélites, à Montpellier, est assez considérable. Il s'élève, pour les diverses



Facultés et Ecoles, à trente-cinq environ, dont *huit* pour l'Ecole d'agriculture. A côté d'indigènes, il y a des Russes, des Orientaux, qui viennent demander à la France leurs diplômes soit de médecins, soit de licenciés en droit, soit d'agronomes.

On sait qu'au Moyen-âge il y avait déjà des Israélites à l'Université de Montpellier qui ont même coopéré à sa fondation. Ce foyer de science était également le siège d'écoles rabbiniques très illustres.

— M. Léon Job, professeur au lycée de Nancy, a obtenu son doctorat ès-lettres en Sorbonne.

— On a inauguré, dimanche dernier, à Marseille, un monument élevé à la mémoire des défenseurs de la patrie en 1870-71.

Parmi les discours prononcés à cette occasion, il y en a eu un de M. Lévy, président du conseil d'arrondissement.

Le soir, un banquet réunissait les personnages officiels et les invités, au nombre desquels figurait le Grand-Rabbin. Un toast a été porté par un abbé au nom de l'évêque. Quand il eut terminé, le Grand-Rabbin le félicita en lui disant : « On ne pouvait mieux dire. Le patriotisme est glorifié aussi bien par l'Ancien que par le Nouveau-Testament. »

— On nous écrit de Lyon, le 27 mars :

L'honorable et dévoué président de notre Consistoire, M. Léon Kahn, vient d'être frappé d'une façon bien cruelle. Sa fille lui a été enlevée par une rapide maladie. Toute la Communauté de Lyon s'est associée au deuil de son chef si douloureusement éprouvé. Mlle Kahn, qui disparaît à la fleur de l'âge, s'était vivement intéressée, à l'exemple de ses parents, aux œuvres de bienfaisance. Elle était la trésorière de la Société charitable des demoiselles israélites de Lyon, dans laquelle les jeunes filles font l'apprentissage du bien et s'exercent à secourir la misère, et qui n'a pas sa similaire dans d'autres Communautés.

Etranger

La Schechitah en Suisse. — L'article nouveau de la Constitution qui interdit la *Schechitah* sans assommage préalable est déjà entré en vigueur dans quelques cantons. C'est celui de Berne — où les hostilités ont commencé contre ce système d'abatage — qui a proscrit la première la *Schechitah*. Elle y est interdite depuis le 5 février. Soleure est venu ensuite. Bâle a suivi le 1er mars, et Zurich le 8. Quelques formalités empêchent encore le canton d'Aargau de mettre à exécution l'article proscripteur.

Nos coreligionnaires desdits cantons qui veulent consommer de la viande tuée selon le rit — et ils sont légion — sont obligés de s'approvisionner, ceux de Bâle, à Saint-Louis (Alsace); de Berne, à Genève — provisoirement; ceux de Zurich, en Italie. Quant aux Argoviens, ils demandent leur viande à leurs coreligionnaires du grand duché de Bade. L'industrie des boucheries israélites est tuée en Suisse. Voilà le plus clair résultat de la victoire des protecteurs des animaux.

— C'est par erreur qu'il a été dit dans la correspondance de Constantinople, publiée dans le numéro du 1er mars, que Mme Elias Pacha, la digne épouse du général, médecin du palais impérial, était encore la présidente de l'Œuvre de bienfaisance fondée naguère par ses soins. Cette œuvre est dirigée actuellement par Mme Raphaël Tedeschi. Quant à Mme Elias Pacha, elle consacre toute son activité philanthropique à la création d'une autre Œuvre destinée à venir en aide aux enfants pauvres des écoles religieuses.

— Une dame de Chicago, très connue par ses libéralités, Mme Max Rothschild, a fait un don de 100,000 dollars (plus de 500,000 francs), à partager entre l'Hôpital Michael Reese, l'Ecole des Métiers israélites, la Maison pour les invalides du travail âgés et l'Orphelinat israélite de Cleveland.

— Un notable membre de la Communauté de Brunn récemment décédé, M. Henri Gompertz, a légué 250,000 gulden à la ville, 40,000 florins à diverses Institutions humanitaires et 30,000 florins aux Œuvres israélites.

— D'une correspondance adressée de Jérusalem à la *Judische Presse*, il résulte qu'il y a actuellement dans la Ville Sainte 300 négociants israélites, 100 petits marchands, 20 changeurs, 2 banquiers, 4 médecins, 5 pharmaciens, 1 dentiste, 14 instituteurs, etc. Dans les professions manuelles, on compte 21 bijoutiers, 22 horlogers, 5 graveurs, 18 relieurs, 36 boulangers, 5 raffineurs, 2 mécaniciens, 1 sculpteur, 61 tapissiers, 91 cordonniers, 51 tailleurs, 30 maçons, 5 peintres en bâtiment, 12 tourneurs, etc., etc.

Le travail et l'industrie ont droit de cité à Jérusalem, et c'est bon signe pour son relèvement matériel.

— Le poète Dr Louis-Auguste Frankl, qui vient de s'éteindre à Vienne à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, est une des gloires les plus pures du Judaïsme autrichien. Né en Bohême, il s'était d'abord consacré à la médecine, et il a donné un concours très précieux à la fondation d'instituts pour les aveugles. Mais la littérature l'attirait, et il se fit bientôt connaître et estimer du public par des poésies d'un sentiment très pur. La Palestine, ses gloires passées, inspirèrent plus d'une fois sa muse, et il rapporta d'un voyage en Orient un des poèmes *Nach Jerusalem* où vibre, avec une rare intensité, l'âme juive.

Le Dr L.-A. Frankl a dû éprouver une bien douce joie du relèvement agricole de cette Palestine, qu'il avait chantée en si beaux vers. Il s'était fait également un nom dans le journalisme, qu'il honora par son attachement aux idées de libéralisme éclairé, qu'il défendit avec un talent incontesté.

— Nous avons reçu le compte rendu de la Société des écoles scolaires de Jassy, qui témoigne de l'activité féconde de cette œuvre.

— Ils vont bien, les antisémites! Le tribunal de Nuremberg a condamné le sieur Weber, rédacteur d'une feuille antisémite, à trois mois de prison pour attentat aux mœurs.

Et ce sont des gens comme ce Weber et Jacquinot d'Oisy qui s'intitulent justiciers!

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat



VIENT DE PARAITRE

CATALOGUE n° 326 de livres d'occasion.

Les peuples sémitiques, Hebraica

Judaica, *Voyages en Terre Sainte*, *Arabica*, etc. (2358 n°s)

Contenant une grande partie de la Pibliothèque de feu M. *Isidor LŒB* (professeur au Séminaire Israélite de Paris, premier secrétaire de l'Alliance Israélite). Envoi *gratis et franco*.

Francfort-s.-Mein, Joseph BAER et Cie

Rossmarkt 18, *Librairie ancienne et moderne.*

(933)

INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX
DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle
Etudes commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.
Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

(41e Année)

Contentieux universel
ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG
Fondée en 1852

par LOEB (Emmanuel)
RUE DE PROVENCE, 46
PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts (901)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS ET Cie

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שחט חזן aux références
ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central
CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES
MARQUE DEPOSEE
Représentants acceptés avec bonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral.**

531

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le seul Veritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

l'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac**, de cœur, de tête et dissipent à l'instant tout malaise
Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre **Rhumes**, **Refroidissements, Grippe, Influenza.**
Excellent aussi pour la toilette et les **dents.**
54 Récompenses dont **16 diplômes d'honneur et 14 médailles d'or.**

Fabrique à Lyon, Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*

MAISON CAEN
EMILE FOIN, Succr
115 — boulevard Sébastopol — 115

PATISSERIES, CONFISERIES, GLACES
פסח POUR PAQUE פסח

Gâteaux spéciaux pour le goûter sous la surveillance d'un Israélite
Azymes de Vienue מצות (623)

LA GERBE

Études, Souvenirs, Lettres, etc.

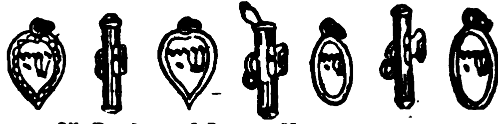
PUBLIÉS

A L'OCCASION DU CINQUANTENAIRE
des *Archives Israélites* 1840-1890.

Prix par exemplaire :
Papier *ordinaire*, 3 fr. 50 avec envoi
Papier *de luxe*, 5 fr. 50 avec envoi



ARON aîné, Fabricant



35, Boulevard Bonne-Nouvelle, Paris
FABRIQUE DE MESOUSAS ET MÉDAILLES
en or, argent et argent doré (843)

CONSISTOIRE ISRAÉLITE
DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

MAISON PLANÈS

TAILLEUR

POUR DAMES ET POUR HOMMES
9, rue d'Amsterdam

Cette Maison possède une coupe très élégante, fournit des tissus irréprochables.

PRIX TRÈS MODÉRÉS, MAISON DE CONFIANCE

(932)

THre DREYFUS
30, *rue Taitbout*, Paris
(Précédemment : 24, rue Taitbout)
Tapis d'ORIENT et d'Europe
(876)

L'IMMORTALITÉ DE L'AME
CHEZ LES JUIFS
du Dr BRECHER
Traduction française avec préface et notes
par ISIDORE CAHEN
1 vol. Prix : 3 francs

La femme et le péché originel par Ad. FRANCK, de l'Institut. Une brochure. — Prix : **1 fr. 25.**

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER
DE L'EST

Le jeudi 12 avril 1894, à deux heures, il sera procédé, en séance publique, dans l'un des bureaux du service de la Comptabilité générale, 146, rue du Faubourg-Saint-Denis, au tirage de 5,400 obligations Est 3 0/0 nouvelles, remboursables à 500 francs, sous déduction de la taxe de 4 0/0 établie par la loi de finances en date du 26 décembre 1890.

(Ce tirage comprendra les obligations émises antérieurement au 1er mars 1894.)

Le remboursement des titres amortis aura lieu à partir du 1er septembre 1894, ou dès le lendemain du tirage, moyennant une retenue calculée au taux de l'escompte de la Banque de France.

LVe ANNÉE **Nº 14. — Jeudi 5 Avril 1894** LVe ANNÉE

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : Isidore CAHEN | DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS | **Rédacteur en chef : H. PRAGUE**

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

L'ANTISEMITISME

MM. Georges Thiébaud, Valabrègue et le *Figaro*

Si la *Libre Parole* disparaissait, il resterait encore aux antisémites de tout poil et de tout crin, d'où qu'ils viennent, — du boulangisme, du cléricalisme ou de l'anarchisme, — un organe pour y déposer leurs pensées de derrière la tête, et y semer la bonne graine antisociale. Il leur resterait le *Figaro*, qui leur ouvre toutes grandes ses colonnes, avec une aimable hospitalité, très flatteuse, on l'avouera, pour la demi-douzaine de ses rédacteurs sémites, et fort encourageante pour sa nombreuse clientèle juive, car le *Figaro* — c'est un fait positif — est lu par beaucoup d'Israélites.

On le rencontre en bonne place, sur les guéridons de nos salons les plus huppés. Quelle bonne surprise pour nos coreligionnaires, en dégustant leur chocolat, de pouvoir comme jeudi dernier, lorsqu'ils ouvrent leur journal favori, y lire, en tête du premier Paris, ce titre avenant : *M. Renan et l'antisémitisme*, suivi de deux colonnes et plus d'assertions fantaisistes et atrabilaires sur le compte de la race à laquelle ils appartiennent, où les traits venimeux font chorus à de fantaisistes révélations, le tout marqué au sceau d'une jalousie maladive et respirant un vigoureux ressentiment et une rancune obstinée.

Le signataire de cette philippique contre Israël, qui bat les desentiers Drumont, n'est autre que M. Georges Thiébaud, l'inventeur du génial Boulangisme, non encore consolé de l'issue malheureuse et tragi-comique de sa fameuse création politique. Nous avons, au temps où l'aventure battait son plein et tournait tant de têtes et de consciences, signalé les tendances antisémitiques du mouvement.

La présence de M. Naquet sur le bateau qui portait la fortune du général et la foule des mécontents de tout acabit et de toute origine ne nous rassurait guère. On l'aurait débarqué à la première bonne occasion.

L'article que vient de publier M. Georges Thiébaud justifie amplement nos appréhensions d'antan. Vous pouvez vous en assurer par l'analyse que nous allons essayer de donner de ce factum.

M. Thiébaud est fort chagrin. Il en veut à M. Renan qui, dans sa fameuse préface de l'*Ecclésiaste*, avait donné des gages aux ennemis d'Israël, en se livrant sur notre compte à de vraies *charges* d'artiste, d'avoir trahi les espérances des antisémites. Il pensait qu'un homme qui avait si bien égratigné les Juifs il y a quelque vingt ans, ne manquerait pas l'occasion de la publication de son *Histoire du Peuple d'Israël* pour accentuer la caricature qu'il avait ébauchée au temps où les préjugés du séminaire survivaient encore dans son esprit au naufrage de



ses croyances, et qu'il procéderait à leur éreintement en règle dans son dernier ouvrage, couronnement de sa carrière littéraire.

C'est cette déception qu'exprime M. Thiébaud en termes contristés.

« C'est bien dommage! » s'écrie-t-il sur un ton de lamentation.

Il y avait dans le dernier volume de Renan une phrase qui promettait. Renan parlait du « cercle d'animosités effroyables qui s'alluma contre les Juifs ». Pourtaut, cruelle déception, le prestigieux écrivain — il ne s'agit pas de M. Thiébaud, mais du célèbre hébraïsant — s'était arrêté court et n'avait pas poussé plus avant l'explication du phénomène qu'il signalait. Mais M. Thiébaud est là pour réparer cet... oubli. D'abord, il réédite la trop célèbre page de la préface de l'*Ecclésiaste* que les derniers actes et écrits de Renan, notoirement sympathiques à notre race, ont si catégoriquement désavouée. Il commence par nous faire un peu d'histoire; il nous dit, par exemple, que « la réaction catholique de la Restaura- « tion ne porte aucune trace appréciable d'antisémi- « tisme, encore que le parti juif eût joué un rôle im- « portant dans les spoliations révolutionnaires.... »

« Un parti juif jouant un rôle important dans les spoliations révolutionnaires. »

Oh! la bonne histoire — le beau conte de la mère l'Oie! Et ce que les lecteurs du *Figaro* — quelque peu frottés d'histoire — ont dû rire dans leur barbe!

Mais quel est donc le grand grief articulé par M. Thiébaud contre les Juifs?

Pas autre que le parasitisme, car il paraît que nous sommes des parasites, tout ce qu'il y a de plus parasites, sur la terre de France. Il fait beau d'être citoyens depuis plus d'un siècle, d'avoir pris pendant ce long laps de temps sa part des charges et des devoirs civiques, d'avoir payé sa dette à la patrie pour se voir traités de parasites! Parasites aussi sans doute les nombreux Juifs qui se sont fait casser la figure pour défendre le drapeau national depuis Austerlitz jusqu'à Frœschwiller, en passant par la Crimée et la guerre d'Italie!

Mais ne nous emportons pas! Nous ne sommes pas les seuls à qui M. Thiébaud décerne l'épithète de parasites. Le protestant et le franc-maçon complètent d'après lui la trinité parasitaire.

Je crois que, si l'on poussait un peu M. Thiébaud dans ses retranchements, il ne serait pas loin d'avouer qu'il considère comme parasites tous ceux qui l'ont empêché, lui et ses amis, de décrocher l'assiette au beurre du pouvoir. A ce compte-là, la France entière qui a rejeté le Boulangisme ne serait qu'un immense nid à parasites, et nous nous trouverions, nous Juifs, en fort bonne compagnie!

A l'appui de sa thèse, M. Thiébaud invoque les grands principes d'humanité et de liberté.

Pauvre liberté! Pauvre humanité! qui servent, ô ironie! de vocable à une politique d'exclusivisme et d'ostracisme!

H. PRAGUE

P.-S. — M. Albin Valabrègue, le joyeux et fécond vaudevilliste qui a agité si longtemps sur nos scènes parisiennes les grelots profanes de la farce, s'est mis depuis quelque temps en route pour Damas. Ce qui le ferait supposer, c'est la réplique à l'article de M. Georges Thiébaud, toute confite d'humilité chrétienne, et qui a tout l'air d'un sermon évangélique. M. Albin Valabrègue assure que dans vingt ans les petits Juifs d'aujourd'hui, ayant hérité des grosses fortunes de leurs papas, feront tous vœu de pauvreté, et qu'alors les antisémites seront bien obligés de désarmer. Nous le croyons bien, surtout si les biens des Juifs ont passé dans les mains de leurs adversaires.

Si vous donnez votre bourse au joli Monsieur qui vous la réclame au coin du bois, du ton que vous savez, vous êtes sûr qu'il vous laissera tranquillement continuer votre chemin!

Prêcher de tels renoncements en s'inspirant de l'Evangile, tout comme un père de l'Eglise, c'est superbe, surtout de la part d'un Juif qui ne passait pas précisément, jusque dans ces derniers temps encore, pour un parangon d'austérité.

Mais M. Valabrègue, qui prend goût au métie d'apôtre, devrait bien commencer par donner l'exemple en faisant abandon de ses droits d'auteur sur ses comédies.

Ce serait, pour la propagande de ses généreuses utopies, un argument autrement convaincant que ses articles christolâtres, que leur ton candide ne sauve pas de la banalité et de la prudhommerie.

H. P.

ECHOS DE PALESTINE

Nous continuons à emprunter à la Correspondance hébraïque « Beth Halevi » de Jaffa des informations intéressantes sur le mouvement agricole et colonisateur palestinien.

D'abord des renseignements météoroogiques.

L'hiver a été très pluvieux en Terre-Sainte; ainsi en un mois on a compté neuf jours de grosses pluies, ce qui est considérable pour ce pays où la sécheresse domine habituellement.

— Il existe trois bibliothèques en Palestine. Une dite *El Barbonel* à Jérusalem, une autre *Schoor Tzion* à Jaffa, enfin une troisième à Safed. Toutes trois sont très utilisées, mais le nombre restreint de leurs volumes fait que la clientèle a bien vite épuisé les lectures. Ces bibliothèques sollicitent des envois



de livres, — surtout hébraïques — des israélites de l'étranger. Avis à bon entendeur

— D'après les estimations du directeur de l'école de Jaffa, chaque hectare de vignes du domaine rapportera de 200 à 450 francs.

— On projette dans plusieurs colonies l'introduction de plantations de cédrats.

A « Sichron Jacob » on fait des essais de culture de thé.

A « Rischon le Tzion » on s'occupe d'apiculture.

Un accident malheureux s'est produit dans cette colonie. Un tonneau s'est renversé sur un ouvrier agricole du nom de Brunxwitz et l'a tué.

De tous les renseignements d'importance variée que nous donne la Correspondance que nous avons sous les yeux, il résulte que l'activité agricole ne se ralentit pas un seul instant et que nos coreligionnaires prennent au sérieux leur métier de cultivateurs. C'est avec une infinie satisfaction que nous enregistrons ces résultats.

PHILANTHROPIE

UNE ŒUVRE INTÉRESSANTE

Dans notre numéro du 22 mars, nous avons parlé d'un Comité de dames visiteuses de pauvres que le Comité de bienfaisance se propose de créer, qui est à l'étude depuis plusieurs mois et qui n'a pas encore abouti.

On nous signale, à cette occasion, l'existence d'une Société amicale de bienfaisance de dames autorisée par la Préfecture de police et qui fonctionne depuis trois ans. Cette Société, fondée par Mme Isaac Weill, compte 600 adhérentes, dont quelques catholiques. Le Comité, qui comprend 19 membres dont trois dames représentant l'élément catholique fait des enquêtes sur les misères qui lui sont signalées par les sociétaires. Ces enquêtes sont menées très discrètement, et jamais celles qui y procèdent ne font connaître leur qualité. Moyennant une cotisation annuelle de 6 francs minimum, on devient membre de la Société, et à ce titre on a le droit de recommander au Comité les familles malheureuses que l'on connaît.

Telle est l'économie générale de l'œuvre qui tiendra prochainement son assemblée générale et dont l'action charitable, en raison de l'importance de l'élément israélite, s'exerce principalement en faveur des indigents de notre culte.

Dans le Comité nous relevons, outre le nom de la dévouée fondatrice et présidente ceux de Mmes Alexandre Weil, Charles Helbronner, Arthur Cerf, Israël Lévy, dame de l'honorable Rabbin, Paul Hesse, Falkenburger, etc.

En signalant et en recommandant à nos lecteurs cette œuvre, nous tenons à faire remarquer qu'elle ne se confond aucunement avec la création projetée par notre Comité de bienfaisance, qui doit avoir un caractère exclusivement israélite et fonctionner sous son contrôle et d'après ses instructions.

En un mot, la Société présidée par Mme Weill est une Société libre et neutre, et le Comité de dames projeté est une ramification du Comité de la rue Saint-Claude avec un caractère nettement israélite.

L'une et l'autre œuvre ont leur raison d'être et sont appelées à rendre de signalés services à l'assistance philanthropique.

LES ISRAELITES AUX ETATS-UNIS (1)

Emma Lazarus (*suite*).

Afin de mieux s'armer en vue de la lutte qu'elle va entreprendre, elle étudie les Ecritures saintes, l'hébreu, l'histoire et la littérature juives post-bibliques et, notamment, les œuvres des grands poètes hispano-israélites. Elle publie des traductions et des imitations de Gabirol, de Judah Halévi, de Moses ben Ezra, etc. Elle glorifie en vers superbes le Rosch Hachanah et le Hanouka. Dans le *Chant du Coq Rouge*, la *Bannière du Juif* et quelques autres morceaux dignes d'un Kœrner ou des *Iambes* d'Auguste Barbier, elle jette des notes éclatantes qui résonnent comme les appels d'un clairon de combat. Dans un autre poème, elle s'élève vers les hauts sommets de la poésie biblique dont elle emprunte le langage imagé; et, comme Ezéchiel, elle se prend à prophétiser l'avenir. Jetant un regard inspiré et attendri sur l'état d'abjection et de misère de tant de ses frères voués au mépris et aux insultes, ou écrasés sous le poids d'une intolérable oppression, elle demande si ces morts aux joies de l'existence sont condamnés à tout jamais; si ces ossements épars et desséchés ne finiront pas par se rejoindre et se recouvrir de chair; si, sous le souffle divin, le miracle de la résurrection ne s'accomplira pas un jour, et si, fidèle à la promesse faite aux saints patriarches, Dieu ne rétablira pas enfin l'antique Maison d'Israël sur le sol illustré par ses rois et sanctifié par ses prophètes?

A Carmen Sylva, reine de Roumanie, elle adresse un appel d'une émouvante éloquence en faveur de ses sujets israélites qui, en ce moment, souffraient d'une recrudescence de persécutions. Elle termine par cette strophe :

O Mother, Poet, Queen in one!
Pity and save — he is thy son.
For poet David's sake, the King
Of all who sing;
For thine own people's sake who share
His law, his truth, his praise, his prayer;
For his sake, who was sacrificed —
His brother — Christ! (2)

(1) Voir en dernier lieu le numéro du 22 mars.

(2) O toi, à la fois mère, poète et reine,
Aie pitié et sauve [le juif] — il est ton fils!
Pour l'amour de David, le Roi
De tous ceux qui chantent;
Pour l'amour de ton propre peuple qui a en partage
Sa loi, ses vérités, ses louanges, ses prières;
Pour l'amour du Sacrifié,
Son frère — le Christ!

Toutes ces nouvelles compositions ont été réunies en un volume séparé, portant le titre : CHANTS D'UNE SÉMITE. On y a joint un drame historique juif envers, *The Dance to Death* (1) dont Miss Lazarus avait emprunté le nom et le sujet à un conte écrit par Richard Reinhard, sur des documents fournis par le professeur Franz Delitzch. La scène se passe à Nordhausen (Allemagne) en 1349.

Les israélites, à cette époque, étaient accusés d'avoir empoisonné les eaux des fontaines et des rivières, et d'être ainsi la cause de la peste noire qui décimait les populations. Ceux de Nordhausen furent tous condamnés à être brûlés vifs (2). Une histoire d'amour entre la fille adoptive du chef de la Communauté et le fils du landgrave, qui avait ordonné cette horrible exécution, donne au drame un poignant intérêt romanesque.

La pièce est fort belle à la lecture, mais pas plus que *Spanoletto*, du même auteur, elle n'est destinée à la scène. Son titre s'explique par les circonstances qui ont précédé l'auto-da-fé.

Avant de se rendre au lieu du supplice, les israélites, vêtus de leurs habits de fête, s'étaient réunis dans leur Synagogue. Ils s'y préparèrent à mourir par la pénitence et les prières usitées le jour du Kippour. Puis, musique en tête et portant dans leurs bras les rouleaux sacrés avec leurs ornements les plus précieux, ils marchèrent en procession, non en se lamentant, mais avec des chants d'allégresse, comme s'ils se rendaient à une fête, — vers le lieu fatal où une mort effroyable les attendait.

Le long de la route la populace les hue et les accable de railleries. Elle leur crie :

« Les avares! ils emportent leurs bijoux et leur or dans la tombe! »

Dans l'exaltation de leur foi, les martyrs voient s'ouvrir devant eux la vie immortelle avec ses ineffables béatitudes, et ils chantent en chœur :

« ..... Réjouissons-nous!
« Nous voici au seuil de tes portes, ô Sion!
« Et de tes portails, ô Jérusalem! »

Puis quand enfin les flammes commencent à les envelopper, les chants cessent, le bruit sinistre d'un échafaudage qui s'écroule se fait entendre, et un grand cri, dernière et suprême prière, s'élève vers le ciel : HALLELUIA!...

III

Ce drame, Emma Lazarus l'avait dédié à George Eliot, auteur de *Daniel Deronda*, avec ces mots : « A l'illustre écrivain qui, de tous les artistes de nos jours, a fait le plus pour élever et ennoblir l'esprit de la nationalité juive. »

La nationalité juive! voilà l'idée nouvelle qui s'était emparée de son esprit, le rêve désormais caressé par son imagination ardente. De même que le héros israélite du grand romancier anglais, elle voit la solution juive dans la reconstitution de l'ancienne Judée en Etat indépendant. Et elle adopte, comme une sorte de programme, ces paroles que George Eliot met sur les lèvres de Deronda :

« L'idée qui me possède, c'est de rendre une existence politique à mon peuple, d'en refaire une nation, de lui donner un centre national tel qu'en ont les Anglais, bien qu'eux aussi soient dispersés sur la surface du globe. »

Et, sous le titre de « Jewish Problem », elle développe cette idée dans le *Century* avec une verve, une hauteur de vues et une magnificence de style qu'on ne saurait trop admirer. Puis, dans une feuille israélite de New-York — l'*American Hebrew* — elle s'adresse directement à ses coreligionnaires et leur fait connaître, en une longue suite d'articles intitulés « Epîtres aux Hébreux », sa pensée tout entière sur leur situation. Elle glorifie leurs vertus, mais signale aussi leurs défauts — défauts et vertus qui, à cause « des lumières et des ombres plus profondes de leur nature orientale, prennent un relief qui les distingue des nations au milieu desquelles ils vivent ». Dans les conseils qu'elle leur prodigue, dans les exhortations qu'elle leur adresse, elle met toute l'ardeur de son âme de poète, toute la chaleur de son cœur débordant d'amour et de compassion pour ses frères en Israël.

IV

Depuis longtemps, Mme Lazarus éprouvait le désir de connaître l'Europe. Elle y fit deux voyages. Au mois de mai 1883, elle s'embarque pour l'Angleterre, où elle reçoit dans le monde littéraire l'accueil le plus flatteur. Elle visite ensuite la Hollande, la France et l'Italie, et c'est pour elle, artiste et Américaine, un enchantement inexprimable que la vue de tant de merveilles d'art créées dans les vieilles cités européennes par des siècles de progrès et de civilisation.

De retour à New-York, elle a la douleur de voir mourir son père qu'elle adore (1885). Déja malade elle-même, elle ressent profondément cette perte cruelle, et tombe dans un dangereux état de langueur. On lui conseille un changement de climat et elle repart pour l'Europe. Elle passe quelque temps à Paris, où sa santé continue à décliner. Un jour, se rappelant un incident de la vie de Heine, son poète aimé, elle se traîne comme lui au Louvre, jusqu'aux pieds de la statue de la Vénus de Milo, « la déesse sans bras, impuissante à secourir ». Et elle la chante, à son tour, en des vers d'une pénétrante mélancolie, sans oublier « le Juif pâle, frappé à mort » qui est venu là, en pleurs, « soupirer ses derniers adieux à l'amour ».

Le courage et l'héroïque volonté de la malade la soutiennent encore, et lui donnent la force de rentrer dans son pays. A son arrivée à New-York, elle n'est

(1) Littéralement : La Danse à la Mort.

(2) On sait qu'à Strasbourg et dans quelques autres villes d'Allemagne, leurs coreligionnaires durent, à la même époque, subir un sort semblable.



plus que l'ombre d'elle-même ; mais elle n'a rien perdu de ses brillantes facultés. Jusqu'au dernier moment, elle parle d'art, de poésie et de ses beaux rêves pour l'avenir de sa race, avec une éloquence qui étonne ses amis, et leur arrache des larmes d'attendrissement. C'est le chant du cygne. Doucement elle s'éteint, le 19 novembre 1887, à l'âge de 38 ans.....

. . . .

J'ai sous les yeux son portrait qui orne le premier volume de ses œuvres.

La tête, au type judaïque, est très fine. Le front haut, couronné d'une épaisse et ondoyante chevelure noire, dénote une vive intelligence. Les sourcils, bien dessinés, ombragent de grands yeux d'une extrême douceur. Le nez, légèrement arqué, surmonte une bouche aux lèvres un peu fortes, mais gracieusement modelées. L'ensemble du visage exprime la bonté avec une légère nuance de tristesse. En contemplant cette physionomie pleine de charme de la pauvre Emma Lazarus, *the sweet singer in Israel*, on se sent pris d'un profond sentiment de regret et de pitié pour elle, morte si jeune, et qu'une gloire plus grande et plus durable semblait attendre; pour nous, qui avons prématurément perdu en elle une des personnalités féminines les plus intéressantes et les plus éminemment douées du Judaïsme moderne.

DANIEL LÉVY.

Correspondances Particulières

Bayonne, 1er avril 1894.

L'appel adressé par l'Alliance israélite universelle et M. le Grand-Rabbin Zadoc Kahn aux Israélites de France en faveur de leurs malheureux coreligionnaires de la Russie a trouvé un accueil empressé dans la Communauté de Bayonne. Le Consistoire, d'accord avec M. le Grand-Rabbin, décida d'organiser un service de charité à la Synagogue, la veille de Pourim, avant l'office du soir. La partie principale de ce service a été le sermon prononcé par M. le Grand-Rabbin Emile Lévy qui, après avoir établi un rapprochement entre la situation des Israélites de l'ancienne Perse et celle des Juifs de la Russie actuelle, exposa, en des termes émouvants, les souffrances et la profonde misère de ces millions d'infortunés sur lesquels il appela la commisération de son nombreux auditoire.

Ce discours a produit une grande sensation qui s'est traduite par une abondante collecte s'élevant à la somme de 1,000 francs, recueillie par six messieurs et six dames choisis parmi les membres des différentes administrations. Des chants en français et en hébreu, exécutés par notre excellent chœur et avec le concours d'un artiste de talent, M. Daniel, ont agrémenté cette belle et touchante cérémonie. Rappelons que les précédentes souscriptions en faveur de la même œuvre avaient produit la respectable somme de 4,000 francs. Ces chiffres ont leur éloquence et témoignent une fois de plus que la Communauté de Bayonne est restée fidèle à son ancienne réputation de piété, de charité et de solidarité israélite.

Angleterre

Londres, 1er avril.

Voici quelques détails intéressants sur les richesses hébraïques de notre bibliothèque nationale :

Le plus ancien manuscrit du Pantateuque se trouve au *British Museum* (or 445); il est écrit sur vélin avec points-voyelles, accents, et les deux Massoras, qui datent probablement du IXe siècle. Il s'y trouve aussi des manuscrits caraïtes, qui consistent principalement en commentaires bibliques (une douzaine de pages), et tout aussi importants que la collection criméenne de Saint-Pétersbourg. Quelques-uns sont antérieurs à la conquête des Normands. Un Pentateuque, traduit en allemand et en aractères hébreux, offre un certain intérêt, étant le remier ouvrage en *Judisch* (XVIe siècle). De nombreux textes hébreux en caractères arabes.

La deuxième partie consiste en *Midrashim*, discussions *Médrashiques*, en exemplaires du *Midrash Hagodol* du XVe au XVIIe siècle.

La troisième section : *Talmud* et *Hala'ha*, traité de *Moëd* (XIIe siècle).

La quatrième section comprend un grand nombre de liturgies, le *Machzor* d'Afrique (Barbarie), d'Allemagne, d'Italie, de Worms, de Rome, de Carpentras, d'Avignon, d'Alger, de Padoue, du Yémen. Plusieurs sont écrits sur vélin (XIIe siècle). Service choral caraïte en hébreu, caractères arabes (XIe siècle). Manuscrits du Yémen (1540), collection de *Selichoth*, rit allemand de 1179. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les folios 179 et 180 sont palimpsestes : « Le texte ci-dessous » dit le scribe hébreu, « était celui d'un manuscrit latin du Xe siècle ». (Calligraphie de quelque moine zélé du temps de Charlemagne.)

La cinquième partie est du domaine mystique de la *Cabale*, extraits du *Zohar* d'Ibn Ezrate.

Les sections 9, 10 et 11 n'embrassent que des sujets scientifiques : Philologie, mathématiques, astronomie, médecine. La douzième et dernière comprend des manuscrits variés : Une étude polémique en latin de Jacob Aben Amram, pseudonyme de Menassé ben Israël; Réponses rabbiniques; Correspondances littéraires, lettres de divorce, testaments. Contrats de mariage antérieurs à l'année 1814, précieuses attestations généalogiques pour certaines familles anglaises! Ensuite, des versions en langue sacrée (de Josèphe) et les *Métamorphoses* d'Ovide. Travaux sur la logique et sur la chimie. Règlements contre les excès du jeu... Ces derniers ne sont pas à dédaigner par le temps qui court...

A. H.



Autriche

Vienne, le 22 mars.

L'explorateur israélite, Edouard Glaser, est de retour de son quatrième voyage en Arabie. Il en rapporte une abondante collection d'inscriptions inédites au nombre de 800, 250 manuscrits arabes, etc., des moulages de monuments anciens, etc., etc. Il paraît que les Bédouins se sont mis à son service, et l'ont aidé intelligemment dans ses explorations et recherches.

— J'ai assisté, dimanche dernier, à un mariage dans la Synagogue turque, construite dans le plus pur style oriental.

L'établissement de nos coreligionnaires ottomans à Vienne remonte à l'année 1737. C'est en 1868 qu'ils édifièrent leur première Synagogue, beaucoup moins luxueuse que la présente.

J. GOLDBLUM.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE CHICAGO

PROMOTIONS ET DÉCORATIONS ISRAÉLITES DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Par décrets rendus sur la proposition du Ministre du commerce, et promulgués dans le *Journal officiel* du 3 avril, sont nommés ou promus dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, les coreligionnaires dont les noms suivent :

Au grade d'*officier* : MM.

Haas (S.), fabricant de chapellerie à Paris;

Lipmann (G.), membre de l'Académie des sciences;

May (H.), de la maison May et Motteroz, libraires-éditeurs.

Au grade de *chevalier* : MM.

Alcan (F.), libraire-éditeur à Paris ;

Caen, fabricant de cuirs à Paris;

Goguenheim, mégissier à Chaumont (Haute-Marne);

Klotz (V.), fabricant de parfumerie à Paris ;

Loonen (Ch.), fabricant de brosserie à Paris.

CHARITÉ

LA SOUSCRIPTION RUSSE : RÉSULTAT DU PREMIER APPEL A PARIS.

On sait que M. le Grand-Rabbin de France a fait à nos coreligionnaires un nouvel appel en faveur des Israélites russes errant à travers le monde.

La *première liste* en date du 20 mars, qui vient d'être publiée, contient deux souscriptions de 25,000 francs chacune (MM. S. H. Goldschmidt et le baron M. de Hirsch).

1 de 3,000 (M. P. Oppenheim);

3 de 2,000 (MM. Edouard Kohn, Georges Halphen et Salomon Reinach);

4 de 1,000 francs chacune (MM. Lange et Teultch, Alexandre Lazard, S. Propper et Alexandre Weill (de la maison Lazard frères).

11 de 500 francs chacune;

3 de 300;

1 de 250;

18 de 200;

1 de 150;

23 de 100;

9 de sommes inférieures à 100 francs.

En totalité donc, plus de 76,000 francs : pour une première liste, c'est un beau résultat !

NOUVELLES DIVERSES

On a mené grand bruit, dans la presse, autour de l'arrestation de toute une bande de coquins qui, avec de faux papiers, de fausses lettres de recommandation, soutiraient de l'argent à des personnages en vue. Divers journaux ont rappelé, avec un malin plaisir, que quelques-uns de ces escrocs étaient d'origine israélite.

Nous ferons remarquer, à notre tour, que ces mendiants faussaires exploitaient principalement la clientèle juive, et que nous avons, à plusieurs reprises, mis en garde le public contre les manœuvres de ces chevaliers d'industrie, se présentant chez nos coreligionnaires avec de fausses lettres de recommandation de MM. les Grands-Rabbins, de l'*Alliance*, etc... La misère et la paresse, on l'a dit, conduisent aisément au vice, et la population juive a sa tourbe comme les autres, en moins grande proportion cependant; la statistique en fait foi.

— M. Strauss, médecin principal militaire et sous-directeur au ministère de la guerre, et M. le docteur E. Meyer, président de la Société d'ophtalmologie de Paris, sont délégués officiels des médecins français au Congrès international de médecine et de chirurgie qui s'est ouvert le 29 mars à Rome

— Deux de nos coreligionnaires font partie, comme délégués, de l'Institut de Droit international, dont la 15ᵉ session s'est ouverte le 27 mars à Paris, sous la présidence du ministre de l'instruction publique : ce sont MM. Asser (Pays-Bas); Lyon-Caen, professeur à la Faculté de droit de Paris.

— M. Henri Lévy, le peintre connu, fait partie du jury d'admission pour le Salon de 1894.

— M. le général de division Hinstin est nommé, pour cette année, inspecteur général du 3ᵉ arrondissement du génie.

— M. Picard, substitut à Nancy, a été nommé juge au tribunal de cette ville.

Un Comité ouvrier catholique, qui se dit républicain, vient de se constituer à Brest. L'appel qu'il vient de lancer se termine par ce cri de guerre :

« A bas la République juive et franc-maçonnique! »

Pas de commentaires, n'est-ce pas?

— Un ancien membre du Comité de Bienfaisance, puis du Consistoire de Paris, M. Ab. Créhange (l'un des fondateurs de l'*Alliance*), vient d'être cruellement éprouvé dans ses affections les plus chères, par la perte d'une de ses filles, âgée de vingt-et-un ans.

— Ce soir même a lieu, à la Salle Consistoriale de la rue de la Victoire, l'assemblée générale d'une des

Sociétés israélites de secours mutuels les plus importantes : *Les Enfants de Japhet*.

Cette Société, sur un budget recettes et dépenses qui dépasse 78,000 francs, en a consacré, pendant l'exercice 1893, près de 3,400 à la bienfaisance et près de 30,000 à la mutualité.

— Un intéressant mariage sera célébré jeudi prochain, 12 avril, au Temple de la rue de la Victoire : celui de Mlle Coblentz avec M. Lucien Braun, capitaine d'artillerie adjoint à la direction de Verdun.

Le marié est fils de M. Isidore Braun, l'un des deux vice-présidents du Comité de Bienfaisance israélite de Paris, et petit-fils de feu J. Ulmann, Grand-Rabbin de France.

— Parmi les personnes dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de février pour avoir accompli des actes de courage et de dévouement, nous trouvons le nom de M. Caen (Henri-Jacob), fabricant de passementerie à Paris, à qui est attribuée une « médaille d'argent de 2e classe ».

— Nous avons appris avec un vif regret le suicide (qui a eu lieu mardi 27 mars, à Paris) de M. Georges Lévy (dit Delmare), collaborateur de journaux parisiens. Il n'avait pas plus de 48 ans, et la vie, dans le présent comme dans l'avenir, paraissait lui sourire.

Georges Lévy était l'un des neveux de M. Adam-Salomon, longtemps président de la Communauté israélite de Fontainebleau, et qui est mort, non pas volontairement, mais dans des circonstances éminemment tragiques il y a quelques années.

Le défunt avait, à travers les vicissitudes d'une vie agitée, gardé les sentiments israélites, et c'est dans le cimetière de notre culte de Fontainebleau qu'il a été inhumé jeudi dernier.

— Le Président de la République a honoré vendredi dernier de sa visite l'atelier de notre coreligionnaire M. Emmanuel Hannaux, le distingué statuaire lorrain, dont il a admiré les œuvres destinées au prochain Salon.

Alsace-Lorraine

Les poésies du foyer et de l'école, le charmant ouvrage du délicat poète Eugène Manuel, ont été interdites en Alsace-Lorraine.

C'est un brevet de patriotisme de plus à l'actif de l'honorable membre du Consistoire central des Israélites de France.

Étranger

LE GOUVERNEMENT RUSSE ET LES PASSEPORTS DES JUIFS ÉTRANGERS VENANT EN RUSSIE. — Le ministre de l'intérieur a fait savoir aux officiers de police qu'une certaine catégorie d'Israélites étrangers peut circuler en Russie avec des passeports, même non munis de son visa, vu que, dans des cas urgents, il autorise les ambassades et consulats russes à viser directement ces passeports.

— L'assemblée des souscripteurs de l'hospice israélite de Turin a eu lieu dernièrement sous la présidence de M. Ghiron, Grand-Rabbin. Nous en avons sous les yeux le compte rendu, qui atteste les services rendus à la Communauté juive par cette institution hospitalière.

— Les vins de Palestine commencent à prendre place sur les tables et, s'il faut en croire les connaisseurs, ils sont en passe de rivaliser bientôt avec nos meilleurs vins français nouvelle preuve de la richesse viticole de la Terre-Sainte, méconnue depuis des siècles et qui renaît, grâce aux efforts des colons israélites.

— Il vient de se former, en Angleterre, une association des ministres et fonctionnaires du culte israélite. Il serait à souhaiter qu'une association de ce genre existât en France pour assurer aux pasteurs, officiants et instituteurs, en même temps que des avantages matériels, le bénéfice d'une entente morale et la mise à l'étude de projets intéressant un meilleur fonctionnement du culte.

C'est une question sur laquelle nous reviendrons un de ces jours.

— Un rapport fait au gouvernement ottoman constate l'état florissant des quatorze colonies agricoles établies depuis quelques années en Judée par les Israélites qui ont quitté la Russie. La population de ces oasis est déjà de plus de cinq mille habitants. On y cultive spécialement, outre le blé, la vigne, les oliviers, les mûriers et les roses pour la fabrication de l'essence. Près de Jaffa, à Mikvé-Israël, se trouve l'Ecole agricole, fondée en 1875 par l'Alliance israélite de France. Le budget annuel de cette institution se chiffre par 98,000 francs, dit le rapport. L'Ecole compte cent élèves en temps ordinaire; mais, à l'époque de la moisson, la population de cette colonie est doublée. Cette colonie, dont la superficie est de 2,000 dounams (1,000 hectares), est dirigée par des horticulteurs et des professeurs sortant de l'Ecole agricole de Montpellier (France). Les services de l'École agricole de Jaffa sont ainsi divisés : 1° Vignes et cave; 2° pépinière; 3° jardin potager; 4° jardin fruitier; 5° labours, moissons et défrichement; 6° animaux domestiques, étables, bergerie et basse-cour. En somme, c'est un pays en quelque sorte frappé de stérilité depuis dix-huit siècles, qui vient reprendre sa place dans la production universelle.

— Dans la discussion ouverte au Reichstag sur le projet de traité de commerce avec la Russie, plusieurs députés cléricaux et conservateurs ont demandé que l'on prît des mesures spéciales pour enrayer les entreprises des négociants israélites russes en rapports d'affaires avec l'Allemagne.

Comme contraste avec cette proposition draconienne, nous signalerons le vœu exprimé par la commission parlementaire qui étudie, à Pesth, le projet de traité de commerce avec la Russie, pour que la liberté de circulation soit assurée aux négociants, sans distinction de religion.

AVIS. — Le Comité de Bienfaisance israélite de Paris chargé, de concert avec la Société des Dames charitables, d'organiser la Loterie annuelle de bienfaisance, a l'honneur d'informer le public que l'exposition des lots offerts en faveur de cette œuvre aura lieu rue Caumartin, n° 22, les 29 et 30 avril, 1er, 2, 3, 4, 6 et 7 mai. Le tirage aura lieu dans le même local, le mardi 8 mai, à midi.

On peut se procurer des billets au siège de la Loterie, 22, rue Caumartin, pendant les huit jours d'exposition, et chez les dames patronnesses.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat



INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne
PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX
DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle

Études commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

(41e *Année*)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG

Fondée en 1852

par LOEB (Emmanuel)

RUE DE PROVENCE, 46

PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts (901)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS ET Cie

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שחט חזן aux références

ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central

CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES

MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral**

931

MAISON PLANÈS

TAILLEUR

POUR DAMES ET POUR HOMMES

Place du Hâvre

(entrée, 2, rue d'Amsterdam)

Cette Maison possède une coupe très élégante, fournit des tissus irréprochables.

PRIX TRÈS MODÉRÉS, MAISON DE CONFIANCE

(932)

THre DREYFUS

30, *rue Taitbout*, Paris

(Précédemment : 24, rue Taitbout)

Tapis d'ORIENT et d'Europe

(576)

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le seul Veritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

l'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac**, de **cœur**, de **tête** et dissipant à l'instant tout malaise

Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre **Rhumes, Refroidissements, Grippe, Influenza.**

Excellent aussi pour la **toilette** et les **dents**.

54 Récompenses dont **16 diplômes d'honneur** et **14 médailles d'or.**

Fabrique à Lyon, Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*

DENTS SOINS EXTRACTIONS et *POSE* par l'Insensibilisateur

Traitement consciencieux. — PRIX MODÉRÉS

INSTITUT DENTAIRE 2, Rue Richer angle du Fg Poissonnière

Maxime DROSSNER, DIRECTEUR

LA GERBE

Études, Souvenirs, Lettres, etc.

PUBLIÉS

A L'OCCASION DU CINQUANTENAIRE

des *Archives Israélites* 1840-1890.

Prix par exemplaire :

Papier *ordinaire*, 3 fr. 50 avec envoi
Papier *de luxe*, 5 fr. 50 avec envoi

L'IMMORTALITÉ DE L'AME

CHEZ LES JUIFS

du Dr BRECHER

Traduction française avec préface et notes

par ISIDORE CAHEN

1 vol. Prix : 3 francs



CONSISTOIRE ISRAÉLITE
DE PARIS
17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général*, 17, *rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

MAISON CAEN

EMILE FOIN, Succr

115 — boulevard Sébastopol — 115

PATISSERIES, CONFISERIES, GLACES

פסח POUR PAQUE פסח

Gâteaux spéciaux pour le goûter sous la surveillance d'un Israélite

Azymes de Vienne מצות (623)

PAINS AZYMES

DE PARIS, BORDEAUX, NANCY ET VIENNE

Pâtisserie, Vins *cascher*
Epicerie de choix, charcuterie

MAISON FONDÉE DEPUIS 20 ANS

Mme ÉMILE LÉON

gardienne du Temple portugais,
28, rue Lamartine, près le temple de la rue Buffault. (905)

BOULANGERIE ISRAÉLITE פסח

Maison FEIST et BRULL

42, rue des Rosiers, 42

Fabrication de pains azymes et de Gâteaux pour Peçach (625)

MAISON KAHN

CHARCUTERIE, VOLAILLES ET GIBIERS

Volailles truffées כשר

102, rue Saint-Antoine, 102

PASSAGE CHARLEMAGNE

FOURNITURES POUR PEÇACH

(608)

CHEMINS DE FER DE L'OUEST ET DE BRIGHTON

Paris à Londres

par Rouen, Dieppe et Newhaven.

Nouveau service accéléré

Les Compagnies des Chemins de fer de l'Ouest et de Brighton ont l'honneur de porter à la connaissance du public que, depuis le lundi 19 mars 1894, la durée du trajet entre Paris-Saint-Lazare et Londres, par le service de jour, sera réduite d'une demi-heure.

Par suite, le départ de Paris-Saint-Lazare, actuellement fixé à 9 heures du matin, sera reporté à 9 h. 30.

Le départ du soir de Paris-Saint-Lazare reste fixé à 9 heures.

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN — DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS — Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DE L'ABONNEMENT :
France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

PRIX DU NUMÉRO :
Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

PRIX DES ANNONCES :
La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

CAUSERIE

Les journalistes bien pensants, M. Francis Magnard, du *Figaro,* en tête, ont constaté avec une légitime satisfaction que les églises, à l'occasion des fêtes de Pâques et de la semaine sainte qui les précède, avaient reçu un nombre inaccoutumé de visiteurs et de priants. Ils en concluent à une recrudescence du sentiment religieux chez les catholiques et se félicitent justement que le gouvernement, bien inspiré, ait promis d'orienter sa politique vers « l'esprit nouveau ».

Il est plus que probable, il est même certain que, lors de la Pâque juive, les Synagogues recevront une affluence aussi compacte de fidèles, venant célébrer aux sons du *Hallel* le miraculeux affranchissement de leurs pères en Egypte. Il y aura une foule d'oreilles attentives autour des chaires pour goûter l'éloquence sacrée de nos Rabbins, qui sauront intéresser vivement leurs auditeurs aux grandes leçons qui se dégagent de la fête de Pâque. Cet empressement à se rendre dans la maison de Dieu trois ou quatre fois par an, ne dénote pas cependant que la foi en Israël brille d'un éclat inaccoutumé. A la différence du christianisme, dont le culte se concentre exclusivement dans les lieux consacrés, dont la prière constitue la forme essentielle et presque exclusive de la croyance et dont l'on peut dire justement : hors de l'Eglise point de salut, la religion juive est une religion de foyer. Ses cérémonies ont pour théâtre principal la famille; et la prière en commun, pour si importante qu'elle soit, ne renferme pas comme chez les chrétiens le *substratum* cultuel.

De ce que les Synagogues sont très courues à Pâque et aux grandes fêtes de Tischri, il ne faut pas tirer cette conclusion que le Judaïsme regagne du terrain, que le sentiment religieux en Israël se développe et fait de nouvelles recrues, et que les lois rituelles sont moins délaissées. Les lois rituelles, préceptes négatifs et affirmatifs, défenses et obligations, voilà la pierre de touche, le critère de la foi, de la religion juive. Respecte-t-on les prescriptions religieuses, nombreuses, nous l'avouons, et à côté desquelles les commandements de l'Eglise sont jeux d'enfants, mais dont quelques-unes, par leur caractère impérieux, les idées qu'elles suggèrent, les souvenirs qu'elles évoquent, sont tirées des entrailles mêmes de la Bible, figurent au Décalogue ? Alors on peut dire que le Judaïsme reprend faveur, qu'il a recouvré sa légitime autorité et son prestige sur les âmes.

Est-ce le cas pour notre époque et pour la France en particulier ? Le Sabbat, cette loi fondamentale qui est comme la clé de voûte de l'édifice religieux, à laquelle se ramène tout le Judaïsme, qui oserait dire

qu'il est observé par la majorité de nos coreligionnaires ? Combien sont ceux qui sont pénétrés de son importance et prêts à lui faire les sacrifices qu'une foi sincère et bien comprise commande ? Et les rites alimentaires et tant d'autres prescriptions importantes délaissés, dédaignés ou ignorés ?

Si le catholicisme est en progrès, comme on l'affirme, on ne saurait en dire malheureusement autant du Judaïsme. Mais si l'Eglise, si violemment attaquée par la Libre-pensée a recouvré son empire sur les âmes, c'est qu'elle a lutté, a organisé une offensive savante et déployé une activité et une habileté étonnantes pour rallier à elle les brebis que le loup du matérialisme voulait lui enlever. Elle a fait, avec un grand sens de la nature humaine, de la jeunesse son pivot d'action. C'est aux générations nouvelles, aux enfants, aux jeunes gens, qu'elle s'est adressée, à qui elle a prodigué et ses caresses et ses enseignements, pétrissant ces âmes neuves et y enracinant ses doctrines. Faculté catholique, écoles de tout genre, cercles, associations, elle a multiplié à l'infini ses moyens de séduction et ses exercices d'entraînement. Tout ce travail, toute cette tactique a abouti à des résultats sérieux, nonobstant les plus violentes attaques, l'hostilité des pouvoirs publics, l'indifférence des uns et les sarcasmes des autres.

Ne pourrait-on pas s'inspirer au sein du Judaïsme de l'exemple encourageant de l'Eglise? Nous ne disons pas imiter, ni copier, mais s'inspirer ; nous n'oublions pas, en effet, que le Judaïsme et le Christianisme, quoique de la même famille, se différencient par une foule de points de doctrine et surtout de pratiques.

Est-ce qu'à son instar, des Comités ne devraient pas se former pour organiser la lutte contre l'indifférence sceptique, contre l'esprit fort et l'indépendance religieuse !

C'est surtout sur la jeunesse, la moisson de l'avenir, qu'il faut agir ; c'est elle qu'il faut attirer au culte, c'est elle surtout qu'il faut instruire et édifier. L'ignorance d'un côté, l'absence de ces exercices religieux auxquels les âmes des enfants sont si sensibles, de l'autre, voilà les brèches par où pénètre l'ennemi. C'est à les combler qu'il faut travailler d'urgence. Enseigner la jeunesse, lui révéler les grandeurs de notre religion et de notre histoire, lui faire aimer les formes si touchantes de notre culte, voilà l'œuvre sacrée à laquelle nous convions tous ceux qui ont le souci du Judaïsme, et qui désirent ardemment lui voir recouvrer son antique popularité.

Il paraît qu'en Allemagne, depuis la campagne antisémitique, certains Israélites..... de nom s'empressent de l'échanger contre un autre moins caractéristique, afin de détourner de leur tête des dangers imaginaires. Un nom à désinence juive, par les temps mauvais qui règnent en Allemagne, c'est, paraît-il, fort compromettant. Il vous expose à toutes sortes de désagréments, voire même à des avanies. Et quand on n'a pas la foi juive bien chevillée dans l'âme, on cherche par tous les moyens à dépister la meute aboyante, hurlante et, le plus souvent, chantante des antisémites.

Ces trocs de nom imités des sacripants ayant maille à partir avec la justice et qui s'affublent d'un autre état-civil pour dépister la police, manquent, on en conviendra, de crânerie, et nous les avons plus d'une fois et justement flétris.

Il y a de ces coreligionnaires honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, qui, en changeant de nom, jouent de malheur. Tel cet Israélite de l'autre côté des Vosges ayant pris un nom de physionomie très chrétienne, du moins il le pensait. Mais voilà que des chrétiens, portant le susdit nom assez rare, se plaignent de ce qu'ils considèrent comme une usurpation. Les savants s'en mêlent et voici où la chose se corse. Ils prouvent par A + B que ce fameux nom, d'une odeur si catholique, est un composé d'initiales hébraïques (Gœtz = Guer Zedeq) et qu'il est porté exceptionnellement par la famille chrétienne qui a réclamé contre ce qu'elle appelle une usurpation. Et la galerie de rire de ce dénouement imprévu...

On voit d'ici la tête du coreligionnaire qui, supportant péniblement le nom de Lévy ou de Mayer que lui ont transmis ses aïeux, sentant, à son idée, la Synagogue d'une lieue, s'empresse de l'échanger ingénieusement contre un autre... tout aussi juif, et se voit par-dessus le marché traité d'usurpateur !

Décidément, il est plus difficile qu'on ne se l'imagine, quand on est Juif, de se déguiser en chrétien, et les faux-nez ne réussissent pas à nos coreligionnaires, que dame Nature a doués d'une forme si distinctive de l'appendice nasal.

Cet incident et d'autres moins comiques ont attiré l'attention du ministre de l'Intérieur de l'Allemagne, qui a l'état-civil dans ses attributions et qui vient, par une circulaire adressée aux préfets, de les prier de n'accueillir les demandes de substitution de nom de famille, qu'autant qu'elles seront appuyées de motifs très sérieux.

Voilà une décision qui nous paraît devoir enrayer quelque peu le mouvement de défaveur des noms juifs. Mais, vraiment, n'est-il pas malheureux qu'il faille compter sur l'intervention du ministre de l'Intérieur pour rappeler des Israélites à la pudeur de leur nom.

Certes, quand on cherche à se débarrasser de l'étiquette israélite, il y a beau jour et belle lurette que la foi et les sentiments traditionnels sont partis, et les Juifs qui se cachent de l'être ne sont pas à regretter. Mais il n'en est pas moins triste que le Judaïsme, qui devrait inspirer une légitime fierté à ceux qui ont l'honneur de lui appartenir, devienne pour quelques-uns comme un stigmate de honte.

L'ignorance de l'histoire juive, l'indifférence religieuse, voilà, ce nous semble, les causes évidentes de ce mal du siècle.

H. Prague.



AFFAIRES ALGÉRIENNES

La presse antisémitique algérienne a ses roquets, qui aboyent chaque fois qu'un Israélite obtient de l'avancement ou une distinction. Seulement, il leur arrive d'aboyer à tort et à travers et de faire rire la galerie à leurs dépens.

C'est le cas pour le *Républicain* de Constantine, qui dénonçait dernièrement à l'indignation des frères et amis la nomination prochaine de M. René Lang, juge suppléant à Alger, au poste de substitut à Philippeville. Reproduisant une note du *Colon* ainsi conçue :

M. Lang est, paraît-il, bien pistonné et appelé à passer devant le nez de moult substituts de troisième classe qui attendent depuis longtemps un légitime avancement.

Inutile de dire que c'est le youtre Thomson qui a imposé cette nomination à la chancellerie.

Bravo, Thomson!

Il ajoutait :

Le *Colon* en verra bien d'autres au cours de la dictature juive incarnée par le juif David Raynal, ces gens-là n'ayant pas l'habitude de perdre leur temps à admirer la belle nature lorsqu'on leur abandonne la queue de la poêle.

Or, le mouvement judiciaire a été publié. Et il n'y a pas de trace de la nomination anathématisée par avance, ce qui n'empêchera pas ces bonnes feuilles de continuer à se voiler la face devant les faveurs sans nombre dont les « youtres », pour parler leur beau langage, sont l'objet.

DEUX OBSERVATIONS

Nous savons parfaitement qu'en mentionnant les distinctions honorifiques accordées à des Israélites, c'est à ces distinctions mêmes qu'on s'en prendra, et que les antisémites les plaindront d'être profanées.

C'est le triste destin qu'a subi, chez ces messieurs, notre liste de la Légion d'honneur, publiée au dernier numéro. Heureusement, il ne faut pas avoir la vie bien dure pour résister à de pareils coups : la Légion d'honneur ne s'en portera pas plus mal, et l'anarchie fera éclater plus de bombes que l'intolérance ne rallumera de bûchers!

En tout cas, on ne nous accusera point de grossir nos listes, au hasard, de noms israélites ou prétendus tels. Dans le doute, nous préférons nous abstenir; aussi n'avons-nous pas compris dans la nôtre — en dépit des apparences — des noms tels que ceux de May (Albert), Raynal et Milhau, qui nous étaient inconnus et dont nous n'étions pas sûrs qu'ils appartinssent à notre culte.



L'article publié dans les *Archives* du 29 mars au sujet d'un suicide retentissant dans le Midi nous a valu, de Marseille et de Tunis, des réclamations auxquelles nous donnerions la suite qu'elle comporte, si elles étaient *signées*; mais il nous est impossible — nous l'avons maintes fois déclaré — de tenir compte des lettres *anonymes*, — qui peuvent l'être et le rester pour le public, — mais ne doivent jamais l'être pour la Direction du journal, dont elles engageraient la responsabilité sans contrôle possible.

Que les correspondants en question se révèlent nettement et complètement à nous, nous verrons alors ce qu'il nous restera à faire. Si notre bonne foi — qui ne fait doute pour personne — a été égarée, nous ne manquerons pas de le reconnaître, mais encore faut-il que les personnes qui contestent telle ou telle de nos assertions aient le courage de nous donner leurs noms et adresses!

ISID. CAHEN.

AFFAIRES RUSSES

On écrit de Riga au *Woskhod* du 6/18 mars :

« Après une courte période de tranquillité relative, les expulsions ont de nouveau commencé ici. Un grand nombre d'artisans juifs dont les certificats, délivrés par les offices de travail, étaient restés dans les archives de la police locale depuis 1891, ont été déclarés comme n'ayant pas le droit de séjourner ici et leur expulsion immédiate a été ordonnée. Bien que tous ces artisans vécussent de leurs métiers respectifs et qu'ils aient de par la loi le droit de résider dans toutes les contrées de l'Empire, leur expulsion a été néanmoins ordonnée. La police exécute durement cette décision. Aucun délai n'est accordé, aucune demande de sursis n'est accueillie, la police n'accepte aucune excuse, ni maladie, ni manque de ressources, ni cas de force majeure. Ceux qui ne peuvent partir de suite sont arrêtés, mis en prison, et renvoyés *par étapes* à leurs lieux d'origine respectifs. L'intervention des chefs de la communauté en faveur des artisans qui avaient à recouvrer des créances chez leurs clients ou qui avaient un membre de leur famille malade, n'a pas été prise en considération. Jamais les mots consacrés « expulsion immédiate » n'ont été appliqués aux malheureux Juifs de façon aussi rigoureuse. »

— Les gouverneurs d'Astrakhan et de Saratoff ont demandé au ministre de l'intérieur de ne pas faire transporter dans le territoire autorisé ceux des Israélites qui habitent les villes d'Astrakhan et de Tzarytzyne. Cette demande est basée sur les représentations du Comité de la Bourse d'Astrakhan, et des Sociétés du pétrole et du commerce

de poisson des villes indiquées, déclarant que les Israélites jouent un rôle très considérable comme intermédiaires dans le commerce avec l'Allemagne, la Roumanie et la Bulgarie. Ajoutons qu'il y a quelque temps une demande pareille avait été rédigée par les négociants de Moscou.

— M. Lazar de Brodsky, le grand patriote et bienfaiteur israélite bien connu, a accepté le poste de consul de Turquie à Kiew.

ACTUALITÉS

L'ÉLECTION DU BOURGMESTRE DE VIENNE

Si l'emménagement de M. Poubelle, préfet de la Seine, à l'Hôtel de Ville de Paris a fait couler beaucoup d'encre et donné lieu à d'amusants propos, l'élection d'un bourgmestre à Vienne (Autriche) n'a pas été moins fertile en incidents tragi-comiques. Là-bas, ce ne sont pas comme ici les autonomistes qui ont mené le tapage, mais les antisémites qui siègent en assez grand nombre au Conseil municipal et jouent un rôle en conséquence de leur importance numérique.

M. Prix, l'ancien bourgmestre étant mort, il s'agissait de lui donner un successeur. Après mûre réflexion et longues délibérations, le choix se porte sur un certain Dr Richter, vice-bourgmestre, qui jouit de sympathies universelles. Son élection paraissait assurée. Mais on comptait sans les antisémites qui ne donnent leur voix qu'à bon escient, et qui, tout en ne disposant pas de la majorité, font l'impossible pour imposer leurs vues. Ils découvrirent que la femme du futur bourgmestre était née Israélite, et ils s'armèrent de ce détail conjugal pour combattre la candidature de M. Richter.

Ils représentèrent à leurs collègues que la réputation de Vienne serait ternie si un jupon juif entrait à l'Hôtel de Ville. De leur côté, les cléricaux, pour ne pas être en reste, firent leur petite enquête et découvrirent que M. Richter, pour épouser une Israélite, avait dû, en vertu des lois du pays, se déclarer « sans confession religieuse » *confessionslos;* cela c'était l'abomination de la désolation. Il n'y a qu'à Paris où la répudiation de toute accointance religieuse conduit aux plus grands honneurs municipaux. A Vienne, on n'est pas si avancé; M. Richter, qui sentait sa candidature fortement menacée, s'était pourtant décidé aux plus grands sacrifices. Il pensait, comme Henri IV, que Paris... pardon, Vienne vaut bien une messe.

Il offrait de rentrer dans le giron du catholicisme et d'y amener sa femme. Toutes les difficultés paraissaient levées, grâce à la bonne volonté manifeste de M. et Mme Richter. Mais, pour se faire baptiser, il faut l'autorisation de l'archevêque, qui ne pensa pas que le désir de s'asseoir sur le fauteuil magistral fût un acte suffisant de foi et qui renvoya spirituellement le baptême... après l'élection.

Comment finit l'histoire? Le plus simplement du monde. M. Richter fut écarté, et c'est M. Grübl qui a été élu bourgmestre de la capitale de l'Autriche.

La moralité à tirer de l'incident, c'est qu'en Autriche, quand on aspire au pouvoir, il ne fait pas bon d'épouser des Juives, et que le mariage mixte — néfaste au point de vue religieux — est une mauvaise entrée de jeu dans la carrière politique.

LA SOLIDARITÉ JUIVE

La campagne antisémitique, qui se poursuit malgré les protestations indignées et renouvelées des plus nobles et plus indépendants penseurs, ne cesse, tacitement ou non, d'invoquer le principe de la solidarité juive.

L'impunité de l'injure collective suffit sans doute à l'explication de ce procédé de polémique; mais, quelles que soient à cet égard les convictions intimes et personnelles, il faut élargir le débat. La calomnie, dont l'œuvre ténébreuse présente de trop évidents dangers, exige qu'on la combatte à la lumière de la raison. Quelle est donc la valeur rationnelle du principe de la solidarité juive? Peut-on, avec l'aveu de la conscience, sans lâcheté comme sans reproche, se dégager de certaines compromissions? A-t-on le droit de se proclamer solidaire de tel coreligionnaire, dans telles circonstances données, et de revendiquer, en d'autres conjonctures, sa pleine indépendance?

Le terme de solidarité comporte plusieurs acceptions, toutes issues d'une même idée. Au regard de la loi civile, la solidarité suppose profit commun; pour la loi pénale, elle exprime un égal degré de perversité. Le physiologue affirme qu'il y a solidarité entre les diverses cellules, vivant chacune de sa vie propre, mais prêtant toutes leur office à la marche normale de l'organisme; le sociologue et l'économiste croient à la dépendance réciproque des vies individuelles et à la répercussion indéfinie des actes particuliers, entraînant la limitation de la liberté; le moraliste, enfin, admet la solidarité résultant du milieu, des liens de famille, de l'éducation, et se traduisant par le culte du souvenir et la volonté de transmettre intact l'héritage d'honneur et de loyauté dont on a reçu le dépôt.

Mais, sans intérêts ou responsabilité réciproques, plus de solidarité civile ou pénale. Que les innombrables cellules d'un bras ou d'une jambe, atteintes d'un mal incurable, menacent la vie, le chirurgien n'hésite pas à les sacrifier. Qu'un individu, par un acte criminel, menace la collectivité, la société, se jugeant en cas de légitime défense, le met dans l'impossibilité de nuire ou lui applique une peine afin de l'amender, c'est-à-dire de le ramener à une plus juste appréciation de la solidarité sociale. Qu'un fils déshonore le nom qu'il porte, il n'a plus le droit



d'invoquer à son profit le mérite de ses ascendants; tout est devenu étranger entre eux et lui.

La solidarité juive n'est point autre. Elle reconnaît un lien moral, une responsabilité commune, si l'on veut, entre les Israélites dont les ancêtres ont proclamé l'universelle fraternité et l'inestimable valeur d'une conscience pure et droite; il y a entre eux une sorte de contrat, qui lie les générations futures, à la manière du *Contrat social* de Rousseau. Mais, comme tout contrat, il ne produit d'effet qu'entre ceux qui en respectent les clauses. Qu'un Israélite, par une vie de droiture et consacrée à la pratique du bien et fidèle en cela aux enseignements de la Bible, obtienne de légitimes récompenses, les Juifs peuvent en ressentir une satisfaction individuelle. Que des milliers de leurs coreligionnaires soient honnis, pourchassés, maltraités pour leurs seules croyances religieuses, la solidarité, qui inspire de généreux sacrifices et provoque une douloureuse pitié, reste légitime encore. Mais qu'un gredin se rende coupable des pires méfaits, qu'un financier véreux, à la conscience très complaisante, s'enrichisse par des moyens inavouables; qu'un individu, grâce à de lamentables subtilités, viole la parole donnée, fût-il Juif, cent fois Juif, respectât-il avec la plus scrupuleuse rigueur les pratiques de son culte, j'ai le droit de lui crier : Vous n'êtes plus Juif, puisque vous violez la morale juive; en vain, par la plus odieuse des hypocrisies, vous drapez-vous du manteau de la religion; les sévérités de la loi ou la justice immanente des choses, si vous avez eu la triste habileté de marcher le long des frontières du Code sans jamais les franchir, puissent-elles vous atteindre et vous frapper! Toute solidarité est brisée, vous ne relevez plus que de l'indifférence de vos coreligionnaires, et de leur pitié peut-être, si, comme l'affirmait la doctrine socratique et les disciples de Lombroso, la méchanceté résulte de l'ignorance ou de la maladie. L'homme qui méconnait la distinction du bien et du mal n'appartient plus à aucune secte, ne peut se réclamer d'aucune doctrine : il n'y a de solidarité qu'entre lui et ses complices. La mauvaise foi ou la passion sectaire restent dans leur rôle en le niant.

ALFRED LAMBERT.

Correspondances Particulières

Roumanie

Jassy, le 3 avril.

Votre correspondant de Bucarest m'a devancé en vous communiquant la condamnation, par le tribunal de Bacau, du maire de la commune rurale Léca et du sous-préfet de l'arrondissement de Siretul de Jos, qui ont expulsé illégalement le pauvre Jancu Schmil Gerschen.

L'information est exacte de point en point; toutefois, je crois devoir ajouter que, jusqu'au moment où j'écris, ni le maire, ni le sous-préfet n'ont été destitués ou remplacés, pas plus que Schmil n'a été réintégré dans sa demeure. C'est que, sous le gouvernement conservateur actuel, les autorités administratives, qui dépendent de M. Lascar Catargi, président du conseil et ministre de l'intérieur, ne tiennent pas compte des arrêts des autorités judiciaires. Au contraire, M. Catargi règne en autocrate, et ses ordres absolutistes font échec aux lois les plus précises. En un mot, M. Lascar Catargi, Moscovite d'origine, est en Roumanie ce que le Tsar est en Russie.

C'est en vertu de ce pouvoir illimité que, me disent des députés et sénateurs libéraux et honnêtes, des instructions occultes auraient été données aux présidents des tribunaux moldaves de ne plus accepter les réclamations des Juifs expulsés des communes rurales. Si cela est vrai, on comprend la réponse d'un des ministres à l'interpellation du député de Bacau, « que des mesures ont été prises pour que de telles condamnations ne se répètent plus ».

Pis que cela : Comme pour défier les Juifs, M. Catargi a, tout récemment, donné des ordres pressants aux préfets de Tutova, Vaslui et Putna d'expulser toutes les familles juives qui résident dans les communes rurales de ces trois départements. Le nombre de ces familles est évalué à 1,200, avec au moins 10,000 âmes. Déjà les autorités administratives de ces trois départements ont lancé des sommations-circulaires aux chefs de ces familles, leur enjoignant l'ordre de quitter *sans délai* leurs demeures.

Voici un modèle de ces sommations, que j'ai sous les yeux :

Mairie de la commune de Ruginesti, district de Putua
(n° 460 du 8 (20) mars 1894

Monsieur, je vous communique l'ordre du sous-préfet (n° 771) pour vous conformer entièrement à son contenu, et vous invite à quitter la commune, car autrement j'userai du droit que nous accorde l'article 4 de la loi des communes.

Signé :

LE MAIRE, LE NOTAIRE.

Vous voyez, les ordres sont nets. La menace d'user de l'article 4 signifie l'expulsion par la force brutale, c'est-à-dire la ruine complète par le pillage des boutiques, par la dévastation des maisons et par la perte des créances sur les paysans. Que peuvent faire ces pauvres gens? A qui peuvent-ils se plaindre pour obtenir justice? A M. Lascar Catargi? Mais c'est lui-même qui donne ces ordres draconiens, qui prend ces mesures monstrueuses. A S. M. le roi? Mais il a toujours répondu : *Non possumus; je suis roi constitutionnel*, à toutes les plaintes de ce genre que lui ont adressées les Juifs. Et, en quittant les communes rurales, les malheureux persécutés doivent se transférer dans les villes les plus proches. Trouveront-ils à se loger? C'est presque invraisemblable; d'abord parce que ce sont des petites villes, et ensuite parce que c'est du 23 au 26 avril (5 à 8 mai) qu'on loue les habitations dans ces parages.



Imaginez-vous donc 10,000 âmes errant dans les rues dans la journée et dormant la nuit à la belle étoile pendant plusieurs semaines. Combien d'entre eux tomberont malades? Combien mourront? Et ils mourront pour sûr, attendu que, comme Juifs, on ne les admet dans aucun hôpital de l'Etat, des départements ou des communes. Vous savez que le Parlement a voté, l'année passée, une loi spéciale à cet effet, et cette loi inique, M. Lascar Catargi et ses collègues au ministère la font exécuter avec la dernière rigueur.

Ajoutez à cela l'approche de nos fêtes de Pâque, et vous aurez une idée de l'angoisse et du désespoir de nos infortunés coreligionnaires qui habitent dans les communes rurales de la belle Moldavie.

Ces persécutions barbares et inouïes, inconnues encore dans aucun pays du monde, ne sont-elles pas faites pour anéantir totalement les 300,000 Juifs de la Roumanie?

N. O.

VARIETÈS

Les origines et les débuts du peintre Joseph Israëls

Nous avons précédemment annoncé que le célèbre peintre hollandais Joseph Israëls avait célébré, dernièrement, son soixante-dixième anniversaire. Les *Débats* reproduisent une étude consacrée, à cette occasion, à l'éminent artiste par une feuille d'Amsterdam. En voici les passages les plus saillants :

Joseph Israëls est né à Groningue, de parents israélites. Son père, très attaché à sa religion, l'éleva dans les principes du judaïsme le plus strict et eut d'abord l'intention de faire de son fils un Rabbin. L'enfant, en conséquence, dut s'appliquer à l'étude de l'hébreu, et, aujourd'hui encore, Israëls est très familier avec le Talmud. Mais, dès ce moment, il montrait beaucoup de goût pour le dessin, et, à ses heures perdues, pour se délasser, pour son plaisir, il s'amusait à dessiner. Il avait alors pour maître un certain M. Brugsma, dont il aime à rappeler le nom.

Son père, qui était courtier de commerce, le retira très jeune de l'école pour l'utiliser comme petit commis. Le voilà donc, avec le traditionnel sac de toile pour les recouvrements sur l'épaule, courant à travers la ville; et, ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les nécessités de son travail le conduisaient souvent au comptoir de Mesdag et Zoon, dont le fils, devenu à son tour célèbre comme peintre, devait porter à Israëls, dans la circonstance solennelle que nous rappelions en commençant, l'hommage et les félicitations de ses admirateurs. Au-dessus du bureau de son père, le jeune Israëls avait une potite chambre, où il pouvait se réfugier dans l'intervalle de ses courses et où il dessinait sans relâche, jusqu'à ce qu'on l'appelât pour une nouvelle commission. Bien entendu, il ne se hasardait pas à peindre, mais il dessinait quelquefois d'après nature, souvent d'après des lithographies, ou bien il copiait des gravures. Un nouveau maître lui enseigna alors les éléments de la peinture, et il étudia avec d'autres élèves dans une grande chambre. C'est là qu'il a fait ses premiers tableaux : *Un marchand de fourneaux de pipes* et beaucoup de portraits de connaissances et de membres de la famille au crayon rouge, noir et blanc.

C'était décidément une vocation qui s'accusait, mais le père restait indécis, ne sachant s'il devait l'encourager ou la contrarier. Enfin, après de longues hésitations, de longs combats, la famille prit la résolution de l'envoyer à Amsterdam, chez Ian Kruseman, qui était alors dans tout l'éclat de sa renommée.

A Amsterdam, il resta deux ans dans une famille juive très orthodoxe, très rigide, où l'avaient placé ses parents. Dans le quartier juif qu'il habitait, il vit des types, des scènes caractéristiques dont il s'est souvenu plus tard. Mais alors, il se bornait à fréquenter assidûment l'Académie, à suivre les leçons de Kruseman et s'appliquait avec conscience à perfectionner son dessin. Une rencontre heureuse le mit en présence de la *Marguerite au rouet*, d'Ary Scheffer. « C'est ainsi que je veux peindre! C'est ainsi que je peindrai! » se dit-il.

Mais Ary Scheffer, c'était Paris, et, dès lors, l'ambition d'Israëls fut de se rendre à Paris, où se révélaient les talents, où se distribuait la gloire. Oui, mais c'était si loin et... si cher! Et comment se résoudre à ce voyage et s'accommoder de ce séjour, quand on était sans ressources? N'importe! Il le fallait, et, muni de la promesse de son père, qui lui assurait 500 florins par an, pendant deux ans, le voilà en route pour Paris. On pense que, la bourse ainsi garnie, il ne songea pas à mener la grande vie. Il venait pour travailler, il travailla. Les liaisons même lui étaient interdites; elles étaient des occasions de dépenses. Aussi n'eut-il de relations suivies qu'avec très peu d'artistes; le seul avec lequel il fut intime était le graveur de Mare. Horace Vernet, Paul Delaroche, Pradier exercèrent sur lui le plus d'influence.

. . . .

En 1862, il exposa, à Londres, le *Berceau* et le *Naufrage*, qui furent hautement loués. Et, comme sanction à ces éloges, le *Naufrage* fut acheté 30,000 florins.

Joseph Israëls était célèbre. Son histoire est désormais celle de ses œuvres.

NOUVELLES DIVERSES

La fabrication des *Mazzoth*, est à l'heure actuelle, à peu près terminée à Paris, et les fours qui brûlaient depuis le commencement de l'année et même avant vont s'éteindre.

Nous entrons dans la période de livraisons et d'expéditions. Bayonne, Bordeaux, Nancy pour la France, Boulay pour la Lorraine, Francfort et Carlsruhe pour l'Allemagne, la Hongrie et même la Hollande envoient leurs azymes à Paris, venant s'ajouter au stock des pains de Pâque fabriqués dans la capitale.

On sait que les *Mazzoth* distribués gratuitement aux indigents par les soins du Comité proviennent exclusivement des fours parisiens et font l'objet d'une soumission.

— L'administration du Temple portugais informe le public que M. le Grand-Rabbin de France viendra prêcher à la Synagogue de la rue Buffault pendant l'Office du matin du second jour de Pâque (dimanche 22 avril).

Pour répondre à un désir souvent exprimé, donnons par avance les noms de nos prédicateurs dans



les Temples de Paris pour le 1er jour de Pâque: Rue de la Victoire, M. le Grand-Rabbin Dreyfuss; rue Notre-Dame-de-Nazareth, M. le Rabbin Haguenau; rue des Tournelles, M. le Rabbin Mayer; rue Buffault, M. le Rabbin Weill.

— L'exécution de la loi sur la comptabilité des Fabriques et des Consistoires offre, surtout dans les petites Communautés, de sérieuses difficultés pratiques. Mais, quelque compliquées que soient les formalités nouvelles, elles n'ont soulevé nulle part, comme on l'a vu pour d'autres cultes, ni murmures ni protestations.

— M. Gustave Lévy a été élu membre du jury de la gravure pour le Salon des Champs-Elysées.

— Par arrêté du ministre de l'intérieur, un diplôme d'honneur a été accordé au caporal de sapeurs-pompiers à Fontainebleau Joseph, dit Cavaignac, pour trente ans de bons services.

Départements

— Deux frères, appartenant à la famille Marix, si connue à Lyon, M. Jules Picard et Alexis Picard, établis l'un et l'autre à Moscou (Russie), sont décédés à quinze jours d'intervalle, l'un dans cette dernière ville et l'autre à Lyon, les 12 et 27 mars dernier, âgés, l'un de soixante cinq ans et l'autre de soixante ans.

Etranger

— On télégraphie d'Odessa, 20 mars :

« Aujourd'hui, 46 familles israélites de Russie, comprenant 220 âmes, se sont embarquées pour la République Argentine, à destination des colonies Hirsch. On estime que, d'ici au 30 avril, 150 familles en tout auront pris cette direction. »

— On nous écrit de San-Francisco (Californie), en date du 20 mars :

« La Communauté israélite de San-Francisco a vu partir avec un vif regret un de ses membres les plus utiles. M. Mayer Weil, originaire d'Ingwiller (Alsace), après un séjour d'une trentaine d'années, est rentré en France pour s'établir à Paris avec sa famille.

« M. Weil a fait partie, pendant de longues années, du Comité de l'Orphelinat et de l'Hospice des Vieillards israélites de San-Francisco.

« A l'occasion de son départ, ses collègues lui ont voté une Adresse des plus élogieuses, qui lui a été remise, magnifiquement calligraphiée et reliée sous forme d'album, en souvenir des précieux services qu'il a rendus à la Communauté. »

— Des troubles ont éclaté à Cracovie (Galicie) à l'occasion des fêtes organisées à la mémoire de Kosciusko. Les émeutiers se sont indistinctement livrés à des voies de fait et à des actes de pillage sur les demeures et les personnes de l'aristocratie, du clergé et de la Communauté israélite. On dit que les perturbateurs auraient reçu de l'argent d'une puissance étrangère pour se livrer à ces exercices malfaisants.

— *L'Israel. Woch.* de Magdebourg, reproduisant en traduction la page de Michelet sur sa visite à Anselme de Rothschild, que nous avons précédemment citée, à la suite de sa publication dans la *Revue des Deux-Mondes*, fait de son auteur — le célèbre historien — un grand financier!

Rectifiez, cher confrère, et ne laissez pas accréditer cette erreur — issue sans doute d'un *lapsus* — parmi vos lecteurs.

— Nous avons antérieurement parlé du développement prodigieux de la langue hébraïque parmi les Israélites russes et palestiniens, et de la part que les femmes prennent à ce mouvement. A titre de preuve, nous citerons le *leader*-article du *Melitz*, journal hébreu (n° du 2 avril), article de critique littéraire, qui a pour auteur Mme Deborah Ginsbourg.

— Il s'est formé il y a quelques mois, à Berlin, sur l'initiative de quelques étudiants israélites de l'Université, un Cercle académique pour l'étude de la Bible, qui s'est donné pour objet de vulgariser la connaissance de l'hébreu. Depuis trois mois qu'il fonctionne, le Cercle a donné deux conférences. Mais les principaux exercices consistent en cours de traduction raisonnée de la Bible Ainsi, dans une section, on a lu le Deutéronome; dans l'autre, des extraits de Ruth et de Samuel.

P. S. — Une des personnes citées dans la liste dont il est question dans notre article : *Deux observations*, et qui signe « Ch. Loonen » proteste contre la qualification d'israélite, se déclarant « issue de bons catholiques, catholique elle-même et faisant élever ses fils chez les P. P. Jésuites ».

Nous n'avons rien à alléguer contre cette protestation, mais nous affirmons avoir vu ce même nom de « Loonen » figurer dans des listes purement israélites : d'où notre erreur, si erreur il y a. L'exemple en tout cas justifie notre réserve habituelle quand il s'agit de dresser de pareilles listes.

I. C.

— Nous avons reçu le compte rendu de l'assemblée générale de la Société civile du Temple portugais, que nous examinerons prochainement.

— Prière aux secrétaires du Consistoire, à qui nous avons adressé le tableau de leur circonscription destiné à l'*Annuaire des Archives israélites*, de bien vouloir nous le retourner, rectifié, le plus tôt possible.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat



INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne
PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX
DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle Etudes commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

(41e *Année*)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG
Fondée en 1852

par LOEB (Emmanuel)

RUE DE PROVENCE, 46
PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts (901)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS ET Cie

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שחט חזן aux références
ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central
CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES
MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, Montpellier-Cournonterral.

031

MAISON PLANÈS

TAILLEUR

POUR DAMES ET POUR HOMMES
Place du Hâvre
(entrée, 2, rue d'Amsterdam)

Cette Maison possède une coupe très élégante, fournit des tissus irréprochables.

PRIX TRÈS MODÉRÉS, MAISON DE CONFIANCE (932)

THre DREYFUS

30, *rue Taitbout*, Paris
(Précédemment : 24, rue Taitbout)
Tapis d'ORIENT et d'Europe
(876)

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

l'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête et dissipant à l'instant tout malaise

Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe, Influenza.

Excellent aussi pour la toilette et les dents.

54 Récompenses dont 16 diplômes d'honneur et 14 médailles d'or.

Fabrique à Lyon, Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*

TOMBLAINE près Nancy (France)

SAGOU BLOCH

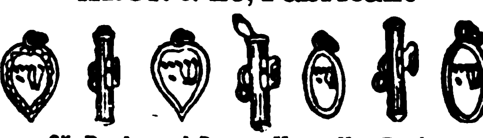
Garanti Pur et Véritable

Nous prions le public de réclamer le véritable Sagou Bloch

Pour mettre fin aux contrefaçons déloyales, MM. BLOCH préviennent le public que le Sagou sortant de leurs Usines est vendu sous la dénomination de Sagou Bloch

MÉDAILLE D'OR

ARON aîné, Fabricant



35, Boulevard Bonne-Nouvelle, Paris
FABRIQUE DE MESOUSAS ET MÉDAILLES
en or, argent et argent doré (843

BOULANGERIE ISRAÉLITE פסח
Maison FEIST et BRULL
42, rue des Rosiers, 42
Fabrication de pains azymes et de Gâteaux pour Peçach (625)

L'IMMORTALITÉ DE L'AME

CHEZ LES JUIFS
du Dr BRECHER
Traduction française avec préface et notes
par ISIDORE CAHEN
1 vol. Prix : 2 francs

ANNUAIRE des ARCHIVES ISRAELITES

POUR 5654 (93-94)

Par H. PRAGUE

Sommaire de la partie littéraire : Revue de l'année, par H. PRAGUE. — Godchau et la duchesse d'Orléans, par Léon KAHN — Tableau d'honneur des Israélites français (92-93). — La femme de Chabot, par Léon KAHN. — Ce que disent les noms israélites, par Ben Mosché.

CONSISTOIRE ISRAÉLITE

DE PARIS
17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

MAISON CAEN

EMILE FOIN, Succr
115 — boulevard Sébastopol — 115

PATISSERIES, CONFISERIES, GLACES

פסח POUR PAQUE פסח

Gâteaux spéciaux pour le goûter sous la surveillance d'un Israélite

Azymes de Vienne מצות (623)

PAINS AZYMES

DE PARIS, BORDEAUX, NANCY ET VIENNE

Pâtisserie. Vins *cascher*
Epicerie de choix, charcuterie

MAISON FONDÉE DEPUIS 20 ANS

Mme ÉMILE LÉON

gardienne du Temple portugais,
28, rue Lamartine, près le temple de la rue Buffault. (905)

MAISON KAHN

CHARCUTERIE, VOLAILLES ET GIBIERS

Volailles truffées כשר

102, rue Saint-Antoine, 102

PASSAGE CHARLEMAGNE

FOURNITURES POUR PEÇACH
(608)

CHEMIN DE FER DU NORD

Les administrateurs de la Compagnie du chemin de fer du Nord ont l'honneur de convoquer MM. les actionnaires pour le samedi 28 avril 1894, à trois heures de relevée, hôtel Continental, en assemblée générale, conformément aux articles 33, 34 et 41 des statuts, pour :

1° Entendre le rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 1893 et statuer sur ses conclusions ;

2° Voter les crédits nécessaires pour les dépenses complémentaires de premier établissement sur les différentes lignes de la Compagnie ;

Conformément à l'article 36 des statuts, il faut, pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, être possesseur de quarante actions au moins Les titres ou les procurations devront être déposés, avant le 14 avril prochain, à Paris, au siège de la Société, rue de Dunkerque 18, ou à Londres chez MM. N. M. Rothschild et fils.

LVe ANNÉE | N° 16. — Jeudi 19 Avril 1894 | LVe ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

DES DEVOIRS DE LA CHARITÉ JUIVE

A PROPOS DE PESSACH

Au moment où retentit dans toutes les familles juives la fraternelle invitation du *Séder* : *que celui qui a faim vienne et mange*, et où une place est faite au pauvre à la table familiale, on n'est certes pas mal venu à parler de la misère et de la charité israélites. C'est pendant la période pascale, qui a pour but de nous rappeler que nous fûmes des esclaves en Egypte, — souvenir qui ne prête pas, on l'avouera, à la tentation d'orgueil, — un sujet essentiellement d'actualité. Fils des gueux de Misraïm, et ayant pour devoir d'y songer tout particulièrement en cette fête anniversaire de leur affranchissement, nous sommes portés tout naturellement à penser aux misérables d'aujourd'hui, aux serfs de la pauvreté, à nos frères moins favorisés, et aux moyens de leur donner assistance et de les aider à se relever.

Nous avons une réputation bien établie de charité et de compassion. De toutes les légendes qui circulent sur notre compte, et qui sont toutes plus ou moins sujettes à caution et plus ou moins teintées de mauvaise foi et de perfidie, c'est la seule vraie.

Nous nous targuons de ce renom de charité, demeuré intact au milieu des éclaboussures de la calomnie. Nous le méritons, d'ailleurs, sans conteste. Toutes ces institutions de bienfaisance, de prévoyance dont s'enorgueillit à juste titre notre grande Communauté de Paris, attestent la persistance de cette vertu traditionnelle chez les descendants d'Abraham. Le concours empressé et généreux que les œuvres charitables d'intérêt général rencontrent chez les Israélites, leurs généreuses offrandes lorsqu'il s'agit de combattre une calamité publique, de venir au secours des victimes d'une catastrophe, témoignent en outre de la noblesse libérale de leur âme, qui ne s'arrête pas aux distinctions confessionnelles.

Mais alors, étant donné ces sentiments si vifs de charité et de pitié, comment se fait-il que le budget de notre Comité de Bienfaisance de Paris soit obéré comme celui de tant de grands et petits Etats, avec cette différence toutefois que le sien, constitué pour secourir les infortunes, assister les déshérités du sort, est un budget de paix et de fraternité, alors que le leur est un budget... de guerre ?

Depuis quelques années, en effet, notre Comité a fait connaissance avec l'affreux déficit, contre lequel Mirabeau tonnait du haut de la tribune de l'Assemblée constituante, et qui lui valut l'un de ses plus beaux succès parlementaires.

Les dépenses s'accroissent... Et comment en serait-il autrement quand la population indigente se multiplie plus que les autres classes sociales, et quand la persécution religieuse, en Russie et en Roumanie, jette tous les ans sur le pavé de Paris de nombreuses

familles absolument dénuées et qui sont totalement à la charge de la Communauté!

Quant aux recettes... elles ne suivent pas ce mouvement ascensionnel. Si les dons sont assez nombreux, dons de circonstance, exceptionnels, les souscriptions régulières, les cotisations annuelles qui constituent l'assiette des finances de la charité sont rares. Le chiffre des souscripteurs du Comité de Bienfaisance, comme de l'Hôpital et en général de tous les établissements philanthropiques, est dérisoire.

N'étaient les legs, les donations, les ressources extraordinaires, produit de la Loterie, etc., les avances faites par de généreux coreligionnaires toujours les mêmes, tous ces établissements se trouveraient arrêtés dans leur fonctionnement et leur clientèle si intéressante, si digne de pitié, se trouverait du coup privée de ce secours, de cette assistance qui leur permet de vivre.

En un mot, si les Israélites de Paris qui ont pris la trop commode habitude de se désintéresser des affaires de leur culte ne se décident à un effort nécessaire, la situation de quelques-unes de ces institutions pourrait se trouver menacée. C'est une éventualité qu'il faut à tout prix éviter, et on y réussira aisément si tous nos coreligionnaires en mesure de le faire — et ils sont légion — s'astreignent à contribuer régulièrement au budget de la charité publique israélite. Ils peuvent d'autant plus facilement s'imposer ce sacrifice, que le culte tel qu'il est organisé dans notre grande Communauté ne leur impose à la plupart aucune de ces charges qui pèsent sur les membres des petites *Kehiloth*.

La contribution régulière et annuelle pour l'entretien de la Synagogue, pour la rétribution des fonctionnaires du culte n'existent pas à Paris... On peut, à bon marché, et même pour rien, participer assidûment dans notre capitale aux offices religieux, tandis qu'en province il en est tout autrement.

Aussi, dégagés de toutes charges du côté de la religion, il serait équitable et rationnel que nos coreligionnaires de Paris voulussent bien endosser celle de la charité et prêtassent un concours pécuniaire, permanent et suivi, à nos institutions philanthropiques, en particulier à notre Comité de Bienfaisance qui rend tant de services et dont les besoins ne font, par suite des circonstances critiques que traverse en Europe le Judaïsme oriental, que croître dans des proportions inquiétantes pour son budget.

Il y a à Paris 2 à 300 personnes dont le nom se retrouve constamment sur les listes des souscripteurs des diverses institutions philanthropiques. Et les milliers d'autres, que font-elles? que donnent-elles? Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer, disait un général célèbre. Ici ce sont toujours les mêmes qui payent de leur bourse. Pourquoi tant de nos coreligionnaires restent-ils à l'écart, ne se faisant connaître que par des dons occasionnels! Cette abstention, ils n'y persisteront certainement pas, s'ils se rendent compte de la situation précaire qu'elle fait à l'œuvre de la charité, qu'elle finira même par compromettre, s'ils consultent leur cœur d'Israélite ouvert si largement à la compassion et à la pitié.

Nous ne voulons pas ici rééditer les paroles magnifiques de nos Docteurs sur l'importance du devoir de la charité.

Nous prêcherions des convertis, car nous savons que tous les Israélites dignes de ce nom ont conservé précieusement les traditions de bienfaisance qui ont fait notre gloire dans le passé et qui sont notre honneur dans le présent. Mais, à côté des aumônes privées, de l'assistance particulière qu'on prête à des frères malheureux, il faut concourir, dans la mesure de ses moyens, à l'œuvre de la charité publique. Il ne faut pas se tenir à l'écart et laisser à une poignée de gens de cœur le souci et la charge de milliers d'infortunes. Nous devons prendre notre part de l'œuvre commune de la charité, nous y intéresser activement, afin d'augmenter la somme du bien a accomplir, des consolations à apporter dans tant de familles malheureuses, et diminuer le nombre de ceux qui souffrent et qui ont faim, que l'âge, les infirmités ont privés de moyens d'existence.

Le Comité de bienfaisance a entrepris une grande tâche; il faut l'aider à la mener à bien. Il y va de notre réputation, de l'honneur de notre Communauté.

H. PRAGUE.

AFFAIRES ALGERIENNES

On devient très mangeur de Juifs à Sétif. *On*, c'est-à-dire une demi-douzaine de pêcheurs en eau trouble comme il s'en rencontre tant en Algérie, des déclassés et des mécontents qui spéculent sur les préjugés et exploitent les préventions. Après s'être donné le luxe d'une ligue antijuive, qui a vécu ce que vivent les roses, ces *braves* ont organisé une conférence où le Juif devait être mangé en tranches. C'est un M. Nick, avocat, qu'ils ont invité à venir les entretenir de l'éternel sujet de leur cupidité et de leur basse jalousie. Et M. Nick ne s'est guère mis en frais. Il s'est borné à analyser un livre : *La domination juive*, commis par un certain M. Gourgeot, ancien interprète militaire, et autour duquel la presse du parti essaye de mener une fructueuse réclame.

Et M. Nick a régalé les Sétifiens des prétendues relations contenues dans la *Sous-France juive*. Il a parlé du danger juif, de la spéculation juive, de l'usure juive et même de la *trahison juive*.

M. Gourgeot ne s'est pas gêné de raconter dans son livre, qu'en 1870 les Juifs ont voulu livrer l'Algérie à l'Angleterre, et il a poussé l'impudence jusqu'à dire que « le fait était historique ». Historique à la Loriquet sans doute, a-t-il voulu dire. Historique comme toutes les fables ineptes les, alléga-

tions mensongères, les *canards* et les extravagances que, dans un certain milieu, on débite et fait circuler sur les Juifs.

Il y a, dans le compte rendu de la conférence de M. Nick publié par le *Progrès* (!) de Sétif, une phrase charmante, une vraie perle de naïveté :

« Désormais, nous pourrons tous répondre à ceux qui nous accuseraient d'être antijuifs de parti-pris et sans réflexion, pourquoi nous sommes antijuifs et quelles sont les raisons majeures qui nous poussent à combattre les Juifs et les Judaïsants. »

Donc, avant la conférence et avant le livre de M. Gourgeot, on était antijuif à Sétif... et ailleurs, sans savoir pourquoi, pour suivre la mode, en vrais moutons de Panurge. Et depuis des années on faisait la guerre aux Juifs sans rime ni raison, histoire de se distraire ! L'aveu est précieux à recueillir; c'est la preuve du caractère factice de cette agitation qui n'a aucun fondement sérieux, qui sert de tremplin aux passions politiques, et favorise les ambitions locales et les rancunes particulières.

CULTE

LA SOCIÉTÉ CIVILE DU TEMPLE PORTUGAIS

La Société civile du Temple portugais de la rue Buffault, qui a eu des commencements si difficiles, connaît maintenant les bilans se soldant par de respectables excédents. Ainsi, d'après les comptes fournis à l'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu le 1er avril, l'exercice 1893 se solde par un excédent de 22,035 fr. 25, ce qui est superbe, si on se reporte aux exercices de début de la Société. Le temps des vaches maigres est passé, et il faut en féliciter et le Conseil de la Société civile, qui a ramené l'ordre dans les finances sociales, et l'Administration du Temple, qui lui verse de fort jolies annuités, grâce à une gestion habile. Ainsi, en 1893, l'administration synagogale a pu verser dans la caisse de la Société, en deux fois, une somme de 18,000 francs.

Ne devrait-elle pas profiter de cette situation heureuse pour apporter quelques embellissements dans le service divin réclamés depuis longtemps? Améliorer, par exemple, l'organisation des chœurs, qui laissent tant à désirer par suite de leur insuffisance numérique et... vocale.

Ce qui respire encore la prospérité, c'est la progression de l'amortissement des obligations de la 2e série. En 1893, on en a amorti 4 pour 2,000 francs. En 1894, on en amortit 8 pour 4,000 francs. Et ce n'est pas tout. Le compte *obligations* diminue sensiblement par suite d'offrandes.

Mme Beaucaire, par exemple, a offert *50* obligations de la 1re série et *100* de la 2e série, ce qui est un cadeau royal et fait le plus grand honneur à la générosité magnanime de cette dame. D'autres obligataires, entre autres MM. Léonce Astruc, et Ernest Mayer ont fait abandon de leurs titres. Actuellement, il ne reste plus en circulation de la 1re série des obligations qui ne portent pas intérêt que 778 sur 2,500 à l'origine, et, de la 2e série, que 96 sur 124.

Voici les numéros de cette dernière, sortis remboursables au pair : 57, 124, 37, 13, 93, 87, 37 et 116.

Malgré ces amortissements, on a entrepris des travaux importants, tels que le nettoyage de la façade du Temple et l'agrandissement d'une des dépendances.

Somme toute, situation excellente.

Une observation, cependant. Dans le bilan, nous voyons figurer pour mémoire 18 obligations Ville de Paris 1875 et 19 obligations Ville de Paris 1876. Un petit mot d'explication ne nuirait pas.

Le Conseil d'administration a fait une excellente recrue en la personne de M. Jacques de Castro, élu en remplacement de M. Monteaux, démissionnaire.

La Schechitah devant la Science

Nous avons précédemment donné les conclusions de la remarquable étude du Dr Dembo sur la *Schechitah*.

Le Comité de défense des Israélites contre les attaques des antisémites qui fonctionne à Berlin, et qui comprend parmi ses membres notre distingué confrère de la *Jud. Presse* M. le Dr Hildesheimer, vient de réunir, en un volume in-folio, les consultations de toutes les autorités en matière de physiologie animale et d'art vétérinaire. Ce recueil ne comprend pas moins de 50 consultations de professeurs de Faculté d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de Hollande, d'Angleterre, de Danemark, d'Italie, de Suisse. La France y est représentée par MM. le professeur Laborde, chef du laboratoire physiologique à la Faculté de médecine de Paris, et Richet, professeur à la même Faculté. Nous donnerons ultérieurement le texte de leurs déclarations, absolument favorables au système d'abatage israélite. Viennent ensuite les consultations de 14 directeurs d'Ecoles vétérinaires de différents pays, dont celles de MM. Bouley et Chauveau, inspecteurs généraux vétérinaires de France, de 24 professeurs vétérinaires dont M. Colin, professeur à l'Ecole d'Alfort, d'une foule d'autres médecins vétérinaires, inspecteurs d'abattoirs. Toutes ces autorités concluent contre les Sociétés protectrices d'animaux qui dénoncent la cruauté du rit israélite. La science vétérinaire et physiologique, on peut le dire, affirme solennellement par leur plume l'excellence du mode employé par les Israélites pour l'abatage des animaux.

Quand tant d'hommes compétents, dont quelques-uns sont des sommités scientifiques, attestent que la *Schechitah*, loin d'infliger d'inutiles souffrances aux animaux, est au contraire la méthode la plus rationnelle et la plus expéditive, on ne s'explique pas la persistance des Sociétés précitées à réclamer sa suppression. En tous les cas, elles n'ont pas le droit d'invoquer de motifs que la science conteste formellement. Il ne leur reste plus qu'à se réclamer de l'antisémitisme qui est, en somme, au fond de la campagne contre la *Schechitah*.

Nous félicitons chaudement le Comité de Berlin de sa publication si riche de documents de la plus



haute valeur et qui contribuera, nous en avons le ferme espoir, à éclairer bien des gens sur le vrai caractère de cette nouvelle croisade qui cherche à frapper le Judaïsme dans l'un de ses rites les plus antiques et les plus justement dignes — même hygiéniquement parlant — d'être respectés.

C'est un vrai monument qu'il a élevé en l'honneur d'une des prescriptions les plus importantes de notre culte, auquel, on peut le dire, il n'est pas un homme de science vétérinaire digne de ce nom qui n'ait apporté sa pierre. La *Schechitah* triomphe devant la science. Elle vaincra, grâce à elle, ses adversaires, de quelque faux-nez humanitaire dont ils s'affublent.

BEN MOSCHÉ.

Correspondances Particulières

Angleterre

Londres, 6 avril

La Synagogue de Hammersmith se trouvant fort embarrassée, faute de 300 livres sterling, complément de la somme nécessaire pour subvenir à la construction de ses écoles et de la maison de l'officiant, se mit bravement en campagne. L'administrateur fit appel aux directeurs du fameux panorama de *Constantinople*, à Olympia, Londres. Ces derniers s'empressèrent, avec une générosité assez rare de nos jours, de fournir aussitôt . au solliciteur israélite pour une si bonne cause, un certain nombre de' tickets, et *à moitié prix*, pour visiter le magnifique spectacle en question. Ainsi, grâce à l'originalité de ce procédé, l'administration se trouve hors d'embarras et en mesure de réaliser son projet.

— Selon le *Jewish Chronicle*, une feuille berlinoise antisémite aurait fait une curieuse découverte: c'est que Kossuth était Israélite! Il s'appelait, d'abord, Lewin Kohut, nom qu'il changea plus tard pour celui de Kossuth. Dès 1830, le héros hongrois se mit à l'œuvre révolutionnaire, lorsque l'*Alliance Israélite* — qui ne date que de 1860, par parenthèse ! — brandit tout à coup la torche révolutionnaire à travers toute l'Europe!...

En Angleterre, le Juif Disraéli; en France, ce fut le Juif Crémieux; en Italie, le Juif Mazzini; en Hongrie, le Juif Kossuth; en Allemagne, le Juif Marx, etc., qui prirent la tête du mouvement révolutionnaire. Pour renchérir sur cette piquante et invraisemblable révélation, une feuille israélite dit fort gravement, ma foi, que les héros de la Révolution française étaient, sans exception, de souche sémitique; à savoir : l'incorruptible Robespierre, Juif alsacien; le septembriseur Danton, Juif polonais, Daniel, de son vrai nom, — s'il eût été prophète! Marat était fils d'un certain Mosesson, fabricant de baignoires — O! ironie du sort! — Les fondateurs de la nation anglaise seraient, en droite lignée, les véritables représentants des dix tribus d'Israël, dont on croyait naïvement avoir perdu toute trace! — Ce qui saute aux yeux, c'est que *Saxon* est tout bonnement une corruption de *Isaac'sson* (fils d'Isaac) c'est évident!... L'histoire n'en fait jamais d'autres...

— Après avoir attendu 600 ans, la cité d'Oxford a généreusement accordé aux citoyens israélites de cette ville le privilège d'un lieu de repos spécial qui vient d'être consacré, sous les auspices du révérend J. Zacheim.

A. H.

Indes-Orientales

Bombay, 30 mars.

J'ai le regret de vous annoncer la mort prématurée de M. Salomon D. Sassoon, le septième fils de feu David Sassoon, fondateur de nombreuses Institutions charitables.

Salomon D. Sassoon, né en 1841, est décédé le 19 mars : à l'âge de seize ans, il était entré dans les affaires, chez son père, et acquit des connaissances très étendues pour ce qui concerne le commerce de l'opium.

Comme directeur de la Banque de Bombay et d'autres Sociétés financières et industrielles, il rendit de grands services au gouvernement des Indes en qualité de membre suppléant du Conseil législatif. Très généreux, très accessible aux sentiments de charité, libéral sans distinction de croyance, il laisse de grands regrets dans le pays.

— Dans une réunion qui a eu lieu hier sous la présidence de S. E. M. le gouverneur de Bombay, il a été décidé qu'il était opportun d'établir pour l'Inde un « Institut Pasteur » dans le genre de celui qui existe à Paris.

E. M. EZEKIEL.

Coup d'œil sur la vie des étudiants israélites russes

J'ai assisté au bal donné par la Société des étudiants israélites russes à Paris, à l'occasion de la fête de Pourim, en faveur de leur caisse de secours. La description de cette fête n'offrirait aucun intérêt pour vos lecteurs. Mais j'y ai recueilli des informations et des impressions sur cette jeunesse studieuse, appelée à faire honneur au Judaïsme et que je voudrai consigner ici

En examinant les visages qui m'entouraient, je fus frappé de leur pâleur et de l'air abattu de plusieurs d'entre eux. Je posai quelques questions et voici les réponses que j'ai obtenues :

« Vous savez que le nombre des étudiants israélites russes qui font leurs études à l'étranger s'est considérablement augmenté depuis six ou sept années, surtout à Paris. Nous y sommes maintenant près de cinq cents, au lieu de vingt ou trente que nous étions auparavant. L'affluence prépondérante des étudiants israélites à Paris s'explique tout simplement par la réputation bien méritée de la Faculté de médecine de Paris. Malheureusement la vie coûte très cher à Paris, surtout si l'on veut prendre en considération le cours très bas du rouble. Dieu sait ce qu'il adviendrait de la plupart d'entre eux si leurs camarades un peu plus aisés (et comme tels



nous considérons ceux qui ont une rente mensuelle de soixante à cent francs, c'est-à-dire tout justement de quoi ne pas crever de faim) n'avaient pas décidé de créer une Société de secours mutuels pour venir en aide aux étudiants les plus indigents. Il serait bien triste de vous raconter tout ce que souffrent quelques étudiants israélites ici à Paris. Il faut qu'ils soient doués d'une rare énergie de volonté pour s'expatrier et affronter de telles misères.

Mais que pouvaient-ils faire dans leur pays? Après avoir terminé leurs études secondaires, voyant les portes des Universités nationales fermées devant eux, il leur a bien fallu aller à l'étranger. Mais le pain est amer à l'étranger, surtout quand on ne le mange que chaque troisième jour. Il y a parmi nous des étudiants qui reçoivent 30 francs par mois. Si vous leur demandez comment ils ont pu risquer le voyage à l'étranger avec des ressources pareilles, ils vous répondront : On nous a dit en Russie que les Français étudient actuellement avec beaucoup de zèle la langue russe, et qu'ils paient bien les professeurs du russe. En réalité, on obtient ici très rarement des leçons de russe, comme d'ailleurs de toute langue; du reste, ces leçons sont payées à un prix dérisoire, et encore faut-il en trouver. Il y a des étudiants qui n'ont pas de logis. Ils passent une nuit chez un camarade, et la nuit suivante chez un autre. La plupart habitent des mansardes au sixième ou au septième étage, très froides et très sombres dans les quartiers excentriques, rue de la Glacière et boulevard Arago, où une petite chambre sans meubles est louée pour 7 francs par mois. Ils se nourrissent de « thé avec du pain ». Aussi, au milieu de ces épreuves quotidiennes, de ces privations de tous les instants, la Société de secours mutuels mentionnée plus haut constitue une vraie consolation.

Les étudiants se réunissent dans le local étroit de la Société, surtout ceux qui n'ont pas de logis ou bien qui en ont d'inhabitables.

Tel est le tableau absolument sincère de la vie des étudiants israélites russes dans la capitale du monde civilisé.

Pourquoi les Israélites français ne se laissent-ils pas toucher par l'état précaire de ces jeunes gens?

Pourquoi ne pas donner des logements chauffés, et à bon marché aux étudiants israélites indigents?

Pourquoi ne pas créer un restaurant économique où nos malheureux frères pourraient se nourrir à des prix très modiques?

J'adresse ces questions à mes charitables coreligionnaires de Paris, persuadé que le sort pitoyable des étudiants russes, tel que je viens de le décrire, ne les laissera pas indifférents, et qu'ils aviseront aux moyens d'y porter remède.

G. Schleier.

RECTIFICATION... D'UNE RECTIFICATION

Au sujet d'un nom que nous avions cru pouvoir citer dans la liste des décorés israélites de l'Exposition de Chicago, celui de M. Ch. Loonen, fabricant de brosserie à Paris, une réclamation a été adressée par ce dernier, non pas à nous, mais à l'organe antisémitique de Paris, qui s'en est prévalu pour dire que « les *Archives* ne connaissent même plus les leurs ».

Nous les connaissons cependant encore mieux pourtant que ne le prétend le journal notre contradicteur.

Si M. Loonen s'était borné à dire qu'il n'avait — étant catholique — aucun titre à figurer sur notre liste, nous nous inclinerions devant son dire; mais le luxe de protestations de M. Loonen ne se bornant pas à une simple rectification, mais affirmant « qu'il fait élever ses enfants chez les Pères Jésuites, que, dans son usine de l'Oise, sur 2,000 ouvriers il n'en occupe pas un seul Israélite », toutes ces déclarations inutiles au débat et empreintes d'un sentiment peu bienveillant à l'égard des Israélites, nous donnent le droit d'affirmer deux choses :

Que M. Loonen est marié à la fille d'un Israélite, M. Mahler, négociant en soieries, rue Dupuis-Béranger, à Paris;

Que la sœur de M. Loonen a épousé M. Mahler, fils du précédent.

Si M. Loonen a agi, dans l'une comme l'autre de ces deux circonstances, dans la plénitude de son droit, on reconnaîtra, néanmoins, que ces deux faits ne dénotaient pas chez lui les sentiments d'un catholicisme aussi intransigeant et d'une animadversion pour tout ce qui est juif que ceux qui perçaient dans sa lettre de protestation!

I. C.

KOSSUTH ET LES ISRAÉLITES

Le grand patriote et politique hongrois qui vient de s'éteindre à Turin, rassasié de jours, Louis Kossuth, emporte, avec les regrets de tous ses concitoyens, en particulier ceux des Israélites, qui ne sauraient oublier les nombreux témoignages d'estime et de considération que ce preux leur a donnés au cours de sa carrière mouvementée et glorieuse.

Nous trouvons à ce sujet, dans la *Jud. Presse*, des détails, des dates et des anecdotes intéressants à rappeler ici, et qui éclairent d'un rayon de libérarisme ardent et de tolérance généreuse la physionomie du héros de l'indépendance hongroise.

Dès son entrée dans la politique militante, Louis Kossuth manifesta des sentiments de justice et d'équité à l'égard des Israélites. Il applaudit à la création d'un Cercle d'ouvriers israélites à Budapesth, déclarant que les temps approchent où, lors de l'octroi des droits civiques, on ne s'enquerra pas du Temple où l'on révère Dieu.

Ceci se passait en 1840.

En 1847, il se proclame, à Dobreczin, le défenseur énergique des droits des Israélites; et, en 1848, il réussit à procurer à nos coreligionnaires les droits électoraux municipaux.

A ceux qui s'opposaient à cette réforme, il demandait comment, quand la liberté se propage, on songe



à en exclure les Juifs. Et il écrivait dans le même esprit au Grand-Rabbin de Presbourg.

Partout il ne cessait de se poser en champion de l'émancipation des Israélites. Aussi, quand il dut prendre les armes pour défendre l'indépendance de sa patrie, vit-il accourir autour du drapeau qu'il avait levé des milliers d'Israélites venant prendre leur part des dangers à courir, des luttes à soutenir pour le salut de la Hongrie. Le dévouement civique et le patriotisme des Israélites se révélèrent dans mille traits. En voici un que Kossuth racontait lui-même, il y a quelques années, à un rédacteur du *Pesti Naplo*.

C'était en 1849, pendant la période offensive de la guerre d'indépendance. Il s'agissait, un jour, de faire savoir à la ville de Komorn, bloquée par les troupes impériales, qu'on allait bientôt venir à son secours. La mission était dangereuse et, de plus, des plus risquées. Un Juif se présenta, s'offrant d'aller porter le message. Kossuth écrivit, sur un bout de papier, ces mots : « Le siège sera bientôt levé. — *Kossuth.* » Le billet fut renfermé dans une capsule que le Juif pouvait garder dans sa bouche et devait avaler au cas où il serait surpris en traversant les lignes ennemies.

Le Juif se mit en route. Comme, par crainte d'être découvert, il ne pouvait marcher que la nuit, il mit trois jours à parvenir à Komorn, où il s'acquitta de sa mission. Un même délai lui fut nécessaire pour regagner le camp de Kossuth. Quand le général l'aperçut et qu'il eut appris l'heureux résultat de sa mission, il lui dit :

— Si vous étiez soldat, je vous aurais fait officier ; mais demandez-moi une autre récompense. Je ne suis pas à regarder à quelques milliers de gulden.

— Général, reprit le Juif, je ne me fais pas payer mon patriotisme.

Cette belle réponse toucha profondément Kossuth, qui considéra comme un saint devoir de reconnaissance de travailler à l'émancipation des Juifs, qui servaient avec tant de dévouement, sur les champs de bataille comme dans les plus périlleuses missions, la cause de la patrie.

Le 26 juillet 1848, à son instigation, O. Kallay faisait voter le principe de l'égalité des Juifs, dont la mise en pratique devait s'accomplir dès que la guerre serait terminée.

D'ailleurs, mettant d'accord ses actes avec ses paroles, il attachait à sa personne, en qualité de secrétaire. l'Israélite Baruch Mauksch. Un autre Israélite, Michel Heilprin, devenait secrétaire d'Etat.

Quant la défaite vint, il regrettait publiquement, à Glasgow, de n'avoir pu faire aboutir, en raison des circonstances, la réforme concernant l'égalité civile et politique des Juifs.

Qu'on juge de la désolation, de l'amertume de ce généreux esprit, quand il vit l'hydre de l'antisémitisme lever la tête dans sa chère Hongrie, et se livrer à tant d'excès et de violences. Il dénonça le mouvement antisémite comme une honte, une folie, et il multipliait les exhortations à ses amis pour les engager à ne pas laisser se ternir le drapeau de la Hongrie par ces tentatives réactionnaires. Dans cette croisade contre les citoyens israélites, il voyait un abaissement pour sa nation.

Grâces au Ciel et grâce à l'énergie des libéraux si bien stylés et soutenus par Kossuth, la campagne antisémitique, dont l'affaire de Tisza-Eszlar fut l'épisode le plus affligeant, s'est éteinte sur place, et il ne reste plus guère de trace de ces levains de haine dans la Hongrie, un moment si surexcitée.

Cela a été une douce consolation pour Kossuth, au soir de sa vie, de voir sa patrie chérie revenue à des sentiments d'équité et de justice envers les Israélites, qui s'étaient, en des temps difficiles, montrés des fils si dévoués, et l'égalité civile sur le point de devenir une réalité.

Les Israélites, de leur côté, garderont précieusement la mémoire de ce généreux esprit, de ce héros moderne qui s'est fait le champion infatigable de leurs droits, et en faveur de leur cause a exercé sa puissante influence, son irrésistible prestige, et dépensé une activité chevaleresque.

NOUVELLES DIVERSES

La souscription ouverte sous les auspices de l'*Alliance* et de M. le Grand-Rabbin de France en faveur des Israélites russes et dont nous avons annoncé les premiers résultats, continue à être bien accueillie. Rien qu'à Paris, la souscription dépasse *cent mille francs*, et on en attend encore d'importantes.

Mme Heine-Furtado, avec la libéralité qui la caractérise, a envoyé *dix mille francs* à M. le Grand-Rabbin de France. Parmi les souscriptions, il y en a une d'un abbé, ce qui prouve que les misères juives éveillent chez les catholiques d'autres sentiments que ceux prêchés par les antisémites!

— La Société des *Etudes juives* donnera, dans le courant de mai, une conférence qui sera faite par M. Lucien Lazard, archiviste-paléographe attaché aux Archives du département de la Seine. M. Lazard a pris pour sujet : Les scènes de persécution juive au Moyen-âge. Des projections par M. Molteni illustreront la conférence.

Puisque nous parlons des *Etudes juives*, disons que le bureau, pour 1894, est ainsi constitué :

Président, M. Théodore Reinach ; vice-présidents, MM. Ab. Cahen et Vernes; trésorier, M. Moïse Schwab; secrétaires, MM. Maurice Bloch et Lucien Lazard.

— Les résolutions votées par la Chambre des députés et le Sénat d'Espagne en faveur de la liberté de conscience à propos des incidents du pèlerinage catholique qui se rend à Rome, inspirent au *Temps* de très judicieuses réflexions sur la vraie façon d'entendre le respect des croyances religieuses et dont cléricaux, antisémites et même libres-penseurs feront bien de s'inspirer :

« .....Ici on voit se réveiller un esprit d'intolérance médiévale contre telle confession particulière. Là, on voit se perpétuer un esprit de défiance haineuse contre toute profession de foi religieuse, quelle qu'elle soit. »

. . . .

« Il n'y a pas de vraie liberté religieuse, si une religion quelconque est exceptée du bénéfice de la



liberté. Il n'y a pas de vraie tolérance là où ceux qui la revendiquent pour eux-mêmes la refusent aux autres. Il n'y a pas sécularisation complète et absolue de la pensée là où la croyance d'un individu est un argument contre cet individu, le disqualifie pour remplir un poste ou lui rend plus difficile qu'à tout autre l'accomplissement de sa fonction. »

— Les réunions publiques à l'occasion des élections municipales qui ont eu lieu dans certains quartiers ont été très mouvementées. On a relevé quelques propos antijuifs dans les centres cléricaux.

Dans le quartier de la Chaussée-d'Antin, un candidat, M. Salière, avait eu le courage de se présenter comme antisémite. Il a recueilli — il faut le consigner ici — *sept* voix.

Voilà qui manque tout à fait de *sel!*

— La distribution gratuite de *Mazzoth* aux familles nécessiteuses parisiennes s'est chiffrée par 26,000 kilos, en légère diminution sur l'an passé.

— Le sculpteur bien connu Marquet de Vasselot envoie au Palais de l'Industrie « Vieux Reb », statue plâtre. Le « Vieux Reb » est le portrait du doyen de la Comédie-Française, dans le rôle du Rabbin de l'*Ami Fritz*, d'Erckmann-Chatrian. Got est assis, dans une attitude familière et attentive. L'œuvre est d'une ressemblance extrême, d'une tournure infiniment originale et d'une magistrale exécution.

— On a exécuté dernièrement, à Athènes, devant la cour et un auditoire d'élite, l'hymne de Delphes, retrouvée dans les fouilles opérées, et reconstituée en notation moderne par M. Théodore Reinach, sur les indications de M. H. Weill, membre de l'Institut, le savant hélléniste.

Ce morceau de musique antique a été également exécuté à Paris ces jours-ci, avec accompagnement de harpe, par M. Franck.

Il faut noter la part prise par des Israélites à la reconstitution de la musique grecque, dont il reste si peu de vestiges. Pindare, qui l'eût cru! Tyrtée, qui l'eût dit! Et que vont dire les fougueux prêtres de l'aryanisme de ces découvertes sémites?

Etranger

L'affaire de Starodoub (Russie) vient de se terminer après de longs débats judiciaires. Le tribunal a condamné quatre des accusés à un an et demi de prison, huit à un an, trois à huit mois de prison, cinq à un mois de prison, avec privation pour la plupart de leur droits civils.

Cinq ont été acquittés.

On se rappelle que ces individus étaient poursuivis pour avoir attaqué les Juifs de Starodoub et s'être livrés au pillage de leurs magasins. Les victimes de ces déprédations ont obtenu des dommages-intérêts variant de 6,000 à 100 roubles.

— On a inauguré à Venise, en grande pompe, le médaillon en bronze de J.-P. Maurogonato, l'ancien vice-président de la Chambre des députés, qui a été placé sur la façade du Palais-Royal. Des notabilités politiques, des Garibaldiens, de nombreuses corporations ont assisté à la cérémonie. Tous les orateurs qui ont pris la parole ont célébré le patriotisme si pur de Maurogonato qui, pendant la Révolution de 1848-49, géra avec tant d'intégrité et d'habileté les finances de sa ville natale, et à qui plus tard le roi Victor-Emmanuel offrit le portefeuille des finances du royaume d'Italie et que notre coreligionnaire, par modestie et par crainte de froisser les catholiques, déclina.

— Les héritiers de M. Jacob Israël, un négociant notable de Berlin, ont fait remettre à la municipalité de cette ville une somme de *cent mille marcs* dont les intérêts doivent être distribués à des pauvres honteux au jour de l'anniversaire du regretté défunt. D'autres legs ont été faits en faveur de diverses institutions philanthropiques israélites ou autres, dont le total s'élève, y compris les cent mille marcs précités, à plus de *cinq cent mille marcs*.

— Une fausse nouvelle, provenant d'une confusion, a couru les feuilles israélites allemandes et que nous avons le devoir de rectifier. On y lit que deux Israélites, Jacob Meyer et Jost, ont été victimes du dernier attentat anarchiste parisien. Il y a là une méprise.

Les deux coreligionnaires susnommés ont péri dans un accident de chemin de fer près de Compiègne, comme nous l'avons annoncé en temps et lieu.

— Feu Guillaume Nagel, de son vivant fabricant et banquier à Vienne, a laissé, entre autres, une somme de 100,000 gulden pour des institutions de bienfaisance.

— Un service funèbre, à la mémoire de Louis Kossuth, a eu lieu dans le Temple israélite de Buda-Pesth. Les fils du grand patriote, des magnats, des députés et des membres du clergé évangélique y assistaient.

Le prédicateur, Dr Kohn, a célébré les mérites du défunt et rappelé le concours chaleureux qu'il a apporté à la cause de l'émancipation juive.

— Encore un antisémite envoyé en prison pour attentats à la pudeur. Il s'agit d'un certain Bernhardt, professeur dans une institution de jeunes filles à Mariconsel (Galicie), qui a abusé d'un certain nombre d'entre elles. Jacquinot d'Oisy fait des élèves!

— Le Dr Dembo a lu, à la section d'hygiène du Congrès international médical de Rome, un mémoire sur les avantages du système de la *Schechitah*.

— M. le lieutenant-colonel Goldsmid, de l'armée anglaise, l'ancien directeur des colonies Hirsch en Argentine et le vaillant pionnier de la colonisation agricole en Palestine, vient d'être promu colonel et appelé à commander un régiment en garnison à Cardiff.

— C'est le Grand-Rabbin Gudemann qui a succédé, à Vienne, dans le poste de premier prédicateur, vacant par la mort du Dr A. Jellinek.

— Un crime ayant le vol pour motif a été commis aux environs de Tilsitt, près la frontière russe, sur la personne d'un aubergiste israélite, de sa femme et de sa fille.

Ont seuls échappés au massacre un enfant de neuf ans et une vieille femme de quatre-vingt-douze ans, L'enfant, terrorisé par les malfaiteurs, leur a désigné l'endroit où l'argent était caché, dont ils se sont emparés.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat



INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne
PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX
DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle
Etudes commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

(41e *Année*)

Contentieux universel
ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG
Fondée en 1852
par LOEB (Emmanuel)
RUE DE PROVENCE, 46
PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts. (901)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS ET Cie

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שחט חזן aux références
ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central
CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES
MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral.**

531

MAISON PLANÈS

TAILLEUR

POUR DAMES ET POUR HOMMES
Place du Hâvre
(entrée, 2, rue d'Amsterdam)

Cette Maison possède une coupe très élégante, fournit des tissus irréprochables.

PRIX TRÈS MODÉRÉS, MAISON DE CONFIANCE

(932)

THés DREYFUS
30, *rue Taitbout*, Paris
(Précédemment : 24, rue Taitbout)
Thés d'ORIENT et d'Europe
(870)

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

l'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac**, de **cœur**, de **tête** et dissipant à l'instant tout malaise.
Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre **Rhumes, Refroidissements, Grippe, Influenza.**
Excellent aussi pour la **toilette** et les **dents**.
54 Récompenses dont **16 diplômes d'honneur** et **14 médailles d'or.**

Fabrique à Lyon, Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*



DENTS SOINS EXTRACTIONS et POSE par l'Insensibilisateur

Traitement consciencieux. — PRIX MODÉRÉS

INSTITUT DENTAIRE 2, Rue Richer angle du Fg Poissonnière

Maxime DROSSNER, DIRECTEUR

BOULANGERIE ISRAÉLITE פסח
Maison FEIST et BRULL
42, rue des Rosiers, 42
Fabrication de pains azymes et de Gâteaux pour Peçach (625)

MAISON KAHN
CHARCUTERIE, VOLAILLES ET GIBIERS
Volailles truffées כשר
102, rue Saint-Antoine, 102
PASSAGE CHARLEMAGNE
FOURNITURES POUR PEÇACH
(608)

En vente aux *ARCHIVES*
Recueil des Lois et Ordonnances concernant le culte israélite, par Achille HALPHEN. Un gros volume in-8° : **7** fr. **50**.
COMPLÉMENT jusqu'à ces dernières années, par A. UHRY. — Prix : **6** fr.

CONSISTOIRE ISRAÉLITE
DE PARIS
17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général*, *17*, *rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

MAISON CAEN
EMILE FOIN, Succr
115 — boulevard Sébastopol — 115

PATISSERIES, CONFISERIES, GLACES
פסח POUR PAQUE פסח
Gâteaux spéciaux pour le goûter sous la surveillance d'un Israélite
Azymes de Vienne מצות (623)

PAINS AZYMES
DE PARIS, BORDEAUX, NANCY ET VIENNE

Pâtisserie, Vins *cascher*
Epicerie de choix, charcuterie

MAISON FONDÉE DEPUIS 20 ANS
Mme ÉMILE LÉON
gardienne du Temple portugais,
28, rue Lamartine, près le temple de la rue Buffault. (905)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions en Touraine

Aux châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er itinéraire : 1re classe, 86 francs ; 2e classe, 63 francs. Durée: 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la basse Loire.

2e itinéraire : 1re classe, 54 francs ; 2e classe, 41 francs. Durée : 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours, Loches, et retour à Tours, Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré, à toutes les gares du réseau d'Orléans, des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

LV° ANNÉE — N° 17. — Jeudi 26 Avril 1894 — LV° ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :
France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :
Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

CAUSERIE

Dans la livraison de la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril, M. Anatole Leroy-Beaulieu poursuit la publication de sa piquante étude sur le *Règne de l'Argent*, dont nous avons analysé le premier chapitre d'un si puissant intérêt pour notre cause. La faute de la domination de l'argent dont on se plaint généralement n'est pas aux Juifs, comme leurs adversaires et leurs détracteurs affectent de le faire croire. La grande coupable, d'après le savant économiste, c'est la démocratie, ce régime de l'égalité absolue, qui, sur les ruines de l'aristocratie de naissance ou de mérite et des privilèges des anciennes classes, a édifié, par la fatalité des choses, le règne de l'argent.

Ayant passé le niveau sur toutes les supériorités, sur toutes les distinctions, elle a, par le fait même de l'égalité à outrance, laissé se constituer l'aristocratie de fortune. Et M. Leroy-Beaulieu appuie sa thèse très sensée d'arguments topiques, et fait avec beaucoup de verve le procès à notre époque absorbée dans la satisfaction de ses appétits matériels, ayant soif d'argent et de jouissances.

Ce mal dont souffre la société contemporaine, le mal d'écus, il lui paraît injuste d'en accuser les Juifs d'en être les auteurs, et les antisémites qui se posent en guérisseurs font fausse route et ils induisent sciemment l'opinion publique en erreur. On ne peut, en aucune façon, rendre les Israélites responsables d'un malaise dont la constitution même de la société contient les germes, dont elle favorise l'expansion, malaise qui est la conséquence de l'état démocratique où nous vivons.

Et M. Anatole Leroy-Beaulieu flétrit la campagne antisémitique, qui exploite honteusement la révolte légitime de la conscience publique contre le règne de l'argent, et fait le possible et l'impossible pour diriger contre les Israélites seuls les torrents de la colère populaire, et en faire les boucs émissaires de l'indignation générale.

« On a dit souvent, ajoute-t il, que l'envie était la passion dominante des démocraties. Cela seul expliquerait l'antisémitisme. S'il a grandi si vite, c'est qu'il a été semé sur la terre de l'envie, un sol qui ne manque nulle part. Toute rebellion du sentiment public contre la domination de l'argent devait du reste, en Europe, tourner contre les Juifs. Les peuples ont besoin de tout personnifier dans un homme, dans un nom; ils devaient personnifier l'argent dans le Juif. Peu leur importe que la majorité des fils de Jacob soit pauvre; ils ne veulent voir en Israël que les rois de la finance : et poussés, à leur insu, par des réminiscences lointaines et par une aversion héréditaire, ils incarnent dans le Juif la tyrannie de l'argent.

« La finance, c'est vague; le capital, c'est abstrait ; le Juif, cela semble précis, cela donne un corps aux haines et une cible aux traits. Aux yeux des foules, le Juif c'est la spéculation, c'est le million fait homme. »

. . . .

Tout cela est fort bien dit et M. Leroy-Beaulieu démontre très bien qu'en supprimant le Juif, comme le réclament à cor et à cris les fameux réformateurs



de la société, le mal dénoncé n'en subsisterait pas moins. Et il conclut que c'est en eux-mêmes que les contemporains doivent chercher le remède. Il ne faut accuser ni les Juifs, ni même la richesse qui a ses avantages. « La richesse, dit-il excellemment, n'est en soi ni bonne, ni mauvaise ; elle n'est ni belle ni laide. Elle est ce que nous la faisons. »

Et M. Leroy-Beaulieu nous décrit très ingénieusement les bienfaits que la civilisation peut retirer de la richesse. Mais ici la question sort du cadre de ce journal. Il nous a suffi de montrer, avec M. Leroy-Beaulieu, que la grande accusation des antisémites porte à faux, qu'elle se trompe d'adresse et que leur fameuse panacée l'extirpation des Juifs — un crime de lèse-humanité — serait, comme on dit vulgairement, un cataplasme sur une jambe de bois.

Eh bien! non, le coup est trop fort pour nos bons ennemis, à commencer par Stœcker et à finir par Drumont! On sait que l'Evangile de leur haine pour les Juifs est édifié sur la théorie des races. Les Juifs sont des sémites, et ils ont comme tels tous les défauts et tous les vices de la nature humaine. Les autres, c'est-à-dire les chrétiens, sont des Indo-Germains, des aryens, et ce sont tous, sauf de très rares exceptions, de petits saints, des parangons de vertu, pour tout dire, des anges. Pour faire régner l'honnêteté, la probité, la loyauté, l'intégrité sur terre, il faut purger le globe de ces affreux sémites qui le souillent, qui y ont introduit le vol, le parjure et la... Bourse.

L'antisémitisme, c'est-à-dire la guerre aux descendants de Sem, leur expropriation, leur exclusion de la société, voilà l'unique et souverain remède. Drumont a usé nous ne savons combien de bouteilles d'encre et de fioles de fiel pour populariser cette cure... radicale. Il a gagné à ce métier d'extirpeur de la race sémite pas mal d'argent et une certaine notoriété.

Les gens qui se sont donné la peine de combattre l'antisémitisme ont démontré qu'il n'y avait pas de races absolument bonnes et de races absolument mauvaises, et que la classification de ces ethnographes de la haine et de la guerre civile était radicalement fausse.

Ils faisaient encore remarquer que les races dans le cours des siècles, par suite des migrations, des guerres, des bouleversements, n'avaient pu se maintenir absolument pures, et que, chez les Juifs, il n'y avait pas que des sémites et chez les autres que des aryens.

Mais voici que l'anthropologie entre en scène et découvre que les Juifs... ces lépreux, ces pelés d'où vient tout le mal, au dire des sociologues et des justiciers du boulevard Montmartre, ne sont pas des sémites. Dans une conférence tenue à la Société d'anthropologie de Hanovre et qui, depuis, a paru en une brochure de 117 pages, M. le professeur Dr Meyer a démontré, *proh pudor! horresco referens!* et en s'appuyant concurremment sur les textes bibliques et les faits ethniques, qu'Abraham, notre ancêtre, était un pur Indo-Germain. Indo-Germaine encore la race juive. Quel moellon dans le jardin des antisémites! Si M. le professeur Meyer démontre anthropologiquement que nous sommes des Indo-Germains et que les autres sont des sémites, vous voyez que toutes les accusations, les invectives, les excommunications se retournent contre leurs auteurs convaincus de tous les vices, de toutes les turpitudes, de tous les forfaits dont ils chargeaient, *con amore*, les Juifs. La scène rebondit, comme on dit en style de théâtre, et, franchement, on ne pouvait rêver, pour les antisémites, un plus déconcertant *deus ex machina!*

Il y a, dans la démonstration du Dr Meyer, de quoi sécher *ad æternum* les encriers d'où l'antisémitisme s'échappait en flaques repoussantes.

H. PRAGUE.

ÉCHOS DE LA SYNAGOGUE

La religion a éloquemment parlé par la bouche de nos pasteurs, pendant ces belles fêtes de Pâque. Le premier jour, au Temple de la rue de la Victoire, devant une assistance très nombreuse qui l'a écouté avec une sympathique attention, M. le Grand-Rabbin de Paris a traité de l'*autorité paternelle* et de la nécessité de la fortifier. Sujet essentiellement actuel et que l'estimable pasteur a brillamment développé.

Le lendemain, les Israélites du rit portugais avaient la bonne fortune d'entendre, au Temple de la rue Buffault, M. le Grand-Rabbin de France, qui avait pris pour sujet : *Le nom juif* et qui a exhorté ses auditeurs à avoir la fierté de leur culte et l'orgueil de leur race.

Ce sermon qui a fait sensation va être imprimé par les soins de l'Administration.

Le service a été extrêmement brillant et suivi par une foule considérable de fidèles des deux rits.

La veille, il y avait eu, à ce même Temple, un touchant sermon de M. le Rabbin E. Weill, qui a parlé de la délivrance d'Israël et des épreuves qui l'ont précédée, celles-ci figurées par le pain de misère, celle-là symbolisée par la sortie d'Egypte. A la Synagogue de la rue Nazareth, M. le Rabbin Haguenau a prêché avec son succès habituel, et son éloquence persuasive a trouvé le cœur de ses nombreux auditeurs. Il avait pris pour thème: *La Pâque et le réveil du sentiment religieux.*

Synagogues et Oratoires ont reçu un contingent inusité de priants. Mentionnons, en particulier, le coquet Oratoire de la rue Cadet, l'un des rares en-

droits, à Paris, où la traditionnelle bénédiction sacerdotale (*Douchan*) est donnée par les *Cohanim* d'une façon émouvante et où tous ceux qui ont conservé pieusement le culte de nos vieilles formes aiment à se rendre pour y faire leurs dévotions.

Correspondances Particulières

Autriche

Schoenbrunn, près Vienne, le 18 avril.

Le Dr Deckert, le fameux abbé, impliqué dans l'affaire de fausse accusation rituelle jugée l'année dernière et où il fut condamné, en compagnie d'un aventurier juif converti du nom de Paul Meyer, a prononcé ces jours-ci devant un nombreux auditoire, dans une église de Vienne, un sermon dirigé uniquement contre les Juifs et d'une violence inouïe. L'Evangile forme, il faut l'avouer, de drôles d'élèves parfois. Et il est plaisant, ou mieux, triste de voir des prêtres d'une religion, qu'on dit d'amour et de fraternité, prêcher avec autant d'ardeur et de passion, la haine et la discorde.

Comme accompagnement à la diatribe enfiellée du bouillant curé, on vendait dans l'église même une de ses brochures: *Turken nolh und Judenherrschaft* (La détresse au temps des Turcs et la domination juive), interdite sur la voie publique. Une autre de ses brûlots : *Das Vater unser in der Judennoth* (Le *Pater Noster* dans la détresse juive) a été confisqué. Ce dont s'est plaint en commençant sa prédication le charitable abbé, et ce qui lui a fourni une excellente entrée en matière pour dénoncer l'alliance de la police et des Juifs. Les chrétiens persécutés par les Israélites, tel a été le thème qu'il a développé avec abondance. Et cette persécution ne date pas d'aujourd'hui, au dire du belliqueux ministre de paix. Ainsi, à l'en croire, ce ne sont pas les païens qui ont persécuté les apôtres, mais les Juifs. Ce ne sont pas non plus les Césars romains qui ont maltraité la première Eglise, mais les Juifs. Autre révélation du même acabit: Le prédicateur dénonce une des femmes de Néron, une *Juive*, comme l'auteur de l'incendie de Rome, imputé, jusqu'à ce jour, au féroce empereur. Ce sont les Juifs qui ont fait brûler la capitale de l'empire romain pour pouvoir accuser de ce crime les chrétiens et les faire exterminer.

D'ailleurs, ne sont-ce pas le Juifs dont on retrouve la main dans toutes les révolutions, émeutes, etc. ? Plus loin, l'abbé Deckert reproche aux Juifs des premiers temps du Christianisme d'avoir lancé contre les chrétiens l'accusation rituelle pour les livrer aux derniers châtiments.

Sur ce thème de la haine du Juif pour le chrétien, M. Deckert a brodé la plus farouche philippique qu'on puisse imaginer, et il a terminé en mettant en garde ses auditeurs contre leurs éternels ennemis!

Voilà les paroles de paix et de charité dont a retenti une église catholique. Il semble que la condamnation encourue l'an passée par le fameux curé aurait dû mettre une sourdine à son intolérance! Quand on a été convaincu de complicité de faux, on est mal venu à se poser en accusateur public.

J. Goldblum.

Roumanie

Bucarest, le 18 avril.

La question de l'expulsion en masse des familles israélites qui habitent les communes rurales de la Moldavie est très sérieuse, et c'est pourquoi je me permets d'y revenir, bien que vous en ayez entretenu déjà deux fois vos honorables lecteurs.

Voici ce que nous racontait à ce sujet, l'avant dernier samedi, à la sortie du Temple, un coreligionnaire connu de Bacau, de passage à Bucarest :

« La principale préoccupation des Juifs de la Moldavie dans ce momoment-ci est le nouveau grand malheur de l'expulsion des familles juives des villages et des hameaux, d'autant plus que nous avons appris, par un des sénateurs gouvernementaux de notre département, que M. Lascar Catargi est inflexible dans sa décision. Le même sénateur nous a dit que l'arrêt du tribunal de Bacau, qui a condamné le Maire de la commune de Léca à un mois de prison et le sous-préfet de l'arrondissement de Siretul de jos à six mois de prison et à 300 francs de dommage-sintérêts, restera *lettre morte*, tel étant le bon plaisir de M. Lascar Catargi. Pis que cela : les autres 21 procès (1) ne donneront aucun résultat satisfaisant, car des ordres dans ce sens ont été donnés aux Présidents des tribunaux de la contrée. Je suis ici pour me concerter avec les autres communautés, afin d'aviser aux moyens d'obtenir satisfaction. »

Après quelques courts débats, il a été décidé qu'un mémoire en forme de pétition serait présenté à Sa Majesté le roi Charles par une délégation de Juifs de Bacau. Aussitôt dit, aussitôt fait. Le mémoire a été rédigé. Il est bien long : sept pages imprimées. Une délégation est arrivée et le mémoire a été soumis le dimanche 27/8 avril courant à Sa Majesté, qui a daigné en écouter patiemment la lecture malgré sa longueur. Dans la conversation qui suivi, Sa Majesté s'est montrée surprise des faits exposés par les délégués et a même exprimé sa compassion pour les pauvres persécutés. L'audience royale s'est terminée par la recommandation de Sa Majesté de nous adresser à M. le Ministre de l'intérieur *en son nom*. C'est pour cela qu'un nouveau mémoire a été rédigé (encore plus détaillé) et présenté au Conseil des ministres ces derniers jours.

Malgré tout, ce qui a été obtenu jusqu'à présent pour les malheureux, menacés d'être expulsés, c'est un ajournement jusqu'au 23/5 du mois de mai prochain, nous dit-on.

Pour vous donner une idée du contenu du mémoire lu à S. M. le roi et déposé entre ses mains, je me permets de traduire quelques extraits de certains passages pour l'édification de vos lecteurs :

« La persécution est si inhumaine et le zèle avec lequel on désire notre expulsion est si vif, que les sommations que nous

(1) C'est 22 procès qui ont été intentés par 22 Juifs expulsés devant différents tribunaux, et non 16 comme a déclaré le Ministre Tasse Jonescu à la Chambre des députés. (N. du C.)



avons reçues nous indiquent comme dernier terme la date du 1er avril, date à laquelle nous devons quitter les communes, car autrement on nous expulsera par la force.

« Vous savez, Sire, combien nous sommes méprisés, car s'il faut que nous quittions nos foyers le 1/13 avril, nous ne pourrons pas trouver à cette époque des habitations dans les villes, attendu que les locations se font le 26 avril et le 26 octobre de chaque année, sans compter que les milliers d'expulsés ne trouveront *jamais* dans les villes des logis pour s'abriter tous.

« La persécution érigée en système par l'administration s'étend d'un bout à l'autre des départements, et le danger qui nous menace V. M. seule peut le conjurer.

« Pourquoi s'est-il déchaîné contre nous ce courroux? nous ne le comprenons pas. Comment? Ne sommes-nous pas aussi des hommes à l'image et à la ressemblance de Dieu! Ne sommes-nous pas aussi de chair et d'os, comme les autres habitants du pays? N'avons-nous pas aussi droit à la protection des lois? Notre religion n'est-elle pas aussi placée sous l'égide de la Constitution? Ne produisons-nous pas aussi par le commerce et l'industrie que nous exerçons et ne contribuons-nous pas aussi à toutes les charges communales? Ne sommes-nous pae aussi utiles à l'Etat? N'avons-nous pas aussi droit à une patrie mère, dont l'amour, s'il n'est pas égal pour tous ses enfants, nous soit au moins bienveillant, clément, et nous laisse le droit de nous abriter, selon les moyens et les poss bilités que notre humble situation nous permet?

« Habitants paisibles et laborieux, sujets humbles et fidèles à V.M., bien que nous endurions toutes sortes de vicissitudes, nous ne demandons pas mieux que de travailler pour gagner notre pain quotidien, pour avoir un abri et un tombeau à côté de ceux de nos pères et de nos enfants, dans le pays dans lequel nous avons vu pour la première fois la lumière du soleil, où nous avons glorifié notre Dieu et admiré avec joie la Majesté du premier et glorieux roi de la Roumani.

« Sur les champs de la Bulgarie, nos enfants, à côté de leurs frères d'armes, *ont versé leur sang*. La couronne d'acier mise sur la tête du *Grand capitaine de Plewna a été trempé dans le sang de nos enfants qui ont été appelés à cimenter par leur mort la base de l'Etat de la dynastie glorieuse de Votre Majesté*.

« C'est à la clémence de V. M. que nous recourons afin qu'elle ne permette pas que, à la fin du XIXe siècle de grandeur et de civilisation, nous soyons chassés et persécutés, nous, nos enfants et nos biens, comme au temps du Moyen âge, lorsque la raison, le jugement droit et les sentiments d'humanité étaient méconnus et couverts du voile du plus noir préjugé.

« Nous ne sommes pas des étrangers dans ce pays, ni par notre naissance, ni par nos sentiments. Nous aimons le pays et la dynastie. Nous sommes des gens paisibles et sujets fidèles de Votre Majesté.

« Sire, étendez vers nous votre miséricorde et votre droit ure; faites qu'on nous laisse au moins le droit de vivre là où nous sommes nés, où nous sommes établis, et où, déshérités de tous les droits, nous supportons toutes les charges qui sont imposées à tous les citoyens.

« Nous vous prions, Sire, de bien vouloir intervenir, afin que nous, enfants de ce pays, nous soyons aussi protégés par les lois de la patrie, et que nous ne soyons plus soumis au bon plaisir de l'administration qui nous chasse d'un endroit à l'autre sans vouloir attendre que la justice se prononce sur nos plaintes. » (1)

A ce mémoire étaient annexées les copies d'une adresse de la Chambre de commerce de Focschani, n° 121, du 21 mars 1894 à M. le ministre de l'intérieur, démontrant que l'expulsion des Juifs des communes rurales est la ruine matérielle et morale des paysans de ces contrées et très préjudiciable aux intérêts de l'Etat, qui ne pourra plus encaisser les impôts des contribuables, etc., etc.; et d'une autre adresse de la même autorité, portant la même date et le n° 122, à M. le ministre du Commerce dans le même sens.

Vous voyez que ce mémoire est vif, mais il prouve que nos pauvres frères sont dans le désespoir. Et comment en serait-il autrement, quand ils sont témoins de leur ruine, de celle de leurs femmes et de leurs enfants.

Et nos coreligionnaires de l'étranger restent impassibles! Où est donc la solidarité juive universelle? C'est un vain mot, pour les Juifs de la Roumanie si maltraités et victimes d'un gouvernement oppresseur.

X.

Turquie

Salonique, 13 avril 1894.

L'accusation pascale a été encore lancée cette année.

C'est à *Cavala*, petit port distant de Salonique de quelques heures et excessivement important pour l'exportation des tabacs (entre parenthèses, les premiers de toute l'Europe), qu'elle a vu le jour. Le bruit s'est répandu, samedi 7 avril, que deux enfants chrétiens avaient disparu de chez leurs parents, et que les Israélites les avaient cachés, probablement pour leur prendre leur sang et s'en servir pour les azymes.

La plèbe orthodoxe du lieu, qui constitue les quatre cinquièmes de la population, formée en différents monômes, s'est alors dirigée vers les demeures des notables israélites. Là, on s'est mis à pousser des cris, réclamant les deux enfants qui risquaient, disait-on, d'être égorgés. Des pierres ont été lancées, des vitres brisées, des femmes battues, et la manifestation menaçait de dégénérer en émeute sanglante si on ne se décidait pas à intervenir sérieusement. La police locale étant à peine suffisante pour garder la ville en temps ordinaire, des dépêches furent adressées au Vali et au Grand-Rabbinat de Salonique, au Caïmacamat de Drama et ailleurs pour réclamer des renforts. Ceux-ci sont arrivés à temps, et, grâce aux énergiques démarches des agents consulaires, aussi (il faut le reconnaître) des notables de la Communauté grecque et, en premier lieu, à l'attitude des agents du gouvernement, le calme a pu être rétabli vers minuit. Les deux enfants avaient été retrouvés chez... leurs parents, en train... de dormir du sommeil des innocents.

Pas de commentaires, n'est-ce pas? Et laissez-moi compléter ces renseignements que j'ai puisés à bonne source :

Des ordres sévères sont partis de Salonique pour la recherche des instigateurs des troubles. Ceux ci seront dirigés sur notre ville et *punis* suivant les instructions qu'on attend déjà de Constantinople.

J'appuie à dessein sur le mot punis, car vous n'ignorez pas, peut-être, qu'un écrit impérial (Berat houmaïoun) ordonne à tous les gouverneurs des provinces de ne jamais juger les cas de soulèvement comme celui qui vient de se produire à Cavala, mais

(1) Au moment où ce mémoire a été rédigé, on ne croyait pas que M. L. Catargi pouvait agir sur les juges ou qu'il mépriserait les arrêts des tribunaux concernant les plaintes des Juifs expulsés. (N. du C.)



de punir avec la dernière rigueur les promoteurs de pareils actes, indignes de l'humanité, et, surtout, d'un pays aussi tolérant que la Turquie.

SAMUEL S. LEVY.

MENUS PROPOS

Trop pieux !!

L'histoire — absolument authentique — s'est passée récemment à Strasbourg; elle est trop caractéristique pour que nous privions nos lecteurs de ce trait de mœurs israélites. On crie souvent à l'impiété de la génération qui grandit. On va voir que ce n'est pas toujours la faute des enfants.

Une dame, veuve, a un fils d'une quinzaine d'années, qui fait son désespoir. Elevé dans l'ignorance de son culte par sa mère et sa grand'mère, veuve également, l'enfant a subitement mal tourné. A-t-il fréquenté subrepticement la Synagogue dissidente, et s'est-il laissé séduire par la pompe et l'éclat des cérémonies orthodoxes? A-t-il lu le discours de M. Spuller et l' « esprit nouveau » est-il brusquement *descendu en lui*? Quoi qu'il en soit, le jouvenceau a manifesté tout à coup le désir de se conformer strictement à la religion de ses pères... sinon de ses mères. Grande colère de ces dames, désolées de voir s'écarter du droit chemin un enfant qui promettait tant et en qui la bonne graine antireligieuse paraissait devoir germer et s'épanouir.

Colère, menaces, prières (même la prière !), rien n'y fait. La résolution du petit est invincible et son ardente piété irréductible.

L'autre jour, la pauvre grand'mère confiait sa peine à l'une de ses bonnes amies qui l'écoutait apitoyée.

« — Mon petit-fils me donne, ma foi, beaucoup de chagrin, *Sôrle* », disait-elle d'un ton dolent. « Il veut à toute force être *fromm*. Il faut, *meneschome*, que j'aille une fois chez le Grand-Rabbin, pour qu'il l'en dissuade ! »

N'est-ce pas que cela peint bien un état d'âme fin-de-siècle (comme on disait jadis)?

LÉON BLUM.

DURAND, UN NOM BIEN JUIF

La *Libre Parole* a découvert quelques vols épouvantables : l'enlèvement d'une parcelle de relique par un vicaire général — *horresco referens*, mais cela ne me regarde pas, — et l'accaparemement du nom si français de *Durand* par une famille israélite d'Alger.

L'attribution de ce dernier méfait à des Juifs n'atteste qu'une chose : combien, dans ce milieu, on est peu au courant de l'histoire et des faits. Si ces Messieurs veulent me donner le bonnet jaune de l'Inquisition, ils devraient commencer par étudier sérieusement les Annales du Judaïsme.

Demander à un Israélite algérien « à quelle époque il a pris le nom de Durand », n'est-ce pas, en effet, une question ridicule dans la bouche de prétendus historiens ?

Tout le monde hébraïsant connaît Simon ben Zemach Duran et sait qu'il vint d'Espagne en Afrique au XIVe siècle. Ses descendants ont formé ce que l'on nommait autrefois : *la maison de Duran au nom glorieux*.

La généalogie de cette famille a été publiée par M. Abraham Cahen. Son nom patronymique, écrit *Duran*, *Durand* et *Durant*, est encore répandu en Espagne. Feu notre vénéré maître Isidore Loeb y croyait voir une traduction romane de l'hébreu *Jeheskel*, comme *Astruc* l'est du mot *Gad*, et *Vivant* de *Haïm*.

Les Durand israélites d'Alger ont fourni à la littérature hébraïque, à l'exégèse et à l'historiographie, nombre d'hommes éminents, dont le plus célèbre est universellement connu sous le nom abréviatif de Raschbatz

Le tombeau du pieux Rabbin Simon Duran, mort en 1442, est encore, à Alger, un lieu de pèlerinage pour les Israélites et même pour les Mauresques.

M. Durand, chef du cabinet du Ministre de la Justice, peut, on le voit, dédaigner les attaques de la *Libre Parole*. Espérons qu'il ne se prévaudra pas de son droit séculaire de s'appeler Durand et qu'il ne fera pas de procès en revendication à ses innombrables homonymes chrétiens !

KIMOSCH.

UNE FÊTE DE CHARITÉ ISRAÉLITE

A CONSTANTINOPLE

Nous trouvons dans une feuille de Constantinople l'intéressante relation qui suit d'une fête de charité israélite :

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que la grande misère dont souffrent les enfants des familles pauvres israélites qui peuplent, en majeure partie, les faubourgs de Haskeuy et de Balata, avait attiré l'attention de personnes charitables. Grâce à elles, qui n'ont économisé ni leurs peines ni leurs sacrifices, des Sociétés de bienfaisance se sont fondées pour venir en aide à ces infortunés. C'est ainsi que, sur l'initiative ds Mme Elias, femme de S. E. Elias pacha, une Société a été créée, il y a trois mois, pour le soulagement des enfants pauvres israélites.

« La première mesure à prendre, mesure indispensable, était d'habiller ces pauvrets. La généreuse obstination de sa présidente, Mme Elias, et les sentiments de charité qui animent les personnes plus ou moins aisées de la Communauté israélite, ont permis à la Société de trouver, dans un court laps de trois mois, de quoi habiller 300 enfants parmi les plus pauvres.

« Hier avait lieu, à Haskeuy, dans la Synagogue *Mahalem*, sous la présidence du Grand-Rabbin qui avait bien voulu accepter de présider cette fête, la distribution des vêtements aux enfants en question. Le Grand-Rabbin s'est fait accompagner de tout le corps rabbinique.

« L'archimandrite grec, entouré de son clergé,

ainsi que plusieurs notables grecs du faubourg, avait tenu à donner un témoignage de sympathie à l'œuvre philanthropique de Mme Elias en assistant à la cérémonie.

« Les Rabbins de Constantinople et une grande partie des notables de la Communauté israélite ainsi qu'un nombreux public s'étaient empressés de venir à cette fête de charité. La foule était si grande depuis le débarcadère des bateaux jusqu'à la Synagogue, que la circulation était des plus difficiles. La distribution des habits a été faite par le Grand-Rabbin lui-même.

« Des discours ont été prononcés en turc, en hébreu et en espagnol. Rien de plus touchant que le spectacle d'enfants à peine âgés de 10 ans, parlant devant un public si considérable et exprimant leur reconnaissance. Un chœur de 100 enfants a chanté différents hymnes, parmi lesquels un à la louange de l'auguste et magnanime souverain, protecteur de l'instruction publique, dont le nom a été, à plusieurs reprises, chaleureusement acclamé. Les noms de plusieurs philanthropes, entre autres celui de Mme la baronne A. de Rothschild, de M. Ed. de Rothschild, de M. Goldschein, président de l'Alliance, les Grands-Rabbins de France, M. Juda Kahen et Dr Adler, Grand-Rabbin de l'empire britannique, ont été plusieurs fois cités.

« Des prières pour la prolongation des jours précieux de S. M. I. le sultan, suivies des cris répétés de *Padischahim tchok yacha*, ont clos cette fête, qui laissera d'excellents souvenirs à tous ceux qui y ont assisté. Toute l'assistance a tenu à féliciter Mme Elias du succès de l'œuvre dont tout le mérite revient à son ardente charité.

« Après la cérémonie, les 300 enfants, habillés à neuf, ont défilé. »

UN PHILOSÉMITE

LE CHEVALIER DE SACHER-MASOCH

La vie juive en Galicie, Petite Russie et Pologne, vient de perdre l'un de ses peintres aimés du public, le chevalier de Sacher-Masoch, le romancier estimé qui s'est comme conteur, fait une réputation européenne.

M. de Sacher-Masoch, qui avait beaucoup vécu parmi les Juifs et les connaissait à fond, s'était adonné il y a une vingtaine d'années, à la description de leurs mœurs. Il avait pris les israélites comme héros de ces charmantes Nouvelles dont successivement le *Temps*, la *Revue Bleue* et la *Revue des Deux-Mondes* régalèrent leurs lecteurs, et qui furent pour tant d'entre eux une véritable révélation. Les Juifs que Sacher-Masoch leur montrait, étaient des êtres bien humains, vibrant au bien, pratiquant des vertus qui sont rares même ailleurs, en somme de fort braves gens, dignes de l'estime de leurs concitoyens. Par-dessus le marché, ces récits avaient de la couleur, étaient vivants et *vécus*, ayant pour théâtre, la plupart du temps, la pittoresque Galicie, pays natal de l'auteur. Sacher-Masoch, en effet, est né à Lemberg.

En 1888, les *Contes juifs* de Sacher-Masoch parurent chez Quantin en une édition de luxe, enrichie d'illustrations. Ils ont été traduits dans la plupart des langues européennes.

Un an auparavant, en 1887, la Société des *Etudes juives*, profitant du séjour à Paris de Sacher-Masoch, lui demanda de faire une conférence dont nous avons donné ici même le compte rendu.

Le romancier avait pris pour sujet : *Hasseidim et Caraïtes*. Il intéressa vivement les auditeurs par ses piquants aperçus, ses anecdotes si curieuses sur les membres de ces deux sectes. Sa conférence abondant en traits spirituels, plut beaucoup.

Il avait commencé par déclarer, contrairement à une opinion assez répandue, qu'il n'était pas Juif.

On pouvait s'y tromper, en effet.

Il est si rare qu'un chrétien connaisse sous son vrai jour la vie des Juifs, soit familiarisé avec leurs us et coutumes, et s'exprime sur leur compte en des termes empreints d'une réelle affection !

Nous garderons donc un souvenir reconnaissant à cet écrivain distingué, pétillant de verve, d'une philosophie si amène, qui a tracé des portraits de Juifs et de Juives si intéressants, et dont les œuvres si sincères, aux scènes prises sur le vif, contribueront à rectifier une foule d'erreurs et de préjugés, que toute une littérature s'est plue à accréditer.

NOUVELLES DIVERSES

Le scrutin municipal de dimanche dernier, dans le IXe arrondissement de Paris, nous a donné une satisfaction qui est le complément de celle que nous a causée, par suite d'un résultat inverse, le chiffre dérisoire (signalé par nous dans le même quartier) attribué à un candidat qui s'était carrément intitulé « antisémite » ci *sept* voix.

M. Max Vincent, élu conseiller municipal du quartier de la Chaussée-d'Antin, avait été appuyé par nos coreligionnaires, dont un certain nombre avaient donné leur signature à sa candidature. Et pourtant, là, plus encore qu'ailleurs, le chiffre des électeurs israélites est insignifiant par rapport au chiffre total.

Nous nous gardons avec soin d'introduire la politique dans un journal religieux, et surtout d'amalgamer politique et religion, comme le font, sans vergogne, nos adversaires déclarés; mais nous ne laissons pas volontiers échapper l'occasion de montrer que nos sentiments — sur le terrain des intérêts et de la liberté des consciences — sont à l'unisson de ceux qui animent l'immense majorité de nos concitoyens français.

— L'assemblée générale des souscripteurs du Comité de bienfaisance aura lieu le 7 mai prochain, sous la présidence de M. le baron Edmond de Rothschild.

— La distribution solennelle des prix aux élèves internes et externes de l'Ecole de travail aura lieu dimanche 6 mai prochain, dans la salle des Fêtes de la mairie du IVe arrondissement, sous la présidence du Dr Manuel Leven. Un concert, organisé par Mme Marie Rueff, suivra.

Une exposition des travaux des élèves est ouverte à l'Ecole de travail, 4 *bis*, rue des Rosiers, du 10 avril au 6 mai inclusivement.



Nous rappelons que les personnes désireuses de témoigner leur encouragement à cette œuvre d'éducation professionnelle peuvent adresser prix ou livrets au directeur de l'Ecole, à l'adresse ci-dessus, jusqu'à la fin du présent mois.

— L'assemblée générale de la Société française de sauvetage s'est tenue dimanche dernier, sous la présidence de M. D. Raynal, ministre de l'Intérieur. Parmi les lauréats, nous trouvons :

Grand diplôme d'honneur : M. Crémieux.

Le même jour, à l'assemblée générale de la Société des Hospitaliers sauveteurs, on a distribué des récompenses à MM. Lévy et Rottembourg.

— M. Henri Joly, le philosophe français bien connu, a eu une entrevue avec le pape, que le *Figaro* a rapportée. Nous en détachons le passage suivant, tout à fait amusant :

Léon XIII s'entretient avec M. H. Joly des membres du cabinet Casimir Périer. Il arrive à M. Dubost, ministre de la justice.

« — *Doubost ?*

« — Oui, Saint-Père, et voici pourquoi je le pense. Il fallait, il y a quelque temps, pourvoir à un très haut poste dans la magistrature de Paris. On chercha dans une grande Compagnie où l'on pouvait hésiter longtemps sur le plus digne, mais où personne n'eût hésité à désigner tout de suite celui qui ne devait pas être choisi. C'est cependant ce dernier que le ministre voulait nommer, parce que ce n'était pas un franc-maçon. Par bonheur, M. Casimir Perrier fut averti, et le conseil refusa la nomination.

« — Ah ! c'est très bien, cela. Mais *Ryna*, lui, doit favoriser de pareilles nominations, puisqu'il est Juif.

« — Reinach, Saint-Père, n'est pas ministre.

« — Mais je vous parle de Raynal, le ministre de l'intérieur. »

Départements

M. Léon Dreyfus, gendre du général Sée, qui dirige une industrie importante à Lourches (arrondissement de Valenciennes), vient, à quelques jours d'intervalle, d'être nommé conseiller municipal et maire de cette commune, toute catholique, à la presque unanimité des voix.

— Une cérémonie bizarre, absolument inconnue dans le rituel synagogal, a eu lieu à Marseille, le deuxième jour de Pessach. L'invitation spéciale adressée aux membres de la Communauté portait qu'ils étaient priés d'honorer de leur présence « la *cérémonie de l'inauguration des nouvelles orgues*, qui aura lieu au Temple, le dimanche 22 avril, à neuf heures du matin ».

N'ayant pas le programme sous les yeux, il nous est difficile de nous rendre compte de ce que peut être, dans le Judaïsme, une cérémonie de ce genre, usitée jusqu'à ce jour dans les églises catholiques.

Alsace-Lorraine

La Commission administrative de l'Hospice-Hôpital israélite de Mulhouse vient de publier le compte rendu de sa gestion pour 1893. Le nombre des pensionnaires de l'Hospice est de 24, dont 9 hommes et 15 femmes. Tous les malades soignés à l'Hospice sont sortis guéris.

Les dépenses ordinaires se sont élevées à m. 18,899.16 et les recettes à 19,000.74. Les souscriptions annuelles se chiffrent par m. 6,427. Les dons ont atteint m. 2,713. La situation de cet établissement, sagement administré, est donc fort satisfaisante.

Etranger

— La *Taglische Rundschau* de Berlin, qui se pique de libéralisme et d'indépendance, conseille à ses lecteurs de ne pas faire connaître la Bible à leurs enfants.

Le motif de cette mise à l'index de l'Ecriture sainte est curieux. D'après le journal en question, les enfants chrétiens qui lisent la Bible ne sauraient devenir antisémites !

On ne saurait plus ingénieusement avouer que la haine du Juif a pour origine, le plus souvent, l'ignorance de l'histoire des Israélites, autrement dit que c'est une haine aveugle, avec son cortège d'excès et de violences sans nom.

— Au Congrès international de médecine de Rome, le docteur Wirchow, le célèbre professeur berlinois, a rendu hommage à la science des médecins juifs du Moyen âge, à leur dévouement et à leur habileté, et aux services que ces praticiens ont rendus à l'art de guérir.

— Reconnaissance juive :

Les Israélites de Mariapol ont envoyé une Adresse à l'ancien gouverneur de la province d'Ekaterinoslaw, pour le remercier de la sympathie qu'il leur a toujours témoignée dans l'exercice de ses hautes fonctions.

— Le tribunal de Leipzig vient de juger un curieux procès :

Le rédacteur en chef des *Feuilles allemandes sociales*, M. Théodore Fischer, avait dit incidemment, dans un article, que le directeur d'un théâtre de la ville, M. Stægemann, était Juif. M. Stægemann avait vu dans cette désignation, qui n'était accompagnée d'aucun commentaire désobligeant, une injure, et avait intenté un procès à M. Fischer. Le tribunal de Leipzig s'est associé à la manière de voir du plaignant et a condamné M. Fischer à 100 marcs d'amende.

— Une domestique comme on n'en voit guère :

Le directeur de la province de Mayence a remis, de la part du grand-duc régnant de Hesse, une médaille d'honneur à Mlle Fanny Franck, au service de la famille Nathan depuis 1840, c'est-à-dire depuis cinquante-quatre ans.

— La Chambre des députés de Hongrie a adopté, à l'énorme majorité de 175 voix, l'obligation du mariage civil.

Il est à présumer et à espérer qu'une majorité aussi imposante adoptera le second projet gouvernemental, concernant la réception du culte israélite au rang des religions reconnues.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat.



INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne
PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX
DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle
Études commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.
Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

(41e *Année*)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG
Fondée en 1852
par LOEB (Emmanuel)
RUE DE PROVENCE, 46
PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts (901)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS et Cie

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שחט חזן aux références
ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central
CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES
MARQUE DEPOSEE
Représentants acceptés avec bonnes références.
Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral.**
(931)

MAISON PLANÈS

TAILLEUR

POUR DAMES ET POUR HOMMES
Place du Havre
(entrée, 2, rue d'Amsterdam)
Cette Maison possède une coupe très élégante, fournit des tissus irréprochables.
PRIX TRÈS MODÉRÉS. MAISON DE CONFIANCE
(932)

THre DREYFUS

30, *rue Taitbout*, Paris
(Précédemment : 24, rue Taitbout)
Agent d'ORIENT et d'Europe
(876)

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

l'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les **indigestions**, les **Maux d'estomac**, de cœur, de tête et dissipant à l'instant tout malaise.
Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre **Rhumes, Refroidissements, Grippe, Influenza.**
Excellent aussi pour **la toilette** et les **dents.**
54 Récompenses dont **16 diplômes d'honneur** et **14 médailles d'or.**

Fabrique à Lyon, Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*



ARON aîné, Fabricant

35, Boulevard Bonne-Nouvelle, Paris
FABRIQUE DE MESOUSAS ET MÉDAILLES
en or, argent et argent doré (843)

L'IMMORTALITÉ DE L'AME

CHEZ LES JUIFS
du Dr BRECHER
Traduction française avec préface et notes
par ISIDORE CAHEN
1 vol. Prix : 3 francs

ANNUAIRE des ARCHIVES ISRAELITES

POUR 5654 (93-94)
Par H. PRAGUE

Sommaire de la partie littéraire : Revue de l'année, par H. PRAGUE. — Godchau et la duchesse d'Orléans, par LÉON KAHN — Tableau d'honneur des Israélites français (92-93). — La femme de Chabot, par LÉON KAHN. — Ce que disent les noms israélites, par BEN MOSCHÉ

PENSIONNAT

demoiselle, ALLEMAGNE désire élèves.
Écrire H. A., 4 bis, rue Gustave-Doré, Paris.

CONSISTOIRE ISRAÉLITE

DE PARIS
17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

LA GERBE

Études, Souvenirs, Lettres, etc.
PUBLIÉS
A L'OCCASION DU CINQUANTENAIRE
des *Archives Israélites* 1840-1890.
Prix par exemplaire :
Papier *ordinaire*, 3 fr. 50 avec envoi
Papier *de luxe*, 5 fr. 50 avec envoi

CONTES JUIFS

PAR
SACHER - MASOCH

Un magnifique volume avec 23 héliogravures.
Illustrations par les peintres les plus distingués.
ŒUVRE DE LUXE ET D'ART
Prix : *broché*...fr. 30 »
» *relié*....... 40 »
(PORT EN SUS)
(930)

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE
Colis postaux

Depuis le 1er février 1894, les Compagnies des chemins de fer de l'Est, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris à Lyon et à la Méditerranée reçoivent dans leurs bureaux de ville de Paris les *colis postaux pour toutes destinations* participant au service postal.

Sont seuls exceptés de cette mesure, **les** bureaux de ville de la rue Saint-Martin **n° 326**, qui accepteront les colis postaux pour le **réseau** de l'Ouest à partir du **1er mai 1894; et**, enfin, le bureau de la rue Étienne-**Marcel**, n° 18, qui, provisoirement, n'acceptera **les** colis postaux que pour le réseau Paris-Lyon-Méditerranée.

LVe ANNÉE | N° 18. — Jeudi 3 Mai 1894 | LVe ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.

Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes

Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr. 50

Intérieur du journal...... 3 fr. »

Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

JUDAISME ET DIPLOMATIE

Si nous devons en croire le *Matin*, feuille qui a la spécialité des informations excentriques, le décret paru à l'*Officiel* et qui astreint les agents du service diplomatique à solliciter l'autorisation ministérielle pour contracter mariage, aurait été en partie motivé par l'attraction irrésistible que semblent exercer depuis quelque temps, sur les représentants *majores et minores* de la France à l'Etranger en disponabilité... matrimoniale, des projets d'union avec des Américaines et des Israélites.

Ici il faut citer textuellement :

« Les Américaines ne sont pas les seules que tentent les alliances diplomatiques. Il faut signaler d'autres cosmopolites, ces belles et riches Israélites dont les noms varient entre ceux de Lévy, de Mayer ou de Cahen, et qui décèlent une origine et des parentés généralement germaniques. »

Il y a, dans cette note, à relever à la fois une erreur de fait et une erreur de principe.

En premier lieu, il n'y a eu, à notre connaissance, ni mariage ni projet de mariage d'un diplomate avec une Israélite. Et si les Américaines sont recherchées par les jeunes attachés d'ambassade français, nous ne sachions pas que ces sollicitations si flatteuses se soient étendues à des Israélites. La chose n'aurait d'ailleurs rien de surprenant, ni d'inattendu.

La femme juive est célèbre par sa beauté, sa grâce, son esprit et son cœur, et ce sont là des qualités de premier ordre pour l'épouse d'un ambassadeur ou d'un ministre plénipotentiaire. Mais, encore une fois, le décret n'a certainement pu viser des alliances de cet ordre, pour la bonne raison qu'on n'en signalait pas à l'horizon. Quant à l'assimilation des Juives à des étrangères que fait le *Matin* et à la qualification de cosmopolites qu'il leur décoche peu généreusement, c'est à la fois faux et injuste. Faux, parce que les noms qui « varient entre ceux de Lévy, de Mayer ou de Cahen » sont, le plus souvent, des noms de bons français ayant, par une naturalisation qui remonte à plus d'un siècle et par le sang versé sur les champs de bataille où notre drapeau s'est trouvé engagé, tous les titres à mériter le respect et l'estime de tous les citoyens et la considération de l'Etat. Injuste, parce que, sur le terrain du patriotisme, les femmes de religion juive ne le cèdent pas à leurs sœurs des autres cultes. Nous ne citerons qu'un nom, celui de Mme Coralie Cahen, dont le dévouement patriotique a été célébré avec tant d'éloquence par un juge peu suspect de partialité, M. Maxime Du Camp. Nous ne rappellerons qu'un exemple, celui de Mme la baronne Gustave de Rothschild, refusant, au lendemain de la guerre néfaste, de prendre place, dans un dîner officiel, à côté du représentant du peuple vainqueur, le ministre d'Allemagne. Voilà des traits authentiques de patriotisme bien sincère, qu'on peut relever à l'actif des Françaises israélites, et qui contredisent la mauvaise opinion qu'on a d'elles dans certains bureaux de rédaction.

Si des préjugés très vifs existent contre les Israélites — et malheureusement il faudrait fermer les yeux à l'évidence pour le contester — ils ne sauraient cependant prévaloir contre les lois organiques du pays, contre la Constitution qui a proclamé l'admissibilité des Français a tous les emplois publics. Il ne s'agit plus ici d'unions problématiques de diplomates avec des jeunes filles israélites, mais de la « carrière » des affaires étrangères, qui semble fermée systématiquement aux concitoyens israélites. Alors que l'Italie monarchique ne craint pas de confier des postes diplomatiques à des Israélites, la France républicaine et démocratique suit encore dans cet ordre d'idées les errements de la royauté de droit divin, et il serait difficile de citer parmi les fonctionnaires intérieurs ou extérieurs, même dans les grades inférieurs, du quai d'Orsay, un seul nom israélite.

La grande République des Etats-Unis se fait représenter successivement auprès de la Sublime-Porte par deux Israélites, et la République française perpétue, dans l'ordre diplomatique, les préjugés de race et de religion qui ont fleuri au siècle dernier. Ce contraste n'est guère à l'avantage moral de notre pays, si profondément enlisé dans la routine administrative, et dont l'esprit en matière d'affaires publiques, encore tout embourbé dans les orties du passé, retarde considérablement sur la législation.

Nous avons les lois d'une démocratie mais nos mœurs, sur bien des points, sont restées aristocratiques, rétrogrades. Et c'est surtout dans la « carrière », comme on dit, que ces mœurs dominent. Autrement, on ne s'expliquerait pas l'exclusion dont les sujets israélites y sont l'objet, que n'autorise aucun texte, et qui est en contradiction formelle avec les lois de la République.

Assez longtemps on a cru qu'il fallait, pour représenter la France à l'Etranger, être de naissance, avoir la particule. On a fini par se convaincre que des roturiers comme MM. Decrais, Herbette, Lozé, faisaient aussi bonne figure auprès des Cours d'Angleterre, d'Allemagne et d'Autriche, que ceux de leurs prédécesseurs de haute lignée et pourvus de blason. Il faut espérer, avec le temps, que le titre d'Israélite ne sera plus un obstacle à l'exercice des fonctions diplomatiques qui, en général, — ceci dit en passant, — exigent des qualités d'entregent, de finesse, d'ingéniosité, qui ne sont pas rares chez les descendants d'Israël. L'un des ministres des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, dont la carrière fut particulièrement brillante et riche en succès diplomatiques, n'était-ce pas Disraéli qui avait du sang juif dans les veines !

La persistance des préjugés de religion ou de race dans les administrations de l'Etat est incompatible avec l'esprit si foncièrement égalitaire dont notre législation est animée, et un pays libre et démocratique comme le nôtre n'a pas le droit de mettre systématiquement de côté les capacités qui s'offrent à le servir, et dont le concours lui serait certainement plus utile que tant de médiocrités qui s'abritent sous la particule.

H. Prague.

EN AUTRICHE

L'Allemagne et l'Autriche, plus profondément infestés d'antisémitisme qu'aucun autre pays, ont vigoureusement organisé la défense contre ce poison social.

En Autriche, il s'est constitué une ligue de protection contre l'antisémitisme qui compte dans son sein les illustrations catholiques du grand monde de la science, des lettres, des arts et du haut commerce, et qui est dirigée par le baron de Suttner. Le baron Leitenberger est le président d'honneur de cette association d'honnêtes gens qui, indignée des méfaits et des excès de la bande antisémite, s'est donné pour devoir d'éclairer l'opinion publique et de la mettre en garde contre les sophismes et les calomnies dont on fait usage contre les Israélites.

Au milieu des épreuves du temps présent, c'est pour nos coreligionnaires autrichiens une consolation et un reconfort de voir l'élite de la société se dresser pour les défendre contre d'injustes et dangereuses agressions.

La « Ligue contre l'antisémitisme » a eu l'idée d'organiser, le 8 avril dernier, une soirée littéraire et musicale à laquelle les dames avaient été conviées. La séance a débuté par un toast à l'empereur, protecteur de ses sujets sans distinction de confession. On a donné ensuite lecture d'un télégramme du professeur et conseiller aulique Nothnagel, en ce moment à San Remo, où son état de santé le retient, et qui salue les hommes de bien qui ont pris en main la cause de la justice et de l'humanité.

Il a été donné ensuite lecture d'une lettre du Dr Schopf, professeur et membre du Consistoire de Salzbourg, qui déclare qu'*aucun prêtre catholique ayant conscience de sa mission ne saurait être antisémite.*

Le surintendant Haase, député, a combattu l'antisémitisme en se plaçant au point de vue religieux. Il considère l'antisémitisme comme un cas pathologique. Vouloir guérir ces gens lui paraît plus difficile que la conversion des sauvages de l'Afrique. Il insiste sur le devoir des catholiques de se dégager des compromissions antisémitiques. Il loue les vertus des Israélites, en particulier leur vie idéale de famille. Luther a dit : « Une pauvre mère peut nourrir six enfants, mais six enfants ne peuvent nourrir leur mère pauvre. » Les enfants juifs en sont capables.

Un autre député, le Dr Kronaweter, a pris ensuite la parole pour célébrer la vertu de l'union dans l'humanité.

Le professeur Suess a repris pour son compte ce thème et a loué les efforts courageux d'une femme, la baronne de Suttner, dans l'intérêt de la paix sociale.

Une excellente musique a rempli les intermèdes de cette soirée où les sympathies israélites ont re-

vêtu, dans un milieu aristocratique, une forme si éloquente et si touchante.

— Une correspondance de Vienne, adressée aux *Débats*, nous initie aux derniers hauts faits des chevaliers de l'antisémitisme :

« A la Chambre, d'ailleurs, les antisémites ne se laissent pas oublier non plus. Leur chef, le docteur Lueger, a provoqué hier un de ces scandales qui font les délices des faubourgs. Avant de lancer ses flèches empoisonnées, en homme prudent il commença par déclarer criminelle et infâme toute provocation en duel; puis, sa peau ainsi mise à l'abri, il parla. A l'occasion de la discussion d'un projet de loi sur le Landsturm, il attaqua avec une admirable énergie le commandant de la garnison de Vienne, feldzeugmestre baron de Schœnfeld, lequel, dans un banquet offert par la bourgeoisie au nouveau bourgmestre, le docteur Grübl, y avait prononcé un discours fort applaudi sur l'union entre l'armée et la bourgeoisie. Si le bourgmestre s'appelait Lueger au lieu de Grübl, le chef des antisémites n'y eût rien trouvé à redire, sans doute; mais le crime de ceux qui assistaient au banquet consistait précisément dans le fait que le docteur Grübl appartient au parti libéral, et que, pour Lueger et ses acolytes, libéral est le synonyme de Juif. Il accusa donc le général de provoquer à la guerre civile, d'avoir enfreint les règlements militaires en prenant part à une manifestation politique où il n'y avait que « des Juifs ou des esclaves de Juifs dont pas un n'avait gagné sa fortune à la sueur de son front », et déclara, en finissant, que désormais on ne pourrait plus parler d'une armée impériale et royale, mais d'une armée de Rothschild.

« Avec un dédain superbe, il semblait ignorer l'apostrophe de lâche, lancée par le député Menger, et tant d'autres. D'ailleurs, grâce à l'immunité parlementaire, l'incident n'aura pas de suites fâcheuses pour Lueger; il n'en sera peut-être pas de même pour le fameux prince de Liechtenstein qui applaudissait les discours de son chef avec enthousiasme. Comme il appartient à l'aristocratie, et que, de plus, il est officier dans la réserve, il lui sera plus difficile de décliner la responsabilité de son approbation bruyante, car, dans l'armée, on n'a pas l'habitude de prendre ces choses à la légère. »

ACTUALITÉS

LE CHAMPION DE LA SCHECHITAH

Le nom du Dr Dembo n'est pas inconnu de nos lecteurs. Ils savent par les articles que nous avons déjà consacrés à ce physiologiste distingué, doublé d'un Israélite convaincu (voir en particulier celui paru dans le numéro du 1er mars dernier), qu'il s'est voué à la mission de défendre la *Schechitah* — notre antique mode d'abatage des bêtes de boucherie — contre d'acharnés détracteurs, et de réduire à néant les accusations de cruauté et de barbarie dont elle est l'objet de la part des Sociétés protectrices d'animaux dans certains pays.

Ces attaques persistantes contre la *Schechitah* ont réussi à émouvoir l'opinion publique en Suisse et en Saxe et, à la suite d'une campagne habilement menée et à laquelle l'antisémitisme n'est certainement pas étranger, ce rit juif a été rigoureusement interdit sous le prétexte de préserver les animaux contre d'imaginaires souffrances et sans souci de la liberté religieuse intéressée dans la question.

Précédemment, le Parlement allemand avait été saisi de nombreuses pétitions réclamant une interdiction analogue qu'il avait eu le bon esprit, devant les témoignages des sommités de la science vétérinaire, d'écarter.

Un semblable danger menaçait la population juive si considérable de la Russie. Là-bas, les Sociétés protectrices, à l'instar de ce qui se passait à l'ouest de l'Europe, avaient projeté d'empêcher la pratique de la *Schechitah*, représentée comme infligeant aux bêtes abattues un surcroît de douleurs.

Si la campagne a avorté, si les millions d'Israélites qui peuplent la Russie et qui sont si fidèlement, si strictement attachés aux cérémonies de leur culte, peuvent continuer à saigner les bêtes de boucherie selon le rit prescrit, c'est à M. le Dr Dembo qu'elles le doivent.

Nous avons eu le plaisir de voir à Paris, ces jours-ci, le savant médecin de l'hôpital Alexandre de Saint-Pétersbourg, et qui jouit dans la capitale de la Russie d'une considération universelle due à son caractère autant qu'à son talent.

Il nous a raconté par le menu les péripéties des luttes qu'il eut à soutenir au sein de la Commission spéciale qui avait été nommée pour étudier la question au point de vue scientifique, contre les adversaires du système d'abatage juif. Ceux-ci, des professeurs éminents de la Faculté, pensaient pis que pendre de la *Schechitah*, tandis qu'ils élevaient sur le pavois la méthode d'énuquage préalable à l'abatage, prétendant qu'elle seule abolissait d'une façon certaine la sensibilité animale. Ils se proposaient de la faire rendre obligatoire dans toute la Russie, à l'exclusion de tout autre mode. C'en était fait de la *Schechitah*, si cette opinion prévalait.

Mais M. le docteur Dembo veillait. Apôtre déterminé de la *Schechitah* dont la supériorité sur tout autre mode d'abatage, lui est apparue à la suite d'expériences concluantes, il s'efforça d'amener à ses vues ses collègues, et, grâces au Ciel, il y parvint. Tout d'abord, par des démonstrations, que ses travaux physiologiques lui avaient permis d'instituer, il leur prouva que l'énuquage tant vanté, ne supprimait aucunement la sensibilité chez l'animal comme on le prétendait généralement. En effet, la bête énuquée se remettait à manger, ce qui dénote d'une façon logique qu'elle n'est pas privée de sensibilité vitale. Par d'autres expériences, il démontrait à ses collègues l'excellence du mode juif, et il finissait par transformer en majorité la minorité qui s'était dessinée en faveur de la *Schechitah* et, en fin de compte l'abatage israélite, si vivement pris à partie, triomphait sur toute la ligne. Un peu plus, on décrétait l'obligation de la *Schechitah* !

Encouragé par ce succès dû à la fois à sa science et à sa persévérance et qui lui a valu la reconnaissance de tous les israélites de Russie sous les formes



les plus variées et les plus touchantes notre coreligionnaire s'est pris de passion pour son sujet et il a entrepris à travers les abattoirs de l'Europe une enquête afin d'étudier sur les lieux les modes d'abatage en usage et qu'il estime tous inférieurs à la *Schechitah*.

En un mot, il s'est fait le champion ardent et convaincu de notre vieux rit de boucherie, et il consacre à cette cause de Judaïsme pratique, une activité et une énergie vraiment extraordinaires Il y a plaisir à l'entendre raconter les épisodes de sa campagne, fertile en difficultés et dont sa science a aisément triomphé.

Articles, brochures, livres, par la plume et la parole il n'a rien négligé pour faire entrer sa conviction dans l'âme des hommes compétents et des techniciens.

Et comme sa démonstration s'appuie sur des expériences scientifiques sur des données de laboratoire, elle a chance de triompher définitivement devant le Congrès des Sociétés protectrices d'animaux qui se tiendra à Berne au mois d'avril prochain. M. le docteur Dembo, sera au rendez vous. Et s'il est vrai que la vérité finit toujours par remporter la victoire, nous pouvons espérer voir rapporter les lois qui ont proscrit la *Schechitah*, en Suisse et en Saxe. La gloire de cette victoire reviendra tout entière à notre éminent coreligionnaire qui a mis au service de son culte, battu en brèche dans l'un de ses rits les plus importants, sa science de physiologiste, son ardeur d'israélite convaincu de la sublimité morale des lois mosaïques trop pénétrées de mansuétude pour l'espèce animale comme en témoignent tant de textes formels du Pentateuque pour avoir institué un mode d'abatage prêtant aux critiques des amis plus bruyants que sincères des bêtes.

BEN MOSCHÉ.

Correspondances Particulières

Angleterre

Londres, avril 1894.

Un fait incontestable, c'est qu'aujourd hui les Israélites de Londres ne sauraient entretenir leurs pauvres, comme il y a une cinquantaine d'années. En présence d'une population indigente de 40,000 âmes environ, les diverses Sociétés de bienfaisance, dont le revenu est au-dessous de 40,000 livres sterling, ne sauraient disposer d'une livre sterling par tête. Et même ce capital suffirait-il à les nourrir pendant une année entière? (Extrait d'une lettre de M. N. S. Joseph.)

— Le rapport du Comité d'hygiène de l'Assistance des israélites pauvres — *Jewish Board of Guardians* — constate que 52.000 visites ont été faites, dans le courant de l'année dernière, dans les districts habités principalement par les Israélites nécessiteux de la capitale, afin d'examiner leurs conditions sanitaires. Sur 860 maisons visitées, il s'en est trouvé 677 défectueuses.

— Les écoles israélites — *Steptney Jewish Schools* — se recommandent, depuis quelques années, par une innovation de bon augure pour l'avenir des jeunes immigrants russes. Outre les cours ordinaires, les plus âgés ont la faculté d'y apprendre, soit la menuiserie, soit la ferblanterie; le but des classes techniques consiste moins à préparer les élèves à un métier quelconque qu'à exercer plus sûrement l'œil et la main, afin de faciliter, plus tard, l'apprentissage d'un métier exigeant de l'adresse et de la dextérité. Cette expérience a été commencée en 1887. D'autres écoles ont suivi cet exemple, surtout celles du gouvernement — *London Board Schools* —. L'art culinaire, le blanchissage, la couture, en général, s'apprennent aussi à l'école des jeunes filles. Dernièrement même, une élève, voulant devenir couturière, put se passer de tout apprentissage, d'emblée elle devint découpeuse.

Pour leur développement physique, les élèves des deux sexes reçoivent, régulièrement, au People's Palace, des leçons de natation et de gymnastique.

Un observateur, aussi judicieux que sympathique, le R. chanoine Barnett, dit que l'entraînement physique est nécessaire à l'Israélite polonais-russe; c'est le moyen le plus efficace de lui rendre sa vitalité native, de lui raffermir les muscles relâchés et de lui donner enfin la meilleure chance de combattre désormais, avec succès, dans la lutte pour la vie!

A. H.

Roumanie

Jassy, le 24 avril.

La grave question de l'expulsion en masse des familles juives des communes rurales de la Moldavie n'est pas encore tranchée. Les délégations qui sont allées à Bucarest y ont trouvé un accueil vraiment fraternel auprès des Israélites, qui leur ont prêté le concours le plus empressé et les ont aidées à rédiger un mémoire magistral qui a été présenté par elles à S. M. le roi.

Sa Majesté, touchée de la plainte, a engagé les délégués à présenter une pétition dans le même sens à M. Lascar Catargi, en son nom, ce qui a été fait aussitôt. Néanmoins, on n'a pu obtenir du premier ministre qu'un ajournement de vingt-cinq jours et la radiation sur les listes des personnes destinées à être expulsées, des anciens soldats, actuellement dans la réserve de l'armée, et cela *individuellement*, c'est-à-dire la faculté de rester dans les villages, EUX SEULS, sans leurs parents, frères ou sœurs. Ces concessions, en réalité, se réduisent à rien; les délégués se rendront de nouveau dans la capitale, après les Pâques chrétiennes, pour communiquer au roi la décision de son premier conseiller, et pour demander à Sa Majesté de faire rendre par *Elle-même* justice à ses sujets fidèles et de ne plus les laisser à la discrétion des ministres, dont l'injustice est flagrante.

Il est facile de comprendre notre anxiété et de deviner quelles fêtes tristes passent tous nos coreligionnaires de la Roumanie. Et, comme un malheur ne vient jamais seul, voilà encore une nouvelle télégraphique, très douloureuse, qui nous a tous plongés dans l'affliction. C'est le terrible incendie de *Negresti*, qui a consumé presque toute la ville, habitée en majeure partie par des Juifs. On nous dit que plus de 140 maisons juives ont brûlé et que 300 familles sont sans ressources. Le gouvernement

a envoyé les premiers secours. Les Juifs jassois ont envoyé 2,000 kilos de mazoth et plusieurs caisses de couvertures chaudes.

Jusqu'au moment où j'écris, des détails de la part de nos coreligionnaires de l'endroit manquent absolument. Une souscription a été ouverte parmi les Juifs de Jassy et chacun s'empresse de contribuer dans la mesure de ses moyens. Il est question d'y envoyer deux notables pour encourager les sinistrés et aviser aux mesures à prendre.

— Il y a une dizaine de jours, LL. AA. RR. le prince et la princesse de Roumanie ont visité Jassy. Il leur a été fait tous les honneurs possibles. Les Communautés israélites ont été admises à présenter leurs hommages au futur roi et à la future reine de Roumanie, qui se sont montrés sympathiques pour nos représentants, ce qui paraît avoir contrarié M. Lascar Catargi, qui les accompagnait; car il a fait des reproches au préfet et au maire, qui ont introduit les Juifs auprès de Leurs Altesses Royales.

— Un journal de Galatz a publié la statistique suivante, qu'il donne comme authentique :

« Dans le courant du mois de mars 1894, il y a eu, dans la ville de Galatz, 136 naissances d'enfants vivants, dont 130 légitimes et 6 illégitimes; 76 garçons et 60 filles, 100 chrétiens et 36 Israélites; 2 morts-nés, 123 morts, dont 66 hommes et 57 femmes; 113 chrétiens et 10 Israélites; 112 à leurs domiciles et 21 dans les hôpitaux. Bien qu'en général les naissances présentent un excédent de 7 par religion, cependant il faut observer *que les chrétiens sont en déficit de 23, tandis que les Israélites sont en excédent de 26 naissances.* »

Cette notice, dont l'authenticité est problématique, malgré la garantie du journaliste, a suffi pour que les feuilles à tapage de la ville crient et donnent l'alarme en disant que les Juifs vont palestiniser toute la Moldavie. Ces dénonciations, à la veille de la Pâque chrétienne, sont dangereuses dans nos parages. Aussi, nous n'avons pas couché sur des roses pendant nos fêtes. Oh! qu'elle est misérable, la vie des Juifs de la Roumanie!

N. O.

P.-S. — On annonce un envoi d'argent des Juifs de Bucarest pour les Juifs incendiés de Negresti.

Turquie

Salonique, 20 avril.

Samedi soir, 14 courant, le Comité local de l'*Alliance Israélite* nous a donné un grand bal qui a eu lieu à l'école des garçons. Six cents invitations avaient été imprimées (prix du billet : 23 francs, s. v. p.) et les recettes nettes ont atteint le chiffre rond de *vingt mille francs*. Envisageons un instant l'événement au point de vue israélite, c'est-à-dire celui qui intéresse vos lecteurs. N'allez pas croire maintenant que ce soient les notables israélites qui aient décidé seuls du plein succès de la soirée et du couronnement de son but charitable. Les représentants influents des autres cultes se sont donné tous la main pour venir en aide à l'œuvre éminemment philanthropique de l'*Alliance Israélite*. Il est vrai que l'intervention de MM. Allatini était pour beaucoup dans la réussite.

C'est avec empressement que nous avons serré, samedi soir au bal, la main du très sympathique consul de France. Y assistaient les consuls d'Espagne et d'Italie, S. E. Iskender Pacha, inspecteur en chef de l'hôpital militaire de notre ville, M. et Mlle Coste, le dessus du panier des colonies catholique, turque, orthodoxe, le corps enseignant des établissements scolaires, etc., etc. Retiré dans un coin de l'immense salle de danse, je constatais avec plaisir la parfaite communion des divers éléments (catholiques, juifs, turcs, orthodoxes) qui constituent la société de notre ville. Je pensais, sans le vouloir, à la grande leçon d'équité que les Ahlwardt et les Drumont retireraient, s'ils avaient pu assister à une réunion si intime. Les Allatini se prodiguaient. Ils avaient un mot aimable pour tout le monde, encourageant les uns à s'amuser, s'informant auprès des autres de leurs moindres désirs, faisant à chacun les honneurs de la soirée. J'en ai emporté un excellent souvenir, je vous assure. Un jour je serai amené à vous parler des écoles de l'*Alliance Israélite*. Vous verrez alors la grandeur du rôle que les Allatini y ont joué depuis leur fondation.

Samuel L. Lévy.

VARIETES

LE JUBILÉ DU GRAND-RABBIN SAMUEL MOHILÉVER

Au moment même où paraîtront ces lignes, c'est-à-dire le jeudi 3 mai, nos coreligionnaires de Russie, et avec eux tous ceux qui ont à cœur les intérêts supérieurs du Judaïsme tout entier, vont célébrer le soixante-dixième anniversaire de la naissance d'un de ces hommes dont Israël a le droit d'être fier, du Rabbin de la ville de Bialistock, Rabbi Samuel Mohiléver.

On peut dire de lui, sans crainte d'être contredit par personne, que, dans le Rabbinat de Russie, il occupe une place tout à fait à part. Quelle que soit la divergence d'opinion de tel ou tel groupe de Juifs de Russie sur telle ou telle question touchant de près les intérêts du Judaïsme, tous sont d'accord pour reconnaître les grands mérites de Rabbi Samuel Mohiléver, dont la tolérance à l'égard des idées d'autrui nous rappelle bien un des disciples de Hillel.

Il n'y a pas, parmi nos frères « de l'empire des Tzars », une seule œuvre à laquelle il n'ait donné son appui moral et matériel.

Il y a quelque vingt ans, nous trouvons Rabbi Samuel Mohiléver à la tête d'un groupe de gens de cœur préoccupés d'élever le niveau moral et intellectuel de leurs frères. Tandis que la majorité des Rabbins se montrait hostile au mouvement de régénération par la combinaison de l'instruction profane avec l'instruction religieuse, Rabbi Samuel Mohiléver, tout en s'occupant hardiment de l'avenir du Judaïsme, chercha à faire aboutir un projet qui fût à même de contenter et les Rabbins et la nouvelle génération éprise d'idées plus modernes.

Mais, si Rabbi Samuel Mohiléver a le cœur ouvert à toute initiative qui a pour but le bien-être de ses frères, il y a cependant une chose qui l'occupe plus que toutes les autres, il y a un domaine d'activité

publique qui a toutes ses préférences : c'est l'idée de la colonisation de la Terre-Sainte par les Juifs. Dès le début de ce mouvement agricole, nous voyons Rabbi Samuel Mohiléver au premier rang, sinon à la tête de ceux qui ont entrepris cette œuvre à la fois si belle et si utile. Pendant les douze dernières années, nous le voyons tantôt à Paris, tantôt à Londres, à Saint-Pétersbourg, à Odessa ou en Palestine. Pas une seule conférence, une seule réunion plus ou moins importante, des promoteurs de ce mouvement, dont Rabbi Samuel Mohiléver, en dépit de son âge avancé, n'ait été le collaborateur le plus actif et le plus zélé. Notre vieux Rabbi ne connaît ni fatigue ni découragement, et il redevient jeune comme le plus jeune d'entre nous.

Aussi son autorité dans les questions touchant à la colonisation palestinienne est-elle des pus considérables, et son action des plus fécondes pour amener l'unité des vues.

Son dévouement à cette cause a été récompensé en partie par le Comité d'Odessa, qui, dès la première heure de sa constitution, lui décerna le titre de « membre d'honneur ». Mais c'est aujourd'hui seulement, le jour de son anniversaire, que la manifestation du sentiment juif envers ce « grand en Israël » éclatera dans toute son intensité et réconfortera l'âme du Juif si durement persécuté.

Les Amis de Tzion, et avec eux tous ceux qui portent avec fierté le nom de Juif, s'apprêtent, en effet, à célébrer cet anniversaire d'une façon qui convient à la dignité rabbinique du jubilaire, et qui, en même temps, sera d'une grande utilité pour la cause dont M. Mohiléver est le vaillant défenseur. Une souscription est ouverte, dont le montant sera employé à établir, dans une des colonies israélites de la Palestine, un jardin de cédrats, jardin qui portera le nom de « Gan Schemouel ». (Le jardin de Samuel.)

On me permettra ici, au nom même de ce journal si ardemment dévoué à la cause juive, d'exprimer à Rabbi Samuel Mohiléver, en ce jour de sa naissance, les meilleurs souhaits de bonheur, de santé et de longue vie.

Que Dieu le conserve encore longtemps parmi nous !

A. Ludvipol.

LES PREMIERS HABITANTS DE L'AMÉRIQUE ÉTAIENT-ILS JUIFS?

Dans l'un des derniers numéros de l'*Intermédiaire des Curieux*, on pose l'intéressante question qui suit :

Les premiers habitants de l'Amérique étaient-ils d'origine juive? — Lorsque, en 1827, Joseph Smith, fondateur des Mormons, produisit ses premières révélations, il établit, en matière de dogme, que le continent américain avait été primitivement peuplé par une colonie partie de Babel, à l'époque de la confusion des langues, et plus tard, par un second essaim échappé à la destruction de Jérusalem, sous Sédécias. En admettant la bonne foi de ce chef de secte, serait-il possible de découvrir, dans l'Ancien Testament, des versets dont le sens obscur aurait permis de trancher si énergiquement une question capitale d'ethnographie? Il me semble, en effet, difficile d'admettre que Smith ait eu connaissance des travaux antérieurs des savants sur cette question, notamment d'une hypothèse faite, en 1736, par le père Fouque à la suite de ses explorations sur les bords de l'Oyapoc. Plus récemment, à la fin du XVIIIe siècle, Isaac Nasci, très savant Juif de Surinam, avait même composé un dictionnaire dans lequel il cherchait à prouver que tous les substantifs galibis (c'est-à-dire de la langue de tous les Indiens de la Guyane) étaient hébraïques. Ce linguiste remarquable avait fait part de sa découverte à Voltaire et à la Société royale de Londres. Enfin, de nos jours, dans le grand ouvrage : *Antiquities of Mexico*, Londres, 1830, 7 vol. in-fol., lord Kingsborough s'est montré le fidèle disciple d'Isaac Nasci. Dans d'autres ouvrages édités en Angleterre en 1833 et 1838, plusieurs missionnaires protestants ont constaté enfin, dans les usages des Indiens, de grandes analogies avec ceux des anciens Juifs, et dans leurs dialectes ils reconnaissent des mots hébreux.

DONS

FAITS EN FAVEUR DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET CHARITABLES PENDANT LE MOIS DE MARS-AVRIL 1894

MM. Mayer Cahen, hôpital des Enfants, 100 fr. — Bollack, différentes institutions, 150 fr. — Kahn et son fils Camille, id., 120 fr. — Le capitaine Roger Levylier, Refuge du Plessis-Piquet, 100 fr. — Mme Alexandre Léon, différentes institutions, 200 fr. — M. le baron Emmanuel Léonino, id., 2,000 fr. — Mmes Veuve Blumenfeld, id., 600 fr. — P.-M. Oppenheim, Œuvre des Dames inspectrices des Ecoles, 500 fr. — La baronne Joseph Léonino, Œuvre des femmes en couches, 500 fr. — M. Isidor Istel, Comité de Bienfaisance, 100 fr. — Mmes Paul Wallerstein, différentes institutions, 500 fr. — Alexandre Deutsch, id., 1,100 fr — MM. J.-H. Oppenheimer, id., 500 fr. — Jonas Haas, Caisse de la Communauté, 200 fr. — Coblentz et Braun, différentes institutions, 300 fr. — Emile Cornély, id., 1,500 fr. — Mme E. Fould, Comité de Bienfaisance, 100 fr. — M Sigismond Reitlinger, id., azymes, 200 fr. — Mmes Charles Heine, — Comité de Bienfaisance, 2,000 fr. — Veuve Auguste Halphen, id., 100 fr. — MM. Georges Kohn, Caisse de la Communauté, 500 fr. — Lambert (65, rue Chabrol), différentes institutions, 100 fr. — Léon Lévy, Ecole de Travail, 100 fr. — Oulman, Temples, 100 fr. — Louis Taub, Comité de Bienfaisance, 200 fr. — Aron Lévy, Temples, 100 fr. — Robert de Rothschild, Caisse de la Communauté, 100 fr. — Auguste-Michel Lévy, différentes institutions, 100 fr. — A. Schwab et Arone, Comité de Bienfaisance, 100 fr. — Moïse Stern et Georges May, différentes institutions, 2,050 fr. — Moïse Stern, deux obligations communales.

NOUVELLES DIVERSES

La loterie de Bienfaisance israélite sera tirée, comme nous l'avons annoncé, le mardi 8 mai prochain. L'exposition des lots est ouverte jusqu'à ce jour, rue Caumartin, dans la salle du petit théâtre



installé par M. Derenbourg, près de l'Eden, et qui a eu une si courte destinée, sous la direction d'un autre Israélite, M. Kœning. Les lots offerts, au nombre de 3,800 en chiffres ronds, sont très variés. Il en est de très jolis et beaucoup d'utiles.

Au premier rang figure la coupe en Sèvres offerte par le Président de la République.

Le chiffre de billets placés à ce jour dépasse 75,000.

Le tirage se fera cette année par un procédé nouveau. L'immense roue qui servait d'habitude est mise de côté. On se servira d'une boîte contenant cent numéros et dont on extraira pour chaque centaine de numéros, quatre ou cinq qui seront primés; cette opération sera répétée autant de fois qu'il y a de centaines dans le nombre des billets placés.

—M. Saint-Paul, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé commissaire du gouvernement près la section du contentieux du Conseil d'Etat, en remplacement de M. Le Vavasseur de Précourt, démissionnaire.

— On annonce pour lundi prochain, 7 mai, un mariage intéressant : le graveur si distingué, M. Stern, chevalier de la Légion d'honneur, marie son fils avec la fille d'un financier très apprécié, M. Georges May, de la Banque internationale de Paris.

— Il paraît que Sacher-Masoch, l'auteur des intéressants *Contes juifs*, n'est pas mort. Tant mieux, et les nombreux amis du distingué romancier ne pourront que se réjouir du démenti donné à la triste nouvelle. Sacher-Masoch, s'il lit les articles nécrologiques qui lui ont été consacrés, pourra se convaincre que les Israélites, en particulier, lui sont reconnaissants de leur réhabilitation littéraire.

Départements

— Nous avons appris, avec une douloureuse surprise, le décès de M. Frédéric Bère, ingénieur des tabacs à Lille, qui a succombé, samedi dernier, à l'âge de trente-sept ans.

Il était conseiller général d'un des cantons de Lille, ancien conseiller municipal, et s'était présenté à la députation contre le socialiste Paul Lafargue.

A ces titres scientifiques et politiques, nous pouvons ajouter que M. Bère était le président du Consistoire israélite de la circonscription de Lille.

Fils de l'ancien ingénieur en chef des mines de la Dordogne, neveu de MM. Théodore Lévy, inspecteur général des ponts et chaussées, et Adrien Lévy, cataine d'artillerie, cousin germain de M. Camille Dreyfus, ancien député de la Seine, l'honorable défunt, si distingué professionnellement, semblait réservé à une carrière politique importante, et, à l'exemple de plusieurs membres de sa famille, avait gardé de profonds sentiments israélites.

— Lors de l'arrivée à Lyon des ministres venus pour y inaugurer l'Exposition, ils ont été accueillis, à certains endroits du parcours dans la ville, par les cris: *Vive l'archevêque! A bas les Juifs!*

Si l'on veut avoir l'explication de ce dernier cri qui ne rime guère avec le premier, on n'a qu'à se rappeler qu'il existe dans la seconde ville de France un succédané de la *Libre Parole* qui se nomme la *France Libre*, et dont le directeur avait organisé la petite manifestation cléricale et antisémite. Inutile d'ajouter que cette niche aux ministres n'a eu aucun succès. Les Lyonnais sont des hommes de bon sens qui ne donneront jamais la main aux folies des revenants du Moyen âge.

Alsace-Lorraine

—Nous possédons le compte rendu de l'exercice 1893, présenté par le Conseil d'administration de l'Ecole israélite d'arts et métiers de Mulhouse. Les recettes se sont élevées à 22,667 fr. 85 et les dépenses à 19,922 fr. 55, laissant un excédent de 2,745 fr. 30. Le nombre des élèves, en 1893, était de 40, originaires presque tous de l'Alsace. Parmi les métiers où s'exercent les apprentis, nous remarquons ceux de serrurier, tapissier, tailleur, sellier, relieur, menuisier, ferblantier, mécanicien, sculpteur sur bois, dessinateur et lithographe. Dans son rapport, le Conseil constate avec satisfaction que cette école, fondée il y a près d'un demi-siècle, n'a pas failli à sa mission, qui est la régénération par le travail. Les mérites de cette institution ont d'ailleurs été reconnus par les autorités, qui lui ont accordé des subventions. Ainsi, le département donne 1,000 fr. par an et la ville 2,500 fr. Ces témoignages officiels sont précieux à signaler.

Etranger

—On annonce la mort du célèbre banquier israélite de New-York, M. Jesse Seligmann, frère de notre honorable coreligionnaire M. W. Seligmann à qui une part si considérable revient dans le développement des affaires financières du Nouveau-Monde. M. Jesse Seligmann a joué un rôle important dans l'histoire des États-Unis à ce point de vue particulier. Fils dévoué du Judaïsme, il s'est intéressé vivement aux œuvres juives et ne leur a pas ménagé son libéral patronage. Sa haute situation lui a valu pas mal d'animosités et sa qualité d'Israélite, en raison des préjugés qui, même dans la libre Amérique, se donnent carrière, n'était pas faite pour les désarmer. On se rappelle que, l'an passé, son fils se vit, pour la seule raison qu'il était Israélite, blackboulé au scrutin d'admission dans un des cercles les plus considérables de New-York, dont, particularité piquante, M. Jesse Seligmann était membre depuis de longues années. Le célèbre banquier, justement froissé de l'injure faite à sa race, donna sa démission, ne voulant pas rester dans un milieu si notoirement hostile au nom juif.

-- Il existe à Berlin un gymnase français (collège) qui, sur 416 élèves, compte 190 Israélites.

— On annonce la mort du docteur Lowenthal, qui avait administré pendant quelque temps les colonies agricoles du baron de Hirsch, en Argentine.

— Un Français, Jacob Cohen, avait été assassiné l'an dernier, par les Souani, sur le territoire du Maroc.

Les auteurs de cet acte criminel n'ont pu être découverts; mais, sur les réclamations de la légation de France, le Sultan a prescrit le versement d'une somme de 20,000 francs, à titre d'indemnité, à la famille de M. Cohen.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat.



CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Suppression du « Méditerranée » Train de luxe tri-hebdomadaire

La Compagnie a l'honneur d'informer le public que le train de luxe tri-hebdomadaire « Méditerranée », composé de wagons-lits et d'un wagon-restaurant, qui partait, chaque semaine, de Paris, les mardi, jeudi et samedi à 7 h. 25 soir et de Vintimille, les lundi, jeudi et samedi à 6 h. 15 soir est supprimé, depuis le 17 avril.

CONSISTOIRE ISRAÉLITE
DE PARIS
17, rue Saint-Georges
AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Paris à Londres

par la gare Saint-Lazare, viâ Rouen, Dieppe et Newhaven

Services rapides de jour et de nuit, tous les jours (y compris les dimanches et fêtes) et toute l'année.

Nouveau service accéléré. Depuis le 19 mars, la durée du trajet, par service de jour, entre Paris-Saint-Lazare et Londres, est réduite d'une demi-heure.

Départs de Paris-Saint-Lazare : 9 h. 1/2 du matin ; 9 heures du soir.

Prix des billets : Billets simples, valables pendant 7 jours : 1re classe, 43 fr. 25 ; 2e cl., 32 fr. ; 3e classe, 23 fr. 25.

Billets d'aller et retour, valables pendant un mois : 1re classe, 72 fr. 75 ; 2e classe, 52 fr. 75 ; 3e classe, 41 fr. 50.

Ces billets donnent le droit de s'arrêter à Rouen, Dieppe, Newhaven et Brighton.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Jeanne d'Arc et concours régional agricole à Orléans.

Mai 1894

A l'occasion des Fêtes de Jeanne d'Arc et du Concours régional agricole qui auront lieu à Orléans du 5 au 14 mai prochain, la Compagnie d'Orléans fera délivrer, du 4 au 14 mai inclu, des billets d'aller et retour à prix réduits pour Orléans, à toutes les gares et stations des lignes ci-après :

Orléans à Paris et Etampes à Auneau (exclus) ; Orléans à Poitiers (inclus) ; Brétigny à Tours ; Tours à Angers (inclus) ; Tours au Mans (exclu) ; Angers à La Flèche et à Château-du-Loir (exclus) ; Sablé et La Suze à La Flèche ; La Flèche à Saumur ; Châtellerault et Port-de-Piles au Blanc et à Argenton ; Tours à Montluçon ; Montluçon à Gannat, Saint-Eloi et Moulins ; Tours à Vierzon et à Saincaize ; Villefranche-sur-Cher à Blois ; Orléans à Argenton (inclus) ; Orléans à Malesherbes, Beaune-la-Rolande, Montargis et Gien ; Gien à Argent ; Issoudun à Saint-Florent ; Beaune-la-Rolande à Bourges ; Bourges à Cosne ; Bourges à Montluçon.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains partant d'Orléans le 15 mai.

Les prix de ces billets, au départ des gares et stations situées à 75 kilomètres au moins d'Orléans, seront ceux du tarif général réduits de 30 0/0.

LVe ANNEE — N° 19. — Jeudi 10 Mai 1894 — LVe ANNEE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne................ 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1[er] janvier ou du 1[er] juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

A PROPOS DE MORALE RELIGIEUSE

L'article, point de départ des réflexions qu'on va lire, a paru dans le *Journal des Débats* de jeudi soir dernier, 3 mai, et il porte la signature : « Arvède Barine. »

Le titre de l'article en question est identique à celui que porte le nôtre, mais ce mot a son importance puisque Arvède Barine a intitulé le sien : *A propos de la morale chrétienne*.

Il ne nous convient pas dans ce Recueil — et il est contraire à nos principes comme à nos habitudes — de critiquer d'autres cultes, et même leur morale : notre besogne est suffisante de défendre le culte israélite et la morale israélite. Mais cette réserve légitime et cette prudence dont les convenances nous font un devoir ne nous interdisent pas d'avoir l'œil au dehors, et de relever — quand on nous en offre — les armes courtoises que peuvent nous fournir des polémiques extérieures. En tout cas, nous sommes fondé à revendiquer pour notre croyance les explications qu'elles opposent — au nom de *l'esprit* dont elles se disent animées — aux querelles que leur font les adorateurs de la *lettre*.

Ceci posé, voici les faits : Arvède Barine écrit :

« J'ai reçu d'un ecclésiastique français (je ne dirai pas à quelle confession il appartient) une lettre très curieuse : mon correspondant me reproche d'avoir pu prendre au pied de la lettre les paroles de Jésus sur lesquelles est fondée la morale chrétienne... d'avoir sur un point très grave méconnu la vérité, et il se propose de défendre en cette circonstance la vérité chrétienne, l'honneur du Christ... »

Voici cette défense contre Arvède Barine ; elle fera suffisamment connaître la nature de l'attaque :

« Vous croyez que la morale du Christ se résume ainsi : Ne pas empêcher le mal qu'on veut vous faire. Si on vous vole des effets d'habillement, doublez la dose pour le voleur. Si on vous frappe sur une joue, présentez l'autre pour recevoir un autre soufflet. — Vous trouvez cette morale impossible à réaliser. Vous avez mille fois raison. Je vais plus loin. Je la trouve suprêmement absurde, odieuse, parfaitement immorale ; car il s'agirait non de combattre le mal, mais de le favoriser et de fournir aux méchants tous les moyens et toutes les facilités de le commettre. Ce serait l'idéal de l'abjection, de la lâcheté, du sénilisme.

« Mais, direz-vous, ce sont les paroles de Jésus lui-même ! Sans doute ; comme aussi il a recommandé de haïr père et mère. Mais ne sentez-vous pas qu'il y a la une *forme* PARADOXALE (1) pour exciter, éveiller l'esprit, et que Jésus a compté sur le bon sens de chacun pour repousser cette forme hardie, ces exagérations qui seraient pleinement absurdes si elles étaient prises au pied de la lettre? Il a indiqué une direction à donner aux sentiments et aux pensées ; mais il s'est bien gardé de donner par là des règles précises, qu'il faudrait appliquer à l'aveugle, machinalement, en dépit de la conscience qui se révolterait.

« Du reste, Jésus parle et enseigne par les faits, par sa conduite. Or, il a été frappé, souffleté. A-t-il répondu : *Dieu vous bénisse* ! *Continuez*. — A-t-il présenté l'autre joue ? Il s'en est bien gardé. Lui qui savait s'indigner contre le mal, il le flétrissait partout et toujours...

Arvède Barine déclare qu'il aime cette franchise, mais il y voit l'aveu implicite que « l'Evangile est impraticable dans une société civilisée, et qu'il faut désormais l'entendre dans un sens symbolique ».

(1) Le mot est souligné par le correspondant lui-même.



Nous prions les lecteurs soit israélites, soit chrétiens des *Archives*, de noter avec soin — et de ne pas oublier — que ce n'est pas nous qui parlons et que nous ne faisons que citer, ni qui ajoutons, comme lui, que « la gravité de cette évolution ne saurait être exagérée ».

Ceci dûment constaté, on nous demandera quelle conclusion nous entendons tirer des déclarations de l'ecclésiastique anonyme, et quel appui elles peuvent fournir aux doctrines que nous défendons. On va le voir :

1° Tantôt on donne le Christianisme comme une continuation de l'ancienne Loi; tantôt on oppose la Loi nouvelle à la Loi ancienne pour faire, bien entendu, litière de celle-ci au profit de celle-là.

Il faudrait pourtant choisir entre les deux systèmes, qui ont chacun leurs conséquences absolument distinctes et même contradictoires.

2° Quand les récits et les enseignements de l'Ancien Testament nous révèlent des mœurs, des états d'âme et un état social si profondément distinct de ce qui existe de nos jours, les détracteurs des Juifs veulent qu'on prenne les paroles de la Bible au pied de la lettre : ne donnent-ils pas, par là même, à leurs adversaires le droit d'en faire autant pour les récits, pour les enseignements et pour les préceptes de l'Evangile?

3° Enfin, s'il est permis de donner à la morale une forme *paradoxale*, si un réformateur religieux est « en droit de compter sur le bons sens de chacun », pour repousser ce qu'on appelle — par euphémisme — « des formes hardies » et des exagérations choquantes de langage, comment les apologistes du Judaïsme ne seraient-ils pas fondés à invoquer pareil argument quand il s'agit non des bases fondamentales de la morale, mais de simples récits historiques et d'anthropomorphisme évidents?

Nous ne prétendons pas tirer, en faveur de la morale du Décalogue, profit exclusif de ce que pas un mot chez elle ne s'enveloppe de formes *paradoxales*. Nous n'entendons pas davantage refuser à la morale chrétienne le mérite d'avoir élargi la base de sa devancière, et fait pénétrer plus avant dans les masses les vérités qu'elle avait recueillies dans l'héritage biblique. Pas plus d'un côté que de l'autre, nous ne nous inspirons d'un esprit sectaire. Non, mais nous demandons à la critique chrétienne et catholique, comme à la critique voltairienne, de faire à chacun part égale, d'accorder à la doctrine, aux traditions et aux livres du Judaïsme — Ancien Testament et Talmud — le bénéfice des considérations de temps et de lieu qu'on invoque pour d'autres. Si jamais la justification de « forme *paradoxale* » a pu être attribuée à une croyance, à qui mériterait-elle plus de revenir qu'à cette croyance, la première en date, qui a formulé en termes impérissables les conditions de toute moralité et de toute société, qui a fait du sentiment de famille le fondement du sentiment humain et du culte domestique la pierre angulaire de tout culte?

Equitablement appliquée, la philosophie des religions est donc astreinte à tenir compte du milieu, de l'époque et des intentions, de l'esprit général plus que de la lettre, en un mot du bon sens.

Mais si, indépendamment de ce critérium pris des origines, on en veut un autre emprunté aux résultats, c'est-à-dire si, pour apprécier la valeur morale comparative des doctrines religieuses, on s'adresse non pas aux livres qui les formulent, mais aux résultats qu'elles ont produits, à l'influence qu'elles exercent sur la moralité des individus, sur la criminalité, sur la paix sociale, on se convaincra — pour peu qu'on n'ait pas de parti pris — que le Judaïsme n'a à redouter aucune comparaison.

Exercice de la charité la plus largement entendue, goût pour l'instruction et la culture intellectuelle, affections familiales poussées au degré le plus élevé, horreur pour l'effusion du sang humain, sentiment patriotique exalté là où les Juifs ont une patrie, n'y a-t-il pas dans cet ensemble de qualités et de vertus de quoi compenser amplement certaines prédispositions traditionnelles au trafic et au lucre qu'allume d'ailleurs sans cesse le souffle vivifiant de la liberté? Et les tendances exclusivistes qu'on leur reproche, outre qu'elles trouvent leur explication dans de longs siècles de persécutions incessantes, ne font-elles point place au rapprochement social là où la société ne les traite pas en marâtre?

Il serait donc temps que les chrétiens qui ne font pas de leur christianisme une arme de guerre se séparent nettement, catégoriquement de ceux dont le métier — souvent trop lucratif — consiste à exploiter les préjugés et les animosités populaires : il serait temps pour les diverses croyances, et particulièrement pour les croyances d'origine biblique, d'unir exclusivement leurs efforts contre les gens qui, sous des dénominations variées, mettent en péril et la paix publique et les bases sociales et la civilisation elle-même.

De ces gens-là, et d'eux seuls, on peut dire : Voilà l'ennemi. L'antisémitisme n'est qu'une des formes de l'anarchisme, et, au même niveau que les explosifs à base de dynamite et de poudre chloratée, il convient de mettre ceux qu'on bourre quotidiennement de dénonciations incendiaires, de potins meurtriers, de racontars interdisant à quiconque se respecte, même d'y répondre!

ISIDORE CAHEN.

Une sortie antisémite

Essayer de faire passer M. de Rothschild pour le commanditaire sinon le patron des dynamiteurs et autres anarchistes, est une idée tout à fait géniale, qui n'a pu germer que dans un cerveau antisémite. C'est M. Drumont — il faut rendre à César ce qui appartient à César — qui le premier, à ceux qui accusaient juste-



ment, ses articles haineux et incendiaires d'avoir favorisé l'éclosion du règne des bombes a répondu en dénonçant notre célèbre coreligionnaire comme le complice des propagandistes par le fait. Une simple carte de visite trouvée dans la valise d'un compagnon — vrai gavroche de l'anarchie — a suffi à l'auteur de la *France Juive* pour étayer tout un roman noir et mélodramatique comme il sait en écrire de sa plume fatale, et comme ses livres en sont remplis. Laubardemont était du coup surpassé.

La dénonciation de M. Drumont fit hausser les épaules et, quoiqu'il la délayât dans dix articles, laissa le public tout à fait incrédule. Il faut avoir une bien pauvre opinion de ses lecteurs, pour espérer leur faire croire que M. de Rothschild pactise avec l'anarchie. C'est tout comme si on soupçonnait le Pape de vouloir se faire circoncire?

Il s'est rencontré pourtant un député pour refaire à la tribune du Palais-Bourbon l'article, ou plutôt la série des articles de M. Drumont.

Comme un de ses collègues, M. Jaurès, interpellait le gouvernement sur une prétendue découverte de papiers établissant les relations de membres du clergé avec les anarchistes — encore une histoire à dormir debout — M. d'Hugues a tenu à impliquer les banquiers israélites dans cette accusation. Et pendant une demi-heure — cela se passait à la séance du lundi 30 avril — la Chambre s'est trouvée transformée en succursale de la loge de M'ame Gibou ou de quelque bureau de rédaction antisémite, ce qui revient au même.

Nos lecteurs nous pardonneront de ne pas reproduire ici cette harangue, auprès de laquelle le magnifique discours de M. de Mun, qui l'avait précédé, ne risquait pas de pâlir. Malgré l'approbation bruyante d'un autre Hugues (Clovis), poète et communard et celle plus discrète de M. Mirman, M. le vicomte d'Hugues n'a pas réussi à convaincre la Chambre que c'étaient les billets de banque de M. de Rothschild qui avaient servi à allumer les bombes de dynamite.

Tout ce feu d'artifice de racontars, de *potins*, de cancans, d'échos de cuisine, etc., a raté comme un pétard mouillé. La Chambre a voté à une immense majorité l'ordre du jour pur et simple, et tiré dédaigneusement le rideau sur la parade antisémitique.

Il ne reste plus à ces messieurs nos ennemis qu'à continuer à invectiver la Chambre, les Israélites, les évêques, les Princes et même le Pape, métier auquel ils s'entendent fort bien et qui n'est pas, — qu'ils me permettent de le dire, — le chemin le plus court pour arriver au Parlement dans notre France, patrie du bons sens et de la tolérance.

H. Prague.

ACTUALITÉS

DISTRIBUTION DES PRIX A L'ÉCOLE DE TRAVAIL

Cette cérémonie, que nous avons antérieurement annoncée, a eu lieu dimanche 6 mai, à la salle des Fêtes de la mairie du 4e arrondissement, obligeamment prêtée par la municipalité, malgré les criailleries que sa gracieuseté lui avaient attirées de la part d'une feuille antisémite.

Sur l'estrade, à côté de M. le Dr Manuel Leven, président, avaient pris place M. le Grand-Rabbin de France, MM. Aldrophe, architecte, Alexandre Lazard, Narcisse Leven, Stanislas Leven, membre du Conseil général, et les membres du Conseil et du Comité de bienfaisance. M. le Président a ouvert la séance par une allocution résumant l'œuvre de la Société de patronage, et montrant les heureux résultats obtenus dans ces dernières dix années. Il a terminé par quelques conseils à l'adresse des élèves. M. Emile Leven a lu ensuite le rapport annuel contenant d'intéressants renseignements sur la marche de l'Ecole, et qu'il a présenté sous une forme spirituelle. Dans une courte allocution, M. le Grand-Rabbin Zadoc Kahn a loué, avec la suavité qui caractérise son talent d'orateur, le travail manuel, et montré qu'il a été de tout temps en honneur en Israël. Un concert très brillant a suivi, organisé comme d'habitude par Mme Marie Rueff, qui avait réuni un noyau d'excellents artistes et qui leur a valu de chauds applaudissements.

La distribution des prix comprenant pour 1,200 francs environ de livrets, a terminé cette intéressante fête du travail israélite qui est tout à l'honneur du Directeur, l'honorable M. Reblaub.

Au Directeur des Archives Israélites

Paris, le 6 mai 1894.

Le Comité de l'Association des Etudiants israélites russes a été mis au courant de certains commentaires fâcheux qu'a provoqués l'article de M. Schleier, inséré dans le numéro 16 des *Archives Israélites* et intitulé : « Coup d'œil sur la vie des étudiants israélites de Russie à Paris. » Puisqu'il est question, dans cet article, de notre Association, et que nous tenons absolument à faire cesser ces commentaires qui portent atteinte à la dignité de la Société, nous vous prions de vouloir bien donner place, dans votre prochain numéro, aux déclarations suivantes :

1° Ce n'est pas le « secours mutuel » qui est le but principal de l'Association, mais bien la propagation de la connaissance de l'histoire et de la littérature juives parmi la jeunesse israélite des Ecoles. Le secours mutuel n'occupe qu'une place secondaire dans le programme de notre Société.

2° Il est fort douteux qu'il y ait à Paris *cinq cents* étudiants israélites originaires de Russie. Dans tous les cas, l'Association n'en compte qu'une cinquantaine.

3° L'article de M. Schleier n'est inspiré, directement ou indirectement, ni par l'Association, ni par aucun de ses membres.

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour le Comité,
Le secrétaire :
J.-Ad. Kissin,
Etudiant en médecine.



Correspondances Particulières

Algérie

Alger, le 1er mai.

Nous avons eu, dans la Communauté, une assemblée générale de la Société *La Charitable*, présidée par M. le Grand-Rabbin. Le rapport a été lu par Mme Weil, présidente de l'œuvre. Après le discours du Grand-Rabbin, M. Honel, ancien président du Consistoire, a prononcé une allocution.

Les dames de la société israélite s'étaient donné rendez-vous à cette charmante fête. Différents morceaux de musique ont été exécutés. Mme Picard (une Israélite), du Théâtre municipal, avait prêté son précieux concours.

— Encore une inauguration de Synagogue.

M. Chalom Lebhar, membre du Consistoire, a fait construire un Temple à ses frais, qui lui a coûté environ 35,000 francs Il a été inauguré par M. le Grand-Rabbin, qui a prononcé une touchante allocution.

M. le président du Consistoire et un des Rabbins de la Synagogue ont également dit quelques paroles.

La partie musicale a été bien réussie.

Dans l'espace de six mois, deux Synagogues inaugurées à Alger montrent que la religion y fait des progrès sensibles.

— Nous avons eu, dernièrement, le mariage de la fille de M Judas Zermati, un de nos coreligionnaires les plus charitables, dont les Rabbins de passage à Alger connaissent tous la demeure hospitalière, avec M Bensimon, frère d'un nouveau membre du Consistoire.

— Dans son discours de *Chabbat Haggadol*, M. le Grand-Rabbin a parlé longuement de l'appel fait par M. le Grand-Rabbin de France en faveur des Israélites russes Le Comité local fera une quête en ville pour recueillir des souscriptions, et il y a lieu d'espérer que, suivant leur charitable coutume, nos coreligionnaires s'empresseront de concourir à cette bonne œuvre.

Angleterre

Londres, 4 avril.

Selon certaines rumeurs, qui émanent des cercles politiques — d'ordinaire bien renseignés — le présent speaker de la Chambre des communes, M. Arthur Peel, songerait sérieusement à la retraite, pour raisons de santé. Le plus digne de le remplacer et qui obtiendrait la majorité des voix, serait M. Julian Goldsmid.

— Au temple Israélite réformé de Berkeley Street, le nouveau ministre, M. Morris Joseph, dans une récente allocution, déplore l'abolition de certaines traditions, consacrées, depuis des siècles, dans le service synagogal et qui sont toujours chères au Judaïsme, telles que la *Barmitzvah* et le *Kadisch*, récité à l'anniversaire de la mort d'un parent.

— Plus de 1,000 personnes se sont fait inscrire, comme nouveaux membres de la nouvelle synagogue Hambro, qu'on se propose d'ériger au East-End de Londres.

— M. Israël Gollancz est nommé examinateur en langue anglaise, littérature et histoire, à l'Université de Londres. Son bagage littéraire et ses conférences classiques, toujours accueillies avec un vif enthousiasme, tant à Londres qu'à Cambridge, lui ont assigné une place éminente parmi les premiers savants d'Angleterre.

— M. B.-L. Abrahams, récemment à Balliol College, Oxford, aujourd'hui au Indian Office, fera paraître, dans le prochain volume du Dictionnaire d'Economie sociale, deux *études*, l'une: Situation et influence des Israélites en Angleterre; l'autre : *The Exchequer of the Jews*. Finance des Israélites.

— A l'ouverture d'une vente de charité à Owens College, en faveur de l'hôpital — *Southern Manchester* — M. Duncan Matheson, a annoncé que les fidéicommissaires du legs de David Lewis ont offert le capital de 70,000 livres sterling, sous certaines conditions, pour la fusion des hôpitaux *Southern de Saint-Mary*; de sorte que l'administration sera à même d'ériger l'hospice de la Maternité et l'hôpital pour les femmes et les enfants à Manchester.

— Le duc de York occupera le fauteuil, le 8 mai prochain, à Westminster Town Hall. Le major Conder R. E. — du génie — prononcera une allocution. Sujet : *Recherches en Palestine*. Le Sultan aurait accordé un firman pour la continuation des fouilles à Jérusalem. On sait qu'il y a quelques années, le duc de York et feu son frère, ayant été les convives du *Ha'ham Bashi*, Grand-Rabbin de Jérusalem, ont assisté alors chez lui au Séder, la veille de la Pâque.

— M. Israël Abrahams fera, à Kilburn, sous les auspices de *University Extension*, un cours de six conférences sur l'histoire juive.

A H.

Bulgarie

Tatar-Bazardjik, 30 avril.

Le journal *Svoboda*, qui se publie à Sofia, racontait dans le nº 1368, du 15/27 courant, ce qui suit :

« M. N. Mitacof, rédacteur-éditeur de la revue *La Bulgarie sans Juifs*, dans sa dernière édition, nº 3, s'est empressé de publier, à la dernière page, une nouvelle à sensation accusant les Israélites de la capitale d'avoir, au beau milieu du jour, ravi l'enfant d'une femme autrichienne, qu'ils auraient mise « dans un sac », etc. Nous avons tenu à connaître la vérité sur ces faits, et voici les informations que nous avons recueillies à ce sujet :

« Le 7/19 courant, à onze heures du matin, une femme d'ici, Bulgare, entra. avec son enfant de trois ans, dans la boutique d'un Israélite, située boulevard Donducof. Pendant qu'elle faisait ses emplettes, elle remarqua que son enfant ne se trouvait plus à côté d'elle, et sans se rappeler qu'elle l'avait laissée dehors, sous la surveillance de son domestique, elle s'en prit au Juif et se mit à l'invectiver. Ses cris attirèrent une foule nombreuse, qui s'amassa devant la boutique de l'Israélite. Un commissaire de police arriva à temps; il trouva en un instant l'enfant qui se promenait à quelques pas de là et la remit entre les mains de sa mère. La foule des curieux s'est facilement dispersée et l'émotion calmée.

« Nous apprenons que M. Mitacof a de-été traduit



vant les tribunaux pour avoir répandu ces faux bruits à sensation. »

Puisse la condamnation, que certes il recevra, lui servir de leçon !

R. J. B.

NÉCROLOGIE

FRÉDÉRIC BÈRE A LILLE

Nous avons annoncé jeudi dernier, en quelques lignes, le décès du coreligionnaire et ingénieur distingué qui était, jeune encore, déjà à la tête du Consistoire de Lille. Le *Progrès du Nord* a donné quelques détails sur les obsèques qui ont été célébrées à Paris :

« A dix heures précises, dit-il, le cercueil est descendu et placé sur le char mortuaire. La bière disparaît sous les nombreuses couronnes envoyées de partout.

Parmi les plus belles, nous remarquons celles offertes par les ingénieurs des manufactures de tabac de Paris et Pantin, de l'Institut industriel, du cercle l'Avenir de Lille, du cercle d'Escrime de Lille, etc.

Dans le cortège, très nombreux nous remarquons MM. Pierre Legrand et Dron, députés du Nord ; Hector Depasse, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique ; Caron, chef de cabinet du préfet du Nord, représentant M. Vel-Durand ; Camille Dreyfus, directeur de la *Nation* ; Herbecq, ancien député ; Faucher, ingénieur des poudres et salpêtres ; Mayer, Rabbin de Paris ; Cahen, Grand-Rabbin de Lille ; le Rabbin de Reims ; une délégation du Consistoire israélite ; MM. Achille Scrive et Alphonse Déchin, délégués du cercle l'Avenir ; Déchin fils, délégué des écoles académiques ; M. Caen, industriel à Croix ; le docteur Guibert, de la Faculté de Lille, etc.

Le convoi est conduit par le père du défunt M. Bère, ingénieur en chef des mines, et par son frère, M. Bère, procureur de la République aux Andelys.

En arrivant au cimetière Montmartre, où se trouve le caveau de la famille, la bière a été déposée au centre de l'allée voisine de la tombe et diverses allocutions d'une très grande élévation d'esprit ont été prononcées successivement par les Rabbins de Lille, de Paris et de Reims. »

Une correspondance particulière de Lille, en date du 7 mai, complète ces renseignements :

« Le Consistoire de Lille a fait une perte très sensible dans la personne de son très regretté président, M. Fréderic Bère. Dans un très émouvant discours, M. le Grand-Rabbin Cahen s'est fait, le jour des obsèques, l'éloquent interprète des regrets de la circonscription. M. Masse, délégué de Lille au Consistoire Central, a, au nom de l'Administration supérieure, rendu également un sincère hommage à cet homme de bien. M. Eugène Caen, industriel et adjoint au maire de Croix (Nord), membre du Consistoire de Lille, représentait ce corps administratif. Deux couronnes avaient été envoyées, l'une par le Consistoire de Lille, l'autre par la Communauté de Lille ; cette dernière, sur le produit d'une souscription publique.

M. Bère ne laisse pas seulement des regrets parmi les Israélites. C'était un républicain convaincu, qui, par son esprit pratique et ses connaissances étendues, prit, au conseil municipal et au conseil général du Nord, une part prépondérante dans les discussions d'affaires de ces assemblées. Il y a quelques jours, au conseil général, il émettait, à chaque séance, sur les questions ouvrières, des conseils judicieux et, par suite, écoutés.

Il succombe à 37 ans à une maladie d'intestins qui l'emporta très rapidement, car le jeudi 26 avril, il se rendait à Paris avec son frère pour se soigner auprès des siens, et samedi un télégramme annonçait sa mort.

Il laisse, à Lille, le souvenir d'une homme d'une intelligence supérieure, très accueillant, et apportait, dans les relations ordinaires de la vie, une courtoisie à laquelle ses adversaires politiques eux-mêmes rendaient hommage. Dès qu'il fut informé de la mort, M. le préfet du Nord envoya un télégramme de condoléances à la famille et désigna son chef de cabinet pour le représenter aux obsèques. Les membres du cercle républicain l'*Avenir*, dont M. Bère était le président, se réunirent également d'urgence pour désigner une délégation.

M. Bère laisse quelques publications très intéressantes sur les questions sociales et ouvrières dont il faisait l'objet constant de ses études. »

VARIÉTÉS

LES ORIGINES DE LA JUDÉOPHOBIE DE WAGNER

On sait que Wagner nourrissait une haine féroce contre les Juifs, et qu'il l'a répandue tout au long dans une brochure célèbre : *le Judaïsme dans la musique*.

Un de ses biographes et admirateurs, Ferdinand Praeger, nous fournit de nouveaux renseignements sur la judéophobie de l'auteur de *Lohengrin*. L'origine première de cette aversion pour les Israélites serait un amour contrarié. Il paraît qu'une belle Juive alluma la première le cœur du jeune Wagner. Mais son idole avait un fiancé, qui, voyant en lui un rival, le fit mettre à la porte.

Plus tard, Mendelssohn commit la négligence d'égarer la partition d'une symphonie que Wagner lui avait confiée.

Ce fut, pour le grand Wagner, un motif pour éreinter son confrère dans sa fameuse brochure. Un autre compositeur célèbre israélite, Meyerbeer, fut vivement pris à partie par Wagner, qui s'acharna à démolir, sans y réussir, une des gloires les plus pures de la musique contemporaine. C'était une façon comme une autre de témoigner sa gratitude à Meyerbeer, qui avait accueilli avec tant de bienveillance son jeune confrère débarquant à Paris, plus riche d'espérances que d'écus.

Mais voilà, Wagner ne pouvait pardonner à l'auteur des *Huguenots* les succès éclatants dont il était férocement jaloux.

Le critique musical Edouard Hansbeck, dans ses Souvenirs publiés dans la livraison de mars de la *Deutsche Rundschau*, rapporte le propos suivant, qu'il entendit dire à Wagner, en 1845, au cours d'une visite : « A Paris, nous avons eu de la misère, ma femme et moi, et, sans l'aide de Meyerbeer, nous serions morts de faim. »

La reconnaissance n'a pas pesé lourd dans le cœur de Wagner qui, vingt ans plus tard, écrivait en termes méprisants sur son illustre bienfaiteur.



M. Praeger parle encore de deux Israélites, dont l'un était l'éditeur de musique Schlésinger, qui, durant le séjour de Wagner à Paris, prodiguèrent aide et conseil au compositeur besogneux.

Tous ces traits justifient la thèse, qui a été souvent soutenue ici que, dans tout ennemi des Juifs, il y a quatre-vingt-dix fois sur cent un ancien obligé des Juifs!

UN PROPOS DE BISMARCK

M. de Poschinger, dans son ouvrage : *M. de Bismarck et les Parlementaires*, parle des rapports qu'eurent ensemble, il y a quelque quarante ans, à Erfurt, le futur chancelier et Simson, le futur président du Reichstag et du Tribunal d'Empire. Simson était, comme Friedberg, une autre sommité juridique, un Juif converti. A une soirée, en mars 1881, le chancelier s'entretenant avec le député Auguste Reichensperger évoquait des souvenirs d'Erfurt. Le professaeur Edouard Simson avait été élu président de la diète populaire d'Erfurt. Parmi les secrétaires désignés par l'Assemblée, se trouvait le jeune Bismarck de Schœnhausen. Celui-ci, qui se trouvait au pied de la tribune quand le président proclama son nom, se pencha vers son voisin Reichensperger, et lui dit : « Mon pauvre père tressaillera dans sa tombe, s'il apprend que je suis devenu le secrétaire d'un savant juif. » Quelques années plus tard, Reichensperger faisait observer au chancelier qu'il avait contribué beaucoup à faire du savant un président du Reichstag. « C'est vrai, répliquait celui-ci, ce qui peut arriver à un homme! »

Et Bismarck se lançait dans un éloge enthousiaste de Simson, dont il vantait les hautes qualités, l'ardent dévouement à la patrie et les services rendus à l'idée nationale.

NOUVELLES DIVERSES

L'Ecole polytechnique célébrera, la semaine prochaine, le centenaire de sa fondation. A cette occasion des fêtes sont organisées. Il est venu à la pensée des élèves et anciens élèves israélites de la grande école de faire célébrer un service religieux à la mémoire de leurs camarades morts depuis un siècle sur les champs de bataille. Ce service solennel aura lieu le samedi 19 mai prochain, à 3 h. 1/2, au Temple de la rue de la Victoire. M. le Grand-Rabbin de France prononcera une allocution.

— L'assemblée générale des souscripteurs du Comité de bienfaisance a eu lieu lundi 7 mai à la Salle Consistoriale, sous la présidence de M. le baron Edmond de Rothschild.

Très peu de monde, comme d'habitude.

Le rapport, très documenté comme toujours, a été lu par M. Léon Kahn, l'actif secrétaire-adjoint des administrations consistoriales.

Nous en donnerons ultérieurement l'analyse.

M. le président a insisté en quelques mots sur les services rendus par le Comité à la population israélite de Paris, et constaté avec regret le petit nombre de personnes qui donnent leur concours charitable à l'œuvre.

Les comptes ayant été approuvés, on a procédé au renouvellement de la série sortante des membres du conseil, qui a été réélue par acclamation.

— M. le baron Edmond de Rothschild, président du Comité de bienfaisance, assisté de ses collègues du bureau, réunira prochainement pour l'installer dans ses fonctions, le Comité des dames visiteuses qui a été créé il y a quelque temps, qui compte trente-cinq personnes, et qu'on a recruté dans les hautes classes de la société féminine. Nous avons antérieurement montré l'utilité de ce Comité, au point de vue d'une meilleure et plus équitable répartition des aumônes. Un prochain avenir nous éclairera sur les avantages moraux et matériels de cette nouvelle institution, qui va permettre à la charité féminine de déployer toutes les ressources de son ingéniosité.

— L'un des plus anciens instituteurs de la jeunesse israélite parisienne, M. J. Lévy, directeur de l'Ecole communale de la rue des Tournelles, précédemment fonctionnant comme école confessionnelle israélite dans la rue des Rosiers, est mort ces jours-ci, à l'âge de soixante-sept ans. M. Lévy a formé plusieurs générations d'élèves qui lui conserveront un souvenir reconnaissant.

Ses obsèques ont eu lieu lundi dernier, au milieu d'un grand concours de personnes.

M. Lévy laisse plusieurs enfants. Son fils est professeur au lycée de Nancy, et sa fille a épousé l'honorable Rabbin de Belfort, M. M. Metzger.

— Dans la livraison d'avril, *Le Moyen âge*, bulletin mensuel d'histoire et de philologie, notre collaborateur M. Moïse Schwab a rendu compte d'un opuscule de M. Samuel Berger sur la connaissance que les chrétiens du Moyen âge pouvaient avoir de la langue hébraïque, et fourni à cette occasion des détails curieux sur la situation inférieure des professeurs d'hébreu à l'Université de Paris. D'un autre côté, M. Jules Soury, dans le dernier numéro de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, a démontré que les non-Juifs, surtout au Moyen âge, n'ont jamais su l'hébreu.

— M. Lazare Belléli, docteur ès lettres de Corfou, se trouve depuis quelques jours à Paris pour mener à bonne fin une étude qu'il fait à la Bibliothèque. Il transcrit en caractères grecs la version du Pentateuque, qui parut à Constantinople en 1547, chez Eliézer Soncino, en langue grecque et en caractères hébreux. Ce monument est très précieux au point de vue de la linguistique aussi bien que de l'exégèse biblique, et une spécimen donné, il y a quatre ans, par M. Belléli dans la *Revue des Etudes grecques*, a été fort apprécié par le monde savant,

Sa compétence, en ce genre d'études, est incontestable, grâce à la connaissance qu'il possède des deux langues. On l'a vivement engagé à publier ce texte et nous espérons qu'il trouvera aussi les moyens de parer aux frais de l'édition.

Nous pouvons annoncer en même temps que ce professeur est en train d'imprimer une traduction grecque de l'*Histoire des Israélites* par M. Th. Rei-



nach. La traduction est dédiée à la mémoire d'Armand Mayer, le capitaine qui a été tué en duel pour défendre l'honneur du Judaïsme.

— Mardi dernier a eu lieu le tirage de la loterie de bienfaisance, d'après le nouveau procédé que nous avons indiqué dans notre dernier numéro.

— M. le Grand-Rabbin Zadoc Kahn est en ce moment absent de Paris. Le sympathique chef de la Synagogue française, qui s'est surmené depuis quelque temps, est allé prendre quelques jours de repos au bord de la mer, à Ostende.

Tunisie

Hier samedi, écrit une feuille locale vers quatre heures du soir, sur la marine et le boulevard de Paris, longue théorie de 360 enfants, tout de neuf habillés: vareuse, pantalon pour les grands, culotte courte pour les petits, casquette, le tout avec passepoil rouge, et galons d'or; avec, sur les boutons, *Ecole de l'Alliance israélite de Tunis*, et, sur le bandeau de la casquette et au collet, ces trois lettres : A. I. U.

Renseignements pris, c'étaient les enfants de l'Alliance, habillés aux frais et par les soins du Comité d'aministration de l'établissement, à qui les membres de ce Comité offraient une promenade.

Etranger

— Mme Max Rosenthal, de Chicago, a donné une somme de 100,000 dollars, à répartir entre l'hôpital Michael Reese, l'Ecole de Travail et l'Orphelinat israélite de Cleveland.

— D'après le rapport qui a été lu au conseil d'administration de l'Institut pour la science juive de Berlin, cet établissement, qui prépare à la carrière rabbinique, aurait été fréquenté, pendant le 2e semestre de 1893, par 33 auditeurs, et pendant le semestre de l'hiver 93-94. par 26.

Le rapport signale ensuite les anciens élèves de l'établissement qui ont été nommés à des postes rabbiniques ou qui ont obtenu de l'avancement.

On sait qu'un autre Séminaire, suivant la doctrine orthodoxe, fonctionne à Berlin, sous la direction du Dr Hildesheimer.

— Le *Melitz* annonce qu'une jeune Juive appartenant à une famille considérée de Baltimore a épousé un Egyptien, et il demande plaisamment comment le jeune couple a fait le *Seder*.

— Sous le titre *American Hebrew* (le Juif américain), paraît, depuis quelque temps, à New-York, un journal anglais d'une contexture tout à fait particulière. Au bas de chaque colonne, la plupart des mots anglais sont traduits en jargon judéo-allemand avec caractères hébraïques. Une façon originale, comme on voit, de vulgariser la langue de Shakespeare parmi les immigrés russes.

— Il y a à peine un an que la ville de Mir (Russie) (gouvernement de Minsk), habitée en grande partie par des Israélites et siège d'une Université talmudique très renommée, fut ravagée par un incendie. Le feu est venu une seconde fois accomplir son œuvre dévastatrice, il y a quelques jours, dévorant quatre cents maisons et granges. Plus de cent familles juives se sont trouvées tout d'un coup sans ressources, à la veille de la Pâque.

— Vingt-deux Israélites de Minsk ont comparu devant le juge de paix de la ville pour répondre du délit d'avoir ouvert, sans autorisation, des Oratoires dans leur maison. Ils ont été condamnés chacun à une amende de 15 roubles.

— Les journaux ont publié le télégramme suivant :

De graves désordres sont survenus dans la ville de Grajewo (Pologne). Des ouvriers, occupés à la construction d'une caserne, ont saccagé les magasins juifs. La troupe, obligée d'intervenir, a tué quatre émeutiers et blessé une centaine de personnes.

— Nous prions instamment MM. les secrétaires des Consistoires de Besançon et d'Oran de bien vouloir, *le plus tôt possible*, nous retourner, rectifiés, les tableaux de leur circonscription qui doivent figurer dans l'*Annuaire* et que nous leur avons adressés il y a deux mois. L'exactitude des renseignements publiés par l'*Annuaire* les intéresse trop pour qu'ils négligent de faciliter notre tâche. H. P.

— Une jolie historiette, que la *Justice* a ressuscitée :

Dans un document consistorial, datant du siècle de Louis XIV, on trouve en effet ce curieux passage :

« ... A l'arrivée à Metz du maréchal de la Ferté, les Juifs vinrent pour le saluer et lui demander sa protection.

« — Je ne veux pas voir ces maraudis là, dit-il ; ce sont eux qui ont fait mourir mon maître (Jésus-Christ).

« — Nous en sommes fâchés, répondirent les syndics; nous aurions désiré offrir à monsieur le maréchal nos respects, avec un petit présent de 4,000 pistoles. »

« Le maréchal, instruit de cette réponse, dit aussitôt :

« — Faites-les entrer, ces pauvres diables ; ils ne le connaissaient pas, quand ils l'ont crucifié. Les enfants, d'ailleurs, ne sont pas responsables des fautes de leurs pères. »

A part le mot « consistorial » qui est un anachronisme quand il s'agit du siècle de Louis XIV, cette anecdote est tout simplement la philosophie de l'histoire de l'antisémitisme.

AVIS CONSISTORIAL

Les examens d'Initiation religieuse ont été fixés comme il suit :

Elèves des pensions et lycées, jeunes filles, lundi 21 mai à deux heures.

Enfants instruits dans leur famille, jeunes filles (lettres A. F.), lundi 28 mai à deux heures; jeunes filles (lettres G. L.), mardi 29 mai à deux heures; jeunes filles (lettres M. Z.), mercredi 30 mai à deux heures.

Elèves des familles et pensions, garçons, jeudi 31 mai à deux heures.

Ces examens auront lieu dans la Salle Consistoriale, 44, rue de la Victoire.

Le Directeur, gérant responsable : Isidore Cahen.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat




Digitized by Google

LVe ANNEE **N° 20. — Jeudi 17 Mai 1894** LVe ANNEE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, **20** fr.; six mois, **12** fr.
Étranger, — **25** fr.; — **14** fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne................ 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

LITTÉRATURE HÉBRAIQUE

UN ÉCRIVAIN DE RACE

Parmi les écrivains hébraïques de notre temps, une des premières places appartient sans conteste à M. Joseph Halévy, le savant professeur de l'Ecole des Hautes Etudes qui se distingue par la pureté toute classique de son style chaud et coloré, qui n'exclut pas une parfaite précision, et par sa science approfondie de la langue sacrée qui n'a pour lui aucun secret.

Son dernier ouvrage intitulé *Mah'bereth* (1) et où il a rassemblé, pour en former un vrai bouquet de lys de Saron, ses articles, poésies ou prose, épars dans différents journaux et revues, justifient amplement la haute considération dont il jouit dans le monde hébraïsant.

Ce que M. Halévy possède à un haut degré, c'est le génie de l'hébreu qu'il écrit comme sa langue maternelle. Il pense en hébreu, et ce qui sort de sa plume féconde a vraiment le tour biblique. C'est un écrivain du terroir de Juda, nourri à l'école des David, des Osée, des Isaïe, tout pénétré de cette moëlle dont sont saturés les auteurs sacrés.

(1) Un gros volume in-8°, chez l'auteur, 26, rue Aumaire, Paris.

Ce qui constitue la supériorité de M. Halévy sur tant de brillants écrivains contemporains, ce qui lui donne la maîtrise de la langue sacrée, c'est sa connaissance profonde de tous les idiomes sémitiques, syriaque, chaldéen, éthiopien, etc., condition primordiale, s'il faut l'en croire lui-même (Voir son Étude sur l'utilité de la langue éthiopienne, page 33 et suiv.), pour résoudre tant de difficultés que présentent ses formes archaïques. Nous croyons qu'à défaut de l'étude complète des langues sémitiques qui n'est pas à la portée de tout le monde, il suffira de prendre M. Halévy comme modèle littéraire. Ce sera plus expéditif et beaucoup moins aride, voire même très agréable.

L'ouvrage de M. Halévy se compose de deux parties : l'une contenant les écrits en prose, l'autre les poésies.

La première renferme une foule d'articles fort intéressants, aux vues neuves, pétillants d'aperçus ingénieux; elle est consacrée en grande partie à des études philologiques d'un très haut intérêt.

Nous avons dit que M. Halévy est un classique. Ce qu'il recherche avant tout dans l'expression, c'est la précision, la clarté, qualités qu'il exige de tous ceux qui écrivent l'hébreu. Il n'est pas ennemi des néologismes qui ont trouvé accès dans la littérature contemporaine, mais il veut les limiter au strict nécessaire, estimant que le vieil hébreu est beaucoup plus souple qu'on ne le croit généralement et se prête admirablement à l'expression de toutes les formes de la pensée humaine.

Dans un chapitre de son livre, il insiste sur la nécessité de donner à l'hébreu une forme définitive, d'empêcher la déformation que tant de journalistes lui font subir, en un mot, de fixer la langue sacrée à l'instar de ce qu'a fait Richelieu en créant l'Académie française. C'est à la fondation d'une Académie hébraïque, où prendraient place les maîtres incontestés de la langue sacrée, que vise M. Halévy; c'est à ce cénacle de savants et de littérateurs qu'il voudrait confier la mission de donner droit de cité aux nouveaux mots, d'en créer s'il le faut, mais de veiller en même temps à ce que la pureté et l'originalité de la langue soient sauvegardées.

Cette idée est digne de l'écrivain qui honore l'hébreu par le tour impeccable de son style, et il faut espérer qu'elle rencontrera l'accueil qu'elle mérite auprès des hebraïsants modernes. Il est, en effet, d'un haut intérêt que l'hébreu figé, cristallisé en quelque sorte pendant des siècles dans sa forme biblique, ne soit pas submergé dans l'océan des néologismes dont l'inonde la jeune école, sous prétexte d'enrichir son vocabulaire. M. Halévy veut faire de l'hébreu, si longtemps une langue morte, hiératique, un idiome vivant, animé, flexible, mais il craint justement la pléthore et les surcharges que ne saurait supporter son organisme délicat à peine rappelé à la vie.

Dans la seconde partie de sa « Mah'béreth », M. Halévy se révèle poète, digne en tous points de son homonyme, Jehoudah Halévy, l'immortel auteur de la « Sionide ».

Notre coreligionnaire et contemporain lui ressemble par bien des côtés : par la fertilité de son imagination, l'orientalisme de ses figures et surtout par l'amour passionné, ardent, de la Cité perdue, de Sion. M. Halévy est un lyrique de la meilleure école. Il a certainement retrouvé une de ces harpes suspendues aux saules qui bordaient les fleuves de Babel, et, sous ses doigts agiles, les cordes, si longtemps silencieuses, résonnent délicieusement. Leurs cantilènes s'en vont bercer les laborieux travailleurs de la terre qui sont en train de défricher les vallées du Jourdain et, d'un autre côté, elles jettent une note d'espérance dans les cœurs pressurés et endoloris de nos frères de Russie. La poésie de M. Halévy, c'est la lyre à dix cordes du Psalmiste. Elégie, épopée, ode, églogue, satire, etc. M. Halévy réussit dans tous les genres qu'il manie avec un égal bonheur d'expressions. Il est telle de ces pièces de vers qui remontent à trente ans, d'autres qui datent d'hier. Toutes se ressemblent par la fraîcheur, la verdeur du sentiment et, ce qui n'est pas un mince éloge, un même printemps semble les avoir vu éclore !

A côté de poèmes originaux, il y a des adaptations, des imitations des meilleurs auteurs profanes. Victor Hugo et Sully-Prudhomme comme Schiller et Gœthe ont retrouvé en M. Halévy un traducteur fidèle et élégant, qui sait habiller à l'hébraïque leurs pensées les plus modernes. Mais la muse de notre coreligionnaire a une préférence marquée pour les coteaux de Naphtali et pour les rives de l'Arnon.

Elle aime à errer sur les sommets du Carmel, à gravir les pics neigeux du Hermon, à descendre sur les bords du Jourdain et à se mêler au monde des ouvriers israélites agricoles, échappés aux persécutions russes. Ils s'arrêtent plus d'une fois, ces braves paysans juifs, pour écouter ces chants si purs et si mélodieux qui leur semblent un écho de la grande voix des chantres bibliques.

Et certainement M. Halévy, qui est un fervent Palestinophile, n'ambitionne pas d'autre fortune pour ses vers que celle-là.

H. Prague.

Les Israélites à l'Ecole Polytechnique

L'Ecole Polytechnique célèbre, par des fêtes et — ce qui fait honneur à ses pieux sentiments — par des services dans les Temples des différents cultes, le centenaire de sa fondation. De toutes les grandes Ecoles de l'Etat, c'est à coup sûr celle qui a compté le plus grand nombre d'élèves israélites. Dès les premières années de sa création, notre culte y est représenté par les élèves Terquem, mort bibliothécaire du dépôt d'artillerie, connu des anciens lecteurs des *Archives* sous le nom de *Tzarphati*, et qui fit partie de la première promotion ; G. Polonais, L. Alexandre Hyman, officier sous le premier Empire. M. Léon Kahn, l'érudit historiographe de la Communauté de Paris, cite, d'après une statistique officielle, les noms de quatre Israélites, élèves en 1809, qui sont : Nicolas Roget, Alphonse Cerfbeer, Gustave Mardochée et Eugène Mardochée.

Et, depuis cette époque lointaine, on peut dire que jamais la célèbre Ecole n'a manqué d'élèves israélites. Son double caractère scientifique et militaire était bien fait pour attirer à elle et fasciner notre jeunesse, avide de hautes connaissances et de gloire. Et c'est par centaines que se chiffrent les jeunes Israélites qui ont franchi les portes de cette institution, défendues par des examens d'admission hérissés de difficultés. Et quelques-uns y sont entrés dans les premiers rangs ; tels MM. Michel Lévy, (Auguste) Léon et Hadamard (Jacques), reçus premiers.

Rien que dans ces dernières années, de 1889 à 1893, nous avons relevé les noms de *soixante-deux* Israélites reçus à la célèbre Ecole, soit une moyenne annuelle de *dix*.

Dans le personnel enseignant de la même période, nous relevons les noms de MM. le colonel Mannheim, professeur de géométrie descriptive ; Heumann, professeur d'allemand ; le commandant Halphen, répétiteur, mort depuis membre de l'Institut ; Carvallo et Lucien Lévy, examinateurs d'admission. Dans cette énumération de ceux qui ont appartenu à l'Ecole Polytechnique, il faut citer à part le capitaine Armand Mayer, inspecteur des études, victime de la campagne antisémitique, et dont la fin tragique est encore dans la mémoire de tous.

Il nous est impossible de citer les noms de tous les Israélites distingués sortis de la Grande Ecole. Nous devons nous borner à donner, au courant de la plume et sans la prétention de faire une exacte nomenclature, ceux des anciens élèves parvenus au sommet hiérarchique dans les carrières auxquelles l'Ecole prépare.

Dans cet ordre, il faut signaler les généraux de division Lévi-Alvarès et Hinstin, les généraux de brigade Abraham et Brisac ; les colonels Salvador Lippmann, Wolf, Herz, Mannheim, Aron, les lieutenants-colonels Naquet, Fribourg, etc.

Les inspecteurs généraux des Mines ou des Ponts et chaussées Marx, Wolf, Philippe (Léon), Maurice Lévy, Théodore Lévy, Lax, etc. ; Fribourg, inspecteur général des postes et télégraphes. Le service spécial de samedi à la Synagogue se justifie, on le voit, par la place que l'élément israélite occupe dans



l'histoire de la fameuse Ecole, aussi bien dans les pages militaires que dans celles consacrées aux services civils de l'Etat

L'Ecole peut encore s'enorgueillir de plusieurs de ses anciens élèves israélites devenus membres de l'Institut.

C'est un honneur pour le Judaïsme de se voir légitimement associé à ces solennelles et glorieuses commémorations, en même temps qu'un témoignage irrécusable des aptitudes de ses enfants à servir le pays dans ces carrières publiques où à la science il faut unir l'esprit d'abnégation et de sacrifice. Quelle plus éclatante justification de l'acte émancipateur de 1791 qu'une presse odieuse voudrait voir rapporter pour cause d'indignité! Contre de telles aberrations heureusement isolées, le centenaire de l'Ecole Polytechnique plaide mieux que les argumentations les plus convaincantes! C'est la réplique topique du *fait* au mensonge audacieux de la légende.

AFFAIRES ALGERIENNES

Nous avons sous les yeux le compte rendu de la distribution des prix aux apprentis pupilles de la Société Le *Travail*, d'Alger, qui a eu lieu le 25 mars 1894. Il contient le discours de M. Ruff, le président, qui, quittant l'Algérie, a dû abandonner ses fonctions, et qui a jeté un coup d'œil rétrospectif sur cette œuvre, dont les commencements ont été difficiles, et qui, en laissant de côté l'étiquette israélite, se flattait de l'espoir — déçu depuis lors — d'attirer à elle les sympathies de toute la population d'Alger, sans distinction de culte.

Après M. Ruff, M. Honel a prononcé une courte allocution, semée d'utiles conseils à ses jeunes auditeurs. Puis M. le Grand-Rabbin Weil a pris la parole. Nous avons plaisir à reproduire le passage suivant, où le pieux pasteur a mis en garde les enfants qui l'écoutaient contre le faux sens qu'on donne à la civilisation et qu'on oppose à tort à la religion :

« Mais entendons-nous bien, et qu'il n'y ait pas d'équivoque. Il y a de la vraie, il y a de la fausse civilisation. La vraie, la voici : avant tout, aimer la patrie française, qui traite ses enfants israélites comme ses autres enfants ; aimer ses concitoyens ; exercer la charité et la bienfaisance envers tous ; étudier les sciences, suivre des carrières libérales et industrielles, se rendre utile à soi et à la société par le travail.

Mais croyez-moi, messieurs, il y a une fausse civilisation, Celle-là consiste, pour un Juif, à travailler le saint jour de Schabbat ; à prendre comme devise civilisation, religion. la religion étant l'humble servante de la civilisation : à craindre de prononcer le mot Israélite dans une association généreuse, et à éviter, avec un soin jaloux, toute allusion au culte auquel on appartient ; à fouler aux pieds ce qui fait notre grandeur dans le passé, ce qui fera notre espérance dans l'avenir.

Cette civilisation, les esprits sensés et les esprits qui gouvernent en France et dans les autres pays l'exigent-ils de nous?

Soyons de bons Français, mais restons des Juifs ; on peut être à la fois l'un et l'autre. On peut aimer sa patrie civile, et point n'est besoin de renier sa patrie spirituelle : le cœur est assez large pour comprendre ces deux amours. Loin que nous ayons à nous fondre dans les autres doctrines ou croyances qui se partagent l'humanité, nous croyons humblement que, par la science, l'on viendra de plus en plus à nous. Ceux qui étudient le droit, la médecine, la philosophie savent toutes les belles choses renfermées dans notre science religieuse.

C'est vous dire, chers enfants, que la croyance juive, qui donne le pain de l'âme, vous est aussi indispensable que le travail manuel, qui procure le pain du corps. »

Voici maintenant de fort intéressants détails sur le mouvement de l'œuvre : 14 élèves ont terminé leurs trois ans d'apprentissage en 1893. Il reste 42 apprentis pupilles de l'œuvre. Nous y relevons : 13 cordonniers, 4 bijoutiers, 3 horlogers, 4 peintres, 2 ébénistes, 2 tailleurs, 4 imprimeurs, 2 menuisiers, 2 ferblantiers, 2 tapissiers, 1 tonnelier, etc.

Passons à la situation financière :

Les cotisations entrent dans les recettes pour 3,131 francs, les dons pour 387 francs, l'allocation consistoriale pour 4,000 francs. Les dépenses dépassent 8,000 francs.

Ce n'est pas très brillant, pécuniairement parlant, et nos coreligionnaires d'Alger devraient bien faire un petit effort de bourse pour contribuer à entretenir une institution d'une aussi incontestable utilité philanthropique qu'est l'Ecole du Travail israélite.

ÉCHOS DE RUSSIE

Un des gouverneurs a présenté un mémoire qui expose le développement considérable du prolétariat juif, et qui se traduit par l'envahissement extraordinaire par les Juifs des villes et des bourgs du territoire. Il propose de permettre aux Juifs d'acquérir les terrains dont l'étendue ne dépasserait pas 3 à 5 hectares pour former ainsi des colonies agricoles juives.

Quelle sera la suite donnée à ce projet? Cela est difficile à prévoir, car il est en opposition formelle avec la loi défendant aux Juifs d'habiter la campagne, quoique le nouveau ministre d'agriculture, M. Ermoloff, ait déjà prouvé qu'il appartient au parti qui désire l'assimilation des Juifs au reste de la population.

— En 1891, le ministère de la guerre a agité la question de la limitation des droits des Juifs de l'Asie centrale, sujets étrangers, dans l'exercice du commerce dans tout le Tourkestan. Actuellement le conseil assistant le gouverneur général de Tourkestan a donné un avis favorable à ce projet en proposant les dispositions suivantes : 1° Donner un délai de trois ans pour l'exécution de cette mesure ; 2° promettre aux Juifs pendant ce délai de solliciter la permission de continuer le commerce dans ce gouvernement ; 3° que le gouvernement général ait le pouvoir de fixer le délai de la liquidation des affaires des Juifs qui n'obtiendront pas la permission ci-dessus mentionnée. Avant de porter la question devant le conseil d'Etat, le ministère de la guerre soumettra le projet au ministère des finances, qui ne donnera probablement aucune suite à ce projet.

— A la veille de *Pesach*, dans le village de Stepane du département de Volyne, éclata un incendie incroyable. En six heures, il consuma 295 maisons et

29 boutiques juives, 102 maisons et 10 boutiques appartenant à des paysans. La situation des victimes de ce sinistre est effrayante. Plus de 5,000 personnes restent sans maison, sans nourriture, sans vêtement. Les malheureux ne pouvaient faire le premier « séder » par suite du manque de pains azymes, qui ne furent envoyés que le lendemain des villages voisins. Le feu a éclaté chez un Juif, qui, à l'occasion de la fête, voulut nettoyer le tuyau de son poêle. Les dommages dépassent deux millions de francs. Les frères Lasar et Léon de Brodsky ont donné pour les victimes 400,00 francs (100,000 roubles).

— En parlant de MM. de Brodsky, je ne peux passer sous silence encore un des nombreux actes de la charité inépuisable de nos compatriotes. Nos lecteurs sont déjà renseignés sur l'hôpital juif construit et entretenu par M. Lasar de Brodsky à Kiew. Mais parmi les Juifs, actuellement, il y en a tant de malades (35 0/0), que cet hôpital est devenu insuffisant, les autres hôpitaux de Kiew ne recevant pas les Juifs.

Aussi on a commencé maintenant à construire une annexe de 50 lits pour les enfants pour le compte de M. Lasar de Brodsky, et on commencera bientôt la construction d'une maison d'accouchement de 50 lits pour le compte de son frère cadet, M. Léon de Brodsky.

De telle sorte que l'hôpital des frères de Brodsky, avec ses deux annexes, par son étendue et son confort peut être considéré comme l'un des premiers de la Russie. — G. S.

LA SCHECHITAH EN BAVIÈRE

Le vent d'intolérance qui souffle sur la *Schechitah* fait son tour d'Europe. Les Sociétés protectrices d'animaux se donnent le mot pour enfourcher le *dada* cher à leur cœur, d'une sensibilité bucolique. Les Sociétés de Bavière ont saisi le Parlement de ce pays d'une pétition réclamant l'interdiction de la *Schechitah*. Mais cette demande, après un long et intéressant débat a échoué comme au Reischtag en 1887. L'un des députés qui se sont élevés avec le plus d'énergie contre l'adoption de la pétition et qui ont défendu avec le plus d'ardeur les droits imprescriptibles de la conscience israélite est un curé, le docteur Friedrich Franck, qui vient de faire, en une brochure pétillante d'esprit, l'historique de cette campagne. Nous avons cette brochure sous les yeux, et nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici l'amusante histoire par laquelle elle débute et qui caractérise admirablement les instincts plus zoophiles qu'humains des Sociétés protectrices, plus jalouses de la santé des bêtes, que de celle des hommes, ce qui est, ce nous semble, le comble de la bêtise.

« Il y a cinquante ans, raconte le curé Franck, les Sociétés bavaroises de protection d'animaux s'émurent beaucoup de ce fait, qui leur paraissait une cruauté qu'on utilisait les chiens comme animaux d'attelage. Elles réussirent à faire défendre l'emploi des chiens comme bêtes de trait et la police reçut l'ordre de veiller sévèrement au respect de cette prescription. Or, je me rappelle que, dans mon village vivait un pauvre homme qui gagnait sa vie de la façon suivante. Chaque jour il se rendait à la ville voisine, conduisant un petit chariot attelé à un chien pour en rapporter des provisions qu'il revendait. Le chien qui faisait ce service était solide. Quand la mesure précitée fut édictée, notre homme se trouva fort embarrassé; il ne pouvait plus employer son chien à traîner sa petite voiture. Qu'arriva-t-il? Ce fut sa femme qui prit la place du chien et qui s'attela au chariot!

Pas plus la police que la Société protectrice ne s'émut de cette substitution. Mais tout a un temps. Les Sociétés protectrices perdirent leur crédit, l'édit fut rapporté et le pauvre homme put rétablir son chien à la place de sa femme, comme bête d'attelage. »

Par ce petit exemple topique, le curé Franck a voulu sans doute montrer — et il y a réussi plus qu'avec les arguments les plus probants, — que dans leur souci de la santé des bêtes, les Sociétés protectrices font bon marché de celle des hommes et placent plus haut le respect de l'animal que celui des libertés humaines et de la plus grande de toutes: la liberté religieuse.

Il faut remercier M. le Dr Franck d'avoir mis au service du culte israélite tant de science, d'esprit et de cœur. Sa brochure est une des meilleures contributions, comme on dit en Allemagne, à la campagne en faveur de la *Schechitah* que nous sommes obligés, par les circonstances, d'organiser en réponse à l'offensive de nos adversaires, et nous tenons à lui exprimer ici notre sincère gratitude.

PERSECUTION

L'ACCUSATION ANNUELLE

Encore une accusation rituelle qui a manqué son but :

L'*Œsterreichische Wochenschrift* la raconte en ces termes :

Le 5 avril, le bruit se répandit dans notre ville qu'une jeune fille chrétienne avait été assassinée par les Juifs dans un but rituel. Voici ce qui a donné lieu à ce bruit : Le boucher juif Werner avait acheté de la veuve Hermann une petite chèvre. La fille de la veuve Hermann, âgée de 9 ans, avait été chargée par sa mère de conduire la chèvre chez Werner et de toucher le montant du prix d'achat. L'enfant vendit sa chèvre en route à une autre personne; Werner vint réclamer auprès de la veuve la bête qu'il avait achetée. La veuve se mit alors à crier : « Mon enfant a disparu, les Juifs l'ont tué », courut au domicile de Werner, frappa contre les portes et les fenêtres en réclamant son enfant. Bientôt, plus de cent personnes s'étaient assemblées autour de la maison en vue de délivrer l'enfant prisonnier; il y eut même des témoins qui déclaraient *avoir vu* entrer de bonne heure l'enfant dans la maison de Werner. La mère de l'enfant frappa la femme de Werner et l'accusa de vouloir tuer son enfant. Finalement, la veuve courut à la mairie et demanda au maire de faire délivrer sa fille. Elle ne se calma que lorsqu'on lui eut démontré l'inanité de son accusation et qu'elle eut retrouvé



son enfant, qui, dans l'intervalle, était tranquillement rentré chez elle.

Enfin, à Gallipoli (Turquie), ce sinistre *canard* a également *raté* son effet.

Correspondances Particulières

Angleterre

Londres, 11 mai.

Par suite d'une erreur fort regrettable, les Israélites de Cork (Irlande) ont été maltraités. Depuis quelque temps, des ministres protestants célèbrent l'office, *al fresco*, dans la ville, au grand scandale des catholiques. Dimanche, lorsque les prédicateurs anglicans revinrent du prêche à Marina et que la populace qui les avait suivis se dispersait tranquillement, un Israélite, — Jacob Sayers, — simple spectateur attiré par la curiosité, fut pris, à tort, pour un des prédicateurs ambulants. On lui aurait fait un mauvais parti, si des constables à pied et à cheval n'étaient venus à son aide, et ne l'avaient reconduit à son domicile. Néanmoins, à peine les policemen étaient-ils rentrés à la caserne, que la populace rebroussa chemin et se mit à attaquer le quartier juif, à pourchasser les habitants à coups de bâton, à lancer des pierres contre les maisons. Elle finit par mettre une boutique au pillage. La police a fait des arrestations; deux des meneurs ont été condamnés à deux mois, et le troisième à un mois de travaux forcés. Plusieurs *clergymen* et laïcs protestants se sont empressés d'exprimer, personnellement, au Rév. S. E. Myers, leur vif et sincère regret de cet acte inqualifiable, se proposant, d'ailleurs, de contribuer à la réparation immédiate des dégâts causés par une foule insensée.

Voici, entre autres, la lettre que M. Justin Mac Carthy, l'un des chefs du Home Rule, a adressée à son collègue du Parlement, M. Montagu :

Cher Monsieur Montagu,

Les détails que j'ai lus sur l'attaque des maisons habitées par des Israélites de Cork m'ont causé autant de surprise que de regret. Rien au monde ne saurait justifier une pareille conduite, qui a dû être l'œuvre de quelques vilains individus sans foi ni loi; car le peuple irlandais a toujours eu la plus vive sympathie politique pour les Israélites. Notre poète national irlandais — Thomas Moore — n'a-t-il pas toujours comparé la persécution de la race irlandaise à celle des enfants de Sion? Ainsi donc, soyez bien assuré, mon cher monsieur, que tous les nationalistes irlandais, individuellement et collectivement, éprouvent une juste horreur du mauvais traitement infligé à vos coreligionnaires.

A. H.

Bombay (Indes), 26 avril.

Les « Beni-Israel » de cette ville n'ont qu'une Bibliothèque ouverte sous les auspices de la « Beni-Israel Culture Society ». Il y a lieu de se féliciter que l'élément israélite à Bombay ne fait pas défaut en ce qui concerne les beaux-arts et les arts libéraux; si nos coreligionnaires ont fait de sérieux progrès en ce qui concerne le dessin et la peinture, il est bon de faire connaître que lors de la sixième Exposition de la « Société artistique » d'ici qui a eu lieu récemment, *trois* envois émanaient de coreligionnaires: deux d'entre eux sont dus à *M. Isaac Benjamin* qui est fort estimé, une aquarelle représentant un « Café », et un tableau à l'huile intitulé « Problème difficile ». La troisième de ces œuvres réprésentant *Madame Jacob Sassoon*, a pour auteur Mlle Mozel J. Abraham.

Plusieurs Beni-Israel s'essaient avec succès dans la poésie, et bientôt paraîtra « Le Courage de Daniel », en vers mahrattes, par L. Salomon S. Apteker.

E. M. Ezekiel.

NOTES DE VOYAGE SUR CORFOU

Dans mon voyage en Orient, j'ai voulu m'arrêter quelques jours à Corfou, surtout afin d'étudier de près la situation de nos coreligionnaires dans cette île, qui a si vivement ému le Judaïsme entier en ces dernières années. D'après les renseignements que j'ai puisés auprès de personnes intelligentes et d'après mes observations personnelles, j'ai recueilli dans mon carnet des notes que je vais arranger pour votre journal. Elles formeront une série d'articles, qui seront lus, je n'en doute point, avec intérêt par les lecteurs des *Archives*.

La tranquilité matérielle règne actuellement chez les Israélites de Corfou, et tout fait espérer qu'ils ne seront plus menacés par une de ces émeutes qui bouleversèrent la ville, il y a trois ans, au détriment économique de nos coreligionnaires et au bien plus grave préjudice moral de la population chrétienne, qui fit tort à l'opinion qu'on avait de son intelligence, en prêtant l'oreille à des insinuations, qu'on savait ou qu'on devait savoir dénuées de tout fondement.

Pourtant il existe dans la Communauté un profond mécontentement, je dirais une rancune impuissante envers le gouvernement, qui n'a pas encore voulu publier les résultats de l'enquête sur l'affaire Sarda. Plusieurs démarches ont été faites et on a même agité la question d'une requête collective des Communautés du royaume, pour que la lumière complète soit faite sur cette affaire tristement célèbre; mais il y a des raisons de prévoir qu'on n'aboutira à rien de positif. Les autorités grecques se sont renfermées dans un mutisme absolu, et le mot d'ordre, paraît-il, s'est transmis entre les différents partis qui se sont succédé au pouvoir de refuser aux Israélites cet acte de justice. On justifie cette attitude en disant qu'il ne faut pas démontrer par une action officielle que des troubles antisémitiques aient jamais éclaté en Grèce, qui a toujours été un des pays les plus libéraux de l'Europe; mais il est très facile de comprendre l'absurdité d'un raisonnement pareil. Qu'un soulèvement a eu lieu contre les Juifs à Corfou et à Zante, qu'il a été provoqué par le meurtre d'une jeune fille israélite — que les meneurs voulurent faire passer pour chrétienne, — personne ne l'ignore, et c'est déjà un fait devenu historique (1). La magistrature ne ferait que rehaus-

(1) On sait encore qu'aux Assises de Patras, ont été jugés des procès ayant un caractère antisémitique, que quelques malfaiteurs ont été condamnés, et, ce qui est bien scandaleux, que bon nombre de ces derniers furent graciés peu de temps après leur condamnation.



ser le prestige du pays, en publiant les noms des malfaiteurs et en proclamant avec son autorité l'innocence des Israélites, qui, du reste, n'est plus susceptible d'aucune contestation aux yeux des personnes impartiales. Cette négligence de la justice a eu pour effet la reproduction de la monstrueuse calomnie en Grèce après 1891, et laissera toujours suspendue sur les Juifs du pays l'épée de Damoclès, qu'un jour lointain les jaloux et les ennemis de l'ordre pourraient faire retomber sur eux. D'après mes renseignements, l'enquête est en possession de très nombreux indices, sinon de preuves éclatantes, sur les auteurs du crime de Rubina Sarda, et j'espère aussi, pour le plus grand honneur de notre foi, qu'elle voudra poursuivre son action jusqu'à punir les vrais coupables et à réparer les injustices commises envers une minorité, qui n'a d'autre tort que celui d'appartenir à une confession différente de la religion officielle.

NICODÈME.

VARIETES

David Lévi, ancien député au Parlement italien, et le *Dr Jellineck* de Vienne.

M. le Commandeur *David Lévi* est assez connu en France comme député et homme politique, pour avoir pris une part active au mouvement qui a abouti à l'affranchissement et à l'unité de l'Italie; mais on le connaît encore très peu comme écrivain, et c'est comme tel, justement, que nous voudrions appeler sur lui l'attention de nos lecteurs.

Il a publié plusieurs ouvrages de littérature, d'art et de philosophie qui, par leur originalité et leur importance, honorent leur pays et nos coreligionnaires.

Dans les plus importants de ses ouvrages, il s'érige en champion d'Israël. La cause juive inspire les poésies.

Dès sa première jeunesse, il publia plusieurs de de ces poésies qui furent comme le programme de sa vie.

Nous citerons, en particulier, *Ahsvérus* ou *Le Juif-Errant* et la *Bible*.

Ahsvérus, pour notre poète, n'est pas l'homme de la légende absurde qui fut frappé par la malédiction du Christ, mais il est la personnification d'Israël, l'homme éternel, l'Illuminé éternel, qui est possédé (invasato) par une idée immortelle, qui a la conscience d'une grande mission qui doit s'accomplir de siècle en siècle parmi les peuples de la terre.

Cette poésie est un cri hautain de dédain, hautain contre les oppresseurs, et de défi aux peuples et aux rois qui méconnaissent les sentiments d'humanité.

Mais l'ouvrage qui a élevé M. le Commandeur David Lévi au rang d'un des premiers poètes de l'Italie, c'est le poème dramatique : *Il profeta o la Passione d'un Popolo*.

Dès sa publication, qui date de 1866, ce poème fut hautement apprécié.

M. l'abbé Anelli, dans son *Histoire de la Littérature italienne de* 1814 *en* 1870, écrit que ce drame « est un des ouvrages les plus grandioses publiés dans notre siècle en Italie » et que « la poésie italienne, depuis Dante, ne s'est jamais élevée à la hauteur de ce chef-d'œuvre. »

Notre immortel *Victor Hugo* l'appela *La grande épopée d'Israël*, et quelques journaux italiens de ces jours-ci viennent de publier une lettre écrite en italien, du grand écrivain M. le Dr Jellineck de Vienne, dont nous déplorons la perte, qui écrivit à M. David Lévi après la lecture de ses ouvrages et surtout du *Profeta*.

Voici les passages essentiels de cette lettre :

« Tous les poètes qui célèbrent Israël depuis le Moyen âge s'effacent devant vous, principalement devant le drame si grandiose, *Il Profeta*, et je suis très surpris que votre nom ne soit pas célèbre aussi hors d'Italie.

« J'écrirai un très grand article sur *Il Profeta*, pour le faire connaître en Allemagne, et je ferai tous mes efforts pour qu'il soit traduit en allemand.

« J'espère arriver à ce que le célèbre poète Paul Heyse, qui a traduit en allemand les poésies du *Ginsti*, veuille se rendre l'interprète de votre *Profeta* auprès du peuple allemand.

« Je suis très heureux de trouver dans vos ouvrages les mêmes idées sur la destinée et le développement des grandes idées du Judaïsme, que je défends et je propage par mes discours et mes ouvrages depuis nombre d'années. »

NOUVELLES DIVERSES

Le service du centenaire de l'Ecole Polytechnique, qui sera célébré samedi prochain 19 mai, a été avancé d'une demi heure. Il aura lieu à trois heures. En raison de la solennité du Sabbat, il n'y aura pas de quête. M. le Grand-Rabbin de France, dans la circulaire qu'il adresse à ce sujet aux Israélites de la capitale, recommande à leur sympathie la *Société amicale de secours des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique*.

— Le dernier bulletin de l'*Alliance* (avril) contient une première liste des sommes recueillies pour la souscription en faveur des Israélites de Russie. Paris y figure pour 129,895 fr. 10, Bruxelles pour 25,000 francs, Francfort-sur-Mein pour 5,552 fr. 15, Strasbourg pour 1,000 francs, Chaux-de-Fonds pour 1,490 fr. 85, etc. Le total des sommes recueillies atteint tout près de 180,000 francs, et ce n'est pas fini

— La conférence que M. Lucien Lazard, archiviste-paléographe, devait faire dans le courant de ce mois à la Société des Etudes juives, sur les persécutions au Moyen âge, est ajournée au mois de novembre.

— Une conférence a été faite récemment à la Société de géographie par M. Alexandre Boutroue, sur « la Palestine et la Syrie à vol d'oiseau », et M. L. Drapeyron l'a publiée dans sa *Revue de géographie*, au numéro de mai. C'est un simple récit de voyage, mais qui en moins de vingt pages nous renseigne complètement sur l'état actuel de la Terre-Sainte, sur le sol de nos aïeux : il est instructif sans pédantisme, ni érudition, aussi pittoresque et anec-



dotique que riche en détails matériels. A Jérusalem, vue prise d'abord du dehors, au mont Scopus (nous dirions en hébreu *Har Çofim*), le voyageur est entré par la porte de Jaffa; il rencontre la Tour de David, nous signale l'étroitesse et la rapidité des rues, le manque d'eau et les citernes, par exemple celle dite d'Ezéchias au centre de la ville. Il s'arrête au « Mur des Lamentations », ou Mur occidental, qui remonte probablement au temps d'Hérode; il note la « Porte dorée » et la vallée de Josaphat, avec ses grandes tombes et son cimetière juif. Successivement, l'auteur s'est arrêté au Tombeau de Rachel, situé à mi-chemin (4 kilomètres) de Jérusalem à Bethléhem, puis à cette dernière ville où les costumes sont encore ceux « du début de l'ère chrétienne »; ensuite il voit la mer Morte, le couvent du Mont Sinaï, à l'endroit même où Moïse aurait reçu les Tables de la Loi, enfin Nazareth et Tibériade. M. Boutroue s'arrête naturellement avec prédilection à la description des monuments de l'Eglise chrétienne; cela ne l'empêche pas de parler des Juifs avec impartialité. — S

— M. Rosenwald, colonel d'infanterie en retraite, est nommé colonel de réserve au 116e de ligne.

— Parmi les achats faits par l'Etat au Salon des Champs-Elysées, signalons *Orphée*, statue marbre, œuvre de notre coreligionnaire, le distingué sculpteur Emmanuel Hannaux.

— Un marquis israélite vient de mourir à Rome. C'était M. Edouard Cahen d'Anvers, fils et frère des banquiers bien connus et que le roi d'Italie avait fait, il y a quelques années, marquis de Torre Alfina.

Israël, qui comptait des comtes comme le père du défunt et des barons, perd en M. Edouard Cahen son seul et unique marquis.

— A l'occasion de l'épidémie de diphtérie qui a sévi en 1893, une mention honorable a été décernée par le ministre de l'intéreur à M. Lévy (Georges), ex-interne à la maison de Saint-Lazare, à Paris.

— Une jeune étudiante en médecine, israélite russe, Mlle Horwitz de Lodz, a passé avec succès ses examens pour le doctorat. Mlle Horwitz était lauréate de l'Assistance publique.

Etranger

— M. de Poliakoff a fait don à la grande Synagogue d'Odessa d'un rideau de tabernacle qui a figuré dans la collection Strauss à l'Exposition de 1878 et qu'il a payé 2,500 francs.

— *Entrevue amicale de l'Empereur d'Allemagne avec un israélite.* — L'empereur Guillaume a eu pour camarade, alors que prince royal il était sur les bancs du gymnase à Cassel, un élève israélite du nom de Sommer, avec lequel il n'a pas cessé, même devenu souverain, de conserver des relations.

Il saisit avec un gracieux empressement les occasions — rares dans la vie d'un monarque aussi affairé et aussi agité que l'empereur allemand — de s'entretenir avec son ancien compagnon d'études. C'est ainsi que, lors de son voyage dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, à l'occasion du mariage princier qui y fut célébré et auquel il a assisté, Guillaume II avait donné rendez-vous à son ami Sommer à Rodelheim, une petite station sur la ligne de Cronberg où le train impérial devait s'arrêter. M. Sommer, qui est juge assesseur, a pu causer cinq minutes avec son impérial camarade, qui lui a fait un accueil plein de cordialité.

— On aime beaucoup les chants synagogaux en Pologne, et les *Hazzanim*, quand ils sont les habiles interprètes des mélodies traditionnelles, sont sûrs d'être aimés des fidèles. Mais il ne faudrait pas que l'engouement pour leur talent vocal prît des proportions profanes, comme à Wilna, par exemple, où un chantre du nom de Gottlieb est arrivé avec un chœur et qui fait fureur positivement.

Dans une Synagogue où il se faisait entendre, l'enthousiasme qu'il a provoqué s'est traduit par des applaudissements.

Voilà qui ne cadre pas avec la gravité qu'il appartient d'observer dans la maison du Seigneur.

— Ce bon recteur Ahlwardt, d'antisémite réputation, vient de se voir frappé de trois mois d'emprisonnement pour diffamation envers des fonctionnaires de l'Etat!

— L'*Alliance israélite* de Vienne a tenu, le 29 avril, son assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. le chevalier de Guttmann.

Elle a dépensé l'année dernière 47,000 florins en secours aux Israélites russes. Diverses observations ont été présentées par des membres qui ont réclamé une action plus énergique de l'*Alliance* pour la défense des droits des Israélites, menacés par la faction antisémite et en butte à des attaques de la part des prédicateurs catholiques.

— La Commission du budget du Landtag bavarois a examiné une pétition des Rabbins du pays, qui expose l'état précaire où ils se trouvent et demandent l'amélioration de leur situation.

Un membre de la Commission a proposé l'élévation à 19,000 marcs de la dotation de la 14,000 marcs inscrite au budget en faveur du culte israélite.

Le ministre des finances a exprimé toute sa sympathie pour les pétitionnaires, mais pour des raisons particulières il ne croit pas que la question puisse être réglée dans les circonstances actuelles. Bref, la pétition a été renvoyée à l'examen du ministre.

— M. Israël Danon, le distingué directeur des Ecoles de l'*Alliance* à Salonique, a été nommé directeur des Ecoles de garçons de Galata (Constantinople), où il remplace M. J. Dalem, décédé. M. Danon était à Salonique depuis 1876, où il s'est concilié, dans l'exercice de l'enseignement, l'affectueux respect des multiples générations d'élèves qu'il a formés.

Le Directeur, gérant responsable : Isidore Cahen

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat



CONSISTOIRE ISRAÉLITE
DE PARIS
17, rue Saint-Georges
AVIS
Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.
Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

LV° ANNÉE — N° 21. — Jeudi 24 Mai 1894 — LV° ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN — DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS — Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DE L'ABONNEMENT :
France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

PRIX DU NUMÉRO :
Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

PRIX DES ANNONCES :
La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

Mauvaise polémique, mauvaises pratiques

I

Le directeur du journal *La Justice*, M. G. Clémenceau, député non-réélu, a critiqué en termes vifs le discours prononcé par M. le Ministre de l'Intérieur Raynal à l'Exposition de Lyon. C'est son droit, et nous n'avons ni qualité, ni raison pour soutenir ici la politique de M. Raynal : les *Archives* n'ont ni à défendre ni même à apprécier les théories de ceux de leurs coreligionnaires qui marquent dans la politique et qui ne sont justiciables, à ce titre, que des journaux politiques et au point de vue politique : mais c'est sur la façon dont M. Clémenceau entend la critique, que nous avons quelques observations à présenter — non sans importance — et c'est parce que M. Clémenceau est un adversaire avec lequel la discussion est possible que nous croyons devoir faire nos réserves sur les allures de son article et sur le procès de tendance qu'il semble impliquer.

A en croire M. Clémenceau, le Ministre actuel de l'Intérieur est absolument disqualifié pour s'élever contre « l'affaiblissement graduel du principe d'autorité » ; et pourquoi cette disqualification, cette question préalable opposée à la thèse soutenue par M. Raynal ? Parce que ses ancêtres ont été parqués dans « le Ghetto », parce que beaucoup rêvent « d'y faire rentrer les Juifs », parce que « ce qui se passe en Russie montre ce que ses coreligionnaires ont à attendre du principe d'autorité », parce qu'il y aurait eu encore « en 1826 un auto-da-fé en Espagne ».

Lorsque les gens qui font de l'antisémitisme profession et métier jettent aux Israélites leur croyance originelle à la figure pour les dépouiller, à ce seul titre, de leurs droits de citoyens et de Français, ces gens-là — s'ils font une détestable besogne — sont au moins dans la logique de leur rôle — ou de leurs convictions — comme on voudra : le Moyen-âge les hante et ils prétendent le ressusciter : c'est une croisade qu'ils entendent prêcher et avec toutes ses conséquences.

Mais lorsqu'un démocrate, ou même un simple libéral, au lieu de discuter les idées d'un homme politique, les condamne à raison de son origine, refuse à un Israélite le droit primordial de se réclamer d'un des partis modernes plutôt que d'un autre, ce démocrate, ce libéral méconnaît les conditions essentielles, se montre infidèle à l'esprit même de la Révolution dont il se recommande : c'est un libéral en rupture de libéralisme, disons le mot, c'est un antisémite d'un genre spécial, moins bruyant, mais tout aussi dangereux que l'autre.

Si le souvenir du Ghetto doit parquer les fils de ceux qui en gémirent dans le camp ultra-libéral, démagogique, révolutionnaire, M. Clémenceau ne serait-il pas fondé à dire que tous les chrétiens dont les ancêtres ont battu les étangs à grenouilles pour leurs seigneurs, sont également, — de ce seul fait — rivés à sa politique à lui ? La majorité actuelle de la Chambre serait, à ce compte, aussi hors d'état que nous autres Juifs, de discuter les conditions de fonctionnement des institutions représentatives.

Il n'y a pas — Monsieur Clémenceau — de formule unique de gouvernement pour les peuples modernes : ni l'autorité, ni la liberté — à elles seules, ne constituen

la base unique de l'organisation et de la vie d'une société; mais elles sont, *toutes les deux*, indispensables, et c'est sur le dosage proportionnel de ces deux éléments que les hommes raisonnables ont le devoir de discuter et sont en droit de différer. Nul n'est lié au passé de ses ancêtres pour faire reculer ou avancer les bornes de ces deux principes, tout citoyen français a les mêmes droits à une opinion indépendante sur les mérites des divers régimes politiques.

Vous nous conseillez de regarder « ce qui se passe en Russie » à l'égard des Juifs, pour nous édifier sur les effets de l'autocratie. Nous, à notre tour, nous vous engageons à regarder ce qui se passe en Angleterre, aux Pays-Bas, etc., pour vous édifier sur ce que la liberté de conscience est en droit d'attendre d'une monarchie constitutionnelle! M. Clémenceau s'imagine-t-il que l'étiquette «république» suffit à supprimer les préjugés en Suisse et même aux Etats-Unis, préjugés de croyances, de couleurs ou de races! Le Brésil républicain est-il plus large en fait de liberté des cultes que n'était le Brésil impérialiste? Les gens qui courent sus aux Juifs dans la France contemporaine n'ont-ils pas revêtu les étiquettes politiques les plus variées? Il en est de boulangistes, d'impérialistes, de monarchistes, mais en manque-t-il de radicaux et même de communards?

La vérité — nous aimerions à voir le Directeur de la *Justice* s'en pénétrer — c'est que la politique doit être avant tout *laïque*, impersonnelle, c'est que la discussion doit porter uniquement sur des doctrines et des idées, mais laisser absolument en dehors les personnes et leurs origines. Procéder autrement, imposer le radicalisme à M. Reinach parce qu'il est Israélite, à M. Casimir-Perier parce qu'il est descendant de bourgeois, à un troisième, parce qu'il est petit-fils de conventionnel, c'est faire de l'intolérance à rebours et rétablir les castes que l'esprit moderne a pour principal devoir à tout instant d'effacer. Mais il y a plus : attaquer la politique d'un Israélite parce qu'il est Israélite, c'est faire appel aux mauvaises passions dont s'inspirent ces antisémites même dont M. Clémenceau a eu, pour d'autres motifs, tant à souffrir ; c'est faire de la mauvaise polémique, car on encourage ainsi les passions malsaines, on fortifie des préventions malsaines qui s'étendraient, on justifie des tendances détestables qui engendrent des pratiques universellement répréhensibles.

Et à l'appui de ce jugement, deux faits tout récents bons à méditer :

II

Le journal parisien l'*Eclair*, du 14 mai, a publié le récit suivant :

SUICIDE D'UN SOLDAT
(PAR DÉPÊCHE)

« Beauvais, 13 mai. — Un soldat nommé Dochez, appartenant au 51e de ligne, caserné à Beauvais, s'est tiré un coup de fusil dans la poitrine: la mort a été instantanée. Voici dans quelles circonstances ce suicide s'est produit :

Dochez, qui était un peu espiègle et qui ne dédaignait pas l'innocente plaisanterie, avait écrit sur un sac poussiéreux, appartenant à un soldat juif, ces mots : « Sale youtre ». Le juif alla immédiatement se plaindre au lieutenant, qui consigna l'escouade jusqu'à ce que le coupable se fût dénoncé.

Un camarade qui avait vu Dochez écrire sur le sac lui fit de vifs reproches : « C'est de ta faute, lui dit-il, si l'escouade est consignée; va te dénoncer, nous ne tenons pas à être privés de permission à cause de toi. » Dochez alla se dénoncer. Le lieutenant le tança vertement et le traita de « lâche ». Le malheureux Dochez perdit la tête, et, s'enfermant dans une chambre de sous-officier, il écrivit une lettre à sa grand'mère et se donna la mort.

Dochez était fils d'un chef de bataillon, et c'est à la suite d'une brouille avec sa famille qu'il s'était engagé. Il avait, il y a quelque temps, demandé à permuter pour passer dans l'infanterie de marine. »

En racontant ces faits, l'*Eclair* n'y ajoute aucun commentaire ; l'esprit qui anime cette dépêche n'est rien moins que bienveillant : « le Juif », dit-elle à propos de l'individu outragé; « un espiègle », dit-elle, à propos de l'auteur de l'outrage.

Nous ne sommes pas d'humeur à stigmatiser un acte dont l'auteur s'est fait lui-même justice : mais nous constaterons brièvement que l'autorité militaire a fait, dans l'espèce, son devoir, et c'est là tout ce que nous lui demanderons. Quant à notre blâme, à notre indignation, où ils vont directement, c'est aux fauteurs de ces injures démodées, c'est aux prédicateurs de haine qui, pervertissant les esprits, ne pouvant plus aujourd'hui mettre facilement un poignard dans la main des Ravaillac, ou un bonnet jaune sur des têtes de parias, insufflent l'esprit et le besoin d'insultes gratuites dans le cerveau d'individus mal équilibrés. Après les victimes des injures, plaignons les victimes de ceux qui inspirent les injures!

Le second incident auquel nous faisions allusion a eu pour théâtre une extrémité opposée de la France: c'est à Bayonne qu'il s'est passé. Le journal l'*Avenir* de cette ville, du 12 mai, l'a relaté dans les termes que voici :

« Un Parisien, de passage à Bayonne, avait, il y a deux mois environ, confié à un orfèvre de notre ville sa montre pour faire remplacer le verre qui était cassé. Il vint ensuite reprendre sa montre, demanda et trouva exagéré le prix réclamé par l'orfèvre. Celui-ci, blessé de cette observation, qualifia son client d'une épithète chère à M. Drumont. Le voyageur, qui ne pouvait se méprendre sur la pensée de l'orfèvre, riposta par un gifle fortement appliquée. Coût cent francs d'amende. »

Précisons, et, sur certains détails, rectifions le récit qu'on vient de lire.

Le voyageur de commerce en question, qui s'appelle Blum, entre chez un horloger de Bayonne pour faire remplacer un verre de montre cassé. On lui demande, pour la réparation, un prix qu'il trouve

exagéré : c'est son droit, et il en use sans colère et sans un mot malsonnant. L'industriel, au lieu de justifier sa prétention, réplique qu'il faut être « un sale Juif » pour réclamer contre le prix demandé. M. Blum s'indigne et dit à l'industriel qu'il n'oserait pas répéter son injure s'il n'était dans sa boutique, et qu'il ne le ferait pas dans un lieu public. Celui-ci, sans se démonter, répète l'injure dans la rue, et Blum riposte par un maître soufflet !

Le battu s'adresse au tribunal, qui a vengé l'épiderme de l'orfèvre par 100 francs d'amende, comme l'a dit l'*Avenir*.

Nous nous inclinerions sans mot dire devant cette sentence si nous n'avions à y ajouter, comme pendant ou plutôt comme contraste, que, peu de temps auparavant, dans la même localité, un catholique ayant frappé un Juif, sans sérieuse provocation, n'avait été condamné qu'à 15 francs de dommages-intérêts !

Sans discuter plus qu'il ne convient la *relativité* de cette justice distributive, nous pouvons du moins affirmer — avec les deux faits récents de Beauvais et de Bayonne à l'appui — que les habitudes mauvaises de polémique et de discussion engendrent, dans tous les sens, des pratiques encore plus funestes d'injures suivies de violence.

Là est toute la moralité de nos réflexions d'aujourd'hui : ne suffit-elle pas pour les recommander à tous les esprits non prévenus, aux honnêtes gens de tout culte et de toute opinion ?

Isidore Cahen.

ACTUALITÉS

LA COLONISATION JUIVE EN ARGENTINE. — NOUVELLES DÉCLARATIONS DE M. LE BARON DE HIRSCH

Le *Pester Lloyd* publie le texte d'une interview que l'un de ses rédacteurs vient d'avoir avec M. le baron de Hirsch.

Le célèbre philanthrope n'a pas dissimulé à son interlocuteur les difficultés gigantesques de son entreprise, mais il a ajouté, que, d'après les renseignements venus du pays, elles diminuent sensiblement. Les colons se mettent bravement au travail.

L'éparpillement des immigrés, si désirable à tous les points de vue, est mieux apprécié maintenant, et on rend justice aux avantages que ce système d'établissement agricole présente quand il s'agit d'exploiter de vastes étendues de terrain.

M. de Hirsch serait très heureux que des représentants autorisés de la presse européenne se rendissent en Argentine pour constater, *de visu*, les progrès de la colonisation juive, l'ardeur au travail des habitants israélites et publier leurs impressions dans les journaux.

Une nouvelle série d'immigrants est en partance à Odessa.

M. de Hirsch s'est plaint ensuite de l'indifférence des opulents Israélites de la Russie pour leurs malheureux frères obligés d'émigrer. On a reproché, dit-il, aux Israélites de former une puissance dans l'Etat et la société. Mais le critérium de la puissance n'est-ce pas la poursuite d'un but déterminé et précis? Or, les Israélites n'ont pas songé un seul instant à exercer une action commune dans l'intérêt de leurs coreligionnaires chassés de leur patrie. Et cependant ces malheureux Israélites sont, à tous points, dignes de pitié et mériteraient la pleine assistance de leurs frères riches. Ce n'est pas eux, en effet, qui, par leur luxe, excitent l'envie populaire.

Les réflexions dernières que le correspondant du *Pester Lloyd* place dans la bouche de M. de Hirsch, en particulier celle relative à l'absence d'une unité d'action, nous paraissent sujettes à caution, en tous les cas elles sont discutables.

LE CENTENAIRE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE A LA SYNAGOGUE

Le service organisé samedi par M. le Grand-Rabbin de France à la demande des anciens élèves israélites de l'Ecole polytechnique a présenté un caractère grandiose. La foule émue qui se pressait dans le saint lieu, et où l'on pouvait distinguer les notabilités de notre culte, donnait à cette fête commémorative une note patriotique. On sentait que la Communauté entière était fière de montrer sa reconnaissance aux frères qui, en passant par la célèbre Ecole, ont honoré leur culte et servi le Judaïsme.

La Synagogue, illuminée *a giorno,* était remplie bien avant l'heure fixée pour la cérémonie. Au-dessus de l'*Aron Hakodesch* étaient disposés des faisceaux de drapeaux. D'autres faisceaux, placés au-dessus de la porte principale d'entrée, leurs faisaient face. Au banc consistorial MM. Maurice Lévy, membre de l'Institut, et Théodore Lévy, tous deux inspecteurs généraux des ponts et chaussées et anciens élèves de l'Ecole. Dans les bancs réservés à la droite de la tribune de l'officiant avaient pris place les élèves israélites de l'Ecole polytechnique au nombre d'une vingtaine, auxquels s'étaient joints quelques camarades des autres cultes. M. de Rochas administrateur de l'Ecole, honorait la cérémonie de sa presence. Plus en avant étaient assis M. le général de division Hinstin en uniforme, ayant près de lui MM. les généraux de division Sée et Lévi Alvarès, ceux-ci en bourgeois, le colonel d'artillerie de marine Louis Cerf, de nombreux officiers d'artillerie et du génie. Un grand nombre d'anciens polytechniciens, inspecteurs généraux, professeurs à l'Ecole des ponts et chaussées, etc., étaient dispersés dans la vaste nef.

L'office a commencé à trois heures précises. Les chants ont été superbement exécutés par les chœurs, sous l'habile direction de M. Samuel David, non sans qu'on ait constaté toutefois le caractère un peu théâtral de certaines mélodies religieuses de composition récente.

Le *Sepher* a été extrait de l'Arche par M. Fribourg (G.), inspecteur général des postes et télégraphes.



La *Hagbahah* a été faite par M. Michel-Lévy, ingénieur en chef des mines, membre du Consistoire israélite, et la *Guelilah* par M. Bechmann, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur du service des Eaux de la Ville de Paris, tous trois anciens polytechniciens. Après la lecture de la Loi, M. le Grand-Rabbin de France, qu'entouraient M. le Grand-Rabbin et MM. les Rabbins de Paris, est monté en chaire et a prononcé l'allocution de circonstance. Il a rappelé que, si le Judaïsme avait pris sa part dans la commémoration des récents centenaires de la Révolution et de l'Ecole polytechnique, il avait des raisons particulières pour les célébrer dans la Synagogue.

La Révolution de 1789 et l'Ecole Polytechnique ont fourni au Judaïsme l'occasion de montrer, sur le champ de bataille comme dans les luttes pacifiques de la science et de l'industrie, qu'il était mûr pour l'émancipation et digne de contribuer à la gloire et à la prospérité de la France.

M. le Grand-Rabbin Zadoc Kahn a ensuite montré la faveur marquée des familles israélites pour l'Ecole Polytechnique, où plusieurs générations y ont été représentées et où le nombre des élèves de notre culte ne fait que croître. Il a loué, en même temps, l'esprit de tolérance qui règne dans la célèbre institution. Il s'est félicité de pouvoir constater que les élèves israélites de l'Ecole ont été une force et une lumière pour le Judaïsme, s'intéressant vivement aux affaires du culte et de la charité juives et apportant dans les diverses administrations de notre Communauté, en même temps qu'un dévouement ardent, un esprit de méthode qui n'a pas été inutile à leur développement. Passant à ceux qui sont morts pour le drapeau, il a déclaré que le Judaïsme, pas plus que la France, ne les oubliait, et qu'il leur réservait une place au premier rang de ses Annales et le plus attendri souvenir dans son cœur.

Ce discours, vibrant d'éloquence contenue et de patriotisme, a profondément impressionné le nombreux et distingué auditoire, heureux de voir les sentiments qui l'animaient si heureusement interprétés. M. le Grand-Rabbin de France a ensuite récité, d'abord en hébreu, puis en français, une prière spéciale, composée à l'intention des anciens élèves défunts, suivie de la prière pour la République.

L'office de *Minchah*, dit par l'officiant Beer de sa voix si étoffée, a terminé ce service extraordinaire, qui laissera de durables souvenirs à tous ceux qui y ont assisté. Parmi les journaux qui en ont rendu compte, avec plus ou moins d'exactitude, il faut mettre à part le *XIXe Siècle*, qui a parlé des ingénieurs-opticiens sortis de l'Ecole. C'est une méchanceté doublée d'une erreur qui s'explique de la part d'une feuille aux tendances antisémites.

Correspondances Particulières

Alger, le 16 mai 1894.

Monsieur le Rédacteur en chef,

L'anecdote concernant le maréchal de La Ferté, publiée dans votre numéro du 10 mai, que vous empruntez à la *Justice*, se trouve rapportée et confirmée dans un *document consistorial* de l'année 1843, et que les *Archives Israélites* reproduisent. (Voir l'année 1843, page 639.)

C'est notre ami M. Boucris qui a fourni ces renseignements à l'*Intermédiaire des Chercheurs*, répondant à un collaborateur qui avait posé la question. La *Justice* a omis de les donner et s'est bornée à copier l'historiette. Cette omission du journal parisien a créé l'anachronisme que vous signalez avec raison.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, etc...

MOÏSE D. STORA.

ÉCHOS DE PALESTINE

M, Niego, directeur de l'Ecole agricole de Jaffa, a adressé un rapport sur cet établissement au Comité central de l'*Alliance*, dont voici les passages les plus intéressants :

Les cultures se présentent sous un bon aspect. Les principaux travaux éxécutés ce mois-ci sont, d'un côté, les labours pour vignes et pour fourrages, d'un autre, les plantations des mûriers et du jardin d'orangers. La nécessité de pareilles plantations se fait sentir de plus en plus. On a trop planté de vignes, autour de nous, et nous devons nous préoccuper, dès à présent, de nous ménager des débouchés pour nos vins. Pour le moment, nos vins se vendent très facilement et nous avons peine à suffire aux commandes. Néanmoins, les plantes industrielles et les arbres fruitiers doivent attirer en grande partie notre attention.

Le Comité central m'a autorisé à ouvrir à Jérusalem un dépôt pour la vente de nos produits, vins, légumes, fruits, arbres; nous trouverons là un débouché qui n'est pas à dédaigner. Je suis persuadé que ce dépôt excitera notre production et nous fera voir quelle culture doit être développée de préférence à toute autre.

Je suis heureux de porter à votre connaissance que plusieurs grands propriétaire musulmans de la Palestine sont venus me demander à plusieurs reprises si je ne pouvais pas leur fournir des ouvriers israélites et particulièrement de nos élèves pour exploiter leurs propriétés. Je vois dans ces propositions un très grand progrès à réaliser

C'est par l'intermédiaire de ces riches propriétaires non israélites que le goût de nos correligionnaires pour le travail agricole se généralisera.

Ces demandes constituent, en outre, une reconnaissance bien frappante des capacités agricoles des israélites et prouvent que les israélites non seulement n'ont pas d'antipathie pour l'agriculture, mais qu'ils y réussissent parfaitement bien.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer combien ces démarches sont flatteuses pour notre établissement. Je ne manquerai évidemment pas de mettre à profit ces bonnes dispositions des propriétaires musulmans.

— On a multiplié les écoles israélites en Palestine depuis quelques années. Cependant il est triste de le constater, beaucoup de pères de famille israélites ne craignent pas d'envoyer leurs enfants aux écoles tenues par les missionnaires et où, sous le couvert de l'instruction, ils sont exposés à des sollicitations que nous n'avons pas besoin de caractériser. Deux enfants qui se sont enfuis de l'école de Jaffa ont raconté qu'ils avaient été sollicités de se laisser baptiser.



Nous ne saurions assez flétrir la conduite de ces pères israélites.

—On sait que les musulmans pratiquent la circoncision de leurs garçons à un âge qui varie entre cinq et dix ans.

Elles ont lieu chaque année à jour fixe pour tous les enfants remplissant les conditions d'âge et donnent lieu à une fête spéciale. Voici, sur cette cérémonie, quelques détails pittoresques : L'enfant est porté sur un cheval richement caparaçonné. Il est lui-même luxueusement habillé. La monture est conduite par un jeune homme précédé d'une fillette portant les vêtements de l'enfant sur sa tête. Derrière suivent les invités chantant des cantiques. Parfois un homme déguisé en femme précède le cortège.

Quand un de ces enfants meurt des suites de la circoncision, le père, pour les survivants, a recours aux offices d'un *mohel* israélite.

— L'hôpital *Schaar Tzion*, de Jaffa, a reçu un don de *mille* francs de M. le baron Edmond de Rothschild, qui a fait remettre une somme égale pour la distribution de pains azymes.

BEAUX-ARTS

LES SALONS ISRAÉLITES DE 1894

Nous allons, comme tous les ans, faire défiler devant nos lecteurs les noms des peintres israélites exposant aux deux Salons rivaux, celui des Champs-Elysées et celui du Champ-de-Mars, avec l'indication des œuvres envoyées. Cette longue nomenclature les convaincra une fois de plus des aptitudes artistiques de nos coreligionnaires. Tard venus dans le domaine des arts, ils n'y font pas mauvaise figure. Quelques-uns même s'y sont fait une place distinguée.

Nous devons signaler, parmi les nouvelles recrues, un nombre assez considérable d'Israélites de Pologne et de Russie, dont la vocation artistique née dans les circonstances que l'on connaît, est digne de fixer l'attention et, pour nous servir d'un mot fort à la mode, tout à fait suggestive.

Après les artistes israélites, nous énumérerons les sujets bibliques ou juifs. Ici la moisson est mince. Nos coreligionnaires continuent à tourner le dos à la littérature et à l'histoire juives qui leur offrirait à foison des thèmes intéressants, émouvants ou tragiques, qui certainement, par leur originalité, les signaleraient plus vite à l'attention du public, que toutes ces choses vues et revues, banales à force d'être traitées des milliers de fois, à la description desquelles ils se complaisent. En attendant un revirement que nous appelons de tous nos vœux, ce sont le plus souvent des artistes chrétiens qui exposent des œuvres dont le sujet a été emprunté à la Bible et à notre histoire, tandis qu'on voit des artistes israélites traiter des sujets d'Eglise.

I. — Champs-Elysées

PEINTURE : Adler (Jules), *Portrait de Mme B. K.* et *Une taillerie de faux diamants au Pré Saint-Gervais.* — Alkan-Lévy (Fernand), *Les Grâces.* — Avigdor (René), *Portrait de M. M....* — Axenfeld (Henry), *Un Vieux Chroniqueur.* — Benoît-Lévy (Jules), *Combat à Tentaniac* (près de Rennes, 1793). — Bloch (Alexandre), *L'Inventaire* et *Défense d'un bois.* — Borchard (Edmond), *Doucement.* — Calissendorff (Abraham), *Pendant l'office.* — Crémieux (Edouard), *Le quai de la Fraternité* (Marseille). — Darmesteter (Mad-Arsène, née Héléna Hartog), *Paul.* — Dennery (Gustave-Lucien), *L'impasse Elie Lemotheux à Château-Gonthier* et *Rêverie.* — Deutsch (Ludwig), *Visite au tombeau.* — Gerson (Wojciesh), *Tableau d'histoire.* — Gomez (Paul-L.-J.), *Portrait de Mme de M...* — Grun (Maurice), *La petite Fermière.* — Hermann-Léon (Charles), *Dans le ruisseau* et *Aux écoutes.* — Hiram (Benjamin), *Portrait de Mme C...* — Hirsch (Auguste-Alexandre), *Cerès et les filles de Céléus* et *Portrait de M. E...* — Hirschfeld (Emile Benediktoff), *Le vieux drapeau.* — Horowitz (Léopold), *Portrait de M. Pulsky.* — Kahn (Maximilien), *Au pétrin*, une jolie petite toile de genre qui révèle un tempérament d'artiste. — Karachansky (Michel), *Retour du berger* et *Un coin de Montigny-sur-Loing.* — Lehmann (Léon), *Eclaireur d'avant-garde.*

Lévis (Maurice), *Matinée de juin*, et *Fin d'après-midi, bords de l'Yonne.* — Lévy (Henri-Léopold), *Œdipe vainqueur du Sphinx*, et *Deucalion, et Pyrrha.* — Lewisohn (Raphaël), *Pendant la messe.* — Marx (Alphonse), *L'avenir.* — Meyer (Emile) *En Bretagne.* — Meyer (Georges), *Pêcheurs* et *Portrait de M. de la B...* — Meyerheim (Paul), *Vacherie, Hautes-Alpes.* — Michel-Lévy (Henri), *Vieux ménage provençal, et balayeurs, Provence.* — Moyse (Edouard), *Le duo* et *Un Solitaire.* — Neymark (Gustave), *Grenadier, que tu m'affliges en m'apprenant ton départ !* — Picard (Edmond), *Douce attente* et *Villefranche.* — Seligmann (Otto), *Une partie de cartes dans la Grève.* — Simonson (Ernest), *Après le sermon.* — Ulmann (Raoul-André), *Saint-Jogal.* — Wahl (Mlle Léa-Rachel), *Fileuse bretonne.* — Wallerstein (Georges), *Les fonds de Dampont à Santeuil* et *Départ pour les parcs aux huîtres à Arès.* — Wertheimer (Gustave), *Les successeurs de Pharaon* et le *Grand-Prix de Longchamps.* — Worms (Jules), l'exquis peintre de scènes espagnoles, *Un Gitano maquignon* et *Le mirage.*

DESSINS, CARTONS, AQUARELLES, ETC, ETC. — Berr de Turique (Mlle Jane), *Roses et chrysanthèmes*, aquarelle, et *Portrait de Mme W....* id. — Cahen (Mlle Rosine), *Portraits de Mme la marquise et de M. le marquis de C...*, pastels. — Cahen (Mlle E.-G.), *Petite paysanne*, aquarelle. — Cauffmann (Sig.), *La baie des Marsalines* et *Village dans la Manche*, aquarelles. — Darmesteter (Mme A.), *Miss Mary Hellidaes.* — Davies (Mlle Isabella-Sara). *Trois portraits*, miniature. — Herman (Mlle Louise), *Portrait de Mlle M. M...*, pastel. — Heyman (Maurice), *Etudes d expressions.* — Jeramec (Mme Edouard-Gabrielle), *Portrait de Mme de M...*, miniature. — Lambert (Mme Lucie, née de Rothschild), *Portrait de M. Gevaërt, directeur du Conservatoire de musique de Bruxelles.* — Lévy (Mlle Laure), *Portrait de Mme B...*, miniature, et *Ma Grand'mère*, porcelaine. — Lévy (Mlle Marthe), *Quatre portraits*, miniatures. — Meyer (Georges), *Portrait*, pastel.

— Polack, (Mlle Jeanne), *Portrait*, miniature. — Tedeschi (Mlle Alice), *Deux miniatures*. — Ulmann (Raoul-André), *Le quai d'Audierne, le soir*, pastel. — Wahl (Mlle Léa-Rachel), *Œillets*, aquarelle.

SCULPTURE — Beer (Frédéric), *Deux bustes*, terre cuite. — Bernstamm (Léopold), *M. M. Dupuy, président de la Chambre*, buste bronze, et *La Femme adultère*, groupe plâtre. — Bernstein-Sinayeff (Léopold), *Mlle d'O...*, buste marbre. — Bloch (Armand-Lucien), *Masque bois*, et *Jeunesse*, statuette marbre. — Bloch (Mme Elisa), *Moïse* : *La Loi*, statue plâtre, et *Portrait de Mme Anaïs Ségalas*, buste marbre. — Brach (Mlle Malvina), *La Source*, marbre. — Brodsky (Jacques), *Portrait du compositeur russe Pierre Tchaïkowsky*, buste plâtre bronze. — Chatz (Boris), *Vagaband russe* et *Prisonnier russe*, statuettes plâtre bronze. — Feinberg (Hirsch-Bernasowitch), *Adolescente*, statue plâtre. — Goldenhorn (Mlle Berthe), *Type russe*, statue plâtre. — Hannaux (Emmanuel), le fin sculpteur lorrain, *Orphée*, statue marbre (achetée par l'Etat), et *Portrait du lieutenant-colonel Pistor*, buste marbre. — Heymann (Mme Octavie), *Mme L. T...*, médaillon, plâtre. — Kaplan (Michel), *buste plâtre*. — Kinsburger (Sylvain), *Sous la feuillée*, statue plâtre. — Lévy (Albert), *Portrait de Simon*, buste bronze. — Marx (Lucien), *Deux portraits*, médaillon plâtre. — Marx (Maurice), *M. P. de D...*, buste plâtre. — Mayer (Gustave-Adolphe), *Moineau*, nature morte, poirier sculpté. — Neymaud (pseudonyme qui cache un coreligionnaire), *La Loi*, groupe symbolique plâtre.

GRAVURE EN MÉDAILLES ET PIERRES FINES : Ascoli (Joseph), portrait de M. E. B., *médaillon bronze*. — Chatz (Boris), six médaillons bronze. — Jampolski (Michel), un cadre contenant *deux plaques, un médaillon et une plaquette*.

OBJETS D'ART : Coblentz (Lévy), *Domination*, *tableau cuivre repoussé et émaillé*.

ARCHITECTURE : Pontremoli (Emmanuel), pensionnaire de l'Académie des Beaux-Arts à Rome, *Etudes Renaissance* et *Fragment étrusque*.

GRAVURE et LITHOGRAPHIE : Bloch (Henri), élève à l'Ecole de travail israélite, artiste précoce, *une gravure sur bois, quatuor d'amateurs*. — Formstecher (Mlle Hélène), *deux gravures eaux-fortes*. — Hirsch (René-Louis), *Le duo d'après Teniers, lithographies*. — Kastor (Robert), *quatorze gravures*. — Lévy (Gustave), *Portraits de Renan* et de *Mme B. Mire*, d'après Bonnat, burin. — Weill (Maurice), *Florence*, d'après *Henner*, *lithographie*. — Wolff (Henri), *six gravures*.

(*A suivre.*) BEZALEL.

NOUVELLES DIVERSES

Il est sur le point de se fonder à Paris une *association philanthropique israélite* pour l'assistance des indigents de tous les cultes. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet qui caractérise d'une manière si heureuse les dispositions de tolérance de nos coreligionnaires qui ne veulent voir dans les pauvres, à quelque culte qu'ils appartiennent, que des frères malheureux.

— Lors de la cérémonie du centenaire de l'Ecole Polytechnique à la Synagogue de la rue de la Victoire, on a particulièrement admiré les nouveaux lustres monumentaux placés dans le chœur et qui y jettent une lumière éblouissante. Ces luminaires ont coûté une somme d'environ 20.000 francs.

On dit que la famille de Rothschild a contribué pour une part importante à cette dépense, si même elle ne la prend pas entièrement à sa charge.

— Service extraordinaire, samedi dernier, à l'office du matin de la Synagogue de la rue des Tournelles. M. Reblaub, l'honorable directeur de l'Ecole de Travail, offrait un *Sepher* qui a été reçu avec la solennité d'usage, et à cette occasion M. le Rabbin Mayer s'est fait l'interprète ému de la gratitude de la Communauté.

— La Commission du budget a approuvé sans discussion le rapport que l'un de ses membres, M. Raiberti, lui a présenté sur le budget des cultes, sans changement sur les chiffres de l'an passé.

— L'Académie française a décerné un prix de *mille francs* sur la fondation Montyon à M. Léon Cahun, sous-bibliothécaire à la Mazarine, pour son ouvrage *Hassan le Janissaire* (1516).

Départements

— Le rapport présenté sur l'exercice 1893 par le Conseil d'administration de la Maison de Refuge et de l'Œuvre de secours aux malades de Nancy vient d'être publié. Il abonde en détails financiers, mais est beaucoup plus sobre sur le fonctionnement de l'Œuvre, le chiffre des pensionnaires, des assistés, etc., que nous avons en vain cherché dans la brochure. Les recettes diverses se sont élevées à 24,885 fr. 65 et les dépenses à 24,607 francs. L'excédent n'est donc que de 278 fr. 60. L'actif de l'établissement, composé de divers legs et fondations, s'élève à 170,526 fr. 70. Nous relevons, parmi les dons particuliers, la fondation d'un lit par M. Charles Lang, soit 10,000 francs.

Les recettes de l'Œuvre d'assistance aux malades se sont élevées à 3,349 fr. 65, et les dépenses à 2,246 francs, laissant un excédent de 1,100 francs, en chiffres ronds. L'actif se chiffre par 94,821 francs.

Ces deux institutions fonctionnent avec plein succès et font honneur à l'esprit de charité de nos coreligionnaires nancéens.

— Dimanche prochain, à 4 heures, cérémonie d'un caractère spécial à la coquette Synagogue de Versailles. On y inaugurera solennellement, sous la présidence de M. Dreyfuss, Grand-Rabbin de Paris, assisté de M. Bloch, Rabbin de Versailles, un rideau (*parocheth*) de tabernacle, produit des souscriptions des dames de la Communauté israélite. Il y aura discours et chants, et, certainement, la cérémonie attirera beaucoup de Parisiens.



Etranger

— PROGRÈS ISRAÉLITE. — La *Staat Correspondenz* de Berlin publie des chiffres intéressants sur la fréquentation des établissements d'instruction secondaire et supérieure en Prusse, et tout à l'avantage des Israélites, dont la vocation pour la science ne fait que grandir.

Sur la population totale de Prusse, les Juifs ne figurent que pour 1,2 0/0. Si l'on examine les feuilles de présence, pour les derniers semestres, dans les gymnases, realschuhle, etc., on voit que la proportion d'élèves israélites pour cent s'élève à 8 9. Il ne devrait y avoir que 1,700 élèves israélites contre 88,000 évangéliques et 47,000 catholiques. Or, les nôtres sont au nombre de 12,167!

Autre statistique non moins intéressante :

Sur *cent* étudiants universitaires, il y en a 7,7 d'israélites pour le droit, 18,6 pour la médecine et 0,1 pour la philosophie.

On constate avec plaisir, par ces chiffres, que le niveau intellectuel des Israélites en Prusse, comme un peu partout, dépasse notablement la proportion normale.

Voilà qui réconforte des sottes attaques de nos ennemis.

— M. le baron Nathaniel de Rothschild, de Vienne, sur la réclamation de la population du pays, a changé la destination charitable de son château magnifique de Reichenau, qui devait servir d'hôpital. Il l'a offert au ministre autrichien de la guerre pour servir d'asile aux officiers invalides.

— Un Comité composé de notabilités rabbiniques et autres, de New-York, avait entrepris, à la sollicitation d'un délégué des Israélites de Tibériade, en Palestine, la construction en cette ville d'un hôpital dont la création a été généralement reconnue indispensable.

Un immeuble était déjà acheté et les contrats pour la construction projetée signés, quand la crise économique qui sévit aux Etats-Unis a eu pour conséquence de paralyser la souscription ouverte et d'arrêter net l'élan charitable, sur lequel on fondait de grandes espérances. De la sorte, l'hôpital projeté de Tibériade risque de ne pas voir le jour si les Israélites généreux de l'Europe ne viennent permettre, par leurs dons et souscriptions, l'achèvement de cette entreprise charitable. A cet effet, le Comité de New-York fait un chaleureux et pressant appel à nos coreligionnaires de tous pays, pour ne pas priver plus longtemps la pauvre Communauté de Tibériade de l'hôpital désiré depuis si longtemps. M. le Dr Hildesheimer, Rabbin à Berlin, recueille volontiers les dons pour cette Œuvre.

— La distribution des Prix aux élèves de la *Maison de Refuge de Neuilly* aura lieu demain vendredi 25 mai, à deux heures précises Nous rendrons compte de cette cérémonie.

— M. René Worms, le jeune docteur en droit et auditeur au Conseil d'Etat, a été nommé membre correspondant de l'Académie royale des sciences de Lisbonne.

— Au dernier numéro du *Journal des Economistes* (15 mai), M. Daniel Bellet décrit « les colonies juives de l'Argentine ». Il expose le but, le plan, les dispositions prises par le baron de Hirsch, « pour ouvrir un abri à ses coreligionnaires chassés de Russie, abri où ils puissent fructueusement développer leur activité », au profit même de l'Amérique du Sud. L'auteur conclut en disant : « Nul doute qu'un jour le gouvernement russe, comme la France après la révocation de l'édit de Nantes, ne se repente d'avoir repoussé ces travailleurs, ces facteurs si nécessaires à son développement économique. »

— La ville d'Iekaterivoslaw sur le Dnieper (Russie) a été, le lundi 30 avril (2e jour de la Pâque orthodoxe), le théâtre de troubles antisémitiques qui, sans l'attitude énergique de la police, auraient pris un caractère très sérieux. Des Juives marchandes de fruits se sont vues attaquer par une bande d'émeutiers, qui leur ont enlevé leurs paniers, en proférant des imprécations contre les Israélites. Echauffés par l'absorption de verres d'alcool, les manifestants se sont dirigés du côté du quartier israélite, se livrant à toutes sortes de déprédations, et annonçant pour le lendemain l'arrivée de renforts de paysans et d'ouvriers des environs. Mais la police, aidée des troupes qui avaient été requises, a pris des mesures pour empêcher l'arrivée en ville de ces renforts. Le coup de force contre les Juifs, bien que préparé de longue main, a échoué grâce à la décision des autorités.

— La Chambre hongroise des Magnats a repoussé le projet de loi établissant le mariage civil présenté par le gouvernement et que la Chambre des députés avait précédemment voté.

Le gouvernement a rapporté cette loi à la Chambre, qui l'a votée une seconde fois, et il va la soumettre à la Chambre des Seigneurs. Vu la connexité de cette loi avec le projet de reconnaissance officielle du Judaïsme, qui devait être présenté à sa suite aux Chambres, il y a lieu d'espérer que le gouvernement finira par triompher des résistances des Magnats.

— Une revue mensuelle hébraïque va prochainement paraître à Vienne sous le titre : *Mimisrach oumimaarab*. M. R. Braïnin, un écrivain fort estimé, en est le directeur. Ce périodique sera publié par fascicule de 10 feuilles. Le premier numéro, qui paraît ces jours-ci, comprend des travaux et des articles de MM. H. Weiss, député, Dr Bloch, Horowitz Dr Mandelkern, professeur Kauffmann, Joseph Halévy, Schapiro, professeur à l'Université d'Heidelberg, etc. Nous saluons avec sympathie la publication de ce nouveau recueil, qui doit contribuer au progrès de la science et de la littérature hébraïques, et nous faisons des vœux pour sa parfaite réussite.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat





LVe ANNEE — N° 22. — Jeudi 31 Mai 1894 — LVe ANNEE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

ART ET JUDAÏSME

Il n'y a jamais eu autant d'Israélites artistes de nos jours ; il n'y a jamais eu si peu d'artistes israélites. Toutes ces vocations qui se révèlent dans les carrières de la peinture, de la sculpture ou de la musique, n'apportent aucun lustre à notre culte, à notre histoire, qui laissent nos coreligionnaires absolument indifférents dans leurs conceptions d'esthétique, et ne leur suggèrent ni une pensée, ni une inspiration.

Qu'on parcoure le salon des Champs-Elysées, on y trouvera une foule d'Israélites exposants, quelques-uns même doués d'un beau talent; mais on cherchera en vain dans leurs œuvres rien qui trahisse la grande race à laquelle ils appartiennent, rien qui rappelle son épopée tragique, le faste de son glorieux passé.

L'âme juive est absente de toutes ces compositions, dont le sujet est emprunté à tous les domaines, sauf à celui du Judaïsme, si fertile pourtant en données élevées, en traits caractéristiques. On va chercher dans la mythologie, dans les légendes chrétiennes, chez les Grecs et les Romains, des motifs d'inspiration, et on délaisse cette mine précieuse et presque inexploitée du Judaïsme, où les richesses abondent. On n'a qu'à ouvrir nos livres saints, nos *Midraschim*, on n'a qu'à feuilleter notre histoire où, pour ainsi dire à chaque page, on rencontre un drame palpitant, une action miraculeuse, de grands gestes.

Cette indifférence, qui frise le mépris, est un triste symptôme du déclin du sentiment juif, du relâchement des liens de race et de religion.

Si la fibre juive vibrait au cœur de nos artistes, ils se jetteraient avec passion sur notre histoire, nos *agadoth*, fiers de traduire les hauts faits et les grandes leçons de notre passé ; ils auraient l'ambition de cueillir des lauriers dans le domaine israélite, et d'ajouter ainsi à la gloire du Judaïsme. Ils n'iraient pas, comme ce pensionnaire israélite de l'Académie de Rome, qui porte un nom honoré dans notre Communauté, exhumer une légende chrétienne obscure qu'un critique musical chrétien a lui-même qualifiée « de sujet extravagant » pour la prendre comme sujet d'une œuvre lyrique.

Voyez-vous cet Israélite qui pourrait puiser à pleines mains aux sources vivifiantes de la Bible et de l'Histoire juive et dont l'inspiration s'enflamme sur la légende à peine connue de *Saint Julien-l'Hospitalier* ? Et il n'est pas le seul de son espèce, et la plupart de nos artistes, de nos écrivains, préfèrent cheminer les sentiers battus de la mythologie et de la chrétienté que d'illustrer par leurs œuvres la race qui les a vus naître et l'histoire où leurs ancêtres ont inscrit de leur sang tant de pages héroïques !

A-t-on jamais rêvé une pareille abolition de la conscience israélite ? Il ne s'agit plus, comme au Moyen-âge, de sacrifier sa vie ou ses biens à la cause juive. Nous demandons seulement à ceux qui sont nos frères par la communauté d'origine, de ne pas faire fi de leur berceau, du vénérable tronc de Jacob dont les rameaux ont abrité tant de héros et servi de décor à tant de scènes émouvantes et pathétiques dignes, même en se plaçant à un point de vue géné-

ral, d'attirer leur attention, d'exciter leur puissance créatrice, d'éveiller leur imagination d'artiste. Il y a mille manières d'honorer sa race, de lui montrer respect et reconnaissance; quelle plus agréable, plus souhaitable, que de chercher à la glorifier par le pinceau, l'ébauchoir ou la plume, à la célébrer avec les sons d'une musique nouvelle! Quel plus grand bonheur pour l'artiste que de joindre à l'originalité de l'inspiration celle si rare du sujet, et du sujet emprunté à l'histoire de ses ancêtres! Or, nous l'avons souvent répété, dans ce domaine juif qu'on s'habitue à dédaigner dans les milieux israélites, il y a matière à la gloire d'un grand nombre d'artistes désireux de se distinguer et de sortir des ornières de l'antiquité païenne ou chrétienne.

A une époque comme la nôtre, où notre race est attaquée et vilipendée de si odieuse façon, il y aurait de la crânerie de la part de nos artistes et de nos poètes à la venger de ces outrages en ressuscitant tant d'épisodes touchants ou grandioses de son passé qui montrent la fierté, la grandeur, l'indomptable énergie de l'âme juive, en traduisant, sur la toile ou dans le marbre, des exploits qui peuvent hautement soutenir la comparaison avec ceux des autres races si vantées de l'antiquité! Laissez donc les Orphée et les Diane comme les Saint-Julien-l'Hospitalier ou les Sainte Thérèse aux artistes chrétiens, et évoquez-nous les radieuses figures de la Bible ou de l'histoire juive. Retracez-nous les scènes d'Elie confondant les prêtres de Baal, de Jérémie consolant les captifs de Babylone, d'Akiba, de R. Ismaël, de R. Hanania ben Teradion, R. Jehoudah ben Baba et de tant d'autres, glorifiant Dieu dans les affreuses tortures du dernier supplice; déroulez aux yeux du grand public qui les ignore, les sombres pages du martyrologe du Moyen-âge et rendez-lui, en traits saisissants, la mâle noblesse d'âme de ces Juifs dont il a une si mauvaise opinion.

Vous aurez ainsi contribué à la justification et à la réhabilitation de votre race; à votre gloire d'artiste vous aurez ajouté le mérite d'une bonne action et fait triompher le bien par le beau! Notre réputation dans le monde souffre autant de notre indifférence que des assauts de la calomnie. Par notre apathie, nous laissons s'accréditer et se perpétuer les erreurs et les jugements les plus préjudiciables à notre honneur, alors qu'il nous serait si facile, par les moyens que la civilisation et les lois mettent entre nos mains, de confondre nos adversaires. Que les dons que la Providence nous a départis avec tant de largesse et dont nous faisons un si industrieux emploi servent au moins à une cause sacrée entre toutes, pour laquelle nos ancêtres ont versé sans compter leur sang et que nous pouvons défendre moins chèrement, dans les champs pacifiques de l'art.

H. Prague.

MAISON ISRAÉLITE DE REFUGE A NEUILLY

Vendredi dernier 25 mai, a eu lieu la distribution des prix de la Maison de Refuge Israélite pour les jeunes filles, à Neuilly (près Paris).

La cérémonie a commencé à trois heures et s'est terminée à cinq heures.

Après une allocution de Mme Coralie Cahen, la Présidente-fondatrice de l'Œuvre, Mme Fernand Lisbonne, la secrétaire, a donné lecture d'un rapport clair, documenté, qui a fait ressortir une situation financière des plus satisfaisantes à tous égards; puis M. le Grand-Rabbin de France Zadoc Kahn, dans une chaude et éloquente improvisation, a fait appel aux bonnes volontés de la Communauté, afin que l'Œuvre puisse étendre son action bienfaisante.

Ces discours ont été fréquemment soulignés par les applaudissements de l'auditoire et des élèves.

Ensuite Mme la générale Sée, vice-présidente, a proclamé les récompenses :

Le 1er prix d'honneur, un livret de la Caisse d'épargne de 200 francs (fondation Marsden), a été obtenu par Mlle Thurbet (Berthe).

Le 2e prix d'honneur a été accordé à Mlle Skop (Islava), un livret de la Caisse d'épargne de 100 francs (fondation H. Helbronner).

Le 3e prix d'honneur a été donné à l'élève Fraisse (Flora); il consistait en une montre en argent avec chaîne, offerte par Mme la baronne James de Rothschild.

Le prix de bonté consistant en une médaille d'argent gravée (prix fondé par Mme la Présidente-fondatrice), a été décerné par les suffrages unanimes de ses compagnes, à Mlle Gordon (Caroline).

Les élèves les plus souvent nommées ont été : Mlles Niborski sœurs; Kasriel (Renée); Darty (Berthe); Adler (Mélanie); Soffer sœurs; Lewkowitz; Haguenauer (Lucie); Bloch sœurs; Lazard (Rosine).

Le palmarès épuisé, une très belle prière de M. le Grand-Rabbin de France a été dite, tout le monde debout, avec une émotion communicative, par la titulaire du 1er prix d'honneur.

Les élèves ont ensuite fait un accueil enthousiaste à un lunch (gâteaux, rafraîchissements) offert par Mme la baronne S. de Rothschild.

L'assistance, très élégante, était moins nombreuse que de coutume, soit par suite de départs prématurés pour la campagne, soit à cause des obsèques de la fille de M. Braun (gendre du feu Grand-Rabbin de France Ulmann), et aussi à cause de l'inclémence du temps.

Nous croyons savoir qu'à l'issue de l'intéressante cérémonie, une donation de trente mille francs a été faite à cette Œuvre si utile : nous ne serons d'ailleurs que l'écho du sentiment public en associant aux noms des dames patronnesses et protectrices, ceux des directeurs de la Maison, M. et Mme Fould, dont le zèle et l'activité ne se démentent pas.

ECHOS RUSSES

A la suite de la restriction apportée au droit de séjour des israélites à Kiew, les petits artisans, notamment les maçons, les cochers de fiacre, les couturières, etc., ont été forcés de quitter Kiew et d'aller habiter un des bourgs de la banlieue, sur la rive gauche du Dnieper, Nicolaiewsk (gouvernement de Tchernigoff). Voilà maintenant que survient une ordonnance prescrivant l'annexion administrative de ce bourg à la ville même. Il s'ensuit que plus de 500 familles qui, grâce au peu d'éloignement et à la facilité de transport y vivaient en travaillant à Kiew et nourrissaient de cette manière une population de 3,000 âmes, sont obligés de quitter Nicolaiewsk.

A plus de 400 familles on a donné un délai de quinze jours pour quitter le pays sous peine d'être expulsées administrativement. Les autres 100 familles ont obtenu, principalement des veuves et des orphelins, un délai encore indéterminé.

***

A Kiew, les commerçants russes ont pris l'initiative de la fondation d'une école de commerce à l'occasion du sauvetage miraculeux de la famille impériale au déraillement de Borki.

Un paragraphe des statuts de cette école limite, dans une certaine proportion, l'admission des élèves israélites, d'où vive protestation des négociants israélites en nombre beaucoup plus considérable que les Russes. Les israélites ont prouvé, chiffres en mains, qu'ils payaient plus d'impôts de commerce que les Russes et que cette disposition était une injustice criante. Les initiateurs n'ont pas cédé et les statuts sont soumis à l'approbation de l'administration supérieure avec le paragraphe qui institue la restriction du nombre d'élèves israélites. Les Juifs ne se sont pas tenus pour battus et ont adressé au ministre des finances une requête collective où ils exposent les raisons pour lesquelles « la restriction doit être rayée des statuts, leurs enfants ayant déjà à subir les restrictions du même ordre dans les autres écoles de Kiew.

***

Le projet discuté au ministère des finances de limiter le droit des Juifs de faire partie de certaines entreprises industrielles dans le rayon du territoire est complètement abandonné.

Le Conseil d'Etat a ratifié les dispositions des ministres des finances et de l'agriculture concernant la suppression des impôts payés par les colons israélites des gouvernements de Ekaterinoslaw et de Kherson; selon ces dispositions, les colons israélites auront à payer 2 roubles 47 kopecks (6 francs) l'hectare, comme le paysan russe.

— On sait que ce ministère de la guerre a renvoyé au ministère des finances pour avis le projet de restreindre le droit des Juifs étrangers dans l'Asie centrale d'habiter le district de Tourkestan. Le ministère des finances a répondu par la déclaration suivante:

Tout le commerce en gros au Tourkestan est entre les mains des Juifs étrangers de l'Asie centrale, qui achètent à Moscou des articles manufacturiers pour 8, 10 millions de roubles par an, au moins; en outre, d'après les renseignements fournis par le gouverneur général, tout ce commerce se trouve entre les mains de plusieurs gros capitalistes juifs peu nombreux. Par conséquent, le ministère des finances trouve que des mesures de rigueur contre l'admission des Juifs sus-nommés au Tourkestan peut porter un coup décisif au commerce local, qui augmente à présent considérablement. M. Witte, ministre des finances, a donc conclu au rejet de la proposition portant restriction du droit de séjour des Juifs au Tourkestan.

G. S.

Correspondances Particulières

France

Roubaix, 28 mai.

Une belle fête a eu lieu à Roubaix, et qui fait honneur à la Communauté.

C'est semedi dernier qu'elle s'est produite; elle est destinée à faire époque par sa rareté. Les époux Raphaël et Caroline Bloch, née Dreyfus (sœur de feu Léon Dreyfus, ancien président de l'administration des Temples à Paris) ont célébré leur cinquantième anniversaire de mariage. Toute la famille réunie (et elle était nombreuse) groupée autour de ces vaillants vieillards, s'est présentée au Temple à l'office du matin, où une ovation spontanée attendait l'heureux couple. Le Président de la Communauté, M. Isidore Weill, est venu les recevoir à l'entrée pendant que le chœur exécutait une marche nuptiale. Après les avoir invités à prendre place devant le sanctuaire, il leur a souhaité la bienvenue; les a félicités au nom de la Communauté et leur a exprimé les vœux que tous les membres forment pour leur bonheur et celui de leur famille.

Après ces paroles, la maîtrise a accompagné un *Halleluia* chanté par Mlle M. Lang, dont la voix splendide électrisait tous les cœurs. L'assistance, profondément touchée, n'a pas pu se dérober à l'émotion de ce spectacle. L'enthousiasme ne s'est calmé que lorsqu'on a ouvert les rouleaux de la Loi pour appeler à la Thora les principaux membres de la famille, qui ont profité de la circonstance pour gratifier de leurs munificences les déshérités de la fortune.

Après la sortie du Temple, tous les invités ont pris part à un lunch offert par la famille, et, le soir, le fils offrait un grand dîner en leur honneur suivi d'une réception de tous les amis et connaissances; un bal a clos les réjouissances; il a été marqué par des distractions variées, entre autres un feu d'artifice tiré dans le jardin. On ne s'est quitté qu'à trois heures du matin: cette fête touchante laissera ici de longs souvenirs.

Angleterre

Londres, le 27 mai.

A l'occasion des élections parlementaires et municipales, M. le Grand-Rabbin Adler pense qu'il est



permis aux Israélites de voter le jour du Sabbat, s'ils vont à pied et s'ils ne signent pas leurs noms eux-mêmes.

— Le rapport annuel du *Jews' Collège* est peu encourageant; le fait est que le Séminaire Israélite vit au jour le jour; sans la générosité de MM. Rothschild et M. Charles Samuel, il y a longtemps qu'il aurait cessé d'exister. On parle d'établir le Collège à Oxford, ce qui, certes, offrirait maints avantages; mais où trouver le fondateur — *rara avis* — qui apporterait la dotation nécessaire à l'entretien de la pépinière de rabbins anglais? Si nous tournons nos regards vers Berlin, Budapest ou Breslau, nous songeons, sans le vouloir, au 10e commandement!...

— Au Drawing Room — réception de la Reine, Mme Samuel Montagu a été présentée à S. M. par la comtesse de Kimberley et Mme Nathaniel Louis Cohen, par Mme Douglas Powell, femme de l'éminent praticien.

— Le 20 mai, à la séance des membres de la Société littéraire de Jews' College, le révérend J. S. Meisels a lu une *étude* sur la « situation de la femme israélite dans le Talmud et le Midrash ».

— La Fédération des synagogues israélites de Londres doit présenter une adresse d'adieu au rév. Dr Lerner, appelé au rabbinat d'Altona, la première semaine de juin.

— A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine, S. M. a, entre autres, anobli M. Samuel Montagu M. P., en le créant *baronet*.

— L'immigration Israélite en Angleterre, durant les derniers six mois, décembre-avril, n'était que de 840 individus, dont 37 venaient des Etats-Unis, et 803 du continent; 167 sont restés en Angleterre, les autres ayant été à même, et à leurs frais, de se diriger vers les Etats-Unis, le Canada, l'Amérique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Somme toute, le nombre des immigrants et leur condition, comme on voit, était fort exagéré

— M. le Grand-Rabbin Adler fait en ce moment sa tournée pastorale dans la principauté de Galles.

A. H.

Roumanie

Bucarest, le 20 mai.

Le principe adopté par les grandes puissances européennes, et qui consiste à ne pas intervenir dans les affaires intérieures des autres Etats, fussent-ils même les petits Etats créés en 1878 par le Congrès international de Berlin, est fort pernicieux aux intérêts des Israélites de Roumanie ainsi qu'aux Israélites établis dans les pays balkaniques, comme la Serbie, la Bulgarie, etc. C'est, se fondant sur ce principe, que le gouvernement roumain se permet de malmener à son gré les pauvres Juifs du pays, et, comme vous savez, de les exclure arbitrairement, tantôt des écoles publiques, tantôt des hôpitaux, et même de les chasser par la force brutale des villages où ils sont nés, où ils payent, depuis un *un demi-siècle*, toutes les contributions, et même la contribution de sang, bien qu'ils soient considérés comme étrangers.

Sûr de l'impunité, le despote M. Lascar Catargi invente tous les jours de nouvelles vexations, et par des circulaires, souvent confidentielles, ordonne aux autorités administratives à sa discrétion de tourmenter les Juifs à chaque pas, de leur rendre la vie amère et de les forcer *indirectement* à quitter le pays. C'est ce que font, avec infiniment de regrets, beaucoup de ces malheureux qui, pour se soustraire aux humiliations et aux mauvais traitements journaliers, abandonnent le peu qu'ils possèdent encore et s'en vont, comme ils peuvent, chercher asile dans des pays étrangers, mais plus hospitaliers que la Roumanie, leur patrie.

Mais si les gouvernements étrangers ne peuvent pas intervenir auprès du gouvernement roumain en faveur des Juifs, à cause du principe sus-énoncé admis généralement, rien n'empêche que l'opinion publique des pays civilisés prenne en mains cette question éminemment humanitaire, et par la presse libérale, d'une part, et par des meetings réitérés, d'autre part, blâment et condamnent publiquement les procédés barbares du gouvernement et des politiciens roumains à l'égard des Juifs, comme déjà l'opinion publique de divers pays de l'Occident : la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, etc., par la presse et par des meetings, ont blâmé et condamné les procédés des Hongrois à l'égard des Roumains de la Transylvanie et de la Hongrie. Et cependant les Juifs sont mille fois plus persécutés en Roumanie que les Roumains en Hongrie.

En effet, tandis que les Juifs roumains sont, de par la loi, considérés comme *étrangers* dans leur pays natal et soumis à tous les impôts, même à celui du sang, sans jouir *absolument d'aucun droit*, les Roumains, en Hongrie, ne souffrent que du chauvinisme magyar, qui prétend les magyariser par des lois ineptes et par la force.

Je pourrais citer des dizaines de journaux des pays civilisés qui ont défendu, ces derniers semaines, la cause des Roumains transylvains et condamné sévèrement la conduite des Hongrois : la *Justice*, article de M. Clémenceau; l'*Eclair*, article de M. Flourens; le *Figaro*, article de M. Saint-Cère. Puis des articles de fond dans le *Temps*, dans la *Gazette de France*, dans la *Patrie*, dans le *Siècle*, dans le *Journal des Débats*, dans la *République française*, dans l'*Europe*, dans la *Vérité*, et jusque dans l'*Intransigeant*, sous la signature de M. Henri Rochefort, et autres feuilles de deuxième et troisième ordre.

A Paris, M. E. Picot, membre de l'Institut, professeur, a tenu, le 11 mai courant, à la Sorbonne, une conférence *sur les Roumains de la Hongrie*. A Londres, le professeur de l'Université, M. W. R. Morfill, aidé du Dr Bridges, chef de l'école positiviste anglaise, et appuyé par le Rév. W. Spooner, a organisé et tenu, également à Oxford, un grand meeting, dans lequel la conduite des Hongrois à l'égard de leurs compatriotes roumains a été sévèrement flétrie. Les grands journaux de la métropole : *Times, Standard, Daily Chronicle*, et autres, ont plaidé, dans de longs articles, la cause des Roumains. Quel bonheur pour ceux-ci d'avoir gagné en leur faveur l'opinion publique des populations civilisées de l'Occident! Et ils en sont très fiers, parce qu'ils tiennent grandement compte de l'opinion publique européenne, aux yeux de laquelle ils veulent passer pour libéraux, pour civili-

sés, bien qu'ils ne le soient qu'à moitié. Aussi, on les entend dire souvent : « Que dira l'Europe ? » C'est donc de l'opinion publique européenne SEULE que les Roumains tiennent compte, tandis que des gouvernements des Etats de l'Europe, ils sont persuadés que pas un n'élèvera la voix en faveur des Juifs, à cause du principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'un pays.

Comment les Roumains sont-ils parvenus à gagner à eux l'opinion publique européenne? C'est que dans toutes les capitales et villes importantes de l'Europe résident des Roumains qui s'agitent et qui agissent en fréquentant les publicistes, les écrivains, les rédacteurs des journaux, etc., auxquels ils représentent leurs compatriotes de la Hongrie comme victimes des persécutions magyares, et font appel aux sentiments humanitaires des journalistes, qui sont heureux de prêter leur concours aux opprimés.

Les Juifs roumains, qui ont aussi des représentants distingués dans toutes les grandes villes de l'Europe, pourraient faire autant et mieux auprès de la grande presse européenne, mais leur patriotisme ardent les en empêche. Ils préfèrent souffrir patiemment et en silence plutôt que de critiquer leurs compatriotes chrétiens ou de rendre suspecte leur chère patrie roumaine aux yeux de l'Europe. C'est beau, ce patriotisme, qui prouve les sentiments élevés des jeunes israélites roumains, mais il leur est fort nuisible et le sera fort longtemps encore.

C'est pourquoi je suis d'avis que nos coreligionnaires français, anglais, italiens, allemands, etc., prennent l'initiative dans la question des persécutions atroces auxquelles sont en butte les Israélites roumains de la part du gouvernement et des politiciens, contre la volonté de la vraie nation roumaine, et imitent les Roumains en mettant les journalistes au courant des souffrances qu'endurent les Juifs à cause de leur croyance religieuse.

C'est le seul moyen de venir à bout de l'oppression des politiciens de ce pays, et tant que l'opinion publique européenne ne leur fera pas honte de leurs procédés peu humains, les Juifs roumains ne verront pas leur situation douloureuse s'améliorer.

X...

AU REISCHSRATH

Incidents provoqués par les antisémites. — Le curé Deckert et ses prédications haineuses. — Déclarations du Président du Conseil.

Notre correspondant de Vienne a entretenu nos lecteurs de l'abbé Deckert, ce fameux curé de Weinhaus près de Vienne, qui faisait vendre dans son église des brochures excitant à la haine des Juifs. Il a été condamné à une amende de six florins. Le piquant de l'affaire, c'est que ce fougueux tombeur de Juifs s'était fait défendre par un avocat israélite.

Ses prédications incendiaires ont fait l'objet d'incidents orageux à la Chambre.

Le député Wenger, ayant protesté contre les écrits et les sermons du curé Deckert, où l'on déclare que les Israélites sont hors la loi, et ayant soutenu que c'était une honte de se servir de la religion chrétienne pour en faire une œuvre de haine, a soulevé un *tolle* général parmi les antisémites.

Enfin, dans la séance du 28 mai, le prince de Windisch-Graetz a répondu aux interpellations concernant le pamphlet intitulé : la *Prière contre le fléau juif*, distribué par le curé Deckert, et l'agitation faite en chaire par cet ecclésiastique.

Il constate que, lorsque le pamphlet a été distribué, l'autorité judiciaire l'a fait saisir, et que le curé Deckert a été en outre condamné correctionnellement pour avoir agi d'une façon illicite en le distribuant.

Le président du Conseil ajoute que l'autorité judiciaire n'a pas pu intervenir en ce qui concerne les sermons de M. Deckert.

Il dit que, lorsque les interpellations ont été présentées, il s'est mis en rapport avec l'autorité ecclésiastique à laquelle le curé Deckert est subordonné, et que cette dernière lui a déclaré que l'affaire ne lui était pas indifférente.

L'autorité ecclésiastique a ajouté qu'elle ne pouvait pas agir contre M. Deckert en vertu des lois de l'Eglise, mais qu'elle l'avait invité à se souvenir, en prononçant ses futurs sermons, de la sainteté de son ministère et de celle du lieu.

Le prince de Windisch-Graetz a déclaré en outre que, du moment que le tribunal correctionnel et les autorités subordonnées avaient déjà fait respecter la loi, le gouvernement ne pouvait pas prendre d'autres mesures.

Il a dit, en terminant, que le gouvernement regrettait vivement qu'un ecclésiastique eût prononcé, en célébrant le service divin, des paroles d'un caractère passionné et intolérant, qui, en ce temps de surexcitation et d'antagonisme, auraient certainement pour effet d'augmenter encore le trouble qui se manifeste dans la population.

Dans une précédente séance, il a été question de l'aggression commise sur le député antisémite Kaiser, qui a été cravaché dans la rue par deux employés d'une société de Trieste, société que le député avait vivement attaquée à la Chambre.

M. Lueger a demandé qu'on prenne d'urgence des mesures pour protéger l'immunité des députés. M. Lueger est le chef du groupe des antisémites à la Chambre.

CULTE

Encore la « Schechitah »

Nous demandons pardon à nos lecteurs de les entretenir si souvent de la *Schechitah* et de la guerre qu'on lui fait ou qu'on s'apprête à lui faire. Mais il n'est pas, à notre avis, de question plus importante, plus digne de fixer l'attention des Israélites, les préoccupations de tous ceux — et ils forment une immense majorité dans le monde israélite — qui se rattachent au Judaïsme autrement que par un vague sentimentalisme, par ce fil ténu dont parlait un jour M. Théodore Reinach. Pour des millions d'Israélites, la liberté de la *Schechitah* est une question vitale, et c'est attenter à leur conscience et les frapper à la fois dans leurs sentiments et leur vie que la restreindre ou la supprimer, comme on vient de le faire en Saxe et en Suisse.

il ne faut pas oublier qu'à côté de l'antisémitisme, qui vise nos biens, qui s'attaque aux droits qui nous ont été légalement conférés, qui veut nous déposséder politiquement et financièrement, il y en a un autre qui en veut à notre culte, qui cherche à nous ravir ce que nous avons de plus précieux, la pratique d'un de nos rits les plus anciens et les plus estimés.

Sous le couvert d'une sensiblerie qui trouverait ailleurs de meilleures occasions de se satisfaire, ces ennemis du Judaïsme, flattant les manies des Sociétés protectrices des animaux, se sont ingéniés à représenter le mode d'abatage israélite comme une barbarie, comme une férocité. Les Juifs font souffrir les bêtes, les soumettent, avant de leur enlever la vie, à un vrai supplice, voilà ce qu'ils sont allés raconter à ces associations, qui se sont donné pour mission d'éviter aux bêtes les mauvais traitements et de veiller sur elles avec une sollicitude incessante. Et, *s'emballant* sur cette piste, les Sociétés protectrices des animaux ont évoqué la cause de la *Schechitah*, ont traduit notre antique rit à leur barre et l'ont condamné sans rémission, rien que sur le témoignage d'ennemis intéressés à sa perte.

Avec notre habituelle indifférence, nous n'avons pas pris garde, tout d'abord, à cette levée de boucliers contre la *Schechitah*, et nous avons laissé se répandre l'injuste, la mensongère réputation de cruauté infligée à notre mode d'abatage.

Des années se sont écoulées avant que nous relevions le gant et que nous démontrions, expériences en main, l'excellence de la *Schechitah* comme procédé d'abatage et sa parfaite innocence des inculpations dont on la chargeait *con amore*.

Mais, dans l'intervalle, les Sociétés protectrices organisaient l'agitation contre la *Schechitah* dans différents pays et menaient la campagne avec une ardeur qui n'avait rien de la tendresse dont on se plaît à orner leur physionomie. Les défenseurs des moutons prenaient, quand il s'agissait de nous, des airs de tigre. Peu s'en fallût que l'Allemagne ne proscrivît la *Schechitah*. En Suisse et en Saxe, les Sociétés ont complètement réussi. Dans ces deux pays, nos coreligionnaires ne peuvent plus pratiquer le rit antique, ce qui est la plus récente forme de persécution religieuse.

Ces succès ont enhardi les Sociétés protectrices. Elles ont pensé attenter à la conscience religieuse de nos millions de coreligionnaires russes. Sans l'intervention habile de M. le Dr Dembo, dont la vaillance égale la science, c'en était fait de la *Schechitah* en Russie. Mais, dans le camp antisémite, on ne désarme pas, et une grande bataille doit être livrée, le 6 août prochain, au Congrès des Sociétés protectrices de Berne. On y a inscrit au programme ces deux questions : 1° *Mode d'abatage israélite*; 2° *La méthode en Suisse et en Saxe*.

Là-bas, on va jeter la pierre à la *Schechitah* et célébrer les vertus du masque Bruneau, qui n'est employé nulle part dans les abattoirs, nonobstant les éloges qu'on en fait, mais qui sert, en tous les cas, à masquer le jeu de nos adversaires.

Dieu sait comme on s'agite dans les milieux intéressés pour nous priver de la liberté de tuer les bêtes de boucherie suivant la loi de Moïse, ce qui est une manière comme une autre de nous réduire à la famine!

Napoléon avait rêvé le blocus *continental*. Les antisémites disséminés dans les Sociétés protectrices d'animaux rêvent d'un autre blocus, digne du Moyen-âge et de l'époque des bûchers.

Eh bien, cette iniquité qui se prépare, il ne faut pas la laisser se consommer, d'abord parce que les injustices doivent être bannies dans un siècle de lumière et de tolérance comme le nôtre; ensuite, parce que l'accusation de cruauté faussement portée contre la *Schechitah* est démentie par l'expérience, par les sommités de la science vétérinaire. Notre système d'abatage, on l'a souverainement démontré, est le plus expéditif de tous ceux employés, et digne, en tous points, de l'esprit de pitié pour les bêtes qui caractérise à un degré si éminent les législations mosaïque et talmudique. Voilà ce qu'il faut aller dire au Congrès de Berne qui, nous l'espérons, convaincu par la justice de notre cause, qui est celle de la vérité et de la liberté, tiendra à honneur de réhabiliter la *Schechitah* et de faire restituer à ceux de nos coreligionnaires qui en sont privés par sa faute, le droit de pratiquer un des rits les plus importants de leur culte.

BEN MOSCHÉ.

DONS

FAITS EN FAVEUR DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET CHARITABLES PENDANT LE MOIS D'AVRIL-MAI 1894

MM. Achille Dreyfus, Comité de Bienfaisance, 100 fr. — David Winter, différentes institutions, 200 fr. — Hirtz, Caisse de la Communauté, 100 fr. — Louis Lévy, une obligation consistoriale. — Alexandre Lazard, différentes institutions, 200 fr. — Loewenstein, id., 100 fr. — Aron (Bd Malesherbes), id., 150 fr. — David Hadamard, id., 200 fr. — Sigismond Reitlinger, Temples, 100 fr. — Mme Alexandre Léon, différentes institutions, 200 fr. — De feu M. Jules Schweisch par Mme Baumblatt, id., 1,000 fr. — MM. Immerwahr, id., 300 fr. — J. Halfon, 500 fr. — Jules Falco, Caisse de la Communauté, 300 fr. — René Dreyfus, différentes institutions, 1,750 fr. — Mme Emile Dreyfus, id., 900 fr. — MM. Charles, Ignace et Jules Ephrussi, id., 400 fr. — Anatole Dreyfus, id., 500 fr. — Mme S. Brühl et M. N. Baer, différentes institutions, 1,000 fr. — Mme la baronne de Hirsch de Gereuth, id., Azymes, 1,000 fr. — M. Tony Dreyfus, différentes institutions, 250 fr. — Mme veuve Edmond Sciama, Comité de Bienfaisance, 300 fr. — Anonyme par Mme la baronne Alphonse de Rothschild, Œuvre de la Loterie, 100 fr. — Suivant les dernières volontés de M. Lazare Benel, Comité de Bienfaisance, 500 fr. — Mme Charles Heine, id., Azymes, 500 fr. — MM. le baron Edmond de Rothschild, id., 400 fr. — Le baron Alphonse de Rothschild, id., 350 fr. — Le baron Gustave de Rothschild, id., 350 fr. — Mme la baronne Nathaniel de Rothschild, id., 200 fr. — MM. Noël Bardac, id., 100 fr. — Ephrussi (Michel), id., 100 fr. — Joseph Hirsch, id., 100 fr. — Arnold Marx, id., 100 fr. — Mme Alexandre Deutsch, id., 100 fr.



CONVERSIONS & MARIAGES MIXTES EN PRUSSE

Les conversions au christianisme, pour lesquelles des Sociétés spéciales dépensent tant d'efforts et d'argent, ne sont pas aussi nombreuses qu'elles aiment à le laisser supposer pour justifier leurs sacrifices pécuniaires si grands. Ainsi, d'après une statistique publiée par les journaux allemands, on compte pour la Prusse, de 1816 à 1843, 3,273 abjurations de Juifs, ce qui donne une moyenne annuelle de 117 conversions, la population juive étant de 165,000 personnes; de 1872 à 1888 les conversions s'élèvent à 2,195, soit 129 par an pour une population comptant 300,000 habitants israélites.

Pour la période qui va de 1826 à 1888, il y a eu en tout 12,000 juifs en Prusse qui ont passé au Judaïsme et, pendant ce temps, la population israélite s'est accrue au point qu'elle compte actuellement 300,000 âmes. Par conséquent, le chiffre des conversions n'a rien de menaçant, et ce n'est pas de ce côté qu'Israël sera jamais en passe de décroître.

Mais il y a aussi une autre cause de diminution; les mariages mixtes, qui enlèvent à la Synagogue un certain nombre de membres, les enfants qui en sont issus étant élevés généralement dans la religion chrétienne. La statistique vient encore ici nous rassurer un peu. De 1875 à 1891, il y a eu en Prusse 4,521 mariages judéo-chrétiens, ce qui représente environ le dixième des mariages israélites.

Or, il ressort des chiffres de l'état civil, que les unions mixtes sont moins prolifiques que les mariages entre israélites. Ainsi *cent* mariages israélites donnent 439 enfants en moyenne, tandis que cent mariages judéo-évangéliques ne donnent que 185 et cent judéo-catholiques que 154 seulement. Ainsi dans la période de 1875 à 1891, les mariages mixtes ont produit 7,329 enfants, dont la majeure partie a été perdue pour le Judaïsme. Il faut ajouter qu'en ces dernières années les mariages mixtes en Prusse vont en décroissant. Ainsi, de 335 en 1888 ils ont passé à 307 en 1889, et en 1891 il n'y en a plus que 297. Somme toute, le Judaïsme allemand n'a pas trop à s'inquiéter de ces diverses formes de désertion dont le nombre va en diminuant.

J. LÉVYSOHN.

NOUVELLES DIVERSES

Un nouveau cabinet vient d'être constitué. Nouveau déménagement pour la direction des Cultes qui, en dernier lieu, relevait du ministère de l'Instruction publique, et qui se trouve désormais rattachée au ministère de l'Intérieur. Il faut espérer que l'*esprit nouveau* continuera à souffler place Beauvau comme rue de Grenelle. Mais il n'y a pas à dire, cette pauvre direction des Cultes ballotte à tous les vents de la politique, en butte aux fluctuations ministérielles. Tantôt relevant du ministère de la Justice, tantôt de l'Instruction publique, la voilà pour combien de temps... à l'Intérieur!

— La distribution des prix aux pupilles du *Refuge du Plessis-Piquet* aura lieu, dimanche prochain 3 juin, à 2 h. 1/2. Ce sera une occasion pour les souscripteurs de l'Œuvre et leurs amis de visiter ce magnifique domaine, situé dans une des campagnes les plus riantes de Paris et où les enfants israélites dévoyés apprennent à devenir d'honnêtes ouvriers agricoles.

— M. Hannaux (Emmanuel), le distingué sculpteur lorrain, vient de recevoir la récompense de son beau talent. Le jury de sculpture du Salon des Champs-Elysées lui a décerné une première médaille. M. Hannaux avait exposé *Orphée*, marbre, et le *lieutenant-colonel Pistor*, buste marbre. Ces œuvres avaient été honorées, dans l'atelier de leur auteur, de la visite de M. le Président de la République. Rappelons que M. Hannaux, ancien lauréat de l'Académie des beaux-arts, est un enfant de Metz, petit-neveu des frères Olry et Gerson Lévy, dont le souvenir est encore vivant dans la mémoire de tous les Messins. Une *mention honorable* a été accordée à Mme Elisa Bloch.

Dans la section de *Peinture*, une troisième médaille a été décernée à M. Hirschfeld (Emile-Benediktof) qui avait exposé *Le vieux Drapeau*, et une *mention honorable* à M. René Avigdor.

Enfin, dans la section d'*Architecture*, M. Pontremoli a reçu une *troisième médaille*.

— Lundi prochain, au Temple de la rue de la Victoire, un mariage qui réunit deux familles fort appréciées dans la Communauté israélite, celui de M. Paul Crémieux avec Mlle Noémi Moyse.

L'époux est le petit-fils de feu Achille Ratisbonne qui fut Président du Consistoire israélite de Strasbourg, et le neveu de Mme Gabriel Salvador, veuve du distingué colonel d'artillerie. La mariée est la fille de M. Anselme Moyse, agent de change, et la petite-fille du digne capitaine Moyse, qui prit longtemps une part active à l'administration du rite portugais à Paris.

Etranger

Le gouverneur général du Canada et la comtesse d'Aberdeen, sa femme, ont assisté le premier soir de *Pesach* dernier, à l'office divin dans le Temple « Emmanuel » de Montréal. C'est la première fois que le représentant de S. M. B. dans le « Dominion », visitait une Synagogue.

Aux compliments de bienvenue du Grand-Rabbin Veld, lord Aberdeen a répondu par le témoignage de la haute satisfaction que lui a laissée cette visite.

— L'antisémitisme à l'armée :

A Gœttingue, un soldat a refusé d'exécuter un ordre que lui donnait un sous-officier israélite en disant qu'il n'avait pas à obéir à un Juif. Cette désobéissance envers un supérieur a procuré à notre soldat antisémite la douceur des arrêts, en attendant qu'il passe en conseil de guerre.

— Le vapeur *Bosforo* a embarqué à Odessa, 750 Israélites russes à destination de la République Argentine.

Le chiffre des Israélites russes émigrants ayant passé par Odessa a atteint le chiffre de 3,173 en une semaine.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat.

INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne
PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX
DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle

Etudes commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

(41e *Année*)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG
Fondée en 1852

par LOEB (Emmanuel)

RUE DE PROVENCE, 46
PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts (901)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS et Cie

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שחט חזן aux références
ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central

CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES

MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral.** 931

MAISON PLANÈS

TAILLEUR

POUR DAMES ET POUR HOMMES
Place du Hâvre
(entrée, 2, rue d'Amsterdam)

Cette Maison possède une coupe très élégante, fournit des tissus irréprochables.

PRIX TRÈS MODÉRÉS, MAISON DE CONFIANCE
(932)

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac**, de cœur, de tête

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif et assainissant l'eau.

PRESERVATIF contre les EPIDEMIES

Il est en même temps « excellent » pour les dents, la bouche, et tous les soins de la toilette.

54 Récompenses dont 16 diplômes d'honneur et 14 médailles d'or.

Fabrique à Lyon, 9, Cours d'Herbouville

Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*



DENTS

SOINS EXTRACTIONS et POSE par l'Insensibilisateur

Traitement consciencieux. — PRIX MODÉRÉS

INSTITUT DENTAIRE 2, Rue Richer angle du Fg Poissonnière

Maxime DROSSNER, DIRECTEUR

ANNUAIRE des ARCHIVES ISRAELITES

POUR 5654 (93-94)

Par H. PRAGUE

Sommaire de la partie littéraire : Revue de l'année, par H. PRAGUE. — Godchau et la duchesse d'Orléans, par LÉON KAHN. — Tableau d'honneur des Israélites français (92-93). — La femme de Chabot, par LÉON KAHN. — Ce que disent les noms israélites, par BEN MOSCHÉ.

CONSISTOIRE ISRAÉLITE DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

L'IMMORTALITÉ DE L'AME

CHEZ LES JUIFS
du Dr BRECHER

Traduction française avec préface et notes
par ISIDORE CAHEN
1 vol. Prix : 3 francs

THre DREYFUS

30, *rue Taitbout,* Paris
(Précédemment : 24, rue Taitbout)

Tapis d'ORIENT et d'Europe
(870)

FRIBOURG

CHEMISIER
26, Rue Marbeuf
(Champs-Elysées)

Spécialité de chemises, caleçons et gilets de flanelle sur mesure.
(937)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyage d'excursion aux plages de la Bretagne.

Du 1er mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant 6 parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours.

Prix des billets (aller et retour) : 1re classe, 45 fr. ; 2e classe, 36 fr.

CHEMIN DE FER DU NORD

Paris à Pierrefonds, par Compiègne ou par Villers-Cotterets.

Billets d'excursion les dimanches et fêtes, valables dans la même journée ou pendant deux jours, lorsqu'un dimanche et un jour de fête se suivent.

De Paris à Pierrefonds et retour : 1re classe, 11 fr. ; 2e classe, 8 fr. 50 ; 3e classe, 6 fr. 25.

Nota. — Ces billets donnent droit de s'arrêter à Compiègne ou à Villers-Cotterets, soit à l'aller, soit au retour.

(Consulter les affiches pour les heures de départs et d'arrivées.)

BOUCHERIE כשר

FERNAND WEIL

11, rue Duplessis, VERSAILLES

Viande de 1er choix. — Charcuterie d'Alsace. — Fournit à domicile ainsi que les environs.

(938)

LVe ANNEE | N° 23. — Jeudi 7 Juin 1894 | LVe ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN — DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS — Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DE L'ABONNEMENT :
France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

PRIX DU NUMÉRO :
Année courante. . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

PRIX DES ANNONCES :
La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMERO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

AVIS POUR LE RÉABONNEMENT

Echéance du 1er juillet 1894

Les personnes dont l'abonnement expire fin courant (30 *juin* 1894) *sont priées de nous adresser avant cette date le montant du renouvellement, par chèque, traite sur Paris ou mandat-poste à l'adresse du « Directeur des* Archives Israélites ».

SOMMAIRE

SI TURPIN AVAIT ÉTÉ JUIF...!

Quand la semaine dernière l'affaire Turpin éclatant comme une bombe sur notre scène politique, déjà si troublée et si agitée, mettait en branle l'imagination populaire si facile à exciter et à émouvoir, et que les journaux à scandales étalaient au haut de leur première page ces titres à sensation : *Un traître ! Vendu, Un nouveau Judas*, etc., etc., une réflexion amère, désolée, est venue instinctivement à l'esprit de beaucoup d'entre nous ; on a justement fait observer que, si par malheur Turpin avait été l'un des nôtres, le scandale eût pris un développement désastreux pour notre cause et la rumeur populaire un ton autrement menaçant. Se représente-t-on le soulèvement d'indignation, la bordée d'imprécations si un Israélite s'était rendu coupable du forfait dont, pour des raisons plus ou moins intéressées, l'inventeur de la mélinite avait fait l'aveu à quelques journalistes! Quelle aubaine pour les antisémites à l'affût de tout ce qui peut servir leur détestable cause, quelle fortune pour les pêcheurs en eau trouble qui barbotent dans les marais parisiens !

Ce n'est pas le seul traître qu'on eût justement voué aux gémonies, lapidé de malédictions, mais tous ses coreligionnaires qui se seraient trouvés enveloppés dans la tempête, qu'on aurait dénoncés aux fureurs populaires. Les journaux auraient imprimé en caractères d'affiches non pas : *Un tel traître, vendu à l'Allemagne*, etc., mais la GRANDE TRAHISON DES JUIFS.

Le crime de l'un d'entre nous serait devenu, par la force d'un odieux préjugé et le renversement de toute idée de justice, la négation de toute équité, le crime de tous, et c'est la race entière qu'on aurait englobée dans le juste châtiment encouru par un seul. On eût crié haro sur nous tous, tous nous aurions été cloués au pilori infâme, et Dieu sait à quels excès de plume, à quelles violences de parole, à quelles voies de fait on se serait livré contre Israël dont le nom serait devenu synonyme de trahison et de forfaiture! Est-ce qu'une foule de parieurs malheureux n'a pas crié dimanche dernier *à bas les Juifs* parce que le cheval d'un propriétaire israélite gagnant a dérouté leurs petites combinaisons?

Dieu soit loué, le traître, ou plutôt celui qui a passé pour tel pendant l'espace d'une semaine, n'appartient pas à notre confession. Mais, tout le temps que l'accusation terrible a pesé sur lui, s'est-on avisé de rendre ses coreligionaires, ses co-originaires, les habitants de sa ville natale, de sa région, solidaires de son crime ? L'idée est-elle venue aux chevaliers attitrés du scandale, à ceux qui font métier de tapage, à ceux qui s'arrogent le titre menteur sous leur plume

de justiciers d'incriminer un autre que Turpin, sous le prétexte qu'il pratiquait le même culte?

Non! et ces mêmes feuilles qui avaient naguère porté Turpin aux nues, se trouvaient même fort embarrassées de l'équipée criminelle de leur Benjamin!

Il faut donc rendre grâces au Ciel que la terrible accusation n'ait pas eu à s'égarer sur la tête de l'un des nôtres. Il faut encore remercier Dieu que les grands traîtres de l'histoire contemporaine, Moreau, Bourmont ou Bazaine n'aient pas appartenu à notre culte.

Le gros incident de la semaine dernière appelle cependant autre chose que des actions de grâces; il suggère une considération capitale, qui est celle-ci: Dans l'état actuel de l'opinion dont l'éducation morale, surtout en matière de préjugés, est encore si peu avancée, qui n'a réussi encore à se défaire pas plus des préventions surannées que des jugements inconsidérés, il est du devoir de tout Israélite, si étranger qu'il soit devenu à notre culte, si détaché qu'il se considère des liens de la religion, d'avoir toujours à la pensée, au moment d'accomplir une action susceptible de recevoir la publicité, qu'il en est comptable non seulement pour lui-même, mais encore pour tous ses coreligionnaires : l'égarement, la defaillance d'un seul retombe immanquablement, quand il s'agit des Israélites, sur le dos de toute de la race : *Isch echad yecheta veal col haeda tiqzof*. Il y a là une solidarité souverainement injuste, foncièrement inique, vraie tunique de Nessus qui se colle à nous, mais dont nous n'avons pas le droit de ne pas tenir compte.

Bien plus, cette défaillance particulière n'est plus alors un simple accident. Elle devient, pour les sociologues et les psychologues improvisées, comme il s'en rencontre tant sur le boulevard, un trait de caractère. Ils la transforment *illico* en un vice héréditaire, en un virus ethnique.

Conclusion : c'est que notre qualité d'Israélite nous exposant aux suspicions les plus infamantes nous impose des devoirs particuliers.

Nous sommes astreints plus que quiconque à surveiller nos actes publics. En présence de cette opinion factice, jalouse, envieuse, profondément injuste à notre égard, qui prend son mot d'ordre et ses inspirations dans certains bureaux de rédaction, nous devons agir avec un surcroît de circonspection, ne pas perdre de vue un seul instant que nous sommes épiés, que notre légèreté sera vite transformée par nos ennemis en vice incurable; que pour eux, nos inadvertances deviennent des actes prémédités et nos faiblesses des habitudes invétérées. Et cela durera ainsi tout le temps que le progrès des mœurs et des idées n'aura pas triomphé de préjugés singulièrement aiguisés par des pamphlétaires intéressés à leur survivance.

H. PRAGUE.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que nous commencerons au prochain numéro la publication d'une Etude historique du plus haut intérêt : LES JUIFS A PARIS AU XVIII[e] SIÈCLE, *due a la plume érudite et experte de notre sympathique collaborateur M. Léon Kahn et fruit de ses longues et patientes recherches. L'habile historiographe de la Communauté israélite de Paris a su reconstituer, grace aux Archives de la Bastille déposées à la Bibliothèque de l'Arsenal en un tableau vivant et étonnamment animé, la vie et les mœurs de la colonie israélite de Paris au siècle dernier, et il l'a fait avec une sagacité, une délicatesse de touche et une finesse de ton qui ajoutent a l'agrément du sujet. Les épisodes piquants comme les incidents dramatiques, les traits de mœurs et de caractère abondent dans cette esquisse historique qui vient très heureusement compléter la série des Études que M. Léon Kahn a consacrées au passé des Israélites parisiens et dont « Les Juifs a Paris au XVIII[e] siècle » sont une des plus curieuses et des plus attachantes.*

CULTE

UNE CÉRÉMONIE RELIGIEUSE

Versailles, le 30 mai.

Dans leur numéro du 24 mai, les *Archives* ont parlé d'une cérémonie que la Communauté israélite de Versailles devait célébrer dimanche, 27 mai, pour « inaugurer, sous la présidence de M. Dreyfuss, grand-rabbin de Paris, un rideau de tabernacle ». La raison principale de cette cérémonie était, en réalité, la visite pastorale que M. le grand-rabbin Dreyfuss avait promis de faire depuis quelque temps, et, comme l'administration avait été prévenue que cette visite aurait lieu avant la Pentecôte, on avait retardé jusqu'à ce moment la consécration du *parochéth*, qui avait d'abord été fixée à la fête de Pâque.

Ce service solennel a eu lieu à la date indiquée et avec un grand succès. Tous les membres de la Communauté ont répondu avec un empressement louable à l'invitation que leur avaient adressée M. Bloch, notre rabbin, et M. Vormser, avocat, président de l'administration; quelques officiers israélites de la garnison et plusieurs notabilités juives momentanément à Versailles sont venus rehausser de leur présence l'éclat de cette cérémonie. Le Temple était, du reste, décoré avec un goût exquis et présentait un aspect particulièrement coquet, grâce au zèle dévoué de l'administration, et surtout de M. Lambert, son trésorier. Après plusieurs morceaux de musique et de chant, exécutés par le ministre officiant et les chœurs, habilement dirigés par M. Zay, M. le rabbin Bloch, en quelques paroles émues, a remercié M. Dreyfuss d'avoir bien voulu venir donner ce témoignage de sympathie à la Communauté de Versailles et a exprimé sa reconnaissance aux dames de la Communauté pour le magnifique rideau qu'elles ont offert au Temple. M. le grand-rabbin a pris ensuite la parole, et, dans un discours d'une grande

élevation d'idées et d'une éloquence communicative, il a exposé les devoirs de la femme juive, l'influence qu'elle exerçait autrefois et qu'elle est appelée à exercer dans les temps modernes, surtout sur l'éducation religieuse de ses enfants. On a entendu ensuite un trio instrumental d'un effet ravissant. M. le grand-rabbin de Paris a sorti le *Sepher* pour réciter la prière de la République, et après l'habile exécution du *Yimloch*, les assistants se sont retirés vivement impressionnés par cette belle cérémonie.

BEAUX-ARTS (1)

Les Salons israélites de 1894 (2)

(Suite)

SUJETS BIBLIQUES OU JUIFS. — PEINTURE. — *Esther se rend chez Assuhérus*, par Barrias (F.-J.) une maîtresse toile. — *Le Déluge*, par Demont (Adrien-Louis). — *Putiphar*, par Faivre-Duffer (L. S.). — *Job*, par Stevenart (F.). — *Moïse sauvé des Eaux*, par Jacques Wagnez.

DESSINS, CARTONS, ETC. — *Le Déluge, aquarelle*, par Bonnefoy (Adolphe).

SCULPTURE. — *Abel, plâtre*, par Aurili (Riccardo). — *Moïse : La Loi, statue platre*, par Mme Elisa Bloch — *Eve, chassée du paradis, statue platre*, par Dagonet (Ernest). — *Dr S. Bernheim, buste platre*, par Marcel Debut. — *M. Georges Schwob, ancien directeur* du *Phare de la Loire, buste plâtre*, par Lebourg (Charles-Auguste). — *Abel, statue plâtre*, par Legout (Auguste-Eugène). — *Eve, modèle plâtre*, par Le Père (A. E. A.). — *David vainqueur, statuette bronze doré et marbre*, par C. Mariaton. — *Eve, statuette plâtre*, par Martin (Félix). — *Caïn et Abel, groupe plâtre*, par Mengue (J.-M.) — *David Sichel, rabbin alsacien* (de l'*Ami Fritz*), *statue platre*, par Vasselot (Anatole Marquet de). — *Caïn, figure plâtre*, par Vidal (Henri). — *Caïn, figure plâtre*, par Wechmen (Claude J.-B.).

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE. — *Le porteur d'eau juif*, d'après Boulanger, *Lithographie* par Dieterlé (Alfred). — *Eve*, d'après *Berton*, *lithographie* par Fauchon (Hippolyte). — *Le prophete Élie nourri par les corbeaux*, d'après Georges Roussin, lithographie, par Mahelin (Léon Louis). *Agar et Ismaël d'après Cazin, lithographie* par Rozier (Henry).

Champ de Mars

PEINTURE. — Gradis (Raoul), *Lormont* (Gironde) et *Garonne à Lormont*. — Isaacs (Esther S.), *La rentrée du troupeau* et *Un coin de banlieue*. — Jeidels (Charles-Henry), *Sarrasins en fleurs*. — Lœvy (Edward), *Premier prix de sagesse* (dessin). — Maduro-Peixotto (Georges), *Portrait de ma sœur*. — Roth (Mme Clémence), *Une tasse de thé*, *Portrait de Mlle M. S.*, *Deux jeunes garçons* (étude). — Salzedo (Paul), *La leçon d'anatomie élémentaire de Pierrot*. — Schwob (Massé-Emile), *Œillets et vases*. — Wolff (Bernard), *Impression de montagne* (*Monte Rosa*).

DESSINS, AQUARELLES, ETC, ETC. — Brass (Joseph), *Etude, figure*. — De Castro (Mme Victoria), *Aubépines et iris*. — Jeidels (Charles-Henri), *Buveuse*. — Schwob (Marie-Emilie), *Profil, Etude de fillette sur fond vert, Petite fille au bonnet* et *Petit marchand de plaisirs*, pastels. — Sée (Mathilde), *Etude de pavots*, éventail, *Etude de cinéraires*, *Femme au grand chapeau à la promenade* (pastel).

OBJETS D'ART. — Sée (Mlle Mathilde), *Paravent représentant deux panneaux à l'aquarelle* (étude de lys et d'hortensias). — Wiener (René), *Plusieurs reliures en mosaïque*.

SUJETS, PEINTURE. — *Eve*, camaïeu fond or, par Hawkins (W.-L.), dessins — *Eve*, par Pont (Armand). — *Eve*, gouache, par Feurgard (Alice).

SCULPTURE. — *Judith*, statue marbre, par Granet (Pierre). — *Judith de Béthulie*, statue plâtre, par Noël (Tony). — *Eve embrassant son fils mourant*, par Regner (Rudolph). — *Jacques Wiener*, médaillon bronze, par Van der Stoppen (Charles).

OBJETS D'ART. — *Adam et Eve*, d'après Flandrin, par Serre (A.-P.-L.)

Pour finir, récapitulons. Au Salon des Champs-Elysées nous avons, sauf erreur ou omission, rencontré en *peinture* 41 exposants israélites dont 2 dames; en *dessins*, etc. (genre essentiellement féminin), 19 dont 15 dames; en *sculpture*, 20 dont 4 dames; en *gravure sur médailles*, 3; aux *objets d'art*, 1; en *architecture*, 1; en *gravure lithographie*, 7 dont 1 dame. Total, 93 exposants dont 22 dames.

Voici le relevé des exposants israélites au Salon du Champ de Mars : *Peinture*, 9 dont 3 dames; *Dessins, cartons*, etc., 5 dont 3 dames; *Objets d'art*, 2 dont 1 dame, soit en tout 16 exposants dont 7 dames.

Pour les deux Salons, nous arrivons au total général de **108** exposants israélites dont *29* dames.

La cueillette des sujets bibliques ou israélites est beaucoup plus maigre. Qu'on en juge : *Salon des Champs-Elysées. Peinture*, 5; *dessins* etc., 1; *Sculpture*, 13 dont 3 Eve, 3 Caïn et 3 Abel. *Gravure et lithographie*, 4; total, 23. — *Salon du Champ de Mars* : peinture, *3* dont *trois Eve*. *Sculpture*, 4; Objets d'art 1, soit en tout 8 qui, ajoutés aux 23 des Champs-Elysées, donnent pour les deux Salons la somme de **31** sujets empruntés à la Bible ou au Judaïsme. Pas de commentaires.

BEZALEL.

Nous avons, dans le dernier numéro, donné la liste plus fournie que d'habitude des artistes israélites ayant obtenu une récompense au Salon des Champs-Elysées, dans les sections de peinture, dessins, sculpture et architecture.

Aux sculpteurs récompensés, il faut ajouter M. Deboulet (Emile), qui a obtenu une *mention honorable*.

La section de gravure et lithographie a procédé jeudi dernier seulement au vote de la médaille d'honneur. C'est un des nôtres, M. Gustave Lévy, qui s'est vu décerner par ses confrères cette suprême récompense, qui consacre une longue et laborieuse carrière et un talent de premier ordre.

(1) Voir le numéro du 24 mai.

(2) A ajouter à la nomenclature des artistes israélites exposants :

DESSINS. Dreyfus (Mme Marie), *Fantaisie pastel*; Mlle Ettinghausen (Suzanne), *Quatre miniatures*. — SCULPTURE. Deboulot (Emile), *Vision, statue plâtre*.



Sur 54 votants, M. Gustave Lévy a obtenu au premier tour 25 voix et au second tour 34 voix. Il avait exposé les portraits au burin de M. Renan et de Mme B. Mire.

M. Gustave Lévy est né à Toul en 1819. Il a obtenu de nombreuses récompenses aux Salons : en 1846 une médaille de 3e classe, en 1857 et en 1867 un rappel de médaille, en 1890 une médaille de 1re classe. Il est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1892.

On lui doit, entre autres œuvres, les portraits d'Adolphe Crémieux, de MM. les Grands-Rabbins Isidor et Zadoc Kahn.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'une médaille d'honneur est décernée à un Israélite.

UN PEU DE LOGIQUE, S. V. P.!

Une certaine habitude, qui ne peut résulter que de mauvais sentiments, s'est introduite depuis peu de temps dans le langage de quelques journaux, principalement ceux du clan revolutionnaire ou anarchiste, qui consiste, lorsqu'ils ont à parler d'un de nos coreligionnaires, petit ou grand, illustre ou inconnu, à faire précéder son nom de l'énonciation de sa religion, et à l'appeler non pas monsieur ou citoyen, mais à dire : *le Juif un tel.*

Outre qu'il y a là un procédé de polémique déloyal, car jamais les écrivains qui s'en rendent coupables, ne diront, en citant d'autres personnes : le catholique un tel, le protestant un tel, c'est outrager gratuitement une foule de citoyens inoffensifs, désintéressés dans toutes les controverses qu'à tort ou à raison, l'esprit de parti ou un soi-disant amour du bien public soulève journellement, que de se servir de cette dénomination comme d'un stigmate qu'ils infligent à ceux dont ils veulent discuter les actes. — Ils atteignent ainsi indirectement, ils froissent bénévolement la généralité des citoyens français professant le culte israélite.

Sans qu'on nous le corne aux oreilles tous les jours, nous savons parbleu bien que nous sommes Juifs, et nous nous en faisons honneur et gloire, car sans vouloir établir de parallèle entre croyance et croyance, nous sommes intimement convaincus que la nôtre n'a rien à répudier aux yeux de la saine raison, et d'ailleurs ce n'est pas pour nous que saint Augustin a dit son fameux *Credo quia ab surdum.* — Nous ne nous sentons donc pas humiliés, amoindris par une qualification qui indique le culte qui est le nôtre. — Mais, ce contre quoi nous avons le droit de nous élever, c'est contre l'abus qui en est ainsi fait. Tout dépend de l'idée qu'on y attache, et s'il est des gens qui prétendent s'en servir comme d'une injure, le mot, dans leur bouche, devient réellement injurieux, comme un tribunal, en Allemagne, l'a, à juste titre, récemment jugé.

Nous pourrions, à notre tour, relever le gant, rendre pois pour fève, qualifier comme ils le méritent les écrivains qui s'abaissent jusqu'à faire un semblable usage de leur plume. Mais à quoi bon, à quoi cela servirait-il, sinon à diviser davantage encore des concitoyens que le sentiment de ce qu'ils doivent à leur patrie commune devrait unir ?

Certaines feuilles ont une autre rengaine dont elles jouent à tous propos. C'est de nous désigner sous le nom de circoncis, de baptisés au sécateur, et autres locutions crapuleuses qui sont dans leurs notes, et dont je vous fais grâce.

Ces gens-là dont, selon moi, la bêtise est encore plus grande que la méchanceté, croyent nous adresser une injure en nous appelant des circoncis ! — Sommes-nous donc les seuls sur le globe terrestre qui soyons soumis à cet usage, et n'est-ce pas par centaines de millions que peuvent se nombrer les peuples qui l'ont adopté, tous les peuples, par exemple, de religion musulmane, et ils sont plus nombreux que ceux de religion chrétienne ? — Des imbéciles nous jettent ce mot comme une insulte, sans songer que ce malheureux Juif arrêté, jugé, condamné et mis à mort par les Romains — les ancêtres de ceux de nos jours — dont ils ont fait leur Dieu, et devant l'image duquel ils fléchissent le genou, portait sur sa personne le signe de l'Alliance contractée par Abraham, et qu'il était, sous ce rapport, aussi Juif qu'aucun autre Juif de son temps.

Et voyez un peu l'inconséquence de ces sectaires fanatiques et de mauvaise foi. Il n'est pas un d'eux qui s'abstiendra, au commencement de chaque année, de fêter, de célébrer le premier jour de l'an, comme un jour férié civil et religieux. — Or, ce jour-là, c'est celui de la circoncision de Jésus, celui où il a reçu le signe indélébile qui en a fait un Juif, et tous les almanachs qui placent chaque jour de l'année sous l'invocation d'un membre de la mythologie catholique, font exception pour celui-là, et le désignent par le mot, en gros caractères, de CIRCONCISION.

Autrefois, le commencement de l'année a varié. Sans remonter jusqu'à Jules César (an 708 de Rome), auteur du calendrier Julien longtemps en vigueur, ce commencement a été fixé tantôt à Noël, tantôt à Pâques, tantôt au 1er mai, jusqu'à ce qu'en 1563, sous le règne de Charles IX, un édit rendu naturellement de concert avec l'autorité religieuse, l'ait définitivement reporté au 1er janvier. — C'est une coïncidence bien singulière et bien significative, mais certainement voulue, que celle qui a ainsi solennisé le jour où Jésus est entré dans la communion juive, où il a été circoncis. — On aurait compris que pour lui rendre un hommage que lui doivent, tout naturellement, ceux qui révèrent son nom, on ait institué, comme commencement de l'année, soit le jour de sa naissance, soit celui de sa mort, soit celui de son immersion dans les eaux du Jourdain, qui fait époque dans les annales du christianisme, ou toute autre circonstance remarquable de sa vie. — Point. — On a été choisir précisément le jour où il est devenu un Juif, le jour où, dans sa chair, on lui a imprimé le sceau de la consécration hébraïque. — nous naissons tous citoyens, de simples citoyens de la nation à laquelle nous appartenons, mais nous ne devenons des membres de telle ou telle communion religieuse, que du jour où les uns, chrétiens, ont reçu le baptême, où d'autres, comme nous, au bout de huit jours, ont été soumis à la circoncision. — Jusque-là, au regard de la Communauté religieuse, on n'est pas Juif. — Ç'a été précisément le cas de Jésus, comme il l'est pour nous tous, et véritablement, on ne saurait trop admirer le doigt mysté-



rieux qui conduit toutes choses, ici-bas, et qui force nos détracteurs de bonne et de mauvaise foi à célébrer ainsi le jour de la circoncision du Juif Jésus.

HYPPOLITE LÉVY.

REVUE LITTÉRAIRE

Tempi passati, par Ad. SCHAEFFER, Docteur en théologie, et pasteur à Calman (1).

I

L'excellent livre dont le titre se trouve en tête de ces lignes nous a vivement intéressé, et nous l'avons lu avec un plaisir infini. Il parle du pays aimé où s'est écoulée notre enfance, il fait revivre à nos yeux le doux passé, il invoque des images qui nous sont restées chères, et place devant nous de gracieux tableaux qui étaient voilés dans notre mémoire, mais non effacés

Mais ce n'est pas seulement par ses habiles et fidèles descriptions de la nature alsacienne, que M. Schaeffer nous intéresse et nous charme. Ses souvenirs d'étudiant et l'histoire de ses débuts comme littérateur et comme pasteur n'offrent pas moins d'intérêt. On assiste à ses laborieux efforts pour acquérir la science; on voit naître son amour de la vérité et son goût passionné pour les lettres.

Les excellentes réflexions morales qui parsèment le livre, montrent que M. Schaeffer n'est pas seulement ami du vrai et du beau, mais qu'il est aussi passionné pour le bien. Nous retrouvons, enfin, dans son volume, les idées larges, généreuses, libérales dont il est un des défenseurs les plus convaincus et les plus autorisés.

II

Ist Jesus der Erloser, par MORITZ SCHWALB, Docteur en théologie, Prediger an der reformirteten Kirche St-Mariam zu Bremen (2).

M. Schwalb est, lui aussi, un pasteur libéral. Il n'a en lui rien du sectaire. Ce qu'il recommande à ses auditeurs, c'est l'amour de l'humanité sans distinction de races ni de croyances. Quand il rencontre sur son chemin une erreur, il la combat avec courage. Nous avons déjà eu occasion de signaler à nos lecteurs la vaillance de caractère et la largeur de vues du pasteur de Brême. Son dernier livre ne fait que confirmer la bonne opinion que nous nous sommes formée de M. Schwalb.

III

Die echten hebraischen Melodien, Uebersetzung, von S. Heller, herausgegeben, von Professeur-Docteur David Kaufmann (1).

Les poésies hébraïques, dont un certain nombre figure encore dans nos rituels des fêtes, ont été traduites plus d'une fois. Zunz, Sachs, Geiger, Kayserling, Sulzbach, Kaempf ont fait passer dans la langue allemande les principales productions poétiques de Juda Halévy, d'Ibn-Ezra, de Gabirol, mais aucune traduction n'est aussi réussie que celle de Heller. Ce n'est pas, à vrai dire, une traduction, c'est plutôt une imitation. M. Heller ne s'est pas attaché à traduire le texte phrase par phrase. Il l'a lu, et puis il s'est tellement identifié le poète, qu'en traitant en allemand le sujet traité par celui-ci en hébreu, il a rendu sa pensée avec une fidélité et une élégance tout à fait remarquables.

Nous engageons tous ceux de nos lecteurs qui comprennent l'allemand, et qui voudraient avoir une idée de la poésie synagogale, à se procurer le beau livre de Heller.

IV

Die jüdische Litteratur, par les Docteurs Winter et Wusche (1).

La maison Sigmund Mayer continue la publication de l'importante œuvre entreprise sous la direction du Rabbin-Docteur Winter et du Professeur-Docteur Ang. Wusche. Nous avons sous les yeux les livraisons 14, 15 et 16. La 14e livraison contient la littérature scolastique, et nous donne des extraits des tosaphistes, des casuistes et du Schulchan Arouch.

La 15e livraison contient des poésies d'Emmanuel de Rome, l'ami du Dounanh et de Kalonymos, et des extraits des écrits mystiques et cabalistiques, dont les plus célèbres sont le livre de la Création *Sépher Jetzira* et la *Sohar*.

La littérature juive compte aussi des récits de voyage des historiens. La 16e livraison leur est consacrée.

Nous répèterons ce que nous avons déjà dit précédemment, que les extraits des livres anciens que nous donnent les écrivains qui travaillent sous la direction de MM. Winter et Wunsche, sont choisis avec un soin scrupuleux et traduits avec un réel talent.

V

Der Thalmud vor dem Schwurgericht am Ende des XIXe Iahrhunderts, par WILHELM PRESSEL (2).

Un journal antisémitique d'Ulm écrivit un jour que le Thalmud est un livre dangereux, et que les Juifs sont une race inférieure sous le rapport de la moralité. L'Oberkurchenwath israélite, ce que nous appelons nous le Consistoire central, déposa une plainte contre ledit journal, dont le rédacteur fut cité devant le Jury et acquitté. Pour éclairer la religion des jurés, on demanda l'avis du Docteur Wassermann, Grand-Rabbin de Stuttgart, et du pasteur Wilhelm Pressel. Ce dernier a publié le mémoire qu'il adressa au Jury, il a paru sous le titre indiqué en tête de ces lignes.

Après avoir dit à quelle époque fut composée le Talmud et avoir donné une esquisse rapide de son contenu, l'auteur examine les reproches adressés au Talmud par la feuille antisémite d'Ulm, et il n'a pas de peine à prouver que le rédacteur de cette feuille n'a fait que copier Rohling, qui a été convaincu, par des théologiens comme Delistzch, Beckell, Schlossmann; par des juristes comme le Docteur Kopp, député autrichien, d'avoir falsifié les textes qu'il a cités.

(1) Paris, Fischbacher, rue de Seine, 33. 1 vol. 3 fr. 50.
(2) Bremen, Edouard Hampe.
(1) Trier, Sigmund Mayer.

(1) Même librairie.
(2) Leipzig, Dorffling et Franke.



Il montre l'inanité de ces reproches, et montre par de nombreuses citations que la parole du Talmud est pure et élevée.

M. Pressel, en défendant le Judaïsme, donne un témoignage éclatant de son impartialité et de son amour de la vérité.

ISAAC LÉVY,
Grand-Rabbin à Bordeaux.

TRA LOS MONTÈS

M. Lévi, Grand-Rabbin de Giessen, a reçu de son fils, le célèbre chef d'orchestre de Bayreuth, qui est allé diriger des concerts à Madrid et qui en a profité pour faire un tour en Espagne et à Tanger, des lettres renfermant quelques détails intéressant notre culte et qu'il communique à l'*Allgemeine Zeit. des Judenthums*.

De *Madrid* :

« Hier soir, j'aiemmené à l'Hôtel deux gamins de la rue et leur ai fait chanter les airs populaires, airs profonds et mélancoliques qui ressemblent aux mélodies synagogales de Pologne et qui ont la même origine arabo-orientale. C'était saisissant comme le cri de douleur d'un peuple opprimé. Les gamins fermaient les yeux, portant la main sur la joue (comme les vieux Hazzanin). »

De *Tolède* :

« J'ai visité deux vieilles Synagogues, construites en 1366 par Samuel Lévi (Schemouel Hanaguid), le Juif de cour de Pierre le Cruel et dont la demeure subsiste encore. Du plus léger style mauresque... Il y a encore une plus vieille Synagogue qui date du XIIe siècle. »

De *Séville* :

« J'ai vu au Musée une pierre tombale hébraïque de l'an 5105 encore bien conservée et dont je te communiquerai le texte plus tard.

« C'est l'opinion générale que la décadence de l'Espagne tient au bannissement des Juifs. Un secrétaire particulier de la Reine, qui, sous le Roi défunt jouissait d'une grande influence, m'a raconté qu'il avait proposé à ce dernier d'introduire des Juifs et que le Souverain y avait consenti; il s'est mis en rapport avec le baron Hirsch, le Comité russe etc., pour amener l'établissement des Juifs chassés, mais sans succès; les Juifs déclarèrent qu'à aucune condition ils ne retourneraient en Espagne »

Il doit s'agir, dans la lettre de M. Hermann Lévi, du projet Lopez-Lapuya, dont les *Archives* s'occupèrent à l'époque. L'avortement provient non des Israélites, mais du gouvernement espagnol, qui ne donnait à nos coreligionnaires aucune garantie pour l'exercice de leur culte. Et voilà pourquoi l'Espagne, en dépit de sa Constitution libérale, demeure officiellement fermée aux Juifs.

NOUVELLES DIVERSES

Voulez-vous savoir quel est le dernier cri parisien, le cri *select*, qui éclipse les interpellations plus ou moins académiques des cochers? C'est : *A bas les Juifs*. On l'a entendu, l'autre jour, autour de la statue de Jeanne d'Arc où cléricaux et francs-maçons venaient manifester concurremment, et dimanche dernier il retentissait sur le champ de courses de Chantilly, proféré par les bouches grimaçantes de parieurs malheureux qui ne pardonnaient pas au cheval de M. M. Ephrussi d'avoir gagné la course du Derby. La mode est-elle à l'antisémitisme ? nous ne le croyons pas, et nous n'attachons pas à ces incidents plus d'importance qu'ils n'en ont : mais nous ne pouvions laisser passer sans la flétrir, cette nouvelle habitude de manifester haut son amour exclusif de Jeanne d'Arc ou son dépit de perdre aux courses sur le dos d'un certain nombre de Français inoffensifs appartenant au Judaïsme, qui n'ont rien été dans le supplice de la bonne Lorraine pas plus qu'ils n'ont à endosser les déboires plus ou moins pitoyables des parieurs à la cote.

— M. Durand, juge au Tribunal de la Seine, ancien chef de cabinet du garde des sceaux, est nommé vice-président du Tribunal de la Seine.

— M. Neton, licencié ès lettres, est nommé chef du secrétariat particulier du ministre des colonies.

— L'enseigne Marx a été promu lieutenant de vaisseau.

— On annonce le décès de Mme Paul Fould, femme de l'ancien Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, et l'un des fils de feu M. E. Fould, notaire.

La défunte, née Gunzbourg, était la belle-sœur de M. Alphonse Fould, président du Consistoire de Nancy, et de M. Eugène Pereire, membre du Consistoire central des Israélites de France et Président de la Compagnie générale transatlantique.

— La *Bienfaisante israelite* vient de publier en une fort élégante plaquette le compte rendu des fêtes de son cinquantenaire célébré au mois d'octobre 1893. On y trouve réunis le programme de la cérémonie religieuse avec le discours de MM. les G. R. Zadoc Kahn et Dreyfuss, la relation du Banquet donné à l'Hôtel Continental et les discours et toasts prononcés à cette occasion par MM. Monod, Zadoc Kahn, Narcisse Leven, Dr Klein, Dorville, Créhange, P. Oppenheim, Israël Lévi, etc. La brochure se termine par le compte rendu de l'assemblée générale du 23 novembre et la liste des dons recueillis dans l'année 1893 et de ceux à l'occasion du cinquantenaire. Cette publication fort soignée fait honneur à la *Bienfaisante* et couronne dignement son Jubilé dont elle conservera le souvenir.

— M. Albin Vidal, directeur des constructions navales au ministère de la Marine en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, est décédé samedi dernier 2 juin à Paris, dans sa soixante-dixième année.

— Dédié aux feuilles qui accusent systématiquement les Juifs d'avoir fomenté et entretenu l'agitation anticléricale :

Bône. — Hier la procession de la Fête-Dieu, qui avait été interdite depuis quatorze ans, avait été autorisée à la demande des commerçants de la ville en tête desquels se trouvait *un Israélite*.

Alsace-Lorraine

— La science juive vient de faire une perte bien sensible. Le docteur Alexandre Kohut, Rabbin de la Communauté *Ahavat Hèssed* de New-York, vient



de mourir à l'âge de cinquante-deux ans. Né en Hongrie, le regretté défunt avait fait de très fortes études hébraïques et orientales. Après avoir occupé plusieurs postes rabbiniques dans son pays natal, il fut appelé à New-York où son éloquence était fort prisée. Il a publié de nombreux ouvrages, mais le plus important, vrai monument de patience et de science, c'est l'*Aruch completum*, Dictionnaire talmadique qui fait autorité et qui lui a coûté vingt-cinq ans de travail et de recherches.

— On télégraphie de Côme (Italie) :

« La municipalité a autorisé la maison Dreyfus-Weil, de Zurich, d'installer dans des conditions déterminées une boucherie israélite à la frontière suisse. Un local sera construit tout exprès.

« A Luino (lac Majeur), on installe également un système de boucherie israélite pour le compte d'une maison allemande. »

— Un Allemand immigré, l'avocat Dr Heyder, un antisémite avéré, a adressé une pétition au Conseil municipal de Metz, qui l'a rejetée à l'unanimité, tendant à introduire dans tous l'empire allemand une méthode unique d'abatage des animaux, qui visait en un mot à l'interdiction de la *Schechitah*. Il ne faut pas trop en vouloir au fougueux antisémite, qui a fourni au service vétérinaire l'occasion d'adresser au Conseil municipal un rapport étendu sur la question et où on lit les déclarations suivantes, qui en résument bien l'esprit :

La méthode d'abatage juif est la plus humaine. C'est le moins douloureux entre tous les systèmes de boucherie. C'est la méthode idéale. Elle presente tous les avantages tant au point de vue physiologique qu'à celui de la santé publique. »

Tout ce qu'on doit retenir de la pétition de M. Heyder, c'est que la campagne contre la *Schechitah* a réellement un caractère antisémitique, ce dont on se doutait généralement; mais la preuve est faite.

Etranger

— Il est fortement question d'établir à Sitomir (Russie) un institut agricole israélite. Une partie du legs du Dr Lesner, soit 220,000 roubles, sera employée à cette fondation pour laquelle la ville accorde généreusement un terrain étendu. De plus, la Communauté israélite s'engagerait à subventionner l'institution par une contribution annuelle.

— M. Maxim Kogan, qui a été un des administrateurs des colonies juives fondées par le baron de Hirsch dans la République Argentine, se trouvait récemment de passage à Londres.

La *Westminster Gazette* l'a fait interviewer, et M. Kogan s'est exprimé dans les termes les plus favorables sur les immigrés, entre autres sur leurs aptitudes agricoles.

« Ils semblent, a-t-il dit, y avoir des dispositions héréditaires : on voit de vieilles Juives, qui certainement n'avaient jamais, dans leur pays d'origine touché un cheval, chevaucher avec aisance pour se rendre aux provisions... ou a la Synagogue. »

M. Kogan constate avec une égale satisfaction le bon rapport qu'entretiennent les immigrants juifs avec le reste de la population : la grande majorité des autres colons est d'origine italienne : tout se passe le mieux du monde. Lorsque, à l'automne dernier, la révolution sévissait sur la Plata, et que les Gauchos natifs mettaient à feu et à sang la province de Santa-Fé, on vit les colons italiens de Constance et de Humboldt, vaillamment secourus par leurs voisins juifs de Moiseville, qui arrivèrent armés de carabines Winchester, à la poursuite des pillards.

M. Kogan conclut en affirmant que les Juifs font d'excellents fermiers, et que le succès de la colonisation est certain, pourvu qu'elle soit sagement administrée.

— Un tribunal de Bade a condamné un journaliste antisémite à six semaines de prison par application de l'article 130 du Code, qui punit le délit d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres. C'est la première condamnation infligée à des antisémites en vertu de cet article.

— Le rapport sur la situation de la grande Communauté de Buda-Pesth contient les intéressants chiffres qui suivent : Aux *Recettes*, nous voyons figurer 112,000 florins, produit de la contribution imposée aux membres; aux *Dépenses* nous trouvons 51,000 florins pour l'entretien des Synagogues et 38,000 florins pour les appointements des Rabbins et autres fonctionnaires du culte.

— Nous avons le plaisir d'apprendre que l'un de nos correspondants de Londres, l'honorable M. E. J. Lœwe, vient de recevoir la croix de chevalier du Lion du grand-duché de Bade. Cette distinction vient justement récompenser la fondation d'une Ecole normale d'instituteurs due aux efforts éclairés de M. Lœwe.

— Un correspondant du *Meletz* a visité, à Baltimore, le Temple de la secte chrétienne des sabbathiens, qui observe scrupuleusement le sabbat juif. On lui a fait le meilleur accueil. Il paraît que les affiliés à cette doctrine sont au nombre de quarante mille aux Etats-Unis. Non seulement ils s'abstiennent le samedi de tout travail et de tout commerce, mais ils respectent encore d'autres lois mosaïques. Ainsi ils ne mangent pas de viande de porc, ni de poissons privés d'écailles et de nageoires, etc.

Ils se distinguent, en outre, par une sympathie ardente pour la race juive en laquelle ils voient et respectent l'élue de Dieu.

AVIS CONSISTORIAL

Suivant le désir exprimé par la Société nationale « le Souvenir français, » un service religieux en mémoire des militaires et marins morts pour la Patrie sera célébré dans la Synagogue de la rue de la Victoire.

Cette cérémonie aura lieu samedi 23 juin à 4 heures, sous la présidence de M. le Grand-Rabbin de Paris.

Le Directeur, gérant responsable : Isidore Cahen.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire israélite, 24, rue Chauchat.




Digitized by Google

CE NUMÉRO CONTIENT UN SUPPLÉMENT

LV° ANNÉE — N° 24. — Jeudi 14 Juin 1894 — LV° ANNÉE

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne................. 1 fr. 50
Intérieur du journal....... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

Nous commençons aujourd'hui la publication annoncée de la curieuse Etude historique « LES JUIFS DE PARIS AU XVIII° SIÈCLE », *par M Léon Kahn, qui se poursuivra régulièrement dans chacun des numéros des* Archives.

AVIS POUR LE RÉABONNEMENT

Echéance du er juillet 1894

Les personnes dont l'abonnement expire fin courant (30 *juin* 1894) *sont priées de nous adresser avant cette date le montant du renouvellement, par chèque, traite sur Paris ou mandat-poste à l'adresse du « Directeur des* Archives Israélites ».

SOMMAIRE

Le Rapport annuel du Comité de Bienfaisance

Tous les ans au printemps, depuis que sa reconnaissance comme d'utilité publique astreint le Comité de Bienfaisance à publier le compte-rendu de sa gestion annuelle, nous recevons une compacte brochure habillée tantôt de jaune, tantôt de rose, cette fois-ci de bleu, qui contient le rapport lu à la dernière assemblée générale, suivi de la liste des souscripteurs et des donateurs

Tous les ans, nous prenons plaisir à analyser ce document qui nous permet de saisir sur le vif les grands bienfaits de cet important service de la charité israélite parisienne, qui combat la misère sous ses formes les plus variées, sans arriver toutefois à l'extinction du paupérisme, cette belle réforme sociale qui n'en est pas moins, n'en déplaise à M. Guesde et autres farceurs socialistes, une immense chimère.

Non seulement, le Comité n'éteint pas le paupérisme sous la manne de secours ingénieux qu'il fait pleuvoir dans les mansardes israélites, mais il le voit grandir d'année en année, et son budget de dépenses avec.

C'est le cas de répéter ici la constatation faite par le Pentateuque, parlant de la condition de Hébreux en Egypte : plus on les frappait et plus ils se développaient.

Plus le Comité multiplie ses efforts généreux et plus ses intéressants solliciteurs croissent en nombre, et plus le déficit, l'horrible déficit, la désolation des Etats comme la terreur des bourses particulières, creuse son budget. Il est bon de faire remarquer, à titre de circonstances atténuantes (ne serait-il pas plus juste de dire aggravantes), que le Comité a dans deux Etats : la Russie et la Roumanie, deux gros rabatteurs. Le régime inique et barbare qui pèse sur les israélites de ces deux pays les pousse, les accule à l'émigration, et comme ils ne peuvent se rendre en Palestine qui leur est fermée, beaucoup d'entre eux se résignent aisément à demander à cette autre

Palestine des israélites modernes qui s'appelle la France, du pain et la liberté. De la liberté, nous pouvons leur en donner à loisir. La France républicaine a de quoi satisfaire, sous ce rapport, les appétits les plus exigeants.

Mais du pain et, ce qui vaut mieux que le pain, des moyens réguliers et honorables d'existence, cela c'est une autre affaire et même très difficultueuse. Cependant, c'est à quoi le Comité de Bienfaisance, de concert avec l'*Alliance*, s'emploie activement quand des convois d'immigrants israélites, échappés aux dures lois de la Roumanie et de la Russie, viennent camper aux abords de la gare de Lyon et exhiber aux yeux des passants apitoyés les stigmates très visibles et très humiliants de leur misère et de leur dénuement. Il recueille ces malheureux, leur donne un gîte et du pain, à eux et à leur nombreuse famille, envoie en Amérique ceux qui demandent à y aller rejoindre un parent qui s'est tiré d'affaire et a réussi, et garde à Paris ceux qui ne savent ou ne peuvent pas aller autre part. Et c'est ainsi que ses charges croissent, que ses dépenses sont de *dix mille francs* supérieures à celles de l'exercice précédent, et montent en quatre années de la bagatelle de *cent quarante mille francs*.

Le budget des *Dépenses* en 1893 s'est élevé à *425,145 fr. 15*, tandis que celui des *Recettes*, se tenant à une respectueuse distance de son confrère, se chiffrait par *351,034 fr. 31*.

C'est là un gros, très gros chiffre qui menace d'enfler encore, et pour subvenir à ces charges écrasantes, le Comité est obligé de réitérer ses sollicitations à la charité de ses coreligionnaires, de s'ingénier pour les rendre productives, de réclamer le concours d'hommes de bonne volonté qui s'en vont *schnorren* pour éviter aux malheureux cette honte et battre le rappel des bourses garnies, mais indifférentes ou bien récalcitrantes.

Nous venons de vous mettre au courant des difficultés financières au milieu desquelles se débat le Comité pour faire face à des besoins sans cesse croissants et causés par l'immigration russo-polonaise ou roumaine. Nous croyons que, pour obvier à cette situation menaçante pour la Communauté de Paris, il y aurait lieu d'associer aux responsabilités et aux charges de l'assistance des immigrés les Communautés de la province. Tout simplement en distribuant dans toutes les *Kehiloth* de la France, qui ne se soustrairaient pas à ce devoir de solidarité, suivant les cas, un certain nombre de ces familles de réfugiés qui infuseraient un sang nouveau à ces Communautés et dont le départ de Paris viendrait rendre disponibles des ressources qu'elles absorbent par leur présence dans la capitale. Sans compter que cette répartition aurait pour effet de faciliter à ces malheureux les moyens de se suffire à eux-mêmes par le travail ou le commerce, la concurrence n'existant pas comme à Paris, où ils vivent les uns sur les autres, végètent et se gênent mutuellement. Que, par exemple, les Communautés de Rouen, Le Havre, Fontainebleau, Orléans, La Ferté, etc., se chargent chacune de une, deux ou trois familles, que cet exemple de solidarité soit suivi dans toutes les Communautés de France, et du coup voilà notre Comité de Bienfaisance dégagé, respirant un peu, recouvrant des disponibilités; et d'un autre côté voilà des familles trouvant rapidement et à meilleur marché des moyens honnêtes d'existence, se créant un avenir laborieux mais honorable, et voilà enfin des Communautés qui, avec quelques sacrifices n'excédant pas d'ailleurs leurs ressources, voient leurs rangs clairsemés se garnir de recrues modestes, mais utiles.

Cette combinaison offre donc un triple avantage. Elle allège le Comité de Bienfaisance et lui permet d'assurer dans de meilleures conditions l'existence et l'assistance de son contingent régulier de déshérités ; elle fournit à d'intéressantes victimes de la persécution les moyens de se relever dans des conditions très sérieuses de succès.

Enfin, elle apporte à des *Kehiloth* qui dépérissent, où le culte s'en va à vau-l'eau, des éléments d'activité religieuse qui aideront à leur fonctionnement normal, à leur reconstitution.

C'est donc dans une entente avec toutes les Communautés de France que notre Comité trouvera les moyens de faire face aux charges de l'immigration russo-roumaine plus que dans les appels désespérés à la charité privée, sollicitée de tant de côtés différents et obligée par là de se restreindre.

Nous appelons l'attention de nos administrateurs de bienfaisance et de toutes les personnes qui s'intéressent aux œuvres de charité sur le programme que nous venons d'esquisser. Nous serons très heureux de recueillir, dans ces colonnes ouvertes à tout ce qui peut servir la cause juive, leurs observations, leurs réflexions et leurs critiques, voire même tous les projets et toutes les initiatives que ces lignes auront le don de suggérer et concourant au même but. Cette sorte d'enquête que nous instituons ici servira mieux les intérêts de la classe nécessiteuse qu'une discussion dans une Commission forcément restreinte par le petit nombre de personnes qui y prennent part. Du choc des idées jaillit la lumière et... les charitables inspirations.

Et maintenant revenons au rapport du Comité et indiquons par quelques chiffres les principaux efforts et effets de son action philanthropique. Le centre, surtout pour les réfugiés, en est ce bureau de la rue Saint-Claude où un personnel dévoué et empressé seconde très utilement les membres du Comité de service à tour de rôle.

En 1893 on y a distribué 44,731 bons de pain, 73,233 bons de fourneau, 2,782 bons de chauffage. On y a secouru 163 convalescents, donné des secours de layettes à 2,909 femmes en couches, accordé des médicaments pour 13,851 fr. 80 et distribué une *cinquantaine* de mille francs en secours en espèces.

Enfin on a rapatrié ou dirigé sur d'autres pays 2,398 personnes.

On a distribué en secours réguliers aux *pauvres inscrits* — ce qu'on pourrait appeler les retraités du Comité — ils sont *quatre cents* — 50,338 fr. 50. Ces braves gens ont en outre reçu 13,244 bons de pain, 6,563 bons de viande, fourneau, sans compter des bons de chauffage. Il y a en outre 119 familles assistées avec 206 garçons et 201 filles, qui ont coûté 50,495 fr. 65.

Rappelons que le Comité a à sa charge 43 enfants assistés ; les deux fourneaux alimentaires ont coûté 74,759 fr. 45.

Ils ont servi *sept cent vingt-six mille portions*, chiffre qui représente pas mal d'appétits satisfaits ; 2,861 personnes ont reçu leur loyer entier ou partiel, ce qui a occasionné une dépense de plus de *9,000 francs*. Enfin, les *cantines scolaires*, une heureuse invention du Comité, ont distribué 30,000 portions aux élèves des cinq écoles israélites, ci : près de 10,000 francs; 5,195 garçons et 1,145 filles, plus 175 initiés ont reçu un habillement complet, ci : *27,199 francs*. Trois mille personnes ont reçu 26,000 kilos d'azymes, coût : 19,317 francs.

Voilà, à grands traits et à grands chiffres, la physionomie d'une année de travail, de dépenses, c'est-à-dire de charité pour notre Comité. On voit que son action généreuse rayonne dans tous les sens, qu'elle poursuit la misère sous toutes ses formes et, si elle ne la supprime pas, c'est que, pour en revenir à notre réflexion du commencement de cet article, *la pauvreté*, comme dit le Pentateuque, *ne disparaîtra pas de la terre*.

Mais il faut savoir gré à notre Comité de procurer aux nécesiteux et aux invalides de la Communauté, à ceux-ci un peu d'aisance, à ceux-là un morceau de pain.

H. Prague.

ACTUALITÉS

DISTRIBUTION DES PRIX AU REFUGE DU PLESSIS-PIQUET

Ainsi que l'avions annoncé dans un numéro précédent, la distribution des prix aux élèves du Refuge du Plessis-Piquet a eu lieu le dimanche 3 juin. Le Conseil d'administration du Refuge avait convoqué ses adhérents à cette belle cérémonie, dans le bel établissement qu'il a fondé tout près de Sceaux. Plus de 300 personnes avaient répondu à son appel et se pressaient dans une vaste tente élevée dans le parc et décorée de fleurs et de drapeaux. Les dames en toilettes claires, des militaires de toutes armes en uniforme, la campagne admirable et le temps splendide donnaient à cette fête une physionomie toute particulière.

Nous avons remarqué dans l'assistance beaucoup de notabilités de notre Communauté, les maires du Plessis-Piquet et de Fontenay-aux-Roses, l'inspecteur d'Académie, le chef du cabinet de ministre de la guerre, ainsi que de nombreuses dames bien connues pour leur inépuisable charité et l'intérêt qu'elles portent à toutes les œuvres de bienfaisance.

M. Hirsch, président du Conseil, après une courte allocution, donne la parole à M. le Grand-Rabbin de France.

Dans un discours empreint des sentiment les plus élevés, M. Zadoc Kahn, commente ce vers du poète :

> O fortunatos nimium sua si bona norint agricolas!

L'orateur évoque le souvenir des anciens Hébreux qui étaient, avant tout, une population agricole, dont il importe de reprendre les grandes et belles traditions. La péroraison de ce discours, dans lequel M. Zadoc Kahn a invité les jeunes élèves à se montrer dignes de tels exemples, a été chaleureusement applaudie.

M. le Grand-Rabbin de Paris, dans une courte allocution, a remercié le Comité et les souscripteurs des efforts qu'ils faisaient pour réaliser l'œuvre si intéressante de la Société, et il a félicité les enfants qui, par leur exemple, ont créé une maison de travail et d'honneur, dont la prospérité peut être considérée comme certaine.

Le palmarès est lu par M. Coudry, directeur du Refuge.

Les nombreux et beaux volumes distribués aux enfants avaient pour la plupart été offerts par de généreux donateurs ; il en est de même des livrets de caisse d'épargne, qui doivent constituer le pécule des élèves à leur sortie de l'établissement.

A la suite de la distribution, des exercices d'ensemble ont été exécutés par tous les élèves. En un clin d'œil ceux-ci ont revêtu leurs costumes de gymnastique, et pendant un quart d'heure, ils émerveillent les assistants par leur vigueur, leur souplesse, leur dextérité et la précision de leurs mouvements.

On passe dans les salles de classe, ornées de fleurs et de verdure, et où un lunch est offert aux invités. Puis la foule s'éparpille dans le magnifique parc attenant à l'établissement et qui, avec ses belles fleurs, ses avenues ombragées, ses arbres séculaires, son délicieux étang, ses allées droites ou onduleuses, ressemble à un véritable Eden. Un immense potager produit des légumes et des fruits magnifiques, des fraises grosses comme le poing, des asperges monstrueuses.

Un coup d'œil sur la ferme, avec son étable de vaches, en pleine prospérité, et l'on se précipite sur les voitures qui attendent pour ramener les invités à la gare.

Et tout en regagnant le logis au soleil couchant, on ne peut s'empêcher de penser que les habitants de ce bel établissement sont, comme le disait si bien M. le Grand-Rabbin de France, des heureux parmi les heureux, eux, dont la vie s'écoulera paisiblement en plein air, loin de l'atmosphère viciée des villes, et qui, nés dans la misère et l'abandon, ont la fortune trop rare de commencer leur existence



dans une maison où la discipline est douce, où l'on ne rencontre que des visages amis, et d'où l'on sort armé pour la grande lutte de l'existence.

Correspondances Particulières

Angleterre

Londres, 1er juin

Sir John Gorst Q. C, M. P;, Solicitor-General sous le ministère de Lord Salisbury, s'intéresse vivement aux grandes questions sociales. Afin de juger *de visu*, il s'est bravement installé à Toynbee Hal l, au beau milieu du camp où se livre en ce moment la lutte sociale, à l'East-End de Londres. Il s'est mis à visiter les pauvres pour apprendre d'eux, de vive voix, toutes les misères qui les affligent et juger, personnellement, de leur véritable condition — chose incomprise au West-End — quartier favorisé des classes riches. L'opinion d'un éminent juriste, qui a une longue expérience, est digne d'attention : Un rédacteur au *Jewish Chronicle* a eu une *interview* avec le *right honorable gentleman*, au sujet de ses visites aux pauvres, tant anglais qu'étrangers.

La première impression de sir John Gorst a été des plus favorables aux israélites, avec lesquels il s'est entretenu. « En général, dit-il, les israélites « que j'ai vus sont sobres, méthodiques, tranquilles, « économes. Ce sont d'excellents travailleurs et ils « donnent peu de peine à la police. Ce qui m'étonne, « c'est la rapidité avec laquelle leur travail leur « permet d'occuper de bonnes positions. Aussi, loin « d'être à charge à qui que ce soit, leur présence, « au contraire, est d'un bon rapport au pays. Il est « absurde de les désigner comme des indigents. « L'immigration est de si peu d'importance, qu'au- « cune restriction légale n'est nécessaire.

« En outre, les Juifs sont peu adonnés à la boisson ; « je n'ai pas vu un seul israélite ivre pendant mon « séjour au East-End et la plupart sont labo- « rieux... »

— M. le docteur Niven, officier de santé de la ville de Manchester, dans son dernier rapport médical, fait observer que la mortalité, surtout parmi les enfants de Strangeways et de Red-Bank — quartiers habités principalement par les israélites, — est peu importante en comparaison avec celle des autres districts de Manchester. Il en a attribué la cause aux soins constants que la race juive donne aux enfants, à la méthode d'abattre le bétail et surtout à la tempérance.

A. H.

Bulgarie

Tatar-Bazardjik, 5 juin 1894.

Le changement de Cabinet et ses conséquences pour les Israélites de Bulgarie.

Le grand événement du jour dans notre pays est la démission de M. Stamboulof, premier ministre du Conseil d'Etat, acceptée le 17/29 mai. Il est certain que plusieurs personnes amies du Judaïsme désireront connaître les suites que pourra avoir pour nous, Israélites de Bulgarie, la chute du Cabinet présidé par M. Stamboulof depuis huit ans, et l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement ayant à sa tête le Dr Stoïlof, ministre de l'intérieur.

Le désir de connaître les sentiments que le Dr Stoïlof nourrit envers nous est d'autant plus justifié, que chacun est au courant des proportions alarmantes qu'a prises dernièrement l'antisémitisme en Bulgarie.

M. Stoïlof, qui a déjà occupé un poste ministériel il y a quelques années, s'est, pendant sa carrière d'avocat, montré le défenseur très vaillant de nos droits. C'est lui qui a courageusement plaidé en faveur du Dr Dankovitz, ex-Grand-Rabbin de Bulgarie, quand ce dernier comparut devant la cour d'assises de Sofia comme prévenu d'avoir offensé la dignité du peuple bulgare dans une brochure qu'il venait de publier alors au sujet de la calomnie du sang, si je ne me trompe. C'est aussi le Dr Stoïlof qui a accepté de se rendre à Rahovo où a été jugé, l'an dernier, le fameux procès à sensation intenté contre un groupe d'Israélites de Vratza, accusés tous d'avoir tué un enfant chrétien dans un but rituel ; c'est grâce à l'éloquence du célèbre avocat devant les jurés, à Rahovo, que tous nos coreligionnaires ont été reconnus innocents et mis en liberté.

En ajoutant à ces considérations le fait que plusieurs notables israélites de la capitale ont toujours entretenu des relations très cordiales avec le nouveau premier ministre, nous sommes heureux de conclure que, sous le gouvernement actuel, notre liberté religieuse ne sera point menacée et que, comme le veut la Constitution, notre égalité devant la loi sera toujours sauvegardée.

La crise ministérielle a aussi contribué à améliorer sensiblement la situation des membres de plusieurs Communautés israélites de Bulgarie, parmi lesquelles la nôtre occupe le premier rang. Le public israélite respire plus librement maintenant, car il ne sera plus opprimé par des adversaires intérieurs, qui, se voyant soutenus par certaines personnes accréditées auprès de l'ex-ministre, se croyaient autorisés à commettre sur leurs frères mêmes des actes qui rappelaient le Moyen-âge. La situation, pour plus d'un, était devenue bien difficile. M. Franco, directeur de l'Ecole de l'« Alliance israélite » de notre ville, a été victime de certaines persécutions qui ne se reproduiront plus.

M. Natchévitch, ancien ministre des finances, est chargé actuellement de diriger le ministère des affaires étrangères et des « Cultes. » Le Grand-Rabbinat dépendant de ce département, tout nous fait croire que M. le Dr Grünwald, qui gagnera la sympathie du nouveau titulaire, pourra continuer avec succès l'œuvre projetée par lui d'introduire d'importantes réformes dans l'organisation de nos Communautés qui, actuellement, laisse beaucoup à désirer

Il est aussi intéressant de signaler ici, que les notables de notre Communauté (et des autres probablement) ont adressé une dépêche de félicitations aux nouveaux ministres et exprimant des vœux pour que, sous leur gouvernement, toute injustice fût évitée.

B.-J. BAROUCH.

LES JUIFS DE PARIS AU XVIII[e] SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE

AVANT-PROPOS

Les Archives de la Lieutenance générale de Police de Paris, déposées à la Bibliothèque de l'Arsenal, renferment environ cent cinquante dossiers relatifs aux Juifs de Paris pendant le Dix-huitième siècle (1). Ce sont ces dossiers que nous avons analysés et groupés pour établir la situation des Juifs à Paris à cette époque. Les dossiers ne visent pas, comme on pourrait le croire, des délits ou des crimes commis par les Juifs; ils se rapportent à tous les incidents de leur existence dans la capitale. Tolérés à peine dans la ville, ils étaient en effet soumis à la surveillance d'un bureau de la police, au même titre que les étrangers; ils relevaient directement d'un inspecteur spécial, étaient placés sous son autorité immédiate et lui devaient un compte minutieux de leurs moindres actes. Telle est la raison pour laquelle un si grand nombre de dossiers les concernant figurent dans les papiers de police, à côté des affaires de divers ordres qui rentraient dans les attributions habituelles de la Lieutenance générale.

Bien qu'en réalité on ne puisse faire de l'Histoire uniquement avec des documents de police, dont la sincérité est suspecte, dont les conclusions à tout le moins sont généralement erronées et partiales, on ne saurait les dédaigner quand ils embrassent dans les moindres détails la vie et les mœurs d'une catégorie d'individus placée tout entière sous la main de la police. « Il n'y a rien de petit, a dit Michelet, pour qui cherche et veut comprendre. »

D'ailleurs bien limité est le nombre des Juifs qui ont pu résider à Paris à cette époque sans que leurs noms aient été mêlés de façon quelconque à des incidents de police ou mentionnés dans les états qui furent dressés régulièrement de 1755 à 1760 par l'un des inspecteurs chargés de les surveiller. Est-ce à dire pour cela qu'ils étaient tous des gens sans aveu? Il suffira, pour se persuader du contraire, de parcourir notre esquisse des *Juifs de Paris sous Louis XV* (2), où nous avons donné une vue d'ensemble des Juifs groupés dans la ville à cette époque. Des noms irréprochables y figurent : ce sont entre autres ceux de Salomon Benjamin, placé par les Fermiers généraux à la tête de la Manufacture des Tabacs; d'Israël Bernard de Valabrègue, interprète à la Bibliothèque du roi; de Michel Goudchaux, syndic général de Juifs de Lorraine; de David Pereire et de Jacob Rodrigues, son frère, l'instituteur des Sourds-Muets de Moïse Blien, Syndic général des Juifs d'Alsace, qui se distingua par sa généreuse philanthropie pendant les disettes de 1744 et de 1748 (3).

Certes, d'autres Juifs d'importance habitaient Paris, et ne figurent pas dans les cartons de la police : Silva, par exemple, qui obtint en 1724 la place de médecin consultant du roi, et dont Voltaire dit le plus grand bien dans son *Siècle de Louis XIV* (4); Fonseca, qui fut également un médecin célèbre et dont Voltaire fit aussi l'éloge dans son *Histoire de Charles XII* (5); Isaac Pinto, l'écrivain distingué (6), qui résida à plusieurs reprises à Paris et qui, par la dignité de son caractère comme par l'intégrité de ses mœurs, y acquit une grande considération.

Mais ces Juifs étaient placés dans une situation presque privilégiée et, sauf Bernard de Valabrègue, Jacob Péreire et Moïse Blien, dont les rapports avec leurs « Synagogues » étaient constants, ceux que nous venons de citer ne se mêlaient pas activement à la vie des Juifs à cette époque.

C'est cette existence que nous avons cherché à fixer ici.

Partout en France elle était troublée, sauf en Guyenne où la condition des Juifs espagnols et portugais était particulièrement favorable. En Alsace, en Lorraine, au Nord et dans le Centre, comme à Paris, les autres Juifs faisaient les plus grands efforts pour sortir de l'état d'avilissement dans lequel ils étaient plongés; mais partout ils se heurtaient à des difficultés presque insurmontables. Les préjugés semblaient invincibles. Cependant quelques Juifs, par leur intelligence supérieure, par une fortune inespérée, furent assez heureux pour en avoir raison. Tels, outre ceux que nous avons dits tout à l'heure, Astruc, médecin de la Faculté de Paris, Liefmann Calmer, Vidame d'Amiens, Baron de Picquigny, Salomon Perpignan, l'un des fondateurs de l'Ecole Royale gratuite de dessin, Sara Allegri, qui obtint des lettres de Naturalité en 1772. Mais c'était là le petit nombre, une véritable exception, et l'immense mojorité continuait à végéter, en butte à toutes les tracasseries, à toutes les vexations.

C'est la vie de ces malheureux que nous racontons, d'après les dossiers de la police, les rapports et les notes des exempts. Toutes ces pièces vont nous permettre de reconstituer la vie des Juifs à Paris depuis les premières années du dix-huitième siècle jusqu'aux approches de la Révolution, de connaître les souffrances qu'ils ont endurées, les obstacles qu'ils eurent à vaincre, leurs mœurs, leurs professions, leur condition morale, religieuse et sociale. Elles jetteront en même temps un jour curieux sur ce siècle « où nul ne

(1) Les Archives de la lieutenance générale de police ont été classées avec une méthode sûre et un ordre remarquable par M. Frantz Funck-Brentano, bibliothécaire à l'Arsenal. Elles sont appelées, grâce à lui, à rendre au public lettré et chercheur les plus signalés services. C'est à sa connaissance approfondie des choses de la Bastille, à son concours toujours très affable, que nous devons de pouvoir dès maintenant présenter cette étude au lecteur. Nous sommes heureux de lui en exprimer ici notre plus vive gratitude.

(2) *Les Juifs de Paris sous Louis XV* (Paris, 1892).

(3) Carmoly, *Revue Orientale*. Tome 2, p. 261 (Bruxelles, 1812).

(4) Ibid. *Les Médecins Juifs* (*Revue Orientale*, Bruxelles, 1842).

(5) Ibid.

(6) Il est l'auteur d'un *Essai sur le luxe* et d'une *Apologie pour la nation juive* (Voy. *Les Juifs à Paris*. Paris 1889).



peut pour le bien, tous pour le mal»; où enfin la société s'abandonna à toutes les corruptions jusqu'au moment où la Révolution vint relever le niveau moral si étrangement abaissé.

CHAPITRE PREMIER

RÈGLEMENTS ET ORDONNANCES CONTRE LES JUIFS. — LIEUTENANTS GÉNÉRAUX DE POLICE.

Les Juifs de Metz furent des premiers à fréquenter Paris. Forts sans doute des priviléges que des lettres-patentes très anciennes leur avaient octroyées dans le pays messin, désireux aussi de sortir du quartier trop étroit qui leur était spécialement affecté et où ils ne devaient résider qu'en nombre limité, ils crurent pouvoir sans entrave fixer leur établissement dans la capitale. Pendant les premières années, il est vrai, ils ne furent l'objet d'aucune vexation. Assimilés pour la surveillance de police aux résidents étrangers, ils vivaient sous la direction morale de trois ou quatre d'entre eux que l'on désignait communément sous le nom de «principaux chefs de la Synagogue de Metz».

Mais, en 1719, la police s'inquiéta de l'arrivée de quelques Juifs qui, profitant des facilités laissées à leurs coreligionnaires déjà établis, n'avaient pas cru nécessaire de se munir de permission de séjour ou de passeport. C'était là une obligation fort ancienne à laquelle, depuis leur création, les lieutenants généraux de police avaient toujours tenu fermement la main et ils n'entendaient pas qu'aucun Juif ou étranger pût s'y soustraire.

Deux exempts furent donc chargés de s'assurer de ceux qui avaient négligé de se mettre en règle et, pour réprimer leurs velléités d'« indépendance », les mirent au Fort-l'Evêque d'où les «délinquants» ne sortirent que pour être relégués dans leur pays d'origine.

Cette mesure partielle fut bientôt jugée insuffisante. M. Teschereau de Baudry, moins facile que M. de Machault à qui il venait de succéder à la lieutenance-générale de police, prescrivit en 1721 une enquête sur les Juifs présents à Paris. A la suite de ces recherches. on lui soumit l'état suivant :

Estat de quelques Juifs qui sont à Paris et qui mériteroient d'en estre chassez pour s'estre trouvez sans passeport :

1. Lazard Ottolinguy, pour travailler à faire des fleurs.
2. Jonas } venus pour achepter des mar-
3. et Jonas Lévy, } chandises de peletrie.
4. Cerf Carlebac. Il dit estre commis de Joseph Lévy.
5. Nathan Schowabe. Dit estre en procez contre Salomon Schowabe.
6. Mayer Franc. Dit estre venu pour faire le recouvrement de plusieurs sommes qui luy sont deues.
7. Salomon Bone. Dit estre venu pour vendre des chevaux et aprendre la langue.
8. Moyse Fiercelle, } disent estre venus pour don-
9. Salomon Fribourg. } ner à manger à des Juifs.
10. Mandel de Vienne. Il dit auoir un procez devant Mrs les Crs du Conseil.
11. Salomon Bernard } Disent estre venus pour don-
12. et Bernard May. } ner à manger à des Juifs.
13. Compere Zay. Il est venu à Paris avec un marchand pour aller à La Rochelle.
14. Jacob Coblents. Il dit auoir un procez.
15. Lion Prague, pour aprendre la langue.
16. Bernard. Il est venu pour aprendre la langue et chercher un maître.
17. Jonas Altchurche. Il donne à manger à des Juifs.
18. Elie Prag, dit avoir des procez (rue Quinquempoix, chez Dupré, perruquier).
19. Salomon Francfort. Est venu pour achepter des marchandises.
20. Isaac Bernard. Dit estre venu pour négocier des marchandises de friperie.
21. Jacob Comperte Moyse. A dit n'avoir aucune affaire à Paris.
22. Lion Picard. Il prétend qu'il luy est deub pour les Etapes de 1714 et 1715.
23. Samuel Cerf. Il prétend qu'il luy est deub par Mayer Lévy.
24. Abraham Mears. Il dit qu'il est venu pour contraindre un Anglois qui luy doit. Cet Anglois n'est point en France.
25. Eleazar Isaac Lévy. Il dit avoir un procez contre le marquis Damis.

M. de Beaudry, ému sans doute de tant d'irrégularités, fit tenir au Régent une note qui fut le point de départ de toute une série de mesures contre les Juifs.

C'était un « *Projet pour ne laisser aucun Juif à Paris sans passeport* ».

Il y était dit qu'il avait « toujours esté d'usage de n'en souffrir aucuns dans cette capitale sans des permissions expresses et particulières », que le lieutenant général de Police de Paris, qui visoit leurs passeports ou permissions, se trouvoit par ce moyen a portée de veiller à leur conduite, et que « lorsqu'ils ozoient abuser de la tolérance qu'on avoit de les souffrir à Paris, ils estoient chassez sur le champ, ou emprisonnez en cas de désobéissance. »

Teschereau de Baudry, rappelant qu'au mois de janvier précédent le Régent avait décidé de « chasser de Paris les Juifs suspects, de quelque Synagogue qu'ils puissent estre », demandait à « rétablir cette ancienne règle » et à faire emprisonner ceux qui y contreviendraient. Le Régent approuva ce projet le 6 mai 1721 Nous verrons bientôt ce qu'il y avait de vrai dans ces accusations.

Le magistrat, ainsi armé, devait avoir facilement raison des quelques Juifs qui ne se décideraient pas à régulariser leur situation ou s'obstineraient à revenir à Paris malgré la défense rigoureuse qui leur en était faite.

Cependant, un an après, un second mémoire était adressé au Régent. Quels nouveaux faits avaient pu le provoquer ? La lieutenance générale de Police avait passé des mains de M. de Baudry dans celles de M. de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson. Sa méfiance contre les Juifs avait-elle été mise en éveil par les officiers de Police, dont l'action malveillante se faisait déjà vivement sentir ?

On peut le croire. C'est certainement sur le rapport d'un de ses agents que le nouveau magistrat s'appuyait pour obtenir, le 22 juin 1722, le maintien intégral des décisions précédentes.

L'affaire qui avait pu la motiver était relative à un Juif d'Alsace. Weil (Joannes), qui donnait à manger à quelques Juifs et pour ce fait s'était attiré les rigueurs de la police. Voici en quels termes l'Inspecteur s'exprimait :

« Joannes est un Juif d'Alsace qui n'a d'autre métier à Paris que de tenir auberge pour les Juifs de toutes synagogues.

« Il s'y en rassemble quelquefois plus de trente, et les vendredys et les samedys ils y font leur sabac...

« Cette maison est une vraie retraite pour les fripons.

« Comme il a toujours este tres deffendu aux Juifs de donner à manger aux autres, que celuy-ci en a reçu l'ordre plusieurs fois et qu'il luy a été souvent ordonné de sortir de Paris sans qu'il ait obey et encore en dernier lieu par deux fois depuis 10 jours, on ne croit pas pouvoir l'obliger à obéir à la loy générale qu'en le reléguant... »

M. d'Argenson prit texte de ce rapport pour demander que « comme il y a actuellement à Paris nombre de Juifs sans permissions ny passeports qui y tiennent auberge et des assemblées, que leurs maisons servent de retraite aux fripons », il fût autorisé, suivant l' « ancien usage », à les chasser et emprisonner. Le 18 décembre 1723, le duc de Bourbon lui donna toute latitude pour punir les Juifs « comme il le jugeroit à propos ».

M. d'Argenson quitta bientôt la Prévôté pour le ministère de la guerre ; il y fut remplacé par M. Ravot d'Ombreval, sous la magistrature duquel les Juifs de Paris eurent quelque répit. Celui-ci, pour ne point s'empêtrer des Juifs et de leurs demandes de résidence, trouva plus facile de faire imprimer pour eux une formule par laquelle il permettait individuellement au Juif postulant de séjourner à Paris pendant un délai déterminé : « au bout duquel temps ledit » était « tenu de se retirer dans son pays ou de se représenter devant Nous pour lui estre accordé un nouveau delay s'il y a lieu ». M. Ravot à son tour céda la place à M. Hérault qui entra en fonctions le 28 avril 1725 et y demeura pendant quatorze ans.

Avec lui la procédure contre les Juifs prit tout de suite une forme plus agressive, plus rigoureuse. Dès les premiers mois de sa magistrature il se plaint en termes assez vifs que les passeports délivrés par M. de Breteuil ne fassent « aucunes injonctions à ces Juifs de se représenter à M. le lieutenant général de Police » et ne portent point « la clause de les faire viser à peine de nullité ». Comment en l'absence de cette clause pourrait-il « veiller à leur conduite »? On sait cependant que « les gens de cette religion » sont « très suspects » et que « les mauvais » y sont « en grand nombre ». N'est-ce pas pour cela que « l'intérêt publiq a engagé dans tous les temps à incerrer cette clause dans tous les passeports qui ont été accordés aux Juifs » ? Au surplus c'était le seul moyen d'avoir raison de ceux qui font « de mauvaises manœuvres ». Le ministre, s'inclinant devant la raison d'Etat, répondit : « M. de Breteuil y mettra la clause accoutumée. Ce 24 décembre 1725. »

M. Hérault ne se contenta pas de cette apostille résignée. Il voulut obtenir, lui aussi, du premier Ministre l'autorisation d'emprisonner, de chasser, de punir les Juifs à sa convenance ; il l'obtint, en effet, le 1er juillet 1726, du cardinal de Fréjus, et bientôt après du cardinal de Fleury qui, plus expansif que son prédécesseur, apostilla largement le mémoire : « Bon pour être exécuté comme par le passé et aux termes des derniers ordres. 23 décembre 1726 ».

Mais ce n'était plus seulement la question de régularité de séjour à Paris qui occupait le lieutenant général; c'était aussi ce qu'en leur langage malveillant les exempts de police appelaient les « manœuvres » des Juifs. Dans toutes les classes de la société, depuis les nobles jusque dans le peuple, la passion du jeu, de l'agiotage et de la spéculation, qui, on le sait, avait porté la désolation dans la plupart des familles au commencement du XVIIIe siècle, n'avait pas disparu avec Law. Il était resté de cette époque, où tant de fortunes s'amoncelèrent sur tant de ruines, un désir immodéré de jouissance, une insatiable âpreté au gain ; et pour satisfaire l'un et l'autre on se dépouillait de tout, on sacrifiait tout, on s'adressait à tous. Mais les Juifs, comme cela arriva de tous temps, furent particulièrement considérés comme les intermédiaires indiqués de ces opérations. Naturellement portés à saisir les occasions qui leur étaient offertes, ils devaient être les victimes de la corruption générale. Ils n'avaient rien à craindre aussi longtemps que le succès répondait à leurs efforts ; mais du jour où la mauvaise fortune s'abattait sur eux, leur probité était sans honte contestée, mise en suspicion, et chacun à l'envi les taxait de déloyauté et de mauvaise foi. Les plaintes se succédaient auprès du lieutenant général qui, de prime-abord et sans approfondir l'affaire, usait du droit, si souvent sollicité et chaque fois accordé, de faire écrouer les Juifs « suspects ».

Bien peu restaient en dehors de cette classification facile

Le nombre n'en pouvait qu'augmenter au gré de la police. Aussi en 1730 M Hérault, qui était un homme d'ordre et de précaution, donnait sur le compte des Juifs des instructions très précices à Tapin, qui venait d'être chargé de leur surveillance. L'ordre est du 13 novembre : « Il est ordonné au sieur Tapin, lieutenant de robbe courte, de s'informer exactement de l'arrivée des Juifs qui viennent à Paris, de tenir un estat de leurs noms, pays et demeures, de veiller sur la conduite de ceux qui y seront tolérés, de se faire représenter les passeports dont ils sont porteurs, s'ils en ont obtenu, qu'il me représentera pour estre visés s'il est à propos. Enfin il me rendra compte des raisons qu'ils auront pour venir à Paris et y authorizer leur séjour... »

Cette procedure fut en effet régulièrement suivie jusqu'en 1733; puis, soit que la conduite des Juifs ne fût pas aussi répréhensible qu'on l'avait représentée, soit tolérance, soit enfin compatissante négligence de M. Hérault, et de M. Feydeau de Marville qui lui succéda (1739-1747), les passeports restèrent sur le bureau du magistrat, oubliés, perdus dans d'autres paperasses. « Par là, prétendait-on, le nombre des Juifs s'en est multiplié ».

M. de Marville, qui s'en plaignit, demanda donc en 1742 qu'on revînt « à ce qui s'était cy-devant pratiqué à leur égard ». Le ministre, M. de Breteuil, répondit assez sèchement pour que le magistrat crût devoir revenir à la charge; mais M. de Breteuil garda le silence. M. de Marville, blessé de ce procédé, reprocha presque au ministre de « rester dans l'inaction », et la querelle menaçait de s'envenimer lorsque M. Rossignol, premier secrétaire du lieutenant général de police, s'interposa fort habilement. On imagina que la réponse de M. de Breteuil s'était égarée, et on décida, en ce qui concernait les Juifs, de « remettre les choses sur l'ancien pied ».

Cependant, quelque rigoureux qu'ils fussent, les lieutenants-généraux de police n'avaient garde d'oublier qu'aux yeux du peuple leur magistrature n'était pas faite seulement de sévérité, mais aussi de paternelle bienveillance. La bourgeoisie surtout avait foi en leur puissance, en leur réputation d'intégrité et de sagesse, et elle recourait sans hésiter à leur autorité pour l'honneur et le bien du foyer, chaque fois que cela était nécessaire.

Le magistrat prêtait une oreille complaisante aux plaintes, aux confidences qui lui étaient faites; il cherchait à concilier les intérêts, réunissait « en son hôtel » les parties plaignantes, et dans ces débats, où chacun mettait de l'aigreur et de la colère, il jetait le poids de son autorité. Il était rare enfin qu'il se refusât à intervenir dans les familles qui le sollicitaient d'y ramener la tranquillité, l'harmonie ou la concorde. Parfois même le magistrat prenait l'initiative d'une semblable intervention. Les Juifs ne résistèrent pas à ce courant assez vif, mais ils y cédèrent plus timidement. Ils ne trouvaient pas, en effet, dans le magistrat cette bienveillance qui attire, rapproche, provoque les confidences. Loin de là. Ils sentaient en lui une indifférence dédaigneuse, souvent même une inimitié qui ne pouvait que les effaroucher et les éloigner de lui.

M. Berryer fut un de ceux qui leur montrèrent le plus de rigueur

Nommé lieutenant-général de police le 27 mai 1747, il avait appelé un sieur Legrand au poste d'Inspecteur chargé de la surveillance des Juifs. Ils s'entendirent à merveille pour ne leur laisser ni repos ni trêve. Alors, sous les prétextes les plus fous, on arrête et l'on emprisonne. Trois Juifs, entre autres, arrivés le 27 décembre 1748, sont signalés le même jour au lieutenant-général; ils ont « de très mauvaises figures », dit Legrand. C'est bien, répond M. Berryer: « s'ils ne sont pas en règle le 1er janvier, les arrêter ».

La mauvaise humeur de la police s'expliquait. C'était l'époque où deux Juifs dont nous avons déjà conté l'histoire (1), Jacob Bacharach et Assure Mayer, lui jouent les tours les plus pendables, mettent sur pied mouches, exempts, commissaires, magistrats, ministres, et provoquent entre les uns et les autres un nombre incroyable de lettres, notes et rapports où se retrouvent très vivantes les émotions, les inquiétudes, les espérances, par lesquelles ces deux juifs les firent passer tour à tour de 1745 à 1759.

Ces courses folles au Juif ne furent pas sans influence sur les dispositions de M. Berryer à l'égard du « peuple hébreu ». Il se plaignit vivement à M. D'Argenson de ne pouvoir le contenir; et en même temps, rappelant à M. de Maurepas le règlement concernant les Juifs, il demandait que sans délai on le remit en vigueur. « Ce règlement, disait-il, en 1748, n'a pas été observé pendant plusieurs années, à cause de la guerre (2) pendant laquelle il ne paraissait que très peu de Juifs à Paris et qu'ils ne s'y arrestaient pas ». Mais « depuis la paix, il en arrive fréquemment, soit pour commercer, soit pour recueillir des sommes qu'ils prétendent leur être dues. Le plus grand nombre d'entre eux est suspect et donne souvent lieu à des plaintes. Plusieurs font un commerce clandestin ».

Le lieutenant-général demandait donc qu'on le mit à même d'avoir raison de ces rebelles et de les obliger à se mettre en règie. En attendant, il imagina de les arrêter « en vertu de l'ordre général ». C'était une formule ingénieuse, accordée sans effort, et qui dispensait de motiver les emprisonnements qu'on ne pouvait expliquer d'une façon précise. « En vertu de l'ordre général », on enfermait les Juifs au Fort l'Evêque, aux Châtelets, à Bicêtre, pêle-mêle, sans cause définie, sans autre raison qu'ils *marquaient mal* ou n'avaient point de passeport.

M. de Puyseulx, alors ministre des affaires étrangères, dut, un jour, rappeler M. Berryer à plus de justice et de modération.

Parmi les victimes de cet ordre rigoureux, figurait en 1749, un juif de Sarrelouis, Elie Worms, venu à Paris pour solliciter le paiement de différentes fournitures qu'il avait faites aux troupes du roi pendant les campagnes de 1742 et 1743. Un autre, nommé Joseph Plocque, avait fait également des fournitures à l'armée et se trouvait à Paris « pour compter avec les entrepreneurs ». Il paraît disait un rapport, qu'il jouit d'une bonne réputation. Malgré cela, et malgré les preuves de zèle et de fidélité qu'ils avaient données, tous deux avaient été arrêtés en vertu de l'ordre général et jetés au Grand-Châtelet le 21 janvier 1749.

Une fois libres, ils écrivirent à M. de Puyseulx et sollicitèrent la permission de rester à Paris quelques mois. Le ministre renvoya les mémoires à M. Berryer en lui disant : « Je ne leur en délivrerai point sans auparavant savoir s'ils n'en abuseront pas, et je ne puis pour en être informé mieux m'adresser qu'à vous... Je sçai que le séjour de gens de cette nation entraine souvent bien des abus, mais aussi n'y aurait-il pas de la dureté à refuser cette grâce à ceux qui se sont intéressés dans les fournitures pour nos armées et dont la présence est nécessaire à Paris pour faire arranger leur compte ou suivre leurs affaires ? »

Le magistrat dût se défendre contre ce juste reproche; mais en même temps il ne voulut rien abandonner de ses droits. « Il n'est pas question, répondait-il assez cavalièrement au ministre, d'empêcher les Juifs de venir à Paris et d'y rester le temps nécessaire pour faire leurs affaires et leur commerce. Il s'agit seulement de les obliger de se conformer à la règle établie de tous tems... afin que je sois à portée de faire veiller sur eux et de faire punir ceux qui abusent de la confiance du publiq... »

(A suivre) LÉON KAHN.

(1) Voy. *Les Juifs de Paris sous Louis XV*, p. 31 et suiv.

(2) La Guerre de Succession d'Autriche.



VARIÉTÉS

ANNUAIRE DES ARCHIVES ISRAÉLITES

Le *onzième* volume de l'*Annuaire des Archives israélites* pour l'année 5655 (94-95) paraît cette semaine.

Il nous est difficile, vu les relations étroites de cette publication avec la rédaction des *Archives*, de faire son éloge. Qu'il nous suffise de dire que ce volume est digne en tous points de la série inaugurée en 1884, qui a rénové si heureusement l'*Annuaire israélite* et l'a rendu intéressant, vivant en même temps qu'instructif, et en a fait un vrai livre de famille juive.

La partie littéraire du volume est toujours l'objet de l'attention particulière de l'éditeur. Parmi les nouveaux collaborateurs de cette année, il faut citer à part M. Lehmann, Grand Rabbin, le savant directeur du Séminaire israélite, qui s'est révélé conteur tout à fait charmant dans un récit anecdotique d'une note aimable et émue. Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de donner ici cet épisode historique, dû à une plume dont l'austérité n'exclut pas l'agrément.

Un mariage après Austerlitz

Buttenhausen est un joli village situé dans un vallon pittoresque, au fond de la Forêt Noire. Mon père y fut Rabbin dix ans, de 1819 à 1829, au sortir de la Yeschiba de Fürth, où se rendaient alors la plupart des jeunes gens de l'Alsace désireux d'entrer dans le sacerdoce ou d'acquérir une haute culture intellectuelle et morale. Il connut ainsi les héros de l'histoire que je vais raconter d'après le récit qu'il me fit.

A Buttenhausen, Juifs et chrétiens, de nombre à peu près égal, vivaient en parfaite harmonie. Ceux-ci, grâce à ceux-là, tirant partie des produits de leur sol dont ils n'auraient su que faire dans un vallon aussi reculé, jouissaient d'une aisance, d'une prospérité dont leurs voisins, privés de cette aubaine, étaient parfois jaloux. La population juive sédentaire de ce village ne comprenait guère que des vieillards, des femmes et des enfants. Les hommes valides n'y apparaissaient que de temps en temps, séjournant d'habitude là où se faisait leur commerce et n'avaient fixé leurs familles à Buttenhausen que parce qu'ils y possédaient le *yishoub*, le droit de résidence légale. En Allemagne, alors, pas plus qu'en France avant la Révolution, les Juifs ne pouvaient résider nulle part qu'à cette condition. Ce qui, plus que l'intérêt, plus qu'une naturelle sympathie, rapprochait les deux éléments de la population de Buttenhausen, c'était une égale crainte, une haine commune pour le seigneur du village, le comte de Liebenstein. Il n'existait pas en effet, de par le monde, d'homme plus méchant. Farouche d'aspect, plein de morgue et d'arrogance, il était extrêmement jaloux de ses privilèges, de son autorité quasi-souveraine. La renommée de la Révolution française ayant pénétré jusqu'à lui, il était exaspéré à la pensée qu'on pût mettre en question ses droits héréditaires; sans cesse il cherchait à les affirmer en accablant de vexations ses malheureux vassaux, impitoyable devant leurs maux; mais sa haine pleine de rage s'attaquait surtout aux plus faibles de ses sujets, aux plus abandonnés, aux Juifs.

Il y avait environ soixante ans, en 1806, que la Communauté de Buttenhausen existait en vertu d'une charte payée à beaux deniers autorisant, en ce village et à perpétuité, l'établissement de quarante familles juives, nombre bientôt dépassé par suite de la tolérance des prédécesseurs du comte. A son avènement le comte avait déclaré qu'il ferait cesser cet abus, intolérable, disait-il; que le nombre des familles juives serait réduit par extinction et qu'en attendant, il refuserait toute autorisation de créer une nouvelle famille.

Depuis six ans, deux jeunes gens, Nathan Goldenberg et Rachel Lilienthal étaient fiancés. Ils s'aimaient, leurs familles étaient d'accord, tout le village faisait des vœux pour leur bonheur. Depuis six ans, chaque année, au jour de la fête du seigneur, les pauvres fiancés, accompagnés de leurs parents, se rendaient au château, demander au comte l'autorisation de se marier et étaient chaque fois éconduits grossièrement. Le curé du village, prêtre vénérable, était venu bien des fois intercéder en leur faveur sans être écouté. Les pauvres jeunes gens languissaient sans espoir.

Nathan, un jour, accompagné d'un homme au service de son père, se rendait avec des chevaux au marché de la ville voisine. Le voyage n'était pas sans danger : après les fortes pluies du printemps, le torrent qui traversait la vallée avait débordé, toute la campagne était inondée, les eaux avaient envahi et recouvert la chaussée. Tout à coup, Nathan aperçoit dans le lointain une masse noire embourbée, renversée au bord de la route, il reconnaît une voiture, la voiture du seigneur; sans hésiter, il presse son cheval, arrive à fond de train au lieu de l'accident, remet sur pied le cocher encore étourdi de sa chute, ouvre la portière entièrement submergée, tire de la berline le comte sans connaissance et, à l'aide du serviteur, le transporte au château où des soins énergiques rappellent le comte à la vie.

Grande fut la joie au village. Sans doute, la mort de leur terrible maître n'eût pas désolé les gens de Buttenhausen; mais, comme il devait la vie à Nathan, on pensait que Nathan allait pouvoir se marier. Déjà de toutes parts on le félicitait.

Le lendemain, en effet, Nathan fut appelé au château :

— Juif, lui dit le comte, tu m'as sauvé de la mort. Que faut-il te donner pour m'acquitter envers toi?

— Gracieux seigneur, répondit Nathan, je n'ai fait que mon devoir. J'aurais agi de même envers tout homme; à plus forte raison, devais-je risquer mes jours pour vous sauver, vous, mon maître.

— Pas de phrases, reprit le comte. Il me répugne de devoir quelque chose à un Juif. Le Juif, d'ailleurs, n'agit que par intérêt. Je veux que tu m'indiques ton salaire pour être quitte envers toi.

— Puisque vous me l'ordonnez, eh bien, je ne veux d'autre récompense que la permission d'épouser Rachel Lilienthal, ma fiancée depuis six ans.

— Jamais tu ne l'auras. J'ai juré que jamais, par ma faute, se perpétuerait votre maudite engeance, et je ne violerai pas mon serment. Demande-moi donc autre chose.

— Eh bien, dit Nathan, se contenant à peine, s'il vous plaît de me refuser cela, à moi qui vous ai sauvé la vie, il ne me plaît pas, à moi, de recevoir de vous autre chose.

Et le jeune homme s'éloigna, des larmes plein les yeux et le visage en feu.

Sorti du château, il raconta à qui voulait l'entendre son entrevue avec son seigneur. L'indignation fut générale. Il n'y eut qu'une voix pour plaindre Nathan et flétrir l'odieuse conduite du comte.

Quelques jours après, Nathan venant à Muanzingen, petite ville située à une certaine distance de Buttenhausen, rendit visite au maître de poste qu'il connaissait de longue date.

« Est-il vrai, lui dit celui-ci, que vous ayez sauvé la vie à votre seigneur et que cet homme maudit ait persisté dans son refus de vous laisser marier? » — « Il n'est que trop vrai », répondit Nathan. Et il raconta son histoire.

Ce récit, bien des fois interrompu par les exclamations indignées de l'interlocuteur de Nathan, attira l'attention d'un personnage assis dans la salle et qui pria Nathan de le lui répéter.

« Vous n'êtes plus le sujet du comte de Liebenstein, lui dit ce personnage qui n'était autre que le Président de la province. Vous appartenez à celui qui fut le duc et qui, maintenant, est le roi de Wurtemberg Voici une lettre pour le ministère, allez la porter à Stutgard, et vous pourrez vous marier. »

Un grand coup de tonnerre, en effet, avait éclaté dans le monde. Deux armées impériales venaient d'être anéanties dans les champs glacés d'Austerlitz, un empire s'était écroulé. De par la volonté toute-puissante du vainqueur, la féodalité allemande était abolie, les trois mille seigneurs, les trois mille principicules qui se partageaient l'Allemagne étaient du jour au lendemain détrônés pour faire place à quelques royaumes de création Napoléonienne soumis à l'influence française. L'action de la France, bienfaisante pour tous les opprimés, se faisait sentir tout d'abord pour le Juif, l'éternel opprimé, et un des premiers actes du nouveau roi de Wurtemberg, à qui Buttenhausen désormais appartenait, avait été de mettre les Juifs sous sa protection immédiate.

Nathan, dans l'ivresse de la joie, court à Stutgard, remet sa lettre à un haut fonctionnaire du ministère qui, après l'avoir lue, lui dit :

« — Je vous permets de vous marier, mais à la condition que vous invitiez à votre noce le comte de Liebenstein. »

Nathan ne perd pas de temps. Il prévient le Rabbin de Hechingen, avertit en toute hâte sa fiancée, ses parents, ses amis, se rend au château, demande une audience, est aussitôt admis :

« — Tu as réfléchi : tu viens sans doute chercher ton salaire, lui dit en ricanant le comte; je le savais : un Juif ne fait rien pour rien.

« — Vous avez deviné, répondit Nathan. Je viens, en effet, vous demander une faveur, celle d'assister à mon mariage. Je me marie après-demain. Tout le village y sera. Quel honneur pour un Juif d'avoir, à sa noce, un seigneur comme vous!

« — Misérable Juif, tu es fou! Tu te maries, dis-tu? Ne te l'ai-je pas défendu, moi, ton maître?

« — Mon maître, vous ne l'êtes plus, répliqua Nathan; ni de moi, ni de personne. Vous le verrez bientôt, et je suis heureux d'être le premier à vous l'apprendre. »

La colère du comte fut indescriptible. Déjà il avait appris la mesure qui allait être prise contre lui et contre ses pareils. Il se savait haï, exécré. Il devinait toute l'ivresse qui éclaterait quand on apprendrait la fin de sa tyrannie si détestée. Il sentait déjà peser sur lui les regards ironiques de ses sujets. Sa rage fut au comble quand, deux jours après, le Rabbin de Hechingen vint bénir le mariage de Nathan et de Rachel. Tous les ménétriers des villages voisins avaient été convoqués pour la fête. On dansait partout, et le son des violons et des hautbois, poursuivant le comte jusqu'au fond de ses appartements, semblait le narguer sans merci.

Il ne put survivre à une si cruelle humiliation, et ce fut sans surprise qu'on apprit le lendemain que, dans un accès de fureur, il avait étouffé. Il laissa peu de regrets.

J. LEHMANN.

NOUVELLES DIVERSES

Nous avons annoncé la constitution d'un Comité de propagande fonctionnant auprès du Comité de Bienfaisance, et ayant pour objet de recruter des dons et des souscriptions pour notre Administration de charité.

Voici les noms des personnes qui ont accepté d'en faire partie :

MM. Seligmann (David), président; Levilion, vice-président; Sauphar, secrétaire; Dr Bruhl, Daniel Cohen, Georges Dreyfous, N. Herzog, G. Getting, Lévy (Albert), Meyer (Paul), Moline (Georges), Novochelski (Léon), Picard (Auguste), Schamès (Joseph), Stein (J.), Tedesco (Léon), Dr Wassermann.

On remarquera que ce Comité de propagande est encadré par des membres du Comité de Bienfaisance, chargés de le diriger et de l'éclairer.

MM. Seligmann, Dreyfous et Tedesco sont, en en effet, membres des deux Comités.

Il est intéressant de savoir que, du 18 janvier au 31 mars 1894, ces messieurs ont recueilli 1,205 francs de souscriptions annuelles et 1,087 francs de dons.

— Aujourd'hui a lieu, à la Synagogue de la rue de la Victoire, avec le cérémonial d'usage, fleurs, chants, discours et prières, l'Initiation religieuse. Le nombre des enfants qui y prennent part est de *trois cent vingt-trois* se répartissant en 145 garçons et 178 filles.

— Un de nos jeunes coreligionnaires les plus distingués par la variété de ses aptitudes comme par le nombre et l'éclat de ses titres, M. René Worms, auditeur au Conseil d'Etat, est nommé chef-adjoint du cabinet de M. le ministre du commerce.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Sainton, de 2,000 francs, à M. Hartwig Derenbourg, professeur à l'Ecole des langues orientales, pour son autobiographie d'Osama.

— Vendredi et samedi prochains, audition, à la Synagogue de la rue Nazareth, de M. Kahn, ministre officiant de Versailles, qui postule la place de second officiant, laissée vacante par le départ de M. Friedmann, nommé Rabbin à Toul.

— Vendredi est décédée, à Paris, Mme veuve Ernest Cahen, la femme du regretté organiste en chef des Temples consisto-



riaux, et l'une des belles-filles du vénéré fondateur des *Archives Israélites*, Samuel Cahen.

Il n'y avait que sept mois qu'elle avait perdu son mari, et elle a succombé, comme lui, brusquement, presque subitement.

Les obsèques de cette femme de bien ont été célébrées le premier jour de *Schebouoth*, et un grand cortège de parents et d'amis, israélites et chrétiens, l'ont accompagnée à sa dernière demeure.

— Le bulletin de mai de l'*Alliance* contient la suite de la souscription pour les Juifs de Russie Paris y figure pour une nouvelle somme de 54,252 fr. 15. Parmi les collectes importantes, nous citerons : Copenhague avec 7,438 fr. 40 ; Metz, par M. Salvador Lévi, 2,465 francs. Viennent ensuite Bordeaux, 815 francs ; Belfort, 500 francs ; Neuilly, 210 francs ; Reims, 384 francs ; Saint-Dié, 218 francs ; etc., etc.

— M. Notovitch, directeur du journal *Nowosti*, à Saint-Pétersbourg, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il est le frère du publiciste qui vient de publier une vie inédite de Jésus-Christ, et qui n'appartient plus au Judaïsme.

Etranger

— On nous écrit de Contantinople :

« Les nombreux amis de notre éminent coreligionnaire, le général de division Dr Elias-Pacha-Cohen, apprendront avec plaisir que S. M. I. le sultan a bien voulu lui donner une nouvelle preuve de ses sentiments de bienveillance et d'estime en lui accordant le Grand Cordon de l'Ordre impérial du Medjidié.

Elias-Pacha fait partie de la haute Commission d'hygiène attachée à la préfecture de notre ville ; il a été aussi nommé membre, par un ordre spécial, de S. M. le sultan ; pendant l'épidémie cholérique, cette Commission a rendu de grands services. Le sultan a donc voulu le récompenser de sa haute faveur.

C'est le premier de nos coreligionnaires qui a été élevé au rang de général. Elias-Pacha est aussi le premier Israélite décoré du Grand Cordon du Medjidié.

— Toujours la *Schechitah* :

Deux cent quatre-vingt-onze Communautés israélites de l'Autriche ont adressé au ministère une protestation contre toute restriction relative au système d'abatage juif que pourraient solliciter les Sociétés protectrices d'animaux.

Cette protestation se fonde : 1° sur des motifs religieux ; 2° sur les droits de la conscience ; 3° sur des raisons d'hygiène et d'humanité.

— La Commission de pétition de la première Chambre de Suède, à une grande majorité, repoussé une demande de la Société protectrice des animaux de Stockholm, tendant à rendre obligatoire l'assommage préalable des bêtes de boucherie.

— Nous avons annoncé précédemment que cent trente familles israélites russes, formant ensemble sept cent trente-cinq personnes, se sont embarquées à Odessa sur le vapeur *Bosforo*, à destination de la République Argentine, où ils vont s'établir dans les colonies du baron de Hirsch. Ces familles sont issues de trois groupes, l'un de Sarekha, l'autre de Perlitz, et le troisième de Rubonowke. Trois *Schochetim* les accompagnent dans leur voyage outre-Europe. Ils ont emporté *sept* rouleaux sacrés, une armoire pour les y garder et un grand nombre de livres hébreux, de dévotion et de littérature. La cuisine à bord est préparée selon le rit. Avant de s'embarquer, les futurs colons, qui sont la plupart jeunes et robustes, ont envoyé une adresse de gratitude au baron de Hirsch, écrite en hébreu sur parchemin.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire israélite, 24, rue Chauchat





CONSISTOIRE ISRAÉLITE
DE PARIS
17, rue Saint-Georges
AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

Cie Gle TRANSATLANTIQUE

6, rue Auber, Paris.

Les Actionnaires de la Compagnie Générale Transatlantique, réunis en Assemblée générale ordinaire le 30 mai dernier, ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'Exercice 1893 et fixé à 20 fr. le montant du dividende. Un acompte de 12 fr. 50 ayant été payé le 1er janvier dernier, il sera distribué 7 fr. 50 à partir du 1er juillet.

Les recettes de toute nature ont été de........	57.829.318 68
et les dépenses de..........	50.039.750 47
L'excédent des recettes sur les dépenses est donc de....	7.789.568 21

Le rapport de la dépense à la recette avait été en 1892 de 87 77 0/0; il est en 1893 de 86 53 0/0, et, sans y comprendre le service des emprunts et des assurances, il est de 74 0/0, chiffre tout à fait normal.

Le montant des amortissements depuis l'origine de la Société qui était au 31 décembre 1892 de........ 94.714.617 21
s'élève au 31 décembre 1893 à 100.395.208 23

La flotte, qui est en parfait état d'entretien, a été augmentée de la *Navarre*, destinée aux lignes des Antilles, et du remorqueur *Titan* qui remplace la *République*. Elle se compose actuellement de 66 paqueb. jaugeant ensemble 176,618 tonneaux et développant une puissance de 175,150 chevaux

L'âge moyen des paquebots est de 11 ans.

Après avoir déduit du coût primitif la valeur de la Flotte à l'état vieux, soit 15 0/0, ainsi que le mobilier et les accessoires de coque amortis séparément par le compte d'exploitation, la valeur initiale nette des coques, machines et chaudières

s'élevait à.........	120.655.354.86	
soit par tonneau.....		683.15
La somme mise en réserve pour l'amortissement étant au 31 décembre 1893 de......	50.244 141.86	
Il en résulte qu'il avait été amorti à la même époque par tonneau............		284.48
On en conclut qu'il n'y a plus à amortir sur les coques, machines et chaudières, que....	70.411.213	
Soit par tonneau.		398 67

Le Conseil a annoncé qu'il suivait avec le plus grand soin les travaux du Parlement pour l'étude des contrats postaux de l'Algérie et de la Tunisie dont le terme arrive le 1er Juillet 1895.

Après avoir entendu les explications très complètes qui lui ont été données, l'Assemblée a reconnu que des efforts considérables avaient été faits depuis près de vingt ans pour développer les affaires de la Compagnie : elle a exprimé par acclamation son entière confiance dans le Conseil d'administration et lui a voté de chaleureux remerciements pour son dévouement aux intérêts sociaux.



LVe ANNEE — N° 25. — Jeudi 21 Juin 1894 — LVe ANNEE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMERO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

AVIS POUR LE RÉABONNEMENT

Echéance du 1er juillet 1894

Les personnes dont l'abonnement expire fin courant (30 *juin* 1894) *sont priées de nous adresser avant cette date le montant du renouvellement, par chèque, traite sur Paris ou mandat-poste à l'adresse du « Directeur des* Archives Israélites ».

SOMMAIRE

UNE ARGUMENTATION QUI PÈCHE PAR LA BASE

Le journal *Le Soleil* a publié dans son numéro de samedi dernier, et en tête, un article odieux relativement à « l'affaire Sapor » en Algérie.

Un de nos collaborateurs répond en détail à cette diatribe, mais notre Directeur a, dès le lendemain, adressé directement à M. Hervé, directeur de ce journal et membre de l'Académie française, la protestation qu'on va lire : en l'écrivant, M. Isidore Cahen ne comptait pas que la réponse serait insérée là où avait paru l'attaque : un tel hommage rendu à la justice n'est pas dans les procédés habituels de l'antisémitisme contemporain : sa protestation n'en arrivera pas moins, par la voie des *Archives*, sous les yeux au moins d'une partie du public.

A Monsieur Edouard Hervé, directeur du journal le Soleil, *Paris.*

Monsieur et cher camarade,

Le *Soleil* d'hier contient, en « premier-Paris » et sous la signature « M. de Kérohant », un réquisitoire des plus violents contre une classe de citoyens, contre une catégorie de croyants et contre un élément important de la population Algérienne dont je me bornerai à dire qu'il détonne dans une feuille d'ordre et dans un journal modéré comme le vôtre. Les ennemis de la paix sociale ne parleraient pas un autre langage : mais je n'y insisterai pas, car, ainsi pratiquée, la discussion fait plus de tort à ceux qui écrivent de tels articles qu'aux gens contre qui ils sont dirigés : de cette diatribe, je ne veux retenir qu'une phrase, un point à vous signaler, mais important : publiciste ami de la vérité avant tout, vous apprendrez avec regret, j'en suis sûr, que l'argumentation de M. H. de Kérohant repose sur une allégation *fausse*.

« Sapor, qui était juif », dit-il. Et je réponds : Sapor n'est pas, n'a jamais passé pour juif ! Il ne l'est ni par lui-même, ni par ses origines. L'eût-il été, l'article en question n'en serait pas moins déplorable et dangereux par son esprit et par ses tendances, je l'établirai ailleurs. Mais, en fait, *Sapor n'est pas juif*, et, en le déclarant dans le *Soleil*, en rectifiant une assertion foncièrement inexacte, vous ne ferez, Monsieur et cher camarade, que rendre strictement hommage à la vérité : vous ne trouverez pas, je l'espère, que ce soit, de ma part, trop demander.

Je profite de l'occasion pour vous renouveler, Monsieur et cher camarade, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Isidore CAHEN.

AFFAIRES ALGERIENNES

Le *Soleil* — qui coquette depuis longtemps avec l'antisémitisme — prend prétexte de l'affaire Sapor, dont il fait pour les besoins de la cause un Juif, — ce qui lui vaut la lettre d'énergique protestation qu'on a lue plus haut, — pour tomber à bras raccourcis sur nos malheureux coreligionnaires d'Algérie.

L'article, dû à la plume de M. Hervé de Kerohant, rédacteur en chef du journal, est écrit dans le ton des plus violentes feuilles hébréophages. Il réédite contre les Israélites de l'Algérie tous les mensonges, toutes les diatribes que nous sommes habitués, de longue date, à rencontrer dans les feuilles du crû. On y lit, par exemple, qu'en Algérie le « Juif y est roi, règne et gouverne », à telles enseignes, ajouterons-nous, que tous les jours on le diffame dans les feuilles publiques et qu'il ne trouve pas toujours des juges pour lui faire rendre justice. S'il est vrai que l'Arabe méprise le Juif, c'est une erreur accréditée qui le représente respectant les chrétiens. Nous croyons que, Juifs et chrétiens, il les mettrait, sans trop regarder, dans le même panier.

Pour M. de Kerohant, la cause de tout le mal, c'est la naturalisation collective des Juifs, c'est le décret Crémieux.

Faut-il donc encore répéter, pour la centième fois, que M. Crémieux n'a fait que réaliser le projet longuement mûri du gouvernement impérial, et que la chute précipitée de Napoléon III avait seule empêché d'aboutir. Il a trouvé ce projet dans les cartons du ministère, et il a pensé — obéissant à une délicate inspiration — qu'un Israélite pouvait bien, en signant le décret émancipateur, mettre le sceau à l'œuvre préparée de longue main par le gouvernement précédent et, qu'on ne l'oublie pas, réclamée par les Conseils généraux de l'Algérie.

La réforme qu'il a accomplie avec un plaisir qu'on comprend aisément était donc mûrie, réfléchie, et nous persistons à penser que c'était une réforme utile et juste, et qui donnera un jour largement des fruits, quand la coalition antijuive qui existe en Algérie voudra bien ne pas en paralyser le développement par ses suspicions et ses attaques inconsidérées et haineuses.

— Nous avons sous les yeux le compte rendu de l'assemblée générale de la si intéressante Société *La Charitable israélite* d'Alger, qui s'est tenue le 1er avril dernier. Il contient l'allocution de Mme M. Weil, présidente et épouse du Grand-Rabbin d'Alger; un *speech* religieux, comme toujours, de son respectable mari, et une improvisation de M. S. Honel.

Cette Société prodigue des secours intelligents aux femmes en couches de la classe nécessiteuse et, par son ouvroir, assure un métier à de jeunes Israélites, en même temps qu'elle leur procure l'instruction primaire.

Appréciant les bienfaits incontestables de l'œuvre, le Consistoire lui accorde une subvention annuelle de 3,000 francs, et cependant la *Charitable* n'arrive que difficilement à joindre les deux bouts.

Allons, Israélites d'Alger et d'autres lieux, faites un petit effort de générosité, pour permettre à l'œuvre de développer son influence moralisatrice et son action philanthropique!

TURF ET ANTISÉMITISME

Nous l'avons, paraît-il, échappé belle. A en croire certaines feuilles boulevardières, l'*Echo de Paris* entre autres, si le hasard avait voulu que le cheval de M. Michel Ephrussi gagnât le Grand-Prix de Paris, nous aurions assisté à des manifestations tumultueuses, hostiles. On aurait eu une reproduction, avec aggravation, des scènes ignobles de Chantilly, et le cheval vainqueur n'aurait pas échappé lui-même à l'irritation, à la fureur de la foule des parieurs mécontents et des bookmakers brutaux, qui lui auraient fait payer en bourrades son triomphe. A Chantilly, on s'est contenté de huer le propriétaire. A Longchamps, on aurait tapé. Aussi, en prévision d'incidents qui pouvaient devenir graves, des mesures spéciales de police avaient été prises. Toutes ces mauvaises dispositions, toutes ces rancunes de joueurs malheureux, tous ces dépits plus ou moins honnêtes n'ont pas eu, Dieu merci, occasion de se manifester. Ni le cheval de M. Ephrussi ni celui de M. le baron de Hirsch n'ont atteint la première place au poteau. Eussent-ils, l'un ou l'autre, gagné le prix, que notre amour-propre d'Israélite n'en aurait été pas autrement flatté. Nous avouerons même que les succès des écuries israélites sur le *turf* nous laissent singulièrement froids. Ce n'est pas par la rapidité de ses coursiers qu'Israël s'est fait une renommée dans le monde et a inscrit de si belles pages dans l'histoire. Le Pentateuque ne met-il pas en garde le roi lui-même contre le luxe des chevaux?

Aussi, nos grands seigneurs israélites seraient mieux inspirés de laisser à d'autres ces vains succès de manège, où seul l'amour-propre mondain trouve des satisfactions.

S'ils veulent s'illustrer, c'est dans le domaine de la charité, de la science, que les attendent les lauriers!

Nous ne savons si, vraiment, les courses aident à l'amélioration de la race chevaline. En tous les cas, la morale n'y trouve pas du tout son compte. N'avons-nous pas assisté à des drames domestiques, à des tragédies bourgeoises où la passion des courses jouait le rôle de la Fatalité? Que de fortunes laborieusement acquises dans le commerce ou l'industrie ont sombré à la suite d'une fréquentation trop assidue des champs de courses! Que de suicides, que de ruines le sport a déjà à son actif! Et si la race chevaline gagne à ces joutes, si les propriétaires et les entraîneurs en retirent de gros bénéfices, qui osera dire que la morale et la probité n'en sortent pas fortement entamées?

Et voilà que, par-dessus le marché, la culture intensive de l'antisémitisme dans certains bureaux de rédaction aidant, les passions religieuses envahissent les champs de courses, qui deviennent quelque chose comme des champs clos où, à propos de

bottes... de cheval, l'on se met à vider les sottes querelles de race!

Ah! les jolies mœurs que les chevaliers du scandale nous font là! Et cette exquise urbanité française, célèbre dans le monde entier, que devient-elle au milieu de ces clameurs sauvages qui accueillent la victoire d'un cheval appartenant à un Israélite?

Il n'y a que de la race des chevaux dont on devrait logiquement s'occuper sur le turf, et voilà qu'on s'en prend à la race des propriétaires et que la piste se transforme en *forum!*

Et c'est aux cris odieux de : « A bas les Juifs! » que des parieurs malheureux, excités par des meneurs, accueillent la victoire d'une bête appartenant à l'un des nôtres! Et la presse retentit d'insinuations blessantes, d'accusations ignominieuses à l'adresse de cet Israélite, et une agitation est habilement entretenue à son endroit, jusqu'au jour où le Comité des courses, saisi des plaintes qui ont trouvé dans les journaux un retentissement qui n'est pas sans causer une certaine surprise, déclarent, après une enquête des plus rigoureuses, que les manœuvres frauduleuses dénoncées avec tant d'indignation n'ont aucun fondement.

Ces mœurs de sauvages, de peaux-rouges, qu'on essaie d'introduire dans les réunions de courses, sont — il n'y a pas à en douter — le produit direct des prédications quotidiennes qui, dans certaines feuilles, distillent la haine, chauffent à blanc les passions, attisent les préjugés et ne poursuivent d'autre but que de faire se détester, s'exécrer et se maudire les fils d'une même nation, les serviteurs et les défenseurs du même drapeau.

Elle est terrible la responsabilité de ces scribes de la secte antisociale qui, froidement, exercent leur plume, déjà rougie du sang d'un brave et loyal officier français, à de telles excitations et s'efforcent, *per fas et nefas*, de faire revivre les pires moments du Moyen-âge ou de la Ligue.

Il est temps que les honnêtes gens de tous les partis et de toutes les religions, soucieux de maintenir la paix sociale, — cet élément indispensable de la prospérité et du bonheur des Etats, — se coalisent contre de telles mœurs, à leur place, peut-être, dans les landes du Far-West, mais qui déshonorent le pays et la civilisation.

L'ère des scandales a trop longtemps duré. Il est temps qu'on la ferme et que chacun, en France, puisse se livrer à ses occupations ou à ses distractions sans être exposé à se voir bafouer et insulter!

H. PRAGUE.

ÉCHOS DE LA CHAIRE

LE VRAI CARACTÈRE DE LA TORAH

Nous trouvons dans le *Petit Niçois* des extraits du sermon prononcé au Temple israélite de cette ville, lors de la fête de *Schebouoth*, par M. le Rabbin H. Meiss. Le distingué pasteur, dans ce brillant morceau oratoire, fait justice de nombre de préjugés qui ont cours contre nous.

La liberté, sans l'égide protectrice de la Loi, n'est que le désordre érigé en principe, Israël n'en voulait point; la conquête sans les notions de justice et de fraternité humaine, n'est que le droit brutal du plus fort, semant partout la désolation et le deuil, Israël n'en voulait point; l'obéissance passive, enfin, aux doctrines même les plus sublimes, sans droit d'examen; la foi aveugle, sans les lumières de la Torah, n'est qu'un asservissement intellectuel et moral, Israël n'en voulait point. Il lui faillait, au contraire, à lui, qui avait épuré son âme par la souffrance, il lui fallait, pour remplir sa mission providentielle, cette Tora que, suivant la légende si naïve et si poétique, Dieu, depuis un temps immémorial, tenait cachée sous la garde des anges et qui amena un si grand changement, par les voies les plus pacifiques, dans les idées et dans les mœurs. Jugez-en plutôt. Quand le paganisme, avec ses pratiques licencieuses, étouffait tous les nobles sentiments; quand l'antiquité, malgré sa civilisation si brillante à la surface, malgré son admirable production dans le domaine des lettres et des arts, se sentait incapable de fournir la solution du problème de la destinée humaine, les dix commandements, source de toute sagesse et de toute science, prêchant l'unité de Dieu, l'égalité des hommes, l'obligation d'un jour de repos par semaine, l'amour filial, l'horreur du sang, la sainteté du mariage, le culte de la vérité et le respect du bien d'autrui; les dix commandements établissent l'harmonie dans l'univers, dans le monde physique comme dans le mode moral, et nous tracent avec une incomparable précision l'idéal que nous devons nous efforcer d'atteindre. Cet idéal, comme on l'a si bien dit, semble se déplacer à mesure que nous croyons en approcher, comme l'horizon recule à mesure que les sociétés marchent dans la voie du progrès.

. . . .

Savez-vous, continue M. Meiss, que lorsque les preux chevaliers se faisaient gloire et honneur de ne pouvoir autrement signer leur nom qu'avec la pointe de leur épée, le Juif était adonné à l'étude et répudiait de son sein, comme un membre indigne, celui qui n'était pas versé dans les sciences et dédaignait les jouissances intellectuelles. Il n'y avait pas d'affront plus sanglant à lancer à la face d'un homme que de l'appeler « Am-Haaretz », ignorant, vilain, homme du commun : « Si tu rencontres sur ton chemin un ignorant, dit le Talmud, traîne-le au « Bet hamidrasch », à l'école». Cela ne s'appelait pas violenter les consciences, mais l'étude constituant le suprême bonheur et le dernier mot de la félicité humaine, on voulait y faire participer toute créature portant la divine empreinte. Une législation moderne, qui a cependant rencontré les oppositions que vous savez, n'a pas fait valoir d'autres considérations en rendant l'instruction obligatoire.

. . . .

M. Meiss dit ensuite que c'est un véritable non-sens historique que de chercher dans les dogmes juifs le germe du matérialisme contemporain. Un peuple qui monte sur le bûcher en glorifiant l'Etre suprême, et non le blasphème sur les lèvres, est soutenu par des espérances secrètes et par la croyance à l'immortalité de l'âme. « D'où vient, de nos jours, le trouble dans les idées, les oscillations dans la morale et l'affaissement des caractères que nous constatons avec tant de peine? C'est que la génération actuelle n'a pas été suffisamment nourrie de ce suc généreux qui donne la force et la vie; c'est que l'idée d'un Dieu souverainement bon et souverainement juste n'a pas été suffisamment enseignée : Dieu, c'est la morale, c'est la résignation, c'est la lumière; le Hasard, c'est l'injustice, c'est la rebellion, c'est l'esprit du mal, c'est la nuit noire de la tombe.»

M. le Rabbin termine son discours en adjurant ses auditeurs de se méfier des sophismes, de croire que si l'homme est méchant, l'humanité ne l'est pas, et de contribuer, chacun dans sa sphère, par la tolérance et la charité, au bonheur de l'humanité.



LES JUIFS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

Sentant dès lors toute la fragilité des décisions ministérielles, puisque leur application pouvait dépendre du ministre et que les ministres n'étaient pas éternels, M. Berryer chercha à assurer par un acte plus durable, la perpétuité et la force des mesures qu'il jugeait nécessaires contre les Juifs. Il trouva en M. d'Argenson, devenu secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, un interprète facile et complaisant auprès du Roi. Tous deux, répétant les raisons que presque tous les lieutenants généraux avaient présentées dans leurs notes au Régent et aux ministres depuis 1721, firent valoir le danger qu'il y avait de tolérer à Paris, sans les assujettir à prendre des passeports, le « nombre assez considérable de Juifs » qui, « sous prétexte de commerce », se livraient à toutes les « manœuvres », à toutes les « friponeries », à tous les « désordres »; et ils demandaient que cette précaution fût à l'avenir rigoureusement observée.

Ce n'était pas une question qui pût passionner Louis XV. Que pouvait lui importer les Juifs? D'autres objets occupaient son temps, son attention, ses loisirs. M. Berryer obtint donc, plus facilement sans doute qu'il ne l'espérait lui-même, les ordres sévères qu'il sollicitait. Ces ordres eurent dorénavant force de loi. Ils datent du 11 janvier 1750. « Je vous fais cette lettre, écrivit le Roi au lieutenant général de police, pour vous dire que mon intention est que vous obligiez tous les Juifs qui sont actuellement à Paris, de même que tous ceux qui s'y rendront dans la suite, sous quelque prétexte qu'ils y soient ou qu'ils y viennent, à prendre des passeports dans les formes ordinaires, que vous vous les fassiez représenter, pour être par vous visés, que vous en fassiez tenir registre, et qu'en cas de refus de leur part ou qu'il vous viendrait des plaintes contre quelques-uns d'entre eux, vous les fassiez arrêter et conduire, soit en prison, soit à Bicêtre, d'où vous pourrez ensuite les faire sortir quand bon vous semblera; s'il vous était même nécessaire de mettre leurs effets en sûreté, vous y ferez apposer les scellés par un commissaire au Châtelet, lesquels vous ferez aussi lever sans qu'il soit besoin d'un nouvel ordre de votre part..... »

Cette Ordonnance couronnait dignement l'œuvre des lieutenants généraux de police. L'art perfide avec lequel ils avaient formulé leurs réclamations contre la nation juive, la savante progression qu'ils surent mettre dans leurs plaintes, avaient enfin produit ce résultat cherché que les Juifs restaient entourés des pires entraves, dans leur existence, dans leur travail, dans leurs efforts pour s'élever au-dessus de la tourbe avec laquelle on voulait continuer à les confondre. Ils purent fléchir sous le poids de ces vexations nouvelles : leur volonté tenace, et selon la belle expression de M. Darmesteter, leur désir de vivre dans la « patrie retrouvée », leur donnèrent la force de n'y pas succomber.

(1) Voir le précédent numéro.

Berryer avait si bien fait, qu'il ne laissait rien à faire à Bertin de Bellisle (1757-1759) et Sartines (1759-1774) lorsqu'ils arrivèrent, après lui, à la lieutenance générale. La loi était dorénavant fixée; ils n'avaient plus qu'à l'exécuter. Plus n'était besoin d'importuner des Juifs les secrétaires d'Etat que le Roi appellerait au pouvoir : le magistrat restait en quelque sorte le seul arbitre de la liberté, des biens et de la vie des Juifs de Paris.

CHAPITRE II

LES INSPECTEURS DE POLICE ET LA SITUATION DES JUIFS A PARIS

En réalité, ces décisions ministérielles, ces ordonnances royales n'étaient que la paraphrase des rapports présentés aux lieutenants généraux par les inspecteurs chargés de la police des Juifs. Le magistrat, trop haut placé pour entrer dans ces menus détails, n'était à même de savoir de la « nation juive » que ce que ses officiers jugeaient bon de lui faire connaître : leurs rapports constituaient presque uniquement son livre de science. C'est là qu'il puisait, souvent même sans en modifier la forme, les accusations de ses agents, leurs plaintes, leurs imputations, pour en composer les notes qui passaient sous les yeux des ministres et du roi. Quel pouvoir excessif laissé à des hommes que les préjugés, la passion, l'intérêt pouvaient guider dans l'exercice de leurs fonctions au détriment de la vérité, de la justice et du devoir !

Cet excès de confiance était d'autant plus redoutable que les agents n'étaient placés sous aucune espèce de contrôle; ils pouvaient recourir aux moyens les plus blâmables, donner libre cours à leurs sentiments de haine personnelle ou de jalousie, abuser enfin de l'autorité attachée à leurs fonctions : leur témoignage, aveuglément accueilli, leur assurait pour longtemps l'impunité. Ils étaient bien les vrais, les seuls maîtres des Juifs et ils le leur firent durement sentir. Ce fut alors entre eux une lutte ardente, de chaque jour, où les Juifs durent user de toute leur habileté pour résister à des adversaires qui, forts déjà de la puissance de la Police, ne craignaient pas d'employer la calomnie et le mensonge envers ceux qu'ils voulaient perdre.

Les inspecteurs avaient bien des moyens d'atteindre leur but. Ils n'en négligaient aucun. Ils mettaient un soin extrême à rappeler aux lieutenants généraux les obligations d'enregistrement imposées aux Juifs, surveillaient étroitement ceux qui faisaient mine de s'y soustraire, et, pour qu'il n'en échappât point, se tenaient à l'affût de ceux qui s'acheminaient vers la capitale sans passeport de l'intendant de leur province. C'est ainsi que l'inspecteur Langlade faisait savoir au magistrat, le 31 mai 1730, qu'il était « party de Metz dix ou douze Juifs pour venir à Paris ». Il savait même en quel équipage ils s'étaient mis en route. « Il y en a deux ou trois qui sont en poste..., les autres sont à cheval ou dans les voitures ordinaires. »

Ces Juifs de Metz devaient venir avec des certificats de M de Creil (1); sur ces certificats, M. D'Angervilliers, secrétaire d'Etat et ministre de la guerre,

(1) M. de Creil était intendant de la Province de Metz.



délivrait des passeports du Roi; et, « sous peine de nullité », les passeports devaient être rapportés devant le lieutenant général de Police « pour que Monsieur y mette son veu ».

Tel était en effet le principe de la procédure; et c'est là que l'intervention de l'Inspecteur commençait à être redoutable. C'était à lui que ces passeports étaient remis pour en faire un rapport; il les portait ensuite à « Monsieur Rossignol », qui les soumettait au visa du magistrat.

L'enquête était-elle favorable? L'officier en donnait avis à « Monsieur » — c'est ainsi qu'on désignait le lieutenant général de Police — dans la forme suivante :

Du 13 janvier 1755
Juifs

Vu de Chaban (2)
13 janvier 1755

En conséquence de vos ordres, je me suis informé de la conduite des nommés Isaac Israel, Mayer Jacob de Fremingen en Lorraine et Salomon Abraham Furst d'Hambourg, lesquels demandent des passeports pour séjourner en cette ville. Comme il n'est point revenu de plaintes contre eux, je pense qu'il n'y a point d'inconvénient à leur accorder sous le bon plaisir du magistrat la permission qu'ils demandent. Buhot.

Le « suppliant », muni de son certificat, se rendait alors chez l'inspecteur qui enregistrait ses nom, prénoms, profession et nationalité, le motif de son séjour et sa demeure. Il recevait ensuite l'autorisation demandée. Si le pétitionnaire lui était « suspect », l'officier retenait le passeport, indiquait les faits à la charge du Juif et concluait en son rapport pour la prison ou l'exil.

Souvent le pauvre diable, ainsi visé, était immédiatement appréhendé au corps ou exilé par une décision de simple police. On régularisait l'affaire plus tard en demandant au ministre de délivrer « un ordre en forme ». Cela ne souffrait jamais de difficulté.

Bien des Juifs, effrayés de cette omnipotence, peu soucieux aussi d'aller faire antichambre chez un agent infime dont il fallait gagner les bonnes grâces ou la protection cherchaient tous les moyens de se soustraire à son autorité. Ils se gardaient alors de faire aucune déclaration et, arrivés à Paris, d'indiquer leur demeure. Ces actes de mutinerie n'étaient pas du goût de l'Inspecteur, qui les signalait sans délai au magistrat. Nul n'était à l'abri de ces dénonciations. Honnête ou non, suspect ou pas, tout Juif devait se conformer à la règle.

(A suivre). LÉON KAHN.

(2) M. Chaban, premier commis aux bureaux de la police.

BEAUX-ARTS

Un tableau symbolique

Un des peintres les plus distingués de Trieste, le professeur Girolamo Navarra, a pour le Judaïsme une admiration et un respect qu'il vient de traduire magnifiquement dans une toile qu'il a intitulée *Vision prophétique* et dont les principaux journaux de l'Autriche et de l'Italie parlent avec les plus grands éloges. Ce tableau allégorique symbolise la fille d'Israël qui, par les vertus du cœur et de l'esprit puisées dans la foi, atteint au progrès et à la paix. L'œuvre de M. Navarra, à en juger par la reproduction en gravure que nous avons sous les yeux, est traitée dans un style magistral. Les personnifications des différentes vertus, très adroitement groupées, sont conçues avec beaucoup d'art et l'ensemble réjouit les yeux. Cette apothéose de la race juive vient bien à son heure, au milieu des attaques dont on l'accable avec un injuste acharnement.

L'œuvre de M. G. Navarra a sa place dans tous les foyers israélites. La reproduction en héliogravure, accompagnée d'une description explicative, est en vente au prix de 6 fr. On peut s'adresser directement à l'auteur, à Trieste.

LITTÉRATURE HEBRAÏQUE

JÉRUSALEM. (*Recueil pour l'étude, etc., de la Palestine, etc., rédigé par M. A. M. Luncz, IVannée. 1893, Jérusalem, in-8° de 233 p. de texte hébreu et 104 p. de texte allemand.*) (1)

La publication de M. Luncz se divise en deux parties, l'une rédigée en hébreu et l'autre en allemand. En tête de la partie hébraïque se trouve une étude remarquable de l'éminent professeur de l'Ecole des Hautes Etudes, M. Joseph Halévy, « sur les noms des villes en Palestine », dans laquelle le maître traite surtout des localités jusqu'ici point ou peu étudiées, avec cette connaissance profonde des langues sémitiques et ce don particulier d'ingénieuses combinaisons qui sont les qualités maîtresses de ses écrits. Est-il besoin d'ajouter que M. Halévy, comme d'habitude, tout en s'accommodant aux exigences rigoureuses de la science, réussit merveilleusement à donner à son hébreu en même temps que la pureté biblique, le charme de la beauté et de la facilité.

Après la géographie vient l'histoire. Tous ceux qui s'intéressent aux Etudes Juives connaissent les recherches minutieuses de M. le Dr David Kauffman dans le domaine de notre histoire. Le sujet de son travail dans le recueil de M. Lunez porte « sur l'histoire de la Communauté « aschkenasith » de Jérusalem depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle. M. Friedman, de Vienne, commente des psaumes ayant traits aux événements historiques de la Palestine. L'érudit bibliothécaire de la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg, M. le Dr Harkawi, continue la publication d'un manuscrit inédit sur l'entrée d'Alexandre le Grand à Jérusalem. Après les « huit lettres privées des savants palestiniens qui répandent la lumière sur l'état de la Palestine pendant l'époque de 1760-1800 » et quelques articles et notes plus ou moins importantes dues à des

(1) Chez le rédacteur-éditeur, A. M. Luncz, à Jérusalem.



savants comme Jacob Reiffmam, H. Oppenheim, vient une série d'études sur la Palestine moderne. M. Mayerowitch, agronome, donne, dans l'ordre alphabétique des noms hébreux, la description des plantes cultivées, ou pouvant être cultivées, en Palestine, avec une explication sur leur nature, leur culture et leur valeur réelle au point de vue pratique. A chaque nom hébreu est adjointe la dénomination de la plante en latin, français, allemand et arabe. Nous attendons avec impatience la suite de ce travail qui, outre son utilité évidente pour la colonisation en Palestine, est aussi de nature à aider à compléter le vocabulaire hébreu, dont l'insuffisance se fait sentir de plus en plus pour les nombreux écrivains hébraïques.

L'article du rédacteur, M. Luncz, sur « la fonction du Grand-Rabbinat en Turquie et le fonctionnement du Comité des Grands-Rabbins » vient aussi très à propos. En effet, la législation turque concernant les Juifs et le Judaïsme est peu connue... Espérons que l'article de M. Luncz n'est que le commencement d'une série de travaux de ce genre. Le récit biographique des Grands-Rabbins de Jérusalem depuis 1840 mérite aussi d'être mentionné, ainsi que l'aperçu sur l'état des colonies agricoles.

M. David Yélin, professeur d'hébreu et d'arabe en Palestine, s'est efforcé d'imiter le style des premiers chapitres de la Genèse en rapportant un recueil de légendes arabes sur l'histoire primitive. Il y a réussi fort bien.

Dans la partie allemande, après la liste bibliographique des ouvrages concernant la Palestine, tirée de la publication bibliographique de M. le Dr Steinschneider, vient une étude de M. Schick, architecte, sur la « Cultur-historische Entwicklung des heiligen Landes. » M. D. Kauffmann, déjà cité, continue en allemand ses recherches historiques sur la Communauté de Jérusalem. Enfin, après un second travail de M. Schick sur les découvertes archéologiques à Jérusalem pendant les trois dernières années, la partie allemande est close par un article de critique de M. le Dr Grünhut sur un livre ayant pour sujet la numismatique hébraïque pendant la dernière guerre des Hébreux.

La publication de M. Luncz, comme on vient de le voir, est de la plus haute importance pour la connaissance de la Terre Sainte à tous les points de vue. Aussi, nous ne saurions trop l'engager à continuer son œuvre utile, qui, par suite des événements des dernières années, devient doublement indispensable.

A. LUDVIPOL.

NOUVELLES DIVERSES

Le Comité de dames que le Comité de Bienfaisance a organisé pour l'aider dans son œuvre charitable se compose d'une trentaine de membres recrutés parmi les dames connues pour leur activité philanthropique. Il est présidé par Mme la baronne Edmond de Rothschild. Le chiffre des membres doit être prochainement porté à cinquante, afin de parer à tous les besoins et de donner à l'action de ce Comité tout le développement qu'il comporte.

— A la suite d'une réclamation qui lui a été adressée par le directeur des *Archives*, le journal le *Soleil* a inséré, mardi dernier, la note rectificative suivante :

« Il paraît que Sapor, le trop célèbre maire d'Aumale, n'est Juif ni de religion ni d'origine. Une personne très honorable nous l'affirme, et nous nous empressons de faire cette rectification dans l'intérêt de la vérité, tout en faisant remarquer que le renseignement inexact avait été emprunté par nous à d'autres journaux. »

— Rappelons que c'est samedi prochain, à quatre heures, qu'à lieu, au Temple de la rue de la Victoire, le service religieux organisé à la demande de la Société *Le Souvenir français*.

— M. Berr, procureur de la République à Châteaudun, a été nommé procureur à Melun.

— M. Alfred Neymarck, président de la Société de statistique de Paris, est nommé membre de la Commission extra-parlementaire chargée de rechercher les bases d'un projet d'impôt sur les revenus.

— Sur la proposition de M. E. Péreire, président de la Compagnie générale transatlantique, M. le général de division en retraite Lambert, grand-officier de la Légion d'honneur, a été élu administrateur de cette Compagnie.

Étranger.

La ligue autrichienne contre l'antisémitisme, dont nous avons souvent déjà eu l'occasion de signaler les généreux efforts pour la défense de nos coreligionnaires, a tenu dernièrement son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. le baron Suttner. On a entendu M. le professeur Nohnagel, la baronne Suttner, qui s'est fait en Autriche le champion des droits des israélites, le baron Leitenberger. Tous les orateurs ont reconnu la nécessité pour le gouvernement d'assurer une protection plus efficace aux israélites, victimes d'attaques injustifiées et contre lesquels on se permet tout.

— Les israélites de Mayen (Prusse Rhénane) ayant été diffamés dans une brochure due à un certain M. Simonis, ont poursuivi l'auteur rédacteur d'un journal antisémite de Coblentz devant le tribunal de cette ville. M. Simonis a été condamné à 150 marcs d'amende, et le tribunal a décidé que la sentence serait publiée dans un certain nombre de journaux

— Le prince Louis de Bavière, fils du prince régent Luitpold, de passage à Kaiserslautern, a visité longuement la Synagogue de cette ville, dont les honneurs lui ont été faits par le Rabbin Dr Landsberg. Le prince a écouté avec un vif intérêt les explications concernant le service religieux que, sur sa demande, le Rabbin lui a fournies.

— On annonce la mort de M. Henri Wagner, député de la Chambre autrichienne, où il représentait la ville de Czernowitz.

— Se fondant sur le principe de la liberté de conscience inscrit dans l'article 49 de la Constitution suisse, deux chrétiens, appartenant à la secte des Sabbathiens (qui observe le Sabbat), avaient sollicité de la direction de l'instruction publique de Bâle la dispense, pour leurs enfants, de fréquenter l'école le samedi. Il leur a été répondu que, le samedi étant un jour scolaire, une pareille dispense ne pouvait leur être accordée, pas plus d'ailleurs qu'aux Israélites, tenus, comme les autres, de fréquenter les écoles ce jour-là.

— Les conservateurs en Allemagne, comme les cléricaux en France, marchent la main dans la main avec les antisémites. Dernièrement, une réunion publique, présidée par le chef du parti conservateur dans cette ville, a eu lieu à Dusseldorff, au cours de laquelle M. Stœcker a fait une conférence de deux heures en faveur des doctrines antisémites qu'il soutient. Plus de 3,000 personnes étaient présentes et l'on y remarquait, à côté des antisémites et des conservateurs, quelques israélites. Après Stœcker, le Rabbin de Dusseldorff, le docteur David, qui se trouvait dans l'assistance, a demandé et obtenu la parole pour rétorquer les assertions erronées ou mensongères du Dr Stœcker, et il l'a fait, malgré des interruptions continuelles et des interpellations violentes, avec un rare bonheur d'expressions et une impitoyable logique.

L'intervention d'un Rabbin dans la lice où se débattent les questions antisémites est intéressante à signaler. Elle fait honneur au courage de M. le Dr David, qui n'a pas craint d'affronter un auditoire en grande partie hostile, pour défendre ses coreligionnaires. Nos félicitations au pieux et vaillant pasteur.

— La *Gazette de Woss* a reçu de Washington, 29 mai, la dépêche suivante :

On a présenté aujourd'hui, à la Chambre des représentants, une proposition visant le cas du Rabbin Krauskopf, de Philadelphie, à qui le séjour en Russie a été refusé. On demande que le Président des Etats-Unis réclame de la Russie, en faveur des citoyens américains, le droit d'y voyager et d'y séjourner comme l'ont les Russes dans le territoire américain.

— L'interdiction de la *Schechitah* en Suisse obligeant nos coreligionnaires à s'approvisionner au dehors de viande tuée selon le rit, a des conséquences fort dédommageables pour le commerce des bestiaux de ce pays. Si l'on veut s'en faire une idée, on n'a qu'à considérer les chiffres suivants : Pour l'année 1892, on a abattu en Suisse, selon le rit juif, 4222 têtes de gros bétail et 5,180 têtes de petit bétail. Cela représente une jolie somme par an, dont l'élevage suisse ne bénéficiera plus à la suite du *Referendum*.

— L'Université talmudique de Woloczin (Russie), fermée depuis deux ans, a reçu l'autorisation de rouvrir ses portes.

— On nous écrit de Londres, 15 juin :

Le concert donné par Mlle Cécile Hartog, le distingué professeur de piano et compositeur, à Princesse Hall, le 12 juin, avec le concours de plusieurs artistes d'élite, a obtenu un très vif succès auprès de la nombreuse assistance.

Notre coreligionnaire a fait admirer le charme de ses compositions et la maîtrise de son jeu.

— Le Conseil fédéral a fait savoir à toutes les administrations cantonales que le consul suisse à St-Pétersbourg l'a avisé de la nécessité de mentionner, sur les passeports des nationaux voyageant en Russie la religion à laquelle ils appartiennent. Il rappelle en même temps que, toutes les formalités étant remplies, le séjour des israélites étrangers sur le territoire russe est limité à un an.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La maison d'édition hébraïque *Achiaçaph* de Varsovie continue la série de ses belles et populaires publications. Elle vient de nous donner, dans un format coquet, une édition bijou des poésies d'Abraham Ibn Ezra, cet écrivain et penseur qui avait la plume si fine et si spirituelle.

Elle a également publié les poésies de Dounasch ben Labrat, le grammairien célèbre par ses querelles avec Chaprout. Voilà pour le passé. Elle publie encore sous le titre : *Mozeéh Golah*, l'histoire des bannis d'Espagne dans les divers pays où ils atterrirent. Ce récit très coloré est dû à la plume facile de M. Rabbinowitz.

Nous apprenons que ces mêmes éditeurs s'apprêtent à donner à la Russie israélite, si féconde de science hébraïque, la traduction de la *Palestine* de S Munk.

Elle a confié ce travail à un jeune hébraïsant d'avenir et très consciencieux, notre collaborateur M. A. Ludvipol, qui se montrera, nous en sommes convaincu, le digne interprète du savant coreligionnaire qui, par sa science et son caractère, a si justement honoré le Judaïsme contemporain.

Le Directeur, gérant responsable : Isidore Cahen.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat.

LVe ANNEE | N° 26. — Jeudi 28 Juin 1894 | LVe ANNEE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

AVIS POUR LE RÉABONNEMENT

Echéance du 1er juillet 1894

Les personnes dont l'abonnement expire fin courant (30 *juin* 1894) *sont priées de nous adresser avant cette date le montant du renouvellement, par chèque, traite sur Paris ou mandat-poste à l'adresse du « Directeur des* Archives Israélites ».

SOMMAIRE

CARNOT ASSASSINÉ

Samedi matin, le Président de la République partait pour Lyon, afin d'y visiter l'Exposition. Le lendemain soir, dimanche, à 9 heures, il y était assassiné par le dernier des misérables.

Entre temps, le dimanche matin, le chef de l'Etat recevant les corps constitués, faisait accueil au Grand-Rabbin et au Consistoire israélite du Rhône, et M. Alfred Lévy s'exprimait en ces termes :

« Le Consistoire israélite de Lyon a l'honneur de vous renouveler l'assurance de son profond dévouement et de vous exprimer la joie que nous éprouvons de vous voir au milieu de nous. L'Israélite a surtout la mémoire du cœur. Nous n'avons pas oublié qu'il y a un demi-siècle déjà nous avons contracté une dette de gratitude envers votre noble père qui, dans une circonstance mémorable, nous a prêté l'appui de son éloquence et de sa sympathie, et nous serons toujours très heureux de prouver par notre respectueux attachement à ses descendants qu'il n'a pas obligé des ingrats.

C'est du fond de notre âme que nous prions Dieu de répandre sur vous, monsieur le Président, vous le digne héritier des traditions paternelles, vous le chef de l'Etat aimé et vénéré de tous, ses faveurs et ses bénédictions »

« Je suis vivement touché, répondit M. Carnot, de l'allusion que vous venez de faire à un souvenir qui m'est précieux. Je suis, comme mon père, essentiellement libéral et impartial. »

La France entière applaudira au langage élevé de l'infortuné Président; le Judaïsme français s'associera aux paroles généreuses et sensées du Grand-Rabbin.

Dans le même ordre d'idées, nous sera-t-il permis d'évoquer quelques souvenirs personnels (nos lecteurs savent si nous appuyons d'ordinaire sur la note personnelle).

Le père du Président, feu Hippolyte Carnot, simple député, s'était entremis pour faire ac-

corder une modeste indemnité littéraire de l'Etat à notre vénéré père Samuel Cahen, le traducteur de la Bible.

Plus tard, le même Hippolyte Carnot, devenu ministre de l'Instruction publique, signait, en mars 1848, la première des fort rares nominations du signataire de ces lignes dans l'ordre des fonctions publiques : encore Elève de l'Ecole normale, et âgé de vingt-deux ans, la confiance du Ministre nous appelait au mois d'avril 1848 à suppléer feu Bersot dans la chaire de philosophie du Lycée de Versailles.

Plus tard enfin, lorsque l'influence cléricale nous fit abandonner l'Université pour entrer dans la presse, le père de Mme Sadi Carnot, M. Dupont-White, eut recours fréquemment à nous par visites et par lettres pour appeler sur ses ouvrages l'attention publique dans les journaux considérables auxquels nous collaborions.

Ces souvenirs et d'autres, dont nous n'avons jamais recueilli — ni cherché à recueillir profit — qui pourrait nous reprocher d'en tirer quelque honneur en face de la tombe d'un patriote et d'un homme de bien si prématurément ouverte et dans des circonstances si fatales?

Mais ce qui est surtout important à constater, c'est l'unanimité de surprise douloureuse qu'a provoquée dans toutes les classes, dans tous les rangs, dans toutes les croyances, ce meurtre épouvantable : le Judaïsme français, en qui vibrent toutes les cordes patriotiques et honnêtes, prend de ce deuil sa large part, et il tient à constater que si une seule note vient exceptionnellement faire discordance dans ce concert de sympathiques regrets et d'affliction nationale, c'est dans le camp seul de nos adversaires patentés, chez ceux pour qui l'antisémitisme est une des formes de l'anarchie, que cette note a retenti —cri de rage sans écho !

ISIDORE CAHEN.

ÉCHOS DE LA RUSSIE

D'après la *Novoïé Vremia*, les israélites de Varsovie se proposent de fonder dans cette ville des ateliers pour la jeunesse, et ils ont déjà réuni à cet effet une somme de 60,000 roubles. Les statuts de cette fondation ont été soumis à l'autorité supérieure.

— La Société pour le développement de la culture moderne parmi les Juifs de Russie a tenu son assemblée générale dans le courant de mai dernier. Le nombre des adhérents, de 1,075 en 1893 est monté en 1894 à 1,230. Il a été décidé qu'on chargerait le Dr Harkawi de traduire la Bible en russe et de publier également en cette langue une histoire des Juifs, en particulier de ceux de la Russie, d'après des documents nouveaux. On a décidé également de publier une chrestomatie talmudique à l'usage des écoles israélites.

Sur la proposition d'un membre, on a mis à l'étude un projet de création d'un Institut supérieur de science juive.

Les dépenses du dernier exercice se sont élevées à R. 18,673 85 employées à l'entretien de bourses d'élèves près des Facultés et des Gymnases, l'achat de livres et la dotation de bibliothèques.

— Le Parlement de Finlande, qui vient de tenir sa session, a pris certaines résolutions concernant les israélites du grand-duché qui témoignent de sa bienveillance et de son esprit éclairé. Ainsi il a recommandé qu'on soumît au prochain Landtag un projet de loi accordant une plus large liberté de séjour et de commerce aux israélites originaires du pays ou y établis depuis de longues années et leur permettant de se constituer en communautés religieuses. En attendant, le Parlement demande qu'on octroie aux israélites les mêmes droits qu'aux étrangers, entre autres celui de se faire naturaliser. Ces résolutions ont été adoptées par tous les partis — nobles, clercs et bourgeois — sauf celui des paysans.

LE SERMENT JUDICIAIRE A LA CHAMBRE

Une sortie de M. Mirman.

On sait que le serment judiciaire prêté par les jurés revêt, de par l'article 312 du Code d'instruction criminelle, un caractère nettement déiste. C'est en prenant à témoin Dieu et les hommes que le Président des assises fait jurer aux citoyens composant le jury qu'ils jugeront sans haine ni crainte. Avant la lecture du verdict, le Président du jury fait cette déclaration : *En mon âme et conscience, devant Dieu et devant les hommes*, etc...

Cette association de la Providence, du Juge suprême à l'acte de la justice humaine lui donne un cachet de sévère grandeur et lui imprime un caractère vraiment saisissant. C'est à elle que l'appareil judiciaire emprunte cette physionomie auguste qui fait tant d'impression sur ceux, accusés ou témoins, appelés à comparaître en justice.

La découverte de la vérité, si difficile et si ardue dans les affaires où la vie, où l'honneur des gens sont engagés, se trouve facilitée par cette évocation du Principe Supérieur qui régit toute société, dont la mention arrête sur bien des lèvres un mensonge ou une réticence.

Cependant, il s'est trouvé des jurés athées pour refuser de prêter le serment dans la forme édictée par le Code, et qui se sont vus de ce fait condamnés à de fortes amendes.

Dans ces condamnations, d'aucuns ont vu une atteinte à la liberté de conscience, et le Parlement à plusieurs reprises a été saisi de propositions tendant à supprimer ou à modifier une formule qui, en de rares occasions, n'oublions pas de le faire remarquer, est rejetée par des jurés matérialistes. Le Sénat, pour obvier à ces inconvénients, a voté une loi qui autorise les jurés qui n'admettent pas la croyance universelle à se faire dispenser du serment dans la forme traditionnelle et à laisser de côté la mention de Dieu. Seulement, ils doivent en faire la demande expresse au Président des assises

C'est ce projet de loi que la Chambre a été appelée, dans sa séance du 19 juin, à discuter. On a entendu



des orateurs s'élever avec indignation contre le caractère religieux du serment, et au nom de la libre-pensée réclamer la suppression de la mention de la divinité.

D'autres ont protesté contre la double formule adoptée par le Sénat, l'une à l'usage des croyants, l'autre employée par les athées, et qui est de nature à introduire les passions religieuses dans les délibérations du Jury et à élever des suspicions sur ses sentences. D'autres enfin, comme Mgr d'Hulst, ont revendiqué énergiquement pour le serment judiciaire le caractère religieux que les traditions et le Code lui confèrent.

Il y a eu des députés pour réclamer avec raison la suppression des emblèmes religieux qui ornent les prétoires et qui blessent la conscience de ceux qui n'appartiennent pas à la religion chrétienne. En effet, si, sur le terrain du déisme, catholiques, protestants, juifs, mahométans et même les libres-penseurs dans le noble sens du mot, sont absolument d'accord pour s'incliner devant la Providence, cet accord cesse au sujet des emblèmes dont la vue peut avoir un effet salutaire sur la conscience des chrétiens, mais qui gêne celle des musulmans, des juifs et des libres-penseurs.

Maintenir le caractère déiste du serment, c'est satisfaire aux sentiments intimes de l'immense majorité des justiciables, c'est assurer, par cette suprême attestation de la divinité, l'expression de la vérité dans des circonstances où de graves intérêts sont en jeu, c'est, en un mot, faciliter l'œuvre de la justice.

Dans cette discussion, des opinions philosophiques variées, mais toutes respectables, ont été soutenues. Seul, un député, M. Mirman, s'est cru autorisé dans son discours à s'exprimer, sur le compte des citoyens israélites qu'il a introduits d'une façon tout à fait inopinée et détournée dans les débats, en des termes injustifiables. Cette sortie était particulièrement déplacée dans la bouche de M. Mirman, à qui sa qualité de rapporteur commandait une réserve et une discrétion absolues.

Voici le texte de cette apostrophe qui a douloureusement surpris la Chambre :

M. le rapporteur. — Conformément à cet arrêt, la Cour de cassation a successivement reconnu aux partisans des différents cultes, aux quakers, aux anabaptistes, — il paraît qu'il en existe en France, — *aux juifs, et nous sommes payés, que dis-je? nous payons pour savoir qu'il y en a beaucoup dans ce pays*, leur a reconnu la faculté de prêter serment suivant les rites de la religion à laquelle ils appartiennent.

Il y a dans ces quelques paroles à la fois une grosse erreur de fait et une injure absolument gratuite à l'égard de Juifs, et c'est beaucoup trop.

M. Mirman, qui devrait connaître la question du serment judiciaire, feint d'ignorer que la formule spéciale aux israélites dite *More Judaïco* a disparu de la législation depuis plus d'un demi-siècle, et cela à la demande expresse de nos coreligionnaires qui en ont poursuivi l'abrogation au nom de leur dignité d'hommes libres et de l'égalité des citoyens.

Voilà pour l'erreur. Mais que dire de ce langage souverainement blessant pour une classe de citoyens honorables, de cette diffamation gratuite de la part d'un législateur qui n'a pas à connaître de leur religion, de ces injures lancées gratuitement à leur tête et qui déshonorent la tribune du Parlement, où l'on fait profession de liberté, d'égalité et de fraternité ! Que vient faire ce ton méprisant à l'endroit d'électeurs qui au même titre que les autres participent aux charges civiques ?

Et ce n'est pas un socialiste frais émoulu des réunions publiques, produit de l'atmosphère de violences et de grossièretés qu'on y respire et peu habitué au ton des assemblées délibérantes, qui se laisse aller à de tels excès de langage. Cette parole impertinente sort de la bouche d'un professeur de l'Université, d'un ancien élève de l'Ecole normale, d'un homme qui a reçu une haute culture intellectuelle et qui, par dessus le marché, se pose en libéral, en réformateur! Jolie liberté et belle réforme qui se manifestent par de telles perfidies de langage et de telles insinuations calomnieuses!

Si M. Mirman a des raisons électorales ou autres d'éprouver des rancunes ou de nourrir des ressentiments à l'égard des Israélites, la tribune du Palais-Bourbon n'est pas faite, croyons-nous, pour servir d'exutoire à ces accès de bile antisémite, et nous sommes surpris que le Président n'en ait pas fait prompte et décisive justice.

L'opinion publique, si foncièrement éprise d'équité, sera moins indulgente et flétrira ces déplorables excès de langage qui tendent à envelopper de suspicion l'honneur de toute une collectivité de citoyens français.

H. PRAGUE

LES JUIFS DE PARIS AU XVIII[e] SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

Le 1[er] mai 1749, en vertu d'un ordre du roi, Legrand conduisit au Grand-Châtelet « le nommé David Perere, Juif ». David Péreire était le frère de Jacob Rodrigues Péreire, dont la réputation comme Instituteur de sourds-muets commençait à s'étendre. Il était à Paris « depuis le 7 avril sans aucun certificat de son pays, quoiqu'il ait eu plus de tems qu'il n'en fallût pour en faire venir un ». Au moins donna-t-il une justification plausible de son séjour? Qu'on en juge. « Ce Juif, dit Legrand, a déclaré lors de son enregistrement n'y être que pour enseigner à parler aux muets ». Le motif manquait de valeur pour l'officier de police.

Jacob demanda la liberté de son frère. Il adressa dans ce but un « mémoire » au lieutenant général de police. D'après ce mémoire et le rapport qui l'accompagnait, Jacob Rodrigues, après avoir demeuré pendant trois ans au collège de Beaumont-en-Ange, se préparait à se rendre à Paris avec M. de Tavigny, fils du Directeur des Fermes à la Rochelle. Ce jeune homme était sourd et muet de naissance et Péreire s'était « engagé » à le « faire parler ». En quatre mois —

(1) Voir en dernier lieu le numéro du 21 juin.



deux certificats émanant, l'un du Principal du collège, et l'autre de l'Académie des Belles-lettres de Caen, l'attestaient — en quatre mois, il lui avait « appris à assembler les lettres et les mots et à en prononcer un grand nombre », de sorte que M. de Tavigny se faisait « suffisamment entendre ». C'était pour faire constater ce succès que Péreire venait à Paris où il allait présenter son élève à l'Académie des sciences ; et il avait envoyé son frère par avance afin de « luy procurer un logement convenable ».

Extrait de ce mémoire fut, comme d'usage, transmis au magistrat et au ministre. Mais comme la Police ne se piquait point de connaître à fond les choses ni les hommes de science, elle confondit les deux noms, et croyant avoir affaire au maître connu, attribua à David, l'aide dévoué, les merveilleux résultats obtenus par Jacob Rodrigues. Peu importait du reste : ce n'était pas la première fois que la Police se trompait et prenait un Juif pour l'autre. David bénéficia de cette confusion. Il fut élargi sans retard; mais il était resté incarcéré toute une semaine.

Parfois cependant les choses se passaient plus mal, et l'opiniâtreté des Juifs à demeurer à Paris, malgré la défense qui leur en était faite, excitait au plus haut point l'impatience de l'officier. Il perdait alors toute mesure et les traitait de la façon la plus vive. C'était en sus la prison.

Une fois écroués les délinquants s'agitaient, écrivaient, réclamaient à grands cris leur liberté. L'Inspecteur, saisi de leur demande, en faisait son rapport, et s'il y était contraire, le magistrat y répondait par « néant » ou bien : « attendre ». Au bout de deux ou trois mois, quand on avait « jugé » le prévenu « suffisamment puni » et qu'il promettait « de se mettre en règle », le ministère, saisi à son tour, était « supplié de le rendre libre ».

Lorsque au contraire il y avait récidive ou que le cas était grave, le « suppliant » n'était mis en liberté que pour être relégué.

Ceux qui étaient l'objet d'une peine aussi rigoureuse se faisaient mal à cet éloignement. Parmi eux les uns revenaient furtivement à Paris. S'ils étaient découverts, ils payaient leur fugue d'un internement rigoureux à « l'Hôpital » : c'est ainsi qu'on désignait Bicêtre. D'autres finissaient par obtenir leur rappel. Mais il fallait pour cela des motifs assez impérieux ou une intervention puissante.

L'inspecteur des Juifs, on le voit, avait un rôle considérable. Son action, qui s'exerçait d'une manière continue dans les bureaux, se faisait sentir jusque dans les Conseils du gouvernement, et pesait lourdement sur les administrés. A la vérité elle se manifesta avec plus ou moins de rigueur selon l'inspecteur en place ; mais, quelqu'il fût, il n'en est pas un qui ne témoignât des préventions les plus cruelles et n'en fit éprouver toute l'amertume aux Juifs de Paris.

Cinq inspecteurs de police furent successivement chargés de la surveillance des Juifs. Le poste fut créé en 1721. Il eut pour premier titulaire Langlade, capitaine des Chaînes, officier du guet. Avant cela, l'exécution des ordres du roi était confiée à des commissaires au Châtelet de Paris. Ce furent Buzin et Tisserand qui, à ce titre, furent chargés de la première expédition de ce genre en 1719. Ils eurent pour leur coup d'essai à s'emparer de sept Juifs de Metz. Ce fut, à les en croire, un coup de maître.

Tout dans la « nation juive » a fui à leur approche; tout s'est terré. Ceux « qui sont dans Paris se sont cachés... Les autres sont partis pour Metz afin d'y célébrer la feste des Tabernacles ». Ils comptent bien revenir ici, lit-on dans le rapport adressé au magistrat, « à moins que cet exemple ne les retienne dans leur pays »; mais, ajoute Buzin d'un air entendu, cela « est bien difficile à croire, cette nation faisant tout céder à son intérêt ».

A compter de ce jour, les officiers de police, si bien instruits sur le compte des Juifs, sentirent croître leur vaniteuse importance à mesure que croissait la confiance du maître. Nul ne put résister au plaisir de déblatérer contre « la nation juive ». Conseillers au Châtelet, exempts de robe courte, inspecteurs quelconques provisoirement employés à la « partie des Juifs », tous voulurent, à l'exemple des officiers en place, dire aussi ce qu'ils pensaient de ce « peuple deffavorable ».

Celui-ci assure que leur « conscience » n'est pas « des plus timorées »; celui-là qu'ils ne peuvent rester à Paris « sans être à charge à la société civile » ; un de ceux qu'avec une légère pointe de mépris justifié on appellerait aujourd'hui un *gendelettre*, Meusnier, refuse toute « authencité » au témoignage « d'une nation proscrite de Dieu et des hommes »; un autre enfin, d'Hemery, que son service à la police des jeux laisse dans l'ombre, cherche l'occasion de se mettre en lumière et soumet ses idées au magistrat pour « contenir » la « quantité de Juifs » qui font à Paris « mille friponneries ». Il proposait d'établir « un état à peu près semblable à celui des jeux » contenant les noms « de tous ceux qui sont à Paris, le sujet pour lequel ils y restent, avec des observations pour estre à même de les punir ».

Ce projet de tableau n'eut pas grand succès auprès de M. de Marville, qui n'y donna pas suite. L'inspecteur Buhot, qui s'empara plus tard de cette idée, nous a laissé des états de cette sorte fort complets. Quant aux « observations », l'idée n'était pas nouvelle. Depuis de longues années en effet, elles abondaient dans les rapports, et Langlade, qui remplit les fonctions d'inspecteur jusqu'en 1730, pouvait particulièrement en revendiquer la gloire.

Ce Langlade avait le mot vif et l' « observation » brève. Avec lui point de discours; mais dans le rapport généralement vulgaire de l'inspecteur de Police, une expression, une phrase, un trait saillant, qui attirait tout de suite l'attention.

(A suivre). LÉON KAHN.

Correspondances Particulières

Angleterre

Londres, 22 juin.

On lit dans le *Jewish Chronicle*, à propos du défunt sultan de Maroc : Il y a de cela environ un an qu'un israélite, Abettan, présenta aux autorités de la ville de Mogador une prétendue lettre du sultan,



ayant pour objet la cession d'un certain immeuble au porteur: c'était un faux. Mais Abettan allégua son entière innocence à cet égard. Il avait reçu la lettre en question, disait-il pour se disculper, d'un ami qu'il avait rencontré à la cour du Chérif. Le Juif fut aussitôt écroué, et sa femme fit des efforts inouïs pour le faire élargir : elle se jeta aux pieds de l'empereur et l'implora vainement en faveur du prisonnier. Sa Majesté lui dit pourtant avec bonté : « Il m'est absolument impossible de relaxer ton mari. Qu'il soit jugé, selon n'importe quelle loi, soit mahométane, soit mosaïque, soit chrétienne; de toute façon il mérite un châtiment sévère. » Néanmoins, la pauvre créature ne se tint pas pour battue. Apprenant que le sultan allait quitter la ville de Maroc, elle résolut de tenter un dernier effort pour sauver son mari; elle lia les bras de son jeune enfant derrière le dos et, au moment où elle vit le sultan s'avancer à cheval, elle s'élança vers le monarque et mit l'innocent bébé au devant du coursier, en s'écriant : « Si Votre Majesté ne met pas mon mari en liberté, qu'elle foule aux pieds cet enfant, qui n'aura plus personne pour le soigner et le nourrir. » A cette vue, le cœur du sultan fut touché profondément; il n'avait pû résister à cet acte de désespoir. « Ton mari sera libre », lui dit-il avec émotion. A Mogador, on eut grand'peine à croire au généreux pardon accordé par l'empereur. Mais bientôt arriva un courrier qui apportait une lettre royale, par laquelle il était ordonné d'élargir, sans délai, le juif Simon Abettan !... Pas si noir qu'on le représente. .

A. H.

LES VARIATIONS DE M. DE GONCOURT

Notre correspondant de Salonique nous signale deux passages du *Journal* de M. de Goncourt que publie en ce moment l'*Echo de Paris*, où le mandarin du naturalisme, abîmé dans la contemplation béate de son nombril, nous livre ses pensées de derrière la tête :

16 avril 1886.

« A moi qui, depuis vingt ans crie tout haut que, si la famille Rothschild n'est pas habillée en jaune, nous serons, nous chrétiens, très prochainement domestiqués, isolés, réduits en servitude...»

Sait-on ce que ce littérateur antisémite, qui depuis *vingt ans* demande le rétablissement de la rouelle, écrivait *dix* mois auparavant de cette même famille Rothschild ? Oyez :

Samedi, 6 juin 1885.

« Dîné chez l'aimable et très artiste Mme N. de Rothschild. Au fond du grand jardin, un vrai petit bois qui vous sépare du bruit de Paris... des invités que je connais : Lambert l'aquarelliste, Charles Ephrussi, Strauss l'avocat. Un succulent dîner... une benoîte digestion... »

On voit au moins que si M. de Goncourt se sentait *domestiqué*, il acceptait *cette servitude* d'un cœur satisfait, et que son appétit de proscripteur en chambre a souffert en ces *vingt* ans au moins deux heures de répit dans la société même de ceux qu'il voulait *habiller en jaune*.

M. de Goncourt, si vous voulez être pris au sérieux, il faut à tout prix vous garder des *succulents dîners* et des *benoîtes digestions* qui apaisent si complètement vos instincts révolutionnaires et étouffent le Fouquier-Tinville qui gronde en vous.

NECROLOGIE

Le baron Joseph Leonino à Paris

La Communauté israélite de Paris a perdu la semaine dernière, dans la personne de M. le baron Joseph Leonino, un de ses membres les plus anciens et les plus respectés.

Quoiqu'il n'ait point joué de rôle public, ni occupé de fonctions officielles, le défunt était au premier rang de nos coreligionnaires, non pas seulement par l'importance de sa position sociale et par l'éclat de sa fortune, mais par l'aménité de son caractère, la simplicité de ses allures et le large exercice d'une charité pratiquée avec suite et discernement. Grâce aussi au relief de ses alliances et à la considération attachée à son nom, il était de ceux qui, profondément attachés à notre culte, jettent sur lui un véritable lustre ces titres justifient amplement les quelques lignes que nous consacrons à sa mémoire.

Joseph Leonino était né à Gênes en 1830, et avait conquis dans la banque, non seulement la fortune, mais aussi la considération, lorsqu'il vint, il y a trente ans, se fixer à Paris et s'y marier avec Mlle Amélie Oppenheim, dont les trois sœurs ont épousé M. Constant Halphen, fils de l'ancien maire à Paris; M. le baron J. Vitta, originaire du Piémont et résidant à Lyon; M. Paul Oppenheim, fils de feu le respectable président du Consistoire de Bruxelles.

Dans la famille de ses beaux-parents, non seulement l'attachement au Judaïsme, mais sa pratique constante était de tradition, comme aussi l'éducation élevée et la culture intellectuelle donnée aux générations nouvelles. Joseph Leonino s'inspira des mêmes sentiments, et son fils unique, Emmanuel, qui suivit avec distinction, en qualité d'externe, les cours de l'Ecole nationale des mines, conquit de bonne heure l'estime et la sympathie de sa génération; il est devenu le gendre de M. le baron Gustave de Rothschild, président du Consistoire de Paris.

Tout souriait donc, dans la vie, au baron Joseph Leonino : bonheur domestique, satisfactions paternelles, fortune, nombreuses et brillantes relations dans la société; la santé seule avait, depuis longtemps, déserté son foyer et, depuis bien des années dejà, la souffrance le minait. C'est dans cette cruelle succession d'épreuves physiques qu'on vit éclater alors la tranquille résignation et la piété sereine qui étaient le fond de sa nature : il a supporté des douleurs violentes, réitérées, incessantes, avec patience, avec courage ; mais la mort qui l'a frappé le 19 juin a été pour lui une véritable délivrance, pour les siens et pour ses amis un triste soulagement, car quelle souffrance plus grande que de voir souffrir ceux qu'on aime ?

Les obsèques du baron Joseph Leonino ont eu

lieu vendredi dernier, le deuil était conduit par M. Leonino fils, par MM. P.M. Oppenheim et Edmond Halphen, MM. Alphonse et Dany Pereyra, beaux-frères et neveux du défunt. M. Zadoc Kahn, Grand-Rabbin de Paris, a prononcé une allocution touchante à la maison mortuaire, et M. Dreyfuss, Grand-Rabbin de Paris, au cimetière du Père-Lachaise. Un grand nombre de notabilités des divers cultes ont assisté aux obsèques, mais nous ne citerons aucun nom par respect pour la modestie du défunt, dont s'inspirent et l'honorable veuve et le digne fils; à ce point de vue même, nous craindrions peut-être d'en avoir dit plus qu'il n'entrait dans leurs vues, si le souvenir des justes n'était une bénédiction dans la tradition israélite, et si, en leur rendant discrètement un hommage suprême, nous ne restions par là aussi fidèle à la propre tradition de ce Recueil.

De l'allocution que M. le Grand-Rabbin Zadoc Kahn a prononcée à la maison mortuaire, nous extrayons le fragment qu'on va lire ; l'autorité qui s'attache à ses paroles accroîtra la valeur de nos propres réflexions et contribuera à adoucir la douleur des survivants.

... Je n'ai connu, Messieurs, le baron Léonino, qu'au cours de la longue et pénible maladie qui a assombri la dernière période de sa vie; et comme tous ceux qui l'ont connu, j'ai admiré la fermeté de son caractère, la sérénité de son âme et la patience stoïque qu'il a opposée à la douleur. La nature humaine s'élève à souffrir de la sorte, à supporter l'épreuve avec un courage qui ne faiblit jamais. C'était une chose touchante et édifiante, de voir notre vaillant frère, qui avait à regretter les biens les plus précieux de l'existence, se soumettant pieusement aux décrets insondables de la Divinité, acceptant de sa main, avec une religieuse résignation, des maux sans cesse renaissants, montrant à son cher entourage un visage toujours souriant et un calme inaltérable. Devant Dieu, cette soumission filiale, cette fermeté persévérante sont comptées comme les vertus les plus nobles et les plus méritoires, et en ce sens nos Livres Saints ont pu dire que la douleur qui vient nous visiter est une marque de la prédilection divine.

On admirait en J. Leonino d'autres qualités qui sortaient tout à fait de l'ordinaire : son intelligence éclairée, sa raison droite et lucide, son jugement pénétrant, sa connaissance exacte des hommes et des choses, ses goûts élevés. Condamné à l'inaction, il mettait à profit les répits que lui laissait le mal dont il souffrait, pour satisfaire une curiosité d'esprit toujours en éveil. Il se tenait au courant de tous les incidents de la vie publique, de toutes les questions qui agitent notre époque, trouvant sa consolation dans des lectures qui le faisaient entrer en commerce avec les esprits les plus distingués et se plaisant à des conversations qui embrassaient les sujets les plus variés. J'ai eu quelquefois la satisfaction de causer avec lui : nos entretiens portaient sur les problèmes qu'il savait m'intéresser davantage, sur le Judaïsme, sur ses épreuves, ses destinées présentes et futures, sur la Communauté de Paris et ses institutions qui avaient toutes ses sympathies et pouvaient compter sur son généreux concours. J'éprouvais chaque fois une secrète émotion au spectacle de cette âme si maîtresse d'elle-même qui savait s'oublier en pensant aux autres...

Mais sa grande consolation et le secret de sa force morale se trouvaient surtout dans les affections qui se pressaient autour de lui, lui prodiguant des soins infatigables et mettant tout en œuvre pour adoucir son mal. Je ne voudrais pas toucher d'une main indiscrète une blessure trop récente pour n'être pas extrêmement sensible; qu'il me soit permis seulement de dire que la tendresse qui emplissait son âme fut admirablement payée de retour et qu'il a dû à l'amour ingénieux d'une compagne dévouée, ne vivant que pour lui, à la piété filiale du meilleur, du plus attentif, du plus prévenant des fils, à l'amitié délicate d'une sœur sans cesse inquiète de lui, à la vive affection de toute sa famille, des heures bien douces et des joies bien profondes..... »

DONS

FAITS EN FAVEUR DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET CHARITABLES PENDANT LE MOIS DE MAI-JUIN 1894

MM. André Bloch, différentes Institutions, 100 fr. — Alexandre Fischer, différentes Institutions, 100 fr. — Jacques Seligmann, différentes Institutions, 400 fr. — Georges Weill, différentes Institutions, 140 fr. — Le baron Edmond de Rothschild, Comité de Bienfaisance, 5,000 fr. — Lucien Bing, différentes Institutions, 200 fr — Bendix, id., 100 fr. — Bloch (rue Andrieux), différentes Institutions, 135 fr. — Kahn et son fils Pierre, (boulevard Haussmann), Temples, 100 fr. — Rehns Comité de Bienfaisance, 100 fr. — Poppert, différentes Institutions, 100 fr. — Stern (rue Le Peletier), refuge du Plessis-Piquet, 100 fr — Aron Lévy, Temples, 100 fr. — Sussfeld, Temples, 100 fr. — Aron (boulevard Malesherbes), Comité de Bienfaisance, 100 fr. — Bickart Sée, une obligation consistoriale. — Mme Abraham Hirsch de Lyon, refuge du Plessis-Piquet, 100 fr. — M. Lévy-Falco, refuge du Plessis-Piquet, 250 fr. — Mme Emile Dreyfus, refuge du Plessis-Piquet, 100 fr. — M. Bloch et son fils Marcel, différentes Institutions, 100 fr. — MM. René Dreyfus, différentes Institutions, 350 fr. — Tony Dreyfus, refuge du Plessis-Piquet, 100 fr. — Joseph Hirsch, refuge du Plessis-Piquet, 500 fr. — Mme Benel, Œuvre des femmes en couches, 100 fr. — Mme Fould, différentes Institutions, 300 fr. — Les familles Aron et Lazard, différentes Institutions, 3,000 fr. — Mme veuve J. Katz, différentes Institutions, 400 fr — MM. Anselme Moyse et Paul Crémieux, différentes Institutions, 900 fr. — P. M. Oppenheim, différentes Institutions 1,000 fr. — Gaston Mayer, différentes Institutions, 400 fr. — Lucien Bach et le Dr Schloss, différentes Institutions, 300 fr. — Maintz et Cie, différentes Institutions, 250 fr. — Hugo Finaly, Caisse de la Communauté, 100 fr. — Le docteur Meyer, différentes Institutions, 500 fr. — Emile Oulif, Comité de Bienfaisance, 300 fr. — Mme Anton Aub, id., 150 fr. — M. Cohen, (1, rue de la Terrasse), id., (habillement d'Initiés), 100 fr. — Mme Wright, id., 100 fr. — MM. Ely Rodrigues, id., 100 fr. — Hermann Spitzer, id., 100 fr. — Julien Blocq, de Toul, id., 100 fr. — Louis Blocq, de Toul, id., 100 fr. — Mme Calmann Lévy, id., 2,000 fr. — M. David Bloch, id., 100 fr. — MM. S. Reitlinger id. (habillement d'Initiés), 100 fr. — Léon Fould, id., 100 fr. — Louis Taub, id., 100. fr. — Un anonyme, pour la Caisse de Patronage des enfants abandonnés et assistés, 250 fr.

NOUVELLES DIVERSES

Un service funèbre à la mémoire de M. Carnot, président de la République française, tombé sous le couteau d'un assassin, aura lieu lundi prochain à trois heures à la Synagogue de la rue de la Victoire.

Il est probable qu'une cérémonie analogue aura

lieu dans toutes les Synagogues de France, le Judaïsme tenant à honorer le souvenir du magistrat intègre et libéral qui a présidé pendant sept années aux destinées du pays et qui, le jour même où il devait périr si tragiquement, exprimait à un représentant de notre culte l'assurance de ses sentiments de justice et d'équité à l'égard des israélites.

— Une nombreuse assistance se trouvait réunie mardi dernier, au Temple de la rue de la Victoire, à quatre heures, à l'occasion du service organisé, à la demande de la Société *le Souvenir français*, à la mémoire des soldats et marins israélites morts sur le champ de bataille. Plusieurs membres du Conseil d'administration étaient présents. On sait que ce service, inauguré en 1890, a lieu tous les ans dans les temples catholiques, protestants et israélite. C'est M. le Grand-Rabbin Dreyfuss qui a prononcé l'allocution de circonstance. Il a, en termes touchants, rappelé le but élevé de la Société du *Souvenir français*, qui s'est donné pour tâche de payer la dette de la reconnaissance envers les enfants de la France morts pour le drapeau, et de perpétuer par des monuments commémoratifs le souvenir de leur héroïsme.

M. le Grand-Rabbin de Paris a trouvé des accents tout particulièrement vibrants pour célébrer cette grande vertu du patriotisme, que le Judaïsme, autant qu'aucun autre culte, sait honorer et pratiquer.

Il a appelé la bienveillante et généreuse attention de ses auditeurs sur l'œuvre de piété patriotique entreprise par la Société *le Souvenir français*. L'appel de l'éloquent et digne pasteur aura trouvé de l'écho.

L'office de Minh'a encadrait ce service spécial qui, comme toujours, a fait une profonde impression.

— Un remaniement vient d'avoir lieu dans l'administration du Temple de la rue Buffault. MM. Lévy Maduro, président, et Halfon (Salomon), se sont retirés. M. David Léon, trésorier, a été nommé président, et M. Alphonse Pereyra a été appelé à remplacer M. Halfon. De plus, M. Pereyra a été élu président du Conseil d'administration de la Société civile, en remplacement de M. David Léon.

Ajoutons que l'administration s'est attachée comme aide-officiant M. Mendès, fils du premier officiant.

Si on profitait de l'occasion pour réorganiser le chœur et en renforcer les éléments, tout serait pour le mieux dans le joli Temple de la rue Buffault.

— M. Lang, juge-suppléant à Alger, a été nommé substitut à Mostaganem.

— Un congrès d'orientalistes doit se tenir au mois de septembre à Genève. Parmi les savants français qui y prendront part, on cite MM. James Darmesteter, professeur au Collège de France; Sylvain Lévi, professeur à la Sorbonne; Reinach (Salomon), conservateur du Musée de Saint-Germain.

— A l'Assemblée générale annuelle de la Société asiatique qui a eu lieu le 21 juin dernier, M. James Darmesteter a fait une lecture sur *les Parthes à Jérusalem en l'an 40 avant l'ère chrétienne*.

— Nous apprenons avec plaisir que la santé de M. Osiris, le philanthrope bien connu, qui avait été gravement atteinte, s'est améliorée.

— Le piqueur des écuries du Palais de l'Elysée, M. Nathan, entré au service sous M. Grévy, et qui avait continué ses fonctions sous M. Carnot, est mort subitement mardi dans l'après-midi, au moment où il montait l'escalier conduisant au salon d'attente. On attribue sa fin à l'émotion que lui avait causée l'assassinat de M. Carnot.

Etranger

— Le projet de loi établissant le mariage civil en Hongrie, qui, après avoir été violé par la Chambre des Députés avait une première fois échoué à la Chambre des Magnats et provoqué une crise ministérielle, vient enfin, grâce à la discipline du parti libéral, à la fermeté du cabinet, de triompher des résistances des Magnats. La Chambre des Seigneurs l'a adopté.

Ce succès fait bien augurer du projet de loi reconnaissant officiellement le Judaïsme qui, comme le précédent, faisait partie du programme du cabinet Wekerlé, et va être l'objet de la délibération de la Chambre des Députés et qui n'a pas de raisons aussi sérieuses d'être combattu énergiquement par les conservateurs.

La librairie Plon et Nourrit vient de mettre en vente la *Table générale des Archives de la Bastille* (2e fascicule A.-K.), dressée par M. Frantz Funck-Brentano, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Nos lecteurs, qui suivent ici l'étude de M. Léon Kahn, peuvent apprécier les services considérables que ce catalogue est appelé à rendre. Fait avec un soin extrêmement minutieux, il contient en effet 30,000 dossiers presque tous inédits, dont plus de 150 relatifs aux Juifs. Il ouvre donc tout d'un coup aux historiens un vaste champ de travail et de découvertes. Tous ceux qui s'occupent de l'histoire au XVIIIe siècle trouveront dans cette table — fruit d'un immense et admirable labeur — une véritable mine de documents du plus haut intérêt.

P. S. — M. Zadoc Kahn, Grand-Rabbin de France, vient d'adresser la circulaire suivante aux Grands-Rabbins des départements :

Monsieur le Grand-Rabbin et cher collègue,

La France est en deuil. M. le président de la République, qui présidait avec tant de distinction à ses destinées et la représentait si glorieusement au dehors, est tombé sous les coups d'un misérable assassin. Cette horrible catastrophe a rempli tous les cœurs israélites d'émotion et de douleur.

Le Consistoire central a décidé que, pour donner une expression publique à ces sentiments et nous associer au deuil national, un service funèbre serait célébré dans les synagogues de France, soit le jour même des funérailles du vénéré président, soit le lendemain.

Je vous prie, monsieur le Grand-Rabbin et cher collègue, de prendre, de concert avec votre Consistoire, les dispositions nécessaires à cet effet et de donner des instructions à MM. les Rabbins de votre circonscription. Vous trouverez ci-dessous un programme de la cérémonie, mais il est bien entendu que vous pourrez tenir compte des habitudes ainsi que des ressources locales.

Veuillez, etc.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire israélite, 24, rue Chauchat.



INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne
PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX
DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle

Etudes commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

(*41e Année*)

Contentieux universel
ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG
Fondée en 1852

par LOEB (Emmanuel)

RUE DE PROVENCE, 46
PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts (901)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS ET Cie

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שחט חת aux références
ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central
CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES
MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral** (931)

MAISON PLANÈS

TAILLEUR

POUR DAMES ET POUR HOMMES
Place du Hâvre
(entrée, 2, rue d'Amsterdam)

Cette Maison possède une coupe très élégante, fournit des tissus irréprochables.

PRIX TRÈS MODÉRÉS, MAISON DE CONFIANCE (932)

THre DREYFUS

30, rue Taitbout, Paris
(Précédemment : 24, rue Taitbout)

Tapis d'ORIENT et d'Europe (876)

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac, de cœur, de tête**

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif et assainissant l'eau.

PRESERVATIF contre les EPIDEMIES

Il est en même temps « excellent » pour les dents, la bouche, et tous les soins de la toilette.

54 Récompenses dont 16 diplômes d'honneur et 14 médailles d'or.

Fabrique à Lyon, 9, Cours d'Herbouville
Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*



DENTS

SOINS EXTRACTIONS et POSE par l'Insensibilisateur

Traitement consciencieux. — PRIX MODÉRÉS

INSTITUT DENTAIRE 2, Rue Richer angle du Fg Poissonnière

Maxime DROSSNER, DIRECTEUR

BOUCHERIE כשר
FERNAND WEIL
11, rue Duplessis, VERSAILLES

Viande de 1er choix. — Charcuterie d'Alsace. — Fournit à domicile ainsi que les environs. (938)

CONSISTOIRE ISRAÉLITE
DE PARIS
17, rue Saint-Georges
AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER

DU NORD DE L'ESPAGNE

Le Conseil d'administration de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations qu'il sera payé à partir du 2 juillet prochain les coupons suivants :

	A raison de
1° Nord Espagne, 3e série, n° 22,	7 50
— 4e série, n° 18,	7 50
— 5e série, n° 12,	7 50
Priorité Barcelone, n° 28;	7 50
Spéciales-Pampelune, n° 33;	7 50
Segovie à Medina del Campo, n° 29	7 50

A PARIS... Au Crédit Mobilier Espagnol, 69, rue de la Victoire.

A PARIS, LYON et GENEVE, au Crédit Lyonnais.

A LYON..... A la Société Lyonnaise.

A MADRID.. A la gare du Nord et à la Société générale de Crédit Mobilier espagnol.

A BRUXELLES A la succursale de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

2° Est Espagne, garanti par le Nord, n° 15 à raison de.. .... 7 25

A PARIS, à la Société du Crédit Mobilier espagnol, 69, rue de la Victoire.

A LYON, à la Société Lyonnaise.

AVIS
aux porteurs d'obligations Priorité Barcelone

Le coupon numéro 28 des Obligations Priorité Barcelone échéant le 1er juillet prochain, étant le dernier attaché à ces titres, une nouvelle feuille de coupons doit être jointe à ces obligations.

En conséquence, afin d'éviter toute difficulté pour la négociation à la Bourse, MM. les obligataires sont invités à déposer leurs titres dès le 15 juillet prochain :

A la Société générale de Crédit Mobilier Espagnol, à Paris, 69, rue de la Victoire, où se fera l'application de la nouvelle feuille de coupons.

FRIBOURG
CHEMISIER
26, Rue Marbeuf
(Champs-Elysées)

Spécialité de chemises, caleçons et gilets de flanelle sur mesure. (937)

EN VENTE AUX *ARCHIVES*

L'IMMORTALITÉ DE L'AME

CHEZ LES JUIFS
du Dr BRECHER

Traduction française avec préface et notes
par ISIDORE CAHEN
1 vol. Prix : 3 francs

Chemins de fer de l'Ouest

La Compagnie de l'Ouest a, depuis le 20 juin 1894, en vue de l'exécution des travaux relatifs à la supression des passages à niveau de la ligne de Javel au Champ-de-Mars, et ainsi que l'y autorise une décision ministérielle du 17 mars dernier, réduit le nombre des trains circulant entre la gare des Moulineaux-Billancourt et la halte de Javelle et suspendu momentanément le service des voyageurs entre cette halte et la gare du Champ-de-Mars.

LVe ANNEE · N° 27. — Jeudi 5 Juillet 1894 LVe ANNEE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne................ 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

LE JUDAÏSME ET LES CARNOT

L'abominable forfait qui a privé la France du citoyen illustre qui, par la droiture si parfaite de son âme, la dignité si haute de sa vie, la mâle noblesse de son caractère, était le modèle achevé des chefs d'Etat, a retenti douloureusement, avec une singulière acuité, au cœur de nos coreligionnaires.

Leur deuil, comme Israélites, a été à la hauteur de leur affliction comme Français. C'est que le nom de Carnot, si dignement et si glorieusement porté déjà par trois générations, est intimement lié à l'histoire de l'émancipation des Israélites, et nous avons pour devoir de le rappeler à cette heure de tristesse patriotique.

Parmi ceux qui, en 1791, votaient l'affranchissement des Juifs et les faisaient entrer de plain-pied dans la société française, se trouvait l'illustre aïeul Carnot, l'organisateur de la Victoire.

Quand, en 1841, un Israélite français, Abraham Wormser, fut expulsé, comme Juif, de Dresde en Saxe, où il était de passage, ce fut Hippolyte Carnot, le père du regretté Président, qui vint à la tribune du Palais-Bourbon protester de toute la chaleur de son caractère généreux et sincèrement libéral, contre cette atteinte portée à la qualité de Français, et s'élever avec une légitime indignation contre l'abitraire du régime infligé aux Israélites.

Il insistait en termes pressants et émus auprès du ministre des affaires étrangères pour qu'il prît énergiquement la défense d'un citoyen israélite injustement molesté, au mépris du droit des gens.

Bien plus, il demandait qu'on saisît cette occasion pour faire avancer la cause de l'émancipation juive.

« Il importe à l'honneur de notre initiative, comme au progrès de la civilisation, disait-il, que nous nous efforcions de faire prévaloir ici le point de vue français. L'émancipation des Juifs est une question toute française. C'est un prêtre catholique français, dont le nom sera éternellement en honneur auprès des amis de la liberté ; c'est le pieux et vénérable Grégoire qui a fait réaliser cette pensée par l'Assemblée Constituante. Nous manquerions à nos devoirs si son généreux héritage demeurait stérile entre nos mains. »

Et il ajoutait ces paroles, toutes imprégnées des sentiments généreux des hommes de 1789, sentiments de réparation et de réhabilitation :

« La France a commencé par donner l'exemple. Il lui est bien permis aujourd'hui de rappeler à l'Allemagne que, si l'humanité tout entière doit des réparations au peuple de Moïse pour tant de siècles d'humiliations et de barbarie, l'Allemagne, particulièrement, s'est inscrite dans sa propre histoire parmi ses principaux débiteurs. »

Peut-on résumer avec plus de simplicité et de grandeur la noble doctrine des apôtres de l'émancipation juive? C'était le souffle même des esprits généreux de la Révolution qui vibrait dans cet admirable plaidoyer pour l'éternel accusé! Et quelle indignée réprobation des crimes commis par l'intolérance et le fanatisme!

Elevé à pareille école, fils d'un père si fermement attaché aux idées d'égalité et de liberté religieuse qui sont l'honneur du parti républicain, M. Sadi Carnot, qui allait occuper la première magistrature du pays, ne pouvait professer d'autres sentiments que ceux puisés aux sources de la justice et de la tolérance.

Dans ces voyages que l'infortuné Président de la République entreprit à travers les provinces de la France aux acclamations des populations accourues pour le saluer, il ne manqua jamais, quand une délégation du culte israélite venait lui présenter ses hommages, d'affirmer les idées libérales traditionnelles dans la famille Carnot.

Rappelons, entre autres, sa courte mais significative réponse aux paroles de bienvenue que lui adressait, à Bayonne, en 1891, le Grand-Rabbin E. Astruc :

« Les sentiments que vous avez exprimés sont les miens. Les libertés dont vous avez parlé sont acquises chez nous, et si *j'avais action au dehors* elles seraient acquises partout. »

Pour comprendre toute la portée de ces paroles, il faut se souvenir qu'elles étaient prononcées au moment où la persécution russe soulevait d'unanimes protestations de l'opinion publique.

Enfin, le jour même où il allait expirer, martyr de son devoir, sous le couteau d'un criminel, M. le Président Carnot insistait dans sa réponse au Grand-Rabbin de Lyon sur son impartialité et son libéralisme, et se déclarait profondément touché du souvenir de son père, évoqué comme protecteur des opprimés.

Comme on le verra plus loin par les relations que nous en donnons, les démonstrations d'affliction et de deuil provoquées par la fin tragique de l'intègre chef d'Etat n'ont été nulle part plus touchantes et plus émues qu'au sein de la Synagogue française qui pleure en M. Carnot le digne héritier des traditions si libérales, si profondément marquées au coin de la tolérance et de la justice, que son père lui avait léguées. Aussi le souvenir du Président Carnot vivra-t-il longtemps dans la mémoire des Israélites qui gardent précieusement le nom de ceux qui leur ont témoigné équité, justice et bienveillance.

H. PRAGUE.

SERVICE FUNÈBRE

A LA MÉMOIRE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

C'est devant une foule nombreuse et douloureusement émue que le service solennel à la mémoire de M. le Président Carnot a été célébré lundi 2 juillet, à trois heures, avec une pompe sévère et touchante. La Synagogue de la rue de la Victoire avait pris les vêtements de deuil. Tout le chœur, ce que nous appelons le *Héchal*, est entièrement tendu de noir. Des draperies courent, à la hauteur de la première galerie, tout autour de la nef, avec des cartouches aux initiales C. Des faisceaux de drapeaux cravatés de crêpes tranchent sur le noir des tentures. Les lustres et candélabres jettent une lumière discrète sur cette parure de deuil. A droite de l'*Almemor*, des sièges recouverts de draperies noir et argent sont réservés pour les invités de marque. Nous y remarquons les présidents des deux Consistoires, MM. les barons Alphonse et Gustave de Rothschild, en frac; le général de division Sée, M. Bischoffsheim, député des Alpes-Maritimes, qui a revêtu ses insignes; M. Dumay, directeur des cultes, qui représente le gouvernement, les notabilités israélites, etc. Sur l'*Almemor* ont pris place tous les Rabbins de Paris, M. le Grand-Rabbin Lehmann, directeur du Séminaire israélite. Toutes les administrations, toutes les institutions israélites, scolaires ou charitables, sont représentées.

A trois heures, l'office débute par la prière du *Mincha*, puis le grand orgue exécute supérieurement une marche funèbre. Le Hazzan Beer, de sa puissante voix, qu'il rend douce et attendrie, chante le magnifique Psaume 91.

M. le Grand-Rabbin Zadoc Kahn s'avance et prononce l'émouvante allocution qui suit, dont nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre le texte sous les yeux, hommage superbe rendu à la mémoire du regretté Président Carnot :

Mes frères,

La France a fait, dans la journée d'hier, à son vénéré Président, qui lui a été enlevé d'une manière si tragique, de solennelles et grandioses funérailles, admirable couronnement d'une semaine de deuil et d'émouvantes manifestations. Elle a marché, pour ainsi dire, tout entière à la suite du char mortuaire qui emportait sa dépouille vers le Temple consacré aux grands hommes de la patrie. Les nations étrangères se sont associées à la douleur de notre pays et à l'hommage accordé à un des meilleurs Français. Le culte auquel il appartenait a déployé, pour honorer sa mémoire, toute la pompe, toute la grandeur de ses cérémonies funèbres. Le gouvernement, par l'organe de ses membres les plus haut placés, a célébré avec une éloquence pénétrante les vertus qui l'ont distingué, l'unité et la beauté incomparable de sa vie, les services qu'il a rendus à son pays. Tout, dans cette démonstration vraiment nationale, a été sincère, profondément senti, imposant, digne, en un mot, du noble martyr, dont nous portons le deuil au fond de nos cœurs.

A notre tour, mes frères, nous venons, capables encore d'émotion, payer le tribut de nos regrets au premier magistrat de la République, dont la mort nous a surpris et consternés comme un coup de foudre. Notre religion nous prescrit de prier pour le Chef de l'Etat et de solliciter en sa faveur, lors de chacune de nos solennités, la protection divine, pour qu'il puisse bien remplir son mandat: הוה מתפלל בשלומה של מלכות; elle nous fait un saint devoir, quand il a disparu du théâtre de son activité, de l'accompagner de nos prières devant le Juge Suprême. Le Président de la République n'est pas seulement le membre d'un culte particulier, il est l'homme de la France, l'élu de la nation. Tous les Français, qui sont encore dignes de ce nom, qui n'ont pas renié leur patrie, ont été atteints par le coup qui



a tranché la vie de Carnot, et lui doivent leurs larmes et leurs prières.

Il me semble, mes frères, puisque ce n'est pas un homme politique qui parle ici, mais le ministre de la religion israélite, que nous avons, nous, une dette personnelle de reconnaissance envers la mémoire de M. Carnot, car son esprit généreux et large n'admettait aucune distinction entre les enfants de la France. Son cœur, nourri des plus nobles traditions de notre pays, embrassait dans un même amour tous ceux qui se réclament avec bonheur du titre de citoyen français. Dans un temps où certaines gens s'obstinent à poursuivre contre le Judaïsme et ses adhérents une campagne aussi odieuse que ridicule, qui ne peut s'expliquer que par un fanatisme attardé, des préjugés vieillots ou des passions inavouables, il était, lui, comme il l'a proclamé quelques heures avant sa mort, « essentiellement libéral et impartial ». Au cours de l'épreuve pénible que nous avons eu à subir, il n'a cessé de nous donner des gages des son esprit de justice et de bienveillance. De même que l'admirable et saint Pontife qui préside avec tant de sereine grandeur aux destinées du christianisme, convoque à l'œuvre d'apaisement, de réconciliation et de charité sociale les hommes de bonne volonté, sans distinction d'origine et de croyances, le Président Carnot appelait tous les Français sans exception à concourir avec lui au bien, à la prospérité et à l'honneur de la France. Ces nobles exhortations ne se sont pas perdues dans le vide en ce qui nous concerne. Et je ne m'étonne pas que mes coreligionnaires aient professé pour lui une vénération sans réserve et une profonde gratitude, je ne m'étonne pas que sa fin tragique et imméritée ait provoqué dans nos rangs un sentiment d'horreur et une désolation universelle, je ne m'étonne pas enfin que vous soyez accourus, en grand nombre, pour entendre une fois de plus son éloge et manifester votre douleur, comme jadis les Israélites, pleurant un de leurs plus vertueux souverains, emporté dans une terrible catastrophe : וכל יהודה וירושלים מתאבלים על יאשיהו

Mes frères, Carnot était un consciencieux serviteur de la France, longtemps avant d'être investi de la plus haute magistrature de son pays. Il avait reçu l'héritage d'un grand nom, d'un nom cher à la France moderne, qui sonne comme un chant de victoire et qui dégage aussi un parfum d'honnêteté, d'humanité ardente et de patriotisme résolu. Ce nom il l'a porté, dès sa première jeunesse, avec une rare dignité, ajoutant encore au patrimoine d'honneur déjà séculaire de sa famille. Après avoir rempli, et vous savez avec quelle distinction, les devoirs de sa profession, il se rendit à l'appel de son pays qui avait besoin, pour se relever de ses désastres, du dévouement de ses meilleurs enfants; il devint un homme public, s'imposant vite à l'attention de ses concitoyens et à leur estime par son activité féconde, son inflexible probité et sa conception élevée du devoir. Lorsque la France vint le chercher, dans un moment de désarroi et de crise, pour lui confier la direction de ses intérêts, il avait derrière lui un passé honorable, plein de promesses.

Mes frères, vous n'attendez pas de moi que je retrace le rôle de M. Carnot comme Président de la République. Je n'en ai pas le droit, et des bouches plus autorisées que la mienne ont rempli cette tâche à la perfection. Qu'il me soit permis de faire une seule remarque : c'est que Carnot, chef politique de la France, représentait à un degré éminent le génie même de la France, ses qualités les plus hautes à la fois et les plus charmantes : l'exquise politesse, la simplicité cordiale, la bonne grâce aimable et souriante, le tact le plus parfait, ce tact qui est le fruit du cœur et de l'esprit, le désintéressement poussé à ses extrêmes limites, et le courage qui ne recule devant aucun danger ni aucune menace ; il représentait la bonté la plus touchante, la divine pitié qui voudrait pouvoir tarir d'un coup la source des souffrances humaines, la charité inépuisable qui les soulage du moins dans la mesure du possible ; il représentait enfin les vertus de famille, qui resteront toujours le fondement solide des nations, la pureté des mœurs, la sainteté du foyer domestique, le dévouement absolu à cette grande chose qui se nomme le devoir. La France a eu le droit, pendant sept années, de s'honorer de celui qui était sa sauvegarde à l'intérieur et qui lui attirait la considération des peuples étrangers.

Et c'est cet homme qui a été frappé ! c'est cet homme de bien, une gloire de son pays, une gloire de l'humanité, que la folie criminelle d'un assassin a blessé à mort ! Ah ! mes frères, au premier moment notre pensée se refusait à admettre la possibilité d'un pareil crime. Carnot assassiné ! assassiné à l'heure où tout un peuple, faisant cortège à son Président bien-aimé, le saluait de ses acclamations enthousiastes ! Cela ne pouvait être, cela ne devait pas être ! Mais l'horrible réalité était là, l'histoire avait a enregistrer un crime monstrueux de plus, et nous disions dans notre accablement : הושיעה ה׳ כי גמר חסיד כי פסו אמונים מבני אדם « O Seigneur, assiste-nous, car le juste à péri et avec lui a été frappé ce qu'il y a de plus pur dans l'humanité. » Pauvre humanité, qui fais si grand cas de ce que tu appelles le progrès des lumières, qui t'es vantée si souvent de l'adoucissement des mœurs, du chemin fait par les idées de justice et de fraternité, voile-toi la face, puisque le soleil éclaire encore de tels forfaits, puisqu'un retour de sauvagerie dément si cruellement tes illusions les plus généreuses, puisque tu donnes le jour à des monstres capables de commettre le plus odieux des parricides !

Mes frères, ce cri de découragement, de honte et de douleur n'était que trop naturel dans la stupeur et l'effarement qui ont suivi l'attentat incroyable de Lyon. Mais nous pouvons dire que, depuis, l'humanité a repris conscience de ses devoirs et s'est ressaisie elle-même. L'émotion qui s'est éveillée de toutes parts, en France, à l'étranger, partout où battent des cœurs vraiment humains, l'indignation qui a accueilli la nouvelle du crime, les témoignages innombrables de sympathie pour la noble victime, de pitié respectueuse pour sa famille désolée, de condoléance attendrie pour la France, sont une preuve irrécusable que le monde réprouve les doctrines sauvages qui portent de tels fruits, et que l'humanité repousse de son sein ceux qui rêvent follement de la conduire à un bonheur chimérique par un chemin couvert de ruines et de sang.

Ce qui nous a touchés le plus vivement dans ce concert unanime de regrets, de réprobation et de colère, c'est qu'il a révélé avec éclat la grande place que la France occupe dans l'opinion du monde. Ce n'est pas le martyr seul du devoir qui a été pleuré, c'est la noble et fière nation, frappée du même coup que lui, qui a attiré sur elle les regards émus des autres pays. Et n'est-ce pas là encore un bienfait que nous devons à l'illustre mort qui repose maintenant dans sa tombe glorieuse ? Par son caractère pur et antique, sa loyauté connue et appréciée de tous, par la dignité de sa vie, qui n'a éprouvé ni une défaillance ni un manquement au devoir, il a grandi notre pays dans le respect de l'Europe et il nous laisse, comme un héritage inestimable, le bénéfice moral d'une belle vie consacrée par une belle mort.

Non, mes frères, le sang de Carnot n'a pas coulé en vain. La Providence divine ne permet pas de telles immolations sans les faire tourner au bien de ceux qu'elle éprouve : קול דמי אחיך צעקים אלי מן האדמה. « Le sang de votre frère crie vers moi du sein de la terre. » Il a une éloquence incomparable le sang du juste ! Il nous avertit qu'il est temps d'écouter les lois de la raison et de la justice, il nous enseigne notre devoir, et ce devoir, quelque difficile, quelque pénible qu'il paraisse, il faut qu'il soit rempli. Il faut que la société reprenne son équilibre moral, il faut que notre pays revienne à ses généreuses traditions de bon sens, de mesure, de douceur, de bienveillance et de support mutuel ; il faut que des mains fermes et énergiques rétablissent l'ordre dans les idées, la paix dans la consciences et le respect religieux de la loi ; il faut que la France poursuive le cours de ses destinées glorieuses, les regards dirigés vers le Ciel, d'où viennent les grandes pensées et les dévouements courageux.

Quelle voix plus persuasive peut nous donner ces hautes leçons que cette voix aimée qui nous faisait entendre naguère un si mâle langage et qui est muette désormais? Il faut souhaiter, dans l'intérêt de la France, que les discours prononcés par le Président Carnot soient sauvés de l'oubli, et deviennent une règle de conduite pour la démocratie française et les jeunes générations qui naissent à la vie politique. Il a pris souvent la parole devant la France attentive et suspendue à ses lèvres. Il l'a fait chaque fois avec l'autorité que donne une haute situation et un caractère à la hauteur de cette situation, trouvant infailliblement la note juste, disant avec force et clarté ce que réclamaient les circonstances; il l'a fait avec un tact suprême et une admirable intelligence des besoins et des aspirations de la France moderne. Il a exalté le travail, il a exalté le patriotisme, dont il donnait l'exemple, il s'est fait l'apôtre du progrès et de la paix, il a mis en lumière les gloires de notre passé et les espérances de notre avenir. Mais ce qui lui tenait surtout à cœur, ce qu'il ne manquait jamais de recommander avec une insistance particulière, c'était l'union de tous les Français dans l'amour de la patrie. Les dernières paroles sorties de sa bouche sont encore une leçon de bienveillance mutuelle et de fraternelle affection; elles sont dignes d'un père qui s'adresse à ses enfants au moment de les quitter pour toujours: « Dans notre chère France, il n'est plus de partis: un seul cœur bat dans toutes les poitrines, quand l'honneur, quand la sécurité, quand les droits de la patrie sont en cause. L'union de tous ses enfants ne saurait davantage lui faire défaut, pour assurer la marche incessante vers le progrès et la justice, dont il lui appartient de donner l'exemple au monde. »

Mémorables paroles qui méritent d'être recueillies, que nous devons considérer comme la dictée même de la raison et du cœur! Il est naturel, sans doute, nécessaire, qu'il y ait des partis dans un grand pays comme la France et qu'ils se disputent la victoire avec vivacité, avec passion, si vous voulez. Les profondes convictions recherchent la lutte: c'est la marque de leur sincérité. Mais est-ce une raison pour que les fils d'une même patrie, d'une même mère en viennent jamais à se traiter en ennemis? Est-il permis d'oublier que les coups que nous nous portons les uns aux autres frappent la patrie au cœur? Pourquoi donc ces violences de polémique, ces injures atroces qui ne peuvent que rabaisser l'honneur national? La vérité, pour triompher, a-t-elle besoin de ces armes odieuses? Elles les repousse, elle les maudit au contraire; le patriotisme le plus élémentaire devrait nous apprendre qu'on dessert son pays en jetant l'opprobre sur ses concitoyens. Et si toutes les opinions prétendent avoir droit au respect, c'est à la condition qu'elles se respectent elles-mêmes et respectent l'adversaire.

Ah! France adorée, que Dieu vient d'éprouver si fortement, mais qui sais toujours te retrouver dans les moments critiques, puisses-tu entendre les conseils qui resteront le legs du plus fidèle, du plus dévoué de tes serviteurs, qui a vécu pour toi et qui est mort pour toi! Tu ne saurais mieux honorer sa mémoire, ni lui témoigner d'une manière plus touchante la reconnaissance que tu lui dois. Ainsi tu faciliteras la tâche de celui que tu lui as donné comme successeur et qu'il eût désigné lui-même à ton choix; ainsi tu prouveras ta sympathie à ceux qui pleurent en silence le fils, l'époux, le père, dont leur affection a embelli l'existence et soutenu le courage; ainsi tu conserveras les respects du monde dont les yeux sont tournés vers toi, et, triomphant de l'épreuve, tu accompliras les desseins de la Providence, qui t'a protégée dans le passé et qui ne t'abandonnera pas dans l'avenir.

Mes frères, prions. Prions pour le repos de l'âme de notre illustre Président qui vient d'entrer de plain-pied dans l'immortalité de l'histoire comme il est entré dans l'immortalité bienheureuse annoncée aux justes, et qui aura sa page glorieuse dans nos annales comme une des figures les plus loyales, les plus nobles et les plus respectées de notre vie publique; prions pour la consolation de la mère, de l'épouse, des enfants, de la famille, dont le bonheur s'est changé si subitement en larmes et en tristesse. Prions pour l'homme de cœur qui a accepté, dans un élan de patriotisme, le lourd fardeau ramassé dans le sang du juste, prions pour la paix, la prospérité et la grandeur de notre pays.

Amen!

Un soliste soupire avec une émotion pénétrante les strophes *Mé Adam*. Puis M. le Grand-Rabbin de France récite une prière en hébreu pour le repos de l'âme de M. le Président Carnot.

C'est le tour de M. le Grand-Rabbin de Paris, qui dit la touchante prière qui suit et que nous nous plaisons à reproduire ici:

יהיו לרצון אמרי פי והגיון לבי לפניך ה׳ צורי וגאלי

Seigneur, à l'invocation émue et éloquente que vient d'élever vers toi celui qui a été, par ta grâce, placé à la tête du Judaïsme français, permets que je joigne également ma prière, la prière que je t'adresse au nom du Rabbinat, au nom de notre grande Communauté de Paris.

Nous n'avons pas attendu, Seigneur, de nous trouver réunis dans cette maison de prières pour nous associer au deuil de la patrie. Tu as vu la douloureuse stupeur dont nous a frappés l'inattendue et terrifiante nouvelle, quand, au milieu de l'émotion patriotique et enthousiaste avec laquelle nous suivions de loin le voyage triomphal du chef vénéré de l'Etat, applaudissant aux nobles paroles qu'il savait si bien trouver dans l'élévation et la droiture de son cœur, dans son amour pour la France quand a retenti ce cri lugubre: « Il est mort celui que la France avait placé à sa tête, celui qui depuis sept années avait présidé à ses destinées et les avait maintenues dans la voie du progrès et de l'honneur; il est mort dans la plénitude de sa force; il est mort frappé par une main impie et scélérate, au moment où il parlait de paix, d'union, de concorde, de bienveillance mutuelle, de justice.

Seigneur, tu as recueilli les échos de nos clameurs indignées contre l'horrible sacrilège, de nos louanges pour la vie si noblement remplie de l'homme de bien dont nous portons le deuil, de notre douloureuse et respectueuse sympathie pour sa noble veuve, sa mère, ses enfants, sa famille, de nos anxieuses préoccupations pour l'avenir.

Tu as senti aussi battre nos cœurs sous l'impulsion de l'attendrissement qui les a envahis à la vue du spectacle fortifiant de l'union de tous les Français, plus encore, de l'union de tous les peuples et de leurs souverains, apportant à la France en deuil les plus chaleureux, les plus touchants témoignages de condoléance, de ce spectacle inoubliable des funérailles que la nation reconnaissante a faites hier à celui qui a bien mérité d'elle, de ces funérailles qui se sont terminées en une apothéose émouvante, dans ce monument élevé à la gloire des grands hommes.

Non, Seigneur, nous n'avons pas attendu pour prendre notre part du deuil général. Mais si nous sommes réunis en ce moment dans ce Temple consacré à ta gloire, c'est pour solliciter ta miséricorde en faveur de l'âme de notre bien-aimé et à jamais regretté Sadi Carnot, Président de la République française, pour solliciter ta miséricorde en faveur des êtres chéris qu'il laisse après lui, pour solliciter ta miséricorde en faveur de notre chère et adorée France.

Seigneur, toi qui inspires des conseils de ta sagesse et de ta sollicitude ceux que tu as placés à la tête des nations, qui pèses leurs actions avec d'autant plus de vigilance que leur responsabilité est plus lourdement engagée, mais qui, d'autre part, leur comptes leur dévouement à mérite d'autant plus grand que leur tâche est plus difficile, daigne accueillir avec amour l'âme de celui en faveur duquel nous t'implorons. Digne héritier des traditions de ses pères, qui ont, eux aussi, bien mérité de la France, il s'est donné à notre pays de tout son cœur, de tout son dévouement, de toutes les ressources de sa haute intelligence et de son noble cœur. Il a aimé et pratiqué la justice et la vérité; il a conquis l'affection, la

reconnaissance, le respect de nos concitoyens comme des peuples étrangers par la dignité de son caractère, par l'austérité de sa vie, par la hauteur de ses vertus privées comme de ses vertus sociales.

Par lui, la France est devenue plus forte, plus confiante en elle-même. Par lui, elle a achevé de prendre dans le conseil des nations la place qui lui est due. Il n'a pu, hélas ! accomplir sa destinée toute entière. Sa fin prématurée, tragiquement survenue au milieu même de l'accomplissement de ses devoirs, est un titre de plus, et un titre glorieux, à ta miséricorde.

Seigneur, toi qui te proclames toi-même le protecteur de la veuve et le père des orphelins, étends ta main compatissante sur ceux qui viennent d'être frappés dans leurs affections les plus chères. Donne-leur la résignation et le courage, et pénètre leurs cœurs de cette pensée consolante que la France gardera éternellement la mémoire de celui qu'elle pleure avec eux, et reportera sur sa famille la tendresse, la sollicitude, la respectueuse déférence qu'elle témoignait au regretté et vénéré Président.

Seigneur, toi qui présides aux destinées des nations comme à celles des individus, daigne continuer à étendre ta protection tutélaire sur notre patrie chérie. Tu éprouves les justes, dit l'Ecriture, et la France a connu les épreuves. Mais tu réserve aussi aux justes une ample moisson de joies. Ce sont ces [illegible], Seigneur, dont tu nous as plus d'une fois gratifiés dans le passé, ce sont ces joies que nous te supplions, Seigneur, de laisser désormais couler sur notre chère patrie. Fidèles à la mémoire du Président Carnot, à la mémoire de ces hommes de bien qui ont vécu et sont morts pour l'indépendance, la grandeur et la prospérité de la patrie, nous continuerons à cultiver l'amour de toutes les grandes et nobles idées qui ont fait l'honneur de la France dans le passé, et, dédaigneux de toutes les fausses doctrines qui divisent, qui sèment la jalousie, l'envie et la haine, confondus dans une étroite et affectueuse solidarité pour le patriotisme et le bien autour de l'homme éminent, du patriote éprouvé qui vient de recueillir le lourd et glorieux héritage du gouvernement de la France et de la République, nous marcherons vers l'avenir avec cette confiance, cette résolution qui est la marque des grands peuples, des peuples forts, des peuples qui ont foi dans leur destinée, parce qu'ils n'ont en vue que la justice, le droit, la fraternité et la paix. ה' עוז לעמי יתן ה' יברך את עמו בשלום. Amen !

On entend ensuite l'officiant Beer chanter avec beaucoup d'émotion le Psaume 130, accompagné par les chœurs. La prière habituelle pour la République, dite par M. le Grand-Rabbin de France, suivie du *Alénou*, termine cette cérémonie fort impressionnante, et qui est un témoignage public de la douleur intense ressentie par le Judaïsme de la perte du premier citoyen de l'Etat.

Nous devons des éloges à M. Samuel David, le distingué chef de musique, qui a conduit ses chœurs et l'orchestre avec son souci habituel des nuances; à M. Aldrophe, l'éminent architecte, fort bien secondé par M. Léon Kahn, l'actif secrétaire adjoint du Consistoire, à qui est due l'ordonnance de ce beau service. Enfin, MM. Alphonse Ochs et Arthur Kahn, administrateurs du Temple, dans la direction du service, ont déployé un zèle et une intelligence auxquels il nous est agréable de rendre hommage.

Conformément aux instructions de M. le Grand-Rabbin de France, des prières spéciales avaient été, dès samedi, dites dans toutes les Synagogues de Paris, à l'intention de M. le Président Carnot. A la Synagogue de la rue de la Victoire, M. le Rabbin Israël Lévi; à celle de la rue de Nazareth, M. le Rabbin Haguenau; à celle des Tournelles, M. le Rabbin Mayer; à celle de la rue Buffault, M. le Rabbin E. Weill, ont trouvé des accents particulièrement émouvants pour exprimer la douleur générale et solliciter la miséricorde divine en faveur de l'âme du regretté Président de la République. A Neuilly, M. le Rabbin Débré a également récité une touchante prière, composée spécialement pour la circonstance. Le dimanche, à l'office de *Mincha*, à l'oratoire de la rue Cadet, M. le Rabbin Weiskopf, après la récitation des Psaumes 91, 16 et 130, a prononcé deux belles prières spéciales, l'une en hébreu biblique, l'autre en français, pour le repos de l'âme de M. Carnot.

Ce même jour, dans les principales Synagogues de France, à Bordeaux, Lyon, Lille, Belfort, Avignon, Versailles et le Havre, etc., des services funèbres avaient lieu.

EN PROVINCE

Nous avons reçu des comptes rendus des cérémonies funèbres organisées dans les principales Synagogues de France. Le défaut de place nous oblige à être très sobre de détails.

A Nancy, dans la Synagogue toute tendue de noir, M. le Grand-Rabbin Bloch a évoqué, en une fort éloquente allocution, la mémoire du Président Carnot en présence du Consistoire, d'un adjoint au maire, de M. Kinsbourg, conseiller de préfecture, de M. Godchaux-Picard, juge au tribunal, de M. Gerschell, commissaire central, d'officiers, etc.

A Nantes, très patriotique discours de M. le Rabbin Korb et quelques mots émus du président de la Communauté.

A Versailles, le service funèbre a eu lieu lundi. Synagogue tendue de noir. L'éloge de M. Carnot a été fait par M. le Rabbin Bloch qui, dans un langage élevé, a rappelé les vertus privées et publiques du défunt Président de la République. Le préfet s'était fait représenter à cette cérémonie à laquelle assistaient le maire et ses adjoints.

ADRESSES DU CONSISTOIRE CENTRAL

Voici le texte des adresses envoyées par le Consistoire Central, au nom de toutes les Communautés israélites de France, à M. le Président du Conseil et à la veuve infortunée du Président de la République :

Paris, le 26 juin 1894.

Monsieur Charles Dupuy, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, Président du Conseil des Ministres.

Monsieur le Président,

Comme représentants du culte israélite en France, nous nous faisons un devoir d'apporter au chef du gouvernement, dans la cruelle épreuve qui a frappé notre cher pays, l'expression de nos sentiments de vive sympathie et de nos respectueuses condoléances. En même temps nous sommes les interprètes des administrations placées sous notre direction et qui nous ont priés d'être leur intermédiaire. Le deuil est profond et universel dans les Communautés israélites de France et d'Algérie, et de tous côtés nous arri-



vent des dépêches pleines d'émotion et de douleur.

M. le Président de la République, qui est tombé victime d'un attentat monstrueux, a présidé aux destinées de la France avec un esprit de justice, de haute impartialité et de bienveillance libérale que tous les cultes ont eu occasion d'apprécier. C'est le témoignage qu'il s'est rendu à lui-même quelques heures avant la fatale catastrophe et qui est l'expression même de la vérité. Nous en serons toujours reconnaissants à sa mémoire si pure et si glorieuse.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments respectueusement dévoués.

Les Membres du Consistoire Central.

Paris, le 26 juin 1894.

Madame,

Le Consistoire Central des Israélites de France, consterné par l'horrible événement qui a répandu le deuil dans notre pays et frappé si cruellement une famille honorée entre toutes, vient, en son nom et au nom des Consistoires et Communautés israélites de France et d'Algérie, vous exprimer respectueusement la douleur qui remplit nos cœurs.

M. le Président Carnot s'est acquis des titres immortels à la vénération et à la reconnaissance de tous les bons citoyens. Sa vie a été le plus beau modèle de loyauté, de droiture, de vrai patriotisme et de dévouement. Sa mort est une calamité nationale, en même temps qu'elle est pour vous, Madame, et vos enfants, un immense malheur.

Nous nous associons du fond de notre âme à votre deuil, et prions Dieu de vous protéger dans l'épreuve inattendue qui vient de vous atteindre.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de nos sentiments de vive sympathie et de profond dévouement.

Les Membres du Consistoire Central.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur en chef.

Permettez-moi de soumettre à la pieuse appréciation des chefs religieux de la Synagogue française une réflexion qui m'a été suggérée par ces derniers et si tristes événements.

Il est du devoir de tout Israélite de prononcer à la vue du chef d'Etat, monarque ou Président de République, une bénédiction spéciale ; aussi j'estime, m'appuyant sur cette tradition, qu'on devrait introduire dans le Rituel la prière publique spéciale pour le chef de l'Etat dite : *Hanosen Teschouo* avec mention du nom du Président de la République. Cette prière publique viendrait s'ajouter à l'Oraison pour la République et la nation française déjà en usage.

Veuillez agréer,

S. Kohn.

Paris, le 3 juillet.

LES JUIFS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

Nathan de Morhange, qui pendant presque toute son existence eut maille à partir avec la police, se trouvait en 1728 au Grand-Châtelet où, par une nouvelle rouerie familière à cet esprit fécond, il voulait embrasser le catholicisme. Il se faisait catéchiser par un contrôleur général des mousquetaires et chevaux legers de la Garde du roi ! Il demanda sa liberté pour « s'unir à l'Eternel par des nœuds sacrés ». Langlade, interrogé sur le degré de sincérité de Nathan, se méfiait. Il connaissait trop et le catéchumène et le catéchiste. « Je crois, disait-il, qu'ils n'ont pas plus de religion l'un que l'autre. Cependant, comme il n'y a que Dieu seul qui connaît nos pensées, si ce Juif était véritablement dans le dessein de se faire catholique, pour n'avoir rien à se reprocher on pourrait en essayer encore une fois... »

Nathan se trouva au Châtelet en compagnie d'Abraham Schwabe, Juif de Metz. Ils y menèrent une vie si bruyante que les détenus, scandalisés, se plaignirent. Langlade, perdant patience, demanda leur internement à Bicêtre. « Si quelqu'un mérite d'être renfermé, s'écria-t-il, ce sont ces deux Juifs-là, ledit Chouabe et son père, sa mère et toute sa famille... »

La « nation juive » fut cette fois épargnée. Il ne la ménageait pas d'ordinaire. Chaque fois, en effet, qu'il avait à rendre compte d'un Juif, dans sa pensée hostile il englobait la « nation » entière. Pour lui, nous l'avons dit déjà, tous étaient des suspects — de tels pays qu'ils pouvaient être.

Aussi était-il persuadé que ses expéditions leur inspiraient une terreur salutaire. Il avait, le 5 mai 1721, arrêté Salomon Bernard de Metz, pour avoir donné à manger à d'autres Juifs. En donnant avis de sa capture, il s'écriait : « Quoiqu'il n'y ait que ce seul particulier d'arrêté, cela donne une si grande épouvante aux autres, que la plus grande partie vont s'en aller... » Mais c'était une illusion. Ils ne s'en allaient point. Au contraire, car au moment même, ils faisaient venir un nommé Haury, « Juif boucher qui tue la viande pour les Juifs. »

Langlade, qui cependant avait provoqué les premières décisions ministérielles concernant les Juifs, ne se signala pas par ces actes d'excessive rigueur que dicte une haine aveugle ou jalouse. Tapin fut tout autre. Esprit étroit, il n'avait pour exemple, en succédant à Langlade, que Langlade lui-même ; il chercha à l'imiter, mais en l'imitant, il exagéra à dessein la sévérité des règlements, qu'il appliqua avec une extrême partialité. Langlade disait des Juifs qu'ils formaient une « nation deffavorable » ; Tapin ne la vit composée que de « fripons » ou d'hommes « adonnés à la débauche ». Les femmes n'étaient guère plus épargnées. Tous étaient des gens qu'il fallait exiler, des « mauvais sujets » dont il était bon de « purger Paris » Ses rapports de police sont écrits avec une prolixité derrière laquelle il chercha plus d'une fois à cacher sa confusion. Il se vit à plu-

(1) Voir le dernier numéro.



sieurs reprises, en effet, dans l'obligation de se justifier d'actes iniques et arbitraires.

Il n'y en eut pas de plus révoltant que celui dont la veuve Benjamin et la veuve Mayer-Lyon faillirent être victimes. Après la mort de leurs maris, et pour subvenir à leur existence, elles s'étaient associées pour donner à manger aux Juifs. Tapin voulut s'y opposer et demanda leur rélégation.

L'une était veuve depuis six mois. Son mari, Juif hollandais très estimé, travaillait depuis quatorze ans à la manufacture des Tabacs où Benjamin, son père, avait été mandé par les Fermiers généraux pour « estre à la teste des ouvriers de cette manufacture ». Sa femme était une personne « assez jolie », jeune encore, puisqu'elle avait à peine vingt-trois ans quand, après six années de mariage, Benjamin mourut, laissant un enfant « encore au maillot ». La situation de l'autre veuve méritait également quelque intérêt. Mayer Lyon, son mari, venait de mourir dans les prisons du Châtelet, où il avait passé dix années consécutives pour défaut de payement d'un billet dont il s'était porté garant.

Il n'y eut pas d'accusation injuste, de calomnie, que Tapin ne formât contre elles, contre leurs mœurs, contre leur établissement. Les deux jeunes veuves se défendirent avec courage. Elles révélèrent au magistrat les petites infamies de son exempt, ses exigences et les sacrifices d'argent qu'elles avaient dû faire sur les menaces de Tapin, au profit de la veuve Bernard, leur concurrente, pour acheter de l'exempt la sécurité, le repos, la faculté de prolonger leur séjour à Paris.

Mais malgré la justice de leur cause elles allaient succomber, quand M. de Grevenbroch, envoyé de l'Electeur Palatin, intervint en faveur de ces malheureuses. Lassé de cette persécution que rien ne justifiait, il expliqua comment Tapin, par complaisance pour l'amie intime de sa femme, voulait ruiner la veuve Benjamin et l'obliger de céder sa place à l'autre.

Après bien des hésitations, le magistrat, contrairement aux instances de son officier, autorisa la jeune veuve à demeurer momentanément à Paris. Tapin n'en voulut pas tenir compte. Il lui signifia qu'elle eût à quitter Paris sans délai. Il fallut que le magistrat fit de nouveau connaître sa volonté formelle. Tapin sentit toute la portée de cet échec et, dans la confusion qu'il en eut, il ne sut que se plaindre : « Si les ordres du Roi dont vous m'avez fait l'honneur de me charger, dit-il à M. de Marville, ne sont point exécutés en ce qui concerne les Juifs, il ne sera pas possible de les mettre dans la règle, et ils se mocqueront de votre autorité et de ce que je pourray leur dire ».

« Monsieur » ne l'entendait pas ainsi : Tapin fut remercié.

(A suivre.) LÉON KAHN.

NOUVELLES DIVERSES

Nous donnons plus haut le texte des adresses envoyées à M. Dupuy, Président du Conseil, et à Mme Carnot, par le Consistoire Central, au nom du Judaïsme français.

Parmi les innombrables couronnes qui figuraient aux funérailles de M. Carnot, on remarquait celle du Consistoire Central et celle de la *Bienfaisante israélite*

Dans le cortège funèbre, la députation du Consistoire Central, précédée de deux *Schamassim*, avait pris place dans le rang indiqué par le décret de Messidor. Elle était composée de M. le Baron Alphonse de Rothschild, Président, MM les Grands-Rabbins Zadoc Kahn et Dreyfuss, le Rabbin Israël Lévi, le Dr Widal, Masse et Ab. Cahen, Secrétaire du Consistoire Central. Elle précédait les Préfets de la Seine et de police. La députation des Préfots avait à sa tête leur doyen, notre coreligionnaire M. E. Hendlé, Préfet de la Seine-Inférieure.

— M. Georges Bénédite, attaché payé au département des antiquités égyptiennes du Louvre, est nommé conservateur adjoint au même département.

— Encore un duel dû à une altercation sur l'antisémitisme et qui a eu pour théatre, après des péripéties sans nombre, une rue paisible de Bezon près Paris, et qui n'a cessé que par l'intervention du maire. Les deux adversaires étaient M. de Breteuil et un de nos coreligionnaires, M. Alphonse d'Ancona. Le combat a été vif. M. de Breteuil a été atteint assez grièvement au bras. Ses témoins étaient MM. de Dion et Bontoux. Ceux de M. d'Ancona, MM. G. Dubufe et Emile Javal.

Départements

— Dans la séance du 8 juin du Conseil municipal de Fontainebleau, on a présenté les comptes et budgets de la Communauté israélite de la ville. M. Boucher, rapporteur, a signalé que le budget primitif de 1895 est présenté en recettes pour 2,950 francs et en dépenses pour 2,627 fr. 10 avec un excédent actif de 322 fr. 90, mais qu'il n'est produit ni le compte administratif de 1893, ni le budget supplémentaire de 1894. Le Conseil estime qu'il n'a pas à donner son avis sur le budget qui lui est présenté, attendu qu'à Fontainebleau le culte israélite n'est pas salarié par l'Etat.

Etranger

— On a retrouvé à Berlin, dans la maison de Meyerbeer, des œuvres manuscrites laissées par le célèbre compositeur et mises sous scellés. Mais ces scellés ne seront brisés, d'après les termes des dernières volontés de Meyerbeer, que si l'un de ses descendants, parvenu à sa seizième année, se montre exceptionnellement doué pour la musique. Autrement, ces compositions doivent être brûlées par les soins des exécuteurs testamentaires, car, dit excellemment Meyerbeer, « les œuvres laissées par un artiste n'ont jamais ajouté à sa gloire ».

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, Imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat.



LVᵉ ANNÉE — Nº 28. — Jeudi 12 Juillet 1894 — LVᵉ ANNÉE

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1ᵉʳ janvier ou du 1ᵉʳ juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

CAUSERIE

Le Maroc — cet empire barbaresque et barbare où la vie et la conscience des gens sont traités avec un sans-façon tout à fait primitif, c'est-à-dire sauvage — vient de changer de maître. Un nouveau sultan a pris la place de celui qui vient de mourir, et les Puissances, payées pour savoir le degré de confiance que leur inspire la sécurité de leurs nationaux, ont immédiatement, en prévision de troubles toujours possibles dans cette contrée en insurrection continuelle, envoyé des vaisseaux de guerre sur les côtes du Maroc en observation. Ce grave événement a ramené l'attention publique sur ce bizarre pays africain bordant nos possessions algériennes, où les mœurs politiques ont conservé la rudesse des temps barbares. S'il y avait encore ce qu'on appelait jadis un concert européen, on aurait profité de l'occasion rare d'un changement de pouvoir pour imposer au jeune empereur qui vient de monter sur le trône, certaines réformes qu'il est urgent d'y introduire pour assurer d'une manière plus efficace la libre circulation des étrangers et des Juifs dans ce vaste pays, et surtout pour réclamer quelques droits, quelques garanties que notre civilisation estime à juste titre indispensables.

Il nous arrive trop souvent, hélas! de publier la relation de châtiments cruels, de supplices horribles infligés là-bas à nos coreligionnaires livrés à la discrétion de pachas sanguinaires qui assouvissent sur nos pauvres frères leurs instincts féroces. A deux pas de l'Algérie, où la civilisation française a introduit la pratique de la justice et de la liberté, il se commet des actes barbares qui soulèvent la conscience publique. Le Juif est traité au Maroc comme une bête de somme, avec moins d'égards encore, car l'indigène ménage sa monture, tandis qu'il n'est pas d'avanies, pas de sévices, pas de cruautés qu'il ne prodigue aux adeptes du Judaïsme. Parqués dans leur *Mellah*, contraints quand ils en sortent pour leurs affaires d'aller nu-pieds, les Israélites ont tout à craindre des autorités et rien à espérer de la population. La menace d'un attentat contre eux ou leur famille est continuellement suspendue sur leur tête. Ce sont véritablement les parias du XIXᵉ siècle. Or, l'Europe, qui s'est prodiguée en efforts généreux pour supprimer la traite des esclaves, laisse des milliers et des milliers d'êtres humains à la merci de fonctionnaires sauvages dans un pays où elle se croit justement, au nom de la civilisation, le droit d'intervenir.

Est-ce que le sort de ces malheureux Juifs traités en vil bétail ne finira pas par toucher les chancelleries et leur dicter une politique énergique, comminatoire, à l'égard d'un pays qui a érigé les dénis de justice et les violences à l'égard des Juifs en système de gouvernement, et qui fait si peu de cas de la vie humaine et des droits les plus élémentaires de ses sujets?

Nous savons que le Maroc excite les convoitises de bon nombre de puissances, qui trouvent ce gros morceau à leur convenance et qui s'en accommoderaient très volontiers.

Mais, au-dessus de ces compétitions, de ces ambitions nationales, il y a, ce nous semble, le droit des gens; et c'est sous l'égide de ce grand et bienfaisant principe que nous voudrions voir les grandes puissances européennes, réservant leurs prétentions particulières, s'unir pour imposer au Maroc le respect et la sauvegarde de ses sujets israélites et la collation des droits d'humanité et de justice.

Nous avons, dès le commencement de l'agitation entreprise par les Sociétés protectrices d'animaux contre la pratique de la *Schechitah*, dénoncé le caractère hypocritement antisémitique de cette campagne. Sous les dehors d'une pitié exagérée pour les animaux, on ne songeait rien moins qu'à gêner les Israélites dans l'exercice de leur culte. Naturellement, les susdites Sociétés se défendaient publiquement de poursuivre de telles visées. A les entendre, c'était uniquement par sympathie pour les espèces ovine et bovine qu'elles réclamaient la suppression de la prétendue barbare jugulation juive des animaux de boucherie. C'est en invoquant uniquement les égards dus aux bêtes que les Sociétés helvétiques ont provoqué et obtenu le vote interdisant la *Schechitah*.

Eh bien! aux bonnes âmes qui voudraient encore douter des vrais sentiments hostiles au Judaïsme des fameuses Sociétés protectrices d'animaux, nous dédions les lignes qui suivent extraites du journal de Drumont (nº du 21 juin), où le grand pontife de l'antisémitisme fait l'aveu cynique qui suit :

« La loi sur l'abatage du bétail a été exclusivement une *manifestation antisémitique* et une manifestation très accentuée. Elle n'a pas été un *accès de sensiblerie* pour les animaux, mais un acte de protection pour les hommes, que les enfants de Sem, qui commencent à envahir la Suisse, voudraient saigner à la juive, égorger selon le rite kascher. »

Cette déclaration est à retenir à divers titres.

Vous avez bien lu : les voiles sont déchirées, les masques tombent. Ce qui anime les Sociétés protectrices des animaux de Suisse, d'Allemagne et de Bavière, c'est l'esprit foncièrement antisémitique, c'est la haine du Juif et de son culte. Sous le faux prétexte de défendre les bêtes, elles se proposent de tourmenter la conscience d'une certaine classe de citoyens, de les persécuter dans leurs sentiments religieux. Il y a autre chose dans les lignes précitées Osera-t-on encore décemment soutenir que l'antisémitisme est uniquement une doctrine économique, que les braves cœurs qui s'enrôlent sous ce drapeau rouge, n'en veulent pas à la religion juive, qu'ils se gardent de l'attaquer ou de l'injurier, que le domaine de la Synagogue, les Rabbins, etc., sont hors de cause. Le nom a changé, mais c'est toujours le vieux *Richess* que se dissimule sous l'étiquette scientifique d'antisémitisme et qui nous menace dans nos biens, nos droits et notre conscience.

H. PRAGUE.

ACTUALITÉS

A LA MÉMOIRE DE M. CARNOT

SERVICES DANS LES SYNAGOGUES

Nous publions ci-dessous les renseignements les plus saillants qui continuent à nous parvenir sur les cérémonies funèbres en l'honneur du Président Carnot au fur et à mesure que nous les recevons, l'abondance des matières ne nous permettant pas de donner les relations en entier.

A *Bordeaux*, le service a eu lieu dimanche. Le Temple était tendu de noir.

A quatre heures, le Grand-Rabbin a fait son entrée aux sons de l'orgue, jouant une marche funèbre. Puis on a récité quelques Psaumes en français et en hébreu. Cette dernière partie était dévolue à M. Molina, premier ministre officiant. La partie française était dite par M. le Grand-Rabbin. Les chœurs ont chanté ensuite un morceau funèbre composé pour la circonstance par M. Foy, chef du chœur.

La cérémonie s'est continuée par une allocution émue du Grand-Rabbin, qui a fait en chaire un panégyrique du regretté Président de la République. Il a su arracher des larmes à son auditoire, qui écoutait avec une religieuse attention.

Après la prière pour la République et quelques paroles de consolation pour la famille Carnot, M. le Grand-Rabbin a parlé de nouveau pour faire l'éloge du nouveau Président.

A *Besançon*, la cérémonie a eu lieu à neuf heures, dimanche matin. Extérieur et intérieur de la Synagogue tendus de noir. Tous les fonctionnaires israélites étaient présents. M. le Grand-Rabbin Auscher a prononcé une émouvante allocution.

A *Bayonne*, service à trois heures. Décoration du Temple fort imposante.

Après les prières d'usage et les chants funèbres, exécutés avec beaucoup de maîtrise par l'excellent chœur dirigé par MM. F. Fonsèque et A Milliaud, M. Emile Lévy, Grand-Rabbin de Bayonne, est monté en chaire et, en termes aussi éloquents qu'émouvants, a évoqué les hautes vertus privées et politiques du Président de la République, tombé sous les coups d'un misérable.

Il a appelé les bénédictions du Ciel sur la famille de M. Carnot et la France.

A *Nice*, M. le Rabbin H. Meiss a prononcé dimanche matin, dans le Temple bondé de public, l'éloge de M. Carnot avec son éloquence habituelle,



lyrique et colorée. Il a rappelé la visite que le défunt Président de la République fit, il y a quatre ans, à la ville de Nice, célébré son exquise amabilité. Il a ensuite flétri le criminel qui a privé la France d'un citoyen aussi illustre. Puis il a dit :

« Point de découragement, donc! « Un juste ne disparaît pas du monde, nous enseignent nos Livres, sans qu'un autre juste ne naisse à sa place! » La France, que nos chroniqueurs appelaient « l'exécu- « trice des gestes de Dieu », peut être ballottée par « les flots, mais elle ne sombrera jamais; elle a sup- « porté des catastrophes inouïes, épouvantables; « mais avec sa vitalité merveilleuse, elle renaît bien « vite à l'espérance. Point de faiblesse, mais le cœur « haut, malgré l'amertume de l'heure présente, et « adressons à l'Eternel cette prière, à laquelle vous « vous associerez certainement : « Dieu, bénis et « protège la France! »

A Pau, M. le Rabbin Bloch a présidé le service qui a eu lieu dimanche, et a su trouver d'éloquents accents pour célébrer les mérites du si regretté chef de l'Etat.

A *Lunéville*, M. le Rabbin Aron, au cours du service funèbre, a prononcé l'éloge de M. Carnot et rappelé ses sentiments d'impartialité et de libéralisme.

A *Remiremont*, la cérémonie a été particulièrement imposante. Dans le Temple, drapé de deuil, avaient pris place le sous-préfet, le maire et le Conseil municipal.

L'allocution émue de M. le Rabbin Abraham Bloch a fait une vive impression sur l'auditoire. Les journaux locaux la reproduisent avec éloges.

A Lyon, c'est dimanche à 10 heures du matin que le service funèbre a eu lieu, au moment même où les funérailles se célébraient à Paris. Cérémonie très imposante devant un public très nombreux. Emouvante allocution de M. le Grand-Rabbin Alfred Lévy dont nous détachons le passage suivant :

« Mais la qualité qui dominait en lui et qui lui vaudra de la part des Israélites français un souvenir éternellement reconnaissant, c'est cette bonté exquise qui se résolvait à leur égard en un sentiment de bienveillance, de justice, de libéralisme dont, le jour même de sa mort, nous recueillions de sa bouche l'éloquente confirmation. Nous savions qu'avec ce chef de l'Etat si infiniment bon, si éminemment tolérant et impartial, nous n'avions rien à redouter des entreprises de cet antisémitisme maudit qui n'est qu'une des formes de l'esprit de désordre, d'envie, d'anarchie dont il était l'adversaire le plus déclaré.

Et c'est pour toutes ces raisons que la Synagogue française le regrette amèrement, c'est pour ces raisons qu'elle s'associe tout entière au deuil de sa famille si cruellement éprouvée, et au deuil de cette autre famille plus vaste à laquelle nous appartenons par tous les fibres de notre être et qui se nomme la France. »

A Marseille, le Préfet s'était fait représenter à la cérémonie par M. Crémieux, conseiller de préfecture, et le général par un officier supérieur.

Au début de la cérémonie, M. Vidal-Naquet a prononcé une allocution et donné lecture à ses coreligionnaires d'une dépêche de félicitations adressée à M. Casimir-Perier, le nouveau Président de la République, et d'un télégramme à la famille Carnot, l'assurant « que la Communauté de Marseille est associée à sa douleur ». Les prières des morts ont été dites ensuite et la cérémonie s'est continuée par un discours patriotiquement inspiré de M. le Grand Rabbin Weyl : « Carnot, a-t-il dit en terminant, vivra dans l'éternité bienheureuse et sa mémoire sera pour les cœurs français un exemple qu'on n'oubliera pas! »

A Lille, M. le Grand-Rabbin Emile Cahen, devant une foule empressée et recueillie, a fait à la Synagogue l'éloge de M. le Président Carnot et rappelé les titres de son père à la reconnaissance des Israélites.

Voici la dépêche que le Rabbin de Toulouse, l'honorable M. Oury, et l'administration du culte ont adressée au ministre des cultes :

Le Rabbin et l'administration du culte israélite de Toulouse s'associent au deuil cruel qui vient de frapper notre chère patrie par la perte de son digne et vénéré représentant, expression vivante de l'honnêteté et de la droiture. Il a, le jour même où il a succombé à l'horrible attentat, affirmé énergiquement une fois de plus au Consistoire de notre culte, ses sentiments libéraux et de haute impartialité. Que Dieu console sa famille.

Les Israélites de Tunis ont été aussi douloureusement surpris de la fin tragique de M. Carnot Voici en quels termes le Grand-Rabbin s'est fait auprès du Ministre-résident l'interprète de la consternation de ses administrés :

Tunis, le 25 juin 1894.

Monsieur le Ministre-résident,

Les Israélites de Tunisie ont appris avec la plus vive affliction la mort de l'illustre Président de la République française, M. Carnot, qui personnifiait une des gloires impérissables de la France.

C'est avec la plus profonde douleur que je viens remplir le devoir de vous prier de vouloir bien transmettre les télégrammes ci-inclus à Mme Carnot et à S. E. M. le ministre des affaires étrangères.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre-résident, les assurances de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

Le Grand-Rabbin,
ELIAOU-HAI BOURGEL.

LA RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU JUDAÏSME EN HONGRIE

La seconde réforme promise par le ministère Wekerlé au parti libéral vient de triompher devant la Chambre hongroise. Il s'agit de ce qu'on appelle la réception du culte israélite au rang des religions reconnues, qui a rencontré moins d'opposition que la loi instituant les mariages civils

Nous avons précédemment exposé les avantages moraux de cette admission de notre confession sur le pied d'égalité avec les autres. Jusqu'ici le Judaïsme n'était que toléré en Hongrie. Il n'avait qu'une existence précaire, non légale, et soumise ainsi aux fluctuations politiques, et sous le coup toujours possible de revirements gouvernementaux. En outre, les conversion au Judaïsme n'étaient pas valables aux yeux de la loi, et les Hongrois qui entraient dans le giron de la Synagogue restaient légalement chrétiens.

On conçoit les inconvénients de toute sorte pour le Judaïsme d'une pareille situation, et les conflits

résultant d'une semblable infériorité vis-à-vis des autres cultes.

Aussi, le gouvernement, cédant aux instances du parti libéral et estimant la réforme mûre, a-t-il saisi le Parlement d'un projet de loi plaçant la religion juive au niveau de la religion catholique.

C'est dans la séance du 26 juin que la Chambre hongroise a discuté et voté cette loi d'émancipation. Voici quelques détails sur ces débats qui feront époque dans l'histoire des Juifs de la Hongrie.

Le rapporteur de la commission, M. Geza Papp, a pris la parole et déroulé l'histoire séculaire des Juifs en Hongrie, les services économiques qu'ils ont rendus au pays et fait valoir leur patriotisme qui s'est manifesté dans de mémorables circonstances. Il a fait justice des objections religieuses ou politiques dirigées contre le projet et rappelé que, déjà depuis 1858, les distinctions entre le Judaïsme et les autres religions avaient virtuellement cessé, que seules les conversions au Judaïsme dans l'état actuel de la législation étaient interdites.

Il a insisté surtout sur le caractère réparateur de la loi qui paye une dette contractée depuis longtemps à l'égard du Judaïsme. Le député Stephan Bajay a présenté ensuite quelques observations dogmatiques contre le projet. M. Valentin Illyès, au nom des Indépendants, a, au contraire, défendu le projet de loi. Enfin, le député Otto Herman a rappelé qu'une loi conférant l'égalité au Judaïsme avait déjà été votée en 1849, lors de la Révolution, mais était demeurée sans sanction. Puis les débats ont été clos.

Le ministre de l'instruction publique, baron Cœtwos, s'est félicité de l'accueil sympathique fait de toutes parts au projet du gouvernement.

« Les temps de persécution des citoyens israélites sont passés en Hongrie, a-t-il dit, et par ce projet de loi le respect et les garanties accordées aux adeptes de cette religion se trouveront fortifiés. La liberté religieuse absolue reçoit une sanction définitive. » On met aux voix le projet, et, A L'UNANIMITÉ moins trois, — émanant de prêtres catholiques — la Chambre adopte la loi reconnaissant officiellement le Judaïsme. Le vote est accueilli par des *Elljen* (vivats) de la Chambre et des tribunes.

Quand on se reporte à dix ans en arrière, alors que l'antisémitisme terrorisait les Israélites, se livrait aux excès que l'on connaît et fabriquait la fameuse accusation de Tisza-Eszlar, on ne peut que louer Dieu d'avoir ramené l'esprit de sagesse, de justice et d'équité dans l'âme de la Hongrie. C'est le cas de s'écrier : *Barouch meschané itim ou mach'lif et azemanim*.

Correspondances Particulières

Angleterre

Londres, le 28 juin.

— M. W. Saint-Chad Boscawen a fait, dernièrement, une conférence au British Museum. Sujet : « la Civilisation de Babylone ». Il paraîtrait, d'après le savant orientaliste, que la civilisation de Babylone était l'antithèse de celle d'Assyrie. Celle-ci, outre son luxe effréné, son immense richesse, offrait le spectacle dégradant de la vie orientale — le harem — c'est-à-dire la femme privée absolument de tout droit civil, tandis qu'à Babylone elle avait le même rang que son mari. En Assyrie, le peuple ignora la loi matrimoniale; à Babylone, au contraire, on observait fort strictement les lois civiles et religieuses. Ce qu'il y a de curieux à cet égard, c'est que la cérémonie nuptiale ressemblait à celle qui est pratiquée parmi les Israélites. Il était permi aux esclaves de posséder des biens et de s'affranchir, eux et leurs enfants. On accordait, journellement, des rations de vivres aux vieux domestiques et à ceux qui avaient reçu des blessures quelconques pendant leur service. Il existait déjà des lois foncières 2000 ans avant Jésus-Christ. On avait établi, sur des bases solides, les relations entre les propriétaires et les tenanciers. Un bien, qui consistait en sept ou huit arpents de terre, avec immeuble, avec canal d'irrigation, avec dattiers et palmiers, se louait à raison de 350 francs par an — environ 550 ans avant Jésus-Christ. Le loyer d'une maison de ville excédait rarement 300 francs. Les Juifs et leurs vainqueurs parlaient la même langue et, sous bien des rapports, étaient de même souche. L'organisation de la prêtrise babylonienne était parfaite; son influence communiqua une nouvelle vie au Judaïsme, après le retour à Jérusalem...

— Sir Philip Magnus, membre du Sénat de l'Université de Londres, doit représenter cette Université au bi-centenaire de l'Université de Halle-Wittenberg, lequel aura lieu au mois d'août prochain.

A. H.

Italie

Ferrare, 27 juin.

Il est impossible d'écrire, ces jours-ci, de l'Italie à un journal français sans que la pensée ne se reporte à ce méfait exécrable dont Lyon vient d'être le théâtre.

Un monstre appartenant à cette secte infâme qui n'a ni Dieu ni patrie, en versant le sang de cet homme illustre dont les qualités éminentes l'avaient porté au sommet de l'échelle sociale, a frappé de stupéfaction et de douleur non seulement la France, mais tout le monde civilisé. L'Italie, spécialement, prend la part la plus vive au malheur de la nation-sœur. Les manifestations des souverains, des ministres, du Parlement, des conseils municipaux et provinciaux, de la presse, de la population entière, ont eu l'importance d'un plébiscite. Le roi Humbert, dont le cœur bat toujours à l'unisson de celui de son peuple, a pu télégraphier à Mme Carnot : « L'Italie, blessée, non moins que la France, par un tel crime, s'associe entière à votre deuil. Jamais comme aujourd'hui je n'ai été aussi sûr d'interpréter ses véritables sentiments. » C'est bien la vérité qu'il a dite. L'acte horrible du 24 juin 1894 a resserré les liens contractes sur le champ de Solférino trente-cinq ans auparavant, le 24 juin 1859.

***

M. Prague déplorait récemment, bien avec raison, que les artistes israélites dont les œuvres figurent dans les Salons préfèrent les sujets mythologiques ou chrétiens à ceux que leur fourniraient nos livres saints, nos *midraschim* ou l'histoire de nos an-



cêtres. Il constatait que cette indifférence est un triste symptôme du déclin du sentiment juif, du relâchement des liens de race et de religion. Nous avons, en Italie, une exception splendide et, à ce titre, elle mérite d'être signalée dans ces colonnes.

M. Jérôme Navarre vient, en effet, d'achevor un tableau grandiose, allégorique, qu'il a appelé la *Vision du Prophète*. Il est le fruit du travail consciencieux de plusieurs années et exprime l'apothéose de la race israélite. Du haut du tableau, où est tracé en hébreu le verset *Schema Israël*, coule l'eau, symbole de la foi qui émane de Dieu. D'un côté et de l'autre du ruisseau, il y a des figures qui représentent la *sobriété*, la *ténacité*, le *travail*, qualités caractéristiques des Israélites. A la première, se rattachent les *vertus de famille*, la *bienfaisance*, l'*amour de la patrie*. Entre le *travail* et la *ténacité*, on voit le *commerce*, les *industries*, la *médecine*, la *chirurgie*, les *mathématiques*, l'*astronomie*. Sur le devant, la *fille d'Israël* s'avance, les Tables de la Loi à la main, en foulant aux pieds les *bêtes féroces* et les *serpents* pour rejoindre le *progrès* et la *paix*, dont les attributs sont la *vérité*, la *justice* et la *fraternité*.

Les connaisseurs trouvent les trente-cinq figures dont se compose le tableau pleines d'expression, et surtout belle, dans toute l'acception du mot, la *fille d'Israël*.

Plusieurs importants journaux politiques ont fait l'éloge de cette œuvre d'art; la *Neue Freie Presse*, par exemple, trouve que « l'immensité de la scène allégorique est riche de figures composées ingénieusement »; les *Hamburger Nachrichten* admirent « le sentiment de la nature qui se révèle dans la représentation de l'air et de l'eau. Le tout, et chaque détail démontre la grande érudition du maître, la conception élevée de la composition, l'étude diligente du vrai ».

On va reproduire ce tableau en héliotypie, ce qui rendra facile de contrôler le jugement favorable prononcé par ceux qui ont eu occasion de voir l'original.

***

Une dépêche télégraphique, publiée déjà dans les *Archives*, a annoncé la mesure qu'ont prise les Israélites habitant les cantons suisses les plus proches à l'Italie pour porter un remède à la persécution de nouveau genre à laquelle sont en butte nos coreligionnaires de ce pays à propos de la *Schechita*. J'ajoute qu'à Côme, quoiqu'il n'y ait pas de Juifs, les autorités ont favorisé la création de boucheries israélites. Le *Provincia di Como* a publié une description détaillée de notre mode d'abatage en termes très sympathiques, en se félicitant que l'Italie ait été prête, dans cette occasion aussi, à aider ceux qui se trouvent privés de l'exercice de leur culte.

***

Les *Archives* avaient annoncé une notice biographique que je devais consacrer au regretté Grand-Rabbin M. Mortara. En effet, je m'étais proposé de rendre hommage à cet homme supérieur qui a voué sa vie tout entière à étudier et glorifier notre religion et dont la perte a été un deuil pour le Judaïsme universel; mais j'ignorais ses dernières volontés, j'ignorais qu'il avait défendu absolument tout éloge, *même dans les journaux*. Devant cette volonté formelle, j'ai été contraint au silence, mais le nom de Marco Mortara, sa vie vertueuse, ses ouvrages immortels sont trop connus de nos coreligionnaires pour que ma modeste parole soit nécessaire pour le rappeler à leur mémoire.

LEONE RAVENNA.

LES JUIFS DE PARIS AU XVIII[e] SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

A ce moment sans doute les Juifs poussèrent un soupir de soulagement, qui devait bientôt se changer en soupir de douleur. Le magistrat venait en effet de charger de leur surveillance un homme qui, par un révoltant abus de son autorité, allait être pour eux un véritable objet d'horreur.

C'était l'Inspecteur Legrand. Dès son entrée en fonctions, il manifesta à leur égard, sans raison ni provocation aucune, ses sentiments d'hostilité et de haine. Il prit possession des Juifs. Il n'usa pas seulement de rigueur envers ceux qui arrivaient à Paris sans passeport ou qui y restaient contre sa volonté : défense fut faite à tous de se mouvoir, de se déplacer sans lui en rendre un compte régulier et fidèle, et tel qui, poussant jusqu'à Versailles ou Fontainebleau à la suite de la Cour, omettait d'en faire sa déclaration, était immédiatement écroué.

Parfois même, tant il était de mauvaise foi, il retenait le passeport de tel de ses administrés pour le mettre dans l'impossibilité d'obtenir une autorisation de séjour, et le faisait incarcérer pour n'avoir point de permis. C'est ce dont l'accusait Elie Worms, de Sarlouis, en 1750. Sous-entrepreneur des hôpitaux militaires de France à Egra, en Bohême, il était à Paris pour suivre au Bureau des vivres une instance qu'il avait contre les entrepreneurs généraux. Legrand garda son passeport et le fit mener en prison. Quand Worms fut élargi, il se plaignit vivement au lieutenant de police, assurant qu'il n'était « sorte de tourments et de vexations » qu'il n'ait éprouvés et qu'il n'éprouvât encore de la part de l'exempt. Et connaissant l'individu, il qualifiait nettement de « mercenaires » les vues « de cet officier avide ».

Le « règne » de Legrand fut en effet pour les Juifs une époque de véritables souffrances. C'est à lui qu'on dut l'Ordonnance rigoureuse de 1750. Mais il ne se signala pas seulement par son extrême dureté, il commit aussi d'effrontées exactions. Bien avant cela déjà, il s'était fait remarquer dans plusieurs circonstances par son âpreté au gain et son indélicatesse.

A peine avait-il pris possession de son poste qu'il gémit sur l'insuffisance de ses revenus. Chaque ordre du roi valait son salaire, et parmi les ressources qu'il tirait de son emploi, cet officier attendait de l'exécution de ces prises de corps le plus clair de ses bénéfices. On pense s'il négligea d'y apporter du zèle et du dévouement. Aussi se plaignit-il au magistrat du tort que lui causaient les décisions de simple police rendues contre les Juifs, et lui demanda-t-il

(1) Voir en dernier lieu le n° du 5 juillet 1894.

« de ne plus les faire arrester que de l'ordre du roy ». Les décisions ne lui rapportaient rien, diminuaient d'autant le produit de sa charge, il avait tant de dépenses pour « être instruit journellement de ce qui concernait les Juifs » ! « Monsieur » pouvait faire cela pour lui.

Sa probité ne fut pas moins suspecte.

Daniel Cespedez, Juif d'Amsterdam, se trouvait à Paris en 1749 pour y recueillir une somme d'argent que lui devait l'ambassadeur de Portugal, Dom Luis da Cunha. Il n'avait point de passeport, allait et venait sans déclaration : il fut arrêté. Legrand, en opérant la capture, prit et emporta une épée qu'il avait trouvée dans le logement de son prisonnier. Mis en liberté, Cespedez va conter la chose au ministre. Le secrétaire de M. de Puyseulx s'en étonne et demande des explications. Legrand lui répond en termes polis qu'il n'a pas de compte à lui rendre, et se tournant vers le magistrat, il lui dit pour se disculper : « preuve évidente que ça n'a pas été l'envie d'en profiter qui m'en a fait emparer, elle n'est que de cuivre argentée » ! L'officier avait eu le temps sans doute de s'éclairer : il fallut néanmoins près de trois semaines à Cespedez pour rentrer en possession de son bien.

Mais bientôt ces timides essais ne suffirent plus à sa cupidité Il pensa pouvoir tirer meilleur parti des Juifs, et battit monnaie de ses fonctions. Connaissant les ressources de ceux qu'il avait à surveiller, il résolut d'augmenter sa fortune à leurs dépens, et exigea régulièrement une contribution de chaque individu, soit en argent, soit en marchandises. Les Juifs n'osent point résister à celui qui peut à volonté les protéger ou leur nuire ; et lui, conscient de sa force, les tient sans pudeur à sa merci. Tous lui sont en quelque sorte redevables d'une taxe personnelle : il accorde ses faveurs, sa protection aux plus offrants et il frappe sans pitié ceux qui ont la témérité de résister à ses exorbitantes prétentions. Le poste d'inspecteur de police devient le fief de Legrand, et les Juifs sont ses humbles serfs.

Nous avons déjà conté par le menu ce pénible épisode de l'existence des Juifs à Paris au dix-huitième siècle (1).

Encouragés par Assure Mayer, facteur de l'Electeur de Cologne, qui avait eu tant à souffrir des poursuites de l'Inspecteur de police, et par Bernard de Valabrègue, Interprète du Roi, les Juifs élevèrent des plaintes unanimes. Il fallut les entendre. La culpabilité de Legrand reconnue, il fut révoqué. Cependant M. Berryer avait ordonné une enquête. Elle fut confiée à Meunier, Inspecteur de police, qui avait des façons d'homme de lettres. Il fit sur le cas de Legrand, au lieu du rapport demandé, une missive assez prétentieuse d'où il semblait conclure que cet agent avait plutôt reçu des « étrennes » qu'il ne les avait extorquées. La lettre suivante de Moyse Blien, auprès duquel Meunier s'enquit, contredit d'une façon absolue les conclusions qu'on en a tirées (2) et les assertions d'une honnêteté douteuse émises par son collègue. Elle est datée de Strasbourg, le 24 janvier 1752 : «... Dans le tems de M. Langlade et de M. Tapin... il n'était jamais en usage d'aucun de mes confrères... de donner quelques étrennes aux dits Inspecteurs de police, mais depuis que M. Legrand est parvenu au poste, il a tant inquiété les Juifs, et leur a fait tant de chicanes de toutes sortes de façon, qu'ils se sont enfin déterminés de luy donner annuellement quelque chose pour se procurer le repos ; il n'a jamais eu un denier de moy, il a taché de me faire changer les sentiments par des menaces qu'il m'a fait faire sous mains tierces, même jusqu'à demander de moy de venir toujours luy annoncer quand je partiray de Paris pour Versailles, mais je luy ai toujours répondu que je suis au service du Roy, par consequence je n'étais pas soumis à tout cela, ainsi il ne pouvoit rien obtenir de moy... »

Tel était l'homme qui se vantait auprès de M. Berryer d'avoir donné des « preuves non équivoques » de sa « probité » et qui traitait les Juifs de « canailles à qui on ne devrait point ajouter foy. »

Les Juifs de Paris, délivrés de la lourde oppression qui pesait sur eux depuis plus de trois ans, furent placés, au commencement de l'année 1752, sous la surveillance de l'inspecteur Dumont. La leçon infligée à Legrand ne fut pas perdue pour ses successeurs, et sa conduite, donnant à réfléchir au lieutenant général de police, devait l'inspirer mieux dans le choix des officiers chargés de ces délicates fonctions

Dumont se montra sévère dans l'application des règlements, mais il n'employa pas à l'égard de la « nation » les moyens violents dont Legrand, Tapin et Langlade même, avaient été coutumiers. Une fois cependant il la traita assez vivement : il est vrai que son amour-propre était en jeu. Depuis un an qu'il était en fonctions, il avait fourni plusieurs états de Juifs, et nul encore n'avait été arrêté pour ne s'être pas conformé aux règlements. Il y avait de quoi décourager les plus vaillantes ardeurs ! « Pourquoy je vous supplie, disait-il au magistrat, de vouloir bien en faire arrêter plusieurs pour l'exemple ». M. Berryer lui donna par la suite toute satisfaction à ce sujet.

(A suivre.) LÉON KAHN.

(1) Voyez les Juifs de Paris sous Louis XV, p. 17 et suiv.

(2) *Revue rétrospective* du 1er octobre 1892.

NOUVELLES DIVERSES

Dans sa séance du jeudi 5 juillet dernier, l'Académie française a pris communication d'un acte notarié fait à Bayonne, le 8 juin 1894, aux termes duquel les trois légataires universels de Mme veuve Abraham Furtado, de Bayonne, voulant réaliser une intention exprimée verbalement par cette dame à son lit de mort, ont constitué au nom de l'Académie française une rente annuelle de mille francs en 3 0/0, destinée à être attribuée chaque année comme prix à l'auteur d'un livre de littérature utile.

L'Académie décide qu'elle accepte provisoirement



ce dernier don, et que les formalités nécessaires seront remplies pour sa régularisation.

Mme Abraham Furtado était la veuve du président du Consistoire israélite de Bayonne, ancien maire-adjoint de cette ville et neveu de Furtado, le président de l'Assemblée des Notables israélites en 1806.

— A propos de la participation du Consistoire central aux obsèques du Président Carnot, il n'est pas sans intérêt de rappeler que, lors de la mort du roi Louis XVIII, en 1824, le culte israélite fut également représenté aux funérailles solennelles par une députation. La cérémonie, qui eut lieu à la basilique de Saint-Denis, tombant le jour même de la fête de Rosch-Haschana, l'office à la Synagogue commença beaucoup plus tôt que d'ordinaire, de façon qu'il finit à neuf heures, pour permettre aux Grands-Rabbins, qui étaient alors les vénérés Emmanuel Deutz et Michel Seligmann, d'assister aux funérailles avec leurs collègues du Consistoire.

Inutile de dire que ces vieillards durent faire à pied, en raison de la fête, le chemin assez long qui sépare Paris de Saint-Denis.

— Un journal ayant insinué et plusieurs journaux ayant reproduit que Sante Caserio, l'assassin du Président Carnot, pourrait bien être Juif, M. Alexandre da Fano, Grand-Rabbin de Milan, a envoyé au Grand-Rabbin de France l'attestation qu'il n'y a jamais eu de Juifs à Motta-Visconti.

Dans sa lettre, le Grand-Rabbin de Milan dit qu'aucun Israélite d'Italie n'a reçu le nom de Sante, qui est, dans ce pays, exclusivement chrétien. Il ajoute qu'il est entièrement faux que « son prédécesseur, le Rabbin Ariani, ait tenu Caserio au baptême (?) israélite ».

— Le *Journal des Débats* du 30 juin publie la liste des jeunes gens qui viennent d'obtenir le diplôme de sortie à l'Ecole des sciences politiques.

Notre coreligionnaire M. René Cahen (le plus jeune fils du directeur des *Archives*) figure le quatrième sur cette liste, et a obtenu le *diplôme avec distinction*.

— On nous signale, parmi les jeunes personnes qui ont passé, avec un succès remarquable, les examens du brevet supérieur :

A Fontainebleau, Mlle Camille Cain, fille d'un des principaux négociants de cette ville.

A Lunéville, Mlle Jeanne Aron, fille du Rabbin de la localité.

— M. David Raynal, député, ancien ministre, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, âgée de quatre-vingt-quatorze ans, avec laquelle il habitait place Pereire. Les obsèques ont eu lieu dimanche. Dans l'assistance considérable on remarquait :

MM. Paul Lafargue, secrétaire général de la présidence de la République, représentant M. Casimir-Périer; Burdeau, président de la Chambre des députés; Saincère, directeur du cabinet de M. Dupuy, représentant le président du conseil; général Mercier, ministre de la guerre; Hanotaux, ministre des affaires étrangères; Félix Faure, ministre de la marine; Lépine, préfet de police; Léon Say, Aynard, Thomson, Etienne, Antonin Dubost, Fallières, Jules Roche, général Borius, Cruppi, procureur de la République; Scheurer-Kestner, Richard, sénateur; Ferdinand Dreyfus, Hector Depasse, et des représentants des différents services du ministère de l'intérieur.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montmartre; les dernières prières ont été dites par M. le Rabbin Israël Lévy.

— Le poste de directeur de l'école communale de la rue des Tournelles, vacant par la mort de M. J. Lévy, vient d'échoir à M. Lazare Israël, qui dirigeait une autre école à Paris.

— Aux adresses de condoléances envoyées à Mme Carnot, il faut ajouter celles des Consistoires de Lyon, Lille, Bordeaux, Bayonne, Nancy, etc.

— En ce moment ont lieu, au Conservatoire, les concours des classes préparatoires. Nos jeunes coreligionnaires y ont cueilli pas mal de lauriers. Ainsi :

Solfège des instrumentistes. — 2e médaille : Mlles Abraham et Lippmann.

Violon. — 2e médaille : Mlle Bernheim.

Piano. — 1re médaille : Mlles Flora Weiss et Epstine; 2e médaille : Mlles Cahen et Lehmann.

Etranger

— Le regretté M. Jesse Seligmann, le célèbre banquier new-yorkais, a fait des legs à quarante-sept établissements charitables de différents cultes de la grande ville américaine. L'Orphelinat israélite reçoit 50,000 dollars (soit 125,000 francs), l'hôpital Mont-Sinaï, 12,500 francs, le *Home* israélite 5,000 francs, etc., etc.

— On a posé récemment à la Chaux-de-Fonds la première pierre d'une nouvelle Synagogue. A cette occasion, M. le Rabbin Wolff a fait l'historique de l'établissement des Israélites dans ce pays.

— Le mois dernier, un couple israélite a célébré à Œsterode (Prusse orientale) le 65e anniversaire de son mariage. Le mari est né en 1806 et la femme en 1809.

— Le professeur à la Faculté de médecine de Vienne Nothnagel, qui fait partie de la Ligue contre l'antisémitisme, a été pris à partie, à l'un de ses derniers cours, par des étudiants du clan antisémite, qui ont organisé un tumulte pour l'empêcher de parler.

Le cours a dû être suspendu.

— D'après une récente statistique, le nombre des Israélites de la Bohème s'élève, sur une population totale de 5,843,094 âmes, à 94,016, formant 18,804 familles.

— Un Mécène comme on en trouve peu en Israël! M. W. Wisotzki, un des plus grands négociants de Moscou et d'Odessa, a mis à la disposition de M. Ginsberg, d'Odessa, une somme de 20,000 roubles (80,000 fr.) pour la publication d'un périodique hébreu, consacré à la science juive.

M. Wisotzki s'était précédemment signalé par des actes de haute philanthropie israélite, favorisant de tous ses moyens la colonisation en Palestine, qu'il a plusieurs fois visitée. On voit qu'il fait un emploi intelligent de sa fortune, et que le côté moral et intellectuel du Judaïsme ne le laisse pas indifférent. *Kamohou jirbou be Israël.*

Le Directeur, gérant responsable : Isidore Cahen.

Alcan-Lévy, Imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat



INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne
PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX
DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle

Etudes commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

(41e *Année*)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG
Fondée en 1852

par **LOEB** *(Emmanuel)*

RUE DE PROVENCE, 46
PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts (901)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS ET Cie

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שחט חזן aux références

ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central

CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES

MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral**. (931)

MAISON PLANÈS

TAILLEUR

POUR DAMES ET POUR HOMMES

Place du Hâvre

(entrée, 2, rue d'Amsterdam)

Cette Maison possède une coupe très élégante, fournit des tissus irréprochables.

PRIX TRÈS MODÉRÉS, MAISON DE CONFIANCE (932)

THre DREYFUS

30, *rue Taitbout*, Paris

(Précédemment : 24, rue Taitbout)

Tapis d'ORIENT et d'Europe

(873)

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le seul Veritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac, de cœur, de tête**

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif et assainissant l'eau.

PRESERVATIF contre les EPIDEMIES

Il est en même temps « excellent » pour les dents, la bouche, et tous les soins de la toilette.

54 Récompenses dont 16 diplômes d'honneur et 14 médailles d'or.

Fabrique à Lyon, 9, Cours d'Herbouville

Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*



DENTS

SOINS EXTRACTIONS et POSE par l'Insensibilisateur

Traitement consciencieux. — PRIX MODÉRÉS

INSTITUT DENTAIRE 2, Rue Richer angle du Fg Poissonnière

Maxime DROSSNER, DIRECTEUR

FRIBOURG

CHEMISIER

26, *Rue Marbeuf*
(Champs-Elysées)

Spécialité de chemises, caleçons et gilets de flanelle sur mesure. (937)

LA GERBE

Études, Souvenirs, Lettres, etc

PUBLIÉS

A L'OCCASION DU CINQUANTENAIRE

des *Archives Israélites* **1840-1890.**

Prix par exemplaire :

Papier *ordinaire*, 3 fr. 50 avec envoi
Papier *de luxe*, 5 fr. 50 avec envoi

CONSISTOIRE ISRAELITE
DE PARIS
17, rue Saint-Georges
AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au ***Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges***, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

MAISON DE FAMILLE

SAINT-MANDÉ (Seine)

Nos coreligionnaires ont souvent exprimé le regret de ne pas connaître à Paris une maison recommandable où des vieillards israélites pourraient être placés et jouir des avantages d'une véritable vie de famille.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que cette lacune est aujourd'hui comblée. Madame Vve Eugène Lévis, 8, rue Renault à Saint-Mandé, près Paris (à proximité de la gare et du Bois) recevrait volontiers en pension un certain nombre de vieillards qui trouveraient chez elle, avec des soins dévoués une installation modeste, mais confortable. — Pour les références, s'adresser à MM. les Grands-Rabbins et Rabbins. (940)

ANNUAIRE
DES
ARCHIVES ISRAÉLITES
pour 5655 (94-95)
PAR **H. PRAGUE**

Un beau volume de 116 pages

PRIX FRANCO : **1** fr. **10**

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS A PIERREFONDS

Par Compiègne ou par Villers-Cotterets.

Billets d'excursion les dimanches et fêtes, valables dans la même journée ou pendant deux jours, lorsqu'un dimanche et un jour de fête se suivent.

De Paris à Pierrefonds et retour : 1re classe. 11 fr. ; 2e classe, 8 fr. 50 ; 3e classe, 6 fr. 25.

NOTA. — Ces billets donnent droit de s'arrêter à Compiègne ou à Villers-Cotterets, soit à l'aller, soit au retour.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Billets d'aller et retour à prix réduits pour

ROYAT ET LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 1er juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau : 1o pour la station de Laqueuille, desservant les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule ; 2o pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

CE NUMÉRO CONTIENT UN SUPPLÉMENT

LVe ANNEE — N° 29. — Jeudi 19 Juillet 1894 — LVe ANNEE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

UNE CONFÉRENCE AU CLUB MACCHABÉEN DE LONDRES

Le « Club des Macchabéens » de Londres a profité d'une visite faite à Londres par M. Yves Guyot, directeur du journal parisien *Le Siècle*, et ancien ministre des Travaux publics en France, pour inviter ce champion distingué de la liberté individuelle à un banquet qui a eu lieu le 3 de ce mois, au restaurant de Saint-James Hall.

Ce banquet était présidé par M. E. H. d'Avigdor, qui avait à sa droite notre concitoyen et à gauche M. James Stuart, membre du Parlement.

L'honorable président a montré dans M. Yves Guyot l'adversaire résolu de la tyrannie sous toutes ses formes, démagogique aussi bien qu'autocratique, et la première, de nos jours, la plus menaçante de toutes. M. Guyot s'est levé au milieu des applaudissements et a prononcé le discours suivant, dont nous devons le texte à son obligeante communication :

DISCOURS DE M. YVES GUYOT

Messieurs,

Je m'excuserais d'être obligé de vous remercier en français de votre aimable invitation et de votre charmant accueil, si le discours que vient de prononcer votre président, dans ma langue maternelle, et que vous avez applaudi, ne me prouvait pas que vous avez le privilège si enviable d'être polyglottes ; on vous l'a reproché, comme on vous reproche votre aptitude à la banque.

Polyglottes! Mais ce sont les persécutions qui ont rendu vos pères tels, et vous bénificiez de cette hérédité ; et lorsque toutes les patries se fermaient devant eux, que les asiles n'étaient que temporaires et précaires, ils se préparaient à passer les frontière et ainsi acquéraient la science du langage. Je parle au passé. Des faits récents prouvent qu'elle n'est pas encore inutile.

Banquiers! Mais on leur défendait de prétendre aux fonctions honoriques ; on les excluait du gouvernement ; on leur fermait l'armée ; on leur défendait la propriété immobilière ; on les menaçait sans cesse de confiscation. Ils ont appris les moyens les plus rapides de transférer et de transformer leur fortune : les éducateurs de vos pères ont été leurs persécuteurs.

Mais vous savez toutes ces choses mieux que moi, et ce que vous attendez, ce sont quelques renseignements sur le caractère, l'étendue et la profondeur du mouvement antisémitique en France.

C'est un des phénomènes les plus étonnants de l'histoire contemporaine, qui doit provoquer la surprise par la date même à laquelle il s'est produit.

On l'a vu naître, se développer et s'épanouir au moment même où nous nous préparions à fêter le centenaire de la Révolution de 1789.

Elle est grande dans l'histoire de l'humanité parce qu'elle a proclamé trois principes :

La liberté de penser ;

L'égalité de chacun devant la loi, une pour tous ;

La liberté du travail.

L'affranchissement des Juifs était une conséquence de la proclamation de ces principes : et je puis dire, sans être taxé d'un amour-propre national exagéré, qu'ils représentent dans l'histoire de l'humanité quelque chose de nouveau et de bienfaisant, non seulement pour la France, mais pour l'humanité.

Par une bizarre ironie, un siècle après, alors que ceux qui les ont proclamés auraient dû croire que ces principes étaient choses aussi acquises et incontestées que la règle de trois ou la loi de la pesanteur, protectionnistes et socialistes ont déclaré bien haut que la liberté du travail était chose mauvaise et méprisable ; et la majorité a suivi les premiers et a été ébranlée par les seconds. On a vu ceux-ci demander la résurrection d'une législation de classes et de castes, de privilèges pour les uns, d'oppression pour les autres, et donner pour idéal à la politique non un accroissement de justice pour tous, mais la spoliation du parti vaincu au profit du parti vainqueur.

Tout à fait au diapason de ces partis, paraissaient les antisémites qui, sous un nom à allure scientifique moderne, ne représentaient que la survivance de préjugés du Moyen âge. Ils attaquaient les Juifs au nom de la religion et au nom de la race. S'ils n'allaient pas jusqu'à rallumer les bûchers de l'Inquisition, ils demandaient, d'une manière d'autant plus dangereuse qu'elle était plus vague, des mesures de confiscation et de bannissement contre les Juifs.

L'homme qui était à la tête de cette campagne avait toute l'autorité morale pour la conduire. Ce n'était point un austère croyant sortant de sa solitude pour jeter l'anathème sur les péchés du monde. Comme chroniqueur d'un journal, *La Liberté*, appartenant à un Juif, M. Pereire, il y avait été mêlé pendant de longues années et en avait été l'historiographe complaisant.

Pendant ce temps, il maniait activement des ciseaux et coupait, coupait à travers les journaux. Y avait-il un fait-divers dans lequel un individu jouait un rôle odieux ? Il le coupait : il affublait du nom de Juif le personnage odieux. Y avait-il un procès retentissant ? Il coupait : il épinglait, dans sa collection de Juifs, le type antipathique. Ainsi, à la recherche de tous les bruits, des racontars, vraisemblables ou invraisemblables, il faisait son dossier ; il en cousit un jour les morceaux, les fit imprimer et appela cela un livre qui eut pour titre : *La France juive*.

Tout personnage qui avait eu ou qui était supposé avoir eu une méchante affaire y était appelé Juif, quelle que fût sa nationalité, sa religion, ses origines. Si M. Drumont n'éprouvait pas, par une affinité bien naturelle, quelque sympathie pour les anarchistes, il les appellerait Juifs et ne manquerait pas de donner cette qualification à l'assassin de M. Carnot (1). Il a chargé les Juifs de tous les péchés de l'humanité. Les gens sérieux haussent les épaules ; mais les affamés de scandale, tous ceux qui font de la politique, ce que nous appelons en France le *Roman chez la portière*, tous les gens à l'affût de chantage, tous les badauds, à l'esprit plus ou moins envieux, qui considèrent comme une revanche toute attaque fondée ou non fondée contre quiconque a eu des succès de situation, d'argent ou de notoriété, se sont jetés sur cette proie et ont appelé Juif quiconque, ayant fait plus ou moins son chemin, a le malheur de leur déplaire.

Il faut bien dire que cette campagne eut un vif succès auprès du monde du faubourg Saint-Germain qui y collabora de toutes ses forces. Elle flattait leurs traditions religieuses, leur haine de la société moderne et leurs rancunes de vanité contre les Juives riches qui, locataires de loges à l'Opéra et aux Français, y font briller leurs diamants ou dont elles croisent les brillants attelages au Bois de Boulogne. Ce fut une revanche de la vieille fortune territoriale reçue par héritage et par mariage, contre la fortune acquise par l'activité de la banque ou du commerce. L'antisémitisme, proprement dit, est, en France, une haine aristocratique.

Les ouvriers, les paysans n'y participent pas sous sa véritable forme. Il y a peu, s'il y en a, de Juifs à la tête des grandes entreprises industrielles, comme directeurs d'usines métallurgiques ou de mines ; on ne peut même pas dire que les Compagnies de chemins de fer sont aux mains des Juifs ; alors les querelles entre les salariés et les salariants passeraient à côté d'eux, ne les atteindraient pas, si, dans l'imagination populaire, n'avait pas pénétré la généralisation de M. Drumont.

On persuadera difficilement maintenant aux antisémites que tous les Juifs ne sont pas riches ; mais ils ont une conviction arrêtée, c'est que tous les riches sont Juifs.

Ainsi le mouvement a pris le caractère d'envie, de haine, de rapacité, de spoliation qui caractérise la politique socialiste : et il vise aussi bien les aimables gens du monde dont je parlais tout à l'heure, que tous ceux qui, à un titre quelconque, ont une position quelque peu enviable.

Lancé par une spéculation de librairie, basé sur la diffamation, alimenté, propagé, chauffé par des rivalités de salon et des cercles, par le besoin de racontars et de dénigrement, il n'a pas d'aliments dans la question de race, inconnue à la plupart de ceux qui attaquent les Juifs ; dans la question religieuse, l'indifférence voltairienne de la plupart des Français les préservant de toute haine vivace et profonde en cette matière, il est devenu un des épisodes de la guerre sociale : et plus d'un de ceux qui ont regardé, au début, avec une certaine bienveillance, dont en

(1) Cette hypothèse se vérifiait à ce moment même. M. Yves Guyot ne croyait pas si bien dire.



considérer aujourd'hui les conséquences avec un tout autre esprit.

Ce qui a aidé à cette propagande, c'est notre loi sur la presse de 1881 qui donne la liberté sans responsabilité, rend à peu près illusoire toute poursuite pour diffamation et constitue une prime au délit de chantage, s'il est fait publiquement, à l'aide d'un journal, au lieu d'être fait timidement à l'aide d'une lettre ou verbalement.

Vous rappeliez toute à l'heure que les Juifs, réunis ici, étaient Anglais et suivaient le sort de la nationalité où ils vivent : les Juifs qui vivent en France sont Français aussi, et non seulement ils assument leur part des travaux, des obligations de leurs compatriotes, mais dans chaque pays les Juifs prennent quelque chose de son caractère et de ses mœurs Vous êtes Anglais, messieurs, et vous avez fondé l'Association des Macchabéens; comptant sur vous, sur votre groupement, sur votre initiative pour vous défendre; vous êtes bien Anglais. En France, où nous ne comprenons pas encore qu'un gouvernement libre doit avoir pour force motrice l'opinion, les Juifs ont laissé passer la bourrasque, ne cherchant qu'à se mettre à l'abri, chacun de son côté, de manière à en être atteint le moins possible. Ils ne se sont pas réunis et groupés pour y tenir tête ; ils ont mis leur confiance dans le Gouvernement, qui n'y pouvait rien ; dans notre législation générale, qui proclame leur égalité devant la loi ; dans l'intelligence du public qui, un siècle après la Révolution, ne peut revenir aux conceptions du Moyen âge ; dans la fusion si intime qui s'est produite dans les relations de la vie entre tant de Juifs et tant de Français : et ils ont montré peut-être un peu trop de confiance.

L'histoire de l'humanité, l'histoire des Juifs, depuis des siècles, en particulier, montrent qu'il y a parfois des vents de folie qui passent sur les foules et les entraînent aux pires excès, aux plus atroces injustices, sans que les motifs déterminants puissent être nettement déterminés et expliqués et soient proportionnés à leurs conséquences.

Vous avez compris, messieurs, qu'il importe de ne point les traiter uniquement par l'indifférence. Vous êtes bien Anglais, et donnez un bon exemple à mes compatriotes. Je suis d'autant plus heureux de l'aimable invitation que vous m'avez adressée, qu'elle me permettra de leur citer votre exemple. Je bois à la prospérité de la Société des Macchabéens.

AFFAIRES ALGÉRIENNES

La question juive en Algérie, — si question il y a, — présente, nous l'avons maintes fois répété, un caractère purement électoral et politique. Nos coreligionnaires forment un appoint considérable dans les élections politiques et municipales. Par leurs voix, ils déplacent les majorités. Ce sont eux qui font pencher le plateau de la balance électorale. Aussi les partis en présence, qui luttent avec une ardeur et un acharnement que seul le soleil d'Afrique autorise, se disputent leurs votes. Tantôt c'est le parti radical, tantôt le parti modéré, qui jouit de la faveur des électeurs israélites. Et, naturellement, le parti qui voit échapper ce contingent important satisfait sa rancune et nourrit sa déception en tombant à bras raccourcis sur les Israélites, qu'ils dénoncent, comme un danger, comme un élément corrupteur, etc. Ah ! vous ne voulez pas voter pour nous, vous allez voir, et une campagne antisémite s'organise, et les Israélites, qui ont bien été forcés d'opter, sont sûrs, quel que soit le parti auquel ils se résignent, de recevoir des pommes cuites, situation très peu enviable dans l'atmosphère surchauffée de l'Algérie où il pleut aussi des pierres.

Qui n'a pas les Juifs pour soi, se met contre eux. Depuis quelques années, c'est au parti opportuniste ou modéré que d'instinct vont les voix israélites. C'est donc le parti intransigeant qui passe son temps à faire une guerre acharnée à ces pelés, ces galeux qui.... ne veulent pas voter pour eux. On voit que cet antisémitisme, en somme, qui prend parfois des tons très vifs et des allures menaçantes n'est pas la haine ou le préjugé héréditaires, mais tout uniment est constitué par ce que nous appellerons le dépit électoral. Voici, à titre caractéristique, un passage de l'*Indépendant* de Constantine, qui nous montre le vil intérêt de la campagne antijuive menée avec un tapage assourdisant par les *rouges* de la colonie :

On n'igore pas la campagne anti-juive menée par les journaux du Grand Parti français. Leur tactique consiste à nous représenter, nous et nos amis, comme des inféodés aux Juifs. Nous sommes, d'après eux, les domestiques des Juifs; nous vivons de l'argent juif.

Ils pensent ainsi ameuter contre nous certaines catégories de gens qui, instinctivement, sans raisonnement aucun, détestent les Juifs, comme le chien, par nature, est l'ennemi du chat.

Mais ils oublient, les malheureux, qu'ils sont, plus que nous, à la merci des Juifs; que leurs chefs, eux-mêmes sont tous, plus ou moins, entre les mains des Juifs, s'engraissent du Juif, emplissent leurs poches d'argent juif, comme le colonel Corps, comme le *Républicain*, comme Christofle, l'architecte, président du comité du *Républicain*; comme tant d'autres communards, aussi insignifiants qu'encombrants, et qui ne valent même pas l'honneur d'être nommés.

Nous avons eu l'occasion de le rappeler. Aussitôt l'un d'entre eux nous a assigné en diffamation. La chose vous semblera surprenante puisque, somme toute, nous n'avons formulé que des griefs exacts ; mais elle vous étonnera davantage, lorsque vous apprendrez le nom de l'auteur de la poursuite : M. Finat !

Il paraît qu'on peut le diffamer. Vous ne croyiez pas la chose possible? Nous non plus.

Les hommes du parti intransigeant se trompent étrangement s'ils pensent, par de tels moyens, se réhabiliter aux yeux de l'opinion publique. Ce ne sont pas les condamnations des tribunaux qui pourraient modifier notre manière d'apprécier leur conduite. Ils peuvent intenter contre nous toutes les actions qu'il leur plaira. Nous poursuivrons tout de même notre œuvre d'épuration. Nous les démasquerons, quelques risques que nous courions. Si légalement nous pouvions avoir tort de dire qu'ils se vendent aux Juifs, il nous importerait peu; nous n'en continuerions pas moins à prouver qu'ils se prostituent à ces Juifs qu'ils insultent et vouent aux gémonies; qu'ils sont les plus valets de ces

Youtres qu'ils prétendent abhorrer; qu'ils subissent, seuls, cette influence juive à laquelle, d'après eux, nous obéissons. On doit risquer de recevoir quelques horions lorsqu'il s'agit de démasquer de faux bonshommes, des adversaires politiques malhonnêtes.

PROPOS HUMORISTIQUES

Une découverte. — Ce qu'il en coûte d'être diffamé

Cela ne pouvait manquer! On sait que la *Libre-Parole* a fait de Caserio, l'assassin de M. Carnot, né aux environs de Milan et de notoriété publique appartenant à la religion catholique, un Juif, et elle va même jusqu'à prendre la peine de le circoncire.

Caserio, d'après la feuille antisémite, vient de *Casher*, comme Drumont n'est, au dire du spirituel Abraham Dreyfus, autre chose que Dreimond.

Une fois engagée sur cette voie des à-peu-près, qui est, pour tout bon antisémite la voie sacrée, il n'y a pas de raison pour que Troppmann et les autres grands criminels n'aient été des Juifs. Ainsi, Marchandon, l'assassin de la rue de Sèze, s'appelait en réalité Kaufmann; Lacenaire se nommait Lachner, et toutes ces désinences germaniques, on le sait, désignent des Juifs. Orsini, qui a attenté à la vie de Napoléon III, était sûrement un Juif, puisqu'il y a de l'*or* dans son nom. Juif encore Louvel, qui a assassiné le duc de Berry, et qui devait s'appeler Lœwel, un nom qui sent à cent lieues le Juif. Ravaillac, l'assassin d'Henri IV, était également Israélite. C'était même un Rabbin africain, Rav Hayak, qui avait fait le voyage à pied, comme tout bon régicide.

Par contre, c'est une erreur généralement répandue, et qu'il faut à tout prix dissiper, qui fait de Jésus un Juif. C'était un pur Indo-Européen, né sur les bords du golfe Persique, comme Pierre, Paul et les autres apôtres, sauf toutefois Judas, qui était un Juif avéré.

D'ailleurs, les antisémites ont un flair particulier pour découvrir les Juifs. Quand un individu a commis une mauvaise ou criminelle action, c'est à coup sûr un Juif. S'il ne l'est pas, — ce qui arrive, — ils le judaïsent. Quand, au contraire, un homme s'est rendu célèbre par des actions d'éclat, ou simplement par des bonnes œuvres, on en fait un aryen, fût-il, comme Jésus ou Paul, un Juif tout ce qu'il y a de plus authentique.

Nous vous livrons le criterium pour ce qu'il vaut. Comme jeu de société, c'est très amusant. Comme procédé de polémique, c'est tout bonnement de la diffamation.

Il faut croire que les injures et les invectives dont les feuilles antisémites françaises poursuivent certaines personnalités politiques, qu'elles accusent d'accointances étroites avec ce qu'elles appellent, dans leur beau langage, « la Juiverie », loin de les discréditer, les grandissent dans l'opinion publique.

M. Casimir-Périer, qui leur a servi longtemps de cible, est devenu président du conseil, président de la Chambre, et le voilà maintenant Président de la République.

M. Burdeau, que les susdites feuilles ont traîné aux gémonies, qu'elles ont accablé de diffamations outrageantes, vient d'être élu président de la Chambre.

Décidément, les papiers antisémites, quand ils salissent un personnage, lui portent chance, jouent à son égard le rôle de talisman. Et cependant, quand ils s'attaquent à nos hommes politiques, ce n'est vraisemblablement pas pour leur faciliter l'avénement au pouvoir, aux honneurs suprêmes. Ce qu'ils veulent, c'est les perdre de réputation, c'est arrêter net leur carrière politique. Il faut donc se rendre à l'évidence et reconnaître que, décidément, en France, malgré des efforts poussés au paroxysme, l'antisémitisme échoue piteusement. Les campagnes d'ignominie entreprises contre telle ou telle personnalité tournent à la honte et à la confusion de leurs auteurs, et les gens qu'ils essaient de tuer se portent admirablement bien.

Ce *fiasco* n'est guère encourageant, et nos bons antisémites, s'ils étaient sincères, — deux qualificatifs qui s'excluent d'ailleurs, — renonceraient bien vite à un métier qui réussit..... surtout à leurs victimes.

A. Maskir.

Correspondances Particulières

Angleterre

Londres, 1er juillet.

Grand émoi dans la Communauté israélite de Londres; il ne s'agit de rien moins que d'avoir soit un Temple à modestes proportions à Mile End, soit une Synagogue colossale à Commercial Road, où les familles juives fourmillent déjà. Un nombreux meeting a lieu, aujourd'hui même, au *Hall* de Jews'Free Scool (école libre de Whitechapel).

— Le dimanche 24 juin, le maire israélite de Leicester — M. l'Alderman Hart, — accompagné de Mme Hart et de plusieurs membres de sa famille, a assisté à l'office célébré à l'église de la congrégation de Wycliffe, où *Son Honneur* a participé au service du jour : service spécial, en faveur de la Société protectrice des aveugles. A cette occasion exceptionnelle, le maire lui-même, a choisi des versets convenables de l'Ancien Testament. Il a préludé en disant que c'était la première fois qu'il incombait à un israélite de lire l'Ecriture dans une église chrétienne; mais, comme c'était pour venir en aide aux nobles efforts de la noble compagnie des membres de l'Eglise, pour secourir les indigents aveugles, la sainteté de la cause, en dépit de la critique, serait leur justification et la sienne.

— D'après le rapport annuel de l'Association *Anglo-Jewish*, Lord Rothschild et ses frères, M. Alfred de Rothschild et M. Léopold de Rothschild, auraient transféré à l'Association précitée l'administration exclusive de l'école des filles dite Evelina de Rothschild *School*, moyennant la souscription annuelle d'une assez forte somme. Il est regrettable qu'il y ait un déficit à combler et que les fonds manquent, absolument, pour l'extension des écoles israélites en Orient.

— L'*Alderman* (échevin) M. Marcus Samuel a été nommé, avec acclamation, un des Sheriffs de la Cité de Londres.

— University Colleje. — M. B. Louis Abraham a obtenu la médaille d'or (Liston) pour sa thèse sur la chirurgie clinique.

A. H.



LE DERNIER CONGRÈS MÉDICAL DE ROME

Connaissiez-vous la *Revue de poche* ? — Moi, pas beaucoup. — Eh bien ! je viens de faire sa connaissance d'une façon inopinée, mais fort honorable pour elle, puisque j'ai trouvé dans son numéro 3 la relation d'un curieux incident au dernier Congrès médical de Rome ; oyez plutôt :

«Le fait que nous allons relater s'est passer à Rome. Il cadre à merveille avec nos sentiments sur la guerre quelle qu'elle soit, guerre de nations, guerre de peuples, guerre de race, etc.

Un Russe, M. Fraenkel, docteur de la Faculté de Paris et secrétaire de la section française au dernier Congrès de Rome, a fait briller d'un nouvel éclat la gloire de l'*école française* par son importante découverte dans l'anatomie pathologique sur le *parasitisme du cancer*. Le travail de M. Fraenkel, qu'il a fait dans le laboratoire et sous la direction de l'éminent professeur M. Cornil, a produit, paraît-il, toute une révolution dans l'étude du cancer. Aussi le nom du jeune Russe était-il dans toutes les bouches savantes de Rome.

Au banquet de gala du Congrès, les savants les plus autorisés de la Russie universitaire disaient à M. Fraenkel : « Convertissez-vous à l'orthodoxie (M. Fraenkel, qui n'a que 24 ans, est israélite), et vous aurez dans un ou deux ans une chaire à vous : la Russie a tant besoin de forces intellectuelles ! » Le jeune savant leur a répondu que n'ayant pu faire, comme israélite, ses études en Russie et ayant reçu une généreuse hospitalité en France, *il compte rester en France* et protester de cette manière contre le traitement subi par ses coreligionnaires en Russie. La réponse fut rapportée au baron de Rosen, l'ambassadeur de Russie à Rome. Le baron a invité M. Fraenkel, l'a reçu et lui a parlé de l'incident du banquet : « Vous êtes de ces israélites qui honorent tous les pays. » — « C'est précisément à ce titre que je tiens à protester contre la chasse à mes coreligionnaires pratiquée en Russie et qu'ils n'ont en rien méritée ! » répondit M. Fraenkel, d'un ton très poli et courtois, du reste. Cet *incident* du Congrès de Rome y a produit un très grand bruit. Beaucoup de savants, MM Lombroso, Virchok, etc., ont tenu à féliciter personnellement M. Fraenkel et les représentants de la science française.

Espérons donc que la *voix des savants* sera entendue de *qui de droit*, si ce n'est comme un conseil, au moins comme un indice des pertes que la Russie subit à cause de sa politique d'exclusion. Rappelons à ce propos que beaucoup d'autres savants russes israélites ont dû quitter la Russie et aller à l'étranger, privant ainsi leur pays natal de leur savoir et de leur intelligence. Nommons entre autres savants, et rien que pour la France, M. Hafkine, de l'Institut Pasteur, dont la découverte d'un traitement contre le choléra fit grand bruit l'année dernière. »

ALECO STOMA.

UNE MÉPRISE SANGLANTE

On rapporte de Tarnopol, en Galicie, une histoire extraordinaire. Un paysan, nommé Adam Gawrydo, dont la propriété est située dans un tout petit village près Zbaraz, en Galicie, a coupé la gorge à son propre fils, par erreur, au moyen d'un couteau de cuisine. Il y a quelques semaines, un marchand juif, Salomon Barb, avait acheté au paysan Gawrydo un stock de miel et avait payé 50 florins d'avance pour assurer la validité du marché. Quand le moment fut venu d'exécuter le marché, le paysan déclara qu'il ne pouvait plus le tenir. Il fut alors décidé entre les deux contractants qu'on soumettrait le différend à la décision du rabbin. Celui-ci décida que le paysan, pour n'avoir pas exécuté le marché, devait payer 10 florins au marchand juif.

Cet arrangement fut accepté de part et d'autre. Le marchand et le paysan quittèrent le rabbin, et, pour sceller cette réconciliation, le paysan invita le marchand juif à venir passer la nuit chez lui. Le marchand accepta ; mais, au milieu de la nuit, il fut pris d'un sinistre pressentiment, et, craignant que son hôte ne voulût attenter à ses jours, il sortit précipitamment de sa maison. Presque en même temps, le fils du paysan rentrait, en état d'ivresse, et il pénétrait dans la chambre que son père avait réservée au marchand juif et que celui-ci venait d'abandonner.

Le marchand, en se sauvant précipitamment, avait rencontré un gendarme qui l'arrêta, et qui, trouvant le récit de cet homme extraordinaire, exigea de lui qu'il le suivît à la maison du paysan d'où il sortait.

Grande fut la surprise de Gawrydo en voyant reparaître devant lui le marchand juif. « Mais je viens de vous tuer ! » s'écria-t-il stupéfait.

Le paysan, en effet, avait pénétré dans la chambre de son hôte pour l'assassiner, et, comme il faisait nuit, il ne s'était pas aperçu que c'était son fils qui avait pris la place du marchand juif. Il lui avait coupé la gorge, croyant se venger de son adversaire.

Le paysan Gawrydo a été immédiatement mis en état d'arrestation.

(DAILY NEWS, *de Londres*.)

LES JUIFS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

Dumont, dont la santé était chancelante, supportait mal la tâche qu'il avait acceptée, et faisait retomber tout le poids de ses souffrances physiques sur ceux qu'il avait à surveiller. Rien ne l'irritait comme de savoir que les Juifs venaient, délogeaient ou quittaient Paris sans en faire leur déclaration. « Dès l'instant qu'ils arrivent en cette ville, se sont fait enregistrer et ont déclaré que c'est pour faire le commerce de bijouterie ou clincaillerie, ils se croient à l'abry de tout et ne font aucune démarche pour avoir un passeport. » Ne se décideront-ils pas à se conformer aux Ordonnances ? Et à chaque infraction, il propose le même remède : « Faire un exemple pour contenir les autres. »

Mais ils ne se corrigeaient point. Désespérant alors d'inspirer aux Juifs le respect de sa volonté, il en présenta ses « observations » au lieutenant de

(1) Voir en dernier lieu le n° du 12 juillet 1894.



police et les fit suivre d'un ensemble de décisions destinées à « maintenir » le peuple juif « dans l'ordre et la police ».

A l'appui de ces « observations » Dumont fournit plusieurs états au lieutenant général. Déjà Legrand avait communiqué tous les mois l'état des Juifs à Paris ; mais, sauf une liste d'une dizaine de noms, datée du 25 avril 1749, ses états ne figurent pas dans les Archives de la Bastille (1). Dumont, lui, avait quelque raison de faire valoir ses services. Il était passé maître dans l'art de grouper les observations qu'il pouvait avoir à faire sur les Juifs. Il en fit des *états* qui, par leur netteté dans l'appréciation, par leur vigueur concise, devaient vivement frapper l'esprit du magistrat. Ces états étaient consacrés aux Juifs qui se trouvaient à Paris sans passeport et qu'il considérait comme « totalement inutiles dans cette ville ». Les Archives de la Bastille nous en ont conservé quatre. Ils sont datés du 2 novembre 1752, et des 15 février, 12 octobre et 31 décembre 1753.

Dumont mourut bientôt. Il disparaissait au moment où, par une réaction naturelle, les bureaux de police, las sans doute de cette guerre sans pitié, se relâchaient de leur sévérité à l'égard des Juifs. On sait que Dumont déplorait déjà cette faiblesse ; Buhot, qui lui succéda en 1754, s'en plaignit bien plus encore, en homme désolé de voir le prestige de la police si singulièrement amoindri.

Bien mieux que ses prédécesseurs il connut la situation des Juifs à Paris, leur position et leur conduite. Pendant près de cinq années, de 1755 à 1759, tous les semestres exactement, il dressa un état de ceux qui se trouvaient dans la ville. Ces listes mentionnent leurs demeures, leurs pays d'origine, les motifs qui les amenaient à Paris, les délais de leur séjour, et des obervations sur leur conduite : tout cela fait avec un soin minutieux, un souci réel de la régularité et de la ponctualité (2).

Buhot nous apparaît en effet plutôt comme un bureaucrate pénétré de ses devoirs que comme un policier ardent. Il s'afflige des « abus » dont les Juifs sont coupables à ses yeux ; mais il n'y met pas de colère, et il ne les constate que pour chercher à y remédier.

Si en certaines occasions il malmena assez vivement les Juifs qui ne se soumettaient pas à la règle, il le fit sans emportement et sans haine. Parfois cependant l'impatience le gagne ; les Juifs portugais — les petits maîtres, entre autres — le mettent sur les dents ; les Juifs allemands lui donnent fort à faire ; les uns vont, viennent, quittent la ville, sans en donner avis, restent sans permission à Paris longtemps même après qu'ils ont « déclaré » leur départ ; d'autres se retirent au village de Chaillot pour éviter de se faire enregistrer, et de Chaillot descendent journellement dans Paris « pour y vendre et acheter différentes marchandises ». Tous ces « hébreux », comme Buhot les appelle — et il trouve l'expression si heureuse qu'il ne se lasse pas de la répéter — tous ces « hébreux » sont des *suspects*, des *rouleurs*, des *ambulans*, des *brocanteurs* ou des *escroqs*, et il n'est que temps, si l'on veut avoir raison des « gens de cette nation », de mettre fin à leur « indépendance très répréhensible ». Pour cela il n'y a que la prison ou Bicêtre ! « Car cet exemple pourra intimider les autres et les obliger de prendre le parti de s'en aller. »

Buhot s'y employait de son mieux ; mais ce zèle excessif lui attirait parfois de fâcheuses aventures.

En 1765, le sire de Heusse des Cotes, seigneur de Meizieu, près Grenoble, portait plainte au lieutenant général de police contre Saül Vidal. Ce seigneur, cherchant à se débarrasser d'une tapisserie des Gobelins qui « représentait Abraham et plusieurs autres patriarches », la proposa à Vidal. Celui-ci en fit marché moyennant 1800 à 2000 livres, ou « douze pièces du plus beau Damas des Indes pour faire des ameublemens ». Mais le terme fixé pour le paiement était expiré et Des Cotes n'entendait pas parler de son débiteur.

L'inspecteur de police se mit en chasse. Saül était réfugié au Temple, où Buhot chercha à le « joindre », mais sans succès. Vidal, muni d'un sauf-conduit, était à couvert de sa poursuite.

Ce Vidal n'était pas le premier venu. D'allures élégantes, fort bien vu chez les seigneurs et particulièrement par la Maison de Clermont, il était très protégé par les bureaux du duc de la Vrillière. Il avait été chargé d'affaires pour le service du roi, et, en 1764, avec son frère Israël, il avait eu l'entreprise des fourrages des armées royales.

Cependant sa sécurité fut bientôt troublée. Sur l'intervention du lieutenant général de police, M. de Choiseul avait donné l'ordre d'exécuter la lettre de cachet et de retirer à Saül le sauf-conduit que lui-même avait délivré. Buhot voulut forcer l'entrée du Temple.

Le Temple, on le sait, était un lieu d'asile où les débiteurs se retiraient pour se soustraire aux rigoureuses poursuites de quelque créancier. Nul ne pouvait s'y réfugier s'il y avait quelque soupçon de fraude dans sa conduite ; mais une fois admis il y était en toute sûreté. Les portes restaient closes devant les exempts ; ils s'y usaient vainement les ongles. Seul, le roi avait le droit d'y faire expédier des ordres d'arrestation, mais ce droit même était entouré de conditions restrictives. On y menait d'ailleurs une vie assez facile : témoin ce Juif de Bordeaux, Franscia, qui, d'après ses créanciers, en sortait « tous les soirs pour aller visiter ses amis et connoissances ».

Le prince de Conti, dont ce lieu privilégié dépendait, se plaignit de Buhot au magistrat et s'indigna de cette tentative d'infraction à son privilège. Il n'admettait pas que les ordres du roi pussent « estre employés à oster à un homme les ressources que luy procure sa retraite dans le Temple, lorsqu'il n'y a d'autre reproche à luy faire que d'estre malheureusement endetté ». Et lors même que le roi jugeait nécessaire d'expédier des ordres de cette sorte, c'était à lui, prince de Conti, à faire ouvrir les portes, à la condition toutefois qu'il en fût prévenu d'avance. C'est ainsi qu'on en usait déjà « à l'égard des Grands Prieurs de France » qui l'avaient précédé ; et il entendait qu'il n'y fût pas dérogé.

(1) Les Archives du ministère des affaires étrangères contiennent quelques listes d'étrangers arrivés à Paris. Les Juifs y figurent pour les années 1742, 1743 et 1744. Sont-ce là les *états* de Legrand, communiqués tous les mois au Ministre et qui seraient restés dans les bureaux ? Nous posons la question sans la résoudre. Ces listes sont d'ailleurs sans intérêt.

(2) Ces états ont été analysés dans notre étude sur les *Juifs de Paris sous Louis XV*, p. 41 et suiv.

Buhot, mandé par M. de Sartines, fournit de cet incident une justification piteuse, en rejeta sur un tiers, dont il se disait victime, toute la responsabilité, et ajouta : « Je scay trop à quel point le Prince de Conti est jaloux des privilèges du Temple, pour faire la plus petite chose qui puisse avoir l'air d'y donner atteinte ». M. de Sartines, obligé de présenter les excuses de son exempt et les siennes à M. de Conti, ne montra pas moins d'humilité. Buhot en fut quitte pour la peur.

Mais cette affaire avait énervé le placide officier, et les Juifs s'en ressentirent. Il n'y eut pas de semaine qu'il ne se plaignît de leur conduite; il déplorait encore en 1769 « l'indulgence » que l'on avait pour « le peuple de Dieu »! Mais le temps n'était plus déjà où les Lieutenants généraux de Police s'inspiraient aveuglément des avis de leurs inspecteurs, et les « observations » de Buhot restèrent sans écho.

Buhot fut, à notre connaissance, le dernier agent spécial chargé de la surveillance des Juifs; en 1772, il occupait encore ce poste où ses prédécesseurs avaient marqué leur passage par tant de mesures iniques et cruelles envers les Juifs.

Etranger au mouvement dont l'action rénovatrice se faisait déjà puissamment sentir, il continuait, impassible, ses rapports, ses observations, ses états. Il est le dernier représentant des traditions de la vieille école de Police où les Langlade, les Tapin, les Legrand s'étaient signalés par leur tyrannique oppression. Dans sa conception austère, mais étroite du devoir, il semble ne point voir les progrès énormes qu'accomplissent les idées de liberté et de tolérance; il poursuit son œuvre de persécution, et les Juifs de Paris qui, depuis un siècle s'épuisent en vains efforts pour gravir les degrés de l'échelle sociale, restent confondus sous la surveillance de la police avec les empiriques, les vagabonds et les escrocs.

CHAPITRE III

VIE ET MŒURS DES JUIFS

Les Juifs de Paris ne méritaient pas cette indignité. Rien, ni dans leur conduite ni dans leurs mœurs, ne justifiait ces humiliantes rigueurs ni l'opinion détestable qu'on se faisait d'eux, que des préjugés avaient fait naître et que les préjugés perpétuaient.

Ils étaient payés pour en connaître la terrible portée. Est-ce que depuis des siècles leur liberté, leurs biens, leur vie, n'en étaient pas le gage constant?

Partout où ils posaient le pied, ils sentaient que le sol vacillait sous leurs pas, et ce n'est qu'en tremblant qu'ils osaient avancer. A quels actes de lâcheté ces préjugés portaient parfois les hommes! Un procureur quelconque, nommé Chêne, avait pendant plusieurs années « suivi les affaires contentieuses » de Samuel Lévi. Ne s'avisa-t-il pas, au moment où ce Juif avait le plus grand besoin de son aide, d'offrir au magistrat de cesser son « ministère» si M. d'Ombreval « n'en approuvait la continuation »?

Aussi les Juifs, qui sentaient ce qu'il y avait de précaire dans leur situation, craignaient-ils tout ce qui pouvait l'ébranler plus encore. Instinctivement, ils fuyaient les hommes. Habitués aux plus affligeantes mortifications, ils avaient conscience de leur abaissement. Nathan de Morhange disait en 1727 d'un bourgeois de Metz qu'on voulait faire passer pour son domestique : « Caritas est un bon bourgeois qui ne voudrait pas s'avilir jusqu'a être valet de chambre d'un Juif ». Ils se plaçaient d'eux-mêmes au niveau des pires citoyens, bien qu'ils sussent que l'on était trop enclin déjà à les confondre avec eux.

Ainsi ils avaient de préférence choisi pour y loger les quartiers populeux de Paris. Ils y vivaient sous l'œil inquisiteur de la police, mais conseillés, aidés, protégés, par les principaux chefs de leurs synagogues. La création du poste de syndics des Communautés juives ne date que de 1755. Les synagogues allemande, avignonnaise et portugaise, eurent chacune leur syndic. Jacob Rodrigues Péreire, qui fut un des Juifs les plus distingués de cette époque, occupait ces fonctions en 1769 sous le titre d'«agent de la nation portugaise à Paris ».

Dès le commencement du XVIIIe siècle, les Juifs s'étaient groupés, réunis dans des quartiers spéciaux, comme prêts à se donner en cas de besoin une mutuelle et prompte assistance. Exclus de la société, ils ne pouvaient vivre qu'en dehors d'elle, et se mêler à la partie la plus malsaine de la population. On leur faisait un crime de cette promiscuité et l'on n'aurait pas hésité à les rejeter dans ces repaires, s'ils avaient essayé trop ouvertement d'en sortir.

C'est dans les quartiers Saint-Martin et Saint-Denis, où les rues étaient tortues et fangeuses, pleines d'ombre et de tristesse, que résidaient les Juifs dénommés Allemands, originaires d'Alsace, de Lorraine et d'Allemagne; ceux de Bordeaux, d'Avignon, de Bayonne, qu'on appelait les Juifs Espagnols et Portugais, plus fiers et plus forts en même temps des privilèges dont ils jouissaient dans la Guyenne, vivaient séparés de leurs frères de la Tribu de Juda pour laquelle ils n'avaient que du dédain; ils s'étaient dirigés de l'autre côté de l'eau, dans les quartiers Saint-Germain et Saint-André, où la vie était plus large, et où la compagnie, plus relevée, cadrait mieux avec leurs goûts de luxe et d'expansion.

Les uns et les autres formaient, dans chacun de ces centres, un groupe distinct et défini. La police favorisait ce classement. Rien n'était plus commode pour elle. Chaque fois qu'elle avait un renseignement à prendre ou un Juif à saisir, elle opérait une battue, et si parfois la poursuite se prolongeait (1), il était rare qu'elle fût sans succès.

Ce qui rendait ses recherches plus faciles encore, c'est qu'ils logeaient tous en garni, soit dans des hôtels, soit dans des maisons où les boutiquiers, louant en meublé, devaient faire connaître les Juifs qu'ils recevaient. Cependant un Juif de Metz, Louis Lévy, avait pris, vers 1720, rue Hautefeuille et plus tard rue Thévenot, un appartement « où il estoit dans ses meubles ». Il habitait Paris depuis plus de six ans. Mais le loyer lui avait été trop à charge et il avait dû vendre ses meubles « pour en faire de l'argent ». Celui-là même avait été, à la même époque, propriétaire d'une maison de campagne entre Soissons et Laon.

Mais c'était là une véritable exception, et l'on comprend que les Juifs aient eu quelque répugnance à faire l'acquisition d'un bien que la confiscation, l'exil ou

(1) Voy. *Les Juifs de Paris sous Louis XV*, p. 31-38.

la prison, pouvait chaque jour les exposer à perdre. Une saisie exécutée en 1724 donnera une idée de ce qu'était l'intérieur d'un Juif à cette époque. Cette saisie avait été opérée contre Jacob Worms, Banquier de Metz. Il demeurait alors rue Darnetal, au Chariot d'Or. Son logis, situé au premier étage et composé de trois pièces, était spacieux si on le compare aux misérables chambres garnies que les Juifs occupaient à cette époque. Worms, financier important, était munitionnaire des armées du Roi depuis 1700. Il disait en 1729 que sa fidélité et sa droiture « lui avaient de tout temps, même jusqu'à la fin de l'opération du *Système*, procuré un bien assez considérable pour un particulier qui scavoit borner ses désirs et préférer une conduite irréprochable aux fortunes les plus éclatantes ».

La simplicité de son logement répondait à la simplicité de ses goûts. La première pièce, servant d'antichambre sans doute, contenait peu de meubles : un grand cabinet de bois plaqué, une commode, « une petite table en pied de biche servant à jouer » et un « miroir de glace ». La chambre à côté, plus spacieuse, mieux ornée, était la chambre à coucher de Worms. Son lit ne fut point saisi « pour satisfaire à l'ordonnance ». Les meubles, plus élégants, étaient de bois de violette ou de noyer, plaqués de cuivres et de dorures, de même qu' « une petite table servante d'écritoire ». Les panneaux étaient cachés par des « portraits de Cour », des gravures figurant Louis XIV et Louis XV ; un grand tableau s'étalait dans « sa bordure de bois doré » représentant « le sacrifice de Moïse ». Sur la cheminée, à côté d'une « pendule sonnante faite par Merlin », un « chandellier à huit branches », — seul objet rappelant que le logis était occupé par un Juif. Un passage, qui conduisait d'une pièce à l'autre, était occupé par un lit dont le « tour » était « de serge verte bordé aurore » ; et dans la dernière chambre, fort petite, se trouvait également «un petit lit en tombeau garni ». Point d'autre luxe dans cet appartement que des rideaux de toile et de mousseline blanche, des sièges couverts de vieille moquette, de tapisseries à l'aiguille ou de damas cramoisi, et des tapisseries, plus ou moins « anciennes », de haute-lisse ou ornées de bandes au point de Hongrie. Rien n'y décélait, on le voit, la situation relativement importante du locataire, sauf peut-être la cuisine qui était largement pourvue d'ustensiles de ménage, de vaisselle d'étain et de cuivres rouges et jaunes. Evidemment Jacob Worms, qui habitait là avec sa femme Sarah Lucy, soupait régulièrement chez lui.

Cela était rare chez les Juifs à cette époque. Bien peu, en effet, en raison des entraves qu'on mettait à leur séjour à Paris, se décidaient à y amener leurs familles. Il leur fallait donc aller à l'auberge. Mais « suivant leur loy » il ne leur était pas permis d'y manger de la viande. Ils firent venir de Metz et d'Allemagne des « bouchers » qui furent chargés de « tuer et accommoder les viandes » selon leur rite. Jacob Worms en eut un pour son service particulier. En 1746, Michel Prague fut envoyé à Bicêtre parce que, voulant s'associer avec la femme de Benjamin pour établir une boucherie, il faisait concurrence à Bernard, le protégé de Tapin.

Des auberges juives furent ouvertes, dès 1721. On trouve à cette époque des Juifs installés à Paris pour « donner à manger à leurs camarades ». Ce commerce devait être fort lucratif, car souvent il n'y avait pas moins de deux ou trois de ces traficants à la fois. A un moment même, du temps de Tapin, le métier était presque tout entier entre les mains de femmes juives qui se faisaient une grande concurrence.

Quelques-uns avaient un établissement important ; d'autres se contentaient d'installer leur auberge dans une chambre. Tous étaient assez mal vus de la police ; mais ces derniers surtout, accusés « de fournir des filles de mauvaise vie » ou de donner retraite « à tout ce qu'il y a de vagabonds et de libertins parmy les Juifs étrangers », étaient pourchassés avec la plus extrême rigueur.

La police prétendait encore que ces réunions servaient à former des assemblées de prières. Il n'est pas impossible en effet que les Juifs aient usé de ce moyen pour accomplir en commun leurs devoirs religieux sans éveiller de soupçons. Ils n'y arrivaient qu'avec peine. Ils étaient obligés de se cacher pour prier.

Mais la police, malgré toutes les précautions prises, découvrait ces « espèces de Synagogues » et les signalait au magistrat comme contraires aux ordres du Roi, surtout quand elles avaient « quelque sorte d'appareil ». Telle était celle qu'en 1722 Jonas Weill fut accusé de tenir « les vendredy jusqu'au samedy » ; il s'y rendait, disait-on, trente à quarante personnes « par la commodité qu'elles avaient tout ensemble d'y manger et d'y exercer leur religion ». Telle était encore celle que la veuve Benjamin était soupçonnée d'avoir, bien que les Juifs, au dire de Tapin, y tinssent assemblée « plutôt pour libertinage que pour prier Dieu ». Telle fut enfin celle que Jacob Worms tenait secrètement en 1725, et qu'une dénonciation dût révéler à la police, car malgré la perquisition minutieuse opérée dans son logis, un an auparavant, elle ne s'était point doutée qu'il y eût rien de semblable chez lui.

La réunion de Worms fut surprise pendant les fêtes de Pâque, alors que les Juifs étaient en prières. Le lieutenant général de police fit irruption dans la pièce avec l'inspecteur Langlade, et sur leurs ordres tous les objets du culte furent confisqués ou foulés aux pieds, brisés et saccagés, les Juifs arrêtés et plus tard relégués. Les livres d'hébreu, les « tables de Moyse », les ornements sacrés, fournis par Jacob Worms qui, dans cette assemblée, faisait « les fonctions de Rabbin », furent déposés à la Bibliothèque du Roi ; ils y étaient encore en 1746.

Mais ce « procès-verbal d'une Synagogue de Juifs » est un document trop curieux pour que nous ne le donnions pas en entier :

« L'an mil sept cent vingt-cinq, le samedy 31 de mars neuf heures du matin, Nous Nicolas Jean Baptiste Ravot, Chev. Seig[r] Con[er] du Roy en ses Cons., Maître des Requestes ordinaire de son hôtel, Cons[er] d'honneur en la Cour des aydes, lieutenant général de police de la ville, Prevosté et vicomté de Paris, sur l'avis à nous donné que dans une chambre au premier étage du corps de logis entre les deux cours de la maison du Chariot d'Or rüe Darnetal, il y avait actuellement plusieurs Juifs qui s'y étoient assemblés et y tenoient leur Synagogue, nous nous y sommes à l'instant transportés où nous avons

trouvé le S[r] Langlade, officier du guet, qui nous auroit indiqué lad. Chambre et dit qu'il était entré en icelle et avait vu plusieurs Juifs vêtus d'habits blancs servant à la cérémonie judaïque; et étant entrés dans lad. Chambre, nous y avons trouvé seize ou quinze juifs, que lad. Chambre était préparée pour tenir lad. Synagogue, qu'elle étoit tapissée et autour d'icelle plusieurs plaques de fer blanc à mettre des cierges; qu'il y avoit des planches en forme de pupitre, et au milieu d'icelle Chambre une table couverte d'un tapis de laine à gros point travaillé à l'éguille, sur laquelle étoient les vêtements et plusieurs livres propres à la cérémonie des Juifs qu'ils vouloient faire;

« Qu'au milieu de lad. Chambre pendoit un lustre de cuivre doré à six branches chargé de bougies, et près de la fenêtre sur un bas d'armoire étoit une petite armoire à deux battants de bois de merisier que les Juifs nomment tabernacle, dans laquelle s'est trouvée deux tables de la Loy judaïque écrite sur velin en lettres hébraïques, l'une couverte de velours vert brodé en or et en argent, et l'autre d'étoffe desoie bordée d'un ruban jaune et argent, lesd. deux tables roulées chacune sur deux bâtons, et à lad. première tenoit une petite main d'argent massif, comme aussy s'est trouvé un sac de toile peinte dans lequel étoient deux ceintures de cuir;

« Et attendu que ces sortes d assemblées sont illicites et deffendües par les Ord[ces] du Roy, nous avons en notre présence fait casser et briser lesd. pupitres, plaques, lustre, tables et guéridons, et fait enlever lad. armoire prétendüe Tabernacle, dans laquelle sont lesd. tables de la Loy judaïque, ensemble cinq livres écrits en hébreu et vêtements trouvés sur lad. table et porter en notre hôtel;

« Et pour la contravention commise par lesd. Juifs aux ordres du Roy, nous avons ordonné au S[r] Langlade de conduire es prisons du For-l'Evêque les nommés Abraham Dalimbourg, Anchel May, Alexandre Alphen, Emanuel Japhet, et Ory et de les écroüer de l'ordre du Roy..... »

Les Juifs, on le voit, conservaient très vive leur foi religieuse. Quand l'époque de leurs fêtes approchait, c'était un spectacle touchant de voir tous ceux qui en avaient la possibilité s'acheminer vers leur pays d'origine. C'était comme un exode, exode volontaire et pieux. Les enfants, éloignés du foyer paternel, considéraient comme un saint devoir d'aller, aux jours les plus solennels de la vie religieuse, demander aux vieux parents qu'ils ne reverraient plus peut-être, la bénédiction qui donne la force, la résignation et le courage.

Vraiment on ne peut qu'admirer la vaillante fermeté avec laquelle, à cette époque si dure pour eux, ils observaient et revendiquaient le droit d'observer leur culte. Dès que le Sabbath approchait, toute affaire cessait et était remise à la semaine suivante. « Ils convoquent demain, disait-on, la Sinagogue ou le Sabba ». Point de travail, point d'écriture, le samedi. Dès la veille même ils déclaraient ne pouvoir plus rien faire, à cause de leur religion.

En prison même les Juifs renonçaient difficilement à l'observance des prescriptions religieuses. Nous avons déjà dit les souffrances qu'avait endurées Jacob Baccarat dont la piété, revêtant la forme d'une ardente exaltation religieuse, ne se démentit pas un moment pendant les trois années que dura sa détention à la Bastille (1).

Mais Baccarat était prisonnier d'Etat, mis au secret le plus absolu, et l'on peut attribuer à l'isolement ou à l'abandon ces sentiments d'opiniâtre dévotion. Au Fort-l'Evêque et au Châtelet — où l'on se montrait moins rigoureux envers les prisonniers — les Juifs n'étaient pas animés d'un zèle moins pieux.

Tel, comme Jacob Worms, demande qu'on lui rende « les livres, les tables de Moïse, et autres choses qui luy ont été enlevées concernant l'exercice de sa religion »; car « il a d'autant plus d'intérest à recourir à Dieu qu'il a plus besoin de son secours dans la captivité où il est réduit ». Tel autre, comme Mayer de Vienne, demande ses livres de prières, afin que dans son « désastre » il ne soit pas privé de « remplir les devoirs de sa religion »; et il supplie qu'on lui permette de recevoir de ses *confrères* « du pain et de la viande pour célébrer la Pasque ».

Les Juifs faisaient plus encore. Quand ils en avaient les moyens, ils demandaient à garder auprès d'eux des domestiques juifs, tant « pour l'apprêt des victuailles » qu' « à cause des cérémonies légales » auxquelles la religion les obligeait. On le leur concédait d'ordinaire, mais il arrivait aussi que leur requête était rejetée.

C'est ce qui advint en 1725 à Samuel Lévi, Juif de Metz, bien qu'il fût détenu depuis de longs mois au Fort-l'Evêque, malade et sans secours. Il avait deux domestiques pour vaquer à ses affaires du dehors et un cuisinier pour lui apprêter son « manger », qui ne pouvait « être accommodé que par ceux de sa nation, sa loy judaïque luy deffendant comme crime d'en manger de tout autre main, de se servir même d'aucuns ustensiles de cuisine que de ceux qui servent à sa nation ». Un jour, on interdit à ses gens l'accès de la prison.

Samuel fit appel de cette décision au lieutenant général de Police. Comment « pourrai-je me faire faire à manger les vendredys et samedys? s'écriait-il. Votre Grandeur scait qu'il ne nous est pas permis de toucher ni feu, ni lumière. » Il demanda donc qu'on lui accordât la grâce faite à d'autres et qu'on laissât à ses deux domestiques la liberté de le servir. Il ne l'obtint pas. Il prit alors un petit garçon chrétien auquel il donna cinq sols par jour pour faire ses commissions en ville. Langlade lui vint immédiatement notifier l'ordre de s'en défaire. Samuel Lévi se fâcha. « C'est périr mes affaires que de me priver de ce petit secours, après qu'on a arrêté et relégué le domestique juif que j'avais... Comment veut-on que je fasse, soit pour mes commissions, soit même pour me préparer, le vendredy et samedy, ma nourriture puisqu'il m'est deffendu par la Loy de toucher du feu, même d'y mettre quelque chose... On s'attache à me chagriner jusques en la moindre chose... »

Et il pousse alors ce cri de détresse, émouvante protestation contre tant d'intolérance : « L'ordre porte qu'on ne veut pas qu'aucun chrétien serve aucun Juif... Comment veut-on que l'on fasse, puisque l'on chasse tous les domestiques juifs? C'est ce qui ne se pratique dans aucune partie de l'Europe, même au-delà... »

Un M. Millain intervint alors auprès de M. Ravot

(1) Voy. *Les Juifs de Paris sous Louis XV*, p. 33.



d'Ombreval, et « en sa considération » on consentit à ce que Samuel gardât son domestique chrétien. Mais c'était là une exception, une véritable exception, car « l'on n'a point souffert jusqu'à présent que les Juifs aient des domestiques chrétiens, dans la crainte qu'ils ne les fissent changer de religion »! Ainsi cette interdiction, prononcée par les Conciles, était encore observée au XVIIIe siècle : le chrétien qui servait un Juif s'exposait à un châtiment sévère, s'il ne pouvait se prévaloir de l'autorisation du clergé.

A la suite d'une dénonciation anonyme, la police arrêta en 1726, la nommée Marie Béquiat, fe Bourbelain, dite Manon. Elle était accusée « d'avoir esté en habitudes avec Samuel Lévy juif, son maître », et d'avoir eu deux enfants de lui. Elle fut menée à la Salpêtrière. Là, on lui fit subir un interrogatoire. Elle nia formellement les faits. C'était une calomnie, et elle le prouverait en se soumettant à la visite de tels médecins et chirurgiens qu'il plairait au lieutenant de police d'ordonner. Sa protestation pouvait être sincère, mais pourquoi avait-elle « préféré de servir Samuel Lévy, Juif, à quelque bon bourgeois catholique? » Elle dut se justifier. Elle n'avait nullement « préféré cette condition à celle d'un bourgeois catholique ». Elle se trouvait sur le pavé et mourait de faim lorsqu'elle entra chez Lévy où elle avait été placée par la fe Royer « dont l'occupation principale est de placer des laquais et des servantes ». Elle ne savait même pas alors que c'était un Juif; elle ne l'apprit que deux jours après; et comme elle sentait sa conscience hésitante, elle s'en fut consulter le Père sacristain des Petites Augustines Celui-ci la tranquillisa : « pourvu qu'elle fît bien ses devoirs de catholique, elle pouvait rester dans cette condition... »; et comme rien ne l'avait « empêchée de faire son devoir de catholique », elle avait continué de servir Samuel Lévy « comme une domestique a coutume de faire ».

L'intolérance s'étendait plus loin encore, et malgré les progrès considérables de la civilisation, le XVIIIe siècle n'avait pas encore dépouillé les préjugés grossiers du Moyen âge. L'accusation de suppression d'enfant ne s'était pas encore produite; elle fut nettement portée en 1757.

Moreau, Procureur du Roi, écrivait au lieutenant de police, le 22 octobre, que rue Poupée, à l'hôtel St-Pierre, paroisse St-Séverin, une jeune fille de vingt-deux ans, nommée Marguerite, venait de mettre au monde un enfant, et que cet enfant provenait « des œuvres de MM. Paul au nombre de trois qui sont des Juifs ». Les Paul, disait le Procureur, occupaient dans le même hôtel, au même étage, des chambres contiguës à celle de Marguerite. Ces Juifs, qui avaient eu « souvent fréquentation avec elle », l'avaient séduite. Cela ne faisait doute pour personne : ils étaient bien trois; on les avait vus; tous les locataires étaient prêts à en témoigner. Mais ce qu'il y avait de grave, c'est que « dans la nuit de l'accouchement » toutes les personnes de la maison entendirent le nouveau-né « jeter des cris forcez ». M. Bourdin, Rapr des saisies et scellés au Châtelet de Melun, habitant l'hôtel, en avait été frappé, lui-même. Quelle pouvait être la cause des gémissements d'un enfant de cet âge? Il n'y avait pas d'erreur possible : lesdits Paul l'avaient circoncis ». Mais ce qui donnait à cette affaire une portée extraordinaire, c'est que, depuis, cet enfant avait disparu « sans qu'on ait seü ce qu'il était devenu ».

NOUVELLES DIVERSES

Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur : Au grade d'*officier*, M. Hauser, ingénieur de 1re classe des constructions navales, professeur à l'Ecole du génie maritime;

Cet ingénieur est le fils de l'ancien professeur de mathématiques spéciales au lycée Charlemagne.

M. Weile (Hippolyte-Salomon), major du 1er régiment étranger.

Au grade de *chevalier*, MM. Lucien Levy, capitaine en 1er au 13e régiment d'artillerie; Ernest Lévy, capitaine au 18e de ligne.

— Est promu au grade de colonel d'artillerie, M. Naquet, inspecteur des Forges.

— Admissibles à l'Ecole normale supérieure (section des sciences), MM. Aron, Dreyfus, Haarbleicher Lévy.

Section des Lettres : MM. Bloch, Kahn, Lazard, Waltz, Lévy.

— Nous continuons à recevoir de divers côtés les témoignages éclatants de la part prise par nos frères au deuil national de la France : mais la multiplicité de ces communications et surtout l'envoi tardif d'un certain nombre nous obligent à les mentionner sommairement à partir d'aujourd'hui.

C'est ainsi que nous venons de recevoir *l'Avenir de la Haute-Saône* relatant le service qui a été célébré le 1er juillet à Vesoul, et où M. le Grand-Rabbin Schuhl a parlé le double langage du plus pur patriotisme et d'une religion éclairée.

En Algérie également, l'émotion a été des plus vives et les manifestations empreintes d'une profonde émotion.

A Alger, le Grand-Rabbin M Moïse Weil se trouvant absent, par suite de son congé annuel, dans son pays natal, a envoyé d'Alsace deux dépêches, l'une à M. le Directeur des cultes, l'autre à M. le Président du Consistoire de son ressort.

A Tlemcen, sous l'inspiration du président, M. Benichou, et du Rabbin, M. Meyer, un service imposant a été organisé au Temple.

Le Corps rabbinique de Tlemcen y assistait tout entier, dit le courrier de cette ville; la parole chaude du Rabbin décelait un compatriote des Keller et des Kellermann.

L'édilité Tlemcenienne était représentée par MM. Tedeschi, maire, Chaucogne, premier adjoint, et plusieurs conseillers municipaux. On voyait aussi M. le juge de paix, M. Courlet, secrétaire de la sous-préfecture, M. Eldin, pasteur protestant, M. Darmon, interprète judiciaire, M. Dubié, commissaire de police, des officiers de la garnison et un grand nombre de dames en toilettes de circonstance.

On doit les plus sincères remerciements à M. Eldin qui a bien voulu prêter l'orgue du Temple tenu avec talent par l'organiste protestant, M. Pope.

— Un service solennel a été célébré aussi le dimanche 1er juillet, à 11 heures, au Temple israélite de Toulouse, à l'occasion des obsèques du si regretté Président Carnot. Cette cérémonie a eu lieu en présence d'une assistance nombreuse et recueillie. La



touchante et patriotique allocution prononcée par M. Oury, Rabbin, a produit une vive impression.

— Lundi prochain, 23 juillet, aura lieu au grand amphithéâtre des Arts et Métiers la distribution solennelle des prix aux élèves des Ecoles consistoriales.

La séance, qui commencera à 3 heures, sera présidée par l'honorable M. Edouard Kohn, vice-président du Comité des Ecoles.

— Hier mercredi a eu lieu au Havre, à l'occasion de l'inauguration de deux nouveaux paquebots le *Meïnan* et le *Mékong*, un banquet offert par la Compagnie des Messageries fluviales et maritimes de la Cochinchine à de nombreux invités parisiens.

Cette Compagnie a pour administrateur-délégué notre coreligionnaire M. Jules Rueff, qui a longtemps habité l'Extrême-Orient et qui a fait avec beaucoup de bonne grâce à ses convives les honneurs de ses beaux steamers.

— Un catholique de Verceil, le comm. Luidgi Quagliotti, a légué 700,000 francs à diverses œuvres philanthropiques de cette ville.

L'Asile israélite en a eu 35,000 pour sa part.

L'exécuteur testamentaire est M. l'archevêque de Verceil. (*Versillo Israelitur.*)

— La Cour impériale de cassation de Leipzig a rejeté l'appel du trop fameux agitateur antisémitique Ahlward, contre l'arrêt du tribunal provincial de Berlin qui lui avait infligé trois mois de prison pour un libelle.

On voit qu'il y a toujours des juges à Berlin

Un autre agitateur de même acabit à Altona, nommé Behniseh, a été arrêté sous inculpation de faux : c'est un de ses confrères en antisémitisme qui l'a dénoncé.

— *Mélanges financiers*, tel est le titre du nouvel ouvrage (1) que vient de faire paraître M. Raphaël-Georges Lévy. L'auteur, suivant l'exemple d'un autre de nos coreligionnaires, David Ricardo, qui, après avoir été courtier de change à Londres, est devenu l'un des fondateurs de l'Economie politique, s'est consacré à la science pure après avoir été associé à la direction de deux grandes maisons financières de la place de Paris. Aussi, ces connaissances pratiques donnent-elles un vif relief au livre M. Georges Lévy. Les théories qui sont développées dans la première partie de l'ouvrage ne sont pas le simple résultat d'un concept ; on sent qu'elles ont été vécues. A cette heure où la banque, la spéculation, le capital sont si vivement attaqués, il est bon que ceux qui en ont usé dans l'intérêt commun aussi bien que dans le leur, en prennent hautement la défense et en montrent la nécessité constante et inéluctable, quoi qu'on dise, pour la société.

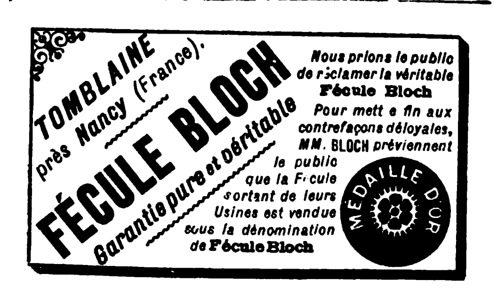
Dans une seconde partie, plus didactique, l'auteur donne les renseignements les plus complets et les plus récents sur la circulation fidiciaire de tous les pays du globe. C'est la première fois que, dans une publication française, nous trouvons réuni tout ce qui concerne le billet de banque en Europe et en Amérique, en Océanie comme en Afrique, et nous ne doutons pas que ces indications concises, mais précises, ne contribuent également au succès de l'ouvrage.

R C.

(1) Vol. in-12. Chez Hachette.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat



CONSISTOIRE ISRAELITE

DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au ***Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges,*** où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

CE NUMÉRO CONTIENT UN SUPPLÉMENT

LVe ANNÉE — N° 30. — Jeudi 26 Juillet 1894 — LVe ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

L'INJURE COLLECTIVE

Sous l'action d'une inéluctable nécessité, et sous le coup d'un abominable forfait, le Gouvernement a décidé d'agir avec vigueur contre l'anarchie, et la Chambre de lui en fournir les moyens en le munissant de nouvelles armes légales.

Nous espérons bien que l'une des formes les plus redoutables de l'anarchie, qui a reçu le nom de antisémitisme, finira par être l'objet de mesures analogues : le premier pas étant fait, on fera le second.

A l'appui de nos considérations et pour montrer que l'identification de l'antisémitisme avec l'anarchie n'est pas uniquement de notre fait, il suffit de lire l'extrait suivant d'une remarquable étude sur l'épidémie anarchiste publiée par le *Journal des Débats*. On lit dans le numéro de jeudi 12 juillet de ce journal :

« Sur vingt journaux parisiens qui paraissent quotidiennement, il y en a cinq au moins dont les colonnes sont remplies par les attaques les plus violentes, les plus abominablescontre les personnes et les institutions. Pour l'un, la diffamation systématique des hommes qui exercent le pouvoir tient lieu de toute autre opinion et constitue une source de revenus lucrative. Ce sont, chaque matin, des diatribes enflammées où ministres, sénateurs, députés, fonctionnaires sont traités d'assassins, de bandits, de concussionnaires, de voleurs. Jamais une autre note, jamais l'éloge de qui que ce soit, — à moins qu'il ne s'agisse d'entourer d'une sympathie momentanée quelque « victime du pouvoir » et de rendre ainsi plus sanglantes les injures dirigées contre ses « oppresseurs ». Pour l'autre, tous les républicains presque sans distinction sont des gredins ou des imbéciles, — tout ce que fait la République est odieux, par conséquent tout est mal. Un troisième, sous couleur d'antisémitisme, s'est donné pour mission d'étaler au grand jour l'ignominie — généralement imaginaire — de tous les hommes un peu en vue de la société française. Les autres — combien nombreux! — embusqués comme des Apaches, sont à l'affût de scandales qu'ils imaginent au besoin et qu'ils font ensuite colporter par les rues des villes. »

Si la diffamation individuelle peut trouver dès aujourd'hui à qui parler, si les imputations calomnieuses contre telle ou telle personne spécialement désignée peuvent amener celui qui se les permet sur les bancs de la police correctionnelle, il n'en est pas de même de la diatribe collective : celle-là a cessé d'être légalement punissable le jour où — sous la plus fâcheuse inspiration dérivant d'une conception démocratique fausse — on a — temporairement nous l'espérons — fait disparaître de notre arsenal législatif le délit ou le crime d'excitation à la haine et au mépris



d'une classe de citoyens. Il est donc, par le fait, permis — quant à présent — de mettre au pilori tous les Français professant la religion juive — en les déclarant collectivement auteurs, ou au moins capables de tous les forfaits : il est permis de provoquer au pillage de leurs biens et au meurtre de leurs personnes : il est permis de *judaïser* pour les besoins de la cause — et quelle cause! — n'importe quel malandrin, et d'attiser ainsi des préjugés homicides qui — si la flamme n'en était incessamment entretenue — s'atténueraient progressivement et auraient fini par s'éteindre.

Il est vrai que, par représailles, nous pourrions, nous aussi, lancer contre d'autres cultes ces accusations en masse, généraliser les méfaits contre les mœurs de gens ayant reçu l'ordination, insister sur les habitudes d'ivrognerie alcoolique, de sévices affreux contre les enfants dont les classes inférieures étrangères au Judaïsme nous donnent si fréquemment l'exemple. Mais quiconque d'entre nous se respecte n'aurait garde d'employer de pareils procédés de polémique; et si, à la grande joie de nos ennemis, tel publiciste né israélite est quelquefois tombé dans ce dangereux travers, nous pouvons répondre : 1° que cela s'est toujours produit à l'état d'exception; 2° que ceux qui s'en rendaient coupables n'étaient, ne sont israélites *que de nom*: 3° que leurs sorties inconsidérées contre le clergé n'ont jamais affecté la forme d'une croisade, d'un essai de jacquerie contre la totalité des croyants dirigés par ce clergé; 4° enfin, que les minorités numériques ont encore plus besoin que les majorités d'être sauvegardées contre les prédications de haine, d'ostracisme et de meurtre.

L'assassinat de ce type d'honneur et de modération qui s'appellait « le Président Carnot » n'a pas manqué d'être exploité dans le sens auquel nous faisons allusion par les gens qui font du « sus aux Juifs » l'*alpha* et l'*oméga* de leur polémique. Sans ombre de raison, de preuves, d'indices quelconques, ils ont circoncis le Milanais assassin; à Paris, en France, on s'est borné à hausser les épaules devant une telle ineptie; mais en Italie même, on s'en est quelque peu ému: le Grand-Rabbin de Milan a solennellement protesté; le Grand-Rabbin de Casal, notre confrère M. F. Servi, nous a adressé une lettre de protestation indignée, en même temps que M. le Grand-Rabbin de Milan au Grand Rabbin de France; enfin, notre ancien et respecté correspondant de Ferrare, M. Ravenna, a pris la peine aussi de réfuter des allégations qui ne tenaient pas debout.

Cette émotion ne nous étonne pas, mais nous pouvons assurer à nos coreligionnaires Italiens que les farces macabres de nos détracteurs patentés n'ont pas produit en France la moindre impression, nul ne s'en est inquiété, ni même occupé; l'indifférence publique, marque du dédain, a été si profonde, si absolue qu'elle nous dispense de nous occuper des racontars en question.

Nous dédaignons même d'y répondre; mais ce que nous cesserons de répéter, c'est que nous sommes désarmés légalement en face de l'exploitation scandaleuse des travers ou des fautes d'un des notres contre ses coreligionnaires *globalement* c'est qu'il est permis de judaïser d'un simple trait de plume le plus misérable des assassins, et que cette *judaïsation* n'est pas sans danger sur l'esprit des masses, c'est que, en face de pareils scandales, nous sommes désarmé surtout parce que nous ne pouvons consciencieusement et que nous ne devons moralement employer les mêmes armes contre ceux qui en usent sans vergogne.

Mais si une minorité religieuse se trouve momentanément — et par le contre-coup de certaines traditions politiques — désarmée, dépourvu de la protection sociale qui lui est dûe, on commence aujourd'hui à sentir que les effets délétères de cet abandon se répercutent sur le corps social tout entier, et que ce danger est un danger public.

Puisque la sollicitude de nos législateurs se trouve définitivement éveillée par les alternatives de la bombe et du couteau, nous pouvons espérer que la presse homicide aura ainsi son tour, et qu'on pourra bientôt — s'appelant Moïse ou Mandochée — fouetter un chat, afficher un luxe déplacé, voire dérober un pantalon, sans que la totalité des adeptes du monothéisme soit du même coup disqualifiée ou mise au ban!

ISIDORE CAHEN.

P.-S. — Depuis que les lignes qui précèdent ont été écrites, un fait curieux s'est produit :

Avant même que la loi de sécurité sociale fût votée, même discutée au Parlement, un de ceux qui pouvaient s'en croire menacés, dans l'ordre même des considérations énoncées par notre article, s'est dérobé. L'anti-sémitisme Parisien, cette merveille, a eu son *Hégire*! serait-ce le commencement de la fin de cette farce macabre?... Oh que non pas! On sait de quelle façon les Partkes lançaient leurs flèches : c'est une tradition qui n'est pas encore perdue!

I. C.

INCIDENT EN AUTRICHE

Une correspondance adressée de Vienne aux *Débats* donne les curieux détails qu'on va lire sur l'incursion antisémitique dans le domaine même de l'art de guérir :

L'affaire de la Société de sauvetage continue à occuper l'opinion publique à Vienne. Je vous ai écrit, il y a quelques jours, quel était le but humanitaire de cette Société et de quelle popularité elle jouissait ici. Son existence a été gravement compromise par la démission d'une trentaine d'étudiants en médecine et de médecins juifs qui ne voulaient plus être victimes des vexations et des insultes du directeur et de leurs collègues antisémites. On fit une enquête, et il en résulta que, si, d'un côté, les médecins juifs avaient été un peu trop susceptibles, la direction avait manqué d'énergie en ne s'opposant pas, dès le début, au courant antisémi-



tique, qui devint, à la longue, très fort, si bien que, pour y être reçu, il fallait fournir la preuve matérielle qu'on n'était pas Juif. La commission d'enquête blâmait dans sa décision aussi bien le médecin qui permettait de tels scandales que les démissionnaires qui, au lieu de s'adreser au comité, avaient préféré s'adresser à la publicité, au grand détriment des intérêts de la Société.

Cet arrêt impartial suscita la plus vive indignation des antisémites; aussi, lorsque le célèbre professeur, docteur Nothnagel, l'un des membres de la commission d'enquête, voulut commencer son cours au Grand Hôpital, les étudiants antisémites firent un tel vacarme, en accablant le professeur d'injures sans nom, qu'il fut impossible de continuer le cours. Si l'on songe que ce scandale avait lieu devant un malade presque mourant, à côté de salles remplies de personnes gravement malades, on ne saurait trop blâmer la conduite de ces jeunes fanatiques. Pour le moment, les cours sont suspendus et l'on procède à une enquête sérieuse contre les perturbateurs, dont bon nombre probablement seront exclus de l'Université.

Maintenant la Société de sauvetage se trouve dans un étrange dilemme : si elle accepte des médecins juifs, les antisémites déclarent vouloir donner leur démission, tandis que les médecins juifs, de leur côté, déclarent ne pas vouloir rentrer si les antisémites ne sont pas exclus.

N'est-il pas triste de voir à quel point toute la vie sociale est paralysée par cette peste de l'antisémitisme ?

Correspondances Particulières

Ferrare (Italie), 12 juillet.

Les disciples que l'antisémitisme peut avoir en Italie viennent de subir encore un échec.

Les journaux annoncent aujourd'hui la nomination de M. Léone-Romanin Jacur au poste de sous-secrétaire d'Etat pour les travaux publics. C'est un ingénieur de premier ordre, et il a su conquérir à la Chambre une des places les plus éminentes par sa compétence dans les questions techniques, économiques et financières, par son éloquence, par son assiduité, par son intégrité. Il a été plusieurs fois membre de la Commission du budget, rapporteur du budget des travaux publics, et, cette année, si nous ne nous trompons, d'un autre plus important encore : de celui des recettes.

Dernièrement, dans les importants débats sur der nouvelles lois de finance, il a prononcé un discours qui, tout comme celui de M. Luzzatto (Louis), a produit une grande impression.

Mais ce qui nous satisfait encore davantage pour la très haute position à laquelle M. Romanin Jacur vient d'arriver, c'est qu'il est non seulement un Israélite par la naissance et par le sentiment, mais encore par la pratique. Issu d'une famille très observante, élevé par un Israélite fervent, feu Moïse Vita Jacur son grand-père, il n'a jamais oublié les enseignements qu'il a reçus. A Rome, à Chambre ouverte, on est sûr, tout comme quand il est chez lu, à Padoue, de le trouver, tous les samedis, au Temple, à l'office du matin, et, dans sa conversation avec ses amis israélites, il n'est pas rare de le sentir répéter, toujours très à propos, quelque phrase biblique ou rabbinique.

Qu'il nous soit permis de lui envoyer, de ces colonnes consacrées au Judaïsme universel nos félicitations les plus sincères en Israélite et en Italien.

Léone Ravenna.

Bulgarie

Tatar-Bazardjik, 1er juillet 1894.

Vingt-et-un israélites mis en liberté. — Le grand-rabbin de Bulgarie devant le tribunal. — Le 28/9 juin dernier a été jugé, par la haute-cour de cassation de Sofia, le procès intenté depuis trois ans contre vingt-et-un Israélites de Roustchouk par le parquet de cette dernière ville, et reconnus tous coupables d'abord par le tribunal départemental, qui les avait condamnés à trois ans de prison, puis par la cour d'appel, qui avait réduit cette peine à trois mois d'arrêt seulement. Les origines de ce procès sont assez curieuses. Le récit en intéressera donc réellement les lecteurs des *Archives*.

Il existe à Turno-Severin (Roumanie) une Société israélite nommée « Hamoredad », dont l'objet m'est d'ailleurs inconnu. L'emblème de cette Société consiste en deux ânes se donnant les pieds. On dit que les sociétaires même s'intitulent mutuellement des ânes. Cette Société compte aussi beaucoup d'adhérents à Roustchouk.

Un jour (et c'était le premier jour de la Pâque chrétienne), le Président de cette Société à Turno-Severin, un nommé J. Ch., informa ses amis à Roustchouk qu'il venait leur rendre visite. Immédiatement, les adhérents de la « Hamoredad » de cette dernière ville décident d'aller à la rencontre de leur Président, et, afin de donner plus d'éclat à cette cérémonie, ils habillèrent somptueusement un âne, le garnirent de bijoux et suspendirent aux deux oreilles de la bête les deux initiales du nom de leur chef J. Ch.

Ainsi organisée, la procession se rend à la gare. La populace bulgare ne comprenant rien à cette démonstration, pense que les Israélites se moquent d'elle en promenant, le premier jour de Pâques, par les rues, un baudet si luxueusement habillé. Elle croit deviner aussi que les deux initiales portées par la bête ne sont autres que celles de Jésus-Christ (bizarre coïncidence). Grande agitation parmi les Bulgares. Le préfet ayant eu connaissance de ces tumultes, ouvrit une enquête et remit bon nombre de nos coreligionnaires aux mains des autorités judiciaires.

Comme je l'ai noté plus haut, le tribunal de première instance avait déclaré vingt-et-un Israélites coupables d'avoir scandalisé la religion chrétienne, et leur a infligé une punition bien sévère. La cour d'appel a agi plus humainement en réduisant le poids de cette peine.

On attendait avec une vive impatience la sentence de la haute-cour de cassation. Quatre des meilleurs avocats ont plaidé la cause des Israélites de Roustchouk, dont un seul était venu à Sofia. La salle des débats était tout entière occupée par nos

coreligionnaires de la capitale, qui suivaient tous avec la plus vive anxiété la marche du procès.

Enfin, à 5 heures de l'après-midi, la sentence a été lue. Tous les prévenus ont été déclarés innocents d'avoir voulu insulter la religion chrétienne. La joie parmi les Israélites était indescriptible. Les hommes de loi dont se compose la cour de cassation avaient compris la nature réelle des faits. La fête de *Schebouoth*, tombant le lendemain de cette journée, fut célébrée avec beaucoup de gaîté. On remerciait Dieu et la justice bulgare de l'heureuse issue de cette calomnie, qui aurait pu coûter bien cher à nos frères de Roustchouk et devait jeter une tache sur toute la population israélite de Bulgarie.

— Quelques jours plus tard, un autre procès, d'une nature différente, se jugeait également à Sofia.

Mitacof, l'antisémite bien connu, aux brochures diffamatoires de qui le Grand-Rabbin de Bulgarie avait répondu par une lettre ouverte qu'il avait fait imprimer, réclamait à ce dernier la somme de 30,000 francs pour dommages-intérêts, comme réparation des dommages que lui aurait causés cette publication.

Le tribunal a ajourné à quinze jours, pour certains points de droit, l'examen de ce procès, qui a causé parmi nous une vive sensation. On dit que la défense du Dr Grünwald aurait soutenu cette thèse que le tribunal n'était pas compétent pour juger le Grand-Rabbin de Bulgarie.

R.-J. BAROUCH.

CORRESPONDANCE DE RUSSIE

Les examens de fin d'étude dans l'Ecole professionnelle « Troud » ont donné les résultats suivants :

Pour la partie d'instruction générale ont été acceptés 25 élèves, pour les métiers 17.

Neuf élèves ont fini leurs études avec une mention.

Les autres recevront les certificats réglementaires. La promotion sortira au mois d'août.

Pendant l'été, les élèves travailleront dans les ateliers de l'Ecole pour l'épreuve pratique.

Cette Ecole prépare activement sa participation à l'exposition professionnelle de l'enseignement technique qui aura lieu à Odessa au mois d'août, dans les locaux de la Société technique. Les travaux que l'Ecole compte exposer consistent en un grand tour de tourneur, un élégant escalier en fonte dans le style rococo, des meubles, des articles en bois et des travaux en métal et bois en miniature.

Le champ d'activité de cette Ecole si utile, s'agrandit toujours. Les ateliers reçoivent de grandes commandes venant même d'autres villes. La menuiserie de l'Ecole exécute à présent une commande pour la municipalité de 400 tables pour écoles avec bancs.

Nous devons mentionner le nom d'une jeune fille israélite originaire d'Odessa qui, la première, s'essaie dans un métier nouveau pour la femme russe. Le Conseil des métiers d'Odessa a accordé à Mlle Tartonovski le diplôme de maître-horloger. Elle a appris ce métier à Kiew.

Les anciens membres de la Commission rabbinique, M. Baratz, avocat, et M. A. Kotlowker, Rabbin de la ville de Kischineff, ont présenté, du temps de leur séjour à Saint-Pétersbourg, un Rapport écrit sur la question de l'Enseignement chez les Israélites, à M. le Ministre de l'Instruction publique. Le comte J.-D. Delianoff les a longuement entretenus des conditions actuelles de l'instruction de la jeunesse juive, et a écouté avec bienveillance leur demande de faciliter aux Juifs l'accès des écoles.

Le Ministre a ajouté qu'il étudierait lui-même leur Rapport, et le transmettrait à qui de droit. Le 11 mars, M. Kotlowker a reçu de la direction de l'Instruction publique une communication lui enjoignant d'envoyer des timbres pour apposer au Rapport déposé au Ministère, et pour l'envoi d'une réponse.

Après quoi, le 18 mai, sur l'ordre du Ministre, on a écrit à M. Kotlowker que la demande formulée dans le Rapport était prise en considération.

On demandait : 1° l'augmentation du nombre des écoles primaires juives ; 2° toutes facilités pour les Juifs d'être admis aux écoles communes ou professionnelles ; 3° l'érection d'une école spéciale pour préparer des professeurs de religion.

Le maire de Krementchoug a soulevé la question si les Juifs pouvaient être nommés par le Conseil municipal : 1° suppléants du directeur de la Banque municipale; 2° membres du Comité d'escompte de la même Banque ; 3° membres de la Commission de recensement et, en outre, si les Juifs peuvent être employés dans l'administration des biens de la ville comme fonctionnaires ou gérants.

Le Conseil général a décidé que les Juifs ne pouvaient pas être admis aux emplois dans la gestion des affaires municipales. Il faut savoir que la ville en question compte 10 0/0 de propriétaires chrétiens et 90 israélites. Les actionnaires de la Banque sont dans les mêmes proportions !

Tels sont les droits des Juifs dans leur ville natale en ce pays.

Mais voici qui est plus fort encore :

Dans la Russie méridionale se trouve la ville de Jalta (Crimée), célèbre par ses cures de bains de mer et de raisins frais. Les phtisiques viennent de toutes parts y finir leurs jours ; parmi ceux-là, les Juifs se trouvent en grande quantité. Or, tout récemment, le général Schebeco, ministre de l'intérieur adjoint, a publié au nom du gouverneur un ordre qui porte : « La ville de Jalta étant exclue du nombre des localités réservées au séjour juif (24 mai 1893) et une permission d'aller faire leur cure n'ayant été donnée aux Juifs que *pour la ville de Kiew* (art. 158 du règlement des passeports), leur séjour dans d'autres endroits connus par les propriétés curatives ne se trouvant compris dans aucune de ces dispositions (art. 157 du même règlement), par conséquent, pour empêcher l'arrivée des Juifs à Jalta défendue par les lois, je crois nécessaire de publier cette circulaire. »

La semaine dernière, après une opération mal réussie quoique faite par les sommités médicales de Berlin, est décédée Mme Flore de Brodsky, la bienfaitrice si connue des Israélites russes, femme de M. Léon de Brodsky et belle-sœur du grand philanthrope, M. Lazare de Brodsky, que nos lecteurs connaissent déjà. Cette nouvelle a produit une très profonde émotion en Russie. Mme Flore de Brodsky était du petit nombre de ces bienfaiteurs de la malheureuse famille israélite dont la mémoire est gravée dans des milliers de cœurs par de grandes et bienfaisantes œuvres Il n'y avait en Russie aucune Société philanthropique, aucune œuvre ayant pour but le bien du Judaïsme, à laquelle ne s'associât la défunte. Il n'y en avait aucune qu'elle ne soutînt par des centaines de mille francs. Outre les hôpitaux, asiles pour femmes en couches, lycées, écoles professionnelles et Talmud Thorah construits par les frères Lazare et Léon de Brodsky à Kiew, Odessa, Zlatopol et dans d'autres localités du rayon du séjour juif, elle octroyait sur ses propres ressources des centaines de bourses pour des élèves de toutes les écoles, en commençant par l'école primaire, passant par l'école professionnelle, allant jusqu'aux lycées, les écoles et conservatoires de musique, écoles de dessin et jusqu'aux facultés, non seulement en Russie, mais encore à l'étranger. Mais là ne se bornait pas l'activité bienfaisante de la défunte. Elle était à la tête d'un asile pour les pauvres, membre du Comité de bienfaisance, membre du Conseil des asiles pour les enfants et de beaucoup d'autres bonnes œuvres.

Sa mort a causé une affliction universelle. Elle est décédée dans les bras de son mari, à l'âge où on ne fait que commencer la vie, à 29 ans !

Elle avait toutes les qualités physiques et morales : belle, intelligente, fort instruite, au cœur ressentant toutes les misères.

Avec elle, son mari et ses enfants ont perdu une femme et une mère d'élite ; la haute société, un de ses membres les plus intelligents, et les Israélites pauvres une bienfaitrice incomparable.

G. S.

ÉCHANTILLON DE POLÉMIQUE

Dans l'antisémitisme, comme dans l'anarchie, comme chez tous les défenseurs des causes détestables, il y a deux catégories de gens dangereux : les audacieux qui cassent les vitres, et les individus un peu plus posés qui y vont seulement de leur petite pierre.

Dans la *Gazette de France* du 19 juillet, un écrivain qui signe « Jean Lacoste » s'inspirait de la *bonne parole* du Maître et écrivait ceci :

« Les Juifs sont tout au plus trois ou quatre cent mille : sur deux cent cinquante élèves reçus à l'Ecole polytechnique, il devrait en entrer à peine trois ; six sur cinq cents à Saint-Cyr, et un tous les trois ou quatre ans sur les quarante élèves reçus à l'Ecole normale. Or, lisez les listes, il y a tous les ans au moins cinquante ou soixante admissions d'Israélites à Saint-Cyr, autant à Polytechnique, cinq ou six à Normale. Ils occupent donc dix fois plus de place que leur nombre seul le comporterait ; et la proportion est la même dans toutes les carrières libérales... »

Erreurs, faussetés, chiffres fantastiques, voilà ce qui caractérise les assertions qu'on vient de lire. La vérité est ceci ;

1° Les Israélites en France ne sont pas *trois ou quatre cent mille,* mais bien au-dessous ce cent mille ;

2° Loin qu'il y ait 50 à 60 admissions par an à l'Ecole polytechnique, les années les plus favorisées en donnent 10 à peine ; on n'a qu'à consulter à cet égard les *Archives*, qui donnent chaque année les chiffres aussi exactement approximatifs que possible ;

3° Pour Saint-Cyr, c'est encore mieux : au lieu de 50 à 60, lisez 2 ou trois, etc., etc.

Mais au lieu de nous attarder à réfuter ces chiffres fantastiques, nous nous bornerons à poser une question :

Quand vos chiffres seraient aussi exacts qu'ils sont faux et archi-faux, quand la majorité des admis à ces concours difficiles serait juive, n'est-ce pas à la suite de concours qu'ils sont choisis ? Ne sont-ce pas des juges à peu près tous chrétiens qui les choisissent? Osez-vous dire que c'est par la faveur plutôt que par leur mérite qu'ils triomphent dans ces luttes où la palme est au plus capable?

Deux mots encore, et nous passons outre à ces écœurantes polémiques qui n'ont pas plus pour base la vérité que la justice pour guide.

Vous affirmez que la proportion est la même (c'est-à-dire numériquement énorme pour les Israélites) dans toutes les carrières libérales !

Et quand cela serait, nous a-t-on assez souvent jeté à la face de poursuivre avant tout les carrières d'argent, de lucre, de trafic ! Nous aurions pu répondre qu'alors qu'on nous y confinait, qu'on nous excluait des autres, nous n'avions pas le choix.

Mais nous pouvons surtout répondre aujourd'hui que l'accès des carrières étant libre, et les carrières dites « libérales » n'étant guère de celles qui enrichissent ceux qui les suivent, si les Juifs contemporains s'y portent en nombre, c'est donc que leur objectif n'est pas avant tout le gain, c'est que leur pensée va plus haut, c'est que leur cœur a des aspirations plus nobles.

Le nouveau grief n'a donc pas plus de valeur morale que l'ancien !

M. Jean Lacoste conclut lui-même par ces mots :

« Pour détruire chez nous l'esprit juif, ce sont bien moins les Juifs qu'il faudrait chasser que les chrétiens qu'il faudrait retrouver et convertir. »

A votre aise, Messieurs, retrouvez et convertissez vos frères chrétiens — s'ils en ont besoin — mais n'oubliez pas que si 60 à 80,000 individns ont pu — sans l'appui du pouvoir, sans privilège aucun — pétrir à leur gré une nation de 36 millions d'âmes, ces 60 ou 80,000 individus sont de fameux sorciers qui défient aussi bien les provocations des uns à la guerre sociale que les comptes fantastiques des autres : c'est une lime qui défie tous les serpents !

VERAX.

A L'ÉCOLE D'ARCUEIL

Les lecteurs des *Archives* n'ont guère l'habitude de trouver dans ces colonnes le compte rendu des distributions de prix des institutions ecclésiastiques. C'est cependant d'Arcueil que nous vient cette semaine, sinon la lumière, du moins la *bonne parole*. En France, ne l'a-t-on pas souvent dit, tout arrive.

N'est ce pas une grande consolation, au milieu des injures, calomnies, diffamations et perfidies dont nous abreuve, depuis quelques années, certaine presse malfaisante, de trouver dans tous les partis modérés des défenseurs tels que le Révérend Père Didon d'une part et M. Yves Guyot, d'autre part?

On a lu, sans aucun doute, avec le plus vif intérêt, dans notre dernier Numéro, l'éloquent discours qu'a prononcé, ces jours derniers, à Londres, l'ancien ministre des travaux publics.

L'auditoire était en grande partie composé de coreligionnaires qui ont vivement applaudi notre éminent compatriote.

Samedi dernier, à l'occasion de la distribution des prix à l'école d'Arcueil, devant une assemblée composée uniquement de catholiques fervents, le Père Didon a prononcé un discours d'une telle élévation de sentiments et de morale, qu'il mériterait d'être publié *in extenso* dans nos colonnes.

L'éloquent dominicain a traité du choix de la carrière.

On comprend aisément le parti qu'a tiré d'un tel sujet un maître de la parole comme le Père Didon.

Après avoir examiné les différentes carrières que peuvent suivre ses jeunes auditeurs, l'orateur a terminé son allocution par les phrases suivantes :

« J'entends crier contre le Juif. Il est rudement « intelligent, le Juif. Ils sont 5 ou 6 millions dans « l'univers, nous sommes 36 millions dans notre « France. N'est-il pas humiliant, dans de telles con- « ditions, de demander la victoire à d'autres moyens « qu'aux moyens pacifiques, aux armes loyales? « Agir autrement n'est ni intelligent ni brave.

« De la fortune bien acquise que vos parents ont « su vous garder, faites-vous un levier; allez par « elle servir la science, la patrie et la religion! »

Nous devons ajouter que ces nobles adjurations ont été, à maintes reprises, couvertes d'applaudissements, ainsi que le constate le *Figaro*.

Voilà pour nous la seule réponse à faire à la campagne bien plus anarchiste qu'antisémitique de nos détracteurs!

Il faut un véritable courage civique pour élever la voix, comme vient de le faire le Père Didon. C'est, en effet, s'exposer aux pires injures, que de dire tout haut ce que pensent tout bas les hommes libéraux et intelligents de tous les partis.

On ne va pas manquer de crier qu'il faut être vendu aux Juifs pour dire de telles vérités, et cependant ce n'est ni pour recruter de nouveaux élèves à Arcueil, ni pour obtenir aucune dignité ni faveur que le Père Didon a montré que la religion sincère était vraimnnt tolérante et libérale.

Aucune considération étrangère n'a inspiré les belles paroles prononcées samedi.

On aura beau épiloguer, dans les journaux *mal pensants*, il n'en restera pas moins qu'un des maîtres de la chaire chrétienne a donné un exemple de superbe indépendance.

C'est un rude coup porté et de haut à l'antisémitisme, cette plaie toute d'importation allemande.

Comment dans notre beau pays de France une telle maladie pourrait-elle prendre racine?

Si, suivant Beaumarchais, il reste toujours quelque chose de la calomnie, du moins dans notre patrie l'exagération des attaques fait-elle naître de tous côtés des défenseurs dont la voix est d'autant plus écoutée que les injures ont été plus violentes.

A quelques jours de distance, deux orateurs d'un caractère et d'un genre absolument différents et s'adressant à un public encore plus dissemblable, ont prêché et prôné l'union de tous les bons citoyens contre l'antisémitisme qui n'est, comme chacun sait maintenant, qu'une forme de l'anarchie.

Ce nous est une douce consolation de voir des représentants de la religion chrétienne prêter leur voix autorisée à la réalisation de notre rêve le plus cher, à l'union absolue de tous les Français pour la prospérité et la grandeur de notre pays.

EMILE CAHEN.

LES JUIFS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

Le procureur du roi promit de ne rien négliger pour « approfondir la vérité de ces faits », car ils mériteraient « toute l'attention de la justice » si, d'après ce qu'on soupçonnait, lad. Marguerite était catholique!

Circoncision, rapt d'un enfant chrétien! c'était sérieux, en effet!

Buhot, chargé de l'enquête, fit son rapport le 26 octobre 1757. Il se montra sceptique. Rien ne lui paraissait « clair » dans cette affaire. D'abord, disait-il, « il est d'usage parmi les Juifs de ne circonscire qu'au bout de six semaines, et il faut que ce soit un Juif qui ait le caractère de le faire, et il n'y en a point pour le présent à Paris qui en ait le pouvoir ». Et puis — il fallait bien tout dire — de

(1) Voir en dernier lieu le n° du 19 juillet 1894.



quels Paul s'agissait-il? De Jacob de Paul père et fils? Ils demeuraient, non pas rue Poupée, mais rue St-André-des-Arts. De Lange de Paul? Mais il était absent de Paris depuis le 8 décembre 1754. Il y a donc lieu de croire, disait malicieusement Buhot en concluant, que les Paul ont eu « peu de part » à la grossesse de Marguerite.

Cette accusation stupide dut être abandonnée, mais les préjugés étaient multiples et, vivaces autant dans la population que dans la police, ils devaient être pour la nation juive la cause de bien des vexations.

Les Juifs avaient naturellement des mœurs austères.

Les femmes gardaient dans toute sa pureté la religion du foyer et de la famille, cette intégrité de la foi conjugale, que les plus hostiles aux Juifs ont de tous temps données en exemple aux femmes chrétiennes. Elles étaient, dans le cours régulier de la vie, une gloire pour leurs maris, leurs fils, leurs pères, et, dans toutes les épreuves qu'ils avaient à subir, leur consolation et leur force. Aussi dans ce mélange de Juifs de toutes les conditions et de toutes les origines, n'en trouve-t-on pas une qui ait été un déshonneur pour eux.

A vraiment parler deux filles eurent, pendant toute cette période du XVIIIe siècle, une conduite dont la honte faillit rejaillir sur leurs coreligionnaires. Aussi ceux-ci furent-ils tous d'accord pour demander leur relégation (1). Une autre fut mise à Bicêtre. C'était une nommée Catherine Koëll (Cohen probablement) qui, au service de Salomon Lévy, détourna son maître de ses devoirs. Il se ruina pour elle, et s'expatria. Elle alla expier sa « débauche » à l'Hôpital.

Pour les Juifs, c'était autre chose. Jeunes, au sang chaud, au tempérament ardent, ils n'avaient pu résister longtemps aux tentations faciles que leur offrait la Capitale Quelque discrétion qu'ils y missent, la police, qui avait intérêt à tout connaître, souleva plus d'une fois le voile dont ils couvraient leurs humaines escapades. Elle s'indignait, criait au libertinage, poussait des exclamations d'horreur, et pour rompre ce « commerce odieux », on conduisait le Juif téméraire en prison et à l'Hôpital sa complice. Ainsi évitait-on un « grand crime ».

Avoir « des habitudes » avec une catholique, ce n'était pas seulement, pour un Juif, contraire à la morale, c'était aussi, d'après les officiers du guet, en opposition formelle avec « sa religion et les lois du pays ». Ne lui défendaient-elles pas ce commerce « sous peine d'être brûlé »? Aussi le clergé, qui d'ordinaire ne se montrait pas très difficile sur les catéchumènes, refusa-t-il en 1727, à un Juif qui demandait le baptême, de continuer à s'occuper de lui, parce qu'il était « depuis très longtemps en mauvais commerce avec une chrétienne ».

La perspective du bûcher n'effrayait pas les Juifs outre mesure. Lorsque « le Petit Cahen », en 1760, disputait les plus jolies femmes aux grands seigneurs, il prouvait que, même au prix des flammes éternelles, il n'était pas fâché de mordre au fruit défendu. Si dans l'ensemble les Juifs restaient les religieux gardiens des mœurs sévères et pures qu'on s'était plu à admirer depuis longtemps chez leurs ancêtres, il s'en trouva qui éprouvèrent quelque douceur à en rompre l'austérité.

A vrai dire, les relations qu'ils avaient avec les seigneurs et les dames de qualité n'y avaient pas peu contribué. Des idées de vanité et d'ostentation s'étaient éveillées en eux au contact de la noblesse. On se laissa anoblir, sans grande résistance. Leurs noms se prêtaient au surplus à cette petite métamorphose, fort à la mode à une époque où l'anoblissement suppléait à toutes les qualités, à toutes les vertus. Raphaël de Léon, Bernard de Valabrègue, Nathan de Morhange, Elie de Perpignan — et combien d'autres! —, désignés pour plus de facilité sous le nom de la ville dont ils étaient originaires, n'avaient pas ambitionné cette façon de gentilhommerie qui leur avait été bénévolement octroyée par la Police. Ils l'acceptèrent. Il semblait qu'en s'élevant de la sorte au-dessus de la bourgeoisie et du peuple, ils devaient gagner plus aisément leur estime, et se rapprocher en même temps de la noblesse qui, dans des vues diverses, s'était plus d'une fois rapprochée d'eux.

C'est évidemment à cette pensée qu'obéissait Mayer de Vienne, joaillier de la Reine en 1727, lorsqu'il se faisait appeler « de Vienne » tout court, et signait ses lettres de ce nom. La Police rehaussa par le même procédé le nom de Mandel de Vienne. Salomon Lévy, qui eut en 1723 une affaire d'argent en association avec la Princesse de Rohan, recevait sa correspondance au nom de

Monsieur

Monsieur de Lévy

rue Traversière, quartier St-Roch
au Roy Charlemagne, chez Mde Grognet

Paris.

Enfin un « négociant et Banquier à Paris », Louis Lévy, était devenu en 1722 « Louis de Lévy ». Il portait l'épée. Son intimité avec « Mlle Rameau, fille de l'Opéra » l'obligeait, il est vrai, à quelque représentation. Il ne lui fallait pas moins pour paraître dignement devant la valetaille de sa Dame, quand il se rendait au cul-de sac des Pères de l'Oratoire, où elle logeait, pour « boire et manger » avec elle.

Certes, un *beau nom* n'était pas à dédaigner. Quelques-uns pensèrent pourtant que cette satisfaction d'amour-propre était bien faible. Pourquoi ne pas ajouter à cette nouvelle noblesse une dignité propre à flatter l'orgueil, et à frapper de respect les bourgeois et les vilains? C'est ce que pensèrent deux Juifs d'Avigon qui, en passe de conversion au catholicisme, imaginèrent en même temps de convertir leur nom. L'un, Aron Dalpuget, se fit appeler M. d'Aroniche, et l'autre, Israel Dalpuget, M. le marquis d'Albuche. Noms de comédie, qui avaient au moins le mérite de ne pas sentir le roussi.

(A suivre.) LÉON KAHN

(1) Voy. *les Juifs de Paris sous Louis XV*, p. 42-43.

ECOLES CONSISTORIALES DE PARIS

DISTRIBUTION DES PRIX

Lundi dernier, 23 juillet, a eu lieu au Grand Amphitéâtre du Conservatoire des Arts et Métiers la distribution solennelle des prix aux trois Ecoles consistoriales de Paris.

Cette solennité, toujours très appréciée, avait attiré une foule nombreuse et beaucoup de personnes notables de la Communauté : elle a eu lieu cette fois sous la présidence de M. Edouard Kohn, vice-président du Comité des Ecoles.

Son discours, que nous reproduisons ci-après, a été accueilli par les plus vifs applaudissements. Les conseils excellents qu'il renferme, les sentiments délicats qu'il exprime, ont été chaleureusement accueillis. Après lui, M. Zadoc Kahn. Grand-Rabbin de France, dans une de ces improvisations pleines de charme et de feu dont il a le secret, a soulevé les acclamations de l'assistance. Il a été droit au cœur de tous.

On a procédé ensuite à la proclamation des récompenses. Après l'énonciation des prix intérieurs des Ecoles, a eu lieu la distribution des prix des concours établis entre les Ecoles consistoriales. Parmi les élèves le plus souvent nommés, il faut citer Mlles Henriette Rohart, Flora Schwob, MM. Chevillard, Kanapa et Louis Lévy, de l'Ecole de l'avenue de Ségur; MM. Judenstein (Maurice), Schintofski et Mlles Lachtchives et Julia Bloch, de l'Ecole Gustave de Rothschild ; M. Rosen-Stock et Mlle Lévy, de l'Ecole de la rue Lafayette. L'Ecole de M. et Mme Halphen a obtenu 25 récompenses; celle de M. et Mme Fleur, 29; celle de M. et Mme Schneider, 36.

On a proclamé enfin les plus hautes récompenses qui ont été remportées par des élèves des écoles Gustave de Rothschild et de l'avenue de Ségur.

Tous ces enfants ont été, on le pense bien, chaudement applaudis par leurs camarades. Dans l'hémicycle, de nombreuses notabilités israélites, parmi lesquelles on distinguait Mmes Zadoc Kahn, Edouard Kohn, Georges Kohn, P. M. Oppenheim, et MM. P. M. Oppenheim, Albert Lévy, Th. Reinach, Bickart-Sée, Georges Kohn, Rosenfeld, J. Kahn, n'ont pas non plus ménagé leurs vigoureux bravos à nos vaillants petits élèves.

Comme les années précédentes, il a été distribué des prix spéciaux, savoir : prix Bettina de Rothschild, Carolus Oppenheimer, Azevedo-Valéry, Nathan Oppenheimer, et Hauser.

Fidèle ainsi à ses généreuses habitudes, Mme Edouard Kohn avait fait distribuer aux enfants des trois Ecoles Consistoriales pour chacun, un *sac à ouvrage* en cuir garni de tout ce qu'il faut pour la couture à chaque fille, et une *serviette* garnie à chaque garçon.

Voici le discours prononcé par M. Edouard Kohn :

Mesdames, Messieurs, mes chers enfants,

Il y a trois ans déjà je vous disais dans cette enceinte : « Je compte donc, s'il plaît, à Dieu assister quelques fois encore à des solennités semblables à celles de ce jour ». Dans ma pensée, je n'ambitionnais pas l'honneur de devoir présider à la distribution des prix, j'espérais seulement assister en spectateur à ces fêtes périodiques, qui nous réunissent à la fin de chaque année scolaire.

Si aujourd'hui je me trouve devant vous au poste d'honneur, distinction que M. le Président du Comité des écoles a bien voulu me conférer, j'éprouve, je vous l'avoue, un certain scrupule à accepter cette périlleuse mission. Je risque peut-être que chacun de vous se dise intérieurement : Comment ! C'est encore une fois lui ! ! Je comprends à merveille ce sentiment intime, mais de grâce, pensez-le tout bas afin de m'épargner la confusion de l'entendre dépasser vos lèvres, j'en éprouverais un embarras insurmontable qui étoufferait en moi les quelques paroles que j'ai l'intention de prononcer.

Comme par le passé, j'ai suivi de près vos études; non seulement notre Comité s'occupe de la question d'instruction, mais il étend sa sollicitude jusqu'aux moindres détails de votre bien-être et il prend toutes les mesures nécesaires pour vous initier aux devoirs moraux, qu'il est de toute urgence d'enseigner aux enfants afin qu'ils les pratiquent plus tard quand ils deviendront hommes.

L'instruction, que de nos jours tous les Etats aussi bien que l'initiative privée mettent avec tant d'empressement à la disposition de la jeunesse, est un bienfait que personne ne veut ni ne peut contester, mais le rôle officiel se borne en quelque sorte à mettre l'instrument du savoir entre vos mains ; c'est à la jeunesse d'apprendre à s'en servir et de profiter de ce qu'elle a appris pendant son séjour à l'école. Cette considération, mes chers enfants, mérite d'être l objet de votre constante préoccupation, tout votre avenir en dépend.

Ceux d'entre vous qui négligeraient cette conséquence si grave s'exposeraient à être distancés plus tard par ceux de vos camarades qui auront mis à profit ce conseil, que mon âge me fait un devoir de vous donner et que mon expérience m'autorise à vous imposer.

Plus que jamais, dans ce siècle de progrès, il faut chercher à faire mieux ou tout au moins aussi bien que son voisin, pour être armé avec avantage dans la lutte journalière pour l'existence sur cette terre, lutte qui devient fatalement, d'année en année, plus âpre et plus inévitable.

Ne perdez pas de vue que l'instruction n'est autre chose qu'un outil dont il faut se servir avec circonspection, avec entente et avec jugement.

De même que l'agriculteur doit savoir manier sa charrue, le menuisier son rabot, le maçon sa truelle, le forgeron son enclume, le graveur son burin, de même celui qui sort de l'école après avoir gravi les échelons d'une instruction complète, doit savoir utiliser ses connaissances pour donner l'exemple d'une saine appréciation des choses économiques, sociales, financières ou confessionnelles à tous ceux que la passion dessert ou que la demi-science a pu égarer.

Il faut que l'éducation nous rapproche les uns des autres, et non point qu'elle nous conduise à jalouser



les uns et à dédaigner les autres en semant des germes de discorde et de haine dans cette grande famille pensante et agissante qui constitue l'humanité.

Et ici je constate avec tristesse que, surtout dans les derniers temps, tous ces désirs que j'exprime avec une profonde conviction ne sont pas toujours des réalités.

Nous voyons souvent avec un sentiment de grand découragement des jeunes hommes, presque des enfants, sortir du chemin de l'honneur et du devoir pour devenir des coupables et briser par leur propre faute un avenir qui se présentait souriant devant leurs yeux.

Il nous semble assister dans ce siècle à outrance à une sorte d'émulation vers le mal chez des adolescents, dont le corps à peine formé renferme déjà l'âme cynique et cruelle des plus endurcis malfaiteurs. Ce spectacle, mes chers enfants, vous devez le trouver aussi navrant que moi; si j'insiste sur ce sombre tableau, je n'ai d'autre but que de vous faire toucher du doigt et de vous faire partager avec moi l'horreur et la pitié que m'inspirent ces jeunes forfaiteurs que je plains autant que je les condamne.

Vous voyez donc bien que mon appréciation, qui consiste à comparer l'instruction à l'outil d'un artisan ou d'un ouvrier, n'est pas sans justesse.

Il faut savoir se servir de l'instruction avec autant de perspicacité que l'on met d'adresse à manier un outil; autrement, on arrive bien vite à se blesser soi-même.

Certains esprits exaltés, la plupart du temps sans conviction autre que celle de faire de l'agitation et d'encourager la destruction sociale, se font un plaisir de soutenir des doctrines malsaines.

Ils ne tiennent aucun compte des efforts que fait la civilisation ayant pour base l'amélioration du sort des déshérités. Eh bien! méfiez-vous de ces réformateurs déguisés, ils ne sont pas vos amis, leurs promesses ne sont que des espérances illusoires. Ils font naître dans les cerveaux faibles une sorte d'envie et de jalousie qui réveillent des convoitises inavouables; l'honnête homme doit les réprouver de toutes les forces de son âme.

Je sais fort bien que ces réflexions ne s'adressent pas à vous, mes chères filles, qui avez reçu du ciel le privilège de représenter les sentiments délicats; le propre de votre caractère, c'est la douceur et la mansuétude que nous autres hommes nous pouvons vous envier. Par votre tact, vous ramènerez à vous ceux qui seraient tentés de suivre une route que vous réprouvez. C'est sur ce concours de votre part que j'ose compter; non seulement ce rôle est digne de votre ambition, mais vous aurez droit encore à notre reconnaissance si jamais vous collaborez à sauver une âme qui s'égare, alors que la bonne fortune la mettrait sur votre chemin.

Puissiez-vous vous pénétrer de cette mission réparatrice dont vous avez seules le secret, puissiez-vous élever vos cœurs au niveau de la tâche sublime que je leur assigne pour la plus grande gloire de votre sexe.

Je ne saurais assez insister sur l'importance que j'attache aux paroles que vous venez d'entendre, elles sont le fruit d'une expérience acquise au cours d'une longue carrière, et permettez-moi de vous le dire sans vanité, bien rarement les faits sont venus infirmer mes observations.

Parlons maintenant du véritable motif de cette fête à laquelle tant d'invités nous font l'honneur de prendre part, méritant en cela l'expression bien vive de notre reconnaissance.

Je viens de prononcer le mot : fête; hélas! il n'est pas aujourd'hui à sa place. Notre chère patrie n'est-elle pas en deuil ? un voile noir la couvre, ne pleurons-nous pas avec des larmes de sang un chef respecté qu'une main à jamais maudite nous a ravi par le plus exécrable des crimes. Rien ne peut décrire la douleur du pays tout entier; la sympathie du monde qui lui a fait parvenir ses condoléances unanimes est un hommage dont les expressions vont droit au cœur de toute la nation. Gardons le souvenir de ce lugubre événement; la postérité ne prononcera le nom du Président Carnot qu'avec une respectueuse et profonde émotion !...

Comme les années précédentes, vos études ont suivi leur cours habituel, les nombreuses inspections qui ont été faites par les membres de notre Comité, nous ont mensuellement tenus au courant de vos travaux. Tout en ayant constaté quelquefois certaines lacunes, je dois à la vérité que la grande majorité des rapports nous a donné satisfaction. Ceci dit à l'honneur de vos professeurs et de tout le personnel enseignant dont le zèle mérite les plus grands éloges.

Il m'est doux de les leur exprimer au nom du Comité et au mien propre.

La distribution des récompenses à laquelle nous allons procéder dans un moment témoignera du profit que vous avez tiré des excellentes leçons qui vous ont été données durant l'exercice écoulé.

Parmi vous, il en est un certain nombre qui ne seront pas compris dans le contingent des appelés. Nous ne le regretterons qu'à moitié si vous nous assurez du vif désir qui vous anime de faire mieux la prochaine fois; ne doutons pas de votre bonne volonté, des efforts que vous ferez afin de satisfaire aussi bien vos maîtres qui vous aiment, que le Comité des Ecoles qui s'intéresse si paternellement à vous tous.

Mes exhortations ne se bornent pas à la période active de votre travail, elles s'étendent aux deux mois de vacances dans lesquels vous allez entrer dès demain.

Vos devoirs n'ont pas pris fin, vous aurez à remplir ceux qui vous incombent envers vos parents : affection, bonne conduite, ces deux mots résument tout un programme dans lequel vous pouvez puiser à l'infini.

Tout en vous réconfortant pendant ces quelques semaines, vous ne devez pas négliger de consacrer une bonne heure par jour à récapituler ce que vous avez appris dans le passé, c'est le moyen de recommencer votre année scolaire avec cette dextérité d'esprit et de corps qui est l'apanage de la jeunesse.

Ce n'est pas un discours que je viens de prononcer, cela n'entre pas dans mes ambitions et non plus dans mes moyens.

J'ai tout simplement recherché une petite cau-



serie avec vous, et à la faveur de l'intimité qui s'est établie tout de suite, je n'ai pu me défendre d'aborder les conseils que je vous ai donnés.

Je les ai traduits comme je les sens; moi aussi j'ai été jeune, tout comme vous, bien qu'il n'y paraisse plus guère.

J'ai été assis sur des bancs plus durs que les vôtres et certainement moins commodes aussi, et le souvenir des quelques paroles affectueuses, quoique rares, qui m'ont été dites jadis, sont restées ineffaçables dans ma mémoire. Voilà pourquoi je vous ai parlé comme je l'ai fait.

J'aime la jeunesse, sa gaîté, ses figures enjouées et ses allures primesautières.

J'y ai puisé sans doute les forces qui m'ont été nécessaires pour déployer une activité persévérante, et si vous avez été mes anges gardiens, je ne saurais mieux vous en remercier qu'en vous souhaitant à tous de réussir un jour comme j'ai eu le bonheur de le faire au cours d'une carrière déjà longue et dans une mesure qui a satisfait mon ambition.

NOUVELLES DIVERSES

Par Décret du 10 juillet, sont promus au grade de capitaine : MM. Brunswick, lieutenant à la 8e compagnie de remonte (affecté au 1er dragons); Worms lieutenant au 22e bataillon de chasseurs à pied (affecté au 3e zouaves).

— M. Mayer (Samuel), chef d'escadron d'artillerie, est désigné comme membre de la Commission d'expériences de la Marine.

— Une médaille d'or, grand module, a été décernée à M. Moïse Cahen, contre-maître de la fabrique de bourrellerie German, pour 33 ans de services excellents dans cet établissement.

— Le procès de M. Edouard Bloch, fournisseur d'équipements, contre la *Libre-Parole*, est fixé à mercredi prochain 1er août.

C'est Me Le Chapelain qui est chargé de soutenir la plainte.

— On nous écrit de Dijon, 24 juillet :

« Une émouvante cérémonie funèbre a eu lieu ici dernièrement La Société du *Souvenir français* avait fait exhumer les soldats morts en 1870 pour les inhumer au pied d'un magnifique monument élevé dans le nouveau cimetière de la ville. Parmi ces victimes, se trouvaient deux de nos coreligionnaires. Toute la Communauté a tenu à accompagner ces deux cercueils, à la suite du cortège des soldats catholiques, précédé du clergé Sur la tombe, M. le Rabbin Gerson a récité une prière composée à cette occasion; sur sa proposition, une quête a été faite ensuite au profit de l'Œuvre, et ce sont, naturellement les Israélites qui y ont contribué le plus.

« Les noms des victimes ont été inscrits en lettres d'or sur la colonne monumentale : les noms des deux soldats israélites tués sont Jeydel (de Benfeld, Alsace) et Level (de Dijon). »

— Nous complétons les indications relatives au « Souvenir israélite de Carnot » par les mentions suivantes qui nous arrivent un peu tardivement :

A Valenciennes (Nord). Service le 1er juillet à la *Kehila* au grand complet, ainsi qu'une foule de catholiques; discours de M. le Rabbin Félix Mayer fort émouvant. Parmi les assistants, à citer au premier rang M. Roshem, commandant du recrutement à Valenciennes, camarade de promotion de Carnot.

A Dijon, office imposant dans le beau Temple. Allocution de M. le Rabbin Gerson. Plus de deux cents personnes distinguées de la société non israélite présentes à la cérémonie.

A Constantine (Algérie), service le 1er juillet : réunion considérable; discours de M. le Grand-Rabbin J. Lévy.

— On signale les noms suivants au concours de tragédie et de comédie qui a eu lieu vendredi dernier au Conservatoire :

TRAGÉDIE. — Hommes : 1er accessit, M. Monteux (élève de Worms)

Femmes : 1er accessit, Mlle Roskilde (?).

COMÉDIE. — Hommes : 2e prix, M. Rosenberg (élève de Worms). 1er accessit, M. Melchissedc (petit-fils de l'éditeur israélite de musique à Paris Michaëlis).

Femmes : 2e accessit, Mlle Salmon.

— Le *Figaro* du 17 juillet veut bien répondre à la question « d'un de ses abonnés de Hongrie qui lui demande si M. Burdeau est israélite, question très importante », dit cet abonné.

Le journal répond négativement pour M. Burdeau comme pour Mme Burdeau.

A une question si saugrenue et si oiseuse, la seule réponse eût été de ne pas répondre. Qu'un personnage en vue soit israélite notoire, ou qu'il y ait dans son nom ou son passé, quelque apparence qu'il le soit, nous trouverions déja parfaitement futile qu'au lieu de discuter ses actes on s'occupât d'analyser ses origines; mais quand il n'y a ni notoriété, ni apparence, ni la moindre raison de faire pareilles suppositions, nous trouvons déplorable que des gens sérieux les fassent et que des écrivains sérieux y répondent!

— Il résulte d'une statistique faite relativement à la population du collège municipal de Fontainbleau que, sur 212 élèves, 6 appartiennent au culte israélite.

Ce chiffre a été déjà plus élevé et pourrait l'être bien plus encore si l'administration du collège, d'une part, et la communauté de l'autre, combinaient leurs efforts en ce sens.

— On vient de fonder à Moret (Seine-et-Marne) une feuille originale et intermittente intitulée *La Polémique* : dans le numéro publié le 15 juillet, son fondateur M. L. Peyre-Courant, qui appartient au protestantisme, prêche l'union des honnêtes gens de toutes les croyances sur certains terrains communs, et ajoute :

« Puisque nous avons écrit le nom des israélites, notre cœur se soulagera : c'est déshonorer et la nature humaine et la France que de participer de près ou de loin à cette abominable campagne de l'antisémitisme. C'est avec douleur que nous avons vu des ecclésiastiques faire leur régal d'un journal odieux par sa fureur calculée, qui lui rapporte. en bon argent comptant, le prix de sa trahison envers le pays.

« Les israélites ne sont-ils pas morts, comme les catholiques, devant l'ennemi? Dieu vengera les exécrables



excès auxquels se portent des fanatiques enivrés par des calculateurs.

Aux honnêtes gens de réagir !... »

— On sait qu'une des originalités de l'Exposition de Chicago a été le Parlement des religions.

Mme Caroline de Haskel, qui habite cette ville, vient de donner une somme de 100,000 francs pour fonder une série de six conférences annuelles sur les religions comparées qui, dans l'esprit de la donatrice, seront comme la continuation du congrès des religions, et c'est le président du congrès, le docteur J.-H. Barrows, qui prendra la parole au cours de la première année.

— L'avènement au trône du Maroc de Muley Abd el Azis, fils préféré du défunt sultan, inspire aux israélites de cet état barbaresque de sérieuses espérances d'amélioration pour leur sort : en effet, le nouveau chérif, grâce à sa mère, Circassienne intelligente, a reçu à Constantinople une éducation semi-Européenne, et y a appris à connaître la civilisation et à s'inspirer des sentiments de l'Occident.

P. S. Le sport nautique est de plus en plus en faveur parmi nos coreligionnaires. Aux régates qui ont eu lieu dimanche dernier au Havre, M. Edouard de Rothschild a gagné le premier prix avec la *Bettina* dans la course de yachts de 10 à 20 tonneaux. Ainsi que le constatent les journaux locaux, le succès du jeune yachtman a été très favorablement accueilli du public

Dans cette même course, le second prix été obtenu par le *Siola*, appartenant à M. Edmond Halphen, malgré un accident matériel arrivé à son bateau.

En dehors des personnages officiels, parmi lesquels figurait M. Eugène Pereire, l'honorable Président de la Compagnie générale transatlantique, un coreligionnaire quelque peu familier lui aussi avec les choses de la mer, qui s'étaient rendus à l'invitation du président des Régates, un grand nombre de notabilités ont suivi les courses à bord de l'*Eros*, le splendide yacht appartenant au baron Arthur de Rothschild et commandé par son propriétaire.

E. C.

— Le petit oratoire de la rue Cadet présentait le dimanche 15 juillet un charmant coup d'œil. M. Weispfoff, le digne et pieux pasteur de ce Temple orthodoxe bénissait, devant une nombreuse et choisie assistance, empressée de lui rendre ce témoignage d'estime et de vénération, le mariage de sa fille aînée avec M. Léopold Sender, beau-frère de l'honorable M. le Dr Klein, membre du Consistoire israélite. Après le père qui a prononcé une émouvante allocution, M. le Grand-Rabbin de France et M. le Rabbin E. Weill ont tenu à apporter, à cette respectable famille récemment éprouvée, leurs compliments publics, et ils ont adressé aux mariés quelques paroles vivement goûtées. Un excellent chœur d'hommes organisé par M. Henri Cohen a concouru, avec la voix du sympathique officiant M. Spanien, à l'agrément de cette cérémonie nuptiale qui s'est déroulée suivant les plus antiques prescriptions du culte.

La plupart de nos administrations y étaient représentées.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat

LV° ANNÉE — N° 31. — Jeudi 2 Août 1894 — LV° ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne................ 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

LA CULBUTE

L'antisémitisme a tout l'air de vouloir finir comme le Boulangisme, de piteuse mémoire, avec lequel il a plus d'un trait de parenté, dont il a été l'un des succédanés. Ce qui fait la ressemblance saisissante, c'est cette fuite en Belgique, cette retraite prudente dans une chambre d'hôtel, hors de la portée des lois, qui ne cadre guère avec l'audace des adjectifs, la virulence des appellations, les grands gestes apocalyptiques, les poings sur la hanche, les défis, les menaces, les hurlements et les coups de tonnerre de la phrase, tout ce cliquetis de fer et d'acier qui sentait la poudre... pour les moineaux, l'émeute et le casse-cou.

Voilà la destinée des mouvements qu'on essaye de représenter comme sortant des entrailles du peuple, comme résumant ses haines et ses aspirations, dont la fin pitoyable, *desinit in piscem*, démontre le caractère factice et rappelle ces décors de théâtre, qui donnent de loin l'illusion de construction solide et dont une pichenette fait crouler le carton trompe-l'œil. Tout comme le Boulangisme, l'antisémitisme aura été la conspiration du scandale, l'exploitation des rancunes et des appétits inassouvis, le commerce de la délation, le débit de la dénonciation, et, comme le Boulangisme, il rentre sous terre quand la loi se met en mouvement et que la justice montre sa ferme intention de se faire respecter, de ne plus tolérer que les citoyens laborieux et honorables soient distraits de leurs occupations, dérangés dans leurs travaux par les huées des diffamateurs patentés. Et dire, que sans cette loi sur la presse de 1881, qui a établi l'impunité de l'injure collective, cette campagne contre les Israélites eût avorté dans l'œuf! Elle existe toujours dans son innocente mansuétude, et cependant l'antisémitisme paraît frappé à mort, après avoir trop longtemps duré et donné à l'Europe un triste spectacle. Il a suffi que les Chambres édictassent une législation exceptionnelle contre une explosion exceptionnelle de l'anarchie pour que, les *justiciers*, comme ils s'intitulent, se sentissent du même coup touchés.

Nous, qui dès le premier jour, avons dénoncé la complicité morale, pour ne pas dire plus, de l'anarchie et de l'antisémitisme, nous n'avons pas été autrement surpris de cette répercussion. Ce que l'anarchie poursuit en bloc, l'antisémitisme le vise en détail. L'une en veut à la société entière sans dis-



tinction, l'autre fait la guerre à une classe déterminée de citoyens. L'une et l'autre sont des manifestations révolutionnaires s'efforçant, celle-ci, d'épouvanter, celle-là, de déconsidérer et salir les meilleurs citoyens, avec cette différence sur les précédentes qu'ils n'ont aucune racine dans le peuple, que ce sont des mouvements créés de toute pièce par des chefs et un état-major sans troupe et nous pourrions dire sans conviction. Après une courte mais bruyante carrière qui n'a pas même eu l'éclat, ou plutôt le clinquant, de l'aventure boulangiste, ni ses couplets pimpants, ni ses refrains enlevants, mais qui s'est traînée dans un mortel ennui et une insipide monotonie, voilà l'antisémitisme à sa dernière étape... hors frontière.

Il y aura encore des feux roulants d'invectives, de la mitraille logomachique; mais à cinquante lieues de distance... cela ne porte plus.

H. Prague.

AFFAIRES ALGÉRIENNES

La lenteur des travaux de construction de la Synagogue d'Oran, dont la pose de la première pierre remonte à plus de dix ans, a fini par faire beaucoup jaser dans les milieux locaux et même au dehors. On s'est montré surpris des retards indéfinis apportés à l'exécution d'une œuvre qui n'exige pas d'ordinaire un si long temps. Aussi, M. Kanoui, président du Consistoire d'Oran, promoteur de cette pieuse entreprise pour laquelle il a réussi à obtenir d'importantes subventions de l'Etat, du département et de la ville, a-t-il cru de son devoir de fournir, sur sa gestion, des renseignements justificatifs au rédacteur de l'*Echo d'Oran* et qui sont intéressants à reproduire.

— Pourriez-vous nous fournir un état détaillé des recettes et des dépenses totales effectuées à ce jour?

Comme réponse, M. Kanoui nous met sous les yeux le tableau suivant, arrêté au 30 juin 1894:

RECETTES

Versement effectué par le Consistoire sur le produit de ses économies, 10,432 fr. 60; subvention du Conseil général d'Oran, 20,000 fr.; subvention de l'Etat, 250,000 fr.; produit des quêtes faites le jour de la pose de la première pierre, 226 fr. 50; emprunt au Crédit foncier de France, 250,000 fr; produit des intérêts des sommes déposées à divers comptoirs d'escompte, 50,656 fr. 21; produit des souscriptions recouvrées, 102,530 fr. 10.

Total, 683,845 fr. 41.

DÉPENSES

Versé aux entrepreneurs, 516,886 fr. 60; montant des matériaux payés directement par le Consistoire à divers fournisseurs, 64,001 fr. 15; versé au Crédit foncier de France, à valoir sur amortissement de l'emprunt, 66,271 f. 95; comptabilité et imprimerie, 6,550 fr. 10; frais divers comprenant les frais de recouvrement des effets à recevoir, les honoraires d'architectes, les plans et devis, etc., 26,348 fr. 81.

Total, 680,061 fr. 61.

D'où il résulte un excédent de recettes de 3,783 fr. 80, actuellement disponible.

— Tous vos mandats, en ce qui concerne la dépense de 516,886 fr. 60, sont-ils justifiés?

— Nos comptes sont parfaitement en règle et rien n'a été payé, sans que je puisse justifier de la régularité de la dépense engagée.

— Votre situation vis-à-vis du Crédit foncier?

— Nous avons quatre semestres en retard de 7,363 fr. 55 chacun; mais j'ai fait à cet établissement de crédit des propositions pour qu'il attende jusqu'à complet achèvement de la Synagogue, époque à laquelle il recevra la totalité des recettes, dont les tarifs sont déjà approuvés par le Consistoire central.

Comme nous faisions remarquer à M. Kanoui que des accusations très graves ont été portées contre lui, qu'on s'étonne dans le public de la lenteur avec laquelle les travaux ont été conduits, notre interlocuteur nous fait la déclaration suivante:

« Les retards sont indépendants de ma volonté; mais je puis déclarer hautement que ma gestion a été d'une correction inattaquable.

« Tous les états justificatifs des dépenses à l'appui des mandats, sont signés par M. Dagne, architecte, que son honorabilité met à l'abri de tout soupçon.

« J'ai eu, comme premier entrepreneur, M. Rousset, un honnête homme, aujourd'hui conseiller municipal à Montpellier; comme deuxième entrepreneur, M. Faure, président du Conseil des Prud'hommes.

« Mes comptes ont été vérifiés par le Tribunal civil d'Oran à la suite d'une difficulté avec M. Rousset et sanctionnés par la Cour d'appel d'Alger.

« Mes fournisseurs sont M. Galinié, de Marseille, pour les marbres, la maison Plissonnier fils de Lyon, pour les fers.

« La vérification de mes écritures a été faite par trois membres du Consistoire central de France; l'un est membre de l'Institut, les deux autres sont avocats à la Cour d'appel de Paris. »

Il paraît, en outre, d'après les explications de M. Kanoui, qu'il reste à dépenser, pour terminer les travaux, la somme de 80,000 francs. Les ressources disponibles s'élèvent à une somme à peu près égale, dans laquelle figurent 78,000 francs de souscriptions en retard. Mais le Consistoire a obtenu du Conseil municipal l'autorisation de diriger des poursuites contre ces souscripteurs récalcitrants, et il faut espérer qu'après des atermoiements sans nombre, la Synagogue monumentale d'Oran finira par devenir autre chose qu'un chantier désert.

LÉGION D'HONNEUR

Nous relevons dans les listes de croix de la Légion d'honneur attribuées aux civils les noms suivants de nos coreligionnaires, avec la mention telle que l'*Officiel* la donne.

Sont nommés *Chevaliers* :

Cultes. — M. *Auscher* (Jacques), Grand-Rabbin à Besançon.

33 ans de ministère, dont 12 comme Grand-Rabbin.

Intérieur. — M. le docteur *Weill* (Anselme), médecin en chef de l'hôpital Rothschild, à Paris. En fonctions depuis 1875.

23 ans de pratique médicale. Belle conduite dans les ambulances pendant le siège de Paris.

Commerce. — *Paraf* (Émile), directeur de la Société des mines et fonderies de Pontgibaud et de l'usine de Couëron (Loire-Inférieure). Ancien élève de l'Ecole polytechnique. Ingénieur des mines. Ingénieur pendant 22 ans à la Com-

pagnie des forges de Châtillon et Commentry. A pris part, en 1870-1871, à la défense de la place de Belfort en qualité de lieutenant auxiliaire du génie.

M. *Trèves* (Joseph-Albert), fabricant de tissus et de broderies mécaniques à Saint-Quentin. Fondateur et président du syndicat des fabricants français de broderies mécaniques. Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. Membre des comités de l'exposition de Moscou. L'un des fondateurs des Sociétés d'assistance par le travail du 2e et du 17e arrondissement de Paris.

CONCOURS GÉNÉRAL

LAURÉATS ISRAÉLITES

Comme tous les ans, nous donnons ci-après les noms de nos jeunes coreligionnaires lauréats du Concours général, avec l'indication des lycées, classes, matières et récompenses. On constatera une fois de plus que les élèves israélites des établissements de l'Etat soutiennent honorablement le nom qu'ils portent.

MATHÉMATIQUES SPÉCIALES. — *Physique* : 2e acc., Aron (Charlemagne). *Chimie* : 7e acc., Aron (Condorcet); 8e acc., Haarbleicher (Condorcet).

PHILOSOPHIE. — *Histoire* : 6e acc., V. Zivy (Louis-le-Grand); 4e acc., N. Mantoux (Condorcet). *Histoire naturelle* : 7e acc., Dreyfus (L. L. G.).

MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES — *Dissertation française* : 4e acc., Nunès (Rollin). *Mathématiques et mécanique* : 6e acc., Neu (L. L. G.).

PREMIÈRE MODERNE. — *Mathématiques* : 1er acc., Nunès (Rollin); 3e acc., Bernheim (Janson de Sailly). *Chimie et histoire naturelle*, 2e prix, Nunès.

RHÉTORIQUE. — *Composition française* : 3e acc., Waltz (Henri IV). *Composition latine* : 1er prix, Waltz (Henri IV), qui reçoit le prix Nisard; 4e acc., V. Mantoux (Charlemagne); 1er acc., N. Bloch (Louis-le-Grand). *Version latine* : 1er prix, V. Lazare (Louis-le-Grand); 2e prix, N. Heymann (Charlemagne). *Version grecque* : 3e acc., Waltz; 2e prix, N. Bloch (Louis-le-Grand). *Histoire* : 4e acc., V. Mantoux (Charlemagne). *Géographie* : 4e acc., Lyon-Caen; 5e acc., Bloch (Louis-le-Grand). *Géométrie et cosmographie*: 1er prix, Bloch (Louis-le-Grand). *Allemand* : 1er acc., Bloch (Louis-le-Grand); 2e Lévy (Charlemagne); 3e acc., Lyon-Caen (Louis-le-Grand); 5e acc., Dreyfus (Louis le-Grand). *Anglais* : 4e acc., Hecht (Condorcet); 8e Oppert (Janson de Sailly).

SECONDE CLASSIQUE. — *Exercices latins* : 1er prix, Franck (Louis-le-Grand). *Thème grec* : 2e prix, Bernheim (Henri IV); 8e acc., Brunschwig (Rollin). *Version grecque* : 1er acc., Franck. *Algèbre et géométrie* : 4e acc., Franck.

SECONDE MODERNE. — *Histoire et géographie* : 6 acc., Schwartz (Janson de Sailly). *Mathématiques* : 1er acc., Schwab. *Allemand* : 1er prix, Bloch (Janson de Sailly); 2e prix, Picard (id.); 7e acc., Schweitzer (Chaptal); 8e acc., Amar (Rollin).

TROISIÈME CLASSIQUE. — *Thème latin* : 1er prix, Hemerdinger (Rollin); 1er acc., Wertheimer (Chaptal); 7e acc., Hement (Condorcet). *Thème grec* : 1er acc., Jacob (Abraham) (Rollin); 3e acc., Hemerdinger; 4e acc., Lyon-Caen (Louis-le-Grand); 8e acc., Romain (Charlemagne). *Version grecque* : 7e acc., Bloch (Louis-le-Grand); 8e acc., Gumpel (Rollin). *Histoire et géographie* : 3e acc., Alcan (Janson de Sailly); 4e Cahen (Condorcet). *Arithmétique, algèbre et géographie* : 1er acc., Hemerdinger. *Allemand* : 1er acc., Cohen, (Janson de Sailly); 5e acc., Reitlinger (Condorcet). *Anglais* : 2e prix : Rheims (Janson de Sailly); 4e acc., Lew (Janson de Sailly); 7e acc.

TOTAL : *57* nominations, dont *6* premiers prix et *5* seconds prix, chiffres supérieurs à ceux de l'an passé.

Comme on le voit, la moisson est belle et promet.

ARCHEVÊQUE ET PRÉFET ISRAELITE

Il est intéressant, pour répondre aux calomnies systématiques des feuilles antisémites qui représentent les fonctionnaires israélites comme hostiles au catholicisme et persécuteurs du clergé, de reproduire les passages suivants des lettres échangées entre le nouvel archevêque de Rouen et le préfet de la Seine-Inférieure, notre distingué coreligionnaire M. E. Hendlé.

Le prélat écrit au préfet :

Monsieur le préfet,

Les membres de l'administration ecclésiastique de Rouen m'ont dit qu'un des privilèges de ma charge nouvelle serait de trouver à la tête du département de la Seine-Inférieure un chef accoutumé à traiter les affaires mixtes avec un esprit conciliant et large. . . . .

C'est pourquoi, Monsieur le préfet, j'éprouve le désir de préluder à nos rapports en me félicitant des gages précieux que j'ai recueillis, en vous offrant l'assurance que je vous apporte des dispositions analogues . . . . . .

Et le préfet répond :

Rouen, le 7 juillet 1894.

Monseigneur,

Je suis d'autant plus confus et touché de votre lettre si bienveillante et sympathique que je me suis laissé devancer par Votre Grandeur. On ne vous a pas trompé, Monseigneur, en vous disant que, dans le département de la Seine-Inférieure, vous trouveriez un milieu et une atmosphère favorables à une politique de modération, et que nous nous sommes toujours efforcés d'éviter les difficultés ou de les résoudre, dans la mesure du possible, avec un mutuel désir de paix et de conciliation.

Correspondances Particulières

Angleterre

Londres, 22 juillet.

Il y a eu récemment un meeting des membres de l'*United Synagogue*, sous la présidence du Right Honourable Lord Rothschild. On y a décidé, à une forte majorité, que la nouvelle Synagogue Hambro serait érigée à Commercial Road, East.

— Lord Salisbury a, sur le tapis, un projet de loi



tendant à restreindre l'immigration en Angleterre. On craint qu'on ne fasse, sur nos rivages, *un tas de fumier*, pour y déverser le rebut de la population des autres pays. Opposition de la part du premier ministre Lord Rosebery, dont la clairvoyance est un sûr garant que la mesure illibérale a peu de chance de succès.

Hygiène nationale des Israélites. — Sous cette rubrique, la feuille anglaise le *Sanitary Record*, contient un article assez intéressant, signé : Conway Scott. L'auteur s'exprime ainsi, au sujet des lois hygiéniques de la Bible : «Avouons-le franchement, l'hygiène, en ce qui concerne les Israélites en général, est des plus satisfaisantes. Ils en sont redevables au code hygiénique, qu'ils ont reçu de Moïse, leur législateur, tant qu'ils s'y sont conformés. Selon l'histoire, toutes les fois qu'ils ont abandonné cette loi et qu'ils ont voulu imiter les nations environnantes, mal leur en a pris! Tant qu'ils obéiront fidèlement à leur loi hygiénique, ils seront à même de braver hardiment toute civilisation, toute autre loi, et continueront d'être physiquement et moralement le peuple le plus robuste et le plus intelligent de la terre! L'histoire des Juifs nous apprend qu'aucune civilisation ne saurait anéantir complètement une nation qui se fait fort d'obéir, implicitement, aux lois divines et naturelles ; c'est moins à la civilisation qu'il faut attribuer la destruction de la race humaine, qu'à la vie licencieuse, effrénée, de ceux qui vivent sous l'influence civilisatrice. »

— Extrait du rapport officiel sur l'immigration étrangère, et publié sous les auspices du ministre du commerce.

Quand le commerce ne va pas, le Juif étranger se délecte, soit à l'étude, soit à la discussion du Talmud, ou de toute autre littérature hébraïque.

Dans le quartier israélite (Whitechapel), habité principalement par les nouveaux débarqués — grüner — se trouve une *Hévra* — cercle israélite et oratoire, rendez-vous général des Juifs polonais-russes, et qui reste ouverte toute la journée. Les tailleurs, surtout y abondent et toutes les maisons environnantes sont encombrées de petits ateliers juifs. Lorsque l'atelier chôme, cette 'Hévra fourmille d'Israélites pauvres de tous les pays. Ils discutent, avec chaleur et force gesticulations le Talmud, que l'un d'eux lit et interprête du haut d'une chaire. Il est difficile de se rendre compte de cette double existence du Juif, dont les pensées se partagent également, entre le soin matériel et la condition de sa propre race, de son histoire, de sa littérature, et ce n'est pas chose facile de se faire une idée de la position qu'il occupe dans le domaine de l'industrie. Aussi est-il à même de survivre et de s'intéresser toute sa vie, dans des conditions qui, certes, paraîtraient intolérables au travailleur anglais. L'étude constante par de nombreuses générations de l'art de décider les cas de conscience, selon la loi rabbinique, serait, d'après les meilleures autorités, l'instrument qui a aiguisé les facultés intellectuelles du Juif et à tel point, qu'il l'a rendu un concurrent redoutable dans l'industrie en général.

A. H.

INDES ANGLAISES

Bombay, 15 juin.

Il est de règle que, le jour anniversaire de la naissance de la reine d'Angleterre, on confère des distinctions : c'est à cette occasion que, le 24 mai dernier, le titre de « Khan Bahadour » a été accordé au Dr Joseph David Borgauke, l'un de nos meilleurs médecins : le docteur est le premier des Beni-Israël qui obtienne pareille distinction.

M. et Mme Jacob Ezekiel sont de retour de leur pèlerinage en Terre-Sainte, voyage qu'ils ont entrepris par l'amour de Sion ; le meilleur accueil leur a été fait par le Dr Gregory d'Arbella, jadis médecin du Sultan de Zanzibar, aujourd'hui praticien à Jérusalem. Mme Jacob Ezekiel est la première dame des Beni-Israël qui ait visité la Ville-Sainte.

M. S.-M. Moses a été appelé au poste important de Directeur de la Banque de Bombay, en remplacement de feu M. S.-D. Sassoon.

Des classes de religion ont été inaugurées (pour la première fois parmi les Beni-Israel) et sous les auspices d'une Société qui s'est fondée à cet effet. Les cours ont commencé le 18 mai dernier et ont lieu chaque dimanche dans les locaux de la « New Synagogue ».

E. M. Ezekiel.

LES JUIFS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

Mais ce n'était pas tout que de se parer du titre d'homme de qualité. Assurément les gens du commun y étaient sensibles; mais ils n'y croyaient d'habitude qu'autant que le costume y pouvait honnêtement répondre. Des haillons imposèrent-ils jamais l'estime et la considération ? Peu à peu alors quelques jeunes gens, les « libertins », les « coureurs de mauvais lieux », tous ces « mauvais sujets » qui « entretenaient des filles », attirés par la richesse et l'élégance des grands seigneurs, se façonnèrent à leurs manières. On se mit « en conseiller », on porta des talons rouges et des « plumets » ; on endossa « l'habit à boutonnières d'or ou d'argent » et « la veste galonnée » ; puis « le chapeau sous le bras », l'épée et le couteau de chasse au côté, on s'en fut sur les promenades ou dans les ruelles « jouer le rolle de fat ». On passa petit-maître.

Porter l'épée! Il ne dut pas y avoir pour les Juifs de plus grande jouissance! Quelle revanche du mépris de tous! Quel triomphe de tant de dédains, de misères et de persécutions ! Leur costume les rehaussait dans l'estime d'eux-mêmes ; l'épée les faisait les égaux des hommes. Qui donc s'étonnera que, ne pouvant vaincre les préjugés par la sévérité de leurs mœurs, un labeur assidu, une humilité désespérante, ils aient cru trouver par là le moyen d'en avoir plus facilement raison? Il y avait certainement en eux

(1) Voir en dernier lieu le n° du 26 juillet 1894.



quelque chose de ce sentiment, à côté de la vanité et de la gloriole qui pouvaient les guider.

Dès 1752, les Juifs formèrent tout un groupe de petits-maîtres qui remplirent Paris de leurs bruyantes équipées. Les Juifs allemands y comptaient pour peu et faisaient bande à part. C'étaient Godchaux, de Nancy, le protégé de la duchesse d'Orléans, qui passait au Temple une partie de son existence; et plus tard, sous M. de Sartines, Lévy de Metz dont le frère était protégé par le Comte de Saint-Florentin. Les Juifs espagnols et portugais, naturellement plus brillants, enclins à toutes les élégances, plus raffinés, aux manières insinuantes, à la langue facile, composaient presque entièrement cette bande de « mauvais sujets ». Ils étaient au moins une vingtaine que l'amour des « vêtements magnifiques » et du port d'armes avait peu à peu gagnés : les Dalpuget, les Astruc, les Joseph Petit, les Paul, les Daguilar, tous de Bordeaux, avaient été les premiers dans cette voie nouvelle; les Ravel d'Avignon s'étaient joints à eux; puis étaient survenus Cespédès, d'Amsterdam, Elie de Perpignan, Saül et Israel Vidal, et ce de Souza qui, à lui seul, défiait tous les Anglais à Paris, au moment où la France était en lutte avec l'Angleterre. On peut imaginer l'irritation que ces jeunes fous causèrent à la police, si l'on songe que les Dalpuget étaient six, tous frères ou cousins, plus endiablés les uns que les autres; que le groupe comptait cinq Astruc et trois Ravel dont la passion des grandeurs et des plaisirs ne le cédait en rien à celle des Dalpuget.

Tous étaient des hommes jeunes, actifs, vigoureux, ardents au travail, et à qui leur commerce de banque, de bijouterie, de soieries ou de dorures, donnait un premier et solide vernis. C'était une nouvelle génération qui s'élevait, plus hardie et aussi plus sociable que celle qui, depuis quarante ans, perdue dans les bas-fonds de la population parisienne, se laissait intimider par la police, par ses menaces et par ses rigueurs. Nos petits-maîtres ne s'effrayaient plus guère de tout cela; ils avaient instinctivement conscience qu'un changement s'opérait dans la vie du peuple de France, et qu'on ne pendrait plus les Juifs, entre deux chiens, à la porte d'une Synagogue. La prison et l'exil pouvaient interrompre les joyeuses menées; mais y mettre fin, non pas. Aussi quelle que fût la rigueur des lois à cet égard, ils ne voulaient point renoncer à l'épée, marque de noblesse. L'un d'eux, Salomon Astruc, avait demandé à l'officier, comme une faveur, de garder son couteau de chasse pour « finir quelques affaires » restées en suspens; et comme on lui intimait l'ordre de se conformer aux décisions du magistrat, il répondit « qu'il quitteroit plutôt Paris que de ne point porter l'épée et le couteau de chasse ». Un autre, Jacob Dalpuget, « homme vain » disait Buhot, encourageait ses enfants et petits-enfants dans leur désobéissance à la Police, parce qu'il considérait le port d'armes comme un « privilège » appartenant à sa famille, « à l'exclusion des autres Juifs ».

Les Inspecteurs, indignés de cette audacieuse indépendance, s'efforçaient de la réprimer; mais malgré les ordres sévères qui leur étaient donnés, ils n'avaient pas facilement raison de ces nouveaux grands seigneurs. Buhot passa une partie du temps que dura sa charge à leur faire la chasse. Cela lui valut de fâcheuses aventures.

Passant sur le Pont-Neuf — c'était en septembre 1755 — il rencontra Moyse Astruc, Juif de Bordeaux, qu'il reconnut pour être venu le matin chez lui faire la déclaration de son arrivée. Ce soir-là, Moyse portait l'épée et le couteau de chasse. Buhot l'appelle et lui communique les ordres du magistrat. Comme Moyse s'était approché laissant à quelque distance « un particulier », l'exempt lui demanda le nom de son ami. C'était Semach David Dalpuget. Quoi ! Celui-là même qui était exilé, à Paris ! Buhot en restait confondu. Il lui fit signe de venir lui parler, le fit monter dans son carrosse, lui reprocha sa désobéissance, et comme Semach lui répondait « fort cavalièrement », l'officier lui signifia qu'il eût à le suivre, d'ordre du Roi. Dalpuget déclara qu'il n'en ferait rien et en même temps, « aidé de son camarade », il se saisit de la portière, sauta en bas du carosse et se sauva. Buhot put le retenir encore « par son habit de camelot brun », mais pas assez fortement toutefois, car de son prisonnier il ne lui resta entre les mains que « la moitié » de son habit « dans les poches de laquelle moitié il y avait un portefeuille contenant plusieurs papiers ».

L'exempt s'en fut chez le commissaire Chênu porter son triste trophée, il lui conta sa mésaventure, en fit dresser procès-verbal, et tous deux, mélancoliquement, se mirent à apposer les scellés tant sur le pan de camelot que sur le portefeuille de Dalpuget. Buhot ne put, de longtemps, oublier cette mésaventure.

D'ailleurs, il jouait de malheur avec ses administrés. Nous avons conté les ennuis qu'il eut plusieurs fois à leur sujet et que sa maladresse occasionna; il faillit un jour être tué en duel par l'un d'eux.

Les Juifs qui portaient l'épée devaient être naturellement tentés de s'en servir. A quoi bon une arme rivée au fourreau ? S'ils éprouvaient quelque chose de la joie exubérante qui pousse l'enfant à dégaîner le sabre qu'on lui donne en jouet, ils obéissaient aussi à un sentiment plus noble. Ils commençaient à n'être plus ces êtres humbles, soumis, qui courbaient honteusement la tête sous le geste ou l'outrage. Les « magnifiques vêtements » et le port de l'épée, en leur rendant conscience de leur dignité d'hommes, élevaient leur âme et fortifiaient leur cœur. Ce fut entre eux d'abord qu'ils firent l'épreuve de leur vaillance. Fort heureusement, les Portugais avaient la tête prompte mais non mauvaise, et les épées rentrèrent au fourreau aussi pures qu'elles en avaient été tirées.

Salomon Ravel, Israel Dalpuget, Salomon et Moyse Astruc étaient, parmi ces preux chevaliers, les plus ardents au combat. La querelle prenait naissance au café, s'envenimait, et devenait tout à coup si vive qu'on la vidait sans retard, l'épée à la main, sur le pont St-Michel, ou rue St-André-des-Arts, « au coin de celle de Mâcon », à deux pas de leur logis. Souvent le cliquetis des épées attirait le guet; nos gentilshommes rengaînaient rapidement, mais pas assez vite toutefois pour que quelqu'un d'entre eux ne restât entre ses mains. Celui-là, payant alors sa fière attitude de quelques jours de prison, pouvait faire dans sa retraite d'amères réflexions sur le courage méconnu.



Moyse Astruc semblait être un homme terrible. Cependant il n'avait rien du spadassin. Agé d'une trentaine d'années, grand et maigre, il avait une fort bonne tournure dans son « habit de camelot complet brun glacé » que relevaient « des boutons plats de fil d'argent ». Son visage mat, particulier au Juif oriental, et qu'encadrait une chevelure noire, ne manquait ni de charme ni d'expression, malgré des yeux un peu petits. La « bonne éducation » qu'il avait reçue, pas plus que sa « sincère honnêteté », ne pouvaient faire croire à des instincts bien sanguinaires. « Tête légère, mais point de vice », disait de lui Mme Lecour de Malon, sa protectrice. C'est pourtant lui qui, en 1761, faillit priver pour toujours la police des précieux services de Buhot.

(A suivre.) LÉON KAHN

DONS

Faits en faveur des Institutions religieuses et charitables pendant le mois de juin-juillet 1894.

MM. Javal et son fils Henri, trois obligations consistoriales. — Germain Goudchaux, différentes Institutions, 100 francs. — Ellissen et son fils Maurice, id., 350 francs. — Henri Deutsch, id., 100 francs. — Bernard et son fils Adolphe, id., 120 francs. — Machiels (André), id., 250 francs. — Eugène Waller, Comité de bienfaisance, 100 francs. — Léon Philippe, Refuge du Plessis-Piquet, 200 francs. — Le Dr Leven et M. Pfeifler, différentes Institutions, 1,130 fr. — Mme Veuve Léopold Cahn, id., 1,100 francs. — MM. Jules Worg et Marcel Kahn, id., 350 francs. — Paul Fould, id., 3,000 francs. — Mme Saki Kann, id., 1,000 francs. — La Société « La Loi Sacrée » pour livrets aux écoles, 250 francs. — MM. Emile et Eugène Kahn, différentes Institutions, 205 francs. — M. et Mme Paul Wallerstein, id., 500 francs. — M. le baron Adolphe de Rothschild, Comité de bienfaisance, 500 francs. — La « Deutscher Hilfsverein », id., 200 francs. — M. Jacques Spitzer, habillement d'Initiés, 100 francs. — Mme Simon Haas, Comité de bienfaisance, 500 francs. — MM. Charles Mannheim, id., 300 francs. — Bamberger, Enfants assistés, 200 francs. — Georges Halphen, Comité de bienfaisance, 200 francs. — Le Dr Eugène Cohen, différentes Institutions, 300 francs. — Le Rabbin Weiskopf et M. Sender, Comité de bienfaisance, 150 fr. — Simon (Eugène), deux habillements complets de garçon Barmitzwa. — Alexandre Oppenheim, Comité de bienfaisance, 1000 francs.

NOUVELLES DIVERSES

Le journal *le Temps* a publié à ses annonces un jugement du tribunal de Kreuzburg (Allemagne) condamnant, à la requête de MM. Martell et Cie, de Cognac, un commerçant israélite de Landsberg pour contrefaçon d'eau-de-vie.

Frapper un négociant malhonnête, rien de mieux; mais libeller une affaire dans les termes suivants : « Affaire Martell et Cie contre Mallzdorff, négociant, *de religion israélite* », cela se fait sans doute en Allemagne, mais cela détonne singulièrement dans un journal français. Nous n'incriminons pas le *Temps*, qui a dû publier l'annonce légale dans les termes où l'ont conçue les magistrats allemands. Nous regrettons seulement qu'au XIXe siècle de tels usages existent encore chez une nation civilisée comme l'Allemagne!

— M. Léon Milhaud a été élu l'un des secrétaires de la Conférence des avocats. L'un des secrétaires sortants, M. René Worms, est chargé de prononcer l'un des discours à la rentrée.

— M. Monteux a reçu le deuxième prix de violon au concours du Conservatoire.

— M. Denis Weill, juge au tribunal civil de la Seine, a été de nouveau désigné pour présider une des sections du tribunal pendant l'année judiciaire 94-95.

— Viennent de recevoir le diplôme supérieur d'ingénieur civil, les élèves suivants sortant de l'Ecole nationale des Mines : MM. Kapferer et Blum.

— Le collège Chaptal vient de fêter son cinquantenaire. A cette occasion, le directeur a remis, au nom du ministre, les insignes d'officier de l'instruction publique à l'un des professeurs, M. Charles Weill, et les palmes d'officier d'Académie à M. Berr (de la Comédie-Française), comme organisateur des séances littéraires données à l'établissement.

— M. Schwartz, élève du Séminaire israélite, qui, après une année de service militaire, y avait repris ses études, vient d'en sortir gradué Grand-Rabbin.

— *Académie de Médecine.*

M. Dieulafoy, membre de l'Académie, a fait mardi dernier une communication à ses collègues sur les travaux de notre honorable et distingué coreligionnaire M. le Dr Dembo, médecin de l'hôpital Alexandre, à Saint-Pétersbourg, concernant les différents modes d'abatage des animaux. Il a qualifié l'œuvre de M. le Dr Dembo de très consciencieuse et s'est associé à ses conclusions en faveur du mode juif, basées sur l'hygiène et l'humanité. L'Académie a écouté avec un vif intérêt le rapport de M. le professeur Dieulafoy, et s'est montrée visiblement impressionnée par la thèse qui lui était soumise.

— Nous trouvons dans le n° 4 de la *Revue de poche* la piquante anecdote qui suit :

A Hambourg, une famille bourgeoise avait invité un jour un jeune comte à dîner, en lui faisant l'affront en même temps de le placer à côté... d'un Juif. Aussi celui-ci, à table, n'existait naturellement pas pour l'aristocrate, qui était antisémite enragé, et s'en vantait. Malheureusement, il lui vint l'idée d'afficher ses sentiments en se servant de son esprit comme arme tranchante. On parlait précisément de la Turquie et des Turcs. Alors, le noble comte profita de l'occasion pour observer, en se tournant pour la première fois vers son voisin d'origine sémitique, que, sur un point, il approuvait complètement les Turcs. « Sur quel point? » se vit obligé de demander l'Israélite. « Leur mépris des ânes et des Juifs, » répondit assez haut le comte. « Quelle chance pour nous deux, alors, de ne pas y être, » riposta fort poliment l'attaqué.

Alsace-Lorraine

M. le Dr Koch a été nommé Rabbin de Durmenach, et M. Staripolsky, Rabbin à Quatzenheim, passe à Obernai.



— M. le Dr Landauer, *privat docent* et bibliothécaire à l'Université de Strasbourg, fort connu dans les cercles arabisants, a été nommé professeur honoraire.

Etranger

— M. Polacco, secrétaire d'ambassade à Londres, a été nommé ministre plénipotentiaire de l'Italie auprès de la République argentine.

— La comtesse Victorine Butler-Harmausen, à Munich, a montré récemment une élévation d'esprit et une absence de préjugés, qui ne sont pas précisément fréquents dans la noblesse allemande. Elle a envoyé à l'*Israelit* de Mayence un article où elle démontre, à la lumière des faits, l'inanité des griefs soulevés par l'antisémitisme contre les Juifs.

— Le seul journal qui se publie à Beyrout (Syrie) avait publié un récit — avec force détails émouvants — relativement à un enfant chrétien qui aurait été trouvé mort dans la maison d'un Juif de Jaffa. La censure avait biffé ce récit, qui était d'ailleurs controuvé d'un bout à l'autre. L'article parut néanmoins.

Dès que les autorités en furent informées, on fit arrêter le rédacteur en chef du journal : il aura à payer 1,000 francs d'amende, et son journal est suspendu pour un certain temps. (*Judische Presse*.)

— On procédait, le samedi 23 juin, à Gliniany (Galicie, empire d'Aulrah), à la consécration d'une église Ruthène orthodoxe qui venait d'être rebâtie. L'Archevêque-Métropolitain Sembratowicz était venu de Lemberg pour présider à la cérémonie.

La Communauté israélite représentée par son administration et le Grand-Rabbin, y avait été conviée, il occupait une place près de l'arc de triomphe. Lorsque l'archevêque aperçut le Rabbin avec le rouleau de la Loi, il alla droit à lui et le chargea de remercier la Communauté israélite de son cordial empressement, ajoutant en hébreu : « Croyant tous à un Dieu, fils d'un même père, nous devons nous aimer réciproquement et vivre en amitié », puis, s'adressant à ses ouailles, il leur dit : « Voyez comme les Israélites sont venus le jour du Sabbat, me rendre honneur et me manifester leurs sentiments cordiaux. C'est à nous de les payer de retour. »

— L'empereur d'Autriche a nommé le Dr Sigismond Adler professeur extraordinaire d'histoire d'Autriche à l'Université de Vienne. Mais une nomination plus curieuse est celle du Dr Ignace Goldziher comme professeur ordinaire à l'Université de Budapest.

Ce savant, considéré comme un grand orientaliste, est le secrétaire de la Communauté israélite.

C'est le premier professeur de l'Université de Budapest qui soit resté fidèle à la foi de ses ancêtres.

PETIT CARNET BIBLIOGRAPHIQUE

Viennent de paraître, chacune en une élégante plaquette, les belles allocutions prononcées dans leurs Temples respectifs, à la mémoire de M. le Président Carnot, par NM. les G.-R. Isaac Lévy de Bordeaux et Isaac Bloch de Nancy. Ces morceaux d'éloquence funèbre israélite méritent d'être conservés.

— Nous avons reçu la 1re livraison de la Revue Mensuelle hébraïque *Mimarach ou Mimaçérab* (de l'Orient et de l'Occident) publiée à Vienne sous la direction d'un écrivain hébraïque distingué, M. R. Braïnin (librairie A. Fanto, Vienne), et qui est consacrée à la science et à la littérature. Ce premier fascicule contient des travaux ou articles de MM. Weiss, Dr Bloch, Mandelkorn, Kauffmann-Epstein, une belle poésie de M. le professeur Joseph Halévy, Dr Hermann Schapiro, etc. Le prix de l'abonnement à cette Revue hébraïque est de 30 fr.

— Reçu également les livraisons récemment parues de la savante traduction de l'Histoire de Grætz, par P. Rabinowitz, enrichie de notes du Dr Harkavy. (Varsovie, imprimerie Alfin.)

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, Imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat



CONSISTOIRE ISRAELITE
DE PARIS
17, rue Saint-Georges
AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au ***Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges***, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.
Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

Chemin de fer d'Orléans

EXCURSIONS
AUX STATIONS THERMALES ET HIVERNALES DES
PYRÉNÉES ET DU GOLFE DE GASCOGNE
ARCACHON, BIARRITZ
DAX, PAU, SALIES-DE BÉARN
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le payement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.
Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales ci-après, du réseau du Midi, et notamment pour :
Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Lux, Salies-de-Béarn, etc.
Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.
Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.
AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Excursion à Jersey et à Guernesey
La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer, toute l'année, des billets d'aller et retour de Paris à Jersey (St-Hélier), comprenant la traversée de France à Jersey et valables pendant un mois, aux prix suivants :
I. Billets valables à l'aller et au retour par Granville. 1re cl., 70 fr. 10 — 2e cl., 49 fr. 05 — 3e classe, 35 fr. 25.
II. Billets valables à l'aller par Granville, au retour par St-Malo (ou inversement), et permettant d'effectuer l'excursion du Mont St-Michel, parcours en voiture compris dans le prix du billet.
1re cl., 78 fr. — 2e cl., 55 f. 40 — 3e cl. 40 f. 15

LV° ANNEE | N° 32. — Jeudi 9 Août 1894 | LV° ANNEE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

CHRONIQUE DE VOYAGE

UN TOUR EN HOLLANDE

Nous voici en pleine saison de déplacements, de voyages de santé ou d'agrément. Tous ceux à qui la tyrannique vie contemporaine laisse, à cette époque de l'année, quelques jours ou quelques semaines de répit, s'arrachent aux occupations et aux soucis de l'existence quotidienne et enfiévrée, et s'en vont demander à des plages renommées, à quelques grèves obscures ou à des stations thermales, qui la guérison, qui le *far niente* réparateur et, par-dessus tout, la paix de l'esprit, qui est le suprême délassement moral et physique.

L'humeur voyageuse de notre race, qui lui a été inoculée par tant d'édits proscripteurs, se manifeste surtout en été et, dans la foule des touristes qui déambulent par monts et par vaux, des baigneurs qui jouent avec les flots de Neptune ou se roulent dans les ondes bienfaisantes des sources célèbres, les Israélites figurent dans des proportions tout à fait respectables. Pour s'en assurer, on n'a qu'à visiter nos Synagogues désertes, veuves de leurs pasteurs et de leurs principaux fidèles qui, les uns et les autres, ont cédé à l'entraînement général et fui la grande ville pour les bords de la mer ou les plateaux montagneux.

A ceux de nos coreligionnaires français qui, en même temps qu'une cure d'air voudraient faire une cure de religion et purifier leur esprit des miasmes de scepticisme qu'on respire par tous les pores dans l'atmosphère délétère de nos boulevards, je conseillerai volontiers un voyage en Hollande, pays sage par excellence, tolérant et libéral par tradition — il l'a amplement prouvé aux Huguenots bannis de France et aux Juifs chassés d'Espagne — aimablement hospitalier et, ce qui ne gâte rien, suffisamment original et pittoresque pour intéresser les plus blasés et distraire les plus moroses. Leurs goûts artistiques trouveront largement à se satisfaire dans des visites aux musées peuplés de chefs-d'œuvre, et leurs sentiments religieux gagneront en vivacité et en ferveur au spectacle réconfortant de la robuste piété, de la foi ardente dont sont si fortement pétries ces belles Communautés néerlandaises, au contact de ces populations inébranlablement attachées aux formes antiques de leur culte.

Cette excursion, que je prends la liberté de leur recommander et qui est fertile en découvertes dans le domaine infini de la foi, je viens de la faire. Encore sous le charme des fortes impressions éprouvées en chemin, je vais prendre la liberté de les noter pour l'édification de mes lecteurs. Il ne s'agit, bien entendu, que d'impressions d'ordre israélite, les seules que le caractère de ce journal autorise, les seules, d'ailleurs, qui présentent de l'intérêt pour la plupart

de nos coreligionnaires. La provision que j'ai rapportée est assez copieuse pour fournir matière à quelques chroniques, et assez suggestive pour susciter çà et là d'utiles réflexions et de piquantes comparaisons.

En route donc pour la Hollande. Tandis que le train file à toute vapeur à travers les prairies uniformément vertes, uniformément plates et pittoresquement coupées de cours d'eau, paysage qu'animent de leurs ébats des troupeaux de plantureuses vaches et de moutons dodus, et qu'égayent de leur rotation les ailes d'innombrables moulins ; pendant que mes compagnons de voyage, plongés dans l'étude de leurs *Guides*, se préparent à donner à leur admiration des airs savants, *docti cum libro*, je me remémore le glorieux passé de ces Communautés néerlandaises, dont les *Marranes* d'Espagne et de Portugal jetèrent les premiers fondements, et auxquelles ils donnèrent aux XVIe et XVIIe siècles tant de lustre.

Il me semble les voir, ces nouveaux chrétiens, obstinés, en dépit des apparences que des circonstances implacables leur imposaient, dans la foi de leurs pères, ayant hâte de jeter le masque qui leur brûlait le visage et mortifiait leur cœur ardemment juif ; il me semble les voir, fuyant clandestinement la patrie marâtre qui violentait leur conscience et les concitoyens qui jalousaient leur intelligence et leurs hautes capacités, prenant passage sur de frêles esquifs et abordant enfin les côtes hospitalières de la Hollande. Ce pays, qui venait de secouer le joug pesant de la domination espagnole, ne pouvait que faire le meilleur accueil à ces victimes de l'intolérance castillane. C'est à Middlebourg et à Emden que les premiers immigrants atterrirent. Errant à l'aventure dans cette dernière ville, ils aperçurent, raconte-t-on, des caractères hébraïques peints sur une boutique. Ils ne savaient plus lire l'hébreu ; mais la vue des signes sacrés, dont le sens leur échappait, réjouit leur cœur resté fidèle à la foi de Moïse. Ils se firent connaître à leur coreligionnaire — il s'appelait Ouriah Lévi — et le supplièrent de les aider à revenir au Judaïsme. Deux mille cinq cents Israélites rentrèrent ainsi dans l'Alliance d'Abraham. Une colonie s'établit bientôt sous la direction de Jacob Tirado à Amsterdam, dont la gloire commerciale naissait, et que les nouveaux venus Juifs, intermédiaires habiles, rompus au négoce, en relations avec leurs frères du Brésil et des autres Colonies, devaient porter par leur activité toujours en éveil, leur esprit hardi d'entreprise, à un si haut degré de développement. La jeune République hollandaise comprit bientôt quel appoint de prospérité, quelle source de richesses ces Juifs étaient pour son commerce, pilier de sa puissance maritime, et elle prodigua à ces épaves de l'orgueilleuse Péninsule ibérique les marques de la plus touchante sollicitude, et leur accorda le bien le plus cher, inestimable, la tolérance religieuse. L'ouverture de deux Synagogues, *Beth-Jacob* et *Nevé-Schalom*, fut autorisée. Le courant d'immigration juive prit de grands développements, et Amsterdam vit se reconstituer dans ses murs ces illustres familles israélites d'Espagne et de Portugal, les Belmonta, les Pereyra, les Abohab et tant d'autres qui, soit dans les hautes fonctions, soit dans la science et les belles-lettres, soit dans la Banque, avaient contribué à la gloire de leur pays.

C'est d'Amsterdam que partit Manassé Ben Israël, ce vaillant et savant champion de la cause juive, pour l'Angleterre qu'il devait, grâce aux efforts patients d'un rare esprit politique joints à de merveilleux dons d'éloquence, faire rouvrir à ses coreligionnaires. Plus tard, des Juifs de Pologne, fuyant la persécution des Cosaques, venaient à leur tour s'établir à Amsterdam et dans les autres villes où les avaient précédés leurs frères du rit portugais, et formèrent des Communautés distinctes.

Quelle chose curieuse pourtant et où se retrouve la main de la Providence ! De ces nouveaux chrétiens, jetés par la tempête de l'intolérance sur les côtes de la Hollande, sortirent des Communautés dont la ferveur et l'attachement aux traditions israélites pouvaient servir de modèle. Ce sont des baptisés qui firent souche de Juifs, dévots entre les dévots !

Considérés, assurés de la protection des lois et des pouvoirs constitués, entourés de l'affection des habitants, les Juifs de Hollande ouvrirent, sur les rives de l'Amstel, un nouveau foyer de science juive. La création d'imprimeries, remarquables par la beauté de leurs types, aida puissamment à la diffusion des lettres hébraïques. Amsterdam mérita le nom de Jérusalem nouvelle, et les autorités rabbiniques de cette ville donnèrent le ton à tout le Judaïsme européen. De tous les pays on sollicitait leurs avis sur les questions religieuses. Uriel Acosta se brisait contre leur puissance devant laquelle un Baruch Spinoza devait s'humilier. Ce fut l'apogée et la Hollande israélite inscrivit pendant deux siècles les plus belles pages dans les fastes du Judaïsme moderne.

Tels furent les antécédents brillants de ces Communautés juives des Pays-Bas que je venais visiter. Un passé aussi glorieux pèse lourd sur les épaules. On verra que, pour si écrasant que soit ce fardeau d'honneur, nos coreligionnaires de Hollande sont loin d'y succomber, et qu'ils parviennent à soutenir dignement cet illustre renom, œuvre patiente de plusieurs générations.

Une sommaire promenade dans Amsterdam suffit à ruiner deux préjugés tenaces qui se sont logés dans bien des esprits et contribuent à entretenir deux détestables passions humaines : l'envie et la jalousie. J'engage vivement ceux qui soutiennent imperturbablement que tous les Juifs sont riches, nagent dans une insolente prospérité, à faire un petit tour dans les quartiers israélites d'Amsterdam. Ils verront, dans de misérables ruelles où l'air et la lumière ont peine à se frayer un passage,

bordées de hautes étroites et sombres masures, percées de fenêtres à guillotine, des milliers d'Israélites loqueteux, minables, portant vieillards et enfants, hommes et femmes, le stigmate de la souffrance, et qui vivent, ou plutôt essayent de vivre avec quelques centimes par jour, gagnés, Dieu sait, au prix de quelles peines.

Il y a une population israélite de 50,000 âmes environ à Amsterdam. La moitié au moins, sinon davantage, se traîne dans la misère, connaît l'anxiété du morceau de pain et les affres des privations, et donne au préjugé de richesse, perfidement entretenu dans les masses, un cruel mais catégorique démenti. Et si l'on songe qu'il n'est pas rare de voir à Amsterdam des familles de douze et même quinze enfants, on se représente aisément le dénuement effroyable de ces asiles de l'infortune!

Et l'autre préjugé qui montre les Israélites répugnant aux travaux manuels, aux petits métiers, aux professions pénibles, n'y est pas moins contredit. Tous les corps de métiers comptent, à Amsterdam, de nombreux ouvriers israélites. S'ils sont à peu près les seuls dans les tailleries de diamant, où leur habileté de mains est légendaire, on les rencontre dans des ateliers moins rémunérateurs. Le prolétaire israélite n'est point un mythe à Amsterdam. C'est par milliers qu'on dénombre les ouvriers appartenant au Judaïsme. La corporation des portefaix, des commissionnaires, en compte également un nombre considérable, et ce n'est pas une des moindres surprises de l'Israélite étranger débarquant dans cette fourmillère, de frôler à chaque pas, dans la rue, des coreligionnaires de condition si modeste, d'avoir recours à leurs services infimes. C'est un Israélite qui vous offre des allumettes; c'est un autre qui crie les journaux, un autre qui cire vos bottines, un autre porte votre valise; un autre qui, auprès d'une borne, repasse les couteaux, etc. Le *populo* est, en majeure partie, juif. Il en est de même assurément dans toutes les grandes cités de Pologne, de Russie, de Galicie et d'Orient. Et pour un Juif capitaliste, ayant hôtel, objets d'art, équipages, valets dorés sur toutes les coutures, et tous les signes de l'opulence, que de coreligionnaires réduits aux plus basses corvées pour se procurer l'indispensable morceau de pain!

La Communauté d'Amsterdam ne nous rend pas seulement cet immense service moral de réduire à néant d'odieuses préventions. Elle nous offre le réconfortant spectacle d'une vie israélite étonnamment intense, qui circule d'un bout à l'autre de la cité, avec des pulsations plus fortes, des vibrations plus fiévreuses à certains carrefours, principalement dans le quartier habité par nos coreligionnaires.

Une remarque, c'est que l'Israélite à Amsterdam vit beaucoup au dehors. A chaque pas, dans la rue, vous croisez des figures de coreligionnaires. Passants affairés ou badauds, la plupart ont la physionomie juive. A Jérusalem, lors des pélerinages, on n'en rencontrait certes pas davantage sur les voies qui grimpaient à Sion.

On m'avait vivement recommandé, si je voulais me rendre compte de l'activité religieuse qui règne dans Amsterdam et qui déborde dans les rues, de passer un samedi à Amsterdam. J'ai suivi le conseil excellent pour l'observateur qui gîte dans tout journaliste, mais le Sabbat — là-bas — a une veille fort occupée qui est le vendredi, et qui pour son animation extérieure ressemble au jour qui, dans nos pays, précède le 14 Juillet avec les drapeaux en moins, mais les poissons en plus, la denrée nationale après le fromage. Mais ce piquant tableau de mœurs judéo-holladaises mérite d'être mis en lumière. Après les peintres illustres qui s'y sont essayés, on nous permettra d'y aller de notre petit croquis à la plume.

H. PRAGUE.

(*A suivre.*)

DÉLIT IMPUNI

Monsieur le Directeur,

En vous remerciant de la citation que vous avez bien voulu faire d'un passage de la *Polémique*, je tiens à vous dire que je ne regrette pas comme vous « l'ancien délit ou crime d'excitation à la haine et mépris d'une *classe* de citoyens » par la raison que le délit ainsi défini n'a jamais existé. L'article 7 du décret du 11 août 1848 (abrogé depuis) punissait de 15 jours à 2 ans de prison quiconque par imprimés, gravures, etc., etc. « aura cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris ou la haine des *citoyens* les uns contre les autres ». L'article ainsi formulé était d'une élasticité qui le rendait applicable ou inapplicable, au gré des juges et au hasard des circonstances.

L'introduction du mot *classe* dans l'article sans préjudice d'autres limitations, permettrait de le faire revivre. Car qui serait assez léger pour ne pas voir que ces insultes préméditées, ces gravures ignominieuses, ces papiers barbouillés d'encre sanguinolente, ces *haros*, ces clameurs frénétiques, toutes ces armes empoisonnées dirigées contre les Israélites, en tant que race ne soient pas des excitations au massacre de quiconque porte ce nom devenu odieux à certains mauvais cœurs, sans doute par le souvenir des persécutions qu'au nom du cléricalisme on a dirigées contre ces frères? Ne laissons pas croire à l'étranger que nous avons emprunté les mœurs des Annamites et faisons une loi pénale.

Veuillez recevoir, etc., etc.

PEYRE-COURANT

La Schechitah devant l'Académie de médecine

Comme nous l'avons sommairement annoncé dans notre précédent numéro, l'Académie de médecine a eu à s'occuper, dans sa séance du mardi 31 juillet,



de la *Schechitah*. C'est notre coreligionnaire le Dr Dembo, le champion vaillant et tenace du système traditionnel d'abatage israélite qui, par la publication de son livre (1), a appelé l'attention du savant aréopage sur une question que les Sociétés protectrices d'animaux ont discutée avec une passion plus ou moins scientifique.

L'Académie de médecine s'est associée aux conclusions si logiquement déduites de M. le Dr Dembo, et elle a proclamé par son vote l'innocuité d'un système d'abatage battu en brèche avec un parti pris évident d'antisémitisme. C'est une belle victoire pour M. le Dr Dembo, qui s'est consacré avec une ténacité et une abnégation à toute épreuve à l'élucidation de ce problème de physiologie vétérinaire, et il a droit à la reconnaissance émue de tout Israël, menacé dans l'exercice d'un de ses plus importants rits.

Voici le compte rendu publié par le *Bulletin de l'Académie de médecine* sur la partie de la séance où la question a été débattue :

III. Sur un ouvrage de M. le Dr DEMBO, Médecin de l'hôpital Alexandra à Saint-Pétersbourg, relatif à l'*Etude comparée des diverses méthodes d'abatage des animaux de boucherie*, par M. DIEULAFOY.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un rapport sur l'ouvrage que j'ai présenté mardi dernier au nom de M. le Dr Dembo.

Dans cet ouvrage sont étudiés les différents procédés d'abatage des animaux de boucherie.

M. Dembo, élève de Vulpian, n'est pas un inconnu pour nous, il s'en faut; l'Académie n'a pas oublié l'intéressante communication qui lui fut faite en janvier 1883 par Vulpian, au nom de M. Dembo, qui avait découvert et placé les centres nerveux de l'utérus à la partie supérieure du vagin.

Dans son travail actuel, travail qui a demandé à son auteur plusieurs années de recherches et de laborieux efforts, M. Dembo a étudié, au point de vue humain et au point de vue hygiénique, les différents modes d'abatage des animaux de boucherie.

On sait que plusieurs modes d'abatage sont en usage, plus ou moins usités suivant les pays.

Les méthodes d'abatage avec étourdissement préalable et saignée consécutive sont très répandues. L'abatage par la massue, par le marteau, par le merlin français, le masque Bruneau, le masque-revolver, l'énucage sont successivement étudiés par M. Dembo.

Qu'ils s'agisse de l'étourdissement par coups de massue, ou par coups de marteau assénés sur la tête de l'animal, ces procédés, au point de vue humain, sont défectueux.

Des milliers d'observations ont permis à M. Dembo de formuler les conclusions suivantes : C'est l'exception et non la règle qu'un bœuf soit étourdi du premier coup de massue. Tomberait-il au premier coup, cela ne prouverait nullement qu'il ait perdu toute sensibilité, puisqu'on en voit qui, après le troisième ou quatrième coup de massue, se relèvent en pleine connaissance et manifestent leur douleur par des mugissements. La statistique des observations faites dans différents abattoirs de l'Europe prouve qu'il faut en moyenne cinq à six coups de massue pour étourdir complètement un bœuf, ce qui porte à 12 à 15 secondes environ la durée de torture de l'animal. Et ces chiffres sont bien souvent dépassés.

Les autres systèmes d'abatage au moyen du « merlin », à Paris, au moyen de la « pole-axe » à Londres, présentent les mêmes inconvénients; le supplice pour l'animal est souvent long et atrocement douloureux.

M. Dembo a consacré un travail tout personnel à l'énucage. Le procédé de l'énucage consiste à introduire dans l'interstice occipito-atloïdien (l'animal ayant la tête a baissée et fixée) un couteau long et effilé destiné à sectionner le bulbe et à produire la mort immédiate de l'animal. Mais la pratique ne répond pas à la théorie. Après le coup de couteau, l'animal tombe, mais il ne meurt pas; pour l'achever il est nécessaire de promener plusieurs fois le couteau dans la plaie, de façon à dilacérer le centre médullaire. Cette manœuvre est souvent longue et très douloureuse.

M. Dembo a fort bien expliqué pourquoi cette méthode par l'énucage est défectueuse : il a fait congeler la tête et la nuque de bœufs tués par énucage et la dissection des parties lésées par le couteau lui a prouvé que ce n'est pas le bulbe rachidien qui est atteint par le couteau, c'est la moelle épinière : « La configuration de l'atlas et ses rapports avec l'occipital sont tels, chez le bœuf, qu'on ne peut pas atteindre le bulbe, le couteau étant dirigé d'avant en arrière, direction imposée par le procédé opératoire. » En résumé, par l'énucage l'animal tombe parce que les faisceaux nerveux moteurs sont sectionnés, mais la sensibilité consciente reste intacte et les douleurs provoquées par la dilacération des faisceaux sensitifs est des plus vives.

A ces différents procédés M. Dembo oppose l'abatage de l'animal par section des vaisseaux du cou. Par ce procédé beaucoup moins douloureux et beaucoup plus rapide que les procédés préalablement cités, l'hémorragie est tellement abondante que l'animal perd connaissance et toute trace de sensibilité a disparu en un espace de temps qui n'excède par trois à cinq secondes. Ce dernier point a été spécialement étudié par M. Dembo dans un rapport fait à la Société de médecine de Saint-Pétersbourg en 1892.

Après avoir établi par l'observation et par l'expérience que la méthode par section des vaisseaux du cou (ou méthode juive) est la moins douloureuse, la plus rapide et la plus humaine, M. Dembo étudie la question au point de vue hygiénique.

Chez l'animal mort le sang s'altère rapidement; par conséquent la viande se corrompt d'autant plus vite qu'elle renferme plus de sang. Donc le meilleur mode d'abatage est celui qui laisse dans les tissus la moindre quantité de sang. Ce mode d'abatage c'est la section immédiate des vaisseaux du cou; c'est le procédé employé par les Juifs; il produit une saignée plus rapide et plus complète que les autres procédés qui consistent à ne pratiquer la saignée qu'après avoir assommé l'animal. Ce fait a été démontré scientifiquement par Koch et Filchne, par Wittkowsky; mais cette importante question d'hygiène a été reprise par M. Dembo qui, à la suite d'expériences nombreuses et variées, a formulé les conclusions suivantes :

La saignée est plus complète par la méthode juive parce que pendant toute la durée de l'agonie les centres vasomoteurs restent intacts; au contraire, quand on tue les animaux par lésion de l'encéphale, l'hémorragie est minime puisque la lésion nerveuse provoque la paralysie vasculaire et, par suite, une stase de sang dans les vaisseaux.

L'issue rapide et abondante du sang et les convulsions épileptoïdes qui surviennent à la dernière période de l'hémorragie, favorisent la production de l'acide lactique et agissent sur le phosphate de chaux et le transforment en lactate et en phosphate acide de chaux. Ce dernier corps entrave le développement des microorganismes, retarde la formation des produits de la putréfaction (ptomaïnes, toxines) et rend la viande savoureuse.

Tel est, en résumé, l'important travail de M. le Dr Dembo. Au point de vue humanitaire et au point de vue hygiénique, il tend à résoudre un problème de premier ordre et des plus controversés.

Il n'entre pas dans mes attributions de rapporteur de formuler des conclusions personnelles sur un travail qui a déjà reçu, en d'autres pays, et notamment en Allemagne, de hautes

(1) *L'abatage des animaux de boucherie, étude comparée des diverses méthodes*, par le Dr J. O. Dembo, médecin de l'hôpital Alexandra à Saint-Pétersbourg. Paris, librairie Félix Alcan, 1894.



approbations, mais il m'a semblé qu'il y avait lieu d'attirer tout spécialement l'attention de l'Académie sur un sujet qui touche à la fois à deux grandes questions d'hygiène et d'humanité.

Votre Commission vous propose donc d'adresser des remerciements à M. le Dr Dembo et de déposer son travail dans les Archives de l'Académie. *(A suivre)*

INSTRUCTION PUBLIQUE

Lauréats israélites des lycées et collèges

Voici les noms, par lycées, des élèves israélites le plus souvent nommés :

LYCÉE CONDORCET : Ascoli, Haarbleicher, Cahen, Alfred Lévy.Mantoux, Moyse, Salomon, Citroën. Koch, Hollander, A. Lévy, Cohen, Weiss, Seligmann, Mantoux, Bernstein, Kaufmann, Dreyfus, Bloch, Trèves, Ochsé, Helbronner, Weissmann, Reitlinger, Cahen, Bing, Lippmann, May, Hément. Dreyfus, Picard, Aron, Weill, A. Bloch, Goldschmidt, Bloch, Schwob, Seligmann, Michel Lévy, Haas, Weill, Rueff, Meyer-Sée, Schillio, Pereyra, Fernberg, Bloch, Wahl, Lévy, Gompel, Weill, Reichenbach, Halphen, Dreyfous, Falk, Hirtz, Oulmont, Samuel, Bédarrides, Franck, Reinach, Haas, Kugelmann, Cohen, Hirschfeld, Gugenheim, Stetten, Bollack, Bloch, Meyer-Sée, Dreyfus, Van Praag, Samuel. Bloch, Wormusc. Lbsohn, Blum, Worms, Kahn, Deutsch, Weill, ete, etc.

LYCÉE CHARLEMAGNE : Prix d'honneur et Prix Cohin à l'élève Armand Schmoll (Philosophie), Bloch (seconde), Hirsch, Meyer, Heymann, Weill, Marcel Lévy, Bloch, Lévy, Keim, Wertheimer, Gugenheim, Rosenzweig, Salomon, Mayer, Marx, Sommer, etc.

LYCÉE LOUIS-LE-GRAND : Prix Audier à l'élève Bloch, Caen, Lazard, Ziwy, G. Cahen, Dreyfus, A. Cahen, Heller, Neu, Schnerb, Lyon-Caen, Dreyfus, Hesse, de Rothschild, Alphen, Lyon-Caen, Dreyfus, etc.

LYCÉE HENRI IV : Salomon. Weill, May. Waltz, Georges Bernheim, Albert Bernheim, Jakowski. Rolle, Kaan, Sommer, Caen, Heumann, Lévy, etc.

LYCÉE JANSON DE SAILLY : Klotz. Alfassa, Weisweiller, Neuburger, Zivy, Lévy, Picard, Bernheim, Rottenstein, Istel, Bloch, Jacob, Worms, Schwartz, Wolf, Alcan, Dreyfus, Reims, Cohen, Cahen, Lew, Mayer, May, Schuster, Sourdis, Picard, Lévy, Wormser, Mayer, Maduro, Trèves, Franck, Gompel, Heymann, Giacomo. J. Tedesco, Strauss, Neuburger, Cahen, Debré, Baer, Gompel, Dreyfus, Kopenhague, Mendelssohn, etc.

LYCÉE SAINT-LOUIS : Henri Jacob, Dreyfus, Cahen, Uhry, Salomon, Dreyfus, etc.

LYCÉE MONTAIGNE : Lévy, Marcel Dreyfus, Bloch, Kahn, Dreyfus, Alphen, etc.

LYCÉE LAKANAL : Isaac, etc.

LYCÉE VOLTAIRE : Bloch, Ulmann, Blum, etc.

COLLÈGE ROLLIN : Lévy, Numès, Ebstein, Brunswick, Mook, Gerson, Jaoul, Hemerdinger, Samuel, Hirtz, Cahen, Gumpel, Lévy, Weill, Kahn, Rosenberg, Joseph Weiskopf, Eisenmann, Cahen, Van Laar, Edinger, Coblentz, Blum, etc.

COLLÈGE CHAPTAL : Weill, Schwob, Ahrweiller, Lévy, Bernheim, etc.

LYCÉE HOCHE (Versailles) : Halphen, Siegel, Lévy, etc.

Erratum. — A ajouter à la liste des lauréats israélites du Concours général publiée au dernier numéro le jeune Jacob (de Quimper) qui a obtenu le 8e accessit (classe de philosophie).

INSTITUTION SPRINGER.

La distribution des prix de l'institution Springer a eu lieu le lundi 30 juillet, sous la présidence de M. A. David, président de l'Association des anciens élèves. Après l'allocution d'usage, prononcée par M. Engelmann, l'un des directeurs, et un discours fréquemment applaudi de M. le Président, lecture a été faite du Palmarès.

Le prix de l'Association a été décerné à l'élève R. Daverne, de la classe de mathématiques spéciales, et la médaille d'honneur à l'élève Georges Hourbette, de la classe de mathématiques élémentaires.

Les lauréats les plus fréquemment nommés sont :

Dans la division du lycée Condorcet et du collège Rollin (math. spéciales) :

Marcel Ascoli (2 prix, 2 accessits et 2 mentions), Armand Cahen (1 prix, 4 accessits et 1 mention), Alexandre Polack (2 prix et 1 mention).

Dans les cours de l'intérieur (math. élémentaires) : E. Beer, G. Hourbette et J. Jaudel. — 1er cours (préparatoire au baccalauréat de l'enseignement moderne, 1re partie) : A. Bloch, Gordon. E. Lévy, H. Polack, Séligmann, G. Stodel, Weill. — 2e cours : Aron, G. Ascoli, G. Bigard, Blum, Bolsé, Lehmann, Gaston Lévy, Willard. — 3e cours : Attias, M. Brunschwig, Cerf. Feuchtwanger, Hirsch, Nordmann, E. Popper. — 4e cours A : P. Brunschwig, Cohen, Isaacs, Karkoff, Khan, Schiller, Schuhl. — 4e cours B : E. Arbib, G. Bigard. Fubini, Hertz, G. Lévy, G. Montefiore, G. Popper, A. Salmon. — 5e cours : Léon, G. Montefiore, E. Muller, G. Rosenwald, A Rothschild. — 6e cours : E. Dreyfus, G. Rosenwald, E. Arbib, J. Popper, Clergue, Muslachi.

Classe enfantine : A. Daub. M. Engelmann et E. Wiener.

La rentrée des classes est fixée au mercredi 3 octobre.

LES JUIFS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

En passant sur le Pont St-Michel à trois heures de l'après-midi, l'exempt rencontra Astruc, l'épée au côté, sur la porte du café Dauphin. Buhot s'approcha de lui et lui demanda pourquoi, après avoir été arrêté une fois déjà comme ayant contrevenu aux ordres du magistrat, il continuait à porter l'épée et le couteau de chasse malgré la défense qui lui en avait été faite? Astruc lui répondit d'un ton menaçant : « Allez vous faire f....; je n'ay point de compte à vous rendre; laissez-moi tranquille ». Cette réponse, faite « hautement en présence d'une vingtaine de Juifs », indigna Buhot, qui déjà se sentait « suivi d'une po-

(1) Voir en dernier lieu le n° du 2 août 1894.



palace nombreuse ». Il fit donc « de nouvelles représentations à Moyse tout en l'accompagnant jusqu'auprès de l'Eglise St-Séverin ». Mais Astruc, supportant mal l'apostrophe et l'insistance de Buhot, laissa éclater toute sa mauvaise humeur et lui cria : « F...-moy le camp, J... F...; ou je te ... mon épée au travers du corps ! »

Ses menaces furent bientôt suivies d'effet et le malheureux se porta sur Buhot l'épée haute. Surpris par cette brusque attaque, l'exempt se jeta de côté, tira son arme et fut assez heureux pour pouvoir parer les premières bottes. Le duel s'engagea alors, et continuait assez nerveux de part et d'autre, lorsqu'un exempt de robe courte, Hébert, attiré par le bruit des épées, s'approcha et, reconnaissant Buhot, lui prêta main forte. Astruc fondit alors sur lui ; mais Hébert et l'Inspecteur unissant leurs efforts, poursuivirent vigoureusement leur adversaire jusqu'au cloître St-Benoît. Astruc, se sentant perdu, rompit et se réfugia dans une maison attenante à l'église. Hébert, fier de sa victoire, s'était emparé de la porte cochère ; il s'écria « qu'il était aisé de l'avoir », qu'il fallait envoyer chercher la garde, un commissaire, etc. Mais Buhot, qui connaissait les Juifs, répondit avec assurance « qu'il sçauroit bien l'avoir chez lui »; et jugeant inutile de l'arrêter dans cette maison, remercia l'exempt de son assistance et se retira.

L'affaire était grave. Elle ne touchait pas seulement Moyse Astruc ; elle pouvait encore avoir les suites les plus funestes pour les Juifs de Paris. Buhot et Hébert prétendaient en effet dans leurs rapports que « plusieurs jeunes gens de cette nation, indociles, libertins et naturellement séditieux », avaient « formé le complot » d'agir comme Astruc lorsqu'on se présenterait pour les arrêter.

Le lieutenant de Police, furieux de cette aventure, proposa au comte de Saint-Florentin les plus rigoureuses mesures. Il fut d'abord question de délivrer un « ordre général » pour autoriser Buhot à arrêter tous les Juifs qu'il trouverait portant l'épée. Puis la décision fut jugée insuffisante. L'exempt a été « vivement insulté » ; il y a sédition ; seule une Ordonnance du roi, affichée à tous les carrefours, pouvait réparer l'injure, assujettir les Juifs à la règle et les contenir. Quant à Astruc, ordre fut donné de le mener à Bicêtre : « il le mérite bien », ajouta M. de Sartines.

Mais Astruc s'était enfui. On le cherche à Rouen, à Orléans, à Tours, à Lyon, à Bordeaux. On envoie son signalement de tous côtés. Pendant ce temps Mme Lecour de Malon, qui s'intéressait à lui dans des vues religieuses, intervient en sa faveur, appelle à l'aide la Sœur de Bethisy, Abbesse de Panthemont, apprend la retraite de son protégé et, sur les conseils de « M. de Paradis », secrétaire à la Police, obtient de lui qu'il se constitue prisonnier. Astruc, se rendant à merci, fut au Petit-Châtelet où on l'écroua. Quinze jours s'étaient écoulés ; l'irritation causée par ce duel audacieux s'était calmée ; on lui épargna Bicêtre. Un mois après il était relâché.

Cet incident qui, un instant, avait pris de si grandes proportions n'eut pas d'autre suite, et les petits-maîtres continuèrent à promener leur épée et leurs talons rouges sur le pavé de Paris.

CHAPITRE IV

—

MŒURS DU TEMPS

—

Ces « petits Juifs » se trouvaient merveilleusement à l'aise dans leur nouvel état; mais leur exemple fut peu suivi. Ils faisaient exception dans la « nation ». Les Juifs, pris dans leur ensemble, ne demandaient que l'obscure tranquillité, avides de sécurité et de travail. Si, parmi ceux qui venaient à Paris, il s'en trouva qui ne furent pas exempts de reproches, combien d'autres conquirent l'estime et souvent même la considération ! Et vraiment ils y avaient grand mérite, car au contact de cette société du XVIII[e] siècle, où les notions les plus pures étaient perverties, on pouvait dire, en dépit de défaillances passagères, qu'ils gardaient intacts ces sentiments traditionnels de religion et de famille qui avaient fait jusque là leur force et leur honneur.

C'est même un spectacle à la fois piquant et d'une moralité instructive que la façon dont ils étaient traités par ceux-là mêmes qui auraient dû être les derniers à s'en plaindre. Chacun, à l'exemple des policiers, se faisait juge de leurs actes et de leur conduite, condamnant impitoyablement en eux ce qu'il se gardait bien de trouver répréhensible pour lui-même.

« Les Juifs ne sont pas des gens qu'on doive ménager, disait le sire de Heusse des Cotes. Ils ne méritent aucun égard. Ils ne sont pas citoyens dans l'Etat... », et pour tout dire en un mot, « ce sont des usuriers par état, par système, par religion..... »

Usuriers ! le mot était bien vite dit, et on ne se lassait pas de le redire. C'était chose si naturelle d'accuser les Juifs de brocantage et d'usure ! Peu importaient les conditions dans lesquelles ils vivaient, les entraves mises à leur commerce, l'exclusion prononcée contre eux dans toutes les corporations de métiers, et qui les contraignait aux basses professions ! Quelque indigne qu'on fût, c'était eux les parias, les misérables, les voleurs. Usuriers, cela disait tout. Ce que ce mot résumait de mépris, de jalousie, de haine, le long martyrologe des Juifs pouvait seul le rappeler.

Mais qu'étaient-ils eux-mêmes ceux qui couvraient les Juifs d'un pareil opprobre?

On a trop souvent dépeint les mœurs du XVIII[e] siècle, la dépravation dans laquelle la Société était tombée, et les passions violentes qui l'agitaient sous une apparence souriante et pleine de grâce, pour que nous refassions ce tableau après tant d'autres. Maisons princières, noblesse de robe ou d'épée, bourgeois, négociants, soldats, fonctionnaires publics, tout était déréglé, tout était perverti. Law était arrivé à l'heure favorable. — A son appel, les sentiments les plus mauvais de la nature humaine s'étaient éveillés : la fureur du jeu et de l'enrichissement, la cupidité, l'âpre recherche des jouissances promptes, s'étaient données un libre cours, et toute la Société parisienne s'était jetée à sa suite dans les spéculations les plus folles L'année 1719, disait un Juif de cette époque, « fut l'année des enchantements en laquelle la fureur des négociations fut une maladie dont personne ne s'exempta ».

Les conséquences de ce déplorable entraînement

se firent sentir durant tout le XVIIIe siècle. Les uns, qui s'épouvantaient de la ruine et de la misère, se dépouillèrent de tout, bijoux, nippes, hardes, souvenirs et joyaux de famille, pour soutenir leur rang ou entretenir un luxe vain; les autres, qui avaient pris goût à l'agiotage, se lancèrent dans des affaires d'argent, des entreprises commerciales, pour réparer les brèches faites à leur fortune ou augmenter leur bien.

En ce pressant besoin d'argent, on se tourna vers quiconque pouvait avoir une apparence de fortune; on s'adressa au Juif, entre tous autres; on le prit pour courtier; on se l'associa; on fut de moitié dans ses combinaisons. Il ne put résister ni aux flatteries des grands, ni aux sollicitations des petits. Il lui sembla que les barrières morales et matérielles qui le séparaient de la Société allaient tomber tout d'un coup. On fit tout pour lui en donner l'illusion. On le ménage, on le caresse, on le choie; « tout Juif qu'il est » on le proclame « honnête homme ». On spécule avec lui — et sur lui —, quitte à le traiter d'« indigne voleur », lorsque survient la mauvaise fortune.

Quel cortège étrange que celui que les Archives de la lieutenance générale de Police font défiler devant nos yeux! Nobles et manants, bourgeois et dames de qualité, valets et seigneurs, se coudoient, se heurtent à la porte des marchands d'argent, pour avoir quelque avance, ou solliciter un prêt qu'on court jeter dans la fournaise du banquier anglais. Mais ce n'est plus déjà la rue Quincampoix avec ses enthousiasmes, ses espérances et son vaste horizon doré. La foule s'est éclaircie, la confiance s'est ébranlée; les plus prudents, commençant à *réaliser*, ont donné l'alarme, tandis que — plus téméraires ou plus aveugles — les autres hésitent, ne croyant pas à une catastrophe imminente.

(A suivre.) LEON KAHN

NOUVELLES DIVERSES

Dans la relation des cérémonies funèbres qui ont eu lieu sur tous les points du territoire à la mémoire du regretté Président Carnot, nous avons fait deux omissions que nous tenons à réparer. Nous devons, en effet, une mention spéciale au service célébré à Vesoul le 1er juillet par l'honorable M. le Grand-Rabbin Schuhl avec le cérémonial prescrit. Le même jour, dans l'après-midi, M. le Grand-Rabbin se transportait à Luxeuil, où il présidait le service, dans la Synagogue, qu'honoraient de leur présence le Conseil municipal et un certain nombre de fonctionnaires. D'ailleurs un service analogue avait lieu le même jour dans toutes les Communautés du ressort. Au temple israélite de Nîmes, tendu de noir et illuminé comme aux jours des grandes solennités, à l'heure même où à Paris avaient lieu les funérailles, un service funèbre réunissait tous les membres de la Communauté dans un même hommage à la mémoire du chef de l'Etat. M. le Rabbin S. Kahn prononçait une émouvante allocution suivie d'une prière spéciale en hébreu et de l'oraison pour la République.

— M. le baron Alphonse de Rothschild a fait don d'œuvres d'art aux musées de Besançon et de Nice.

— M. Lazare Weiller, ingénieur électricien, est promu officier de la Légion d'honneur.

— Notre savant collaborateur M. Isaac Lévy, Grand-Rabbin de Bordeaux, aumônier du lycée de cette ville est promu officier de l'Instruction publique.

— M. Lévi, licencié en droit est nommé conseiller de préfecture des Basses-Alpes.

— M. Lion, juge suppléant au tribunal de Grasse est nommé juge titulaire au même siège.

— Ont été reçus à l'Ecole normale supérieure (section des sciences):

MM. Haarbleicher (4e) et Aron (16e).

Parmi les admissibles figuraient MM. Montel, Lévy et Dreyfus.

Section des lettres: MM. Mantoux (12e), Bloch (13e) et Waltz (24e).

— Pendant l'année scolaire 1893-1894, l'institution Springer a fait recevoir aux examens des divers baccalauréats:

Les élèves Bureau et A. Lévy (baccalauréat ès-lettres, 1re partie); F. Birman, Decran et Hourbette (baccalauréat ès-sciences); E. Beer, Misrachi, H. Polack et Weill (baccalauréat de l'enseignement moderne, 1re partie); E. Beer, baccalauréat de l'enseignement moderne, 2e partie).

En tout, 10 candidats reçus sur 14 présentés.

— Parmi les cours libres autorisés pour la prochaine rentrée à la Sorbonne, il faut signaler à la Faculté des lettres ceux de MM. Cahun (Histoire et Géographie de l'Asie centrale) et Théodore Reinach (Histoire monétaire de la Sicile), et à la Faculté des sciences, M. Lucien Lévy (Histoire de la Chimie).

— Mme Meyer-Heine, institutrice dans une de nos écoles primaires parisiennes, a été honorée d'une médaille d'argent.

Faculté de Droit de Paris. — Dans la liste publiée des récompenses accordées, nous relevons les noms israélites suivants: 1re *année, Droit romain*, 1re mention honorable, M. Leven; 2e *année, Droit civil*, 2e mention honorable, M. Lyon-Caen; *Droit international français*, 2e mention honorable, M. Lyon-Caen; *Concours de Doctorat*: *Médaille d'or*, M. Lambert.

— M. Worms, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Rennes, M. Cohn, préfet de la Haute-Garonne et Lœb sont nommés chevaliers du Mérite agricole.

Alsace-Lorraine.

— M. Sylvain Beer a été élu premier adjoint au maire de Sarrebourg; M. Emile Wolf, *parnass* de Lixheim, a été élu maire de sa commune.

Étranger

— Le tremblement de terre de Constantinople a produit d'importants dégâts dans le quartier israélite de Balata. Quelques-uns de nos coreligionnaires ont été victimes de cette épouvantable catastrophe. Les accidents ont cependant été moins nombreux parmi la population israélite indigente qui habite des maisons en bois, qui résistent plus aisément aux secousses.

Le Directeur, gérant responsable: ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire israélite, 24, rue Chauchat


Digitized by Google

LV° ANNÉE — N° 33. — Jeudi 16 Août 1894 — LV° ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne................ 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

CHRONIQUE DE VOYAGE

UN TOUR EN HOLLANDE

Il est dix heures. Une foule où tous les âges, toutes les conditions et tous les types de physionomie juive sont représentés a envahi les trottoirs et débordé sur la chaussée de la San Antony Bræd Straat, de la Jodbræd Straat et autres straat environnantes, foule au milieu de laquelle émerge tout un fouillis de petites voitures, de paniers, de corbeilles, de boîtes, d'éventaires, de hottes chargées des objets et des denrées les plus variées, depuis les fruits et légumes, en passant par les poissons et autres victuailles, jusqu'à la mercerie et les articles de piété : *Tzizith* et *Mesousoth*. Dans ce remous de la foule bruyante et gesticulante obligée de serpenter quand, par hasard, une voiture attelée, un *tram* passe, un brouhaha composé des cris les plus divers dans l'une ou l'autre des nombreuses langues qui se parlent ici (le Hollandais et surtout l'Israélite hollandais est un peu polyglotte) s'élève. Tantôt c'est une clameur assourdissante, tantôt ce sont des heurts de conversations, tantôt des interpellations s'entrecroisant. Des groupes se sont formés, des commères affairées débattent avec animation dans un idiome panaché de vocables hébraïques, le prix de la sole ou de la tranche de poisson destinée à figurer sur la table sabbatique. La transaction dure assez longtemps, précipitée parfois par l'arrivée d'une nouvelle cliente guignant l'objet débattu, et sa venue hâte la conclusion d'un marché qui menaçait de traîner. Les *gulden* s'échangent et les poignées de main, et avec, les nouvelles du jour, les bruits, voire les *cancans*; et dominant le bruit des conversations, montent les voix des marchands criant leur marchandise d'un ton rauque. Quand une voiture survient, les groupes se disloquent pour se reformer plus loin dans les nombreuses et exiguës ruelles ou impasses qui coupent çà et là la voie principale. Voici à droite deux bons vieillards, fraîchement *rasés* aux traditionnels ciseaux, qui continuent sur le bord du trottoir la causerie commencée chez le *Zwicker* (barbier juif). Un collier de barbe encadre leur visage à l'air patriarcal, un sourire de satisfaction se glisse sur leurs

lèvres. L'un des interlocuteurs vient de confier à l'autre une interprétation ingénieuse d'un texte sacré, et pendant qu'ils s'entretiennent de choses *pies*, les petits marchands continuent à appeler la clientèle et à annoncer leur marchandise. Mais l'heure s'avance, bourgeoises et bourgeois israélites munis de leurs emplettes, chargés de paniers gonflés de provisions, regagnent en hâte leur domicile, dont on a fait la grande toilette hebdomadaire à coups de balai, de seau d'eau et de savon. Car on a le culte de la propreté, en Hollande. La chasse à la poussière est un dogme domestique. Aussi, rien de plus reluisant que ces intérieurs néerlandais. Les cuivres y prennent des tons dorés et le vulgaire fer-blanc des teintes d'argent.

Tout à l'heure les chaudrons et casseroles vont ronfler sur le fourneau, entonnant leur ronde en l'honneur de *Schabbath malka*, et plus d'une ménagère israélite se frottera les mains d'aise en contemplant la belle carpe achetée à si bon marché et dont se régalera son seigneur et maître. Qui sait, si à l'exemple du Joseph de la légende, une perle précieuse n'apparaîtra pas dans les flancs du poisson, apportant la richesse au logis!

Mais voici l'heure de l'office du vendredi soir qui approche. Le branle-bas de la fermeture des auvents commence. Sur la longue ligne des rues habitées par les Israélites, les magasins se ferment successivement.

Et dans la direction du Jonas-Meyer Plein, quartier général des Synagogues, s'allongent les files des fidèles dans leurs vêtements de samedi, précipitant leurs pas. Je suis tous ces groupes empressés qui vont au-devant du Sabbat *Pné Schabbath nekab'la*, et qui s'apprêtent, par leurs dévotions, à faire fête à la solennité hebdomadaire.

Et les voilà qui s'engouffrent dans les portes basses d'une vaste bâtisse à la façade sans caractère architectural aucun, qui fait le coin d'une place. Séparées par des courettes, plusieurs Synagogues voisinent dans le même immeuble. A l'angle, voici la grande Synagogue, la plus vaste; à côté, une autre Synagogue de petites dimensions. Sur la place, une autre Synagogue de proportions un peu plus considérables, mais d'un aspect plus monumental, avec son perron et ses fenêtres ogivales. Quel courant de fidèles vais-je suivre? J'opte pour la grande Synagogue.

Une remarque préalable, qui atteste la sécurité absolue dont la foi juive a toujours joui à Amsterdam. Toutes les Synagogues, sauf la Portugaise, dont je parlerai plus loin, donnent de plain-pied sur la voie publique. A peine un étroit couloir les sépare de la rue, d'où le passant entend la voix de l'officiant, les réponses des fidèles. Pas de vestibule, pas de grille, rien qui défende la maison de Dieu contre les insultes ou les lazzis du dehors, qui, d'ailleurs, ici, sous ce ciel tolérant, ne se produisent jamais. Les Israélites sont bien chez eux, et ils n'ont rien à redouter d'une population qui a le respect inné des croyances d'autrui.

Tout en face des Synagogues s'élève une église chrétienne; ce proche voisinage n'a jamais donné lieu à aucun incident, et la rencontre des fidèles des deux religions qui vont à leurs offices respectifs se fait sans le moindre heurt. Et je me rappelle qu'à Paris, à cause de la proximité de l'église Notre-Dame-de-Lorette, l'administration impériale n'a pas permis que la nouvelle Synagogue dressât sa façade rue du Cardinal-Fesch (actuellement rue de Châteaudun), et a exigé qu'elle s'étouffât dans l'inextricable rue de la Victoire!

Me voici dans la grande Synagogue, bondée de fidèles comme à Paris aux grandes fêtes de Tischri. Ici, les Temples israélites ne brillent pas par leu style. Cette *Schoûle* — comme toutes celles d'Amsterdam — est une vaste salle avec galerie supérieure, soutenues par de grosses colonnes. Ce qui la caractérise, comme toutes ses congénères, c'est une grande clarté, fournie par de nombreuses fenêtres latérales. Cette lumière est encore accrue par le ton clair des murailles. Pour un pays qui connaît la brume, on est surpris de l'air joyeux, réfractaire au *spleen*, de ces lieux saints. Le roi David — avec sa sainte exubérance — s'y serait certainement plu davantage que dans tant de nos Synagogues modernes, où un jour par trop discret, tamisé encore par des vitraux de couleur sombre, prédisposent trop à une mélancolie qui n'est pas dans l'esprit du Judaïsme.

Les bancs sont placés dans le sens vertical et se font face. Au fond, l'*Aron Hakodesch*, simple armoire, que précède le pupitre de l'officiant. A l'autre bout, la tribune (l'*Almemor*) pour la lecture de la Loi, d'un très beau caractère, flanquée aux quatre coins de lampadaires et cierges en cuivre monumentaux. Derrière leur grillage, il est impossible de distinguer les dames à la galerie supérieure; les prescriptions religieuses sont ainsi rigoureusement observées.

La date de la construction de la Synagogue se détache en lettres hébraïques au-dessus de la rosace du fond, 4431, ce qui donne, pour l'ère vulgaire, 1671. Il y a deux siècles, le luxe synagogal était inconnu. On visait à la modestie, et on y parvenait sans difficultés. L'ameublement est d'une remarquable simplicité. Mais la foi n'habite pas toujours les lambris dorés.

Dans ce temple de style très bourgeois, je remarque une foule de fervents donnant les signes — quelque peu bruyants — d'une profonde dévotion.

Quelle différence d'aspect avec nos Synagogues modernes d'aspect compassé, où la voix de l'officiant retentit toute seule au milieu d'un silence universel, comme dans un désert!

Ici le *Hazzan* sent palpiter derrière lui la foule. Il officie, accompagné des voix des fidèles chantant à l'unisson. Il y a bien un chœur, mais il est noyé dans les masses chantantes du public qui prend une part active à l'exécution des mélodies traditionnelles. C'est un saint tapage, qui surprend tout d'abord; mais à considérer tous ces visages où rayonne l'amour de Dieu, on devient indulgent et on finit même par le trouver harmonieux. Et instinctivement le joli mot de Rabbi Jonathan Eibenschutz, le puissant Talmudiste de Prague, me revient à la mémoire. Il se promenait un jour avec l'évêque, qui professait pour sa science une haute considération, et les deux pasteurs essayaient de dégager les différences extérieures de leur culte respectif.

— Eh! dites donc, Monsieur le Rabbin, quel bruit assourdissant dans vos Synagogues et comme ce tumulte jure avec le silence majestueux et édifiant de nos églises?

— Que voulez-vous, Monseigneur, répliqua le Rabbin d'un ton malicieux. Le Dieu que nous adorons est un Dieu vivant qui aime la vie et le mouvement. Tandis que celui que vous révérez est mort, et c'est pourquoi vos hommages doivent être silencieux.

A Amsterdam on raisonne comme Rabbi Jonathan, et l'entrain est vif dans les Synagogues. Le *Hazzan* — qui n'est plus bien jeune — fait comme son public. Il met dans sa prière toute son âme. Sa voix de haut ténor ne connaît pas d'obstacles. Si elle ne brise pas les cèdres du Liban, comme le dit le Psalmiste de la voix du Maître de l'Univers, elle escalade assurément le Ciel, le meilleur moyen peut-être de faire arriver les prières à leur haute destination. Il récite et chante avec une lente gravité. Mais voici l'office fini et, tout ragaillardi par ces effluves de piété dont la maison de Dieu se trouve baignée, je m'en vais faire *Kiddousch* comme les autres.

Le lendemain matin, je me suis rendu à la Synagogue portugaise. C'est un vaste quadrilatère, auquel on accède par une cour bordée de diverses dépendances. Les portes sont grandes ouvertes. On y entre comme dans un moulin, ce qui est assurément tout à fait couleur locale; du dehors on peut contempler l'assemblée en prières. A Amsterdam, on n'aime pas le mystère, et la maison de Dieu n'a pas de secrets même pour le passant profane. L'intérieur de la Synagogue est vraiment de proportions imposantes. De puissantes colonnes soutiennent l'édifice, qui a une grande analogie avec l'intérieur de la Bourse de Paris. Des balustrades circulent autour de la nef, à l'intérieur desquelles se pressent en rangs serrés les fidèles.

Il y en a plus d'un millier. La *Tebah* a un caractère grandiose. Et l'arche sacrée en bois des îles artistement travaillé, qui occupe toute la surface du mur du fond, surmontée d'un perroquet (!)? (que signifie ce motif symbolique. Nous eussions compris un lion de Juda; mais que vient faire ce palmipède dans une Synagogue?), attire les regards.

On est en train de faire la lecture de la Loi pendant laquelle, sauf aux endroits où l'on récite les *Mischeberach*, on ne peut ni entrer ni sortir. Des *Schamassim* portant le costume du XVIIe siècle, avec le chapeau à la française, défendent sévèrement l'accès des barrières. L'officiant qui lit la section sabbatique du Pentateuque s'acquitte de sa fonction à la perfection. C'est un plaisir que d'écouter cette lecture, faite avec une correction grammaticale impeccable. On comprend chaque mot du texte sacré. Les passages importants sont mis en relief, nuancés par une diction d'une étonnante pureté et fortement articulée. Quelle différence avec quelques-uns de nos *Hazzanim* de France et autres lieux, qui se livrent sur le texte divin à un bafouillage sacrilège. Ici, en Hollande, — car ma remarque s'applique tant aux *lecteurs* du rit portugais qu'à ceux du rit allemand, — la parole de Dieu a de dignes interprètes, qui en saisissent et en rendent à merveille les beautés.

C'est un petit jeune homme, frais émoulu de la Bar-Mitzwah, qui a été appelé au grand honneur de réciter la *Haphtarah*. Dans ce vaste vaisseau, la voix d'un éphèbe a bien de la peine à se faire entendre. Aussi le pauvre petit fait-il des efforts vocaux désespérés. Il s'égosille à chanter la prière d'introduction sur la mélopée traditionnelle. Epuisé par ce petit exercice qui dépasse visiblement ses forces, il se risque à réciter à mi-voix la *Haphtarah* proprement dite. D'ailleurs, voudrait-il élever la voix qu'il ne le pourrait plus, car toute l'assemblée s'est mise de la partie. C'est un immense chœur en sourdine. On dirait le grondement des flots. Puis le va-et-vient des sortants et des entrants — car la consigne est levée — met le sceau à ce formidable brouhaha, qui n'a rien de religieux, je vous l'assure. Quoi qu'il en soit, cette Synagogue portugaise est bien intéressante, et son aspect monumental, la ferveur des fidèles, les costumes antiques des officiants et des Schamassim, cet air dix-septième siècle répandu sur les choses, tout cela a un succès de curiosité auprès des visiteurs de tout culte. Pas un étranger — même chrétien — qui n'aille faire un tour à cette Synagogue de grand style, et les *Guides* la recommandent soigneusement à votre attention.

H. PRAGUE.

(*A suivre.*)

UN MONUMENT LITTÉRAIRE

Nous avons annoncé sommairement, dans un de nos derniers numéros, qu'un de nos généreux coreligionnaires de Russie, M. Wisotsky, avait consacré une somme de 20,000 roubles à la publication en langue hébraïque d'une Encyclopédie de la science et de la littérature juives. M. Ginsberg, un savant hébraïsant, qui a été quelque peu l'inspirateur de cette belle entreprise littéraire, en trace, dans un des



derniers numéros de *Melitz*, le plan magistral. L'œuvre projetée répond à un réel besoin et comblera une lacune évidente. Elle doit servir, dans la pensée de son auteur, à fournir rapidement tous les renseignements nécessaires sur la religion, l'histoire, la littérature et la bibliographie de la race juive. Mais elle vise un but plus élevé encore, c'est d'intéresser aux questions juives, à l'avenir d'Israël, tant de nos coreligionnaires qui, même en Russie et Pologne, n'en témoignent que peu ou prou de souci; de fortifier, par l'exposé de la doctrine juive, le tableau des hommes éminents qui l'ont interprêtée, les liens qui unissent les enfants de Jacob et menacent de se dissoudre sous l'action délétère du scepticisme contemporain.

M. Wisotsky aime profondément sa race, il est rempli d'une vive admiration pour son glorieux passé, et il voudrait communiquer le feu sacré qui l'anime, ses espérances et ses aspirations à ceux de ses frères qui ignorent le Judaïsme ou qui n'en saisissent pas les lumineuses conceptions.

Ce que le *Jad Hazaquah*, de Maïmonide, le *Schulchan Arouch* de R. Joseph Karo ont fait pour la science talmudique, les auteurs de l'Encyclopédie projetée veulent le tenter pour le Judaïsme en général, envisagé sous ses multiples aspects.

M. Ginsberg développe avec abondance et des arguments très sérieux les raisons qui militent en faveur de cette pieuse entreprise, monument élevé à la gloire et à l'enseignement d'Israël. Nous croyons que la cause est gagnée, surtout parce qu'il s'est rencontré un homme de cœur, un Juif digne de ce nom, pour mettre à son service les moyens matériels de la faire triompher. Les collaborateurs, on les trouvera. Le Judaïsme, Dieu merci, possède une légion d'érudits, de philologues, de théologiens, d'historiens, de littérateurs.

Mais l'argent, le nerf des grandes publications comme de la guerre, voila ce qu'il eût été malaisé de trouver si M. Wizotsky ne s'était présenté à point pour supprimer d'un coup, avec un élan vraiment admirable, les difficultés pécuniaires.

Il faut souhaiter à M. Wizotski beaucoup d'imitateurs, car il y a encore pas mal à défricher dans le champ de Jacob et l'argent manque, *Afes kecef*. Les riches d'Israël ont, s'ils le veulent, de nobles emplois à faire des biens que la Providence leur a départis, et en distraire quelques parcelles pour doter le Judaïsme d'institutions, d'œuvres ou d'organes reconnus indispensables, c'est certainement donner à sa reconnaissance la forme la plus agréable aux yeux du Dispensateur suprême de toutes choses.

UN DÉLIT A RÉPRIMER

Paris, le 13 août.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Dans le dernier numéro des *Archives*, un de vos honorables correspondants vous écrit « qu'il ne regrette pas l'ancien délit ou crime d'excitation à la haine et au mépris d'une *classe* de citoyens, par la raison que le délit ainsi défini n'a jamais existé ».

Qu'il me permette de rectifier ici son erreur. L'article 10 de la loi du 25 mars 1822 disait en propres termes: « Quiconque, par l'un des moyens énoncés... aura cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris ou la haine des citoyens contre une ou plusieurs CLASSES de personnes, sera puni, etc. » Le législateur de 1848 reproduisit textuellement la même disposition et se contenta de remplacer les mots « haine des citoyens contre une ou plusieurs classes de personnes » par ceux de « haine des citoyens les uns contre les autres ».

Une idée hautement démocratique l'inspirait, sans nul doute: sous un gouvernement républicain, il ne saurait y avoir de classes de citoyens; tous sont égaux devant la loi, tous sont individuellement responsables de leurs fautes et ont une valeur morale personnelle.

Mais, puisque dans un certain parti on méconnaît cette règle d'élémentaire logique, il serait fort conforme aux principes fondamentaux des régimes de liberté et très désirable, au nom de la pacification sociale, que les répressions de la loi atteignissent les attaques collectives et les injures globales; s'il devait s'en suivre une recrudescence d'outrages personnels, ce qui me semble d'ailleurs assez improbable, les victimes auraient du moins la ressource d'y faire mettre par la justice, et grâce, le cas échéant, à des débats péremptoires, un terme immédiat. C'est une impérieuse nécessité de l'heure présente de ne point laisser impunément fomenter des haines que, d'une façon générale, rien ne justifie.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, etc., etc.

ALFRED LAMBERT.

Correspondance particulière des Archives

Iles Ioniennes

Corfou, le 10 août.

Un terrible malheur vient de frapper plusieurs familles de notre Communauté. Un brocanteur juif acheta dans un faubourg de Corfou un engin, dont il ignorait la nature, et l'apporta dans l'atelier d'un autre Israélite situé dans le quartier, pour le faire dissoudre et vendre le bronze qu'il contenait. A la suite des efforts qu'on faisait, l'engin, qui était une petite torpille, éclata, et les projectiles qui s'en échappèrent tuèrent sur-le-champ *six* de nos coreligionnaires, et blessèrent *huit* autres individus, dont deux moururent quelques heures après à l'hôpital civil Parmi les blessés, il y avait deux chrétiens. L'émotion produite par ce désastre a été énorme et partagée par la population tout entière. Excellente fut la conduite des médecins, tous chrétiens, qui prodiguèrent les premiers soins aux blessés et qui continuent à les soigner avec un zèle digne des meilleurs éloges.

Le soir, après la catastrophe, le concert qui devait avoir lieu à la *Spianada* de Corfou, a, d'ordre de l'autorite, été ajourné. Une commission s'est constituée pour recueillir des secours en faveur des familles des victimes. Un non-Israélite en fait partie.

L. BELLELI.



La Schechitah devant l'Académie de médecine (1)

MM. Trasbot et Weber présentent des observations sur ce rapport, et contestent quelques-unes des affirmations qui y sont énoncées.

M. Le Roy de Méricourt : Je suis étonné qu'il ne soit pas fait mention dans le travail analysé par M. Dieulafoy de la manière dont sont tués les bœufs à la Plata. Après les avoir pris au lasso, on les entraine sur un plan incliné, de façon à ce que leur front vienne butter violemment contre un mur, puis immédiatement un boucher très habitué à cette besogne tranche le bulbe. L'animal est, aussitôt après, saigné et dépecé.

M. Dieulafoy, rapporteur : Je n'ai pas qualité pour répondre à mes collègues, MM. Trasbot et Weber, si autorisés dans un pareil débat, d'autant que je n'ai, de ma vie, vu tuer ni saigner un bœuf.

Mais je tiens à lire quelques passages du remarquable ouvrage de M. Dembo, qui rapportent des expériences qui m'ont paru très convaincantes.

Ainsi il s'exprime de la manière suivante : « Un bœuf, tué à Lucerne devant M. Rosselet, vétérinaire de l'abattoir et devant moi, reçut un premier coup qui ne produisit aucun effet ; au second il fléchit sur ses pattes de devant, et ce n'est qu'au cinquième qu'il s'affaissa tout à fait. Un second animal, âgé de deux ans, tomba au premier coup. Le bœuf sent bien l'atteinte de la massue, puisqu'à chaque fois il manifeste sa douleur par des mugissements et des mouvements volontaires de rotation ; aussi, les sacrificateurs continuent-ils à frapper jusqu'à ce qu'une immobilité complète leur indique que l'animal ne se relèvera plus.

Tous ces faits sont bien connus des vétérinaires, et l'un d'eux, M. Hohelimbourg, s'exprime ainsi : « Le coup de massue a un effet très incertain, et l'animal peut éprouver les plus vives souffrances avant d'être étourdi. »

Et plus loin : « La statistique de toutes les observations que j'ai faites dans les abattoirs de l'Europe m'indique qu'il faut, en moyenne, de cinq à six coups de massue pour étourdir complètement un bœuf. Si nous comptons une seconde pour lever et laisser retomber la massue et une seconde de pause entre chaque coup, cela portera à douze secondes et demie la torture de l'animal. J'ai remarqué, du reste, que cette durée ne se compte pas toujours par secondes. Souvent, le boucher, fatigué par une série d'assommages antérieurs, se fait relever par un camarade au milieu même de l'opération, abandonnant l'animal dans les plus horribles souffrances. Ces faits se produisent dans les abattoirs les plus vastes et les mieux tenus de l'Europe. Que doit-il donc se passer dans les petites villes où les abattoirs sont mal installés ? Et peut-on comparer ces épouvantables tourments avec la douleur de la section du cou, qui amène déjà l'insensibilité après cinq secondes ? »

Encore une dernière citation : « J'ai dit qu'il fallait, en moyenne, de cinq à six coups de massue pour étourdir un bœuf. L'exactitude de ce chiffre a été confirmée par plusieurs professeurs de médecine vétérinaire et directeurs d'abattoirs, MM. Chauveau, Gerlach, Adam, Zangger, Hertwig. Des expériences, faites à Francfort-sur-Mein, le 5 décembre 1885, devant la corporation des bouchers, fournissent encore une moyenne plus élevée : 71 coups ont été nécessaires pour étourdir neuf bœufs, soit un chiffre moyen de 8 coups par animal. »

M. Ttrasbot : Je ne tiens pas à contester ces faits ; mais je persiste à déclarer qu'ils sont uniquement dus à la maladresse des personnes qui étaient chargées de l'abatage. Comme M. Weber, j'invite M. Dieulafoy à aller visiter l'abattoir de la Villette, et il se convaincra de suite qu'au premier coup de massue les animaux sont assommés.

M. Marc Sée : La solution que comporte la question de savoir s'il convient, au point de vue humanitaire, de donner la préférence au mode d'abatage du bétail par l'assommage ou par la saignée, me paraîtrait, en vérité, de médiocre importance, si elle n'avait servi de prétexte, dans un pays voisin de la France, pour exercer contre une partie de la population une véritable persécution religieuse. Tout le monde sait, en effet, qu'il a été promulgué récemment, en Suisse, une loi qui défend de tuer les bœufs en employant la méthode usitée par les Juifs ; ce qui oblige ces derniers, s'ils veulent rester fidèles aux prescriptions de leur culte, ou à se priver totalement de viande de boucherie, ou bien à la faire venir des pays limitrophes.

Or, les faits consignés dans le mémoire de M. Dembo, sur lequel notre savant collègue M. le professeur Dieulafoy vient de nous présenter un si judicieux rapport, prouvent évidemment qu'à tous égards la méthode juive mérite la préférence. Il est vrai que nos collègues de la section vétérinaire, MM. Weber et Trasbot, affirment, d'après ce qu'ils ont pu voir personnellement, qu'aux abattoirs de la Villette, un seul coup sur la tête de l'animal suffit, dans l'immense majorité des cas, pour l'abattre, et que ceux où l'on a été obligé d'en asséner un deuxième sont tout à fait exceptionnels.

J'admets qu'il en soit ainsi à Paris. Mais cela prouve seulement que la spécialité de l'abatage possède à Paris des artistes hors ligne, que l'Europe nous envie sans doute, puisqu'on ne rencontre de tels maîtres nulle part ailleurs, même dans les grandes villes, ainsi qu'en fait foi le mémoire de M. Dembo. A plus forte raison chercherait-on en vain ces virtuoses dans les centres de moindre importance et surtout dans les campagnes, où l'on doit admettre que, contrairement à l'opinion de nos collègues, la nécessité de plusieurs coups constitue la règle, tandis que Paris forme une exception, peut-être unique. Quant à l'acte préparatoire consistant à suspendre le bœuf par les pattes de derrière, pour rendre plus facile la section du cou, il ne me paraît guère plus cruel que celui par lequel on hisse les chevaux à bord des navires, qui n'a jamais soulevé de protestations. On ne saurait donc soutenir sans exagération qu'il constitue une torture qu'on ajoute inutilement à celles qu'on fait subir aux pauvres bêtes.

M. Weber : Avant de pratiquer à Paris la médecine vétérinaire, j'ai exercé pendant plusieurs années à la campagne et j'ai eu fréquemment l'occasion d'assister à l'abatage des animaux de boucherie. Aussi suis-je en mesure de tranquilliser M. Marc Sée en lui affirmant que les bouchers de la campagne ne sont pas moins habiles que ceux des abattoirs parisiens. Jamais je n'ai constaté des faits de maladresse comme ceux qui sont signalés dans le travail de M. le docteur Dembo.

Les maladroits sont rares, et lorsqu'il y en a, c'est pour ceux-là que le masque Bruneau a été inventé et peut être utile.

Laissant de côté la question religieuse, je crois pouvoir affirmer que le procédé par le coup de massue est un moyen qui paraît priver instantanément l'animal de toute sensibilité et de toute souffrance, tandis que par la méthode juive, la mort apparente est moins rapide.

La saignée pratiquée après le coup de massue est très complète, et la viande se conserve tout aussi bien que celle qui provient des animaux tués d'après le rite juif.

Si le procédé employé dans nos abattoirs ne donnait pas des résultats satisfaisants au point de vue de la conservation de la viande et de sa qualité, il y a longtemps qu'il aurait été abandonné par les bouchers qui sont fort intéressés à la question.

Pour conclure, je dirai que si nos collègues voulaient prendre la peine de faire une visite à l'abattoir de la Villette, leur conviction ne tarderait pas à se faire en faveur du mode d'abatage par assommement.

M. Larrey : Je m'abstiendrais d'ajouter quelques mots à la question discutée sur l'abatage des bœufs, si je n'avais eu l'occasion de l'entendre soulever autrefois, comme président de la Société protectrice des animaux.

Les procédés d'abatage, forcément mécaniques, échouent, dans certains cas, faute d'expérience, d'adresse ou de force. De là des appareils mécaniques et de précision fort ingénieux, mais pouvant faire défaut. Il y a donc nécessité d'une habitude irréprochable sur l'animal vivant. C'est pourquoi j'ai cru pouvoir invoquer ce souvenir lointain, en me ralliant aux judicieuses remarques de M. le rapporteur.

— *Les conclusions du rapport de M. Dieulafoy, mises aux voix, sont adoptées.*

(1) Voir le dernier numéro.

LES JUIFS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

Tels, le marquis et la marquise de Créquy. Moins heureux que le duc de Bourbon, ils tentèrent un dernier effort pour relever leur fortune compromise. Ne faut-il pas violenter le sort ? Ils recoururent dans ce but à Nathan de Morhange et lui donnèrent pour nantissement « la toilette complète de Madame pour en avoir une somme proportionnée à ce qu'elle a coûté ». Et le grand miroir à bordure de marquetterie, le coffre à poudre, les boîtes à mouches, les flambeaux, objets d'argent ciselé qui venaient des premiers « orfeures », les dentelles d'Angleterre, les bordures de velours et d'or qui sortaient de chez le grand faiseur, tout passe aux mains du prêteur sur gages.

En revanche, c'est à un Juif de rien, un petit Juif de Mantoue, abandonné par son maître sur le pavé de Paris, qu'une « comtesse de l'Empire », Mme de Montecuculli, épouse du sieur comte de Lamberg, va emprunter 200 liv., et lui donne pour sûreté une robe de chambre or et argent et six chemises de toile de Hollande. Et voici venir derrière elle, clamant contre Nathan de Morhange qui s'est « absenté », tout un groupe de joueurs malheureux, la dame du Bourg, la dame Le Prince, la dame Soumestre, les sieurs Girard, de Montigny, Joly, Lonnat, Michel, Samson, Pinot et Cornette. Ils ont confié à ce Juif des bijoux et des effets pour en faire de l'argent ou es billets, « dont la valeur excède plus d'un million ». Ils sont ruinés.

C'est que le « Système » s'était écroulé, semant la désolation dans bien des familles. Un Juif, Mayer-Lyon Schuabe, disait en 1723 : « l'année 1720, dès le commencement de février, dissipa les enchantements et fit cesser les prestiges ». Law en effet s'est enfui, et à tous les rêves brillants qu'il a fait naître a succédé la triste réalité : la mise en gages, la vente des objets les plus précieux, l'emprunt urgent avec sa suite de misères et de plaintes douloureuses. La foi des contrats est bannie, disait Montesquieu, les plus saintes conventions sont anéanties, toutes les lois des familles renversées. Toutes les classes sont frappées par ce bouleversement des fortunes et des conditions. Tandis que le comte de Bielke, envoyé de Suède, et le duc de Saint-Aignan, engagent leurs plus riches joyaux; que le comte d'Aunay vend sa vaisselle d'argent « armoriée de ses armes » et l'orfèvrerie « armoriée des armes de feu Monsieur le maréchal de Vauban », un marchand de bois, un « Me Marreyer » avec une petite bague qu'il vient d'acheter crédit, un « intéressé ez affaires du Roy », André baud de Saint-Maur, Receveur des amendes de nétablie, un capitaine au régiment de Condé, apportent tour à tour au creuset chez Salomon Lévy, de l'argenterie et des bijoux, reliefs de leurs biens.

Mais ce n'était pas seulement pour être à même de s'enrichir avec Law qu'on recourait au Juif. Chacun se laissait gagner par la dépravation dont la cour avait donné le signal. On avait un désir âpre de jouissances, comme si l'on avait craint que ces jouissances fussent sans lendemain. D'un bout à l'autre de ce XVIIIe siècle, la société, a-t-on dit, fut aussi follement cynique dans la pensée que dans la conduite. Pour mener cette vie, il faut de l'argent. Le Juif en a. N'en a-t-il pas toujours ? Alors on se glisse vers lui. Amant, ambitieux, pauvre, riche, chacun tend la main avec un sourire. Le Juif connaît cette crispation de la lèvre que la passion fait humble ou hautaine, selon les circonstances. Il prête néanmoins — c'est son métier — et s'il fait le méchant, la Police n'est-elle pas là pour protéger les *honnêtes gens* contre l'*usurier*? Aussi chacun use du Juif.

Ici, c'est le secrétaire de M. l'Intendant de Languedoc qui demande qu'on l'aide à « sortir d'un engagement d'honneur » ; c'est l'ambassadeur de Cologne, J.-D. Waldor, qui supplie le magistrat de songer à ses « petits intérêts » ; le comte de Terny, ci-devant intendant des armées du roi, et M. de Verse, lieutenant des gardes du corps, qui sont engagés dans des combinaisons usuraires; c'est Roueyre, commissaire des guerres, et « le Sr » Desudreaux des Isles, « Juge d'Aix en Limosin », qui voudraient « troquer » contre espèces leurs montres et leurs chaînes d'or; c'est encore Jacques-Anne Duplessis, chevalier seigneur de Certemont, ancien commandant pour le roi du Fort Pinson, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui trafique de ses titres pour en imposer au trafiquant d'écus. Là, c'est un « jeune homme de famille », M. de Vigny, auditeur des Comptes, qui, pour mener folle vie, escompte chez Nathan de Morhange l'héritage paternel; en même temps que le Suisse de la princesse d'Armagnac, l'intendant de Mme la Dauphine et l'intendant du marquis de Nesles, frappent à l'huis du Juif pour « trouver l'argent » que nécessitent « les affaires dont ils sont chargés ».

Les femmes, poussées à leur tour par la même nécessité, réduites au rôle de quémandeuses par la cupidité, l'ambition, l'orgueil ou l'amour, recourent, elles aussi, au marchand d'argent.

Une demoiselle de Longchamps met en gage son « manteau d'écarlate varobesse », une « chemise de femme » et « un livre de prières couvert de chagrin rouge, écrit au burin avec des estampes magnifiques ». La duchesse de Villequier se défait de deux diamants de conséquence ; la duchesse d'Olonne de ses bijoux ; la marquise de Chabanais de ses bagues ; la duchesse de Lamarque, princesse d'Armagnac, engage pour 1,200 livres une de ses robes de chambre ; la marquise d'Hudécourt et Mme de la Motte de Montauban abandonnent un à un les effets de leurs garde-robes.

(A suivre.) LÉON KAHN

en dernier lieu le n° du 9 août 1894.

NOUVELLES DIVERSES

Le Dispensaire fondé rue d'Elbet, à Vaugirard, par une magnanime philanthrope, Mme Furtado-Heine, était en fête la semaine dernière. Il célébrait le dixième anniversaire de sa fondation. Et les enfants pauvres bénéficiaires de cet établissement qui leur rend la santé étaient accourus en foule, avec des fleurs pour la charitable créatrice. Touchante procession que celle-là, et toute cette reconnaissance peinte sur les visages naïfs ou espiègles devait aller au cœur de notre noble coreligionnaire.

Ils étaient là plus de 4,000, anciens ou nouveaux pupilles.

Pendant les dix années d'exercice, il a été donné, au dispensaire Furtado-Heine, 446,055 consultattons, dont 99,572 pour chirurgie et orthopédie, 72,614 pour maladies des yeux, 24,316 pour maladies des oreilles, nez, gorge, 20,077 pour maladies de la bouche et des dents.

Quant aux moyens curatifs, ils sont multipliés sous toutes les formes. Dans la même période, il a été donné plus d'un million de médicaments, 205,000 bains sulfureux et salés, douches, 26,000 séances de gymnase, 37,000 de massage, 27,000 d'électrisation, 21,000 pansements; soit, ensemble, près de 2 millions de soins médicaux administrés dans un établissement modèle, aménagé dans des conditions d'hygiène exceptionnelles et pourvu de tous les appareils que les derniers perfectionnements de la science ont mis a la disposition des services médicaux.

Il a été distribué, en outre, 4,600 pièces et appareils orthopédiques, et servi 183,000 repas aux enfants débilités par les privations et les maladies, soit une moyenne de 80 repas par jour.

— A ajouter à la liste des nouveaux chevaliers du Mérite agricole le nom de M. David Zermati, propriétaire à Sétif (Algérie).

— M. Bloch (Henri-Louis) a été reçu sixième à l'agrégation d'allemand.

— On fait tous les jours des découvertes. Le dernier Bulletin mensuel de l'*Alliance* signale un M. *Seligmann*, Rabbin à Châlon-sur-Marne. Nous ne connaissons en cette ville qu'un Rabbin qui figure dans tous les *Annuaires* sous le nom d'*Alexandre*. Serait-ce le même?

— Puisque nous parlons de l'*Alliance*, nous avons été fort surpris de lire dans le journal *Hamelitz* de Saint Pétersbourg, que, parmi les élèves de l'Ecole normale orientale d'Auteuil qu'elle entretient, il n'y en avait qu'un apte à parler l'hébreu! Or la plupart de ces élèves se recrutent dans les pays de l'Afrique et de l'Asie, où l'hébreu est *quasi* une langue courante. Est-ce que les fortes études profanes que ces futurs instituteurs viennent faire à Paris leur font oublier un idiome que nombre de leurs parents parlent familièrement! La chose serait regrettable et, jusqu'à preuve du contraire, nous persistons à croire que le correspondant du *Mélitz* a été induit en erreur.

— M. Elie Léon, qui avait déjà souscrit 10,000 fr. pour les victimes du tremblement de terre de Constantinople, vient de faire un don plus important à la Société de création récente à Constantinople, « L'Union française ». Il est ainsi libellé :

Elie Léon, sujet turc, habitant Paris depuis vingt ans. . . . . 25,000 francs

Sur cette liste, nous relevons les dons de Mme Heine, 3,000 francs, et de MM. Lange et Teutsch, 1,000 francs.

— Nous avons parlé du beau tableau que le peintre Girolamo Navarra, de Trieste, a composé pour la glorification du nom israélite, et au sujet duquel nous publions quelques annonces à la fin de nos numéros. Cette *Vision prophétique*, d'un si grand effet comme œuvre d'art et d'un symbolisme si pénétrant, a été reproduite en héliogravure et se vend chez l'éditeur Durlacher.

Chaque foyer israélite pourra ainsi, pour un prix modique, s'enrichir d'une composition qui parle à la fois aux yeux, à l'intelligence et au cœur.

Etranger

— A l'occasion du 350e anniversaire de la fondation de l'Université Albertine à Kœnisgberg (Prusse), M. le Dr Lazare Cohn a été nommé professeur de chimie médicale à ladite Université.

— Une députation, composée du Dr Simonsen, Grand-Rabbin de Copenhague; du conseiller d'Etat Gluckstadt et du banquier Lewin, est allée présenter au prince héritier de Danemark les félicitations des Israélites à l'occasion du 25e anniversaire de son mariage.

Le prince a répondu longuement aux compliments du Grand-Rabbin, exprimant sa satisfaction que les Israélites, par leur honorabilité et leur loyalisme, jouissent de la considération de leurs concitoyens, et se félicitant que les haines religieuses et de race n'aient pas trouvé accès sur le sol danois.

Le soir, la députation a assisté au dîner de gala donné au palais princier.

— Un correspondant de la *Gazette de Francfort* a eu entre les mains une plaquette, reliée très richement, ornée sur le plat d'une couronne de comte et à l'intérieur d'un *ex-libris* : *Bibliotheca Palatina*. Ce petit volume n'est autre chose qu'un catalogue de numismatique et s'applique à toute une collection de thalers rarissimes. Sur la dernière page, un avis indidique que, pour l'achat de ces pièces, on peut s'adresser à Mayer Amschel Rothschild, agent de la cour du prince de Hesse-Hanau, demeurant à Francfort-sur-Mein.

Le Rothschild en question, qui tenait un cabinet de médailles, n'est autre que le fondateur de l'illustre maison de banque de ce nom.

P. S. Le Congrès des Sociétés protectrices d'animaux qui s'est ouvert dimanche dernier à Berne, a dans sa séance de lundi soir abordé la question de l'abatage des bêtes de boucherie qu'il avait inscrit à son programme.

La proposition suivante lui a été soumise : La question de l'abatage étant élucidée par les travaux du Dr Dembo et, principalement par la discussion à laquelle ils ont donné lieu à l'Académie de Medecine de Paris, d'un autre côté les Sociétés n'étant pas compétentes pour juger la question, il est décidé que le Congrès ne la discutera pas. Cette proposition a été adoptée à une grande majorité. Ce vote est le triomphe des efforts persévérants et si remarquables du Dr Dembo.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, Imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat.



INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne

PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX
DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle

Etudes commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

EN VENTE
Chez Armand DURLACHER
Libraire-Editeur
83 bis, Rue Lafayette, PARIS

VISION PROPHÉTIQUE

Reproduction en héliogravure du tableau du professeur
GIROLAMO NAVARRA
PRIX : 6 francs

Ce Tableau symbolise l'apothéose de la race Juive
(941)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS ET Cie

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du חו משט aux références
ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central
CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES
MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références.
Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral**. 931

MAISON PLANÈS

TAILLEUR

POUR DAMES ET POUR HOMMES
Place du Hâvre
(entrée, 2, rue d'Amsterdam)

Cette Maison possède une coupe très élégante, fournit des tissus irréprochables.

PRIX TRÈS MODÉRÉS, MAISON DE CONFIANCE
(932)

EN VENTE AUX ARCHIVES

ANNUAIRE des ARCHIVES ISRAELITES

Religieux, Administratif et LITTERAIRE
POUR 5655 (94-95)

Par H. PRAGUE

La partie littéraire (plus de 50 pages) comprend : I. *Revue de l'Année*, par H. Prague. — II. *Nos petits Maîtres*, par Léon Kahn. — III. *Tableau d'honneur des israélites français*. — IV. *Un Mariage après Austerlitz*, par J. Lehmann. V. *Statistique du culte Israélite en Italie*,

Prix du volume de 116 pages, *franco*, 1 fr. 10.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le seul Veritable ALCOOL DE MENTHE, c'est **l'Alcool de Menthe**

DE RICQLÈS

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac**, de cœur, de tête

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif et assainissant l'eau.

PRESERVATIF contre les EPIDEMIES

Il est en même temps « excellent » pour les dents, la bouche, et tous les soins de la toilette.

54 Récompenses dont 16 diplômes d'honneur et 14 médailles d'or.

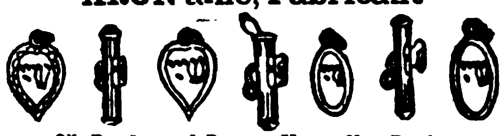
Fabrique à Lyon, 9, Cours d'Herbouville

Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

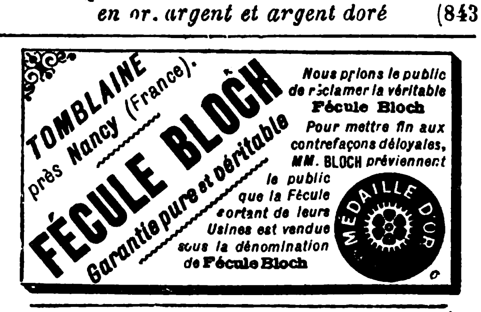
Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*

ARON aîné, Fabricant



35, Boulevard Bonne-Nouvelle, Paris

FABRIQUE DE MESOUSAS ET MÉDAILLES
en or, argent et argent doré (843



(41e *Année*)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG
Fondée en 1852

par LOEB (Emmanuel)

RUE DE PROVENCE, 46
PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts (901)

THre DREYFUS

30, *rue Taitbout*, Paris
(Précédemment : 24, rue Taitbout)

Tapis d'ORIENT et d'Europe
(876)

CONSISTOIRE ISRAELITE
DE PARIS
17, rue Saint-Georges
AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

FRIBOURG

CHEMISIER
26, Rue Marbeuf
(Champs-Elysées)

Spécialité de chemises, caleçons et gilets de flanelle sur mesure.
(937)

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Excursion de Paris au Havre et à Trouville

Trajet en bateau de Rouen au Havre du samedi 25 au lundi 27 août 1894

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest mettra en marche une excursion de Paris au Havre et Trouville, le samedi 25 août prochain.

Les billets comprennent les parcours en chemin de fer de Paris à Rouen, et de Trouville à Paris, les trajets en bateau de Rouen au Havre par la Seine, et du Havre à Trouville, les voitures et omnibus pour les excursions, tous les frais de logement et de nourriture dans les hôtels.

Le prix est fixé à 47 fr. en 1re classe et 49 fr. en 2e classe.

Les billets dont le nombre est limité sont délivrés au bureau central des *Indicateurs Duchemin*, agence française des voyages, 20, rue de Grammont, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Vacances de 1894

Excursion à prix réduits
PARIS, ZERMATT, BERNE

Départ de Paris, le 18 août, à 2 h. 25 du soir.

Retour au gré des voyageurs par tous les trains ordinaires, sauf les express, à partir du 25 août jusqu'au 1er septembre inclus.

Prix du voyage (aller et retour) :

De Paris à Berne, 45 fr. en 2e classe, 31 fr. en 3e classe.

De Paris à Zermatt, 68 fr. en 2e classe, 42 fr. 50 en 3e classe.

Emission des billets depuis le 5 août 1894 :

A la gare de Paris Paris-Lyon-Méditerranée, 20, boulevard Diderot;

Dans toutes les gares de la Compagnie du Nord;

Dans les bureaux succursales de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée et dans les diverses agences de voyages.

Pour plus de renseignements, voir les affiches publiées par la Compagnie.



Ce numéro contient un supplément

LVe ANNEE — **N° 34. — Jeudi 23 Août 1894** — LVe ANNEE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN	DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS	Rédacteur en chef : H. PRAGUE
PRIX DE L'ABONNEMENT :	PRIX DU NUMÉRO :	PRIX DES ANNONCES :
France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.	Année courante. . . . . . . » 50 centimes	La ligne.................. 1 fr. 50
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.	Années antérieures . . . . . 1 »	Intérieur du journal...... 3 fr. »
		Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

CHRONIQUE DE VOYAGE

—

UN TOUR EN HOLLANDE

La Communauté portugaise, qui compte 4000 âmes environ, est justement fière de ses nobles origines, des savants, des littérateurs qu'elle a produits, des familles patriciennes qu'elle compte dans son sein. Le trésor de la Synagogue contient des objets de culte d'une grande richesse. On m'a cité comme y figurant une cuvette de Benvenuto Cellini, qui sert depuis des siècles à l'ablution des *Cohanim*, pour laquelle, on a offert plus de 200,000 francs, et dont la Communauté ne veut à aucun prix se dessaisir.

Les relations entre les deux rits sont devenues un peu plus cordiales, et les mariages entre Portugais et Allemands plus fréquents.

A une époque pas bien lointaine, de telles unions étaient considérées par les fiers descendants des Juifs d'Espagne comme une vraie mésalliance. D'ailleurs, la richesse a émigré du côté des Israélites de rit allemand. Les maisons les plus considérées de la place ont pour propriétaires des *Aschkenasim*, telles les Banques Lippmann, Rosenthal et Cie, Wertheim et Gompertz, etc., qui tiennent le haut du pavé financier et jouissent d'une universelle considération. Et puisque le nom de M. Rosenthal me vient sous la plume, rappelons qu'une des bibliothèques hébraïques les plus précieuses en manuscrits que l'on connaisse a été constituée par un des membres de cette famille, qui a actuellement pour chef l'aimable baron Georges Rosenthal. Elle est visible à de certains jours.

Mais les Synagogues se vident — il y en a huit relevant directement de l'administration de la Communauté et il faut y ajouter une *trentaine* d'oratoires tous très fréquentés — et les fidèles s'en vont faire honneur à la collation sabbatique. Les rues sont sillonnées d'Israélites ensabattés, qui devisent ensemble et se saluent du traditionnel *Gut Schabbos*. Mais c'est surtout dans l'après-midi que la physionomie juive d'Amsterdam s'accentue. Ce ne sont dans le quartier que théories de promeneurs et de promeneuses, des familles entières faisant leurs



visites *à la ronde*, échangeant le *bon Sabbat* avec les habitants prenant le frais sous le pas de leur porte. Les conversations s'engagent, des groupes se forment le long des magasins hermétiquement fermés. On dit que l'esprit court les rues à Paris; ce n'est pas exagérer que d'affirmer qu'à Amsterdam le Judaïsme trotte sur la voie publique. La démocratie juive y coule à plein bords, pour employer, avec une variante, le mot fameux de Royer-Collard. Quelle atmosphère religieuse on y respire et quels tableaux de piété antique n'a-t-on pas sous les yeux! Ce qui ne veut pas dire que l'esprit du siècle n'est pas venu y faire de hardies incursions. Le Sabbat est généralement observé, mais il a aussi — très timides mais avérés — ses profanateurs encore Dieu merci! en très petit nombre. Le Hollandais est un grand raisonneur, un grand spéculateur d'idées, Spinoza l'a prouvé surabondamment. Très hardi, très libre dans ses pensées, il va quelquefois très loin, mais comme il est avec cela méticuleux dans la pratique du culte, il faut espérer que les pieuses traditions ne se perdront pas, à Amsterdam comme ailleurs. Aussi bien l'organisation des cadres de la Communauté, qui a pour elle la consécration des siècles, ce qui lui attire la filiale vénération des fidèles, est si forte, qu'elle peut défier encore longtemps les assauts de l'esprit nouveau.

Pour ne pas pratiquer son culte, dans un milieu si fervent et qui offre tant de facilités à l'exercice des prescriptions religieuses, il faut y mettre une mauvaise volonté évidente. Ce n'est pas comme à Paris où le mot biblique : *Lapetach Hatath rovetz*, le péché vous guette à la porte, est d'une si cruelle actualité. Ici la religion règne dans tous les coins. Elle vous tente comme ailleurs le vice. Elle veille au seuil de votre logis. Pas de sacrifices d'argent comme ailleurs pour observer les règles alimentaires; vous avez en quantité tous les genres d'établissements *Kascher* pour approvisionner votre table : boucheries, charcuteries, pâtisseries, confiseries, glaciers, que sais-je! Et la quantité ne fait tort ni à la qualité, ni au bon marché, par suite de la clientèle considérable qui alimente ces maisons.

La seule ombre à ce tableau truculent, c'est le restaurant israélite très mal représenté ici et dont se plaignent les étrangers qui n'ont pas abdiqué les vieilles traditions. Et nous croyons que l'administration israélite d'Amsterdam qui veille avec un soin jaloux au fonctionnement régulier des organes variés de la vie israélite ferait bien de combler cette lacune fort sensible.

Il nous restait, pour compléter nos observations sur Amsterdam israélite, à visiter, après ses Synagogues, ses établissements scolaires et charitables. Dans l'impossibilité matérielle de nous rendre dans chacune de ces institutions, — d'ailleurs nous n'avons pas la prétention de faire ici une étude approfondie de cette grande Communauté, mais d'en donner un aperçu général, au hasard de notre promenade — nous avons fait choix de deux : Le *Beth Hamidrasch* — école théologique — et l'Hôpital-Hospice. Nous caractériserons d'un mot le *Beth Hamidrasch* dont la construction est toute récente — il date de 1883; — c'est un palais, élevé par la piété des Juifs d'Amsterdam à la science sacrée. Au milieu des bâtisses qui l'enserrent et qui portent sur leurs murs effrités leur âge respectable, il se distingue par sa mine juvénile. Le monument est tout battant neuf. Sa façade en briques rit au soleil. Nous voici dans la place, conduits par un aimable cicerone, M. Joseph Polack.

L'un des administrateurs et fondateurs de cette maison, le vénérable M. Etje, prévenu de notre visite, veut bien nous en faire les honneurs.

Comme installation et organisation, c'est le dernier *cri* du confortable! Que nous voilà loin avec ces salles spacieuses, bien éclairées et meublées, du *Beth Hmidrasch* de l'ancien temps, de celui de Raschi par exemple, à Worms, que nous avons visité avec ses sièges en pierre et son air de pauvreté décente! Ici les chaises sont capitonnées et on peut y passer de longues heures à étudier sans fatigue. Mais n'anticipons pas. Le vestibule est clair, pavé en mosaïques. Le rez-de-chaussée comprend la salle du Conseil d'administration, la salle du Conseil des *Dayanim* présidé par le Grand-Rabbin, le Dr Dünner qui, par parenthèse, jouit d'une grande popularité et dirige avec science et dévouement les intérêts spirituels, si complexes, de cette agglomération juive. Ce tribunal religieux tient séance plusieurs fois par semaine. Un membre y est en permanence tous les jours, et les consciences israélites, en cas de crise ou simplement désireuses de s'éclairer sur une question rituelle, trouvent à qui parler.

Au rez-de-chaussée également, une salle de cours immense, l'amphithéâtre de cette haute Ecole Talmudique, adapté à usage de Synagogue, et qui, au point de vue du luxe et du confortable, occupe la première place à Amsterdam. C'est un vrai bijou, avec sa galerie circulaire, son *Aron Hakodesch*, chef-d'œuvre d'ébénisterie, sa chaire, le cuivre doré de ses candélabres et lustres éclairés au gaz, son ameublement en bois des îles finement sculpté. Des plaques de marbre rappellent les noms des fondateurs et promoteurs de l'œuvre. Par un magnifique escalier de bois ouvragé, nous atteignons le premier étage où une infinité de salles d'étude s'ouvrent à la disposition des étudiants de tout âge et de toute condition. Un monte-charge amène les volumes de la Bibliothèque des mieux fournies et les distribue à tous les étages. Dans les greniers est disposé tout un outillage perfectionné pour la fabrication des azymes, la pesée, etc., d'après les prescriptions les plus rigoureuses du code religieux.

Cet établissement de premier ordre, foyer de science sacrée, a coûté *deux cent mille francs*. Il représente à un haut degré le niveau de la ferveur, de



l'émulation pieuse qui anime en cette *fin de siècle* les Israélites d'Amsterdam.

La Communauté possède encore un Séminaire pour la formation des rabbins, qui pour leurs études profanes, suivent les cours de l'Université, des *Talmud Torah* en nombre, des écoles primaires pour garçons et filles, etc.

Ma seconde visite est pour l'Hôpital-Hospice.

Il date d'un demi-siècle, mais on lui a fait subir les derniers perfectionnements réclamés par la science de l'hygiène. Ce vaste immeuble, situé dans un quartier bien aéré, comprend trois parties : Hôpital renfermant plus de cent lits ; maison de retraite pour vieillards de deux sexes, et maison de santé pour les maladies mentales.

Notre attention s'est surtout portée sur l'asile des vieillards qui compte cinquante lits d'hommes et cinquante lits de femmes. Il y a également une section d'incurables. La mine resplendissante de santé de ces braves vieux et de ces bonnes vieilles, plaide éloquemment en faveur de cette maison de retraite, de la direction toute paternelle qui lui est imprimée et témoigne des soins dont une administration vigilante les entoure.

Les couples ont chambre à part et vivent comme chez eux. Un personnel considérable assure l'entretien de cette vaste maison, qui possède un oratoire fort coquet. Un vaste jardin sert pour la récréation de ces retraités de la vie laborieuse. Les fourneaux pour la cuisine sont actionnés par la vapeur. On nous a fait voir et admirer le gigantesque four du Sabbat, qui conserve chauds les aliments préparés la veille. D'ailleurs, dans cette maison comme dans tous les établissements charitables israélites d'Amsterdam. — orphelinat, asile pour enfants, etc., — les prescriptions du culte sont rigoureusement observées de manière à donner satisfaction aux consciences les plus difficiles. On ne badine pas ici avec le *Schoulchan Arouch* et la porte y est systématiquement fermée aux abus. Des comités administratifs d'hommes et de dames surveillent attentivement le fonctionnement de ce bel établissement hospitalier qui fait honneur à la Communauté d'Amsterdam, riche en institutions philanthropiques les plus variées.

Car ici la misère est grande et elle s'exhibe au grand jour ; les déshérités du sort y sont légion quelque peu ambulante, et il faut des trésors de charité pour entretenir toute cette armée d'indigents qui, par le malheur des temps, va en augmentant. Car à ce brillant tableau que je viens de tracer de la *Kehilah* d'Amsterdam, si magnifiquement éclairé par les lumières de la foi et de la charité, il y a une ombre que je ne saurais négliger. Le commerce des diamants, détenu par les Israélites d'Amsterdam, subit depuis quelque temps une crise aiguë qui a sa répercussion dans les finances de la Communauté. La taillerie des pierres fines ne va pas non plus, et beaucoup de gens qui gagnaient largement leur vie et dépensaient sans compter, se trouvent réduits à la portion congrue. Leurs contributions, leurs dons alimentaient la caisse du culte et de la bienfaisance, qui en sont maintenant privées, et l'équilibre a de la peine à s'établir.

Un revirement peut se produire sur le marché des pierres précieuses, et il faut le souhaiter vivement dans l'intérêt de tant de familles si éprouvées, et pour le bon fonctionnement de cette Communauté d'Amsterdam, si soucieuse de maintenir intact son bon renom et de continuer ses traditions séculaires de piété et de charité.

H. PRAGUE.

(*A suivre.*)

LA SCHECHITAH AU CONGRÈS DE BERNE

Les Sociétés protectrices d'animaux qui avaient entrepris une campagne contre la *Schechitah* ont fini par où elles auraient dû commencer. Au Congrès général de Berne de la semaine dernière, elles se sont déclarées, par un vote pris à une importante majorité, *incompétentes* dans cette question de l'abatage qu'elles avaient soulevée avec tapage pour faire pièce aux Israélites et attenter à leur conscience religieuse. Ce miracle de résipiscence — car on n'avait pas caché la belliqueuse intention de poursuivre et d'étendre à tous les pays la suppression de la *Schechitah* obtenue en Suisse et en Saxe — a été opéré par le savant livre du Dr Dembo et l'approbation qu'il a reçue de l'Académie de médecine de Paris.

On a fui le débat dès qu'on a vu que les partisans du système israélite d'abatage étaient armés de toute pièce scientifiquement pour repousser les attaques dirigées contre la *Schechitah* et les articulations forgées par la haine religieuse.

Ce sont les délégués des Sociétés helvétiques, encore tout fiers de l'inattendu succès remporté dans la consultation populaire du *referendum* du mois d'août 1893, qui ont attaché le grelot, et l'un d'eux, dans son rapport, a conclu tout bonnement à l'interdiction générale de la *Schechitah*. Le délégué de la Saxe n'a pas cru devoir s'associer à cette conclusion radicale et a tenu à dégager son pays du reproche d'antisémitisme qu'on lui a fait. Il n'est pas hostile à la *Schechitah*, il trouve même la méthode juive excellente, mais il considère comme indispensable l'assommement préalable.

Le curé bavarois Franck, qui a si spirituellement pris, dans une brochure dont nous avons parlé, la défense du système juif a pris la parole pour demander qu'on supprimât du programme des travaux cette question épineuse. Pour lui, la lumière est faite, surtout après les travaux et expériences du Dr Dembo, sanctionnés par les plus éminents corps scientifiques. Il dénie au Congrès toute compétence pour s'en occuper. L'antisémite Fœrster se prononce, au contraire, pour la discussion de la question, car il souhaite la continuation de la campagne contre la *Schechitah*. Sa motion, mise aux voix, est rejetée. Elle n'a rallié que cinq suffrages. Un débat très confus s'engage et se termine par la déclaration d'incompétence que nous avons déjà annoncée.

Il était temps, car les esprits s'échauffaient, et

une bataille très vive allait s'engager entre partisans et adversaires de la *Schechitah*. Les Suisses étaient en grande partie favorables à l'interdiction, tandis que les Allemands y étaient généralement hostiles.

Maintenant que les Sociétés protectrices ont proclamé leur incompétence, il faut espérer qu'elles vont abandonner leur campagne insidieuse et laisser les Israélites pratiquer en paix une méthode scientifiquement reconnue la meilleure et la plus humaine.

CULTE

LES PERMISSIONS MILITAIRES POUR LES FÊTES DE TISCHRI

Par une lettre en date du 9 août, M. le ministre de la guerre informe le Consistoire central qu'il invite les autorités à assurer, à l'occasion des fêtes d'automne du culte israélite, en 1894, les prescriptions de la circulaire ministérielle du 10 décembre 1888, relative aux permissions à accorder aux fêtes légales.

Voici, d'ailleurs, le texte de la circulaire en date du 8 août 1894, adressée par M. le ministre de la guerre à MM. les gouverneurs de Paris et de Lyon, les généraux commandant les corps d'armée et le général commandant la brigade d'occupation de Tunisie :

Mon cher général,

Les fêtes d'automne du culte israélite auront lieu cette année :

1° Du 30 septembre au 3 octobre;

2° Du 9 octobre au 11 du même mois.

Je vous prie de vouloir bien, à cette occasion, assurer, en ce qui concerne les militaires appartenant à la religion juive, l'exécution des prescriptions de la circulaire du 10 décembre 1888, relative aux permissions à accorder lors des fêtes légales.

Signé : A. MERCIER.

Correspondance particulière des Archives

Angleterre

Londres, 3 août.

Le *Nineteenth Century Magazine* contient un article fort remarquable, dû à la plume féconde de M. Gladstone. Il s'y trouve une allusion au prosélytisme qui offre un vif intérêt aux apôtres de la paix sociale et religieuse.

« Où en sont les choses aujourd'hui ? La vérité, dira-t-on, c'est le bien le plus précieux de l'âme humaine. Si j'ai le bonheur d'être doué de cette vertu, m'est-il loisible de rester dans l'inaction et de voir périr mon prochain, faute du soutien moral qu'elle pourrait lui donner ? Mais envisageons cela de plus près : qui m'assure que la vérité que vous affichez hautement comme vôtre et en laquelle vous avez pleine confiance, soit attestée par tout autre témoignage que celui de votre esprit même ?... C'est ainsi que le convertisseur zélé devrait apprendre à considérer quelque peu les convictions de son prochain, lorsque lui-même a le plus grand respect pour les siennes. M. Gladstone définit l'esprit du prosélytisme : un appétit morbide du convertisseur pour effectuer des conversions et qui est, trop souvent, fondé sur l'amour-propre, sur une présomptueuse confiance en soi. Son premier acte, c'est de braquer son bélier de siège contre le système d'une croyance quelconque, bien ou mal fondée, et qui est le seul refuge de la personne attaquée. Le mobile, c'est d'abattre l'édifice de fond en comble et d'en jeter les débris aux quatre vents... pour en ériger un autre, bien entendu. Bien que le but final soit de construire, néanmoins, son activité le pousse tout d'abord vers la destruction. Il ne se doute guère de la facilité avec laquelle la dernière opération peut se faire et de la difficulté à accomplir l'autre... combien il est facile de détruire une demi-vérité lorsqu'on cherche à introduire ce qu'on croit être la vérité tout entière. Bref, dit M. Gladstone, on attache trop d'importance aux choses sur lesquelles on tombe d'accord et fort peu à celles sur lesquelles on diffère d'opinion... »

— On vient de découvrir, au Mexique, un caveau, où se trouvent les corps de trois israélites embaumés et portant *Tallit* et *Tephilim*. Selon l'inscription hébraïque d'une tablette, ce caveau existerait depuis 611 ans.

A. H.

Indes-Orientales

Bombay, 13 juillet.

La « Anglo Jewish Association pour la diffusion des connaissances religieuses », de Londres, a adressé ici quelques exemplaires de la brochure de M. F. D. Mocatta sur l'*Education religieuse des enfants israélites*. Cet envoi a été fait au directeur du *Ner Israel* d'ici pour être distribué chez les Beni-Israël, et il constitue le premier pas d'efforts faits par la Société londonienne pour étendre son influence chez les Juifs de l'Inde.

— Les deux journaux israélites des Beni-Israël font ressortir, avec force commentaires flatteurs, la nomination de sir Samuel Montagu, membre du Parlement, au titre de baronet, à l'occasion de la naissance de la reine. L'un d'eux donne même son portrait.

Ce dernier, le *Ner Israel*, a commencé la publication d'une série de biographies sur les hommes éminents du Judaïsme (leur vie, leurs œuvres et leur portrait). Il commence cette série par le Grand-Rabbin Hermann Adler, du Royaume-Uni.

Cette feuille locale contient des extraits de poètes marathes.

M. EZEKIEL.



LES JUIFS DE PARIS AU XVIII[e] SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

On n'avait que mépris pour les Juifs et pour ces allures basses qu'on leur imposait; mais on allait à eux tout de même, on les recherchait, on trafiquait avec eux, ayant comme une superstitieuse confiance en leur décision, en leur sagacité. Nul ne trouvait cette promiscuité indigne pourvu qu'elle fût de gros rapport. Témoin la maison de Clermont qui avait des intérêts considérables dans une fourniture d'armée faite par Israël et Saül Vidal en 1772; on prétendait même qu'ils n'étaient que ses « prête-noms ». Témoins Marie-Henriette-Claire Adam, veuve de Jean de Prévost, Escuyer, seigneur de Bourdenotte, cy-devant trésorier général des Ambassadeurs, qui traitait régulièrement avec Louis Lévy ; le comte d'Hudécourt, capitaine au régiment de Lenoncourt, de Lanne de Sombreval, bourgeois de Paris, Melchior, souffleur à la Comédie italienne, tous, en 1779, créanciers de Jacob Worms; le comte de Grancey « et sa maison », le comte de Cambise, le Receveur des tailles de l'Election de Paris, qui poursuivaient avec acharnement Samuel Lévy avec lequel ils étaient en compte.

Marie-Catherine de Montholon, douairière de feu M. de Chazot, en son vivant Président à mortier au Parlement de Metz, ne s'avisa-t-elle pas, comme créancière d'Abraham Worms, décédé en 1755, de réclamer la malle du mort pour se payer de sa créance ?

Parfois cependant les rôles étaient renversés, et dans ces associations d'aventure on ne pouvait pas toujours crier sus au Juif.

Nous ne savons à cet égard rien de plus saisissant que le cas de la marquise de Monteval de Saint-Vaudelin. Joseph Astruc, Juif de Bordeaux, condamné à l'exil, avait reçu en 1753 l'ordre de quitter Paris. Ses intérêts l'obligeaient à y rester. La marquise, qui était sa débitrice, dût intercéder pour lui auprès du magistrat. « Je lui dois et ne peux le payer que sous quinze jours », écrivait-elle. S'il part, elle devra s'acquitter sans retard. Elle demandait donc un délai pour lui. Et en son langage fruste et incorrect, elle ajoutait : « Y ne peut me donner que ce que vous lui donnerai ». On accorda le délai. Il fut insuffisant. Dix jours après elle revenait à la charge. « J'ai eu l'honneur d'aller chez vous hier pour avoir celuy de vous faire ma cour », écrivait-elle encore au lieutenant de police; donnez à mon créancier un nouveau délai : « C'est à moi à qui vous l'accorderez en accordant grâce à cet homme ».

Quelle déchéance morale! et quelle revanche de tant d'humiliations que cet aveu de compromission d'une grande dame avec un Juif!

Mais aussi quelle explosion de haine quand la débâcle survenait! Moyse Cahen, Juif de Metz, fit banqueroute au mois de mai 1725. Ah! les beaux cris que cela provoqua dans la haute noblesse! La comtesse de Melun, qui y était prise, ne décolérait pas. « Indigne voleur!... fripon!... » Ses amis sont joués comme elle : M. de la Billarderie, mareschal des camps et armées du Roi, « l'aîné et le cadet »; puis le comte de Bragelonne, et M. Poucher, M[e] des Requestes, et M. Dumaine, lieutenant-colonel du régiment de Touraine, et la comtesse de Vassé : la liste est complète, dressée de sa main, et remise au magistrat. Les gens de religion même n'ont pas été épargnés par ce Juif : les Dames Abbesses de Conflans comptent en effet parmi ses victimes!

Mais il n'en ira pas ainsi. La comtesse de Melun prend l'affaire en mains; elle entend y mettre bon ordre. La voilà sur les chemins, traînant à sa suite son époux éploré; elle va, vient, se démène, court de la rue des Tournelles où elle loge, à l'hôtel du lieutenant de Police, de la prévôté au Fort l'Évêque, et de la prison à la place Royale. Elle veut voir ce Cahen; ah! la rencontre sera terrible! Elle en appelle au magistrat et, au nom des créanciers, demande « que le secret soit levé » en leur faveur. Ne faut-il pas qu'ils puissent « luy parler quand ils le jugeront à propos pour leurs affaires » ?

La permission fut accordée : c'est tout ce que nous savons de la suite de cette affaire. Il est probable cependant que Moyse s'arrangea avec ses créanciers et que l'irritation de la comtesse de Melun se calma. Mais qu'était-elle allée s'acoquiner à cette pendable engeance? Et, la partie perdue, que n'imita-t-elle la dignité et la discrétion de la princesse de Rohan?

Il est vrai que la comtesse de Melun avait en cette compagnie perdu une partie de sa fortune, tandis que la princesse de Rohan y gagna cent cinquante mille livres. Un fort joli pot de vin. Voici dans quelles circonstances :

A la suite de l'effondrement du Système, la compagnie des Indes, qui avait subi le contre-coup de ce désastre financier, chercha à relever son papier. Ses actions, dans ce mouvement fou qui avait emporté le peuple tout entier vers l'agiotage, s'étaient éparpillées, avaient, par une dépréciation continue, passé des mains des premiers détenteurs aux mains d'un nombre considérable de porteurs, et restaient comme en jachère dans leurs portefeuilles. Il s'agissait de les grouper de nouveau et, par un procédé ingénieux, de rendre à la fois à la Compagnie son crédit fortement compromis et à son papier sa valeur première. On décida de remplacer les actions réelles par des certificats d'actions liquidées. Quoique cette mesure eût été prise secrètement, le bruit se répandit vite « que les certificats de liquidation d'actions qui auroient changé de mains par les négociations à vil prix seroient soumis a un nouveau visa ».

Quelques « particuliers » imaginèrent alors que, s'ils pouvaient trouver « quelques protections » pour faire convertir plusieurs milliers d'actions en certificats de liquidation avant qu'on les délivrât sur la place, il y aurait presque une fortune à gagner. Ces « particuliers » étaient Vaudenet, citoyen de Genève, Joachim de la Chapelle, bourgeois de la ville de Soleure, Salomon Lévi, Juif de Metz, Jean-François de Choudens, citoyen de Genève, Samuel Lévy, frère de Salomon, Charles Caton, de Milan, Antoine Baudua,

(1) Voir en dernier lieu le n° du 16 août 1894.

Escuyer, s^r de Malmaison, Henri Lantelme, citoyen de Genève, et Jean Fontaine, marchand établi dans la même ville. Tous, banquiers ou gens familiarisés de longue date avec les choses d'argent, ils se formèrent en société. Mais ils n'étaient en réalité que les metteurs en œuvre de financiers plus importants du marché de Paris, comme la Pommeraye et de Corcelle, ou d'hommes influents, comme le conseiller La Dagrée de Farcy, président au Parlement de Rennes. C'était à lui, à ses instances, que Salomon et Samuel Lévy devaient de faire partie de cette combinaison.

La Compagnie, formée aux premiers jours du mois d'avril 1723, avait — avant même de rédiger le contrat qui devait lier ses membres entr'eux — trouvé le protecteur dont elle avait besoin. Ce protecteur n'était autre que la princesse de Rohan. Elle avait accueilli avec un vif intérêt les ouvertures qui lui avaient été faites; elle s'engagea à fond dans l'affaire. Son crédit puissant devait en assurer le succès. La princesse, appréciant la valeur des engagements qu'elle avait pris, ne trompa point les espérances de la Société. Elle obtint, comme il avait été convenu, la délivrance de plusieurs milliers d'actions pour des certificats de liquidation », qui furent répandues et négociées sur la place quelques jours avant qu'il en fût délivré au public.

L'association devenait ainsi maîtresse absolue de la place.

Le marché de Paris s'émut; les négociants s'effrayèrent; les effets royaux se discréditèrent; les actions subirent une baisse considérable; et le trouble fut tel que l'on crut même — tant l'argent était rare — « que c'était le Roy qui faisait vendre les siennes pour pouvoir payer le prochain dividende ». L'attention de la police fut bientôt mise en éveil. Des jaloux se chargèrent de l'instruire. Plusieurs « négociants » avaient eu avec Mme de Rohan « un pareil traité » qui n'avait point eu son exécution, et, furieux de voir une telle aubaine leur échapper, portèrent plainte et révélèrent le complot financier dans lequel la Princesse avait trempé les mains.

La police fit une rapide enquête, et, d'un seul coup de filet, arrêta tous les membres de l'association. Cela fut fait si rapidement que Samuel Lévi, protestant contre son incarcération, s'écriait : « L'on m'arrête sans que je sache pourquoy et les fonds d'une personne de la première volée sont pêle-mêle dans un bureau, sans être comptés. Donnez-moi le temps de mettre ordre; elle vous en remerciera et vous répondra de moy et de ma personne ». La princesse avait pour le moment d'autres soucis. Elle ne fut point inquiétée, on le pense bien. Mais quelque soin que l'on mît à sauvegarder son honneur et son nom, on ne put cacher qu'il lui avait été promis cent cinquante mille livres pour obtenir cette conversion. A ce moment déjà, elle en avait touché 70,000, et le gage définitif des services rendus était entre ses mains.

La Société n'eut pas le temps de réaliser les bénéfices qu'elle espérait. La délivrance générale des titres n'avait pas tardé en effet à suivre la délivrance faite au profit de l'association, et ne lui avait laissé qu'un délai trop court pour en tirer profit. En outre l'émission publique ayant « égalé le prix de l'action avec celuy de la liquidation », les banquiers, trompés dans leurs prévisions, perdirent « considérablement ». En sorte, disait le rapport adressé au ministre, « qu'i paraist plus de jalousie de métier dans toute cette affaire que de réalisé ».

Néanmoins le scandale éclata bientôt, publiquement. Tous les détenus furent successivement interrogés par le comte d'Argenson qui, en sa qualité de lieutenant général de police, avait tenu à les questionner lui-même. Aucun doute n'était permis. Deux traités en règle avaient été conclus avec la princesse de Rohan, l'un par l'intermédiaire de Letourneur, son fondé de pouvoir, et la marquise de Lunaty, avec La Pommeraye et de Corcelle, l'autre avec La Dagrée de Farcy qui y avait associé « les deux Juifs ». Le rapport de police était très explicite : « L'objet de ces traités, y était-il dit, a été que Mme de Rohan feroit délivrer huit mille actions nouvelles, avant qu'il en parût aucune autre dans le public, moyennant quoy il luy seroit payé 150,000 livres dont elle a déjà reçu 70,000, et pour les 80,000 restant il luy a été fait un billet au porteur de cette somme payable au mois de juin ». Les interrogatoires n'étaient pas moins nets.

La somme était de bonne prise ; elle fut gardée. Tandis que la princesse de Rohan tirait si avantageusement son épingle du jeu, les deux Juifs — comme de coutume — subissaient les conséquences de cette combinaison où ils n'étaient cependant que des associés secondaires; on leur attribua le premier rôle en cette affaire. Ne suffisait-il pas qu'ils fussent Juifs pour être accusés de l'avoir menée tout entière ? C'est « Samuel Lévi joint à plusieurs particuliers » qui a imaginé l'opération ; c'est « le Sr Lévy et sa Compagnie » qui ont jeté les actions sur le marché. La débâcle survient : « Ce fait n'intéresse que le Sr Samuel Lévi et sa Compagnie ». Les traités? ils ont été faits, l'un « entre Mme la princesse de Rohan et les Juifs », l'autre « entre les Juifs et M. de Farcy ». Tous : croupiers, agents et courtiers, n'auraient été que des courtiers, agents et croupiers à la dévotion de Samuel et Salomon Lévy.

Tout cela était faux ; et ce qu'on put véridiquement constater, c'est que Samuel était, à l'égard des Lapommeraye, La Chapelle et autres, chargé de « faire les commissions de la princesse de Rohan ». Mais les Juifs, gens éternellement bons à pendre, ne devaient-ils pas payer pour tous ? Ici encore et jusqu'au bout, ils furent les victimes toutes désignées. Enfermés au Fort l'Evêque avec leurs associés, ils étaient, seuls, mis au secret. La police elle-même finit par ne plus les reconnaître l'un de l'autre : figures, prénoms, tout fut confondu; si bien que trois mois après, lorsque tous ces agioteurs sont mis en liberté, le dossier garde le silence sur le compte des deux Juifs. On voit intervenir en leur faveur Mme de Raguse, un abbé, le ministre Leblanc ; ils intercèdent auprès du lieutenant général de police pour obtenir « sa » liberté.

« Sa » liberté ? Il n'y en a donc plus qu'un ? Quel était il ? et comme dans la comédie si connue de Labiche, on est tenté de demander : Est-ce lui ? est-ce l'autre ?

CHAPITRE V

LES PROFESSIONS DES JUIFS

Si les Juifs prenaient une part si active, parfois prépondérante, à ces trafics, c'est — on ne doit pas se lasser de le répéter — que toute industrie régu-

lière leur était interdite et qu'ils étaient fatalement contraints aux besognes les plus viles. On a dit d'eux qu'ils étaient des morts dans l'ordre civil (1); le mot pouvait leur être également appliqué dans l'ordre commercial. Ils n'avaient point de situation légale, point de droit, partant, point de protection sous des lois qu'ils étaient obligés d'enfreindre parce qu'elles prohibaient leur commerce et leur interdisaient tout autre commerce que celui-là même : cercle vicieux, d'où ils cherchaient à sortir, mais en vain. Leur existence était une lutte perpétuelle entre ceux qui leur reprochaient les professions basses que nul autre ne voulait prendre, et ceux qui les rejetaient bien loin lorsque, par un effort suprême, ils tentaient d'aborder un métier honorable.

Un Juif de Fürth, Abraham Oulman, était le 2 décembre 1746 à Paris, où il était venu avec son commis pour y faire le commerce de bronze. Un Juif ! le commerce de bronze! Etait-ce admissible? Le colportage et l'usure, oui. Mais le bronze! Un Juif! Jurés-Marchands protestent et font saisir les marchandises. Tapin fait son rapport. Ce Juif « fait le commerce de bronze »; cela déjà « le rend très suspect ». Mais ce n'est pas tout : « il vend ces mêmes bronzes au-dessous de la valeur de ce qu'on les vend dans le pays » ! Oh! alors! Plus de doute ! « Il faut qu'il les ait volés ou bien qu'il veuille faire banqueroute ». Et il est relégué hors du royaume !

Ainsi, dès qu'ils abordent un négoce, les corporations se récrient. Ils ne peuvent faire subsister leurs familles « que par le commerce permis à leur nation », et ce commerce leur vaut les plus méprisants outrages. Mais dès qu'un Juif cherche à franchir le cercle étouffant qui lui est tracé, il est honni, vilipendé : c'est un malhonnête homme! Il lui faut vivre cependant, acquitter les impôts — car il en était accablé ,— payer les *étrennes*, pourvoir à des charges sacrées. Que faire alors, sinon s'enfoncer toujours plus dans les trafics parfois déshonorants auxquels leurs pères avaient été déjà condamnés, et que la jalousie, la haine, l'intolérance, ne cessaient de leur imposer?

En général les Juifs, au point de vue commercial, se partageaient en deux groupes bien distincts.

L'un était composé de brocanteurs ou « ambulans », courtiers, colporteurs, merciers ou fripiers et — comme on disait alors — de marchands de clincaillerie. C'étaient les petits, les tout-à-fait humbles, ceux qu'on voyait arpentant les chemins, quêtant la fortune, toujours minables, tentés par la grande vie de Paris, ses ressources immenses, son dédale de rues étroites où ils pouvaient passer inaperçus, vivre inconnus, heureux de vivre ! L'espoir d'y gagner leur pain, si amer qu'il fût, les y faisait demeurer des jours, des semaines, quelquefois des mois. Puis cette tranquillité cessait soudain.

« Qu'a fait celui-ci » ? demande le magistrat. — C'est un « ambulant », réplique l'officier. — « Bon pour la prison ». Celui-là? Lyon Cahin, logé rue Saint-Martin. Il est à Paris « pour y faire des affaires pour le régiment des grenadiers de France; il doit partir sous peu de jours ». — Bien. Mais « s'il reste, le mettre en prison ». — Ce troisième? « Il roule les caffés ». — Cet autre? — Il y a une « mauvaise réputation ». — « Les renvoyer de Paris ». — Celui-ci enfin? — Alexandre Jacob, de la rue Maubuée? Marchand de quincailleries. Il n'a pas de passeport; mais « il n'y a rien de positif contre lui ». Qu'importe! Chassez-le! Chassez les autres! Chassez-les tous !

Ainsi l'ordre d'exil ou d'emprisonnement tombait sur eux, inattendu. Ils courbaient leurs épaules déjà fuyantes, et ils se remettaient en route, Juifs toujours errants, toujours poussés par l'espoir de trouver — avant l'éternel repos — une terre où ils pourraient reposer leurs pieds las, leur corps brisé, leur tête lourde et vacillante. Mais partout l'intolérance, le fanatisme, la brutalité policière, le mépris insultant, les repoussaient jusqu'au fond du ghetto, d'où ils étaient sortis pleins de confiance, et où ils rentraient, reprenant leur place dans l'arrière-boutique sombre, recommençant le métier d'usurier et de trafiquant d'écus qu'ils avaient pensé abandonner pour toujours.

Les autres, les moins misérables, ceux pour lesquels le sort se montrait moins rigoureux, entreprenaient les fournitures d'armée ou la remonte de la cavalerie, se faisaient banquiers ou changeurs, ne dédaignant pas, comme on l'a vu, les grandes affaires de prêts sur gages ou d'avances.

Plusieurs de ces entrepreneurs étaient au service du Roi depuis de longues années. Tels Mayer Franck, Alexandre Halphen et David Oulif, de Metz; Lyon d'Hambourg, Bernard Creutznach, qui fournissait les équipages des officiers des gardes du corps ; Elie Worms, sous-entrepreneur des hôpitaux militaires d'Egra, en Bohême; Israël et Saül Vidal en 1771, et Joseph de Valabrègue en 1775 ; ils avaient rendu par leur fidélité au pays des services dont maréchaux de camp, seigneurs, princes et lieutenants-généraux, rendaient le témoignage.

Quelques-uns, depuis 1631 et 1637, avaient suivi pas à pas la fortune diverse des armes royales, ces luttes gigantesques où d'abord chaque journée avait été une victoire ; puis ils avaient assisté à toutes ces batailles où Louis XIV, vieilli, aigri, désespéré, espérait toujours rencontrer la gloire des premiers combats, et où la France, hélas! ne trouvait que la ruine, la défaite et le deuil.

D'autres, comme Salomon Lévy, l'associé de la princesse de Rohan, et Jacob Worms, le propriétaire de la synagogue envahie en 1725, avaient, l'un en qualité de munitionnaire général pour l'Italie, et l'autre, dans des missions importantes, fait des avances considérables au Roi et à l'Etat. Ils avaient grand'peine à faire régler leurs comptes, et quand enfin ils croyaient toucher au but, ils ne percevaient plus que les deux tiers des sommes qui leur étaient dues.

Les caisses de l'Etat étaient toujours vides alors : l'administration payait les fournisseurs en leur donnant des billets à échéance plus ou moins éloignée, et quand le terme fixé arrivait, le papier avait perdu la moitié de sa valeur (1). Des contestations interminables s'élevaient et, portées de tribunal en tribunal, dégénéraient en procès dont les intéressés ne voyaient pas la fin.

(1) L'abbé Joseph Lehmann. — *L'Entrée des Israélites dans la Société française* (Paris 1886).

(1) Ravaisson.

Les Juifs, qui ne pouvaient posséder d'immeuble, et dont toute la fortune consistait en « papier », se voyaient alors acculés de toutes parts. Leurs débiteurs, qui trouvaient naturel et juste de tromper un Juif, niaient leurs dettes, et en le fraudant l'accusaient de mauvaise foi. N'avaient-ils pas pour eux l'opinion et la loi? Les créanciers des Juifs prenaient peur à leur tour, se joignaient à la meute de ceux qui criaient pour n'entendre point le cri de leur conscience; et le Juif, désemparé par toutes ces clameurs, sachant d'ailleurs que ses protestations resteraient vaines, se sentait livré, perdu, sacrifié d'avance aux haines, aux déceptions, aux colères de tous. C'était la banqueroute.

Tel fut le sort de bien des banquiers juifs au XVIIIe siècle. Mais alors la banqueroute n'emportait pas avec elle l'ignominie qui s'y attache de nos jours. L'infidélité dans le commerce y était presque naturalisée; les banqueroutes se multipliaient; les débiteurs n'en ressentaient nulle honte, et les créanciers mettaient autant d'indulgence que de promptitude à étouffer ces espèces de larcins (1).

On pense bien cependant que les Juifs n'étaient pas toujours traités avec cette bienveillance. On était d'autant moins indulgent à leur égard que, cédant à un préjugé grossier dont la réalité n'avait jamais pu avoir raison, on leur supposait toujours une fortune bien supérieure à celle qu'ils avaient. Une fois pris et détenus, on les poursuivait avec une rigueur dont on espérait les meilleurs résultats, mais qui finalement tournait au préjudice de leurs persécuteurs; car en privant les Juifs de leur liberté, ils leur rendaient presque impossible le moyen de se libérer.

Parmi les Juifs qui occupèrent une situation prépondérante dans la banque à cette époque, il faut compter Samuel Lévy qui, avec son frère Salomon, fut impliqué dans l'affaire des certificats de liquidation en 1723.

Avant de venir se fixer à Paris, il était établi à Metz où il exerçait en même temps la charge de « trésorier général de son Altesse Royale de Lorraine ». Ces fonctions, qu'il avait dues à ses qualités morales, à sa situation brillante et à son entente des affaires, n'avaient pas éte sans influence sur son établissement dans la capitale (2). Il y jouissait d'une grande considération qui lui avait valu d'entrer en rapports tant avec la princesse de Rohan qui lui conserva sa protection, qu'avec des gens de qualités et des maisons de banque importantes de la place de Paris.

Dans les premiers jours du mois d'octobre 1724, — à la suite d'une plainte portée contre lui par le comte de Cambis, on apprit qu'il avait disparu — ou plutôt, suivant l'expression employée à cette époque — qu'il s'était « absenté ».

Accusé « d'inexécution d'une négociation qu'il avait faite avec M. le comte de Cambis », et menacé d'être mis « en lieu de sûreté », il s'était réfugié à l'hôtel de Soubise, qui servait de « lieu de retraite ».

C'était l'usage alors, quand un débiteur se trouvait dans l'embarras, et qu'il ne voulait pas courir le risque d'être arrêté, de « se retirer pour quelques jours », le temps de finir l'affaire pour laquelle il était importuné. Il prenait pension secrète dans quelque maison de connaissance, ou dans un lieu privilégié. L' « absent » prévenait de là les créanciers que cette « retraite » était momentanée, qu'elle « n'était que pour l'affaire » en suspens, et qu'il se proposait bien de revenir « incessamment » chez lui.

Ainsi fit Samuel Lévy, après avoir « consulté ses amys sur le parti qu'il avait à prendre ». Il poussa l'attention jusqu'à faire « dire la même chose à son hôte, à qui il fit remettre en même temps un sac de mille livres pour la location de son appartement ».

Mais le comte de Cambis n'était pas homme à attendre la fin de cette « retraite ». Il refusa toutes les « cautions » ou « seuretés » qu'offrait Samuel Lévy, et porta plainte. Le 11 décembre, Lévy fut arrêté et mis au cachot. Il y tomba gravement malade. « Il se meurt », s'écrie M. de Cambis; « et ce ne seroit pas là le compte de ses créanciers ». Aussi lui, qui entendait tirer raison de son débiteur, mais ne voulait point sa mort, demanda qu'on le mît « dans le préau ». Et il ajoutait : « On me promet merveilles pourveu qu'il sorte du cachot ».

Mais la situation pécuniaire du banquier juif avait tout de suite empiré; la confiance dont il jouissait s'était subitement ébranlée; et sa détention lui avait porté le dernier coup en jetant la panique parmi ses créanciers; ils se mirent à la remorque du comte de Cambis pour préserver leurs droits de toutes déchéances. Les demandes de *recommandation* affluèrent dans le cabinet du magistrat. « Recommander » un débiteur dans la prison où il était détenu, c'était faire valoir son droit parallèlement à celui de l'Etat, dont l'initiative s'était manifestée tout d'abord par une lettre de cachet, sorte de mandat d'arrestation. Lorsque le fait qui avait motivé l'emprisonnement affectait l'intérêt public, l'Etat maintenait sa lettre de cachet; dans le cas contraire, il se désintéressait de l'affaire, et le créancier se substituait à lui. A partir de ce moment l'ordre du Roi pouvait être levé, le prisonnier n'était mis en liberté qu'il n'y eut mainslevées de toutes recommandations.

On pense avec quelle hâte on se porta « entre les deux guichets » pour y remplir cette importante formalité. La police crut, sinon à « une banqueroute frauduleuse », tout au moins à une « faillite », et, malgré l'assurance qu'il donnait que tous ses débiteurs étaient « nantis », on prétendait que ses dettes s'élevaient à plus d'un million.

Le 23 décembre, en présence des créanciers assemblés, et en l'étude de Me Humblot, procureur du Châtelet, on fit ouvrir la cassette qui contenait ses papiers. Ce fut une surprise. On s'attendait à une situation lamentable. N'avait-on pas prononcé le mot de « banqueroute »? Le nombre des effets trouvés dans les « boëtes » fut considérable. On en dressa une liste minutieuse. Les banquiers Legrand et Maniquet, Chamblin frères, Taxis, receveur des tailles de l'élection de Paris, comptaient parmi les plus importants

(1) Linguet, *Annales politiques*.

(2) Il menait grand train à Metz et s'y était fait bâtir une maison superbe. Il excita bientôt la jalousie du clergé qui, le 15 septembre 1715, profita du moment où il célébrait «la fête des Trompettes» pour soulever contre lui la populace, qui pénétra dans sa maison et la pilla. Forcé de faire banqueroute, par suite de ce pillage, Lévi fut arrêté avec sa femme et enfermé à la Conciergerie, où il demeura longtemps. (Carmoly, *Revue orientale*, tome 2, p. 249. — Bruxelles, 1842.)



débiteurs de Samuel Lévy. Des Juifs qui étaient en relations commerciales avec leur coreligionnaire, y étaient compris pour une somme assez ronde. On fit un compte exact de la valeur de ces effets, et tant en billets qu'en reconnaissances, on en trouva pour 1,247,333 livres. Le passif ne s'élevait qu'à 931,808 livres.

Lévy avait donc raison de dire qu'il y avait « dans la boëte scellée des effets beaucoup plus que suffisants pour payer tout le monde », sans compter que plusieurs, parmi ceux qui se signalaient par leur hostilité, étaient « en nantissement ». La situation était si nette que presque tous les créanciers, confiants dans la solidité du crédit de Lévy, se montrèrent disposés à un arrangement. Vingt d'entr'eux, consentant à sa libération, lui avaient accordé un « sauf conduit de trois mois » pendant lesquels ils renonçaient à « faire aucunes poursuites ny contraintes contre luy ». Seuls Legrand, Chamblin et Taxis s'y opposaient, et cela, disait M. de Grancey, l'un des gros créanciers, « pour faire accroire au public à qui ils doivent plus de quatre millions que led. Lévy leur doit »

Taxis et Chamblin, qui avaient intérêt à tout « embrouiller, » menèrent une campagne très vive contre Samuel Lévy et firent preuve d'une mauvaise foi évidente. Ils insinuèrent entr'autres que leur débiteur avait le dessein de sortir du royaume et de passer dans les pays étrangers. Lui? Lui qui était « françois de génération en génération », se retirer de France? Le magistrat connaissait cependant son amour pour la France; il savait ce que Lévy avait fait pour rendre à l'Etat les services dont il s'est cru capable. Le Roi n'a point de sujet qui lui soit plus fidèle et qui souhaite avec autant de passion de rendre au royaume des services qui fassent connaître à tout le monde sa tendre affection pour sa patrie. Pourquoi ferait-il la sottise de quitter le royaume? Ses créances montent à plus de 1,200,000 livres, ses recommandations à 90,000 : « Ce serait, disait-il, abandonner le peu de bien que j'ay et l'espérance de jamais me rétablir ».

Tous ces arguments frappèrent le lieutenant général de police qui finit par s'étonner de l'opiniâtreté avec laquelle Chamblin et Taxis refusaient d'entrer en arrangements avec Samuel Lévy. M. de Villebon, intendant du maréchal de Médaris, chargé de vérifier les mémoires de Lévy, les avait trouvés « assez vraisemblables », et avait déclaré que, parmi « ceux qui se prétendent créanciers », plusieurs « étaient ses débiteurs de sommes considérables ». Sur les conseils de M. de Villebon, le magistrat fit venir à l'Hôtel de la Prévôté Taxis, Gras, Mestrezat, Parat de Vareilles, Saint-Priest, Ageron, Legrand, Chamblin « et Compagnie », et les confronta avec Samuel. Ce malheureux, malgré les poursuites injustes dont il était l'objet, malgré la maladie que son internement avait provoquée, malgré les misères que Langlade lui faisait subir en prison, n'eut pas de peine à prouver par chiffres, comptes et décomptes, que ses demandes étaient « fondées sur titres » et « ses réponses fidèles ». Rien n'empêchait donc plus qu'on lui rendît justice.

Ce ne fut qu'au mois de février 1726 qu'il fut remis en liberté. Il avait passé quinze mois en prison, pour une faillite dont il était accusé, qu'il n'avait point faite et que, par sa situation fort claire, il n'était nullement tenté de faire. Chose étrange! s'il fut élargi, ce n'est point qu'on ait consenti à reconnaître son innocence, ce fut tout simplement « faute par ses créanciers d'avoir fourny des aliments ». Ce n'était pas là un des détails les moins curieux des coutumes à cette époque que l'obligation où l'on était, en recommandant un prisonnier pour dettes, de subvenir par un subside fixe à son entretien. Dès que les créanciers se déclaraient dans l'impossibilité de continuer, le détenu était mis en liberté s'il n'était retenu pour d'autres causes.

Samuel Lévy bénéficiait de la lassitude, voulue peut-être, de ses créanciers, alors que dans une situation financière analogue, tout autre non-Juif serait sorti victorieusement de ces épreuves. Mais, nous l'avons dit, les Juifs restaient les victimes des préjugés séculaires ; quelle que fût la mauvaise foi de leurs adversaires, ils étaient sans examen taxés d'improbité et, dans l'esprit prévenu de la police ou des gens, le soupçon équivalant à la certitude, ils étaient tout de suite traités en criminels.

(A suivre.) LÉON KAHN

Paris, 17 août.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Une note de votre journal, en date du 16 août, parle de mon article sur l'Ecole normale orientale d'Auteuil, inséré dans le journal *Hamelitz*. Il résulterait de cette note que j'aurais été induit en erreur en affirmant qu'un seul élève de cette Ecole était apte à parler l'hébreu.

J'ai eu l'honneur d'accompagner, pendant sa visite à l'Ecole normale, M. Viwotzki : c'est en sa présence et en présence de M. le Directeur de l'Ecole et de M. le secrétaire de l'Alliance israélite que le fait relaté par moi a été constaté.

Je tiens à vous dire, d'ailleurs, que dans ma critique il n'y a absolument rien de personnel. Je suis convaincu que la faiblesse des études hébraïques est un fait général qui se produit malheureusement dans presque toutes les écoles israélites et de l'Europe occidentale et de l'Orient, qui tient à une direction, à mon avis, tout à fait fausse, donnée à l'enseignement sacré.

J'ai soutenu cette théorie, à plusieurs reprises, dans le journal hébreu *Hamelitz*, et n'ai rapporté l'incident en question que parce qu'il vient, encore une fois, justifier ma manière de voir.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef.

A. LUDVIPOL,
Correspondant du journal *Hamelitz*

REVUE LITTERAIRE

I

Publications sur le livre de Daniel :
Le livre du prophète Daniel, par l'abbé Fabre d'Envieu (1)
Das Buch Daniel, par le Dr Adolf Kamphausen (2).
Des Gregorius Abufarag en. Bar Hebrus Scholien zum Buche Daniel, par le Dr Jacob Freimann (3).

—

Nous avons sous les yeux une partie de l'impor-

(1) Ernest Thorin, Paris.
(2) Leipzig, Hinrische Buckhandlung.
(3) Brünn, Bernhard Epstein und Comp.



tant ouvrage de l'abbé Fabre d'Envieu. Le tome premier, en deux parties, formant ensemble 908 pages, contient une savante introduction dans laquelle sont étudiés le style, le caractère historique, la dogmatique, la canonicité et l'authenticité du livre.

Ceux même qui ne partagent pas toutes les idées de l'auteur sont forcés de reconnaître qu'il possède à fond son sujet, qu'il a énormément lu et beaucoup retenu, et que son ouvrage est le fruit d'un travail considérable et consciencieux. M. l'abbé Fabre d'Envieu a non seulement lu les écrivains qui ont les mêmes convictions que lui, mais aussi ceux qui sont d'une opinion opposée.

Nous ne pouvons rien dire encore de la traduction et du commentaire, qui n'ont pas passé sous nos yeux, mais l'introduction est une œuvre qui mérite d'attirer l'attention de tous ceux qui s'occupent d'études bibliques.

—

Le Dr Kamphausen, dans une intéressante conférence, expose et combat les opinions de Lagarde, de Keil, de Delitzche, sur le livre de Daniel. Il émet ensuite son propre avis.

Pour lui, le livre de Daniel a été composé au commencement de l'an 164 avant l'ère chrétienne; il était destiné à ranimer le courage des Israélites opprimés par Antiochus Epiphanus.

La conférence de M. Kamphausen offre aux amis des études bibliques une lecture à la fois utile et agréable.

—

Le Dr Freimann a publié, après avoir collationné avec soin divers manuscrits, les annotations de Bar Hebræus sur le livre de Daniel. Ces annotations sont écrites en langue syriaque. M. Freimann les a traduites et y a ajouté de savantes remarques. Il a fourni ainsi une importante contribution à l'histoire de l'exégèse biblique.

—

II

Willy Bambus, Palastina in den Gegenwart, Karles, confirmations Reden 2e édition (1).

—

Au moment où une partie de l'émigration israélite russe se dirige vers la Palestine, il a paru utile à M. Willy Bambus de donner au public une notice géographique sur la Palestine. Cette notice est très bien faite. Quoique courte, elle indique la nature du sol palestinien, fait connaître le climat et la flore du pays autrefois possédé par Israël, les productions agricoles et l'industrie. Ce petit manuel peut rendre d'excellents services à ceux qui se sentent attirés vers l'antique terre de Canaan.

—

Les Confirmations Reden du Dr Karpelss ont eu un succès mérité. La première édition a été rapidement épuisée. Le fils de l'auteur, M. Gustave Karpeles, rédacteur en chef de l'*Allgemeine Zeitung des Judenthumes*, auteur d'une histoire de la littérature juive qui a été l'objet de flatteuses appréciations lorsqu'elle parut, a fait paraître une deuxième édition de ces discours, qui se distinguent par une grande simplicité de langage jointe à une non moins grande élévation d'idées. Il a consacré aussi à son père une touchante notice bibliographique.

(1) Brünn, Bernhard Epstein und Comp.

III

Publications de la Librairie académique de Leipzig.

Quelques-unes de ces publications, dues à la plume du professeur Deliszche, de Johannes, Muller et de Faber ont pour but plus ou moins avoué d'attirer les Israélites au christianisme. On peut regretter que des écrivains distingués dépensent leurs efforts en pure perte, mais on constate avec satisfaction qu'ils combattent avec vigueur l'antisémitisme et qu'ils sont animés envers Israël de sentiments bienveillants qui leur font le plus grand honneur.

La même librairie publie un commentaire hébreu sur l'Evangile dont l'auteur est l'ancien Rabbin Lichtenstein. Ce commentaire est écrit dans un hébreu pur, mais n'offre rien de particulièrement intéressant. Plus intéressante est la conférence sur le Cantique des Cantiques que le docteur Leverkühn, juge de paix, a fait paraître dans la même librairie. M. Leverkühn combat l'opinion d'après laquelle le Cantique des Cantiques serait un drame. Pour lui, le Schir Haschirim est un poème lyrique dialogué dont l'auteur est Salomon.

M. Leverkühn prend à partie les théologiens catholiques qui voient dans le Cantique des Cantiques une glorification de l'Eglise ; mais, par une contradiction que nous ne nous expliquons pas, il attribue, lui aussi, au poème un sens mystique et chrétien.

IV

Die Hochzeit von Cana, par le Dr Paulus Cassel (1).

Dans ce volume qui, au premier abord, semble ne pas devoir intéresser les Israélites, se trouvent deux ou trois chapitres consacrés à des sujets juifs. Dans les autres parties du livre se rencontrent aussi des passages qui montrent que M. Paulus Cassel connaît très bien la littérature juive. Il n'y a là rien qui doive nous étonner. M. Paulus Cassel est né Juif, il a été élevé comme tel et il a, dans sa jeunesse, étudié l'Ecriture-Sainte et ses commentaires, ainsi que le Talmud. M. Paulus Cassel, quoique devenu chrétien, a conservé de la sympathie, non seulement pour la littérature juive, mais pour ses anciens coreligionnaires, et il leur en a donné des preuves en entrant plus d'une fois en lutte contre l'antisémitisme.

Isaac Lévy,
Grand-Rabbin à Bordeaux.

NOUVELLES DIVERSES

—

Rome n'est plus dans Rome. La Communauté israélite de Paris a émigré à Wimereux, une petite plage du Pas-de-Calais où l'on pouvait voir ces jours-ci simultanément le sympathique Grand-Rabbin de France, trois Rabbins de Paris, MM. E. Weill, Raphaël Lévy et Israël Lévy, le secrétaire-adjoint du

(1) Berlin, Bibliographisches Bureau, 2e édition.



Consistoire notre distingué collaborateur M. Léon Kahn. Est-il besoin d'ajouter qu'autour de cet état-major religieux gravitaient en nombre des membres de notre grande Communauté de Paris. Wimereux possédant plus de Rabbins que la capitale, voilà un petit point d'histoire de villégiature juive qui méritait d'être mentionné dans nos colonnes.

— Nous avons omis, parmi les lauréats du Conservatoire, le nom du jeune Charles Flesch, qui a obtenu le premier prix dans la classe de violon.

— Mlle Lévy, de Lyon, a été admise 6e à l'Ecole normale supérieure de filles.

— M. Cahen, professeur de rhétorique au Collège Rollin, passe au Lycée Henri IV.

M. Becker (Henri), professeur de seconde au Lycée Lakanal, passe au Lycée Charlemagne.

— Ont été reçus : à l'agrégation de philosophie M. Lœwé (4e), neveu de M. le Grand-Rabbin de France ; à l'agrégation des lettres, MM. Hermann (5) et Blum (20e).

— *Ecole des hautes études commerciales.* — Ont obtenu le diplôme supérieur : MM. Dreyfus, Spire, Strauss et Walter.

Institut commercial de Paris. — Ont reçu le diplôme supérieur : MM. Lévy, Goldschmidt et Aron.

Ecole supérieure de commerce de Paris. — Ont obtenu le diplôme supérieur : MM. Dreyfus, Bloch, Weill et Wulf.

Ecole supérieure de commerce du Havre. — Diplôme supérieur : M. Lévy (Georges).

Alsace-Lorraine

Trois postes rabbiniques viennent d'être pourvus. Ceux de Lauterbourg, titulaire M. Lévy; de Durmenach, M. Koch, et Marmoutier M. Koch. Les trois nouveaux pasteurs sont de tout jeunes Rabbins récemment consacrés.

Etranger

— On sait qu'à Berlin, lors des grandes fêtes de Tischri, les Synagogues pour nombreuses et vastes qu'elles soient, n'arrivent pas à contenir tous les fidèles. Pour obvier à cette insuffisance, des oratoires s'improvisent un peu partout, en général dans des salles de concert. Cette année, on s'y est pris à l'avance. Dans un journal Israélite allemand on peut lire plusieurs annonces dans le genre de celle-ci : *Rosch Haschanah Iom Kippour*, Concert hause (telle et telle adresse), services divins avec chœur, orgue et prédication. Billets à partir de deux marks (chez tel et tel).

Que dites-vous de cette industrie synagogale s'exerçant dans les *concert hause* ?

Facétie polonaise. — Jankel est monté dans le train qui va de Breslau à Posen. A peine installé, il demande à l'employé, un israélite, combien de temps l'on met pour arriver à destination. Vingt-quatre heures, répond celui-ci. Le lendemain, au moment où le train entre en gare de Posen, Jankel demande à l'employé combien de temps il faut pour retourner de Posen à Breslau.

Mais celui-ci, fâché : Ne vous ai-je pas dit hier que de Breslau à Posen il fallait vingt-quatre heures? Il va de soi que de Posen à Breslau il en faut autant.

— *Chochon*, réplique malicieusement notre Polonais. Pourquoi de Pessach à Shevouoth compte-t-on sept semaines, et de Schevouoth à Pessach quarante-quatre semaines !

—La petite ville de Tluste (Galicie) habitée par plus de trois mille Israélites, a été ravagée par une épidémie cholériforme qui a fait de nombreuses victimes et qui a amené à sa suite une misère épouvantable, les communications avec le reste du pays n'existant plus et le commerce se trouvant absolument interrompu. Aussi dans des circonstances aussi terribles, un Comité local s'est-il constitué pour appeler la charitable attention de nos coreligionnaires sur une situation épouvantable, et recueillir les dons destinés à soulager les familles sans pain et sans ressources. Nous sommes convaincu que nos lecteurs émus de pitié au récit de cette immense infortune voudront contribuer à sécher les larmes des veuves, et orphelins, et à ramener un peu de bien-être dans les logis où le nécessaire manque. On peut adresser les dons à M. le Dr M. *Kronik avocat, à Tluste* (Galicie), Autriche.

— La Communauté israélite de Tibériade (Palestine), ville d'eaux thermales fort appréciées dans certaines maladies, a entrepris la construction d'un hôpital destiné à recueillir les nombreux coreligionnaires qui viennent demander aux sources de Tibériade la guérison de leurs maux. La nécessité de cette institution philanthropique s'est fait d'autant plus sentir qu'il existe à Tibériade un hôpital fondé et entretenu par les missionnaires, où l'on attire les Israélites dans l'espoir de les convertir. Aussi, nos coreligionnaires malades qui vont s'y faire soigner sont-ils sans cesse circonvenus et leur conscience se trouve exposée à de perfides sollicitations.

L'existence d'un hôpital israélite aura pour effet de faire cesser ces abus et de mettre fin aux manœuvres intéressées de l'agence de prosélytisme chrétien. Les personnes charitables et pieuses qui désirent s'associer à cette œuvre de salut israélite sont priées d'adresser leurs offrandes et souscriptions à M. Jacob Kasser, pour le Comité Aschkenasi, à Tibériade (Palestine).

CONSISTOIRE ISRAÉLITE DE PARIS

FONDATIONS SAINT-PAUL ET FOULD

Avis

1° Comme chaque année, le Consistoire central aura à décerner, au commencement du mois de novembre prochain, le prix de mille francs fondé par M. et Mme Victor Saint-Paul en faveur d'un jeune Israélite français ayant obtenu, dans l'année, le diplôme de docteur en droit. Les candidats à l'obtention de ce prix devront se faire inscrire au Secrétariat du Consistoire de Paris et y remettre leurs pièces avant le 15 octobre prochain.

2° Les pensions annuelles de 1,200 francs accordées, sur les fonds du legs Fould, à de jeunes Israélites sans fortune, se destinant à la peinture ou à la sculpture, sont devenues vacantes et l'Académie des Beaux-Arts sera appelée à ouvrir un concours entre les candidats qui se présenteront pour obtenir ces pensions vacantes toutes deux cette année. Les candidats ne devront pas avoir moins de 14 ans ni plus de 19 ans. Ils auront à se faire inscrire dans le délai d'un mois, et à faire parvenir leurs pièces au Consistoire de Paris pour le 15 octobre prochain au plus tard.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat.



INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne

PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX
DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle

Etudescommerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

EN VENTE
Chez Armand DURLACHER
Libraire-Editeur
83 bis, Rue Lafayette, PARIS

VISION PROPHÉTIQUE

Reproduction en héliogravure du tableau du professeur

GIROLAMO NAVARRA

PRIX : 6 francs

Ce Tableau symbolise l'apothéose de la race Juive

(941)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS ET Cie

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שמש חזן aux références

ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central

CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES

MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avecbonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral**. 531

MAISON PLANÈS

TAILLEUR

POUR DAMES ET POUR HOMMES

Place du Hâvre

(entrée, 2, rue d'Amsterdam)

Cette Maison possède une coupe très élégante, fournit des tissus irréprochables.

PRIX TRÈS MODÉRÉS, MAISON DE CONFIANCE

(932)

EN VENTE AUX ARCHIVES

ANNUAIRE des ARCHIVES ISRAELITES

Religieux, Administratif et LITTERAIRE

POUR 5655 (94-95)

Par H. PRAGUE

La partie littéraire (plus de 50 pages) comprend : I. *Revue de l'Année*, par H. Prague. — II. *Nos petits Maîtres*, par Léon Kahn. — III. *Tableau d'honneur des israélites français*. — IV. *Un Mariage après Austerlitz*, par J. Lehmann. V. *Statistique du culte Israélite en Italie*,

Prix du volume de 116 pages, *franco*, 1 fr. 10.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac, de cœur, de tête**

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif et assainissant l'eau.

PRESERVATIF contre les EPIDEMIES

Il est en même temps « excellent » pour les dents, la bouche, et tous les soins de la toilette.

54 Récompenses dont 16 diplômes d'honneur et 14 médailles d'or.

Fabrique à Lyon, 9, Cours d'Herbouville

Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*



DENTS

SOINS
EXTRACTIONS
et POSE par
l'Insensibilisateur

Traitement consciencieux. — PRIX MODÉRÉS

INSTITUT DENTAIRE 2, Rue Richer angle du Fg Poissonnière

Maxime DROSSNER, DIRECTEUR

FRIBOURG

CHEMISIER

26, Rue Marbeuf

(Champs-Elysées)

Spécialité de chemises, caleçons et gilets de flanelle sur mesure.

(937)

THre DREYFUS

30, rue Taitbout, Paris

(Précédemment : 24, rue Taitbout)

Tapis d'ORIENT et d'Europe

(878)

(*11e Année*)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG

Fondée en 1852

par LOEB (Emmanuel)

RUE DE PROVENCE, 46

PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts (901)

LA GERBE

Études, Souvenirs, Lettres, etc

PUBLIÉS

A L'OCCASION DU CINQUANTENAIRE

des *Archives Israélites* 1840-1890.

Prix par exemplaire :

Papier *ordinaire*, 3 fr. 50 avec envoi

Papier *de luxe*, 5 fr. 50 avec envoi

CHEMINS DE FER DE L'EST

Train d'excursion d'Avricourt à Paris

Le jeudi 23 août, la Compagnie des Chemins de fer de l'Est mettra en marche au départ d'Avricourt pour Paris un train spécial d'excursion à prix très réduits, composé de voitures de 2e et 3e classes, dont le retour aura lieu dans la soirée du 28 août.

Ce train prendra des voyageurs à certaines stations comprises entre Avricourt et Oiry inclus.

Train d'excursion de Petit-Croix et Belfort à Paris

Le vendredi 24 août, la Compagnie des Chemins de fer de l'Est mettra en marche au départ de Petit-Croix et Belfort pour Paris un train spécial d'excursion à prix très réduits. composé de voitures de 2e et 3e classes, dont le retour aura lieu dans la soirée du 29 août.

Ce train prendra des voyageurs à certaines stations comprises entre Petit-Croix, Belfort et Romilly inclus.

Chemins de fer d'Orléans

DOUZE JOURS AUX PYRÉNÉES

Excursion du 2 au 15 septembre 1894

Billets à prix réduits

Visite de Toulouse, Luchon, Bagnères-de-Bigorre, Luz et Saint-Sauveur, le Cirque de Gavarnie, Cauterets, Lourdes, Pau, Bayonne, Biarritz, Arcachon, Bordeaux.

Départ de Paris (gare d'Orléans), le 2 septembre 1894.

Retour à Paris (gare d'Orléans), le 15 septembre 1894.



LVe ANNEE | N° 34. — Jeudi 30 Août 1894 | LVe ANNEE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN | DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS | Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal....... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

CHRONIQUE DE VOYAGE

UN TOUR EN HOLLANDE

La Haye, que nous visitons après Amsterdam, est la capitale politique et le siège de la cour de la Hollande. C'est une ville d'une rare élégance d'aspect, d'allures tout à fait aristocratiques, quelque chose comme le Versailles des Pays-Bas, beaucoup plus vivant pourtant. Elle possède une population israélite importante, environ 6,000 âmes. La plus grande partie est groupée dans les parages de la grande Synagogue et elle donne à ce quartier, où le petit commerce règne sur toute la ligne, une physionomie *sui generis*. L'élément portugais, prépondérant dans les premiers temps de l'établissement des Juifs dans cette ville, qui remonte à plus de deux siècles, a notablement diminué. Il ne compte plus guère que 300 âmes et sa Synagogue n'est guère fréquentée. La Synagogue du rit allemand a fort bel aspect et élève sa façade dans une rue très large. Elle est précédée d'une vaste cour, flanquée à droite et à gauche de bâtiments servant à usage du culte, tels que *Mikweh*, etc.

Le style en est très sobre. D'ailleurs, toutes les Synagogues hollandaises sont remarquables par leur simplicité — Elles ont un air de famille très prononcé. Distribution intérieure, ameublement, appartiennent à la même conception. Tout cela porte la date du temps, c'est-à-dire deux siècles, et tout y respire une piété antique et n'a aucune analogie avec nos Temples modernes où l'on a accumulé toutes les élégances, toutes les richesses de l'architecture.

La Communauté de La Haye qui possède tout l'outillage religieux et charitable de sa grande sœur d'Amsterdam, c'est-à-dire maison de retraite pour vieillards, hôpital, orphelinat, écoles primaires et Talmud Torah, a la bonne fortune d'être dirigée par un homme de grande valeur, M. D. Polak-Daniels. Israélite très scrupuleux, suivant fidèlement les prescriptions de son culte, M. Polack-Daniels jouit à La Haye d'une considération qui dépasse la sphère confessionnelle où il exerce, avec une infatigable activité, un dévouement de tous les instants et un tact parfait les fonctions de Parnass. Ancien avocat, il a été appelé

par la confiance des électeurs de la ville royale à siéger au Conseil municipal et au Conseil départemental où ses lumières, son esprit délié, la sureté de son jugement, l'aménité de son caractère sont vivement appréciés. La famille de M. Polak-Daniels est une des plus anciennes de La Haye. Elle est établie depuis plus de deux siècles, et son chef actuel exhibe avec une légitime fierté l'arbre généalogique des aieux qu'il a pu dresser exactement.

Cette absolue sécurité dont ont toujours joui les Juifs de la Hollande leur a permis de développer librement leur activité commerciale, et de rendre au pays qui leur a accordé une si bienveillante protection des services signalés. L'émancipation complète que la Révolution française est venue leur apporter a ouvert d'autres carrières à leurs rares facultés d'assimilation, et c'est surtout vers la jurisprudence qu'ils se sont senti instinctivement attirés et qu'ils ont illustrée par leurs travaux tout à fait remarquables.

La Hollande se montre justement fière des Jonas Meyer, des Godefroy, des Asser, des de Pinto et de tant d'autres jurisconsultes israélites qui ont acquis une réputation de légistes qui a bientôt franchi les frontières du pays. M. Asser a présidé dernièrement avec une compétence hors ligne le Congrès international de jurisprudence.

Quant à feu Godefroy, il fut à plusieurs reprises ministre de la justice et occupa ces hautes fonctions gouvernementales avec beaucoup d'éclat. On raconte que l'homme politique chargé par le défunt roi Guillaume de constituer un cabinet, lui soumit un jour une liste ministérielle où figurait le nom de Godefroy.

L'homme d'Etat énuméra au monarque les titres des personnages qu'il voulait associer aux charges du pouvoir. Arrivé au nom de Godefroy, il crut, après avoir fait l'éloge de ses hautes capacités, devoir signaler sa qualité d'israélite qui pouvait constituer un obstacle à son entrée aux affaires. Mais le roi, qui n'était pourtant pas un libéral ardent, tant s'en faut, l'arrêta aussitôt et lui dit : « M. Godefroy, de votre aveu, est l'homme le plus apte à exercer ces hautes fonctions. Il mérite comme Israélite tout autant ma confiance que s'il était chrétien. » Et le roi signa le décret appelant M. Godefroy au poste de ministre de la justice. Que dites-vous de cette façon royale de trancher la question juive? Ce trait historique montre que l'égalité absolue de tous les citoyens de la Hollande n'est pas seulement inscrite dans les lois, et qu'elle est sanctionnée par tous les cœurs, même les plus haut placés. Aussi, considérable est le nombre des Israélites qui, entrés dans les carrières publiques, se sont distingués dans les sciences, les lettres et les arts. Le plus grand peintre de l'école Hollandaise moderne, M. Josef Israels, est un Israélite.

La magistrature en compte plusieurs. L'un d'eux, M. de Pinto, siège à la Cour de cassation et passe pour l'un des plus éminents jurisconsultes. Il a eu pour successeur comme chef de division au ministère de la justice un autre coreligionnaire, M. Texeira de Mattos. L'un des fils de M. Polak-Daniels est juge au tribunal de Rotterdam. C'est également un Israélite, M. Jitta, qui a remplacé M. Asser dans la chaire de droit à la Faculté d'Amsterdam.

D'ailleurs, la dynastie des Orange n'a jamais compté de plus fidèles, de plus loyaux sujets que les Israélites. La feue reine Sophie, qui était une femme vraiment supérieure, se plaisait beaucoup à témoigner sa sympathie aux Israélites, s'intéressant vivement à leurs institutions et à leurs progrès. On la vit assister au service divin dans la Synagogue portugaise d'Amsterdam, où sa présence enthousiasma la population juive du quartier.

M. Polak-Daniels, l'aimable président de la Communauté de La Haye, nous a conté qu'il eut l'insigne honneur de recevoir dans sa *Souccah* la gracieuse souveraine qui, très curieuse des rites israélites, avait tenu à s'asseoir sous le toit rustique de la cabane traditionnelle. Et c'est avec émotion qu'il me vantait l'exquise simplicité de cette reine qui honorait un pieux Israélite de sa visite et rehaussait ainsi le culte auquel il appartient.

Cette considération dont M. Polak-Daniels jouit dans les cercles officiels lui a valu le grand honneur d'être appelé à présider le Comité supérieur des affaires israélites qui représente notre culte, lui sert d'organe auprès du gouvernement, et dont les attributions ont beaucoup d'analogie avec celles de notre Consistoire central. Ce Comité, composé de vingt et un membres, et qui siège à Amsterdam, a pour vice-président un autre de nos distingués coreligionnaires, le banquier Wertheim. L'organisation du culte israélite en Hollande est un peu calquée sur celle qui nous régit en France; d'ailleurs, l'on sait que la Hollande a eu pendant près de vingt ans une administration française. Le roi Louis, frère de Napoléon Ier, qui régna de 1806 à 1810, a laissé les meilleurs souvenirs dans la population israélite qu'il traita toujours avec une exquise bienveillance, continuant ainsi les traditions séculaires des gouvernements qui l'avaient précédé. Quand Napoléon Ier, mécontent de son frère, fit entrer la Hollande dans l'Empire français, ce ne fut plus du tout la même chose.

Pour en revenir au régime du culte israélite néerlandais, nous dirons que les Communautés jouissent, sous le contrôle bienveillant de l'Etat, d'une autonomie conforme d'ailleurs à l'esprit libéral de la Constitution.

L'Etat accorde des subsides au culte israélite, mais sans rien demander en échange de sa générosité. Il ne s'immiscie pas, comme en France, dans la nomination des ministres du culte, dans le fonctionnement des administrations israélites. Il se borne à régner sur la Synagogue sans la gouverner. Un Comité des affaires juives, sorte de grand conseil de notre culte dont nous avons déjà parlé, gère les intérêts supérieurs du Judaïsme et les représente auprès du gouvernement.

Il n'existe pas moins de 90,000 Israélites en



Hollande sur une population totale de 4,500,000 âmes; on y compte 180 Communautés organisées d'importance variée, répandues dans toutes les parties du territoire néerlandais.

(*A suivre*) H. PRAGUE.

LETTRE DE BERNE.

LA SCHECHITAH AU XI[e] CONGRÈS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX

La Schechitah occupait une place considérable dans le programme du dernier Congrès international des Sociétés protectrices des animaux tenu à Berne du 12 au 15 août. Sur huit rapports dont se composait le programme, deux étaient consacrés à la question de mode israélite d'abatage du bétail.

Avant le Congrès, on ne pouvait que s'en réjouir. Cette question, si passionnément débattue dans ces derniers temps, surtout en Russie, où elle touche aux traditions les plus saintes et les plus chères de toute une population qui tient pieusement à ses rites, allait être soumise à la discussion d'hommes compétents, venus de tous les pays de l'Europe, et nous comptions que la Schechitah sortirait indemne de ces débats.

Eh bien, notre attente n'a pas été déçue. C'est bien la Schechitah qui l'a emporté. Seulement, le vaincu, c'est le Congrès lui-même, qui n'a pas su aller au bout de sa besogne, et avec lui l'antisémitisme, dont la plupart de ses membres étaient largement férus.

Le lecteur peut en juger d'après la conduite, à l'égard de la Schechitah, du bureau provisoire du Congrès d'abord, et de certains délégués ensuite.

Le bureau provisoire chargé de l'élaboration du réglement du Congrès avait cru utile d'y introduire, entre autres, les prescriptions suivantes : 1° Il ne sera permis ni de lire un discours imprimé ou écrit (pourquoi?), ni de parler plus d'un quart d'heure. Toutefois, cette dernière disposition n'est pas applicable aux rapporteurs; 2° Règle générale : les délégués pourront seuls prendre part aux débats, sauf exception, sur décision de l'assemblée

On me disait que ces dispositions se trouvaient en contradiction complète avec l'usage qui s'était établi depuis les dix Congrès précédents, et en vertu duquel tout assistant au Congrès qui aurait eu à dire quelque chose au sujet de la question débattue ou qui voudrait faire un discours, ou enfin présenter un rapport, avait toujours eu la parole et était écouté.

En abolissant cet usage, le bureau provisoire plaça la question de la Schechitah sur un terrain difficile. En effet, les deux rapporteurs de cette question inscrits au programme, qui traitaient, l'un : « L'abatage du bétail selon le rite israélite en Suisse », et l'autre : « L'abatage israélite dans le royaume de Saxe », étaient délégués par des pays où le mode israélite est interdit. On pouvait être sûr d'avance que ces messieurs ne venaient pas au Congrès pour protester contre cette interdiction; on le pouvait espérer d'autant moins que tous les deux sont connus comme antisémites avérés. Or, leurs thèses se trouvaient à l'abri de toute discussion dangereuse; car, malgré toute l'estime que je dois à MM les délégués, je suis obligé de dire que les coups les plus vigoureux et les plus justes pouvaient être portés à la théorie ennemie du mode israélite de la part d'un membre non délégué, — et la parole fut interdite à tous ceux qui n'étaient pas délégués.

En matière de théorie de l'abatage israélite, il n'y a, en effet, que très peu de gens d'une compétence incontestable, et, parmi ces derniers, c'est peut-être M. le docteur Dembo qui occupe la première place. S'étant adonné avec passion — voici quatre ou cinq ans — aux études sur cette question, M. Dembo a entrepris dans ce domaine des recherches spéciales, fait beaucoup d'observations dans des abattoirs et vulgarisé les résultats de ses travaux, tantôt dans des conférences, tantôt dans des œuvres admirablement documentées, dont l'une vient d'obtenir récemment un accueil flatteur et bien mérité auprès des savants les plus éminents de Berlin et l'Académie de médecine à Paris. M. Dembo vint à Berne avec l'espoir de développer, devant un Congrès international qui attire l'attention de toute l'Europe, ses vues, et de contribuer, autant qu'il serait possible, à la juste solution de la question de la Schechitah Eh bien, il se trouve qu'il sera réduit au silence dans une question qu'il avait tant étudiée, pour cette unique raison qu'il n'était pas délégué, tandis que ses collègues délégués parleront en toute liberté, mais parleront — peut être — à tort et à travers, et se feront juges dans une question dont ils ne savent — peut-être — le premier mot.

La chose devenait ridicule. De quoi s'agissait-il, en effet?

Ou les partisans du mode israélite ont raison, ou ils sont dans l'erreur. Dans les deux cas également, il fallait leur donner la possibilité d'exposer leurs vues. Et s'il était démontré qu'elles sont erronées, on en aurait fini, une fois pour toutes, avec le système juif d'abatage. Mais s'il s'était prouvé qu'elles sont justes, que l'abatage juif est plus humain que tout autre, puisqu'il épargne beaucoup de souffrances aux animaux, il est évident que, dans ce cas, le Congrès aurait dû se prononcer, avec toute son autorité, pour la méthode israélite.

Il y avait, cependant, au Congrès et en dehors du Congrès, des gens qui se souciaient aussi peu de l'antisémitisme que du philosémitisme, et qui, se considérant comme des protecteurs des animaux, ne se préoccupaient effectivement que des animaux. Ces gens s'indignaient contre l'incurie du bureau provisoire et se proposaient de protester, dès l'ouverture du Congrès, contre ses dispositions. D'autres, plus calmes, comprenant que c'est, au fond, contre M. Dembo que ces dispositions sont en réalité prises, cherchaient à le faire parler tout de même. Ainsi, M. B..., l'honorable président d'une des sections de la Société russe protectrice des animaux, propose au président du bureau provisoire de nommer M. Dembo délégué de cette section. Chaque Société pouvant envoyer 5 délégués, M. B... avait le droit de faire cette proposition. — « Inutile, lui répondit-on : — on l'empêchera de parler tout de même ! » D'autres encore, et parmi eux le fils d'un

naturaliste célèbre, un personnage très estimé et très en vue à Berne, avait l'intention d'organiser, au grand Casino, une conférence sur la Schechitah que devait faire M. Dembo.

Il paraît que cette dernière circonstance eût produit l'effet le plus efficace sur les antisémites. Des pourparlers furent engagés, à la suite desquels il [illegible] décidé que, dans le cas où les rapporteurs atta[illegible]ient violemment la Schechitah comme dans celui où [illegible]rès se déciderait à émettre une opinion définitive sur cette question, il sera accordé le droit de participer aux débats à tout le monde.

C'est au milieu de ces passions, bien étrangères, — n'est-il pas vrai ? — aux occupations d'un Congrès pour la protection des animaux que ce dernier fut ouvert et que la question de Schechitah entra en scène. Ce fut M. Keller Jaggi, délégué de Suisse, qui ouvrit le feu. Il débuta en assurant l'assemblée que ce n'est point par des consdérations antisémitiques, mais bien pour des raisons purement humanitaires, qu'il se déclare ennemi de la méthode israélite. La preuve, c'est que certains juifs considéraient, eux-mêmes, la Schechitah comme une cruauté. Ensuite, le rapporteur fait l'historique de la question en Suisse, à partir de 1848, lorsqu'elle surgit pour la première fois au canton d'Argau et jusqu'au 20 août 1893 où elle fut interdite en Suisse.

Le rapporteur approuve, naturellement, de la façon la plus solennelle, cette mesure.

En vertu des lois de la Suisse, dit-il, toute religion peut réclamer la protection du gouvernement. Mais qu'est-ce que la religion? Ce n'est qu'une partie de la morale humaine qui n'est point innée à l'homme, mais s'acquiert graduellement et progresse.

Or, s'il se trouve, à un certain moment, que la Schechitah est cruelle, il devient évident alors qu'elle n'a plus le droit, étant même une institution religieuse, de réclamer la protection du gouvernement. Lors du Congrès national des délégués de la Société suisse de la protection des animaux, lequel avait déclaré n'avoir rien contre la Schechitah, si la saignée est précédée d'assommement, — une agitation très animée se produisit dans le pays en faveur de l'abolition de la Schechitah et dura jusqu'à ce qu'elle fût couronnée, le 20 août 1893, de l'interdiction de ce procédé. — Les Juifs s'imaginaient, remarque le rapporteur au cours de son discours, que ceux qui détiennent l'argent possèdent le pouvoir.

Mais voici qu'un libre pays démocratique vient de leur démontrer que la volonté d'un peuple est plus puissante que le pouvoir de l'argent.

Le rapport de M. Keller-Jäggi terminé, c'est le tour de M. le conseiller Guiliner-Berndorf, de Dresde, qui, plus modeste que l'orateur précédent, se borne à constater que le royaume de Saxe, ayant jugé la Schechitah inhumaine, l'avait interdite.

Ici se place le *clou* de la session du Congrès. Le président demande à l'assemblée si elle veut discuter la question qui vient d'être exposée devant elle. Son avis, à lui, est que les rapporteurs s'étant bornés à citer les faits seuls, rien que les faits, il n'y a lieu à aucune discussion. Ce qu'il faut, au contraire, décider, c'est s'il y a lieu d'émettre quelque conclusion positive au sujet de la Schechitah.

M. Keller-Jäggi répond au président, d'une voix dont rien ne justifiait l'énergie, que les Suisses présents au Congrès considéraient la discussion comme déplacée, vu qu'en Suisse la question d'abatage juif est résolue par la volonté du peuple. Donc, au nom du sol même sur lequel l'assemblée se trouve, l'orateur insiste pour qu'il n'y ait aucune discussion. Pour ce qui concerne l'opinion du Congrès, M. Keller Jäggi s'en rapporte à ses collègues.

M. le pasteur Franck, le savant auteur de la brochure *Die Schächtenfrage vor dem bayerischen Landtage* (la question de Schechitah devant le Landtag de Bavière), s'étonne qu'on ne présente au Congrès que des rapports concernant la Saxe et la Suisse. La question dont il s'agit a été soulevée au landtag de Bavière, où les résultats furent tout à fait opposés à ceux auxquels sont arrivés la Saxe et la Suisse. Sans imposer son opinion à qui que ce soit, M. le pasteur Franck croit, cependant, qu'il n'appartient pas au Congrès d'émettre quelque conclusion définitive sur la Schechitah, car c'est une question spéciale que seuls les spécialistes peuvent dûment résoudre. L'orateur ayant nommé M. Dembo comme un de ces spécialistes, des oh! oh! formidables partirent des bancs où étaient assis les Suisses et les Allemands.

A M. Franck succède M. Fœrster, professeur, mêlé à tous les scandales électoraux en Allemagne. Celui-ci se rallie, lui aussi, à l'avis du président quant à la discussion. Mais il s'élève contre cette opinion d'après laquelle le Congrès ne pourrait émettre un vote définitif. La question de la Schechita est une question humanitaire, et l'humanité est le principe du Congrès. Or, il importe que le Congrès ait le courage de se prononcer sur cette question, sans la discuter, puisqu'en effet on peut se passer de discussion.

MM. Daman, professeur, Guilbeau, professeur, et Hartmann, combattent cet avis cynique et déclarent que si l'on veut statuer sur la question de Schechitah, la question doit être discutée au préalable.

Des exclamations éclatent : *Non, non! Pas de discussion! Clôture, clôture!*

La discussion est repoussée. Mais aucune conclusion ne fut pas non plus prise par le Congrès.

La question, cependant, n'en est pas moins résolue. Cette horreur de la discussion, derrière laquelle on entrevoit sans peine la crainte de voir éclater la vérité ne prouve que surabondamment de quel côté cette dernière se trouve.

En refusant la parole à M. Dembo et à d'autres hommes qui pouvaient intervenir utilement dans les débats, le Congrès a été obligé de la refuser à lui-même aussi. C'est peu glorieux pour le Congrès, mais c'est édifiant.

S. K.



LES JUIFS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

C'était surtout lorsqu'ils se livraient aux affaires d'argent que les Juifs avaient à souffrir de cette suspicion. Les contestations étaient nombreuses, inévitables dans ce genre de commerce qu'aucune loi ne réglementait, et dès qu'il s'en élevait une, on criait à la trahison du Juif et de sa nation. Même entre eux, les Juifs n'échappaient point à ces difficultés ; le plus souvent ils cherchaient à les aplanir de gré à gré ; mais lorsqu'ils en portaient la plainte à la police, le magistrat passait indifférent : « C'est une affaire de Juif à Juif », disait-il, et à laquelle « le Roy n'a aucun intérest ».

Malgré toutes ces tribulations, il ne manqua point de Juifs à Paris, pendant le XVIIIe siècle, qui firent « le commerce de papiers et la banque ». Avons-nous besoin de répéter que c'était le seul auquel la nation juive, dans son ensemble, pouvait le moins illégalement s'adonner? Il y eut, outre Samuel Lévy, des banquiers importants. Presque tous étaient de Metz. Nous avons déjà cité Mayer Lyon Schuabe, Salomon Lévy, Jacob Worms. Isaac Spire fut accusé en 1716, avec un banquier de Genève, « d'avoir voulu faire passer à l'étranger cent quarante mille louis d'or vieilles espèces ». Leur innocence fut reconnue, la « fausseté de la nouvelle » démontrée, et ils furent remis en liberté après avoir passé dix jours à la Bastille. Olry Alcan était en 1719 un assidu de la rue Quincampoix. Beaucoup plus tard Jacob Goldschmidt de Nancy, Jacob Lévy de Bischeim, et Moyse Isaac Spir Lévy, de Metz, tous trois très honorablement connus, avaient leurs maisons de banque rue Beaubourg et rue Saint-Julien des Ménétriers, au centre même de leurs coreligionnaires. Nathan de Morhange, assagi, est en 1755 établi rue de l'Echelle. Enfin Samuel Peixotto, Juif de Bordeaux, à qui en 1771 « le gouvernement confia la fourniture générale des monnaies de France », vint à cette époque demeurer à Paris (2).

Mais il n'y eut pas que des entrepreneurs de fournitures militaires, des trafiquants et des banquiers parmi les Juifs à Paris. Beaucoup contribuaient à relever le niveau du négoce juif en faisant le commerce de la soierie et de la draperie. Les Juifs portugais particulièrement y excellèrent. Ce fut contre eux que vers 1767 les corporations de métiers s'élevèrent si violemment pour tâcher de les arrêter dans cette voie qu'elles les accusaient d'envahir.

Il y eut aussi des joailliers qui jouirent d'une certaine réputation. Mayer, de Vienne, était le joaillier attitré de Marie Leczinska, et l'accompagnait dans ses voyages. Jacob Baccarat était, en 1745, fournisseur de la dauphine ; David Oulif avait dans ce commerce des relations étroites avec la Cour; Moses Polack Cahen et Jonas Lévy, d'Amsterdam, étaient à Paris en 1745 « pour vendre des diamants, des perles et toutes sortes de pierreries de différentes couleurs » ; et, en 1734, Tapin annonçait que David Revel, Judas Revel, Elie de Saint-Paul, Lange Sazias et Josué Naquet, tous cinq d'Avignon, venaient s'établir « pour faire commerce de diamants, de perles et de galons d'argent ».

A la vérité, ce genre d'affaires pouvait compter encore parmi ceux auxquels les Juifs se vouaient plus particulièrement. Mais on pouvait s'apercevoir, aux idées hardies qui s'éveillaient dans leur esprit, que le brocantage et la friperie ne devaient plus rester longtemps l'objet spécial de leur commerce.

Déjà dans la première moitié du XVIIIe siècle il en est, rares il est vrai, qui cherchent à briser les entraves qu'on met à leur action féconde.

Les uns donnent un libre cours à leur imagination.

Un Juif portugais, nommé Buzaglio, qui avait été exilé, était revenu en France en 1747 avec une invention dont il était l'auteur « pour faire des boulets qui devaient mettre le feu aux navires ennemis ». Il était rentré à Paris sur l'ordre du prince de Conti, et c'était le duc de Penthièvre qui l'avait présenté au ministre.

Non moins importante était en son genre l'idée de Salomon Blien, de Metz, qui avait conçu le double projet d'une banque économique et d'une loterie à rentes viagères, — devançant ainsi de près d'un siècle les institutions de cette sorte que l'abondance de l'argent et la diffusion des connaissances financières devaient plus tard rendre si communes.

Il s'en trouva qui, grâce à une énergie vraiment louable dans les conditions déplorables où ils se trouvaient, parvinrent à se faire une place parmi les industriels. Ainsi Mayer Ascher, de Strasbourg, qui en 1746 était associé dans une manufacture de cuir; Cosman Léman Lévy, de Dresde, qui avait, rue Mazarine, une manufacture de Calemande « façon d'Angleterre, imitant les toiles peintes » ; Manuel de Léon, de Salamanque, et Aron Lopès, de Bayonne, qui avaient tous deux, rue Mazarine également, une fabrique de chocolat. Un autre Juif portugais exerçait déjà cette industrie en 1730. C'était Miguel de Fonséca, dont on ne savait s'il était Juif, calviniste ou catholique — ou s'il était les trois à la fois. Accusé par Langlade d'être un « homme sans aveu », il produisit à l'appui de sa protestation un

« *Extrait du Rolle de la Capitation de la Ville de Paris arrêté par Messieurs les prévôts des marchands et échevins pour l'année* 1730». Ainsi conçu :

Rue Cloistre Saint-Honoré
Maison à M. S. Honoré

M. de Fonsec travaille en chocolat	6l.12
Une servante....................	3 6
	9 18

(A suivre.) LÉON KAHN

(1) Voir en dernier lieu le n° du 23 août 1894.

(2) Ce Peixotto se rendit célèbre par les démêlés qu'il eut avec sa femme, une demoiselle Sarah Mendès d'Acosta, de Londres, qu'il épousa contre son gré et dont il voulut divorcer. Tribunaux et parlements retentirent des débats religieux et judiciaires auxquels cette affaire donna lieu ; et comme elle n'aboutissait pas à son désir, Peixotto passa en Espagne où il se fit baptiser en 1779, espérant que sa conversion annulerait son mariage. La mort de Sarah d'Acosta, qui survint à cette époque, rompit sa chaîne.



TRAITS ET ANECDOTES

UNE BARBE POLONAISE SUR LE PONT DE LONDRES

Dans ses *Promenades dans Londres*, Max Schlesinger raconte une histoire comico-tragique. Nous n'en garantissons pas l'authencité, mais elle n'est pas commune.

Il y a de nombreuses années, un Israélite de Koffnecz (Russie) vint échouer à Londres. C'était, pourquoi le cacher, un mendiant, un *Schnorrer*, un mendiant comme on en voit tant. Un jour qu'il passait sur le Pont de Londres, un Anglais peu gêné qui avait le vin gai, s'avisa — histoire de s'amuser — de tirer les poils de cette barbe en broussailles. Il tira si fort, que notre pauvre coreligionnaire se mit à crier comme un écorché. Un rassemblement se forma. On s'enquit du motif des cris. La police intervint. On s'empara du délinquant, et le jury devant lequel il comparut le condamna à payer à la victime de sa cruelle manie 28 livres 10 schellings, 6 penny, soit plus de 800 francs. C'était une fortune pour notre *Schnorrer*, qui sans plus tarder, muni de ses dommages-intérêts, quitta Londres et s'en retourna au pays natal. Son retour fit sensation, car il revenait avec un petit magot, ce qui n'était guère le cas de ses congénères qui rentraient rarement au bercail et surtout lestés d'argent. On voulut savoir par quels prodiges il était devenu si riche. Il se garda bien de révéler la source de sa fortune; cependant il se déboutonna pour son intime ami Reb Chaïm, et un jour que celui-ci le pressait de questions, voici ce qu'il lui dit :

« Reb Chaïm, partez sans tarder pour Londres. Il y a là-bas un pont très long. Passez-y. Un grand gaillard s'avancera devant vous, vous tirera la barbe. On l'arrêtera et il sera condamné à vous payer tout un tas de gulden. » Muni de la recette, Reb Chaïm ne languit pas à Koffnecz et un beau jour il disparut.

Ici l'odyssée, de comique devient lamentable. Reb Chaïm débarque à Londres, court au pont, l'arpente dans tous les sens et ne voit pas venir le... grand gaillard qui a la spécialité de faire *riri* avec les barbes polonaises. Lassé de ne pas le voir arriver, il court après les passants et les supplie de lui tirer la barbe. Personne ne comprend cette singulière prière. Et pendant trente ans, Reb Chaïm se tint journellement sur le pont, réclamant cette familiarité qui avait rapporté si gros à son ami, et s'arrachant les cheveux de désespoir qu'on ne lui tirât pas la barbe.

Et le pauvre ne vit jamais son vœu exaucé. Et son « Zupp-mech » qu'il adressait aux passants est devenu une expression courante en Angleterre. Et quand un juif demande à un coreligionnaire de lui faire gagner de l'argent, il ne manque jamais de lui dire *Zupp-mech*.

DONS

Faits en faveur des institutions religieuses et charitables, pendant le mois de juillet-août 1894.

MM. Raynal (David), 12, place Péreire, pour le Comité, 200 fr. — Halphen (J.) (en mémoire de Mme Hesse Eugène), pour le Comité, 100 fr. — Mmes Dreyfus (L.-L.), pour les Enfants assistés, 100 fr — May (Georges), pour la loterie, 100 fr. — Cohen, 43, rue du Colysée, pour le Plessis-Piquet, 1,000 fr. — MM. Levy (Eugène) et son fils Marcel, pour différentes institutions, 150 fr. — David, 41, rue du Sentier, pour l'Ecole de travail, 100 fr. — Lazard (Elie), pour l'Hôpital (vieillards), 100 fr. — Leven (Emile), pour différentes institutions, 175 fr. — Mme Cahn (Léopold), pour l'Hôpital (spécialement pour l'Oratoire), 500 fr.

LEGS

Extrait du *Bulletin municipal officiel* du 26 août:

Par décret, en date du 1er mars 1894 rendu sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des Beaux Arts et des Cultes :

Le Consistoire israélite de Paris est autorisé à accepter:

1° Le legs de trois obligations du Temple de la rue de la Victoire, fait par la dame Rébecca-Céleste Colace, veuve de M. Moyse-Raphael-Rodrigues Pereira, suivant son testament olographe du mois de novembre 1888;

2° La libéralité résultant pour le Consistoire tant du testament précité que du consentement des héritiers naturels, en date des 15 avril et 16 mai 1890, consistant en une somme de 1,000 francs pour le temple de la rue Buffault.....

Le trésorier de la fondation Rothschild, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 8 avril 1888, est autorisé à accepter la libéralité résultant pour cette institution, tant du testament olographe de la dame veuve Pereyra, née Colace, du mois de novembre 1888, que du consentement des héritiers naturels des 15 avril et 16 mai 1890 et consistant en une somme de 400 francs.

Le trésorier du Comité de bienfaisance israélite de Paris, reconnu comme établissement d'utilité publique par décret du 26 janvier 1887, est autorisé à accepter la libéralité résultant pour cette institution tant du testament olographe de la dame veuve Pereyra née Colace, du mois de novembre 1888, que du consentement des héritiers naturels des 15 avril et 16 mai 1890, et consistant en une somme de 400 francs.

Le président du comité de la Société de patronage des apprentis et ouvriers israélites de Paris, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 15 avril 1878, est autorisé à accepter la libéralité résultant pour cette institution, tant du testament olographe de Mme veuve Pereyra, née Colace, du mois de novembre 1888, que du consentement des héritiers naturels des 15 avril et 16 mai 1890, et consistant en une somme de 400 francs.

Le président du Comité consultatif de la Maison israélite de refuge pour l'enfance, existant à Neuilly (Seine) et reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 29 juillet 1892, est autorisé à accepter la libéralité résultant pour cette institution du testament olographe de la dame Pereyra, née Colace, du mois de novembre 1888, que du consentement des héritiers naturels des 15 avril et 16 mai 1890 et consistant en une somme de 400 francs.

NOUVELLES DIVERSES

Viennent de sortir de l'Ecole centrale, avec le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures, MM. Schrameck, Ellissen; avec le certificat de capacité, MM. Worms et Montefiore. M. Younès, ancien élève, a obtenu le diplôme d'ingénieur.

— Dédié aux Drumont de l'avenir :

En 1892, dix Israélites étaient admis à l'Ecole polytechnique. Cinq d'entre eux viennent de sortir



dans les premiers rangs, avec le titre d'élève ingénieur des ponts et chaussées. Ce sont MM. Lœwy, Alexandre, Mayer, Oppenheim et Coblentz. On voit par ces chiffres que l'élément israélite fait brillante figure dans les grandes écoles de l Etat.

— Nous avons appris avec un vif regret le décès, à Paris, de M. Jonas Rothschild, âgé de 85 ans, fondateur et encore chef d'une maison importante de carrosserie, dont il avait jadis confié la direction à son fils Sigismond, qu'il a eu le malheur de perdre prématurément.

A Paris également, de M. A. Gubbay, marié à une femme des plus distinguées, fille de sir Albert Sassoon, chef, à Londres, de la grande maison de ce nom. Un fils du défunt a épousé Mlle Poliakoff, de Moscou; deux de ses filles sont mariées, l'une à M. Jules Rueff, l'administrateur délégué de la Société des « Messageries fluviales de la Cochinchine », l'autre à un notable banquier anglo-indien, son cousin, M. Meyer Sassoon. Son beau-frère, M. Edward Sassoon, a épousé une des filles de M. le baron G. de Rothschild, de Paris.

A Fontainebleau, de notre confrère M. Ernest Bourges, directeur du principal journal local l'*Abeille*, et qui, tout en professant une rigoureuse orthodoxie catholique, s'était toujours montré bienveillant et courtois à l'égard des Israélites.

— Le jury des Beaux-Arts de l'Exposition d'Anvers vient d'accorder les récompenses suivantes à quelques-uns de noscoreligionnaires français :

Peinture : Première médaille, M. Henri Lévy.

Sculpture : Première médaille, M. Emmanuel Hannaux.

Architecture : Première médaille, M. E. Ulmann.

Gravure : Première médaille, M. Gustave Lévy.

ÉTRANGER

— Toujours ces braves antisémites, la crème des honnêtes gens, comme l'on sait : Le chef des antisémites de Heinersdorf, en Saxe, est un certain Klitzch, instituteur, qui a été condamné à la prison pour immoralités. Un autre antisémite très connu de Dresde s'est vu infliger trois ans et demi de prison pour escroqueries.

— Nous avons reçu le 2e volume de l'Annuaire des *Achiassaph* pour 5655, rédigé en hébreu et qui renferme une foule d'articles aussi intéressants que variés. Cette publication justifie le bon accueil qu'elle a reçu auprès de tous les amis de la littérature hébraïque.

— Une nuée d'antisémites s'est abattue en Silésie pour y prêcher la bonne parole. La *Gazette de la Silésie supérieure*, organe ultramontain, s'élève contre l'agitation qu'essayent de créer ces oiseaux de proie. Elle écrit textuellement : « Un vrai catholique ne peut être antisémite, car le Christ a donné comme principe supérieur : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même », et le Juif est aussi le prochain. »

A part l'erreur d'attribution du commandement de charité envers le prochain qui figure dans l'Ancien Testament (Pentateuque) et non dans le Nouveau, erreur d'ailleurs très répandue, on ne peut qu'applaudir au langage de cette feuille ultra-catholique qui excommunie l'antisémitisme.

— Le comte Taffilo Festeitcz a fait cadeau à la Communauté israélite de Ketzhely, près Plattensée (Hongrie), des terrains ou s'élève la Synagogue et dont il était le propriétaire. Il leur a également donné le terrain qui sert de cimetière. Il leur a fait ces dons en témoignage de la fidélité témoignée par les Israélites de Ketzhely à sa famille, en tout temps.

— Le *Woschod* estime à 200,000 le nombre des Israélites habitant la Russie intérieure qui ont été renvoyés, pour y végéter dans les gouvernements du territoire juif.

— Quoique la loi sur la *réception* du culte israélite en Hongrie votée par la Chambre n'ait pas encore reçu la sanction de la Chambre des seigneurs, elle vient de recevoir sa première application. Le ministre Hieronymi, en tournée officielle, a reçu les représentants du culte isralite à Siebenbürgen en même temps que ceux des autres confessions.

— La Communauté israélite de Berlin a célébré le 10 août dernier le centenaire de la naissance de L. Zunz, le père de la science juive contemporaine.

— Voici, sur le Séminaire israélite établi à Vienne depuis un an, quelques détails qui ne manquent pas d'intérêt : Le fonds pour la création de cet Institut a été constitué par les dons de MM. Albert de Rothschild (100,000 gulden), Maurice de Kœnigswaster (50,000 g), 25.000 gulden fournis par d'autres personnes, MM. le baron Springer, etc. Le Séminaire reçoit une subvention de 5,000 gulden de la Communauté de Vienne. Celle de Prague donne 650, les autres Communautés de Bohême 630, celle de Lemberg 300, celles de la Moravie 1,000 par an. Enfin, le Gouvernement assure l'existence du Séminaire par une subvention de 5,000 gulden. Ce qui est intéressant à noter, c'est la création d'un fonds spécial destiné à pensionner les auditeurs de l'Institut qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins. Il s'élève à une trentaine de mille de gulden fournis par de généreux coreligionnaires.

— La colonie française de San Francisco, toujours en communauté si intime avec la mère-patrie, a ressenti vivement le deuil provoqué par l'assassinat du Président Carnot. Elle a organisé, le dimanche 1er juillet, une cérémonie funèbre à la mémoire du chef de l'Etat, et elle en a confié la présidence à notre ami et distingué collaborateur M. Daniel Lévy. Devant une assistance de plus de 15.000 personnes, appartenant non-seulement à la colonie française mais à toutes les nationalités si nombreuses à San Francisco et où on remarquait le Consul général de France, le commandant Courrejoles du vaisseau de guerre le *Dugay-Trouin*, M. Daniel Lévy a prononcé l'éloge funèbre du chef de l'Etat. Nous en trouvons le texte français dans une des feuilles les plus importantes de la ville. l'*Examiner*. En voici le début :

Nous sommes réunis dans cette vaste enceinte pour rendre un hommage suprême au grand homme de bien qui, comme Président de la République, a représenté la France pendant près de sept ans avec une souveraine dignité.

Au nom illustre qu'il portait, il a ajouté un nouvel éclat. Aux grands services rendus par sa glorieuse famille, il a ajouté de nouveaux services.

La qualité maitresse de M. Carnot était la droiture dans le sens le plus absolu du mot, droiture mêlée de bonté et de générosité. C'est par là que, s'élevant au-dessus des partis en lutte, il s'est créé la popularité la plus enviable dans un pays libre, celle qui est faite de respect, de confiance et d'affection.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat.




Digitized by Google

LVe ANNEE | N° 36. — Jeudi 6 Septembre 1894 | LVe ANNEE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : Isidore CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, rue de Berlin, a Paris

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

CHRONIQUE DE VOYAGE

UN TOUR EN HOLLANDE

On trouve des Israélites dans tous les coins de la Hollande. Il n'y a pas de bourgade quelque peu importante qui ne possède une Communauté juive. Et nos coreligionnaires vivent partout en parfaite harmonie avec leurs concitoyens des autres cultes. Nulle part la moindre trace de *Richuss*. Pour Israël, la Hollande avec ses gras pâturages, ses délicieux fromages, mais surtout sa tolérance exquise, est une vraie Arcadie perdue au milieu de notre Europe si troublée et remuée par de si étranges passions.

Je reprends maintenant mes observations de touriste israélite. Une route magnifique, toute boisée, conduit de la Haye à Scheveningue, la reine des plages de la mer du Nord. Moins élégante qu'Ostende, elle n'est pas moins belle. Les Israélites hollandais en raffolent, et ils ont su communiquer leur passion à leurs coreligionnaires d'Allemagne, qui viennent ici en nombreuses caravanes se reposer des fatigues de toute l'année.

Sur cette superbe plage, où souffle une délicieuse brise, on a la chance de croiser des visages israélites et d'entendre au vol de ces expressions *Judisch* qui décèlent leur origine. Le péché mignon des femmes d'Israël contemporaines, un luxe d'un aloi plus ou moins pur, s'y accuse et s'y promène, sans toutefois provoquer des commentaires désobligeants. A dire vrai, dans ce pays on aime assez le clinquant, et les paysannes du lieu, avec toute l'orfèvrerie massive qu'elles portent gravement, comme des châsses, sur leur tête, laissent bien loin derrière elles les bijoux beaucoup plus discrets et plus modernes des dames israélites. L'atavisme ici et là fait des siennes, et il faut laisser au temps et au goût le soin de corriger, d'amender cette passion orientale du luxe. Puis, dans un pays où tant des nôtres font commerce de diamants, il ne faut pas trop se montrer surpris si leur galanterie va jusqu'à parer leurs épouses de quelques-uns de ces brillants qu'ils manipulent du matin au soir.

Notons aussi, à titre caractéristique, le nombre

considérable de vieillards qui viennent prendre leur part des agréments de la vie de la plage, quelque peu bruyante. A côté de visages roses et rebondis, que le hâle a dorés, de la jeunesse prenant ses ébats sur le sable, on rencontre beaucoup de figures parcheminées de septuagénaires et même de nonagénaires des deux sexes qui contemplent d'un air béat cette mer plus vieille qu'eux et cependant éternellement jeune. A table d'hôte, ce ne sont pas les moins gais. Rien dans la conversation de ces grands-papas et de ces grand'mamans ne décèle les regrets moroses, et leur coup de fourchette a une vivacité, un entrain, qui contraste avec leur âge vénérable. Ces vieillards de Hollande sont étonnants de verdeur, et leur moral ne trahit aucunement le poids de la vie. Et avec cela toutes ces bonnes-mamans ont conservé un faible très sensible pour les falbalas, et on en surprend plus d'une redressant, par coquetterie, une taille que les ans ont courbée.

Comme on est encore en Hollande très attaché aux us religieux, les restaurants israélites de Scheveningue ne chôment pas. La nombreuse clientèle qui vient y restaurer son appétit, aiguisé par l'air excitant de la mer, leur permet de donner ce confort auquel on est peu habitué dans les établissements de ce genre. Je vous assure que ces maisons rigoureusement *kascher* peuvent rivaliser comme service, décoration, etc., avec leurs voisines chrétiennes, et nos coreligionnaires de Paris peuvent venir s'asseoir, sans déchoir, à ces tables fort avenantes dressées dans des salles ayant vue sur la mer. Et s'ils allaient faire un tour de ce côté, je crois bien qu'ils se réconcilieraient vite avec une cuisine digne de leur palais délicat, et qui a le grand avantage d'être très saine et de choix très varié.

Pour satisfaire aux besoins religieux de leur clientèle, les salles de restaurant israélite se transforment, le vendredi soir et le samedi matin, en oratoire, et la feuille mondaine locale qui enregistre les arrivées des baigneurs, à côté du programme des concerts et fêtes, indique soigneusement l'heure des offices de ces Synagogues volantes.

Ainsi, pour me résumer, à Scheveningue, on peut mener de front le soin de sa santé et le salut de son âme, et les consciences difficiles n'ont pas, comme en d'autres pays, à opter entre les exigences physiques et les besoins spirituels, et ne sont pas condamnées à des sacrifices pénibles pour leurs convictions religieuses.

L'on pourrait faire tout un livre, et fort piquant, avec ce titre: *De l'agrément d'être Israélite en Hollande*.

En effet, sur ce plat pays, le Juif est respecté à l'égal des autres habitants, et les frelons de la diffamation et de l'invective, qui bourdonnent d'une façon si désagréable en France, tournoieraient sur eux-mêmes ici, étouffés par le puissant courant de sincère tolérance qui circule et qui pénètre cœurs et esprits. Le Juif peut viser aux plus hautes fonctions dans l'Etat, sans exciter de malsaines jalousies, sans se voir dénoncé aux haines populaires. Enfin, il rencontre dans la pratique de son culte toutes les facilités, toutes les commodités, comme Jérusalem seule pouvait en offrir au pieux temps d'Esra.

Mais il me reste encore à visiter une Communauté qui, par l'importance de sa population, 8,000 âmes, vient immédiatement après Amsterdam. Je veux parler de la Kehilah de Rotterdam.

Sa Synagogue qui s'élève sur le *Bompjes*, un quai magnifique dans l'un des quartiers les plus anciens de la ville, a vraiment une physionomie extérieure imposante. Elle date de 1665. A cette époque lointaine, le quartier où elle se dresse était l'un des plus laids de la ville. Avec le temps, il s'est transformé et le Temple israélite a vu remplacer par de belles habitations, des rues larges, les maisons basses et les ruelles tortueuses qui l'étouffaient. Une seconde Synagogue a été construite, il y a quatre ans, dans un autre quartier dans le style moderne. Mais beaucoup lui préfèrent l'antique maison de Dieu avec la poésie de ses souvenirs lointains et cet air de profonde piété répandu sur ses hautes murailles dépourvues de tout luxe.

Je regrette que mon séjour écourté en Hollande ne m'ait pas permis de pousser jusqu'au pittoresque pays de Frise, qui possède également des centres israélites importants.

Mais ce que j'ai vu dans mon excursion est suffisant pour m'inspirer une vraie vénération et une cordiale sympathie pour le Judaïsme hollandais si vivant, si vibrant, si agissant, qui a conservé dans toute sa pureté et dans toute sa vivacité la foi des ancêtres et donne, au milieu de l'ébranlement général des convictions, de la lassitude des âmes, de la faillite des consciences, le spectacle à la fois émouvant et réconfortant de communautés inébranlablement attachées à leurs traditions religieuses.

Ce qu'on rencontre en Hollande en quantité, ce sont des Juifs *actifs*, qui accomplissent dans leur intégralité leurs devoirs religieux sous la triple forme de *Torah*, *Abodah*, *Guemilouth Hassadim*, qui sont des serviteurs zélés de la loi divine qu'ils aiment et savent faire respecter autour d'eux, qui ont l'orgueil de leur race, la fierté de leur nom et qui savent ce que l'un et l'autre représentent de grandeur, de vertus, voire même d'héroïsme. Ailleurs abondent ce que nous appellerons des Juifs *passifs*, parce qu'ils se bornent à subir avec plus ou moins de bonne grâce la qualité religieuse qu'ils ont trouvée au berceau, qui vivent dans l'ignorance ou la méconnaissance de leurs obligations d'Israélites, qui lâchent pied à la première occasion et faussent compagnie à leur culte par la porte bâtarde des mariages mixtes.

Aussi est-ce une douce consolation d'observer dans notre Europe, rongée par l'indifférence religieuse, un petit coin où la ferveur se maintient à peu près au niveau d'antan, sans pour cela nuire au développement de la civilisation, et fait battre des milliers de

cœurs à l'unisson d'une même foi ardente et convaincue.

Les antiques formes de notre culte s'estompent un peu partout. Il est heureusement un pays où l'on peut encore admirer la beauté sévère du culte extérieur, le charme enlaçant des rites domestiques et se retremper aux sources des plus pures émotions religieuses!

Mon retour s'est opéré par la Belgique, qui a tant d'analogies, surtout au point de vue israélite, avec la France.

La Synagogue de Bruxelles, nous l'avons noté lors d'un précédent voyage au pays voisin, ressemble à s'y méprendre à celle de la rue de la Victoire, aussi sombre, aussi ornée, avec cette différence, à son avantage, qu'elle élève sa façade dans une voie large du quartier aristocratique de la capitale de la Belgique. Les Israélites qui habitent le centre de la ville se plaignent, à juste titre, de l'éloignement de la Maison de Dieu. Pour aller prier, il leur faut parcourir une longue distance et gravir des rues escarpées. Aussi, sauf à l'époque des grandes fêtes, la Synagogue est-elle peu visitée. Le jeune et distingué Grand-Rabbin de Belgique, M. Armand Bloch, fait de sérieux efforts pour maintenir dans des dispositions pieuses une population absorbée dans le souci de l'existence matérielle et composée d'éléments fort disparates. La Belgique israélite souffre du même mal que la France israélite. Nous lui souhaitons de prendre contact plus intime avec sa voisine la Hollande, de choisir pour modèles de ferveur ces Communautés que nous venons de visiter, de s'inspirer de l'esprit foncièrement religieux qui les pénètre et se traduit par ces charmants tableaux de mœurs israélites d'une couleur si vive, d'un dessin si animé, aux épisodes attachants que j'ai essayé de noter de mon mieux et où palpite l'antique âme de Jacob! C'est aussi la grâce que je souhaite à mes chers coreligionnaires de France et autres lieux à qui la vie juive demeurée étrangère réserve, s'ils veulent lui rendre son empire domestique, une infinité de jouissances saines, élevées, agréables à l'esprit et douces au cœur.

H. PRAGUE.

Correspondance particulière des Archives

Angleterre

Londres, 24 août.

A propos de la guerre entre le Japon et la Chine, le *Jewish Chronicle* dit qu'il n'y a qu'une seule Communauté au Japon, celle de Nagasaki, composée, principalement, d'Israélites anglais, américains, hollandais et autrichiens. Il se trouve aussi quelques établissements de peu d'importance à Kobe, Yokohama et Yeddo. A Pékin, il est défendu aux Israélites de s'y établir. Néanmoins, à Tiensin il y a une nombreuse colonie d'Israélites étrangers. A Sanghaï et à Hong Kong il y a aussi des Communautés, qui ont des cimetières et des Synagogues, ainsi qu'à Canton, Futschhu et Amoy. Point d'Israélites en Corée.

— L'Alderman A. Léon Emanuel, maire de Portsmouth, par ordre de la reine, a assisté à la présentation des drapeaux par S. M. à l'infanterie de marine royale de Portsmouth.

Les loisirs d'un Dayan. — Voici ce que le Rév. Dayan M. C. Spiers vient d'accomplir. Samedi passé, à la Grande Synagogue, il a adressé d'abord une allocution à un jeune coreligionnaire, à l'occasion de sa Barmitzva, puis il se rendit aussitôt à une autre Synagogue, où il prononça une *derascha*, d'assez longue haleine et en allemand, qu'il termina par quelques pieuses exhortations, en langue anglaise, adressées à deux Barmitzvas et alla, tout droit, au *Beth-Hamidrach*, faire aux fidèles de sa *'Hébra*, une dissertation rabbinique sur un psaume de David. Tout cela étant improvisé, nous paraît un véritable tour de force.

A. H.

Roumanie

Bucharest, le 15 août.

Vos honorables lecteurs se souviennent sans doute de la loi sur l'instruction publique votée par les Chambres roumaines dans leur session législative de 1892-93, et qui a été appliquée le 1er septembre 1893.

Suivant cette loi draconienne, dont le but principal était de frapper rigoureusement les *étrangers* (Juifs), ceux-ci ne devaient plus être admis dans les écoles primaires de l'Etat, des départements et des communes que dans la proportion de 20 0/0 du nombre des élèves fils de citoyens roumains chrétiens, et cela conditionnellement, c'est-à-dire dans le cas où il y aurait des places vacantes et moyennant un paiement de 30 francs par an et par élève.

Cet article de la loi a été exécuté avec un zèle digne d'une meilleure cause, et le résultat total a été que grand nombre d'enfants juifs, dans la capitale comme dans les provinces et dans les communes rurales, sont restés hors des écoles publiques, bien que celles-ci aient été créées par les budgets auxquels les Juifs contribuent largement.

Les protestations des Juifs, ainsi que celles de plusieurs chrétiens roumains sensés, par des meetings publics, par la presse et même du haut des tribunes de la Chambre et du Sénat, et à Sa Majesté le roi, n'ont abouti à rien.

Aussi, les pauvres Juifs roumains ont dû se soumettre à cette loi inique et faire des sacrifices inouïs pour parer, au moins en partie, le coup mortel qui les frappait rigoureusement et arbitrairement. Ils ont été obligés, par la force des choses, à améliorer ou à compléter leurs écoles existantes et à en créer de nouvelles là où il n'y en avait point. Mais cela ne convenait pas au gouvernement de M. Lascar Catargi, dont la politique évidente est de priver les Juifs du pays de toute instruction. C'est



pourquoi le ministre des écoles s'est empressé de décréter l'instruction privée *sans valeur* et, par un règlement publié à la veille des examens pour l'année scolaire 1893-94, le même ministre a obligé les élèves des écoles confessionnelles ou privées, *dûment autorisées*, à passer pour la quatrième classe primaire un examen devant les instituteurs d'une des écoles de l'Etat, examen pour lequel ils ont été soumis à une taxe de 60 francs, plus 2 francs pour le certificat, *seul valable* en cas de réussite, et ceux des classes 1re, 2e et 3e, à une taxe de 20 francs par élève, afin qu'ils pussent être examinés par un instituteur d'une des écoles du gouvernement désigné par le ministre et autorisé à leur donner des notes, à les promovoir s'il y a lieu, et à les inscrire sur les registres matricules comme élèves régulièrement reconnus pour l'année scolaire suivante. Les écoles confessionnelles ou privées ont été soumises, en outre, au paiement d'une taxe de 20 francs pour chacune de leurs quatre classes.

Vous voyez, c'est une spoliation arbitraire et inique, d'une part, et une persécution clandestine des infortunés enfants juifs de l'autre. Car, d'où voulez-vous que des enfants juifs, qui sont orphelins ou qui ont des parents indigents, et qui sont admis dans les écoles des Communautés israélites, qui leur procurent les livres et tout le nécessaire à l'enseignement, ainsi que l'habillement et la chaussure, pour faire leurs quatre classes primaires, conformément au programme ministériel *gratuitement*, soient en mesure de payer 60 francs pour l'examen des études des quatre classes et 20 francs pour l'examen de chacune des trois autres classes?

On a répondu à cette question, posée au gouvernement:

« Les Communautés juives, qui ont eu de quoi fonder des écoles et les entretenir, trouveront des moyens pour payer ces petites taxes aussi. En cas de besoin, « l'Alliance israélite universelle », qui possède des milliards, peut leur envoyer quelques millions, dont nous avons besoin pour combler le déficit de notre budget. »

Je vous signale ces paroles, que je considère comme une plaisanterie, afin qu'on sache à l'étranger qu'une des intentions nourries par le gouvernement roumain est d'extorquer l'argent des Juifs du pays et de l'Europe par n'importe quels procédés.

Malgré toute la malveillance des puissants du jour, et grâce aux démarches persistantes d'un de nos coreligionnaires, aussi dévoué au Judaïsme qu'influent dans les hautes sphères gouvernementales, des concessions sérieuses ont été faites par le ministère de l'instruction publique aux administrations des Communautés israélites des deux rites de Bucharest, et les élèves qui les fréquentent ont pu passer cette année les examens, régulièrement et conformément à la loi et aux règlements respectifs. L'année prochaine, nous verrons

Et ces élèves ont passé des examens brillants, au point que le délégué ministériel, M. Sfintescu, s'est vu obligé de dire publiquement aux nombreux spectateurs, juifs et chrétiens, qui assistaient à la cérémonie de la distribution des prix aux élèves des deux sexes de la Communauté israélite espagnole, qui a été faite sous la présidence de M. Moscu Ascher, qui est le protecteur de la jeunesse israélite studieuse, que ces écoles sont au niveau des meilleures écoles de l'Etat à Bucharest. Et ces mêmes paroles flatteuses et encourageantes ont été répétées par M. Sfintescu dans son rapport officiel au ministre de l'instruction.

J'ai dit plus haut qu'un grand nombre d'enfants juifs sont restés, l'année passée, hors des écoles publiques. Je dois ajouter que plusieurs y ont pénétré, malgré les difficultés qu'ils ont rencontrées. Eh bien, presque tous ces élèves juifs, tant dédaignés et méprisés, se sont distingués par leur assiduité, et ont su gagner des prix et des mentions honorables publiques des autorités scolaires chrétiennes. On peut dire que tous les prix aux écoles publiques chrétiennes ont été emportés par des élèves juifs, là où il y en avait. La jalousie des parents des enfants chrétiens et des autorités supérieures, à cause de ce succès, a été telle, que celles-ci ont décidé de décréter un règlement qui réservera à l'avenir les prix et les récompenses scolaires aux élèves fils de citoyens roumains uniquement.

C'est le secrétaire général du ministère de l'instruction publique qui a annoncé cette nouvelle mesure aux parents chrétiens, qui se sont plaints que leurs enfants ne peuvent pas lutter avec succès avec ces diables d'enfants juifs

Et je ne m'étonne pas si on décrète cette infamie aussi, car l'envie contre les Juifs instruits est extrême en Roumanie. Je me réserve de vous communiquer à ce sujet des choses incroyables dans les pays de l'Occident.

Je terminerai la présente en disant que la Communauté israélite aschkenasite de Bucharest a construit cet été une école de garçons dans un quartier éloigné, mais très peuplé par des Juifs, sur un terrain *cédé gratuitement* par la Communauté des israélites sephardim, et cette dernière a, à son tour, construit également une grande et belle école sur le terrain de l'ancienne école démolie Dans plusieurs villes du pays, les Communautés israélites respectives ont aussi construit des écoles suivant les besoins locaux. C'est que les Juifs de Roumanie tiennent fort à la sa sage maxime : *Vétalmud tora chénéghed coulam.*

X...

LITTÉRATURE HÉBRAIQUE

Dibré iemé Israël (*Histoire des Juifs*, par le Dr H. Graetz, etc., etc., traduite en hébreu, avec notes, remarques et additions, par P. Rabbinowitz. Varsovie, J. Alapine) (1).

Tous les amis de la littérature hébraïque ont ressenti une véritable joie en apprenant, il y a quelques années, l'intention de M. P. Rabbinowitz, de Varsovie, de donner au public israélite la traduction, en langue hébraïque, de l'*Histoire des Juifs* du très regretté professeur du séminaire de Breslau, M H. Graetz. Tout le monde est d'accord sur le grand mérite de l'ouvrage de M. Graetz, abstraction faite de

(1) Chez J. Alapine, Nalewki, 47, à Varsovie, ou chez le traducteur, P. Rabbinowitz, Pavia, 14, à Varsovie.



quelques fautes, inévitables d'ailleurs dans les travaux de ce genre. Faire l'éloge de M. Graetz et de son Histoire serait donc tout au moins superflu.

M. P. Rabbinowitz se trouvait tout désigné parmi les écrivains hébreux modernes pour l'interprétation de l'Histoire de Graetz en langue sacrée, et il s'est adonné avec ardeur à sa noble tâche. Maintenant, son succès est assuré. Le public juif lui a fait un excellent accueil, (la traduction hébraïque de Rabbinowitz se publie par livraisons de 4 feuilles gr. in 8°, et se vend au prix de 30 kop. (75. cent.) chacune. — Un volume contient 8 livraisons) et nous avons déjà sous les yeux le tome III, qui forme les tomes V et VI de l'original. (Grâce à la concision merveilleuse de l'hébreu, la traduction ne formera que 5 ou 6 volumes, tandis que, dans l'original, leur nombre est de *onze*).

Nous devons dire que le mérite de la traduction de M. Rabbinowitz gagne beaucoup par les notes, remarques et additions qu'il y ajoute. Ces notes et additions abondent surtout quand il s'agit des époques historiques dont il est resté des témoignages quelconques, soit directement ou sous une forme allégorique, dans les anciens écrits de nos Rabbins; témoignages qui, parfois, ont échappé aux investigations de l'auteur. Grâce à ses connaissances approfondies dans l'ancienne littérature rabbinique, M. Rabbinowitz parvient quelquefois à éclairer d'un jour nouveau tel ou tel événement historique, inexactement compris par l'auteur, ou, du moins, à compléter les renseignements rapportés dans l'original. Nous serions entraîné trop loin si nous voulions citer des exemples. Disons seulement que beaucoup de ces notes et additions, ainsi que presque la moitié de la traduction, ont eu encore la chance heureuse d'être examinées par le Dr Graetz lui-même avant sa mort, et que le grand historien ne s'est pas refusé à reconnaître leur valeur scientifique.

Pour le tome III de sa traduction, M. Rabbinowitz a su se procurer la collaboration précieuse du savant bibliothécaire de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, M. Harkawi, dont les additions seront hautement appréciées par tous ceux qui s'intéressent à la réhabilitation de la *vérité historique*. On sait, du reste, que M. Harkawi a été désigné unanimement par tous les savants pour le remaniement d'un des volumes de l'Histoire de Graetz, qui est déjà resté trop en arrière des nouvelles données de la science juive. Aussi, la traduction hébraïque de M. Rabbinowitz sera consultée avec utilité, même par les érudits.

Mais le principal mérite de la traduction en question est premièrement de rendre à la littérature hébraïque ce qui lui revient de droit, et, deuxièmement, de donner à la population juive de Russie une lecture à la fois instructive et consolante.

Nous nous faisons un devoir d'ajouter que l'*Alliance israélite universelle*, par une subvention accordée au traducteur, a tenu à faciliter la publication de l'ouvrage. C'est cette subvention, probablement, qui a permis à M. Rabbinowitz de réduire le prix au minimum. En effet, le nombre de volumes n'étant que de 5 à 6 et le prix du volume ne dépassant pas 6 francs (8 livraisons de 0 fr. 75 — 6 fr.), l'ensemble de l'ouvrage ne reviendra qu'à une trentaine de francs, ce qui est un prix très modique, surtout quand on n'oublie pas que l'ouvrage allemand coûte 120 francs. L'*Alliance* a donc droit à tous nos remerciements.

A. LUDVIPOL.

LES JUIFS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

A ceux qui prétendraient que les Juifs se contentaient d'exploiter les travailleurs, « de s'approprier pour le mettre en œuvre, le travail des autres », il suffirait de dire que c'était pour ces parias, pour ces misérables, un effort déjà considérable et dont seuls les hommes de parti-pris pouvaient méconnaître le mérite. Mais il y avait plus : des Juifs se livraient aux professions manuelles; des Juifs étaient ouvriers; des Juifs vivaient du travail de leurs bras. Ceux-là venaient de Nancy, de Hambourg, de Pologne, d'Alsace, de Berlin, et étaient de ces « petits Juifs » pour lesquels on n'avait jamais assez de mépris. Ils étaient bijoutiers, peintres, graveurs, dessinateurs ou brodeurs. Si fastidieuse qu'en soit l'énumération, elle vaut d'être faite.

Joseph Goudchaux, de Nancy, loge en garni rue Maubuée, et « travaille du métier de bijoutier »; Samuel Noé, de Londres, domicilié rue Galande, à la Magdeleine, est graveur de son état. Graveurs également et de « bonne réputation » Israel Jacob et Wulf Herschel, demeurant rue Saint-Martin; graveurs venant de Hambourg, Joseph et Samuel Abraham, rue Beaubourg; graveurs d'Altona, Abraham Salomon, et Philippe Samuel, rue Geoffroy-Langevin, aux Piliers Verts : « Ce sont, disait Buhot, de très habiles graveurs en pierre et qui ont une très bonne conduite ». Jacob Samuel et Isaac Daniel, d'Amsterdam, rue Maubuée, chez Lebrun, cordonnier; Isaac Marcus et Alexandre Israël, rue et hôtel de Montmorency, de Bischeim en Alsace; Salomon Marc de Bischeim, rue Geoffroy-Langevin; et Tobias Baer, de Berlin, figuraient tous sur les états de Buhot, de 1755 à 1760, comme graveurs, et étaient considérés comme « bons sujets », « honnêtes gens » et « se comportant bien ». A la même époque, Moyse et Mayer Lévi étaient venus d'Amsterdam s'établir rue Simon le Franc, Au Signe de la Croix, pour « travailler en crayons »; Raphaël Bacchi, de Turin, peintre en miniatures « de beaucoup de talent » et de « bonne conduite » était logé rue Taranne, chez Pergout, marchand de tabac. Quelques années plus tard, en 1764, Jacob Silva, Juif de Londres, brodeur de profession, arrivait à Paris « à la sollicitation de plusieurs notables personnes »; enfin en 1769, Mayer Moyse y exerçait le métier de graveur, et graveur également était Jacob Simon qui, au premier étage d'une maison « dont la boutique est occupée par un perruquier », occupait une chambre ayant vue sur la rue et un petit cabinet, rue du Temple près celle des Gravilliers.

(1) Voir en dernier lieu le n° du 30 août.

Le Judaïsme avait aussi son écume. A côté de ces hommes habiles, intelligents, se consacrant à un labeur assidu ou se vouant à des œuvres d'art, il y avait les irréguliers du travail, les dévoyés. On en voyait peu. Cependant ils auraient pu être nombreux, si l'on pense que venant de tous les points de l'Europe, ils sortaient de leurs « Juiveries » où, rejetés par la société, ils n'avaient de rapports avec elle que pour l'accomplissement de besognes basses, où la persécution avait oblitéré leur conscience, et où par conséquent ils n'avaient pu puiser des notions bien pures sur la morale et sur l'honneur. A son tour Paris, avec sa mêlée confuse d'opulents et de misérables, de bienfaisants et d'ambitieux, où le vice et la rare vertu se rencontraient à tous les carrefours, offrait trop d'attraits pour qu'ils ne cherchassent pas, eux aussi, à tremper leurs lèvres à la source où tant d'autres se dé-altéraient.

C'était bien l'avis d'Isak Samols, Juif de Hollande, qui, animé du « désir de voir la France » s'engagea comme cuisinier au service de D. Abraham de David Gabay Henriquez, d'Amsterdam, pour accomplir ce voyage.

Dévoyés également Léon Olry Spir Lévy, de Metz, et Cerf de Morhange, mauvais sujets qui « ne scachant plus que devenir », s'engageaient en 1757 au capitaine du régiment de Piémont; Mayer Wolff, Juif de Pologne, dont la « profession ordinaire est de jouer des gobelets »; Samuel Hirsh, Juif à la jambe de bois, qui se fit protéger en 1768 par le comte de Lamarche pour le « secret » qu'il avait « de détruire les ratz »; Isaac Franc enfin qui, pendant trois semaines, habita la Villette sous le sobriquet de *l'Instrument*. Quand la police, habituellement fort curieuse, vint lui demander l'explication de cet étrange surnom, il avait déguerpi.

Il en fut aussi parmi eux qui cherchaient la fortune dans les professions les plus disparates. Par exemple, Mardochée, « Juif de nation et Rabbin ou sacrificateur au Havre ». Logé depuis plusieurs années chez la dame Homberg « négociante et Juive également » (1), il ajoutait, en 1769, à ses fonctions religieuses la négociation d'effets, le courtage, achetait des marchandises « du crû de l'Amérique », fondait une maison à Strasbourg, une autre à Paris et associait ici et là ses frères à son négoce important.

Israël-Bernard de Valabrègue, secrétaire interprète à la Bibliothèque du Roy, et qui jouissait d'une excellente réputation, figurait en même temps sur les Etats de Buhot en 1758, comme faisant le commerce de soierie.

A la même époque, un Juif de Constantinople, Raphaël Isaac, eut maille à partir avec la police pour exercice illégal de la médecine et de la chirurgie. Il prétendait posséder un « secret ».

S'il fallait en croire la plainte que le lieutenant du Premier chirurgien du Roy et les Prévôts des Ecoles de chirurgie portèrent au lieutenant-général de Police, Isaac s'était avisé depuis quelque temps de faire « tant à Paris qu'aux environs, la chirurgie sans aucune qualité ny pouvoir ». Il se faisait aider dans ses opérations par un nommé Duhoga, qui se disait maître chirurgien, alors qu'il était simple « privilégié ». Cité aux Ecoles, celui ci avait été condamné par les Prévôts à 500 livres d'amende « pour avoir prêté son ministère à ce Juif »; mais comme ils n'avaient pas d'autorité sur Isaac, ils demandaient qu'il fut relégué dans son pays.

Déjà le mardi 20 juin 1758, à la requête des « sieurs Prévôts en exercice du Corps et Compagnie des maîtres en l'art et science de chirurgie du Collège de Saint-Cosmes à Paris », on avait « été en visitte » chez Raphaël Isaac. Au cours de cette perquisition on avait saisi des drogues, des onguents et « beaucoup d'instruments de chirurgie ». On avait également saisi une mystérieuse petite fiole de cristal. On s'enquit des choses qui trempaient dans l'esprit de vin dont elle était remplie. Le Juif répondit avec quelque apparence de fierté qu'elle contenait « quatre petites louppes » qu'il avait extirpées de la tête de la dame Pinodit, doreuse. En raison de sa « fragilité » on lui laissa cette « phiolle ». Il la prit. N'était-elle pas un témoin évident de son habileté et de son talent?

Il avouait avoir exercé la chirurgie, mais « par charité ou en se faisant seulement payer ses déboursés », et uniquement « à l'égard de quelques malades abandonnés des chirurgiens ». Si au surplus il n'avait pas réussi avec certains clients, il pouvait se vanter hautement d'en avoir guéri d'autres. N'était-ce pas le sort habituel, même des plus grands maîtres, de tuer les uns et de guérir les autres? Un Juif pouvait-il faire mieux?

C'était un étrange homme que ce « Raffaël Isaac, de Constantinople », moitié savant, moitié coureur d'aventures et que Buhot, dans ses *Etats des Juifs à Paris*, traitait de « charlatan empirique ». Après avoir parcouru la majeure partie de l'Europe « pour sa propre satisfaction et par curiosité », il avait été attiré à Paris « par la réputation » dont cette ville jouissait « chez l'étranger ». Il y résidait depuis quinze mois, rue de Montmorency, à l'Hôtel de Montmorency. Il avait occupé ses premiers loisirs « à voir les beautés de Paris et des environs », mais il n'avait pu regagner Constantinople, « sa demeure ordinaire », à cause de la guerre qui fermait les « passages ». Sachant bien la chimie et possédant « différents secrets », il avait cru pouvoir exercer la chirurgie; il la fit « gratuitement ». Mais les Prévôts des Ecoles, méconnaissant ses sentiments d'humanité, on lui rendit « visite » et on le saisit; on emporta des « riens ». Il ne les « réclame » pas. Mais comme il ne voulait pas être « inutile » dans une ville « qui lui sert d'azile » jusqu'à ce qu'il puisse retourner chez lui, il offrait au magistrat « de guérir tous les maux de jambes et ulcères de quelque cause qu'ils procèdent ». Et il était « si certain de son secret et de ses connaissances » que l'on pouvait lui donner dans les hôpitaux tel malade que l'on jugerait à propos... Il ne disait point ce qu'il en ferait.

Le lieutenant-général de police se montra sceptique, et à la requête que Raphaël lui adressa « pour le faire jouir des mesmes privilèges à Paris dont les Français jouissent à Constantinople » il ne répondit que par un « néant » très sec. Ce malheureux Turc

(1) Il y avait à la même époque un Eliézer Homberg, à Paris. Lui et la dame Homberg appartenaient à une famille qui fut d'importance dans le cours du XVIIIe siècle. Nous la retrouverons pendant la Révolution. Elle s'est depuis convertie au catholicisme.



dût être remis, peu de temps après, en liberté, car il ne figura pas sur l'Etat de Buhot du 29 décembre 1758. Quelle opinion dut-il emporter de la science, du peu d'égards que l'on avait pour les savants, et de la liberté du commerce en France ?

(A suivre.) LÉON KAHN

NOUVELLES DIVERSES

Eloul est venu, et depuis dimanche et pendant tout un mois nos Synagogues retentissent, matin et soir, de courtes sonneries du *Schophar*, qui annoncent aux fidèles la prochaine arrivée des jours de pénitence.

C'est la pieuse *retraite* qu'on sonne, le retour au bercail religieux, le ralliement à la foi d'Israël.

Ames juives qui errez dans le plaisir et le péché, revenez à l'Eternel, voilà ce que le *Schophar* clame de sa voix pénétrante ! Prêtez oreille à ces accents qui ont résonné jadis au pied du Horeb !

— Par une dépêche en date du 24 août, M. le ministre de la Marine a informé le Consistoire central que, par une circulaire du même jour, il donnait des ordres pour que des permissions soient accordées, à l'occasion des fêtes d'automne, aux officiers mariniers, sous officiers, quartiers-maîtres, brigadiers, caporaux, soldats et marins professant le culte israélite, s'ils en sont d'ailleurs jugés dignes par leur bonne conduite.

— Le Consistoire central des Israélites vient de perdre l'un de ses membres les plus dévoués, M. Elysée Attias, délégué de Bayonne, décédé à l'âge de 74 ans, et dont les obsèques ont eut lieu vendredi dernier à Paris. M. Attias appartenait au Consistoire central depuis

Il y avait remplacé le regretté M. Furtado, père de Mme Charles Heine, la si généreuse philanthrope. Notable négociant, M. Attias s'était concilié la sympathie universelle par l'aménité et la franchise de son caractère. Son beau-frère et associé, feu M. Delvaille, fut pendant quelques années membre du Consistoire de Paris. Comme président du Conseil d'administration de la Maison de retraite demi-payante (fondation Moïse Léon) M. Attias a déployé une libérale activité et les pensionnaires de cet établissement garderont précieusement le souvenir de ce parfait homme de bien. Sur la tombe, M. le Grand-Rabin de France, revenu tout exprès de sa villégiature, s'est fait l'éloquent interprète des regrets émus du Consistoire central, qui perd en M. Attias un de ses plus anciens et plus estimés membres.

— M. Turquet, après avoir présidé ou vice-présidé le Comité boulangiste, s'est laissé glisser dans l'antisémitisme clérical. Pour un ancien opportuniste et libre-penseur qui a fait chorus à toutes les revendications des laïcisations à outrance, c'est un peu fort.

En doutez-vous ?

Voici une phrase de la préface qu'il a mise à un livre à tapage : *L'Episcopat sous le joug*.

« Comment se fait-il, se demande M. Turquet, que dans un pays séculairement catholique, dans la France de Clovis, de Charlemagne, de Saint Louis, de Jeanne d'Arc, des millions de chrétiens ne puissent pas secouer le joug d'une poignée de francs-maçons et de juifs ? »

Il fut un temps où M. Turquet se plaisait énormément en la compagnie de francs-maçons et des juifs, et leur joug, si joug il y a, ne lui paraissait pas écrasant.

Il comptait alors beaucoup d'Israélites parmi ses amis. *Quantum mutatus ab illo* !

Le voilà maintenant qui sert d'enfant de chœur à Drumont !

— M. Bloch, professeur de mathématiques élémentaires au Lycée Janson de Sailly, est nommé professeur de mathématiques préparatoires à l'Ecole centrale (même lycée).

— M. le docteur Roubinowitch est institué pour un an chef de clinique des maladies mentales à la Faculté de médecine de Paris.

DÉPARTEMENTS

On nous écrit de Lunéville (Meurthe-et-Moselle), le 29 août :

Vous savez que notre Communauté possède entre autres institutions un Asile de vieillards israélites, fondé il y a bientôt 40 ans sous les auspices et grâce à la magnificence d'un noble cœur israélite, Mme Ruben Nathan.

Cette maison de retraite, qui peut recevoir jusqu'à quarante pensionnaires, a eu l'honneur de la visite de votre distingué collaborateur M. Victor Blum du Havre, dont on connaît le dévouement inaltérable aux intérêts israélites.

Sous la conduite de Mme Trenel, la vénérée présidente du Comité, de Mme E. Spire et de l'honorable pasteur de notre Communauté M. le Rabbin Aron, M. Blum a parcouru notre établissement hospitalier dont il a admiré la sage organisation, le bon entretien et l'administration paternelle, s'entretenant avec les vieillards et constatant leur bien-être. Comme témoignage de sa satisfaction, il a remis à Mme la Présidente un don de *cent* francs et a élevé sa cotisation annuelle à 25 fr.

Puisse cet exemple de charité être suivi par beaucoup d'autres, de façon que notre Asile arrive à étendre ses bienfaits et à recueillir un nombre plus considérable de pensionnaires.

ÉTRANGER

— P. S. — L'agence Havas publie la dépêche alarmante qui suit sur la situation de nos coreligionnaires au Maroc :

Tanger, 4 septembre.
(Source anglaise.)

Les Kabyles des environs de Demnat, au nord-est de Maroc, se sont révoltés. Ils pillent Demnat, Mahalla et d'autres localités et tuent les israélites.

Les Kabyles rahamaa, de Selam, assiègent Maroc.

On craint que la garnison ne soit impuissante à leur résister.

— Une Synagoge a été détruite à New-York par les flammes. Trois personnes auraient péri, à en croire les dépêches publiées par les journaux.

— Le dernier numéro (30 août) porte, par suite d'une erreur de mise en pages, le chiffre 34 alors qu'il devrait être numéroté 35. Nous prions nos abonnés qui font collection de vouloir bien rectifier le numéro à la plume.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat.



INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne
PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX
DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle

Etudes commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service e voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

EN VENTE
Chez Armand DURLACHER
Libraire-Editeur
83 bis, Rue Lafayette, PARIS

VISION PROPHÉTIQUE

Reproduction en héliogravure du tableau du professeur
GIROLAMO NAVARRA
PRIX : 6 francs

Ce Tableau symbolise l'apothéose de la race Juive

(941)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

V^VE SAMUEL ATHIAS ET C

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שחט חזן aux références
ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central
CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES
MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral**. (931)

TH^res DREYFUS

30, rue Taitbout, Paris
(Précédemment : 24, rue Taitbout)

Tapis d'ORIENT et d'Europe
(873)

(41e *Année*)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG
Fondée en 1852
par LOEB (Emmanuel)
RUE DE PROVENCE, 46
PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de onds, prêts ou emprunts. (901)

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
Le seul Veritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les **Maux d'estomac, de cœur, de tête**

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif et assainissant l'eau.

PRESERVATIF contre les EPIDEMIES

Il est en même temps « excellent » pour les dents, la bouche, et tous les soins de la toilette.

54 Récompenses dont 16 diplômes d'honneur et 14 médailles d'or.

Fabrique à Lyon, 9, Cours d'Herbouville
Maison à Paris, 41, rue Richer
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*

DENTS

SOINS EXTRACTIONS et POSE par l'Insensibilisateur

Traitement consciencieux. — **PRIX MODÉRES**

INSTITUT DENTAIRE

2, Rue Richer angle du Fg Poissonnière
Maxime DROSSNER, DIRECTEUR



MAISON PLANÈS

TAILLEUR

POUR DAMES ET POUR HOMMES
Place du Hâvre
(entrée, 2, rue d'Amsterdam)

Cette Maison possède une coupe très élégante, fournit des tissus irréprochables.

PRIX TRÈS MODÉRÉS, MAISON DE CONFIANCE
(932)

FRIBOURG

CHEMISIER
26, Rue Marbeuf
(Champs-Elysées)

Spécialité de chemises, caleçons et gilets de flanelle sur mesure.

(937)

CONSISTOIRE ISRAELITE DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur **sera**, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

CHEMINS DE FER DU NORD

Dimanche 9 septembre 1894, train de plaisir express à prix très réduits, en 2e et 3e classes, de

PARIS A DUNKERQUE

desservant Saint-Denis, Chantilly, Creil, Clermont, Amiens et Albert
(Aller et retour dans la même journée)

Départ de Paris à 5 h. 30 du matin, arrivée à Dunkerque à 10 h. 48 du matin.

Départ de Dunkerque à 9 h. 10 du soir, arrivée à Paris à 2 h. 30 du matin.

Prix des places (aller et retour compris) :
2e classe : 12 fr. 50 — 3e classe : 8 fr. 20.

Indépendamment des billets individuels, il est délivré pour ce train des billets de famille comportant sur les prix ci dessus une réduction de 5 à 25 0/0 pour une famille de deux à cinq personnes et au delà.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Un train de plaisir pour une excursion dans la Haute-Garonne, le Tarn et Tarn-et-Garonne, partira de Paris le lundi 10 septembre, à 2 heures du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Laguépie, Lexos, Montauban, Montpezat, Tessonnières, Albi et Toulouse.

Le retour à Paris aura lieu le vendredi 21 septembre, à 3 h 20 du soir.

Prix des places (Aller et Retour)
2e classe : 45 fr. 10 | 3e classe : 31 fr. 10

EN VENTE AUX *ARCHIVES*

LE SCHOFAR

ESQUISSE HISTORIQUE ET RITUÉLIQUE
PAR **H. PRAGUE**
Une élégante plaquette. Prix 2 fr.
(942)

EN VENTE AUX ARCHIVES

ANNUAIRE des ARCHIVES ISRAELITES

Religieux, Administratif et LITTERAIRE
POUR 5655 (94-95)
Par H. PRAGUE

La partie littéraire (plus de 50 pages) comprend : I. *Revue de l'Année*, par H Prague. — II. *Nos petits Maîtres*, par Léon Kahn. — III. *Tableau d'honneur des israélites français.* — IV. *Un Mariage après Austerlitz*, par J Lehmann. V. *Statistique du culte Israélite en Italie*,

Prix du volume de 116 pages, *franco* 1 fr. 10



V° ANNÉE — N° 37. — Jeudi 13 Septembre 1894 — LV° ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

LE CULTE EN PROVINCE

La question des ministres du culte dans les petites Communautés vient d'être soulevée en Angleterre par le colonel Goldsmid. C'est un sujet qui ne manque pas d'actualité, même en France. Seulement, à la différence de notre pays, les Israélites anglais qui occupent les plus hautes situations sociales ne dédaignent pas de porter leur attention sur les matières intéressant leur culte, et de faire connaître leurs vues, critiques ou observations à leurs coreligionnaires par la voie de la presse confessionnelle. Et l'on voit alors, dans ce pays de vraie libre opinion, des débats s'ouvrir sur telle ou telle question synagogale, administrative ou rituélique, et les avis les plus variés se faire jour. Ces sortes d'enquêtes auxquelles les personnes les plus diverses prennent part, apportent de la lumière sur beaucoup de points qui demeuraient obscurs, et ont pour effet, en signalant des lacunes ou des imperfections, de provoquer des améliorations dans l'organisation intérieure du culte. A ce point de vue, on ne saurait trop féliciter nos coreligionnaires de l'autre côté de la Manche, même ceux que la nature de leurs occupations ou leur situation inclinerait à rendre indifférents à ces questions spéciales, de leur marquer un intérêt qui va jusqu'à en entretenir le public par la voie de la presse. Qu'on nous cite, en France, un officier général ou supérieur, un membre du Parlement, un académicien, un haut fonctionnaire appartenant à notre confession, venant dans les colonnes de ce journal, qui leur sont librement ouvertes, exposer leurs vues sur des sujets d'ordre israélite et témoignant ainsi à leur culte un intérêt qu'il mérite à tant de titres.

Sous ce rapport, nous avons beaucoup à apprendre de l'Angleterre. Et cependant, les mêmes questions qui agitent l'opinion publique israélite de l'autre côté de la Manche, s'imposent à notre attention en France.

On s'émeut en Angleterre de la situation inférieure, rabaissée des ministres du culte israélite en province et on cherche à la faire cesser. M. le colonel Goldsmid a même exposé dans le *Jewish Chronicle* tout un plan à ce sujet. Eh bien ! nos Rabbins communaux ne sont guère plus favorisés moralement et matériellement, et l'on ne saura assez quels sacri-

fices ils doivent faire à leur amour-propre, à leur dignité, pour se maintenir.

En France comme en Angleterre, le *Parnass* d'une Communauté est assez porté, par un sentiment habituel à la nature humaine, à se considérer comme le maître absolu de sa *Kehilah* et, gonflé de son importance, à jouer à l'égard des fonctionnaires du culte, *Schamass*, *Hazzan* et même Rabbin, le rôle de potentat.

Et il arrive ceci. Nous parlons des petites Communautés.

Ou le Rabbin qui, dans la plupart des cas est jeune, vient de quitter l'école et n'a ni l'expérience de la vie ni celle des hommes, alors il est relégué au second plan et devient quelque chose comme le sous-ordre de son *Parnass*, son docile instrument privé d'initiative et de volonté.

Ou, le Rabbin n'est pas au début de sa carrière, a le sentiment de sa valeur, du caractère, le souci du ministère qu'il exerce et cherche à faire prévaloir dans la Communauté son influence sans diminution aucune. Alors, le conflit fatalement éclate, au plus grand opprobre du culte, si le hasard l'a mis en contact avec un Président de Communauté autoritaire, ombrageux, qui ne souffre pas à côté du sien un pouvoir égal.

Car il y en a — très peu, Dieu merci! — mais il y en a pourtant de ces *Parnassim*, qui aiment à jouer au seigneur du village et à rappeler à tout instant à leurs commettants comme aux fonctionnaires de la Communauté, que rien ne peut ni ne doit se faire; même dans le domaine religieux, qui échappe à leur compétence, sans leur permission, et qui remplacent volontiers les règles administratives par le bon plaisir. Et alors, même dans son ressort, le Rabbin n'est plus maître d'agir suivant les conseils de sa conscience, et sa science, son autorité religieuse devront se plier au bon vouloir du Président.

On me répondra que la législation du culte israélite a défini les attributions respectives du Rabbin et du *Parnass*. Reste à savoir si cette délimitation a respecté comme elle le devait les droits du Rabbin, si elle n'a pas exagéré, gross. à tort le rôle de l'administrateur, et réduit le pasteur à ne se faire que son subordonné ou à devenir son rival, son ennemi.

Et comme le *Parnass* tient les cordons de la bourse, qu'il resserre au gré de sa volonté sans frein, et que le Rabbin, surtout quand il a charge de famille, n'a pas le droit de faire fi de la plus petite parcelle de ses émoluments, on se rend aisément compte de la vie difficile, humiliante, qui est souvent faite au pasteur, de la condition rabaissée dans laquelle son prestige végète. Nous pourrions citer des exemples topiques de cet avilissement de la fonction rabbinique dans les petites Communautés. Nous ne le ferons pas Nous nous bornons, à l'exemple de ce qui vient de se produire en Angleterre, à montrer que les fonctionnaires du culte en France, et les Rabbins en particulier, sont, de par la législation et à tort, placés dans la dépendance des Présidents de leur Communauté. Le remède, c'est le remaniement de cette législation que le Consistoire central devrait bien mettre à l'ordre du jour de ses séances.

H. PRAGUE.

AFFAIRES ALGÉRIENNES

Le tribunal civil d'Oran est appelé à juger une affaire comme on en voit peu heureusement dans les fastes israélites.

On sait qu'une Synagogue monumentale est en construction depuis de nombreuses années à Oran, pour laquelle ont contribué l'Etat, le département et la ville. L'appoint nécessaire devait être fourni par les souscriptions individuelles des Israélites d'Oran et de la France. Dans les premiers temps, l'entrain fut très vif et les souscriptions affluèrent. L'élan avait été admirablement donné et la récolte s'annonçait brillante. Tout le monde à Oran s'inscrivait sur les listes, empressé de concourir à une œuvre pie. Mais quand le Consistoire envoya encaisser les sommes promises, un certain nombre de souscripteurs firent la sourde oreille et gardèrent la bourse fermée. D'abord les travaux traînaient et l'enthousiasme était descendu à 0 degré. Puis, dans l'intervalle, tel qui passait pour cossu et s'était inscrit pour une somme élevée, avait subi des revers et n'était pas en état de faire honneur à sa signature.

Bref, pour une raison ou pour une autre, le recouvrement des dons marcha fort mal et nombreux furent les souscripteurs récalcitrants. Ce sont ces derniers, qu'après autorisation du maire, le Consistoire d'Oran s'est résigné à poursuivre devant le tribunal civil, pour les contraindre à verser le montant de leurs offrandes. Le procès est venu à l'une des dernières audiences du tribunal.

Voici la relation de l'*Echo d'Oran* :

Les avocats des souscripteurs en cause, nous raconte-t-il, ont soulevé l'exception d'irrecevabilité et invoqué en faveur de cette thèse de nombreux moyens, notamment que les souscripteurs n'avaient pas contracté d'engagement, mais simplement fourni à un groupe de fidèles des indications officieuses sur les sommes qu'ils voulaient verser, les sommes quelconques qu'ils ont versées pour la construction de la Synagogue ayant été versées non à M. Kanoui, *ès qualités*, mais entre les mains d'une commission de fidèles.

Le tribunal, sans statuer sur l'exception, a renvoyé l'affaire au 18 septembre pour être plaidée, tant sur la question de recevabilité que sur le fond.

Il sera statué par un seul et même jugement.

Vraiment, cette construction de la Synagogue d'Oran, qui déjà a fait tant jaser, aura été fertile en incidents de tous genres, plus regrettables les uns que les autres.

Pour couronner l'œuvre, voilà le Consistoire obligé de traîner en justice des coreligionnaires. Il ne manquait plus que ce *Hillout Haschem*.

AFFAIRES RUSSES

Le plan de M. le Rabbin Krauskopf

On a beaucoup parlé dans les journaux israélites du voyage en Russie du Rabbin de Philadelphie, le Dr Krauskopf. Originaire de Russie, M. le Dr Krauskopf s'est rendu dans son pays natal avec un plan qui doit résoudre, à son avis, la question juive, et qui n'est autre que le développement de l'agriculture parmi les Israélites.

Dans une lettre qu'il a adressée au Dr Wise, Rabbin de Cincinnati, il lui rend compte de ses démarches. Le procureur général du Saint-Synode Pobiedonoszel lui a fait savoir qu'il le recevrait dès son retour de Moscou. En attendant, M. le Dr Krauskopf, accompagné du ministre anglais White, a été reçu par le ministre des finances, qui a écouté avec intérêt le développement de son projet d'installation de colonies agricoles israélites en Russie, et qui lui a demandé de le mettre par écrit pour qu'il puisse en entretenir ses collègues.

M. Krauskopf se loue du concours actif et dévoué que lui prête l'ambassadeur des Etats-Unis. Il ajoute que les Israélites marquants de Saint-Pétersbourg partagent ses vues sur la nécessité d'arrêter le mouvement d'émigration et de maintenir la population juive dans son pays natal en lui donnant des débouchés du côté de la culture rurale.

Il annonce qu'il se rend dans le Sud de la Russie pour y visiter les trente-neuf colonies agricoles israélites qui y existent et s'y développent nonobstant les difficultés de toutes sortes au milieu desquelles elles fonctionnent. Il se propose aussi de rendre visite au comte Tolstoï, le célèbre penseur, pour l'intéresser à ses projets.

Correspondance particulière des Archives

Roumanie

Jassy, le 21 août.

A peine avons-nous fini de surmonter, tant bien que mal, une crise assez douloureuse, que nous voici saisis d'une nouvelle angoisse. Ces tourments d'un nouveau genre nous sont causés par la persécution à outrance à laquelle sont en butte les écoliers juifs de toutes les catégories de la part du gouvernement roumain, et spécialement de la part de l'autorité scolaire supérieure. Voici brièvement l'explication de la crise surmontée et de notre nouvelle angoisse :

Vers la fin du mois de mai dernier, une publication au *Moniteur officiel* annonçait que les examens pour l'année scolaire 1893-1894 devaient commencer, dans toutes les écoles primaires autorisées, le 16 juin ; que les écoles privées et confessionnelles, si elles veulent que les examens de leurs élèves soient valables, doivent payer d'une part 20 francs par chaque classe, et d'autre part 60 francs pour les élèves de la quatrième classe, qui devront être examinés par des instituteurs d'une école de l'Etat, autorisés à leur délivrer des certificats, et 20 francs pour chaque élève des autres trois classes qu'un délégué ministériel examinera dans les locaux des écoles et notera dans un registre matricule, émané du ministère, comme élève régulier. C'était une affaire d'environ 50,000 francs pour Jassy et de 2 à 300,000 francs pour les autres villes de la Moldavie à payer pour les enfants qui fréquentent les écoles israélites des Communautés respectives.

Où prendre ces sommes colossales par cette pénurie d'argent qui règne parmi les Juifs ? Nous avons dû envoyer de nouveau des délégations à Bucarest, former des pétitions, prier, nous humilier jusqu'à ce que le ministre de l'instruction nous fasse des réductions sensibles sur les taxes imposées en vertu du droit du plus fort. Et encore, des centaines d'élèves juifs, qui n'ont pas pu payer les taxes, même réduites, sont restés hors la loi scolaire. N'était-ce pas une crise douloureuse ?

Voici maintenant notre angoisse :

Vers la fin du mois d'août aura lieu la reprise des cours. Plusieurs centaines d'enfants devront s'inscrire comme élèves aux écoles primaires publiques. Les admettra-t-on ? J'en doute, parce que le gouvernement s'est mis à appliquer rigoureusement l'obligation de l'instruction parmi les enfants chrétiens, tandis que les écoles existantes sont absolument insuffisantes. On aura donc raison de refuser nos enfants, faute de places. Et, si on les admet, comment pourront-ils payer la taxe de 30 francs ? Et comme les Juifs n'ont pas assez d'écoles, ni de l'argent pour en créer, Dieu sait combien d'enfants Juifs resteront hors de l'école. Quelle angoisse !

Nos coreligionnaires de l'Occident ont moralement tort de nous abandonner à la discrétion du gouvernement roumain. S'ils ne veulent pas intervenir auprès de leurs gouvernements respectifs afin qu'ils fassent au nôtre des représentations amicales en notre faveur, ils pourraient, je crois agir, d'une autre manière. Par exemple : le 3 septembre aura lieu à la Haye le congrès de *l'Association interparlementaire pour l'arbitrage de la paix*. La Roumanie y aura des représentants. M. *V. A. Ureche*, un antisémite enragé et autres, plaideront la prétendue cause des Roumains de la Transylvanie contre les Hongrois. Il y aura des israélites sans doute aussi. Que ceux-ci élèvent leur voix en faveur de leurs coreligionnaires de Roumanie si méprisés, si humiliés et si opprimés à cause de leur religion. Cela leur ferait honneur à eux, et à nous une consolation et peut-être quelque soulagement à nos dures souffrances.

Quelle calamité si nous continuons à rester ainsi abandonnés à la merci de nos détracteurs ? Qui sait ce qu'ils inventeront encore contre nous. Déjà, une *Société protectrice des animaux*, composée exclusivement de Suisses résidant chez nous, fait une propagande active contre *Schechitah*. On trouvera facilement des Roumains chrétiens qui, pour nous molester encore davantage, s'uniront aux Suisses antisémites qui leur disent que leur pays, prétendu libéral, a interdit légalement la *Schechitah*, sans que pour cela la Suisse ait été blâmée par les grands pays civilisés de l'Europe. Qui nous garantit que le gouvernement roumain ne cherche pas, pour plaire à nos ennemis, à imiter le procédé de l'Helvétie ? N. O.

Bombay (Indes-Orientales), 31 août.

M. et Mme Jacob Ezékiel, qui sont revenus tout récemment de Jérusalem, ont gardé une très bonne impression de ce qu'ils ont vu en Terre Sainte : M. Ezékiel a publié dans une feuille israélite locale des notes intéressantes sur son voyage en Orient : ils ont rapporté de fort jolis spécimens d'objets fabriqués en bois d'olivier, ouvrage d'élèves de l'Ecole de l'*Alliance Israélite universelle*, faisant à la fois honneur aux élèves et à leurs maîtres.

— On discute beaucoup, dans les feuilles anglaises locales, sur la découverte d'une « Vie de Jésus-



Christ » en langue Pali, trouvée dans un monastère Thibet par le voyageur russe Nicolas Notovitch, dont il a paru une traduction française connue de vos lecteurs.

— Dans une des Synagogues des Beni-Israël, on a lu une formule d'actions de grâces composée par le Grand-Rabbin Hermann Adler, par ordre du conseil privé, pour l'heureuse délivrance de S. A. R. la duchesse d'York et en faveur de l'enfant royal.

E. M. Ezékiel.

STATISTIQUE

LES JUIFS ET LA CRIMINALITÉ ALLEMANDE

La statistique criminelle de Prusse vient d'être établie pour les années allant de 1882 à 1891. Pour cette période le niveau criminel israélite continue à être notablement inférieur à celui des chrétiens.

Voici un petit tableau officiel qui nous montre le nombre des délinquants israélites s'abaissant tandis que s'élève le chiffre des chrétiens poursuivis en justice :

1882.....	329,968	dont	3,493	israélites
1883.....	330,128	—	3,478	—
1884.....	345,977	—	3,487	—
1885.....	343,087	—	3,241	—
1886.....	353,000	—	3,399	—
1887.....	356,357	—	3,428	—
1888.....	350,665	—	3,447	—
1889.....	369,644	—	3,480	—
1890.....	381,450	—	3,546	—
1891.....	491,064	—	3,488	—

Un autre petit tableau intéressant, c'est le suivant au point de vue de la proportionnalité. Dans le cercle judiciaire de Bromberg sur 100,000 chrétiens on compte 1,014 poursuivis et sur 100,000 juifs que 517; à Posen, la proportion pour les chrétiens est de 1,269 et pour les Juifs que 673 : à Berlin 994 chez les chrétiens et 612 chez les juifs, à Breslau, 897. chez les chrétiens et 700 seulement chez les juifs. Dans le cercle de Marienwerder, 1,019 chez les chrétiens et 558 seulement chez les juifs.

Voilà des chiffres qui démontrent la supériorité morale de l'élément juif que les antisémites s'évertuent à présenter comme dangereux ou tout au moins nuisible pour les Etats. La statistique est encore la meilleure arme à employer contre nos ennemis et leurs mensonges.

VARIÉTÉS

UNE NOCE JUIVE A ALGER

J'ai été invité, il y a quelques jours, à assister à une noce juive à Alger, dans une famille de pauvres gens; on s'y est livré à quelques cérémonies spéciales au pays qui m'ont paru valoir la peine d'être rapportées.

D'abord la fiancée n'a pas le droit d'aller directement chez son époux après la noce; il faut qu'elle soit remise entre les mains de son mari par quatre membres de la Communauté, spécialement désignés pour cet office. On choisit en général des gens riches. capables de faire les frais de la noce s'il y a lieu; cette institution remonte à un rabbin Barchicha, qui a vécu il y a environ quatre cents ans et qui a inventé ce moyen pour resserer les liens entre les Israélites d'Alger; aujourd'hui il est considéré comme un saint, non seulement par nos coreligionnaires. mais même par les indigènes, les Espagnols et les Italiens du pays, qui vont régulièrement jeter des offrandes sur son tombeau afin d'obtenir des miracles.

J'allai donc, vers dix heures du soir, chez la fiancée en question, conduit par les quatre personnes qui devaient procéder à son enlèvement; car, ainsi que chez les Grecs d'autrefois, il n'y a véritablement mariage que s'il y a enlèvement.

Dans deux chambres où il y avait à peine place pour vingt personnes, il y en avait au moins cent empilées les unes contre les autres, des jeunes femmes qui donnaient le sein à des bébés, des jeunes filles qui regardaient la mariée d'un œil d'envie, des enfants qui avaient sommeil, de grandes personnes qui dormaient à moitié ; dans le fond, la mariée était assise sans rien dire et pleurait; et pourtant son supplice ne faisait que commencer.

Nous avions amené des musiciens, qui s'installèrent aussitôt et se mirent à chanter une litanie bizarre accompagnée de guitare et de mandoline. L'assemblée, muette jusqu'alors, se mit aussi à chanter, mais en faux bourdon; pour exciter les esprits, on passait de temps en temps de l'anisette espagnole, une liqueur voisine de l'absinthe, et peu à peu les chants grandirent, quelques plaisanteries, toujours les mêmes, furent lancées pendant que la mariée pleurait toujours dans son coin, sans que personne s'occupât d'elle ; grossièreté en deçà de la Méditerranée, politesse au delà.

Au bout d'une heure de cet exercice, la musique s'arrêta et l'on procéda à la toilette de la mariée, toujours inerte. On commença par lui défaire les cheveux, et ensuite on en fit des nattes minces comme des fils, une centaine environ; puis on lui mit du rouge sur les lèvres et de l'or sur les joues et le menton; pendant ce temps les jeunes filles l'entouraient et improvisaient des chants dans lesquels elles célébraient les vertus et surtout le bonheur de la nouvelle épousée.

Quand la toilette fut terminée, on installa des bougies multicolores autour de la jeune femme, et les parents et les amis furent invités à venir les allumer pour les éteindre ensuite; dans l'intervalle on embrassait la mariée qui se laissait faire d'un air morne. Lorsque tous les assistants eurent défilé, ce fut le tour du bouffon. C'est un homme assez laid, en costume d'indigène, et dont le rôle est de faire rire la mariée; la cérémonie finit quand elle a ri. Le malheureux se livra à toutes sortes de contorsions il esquissa une danse du ventre qui était plutôt une danse opposée ; il fit en hébreu des plaisanteries où la bonne volonté remplaçait la finesse, il supplia la

jeune femme de rire, mais elle pleurait toujours, et l'on dut supposer, pour finir, qu'elle avait ri jusqu'aux larmes.

La cérémonie était terminée; il était trois heures du matin et les femmes continuaient à pousser les *you you* traditionnels : rien n'est bizarre comme d'entendre de vieilles édentées crier comme des enfants.

Il ne restait plus qu'à mener l'épousée chez son mari; c'était l'office des représentants de la Communauté. Tout le monde se mit en marche derrière eux, en continuant les you you; sur le parcours les gens réveillés en sursaut apparaissaient aux fenêtres et des jurements qui n'avaient rien d'hébraïque se mêlaient aux chants.

Quand nous arrivâmes chez le mari, il était couché; voyant qu'on tardait à lui amener sa femme, il avait pensé qu'elle ne viendrait que le lendemain, et, comme la fortune, il l'attendait en dormant. Cela empêcha de recommencer chez lui la cérémonie précédente, et les invités se séparèrent enchantés de la bonne soirée qu'ils avaient passée.

G. V.

DE L'USAGE DU PEIGNE CHEZ LES FEMMES JUIVES

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux (n° du 30 juillet) contient la question suivante assez piquante :

Au commencement de ce siècle, un érudit allemand a publié un volume intitulé : *De l'usage du peigne chez les femmes juives*. L'auteur, après avoir longtemps parlé de Dalila, pris aux cheveux Samson, et après une excursion dans la toilette des Athéniennes et des Romaines, termine son ouvrage par ces paroles, qui font ressortir l'utile emploi des deux cent trente pages in-4° qui précèdent : Tout bien considéré, et en définitive, je crois que les dames juives se peignaient avec leurs doigts! — Est-ce bien certain? Le temps a respecté les peignes égyptiens, que l'on retrouve encore aujourd'hui dans plusieurs collections d'antiquités. Il serait singulier que les Hébreux, qui ont vécu de nombreuses années sur les bords du Nil, n'eussent pas adopté l'usage de ces utiles instruments. En 1809, M. Hartmann de Leyde a fait paraître, à Amsterdam, *Die Hebrœrin am Putztische und als Braut*, 3 vol in-8 sur la toilette judaïque, et il déclare qu'à défaut de peigne, les suivantes de Rachel passaient et repassaient leurs doigts blancs comme l'ivoire à travers les boucles naturelles que formait la chevelure de leur maîtresse.

E. M.

LES JUIFS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

CHAPITRE VI

LES JUIFS EN PRISON. — LEUR HONORABILITÉ

Ces récits, croyons-nous, ne sont pas inutiles. Ils donnent la juste impression de ce qu'a pu être l'existence des Juifs de Paris au XVIIIe siècle. On voit par là combien leur sécurité y était fragile. Ils étaient traités, non pas même en étrangers tolérés sur le territoire français, mais en vagabonds. Toute accusation portée contre eux, si « frivole, » injuste ou invraisemblable qu'elle fût, trouvait immédiatement créance dans la police comme dans le public, et cela avec d'autant plus de complaisance que ces vagabonds étaient des Juifs. Les Juifs du Paris du XVIIIe siècle étaient toujours pour les chrétiens les Juifs du Moyen-Age; les progrès dans les mœurs, n'avaient, à cet égard, rien changé dans les idées; ils restaient, nous l'avons vu, des ravisseurs d'enfants, des usuriers impitoyables, d'infâmes voleurs, des espions dangereux; c'est à peine si l'on ne disait plus d'eux qu'ils déchaînaient la peste et les pires fléaux.

Valaient-ils qu'on eût quelques ménagements pour eux? Vraiment non. « Race perverse », on se débarrasse de telles gens quand et comme on peut. Les occasions ne manquaient guère, mais quand elles tardaient à se produire, on les faisait naître au besoin. « La procédure simple, rapide, cherchait moins la vérité qu'un coupable, et, considérant d'avance le prévenu comme un condamné, frappait souvent l'innocent ». Cette vérité générale peut s'appliquer plus particulièrement aux Juifs. Aussi, que ce fût la Bastille, le Fort l'Evêque, les Châtelets ou Bicêtre, les murailles n'étaient jamais trop hautes, ni les cachots trop étroits pour cette « nation indocile ». Que de Juifs alors y furent emprisonnés! Pour quelques-uns on disait, afin d'atténuer l'horreur de ces mesures arbitraires, que c'était « pour l'exemple » ou qu'il était bon de leur inspirer une salutaire crainte. Ceux-là, lorsqu'ils étaient jugés suffisamment punis, étaient relâchés au bout de quelques jours, de quelques semaines, puis exilés ou relégués dans leur pays. Les pages qui précèdent abondent en exemple de ce genre : le cas d'Abraham Oulman, qui resta trois mois en prison, pour avoir fait le commerce de bronze, n'est pas un des moins saisissants.

Mais combien d'autres encore!

Au mois de février 1747, sur une lettre « très précise », du maréchal de Saxe, M. de Marville faisait arrêter et mettre à la Bastille Philippe Lipman Frankel, Juif de Berlin, Michel Bach, son valet, et Isaac Bary ou Borich, se qualifiant de « Juif de M. le prince de Conti ». Philippe était inculpé d'espionnage pour le compte de la reine de Hongrie. Il était entrepreneur de fourrages pour l'armée des Alliés. On mena l'enquête en grand mystère : ses effets furent confisqués, ses papiers saisis, ses lettres interceptées et de l'hébreu ou de l'allemand traduites en français par un Juif d'Avignon, Bernard, qui prenait la qualité de Rabbin. Il fut interrogé, pressé de questions et mis au secret. Comme il ne se trouvait rien qui prouvât son « espionnage », on « luy confronta plusieurs étrangers ». Mais ils avaient été « dupés par un Juif qui lui ressemblait par le signalement » et ils ne le reconnurent point. « N'ayant aucune preuve » contre Frankel, la police gagna un des deux Juifs arrêtés avec lui et le fit mettre dans le même *chambre* « pour lui tirer les vers du nez et tâcher d'avoir son secret ». Mais Frankel n'avait point de secret, et les ministres durent convenir « qu'il ne donnait aucun soupçon

(1) Voir en dernier lieu le n° du 6 septembre.



sur le principal chef dont il était accusé ». M. Maurepas disait en terminant : « Je ne vois rien qui puisse s'opposer à sa liberté, dès qu'il n'y a aucune charge contre lui ». Et en effet, il fut relâché le 3 septembre, quelque temps après ses co-détenus. Il était resté interné pendant *sept mois!*

C'avait été également la raison d'Etat que l'on avait invoquée en 1745 pour retenir pendant trois ans Jacob Baccarat à la Bastille (1) ; ce fut pour une raison analogue que Isaac Simon et son fils furent jetés dans le même « château ». Leur détention ne fut ni moins longue, ni moins douloureuse (2).

Lorsque l'intérêt public, faussement invoqué, disparaissait et cédait le pas aux intérêts privés, la durée, ni la souffrance de l'emprisonnement ne variaient guère : seule la prison changeait. Au lieu de la Bastille, c'était Bicêtre pour les Juifs qui se montraient réfractaires aux ordres du Roy, c'était le Châtelet quand il y avait plainte en escroquerie, ou encore le Fort l'Evêque, en cas d'insolvabilité.

La détention se prolongeait un an, dix huit mois, deux ans, — plus encore, frappant les Juifs dans leur santé, dans leur commerce, dans leurs biens. Et pendant qu'ils se mouraient dans ces cabanons fétides où les chirurgiens renonçaient à les soigner, car « leur façon de vivre, disait l'un d'eux, est toute différente de la nôtre, — ils perdaient tout crédit, leur papier n'avait plus de valeur sur la place, leurs débiteurs disparaissaient, et leurs familles retombaient dans l'atroce misère d'où un instant ils les avaient tirées.

Ils étaient relativement nombreux, ceux qu'un aussi long internement brisait ainsi dans leur existence. Leurs noms se pressent sous notre plume ; mais à moins de faire de ce livre un registre d'écrou, nous ne saurions donner ici une pareille nomenclature. Cependant il y eut là des souffrances réelles.

Les épreuves que Samuel eut à supporter étaient terribles. Elles sont instructives. D'aucuns, en raison même de la durée de leur détention, furent de véritables martyrs.

Tel Abraham Worms, de Metz.

Ce malheureux vieillard avait été à l'origine dans une brillante situation. Pendant tout le cours des anciennes guerres, depuis l'année 1701 jusqu'à la paix de 1714, il avait « employé toute sa fortune et tout son crédit à aider les différents entrepreneurs généraux et particuliers dans leurs fournitures d'armées ». Il ne restait de cette ancienne opulence qu'une somme de 93,165 livres, qu'il avait à grand'peine tirée de ces entrepreneurs, et encore avait-elle été convertie en billets de banque, puis déposée au Trésor royal, où ils perdaient chaque jour de leur valeur. On avait bien facile de faire aux Juifs un crime de leur âpreté au gain. Mais si l'on songe qu'alors le crédit n'existait pas en France — et moins encore pour le gouvernement que pour les particuliers — « qu'on était réduit à calculer les chances d'un contrat fait avec les ministres comme celles d'un prêt fait à la grosse aventure », on sera peut-être tenté de reprocher moins vivement aux Juifs les précautions qu'ils prenaient pour ne pas se ruiner dans les marchés qu'ils passaient. C'est ainsi que Worms était depuis longtemps en instance pour obtenir le recouvrement de ses créances, et qu'il poursuivait en vain le remboursement de deux charges, anciennement créées dans l'artillerie, qui lui avaient été octroyées en paiement d'avances qu'il avait faites, et qui depuis avaient été supprimées.

Worms ne put jamais rentrer dans les avances qu'il avait faites au roi : on se débarrassa de lui par l'exil et la prison ; on le mena enfin à Bicêtre. Il avait alors 87 ans. Il y resta, en dépit de son âge et de ses infirmités, enfermé dans un cabanon pendant cinq mois. Ce ne fut que sur une supplique « de ceux de sa nation » qui s'offrirent à payer son voyage, que l'on consentit à son élargissement. Il s'en retourna à Metz en 1752 et y mourut trois ans après.

Jacob Worms, lui, demeura au Grand Châtelet pendant six années consécutives, pour un billet à son ordre, qu'il avait payé à un tiers et qui était resté impayé! Banquier à Metz, il avait rendu à l'Etat des services considérables dès l'an 1700, soit en tirant « les matières des pays étrangers », soit en fournissant pour les monnaies de Metz et de Strasbourg (1703-1705). Il avait en 1706 et 1707 avancé des fonds considérables pour le paiement des troupes dans les Trois-Evêchés et en Alsace ; il avait de 1709 à 1712 fourni à grands frais les magasins de Metz et de Thionville ; à Aix-la-Chapelle, à Amsterdam, en Prusse, il s'était enfin, par son crédit et sa haute situation, rendu particulièrement utile à l'Etat et au Roi.

Il invoqua en vain « ces considérations jointes à la justice » pour obtenir sa mise en liberté. Au bout de six ans, ses créanciers dressèrent par-devant notaire un acte par lequel ils consentaient à la liberté de Worms. Le lieutenant général de police transmit copie de cet acte à M. de Maurepas en demandant l'élargissement du détenu : « deux seuls créanciers, disait-il, s'opposent à sa liberté..., il y a plus d'entêtement de leur part que de justice ;... Worms sera plutôt créancier que débiteur par le procès qui est entre eux..... »

Il avait fallu tout ce temps pour découvrir cette vérité élémentaire! Worms sortit de prison le 15 avril 1735.

Un autre, Mayer Lyon, y mourut. Nous ne savons rien de plus douloureux que cette détention.

Mayer Lyon était un Juif de Metz, qui avait été chargé de la fourniture des vivres pour les troupes du Roi, « tant dans les anciennes guerres que dans celles qui ont cessé en 1734 ». Vers cette époque un sieur Tonnellier, avec lequel il était en relations d'affaires, lui avait donné en paiement un billet de 12000 livres. Mayer Lyon l'avait remis « en garantie » à un tiers, qui à son tour en avait fait cession. Quand on présenta le billet, Tonnelier avait disparu. Mayer Lyon fut déclaré responsable, arrêté et conduit au Petit Châtelet. C'était en 1736.

(*A suivre.*) LÉON KAHN.

(1) Les *Juifs de Paris sous Louis XV.*
(2) Annuaire des Archives israélites : *Le Petit Simon.*



NOUVELLES DIVERSES

Le siège au Consistoire central, si dignement occupé par le regretté M. Attias depuis 1868, sera brigué, nous assure-t-on, par deux Bayonnais, par M. Camille Rodrigues, neveu de feu Auguste Furtado, directeur d'usine à Paris, et M. Raphaël Salzedo, négociant à Paris.

Il se pourrait aussi qu'un magistrat israélite siègeant à la Cour suprême, et qui appartient au rite portugais, fût sollicité de postuler la place vacante au Consistoire central, où il viendrait compléter l'aréopage de notabilités israélites qui s'occupe des intérêts supérieurs de notre culte.

— On se montre surpris, parmi le public fréquentant la Synagogue de la rue Nazareth, que la place du second officiant reste si longtemps vacante à l'approche des fêtes; les fidèles verraient avec plaisir ces fonctions occupées d'une façon définitive et non pas dévolues à un *hazzan* occasionnel.

— Complétons notre information relative aux obsèques de feu M. Attias, membre du Consistoire central. Après M. le Grand-Rabbin de France, M. Dreyfuss, le sympathique Grand-Rabbin de Paris, a pris la parole pour rendre un hommage ému aux vertus du regretté défunt.

— Parmi les personnes blessées dans le grave accident de chemin de fer qui s'est produit sur la ligne du Nord à Apilly, dimanche dernier, se trouve M. Lœwenstein, négociant à Elberfeld (Allemagne), qui se rendait à Cologne et qui a eu le genou fracturé.

— Au Congrès des orientalistes qui se tient à Genève en ce moment prennent part MM. Bréal et Oppert, membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Parmi les Sociétés y représentées figure celle des *Etudes Juives* de Paris.

DEPARTEMENTS

— M. le Grand-Rabbin de Bordeaux a reçu, jeudi 30 août, dans la Salle Consistoriale, une députation de la Société de la jeunesse israélite de cette ville, ayant à sa tête son président M. Edgard Marx, qui est venue lui remettre les insignes de son grade d'officier de l'Instruction publique, auquel il a été récemment promu. Des allocutions pleines de cordialité, que l'abondance des matières ne nous permet pas de reproduire, ont été échangées à cette occasion.

— On annonce la mort de M. J. Tréfousse, grand industriel, maire de Chaumont, chef-lieu de la Haute-Marne, officier de la Légion d'honneur.

— Ils vont bien, les jeunes Israélites d'Algérie, et ils mordent à pleine dent aux plus mauvais fruits de la civilisation !

On lit dans l'*Echo d'Oran* :

« Mme Rachel Lévy a déclaré hier à la police que son fils Elie Lévy, âgé de dix-huit ans, l'avait menacée d'un couteau en disant : « Je vais te tuer. »

« Quelques voisins ont enlevé des mains d'Elie l'arme dont il menaçait sa mère.

« Elie est en fuite. Une enquête est ouverte. »

ÉTRANGER

— Nous avons appris avec regret la mort, à Corfou, de M. Philippe Foulde, chancelier-substitut du consulat de France, décédé à l'âge de soixante-deux ans. M. P. Foulde était un vieil ami de notre journal.

— Les Israélites de Witebsk qui ont des maisons de campagne aux environs de cette ville ont reçu avis qu'ils ne pourraient plus, en vertu des lois de mai 1882, les habiter.

Cette mesure vexatoire a douloureusement impressionné la population israélite. Elle a, en outre, excité l'indignation des paysans chrétiens, qui, par suite de l'absence des Israélites, se trouvent privés de leur gagne-pain et de l'écoulement de leurs produits.

— On a beaucoup remarqué — et cela ne fait pas le bonheur des antisémites — que l'empereur d'Allemagne, lors de son séjour à Kœnigsberg, a comblé d'attentions le banquier israélite Simon, le chef de la première maison de la Prusse orientale.

— La grande Communauté de Berlin l'*officielle* (car on sait qu'il existe dans la capitale de la Prusse, comme dans beaucoup de villes de l'Allemagne, des Communautés dissidentes), en dehors de ses quatre Synagogues, installe, pour les grandes fêtes de Tischri, des oratoires dans sept salles de concert ou salons d'hôtels. A côté de ces oratoires *officiels*, il y en a un grand nombre de privés. En y ajoutant deux ou trois Synagogues orthodoxes et réformées, on voit que les Israélites de Berlin auront, pendant les solennités de Tischri, les moyens de satisfaire à leurs devoirs religieux. Et nous parions qu'il y en aura encore qui seront privés, faute de place, de se réunir aux assemblées des fidèles.

— Le sultan a envoyé une tabatière avec ses armes en brillants à Lord Nathaniel Rothschild.

— A propos des massacres d'Israélites au Maroc, signalés par une dépêche de l'Agence Reuter, M. B. d'Attanoux, correspondant du *Temps*, écrit de Fez :

« On avait parlé d'un massacre général des Israélites dans cette région (Marukesch), il résulte d'une lettre que j'ai eue sous les yeux, que l'affaire se réduisait au meurtre de quelques Juifs qui s'étaient plus spécialement attiré la haine des populations. C'est déjà suffisant comme cela, et suffisamment grave.

RÉPLIQUE FACÉTIEUSE. — Un Juif polonais vient, un jour de Pourim, chez une coreligionnaire, veuve opulente, qui a l'habitude de lui remettre une aumône. Elle lui tend une pièce de 10 kreutzer. Notre Polonais se confond en remerciements et ajoute :

— Je constate, madame, qu'au regard de l'année passée, vous êtes changée à votre avantage.

— Vous trouvez, réplique la dame, doucement flattée.

— Mais oui, car, l'an passé, vous m'avez remis vingt kreutzer, tandis que, cette fois-ci, je n'en reçois de vous que dix, ce qui est certainement un changement à *votre avantage*.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat





V° ANNEE — N° 38. — Jeudi 20 Septembre 1894 — LV° ANNEE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal....... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

THÉATRE ET RELIGION

LE SCHEMA ISRAEL A L'OPÉRA.

Est-il décent et prudent de porter sur la scène des sujets religieux? C'est une question qui a été souvent débattue et non encore tranchée d'une façon définitive. Les uns pensent que le théâtre, image amplifiée de la vie, doit en représenter toutes les manifestations à quelque ordre qu'elles appartiennent, et que rien de ce qui émeut, agite ou passionne le cœur humain ne saurait lui rester étranger. D'autres, au contraire, estiment que le caractère sacré de la religion devrait lui épargner le scandale de paraître sur les tréteaux où ses ministres, ses cérémonies, ses rites sont exposés aux quolibets de la foule, et que le feu de la rampe ne saurait se concilier avec celui de la foi, que ceci tue cela.

Les premiers, sans remonter jusqu'aux Grecs, invoquent l'origine même du théâtre en France, alimenté uniquement par des scènes empruntées à la Bible, et en particulier au Nouveau Testament, et dont le répertoire se composait exclusivement de mystères sacrés. On peut facilement répondre que le théâtre depuis lors a subi une transformation radicale, qu'il a changé complètement d'allures et d'inspiration, que ses mœurs ont revêtu une physionomie essentiellement profane, qu'il a pris des habitudes de légèreté et d'immoralité sans aucune relation possible avec le caractère auguste de la religion.

Mais les auteurs dramatiques ne se soucient guère des arguments tirés du respect qu'on doit aux choses sacrées, et ne se laissent pas embarrasser par des raisons de convenance ou de sentiment. Quand ils découvrent un sujet de pièce qui leur paraît propre à d'heureux développements scéniques, à de beaux jeux de passion capables d'enflammer la foule, ou simplement de l'intéresser, qu'il soit tiré de la Bible, de la religion ou du roman et de la mythologie, ils s'en emparent; et sans hésitation, sans scrupule, ils vont le porter au théâtre. Et voilà comment plus d'un drame, plus d'un opéra met en action un ministre de la religion et fait défiler sous les yeux des spectateurs des cérémonies empruntées aux différents cultes. Pour ne parler que du Judaïsme, tout le monde connaît la *Juive* de l'illustre Halévy, et l'on sait que l'un des épisodes les plus caractéristiques de cet opéra, qui a couru le monde entier, c'est la représentation du *Seder*.



M. Johannès Weber, le distingué et si compétent critique musical du *Temps*, fait dans son dernier feuilleton, à propos justement de l'intervention des cérémonies religieuses sur la scène, la très judicieuse remarque qui suit :

« Dans la *Juive*, il y a des chrétiens et des juifs; le public n'y voit que des persécuteurs et des persécutés. Le beau rôle est pour ces derniers; la haine d'Eléazar contre les chrétiens est justifiée. Halévy n'a nullement songé à donner à la scène de la Pâque une apparence liturgique; il lui a donné le caractère conforme à la circonstance et cette scène sert à mettre en relief la fausse situation de Léopold, situation qui est le point départ de tout le drame. »

En un mot, la grande affaire, si l'on ne veut pas heurter de front les susceptibilités légitimes du public et donner le branle aux passions religieuses qui couvent dans la foule, c'est d'éviter la reproduction trop exacte de ce qui se passe à l'Eglise ou à la Synagogue, et de se garder de donner une vision trop précise des cérémonies sacrées.

C'est ici que la *convention* doit primer le réalisme si fort en faveur de nos jours, et la fantaisie prendre le pas sur la vérité. Aussi M. Weber en veut-il à M. Massenet, l'éminent compositeur, d'avoir, dans *Hérodiade*, fait chanter par les chœurs le *Schema Israel*, et il nous donne à ce propos des détails piquants :

« Ce n'est pas tout. M. Massenet a voulu faire de la « couleur locale » dans une scène du Temple de Jérusalem. Meyerbeer aurait eu assez de tact pour donner à la cérémonie un caractère comme il en a donné un à la cérémonie brahmanique de l'*Africaine*. M. Massenet a voulu faire chanter de l'hébreu, aussi inconnu à la majorité du public que le charabia des démons emprunté par Berlioz à Swedenborg. M. Massenet s'est donc adressé à M. B..., officiant au temple de la rue Notre-Dame-de-Nazareth et gendre d'Alexandre, le facteur d'harmoniums; c'est Alexandre lui-même qui m'a dit le fait.

« M. B... a indiqué à M. Massenet le verset du *Deutéronome* (VI, 4) qui se chante au commencement des cérémonies religieuses; mais je suppose que, par respect pour le culte israélite, il a supprimé les deux derniers mots du verset et je l'approuve absolument. C'est dans ces mots que réside la force du verset, dont on comprendra toute la beauté et la concision si l'on se rappelle combien les Hébreux, dans le désert, étaient toujours portés à l'idolâtrie. Au lieu des mots supprimés, M. Massenet a fait répéter : « Ecoutez Israël! » ce qui est insipide; il y a mis une musique pseudo-orientale, puis il a fait répéter : *Schema Israel*! par le chœur marmottant en faux bourdon, ce qui n'est pas plus hébraïque, et il a fait danser des femmes dans le temple, ce qui n'est pas moins déplacé que dans une église chrétienne.

« M. Massenet était libre de faire chanter et danser tout ce qu'il voulait, à la condition de garder à la scène un caractère religieux général et de ne pas vouloir faire de la couleur historique ou locale. En somme, il n'y a d'hébreu que quatre mots étonnés de se trouver là. On a fait chanter, au théâtre, du latin; c'est un usage admis; il y a même du latin dans une chanson à boire de *Werther*, conformément à une coutume des universités; mais ce n'est pas une raison pour que dans nos théâtres on fasse chanter de l'allemand, du chinois ou de l'iroquois sous prétexte de couleur locale »

Le M. *B*. en question n'est autre que M. Beer, le distingué *Hazzan* de la Synagogue de la rue de la Victoire et non Nazareth, comme l'écrit par erreur M. Weber.

Nous ne pouvons que blâmer sévèrement, avec le critique du *Temps*, la récitation, sur les planches de l'Opéra, du texte hébreu — même estropié — de l'une de nos plus sublimes invocations religieuses. Nous la considérons comme une profanation.

C'est le bon sens même qui parle par la plume de M. Weber qui ne passe pas, tout s'en faut, pour sacrifier aux « préjugés » religieux.

En un mot, il y a toutes sortes d'avantages à ce que la religion, cette source si pure des plus sublimes sentiments humains, reste confinée dans ses temples et évite tout contact avec le théâtre si souvent impur.

Mais voilà, à l'époque de confusion universelle où nous vivons, on prend plaisir à mêler le sacré au profane. Le théâtral envahit les maisons de prière et, par compensation, les scènes dramatiques affectent des airs de chapelle.

On entend le *Schema Israel* à l'Opéra, et dans nos Synagogues ce sont des artistes de l'Opéra qui concourent aux cérémonies religieuses. Par exemple, certaines bénédictions nuptiales ont tout l'air de représentations théâtrales. On écoute très distraitement, même avec une impatience non dissimulée, l'allocution rabbinique; mais dès que le ténor ou le baryton de l'Opéra se met à chanter, tous et toutes de dresser les oreilles d'un air ravi. On ne se croit bien marié que si c'est le ténor X. de l'Opéra ou le baryton Z. de l'Opéra-Comique qui a chanté le *solo*.

Mais il y a plus, si le théâtre fournit à la Synagogue des éléments pour l'éclat musical de ses offices, la Synagogue les lui rend. Les choristes de nos Temples cumulent ; ils chantent au théâtre et passent, le vendredi soir, du *Lecho Dodi* aux accents beaucoup plus profanes qui résonnent sur nos grandes et petites scènes du Boulevard, jusqu'aux flonflons grivois de l'opérette.

Et je vous avoue que ce n'est guère édifiant de retrouver sur les planches le Monsieur que, deux heures auparavant, on a vu figurer sur l'*Almemor*.

Ce sont là des abus sur lesquels, de nos jours, on passe trop facilement condamnation, et nous croyons que la majesté de la religion en éprouve quelque dommage. Il est vrai que l'Eglise, naguère si sévère sur la qualité religieuse de ceux qui participent à la pompe de ses cérémonies, pratique elle-même une tolérance analogue. Il n'est pas rare, nous assure-t-on, de rencontrer dans l'orchestre de certaines églises de Paris, sur cinq instrumentistes, quatre israélites. Autre détail typique : des artistes qui tou-

chent l'orgue dans nos Synagogues sont les organistes d'une église voisine, et ils accompagnent indifféremment et successivement la messe et le *Hallel*. On voit mieux en Amérique, pays qui est en avance sur la vieille Europe. Les rabbins et les prêtres, dans certaines villes, se prêtent mutuellement leurs temples pour y faire des sermons aussi édifiants les uns que les autres. Et le pasteur protestant évangélise dans la Synagogue, pendant que le rabbin *laïcise* dans le temple luthérien.

Nous n'en sommes pas encore là. Mais si nous n'y prenons garde, la distance diminuera insensiblement et, après la confusion des langues, nous aurons la Babel des religions comme nous avons déjà la religion au théâtre et le théâtre à la Synagogue.

H. PRAGUE.

ACTUALITÉS

INAUGURATION D'UN ORPHELINAT ISRAÉLITE par l'Empereur d'Autriche

C'est un événement considérable que la présence de l'empereur d'Autriche à l'inauguration de l'Orphelinat israélite de garçons de Lemberg. En temps ordinaire, elle eût constitué, pour le culte israélite, un honneur suprême dont il se serait montré justement fier; mais dans les circonstances actuelles, alors que tout un parti est organisé en Autriche pour perdre les Israélites de réputation, cette présidence impériale d'une cérémonie juive prend une signification capitale. Elle indique nettement, de la part de l'illustre monarque, son désir de maintenir intacte l'égalité de tous les citoyens devant la loi et le trône, sans distinction de religion.

François-Joseph est un souverain libéral — il l'a montré à de nombreuses reprises — et tout en étant un fervent catholique, il ne laisse échapper aucune occasion de témoigner son affection et sa confiance à ses sujets israélites.

Cette visite de l'empereur François-Joseph à l'Orphelinat israélite de Lemberg aura donc un grand retentissement, et plus d'un antisémite en jaunira de dépit, en Autriche et au dehors. C'est une raison pour nous d'exprimer notre respectueuse sympathie à ce monarque qui sait si bien être de son temps et qui, entre les dévouements qui s'offrent à lui de toutes les parties de son empire et de toutes les classes de ses sujets, ne fait aucune distinction et les accepte sans s'enquérir de la race ou de la religion d'où ils émanent.

Mais le Judaïsme, en tant que corps officiel, peut à bon droit se glorifier de cette impériale marque d'estime. Pour nous, Français israélites surtout, qui nous rappelons non sans amertume que jamais un chef d'État — qu'il fût roi, empereur, ou simplement président de la République — n'a daigné franchir le seuil d'une Synagogue ou d'un établissement philantropique israélite, cette visite de l'empereur d'Autriche à l'Orphelinat de Lemberg prend un caractère tout à fait grandiose. Et au souvenir du chef de division ou du secrétaire de préfecture, qui représentait à lui tout seul — et encore arrivait-il quand la cérémonie était presque finie — le gouvernement français, à l'inauguration de la Synagogue de la rue de la Victoire, nous rougissons de l'infériorité morale, ou plutôt sociale du Judaïsme français qui, à aucune époque de son histoire contemporaine, n'a eu à enregistrer une telle marque de considération.

C'est le 11 septembre dernier que l'empereur, de passage en Galicie, où il avait assisté aux grandes manœuvres, est venu inaugurer l'Orphelinat israélite de Lemberg. Les ministres, les membres du Conseil général et du Conseil municipal, le maréchal de la province, etc., étaient également présents. Les maisons de la Janowerstrasse, où se trouve l'Orphelinat, étaient pavoisées et richement décorées.

L'établissement qu'on allait inaugurer avait sa façade luxueusement parée. Trophées, fleurs et tapisseries avaient été prodigués.

Quand, à 9 heures, le cortège impérial est apparu, reçu par l'administration de la Communauté, le chœur des orphelins a entonné l'hymne national. Des hurrahs éclatent de toutes parts et saluent l'empereur, l'archiduc Léopold Salvator, les ministres et le gouverneur.

Le Président de la Communauté israélite, M. Samuel Horowitz adresse une allocution de bienvenue au monarque, et le remercie de l'honneur si grand qu'il a bien voulu faire à la Communauté. L'empereur répond qu'il éprouve un très grand plaisir à admirer ce bel asile des orphelins. Il gravit ensuite l'escalier, et se rend au premier étage. Sur ses pas, des jeunes filles habillées de blanc, répandent des fleurs. Le Grand-Rabbin Schmelkes récite une prière en hébreu. Puis le Rabbin Dr Caro lui adresse un discours tour à tour en polonais et en allemand. L'empereur converse ensuite avec les Rabbins et représentants du culte, et le député israélite Dr Byk. Suivi de son cortège, il se rend dans les différentes salles de l'établissement, dortoirs, réfectoirs, etc. Il revient dans le salon de réception où il daigne inscrire son nom sur le registre des visiteurs. Il félicite ensuite chaleureusement l'administration de la parfaite organisation de l'Orphelinat et de la belle mine des pensionnaires, et à onze heures il quitte l'établissement, acclamé par la foule qui, au dehors, s'est massée.

Correspondance particulière des Archives

Bayonne, le 16 septembre 1894

Monsieur le Directeur,

Votre correspondant, induit en erreur, annonce ma candidature, aux prochaines élections, au Consistoire Central.

Je m'empresse de vous prier de vouloir démentir cette nouvelle par l'insertion de la présente.

Veuillez agréer.

RAPHAEL SALZEDO,
Administrateur du Temple portugais de Paris.



Angleterre

Londres, 14 septembre.

Les libéraux et les radicaux de Whitechapel, par reconnaissance de ce que la Reine a conféré le titre de baronet à sir Samuel Montagu, M. P., ont présenté à ce dernier un fort élégant album. Sur la couverture, se trouvent les armoiries en or de sir Samuel. A l'intérieur, entre autres. il y a des aquarelles des travaux publics, auxquels l'honorable représentant de Whitechapel, au Parlement, a participé : le pont suspendu de la Tour de Londres, sur la Tamise, les jardins publics de ladite tour et la bibliothèque publique de Whitechapel.

— Le dimanche 23 du courant, les révérends J.-F. Stern et S. Greenberg doivent consacrer le nouvel oratoire érigé à North-Bow et à ses frais, par M.-S. Rousen. Il y aura de la place pour une quarantaine de personnes des deux sexes, sans bourse délier.

—Mardi prochain, présentation publique à M. Samuel. récemment élu Alderman shériff, d'une chaîne officielle, souscrite par les habitants du quartier de Portsoken, qu'il représente. Coût de la susdite chaîne : 225 livres sterling.

— La musique de l'artillerie de marine royale a joué, entre autres, en présence de la reine, un «Adagio pour violoncelle » et intitulé *Kolnidrei*, de Max Bruch. Il y a quelques années, sous la direction de M. Miller, la même musique, par ordre de S. M., a exécuté un choix de mélodies hébraïques.

— En considération des fréquentes réclamations de lord Rothschild et du Comité d'inspection de l'*United Synagogue* adressées au *Home office*, la Trésorerie a autorisé la nomination d'un aumônier israélite, qui est affecté à la prison de Parkhurth, île de Wight. A l'avenir, les criminels israélites y seront dirigés, à la fermeture de la prison de Portsmouth, où l'Alcerman et maire, M. A. Léon Emanuel, a rempli, avec un zèle dignedes plus grands éloges, les fonctions onéreuses de chapelain honoraire pendant une trentaine d'années

Notons que c'est la première fois que le gouvernement britannique prend a sa charge le paiement d'un rabbin affecté au service d'une maison de condamnés israélites.

— Une des toiles les plus remarquables de l'exposition annuelle des tableaux, à Liverpool, c'est le portrait de M. Salomon J. Salomon, dû au pinceau de l'artiste.

A. H

Iles Ioniennes

Corfou, le 1er septembre.

Je suis de retour d'un voyage à Zante, où je m'étais rendu pour représenter la Communeauté de Corfou aux obsèques Mgr Denis Latas, l'un des prélats les plus éclairés et les plus libéraux de l'Eglise orthodoxe et de la chrétienté, décédé à l'âge de 58 ans. Cet illustre personnage est très connu du Judaïsme universel pour le zèle qu'il a toujours déployé à défendre notre cause et surtout à combattre en Orient le préjugé haineux du meurtre rituel. Il m'écrivait naguère, en réponse à une de mes lettres, qu'il ne cesserait jusqu'à son dernier soufle de protester contre la monstrueuse accusation dont les Israélites sont si indignement l'objet, et le dernier acte important de sa vie publique fut, en effet, le couronnement de la noble tâche qu'il avait assumée. J'entends parler de la selennelle déclaration que M. Latas a faite au Congrès de Chicago relativement à ce funeste préjugé, et qu'on peut lire dans l'article de M. G. Bonnet-Maury de la *Revue des Deux Mondes*.

On se rappelle la part très active qu'il a prise à Zante, en 1891, pour ramener sur la bonne voie les esprits égarés ; sa parole convaincue et éloquente fait bien plus que l'emploi de la force armée. Il s'apprêtait à écrire une réfutation des reproches qu'on adressa au Judaïsme par la publication de différentes brochures, aussi frivoles que nuisibles, ayant pour base les sornettes débitées par Henri Desportes, quand hélas ! la mort nous a ravi notre magnanime défenseur! La Communeauté de Corfou a tenu à lui témoigner sa reconnaissance en faisant déposer une somptueuse couronne sur sa bière et en me chargeant de faire l'éloge du prélat. La petite Communeauté de Zante a aussi déposé une couronne, et a répandu de chaudes larmes sur la perte prématurée de son bienfaiteur.

La population de l'île a été touchée de notre participation au deuil. et l'on peut dire que la mort du regretté archevêque a fait disparaître cette tension de rapports qui était survenue entre les deux populations a la suite des troubles d'il y a trois ans. J'ai constaté avec le plus vif plaisir que les Zantiotes sont animés d'un véritable esprit de tolérance, et que, s'ils avaient pu juger de près les faits, ils ne se seraient jamais laissé entraîner aux excès que tout le monde a déplorés.

L. Belléli.

Turquie

Salonique, 24 août

A 220 kilomètres à l'ouest de Salonique, au pied d'une colline boisée et à une altitude de plus de 1,000 mètres, est située la ville de Monastir, chef lieu du vilayet qui porte son nom. Sur une population d'environ 60,000 habitants, les Israélites entrent pour 5 ou 6,000 âmes. Monastir est reliée à Salonique par un chemin de fer, depuis le 14 juin 1894. Avant cette date, pour se rendre à Monastir, on était obligé de traverser des gorges de montagnes absolument périlleuses et d'où l'on sortait, — si l'on en sortait — tout émaillé de contusions, d'entorses et maudissant son sort. Aussi, depuis l'inauguration de la voie ferrée, bon nombre de voyageurs, profitant de la beauté de la saison, vont en foule visiter cette ville, reste d'un centre des plus florissants et qui conserve encore quelques vestiges de son ancienne splendeur.

Les récits faits, par certains voyagurs de nos coreligionnaires, nous représentaient la Communauté israélite de Monastir sous un aspect des plus tristes. Emu de cette situation, le journal *La Epoca* m'avait chargé de me rendre sur place et d'examiner les choses de près. J'ai fait le voyage, et les impressions que j'en ai rapportées sont loin d'être satisfaisantes. Vous en seriez écœuré si j'essayais de vous les narrer. Peut être plus tard...

— Lors de l'arrivée des émigrés russes à Salonique, on en avait envoyé quelques-uns — pas même une centaine — à Monastir. Un groupe de jeunes gens, mus par des sentiments dont on ne saurait assez les louer, s'était voué à la sainte mission de procurer un gite à ces malheureux dépenaillés, de leur distribuer quelques vivres et leur faire donner les soins médicaux les plus urgents (ils étaient presque tous malades).

Mais les membres influents de la Communauté ne virent pas de bon œil cet excès d'empressement des jeunes. Ceux-ci furent mandés et invités à ménager leur élan de bel enthousiasme et à laisser là ces *feignants* qui finiraient pas rester à leur charge!... Force fut alors à la jeunesse de modérer son zèle. Au bout de quelques jours, ce qui restait d'émigrés en état de marcher réintégrait Salonique... pédestrement.

Ce n'est pas là la seule fois où les monastiriotes ont fait preuve d'un manque de solidarité. Ils se sont fait mettre à l'index plus d'une fois.

Il faudrait une action énergique pour ramener ces coreligionnaires à de meilleures dispositions. Leur Communauté a un rudiment d'école et un embryon de Talmud-Tora.

Pour que ces institutions n'étouffent pas dans l'œuf, l'intervention de l'*Alliance* s'impose. Il serait à souhaiter que celle-ci, maintenant que les vacances pour les grandes fêtes approchent, chargeât le très sympathique directeur de notre école de garçons, M. Matalon, de se rendre à Monastir et de lui adresser un rapport circonstancié sur la situation et d'indiquer ce qu'il y aurait à faire pour relever la Communauté en question de l'état d'infériorité dans lequel elle se trouve.

SAMUEL S. LÉVY.

VARIÉTÉS

LA STATUE D'HENRI HEINE

On sait que l'érection d'une statue du poète cher à l'impératrice d'Autriche rencontre en Allemagne des oppositions de toute nature. Cela a été d'abord l'empereur qui a mis l'embargo sur le projet de Dusseldorf, la ville natale. Puis voici Mayence qui refuse à son tour l'honneur de donner l'hospitalité à la statue de l'auteur de *Reissbilder*. Les notabilités littéraires de l'Allemagne, consultées à ce sujet, n'ont pas montré pour la gloire du grand poète le respect attendu. Caliban, dans l'*Echo de Paris*, s'amuse, avec son ironie habituelle, des susceptibilités des bons Allemands.

« Donc la statue d'Henri Heine est impossible à Mayence (1870-1894) parce que Henri Heine, disent-ils, était Juif d'abord ; ensuite parce qu'il ne croyait à rien; puis, parce qu'il aimait la France, et enfin parce qu'il blaguait l'Allemagne.

Juif, sire? Mais Jésus-Christ l'était, si c'est l'être que de naître dans ce culte, lequel d'ailleurs vaut tous les autres en cours d'humanité contemporaine. Peut-être même vaut-il davantage s'il fournit moins d'intolérance et de persécution. Et puis quel drôle de Juif que celui (voir le deuxième chef d'accusation) qui ne croit à rien! Le Juif qui ne croit à rien me paraît égaler en force de lâtrie le chrétien qui croit à tout, même aux tables tournantes, ou le mahométan qui s'en bat l'œil et aussi le fétichiste qui s'en fiche. On ne sait vraiment par quel bout les prendre pour les brûler. Ils échappent à la classification. Leurs prêtres divers ont beau les inviter à coups de cloches et de gongs à se rendre dans leurs temples respectifs, ils s'obstinent à rester pêle-mêle en plein air, le plus près possible de la nature et non loin de la philosophie. Comme Juif, Henri Heine couchait dehors, *sub dio*, à la clarté de toutes les étoiles.

Si le fait d'avoir été circoncis à l'âge où l'on ne dispose pas de la volonté nécessaire pour se refuser à cette opération constitue seul, et pour toujours, le choix raisonné d'une religion, je m'en tiens à ce que j'avance sur notre Seigneur Dieu, Jésus de Nazareth ; il était Juif, et imprescriptiblement. Sa circoncision est certaine. La fête en tombe le 1er janvier, au seuil béni de l'année grégorienne. Mayence pourtant est pleine des icônes de ce poète, et même l'excellent Wilhelm Bis les adore. »

LES JUIFS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

CHAPITRE VI

LES JUIFS EN PRISON. — LEUR HONORABILITÉ

Les années passèrent. Mayer ne payait pas, ne pouvait pas payer. Sa détention se prolongea. En 1744 il était encore au Châtelet pour la même affaire, lorsqu'il apprit que Tonnelier était à Paris. Il demanda que son débiteur fût arrêté. Tapin appuya la requête. « Mayer Lyon, disait-il, est réduit à la dernière misère ainsi que sa famille ; et il est hors d'état de pouvoir jamais payer cette somme pour laquelle il a déjà subi huit années de prison sans être le véritable débiteur ».

L'abbé de la Varenne de Saint-Saurlieu intercéda également en faveur du prisonnier. Il se rendit auprès du magistrat, et quelques jours après, le 14 mars 1744, il lui écrivait pour lui recommander « Mayer et son affaire ». La lettre est fort curieuse : « Je n'ay point oublié que vous me dites que j'avois l'air d'un Rabbin lorsque je vous parlay de cette affaire ; mais lorsque vous saurez que le Juif pour qui je parle a fait au moins autant de bien dans la prison où il est que tous les bureaux de la charité, et que, lorsqu'il a été en état, il est sorty peu de prisonniers qui n'aient ressenti les effets de sa libéralité, vous ne m'accuserés sans doute plus de judaïsme, et je suis même persuadé que vous le deviendrés (2) autant que moy, et que votre justice vous engagera à imiter le Seigneur qui récompense dès ce monde la bonne foy de ces misérables victimes de leur aveuglement.... »

Ce double témoignage était trop favorable à Mayer Lyon pour qu'on ne luy accordât pas « l'or-

(1) Voir en dernier lieu le nº du 13 septembre.
(2) Rabbin (*sic*) dans la lettre).

dre supérieur » qu'il demandait. Tonnelier fut arrêté, mis au secret, interrogé; pressé de questions il nia tout — dette, billet, signature. On saisit ses papiers, on étudia son écriture ; mais après vérification par les experts, on reconnut que le Tonnelier arrêté n'était point l'auteur du billet. Il fut relâché. On juge de la déception du malheureux Juif.

Cette procédure l'avait mené jusqu'en 1746. Lorsqu'il comprit qu'il n'y avait plus pour lui qu'une espérance illusoire de mettre la main sur son débiteur, il offrit — après bien des projets d'accommodements rejetés — de laisser par forme de dépôt une somme de 11,400 livres à luy appartenant, restée en séquestre chez le sieur Cornemant, banquier. Il demandait en outre a être transféré à ses frais et dépens dans les prisons de Metz, où il serait à portée d'arranger ses affaires, « ce que l'éloignement ne lui permet pas ».

Pour cela il fallait le consentement des créanciers; mais les créanciers étaient de ceux qui, lorsqu'ils tenaient un Juif, s'imaginaient de posséder le veau d'or, et ils refusèrent.

Mayer Lyon resta au Petit Châtelet — pour peu de jours, d'ailleurs. Consumé de chagrin, abreuvé d'amertume, désespérant de pouvoir jamais être rendu à la liberté, il tomba malade, et quelque temps après, vers le mois d'août 1746, il mourut dans la prison où il était enfermé depuis dix ans.

Bien des Juifs étaient ainsi l'objet de peines, sinon imméritées, bien supérieures du moins aux fautes qu'ils pouvaient avoir commises. Ce n'était pas en leur infligeant d'aussi rigoureux traitements qu'on les ramènerait dans le droit chemin dont on les accusait si facilement de s'écarter. Quand, sortant de prison, et revenant par les ruelles écartées qui les menaient à leur hôtel, ils se retrouvaient dans leur misérable chambre garnie — seuls et désespérés, ou face à face avec leur famille et le cœur serré par l'angoisse du lendemain — pouvait-on blâmer les résolutions farouches que suggèrent les privations, l'injustice et la vengeance? Faites donc des hommes honnêtes de ceux que la persécution ruine dans leur santé, dans leurs espérances, dans leurs biens, et qui, courbés sous des lois oppressives, se trouvent tout a coup dans la dure nécessité de réédifier une fortune laborieusement élevée, abattue en un jour, ou de se livrer à n'importe quel trafic pour vivre et faire vivre les petits ! Aux Juifs on demandait cela, et plus encore.

On avait tout fait pour en faire des bandits, et l'on exigeait d'eux plus que d'aucun autre l'obéissance aux lois, la soumission humble, la probité fière, la possession de toutes les vertus civiques et commerciales.

Mais lors même que leurs actes étaient irréprochables, on ne croyait pas en leur loyauté. Quelle que fût leur droiture, les apparences les plus vaines étaient une charge contre eux. Parmi les Juifs il ne pouvait y avoir que des filous : c'était chose entendue. Rien ne pouvait prévaloir contre cela. Comment, devant ce préjugé persistant, prouver l'injustice des inculpations portées contre eux! En recourant à leurs coreligionnaires? Ils n'y pouvaient songer, puisque leur parole était toujours tenue pour infidèle même lorsque, pour prêter serment, ils avaient « mis la main sur l'ancien Testament en langue hébraïque ». Ils cherchaient alors autour d'eux, inquiets, troublés, un témoignage favorable, sauveur de leur honneur et de leur liberté. Leur défense se ressentait quelquefois de leur isolement au milieu de tous. Tel, espérant convaincre les juges de sa bonne foi, énumérait longuement les faits qu'il croyait de nature à établir son honnêteté. Tel autre offrait de « donner dix pistoles aux pauvres, si l'on découvrait la moindre vérité » dans les faits allégués contre lui. D'autres fois enfin, des mains se tendaient vers eux, secourables et promptes.

Les Archives de la Lieutenance générale de police, qui, à plusieurs reprises déjà, ont mis en pleine lumière l'existence des Juifs à cette époque, nous réservaient à cet égard une nouvelle surprise : l'honnêteté des Juifs attestée, certifiée par des industriels et des négociants. Et c'était encore à des prévenus, à des condamnés, à des détenus, qu'allaient ces témoignages, non pas de compassion et d'indulgence, mais de haute vérité.

Dès qu'un Juif était arrêté, des « maîtres de métiers de la ville de Paris », des bourgeois, des marchands intervenaient en sa faveur, s'ils n'avaient aucun motif de plainte contre lui. Les voisins se joignaient a eux; l'aubergiste même y ajoutait son dire. Il y avait la comme une sorte de manifestation, d'enquête spontanée, dont la sincérité s'imposait à la police. Le magistrat consentait alors à libérer son prisonnier, alors surtout qu'il n'était retenu que par défaut de passeport ou désobéissance aux ordres du roi.

Les exemples de ce genre étaient nombreux. Ils étaient particulièrement significatifs quand il s'agissait de Juifs dont la conduite était le plus durement qualifiée par la police.

Cerf Philippe de Manheim est, au dire de Buhot, un brocanteur qui a « escroqué différents marchands tant à Paris qu'en province ». Il n'a pas de papiers, on le met au Fort l'Evêque. Il produit aussitôt des certificats émanant des négociants de la ville de Laigle, des subdélégués de cette ville et de Château-Thierry, constatant qu'il « a vendu bonne et loyale marchandise ». Aubergistes, maîtres de métiers, marchands, marchands bourgeois de la ville de Paris, constatent à leur tour qu'ils n'ont jamais « reconnu en lui que la conduite d'un honnête homme ». Mais la police n'entend point avoir tort. Le magistrat relâche Cerf, non point parce qu'on a reconnu son innocence, mais parce qu' « il a paru assez puni et qu'il a promis de se mettre en règle ».

Des certificats de ce genre, plus élogieux encore, furent délivrés à David Oulif, Lyon Gloga, Moysen Polack Cahen; à Joseph Elias, de Hambourg, et Raphaël Jonas, de Casal, qui traités en véritables filous, avaient été mis, l'un à Bicêtre, et l'autre au Fort l'Evêque. On y louait en termes si expressifs leur honneur, leur probité, leur bonne foi, leur droiture, qu'il fallut bien les faire mettre en liberté.

(A suivre.) LÉON KAHN.



NOUVELLES DIVERSES

Les grandes fêtes de Tischri tombant très tard cette année, les militaires du culte israélite — les grandes manœuvres étant terminées — pourront facilement accomplir leurs devoirs religieux. Et les nombreux pères de familles qui ont un fils à l'armée ne seront pas privés du bonheur de l'avoir auprès d'eux en ces heures solennelles.

— Le théâtre de la Renaissance (direction Sarah Bernhardt) vient de reprendre la *Femme de Claude*, une des plus discutées pièces à thèse d'Alexandre Dumas, représentée pour la première fois en 1873. Ce drame, où se trouve le fameux *Tue-la*, comporte, entre autres personnages épisodiques, deux Israélites, Daniel l'ingénieur et sa fille Rébecca, deux types qui, rompant avec l'intolérante tradition du théâtre, sont absolument sympathiques. L'auteur a fait du premier un Juif mystique, préoccupé de retrouver les dix tribus. Ce qu'il y a de curieux à noter dans cette pièce, c'est comme le pressentiment des idées zionistes, qui devaient, plus tard, se développer avec tant d'ardeur chez les Israélites de Russie, sous le coup de cruelles persécutions et qui sont en germe dans le drame de Dumas.

— M. le President de la République a reçu dimanche dernier, à son château de Pont-sur-Seine, les membres de l'administration de la Communauté israélite de Troyes (Aube).

— M. Beaucaire, ancien conseiller de préfecture du Nord, ancien sous-chef du cabinet du ministre de l'intérieur, est nommé secrétaire général de la préfectur du Puy-de-Dôme.

— Parmi les décorations attribuées par l'empereur de Russie à des officiers de marine ou à des fonctionnaires français, à l'occasion des fêtes de Toulon, nous relevons la croix de 3e classe de Saint-Stanislas accordée à M. Pontrémoli, chef-adjoint du secrétariat du ministère des colonies.

DEPARTEMENTS

— On nous écrit de *Bayonne* :

Les Israélites de Lisbonne (Portugal) ont rendu le 16 août dernier les derniers devoirs à un de leurs frères, établi dans la capitale du Portugal depuis une trentaine d'années, M. Alexandre-Jacob Pereira, emporté par une très rapide maladie. Originaire de Bayonne, fils d'un des *Schamassim* du Temple, Pereyra avait émigré avec la ferme volonté de se créer une position. Grâce à son activité et à son intelligence, il réussit dans les affaires de commission qu'il entreprit, et les pauvres profitèrent largement de sa fortune. Il a eu la satisfaction avant de mourir de se voir entouré, sur une terre étrangère, de coreligionnaires qui ont récité à ses derniers moments les prières d'usage et l'ont conduit, suivant le rit, au champ de repos israélite. Son frère, M. Georges Pereira, établi à Porto, conduisait le deuil. Cette mort est une grosse perte pour la Communauté de Lisbonne, dont le regretté défunt était l'un des plus fermes soutiens. Détail curieux à consigner ici : il appartenait à cette famille Pereira qui compte un assez bon nombre de membres à Bayonne et à Bordeaux, dont un de leurs ancêtres justement homonyme de celui qui nous occupe (Jacob Pereira), mort à Amsterdam, laissa une somme très importante à ses descendants pratiquant la religion israélite, à distribuer 150 ans après sa mort. Une partie de ce capital fut engloutie dans la faillite de la Compagnie des Indes-Orientales; mais, par contre, il existe encore une assez forte somme que possède du même chef, la Communauté d'Amsterdam. Il faut espérer que les descendants de ce testateur, qui attendent depuis si longtemps l'héritage de leur ancêtre, obtiendront des syndics de la Communauté israélite d'Amsterdam la remise des fonds qu'ils ont si souvent réclamés.

— Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la mort de M. Jules Trefousse, maire de Chaumont, officier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 85 ans. Ses obsèques, par le concours immense de personnes qui y ont pris part, ont revêtu le caractère d'un deuil public. La ville de Chaumont, que Trefousse avait dotée de l'industrie gantière, lui a fait des funérailles magnifiques. On évalue à 6,000 le nombre des personnes qui y ont assisté. Notons, parmi les nombreuses délégations, celle de l'Ecole libre des Frères.

Les cordons du poêle étaient tenus par le Préfet, le député, le procureur de la République, un officier supérieur représentant le général de division, etc. Sur la tombe, de nombreux discours ont été prononcés, rappelant la vie de labeur, de dévouement à la chose publique du défunt. Après M. le Grand-Rabbin de Vesoul, dont l'allocution émue a vivement impressionné la foule, successivement ont pris la parole le préfet, au nom du gouvernement, le premier adjoint, M. Rouvre, député, les délégués des ouvriers de l'immense fabrique qui a apporté la prospérité dans la ville, etc.

ÉTRANGER

— Nominations de Rabbins : Le siège de Grand-Rabbin de La Haye, vacant par la mort du regretté M. Berenstein et dont la vacance a donné lieu à toutes sortes d'incidents, a été dévolu à M. le Dr Thal, Rabbin d'Arnheim, élu dimanche 9 septembre.

M. le Dr Werner, Rabbin de Dantzig, a été appelé à remplacer à Munich, M. Perles, le Grand-Rabbin décédé.

— L'empereur d'Autriche, qui a assisté aux manœuvres de Galicie, a reçu une députation de la Communauté israélite de Hemberg, qui est venue lui présenter ses hommages. A ces compliments, l'empereur a répondu : Je suis convaincu du loyalisme et de l'attachement de vos coreligionnaires, et j'y compte.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire israélite, 24, rue Chauchat.



Place Vacante.—*La direction de l'asile des vieillards israélite à Nancy*, devant être vacante sous peu, les candidats à ce poste devront adresser leur demande à M. le *Président du conseil de surveillance avant le 10 octobre* prochain 294

INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne

PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX

DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle

Etudes commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service e voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS ET Cie

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שחט חזן aux références

ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central

CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES

MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral**. 931

EN VENTE

Chez Armand DURLACHER

Libraire-Editeur

83 bis, Rue Lafayette, PARIS

VISION PROPHÉTIQUE

Reproduction en héliogravure du tableau du professeur

GIROLAMO NAVARRA

PRIX : 6 francs

Ce Tableau symbolise l'apothéose de la race Juive

(941)

(41e *Année*)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG

Fondée en 1852

par LOEB (Emmanuel)

RUE DE PROVENCE, 46

PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts. (901)

THn DREYFUS

30, rue Taitbout, Paris

(Précédemment : 24, rue Taitbout)

Tapis d'ORIENT et d'Europe

(873)

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le seul Veritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

l'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif et assainissant l'eau.

PRESERVATIF contre les EPIDEMIES

Il est en même temps « excellent » pour les dents, la bouche, et tous les soins de la toilette.

54 Récompenses dont 16 diplômes d'honneur et 14 médailles d'or.

Fabrique à Lyon, 9, Cours d'Herbouville

Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*

DENTS SOINS EXTRACTIONS et POSE par l'Insensibilisateur

Traitement consciencieux. — PRIX MODÉRÉS

INSTITUT DENTAIRE 2, Rue Richer angle du Fg Poissonnière

Maxime DROSSNER, DIRECTEUR



FRIBOURG

CHEMISIER

26, Rue Marbeuf

(Champs-Elysées)

Spécialité de chemises, caleçons et gilets de flanelle sur mesure.

(937)

MAISON PLANÈS

TAILLEUR

POUR DAMES ET POUR HOMMES

Place du Hâvre

(entrée, 2, rue d'Amsterdam)

Cette Maison possède une coupe très élégante, fournit des tissus irréprochables.

PRIX TRÈS MODÉRÉS, MAISON DE CONFIANCE

(932)

CONSISTOIRE ISRAELITE

DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

EN VENTE AUX ARCHIVES

ANNUAIRE des ARCHIVES ISRAELITES

Religieux, Administratif et LITTERAIRE

POUR 5655 (94-95)

Par H. PRAGUE

La partie littéraire (plus de 50 pages) comprend : I. *Revue de l'Année, par* H. Prague. — II. *Nos petits Maîtres*, par Léon Kahn. — III. *Tableau d'honneur des israélites français*. — IV. *Un Mariage après Austerlitz*, par J. Lehmann. V. *Statistique du culte Israélite en Italie*,

Prix du volume de 116 pages, *franco* 1 fr 10

EN VENTE AUX *ARCHIVES*

LE SCHOFAR

ESQUISSE HISTORIQUE ET RITUÉLIQUE

PAR **H. PRAGUE**

Une élégante plaquette. Prix 2 *fr.*

(942)

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Excursion en Corse, en Algérie et en Tunisie

1° Corse, du 10 au 27 octobre 1894.

Itinéraire :

Paris, Nice, Monte-Carlo, Nice, Bastia, le cap Corse, l'île Rousse, Calvi, Corte Vivario, Ajaccio, Propriano, Sartène, Bonifacio, Marseille, Paris.

Prix 1re classe, 475 fr.; 2e classe, 425 fr.

2° Algérie et Tunisie, du 15 octobre au 19 novembre.

Itinéraire :

Paris, Marseille, Alger, Blidah, Alger, Bougie, les gorges du Chabet, Setif, Constantine, El Kantara, Biskra, Batna, Timgad, Lambessa, Hammam-Meskoutine, Bône, Tunis, Marseille, Paris.

Prix : 1re classe, 896 fr. 35; 2e classe, 811 fr. 99.

Les billets comprennent les parcours en chemins de fer en France, en Algérie et en Tunisie, la traversée par paquebot transatlantique, les voitures pour les excursions, le logement et la nourriture dans les meilleurs hôtels.

Vᵉ ANNÉE — Nº 39. — Jeudi 27 Septembre 1894 — LVᵉ ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN	DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS	Rédacteur en chef : H. PRAGUE
PRIX DE L'ABONNEMENT :	PRIX DU NUMÉRO :	PRIX DES ANNONCES :
France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.	Année courante. . . . . . . » 50 centimes	La ligne.............. 1 fr. 50
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.	Années antérieures . . . . . 1 »	Intérieur du journal...... 3 fr. »
		Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1ᵉʳ janvier ou du 1ᵉʳ juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

En raison de la fête de Rosch-Haschanah, la publication du prochain Numéro sera retardée d'un jour. Il paraîtra vendredi au lieu de jeudi.

SOMMAIRE

LE JOUG

Quelques écrivains, pamphlétaires et psychologues à la façon de Mame Gibou, — c'est à dire remplaçant la critique par l'injure et l'histoire par les cancans de l'escalier de service, — se sont adonnés, depuis quelques années, à la charitable tâche de faire accroire au public que les Juifs sont les maîtres en France et ailleurs, qu'ils disposent de toutes les influences, sont maîtres de toutes les avenues du pouvoir, et que le pays est livré pieds et poings liés à leur domination vénale. Voila ce qui s'écrit, s'imprime tous les jours, avec accompagnement de calomnies, d'invectives, de dénonciations, se terminant par des objurgations virulentes au peuple d'avoir à secouer ce joug avilissant. Pour accréditer cette malfaisante légende succédant à tant d'autres qui ont fait couler des larmes et du sang, ces bons petits cœurs s'emploient avec une activité, une ardeur digne assurément d'une meilleure cause, ne ménageant aucun argument, faisant flèche de tout bois.

A ce petit et vilain monde de la diffamation à jet continu, et du scandale à tir répété, la crédulité du public paraît illimitée, à en juger par les innombrables et gigantesques couleuvres que, sous prétexte de dauber sur le Juif, on essaye de lui faire avaler. Faut-il qu'ils jugent leurs lecteurs bien bêtes pour leur servir, sans rire, tant d'histoires invraisemblables!

M. Guy de Pierrefeu, dans son livre qui a fait tant de tapage pour d'autres raisons, *l'Episcopat sous le joug*, pousse bien plus loin encore sa foi dans la naïveté candide de ses contemporains. La thèse qu'il développe, sous la forme inattendue d'une saynette ecclésiastique, laisse bien loin derrière elle toutes les inventions saugrenues de l'imagination pourtant si riche des antisémites. Le *joug* qui pèse sur l'épiscopat français et qu'il dénonce avec indignation n'est autre que le joug juif. Voilà un joug, n'est-ce pas, qui doit être bien surpris de se trouver mêlé au monde des curés et des évêques? Nous étions habitués — et nous risquions de finir par le croire, tant on nous en avait rebattu les oreilles — à passer pour faire la pluie et le beau temps dans le gouvernement, la politique intérieure et extérieure, les finances bien entendu, le commerce, etc.

Mais, franchement, la fable que M. Guy de Pierrefeu essaye de vulgariser dépasse toutes les bornes de la plaisanterie permise. Il faut vraiment qu'il ait de ses lecteurs une bien triste idée pour songer à leur faire croire que la nomination des évêques et des archevêques est à la discrétion des Juifs.

Pourquoi ne pas dire tout de suite que le Pape avant de conférer un chapeau cardinalice, a toujours soin de consulter M. de Rothschild?

Le bon M. Turquet, le politicien aux opinions successives, puisqu'il a passé de l'opportunisme au boulangisme pour retomber dans l'antisémitisme, le penseur à la croyance superposée, recouvrant ses idées de libre-penseur d'abord de la foi protestante, puis des dogmes catholiques, dans la préface qu'il a donnée au livre, ne craint pas de se rendre ridicule en patronnant cette thèse cocasse de l'influence toute-puissante des Juifs même dans le domaine des choses de l'Eglise.

Le scénario imaginé par M. Guy de Pierrefeu est d'un haut comique. On ne peut rien rêver de plus enfantin, de plus sottement puéril et comme fond et comme forme, et ce n'est certainement pas avec de pareilles sornettes qu'il relèvera le prestige des ministres de l'Eglise. Le langage qu'il prête à ses personnages sacrés — évêque et curé — rappelle plutôt la *Libre Parole* que l'Evangile, et c'est tout naturel puisque c'est une thèse antisémite que l'auteur développe et qu'il vise, somme toute, à l'exécration du Juif. Ah! on l'arrange bien ce Juif, depuis l'évêque qui passe pour en être le protégé jusqu'à la servante de M. le curé, qui paraît très ferrée sur les inculpations qui courent sur les Juifs dans les bureaux de rédaction anti sémites. Quant à la nièce de M. le curé courtisée par M. Abraham, le député israélite de l'arrondissement, — avec M. Guy de Pierrefeu tout arrive, — elle fait de l'esprit à nos dépens. On trouve dans sa bouche ce trait, qui sent plutôt le boulevard que le presbytère :

« En fait de conversion, un Juif ne peut connaître que la conversion de la rente. » Bravo, Mademoiselle Yvonne! Une élève d'un de ces lycées de filles contre lequel votre oncle le curé a dû plus d'une fois fulminer, n'aurait pas fait une pareille trouvaille qui dénote une éducation tout à *fait* fin de siècle, car nous n'osons croire que le catéchisme parle de la conversion de la rente. Qu'on s'étonne ensuite qu'un député à la fois juif et libre-penseur demande en mariage une jeune fille à l'esprit si délié, qui ferrée par les questions économiques parle « d'accaparements de blé, d'or, d'argent et même de cuivre! »

Mais la nièce du curé, qui préfère un idiot à un Juif, — voilà cette fois une réflexion qui sent davantage le presbytère — refuse carrément la main du député. Elle a compté sans l'évêque, à qui le député a promis l'archevêché de Lyon (!) en échange de la nièce du curé — drôle de marché entre nous, et nous n'aurions jamais cru un cerveau catholique capable d'enfanter pareille bellevisée — et le prélat fait entendre à son subordonné qu'il doit se rendre au désir de M. Abraham, sous peine d'être *interdit*.

Le curé résiste ; car pour lui, un Juif, même décidé à se faire baptiser comme le député Abraham, reste Juif. Cependant, frappé d'interdit, il va céder, plier devant la volonté de l'évêque, instrument docile du député, quand, grâce à l'intervention de Forestier, le journaliste pamphlétaire (lisez Drumont), on apprend que si le Juif désire si violemment faire de la nièce d'un curé de campagne sa femme, c'est qu'il a été informé par le ministère des affaires étrangères (!!) que le père d'Yvonne, décédé en Amérique, a laissé à sa fille *naturelle* — oh! le vilain monde — cinq millions, et qu'il guigne cette fortune, ignorée encore de l'intéressée principale.

Mais Forestier, qui, comme tout bon antisémite est au courant de tous les secrets, est venu, a levé le lièvre, et le député Abraham est honteusement chassé du presbytère par le curé, sa nièce millionnaire et l'évêque, qui se consolera de la perte de l'archevêché de Lyon avec les richesses de la petite.

Voilà l'affabulation extraordinaire forgée par M. Guy de Pierrefeu pour démontrer que l'épiscopat français est sous le joug des Juifs. Cela ne dénote pas de grandes qualités dramatiques, oh! non, et Sardou et Dumas, et même le gai Valabrègue, peuvent dormir tranquilles. La concurrence de M. Guy de Pierrefeu, pour sacrée qu'elle soit, n'a rien d'inquiétant.

Nous avons trop bonne idée de nos concitoyens, même les plus férus d'antisémitisme et les plus entêtés dans leurs préjugés, pour supposer un seul instant qu'il y en ait un qui se laisse convaincre par M. Guy de Pierrefeu, et admette avec lui l'asservissement de l'épiscopat aux Israélites. Faire passer les évêques pour les créatures des Juifs, c'est par trop baroque comme idée et totalement irrévérencieux pour le caractère des prélats. Et si les dossiers vrais ou faux, mais en tous les cas vraisemblables, que M. Guy de Pierrefeu a joints à son livre et qui ont causé le joli tapage que l'on sait, sont faits pour les mécontenter, ils se dérideront avec la paysannerie burlesque qui les précède et qui ouvre ce volume à scandale.

L'antisémitisme, jusqu'à présent, avec ses prétentions philosophiques, nous avait paru déplaisant et morose, quelque chose comme la quintessence de l'ennui. Avec M. Guy de Pierrefeu, il prend une forme qui est toujours aussi loin de la vérité, mais qui a au moins le mérite, au milieu des tristesses du temps présent, de nous inciter à une douce gaîté.

H. PRAGUE.

ACTUALITÉS

LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE DE TROYES CHEZ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Voici quelques détails sur l'audience que M. le Président de la République a accordée à Pont-sur-Seine



à MM. les délégués de la Communauté israélite de Troyes, et que nous avons signalée dans notre dernier numéro. C'est le 16 septembre que la délégation des Israélites de Troyes, composée de MM. Bickert, président, Gerson, trésorier, et Schneider, membre de la Communauté, a été admise auprès de M. le Président de la République. M. Bickert a adressé au chef de l'Etat les paroles qui suivent :]

« Au nom des Israélites de l'Aube nous sommes heureux, Monsieur le Président, de vous présenter nos respectueux hommages et nos félicitations à l'occasion de votre élévation à la Présidence de la République.

Nos coreligionnaires de l'Aube, comme tous les Israélites français sont de bons patriotes et de sincères républicains éternellement reconnaissants à la France de l'émancipation qu'elle leur a donnée.

Ces sentiments à l'égard de notre chère Patrie, nous les professons pour la personne de l'éminent chef placé à sa tête ; aussi, soyez assuré, Monsieur le Président, de notre dévouement absolu à votre personne, à la France et à la République. »

M. le Président de la République a vivement remercié la délégation de sa démarche, et a félicité ces Messieurs des sentiments de dévouement à la France qu'ils venaient de lui exprimer. Il s'est enquis avec intérêt du nombre des Israélites habitant Troyes, de leur situation, etc. La délégation s'est retirée très flattée de l'accueil plein de bonne grâce de M. Casimir-Périer.

LE CULTE EN PROVINCE

LES RABBINS COMMUNAUX

Notre article du 18 septembre sur la situation rabaissée des Rabbins communaux et leur subordination aux Présidents de Communauté, si contraire à la conception du rôle du ministre de la religion et sur la nécessité d'un remaniement d'une législation qui a fait si bon marché de la dignité rabbinique a été généralement approuvé.

Entre autres communications qu'il nous a values, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la suivante qui insiste plus que nous n'osions le faire, sur cette situation anormale, fertile en conflits et qui émane d'un honorable pasteur d'une Communauté importante.

H. P.

« Je vous félicite au sujet de votre avant-dernier article de fond, relativement au rôle *prépondérant* que joue *le Parnass* dans nos administrations. Vous avez mis le doigt sur la plaie. Mais il faudrait remonter à la source du mal. Il gît dans l'*ensemble* de la *réglementation* de notre culte qui, comme vous le dites avec infiniment de raison, a besoin d'être remaniée. Cette réglementation part de ce principe « que l'élément religieux doit toujours être *subordonné* à l'élément laïque. » On pouvait le concevoir au début de l'institution des Consistoires. Les Rabbins alors, vu leur peu de connaissances de la langue française, avaient besoin de l'assistance de laïcs, pour porter la parole dans les assemblées, aux réceptions officielles. Tel était le cas, lors de la réunion du Grand-Sanhédrin. M. le Rabbin Zinzheim était le président *de nom*, mais le laïc Furtado en était le chef *de fait*. Nous avons marché depuis et il serait temps que nos Rabbins fussent affranchis de cette tutelle, véritablement dégradante. Toute la législation qui régit notre culte est empreinte de cet esprit que je signale, à tel point que, nous, Rabbins communaux, nous ne faisons pas partie de droit, comme les Grands-Rabbins, des administrations des Temples, et que nous en sommes généralement écartés ! Il en résulte que le premier israélite venu entrera dans la composition de ces administrations (j'en pourrais citer des exemples), et sera chargé, chaque année, avec ses collègues, de faire un rapport moral au Consistoire sur le Rabbin, son chef spirituel ! Une autre grave lacune, parmi tant d'autres à signaler. Le culte protestant se constitue, de *plein droit* en *Consistoire*, chaque fois qu'il existe, dans la localité, un temple et un pasteur payés par l'Etat. Le nombre des adhérents au culte n'entre pour rien dans la constitution des Consistoires. Chez nous, il n'en est pas ainsi. Il faut 2,000 adhérents pour pouvoir ériger un Consistoire. Pourquoi, sous ce rapport, ne sommes-nous pas au même niveau que les Protestants ? Il résulte de cette inégalité de traitement d'étranges conséquences. Je vous en parle savamment. Le pasteur qui est à la tête de 300 protestants est président du Consistoire, reçoit un traitement élevé de l'Etat, siége de *droit* au bureau de bienfaisance de la ville, au conseil académique, à l'administration des hospices, etc., tandis que le Rabbin, à la tête de près d'un millier d'ouailles est écarté de par la loi de toutes ces réunions officielles ! Enfin, un remaniement complet de notre législation s'impose. C'est à la presse et à ses si compétents écrivains qu'incombe la tâche d'éveiller l'opinion publique sur ce point important, d'ou dépend l'avenir du Judaïsme français. »

AFFAIRES ALGÉRIENNES

La correspondance suivante a été échangée entre le Grand-Rabbin d'Alger et le président dans cette ville de la Société protectrice des animaux :

Bouxviller, le 6 août 1894.

Monsieur le docteur Collardot, président de la Société protectrice des animaux, Alger.

Permettez-moi, comme Grand-Rabbin d'Alger, de vous envoyer par ce courrier deux exemplaires d'un ouvrage sur le mode d'abatage israélite. Dans le cas où l'un de vos honorables collègues des autres villes d'Algérie ou vous-même vous iriez au congrès de Berne, vous pourriez ainsi, avec de nombreuses preuves scientifiques à l'appui, défendre notre mode d'abatage. Vous rempliriez un grand devoir d'humanité et rendriez hommage à la vérité.

Recevez, Monsieur le docteur, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

M. WEIL,
Grand-Rabbin.

Alger, le 13 août 1894.

Monsieur le Grand-Rabbin d'Alger, à Bouxwiller.

J'ai l'honneur de vous accuser réception des deux exemplaires de l'important ouvrage de M. le docteur J.-A. Dembo, médecin de l'hôpital Alexandre à Saint-Pétersbourg. Je vous remercie infiniment, Monsieur le Grand-Rabbin, de cette communication que je me propose de lire attentivement, car elle traite une question brûlante d'intérêt au point de vue de la protection des animaux de boucherie.

Je regrette vivement de ne pas pouvoir assister au congrès de Berne, où cette question sera débattue avec ardeur, car

elle comporte avec elle des intérêts matériels et humanitaires considérables.

Veuillez agréer, etc.

Signé : COLLARDOT,
Dr-*Médecin*,
Président de la Société protectrice des animaux, à à Alger.

LITTÉRATURE HÉBRAIQUE

La littérature hébraïque ayant pris une extension considérable en Russie, nous croyons devoir nous arrêter plus longuement que nous ne le faisions jusqu'ici sur les publications hébraïques d'une importance marquée. Nous commençons par les recueils littéraires qui, cet été, sont au nombre de trois. Celui d'*Achiasaph* vient de paraître. On sait que la librairie de ce nom est en ce moment le grand foyer de publications d'ouvrages en langue sacrée.

RECUEILS LITTÉRAIRES

I

Achiasaph, louac-ham (Annuaire populaire pratique et littéraire, illustré, pour l'année juive 5655 (1894-95), 2e année, in-8° de 500 + 31 + 74 pages, impr. Schouldberg frères, Varsovie (1).

Sous le modeste titre d'annuaire, on est très agréablement surpris de trouver un véritable recueil littéraire. Quarante collaborateurs ont pris part à la rédaction de ce volume, dont la matière peut être divisée en cinq parties différentes : histoire, actualité, belles-lettres, biographies d'hommes éminents qui ont servi le Judaïsme et revue de l'année passée. Ajoutez-y des illustrations.

Commençons par l'histoire. M. Harkavy, de Saint-Pétersbourg, dans un article intitulé : « Qui a été le maître de R. Saadia Gaon? » résout définitivement cette question en y apportant des arguments scientifiques tirés des documents divers avec l'ingéniosité qu'on lui connaît depuis longtemps. Cette étude, si courte qu'elle soit, n'en est pas moins pleine d'intérêt pour les historiens. Les recherches historiques de M. Doubnow, faites à l'aide de documents inédits, sur un cas d'accusation de prétendu meurtre rituel en Russie au commencement de ce siècle, accusation qui a eu un grand retentissement et dont le procès s'est prolongé, grâce à la malveillance d'un gouverneur antésémite, pendant douze années. nous montre cette fois-ci encore l'esprit fureteur de cet écrivain si estimé comme historiographe des sectes chassidiques. Nous profitons de l'occasion pour exprimer notre regret que M. Doubnow, qui manie l'hébreu avec facilité, n'ait pas songé jusqu'ici à donner au monde qui s'intéresse aux études juives une traduction hébraïque de son travail très important sur le Chassidisme ; la langue russe, dans laquelle cet ouvrage a été écrit, étant un idiome presque complètement inconnu de la plupart de nos savants hébraïsants au-delà des frontières russes.

Dans la partie ayant trait aux questions d'actualité, nous remarquons en premier lieu l'article de M. Achad-Haam (pseudodyme d'un publiciste distingué et très sympathique, doublé d'un penseur profond) « sur la langue et sa grammaire ». Achad-Héam juge que la grammaire hébraïque, telle qu'elle existe maintenant, n'ayant pour base que la Bible, est restée en arrière non seulement de la littérature hébraïque moderne, mais aussi de celle de nos Rabbins et de nos poètes et penseurs du Moyen âge. Il conclut avec raison, à notre avis du moins, à la nécessité de créer une grammaire hébraïque nouvelle, basée et sur la Bible, et sur toute notre littérature depuis le Talmud jusqu'aux ouvrages les plus modernes, M. Lilienblum, autre publiciste très estimé du public juif pour sa logique serrée et ses convictions sincères et ardentes, s'occupe dans l'Annuaire des questions qui, depuis une quinzaine d'années, sont à l'ordre du jour chez nos frères de Russie. M. D. Frischman parodie Lessing avec beaucoup d'esprit dans une satire mordante qu'il a intitulée : « Le poète et les trois plumes ». Dans une autre satire, le même auteur raconte longuement le récit d'un coup d'Etat dans la cour... d'un Zadik enfant (chef de la maison chassidique de la ville de Talnoë) La correspondance entre le très regretté poète Juda Gordon et le Rabbin de Moscou, M. Mazé, ne manque pas d'intérêt à un certain point de vue. M Levinski, toujours spirituel, fait de l'astrologie et s'intitule l'*astrologue juré en service chez Achiasaph*. Notons aussi l'article de M. G. Bader *sur le mouvement zioniste en Galicie*.

La partie la plus riche de l'Annuaire est celle des Belles-Lettres. La place nous faisant absolument défaut, nous sommes obligé de nous borner à une énumération rapide de quelques-unes de ces œuvres qui méritent une mention particulière. Tels, les deux morceaux poétiques : l'un de M D. Frischman : L'*Aumône*, touchante légende juive, et l'autre intitulé : L'*Anxiété d'un prisonnier*, de M. S. L. Gordon, jeune poète, qui s'est déjà signalé très favorablement à l'attention publique par trois petits volumes de poésies, publiés dans la série d'éditions de M Ben-Avigdor, reservée uniquement aux Belles-Lettres. Viennent ensuite les poésies de MM. S. L. Horovitz, feu le peintre Mazé (œuvres posthumes), E. Goldin, N. Pinés, A. L. Minz et tant d'autres. Toutes les poésies sont au nombre de *trente*. En tête des nombreux contes et nouvelles, se distingue une œuvre remarquable due à la plume du spirituel auteur des contes satiriques, M. S. M. Abramowitch, qui, comme d'habitude, sous une forme allégorique, nous fait un récit de la métamorphose survenue dans la vie de nos frères de Russie après les événements tragiques de 1891-92. L'excellente nouvelle de M. A. S. Rabbinowitz est d'une tristesse poignante ; vient ensuite celle de M. Ben-Avigdor, le jeune romancier de talent qui est à la fois le promoteur de l'entreprise de l'Achiasaph et son directeur, de MM. Brainin, Goldin, Eisenstadt, Tavion, etc., etc. Presque tous les écrivains sont réunis dans l'Annuaire, surtout les jeunes; chacun y a apporté une parcelle de sa production littéraire.

La revue de l'année 1894 débute par une *chronique juive*, soigneusement composée, à laquelle s'ajoutent très à propos les ukases et les décisions

(1) Librairie Achiasaph, à Varsovie.

du gouvernement et du Sénat en Russie concernant les Juifs. Le signataire de ces lignes donne un compte rendu sommaire de l'Œuvre de l'Alliance israélite pendant l'année 1893, précédé d'une appréciation de l'Œuvre scolaire de l'Alliance en Orient au point de vue juif. L'auteur, bien entendu, est obligé de laisser à d'autres le soin de dire s'il a eu raison en faisant la critique des écoles de l'Orient. et en disant que le programme de l'enseignement doit être modifié si l'on veut conserver aux écoles un caractère juif. L'excellent travail (p.p. 393-430), de M. J. Eisenstadt, de Jaffa, sur l'état actuel de la colonisation en Palestine, mérite une mention toute particulière. M. Grosowski a fait le compte rendu de l'école agricole de « Mikveh Israel » pour l'année 1893-94. M. Zagorodski parle de la situation de la colonisation en Argentine. Ajoutez encore trente et une nécrologies, une bibliographie (malheureusement trop incomplète), et une chronologie historique faite par A.-J. Cluzki. On voit que rien n'est négligé, rien n'est oublié,

Quatre biographies accompagnent quatre portraits dont l'Annuaire est illustré. Notons, comme intéressant particulièrement les lecteurs des *Archives israélites*, le portrait de Charles Netter, le vénéré fondateur de l'école agricole de l'Alliance Israélite à Jaffa, *Mikveh Israel*, mort en Palestine, ainsi qu'une reproduction photographique de son tombeau qui est devenu un véritable lieu de pèlerinage pour les Juifs; M. Grosowski, le distingué professeur d'hébreu à l'école primaire de l'Alliance, à Jaffa, qui écrit en ce moment la biographie de Charles Netter et l'histoire de *Mikveh Israel*, a donné à l'Annuaire un chapitre de son ouvrage.

Très réussis aussi les deux groupes des garçons et des jeunes filles de l'école primaire de l'Alliance à Jaffa, avec le personnel enseignant.

En somme, un volume composé avec un goût littéraire très sûr et qui fournit une lecture à la fois saine et très attrayante.

A. LUDVIPOL.

LES JUIFS DE PARIS AU XVIII[e] SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

CHAPITRE VI

LES JUIFS EN PRISON. — LEUR HONORABILITÉ

Buhot lui-même ne put, en différentes circonstances, se défendre d'attester l'honnêteté de certains Juifs. Il le fit en 1769 pour Jacob Simon, le graveur, à qui un faussaire avait donné à graver, sans qu'il en sût rien, un cachet aux armes de M. de Trudaine. En 1761 déjà, il avait couvert de sa protection Mardochée Ravel et Moïse Perpignan, d'Avignon. Ces deux Juifs étaient allés chez les Dames Ursulines de la rue Saint-Avoie, et leur avaient offert « de vieilles robes de drap d'or et d'argent à échanger contre de vieux ornemens ». Mais continuons le rapport; il est de l'inspecteur d'Hémery : « Ces coquins, pour mieux tirer parti de leurs marchandises affectent un air désintéressé et s'annoncent pour des gens proposés par le Ministre pour échanger de vieilles robes de Mme Victoire contre de vieux ornemens qu'ils assurent que cette princesse veut faire présent aux pauvres Eglises de Lisbonne... Les Juifs en question... ne font d'autre métier sur le pavé de Paris... »

Mandat fut donné à Buhot de les arrêter et de le conduire au Petit-Châtelet. Esclave du devoir, l'Inspecteur exécuta l'ordre du roi, mais, cela fait, i s'empressa de plaider la cause de Ravel et Perpignan.

« Il peut bien avoir entré un peu de malice de leur part dans cette affaire, disait Buhot, mais il y a au moins autant de deffaut de jugement. — La docilité avec laquelle ils se sont conformés aux ordres du Roy, leur jeunesse et leur bonne conduite, militent en leur faveur et leur font espérer l'indulgence du magistrat ».

La confiance de Buhot ne fut pas trompée. Ces deux « coquins » furent relâchés deux jours après.

Parfois des Juifs, trouvant ces attestations insuffisantes, qu'elles vinssent des marchands, des bourgeois ou de l'Inspecteur de police, usaient d'un procédé curieux pour que nul ne pût douter de leur loyauté. Ils se faisaient « publier à son de caisse » dans tous les carrefours, déclaraient et spécifiaient le lieu de leur demeure, afin que celui qui aurait à se plaindre d'eux pût les venir trouver et au besoin même les faire arrêter.

David Oulif qui, en 1745, avait été relégué sur le rapport de Tapin, demandait la révocation de l'ordre d'exil, et rappelait qu'avant son départ de Paris il s'était fait crier de la sorte. Il avait agi de même en passant par Châlons, par Toul et en arrivant à Metz : ce qui constituait, selon lui, une « preuve solide » de la « pureté » de sa conduite.

A vrai dire M. Berryer ne se laissa guère plus émouvoir par les protestations des maîtres de métier que par ce tambourinage. Il lui fallait pour « ceux de cette religion » des preuves plus convaincantes. Si ses agents emprisonnaient des Juifs, c'est qu'ils avaient toute raison de le faire.

Que la Noblesse se mêlât de prendre des Juifs sous sa protection, que quelque influent personnage s'employât en leur faveur, la police le concevait à la rigueur, bien qu'elle ne le supportât qu'avec peine. Mais des négociants, des bourgeois, des aubergistes? Ce menu peuple? N'allait-il pas s'imaginer, parce qu'on lui accordait la grâce de quelque Juif, qu'il pouvait lutter d'influence avec les exempts, avoir quelque poids sur les décisions du magistrat? Petites gens, quelle erreur! Ces temps étaient encore loin!...

CHAPITRE VII

RAPPORTS DES JUIFS AVEC LES GRANDS

Les Juifs de Paris ne s'y trompaient pas. Si le magistrat avait parfois égard aux supplications des négociants et des voisins, c'était par un pur sentiment de bienveillance dont un mouvement d'humeur pouvait avoir raison. Nulle justice, nulle équité ne présidait dans ces décisions dont les officiers du guet étaient les véritables inspirateurs. Aussi les Juifs sentaient-ils toute la fragilité de leur sort. L'incertitude du lendemain était atroce. Il n'y avait point de

---

(1) Voir en dernier lieu le n° du 20 septembre.

sécurité pour eux qui vivaient au jour le jour. A la puissance de la police — toujours prête à les accabler sous le poids de son autorité brutale — il leur fallait donc opposer une influence non moins grande qui fût leur sauvegarde. Cette assistance qui impose au juge, adoucit les rigueurs de sa partialité, soulage de sa dureté ou de son mépris et permet de lutter — non contre les préjugés, mais contre ceux qui s'en font une arme,— ils la reçurent de la noblesse, noblesse de robe ou d'épée, des rangs les plus humbles de la gentilhommerie de province aux degrés les plus élevés des alentours de la couronne.

C'est, en effet, une chose remarquable que, malgré la mésestime en laquelle ils étaient tenus, bon nombre d'entre eux aient pu conquérir la protection, souvent même la sympathie des plus hauts dignitaires du Royaume. Si l'on veut que parfois ils aient trouvé des protecteurs plus ardents que désintéressés, il n'est pas moins vrai que leur fidélité, leur bonne grâce, leur souplesse, leur intelligence des choses et des êtres, furent pour beaucoup dans l'empressement avec lequel les grands mirent leur crédit au service de ces humbles.

Parias et maudits, se frayant un chemin jusqu'au cœur des puissants, avaient su gagner à leur cause — parmi les capitaines les plus braves comme dans les rangs les plus élevés de la noblesse ou de la magistrature — des hommes intègres et dont le soupçon même ne pouvait ternir la haute loyauté : M. Le-Blanc, ministre de la guerre, le comte de Saint-Florentin, le duc de Noailles, le chevalier d'Orléans, le maréchal de Ségur, le duc d'Uzès, le comte de Souillac, le comte de Laipaud, le Procureur général au Parlement de Bordeaux, M. de Beaujon, avocat général à la Cour des Aides de Guyenne, M. de Tourny, intendant de Bordeaux, M. Delmas, commissaire ordonnateur à Nancy, le maréchal de camp de Torcy... Voilà quelques-uns de ceux qui, prenant à cœur la cause des Juifs qui leur étaient connus, jetaient dans la balance faussée de la justice le poids de leur autorité pour en rétablir le niveau.

Aucun d'entre eux n'hésitait, au moment du danger, à venir au secours de leurs protégés. Plus d'un même étendant la main sur la tête de ces réprouvés, se dressait entre eux et la police, prêt à s'écrier : « Celui-ci est mon Juif ! » Il y avait là quelque chose du mouvement déterminé de la bête prête à défendre ses petits.

Mais ce n'était pas les seigneurs seuls qui s'intéressaient aux Juifs ; les femmes de qualité ne furent ni les moins zélées, ni les moins vaillantes dans cette lutte du dévouement contre l'intolérance.

Avec quelle fougue et quelle altière volonté la duchesse d'Orléans, prenant en 1754 la défense de Goudchau (1) contre le lieutenant général de police, réclamait de M. Berryer la liberté de ce Juif, décidée « à ne point abandonner son innocence » !

(*A suivre.*) LÉON KAHN.

(1) Voyez *Goudchau et la duchesse d'Orléans*. Annuaire des *Archives israélites* pour l'an 5654 (Paris, 1893 1894).

DONS

Faits en faveur des Institutions religieuses et charitables pendant le mois d'août-septembre 1894.

MM. Achille Prévost, Comité de Bienfaisance, 150 francs. — Numa Rodrigues, Refuge du Plessis-Piquet, 100 francs. — Mme Léopold Cahn, id., 10,000 francs. — MM. le baron Alphonse de Rothschild, Comité de Bienfaisance, 3,000 francs. — Le baron Gustave de Rothschild, différentes Institutions, 4,000 francs. — Le baron Edmond de Rothschild, Comité de Bienfaisance, 3,000 francs. — M. Ernest Hesse, lieutenant au 26e d'artillerie, au Mans, en mémoire de sa mère, Mme veuve Hesse, Comité de Bienfaisance, 500 francs. — Mme Emile Hayem, différentes Institutions, 500 francs. — M. Emile Maintz, id., 300 francs. — Mme la baronne Gustave de Rothschild, Caisse de la Communauté, 1,000 francs. — M. J. H. Oppenheimer, différentes Institutions, 500 francs. — Mme la baronne Joseph Léonino et son fils, id., 27,000 francs. — M. Revel, Caisse de la Communauté, 300 francs.

NOUVELLES DIVERSES

Nous avons signalé dans un précédent numéro les nombreux lieux de prières — Synagogues ou oratoires— qui servent au culte, à Berlin, pendant les solennités de Tischiri. Examinons les ressources des israélites de Paris à ce point de vue spécial en faisant remarquer qu'ici la population juive est de plus d'un quart inférieure à celle de Berlin. Il y a à Paris quatre grandes Synagogues, trois de rit allemand et une de rit portugais, l'oratoire du Séminaire Israélite, celui de la rue Cadet, un dans le quartier du Bois de Boulogne, un dans le quartier Rochechouart, un dans le Marais, deux ou trois dans le quartier Saint-Paul, autant dans celui des Buttes Montmartre, l'oratoire de l'Hôpital Rothschild, celui de l'Orphelinat Rothschild, celui de la Villette, celui de Grenelle et celui des Batignolles. Soit un total d'environ vingt lieux de prières d'importance variée ouverts au culte israélite.

— Le *Rappel* s'est livré à un petit travail de statistique sur ce que sont devenus les 363 députés républicains qui, en 1877, protestèrent contre le gouvernement du 16 Mai. Il y avait quatre députés appartenant à notre culte. M. Millaud est devenu sénateur, M Naquet est toujours député, M. Bamberger se consacre à ses fonctions au Museum d'histoire naturelle; quant à M. Camille Sée, il est membre du Conseil d'Etat.

Legs. — Le trésorier de la fondation Rothschild est autorisé à accepter la libéralité faite par Mme veuve Halff, née Clarisse Lippmann, à l'hôpital israélite (fondation de Rothschild), soit : une somme de 15,000 francs pour la fondation d'un lit de vieillard.

Le trésorier du Comité de bienfaisance de Paris est autorisé à accepter le legs fait à cette institution par Mme veuve Halff, née Clarisse Lippmann, et consistant en une somme de 15,000 fr.



Le directeur de l'administration générale de l'Assistance publique, à Paris, au nom du bureau de bienfaisance du 17e arrondissement, est autorisé à accepter le legs fait à cet établissement par Mme veuve Halff, née Clarisse Lippmann, consistant en une somme de 1,000 fr.

— M. Léon Cohn, préfet de la Haute-Garonne, est nommé préfet de la Loire.

— On annonce le décès à Saint-Gratien (Seine-et-Oise) d'un de nos industriels israélites parisiens les plus distingués, M. Eugène Klotz, chevalier de la Légion d'honneur, mort à l'âge de soixante-trois ans. Gendre de M. Simon Hayem, l'honorable maire de Saint-Gratien et officier de la Légion d'honneur, M. Klotz avait appartenu de longues années à l'administration synagogale de Paris, où l'aménité de son caractère lui avait concilié toutes les sympathies. Il laisse un fils, M. L. L. Klotz, avocat et journaliste, ancien rédacteur en chef du *Voltaire*, qui, candidat aux élections législatives à Paris en 1893, fut sur le point de triompher. Les obsèques de cet homme de bien ont eu lieu mercredi dernier à Paris au milieu d'un grand concours de personnes, où l'on remarquait les notabilités de notre culte.

— Nous possédons depuis quelque temps, à Paris, un artiste micrographe du plus grand mérite, M. Soffer, originaire de Russie. On sait d'ailleurs que les Israélites ont toujours excellé dans ce genre d'écriture minuscule. Mais la palme revient sans conteste à M. Soffer, qui a su l'élever à la hauteur d'un art et dont les prouesses micrographiques lui ont valu les suffrages et les approbations des plus grands personnages, souverains, hommes politiques, notabilités de toutes sortes. L'album qu'il nous a soumis contient les témoignages authentiques de l'hommage rendu à son talent si original. M. Soffer, qui avait fait précédemment le portrait micrographique du regretté Président Carnot, vient de terminer celui de notre nouveau chef d'Etat, M. Casimir-Périer. D'une ressemblance frappante et composé de 64,200 lettres, il contient les biographies du Président, de son père et de son grand-père, son message présidentiel, etc.

On doit aussi à M. Soffer le portrait de M. le baron Alphonse de Rothschild, écrit également à la main. On y trouve des textes hébraïques, français et allemands. Ainsi la figure est en français, l'habit en hébreu (passages d'Isaïe, Psaumes et Chroniques), le gilet en allemand (Psaumes), la cravate en anglais (Psaumes). Les portraits de M. Soffer sont, c'est le cas de le dire, parlants, expressifs.

— Le Refuge du Plessis-Piquet a obtenu, le 15 septembre, à l'Exposition horticole de Corbeil, une médaille de vermeil grand module pour ses légumes et ses fruits. Son lot d'ensemble ne comptait pas moins de 60 variétés de légumes et 70 de fruits.

DEPARTEMENTS

— Un de nos coreligionnaires, M. Henri Mayer, conseiller municipal à Issy-sur-Seine, vient d'être nommé maire de cette ville, à une grande majorité et aux acclamations de l'assistance.

— Sait-on qu'une commune du département d'Oran, dans cette Algérie où l'antisémitisme a un moment sévi si fort, porte le nom d'un de nos coreligionnaires ? C'est la commune de Franchetti, qui rappelle le souvenir de l'héroïque commandant des francs-tireurs qui périt sur le champ de bataille en 1870.

— On se marie beaucoup en Algérie, parmi les Israélites, et c'est tant mieux. Sur quinze publications de mariages qu'insère l'*Eho* d'Oran dans un de ses derniers numéros, il y en a *sept* s'appliquant à nos coreligionnaires.

ÉTRANGER

— Bien que la loi reconnaissant officiellement le Judaïsme comme religion et le mettant sur le pied d'égalité avec les autres cultes, votée à la quasi unanimité par la Chambre des députés hongroise, n'ait pas encore été sanctionnée par l'assemblée des Seigneurs, elle vient de recevoir sa première application et de la main de l'empereur.

Ordinairement les représentants du culte israélite qui se présentaient devant ce monarque étaient reçus en dernier lieu, après les délégations officielles, à titre en quelques sorte officieux. Or, dernièrement l'empereur, recevant dans le comtat de Neograd les corps constitués, les représentants du culte israélite ont paru devant le souverain immédiatement après le clergé catholique, et cet ordre de préséance a été réglé par l'empereur lui-même et spontanément.

Répondant aux compliments du Rabbin Dr Deutsch, l'empereur a dit :

« Je reçois avec reconnaissance les assurances de dévouement et d'inébranlable fidélité des Communautés israélites. *Mon cœur ne fait pas de différence entre les religions de mes sujets.* Sur ma royale grâce et ma protection vous pouvez donc en tout temps compter.. ».

—*La reine de Hollande dans une maison israélite.* — Un Israélite russe, expulsé de son pays, était venu, après de cruelles vicissitudes, échouer à Amsterdam.

Père de famille de trois enfants il avait réussi à obtenir un petit emploi qui suffisait tout juste à l'entretien des siens. L'emploi perdu, il tomba dans une profonde misère; dans l'intervalle sa famille s'était augmentée de deux enfants, l'un encore au berceau; les pauvres gens habitaient une chambre dans une des plus misérables rues du quartier israélite. Un mercredi après-midi, deux dames suivies d'un officier faisaient leur apparition dans le taudis où végétait cette malheureuse famille, s'informant avec intérêt de leur pitoyable situation. L'une d'elles tirait du berceau l'enfant et l'embrassait, pendant que l'officier remettait à la mère 25 gulden (50 fr.), la priant de venir le vendredi suivant au bureau et à l'adresse qu'il lui donna. Cette visite de dames inconnues et charitables avait, comme de juste, vivement intrigué ces pauvres gens. Quand elle se rendit au bureau, la malheureuse mère de famille découvrit que sa bienfaitrice inconnue, qui avait fait subitement irruption dans son misérable logis, n'était autre que la reine-régente des Pays-Bas. On lui apprit que pendant trois mois elle recevrait chaque semaine un secours de trois gulden, au bout desquels on lui remit encore un secours complémentaire de 20 gulden.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat.



INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne

PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX

DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle **Etudes** commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

(41e *Année*)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG

Fondée en 1852

par LOEB (Emmanuel)

RUE DE PROVENCE, 46

PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts (901)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS ET Cie

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שחט חזן aux références

ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central

CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES

MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral.** 831

EN VENTE

Chez Armand DURLACHER

Libraire-Editeur

83 bis, Rue Lafayette, PARIS

VISION PROPHÉTIQUE

Reproduction en héliogravure du tableau du professeur

GIROLAMO NAVARRA

PRIX : 6 francs

Ce Tableau symbolise l'apothéose de la race Juive

(941)

THres DREYFUS

30, *rue Taitbout*, Paris

(Précédemment : 24, rue Taitbout)

Tapis d'ORIENT et d'Europe

(873)

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête.

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif et assainissant l'eau.

PRESERVATIF contre les EPIDEMIES

Il est en même temps « excellent » pour les dents, la bouche, et tous les soins de la toilette.

54 Récompenses dont 16 diplômes d'honneur et 14 médailles d'or.

Fabrique à Lyon, 9, Cours d'Herbouville

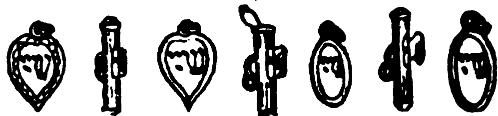
Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*

Demande de place. Une personne pouvant remplir un chef désire se placer dans une grande famille religieuse comme cuisinière ou dans restaurant 1er ordre, voyagerait au besoin. Meilleures références. Conditions: R. H. Poste restante, *Ostende.* (943)

ARON aîné, Fabricant



35, Boulevard Bonne-Nouvelle, Paris

FABRIQUE DE MESOUSAS ET MÉDAILLES

en or, argent et argent doré (843)



FRIBOURG

CHEMISIER

26, Rue Marbeuf

(Champs-Elysées)

Spécialité de chemises, caleçons et gilets de flanelle sur mesure.

(937)

MAISON PLANÈS

TAILLEUR

POUR DAMES ET POUR HOMMES

Place du Hâvre

(entrée, 2, rue d'Amsterdam)

Cette Maison possède une coupe très élégante, fournit des tissus irréprochables.

PRIX TRÈS MODÉRÉS, MAISON DE CONFIANCE

(932)

CONSISTOIRE ISRAELITE

DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au ***Secrétariat général*, 17, *rue Saint-Georges*,** où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

EN VENTE AUX *ARCHIVES*

LE SCHOFAR

ESQUISSE HISTORIQUE ET RITUÉLIQUE

PAR **H. PRAGUE**

Une élégante plaquette. Prix **2** *fr.*

(942)

EN VENTE AUX ARCHIVES

ANNUAIRE des ARCHIVES ISRAELITES

Religieux, Administratif et LITTERAIRE

POUR 5655 (94-95)

Par H. PRAGUE

La partie littéraire (plus de 50 pages) comprend : I. *Revue de l'Année*, par H. Prague. — II. *Nos petits Maîtres*, par Léon Kahn. — III. *Tableau d'honneur des israélites français.* — IV. *Un Mariage après Austerlitz*, par J. Lehmann. V. *Statistique du culte Israélite en Italie.*

Prix du volume de 116 pages, *franco* **1 fr 10**

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets d'aller et retour à prix réduits. — La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest délivre, toute l'année, de Paris à toutes les gares de son réseau (grandes lignes) et vice versâ, des billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix doublés des billets simples à place entière.

La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qu'il suit :

De 1 à 30 kilomètres, 1 jour; de 31 à 125 kilomètres, 2 jours; de 126 à 250 kilomètres, 3 jours; de 251 à 400 kilomètres, 4 jours; de 401 à 500 kilomètres, 5 jours; de 501 à 600 kilomètres, 6 jours; au-dessus de 600 kilom., 7 jours.

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fête. La durée des billets est augmentée en conséquence.

EN VENTE AUX *ARCHIVES*

L'IMMORTALITÉ DE L'AME

CHEZ LES JUIFS

du Dr BRECHER

Traduction française avec préface et notes

par ISIDORE CAHEN

1 vol. Prix : 3 francs

LVe ANNÉE N° 40. Jeudi 4 Octobre 1894 LVe ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN	DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS	Rédacteur en chef : H. PRAGUE
PRIX DE L'ABONNEMENT :	PRIX DU NUMÉRO :	PRIX DES ANNONCES :
France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.	Année courante. . . . . . . » 50 centimes	La ligne.................. 1 fr. 50
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.	Années antérieures . . . . . . 1 »	Intérieur du journal....... 3 fr. »
		Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

En raison de Kippour, *la publication du prochain numéro subira un léger retard.*

SOMMAIRE

EXAMEN DE CONSCIENCE

Nous voici arrivés à une époque de l'année où les prescriptions de notre culte, les augustes traditions religieuses d'accord avec les suggestions de notre âme inquiète de l'avenir, nous commandent de procéder à un sérieux examen de conscience, *Jepachpech bemaçav*.

Nous interrogeons notre âme, nous scrutons les coins et recoins de ce monde d'idées, de sentiments, de passions, qui s'agite en nous et nous subjugue, afin d'établir une sorte de bilan moral qui doit nous servir à l'œuvre annuelle de pénitence, que *Tischri* ramène.

Cette enquête, à laquelle tout Israélite soucieux de son salut se livre dans son for intérieur, présente, au point de vue spirituel, les plus grands avantages, les gages incontestables d'un repentir sérieux et durable. Elle fortifie notre conscience, la rend à la fois plus sensible et plus maîtresse d'elle-même, plus résistante au mal, plus aguerrie contre les assauts de nos mauvais instincts. Elle est la préface obligée d'un vrai et sincère retour à Dieu, et la condition nécessaire de notre perfection morale.

Ces examens périodiques de conscience ne sont pas moins utiles, pas moins salutaires aux collectivités qu'aux individus. Car les collectivités commettent, elles aussi, des fautes, pèchent aussi contre la morale et la religion, négligent leurs devoirs et dévient du droit chemin. Et quand il s'agit de cette collectivité qui s'appelle la Communauté d'Israël, le Judaïsme, qui a tout un domaine de traditions pieuses ou glorieuses à gérer, une illustre réputation à soutenir, un grand nom à faire respecter, qui a charge d'âmes et de consciences, l'inventaire moral s'impose, est de rigueur. Au tournant de la route des âges figuré par une nouvelle année, avant de s'engager dans l'avenir, une halte dans le présent est nécessaire pour se rendre compte des progrès accomplis ou des fautes commises, pour faire état des besoins, des devoirs et des responsabilités.

Cette investigation, nous croyons qu'il y a un évident intérêt moral à la faire sur le Judaïsme français, qui traverse à l'heure présente une période critique

et se trouve en face de grandes difficultés, et, pourquoi le dissimuler, de sérieux dangers.

Il nous semble qu'une fois les points faibles reconnus, les défectuosités et les lacunes constatées, on ne sera plus en peine pour les renforts et les remèdes qu'exige la situation, et que la marche en avant s'accomplira dans de meilleures conditions de succès, à l'abri des erreurs et des défaillances.

Les devoirs du Judaïsme français sont de deux sortes, extérieurs et intérieurs. Représentant l'ensemble des intérêts de ceux qui sont nés dans son giron, il doit veiller à leur sécurité, les défendre contre les attaques, en un mot les faire respecter. Voilà son rôle extérieur.

A l'intérieur, au sein de la Communauté de Jacob, il doit assurer le maintien de la foi, des traditions religieuses transmises pieusement d'âge en âge, protéger le culte contre les risques mortels de l'indifférence, du discrédit et du scepticisme.

Voilà d'une façon sommaire le double point de vue sous lequel il faut envisager les obligations de cette personne morale qui s'appelle le Judaïsme, et qui a des représentants vivants, attitrés, autorisés.

Nous regrettons de le constater, mais les faits sont là. Vis-à-vis des ennemis du dehors qui s'appellent la calomnie, la diffamation, le dénigrement systématique, on n'a rien fait. Vis-à-vis des ennemis du dedans qui se dénomment libre-pensée, indolence et surtout ignorance, on n'a pas fait davantage. Le principe du *laissez-faire, laissez-passer*, a régné sur toute la ligne.

Devant l'antisémitisme et son abominable campagne de diffamations, d'injures, d'excitations haineuses et de désignations criminelles, on s'est croisé les bras.

En Allemagne et en Autriche, où le mouvement a été d'ailleurs autrement inquiétant, on a commis la même faute. Mais, à la fin, on s'est aperçu de la grave erreur commise et, pour parer aux dangers, on a organisé ces ligues contre l'antisémitisme, qui comptent tant de notabilités chrétiennes et qui sont comme les garants de l'honorabilité, de la loyauté et du patriotisme des Juifs. En France, rien de pareil.

Ah ! nous voyons venir la réponse.

L'antisémitisme est en pleine dissolution, victime de ses monumentales exagérations. Il ne bat plus que d'une aile. Le grand chef de l'exploitation a mis la frontière entre lui et une législation qui menaçait de ne plus se faire aussi douce aux calomniateurs.

Que la campagne contre Israël ait définitivement avorté, nous le reconnaissons volontiers. N'empêche que, pendant des années et chaque jour, nous avons été abreuvés d'injures et d'ignominies, bafoués et vilipendés, signalés à tous comme des coquins, des escrocs, des malfaiteurs, dénoncés comme des traîtres à la patrie et à l'honneur, et désignés à la fureur des masses qu'on s'employait à exciter contre nous, et nous connaissons un sort plus enviable que celui de servir de cibles à la malignité publique. La tourmente est passée, et nous sommes encore debout, Dieu soit loué ! De toute cette boue vidée sur nous, il est resté cependant des éclaboussures. Notre honneur a été mis en question et notre nom ignoblement sali. On a fait beau jeu à nos ennemis, qu'on a laissés en paix batailler contre toute une classe inoffensive de citoyens; sans compter que cette campagne a donné un regain de vie à des préjugés de race et de religion qu'on croyait à jamais éteints, et émoustillé des passions depuis longtemps refroidies. Il va falloir à nouveau travailler à dissiper des malentendus et des défiances que le souffle de la Révolution et les progrès de l'esprit moderne avaient balayé de la scène du monde. C'est une conquête à recommencer, du terrain perdu à regagner. Toute cette pénible besogne de réhabilitation nous eût été épargnée si, dès le début du mouvement d'hostilité intéressée qui se dessinait contre Israël, on avait pris des mesures énergiques de défense, adopté une politique de résistance, organisé méthodiquement le combat pour la vérité contre le mensonge et mis en œuvre toutes les ressources morales et autres dont nous disposions pour l'écraser dans l'œuf et terrasser cette hydre de l'antisémitisme.

Mais si cette inaction ne nous a pas coûté trop cher, grâce au bon sens et à la tolérance innée des populations françaises, elle a, dans le domaine confessionnel, causé de sérieux dommages.

C'est à un déclin très sensible de la religion que nous avons la douleur d'assister. Elle voit chaque jour se restreindre le cercle de ses fidèles. Son prestige, jadis universel, diminue sans cesse. Le culte familial, clé de voûte du Judaïsme, qui en est le charme et la source vivifiante, est tombé dans un évident discrédit, et le culte extérieur, malgré les pompes dont on l'a paré, malgré l'éclat des cérémonies, le talent des orateurs sacrés, les flots d'harmonie musicale et d'éloquence pastorale, n'arrive pas à empêcher la débandade; contre l'envahissement des idées d'impiété qui s'infiltraient au sein du Judaïsme, on n'a élevé aucune digue et — c'est là la grande faute — on a laissé l'ignorance achever l'œuvre néfaste de l'indifférence.

(A suivre.) H. PRAGUE.

CAUSERIE

Une dépêche *Havas* du 22 septembre annonce l'ouverture à Madrid d'une chapelle protestante et sa consécration par un évêque venu d'Angleterre à cet effet. C'est à la suite d'une loi récente, votée par les Cortès, sur les « sectes dissidentes », que l'Administration municipale a accordé, pour la première fois



depuis 1492, à des croyants la permission de célébrer ouvertement et publiquement le culte du Seigneur, sans appartenir à la religion catholique.

Cet événement aura probablement des conséquences importantes pour nos coreligionnaires.

Il n'est pas douteux que d'ici peu, l'ouverture d'un oratoire israélite ne soit autorisée, en attendant l'érection d'une Synagogue. Et si l'on veut bien se souvenir que l'Espagne a été pendant des siècles une patrie d'élection pour nos frères, qu'il a fallu les extrêmes rigueurs, les derniers supplices pour les en chasser, on ne peut douter qu'un certain nombre d'entre eux ne revienne avec joie dans ce pays, dont ils ont, malgré tout, conservé la langue.

Et si ce mouvement de tolérance se propage dans le reste de la Péninsule, et particulièrement en Portugal, on verra se manifester un phénomène des plus curieux. D'après des renseignements que nous avons de source certaine, des milliers d'âmes qui semblent parfaitement converties au christianisme, dont les familles pratiquent la religion catholique depuis trois ou quatre siècles, n'attendent que la proclamation officielle de l'égalité des cultes devant la loi pour rentrer dans le giron du Judaïsme.

A ce propos, il est curieux et même douloureux de constater que notre patrie, qui a la première inscrit ces grands principes de tolérance dans sa Constitution, qui a donné l'exemple au reste du monde, semble actuellement rester en arrière des autres nations sous ce rapport. En dehors de la plaie de l'antisémitisme, il règne dans les régions gouvernementales et administratives une certaine froideur à l'encontre du Judaïsme.

Les *Archives* faisaient ressortir la semaine dernière la différence de conduite de l'empereur d'Autriche, roi apostolique de Hongrie, allant inaugurer en grande pompe un Orphelinat israélite à Lemberg, et les chefs du pouvoir en France, rois ou présidents de République, qui ont toujours refusé d'assister à une cérémonie quelconque de notre culte.

Dans le même ordre d'idées, nous ferons remarquer que cette année, la rentrée des classes des établissements dépendant de l'Université tombe le second jour de Rosch-Haschana ; il eût été bien simple de la reculer du mardi 2 au mercredi 3, pour ne pas mettre les élèves israélites dans la cruelle alternative de renoncer à célébrer une de leurs plus grandes fêtes ou de ne pas assister à l'ouverture des cours.

En Angleterre, en Hollande, en Amérique, on n'y eût pas manqué, cela semblerait presque un scandale. Notez bien que ces fêtes tardives ne sont pas une exception, elles se retrouvent à la même époque tous les trois ou quatre ans ; néanmoins, vous verrez que, lorsque pareille circonstance se produira, le futur ministre de l'Instruction publique ne modifiera pas la date de la rentrée.

Ces tendances peu favorables sont tellement manifestes, quoi qu'en disent nos détracteurs, qu'un brillant écrivain, qui ne nous a pas toujours gâtés par sa bienveillance, en faisait mention dans son dernier roman le *Lys rouge* :

« M. Schmoll, écrit M. Anatole France, expliqua que les peuples chrétiens étaient incapables seuls et par eux-mêmes de sortir de la barbarie, et que sans les Juifs et les Arabes, l'Europe serait encore aujourd'hui, comme au temps des Croisades, plongée dans l'ignorance, la misère, la cruauté.

Le Moyen âge, dit-il, n'est clos que dans les manuels d'histoire qu'on donne aux écoliers pour leur fausser l'esprit. En réalité, les barbares sont toujours les barbares. La mission d'Israël est d'instruire les nations.

C'est Israël qui, au Moyen âge, apporta en Europe la sagesse de l'Asie! Le socialisme vous effraie. C'est un mal chrétien, comme le monachisme et l'anarchie. N'y reconnaissez-vous pas la vieille lèpre des Albigeois et des Vaudois? Les Juifs, qui instruisirent et policèrent l'Europe, peuvent seuls aujourd'hui la sauver du mal évangélique dont elle est dévorée.

Mais ils ont manqué à leur devoir et se sont faits chrétiens. Et Dieu les punit. Il permet qu'on les exile et qu'on les dépouille. L'antisémitisme fait partout des progrès effrayants. En Russie, mes coreligionnaires sont chassés comme des bêtes sauvages.

En France, les emplois civils et militaires se ferment aux Juifs. Ils n'ont plus accès dans les cercles aristocratiques. Mon neveu, le jeune Isaac Coblentz, a dû renoncer à la carrière diplomatique, après avoir passé brillamment l'examen d'admission.

Les femmes de plusieurs de mes collègues, lorsque Mme Schmoll leur fait visite, étalent sous ses yeux avec affectation des feuilles antisémitiques. Et croiriez-vous que le Ministre de l'Instruction publique m'a refusé la croix de Commandeur que je lui demandais? Voilà l'aberration! L'antisémitisme, c'est la mort, entendez-vous bien, de la civilisation européenne...! »

Heureusement, malgré ces dédains, malgré ces injustices, notre chère religion n'est pas près de s'éteindre ; même dans un pays d'indifférence religieuse et de laïcisation à outrance comme le nôtre, elle demeure encore vivace là où on serait loin de la soupçonner ; une anecdote curieuse, mais authentique, vous en donnera la preuve flagrante.

Tout le monde connaît ce jeu de salon qui consiste à lancer un gant à une personne en disant en même temps une syllabe ; celui qui reçoit le gant doit trouver aussitôt un mot commençant par la syllabe, faute de quoi, il perd et donne un gage ; toute répétition de mot est également interdite, sous peine de gage.

Or, nous trouvant récemment sur une plage des plus fréquentées de la Manche, nous voyons sur le galet une société composée de jeunes gens élégants et de jeunes filles ravissantes qui jouaient au jeu susdit. Seulement, quel ne fut pas notre étonnement, en nous approchant, d'entendre non pas des mots français, mais du bel et pur hébreu.

Et nous n'avons pu garder notre sérieux, quand une des plus jolies personnes du cercle recevant le gant avec la syllabe *ha*, chercha quelques secondes et, comme on avait déjà donné les mots *ha-zan*, *ha-metz*, *ha-tess*, dire en rougissant le mot *ha-ser* aux éclats de rire de la société.



Cette historiette pourrait paraître futile, si l'on ne songeait qu'elle prouve que, même chez les jeunes gens, même dans les milieux bourgeois, notre belle langue liturgique, symbole de notre religion, n'était pas aussi oubliée que d'aucuns auraient voulu l'insinuer et le faire croire.

Là-dessus, amis lecteurs, pour continuer le jeu, nous vous souhaitons un bon *Jom Ha...Kipourim*!

René Cahen.

AFFAIRES ALGERIENNES

Le procès intenté par le Consistoire d'Oran représenté par son président, M. Kanoui, aux souscripteurs récalcitrants de la Synagogue en construction dont nous avons parlé dans nos numéros du 2 août et du 13 septembre, est venu à l'audience du tribunal civil du 18 septembre.

Nous empruntons à l'*Echo d'Oran* la relation des moyens développés par les deux parties en présence, en supprimant les allégations ayant un caractère personnel.

En deux mots, voici les faits en cause : M. Kanoui, président du Consistoire, assisté de Me Obertreiss, poursuit le remboursement des souscriptions en faveur de l'édification de la Synagogue.

Les souscripteurs, représentés par Mes Aron et Jacques, refusent de s'exécuter; les moyens de la défense se basent sur l'incompétence de la juridiction civile et, au fond, sur les poursuites tardives, alors que la concession des terrains domaniaux concédés au Consistoire pour la construction du monument est frappée de déchéance.

Le tribunal décide que les avocats plaideront simultanément la question de fond et l'exception d'incompétence.

Me Obertreiss fait l'historique de la souscription. En homme qui sait que la vanité et l'amour-propre sont souvent les mobiles des actions humaines, M. Kanoui commença sa souscription en s'adressant aux fidèles de la France et de l'étranger. C'est ainsi que nous apprenons que MM. de Rothschild souscrivirent pour 6,000 fr.

En possession d'un carnet se résumant en un total respectable, Kanoui organisa à Oran une grande réunion où il recueillit 68,000 francs.

L'avocat fait remarquer que les débiteurs récalcitrants figurent en majorité parmi les enthousiastes de la première heure.

On se plaint, ajoute-t-il, que les listes de souscriptions présentent des chiffres surchargés. C'est une simple question de vanité. Abiteboul, qui a donné 100 francs, s'aperçoit que Lascar en a donné 200; aussitôt il transforme ses 100 francs en 300 francs. Quand le quart d'heure de Rabelais sonne, c'est une autre affaire, on transformerait volontiers en zéro le chiffre significatif.

Nous entendons ensuite la lecture d'un spirituel rapport de Bézy sur la subvention de 60,000 francs payable en six annuités accordée par le Conseil général. On nous lit également les recommandations des hommes politiques en faveur de la subvention de 250,000 francs allouée par l'Etat : citons au passage celles de MM. Laisant, Casimir-Périer et Paul Devès.

Abordant la question d'incompétence, Me Obertreiss s'appuie sur le décret de décembre 1861 qui accorde aux Consistoires l'entière possession des Synagogues et qui dispense leur comptabilité des régies imposées aux fabriques des Eglises et aux Consistoires protestants.

Par conséquent, l'édification de la Synagogue ne saurait être assimilée à une entreprise de travaux publics et les contestations entre les parties contractantes, ainsi que le démontrent les précédents tels que les différends avec M. Rousset, sont de la juridiction du Tribunal civil et non du Conseil de Préfecture.

Répondant à l'objection de déchéance, Me Obertreiss lit des lettres de M. Garoby, secrétaire général de la Préfecture, et du Directeur des Domaines, prouvant que la déchéance n'est pas prononcée, bien que les délais accordés pour l'achèvement des travaux soient expirés.

Plaidant sur le fond, l'honorable avocat s'attache à démontrer que les débiteurs ne sauraient arguer d'aucun prétexte pour se soustraire à leurs obligations. Les souscriptions ont été volontaires, elles doivent être intégralement versées.

C'est Me Aron qui plaide pour les souscripteurs. Voici sa thèse :

Il reprend l'historique de l'affaire, dès les débuts en 1878. Il rappelle que M. Kanoui, en possession de 600,000 francs, se montra coupable d'une extrême négligence en ne terminant pas les travaux au cours de la période de 7 ans qui lui était assignée.

Dans la seconde prorogation, même négligence; enfin en 1893 troisième prorogation : il résulte d'un décret signé par M. Carnot que la déchéance sera prononcée, si le 1er janvier 1894 la Synagogue n'est pas livrée à l'exercice du culte.

Me Aron plaide l'incompétence. C'est un tout autre son de cloche que celui du précédent orateur.

La thèse soutenue par Me Aron consiste à démontrer qu'il y a assimilation entre les travaux de la Synagogue et ceux qui concernent les églises et les temples protestants.

Le terrain a été concédé pour la construction de la Synagogue, la subvention de 60,000 fr. du département, celle de l'Etat s'élevant à 250,000 fr., et les souscriptions individuelles ont toutes eu un but déterminé; c'est ce qui donne aux travaux un caractère d'utilité publique. Il en résulte que les contestations sont justiciables du Conseil de préfecture, comme tous les différends concernant les travaux publics.

Me Aron fait observer en passant que la cession gratuite du terrain n'est pas définitive, puisqu'elle est subordonnée à l'achèvement des travaux, achèvement qui n'a pas été fait dans le délai voulu et qui place ainsi le Consistoire sous le coup de la déchéance

Plaidant sur le fond, Me Aron revient sur la négligence de M. Kanoui qui n'a repris les travaux



que lorsqu'il a été poussé l'épée dans les reins. Et encore, ajoute-t-il, qu'a-t-il fait? Il a en 1893 fait exécuter 14,000 fr. de travaux par M. Faure qui attend encore le paiement.

L'avocat se demande, en mettant les choses au mieux, si avec 80,000 fr. M. Kanoui pourra couronner l'œuvre et comment il règlera la situation avec le Crédit Foncier pour les semestres en retard.

Me Aron estime que, dans ces conditions, il n'est pas possible d'obliger certains souscripteurs.

Il développe un autre moyen de défense basé sur ce que les souscriptions assimilées aux dons et legs ne sont pas reçues sans autorisation de l'Administration compétente et que cette autorisation n'a pas été donnée.

Il fait observer enfin que 17 ans après avoir souscrit, la fortune s'est déplacée et que tel qui était riche en 1878, a descendu de quelques degrés dans l'échelle sociale et se trouve aujourd'hui dans la médiocrité. Est-il possible, est-il juste de le pousser dans ses derniers retranchements et de grossir l'état des frais en vue de recouvrements problématiques?

A l'audience du lendemain, Me Secourgeon plaide pour quelques personnes poursuivies en leur qualité d'héritières d'un souscripteur.

Ensuite Me Obertreiss, Me Aron et Me Jacques ont successivement pris la parole.

Ils se sont surtout attachés à élucider la question de compétence qui domine tout le procès et qui peut se résumer ainsi :

« Partant de ce principe que les établissements publics font des travaux publics et que les établissements d'utilité publique font des travaux privés, il s'agit de savoir si le Consistoire israélite d'Oran est un établissement public ou un établissement d'utilité publique? »

Dans le premier cas, la contestation en instance est de la compétence du Conseil de préfecture, dans le second elle ressortit à la juridiction civile.

Le tribunal a remis à l'audience du 1er octobre pour le prononcé du jugement.

Correspondance particulière des Archives

Italie

Ferrare, 24 septembre 1894.

Un grand succès à enregistrer. Les règlements scolaires italiens permettent le passage sans examen d'une classe à l'autre des elèves des écoles classiques qui ont été bien notés pendant toute l'année. Ceux qui, dans tous les cours d'un lycée ont été promus dans ces conditions, reçoivent ce qu'on appelle la *licence d'honneur*. L'an passé, le Ministre de l'instruction publique a décidé que les licenciés d'honneur de tout le Royaume pouvaient prendre part à Rome à un grand concours, sur une des matières du programme. Cette année c'était le tour du latin, et douze jeunes gens se sont présentés Dix seulement y ont été admis, et parmi eux, si je ne me trompe, quatre Israélites. Rien que cela! MM. Della Torre Arnaud, Lévi Eugène, Ghiron Hugues, Sinigaglia Oscar. Aux vainqueurs ont été décernées une médaille d'or, deux d'argent, une mention honorable. Eh bien! c'est M. Ghiron qui a gagné celle d'or, et des deux d'argent, l'une est échue à M. Della Torre.

Ce beau résultat, qui a placé deux de nos coreligionnaires à la tête de la jeunesse studieuse de toute l'Italie, s'il peut flatter notre amour-propre, ne saurait pas nous étonner.

Depuis que les écoles publiques nous ont été ouvertes, on a vu partout nos coreligionnaires y exceller. Depuis les écoles élémentaires jusqu'aux universités, le nombre des Israélites qui les fréquentent est proportionnellement beaucoup plus grand que celui des autres citoyens, et presque tous y surpassent leurs condisciples.

Les autorités scolaires ont pour eux tous les égards possibles. C'etait, par exemple, le lundi 1er octobre que, cette année, devaient commencer les examens d'admission dans les lycées. Les épreuves écrites devaient avoir lieu ce jour-là. Une circulaire ministérielle vient de proroger au 3 octobre l'ouverture de la session d'examens. Il a suffi que le Grand-Rabbin de Rome fasse connaître la date de nos fêtes de Rosch-Haschanah au Ministre, pour que celui-ci se hâtat de prendre des dispositions permettant aux Juifs d'observer les prescriptions de leur culte.

LEONE RAVENNA.

LES JUIFS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

CHAPITRE VI

LES JUIFS EN PRISON. — LEUR HONORABILITÉ

Avec quelle inquiète tendresse — tendresse mystique, si l'on veut, — Mme Lecour de Malon s'employa pour Moyse Astruc, celui-là même qui se battit en duel avec l'inspecteur Buhot! Lettres, visites, démarches, supplications, elle n'épargna rien pour sauver son Juif. Ses lettres ont des accents d'une douceur infinie pour « le pauvre Moïse », et ses plaidoyers sont si persuasifs qu'elle fait des magistrats les plus hostiles les complices actifs et bienveillants de son dévouement.

Combien d'autres encore!

Mme de Volanges, « une femme de mérite et des plus spirituelles », réclame la liberté de l'un; la duchesse d'Estrée intervient en faveur d'un autre. Et puis c'est la comtesse Mercy d'Aligre, la duchesse douairière d'Orléans, la duchesse de Raguse. La comtesse La Briffe de Choiseul ne dédaigne pas d'écrire par trois fois au lieutenant-général de Police en faveur d'un Juif d'Amsterdam, que protégeaient Mme de Montholon, première présidente de Metz, et Mme la présidente de Charot, sa fille.

Mme de Noailles, princesse d'Armagnac, mettait à son tour une grande énergie à défendre son protégé contre Rossignol et Tapin. « Ils sont fort aigris contre

(1) Voir en dernier lieu le n° du 27 septembre.

qui, écrivait elle au magistrat; mais vous este trop juste pour voulloir punir un homme sur de simples discours. » Elle usait en même temps d'un étrange procédé pour faire ressortir la probité de son client: « On dit que Rossignol dit que les Juifs se plaignent de l'industrie de celuy qui est en prison. Il faut qu'il y ait d'autres motifs à leurs plaintes, car ces messieurs ne vivent que de tromperies et de ruses. » Dans la chaleur de son plaidoyer, elle ne s'aperçoit pas qu'elle noircit son Juif en le voulant trop blanchir. Il est vrai que depuis dix-huit mois il se préparait au baptême et que pour elle ce n'était déjà plus un Juif.

Faut-il attribuer à des causes spéciales l'intérêt que ces puissantes dames témoignaient à des êtres dont elles étaient séparées par des barrières réputées infranchissables? Il serait malaisé de le définir. Ces causes sont multiples sans doute, comme les rapports que les Juifs avaient avec la société.

La question religieuse jouait un certain rôle dans ce rapprochement de deux castes si étrangères l'une à l'autre. Ainsi Mme Lecour de Malon, en défendant si chaudement Astruc, défendait en même temps une œuvre religieuse. Ce Juif, qui était en passe de conversion, avait commencé son instruction avec le Père de la Berthonie; mais celui-ci, obligé de se rendre en Espagne, avait remis son catéchumène entre les mains de cette pieuse femme. Astruc — elle l'avait dit elle-même — devenait pour elle un « dépôt » sacré qu'elle était jalouse de remettre intact et pur à celui qui le lui avait confié. Le fanatisme de Mme Malon, fait d'extrême sensibilité et de pitié tendre, était tel que son cœur, plein d'un raffinement dévotieux, entourait d'une même caresse Moïse et son frère Salomon. Quel dommage — écrivait-elle à propos de ce dernier à l'abbesse de Panthemont — quel « dommage qu'on ne puisse le persuader! » Et elle le voudrait presque voir en prison pour se dévouer davantage. Mais Salomon était un mécréant, que ne touchaient point ces ardeurs féminines, quelque religieuses qu'elles fussent, et il ne se souciait point qu'on sauvât ni son corps, ni son âme.

Il faut chercher ailleurs encore la raison de tant de zèle. Dans l'amour du lucre? Admettons que les uns ou les autres aient été attachés aux Juifs plus par des liens d'intérêt que de sentiment. Quelle preuve plus forte aurons-nous de la probité des Juifs? Les grands auraient-ils jamais consenti à protéger qui les aurait trompés ou joués?

Mais qu'importent les motifs qui inspiraient ces protections? Dettes de reconnaissance, marques d'attachement ou actes de complaisance, quelque nom qu'on donne à ces témoignages de commisération, de bienveillance ou d'estime, n'y a-t-il pas là une preuve certaine que ce n'étaient ni des fripons, ni des escrocs, ceux que des princes du sang, des princesses, des maréchaux, des ministres, des magistrats de haute distinction couvraient de leur autorité tutélaire?

Le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de Paris, était un de ceux auxquels les Juifs recouraient volontiers. Il les accueillait d'ailleurs avec une parfaite bonne grâce qu'expliquaient les relations qu'il eut avec eux à Metz et à Francfort. C'est lui même qui le dit à deux reprises en recommandant des mémoires portés au lieutenant de police: « Je ne puis, écrit-il le 11 janvier 1747, refuser à une députation des Juifs de Metz avec qui on a passé deux mois à la maladie du roy de vous renvoyer ce mémoire... »; et en 1753: « Quand on a esté à Metz et à Francfort, Monsieur, on a beaucoup connu les Juifes. Je ne puis refuser à M. Spir et à M. Mayeux (?) de vous recommander, le mémoire qu'il m'apportent. Si vous pouvez leur faire plaisir dans leur demande, je vous en seray très obligé.»

Le prince Maurice de Saxe ne se montra pas moins net dans la protection qu'il accordait à Salomon Lévy.

Salomon était en coquetterie avec l'abbé Couëtte, chanoine de Notre-Dame, à qui il avait fait entendre en 1727 qu'il voulait se convertir au catholicisme. Mais la police avait eu vent que ce « mauvais Juif » était venu à Paris « à la Pasque dernière » et qu'il avait « participé avec d'autres Juifs à leur cérémonie de la Cène... en leur protestant qu'il n'avoit nulle envie de changer de religion.» Le comte de St-Florentin demanda son rappel à M. Hérault, en lui en expliquant les causes: « Le prince de Saxe, comme vous scavés, Monsieur, a de grandes vues, mais ne pouvant les suivre qu'avec beaucoup d'argent, il trouve un Juif nommé Salomon Lévy qui luy en fait prêter; mais l'ordre du roy que vous avez pour l'exiler romprait ce marché s'il l'exécutoit; je ne crois pas dans ces circonstances qu'on en puisse refuser le delay à M. le Prince de Saxe.... »

Le magistrat se faisant tirer l'oreille, le Prince de Saxe lui adressa la curieuse lettre que voici:

A Paris, ce 31 May 1727.

Monsieur, le sieur Salomon promet devenir fort honette homme, voir même bon catholique, il m'a rendu servisse, et la reconessence m'engage a souhaiter que vous aies de leindulgence pour sa juiverye, il ait encore emploies pour quelque je a mes affaires, einsi je vous prye de lui doné repis ou grasse, je n'ay plus qu'à vous remersier des bontes que vous aves eu a set égard et de vous assurer que l'on ne soret aitre plus parfaitement mansieur votre très humble et très obisent serviteur.

MAURICE DE SAXE.

Nulle preuve ne saurait être plus convaincante des services signalés que les Juifs rendaient aux armées du Roi; et ces services, les officiers les plus renommés s'accordaient pour les affirmer. Aux maréchaux de Ségur et de Torcy, au duc de Gesvres et au prince de Saxe, on peut ajouter le maréchal duc de Belle-Isle, dont le témoignage était d'autant plus précieux qu'il eut le gouvernement de Metz, Toul et Verdun. Si les Juifs avaient mérité vraiment la réprobation dont ils étaient l'objet, nul doute que le commandant de ces places fortes ne se serait tout le premier montré fort dur à leur égard.

Rien d'étonnant donc que les plus hauts personnages de la Cour, appréciant l'action favorable des Juifs, leur aient prêté contre la police l'assistance dont ces éternels persécutés avaient tant besoin. La police se vengeait à son tour, cherchait à calomnier ces puissants avocats des faibles en leur attribuant des vues intéressées. Mais que pouvait faire le magistrat lorsqu'on lui présentait ces «honnetes juifs de profession » comme s'étant fidèlement employés pour le service de l'armée? lorsqu'on lui demandait



sa protection pour eux, « estant très persuadé qu'ils la méritent » ?

Il ne pouvait que s'incliner tant devant la requête d'un Montlezun ou d'un Bauffremont, que devant le désir exprimé par des seigneurs « de la plus haute volée », comme le prince Camille de Lorraine, le prince de Carignan, ou Louis de Bourbon, comte de Clermont.

(*A suivre*). LÉON KAHN

NOUVELLES DIVERSES

Il y avait foule dans toutes les Synagogues parisiennes pendant la fête de Rosch-Haschana, et M. le Grand-Rabbin de Paris a pris prétexte de cette affluence pour développer, au Temple de la rue de la Victoire, un fort beau sermon sur le Réveil du sentiment religieux. Et, puisque nous sommes en pleine période de vœux, espérons que ceux formulés par le sympathique pasteur sur le retour aux traditions juives se réaliseront bientôt.

Dans les autres Synagogues, les fidèles ont pu se délecter de la parole sacrée portée rue Nazareth par M. le Rabbin Haguenau, rue des Tournelles par M. le Rabbin Mayer, et rue Buffault (Temple portugais) par M. le Rabbin E. Weill.

Les *Hazzanim* ont partout officié avec leur onction habituelle, et interprété, fort bien secondés par les chœurs, nos mélodies traditionnelles. Les oratoires, notamment celui de la rue Cadet où le service a été très solennel et où on a entendu le premier soir un sermon très edi ant de M le Rabbin Weiskopf, ont reçu également un fort contingent de fidèles.

— ECOLE POLYTECHNIQUE.

Concours d'admission pour 1894. Voici la liste des élèves israélites admis :

MM. 6e Cahen, 17e Haarbleicher, 33e Montel, 46e Caen, 86e Keim, 110e Aron, 125e Witzig ? 128e André-Jacques Lévy, 136e Schwab, 158e Klotz, 183e Léon Lévy, 189e Dreyfus, 190e Raymond-Nathan Lévy, soit une bonne douzaine de coreligionnaires sur 210 élèves reçus, une des plus fortes proportions atteintes.

C'est, comme on le voit, encore un beau triomphe que remporte la jeunesse israélite studieuse. Il y a là un signe inéluctable de supériorité intellectuelle et bien fait pour nous consoler des outrages de ceux qui ne nous haïssent tant que parce qu'ils nous jalousent.

— Sont nommés à la suite de concours :

Agrégés d'histoire et de géographie: MM. Isidore Lévy, Milhaud (Besalel-Albert), Crémieux (Adolphe-Benjamin). Agrégé de grammaire: M. Simon (Isaïe Julien).

— Aux noms des nouveaux agrégés de philosophie appartenant à notre culte, il faut ajouter celui de M. Rodrigues, reçu deuxième au dernier concours.

— Nous croyons devoir signaler à nos lecteurs, en la leur recommandant, une pharmacie dirigée par un Israélite expert et actif, située en plein quartier du centre, rue de la Boule-Rouge, en face les Folies-Bergère. M Kartow, qui a déjà fait ses preuves en province, vient de créer contre les douleurs goutteuses et rhumatismales une spécialité que les médecins emploient avec succès. Son catalogue envoyé *franco* et bourré de renseignements intéressant la santé, sera consulté avec fruit.

— L'art vient de faire une perte sensible.

M. Gustave Lévy, le maître graveur, vice-president de la Société de gravure, membre du Jury du dernier Salon, n'aura pas longtemps joui de la médaille d'honneur que la section de gravure de l'Exposition des Champs-Elysées lui avait décernée pour ses deux belles planches gravées au burin. Il vient de mourir, à l'âge de soixante-quinze ans. Sa carrière, toute de labeur, aura été dignement couronnée.

Né à Toul, M. Gustave Lévy recevait en 1846 une médaille de 3e classe ; en 1857 et en 1867, le jury lui décerna des rappels de médaille.

En 1890, il obtint une médaille de 1re classe et la croix de la Légion d'honneur en 1892.

Les planches gravées par Gustave Lévy sont extrêmement nombreuses. Parmi les plus célèbres, il faut signaler les portraits d'Adolphe Crémieux et des Grands Rabbins Isidor et Zadoc Kahn.

M. Gustave Lévy était un Israélite dévoué, et le Bureau de la *Bienfaisante* s'honorait de le compter parmi ses membres les plus actifs.

— Une personnalité des plus connues du monde de la Presse et des théâtres, M. Victor Koning, vient de s'éteindre à Paris, à l'âge de cinquante-deux ans. Il avait fait ses débuts littéraires dans le journalisme léger, sous le second Empire Il avait ensuite écrit, seul ou en collaborations, plusieurs pièces pour les petits théâtres des boulevards, qui eurent un très grand succès, entre autres la légendaire *Fille de Madame Angot*. Il prit, il y a quelque vingt ans, la direction du théâtre de la Renaissance, plus récemment celle du Gymnase et de la Comédie-Parisienne.

La fortune, qui lui avait beaucoup souri, l'avait à la fin abandonné, et il est mort dans une maison de santé des environs de Paris. Il était, croyons-nous, fils d'un Israélite polonais.

DEPARTEMENTS

— On télégraphie de Tunis le 28 septembre :

Hier ont eu lieu à Tunis les élections du Comité régional de l'Alliance israélite. La lutte a été mouvementée entre les candidats italiens et le groupe tunisien sympathique à la France. Les candidats français l'ont emporté à une grosse majorité. Le président est M. Mosse, Français, avocat à Tunis.

P.-S. — Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Victor Widal, ancien médecin inspecteur de corps d'armée, commandeur de la Légion d'honneur, appelé il y a quelques mois au Consistoire central par la circonscription de Constantine, décédé dans sa soixante-douzième année. Nous reviendrons sur la carrière de ce digne Israélite qui a honoré son culte.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat.



INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne

PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX
DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle

Études commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS ET Cie

A Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שחט חזן aux références

ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central

CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES

MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références. Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral**. (931)

EN VENTE
Chez Armand DURLACHER
Libraire-Éditeur
83 bis, Rue Lafayette, PARIS

VISION PROPHÉTIQUE

Reproduction en héliogravure du tableau du professeur

GIROLAMO NAVARRA

PRIX : 6 francs

Ce Tableau symbolise l'apothéose de la race Juive

(941)

FRIBOURG

CHEMISIER
26, Rue Marbeuf
(Champs-Elysées)

Spécialité de chemises, caleçons et gilets de flanelle sur mesure.

(937)

(*41e Année*)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG
Fondée en 1852

par LOEB (Emmanuel)

RUE DE PROVENCE, 46
PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts (901)

PHARMACIE

française et étrangère. 12, rue de la Boule-Rouge et 27, r. Richer. La meilleure de Paris pour ses produits et la préparation des médicaments. Parfumerie fine. Envoi *franco* à Paris et au dehors. Demandez le Catalogue (très instructif).

Hermann Kartow, pharmacien chimiste, propriétaire. (En face les Folies-Bergère.) (944)



UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac**, de cœur, de tête

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif et assainissant l'eau.

PRESERVATIF contre les EPIDEMIES

Il est en même temps « excellent » pour les dents, la bouche, et tous les soins de la toilette.

54 Récompenses dont 16 diplômes d'honneur et 14 médailles d'or.

Fabrique à Lyon, 9, Cours d'Herbouville

Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*

CONSISTOIRE ISRAÉLITE

DE PARIS
17, rue Saint-Georges
AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

THre DREYFUS

30, *rue Taitbout*, Paris
(Précédemment : 24, rue Taitbout)

Tapis d'ORIENT et d'Europe

(876)

MAISON PLANÈS

TAILLEUR

POUR DAMES ET POUR HOMMES

Place du Hâvre
(entrée, 2, rue d'Amsterdam)

Cette Maison possède une coupe très élégante, fournit des tissus irréprochables.

PRIX TRÈS MODÉRÉS, MAISON DE CONFIANCE

(932)

EN VENTE AUX ARCHIVES

ANNUAIRE des ARCHIVES ISRAÉLITES

Religieux, Administratif et LITTÉRAIRE

POUR 5655 (94-95)

Par H. PRAGUE

La partie littéraire (plus de 50 pages) comprend : I. *Revue de l'Année*, par H. Prague. — II. *Nos petits Maîtres*, par Léon Kahn. — III. *Tableau d'honneur des israélites français*. — IV. *Un Mariage après Austerlitz*, par J. Lehmann. V. *Statistique du culte Israélite en Italie*.

Prix du volume de 116 pages, *franco* 1 fr 10

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets d'aller et retour à prix réduits. — La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest délivre, toute l'année, de Paris à toutes les gares de son réseau (grandes lignes) et vice versâ, des billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix doublés des billets simples à place entière.

La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qu'il suit :

De 1 à 30 kilomètres, 1 jour; de 31 à 125 kilomètres, 2 jours; de 126 à 250 kilomètres, 3 jours; de 251 à 400 kilomètres, 4 jours; de 401 à 500 kilomètres, 5 jours; de 501 à 600 kilomètres, 6 jours; au-dessus de 600 kilom., 7 jours.

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fête. La durée des billets est augmentée en conséquence.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Excursion en Corse, en Algérie et en Tunisie

1° Corse, du 10 au 27 octobre 1894.

Itinéraire :

Paris, Nice, Monte-Carlo, Nice, Bastia, le cap Corse, l'île Rousse, Calvi, Corte Vivario, Ajaccio, Propriano, Sartène, Bonifacio, Marseille, Paris.

Prix 1re classe, 475 fr.; 2e classe, 425 fr.

2° Algérie et Tunisie, du 15 octobre au 19 novembre.

Itinéraire :

Paris, Marseille, Alger, Blidah, Alger, Bougie, les gorges du Chabet, Setif, Constantine, El Kantara, Biskra, Batna, Timgad, Lambessa, Hammam-Meskoutine, Bône, Tunis, Marseille, Paris.

Prix : 1re classe, 896 fr. 35; 2e classe, 811 fr. 99.

Les billets comprennent les parcours en chemins de fer en France, en Algérie et en Tunisie, la traversée par paquebot transatlantique, les voitures pour les excursions, le logement et la nourriture dans les meilleurs hôtels.



LVe ANNÉE — Nº 41. — Jeudi 11 Octobre 1894 — LVe ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

En raison de la fête de SOUCCOTH, le prochain Numéro paraîtra vendredi au lieu de jeudi.

SOMMAIRE

EXAMEN DE CONSCIENCE (1)

Le judaïsme est surtout une religion d'action. Pour vivre, se développer et exercer sur les âmes son empire bienfaisant, son influence régénératrice, il a besoin de mouvement et de lumière.

Pour s'en convaincre, on n'a qu'à considérer d'un côté la multiplicité de ses pratiques et de ses cérémonies qui tiennent dans une perpétuelle alerte la foi de ses croyants, de l'autre, la passion apportée à l'étude, au commentaire des textes sacrés et la haute faveur dont a toujours joui chez lui la science de la Loi.

Or, laisser l'indifférence engourdir les âmes, paralyser les volontés, supprimer l'initiative, et l'ignorance les rendre inconscients de l'importance et de la gravité de leurs devoirs religieux, insensibles à la grandeur du rôle moral du Judaïsme, de ses destinées historiques, c'était, avouons-le, faire la part belle à l'ennemi, c'est-à-dire à l'esprit de doute et de négation, aux appétits matérialistes, aux instincts d'indépendance qui faisaient tourner les têtes et s'emparaient des cœurs.

Aussi les mille liens qui rattachaient les israélites à leur culte, que les conjonctures les plus graves, les épreuves les plus redoutables, le fer et le feu n'avaient pu distendre, se rompaient les uns après les autres sous l'action délétère du matérialisme ambiant, dans cette athmosphère de jouissances et d'ambitions qui ne connaissent et n'admettent aucun frein.

La crainte de Dieu, le respect de ses commandements, l'honneur de la race, la fierté du nom Juif, tout cela était sacrifié allègrement, sans remords aucun, aux exigences sociales, aux conventions mondaines, aux nécessités (lisez superfluités) de l'existence contemporaine. Et la marée montante des besoins et des cupidités toujours plus âpres, jamais inassouvies, emportait dans ses flots limoneux, l'arche sacrée de nos croyances et de nos espérances qui avait pu échapper aux naufrages périlleux du moyen-âge.

Dans cette débâcle des consciences religieuses, un seul sentiment, celui de la charité juive, paraît avoir surnagé au grand profit de nos institutions philanthropiques. Mais si la charité, fille du Ciel, relève de la religion, elle ne saurait en tenir lieu et ce serait tomber dans la plus grave des erreurs que de croire que l'exercice de la bienfaisance, la pratique des devoirs de l'assistance envers les coreligionnaires puisse remplacer dans le judaïsme la foi et la loi.

Et d'ailleurs, par la force même des choses et en conséquence de l'affaiblissement du sentiment reli-

(1) Voir le précédent numéro.

gieux en Israël, cet esprit de charité auquel nous devons tant de belles œuvres marquées au cachet de notre antique solidarité, paraît décliner. Notre Comité de bienfaisance n'arrive pas, par suite de l'état stationnaire de ses recettes, à satisfaire aux nécessités de sa mission charitable.

Et d'un autre côté, le recrutement des dames patronesses de la Loterie annuelle de bienfaisance devient d'année en année plus difficile.

Le zèle pour les institutions confessionnelles se refroidit progressivement, parce que la flamme sacrée qui réchauffait les cœurs s'est éteinte et que le Judaïsme devient pour un grand nombre d'israélites rendus indifférents à leurs devoirs, un mot vide de sens.

Ce nom de Juif qui par ses glorieux souvenirs devrait les faire redresser d'orgueil, les laisse froids. Bien plus, ils en rougissent comme d'un stigmate de honte et font des efforts pour le dissimuler à tous les regards, heureux quand, par d'habiles altérations, ils sont arrivés à le dénaturer.

Et c'est parce que l'âme de Jacob, le génie tutélaire de l'antique foi a déserté les familles israélites que tant d'entr'elles ont accepté si facilement les compromissions du mariage mixte, ont ouvert leurs rangs à des membres étrangers, préparent ainsi la voie à des générations de sang juif très mêlé et prêtent la main à l'absorption d'Israël.

Voilà les fruits empoisonnés de l'indifférence et de l'ignorance, ces plantes vénéneuses qu'on a laissé croître en liberté dans le champ du Seigneur!

Cette défaveur profonde dont souffre le Judaïsme et qui l'attaque dans ses œuvres vives, nous n'avons pas la prétention d'être les premiers à la dénoncer et à la flétrir.

Il y a longtemps que du haut de la chaire sacrée nos chefs spirituels les plus autorisés ont jeté le cri d'alarme!

Mais est-ce que jamais le cri « au feu » a suffi pour éteindre un incendie? Et est-ce que, par hasard, mettre le doigt sur la plaie constitue une méthode curative ?

Est-ce que les confessions voisines qui comme le Judaïsme ont eu à subir les assauts du scepticisme et du matérialisme ou qui étaient menacées de cette rouille morale qui s'appelle l'indifférence se sont bornées à gémir et à se lamenter? N'avons-nous pas au contraire, vu leurs chefs prendre d'énergiques mesures de protection, organiser une résistance ferme et méthodique et disputer à l'impiété, à la libre-pensée, les âmes tous les jours plus nombreuses qu'elle voulait lui arracher ?

Ecoles, cercles, œuvres de toutes sortes, conférences, pélerinages etc., telles ont été les principales formes de cette action engagée par le catholicisme pour garder ou attirer à lui des adeptes.

Et le Judaïsme, s'est-il défendu? Quels sont les moyens qu'il a employés pour ressaisir les fidèles qui lui échapppaient, pour conserver cette jeunesse, espoir de l'avenir, la Communauté de demain, que la science matérialiste guette et qu'elle se flatte de prendre dans les filets de sa philosophie négatrice!

Et cependant le Judaïsme pour s'emparer du cœur de la jeunesse n'a pas seulement que des articles d'une foi raisonnable à lui inculquer, des doctrines d'une rare élévation morale et religieuse à lui faire connaître. Il peut facilement l'enflammer, l'électriser avec les fastes d'une glorieuse histoire qui se confond intimement avec celle de la religion, ou même l'intéresser, le captiver en l'initiant à une littérature, à une philosophie riche en trésors inestimables qu'elle méconnaît parce qu'elle les ignore!

Et nos rits, croit-on qu'il soit si difficile d'en restaurer le culte au foyer domestique qu'ils embaumaient naguère de leur poésie familiale? D'ailleurs ne sont-ils pas comme l'illustration de notre foi, la mise en action de nos croyances, l'histoire parlante de notre immortel passé?

Pour rendre à la foi son empire nécessaire sur les âmes, il ne suffit pas de l'enseigner sèchement dans les catéchismes. Il faut lui fournir les occasions et les moyens de se manifester. Il faut surtout prêcher d'exemple, créer un milieu où elle puisse se développer, grandir, se répandre, organiser en un mot la contagion religieuse. On y arrivera, croyons-nous, par la création d'œuvres et d'associations où la pratique de la religion, le culte de notre histoire seront entretenus au moyen de cérémonies, de cours, d'exercices etc. Nos jeunes gens feront connaissance avec la Bible, avec nos moralistes, nos *Midraschistes* et se nourriront de la moelle de la pensée juive sous ses formes si variées. Par la même occasion, les liens de solidarité juive se fortifieront, des relations s'établiront entre jeunes gens de même race, de même origine, de même foi. Ils s'entretiendront de leurs communes espérances, échangeront leurs pensées religieuses. *Az nidberou yrë Adonaï*. Une pieuse émulation règnera entre eux. L'exemple agira sur leur jeune cœur avec la puissance de l'attraction. Et à une génération désabusée, blasée, s'écartant de plus en plus de son Dieu et de son culte s'en substituera une qui aura cette grande force morale, la foi, à qui rien de ce qui intéresse le culte et les destinées du Judaïsme ne sera étranger, qui aura la saine fierté de son nom, et sera en mesure de servir son Dieu et d'ajouter quelques pages de plus à nos annales.

Dans cette sainte période que *Kippour* vient de clore, nous avons tous fait provision de bonnes résolutions. Que celle de réhabiliter la foi, de restaurer le culte, de doter nos enfants d'une éducation religieuse qui leur manque germe dans le cœur de tous ceux qui ont, comme nous, la passion de notre Judaïsme si délaissé, mais qui est pourtant si digne à tant de titres de notre ferveur. Il n'y a pas d'œuvre plus sainte, plus agréable à Dieu, que celle-ci, plus digne de tenter les vocations. Quel plus beau rôle que celui qu'ont tenu magistralement les Esra, les Jochanan ben Zacaï, et tous ces pieux et savants docteurs qui ont ajouté une pierre à l'autel sacré



ou qui l'ont restauré et rallumé la lampe du Tabernacle !

Quel moment fut plus propice à une action religieuse que celui où l'esprit de la jeunesse, revenu des négations desséchantes, des doutes cruels, manifeste par ses curiosités mystiques, son goût de l'extraordinaire, une si ardente soif de croire et d'espérer !

Il y a de la piété en l'air. Il ne s'agit que de condenser ces vapeurs qui flottent dans l'atmosphère, de donner un corps, une forme à ces aspirations vers l'idéal qui emportent nos jeunes gens. Avec l'enthousiasme de leur âge qui trouvera largement à se rassasier d'une religion, d'un culte et d'une histoire qui ont engendré des martyrs et des héros, ils se prendront, après être entrés dans leur intimité, s'être pénétrés de ses vertus, à aimer le Judaïsme, ils le feront aimer autour d'eux, et les enfants nous ramèneront les pères et les mères, suivant la parole du prophète : *Veheschib leb aboth al banim veleb banim al abotam.*

H. PRAGUE.

ACTUALITÉS

LA RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU JUDAÏSME DEVANT LA CHAMBRE DES MAGNATS DE HONGRIE

Le gouvernement hongrois, interprète des sentiments de la majorité des habitants du pays a, on le sait, soumis aux Chambres un ensemble de lois consacrant la liberté religieuse. Celui établissant le mariage civil a déjà été voté par la Chambre basse, et la Chambre haute l'a ratifié non sans s'y être reprise à deux fois. La Chambre basse lui a maintenant renvoyé, revêtus de son vote, les projets sur l'état civil, sur le libre exercice des cultes, autrement la faculté de changer de religion ou de n'en professer aucune, celui conférant aux parents d'enfants issus de mariages mixtes, le droit de les élever dans la religion qu'ils jugent convenable, et enfin le projet reconnaissant la religion juive au même titre que les autres conversions. Voici sur cette dernière réforme les informations qui nous parviennent :

La Commission de la Chambre des Seigneurs de Hongrie chargée d'examiner le projet conférant l'égalité civile au culte israélite déjà adopté par la Chambre, après avoir entendu les ministres compétents l'a voté *a l'unanimité*.

Une conférence épiscopale tenue récemment a exprimé ainsi son avis sur la question : « En ce qui concerne le projet de loi sur la tenue des registres de de l'état civil, l'épiscopat s'abstiendra de toute discussion ultérieure. Quant au projet sur la reconnaissance légale du culte israélite, l'épiscopat proposera d'en modifier le paragraphe 2, en ce sens que le passage du christianisme au judaïsme serait interdit.

« En cas de rejet de cette proposition, l'épiscopat en présenterait une autre tendante à ce que, en cas de passage de parents chrétiens au judaïsme, ce changement de religion ne soit imposé qu'aux enfants âgés de moins de quatre ou de cinq ans, et non par jusqu'à l âge de sept ans comme le porte le projet. »

Le débat s'est engagé à la table des Magnats sur tous ces projets. Celui établissant la liberté de n'appartenir à aucun culte, a froissé les sentiments de la majorité cléricale qui l'a repoussé.

Enhardie par ce succès, la Chambre des Magnats dans sa séance du 8 octobre, a rejeté le projet reconnaissant le Judaïsme comme religion officielle par 109 voix contre 103. L'écart est comme on voit peu considérable, et un déplacement de six voix ont assuré le succès qui paraissait certain.

Ainsi voilà une importante réforme, réclamée par le pays, que la Couronne a patronnée, qu'elle a en quelque sorte sanctionnée à l'avance, lors de la réception des délégations israélites par l'Empereur, que la Chambre basse a votée à la quasi unanimité qui, au début, se bute à l'intolérance systématique des Magnats, échoue au moment de toucher le port.

L'opposition des Magnats va obliger le ministère Wekerlé qui s'était engagé à fond sur ces questions de liberté religieuse et avait promis de les faire aboutir à user de la même politique qui lui a, une première fois, réussi pour la loi sur les mariages civils, c'est-à-dire faire voter une seconde fois tous ces projets par la Chambre basse, et exercer ainsi une nouvelle et puissante pression sur la récalcitrante table Magnats.

AFFAIRES ALGERIENNES

Le Tribunal civil d'Oran a rendu, le 1er octobre, son jugement dans le procès intenté par M. Kanoui, président du Consistoire israélite, aux souscripteurs récalcitrants de la grande Synagogue.

Le président du Consistoire a eu gain de cause sur toute la ligne.

L'exception d'incompétence soulevée par les défendeurs et qui constituait le point principal du procès, a été rejetée. Le Tribunal a jugé, en effet, que les Consistoires départementaux algériens n'étaient pas des établissements publics, mais des institutions de bienfaisance ; qu'en conséquence, les travaux de construction de la grande Synagogue ne pouvaient pas être considérés comme des travaux publics. D'où compétence du Tribunal civil pour trancher le débat.

Quant à l'exception tirée du défaut de qualité de M. Kanoui, le tribunal la rejette, le représentant du Consistoire étant son président, et, d'autre part, des valeurs ayant été libellées à son ordre et payées en partie sous forme d'acomptes au trésorier du Consistoire.

Les moyens invoqués par les défendeurs en vertu des articles 1325 et 1326 du Code civil, sont également réfutés et rejetés par les considérants du jugement, la preuve de l'engagement souscrit par les défendeurs résultant des pièces du dossier et de leur propre aveu.

Il en est de même du moyen invoqué, aux termes de l'article 910 du Code civil, la soumission faite par les défendeurs ne pouvant être considérée comme



une donation et devant être dispensée des formes solennelles.

Quant à l'allégation que l'achèvement de la Synagogue est devenu irréalisable, le Tribunal estime qu'elle est inexacte. Il n'appartient pas, au surplus, aux souscripteurs, mais au Consistoire central, de contrôler les actes du Consistoire.

La Commission nommée à cet effet par le Consistoire central et la Commission convoquée par M. le Préfet, ont pris des conclusions absolument favorables au Consistoire d'Oran et à son président. Celui-ci ne doit donc pas de comptes aux souscripteurs.

Contrairement aux allégations des défendeurs, aucun décret de déchéance n'est encore survenu et il résulte du dossier que le gouvernement est disposé à rendre un nouveau décret de prorogation.

Bref, le Tribunal condamne les souscripteurs à payer, avec dépens, les sommes réclamées par le demandeur. Il ordonne en outre l'exécution provisoire du jugement, nonobstant opposition ou appel.

(Echo d'Oran.)

Correspondance particulière des Archives

Angleterre

Londres, 21 septembre.

Le révérend A. A. Green, ministre de la Synagogue de Hampstead, a prononcé récemment une fort remarquable allocution pour réclamer l'organisation d'une « Conférence israélite ». Pourquoi, dit-il, n'y aurait-il point de « Conférence israélite » en vue de résoudre divers problèmes israélites, de relever l'idéal du Judaïsme moderne et de créer une Communauté israélite vaste et cohérente ? La chose est-elle possible ? Il serait difficile de répondre à une telle question, sinon que, malgré toute la sagacité proverbiale dont nous nous glorifions nous sommes, néanmoins, aveugles en ce qui concerne nos plus chers intérêts. Les Israélites d'aujourd'hui traitent leurs institutions les plus caractéristiques à peu près comme les propriétaires qui vivent à l'étranger traitent leurs plus belles possessions au pays natal; ils ne les connaissent guère, tandis que les étrangers qui les connaissent bien en admirent le charme et les avantages. Pour n'en citer qu'un exemple: les services religieux des autres confessions, qui ont été plus ou moins empruntés au Judaïsme, favorisent la prière et ont un caractère pompeux qui manque au service synagogal !

L'organisation chrétienne a mainte et mainte occasion de raffermir les liens actuels et d'en créer de nouveaux pour discuter les grandes questions confessionnelles. Nous avons une grande institution communale, l'*United Synagogue*, mais qui néglige le côté spirituel du Judaïsme. Puis, il y a l'Assistance publique — israélite —, intitulée *The Board of Guardians*, laquelle dispose fort judicieusement de ce qui intéresse, au plus haut degré, nos coreligionnaires besogneux. Cette institution de charité est, en ce moment, tout à fait paralysée ! Et pourtant, il s'en faut de beaucoup que ce soient les fonds ou la sympathie qui nous manquent... Il nous faut le moyen d'informer toutes les Communautés israélites d'Angleterre de la totale décadence du *Board of Guardians*, cette *providence de l'Israélite pauvre* !...

Nous avons, en outre, une Association israélite, propagatrice des connaissances religieuses, laquelle donne gratuitement l'instruction religieuse à des milliers d'enfants. Et cette œuvre, toute méritoire qu'elle est, compte à peine une centaine de souscripteurs !...

Il y a aussi des Communautés de province, et qui ne sont ni attachées à nous ni entre elles. Elles vont sans but, errant à l'aventure, comme autant de navires abandonnés sur l'Océan; ce n'est plus qu'une source constante de naufrages et de dangers !... Pour remédier à cet état de choses, nous n'avons pas même l'ombre d'une organisation quelconque. De son côté, l'Eglise a ses Congrès, les Wesléyiens ont leur Conférence, les Congrégationalistes leur Union. Tous ces divers corps du clergé s'assemblent annuellement dans toute l'Angleterre, et en appellent à toute la population du Royaume-Uni pour la propagation universelle de leurs doctrines respectives. Les grandes questions s'y débattent souvent: il y règne un admirable esprit de corps, on y gagne de la force. La foi s'entretient; l'intérêt s'éveille !... Ne saurions-nous faire un effort suprême pour ressusciter la grande, la vraie *Conférence d'Israël* !...

— Il paraîtrait que le Dr Gaster aurait découvert un manuscrit hébreu de Maimonides, au sujet des dénominations sacrées et profanes de la Divinité dans le Pentateuque. Si l'on considère toute l'importance que Maimonides, dans son Code, attache à l'exactitude de la transcription des rouleaux de la Loi, il y a une forte présomption pour l'authenticité de ce compendium, que le Dr Gaster se propose de publier avec une version anglaise et des notes explicatives.

A. H.

Salonique, le 25 septembre.

La Turquie n'est pas un bon terrain pour l'antisémitisme, et ceux qui seraient assez fous pour essayer l'importation de cette denrée avariée, en seraient pour leurs frais et leur courte honte. En particulier, ici, à Salonique où les Israélites jouissent de la considération publique, on serait bien malavisé d'essayer ce qui réussit si bien en Allemagne.

Un petit incident qui vient de se produire ici est, à ce point de vue, très caractéristique: on avait répandu le bruit que le directeur de la Société ottomane des tramways de Salonique (dont le siège central est à Bruxelles) aurait dit à qui voulait l'entendre, que les Juifs, ces sales gens, ne lui convenaient pas. La chronique locale s'empara du fait et les potins d'aller leur train. Pour être fixé sur la véracité des rumeurs qui circulaient, j'ai écrit, au nom du journal *La Epoca*, à la direction des tramways. Celle-ci a répondu par lettre qu'elle était absolument stupéfaite d'apprendre ce qui se colportait sur son compte, et elle nous remerciait d'avoir pensé à l'en aviser avant d'entamer le chapitre des commentaires. Ainsi a été clos l'incident. Si le cadre des *Archives* le permettait, je vous aurais communiqué la copie de la correspondance échangée à ce sujet et qui a été reproduite dans *La Epoca*.

SAMUEL S. LÉVY.



LES JUIFS DE PARIS AU XVIII[e] SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

RAPPORTS DES JUIFS AVEC LES GRANDS

Parmi ces grands du monde il en était, il est vrai, qui, après avoir soutenu les Juifs, les abandonnaient à leur sort, comme s'ils eussent craint de se commettre plus que de raison avec de tels misérables. N'entrait-il pas dans leur façon d'être autant d'ingratitude que d'inhumanité? Lorsque, sur un simple rapport de police, — et l'on sait combien la sincérité de ces rapports est sujette à caution, — le duc de Brancas de Lauraguais repoussait dédaigneusement un vieillard dont quelques jours plus tôt il avait vanté l'honnêteté et les services; lorsque Madame Eléonore de Ratsamhausen, grande et noble dame, rejetait avec horreur un humble petit Juif coupable de tenir auberge ou synagogue; lorsqu'enfin Madame Louise Elisabeth de Bourbon, princesse de Conti, qui avait connu Goudchau (1) au siège de Fribourg, où « tous les gens de cavalerie disaient du bien de lui » s'écriait : du moment que la police a « la preuve que c'est un fripon », « ma protection est finie » ; ne commettaient-ils pas les uns et les autres une mauvaise et injuste action ?

A la vérité ces sortes d'abandonnements étaient rares. Ils dénotaient à tout le moins un manque de courage moral et social peu en rapport avec les idées du siècle. Les esprits pouvaient être détachés des choses les plus saines, tourner en ridicule les croyances les plus pures; il restait au fond des cœurs, si sceptiques et si dépravés qu'ils fussent, un sentiment de justice et d'humanité aussi noble, aussi élevé que le point d'honneur même. Tous pouvaient n'être pas convaincus du bon droit de leurs protégés; bien peu, imitant le duc de Brancas, se dégagèrent avec une si sereine désinvolture de leurs promesses morales ou réelles — engagements de cœur ou de raison.

Ils y mettaient au moins quelque pudeur, se décidant mal à tromper l'espoir qu'on mettait en eux. Les affirmations hardies de la police ébranlaient un instant leur confiance; mais ils se raidissaient contre ce mouvement de faiblesse, et protestant de la probité de leurs juifs, s'écriaient comme le baron de Vels : « Je suis persuadé que c'est un honnête homme ! » ; ou comme la comtesse d'Estang de Maulévrier, parlant de Joseph Worms : « Il y a trente ans que M. de Maulévrier et moi l'avons toujours protégé comme le méritant. Je serais bien étonnée que l'on eût quelque plainte à faire contre lui ».

Si la police se trouvait parfois en présence de gens qui ne soutenaient les doléances de ces malheureux que par acquit de conscience, il lui fallait, on le voit, compter avec des sentiments plus forts, et aussi avec des volontés opiniâtres, des attachements solides que même une prison prolongée ne pouvait rompre.

Les Juifs trouvèrent auprès de quelques hommes une protection non moins dévouée, une amitié non moins sûre que celles qu'ils avaient rencontrées chez quelques femmes de qualité. Protection et amitié pouvaient ne pas atteindre ce degré d'exaltation attendrie qui est propre au cœur féminin, mais elles prenaient chez eux une forme qui, pour être plus grave et plus mûrie, n'en imposait pas moins l'attention. Quelque fût son caractère, cette assistance, bienfaisante aux heures ordinaires de la vie, était pour les Juifs particulièrement douce dans les jours de peine.

Ceux qui inspiraient ces profondes sympathies ne pouvaient être — nous ne saurions trop le redire — les gens de mauvaise foi pour lesquels la police professait tant de mépris. Ces sympathies d'ailleurs prouvaient bien que les préjugés contre les Juifs n'avaient pas de racine dans la nation et que, livrés à eux-mêmes, les individus, — nobles, soldats, bourgeois et hommes du peuple — ne partageaient pas la haine de l'Eglise pour les Juifs et n'avaient nulle répugnance à les fréquenter.

Mais dans l'armée, dans la noblesse, la bourgeoisie ou le peuple, on pouvait se fier à des apparences trompeuses? se laisser gagner par les allures « extrêmement séduisantes » des Juifs? méconnaître tout ce qu'il y avait d'indigne et de déloyal dans leurs « projets » comme dans leurs actes? Soit. Considérons que de tous ces seigneurs, capitaines, négociants, qui prenaient fait et cause pour les Juifs, il n'en est pas un qui — comme le seigneur Des Heusse Des Cotes — ne se laissât prendre à « un certain air de bonne foy » qui parlait en leur faveur, et ne fût dupe de leur astucieuse sincérité Mais des magistrats s'intéressèrent à eux. Etaient-ce là aussi des naïfs que tant de hardiesse pouvait égarer? N'étaient-ils pas à même, par leur situation, de n'ignorer rien de la conduite des Juifs? Et s'ils les avaient jugés si coupables, les auraient-ils protégés malgré tout? On nous permettra d'en douter.

Lorsque des hommes, comme M. Joly de Fleury, avocat général à Paris, et Poncet de la Grave, procureur du Roi de l'Amirauté, prenaient la défense des Juifs, se faisaient leurs soutiens, les disputaient pied à pied à la police, ils ne faisaient pas seulement actes de protecteurs, mais d'amis, et ceux qui étaient l'objet de ces sentiments d'estime et d'affection pouvaient s'en montrer justement fiers.

Ces deux magistrats ne leur ménagèrent pas leur appui. Leurs préférences allèrent à des Juifs portugais, et particulièrement aux Astruc, aux Ravel, aux Dalpuget, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler, libertins et petits-maîtres que la police pourchassait sans relâche, qu'elle accusait de mille tours, dont leur qualité de Juif seule faisait souvent toute la gravité.

MM. de Fleury et de la Grave avaient leur clientèle particulière, pour laquelle ils ne ménageaient ni leur pouvoir, ni leur crédit. Une fois même ils joignirent leurs efforts pour sauver les frères Elie et Aron Ravel, d'Avignon, accusés de complicité dans la banqueroute d'une f[e] La Cavée. Ces magistrats s'étaient portés garants de « la justice de leur cause », et ils avaient été assez heureux pour écarter de leurs protégés le châtiment dont ils étaient menacés.

(1) Voir en dernier lieu le n° du 4 Octobre.

(2) Voy. Goudchaux et la Princesse d'Orléans. Annuaire des *Archives Israélites* p. l'année 1893-1894.

Mais cette union était toute fortuite, et de ces conflits d'intérêts, où ils étaient souvent appelés à s'interposer, s'éleva un jour une sorte de conflit d'influences entre l'Avocat général et le Procureur du Roi de l'Amirauté. Voici ce qui le provoqua.

A la suite d'une contestation d'argent qui s'était élevée entre Salomon Astruc et Isaac Dalpuget, mandat avait été donné à Buhot de s'assurer de ce dernier et de le mener au Petit-Châtelet. Cet ordre avait été obtenu, en 17 5, sur la recommandation de M. Poncet de la Grave.

Mais quand on fut pour le mettre en exécution, on trouva en face de soi M. Joly de Fleury, qui protégeait Isaac Dalpuget. La police se trouva fort penaude. Elle dépêcha Buhot à l'avocat général. M. de Fleury avait déjà connaissance de l'affaire. Il y avait dans son maintien un blâme implicite pour la précipitation du lieutenant général de police. Au surplus, qu'avait fait Dalpuget ? Rien que ce que l'avocat général « lui aurait conseillé » de faire si Isaac « l'avoit consulté ». Il a pris la fuite? C'est un sage parti. « Les loix ont accordé justice à Astruc en vertu de l'arrêt rendu en sa faveur » ; qu'il contraigne son débiteur, qu'il obtienne même contre lui « un arrêt *d'iterato* pour le faire arrêter partout où il le trouvera », soit! Mais en aucun cas, Astruc n'était en droit de faire intervenir l'autorité. « J'ai cru entrevoir par là, disait Buhot en terminant le compte rendu de sa mission, que l'exécution de l'ordre du roy contre Dalpuget n'auroit pas été agréable à M. l'avocat général. Au surplus ce magistrat m'a chargé de vous faire ses remerciements de votre attention..... et de vous dire que devant se trouver aujourd'hui avec vous à l'assemblée, il vous parleroit de cette affaire. » L'entretien fut sans doute explicite, puisque le rapport de Buhot était, le jour même, apostillé de ce mot significatif : « rien à faire joindre, au dossier de Dalpuget. »

On chercha alors à concilier les parties. Astruc entra en arrangements avec son débiteur; mais celui-ci tardant à remplir ses engagements, Astruc réclama, en 1768, l'exécution de l'ordre du roi. Poncet de la Grave appuya la requête. « Il est de toute justice, disait-il, de venir au secours du suppliant. »

(*A suivre*) LÉON KAHN

NOUVELLES DIVERSES

Le Comité de Bienfaisance préoccupé très justement de pourvoir aux besoins toujours croissants de la population indigente israélite, qui ont creusé dans sa caisse un déficit qu'il faut de toute nécessité combler, a décidé d'organiser cet hiver une vente de charité. Il n'est pas douteux qu'avec les moyens de propagande dont la Société israélite dispose, et la gracieuse activité, le sourire engageant des dames vendeuses, on n'arrive à faire de belles recettes.

On se rappelle que nous avons, il y a déjà longtemps, préconisé l'emploi de ce mode particulier de quête dont les œuvres chrétiennes n'ont eu, jusqu'à présent, qu'à se féliciter.

— M. Weill, professeur d'histoire au lycée de Dijon, est nommé au lycée Janson de Sailly, à Paris. M. Lehmann, professeur de classe élémentaire au lycée Buffon, est nommé professeur de la classe des lettres au lycée Michelet, à Paris.

M. Abraham, professeur de physique au lycée Chaptal, passe au lycée Louis-le-Grand à Paris; M. Rodrigues, agrégé de philosophie, est nommé au lycée de Bastia; M. Ephraïm, au lycée de Carcassonne, et M. Crémieux, professeur d'histoire au lycée de Châteauroux.

M. Rosenthal, professeur d'histoire, passe du lycée de Montauban à celui de Nevers; M Lévy le remplace à Montauban. M. Dalmeyda, professeur de troisième à Bordeaux, est nommé professeur de rhétorique à Lyon.

— On sait qu'une loi a supprimé les deux régiments de pontonniers qui figuraient dans l'armée française, et que leurs drapeaux ont été versés au musée des Invalides. L'un de ces régiments, en garnison à Angers, a eu pour dernier chef le colonel Lippmann.

— Nous avions dit, dans notre dernière Causerie : « Si la rentrée des classes universitaires avait eu lieu en Angleterre ou en Hollande le 2 octobre, on l'aurait certainement reculée au 3 sur la demande des Israélites, à cause de Rosch-Haschana » On a pu voir, par la correspondance d'Italie du même numéro, que nos prévisions étaient bien fondées. Un pays que nous n'avons pas cité, l'Italie, a fait pour nos coreligionnaires ce que nous avions demandé en France. La rentrée dans les lycées n'a eu lieu que le 3 au lieu du 1er, sur la simple demande du Grand-Rabbin de Rome Nous voudrions savoir que le réponse ferait M. le ministre de l'instruction publique à une demande analogue formulée par le Grand-Rabbin de France. R. C.

— M. Torrès, sous-préfet au Blanc, a été nommé sous-préfet de Pithiviers (Loiret).

— Extrait de l'*Officiel*.

Par arrêté ministériel, il est attribué une bourse entière d'agrégation de 1,500 francs, *Lettres* (Faculté de Lyon) à M. Lajeunesse (Ernest-Léon), le père employé de commerce, 2 enfants; *Grammaire* (Faculté de Nancy), M. Bloch (Moïse-Albert), la mère veuve à Lunéville, 2 enfants; une bourse de 1,000 fr., *Grammaire* (Faculté de Paris), M. Weill (Félix-Isaac), le père Rabbin à Paris, 9 enfants. Une bourse de 750 francs, *Philosophie* (Faculté de Paris), M. Milhaud (Isaac-Edgar), le père commis de vente à Paris, 3 enfants; *Allemand*, M. Schwartz (Camille-Joseph), le père professeur à Paris, 2 enfants; *Sciences Physiques* (Faculté de Nancy), M. Dreyfus (Emile), le père ministre-officiant à Saint-Mihiel (Meuse), 5 enfants.

— Il s'est tenu à Paris, ces jours-ci, un Congrès international de sociologie. Le secrétaire général de ce Congrès était M. René Worms, le jeune auditeur au Conseil d'Etat, rédacteur en chef de la *Revue internationale de sociologie*, qui a pris une part importante aux débats.



Sujet de l'un des prix proposé par l'Académie des Sciences morales et politiques.

— Prix Victor Cousin de 1896. 4,000 fr. Philosophie. — Exposition et examen de la philosophie de Philon le Juif, et de l'Ecole juive d'Alexandrie. Dépôt 31 décembre 1895.

DEPARTEMENT

— Le culte israélite à Tiaret (département d'Oran' Algérie), sait allier le gai au sévère et l'agréable à l'utile. Qu'on en juge par ce petit entrefilet que nous découpons dans une feuille algérienne :

La « Lyre Tiaretienne » offrira le vendredi 23 septembre prochain à ses membres honoraires, dans la salle de la Synagogue affectée aux *réjouissances publiques*, son troisième concert mensuel.

ÉTRANGER

— On a inauguré, le 11 septembre, à Sofia (Bulgarie), le nouveau Séminaire rabbinique dû à l'initiative de M. le Grand-Rabbin Dr Grunwald.

— M. le professeur d'Université Lazarus, qui a longtemps fait un cours à l'Académie de guerre de Berlin et vient de célébrer son septuagénariat, a été nommé Conseiller intime de gouvernement.

— On a retrouvé, en faisant des réparations à la toiture de la Synagogue antique de Worms, une *Mappah* au nom d'un certain Schemaëah, fils d'Isaac Halévi, remontant à l'an 1632.

— Le Dr Mauthner, un oculiste distingué, a été nommé professeur à l'Université de Vienne et directeur de la clinique ophtalmologique. Le professeur Dr Isidor Neumann, connuo pour ses travaux dermatalogiques et qui a organisé le service sanitaire en Bosnie et Herzégovine, a reçu le titre, très envié dans les cercles universitaires, de Conseiller de cour.

— Un grave incendie a éclaté le 11 septembre à Constantinople. Voici ce que dit de ce désastre le correspondant du *Temps* :

Un autre incendie — considérable aussi celui-là, bien que de beaucoup moins larges proportions — a attristé hier Constantinople. C'est vers neuf heures et demie du soir qu'il s'est déclaré au quartier israélite de Haskeuï. Là ne sont que de vieilles maisons de bois qu'une allumette suffiraità mettre à feu. En un clin d'œil, l'eau manquant surtout, la flamme avait envahi une énorme surface; malgré les efforts des pompiers militaires, il fallut plus de trois heures pour faire la part du feu ; hélas ! elle comprenait plus de 150 maisons qui ont été dévorées de fond en comble avec tout ce qu'elles contenaient. Pour beaucoup des pauvres gens qui habitaient là, sinon pour tous, c'est la ruine complète. Aussi fallait-il entendre les lamentations de tout ce monde hurlant et pleurant à la fois, sur ce ton horriblement suraigu que prennent en Orient les grandes douleurs et les grands effrois, et accompagnant comme un chœur digne de quelque enfer dantesque les hardis mouvements des pompiers manœuvrant au milieu de l'immense fournaise. C'était d'un effet étrangement, cruellement saisissant, comme l'illusion d'une damnation transportée sur terre

— M. Luigi Luzzatti, le financier distingué et ancien ministre, aurait accepté, paraît-il, la chaire de droit international à l'Université de Rome.

— On sait que Corfou est un des grands centres de production de cédrats (Ethroguim) qui servent pour la fête de Souccoth. Mais la vente, très active depuis de longues années, s'est ralentie récemment, beaucoup de Communautés juives s'abstenant de se fournir de ces genres de cédrats que n'accompagnaient plus de certificats d'origine de l'autorité rabbinique, attestant que le fruit ne provient pas d'arbres greffés. Les marchands, tenus pour obtenir ces certificats de payer une taxe destinée à la caisse de bienfaisance, avaient imaginé, par économie et pour augmenter leurs bénéfices, de s'en passer. Il en est résulté que les Communautés de l'étranger justement mises en défiance, n'ont plus voulu s'approvisionner à Corfou, et la caisse de bienfaisance israélite de cette ville, déjà fortement entamée à la suite des dernières persécutions, se trouve menacée. Le Grand-Rabbin de Corfou supplie donc ses coreligionnaires de bien vérifier si les cédrats qu'on leur présente comme originaires de Corfou sont accompagnés de son certificat, et de refuser absolument les produits dont l'authenticité ne pourrait pas être prouvée par cette pièce.

— Le jeu d'échecs a toujours été cultivé avec ferveur par les Israélites. Beaucoup y sont passés maîtres. Les plus célèbres joueurs, les rois de l'Echiquier sont Juifs. Dans un récent *match*, auquel ont pris part les célébrités de l'échec, c'est un Israélite Emmanuel Lasker, de Berlin, qui a remporté la victoire et se trouve de ce fait *le Champion du monde*, comme on dit en style de *record*.

— Un non-israélite, M. Luigi Quagliotti, a légué 35,000 francs à l'hôpital israélite de Verceil. C'est l'évêque de Verceil qui est l'exécuteur testamentaire de ce généreux philanthrope et philosémite.

— Le ministre de l'instruction publique d'Italie, M. Baccelli, a visité il y a quelque temps l'Asile israélite de Rome et a témoigné sa vive satisfaction de la bonne organisation de cet établissement.

— M. le Dr R. Zucker Kandel, *privat docent* à l'Université de Vienne, a été nommé professeur d'économie politique à l'Université allemande de Prague,

— *L'Emigration juive en Russie*. — De Libau sont partis le 10 juillet, par le vapeur *Romay*, 150 israélites pour l'Afrique méridionale, le 17 juillet 100 sur le *Charkow*, pour l'Amérique. Enfin le 18 sont partis 95 israélites par le *Curonia*, pour diverses destinations.

Pendant le mois d'avril, mai et juin, 416 émigrants israélites russes (216 hommes et 200 femmes) sont passés par Anvers, dont 356 à destination de l'Amérique du Nord et le reste en route pour l'Asie.

— Le Congrès néerlandais des Sociétés protectrices d'animaux, tout en reconnaissant l'excellence de la méthode juive, a déclaré que la question n'était pas de son ressort et qu'au cas même où les Sociétés trouveraient à redire au système d'abatage israélite, elles n'auraient pas le droit de s'élever contre un rite religieux, en violant ainsi les principes d'humanité et de tolérance qui sont la base sociale de la Hollande.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, imprimeur du Consistoire israélite, 24, rue Chauchat.




Digitized by Google

LVe ANNÉE | N° 42. — Jeudi 18 Octobre 1894 | LVe ANNÉE

ARCHIVES ISRAÉLITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr.
Intérieur du journal....... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

En raison des derniers jours de fête, la publication du prochain numéro e t reculée d'un jour. Il paraît'ra, comme le présent, le *Vendredi* au lieu du Jeudi.

SOMMAIRE

DUMAS PRÉCURSEUR DE DRUMONT

Les pièces d'Alexandre Dumas ont toujours eu le don d'être discutées et de faire couler beaucoup d'encre. La reprise de la *Femme de Claude*, à la Renaissance, n'a pas échappé à ce sort. A côté du fameux *Tue-la* qui a servi de thème à de nouvelles dissertations sur les droits du mari outragé, la tirade de l'un des personnages juifs de la pièce, Daniel — un illuminé — a alimenté la polémique. Nous avons dit dernièrement que Dumas avait rompu avec la légende malfaisante du Juif traître ou coquin. Mais le nouveau type qu'il a imaginé, tout en étant sympathique, prête à des malentendus et renforce une légende que les antisémites ont employé tous les moyens — *per fas et nefas* — à accréditer : la domination universelle des Israélites, la main mise sur le monde, qui compte près d'un milliard d'individus, par six ou sept millions de descendants de Jacob, dispersés aux quatre coins de l'univers.

Voici d'ailleurs la tirade en question qui contient en germe la doctrine abondamment développée, indigestement diluée par Drumont dans ses gros bouquins jaunes, qui est dangereuse au premier chef pour notre sécurité. Excusable chez Dumas, qui faisait du théâtre et ne pensait qu'à distraire, elle prenait un caractère de malignité chez le pamphlétaire qui visait à l'exécration du Juif :

« ... Nous avons été forcés, nous autres Israélites, de nous glisser dans les intentions des nations, d'où nous avons pénétré dans les intérêts des gouvernements, des sociétés, des individus. C'est beaucoup, ce n'est pas assez. On croit encore que la persécution nous a dispersés, elle nous a répandus ; et, nous tenant la main, nous formons aujourd'hui un filet dans lequel le monde pourrait bien se trouver pris le jour où il lui viendrait à l'idée de nous redevenir hostile ou de se déclarer ingrat. En attendant, nous ne voulons plus être un groupe, nous voulons être un peuple, une nation. La patrie idéale ne nous suffit plus, la patrie fixe et territoriale nous est redevenue nécessaire, et je pars pour chercher et lever notre acte de naissance légalisé. J'ai donc chance de voir du pays et d'aller de la Chine au lac Salé, et du lac Salé au grand Sahara. Chacun son idéal ou sa folie. »

M. Jules Lemaître, dans son feuilleton dramatique des *Débats*, a très bien vu le caractère inquiétant de cette homélie ; parlant de ce rôle épisodique de Daniel qu'il jugeait inutile, il ajoutait ces réflexions où un grain d'antisémitisme se mêle à une douce ironie :

« Supprimez-le, et le drame restera absolument intact. Je crois que, tout simplement, — et je ne le regrette point, — parmi les idées qui bouillonnaient en lui à cette époque, M. Dumas avait son idée sur Israël, et qu'il a donc voulu l'exprimer, fût-ce par le moyen d'un personnage évidemment inutile à l'action. Mais, d'autre part, il se pourrait que Daniel fût un Juif bien exceptionnel pour un Juif symbolique. Je ne dis point qu'il y eût plus de raisons d'incarner l'Argent dans le Juif Daniel que dans Cantagnac : je dis qu'il n'y en avait pas moins. Car, si l'Argent est protestant et même catholique, j'ai entendu dire qu'il passait pour Juif aussi, quelquefois. »

En un mot, M. Al. Dumas, d'après M. Jules Lemaître, faisait de l'antisémitisme avant la lettre. Loin de s'en défendre, l'éminent auteur dramatique aggravait son cas en écrivant la lettre qui suit au célèbre critique des *Débats* :

« Voilà. Je voulais que Daniel et Rébecca s'en allassent si loin qu'on ne pût jamais les rejoindre et que Claude ne fût pas soupçonné d'avoir tué Césarine pour pouvoir épouser Rébecca. Il faut avoir fait du théâtre quarante ans comme moi pour connaître les objections stupides et toujours à sa hauteur moyenne que le public est capable de faire. Je voulais bien affirmer aussi que, si les hommes de la trempe de Claude peuvent arriver à la réalisation de leur idéal d'esprit, ils n'arrivent jamais à réaliser leur idéal intime, celui où il faut être deux, dont une femme. La question du Juif aussi m'intéressait. Il venait de prendre une telle importance par l'argent qu'il nous avait prêté pour faire face à l'indemnité de guerre (49 milliards, ce n'étaient pas les bas des paysans qui avaient fourni cette somme), il avait si bien et si vite trouvé moyen, nos troupes ayant quitté Rome, de supprimer la chaîne du Ghetto et de devenir citoyen romain et de posséder le sol, ce qui lui permettrait s'il le croyait nécessaire, d'acheter Rome et de la faire passer par un troisième état, en prévision duquel il commençait par faire reléguer le Pape dans un coin du Vatican ; il venait de contribuer si puissamment au rétablissement de la République, forme politique où il a le plus de chances d'être le roi, que j'ai cru le moment venu de le signaler aussi rapidement que l'exige le théâtre. J'ai voulu montrer le bout du filet dans lequel le monde pourrait bien se trouver pris un jour et, en empruntant pour mon personnage le nom de Daniel, il ne me déplaisait pas d'être un peu prophète à mon tour. On peut admettre que j'étais dans le vrai, en voyant l'importance que Drumont a donnée, depuis, à la question. Enfin, comme l'Italie et l'Allemagne venaient de reconstituer ou plutôt de constituer leur unité à nos dépens, il ne m'a pas paru invraisemblable qu'un Israélite plus ou moins illuminé eût l'idée de reconstituer aussi la patrie et de rebâtir le temple de Salomon. Ma conviction est qu'on vendra, un jour, les lampes du tombeau du Christ à l'hôtel des commissaires-priseurs, et que c'est un Rothschild qui les achètera. Telles étaient les idées, les turlutaines où Daniel a pris naissance On m'a ri au nez sur ce point et sur les autres, et votre bon maître Sarcey a appelé tout ça un abominable gâchis. Dieu sait que je n'aurais jamais appelé de ce jugement, si Sarah n'avait eu l'idée de ressusciter ma gredine. Je l'ai laissée faire, pour voir. Elle y a été vraiment admirable, et la pièce est apparue sous un nouvel aspect .. »

On ne peut pas entasser plus de monumentales extravagances que vient de le faire M. Dumas en quelques lignes.

Quoi, 49 millions (!!!) qu'aurait coûté la guerre et que les seuls Juifs auraient avancés!

Mais nous nageons ici en plein roman, non plus le roman chez la portière, mais le roman à la Ponson du Terrail! Et Rome que les Juifs pouvaient acheter!! Non, vraiment, M. Dumas a la plaisanterie antisémitique par trop forte!

On ne peut pas d'ailleurs épouser plus carrément les doctrines qui ont cours dans certains bureaux de rédaction sur les Juifs et leur prétendue omnipotence secrète, et l'on pense que l'ermite de Bruxelles devait se lécher les doigts d'une aussi illustre recrue.

Aussi, un de nos distingués coreligionnaires, M. Joseph Aron, n'hésita pas à adresser une lettre à l'auteur de la *Femme de Claude*, pour lui reprocher de traiter les Juifs, lui qui avait peut-être du sang juif dans les veines, moins bien que les nègres.

Il lui disait :

« Et je viens de lire votre lettre à M. Jules Lemaître. Alors je n'ai pu m'empêcher de me rappeler ce que vous-même avez écrit en 1879, dans votre préface dédiée à Adolpho de Leuven :

« Arrivé à un certain âge, hélas! celui que j'ai justement, l'auteur dramatique n'a rien de mieux à faire que de mourir, comme Molière, ou de se retirer de la lutte, comme Shakespeare et Racine. »

Que ne vous êtes-vous retiré de la lutte, monsieur! Être Juif, être nègre, c'est un hasard. Si votre arrière-arrière-grand-père avait remarqué une négresse juive (il y en a), vous auriez à la fois du sang nègre et du sang juif.

Un grand esprit comme le vôtre doit sentir que le martyrologe des Juifs ressemble à celui des nègres, dont vous avez donné un tableau si saisissant.

Il y a des Drumont de par le monde qui considèrent que cet état de choses était légitime et qui en souhaitent le retour.

Je ne vous demande même pas ce que vous en pensez. Je me contente de vous relire ce que vous avez mis dans la bouche de Mrs Clarkson.

Et M. Aron rappelait la tirade de miss Clarkson dans l'*Etrangère*, où l'auteur plaidait avec l'éloquence du cœur la cause des parias de couleur.

M. Alexandre Dumas n'a pas voulu rester sous le coup de cette contradiction, et il s'en défend dans la lettre qui suit, adressée à M. Joseph Aron, et dont le ton et l'esprit — on en conviendra — se rapprochent plus du Dumas de 1873 que de celui de la lettre à M. Jules Lemaître, citée plus haut.

Marly-le-Roi, 3 octobre 1894.

A Monsieur JOSEPH ARON, 30, rue Bergère, Paris.

Monsieur,

Je ne comprends rien à votre lettre. Je ne vois pas que les Israélites surtout chez nous, puissent être assimilés aux nègres vendus sur la côte d'A-

frique. S'ils sont encore persécutés quelque part, ce n'est pas en France, que je sache, et je ne me rappelle pas m'être jamais joint à leurs persécuteurs là où il pouvait y en avoir. Il m'a toujours semblé qu'en faisant allusion, dans la *Femme de Claude*, aux espérances de Daniel et aux rêves de Rébecca, j'idéalisais plutôt ces deux personnages que je ne les rabaissais. En se blessant de cette allusion, les Israélites pourraient se faire accuser de cette intolérance qu'ils ont eu souvent le droit de reprocher aux autres. Enfin, monsieur, puisque vous attachez tant d'importance à tout ce que j'écris que vous regrettez que je ne sois pas mort avant d'avoir adressé à Jules Lemaître la lettre qu'il a publiée sans doute parce qu'il croyait que tout le monde en comprendrait le véritable sens, laissez-moi profiter de ce que je suis encore vivant pour vous dire qu'il pourra m'arriver encore de faire des observations sur des événements, sur des idées, sur des phases de civilisation, sur des questions sociales ou religieuses, mais qu'il ne me viendra jamais l'idée d'insulter ni de calomnier personne. Je pourrai me tromper, mais ce sera toujours de bonne foi, comme vous venez de le faire vous-même, en m'écrivant la lettre à laquelle je réponds, le plus clairement possible, en vous assurant de mes sentiments les plus distingués.

A. DUMAS fils.

M. Dumas ne veut pas de mal aux Juifs, c'est entendu. Il n'y a pas, d'ailleurs, à supposer qu'un esprit aussi libre, aussi élevé que le sien, planant au-dessus des vilenies de la société, se laisse aller à des préjugés de caste ou de religion.

Mais sa lettre à M. J. Lemaître donnait une toute autre impression. Le bon public, à la lire, pouvait croire que M. Dumas faisait sienne une doctrine qui a pour but unique de rendre les Juifs suspects et d'exciter contre eux les méfiances et les haines. Sa réponse à M. Aron nous rassure sur ce dernier point et nous en sommes fort heureux pour lui et pour nous. La morale à tirer de cet incident, c'est que les Talmudistes — gens de beaucoup d'esprit. monsieur Alexandre Dumas — avaient cent fois raison quand ils disaient : *Hachamim izaharou bedibrechem* et recommandaient aux docteurs de la Loi de se montrer circonspects dans leurs paroles.

H. PRAGUE.

AFFAIRES ALGERIENNES

Dernièrement a été célébré, à la Synagogue consistoriale d'Alger, le mariage de M. Jacob Karsenty avec Mlle Berthe Kanoui; les temoins de la mariée étaient M. Wurtz, avocat général, et M. David Kanoui, Président du Consistoire d'Alger, oncle de la mariée.

Rien n'a manqué pour donner à cette solennité un caractère imposant. Une assistance nombreuse, où l'on remarquait l'élite de la population algérienne et de hauts fonctionnaires, a témoigné de l'estime profonde et des vives sympathies qu'inspirent les familles des mariés.

En l'absence du Grand-Rabbin d'Alger, M. Stora, Rabbin de Médéah, s'est empressé de prêter le concours de sa chaleureuse parole en cette circonstance, et en termes élevés il a fait ressortir le rôle de la femme dans la société juive, et esquissé le caractère de la famille Kanoui dont les services signalés laisseront dans la Communauté d'Alger un impérissable souvenir de gratitude.

— On nous écrit d'Alger, 12 octobre:

« M. Nathan Stora a doté la Communauté d'Alger d'une belle maison de refuge pour les « *Passagers pauvres* ».

« Peu avant Rosch Haschanah est décédé ici M. Abraham Kespi, allié à nos principales familles, âgé de 43 ans à peine. Une grande partie de la Communauté assistait à ses funérailles. »

Frendah, le 25 septembre.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je viens vous prier de donner l'hospitalité à ces quelques lignes, pour montrer que les chrétiens d'Algérie ne professent pas à l'égard des Israélites, les mauvais sentiments que leur prête une presse odieuse.

M. Joseph Duine, riche propriétaire catholique de Frendah, est le soutien de plus de la moitié de la population de ce petit village. Ami ou ennemi, catholique, israélite ou protestant se voient à chaque instant secourus par ce brave homme. Plus de cent personnes ne vivent que de lui, soit comme employés ou journaliers.

Les services rendus par lui et sa sœur, Mme Fournil, à Frendah, ne se comptent plus parce qu'ils se renouvellent tous les jours.

Ma belle-mère étant décédée, ne trouvant personne pour faire apporter la pierre tombale (qui pèse 29 quintaux), j'allai demander à M. Duine s'il voudrait me la faire apporter au cimetière moyennant rétribution. En son absence, sa sœur, Mme Fournil me répondit : Si vous voulez que nous transportions cette pierre, ne nous offrez rien. Soyez tranquille, ce soir elle sera sur les lieux.

Effectivement, sans m'en être occupé, le soir même cette pierre était rendue au cimetière par leurs employés.

Comme ils n'ont même pas voulu être remerciés, je tiens à porter à votre connaissance ce fait, qui, je le répète, se renouvelle tous les jours.

C'est à eux également que plusieurs familles israélites doivent de ne pas être réduites à la plus profonde misère.

Je suis l'interprète de tous les Israélites de Frendah, en leur offrant l'expression de notre sincère reconnaissance.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, etc.

CHAYA SABBAH,

Président de la Communauté israélite de Frendah.

AFFAIRES RUSSES

UNE SÉRIE D'EXPULSIONS JUIVES

On lit à ce sujet dans le *Woskhod* du 10/22 juillet

Les habitants chrétiens de la Slobóda, faubourg de Kiew, ont adressé une pétition collective au gouverneur général de Kiew pour le supplier de laisser sur place les Juifs, dont l'activité commerciale avait transformé l'ancienne campagne appauvrie de Sloboda en un faubourg riche et d'une très grande importance commerciale. La réponse du gouverneur général a été simple et nette : un NON catégorique. La police redouble donc de sévérité, et les 180 familles juives établies à Sloboda sont expulsées par groupes.

— Enfin, on lit dans le *Woskhod* du 24 juillet-5 août :

On nous mande de Lepeticha (Tauride) :

Par ordre des autorités supérieures, la police locale procède en ce moment à l'expulsion des Juifs qui s'étaient établis ici depuis fort longtemps. Officiellement Lepeticha est un village, mais en réalité c'est une petite ville puisque la population est de 10,000 habitants. Se fondant sur la dénomination officielle de la localité, les autorités expulsent les Juifs. Voilà encore 3,000 Juifs sur le pavé. Où iront-ils? Grossir encore le nombre des misérables dans les villes et les bourgades du territoire.

—Voici d'après le dernier *Bulletin de l'Aliance* un certain nombre de nouvelles mesures d'exception prises ou projetées contre les israélites :

Depuis un temps immémorial, dans toutes les villes, villages, bourgades, les marchés ont lieu les jours fériés et les dimanches. Cela se comprend, d'ailleurs, aisément, les populations urbaine et suburbaine étant livrées durant toute la semaine à leurs occupations habituelles, ce n'est que le dimanche qu'elles ont le temps de se rendre aux bazars et marchés, d'y porter leurs produits et y faire leurs échanges ou achats. Nous apprenons que cet état de choses va changer complètement : le ministre de l'intérieur vient de charger des agents de voir, surtout dans les provinces du territoire, s'il n'y a pas lieu de fixer le jour du marché au samedi. Cette enquête n'est qu'une simple formalité : les agents du ministère ayant depuis longtemps insisté sur la nécessité du repos obligatoire du dimanche, afin de permettre à la population rurale d'assister aux services à l'église... Le seul point qui nous frappe, c'est que les israélites vont être profondément lésés par la mesure projetée (*Woskhod* du 10/22 juillet).

— On écrit de Tchernigof au même journal :

La grande place, dans notre ville, est le centre du commerce. Deux fois par semaine, nous avons ici un marché qui attire des milliers de personnes. Sur la place est érigée la cathédrale, et autour de cet édifice sont construits des magasins et des boutiques dont la plupart sont loués à des marchands juifs. Le terrain appartient à la fabrique de la cathédrale, mais les constructions sont la propriété des marchands. Depuis près de vingt ans, les marchands juifs s'y livrent à leur commerce. Voici que l'administration diocésaine informe les Juifs qu'à l'avenir elle ne pourra plus continuer à leur laisser le terrain, la loi défendant aux Juifs de prendre en fermage des terres appartant aux églises; en même temps ils sont prévenus qu'ils auront à démolir leurs magasins avant le 1er mai 1895.

Le sort de ces malheureux marchands est bien navrant, leurs magasins et boutiques ont coûté cher et non seulement ils ne peuvent les céder à des marchands chrétiens, mais ils doivent eux-mêmes les faire démolir.

CULTE

ÉLOQUENCE SACRÉE ET STATISTIQUE

Il faut croire que nos coreligionnaires de Berlin sont plus friands que nous de parole sacrée. En France et à Paris en particulier, le sermon ne figure qu'à l'un des offices de Rosch Haschanah, celui du matin généralement. Il n'en est pas de même à Berlin où dans chacune des synagogues il y a prédication à l'office du premier soir, à celui du premier matin et à celui du second jour. Avec ce système, les prédicateurs n'ont guère de loisirs pendant les jours de fêtes. Ainsi pour les quatres synagogues et la grande succursale de la Philharmonie, il y a eu pendant Rosch Haschanah, un total de 15 sermons. Pour faire face a cette dépense d'éloquence sacrée nous relevons sur le tableau officiel de la Communauté les noms de 5 orateurs MM. les Drs Rosennzweig, Maybaum, Weise, Stier, Ungerleider et prédicateurs en titre. Chacun de ces messieurs a donc dû parler en moyenne trois fois et plusieurs d'entre-eux ont porté la parole jusque dans trois synagogues différentes.

Mais ces quinze sermons ne constituent pas toute la pâture oratoire des juifs de Berlin. Dans chacune des succursales de prières installées par la Communauté officielle qui étaient au nombre de *six*, il y a eu également trois sermons pendant *Rosch Haschanah*, soit au total *dix-huit* discours par sept candidats rabbins. Et nous ne comptons pas les prédications des autres Communautés reformées, orthodoxes, etc. On peut donc estimer à cinquante le nombre de sermons prononcés à Berlin pendant les 2 jours de Rosch Haschanah à côté desquels la demi-douzaine de prédications parisiennes fait bien mince figure. Mais voilà, nous sommes des délicats et nous ne digérons la parole sacrée qu'à de petites doses.

ACTUALITÉS

ENCORE LA SCHECHITAH A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

La question de la *Schechitah* a reparu incidemment à la séance de l'Académie de médecine du mardi 9 octobre.

M. Laborde déclare qu'il n'a pas l'intention de raviver cette discussion, bien qu'elle soit loin d'être épuisée ; mais, ayant été mis en cause relativement à l'opinion qu'il avait émise à ce sujet, sur la demande de son collègue et ami M. le docteur Netter, il croit devoir s'en expliquer en quelques mots devant l'Académie.

C'est, bien entendu, du seul point de vue physiologique, celui, d'ailleurs, qui domine la question, qu'il envisage celle-ci, en dehors de toute préoccupation et de toute question de secte et de rite.

Donc, au point de vue exclusivement physiologique et expérimental, il est certain que le moyen le plus immédiat, le plus direct, le plus rapide de donner et d'obtenir la mort, est la section ou la piqûre du bulbe rachidien, dit le procédé de l'énervation, par lequel on détermine la cessation instantanée de la respiration et par suite de la vie, sans que l'animal ait, pour ainsi dire, le temps de s'en aperçevoir et de souffrir.

Mais c'est là un procédé de laboratoire, qui exige une compétence expérimentale, et même une habileté particulière pour être réalisé comme il convient, c'est-à-dire de façon à ne pas manquer le but et le résultat visés : la mort la plus rapide, la plus instantanée possible.

Aussi n'a-t-il pas encore été possible de transporter — pour le mettre en pratique — ce procédé sur le terrain de l'abatage, malgré les tentatives qui en ont été faites.

Il faut remarquer d'ailleurs que, si à Paris les abatteurs sont assez habiles pour anéantir rapidement la sensibilité des animaux, en province, à la campagne, il en est autrement.

L'égorgement, lorsqu'il est bien fait, amène une syncope pour ainsi dire immédiate. Il suffit d'avoir vu des sacrificateurs égorger les animaux destinés aux israélites pour voir que la sensibilité est très rapidement éteinte.

Reste la question, fort importante, relative à l'hygiène. Le sang étant un des liquides de l'économie qui se corrompt le plus facilement, il y a avantage à fournir à la consommation de la viande privée de sang aussi complètement que possible.

Or, l'abatage ayant pour résultat de faire cesser les pulsations cardiaques, la viande d'un animal abattu contient toujours une quantité de sang supérieure à celle que renferme la viande d'un animal égorgé; dans ce dernier cas, en effet, la perte de sang au moment de la mort est toujours très considérable.

M. Weber, hostile à la Schechitah, répète les arguments qu'il a déjà donnés au cours des séances où la question a été traitée.

Correspondances particulières des Archives

Indes-Orientales

Bombay, 5 septembre

C'est avec un vif regret que les Israélites de l'Inde ont appris par le télégraphe le décès à Paris de M. A.-M. Gubbay. Sa mort, suivant de près celle de l'honorable M. S.-D. Sassoon, a rappelé à chacun tout ce que ces deux hommes ont fait pour le développement et la prospérité de notre Communauté : l'activité et la charité étaient leurs traits distinctifs, leur influence était grande aussi.

M. Gubbay n'avait que soixante-deux ans; sa carrière commerciale avait commencé dès l'âge de quinze ans en Chine.

Après un long séjour là-bas, il revint à Bombay, où il était né, pour y diriger la maison de MM. David Sassoon et Cie; il déploya, dans ces fonctions, de remarquables qualités. C'est à lui qu'on doit la fondation et l'organisation du « Dock Sassoon », le premier qui ait été établi aux Indes : il avait d'ailleurs, à un haut degré, l'esprit d'entreprise.

Après un séjour d'assez longue durée, il retourna à Bombay en 1885, et y séjourna cinq ans. Pendant cette période d'activité, il fut appelé au Conseil municipal et devint Directeur de la Banque de Bombay; sa coopération aux entreprises d'utilité sociale, d'instruction publique et aux œuvres philanthropiques, était incessante; l'Université de Bombay le comptait parmi ses patrons assidus.

M Gubbay avait épousé Mlle Rachel, deuxième fille de sir Albert Sassoon, Baronnet, qui habite Paris.

Il laisse trois fils et trois filles : l'aîné de ses fils a épousé la fille de M. Lazare Poliakoff, de Moscou; deux de ses filles ont épousé, l'une M. Jules Rueff, de Paris, fondateur de la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine; l'autre son cousin, M. Meyer E. Sassoon, de Londres.

Inutile de parler des sentiments profondément israélites de M. Gubbay : ils sont ceux de toute la famille Sassoon à Bombay, Hong-Kong, Londres et Paris, comme de tous ceux qui se sont alliés à elle.

E.-M. EZEKIEL.

TRAITS ET ANECDOTES

HISTOIRES DE SOUCCOTH

Les fêtes de Souccoth, que nous traversons en ce moment, nous ont rappelé quelques-unes de ces anecdotes alsaciennes que nos coréligionnaires aimaient raconter jadis et que les *Archives* se plaisent à recueillir.

On sait combien les Communautés étaient nombreuses et ferventes à cette époque, mais le nombre des fidèles était loin d'égaler toujours le chiffre des ressources, et souvent plusieurs d'entre elles étaient obligées de se grouper pour subvenir aux besoins des offices. Ainsi, par exemple, lorsque la fête de Souccoth nécessitait l'acquisition d'un *loulab*, deux ou trois *Kehiloth* se syndiquaient pour y subvenir et s'en servir alternativement. Or, un jour, dans la Communauté de B..., qui se trouvait dans ce cas, on avait mis un des fidèles en *interdit* parce qu'il n'avait pas payé la taxe du culte.

D'où impossibilité pour lui d'agiter le *loulab* en disant la prière traditionnelle; comme il était orthodoxe, il prie, supplie, pleure en vain; l'administration lui refuse l'usage du *loulab*. Tout à coup, une idée lui vient, il sort brusquement du Temple, et va se poster sur la route qui menait de B... à une des Communautés syndiquées. Bientôt passe la *Schabath-goï* chargée de porter le *loulab* d'une Communauté à l'autre. « Catherine, dit-il en s'avançant, prête-moi le *loulab*. — Impossible. — Mais j'en ai besoin pour prier. — Cela m'est défendu, vous êtes en *interdit*. — Catherine, je le veux. — Vous ne l'aurez pas. — Ah! c'est comme cela, je dirai quand même la prière. » Et saisissant Catherine à bras-le-corps, il la secoue, portant le loulab vers les quatre directions réglementaires en disant les prières du Rituel.

Dans cette même Communauté de B... arriva, un beau jour, un nouveau Grand-Rabbin qui faisait une tournée pastorale.

Pour éviter les frais que devait entraîner sa présence, le pasteur avait eu l'idée d'assister seulement à l'office de *Min'ha* au lieu de venir le matin, et il pensait repartir après l'office du soir. Naturellement, on alla le recevoir à la porte de la ville, en grande pompe, le *Parnass* en tête, et le *Schamess* l'attendait à l'entrée du Temple pour le conduire à sa place. A côté de lui se trouvait un fidèle, esprit fruste, mais très fort sur la *Tephilah*.

Après le Schemone-esré, voulant éprouver la science du Rabbin, il se tourna vers lui et lui demanda : Il est écrit : « *Adam ou behema toschia, Adonaï*, Eternel, tu assistes *l'homme et l'animal* », il ne me semble pas convenable de mettre si près l'un de l'autre l'homme et la bête »

— Ma foi, je ne sais pas, repartit le Rabbin, c'est le *Schamess* qui m'a conduit à cette place.

ABEL.



LES JUIFS DE PARIS AU XVIII[e] SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

RAPPORTS DES JUIFS AVEC LES GRANDS

Bien. Mais qu'en penserait à son tour M. Joly de Fleury ? Buhot le prévoyait : « ... Comme la demande de Salomon Astruc est fondée sur celle qui a donné lieu à décerner le susdit ordre, les mêmes causes qui en ont empêché l'exécution subsistent également aujourd'hui, attendu que M. de Fleury continue à honorer de sa protection la famille Dalpuget. Ce n'est point à mcy de décider si en pareil cas on peut de nouveau accorder l'ordre du roy que Astruc demande, de même que s'il doit être remis à ce particulier pour être exécuté. » Buhot parlait sagement et en homme désireux de ne point mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce. Le magistrat ne donna point signe de vie. M. de la Grave revint à la charge le 8 juillet et obtint enfin de M. de Sartines l'exécution de l'ordre si longtemps retardée.

L'exposé de l'affaire fut — comme de coutume — transmis au comte de Saint-Florentin. On y indiquait comment, sur le désir de M. de Fleury, cet ordre était resté jusqu'ici sans effet, pourquoi Astruc persistait « à réclamer l'autorité », et l'intérêt très vif que M. Poncet de la Grave prenait à cette affaire. « Cependant les mêmes obstacles fondés sur les mêmes motifs subsistent toujours de la part de M. l'avocat général. »

Bien que le magistrat se gardât de conclure, le ministre signa un « bon pour l'ordre ». Le Procureur du roi de l'Amirauté allait donc l'emporter sur l'avocat général ? On put le croire un moment. Mais que se passa-t-il alors ? Qui donna l'éveil aux bureaux ? L'Inspecteur Buhot fut il prévenu à temps ? Tout ce que nous savons, c'est qu'à l'envoi de l'affaire au ministre succéda un long effarement. Les observations faites en marge de l'exposé en portent la trace : *l'ordre n'a pas été expédié*, écrit Chaban, — *remettre dans le travail pour en parler au ministre,* ajoute Rossignol ; et finalement, de Chaban encore : *en écrire au ministre* ; 18 *juillet* 1768.

Au surplus, il importe peu de savoir lequel eut définitivement gain de cause. Ce qu'il nous paraissait particulièrement intéressant de faire ressortir, c'était cette lutte d'influences de hauts personnages en faveur de deux Juifs. N'était-ce pas là un indice que, si, légalement, la « nation juive » n'était rien et ne comptait pour rien, on ne dédaignait pas tout à fait ses qualités, son caractère, son commerce ?

C'est là une précieuse conclusion et une preuve nouvelle que les préventions contre les Juifs, loin d'être communément répandues, restaient — comme elles le furent de tous temps — l'œuvre de quelques-uns.

(1) Voir en dernier lieu le n° du 11 Octobre.

CHAPITRE VIII

PROSELYTISME ET AFFAIRES DE RELIGION

C'est un point de l'histoire juive indiscutable aujourd'hui que la haine contre les Juifs, les préjugés et les préventions ont été uniquement l'œuvre de l'Eglise. Nul n'ignore que, pendant les premiers siècles qui suivirent l'établissement du Christianisme en France, les Juifs et les Chrétiens vivaient dans des sentiments de mutuelle tolérance et de mutuelle estime (1) ; que les Chrétiens fréquentaient assidûment les Juifs, s'asseyaient à leur foyer, à leur table à leur Synagogue même où, prenant part aux fêtes religieuses, les clercs se confondaient avec les Israélites pour entendre les offices divins. Les évêques, les premiers, placèrent en deux camps bien tranchés les hommes des deux confessions et s'employèrent avec persévérance à fixer les premières barrières qui devaient les séparer les uns des autres ; les conciles, poussés par le désir de tracer une ligne de démarcation plus profonde entre la loi mosaïque et la loi du Christ (2), perfectionnèrent cet ouvrage inhumain ; et le fanatisme religieux, prêché par l'Eglise en ces temps de la Féodalité où elle régnait en maîtresse absolue, consomma l'œuvre de répulsion et de haine.

C'est la religion seule, on le voit, qui peu à peu conduisit le Moyen âge à élever cette épaisse muraille entre le Juif et le Chrétien (3). La haine du peuple ne fut donc pas une de ces traditions populaires dont on pouvait invoquer la haute ancienneté, l'action séculaire ; elle était, a-t-on dit justement (4), artificielle, factice et tardive, comme la barrière même qu'on suréleva successivement pour isoler complètement les Juifs des païens convertis.

Lorsque cette haine, excitée avec un si cruel esprit de suite par les prêtres, ne put plus être contenue, elle s'échappa en des violences sauvages et meurtrières dont l'Eglise ne fut certes pas complice, mais qu'elle était impuissante à réprimer à temps. Elle les réprima néanmoins. C'est là un des points les plus obscurs et les plus étranges de sa politique : elle protégea les Juifs contre les fureurs qu'elle déchaînait si imprudemment, comme si elle était entraînée elle-même plus loin qu'elle n'aurait voulu (5). Et, en effet, ce qu'elle veut, c'est non brûler le Juif, mais le convertir. Là est le grand œuvre. Là est la victoire de la doctrine chrétienne sur le Judaïsme. « Convertir des milliers de Sarrasins ou d'idolâtres n'est rien : mais convertir un Juif, faire reconnaître la légitimité de la foi nouvelle par l'héritier de la foi préparatoire, voilà le vrai triomphe, la vraie preuve, le témoignage suprême et irrécusable... (6). »

---

(1) Darmesteter. *Histoire du peuple juif.*

(2) Leroy-Beaulieu, *Israël chez les Nations.*

(3) *Ibid.*

(4) Darmesteter. *Histoire du peuple juif.*

(5) Isidore Loeb. Revue des Etudes juives. Tom. XXVII, n° 53

(6) Darmesteter, *loc. cit.*



Cette politique était restée celle de l'Eglise au dix-huitième siècle. On pourrait dire même, à en juger par le nombre considérable d'ouvrages publiés alors, qu'elle eut un redoublement de vigueur. Ce n'était alors que *Dissertations sur le retour des Juifs à l'Eglise*, sur l'*Epoque assignée à leur conversion générale*, et sur *leur rappel à la religion catholique*. Les Rondet, les d'Houbigant, les Deschamps, les Isaac de la Peyrère, les Bezet et les Houteville, concouraient tous aux mêmes fins. Comme ce fanatique du dix-huitième siècle (1), ils appelaient de tous leurs vœux le jour prochain où, grâce à ce retour, les Juifs ne sentiraient plus « le moisy ny le relant », et troqueraient la « couleur noire et bazane de leur peau », effet naturel de « l'injure du tems » et de « l'injure des hommes » — contre un teint d'une blancheur égale aux ailes et à la gorge d'un pigeon extrêmement blanc. Pour hâter cette époque bienheureuse, on ne parlait de rien moins que de faire bâtir de nouveaux temples qui seraient consacrés par l'Eglise à la conversion de Juifs.

(*A suivre.*) LÉON KAHN.

NOUVELLES DIVERSES

Il est peut être un peu tard pour parler des offices de Kippour qui, à Paris, ont été suivis par un concours extraordinaire de fidèles.

Au Temple de la rue de la Victoire, sermon fort édifiant de M. le Rabbin Israël Lévi à l'office du *Col Nidré*.

Le lendemain, M. le Grand-Rabbin de France a occupé la chaire magistralement, comme à son ordinaire.

L'Oratoire de la rue Cadet a eu un vrai succès de curiosité. Beaucoup de fidèles de la rue de la Victoire sont venus le visiter dans la journée de Kippour, et ont paru fort impressionnés de la simplicité pleine de grandeur du service célébré, selon nos plus anciens rits, par des officiants animés d'une piété communicative, dont quelques amateurs fonctionnaient pour l'amour du Seigneur.

— M. Ed. Benoît-Lévy, avocat à la Cour de Paris, a été délégué pour représenter le ministère du commerce au Congrès international de la Coopération, à Milan.

— M. Emile Deboulet, le jeune sculpteur qui avait obtenu une mention honorable au Salon de cette année, vient de recevoir la commande par l'Etat du buste du maréchal Clauzel, destiné au palais du gouverneur général de l'Algérie.

— M. Drumont, poursuivi pour injures à la magistrature, a été condamné par défaut (il avait jugé plus prudent de ne pas répondre à la citation) à trois mois de prison et 500 francs d'amende.

— Un Institut libre de hautes études, caracterisé par le concours de M. Elysée Reclus, le célèbre ami des anarchistes, vient de se constituer à Bruxelles. Parmi les professeurs, nous relevons le nom de M. Bernard Lazare, un littérateur de la nouvelle école, auteur de l'*Histoire de l'Antisémitisme*, qui enseignera l'*Histoire économique des Juifs d'Occident depuis leur dispersion*.

— La Maison si connue de l'Alcool de Ricqlès (Lyon et Paris) vient d'obtenir deux distinctions flatteuses : un *Grand Prix* à l'Exposition Universelle de Lyon et une *Médaille d'Or* à l'Exposition Universelle d'Anvers.

— Parmi les jours où, de temps immémorial, on ne marie pas à la Synagogue dans nos pays, figurent les veilles du Sabbat et des fêtes.

Cette abstention se justifiait par la crainte que les réjouissances que les noces entraînent avec elles ne donnassent lieu à la profanation du Sabbat ou de la fête. Cet inconvénient a-t-il cessé? Nous l'ignorons. En tous les cas, l'interdiction coutumière a été levée généralement cette année pour les veilles de fête. Et dimanche dernier, veille de Souccoth, dans chacun des trois grands Temples de Paris, avait lieu une bénédiction nuptiale.

La concession s'arrêtera-t-elle là et mariera-t-on aussi les vendredis? *Chi lo sa?*

DEPARTEMENTS

— M. Bloch a été élu vice-président du Conseil général d'Oran.

— On lit dans la *Gironde*, en date de Bordeaux, 10 octobre:

« A l'occasion du *Kippour* (grand jeûne des Israélites) qui à commencé ce soir mardi, à six heures, pour se terminer demain soir, à six heures, une cérémonie imposante a eu lieu ce matin au cimetière israélite de la route d'Espagne à la mémoire des soldats morts pour la patrie.

« Au fond de l'allée principale se trouve un monument élevé par le Consistoire israélite aux défenseurs morts pour leur pays. C'est devant ce monument qu'étaient groupés les enfants de chœur et les officiants en costume, assistés de deux servants du Temple.

« Des prières ont été d'abord récitées, puis M. le Grand-Rabbin Lévy a prononcé une touchante allocution, religieusement écoutée par les nombreuses personnes qui s'étaient rendues au cimitière.

« Le Souvenir français s'était fait représenter en la personne de son distingué président, M. Bonetti, qui a également pris la parole.

« La cérémonie s'est terminée à onze heures. »

CONSISTOIRE ISRAÉLITE DE PARIS. — FONDATION DES ÉPOUX WEILL

Le Consistoire a l'honneur d'informer le public que le Consistoire Central aura à statuer, au mois de janvier prochain, sur les prix de la fondation des époux Weill (de Strasbourg), 3e série.

Ces prix seront attribués à des Rabbins ou à des instituteurs qui, par leurs écrits, par leurs discours ou par leurs instructions auront le plus contribué à la régénération ou à la moralisation des Israélites.

Les candidats à l'obtention de ces prix devront adresser leur demande au secrétariat général du Consistoire de Paris, avant le 15 décembre prochain.

(1) *Du Rappel des Juifs*. 1643. (S. I.)

Le Directeur, gerant responsable : ISIDORE CAHEN.
Alcan-Lévy, Imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat,



CONSISTOIRE ISRAELITE

DE PARIS
17, rue Saint-Georges
AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

CHEMINS DE FER DE L'EST

—

Voyages en Suisse et en Italie

Pour faciliter les voyages en Suisse et en Italie, la Compagnie de l'Est s'est entendue avec les Compagnies voisines et a réalisé de nombreuses combinaisons qui permettent aux touristes d'effectuer des excursions variées à des prix très réduits.

Au départ de Paris, on peut se procurer du 1er mai au 15 octobre, des billets d'aller et retour pour Bâle valables pendant 30 jours (96 fr. en 1re classe, 71 fr. en seconde), pour Lucerne valables pendant 60 jours (112 fr. et 83 fr.), pour Zurich valables également pendant 60 jours (111 fr. et 82 fr.). Les voyageurs passent à leur choix par Petit-Croix ou par Delle. Les billets de 1re et de 2e classes sont valables par les trains rapides au nombre de deux par jour dans chaque sens.

Au départ des principales villes du Nord (Dunkerque, Calais, Boulogne, Lille, Valenciennes, Douai, Arras et Amiens), on distribue des billets d'aller et retour pour Bâle, Lucerne, Zurick, Berne et Interlaken; la durée de validité de ces billets est de 30 jours pour Bâle et de 60 jours pour toutes les autres destinations. Le voyage jusqu'en Suisse s'effectue très rapidement, grâce aux trains express circulant entre Calais et Bâle, qui sont composés de voitures de 1re et de 2e classes; les trains de nuit comprennent, en outre, un sleeping-car. Le trajet s'effectue sans changement de voiture jusqu'à Bâle et jusqu'à Berne.

Des billets circulaires, tracés avec des itinéraires très variés, permettent soit au départ de Paris (via Belfort), soit au départ de Londres (via Calais, Reims, Bâle et le Gothard), de faire des excursions dans des conditions très économiques en Suisse, en Autriche, en Italie, en Allemagne, en Belgique, etc., etc.

Des voitures directes circulent entre Paris et Milan.

Tous les renseignements qui peuvent intéresser les voyageurs sont réunis dans le livret des voyages circulaires et d'excursions que la Compagnie de l'Est envoie gratuitement aux personnes qui en font la demande.



LVe ANNÉE — N° 43. — Jeudi 25 Octobre 1894 — LVe ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr.
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

ÉPILOGUE D'UN DÉBAT

Comme suite aux communications publiées en tête de notre dernier Numéro et comme épilogue aux correspondances que nous y avons insérées de notre dévoué coreligionnaire M. Joseph Aron, et de l'illustre dramaturge Alexandre Dumas, on lira encore avec un réel intérêt les quatre documents suivants qui éclairent d'un jour complet le débat engagé, et y donnent la conclusion la plus honorable et la plus satisfaisante de part et d'autre.

Nous n'avons donc qu'à féliciter M. Joseph Aron de son intervention opportune dans la circonstance et à nous féliciter nous-même d'avoir mis cette intervention en relief. ISID. C.

A A Paris, le 23 octobre 1894.

Lettre au Directeur des « Archives israélites ».

Cher Monsieur,

Je vous remercie bien sincèrement de ce que votre journal a dit sur moi dans l'article « Dumas précurseur de Drumont ». Quoique son titre soit un peu tendancieux, cet article m'a prouvé que vous aviez compris la lettre que ce grand écrivain m'avait fait l'honneur de m'adresser, comme je l'avais comprise, et comme l'avaient comprise aussi, ce m'est un vrai plaisir de le dire, quelques esprits éclairés, parmi lesquels je dois surtout citer mon vénéré ami, M. Zadoc Kahn, qui m'a envoyé ses chaudes félicitations. Je l'en remercie, et je vous remercie.

Vous avez tous deux senti qu'il faut du courage à un homme pour avouer qu'il a eu tort. Et non seulement M. Alexandre Dumas a eu ce courage, mais encore il a eu celui, après mûres réflexions, de m'autoriser à publier sa lettre. Il n'aurait eu, n'est-ce pas, qu'à m'écrire la phrase suivante : « Cher Monsieur, c'est pour vous personnellement que j'ai écrit ma lettre, vous m'obligerez beaucoup en ne la publiant pas... » et je n'aurais pas pu la publier. Le malentendu regrettable qu'exploitaient déjà les complices de Drumont n'aurait pas eu cette fin, qui, vous l'avez justement reconnu, a été si honorable pour les deux parties. Mais M. Dumas n'est pas de ceux qui craignent le grand jour pour leurs pensées et leurs sentiments. Il m'a donné son autorisation et votre collaborateur lui a rendu justice en disant :

« M. Dumas ne veut pas de mal aux Juifs, c'est entendu. Il n'y a pas, d'ailleurs, à supposer qu'un esprit aussi libre, aussi élevé que le sien, planant au-dessus des vilenies de la société, se laisse aller à des préjugés de caste ou de religion. »

Je vous remercie encore une fois de cet article et M. le Grand-Rabbin de sa lettre. Tous les deux, vous m'avez consolé. Il m'est revenu que certaines personnes, qui jugent les autres d'après elles, émet-

taient des doutes sur l'authenticité de la réponse de M. Dumas. Ces doutes m'ont été si pénibles, et surtout après avoir lu l'article du journal de certain de vos confrères qui se considèrent comme les défenseurs assermentés et reconnus des idées de tolérance religieuse.

La lettre de M Dumas, disent-ils, adressée à M. Joseph Aron, a quelque chose d'embarrassé. Vous l'avez lue, cher Monsieur, et par conséquent je vous crois de ce fait dispensé de qualifier le mot embarrassé.

Du reste, comme je ne veux à aucun prix qu'il n'y ait même trace d'un doute dans votre esprit, je vous envoie ci-inclus la photogravure de la réponse de M. Alexandre Dumas, ainsi que copie des deux lettres que je lui ai expédiées avant d'avoir reçu son autorisation de publier.

Je termine cette lettre, peut-être un peu longue, en vous remerciant encore une fois de ce que votre journal fait avec tant de précision et de loyauté pour une cause juste entre toutes.

Et vous prie d'agréer, cher Monsieur, mes bien sincères salutations.

JOSEPH ARON.

B

Copie des deux lettres adressées à M. Alexandre Dumas fils, en date des 4 et 5 octobre 1894 :

Paris, le 4 octobre 1894.

« Monsieur,

« Je m'empresse de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et que j'ai reçue ce matin.

« Bien loin d'avoir regretté que vous ne soyez pas mort (ce qui a paru vous frapper et, je le crains, vous froisser), je me félicite que vous soyez encore vivant, et bien vivant, puisque sans cela je n'aurais jamais eu le très grand plaisir de recevoir votre lettre de ce matin.

« Vous trouverez ci-inclus un certain nombre de coupures qui vous prouveront que je n'avais pas été le seul à attacher à vos paroles le sens que j'ai immédiatement combattu.

« J'ai publié la lettre que je vous avais envoyée. Pour vous prouver mon entière bonne foi, je vous demande respectueusement l'autorisation de faire imprimer votre réponse.

« Je n'y ajouterai qu'une seule chose, c'est une épigraphe, la phrase si profonde que vous mettez dans la bouche de Cantagnac :

« Si la France avait beaucoup d'enfants comme « ces deux hommes et si Claude avait épousé cette « jeune fille au lieu d'épouser cette donzelle, je m'en « retournerais les mains vides. »

« Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon admiration respectueuse.

« JOSEPH ARON. »

Paris, le 5 octobre 1894.

C

« Monsieur,

« Immédiatement après avoir reçu votre lettre du 3 octobre, j'ai considéré comme un devoir de charger quelqu'un de vous porter de suite ma réponse à Marly. Mon envoyé, à qui j'avais recommandé d'attendre votre réponse, n'a pu vous joindre malgré deux voyages successifs. Je le regrette.

« J'ai relu depuis bien attentivement votre lettre du 3, et je ne m'en plains pas, au contraire, car elle m'a permis de constater un double malentendu entre nous. Ce n'est pas comme Juif intolérant que je vous ai écrit, oh ! non, Monsieur, je le suis si peu ! C'est comme admirateur, étonné de trouver en vous quelques phrases dont on pourrait relever l'intolérance, vous dont la situation et le talent augmentent tellement l'importance de la moindre des phrases, du moindre des mots.

» Et vous verrez, Monsieur, dans mon prochain numéro de l'*Homologation*, avec quelle entière sincérité je vous sépare de ceux pour qui l'anti-sémitisme est un gagne pain et qui s'étaient déjà emparés de votre lettre, cherchant à se faire un drapeau de votre nom respecté.

« Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mon profond respect.

JOSEPH ARON.

D

Lettre de M. Alexandre Dumas à M. Joseph Aron.

Monsieur Aron,

30, rue Bergère, Paris.

« Monsieur,

« Je me suis absenté. On me dit, à mon retour, que vous avez pris la peine de m'envoyer un express. Je regrette de ne pas m'être trouvé chez moi quand on m'a apporté votre lettre. Vous pouvez imprimer la mienne quand bon vous semblera.

« Agréez, Monsieur, tous mes sentiments les plus distingués.

« A. DUMAS. »

AFFAIRES TUNISIENNES

On nous écrit de Tunis que les élections pour le Comité régional de l'*Alliance israélite*, qui ont eu lieu dans cette ville le 27 septembre, et dont le résultat a été télégraphié à Paris par les agences d'informations comme une victoire de l'influence française, paraissent entachées de telles irrégularités, qu'il n'est pas possible que le Comité central les approuve. Ces élections n'auraient pas reçu la publicité nécessaire. Beaucoup d'adhérents, et des plus anciens, de la région de Tunis, n'auraient pas reçu de convocations Enfin, le vote aurait été précédé d'intrigues visant la personne même du directeur de l'Ecole de l'*Alliance* de Tunis, que le parti qui a triomphé au scrutin, pour des raisons que nous ignorons, a pris en aversion et dont il veut.



Mais il y a plus : ce scrutin et les circonstances dans lesquelles il a eu lieu, les polémiques qu'il a soulevées, indiquent à Tunis un état d'esprit qui avoisine l'anarchie. Cet important centre israélite, divisé en nous ne savons combien de camps luttant continuellement et se disputant la prépondérance, aurait besoin d'une direction, d'un guide dont l'autorité s'imposerait aux diverses coteries en présence. Le Grand-Rabbin est un vieillard auquel on ne peut demander de se jeter dans la mêlée pour réconcilier les camps ennemis et assurer à une population israélite de 40,000 âmes les bienfaits de la paix et de l'union...

Il faut donc créer, pour amener une détente générale, une organisation administrative dans le genre des Consistoires algériens, centralisant dans ses mains les attributions de l'ordre temporel à laquelle on adjoindrait, s'il y a lieu, un Rabbin français, et qui ferait, dans le domaine israélite, ce que l'administration française a fait sur le terrain politique et financier, qui, en un mot, introduirait les pratiques d'ordre, de régularité et de contrôle dans le chaos des affaires israélites.

Ce *desideratum* a été exprimé depuis de longues années Le Consistoire central s'est occupé en plusieurs occasions des voies et moyens d'y donner satisfaction. Pourquoi la solution sollicitée avec une légitime impatience par nos coreligionnaires tunisiens tarde-t-elle tant ? Pourquoi laisse-t-on se perpétuer un état de choses de nature à nuire à la fois au prestige de la France et à l'intérêt matériel et moral de la grande Communauté de Tunis ? Pourquoi les études préparatoires n'ont-elles pas encore abouti ? Ce sont là des questions qu'au nom de nombreux coreligionnaires de Tunis, dont nous sommes l'interprète, nous nous permettons de poser à l'administration supérieure israélite française.

ACTUALITÉS

Monsieur le Rédacteur en chef,

Dans le numéro de jeudi dernier 18 octobre, vous notez, avec une nuance de regret, que le dimanche précédent, veille de la fête de Souccoth, des bénédictions nuptiales ont eu lieu à Paris.

Vous savez, mieux que moi, qu'une telle consécration n'est en rien contraire aux règles religieuses (*dinim*), ni même aux usages (*minhag*), et qu'en conséquence un tel jour ne figure pas dans votre *Annuaire* parmi ceux où l'on ne célèbre pas de mariage religieux.

De plus, vous vous demandez où la concession s'arrêtera, et mariera-t-on aussi les vendredis ? Permettez-moi de rappeler ce que vous n'ignorez pas, mais ce que quelques lecteurs occidentaux ne savent peut-être pas : en Orient, on aime à se marier le vendredi, sans que cette coutume entraîne la moindre profanation du Sabbat. Vous savez combien l'Israélite est fervent en ces contrées, et il qualifie le mariage d'un mot hébreu (qui n'est guère traduisible), *'Oneg Schabbath*.

Recevez, etc.

MOÏSE SCHWAB.

Si notre honorable collaborateur veut bien se reporter à notre entrefilet, il verra que nous avons été au-devant de son objection en parlant non de *din* ou de *minhag*, mais de coutume tout à fait spéciale à notre pays. Nous savions qu'en Russie on marie les veilles de Sabbat. Mais on nous assure que les bénédictions nuptiales n'y sont pas célébrées les veilles de fête. D'ailleurs dans ce pays comme en Orient, la piété rigoureuse des fidèles est une garantie sérieuse contre les infractions à la sainteté du Sabbat auxquelles les réjouissances nuptiales peuvent induire les convives. Peut-on en dire autant des Israélites de France, et n'est-il pas vrai que l'interdiction coutumière se trouve largement justifiée par les trop grandes libertés que nous prenons avec la loi religieuse et dont les gaîtés d'un repas de noce ou d'un bal ne sont pas faites pour nous prémunir ?

Enfin, dernière observation, mon *Annuaire* indique formellement le 14 octobre, veille de fête, comme un des jours où les mariages ne sont pas célébrés à la Synagogue.

H. P.

Correspondances particulières des Archives

Angleterre

Londres, 19 octobre.

Jusqu'à présent, même les Israélites orthodoxes pouvaient envoyer, sans aucun scrupule, leurs enfants aux écoles municipales. Ceux-ci y recevaient une instruction religieuse et des leçons d'hébreu. Malheureusement, il règne, aujourd'hui, un esprit étroit, qui tend de plus en plus à la restriction de nos privilèges dans ces établissements scolaires; cependant la question religieuse est loin d'être décidée, tant s'en faut. Espérons !

— M. Isaacs A Isaacs est nommé attorney général à Victoria (Australie).

— Fiancés : M. Alfred Eichholz B. A. agrégé, professeur au collège Emmanuel, Cambridge, et professeur de physiologie animale à l'Université, avec Miss Ruth Adler, fille cadette de notre sympathique et vénéré Grand-Rabbin.

— L'Alderman Marcus Samuel et M. Georges Hand, ayant été élu shériffs de la cité de Londres, ont assisté, après la cérémonie civique, au Guildhall (Hôtel de Ville), au déjeuner inaugural, à Fishmonger Hall. En sa qualité du plus ancien en fonctions, le shérifl Samuel a occupé le fauteuil. Il s'y trouvait plusieurs maires et autres conseillers municipaux israélites.

— Le record littéraire du nouvel an israélite commence par le succès d'une jeune personne, qui débute dans le domaine de la littérature, mais qui néanmoins s'est déjà fait une assez belle réputation dans le monde musical.

Miss Hartog, qui est hautement douée, comme toute sa famille, est avantageusement déjà connue par ses charmantes compositions. Comme elle vise aujourd'hui à la critique, nous croyons qu'une brillante carrière lui semble ouverte. Notons qu'il est fort rare qu'un nouvel aspirant à la littérature puisse entrer ainsi, d'emblée, dans le journalisme de premier ordre. Dans son mémoire sur les *Poëtes de Provence*, Miss Hartog a su toucher la corde qui fait vibrer délicieusement le sentiment poétique qui l'anime...

— Nos coreligionnaires, qui fréquentent la Synagogue de Nottingham, furent agréablement surpris, samedi dernier, de recevoir pendant l'office divin la visite du Révérend Père Ignace, accompagné de collègues. Ils étaient revêtus de longues soutanes monacales et s'étaient encapuchonnés par respect pour le saint lieu. Après s'être, humblement, inclinés devant l'Arche d'alliance, on leur indiqua des places, qu'ils occupèrent jusqu'à la fin du service religieux. Grâce aux livres hébreux qu'on leur prêta, ils suivirent, fort attentivement, l'ordre des prières. Le Révérend

Père Ignace exprima ensuite, en termes chaleureux, le vif plaisir qu'il avait éprouvé à la Synagogue. L'*Adon olam* lui avait paru singulièrement harmonieux et pathétique. Puis, il visita une Soucah, qu'il trouva admirablement jolie et de bon goût; ce qui l'avait frappé surtout, c'était un air de sainteté indicible... « Nul doute, dit-il en parlant à ses hôtes, qu'il se fera dans une époque, peu éloignée, un changement prodigieux... Il est manifeste que les Israélites recouvreront et leur nationalité et leur entière indépendance dans la Terre Sainte... »

A. H.

NÉCROLOGIE

JAMES DARMESTETER

James Darmesteter, professeur au Collège de France et à l'Ecole des Hautes Etudes, qui vient de mourir à peine âgé de quarante-quatre ans, était une intelligence d'élite, un esprit tout à fait hors de pair. Quoique jeune encore, il s'était fait dans les lettres et la science linguistique une place hors ligne. Son regretté frère Arsène, le professeur de langues romanes à la Sorbonne, qui l'a précédé de quelques années dans la tombe, et lui, avaient donné à ce nom de Darmesteter une illustration qui dépassait le cercle de la France.

Originaires de Château-Salins (Lorraine), ils étaient les fils d'un modeste relieur qui vint il y a quelque trente-cinq ans exercer son petit métier à Paris. Tandis qu'Arsène se préparait à la carrière rabbinique qui devait, par des voies indirectes, le mener à la Sorbonne, son puîné James, après un court passage à l'Ecole du Talmud Torah, devenait l'élève prodige de l'institution Springer, dirigé alors par M. Derenbourg, et se couvrait et la couvrait de gloire au Concours général dont il était le lauréat. Par ces succès retentissants, il préludait dignement à une carrière qui devait être courte, mais glorieuse. Disgracié par la nature qui l'avait fait malingre et difforme, il rachetait amplement ces désavantages physiques par une rare supériorité intellectuelle.

Dans ce corps mal venu habitait un grand esprit, et cette tête d'enfant recélait un cerveau de premier ordre

Reçu successivement licencié et docteur ès-lettres, il était pourvu d'une chaire de langue zende à l'Ecole des Hautes Etudes. En effet, tandis que son frère se vouait à la littérature française et à ses origines, lui se lançait dans les études orientales. En 1885, il était appelé à occuper une chaire au Collège de France (langue persane) et un peu plus tard ses travaux étaient récompensés de la croix de la Légion d'honneur. Ernest Renan, qui l'avait en haute estime, le désignait pour son successeur comme rapporteur de la Société asiatique. Plusieurs fois lauréat de l'Institut, il avait reçu l'an dernier le prix biennal de 20,000 francs. Mais James Darmesteter n'était pas seulement un savant, un érudit, c'était aussi un profond penseur et doué en même temps d'un talent merveilleux d'écrivain. On pourrait le citer comme un maître dans l'art d'écrire la langue française. Son tour de phrase révélait un prosateur de premier ordre. Aussi, le *Journal des Débats* s'honorait de le compter au nombre de ses collaborateurs, et quand, il y a un an, la librairie Calmann-Lévy entreprit la publication de l'importante *Revue de Paris*, elle le chargea, concurremment avec M. Ganderax, de la direction de ce *Magazine*. Entre temps, il avait fait un voyage en Afghanistan, et en avait rapporté des lettres charmantes.

M. James Darmesteter avait, comme son frère Arsène, tourné son esprit vers les études juives. Les destinées extraordinaires du peuple hébreu n'avaient pas tardé à fasciner cet esprit, séduit par tout ce qui était grand. Il débuta dans cet ordre de travaux par une étude magistrale sur Joseph Salvador, le grand penseur israélite du début de ce siècle. Plus tard, venait une œuvre vraiment géniale intitulée *Coup d'œil sur l'Histoire du peuple juif*, un vrai coup d'aigle où il essayait de dégager la philosophie de l'histoire des idées du Judaïsme et de son rôle dans le domaine moral et religieux. Enfin ses excursions dant le domaine israélite étaient couronnées par son esquisse remarquable des *Prophètes d'Israël*.

Dans tous les sujets qu'il a abordés, philologie, littérature, art, études religieuses, politique (il a écrit, en effet, quelques pages fort admirées sur l'histoire politique de notre temps), il s'est montré un maître et a fait preuve d'un rare talent d'assimilation.

Brusquement, comme celle de son frère, sa carrière vient de se terminer.

Ses obsèques ont eu lieu dimanche dernier à sa maison de campagne de Maisons-Laffitte, devant un public d'élite où l'on remarquait les professeurs du Collège de France, de la Sorbonne, des membres de l'Institut, les notabilités de la littérature, etc.

Les prières dernières ont eté dites par M. le Grand-Rabbin Zadoc Kahn et M. le Rabbin Israël Lévi. Devaient parler, M. le Grand-Rabbin de France; M. Boissier, directeur du Collège de France; M. Gaston Pâris, au nom de l'Ecole des Hautes Etudes, et M. Théodore Reinach, au nom de la Société des *Etudes Juives*. Se conformant aux dernières volontés de M. Darmesteter, ces Messieurs se sont abstenus.

H. P.

YOMTOB BERGEL
A GIBRALTAR

On lit dans le *Gibraltar Chronicle*, gazette officielle du gouvernement Britannique, en date du lundi 15 octobre 1894 :

« Nous avons le vif regret d'annoncer le décès de M. Yomtob Bergel, un des principaux négociants de notre place, qui est mort hier matin à l'âge de 83 ans, en sa résidence de la rue Irish Town.

Yomtob Bergel, qui vient de décéder à un âge avancé, peut être qualifié de « fils de ses œuvres ».

Né à Gibraltar, il était entré de bonne heure dans la carrière commerciale. Grâce à son esprit d'observation, à ses habitudes de persévérance et à son



intelligence, il acquit une des principales — si ce n'est même actuellement la plus grande — situation de fortune parmi les négociants de notre place. La Communauté israélite de Gibraltar doit aussi beaucoup à son énergie, à son concours, à sa probité. C'est Yomtob Bergel qui organisa le « Fonds de secours » pour les pauvres Israélites, à une époque où cette œuvre était dans une situation précaire; il s'acquitta de cette mission avec tant de zèle et d'habileté, que ce Fonds atteignit bientôt les conditions de prospérité où il se trouve actuellement.

C'est également à ses efforts, comme un des *fidéicommissaires* des biens appartenant au culte israélite de Gibraltar, qu'est due l'acquisition définitive de ces importantes propriétés au bénéfice des indigents israélites de la Communauté. Au moment de son décès, il occupait depuis *trente ans* l'honorable poste de Président de la Communauté israélite de Gibraltar; il avait en outre occupé, à différentes reprises, plusieurs autres importantes fonctions publiques. Il a été membre de la Commission sanitaire ainsi que de la Chambre de commerce, et il a pris une part active à l'administration du *Relief Poor Fund*, lors de la désastreuse épidémie cholérique de 1865.

La perte de Yomtob Bergel sera donc profondément ressentie, car s'il s'était acquis la considération générale dans sa vie publique, sa vie privée n'était pas moins au-dessus de tout éloge; sa charité inépuisable s'étendait à tous les pauvres *sans distinction de croyances*, et tous ceux qui avaient besoin d'assistance savaient qu'on ne faisait jamais appel en vain à son cœur.

C'est donc un protecteur infatigable qu'ils perdent, et on a vu les malheureux se joindre en foule au nombreux cortège de parents, d'amis et de relations qui ont suivi ses funérailles dans l'après-midi d'hier, empressés de payer un suprême tribut d'hommage à sa mémoire vénérée; on remarquait aussi dans ce cortège plusieurs des autorités coloniales, nombre d'officiers de la garnison et les membres du Corps consulaire. Les enfants des écoles des pauvres précédaient le cercueil, et le service funéraire était conduit par le Révérend Grand-Rabbin Moses Benaïm.

Nous offrons dans ces pénibles circonstances l'expression de nos sympathiques condoléances à Mme veuve Yomtob Bergel, à M. Moses Bergel, consul de Belgique à Gibraltar, et à tous les membres de cette famille résidant à l'Etranger. »

Les *Archives* ne peuvent que s'associer à ces regrets si hautement exprimés par l'organe officiel de la Grande-Bretagne à Gibraltar, et au deuil d'une honorable famille si bien représentée à Marseille, à Aix, à Besançon, à Oran, par ses alliances avec les Rodrigues-Ely, Crémieu, Hassan, Kemoni, Wolf-Picard, etc.

VARIÉTÉS

SYMÉTRIE ET TALETH

On aime l'uniformité dans la Communauté de Fribourg-en-Brisgau, ce qui ne veut pas dire, contrairement au vers bien connu, qu'on s'y ennuie.

L'histoire suivante démontre, au contraire, qu'on s'y amuse et que le principal souci de l'administration synagogale consiste à taquiner les fidèles pour des questions où l'amour de la symétrie l'emporte vraiment trop sur les préoccupations religieuses. Qu'on en juge :

Un des membres de cette Communauté, un des plus fervents parmi les pieux, avait l'habitude de se couvrir de son *taleth* comme d'un manteau, habitude consacrée d'ailleurs par les plus anciennes traditions religieuses. Cette façon réglementaire de s'envelopper du *taleth* détonnait sans doute au milieu de l'assemblée des fidèles israélites fribourgeois qui le mettaient généralement en écharpe. L'administration voyait avec peine ce *taleth* qui s'étalait tout le long du corps de M. Weill — car ainsi s'appelait l'audacieux novateur — alors que, sur l'épaule d'autres fidèles, il flottait négligemment.

Ce *taleth* frondeur choquait ses idées sur l'égalité de tenue qui doit régner dans une Synagogue. Aussi ce Parnass, M. Dukas, de sa plus belle plume, rédigea-t-il le petit billet suivant à l'adresse de M. Weill: « *Vous êtes prié amicalement de ne pas porter dans la Synagogue votre manteau de prière* (admirez la circonlocution), *tombant sur tout le corps, mais ramassé comme le fait chacun ici.*

Le destinataire qui était en règle avec le *Schulchan Arouch*, sinon avec les habitudes locales, ne se soumit pas, et saisit le Consistoire du grand-duché de Bade de la question, en ajoutant que ses convictions religieuses ne lui permettaient pas de déférer à une prière en contradiction avec les prescriptions du Code rabbinique. Il ne reçut pas de réponse. Mais, à quelque temps de là, le rabbin de l'endroit le priait de passer chez lui, lui reprochant d'avoir, pour une question religieuse, négligé de s'adresser à son pasteur.

Puis, il lui démontrait que le *taleth* étant un manteau de prière, on devait le porter comme un manteau et ne pas dépasser comme longueur le vêtement de dessous. Ainsi, avec une jaquette, on devait le porter court; avec une redingote, un peu plus long. Enfin, avec une lévite, encore plus long. Se conformant à ces indications qui respiraient un goût peu ordinaire en matière de toilette, M. Weill s'affubla le samedi suivant de sa plus longue redingote, ce qui lui permit à la Synagogue de laisser tomber son *taleth* jusqu'aux pieds comme il en avait la pieuse habitude. Et encore eut-il, paraît-il, à encourir les observations du *Schamass*, qui lui fit remarquer que les pans dépassaient de quelques centimètres l'ordonnance!

N'avions-nous pas raison de dire que, si on aime à Fribourg l'uniformité, on ne s'y ennuie pourtant pas.

LES JUIFS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

CHAPITRE VIII

PROSELYTISME ET AFFAIRES DE RELIGION

Mais cette renonciation en masse, pour si assuré qu'on soit de l'avenir, pouvait subir des délais, et il n'était pas mauvais qu'en attendant on cherchât à ramener le plus grand nombre possible de Juifs au « bercail » de Jésus-Christ ». Le triomphe final n'en

(1) Voir en dernier lieu le numéro du 18 octobre.



serait que plus prompt. Aussi le zèle, qui poussait l'Eglise a faire des prosélytes, ne diminua-t-il pas au dix-huitième siècle. Loin de là. Toute âme de Juif quel qu'il fût, était bonne à sauver. La victoire était glorieuse lorsqu'on avait pu pénétrer de la foi celui qui était bien en vue, riche ou d'importance; moins éclatante, mais tout de même agréable au Christ, lorsque le Juif était un de ces humbles ou de ces «vagabonds» qu'on éprouvait quelque plaisir — plaisir tout religieux — à ramener des bas-fonds les plus troublés de la société à la surface. Si avant qu'il pût être entré dans le mal, on ne dédaignait pas de l'entreprendre, car c'était encore l'arracher à l'esprit même du mal quede lui verser sur la tête les eaux du baptêmeu.

Toutes les âmes religieuses, toutes «les personnes d'une piété solide», se consacraient à ce dévotieux ouvrage. Prêtres, abbés, vicaires, congrégations, bourgeois, s'y employaient avec ardeur. Nous avons vu même un mousquetaire joindre ses efforts à ceux du clergé pour ramener à l'Eglise des âmes égarées (1).

Deux établissements étaient particulièrement destinés à recueillir ceux qui voulaient embrasser la religion catholique. L'un, celui des Nouveaux Convertis, recevait les hommes. Il n'en coûtait rien pour y vivre. Il suffisait d'être présenté et d'avoir de bons certificats. Mais il ne jouissait pas d'une grande faveur auprès des Juifs de marque. Nathan de Morhange prétendait qu'on n'y mettait « que de la canaille et des valets ». Et de fait, le Juif Azulay, après y avoir été converti, fut chargé dans la maison des fonctions de cuisinier.

L'autre établissement, celui des Nouvelles Catholiques, était situé rue Ste-Anne. On y admettait les femmes hérétiques moyennant deux cents livres de pension que le Roi prenait à sa charge. Les Filles des Nouvelles Catholiques ne s'occupaient pas seulement du salut des Juives. Elles s'intéressaient aussi aux Juifs, à leurs sentiments religieux et secondaient leur conversion ; elles leur venaient en aide, payaient leurs dettes, s'interposaient pour obtenir leur liberté ou leur rappel, et cherchaient avec un soin délicat à éviter de trop rudes épreuves aux néo-chrétiens qui n'étaient pas assez affermis.

Le prosélytisme fut, dès le commencement du dix-huitième siècle, si actif, la propagande si ardente, que les aventuriers trouvèrent dans les faiblesses de l'Eglise un vaste champ d'action. Se faire passer pour Juif, aller de paroisse en paroisse solliciter le baptême, flatter le sentiment intime du prêtre en reconnaissant « l'erreur » de la religion mosaïque et la supériorité de la doctrine chrétienne, profiter enfin (et surtout) des bénéfices que procurait l'abjuration, n'y avait-il pas là de quoi tenter les flibustiers qui sont toujours à l'affût des défaillances ou des passions humaines ?

Maintes fois on fit ainsi « trafic de religion, d'abjuration et de sacremens » (2). Des « filles sans profession, sans métier ny domicile » demandaient leur admission dans les maisons religieuses ou s'adressaient tour à tour aux différents curés de Paris, leur faisaient entendre qu'elles voulaient se convertir, se faisaient instruire des vérités de la religion chrétienne, couraient les prêches, abandonnaient, selon l'heure, la religion catholique en laquelle elles étaient nées pour se prétendre Juives, la loi juive (qu'elles ne connaissaient point) pour le culte catholique, le christianisme pour la religion protestante, se proclamaient successivement juives, catholiques, luthériennes, et recevaient chaque fois la récompense de leur nouvelle abjuration. Mais lorsque la vérité était découverte, elles expiaient durement leur imposture et leur impiété. C'est ainsi que, pour avoir « abusé du Sacrement » Louise Lacour en 1722, Jamaille Gimpelle en 1727, Charlotte Assausse en 1730, et Judith Ismael Lefeure en 1737, furent envoyés à l'Hôpital « pour toujours ».

L'une de ces créatures eut particulièrement le don d'émouvoir la police, la magistrature et l'Eglise. Cette fille s'était approprié le nom de Mademoiselle de Charmezan de Laviron, demoiselle d'assez grande noblesse, et se faisait passer pour une religieuse sortie de Clerval, en Franche-Comté ; mais cette usurpation cachant mal ses impostures, elle se prétendit Juive « quoiqu'elle ne le fût pas », et prit le nom de Godchaux. Elle assurait être cousine de Michel Godchaux, marchand à Metz, et avoir à Bordeaux des oncles « nommés Turin », qui reniaient toute parenté avec elle « parce qu'elle avait quitté sa religion juive ».

Disons tout de suite que tout cela était faux. En réalité, elle était née dans la paroisse de Mesches en Bourgogne, à 12 lieues de Besançon. Son père et sa mère étaient de pauvres villageois, du nom peu judaïque de Navion. Elle avait dès sa première jeunesse commis les plus insignes fourberies, fait tous les métiers, couru toutes les villes déguisée « en garçon », tour à tour apothicaire, soldat, médecin, voleur de grand chemin, embrassé toutes les religions, et trompé curés, capucins, prêtres, abbesses, religieuses qui se laissant prendre, les unes à son air de candeur, les autres à sa grâce pénétrante, lui prodiguèrent les plus grandes marques d'amitié.

« Débauchée, hypocrite, sacrilège, ravisseuse d'aumônes aux pauvres, usurpatrice d'un nom qu'elle flétrit, elle fait métier de jouer la religion et les hommes », disait un mémoire de police envoyé de Metz à Paris. Il fallut arrêter « ce torrent de volupté et de fourberie ». Elle fut mise à la Salpêtrière.

Ce qu'il y eut de particulièrement curieux en cette affaire, c'est que chacun finit par être convaincu que la Navion était juive. Malgré son acte de baptême, malgré l'assertion du magistrat qu' « elle s'est dite juive quoiqu'elle ne le fût pas », elle est « la juive » pour M. Joly de Fleury, « la juive » pour l'intendant de Bordeaux qui fit des recherches sur ses parents supposés, et le nom de Godchaux lui reste définitivement attaché. Si bien que sept ans après, quand, malade, elle se trouve à l'Hôtel-Dieu, le nom de Navion a disparu, pour faire place uniquement à celui de « A. Godchaux de Laviron, de Berlin, en Prusse ». Elle est en effet nommée sur son écrou Marie Godchaux ou Laviron; « mais — dit-on à la Salpêtrière — Laviron est un nom qu'on lui a supposé et elle ne se nomme que Anne Godchaux » !! D'Estiennot de Vassy, « maître de l'Hôtel-Dieu », qui intervient pour

(1) Voy. p. 24.

(2) *Les Juifs de Paris sous Louis XV*, loc. cit.

demander sa grâce, peut même dire sans qu'on le démente qu' « elle était de la religion juive » ! qu' « elle a reçu le baptême à la Salpêtrière » ! et qu' « elle est sincèrement convertie » !

Emu à son tour par les contes bleus que lui fait cette dangereuse séductrice, il demanda à M. de Marville la mise en liberté de « cette pauvre femme », qui lui avait assuré n'avoir été mise à la Salpêtrière que parce qu' « elle s'était moquée de la religion ». Et d'Estiennot de Vassy termine sa lettre par ce trait qu'il ne pensait pas diriger contre une chrétienne : « On ne peut attendre autre chose d'une juive que de se moquer de notre religion. »

Un fait digne de remarque, c'est que ces actes d'impiété, si fréquents de la part du sexe féminin, furent certainement très rares chez les hommes. Nous n'en avons trouvé qu'un exemple dans les archives de la lieutenance générale. Le coquin, ici, était « un nommé Coullot ou Callot » qui, « soit par mépris pour la religion, dérision, misère ou autrement » abusa des sacrements et les « prophana » Qui était-il ? d'où venait-il ? à quelle religion appartenait-il ? Autant de questions que se posera la police sans pouvoir les résoudre. Ce prétendu Juif, qui assurait un jour s'appeler Israël et le lendemain Isaac, n'était connu d'aucun Juif, et n'en connaissait que pour les avoir fréquentés au café. Il se fit baptiser trois fois, et trois fois reçut largement le prix de ses apostasies feintes.

Les Juifs ne commettaient pas de telles impiétés.

Si des nécessités impérieuses et passagères les obligeaient parfois à accepter ou à demander le baptême, ils ne le faisaient que du bout des lèvres ; au moment d'abjurer le judaïsme, un suprême scrupule religieux les retenait ; les souvenirs d'enfance, la foi des ancêtres, leur affluaient au cœur en une lueur soudaine, pénétrante, et ils se dérobaient à l'ondoiement.

(*A suivre.*) LÉON KAHN.

NOUVELLES DIVERSES

On sait l'émotion produite en France par la maladie de l'empereur de Russie. Des prières ayant été annoncées comme devant être faites à l'église Notre-Dame et dans les temples protestants, M. Zadoc Kahn, Grand-Rabbin du Consistoire des Israélites de France, a décidé que des prières seraient récitées dans les temples israélites de Paris au cours de l'office du samedi matin, 20 octobre, pour demander la protection divine sur Sa Majesté l'empereur de Russie.

Ces prières spéciales ont eu lieu dans les quatre Synagogues de Paris.

Un rédacteur du *XIXe Siècle* a interrogé M. le Rabbin Israël Lévi sur les motifs qui ont dicté à M. le Grand-Rabbin de France le service de prières pour la santé du tsar :

— C'est de la charité, nous dit-il, que d'oublier les persécutions ! M. le Grand-Rabbin a voulu donner l'exemple de cette charité à tous les fidèles en prescrivant spontanément ces prières. Du reste, le tsar Alexandre III, qui a beaucoup persécuté les Israélites, était un convaincu, un fanatique même, et il agissait avec sa conscience en nous frappant aussi rigoureusement qu'il l'a fait.

Son caractère ne saurait donc être attaqué. Enfin et avant tout, nous devons nous souvenir que c'était un ami de la France et que, dans l'intérêt de notre patrie, sa vie est précieuse.

Voilà pourquoi, nous répète M. Lévi, M. Zadoc Kahn, Grand Rabbin, a ordonné aux Israélites de France de prier pour l'empereur de Russie.

— ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR. — Concours d'admission de 1894. Ont été reçus les jeunes coreligionnaires dont les noms suivent : 131e Rodrigues-Ely, 204e Moïse, 226e Meyer (?), 285e Schuller, 394e Meyer (?), 443e Kahn, 498e Goldschmidt, 528e Lion, 538e Mayer Samuël, 577e Didisheim.

— Deux mariages touchant à la rédaction des *Archives*, célébrés dans une même quinzaine.

Le 14 octobre, la seconde fille de notre collaborateur M. Moïse Schwab, bibliothécaire à la Nationale, épousait à la Synagogue de la rue de la Victoire M. Franck. Aujourd'hui, 25 octobre, à cette même Synagogue, M. Hyppolite Lévy, notre vénéré collaborateur, ancien agent de change et adjoint au maire de Metz, marie son second fils avec Mlle Bernheim. Nos sincères félicitations aux familles Schwab et Hyppolite Lévy.

— Les journaux parisiens ont publié le fait-divers qui suit :

Un sieur Lévi Moïse se présentait hier matin chez M. Dreyfus, banquier, 42, rue du Louvre. Il montrait une lettre revêtue de la signature de M. le Rabbin Israël Lévi, dans laquelle celui-ci priait tous ses coreligionnaires de vouloir bien secourir dans la mesure de leurs moyens le porteur de la missive.

Ayant conçu des doutes sur l'authenticité de cette trop chaleureuse recommandation, M. Dreyfus commença par retenir le visiteur, puis il envoya un de ses employés au domicile de M. le Rabbin Israël Lévi. Celui-ci déclara que Lévi Moïse n'avait aucun droit à se recommander de lui et que la lettre qu'il exhibait devait être l'œuvre d'un faussaire.

En conséquence, M. Dreyfus fit arrêter le solliciteur, sur lequel on trouva une somme de soixante francs provenant des aumônes recueillies par lui dans la matinée. Le quêteur a été envoyé au Dépôt par M. Bureau, commissaire de police du quartier des Halles.

— Le jour de *Schemini Atz areth* M. le Grand-Rabbin Dreyfuss est allé porter la parole sacrée aux fidèles du Temple de la rue Nazareth, et il leur a recommandé en termes éloquents l'éducation religieuse. Ce même jour, au Temple de la rue de la Victoire, M. le Rabbin Israël Lévi a montré, dans un discours original, les avantages, au point de vue des sentiments religieux, du séjour à la campagne, et leur a opposé les inconvénients de l'habitation dans les grands centres.

DEPARTEMENTS

— M. Bach (du Havre) vient d'être nommé notaire à la résidence de Montmorency (Seine-et-Oise)

ÉTRANGER

— Le prince d'Oldenbourg et son épouse ont visité dernièrement la Synagogue d'Odessa et ont assisté à l'office du vendredi soir. Ils l'ont quittée, visiblement impressionnés.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Alcan-Lévy, Imprimeur du Consistoire Israélite, 24, rue Chauchat.

CONSISTOIRE ISRAELITE

DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges,* où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

LVe ANNÉE | N° 44. — Jeudi 1er Novembre 1894 | LVe ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne................. 1 fr.
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

DEUX MORTS HONORÉES

JULES TRÉFOUSSE. — VICTOR WIDAL

Deux Israélites français sont morts récemment, à un mois de distance l'un de l'autre, qui, dans des sphères fort différentes, avec de modestes débuts, sont tous deux arrivés à une haute considération, et après une vie utilement remplie, ont eu des funérailles imposantes, recueilli les hommages posthumes les plus flatteurs — sans qu'une voix discordante s'élevât dans ce concert d'éloges — rendant ainsi à leur culte, à leurs coreligionnaires trop souvent persécutés ou méconnus le service suprême du relief qui s'attache à leur nom et des honneurs rendus à leur mémoire.

Ces deux hommes sont :

Jules Tréfousse, grand manufacturier à Chaumont; Victor Widal, le médecin militaire inspecteur à Paris.

Les *Archives* ont déjà annoncé cette double perte faite par le pays en même temps que par notre croyance, mais elles l'ont fait en termes sommaires.

Il nous paraît utile de revenir avec quelque détail sur ces deux carrières si honorablement parcourues, et de faire ressortir les enseignements qui s'en dégagent, comme aussi les conséquences de la justice éclatante unanimement rendue à leurs qualités morales, à leurs vertus civiques.

I. — JULES TRÉFOUSSE

Nous sommes fort à l'aise pour dire du Maire de Chaumont, officier de la Légion d'honneur, décédé le 8 septembre, tout le bien qu'il mérite, puisque — sans rapports personnels avec lui ou avec ses proches, sans savoir même si ses sentiments concordaient absolument avec les idées que soutient ce Recueil — nous puisons uniquement dans des documents publics les éléments de notre appréciation.

Parti ouvrier gantier de Lunéville, originaire de cette partie de la Lorraine restée française (et si profondément patriotique), il est venu dans la Haute-Marne rétablir et ramener à la prospérité une industrie tombée : celle de la mégisserie ; s'il est, comme nous le croyons, arrivé à la fortune en suivant cette voie, il est arrivé en même temps et plus haut encore à la considération publique, il a rendu à sa ville d'adoption des services considérables pour lesquels elle ne lui a point ménagé l'expression de sa reconnaissance, et le Gouvernement même s'est, par des distinctions multiples, associé à ces démonstrations d'estime locale si réitérées.

La mort de Jules Tréfousse a donc été dans la

Haute-Marne un deuil public, et ce sont les manifestations si accentuées, si touchantes, de ce deuil public qu'il importe de faire ressortir, puisqu'elles constituent la meilleure réponse à nos détracteurs : la réponse par les faits.

Que les ouvriers d'une fabrique fassent cortège à la dépouille mortelle d'un patron aimé et respecté, rien de plus naturel : mais nous voyons se joindre à eux, devant le cercueil d'un industriel israélite : l'école libre des frères de la Doctrine chrétienne, nous voyons à côté du Conseil municipal au complet, les plus hautes autorités, le préfet, le représentant du général de division, les trois députés, de Chaumont, de Vassy, de Langres ; les sapeurs-pompiers et la Société de gymnastique forment la haie sur le parcours du cortège ; les candélabres à gaz des rues sont voilés de crêpe, tous les magasins sont fermés.

Que le chef du culte israélite de la circonscription, M. le Grand-Rabbin Moïse Schuhl, rende hommage aux mérites de son coreligionnaire (et l'honorable Pasteur a été rarement mieux inspiré), rien encore de plus naturel : mais on entend le préfet du département dire :

« Servi par sa seule intelligence et son énergie au travail, il a créé, développé et élevé au point culminant où nous la voyons actuellement, cette maison qui a porté au loin la renommée de l'industrie chaumontaise et qui a mérité d'être appelée la plus grande ganterie du monde.

« Mais cette prospérité, fruit de ses constants efforts, n'était pas sa seule préoccupation. Il ne se contentait pas de la voir rayonner sur la ville, rejaillir même sur les campagnes environnantes et semer partout autour d'elle l'aisance due au salaire laborieusement gagné, il voulait encore augmenter sans cesse le bien-être matériel et moral de ses ouvriers et de tous ses collaborateurs au milieu desquels il se plaisait tant et qui formaient pour lui une véritable famille. Il n'a pas cessé de s'y intéresser jusqu'au dernier moment, et je me bornerai à citer parmi ses créations philanthropiques qui rendent les plus grands services aux familles des travailleurs de la Fabrique, la Caisse de secours, la Caisse de retraites et la pension alimentaire qu'il y a fondées.

« Si la maison qu'il dirigeait est un modèle pour l'outillage et l'organisation techniques autant que pour la minutieuse perfection des produits, c'est aussi un modèle sous le rapport de la situation faite aux ouvriers et de l'avenir qui leur est assuré pour leurs vieux jours.

« C'est ainsi qu'on a pu dire, en toute vérité, qu'au génie de l'entreprise, Jules Tréfousse alliait le génie du bien... »

Puis, c'est le doyen des contre-maîtres de l'usine, et ensuite, c'est un simple ouvrier mégissier, délégué par ses camarades, rappelant que leur bien-aimé patron, sorti du peuple, entrant dans la vie comme simple ouvrier, a gardé constamment le souvenir et le respect de son humble origine, et ajoutant :

« C'est à force de travail, d'énergie et d'intelligence que Jules Tréfousse avait conquis de haute lutte sa situation actuelle. Mais jamais, au sein de la prospérité la plus éclatante, il ne méconnut et ne renia son origine.

« C'est ce qui explique que ses relations avec son personnel ont toujours gardé un caractère d'affectueuse sympathie et que, pour nous tous, le chef de la Fabrique chaumontaise n'était pas seulement un patron respecté, mais core et surtout l'ami, le père de ses ouvriers.

« Aussi, sa mort a-t-elle jeté la consternation au milieu de cette grande famille de la ganterie chaumontaise qui espérait voir longtemps encore à sa tête ce robuste et vigoureux vieillard.

« Sa mémoire, du moins, vivra éternellement dans nos cœurs. Nous donnerons à nos enfants sa vie en exemple.

« C'est en leur rappelant son labeur opiniâtre que nous leur montrerons que, par le travail, l'homme peut aspirer aux succès les plus éclatants... »

Ces quelques citations suffisent : un des orateurs a dit très nettement que si M. Jules Tréfousse est arrivé au sommet des honneurs municipaux, il ne dépendait que de lui d'arriver plus haut encore, de devenir député ou sénateur ; il ne l'a pas été, parce qu'il ne l'a pas voulu, parce que l'ambition des honneurs était inférieure chez lui au désir de faire le bien. J. Tréfousse s'est contenté de donner le bon exemple, et la sympathie générale pendant sa vie, l'émotion douloureuse de ses concitoyens à l'heure suprême se sont affirmées avec assez d'éclat et d'unanimité pour que nous soyons fondé à en revendiquer une parcelle en faveur de la croyance où il est né, où il a vécu, où il est mort.

II. — Victor Widal

Après le manufacturier, le médecin : si, comme nous le disions au début, l'absence de toutes relations personnelles avec le premier était le gage indiscutable de notre impartialité, les liens de société et d'affection que nous avions depuis tant d'années avec le second et avec sa famille seraient de nature à mettre une sourdine à l'expression de nos regrets : mais, sans invoquer notre sincérité assez connue de nos lecteurs, comment pourrions-nous résister à l'impression produite sur quiconque en a eu connaissance, par les témoignages que les collègues, les chefs et les compagnons d'armes de Victor Widal ont apportés sur sa tombe ?

Les deux frères, Auguste Widal, professeur de Faculté des lettres, et Victor Widal, arrivé au sommet de la médecine militaire française, étaient originaires de notre chère Alsace : nés à Wintzenhem, près Colmar, ils étaient les frères utérins du célèbre docteur Mathias Hirtz, une des illustrations de la Faculté de Médecine de Strasbourg, décédé à Paris membre de l'Académie de Médecine, et — à ses heures — publiciste israélite, quisqu'il est l'un des deux auteurs (et le principal) de l'ouvrage d'édification si réputé intitulé *Prières d'un cœur israélite*.

Victor Widal, que son frère aîné a précédé prématurément dans la tombe, avait soixante-huit ans, mais la mort de sa femme, il y a peu d'années, avait été pour lui un de ces coups terribles dont on ne se relève pas : les succès éclatants de l'un de ses deux fils, le docteur Fernand Widal, déjà médecin des hôpitaux, n'avaient pu cicatriser cette plaie si vive et toujours saignante ; les distinctions qui, s'accumulant sur sa tête (membre correspondant de l'Académie de Médecine, commandeur de la Légion d'honneur, membre du Consistoire central des Israélites de

France), n'avaient pu triompher de cette tristesse, et la mort est venue, prématurément encore, abréger cette existence d'un homme qui a été si utile à tant de ses semblables.

Parmi les sept discours prononcés sur sa tombe, il y en a deux que nous ne connaissons pas, ceux de MM. le grand Rabbin Zadoc Kahn et de M. le Rabbin adjoint de Paris, Emmanuel Weill, dont on nous a dit grand bien ; mais cinq autres — discours militaires — ont été imprimés dans le *Bulletin spécial du service de santé militaire* que nous avons sous les yeux, et nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter quelques lignes à deux ou trois d'entre eux. De l'allocution prononcée par M. le médecin-inspecteur Dujardin-Beaumetz, directeur du service de santé au ministère de la guerre, j'extrais ce qui suit :

« Depuis le jour où, comme chirurgien élève de l'hôpital du Val-de-Grâce, en novembre 1818, M. Widal entra dans la carrière, il n'a cessé de consacrer sa vie au travail et au dévouement professionnel, qu'il ait exercé son état dans le calme du service hospitalier, le mouvement de la vie régimentaire, l'imprévu et les agitations du service de guerre, à l'hôpital de Lyon, au 6e d'artillerie, à l'armée d'Italie, en Algérie, à l'hôpital de Maubeuge. Après la guerre de 1878, il obtint en récompense de 23 ans de services et ses 11 campagnes d'être attaché au service hospitalier du gouvernement militaire de Paris ; mais il n'avait pas attendu cette heureuse situation pour donner à ses belles facultés leur essor scientifique : il s'était fait hautement apprécier dès l'année 1849 par des mémoires sur la vaccination, le choléra, le mode d'administration du sulfate de quinine, le catarrhe suffocant, la fièvre typhoïde, les hydatides : à ces travaux intéressants autant que variés il ajouta, en 1871 et en 1873, l'étude de l'action thérapeutique de la digitaline amorphe et cristallisée ; et au cours de cette expérimentation si délicate il a montré qu'il savait, par sa sagacité et sa prudence, non seulement éviter les accidents, mais prévenir ceux qui pouvaient résulter de la différence d'activité des deux formes d'un tel agent.

Le docteur Lereboullet, membre de l'Académie de Médecine, commençait ainsi :

Une existence faite tout entière d'honnêteté et de travail; la droiture professionnelle s'alliant à toutes les vertus domestiques ; un grand tact médical uni à une laborieuse activité intellectuelle ; un dévouement absolu à tous ses devoirs, tels sont les traits caractéristiques de la vie qui vient de s'éteindre, tels sont les souvenirs qui, pieusement évoqués par ceux qui pleurent M. Widal, adouciront l'amertume d'une inconsolable douleur.

Et il ajoutait :

Lorsque fut venue l'heure des désastres, M. Widal, à l'exemple de tous ses camarades de l'armée, prit une part active aux campagnes de l'Est et remplit, sans défaillance, le devoir imposé à son patriotisme. Presque seul à Maubeuge, encombrée de malades et de blessés, il sut se montrer aussi bon médecin qu'administrateur habile. A cette époque, d'ailleurs, la multiplicité des occupations et les fatigues qu'elles entraînaient à leur suite n'étaient pas pour lui déplaire. Si elles ne pouvaient disparaître, ne devaient-elles pas rendre moins cruelles les tortures morales dont il souffrait alors ? Il lui était impossible de détacher son esprit et son cœur de ce cher pays d'Alsace, où se trouvaient son berceau, sa famille, ses affections, auquel il a gardé jusqu'à son dernier jour le plus tendre souvenir. Il sentait plus douloureusement que tout autre cette nostalgie dont il a plus tard si bien décrit tous les symptômes et qui renaît, plus pénible chaque fois, lorsqu'un Alsacien se trouve amené à parler de la terre natale.

Un autre de ces discours peut être reproduit intégralement non pas seulement parce qu'il est court, mais parce qu'il émane d'un honorable général de division, M. Lambert, en retraite aujourd'hui :

En toute autre circonstance, je croirais commettre une usurpation en mêlant ma voix à celle des hommes de la médecine militaire qui viennent de parler devant ce cercueil... Je m'en excuse, en m'inspirant d'une longue et fidèle amitié, mais j'invoque surtout, permettez-moi de le dire, le culte de la saine confraternité militaire, pour adresser mon adieu ému au regretté Dr Widal.

Comment, en effet, ne serions-nous pas étroitement unis, médecins et combattants ? Quand, à peu près au même âge, nous entrons dans l'armée, et choisissons notre voie dans cette unique ligne droite de l'honneur, un but unique aussi nous guide : l'esprit de sacrifice et le dévouement à la patrie ! Les uns se consacrant à la poursuite d'études laborieuses et très longues que le succès est souvent trop lent à couronner ; les autres stimulés par la conquête d'honneurs, souvent plus éclatants, que procure la guerre ! Mais c'est surtout pendant les événements de guerre que se cimente entre nous cette confraternité militaire justement honorée. N'avons-nous pas admiré nos camarades médecins, partageant nos périls sur les champs de bataille, et, après avoir donné l'exemple de leur courage, se multiplier en prodiguant leurs soins avec la plus noble abnégation aux victimes de la lutte ?

Deux mots encore à propos de ces allocutions : dans l'une d'elles prononcée par un médecin inspecteur non-israélite, on lit :

Chez Widal, les vertus familiales brillaient d'un vif éclat ; elles étaient, chez lui, non seulement un privilège de race, mais encore l'expression d'une conscience haute et droite d'un sentiment très élevé de ses devoirs sociaux.

« Un privilège de race » a dit ce témoin impartial : nous ne réclamons aucun « privilège », mais nous avons le droit de nous prévaloir d'une justice éclatante rendue...

On nous permettra, avant de finir, d'ajouter à tant de témoignages flatteurs, la note personnelle :

Les trois frères de mère, Mathieu Hirtz, Auguste Widal et Victor Widal, attachés de tout temps aux idées que nous défendons ici, liés d'affection avec le fondateur des *Archives* et avec son fils et successeur, profondément attachés aux principes de notre croyance, ont tous les trois coopéré, dans des conditions diverses et en traitant des sujets différents, à la rédaction des *Archives*.

Le premier, Hirtz, par des communications intéressantes relatives au culte, mais faites sous le voile de l'anonyme ; le second, Auguste Widal, par des « Études de mœurs » et « Scènes de la vie alsaciennes », mais signées du pseudonyme « Daniel Stauben » ; le troisième, Victor Widal, par des récits de la vie juive en Algérie où il résidait, et signées, celles-là, de son nom (1).

Nous tenons, au moment où vient de s'éteindre le dernier de ces trois collaborateurs si intelligents et si dévoués, à consacrer par un public hommage le souvenir d'un concours si utile, si désintéressé !

De ces trois collaborateurs, le docteur Victor Widal était évidemment, par sa carrière et ses études pro-

(1) A signaler entre autres une charmante et touchante étude algérienne : *La Juive Kabyle*, qui a paru dans le numéro de décembre de l'année 1854 des *Archives Israélites*.



fessionnelles, celui sur lequel nous étions le moins en droit de compter : le trait que nous citons aujourd'hui prouve en tout cas la sincérité et la profondeur de ses sentiments israélites, la variété de ses aptitudes, les côtés touchants, ingénus même, des a nature si franche et si droite : il prouve en tout cas que chez V. Widal, le praticien infatigable, le savant clinicien, se doublait d'un homme de cœur et d'un croyant éclairé. Cette réunion de mérites est devenue aujourd'hui assez rare, hélas! pour qu'il ne soit pas inutile de la faire ressortir, et — mérite de plus à l'actif de Widal — sa rare modestie n'est plus là pour barrer le chemin aux éloges!

Nous avons, on le voit, réuni dans un même cadre deux individualités bien différentes : c'est que la mort de l'un et de l'autre a été l'occasion de manifestations imposantes, c'est, répétons-le, que les honneurs rendus à leur mémoire — flatteurs pour leur nom et pour leur entourage — ont à notre sens une portée plus haute : ils rejaillissent sur le milieu dont ils sont originaires; ils constituent la réponse la plus péremptoire à ces attaques sans nom dont a retenti contre leur culte et leurs coreligionnaires la France, fille de la Révolution de 89; la France libérale et éclairée, qui croyait la pierre du tombeau scellée irrévocablement sur des haines d'un autre âge, qui a vu avec stupeur des essais désespérés pour les galvaniser, ne daigne même plus aujourd'hui s'en indigner : c'est pour cette France-là, — qui est la seule vraie et vivante, — c'est pour le monde civilisé, imbu aujourd'hui de sentiments analogues — que nous avons tenu à montrer comment les parias de jadis se rendent dignes de leur émancipation.

Les deux existences que nous avons caractérisées, les deux cérémonies funéraires que nous avons décrites ne constituent-elles pas, au premier chef, ce que nos pères appelaient : une sanctification du nom (*Kidousch hachem*)?...

ISIDORE CAHEN.

L'ECOLE DE TRAVAIL ISRAELITE
DE PARIS

L'Ecole de travail est une de nos institutions israélites parisiennes dont nous suivons les progrès avec le plus vif intérêt. Elle a le grand mérite, à nos yeux, d'être un argument vivant, actuel de l'aptitude des Israélites aux travaux manuels. Elle offre, d'un autre coté, un débouché honorable à la jeunesse nécessiteuse, qu'elle arme d'un métier pour la lutte de la vie. A ce double titre, et en laissant de côté son caractère philanthropique, elle mérite la sympathie effective, se traduisant par les concours pécuniaires de nos coreligionnaires.

L'utilité de l'Ecole de travail ne se discutant pas, il faut lui mettre entre les mains les moyens d'accomplir les bienfaits dont elle est capable. Aussi, à titre de recommandation, avons-nous plaisir à placer sous les yeux de nos lecteurs quelques chiffres et faits extraits du compte rendu que la *Société de patronage des Apprentis et ouvriers israélites de Paris* vient de publier sur les exercices de 92 et 93.

Au point de vue professionnel, écrit le rapporteur M. Emile Leven, les métiers exercés par nos apprentis sont des plus variés. Il est intéressant pour vous d'en connaître la nomenclature. Nous comptons :

10 compositeurs-typographes, 7 graveurs sur pierre, 4 graveurs sur métaux, 9 bijoutiers, 1 orfèvre, 11 ciseleurs, 5 horlogers, 7 tapissiers, 7 ébénistes, 3 mécaniciens, 2 serruriers, 3 ouvriers en instruments de précision, 1 opticien, 3 chemisiers, 13 tailleurs, 2 gainiers, 3 sertisseurs, 2 sculpteurs sur bois, 1 graveur sur bois, 1 tourneur en cuivre, 1 peintre sur porcelaine, 1 peintre sur verre.

Le président, M. le docteur Leven, dans son discours à la distribution des prix, a fourni des détails fort intéressants sur les résultats moraux et professionnels de l'Ecole pendant ces dix dernières années:

En 10 ans, 278 élèves avaient été admis à l'école. — Sur ce nombre : 57 ont quitté l'école après une ou deux années de séjour, où plusieurs même étaient restés les quatre années. — 32 sont devenus commis ou employés de magasin parce qu'ils n'avaient pas le goût du métier. — 16 étaient tout à fait incapables d'apprendre un métier, enfin 9 ont dû être renvoyés pour indiscipline. — Ainsi 57 nonvaleurs sur 278.

Si nous défalquons ce chiffre, il en reste 221 qui vivent honorablement de leur métier, à Paris, en province, ou à l'étranger.

Sur 221, 178 sont restés ouvriers et 43 sont devenus patrons. Parmi ces quarante-trois, 10 sont restés à Paris, ont prospéré; ils nous viennent en aide en prenant de nos apprentis, ou en choisissant des contre-maîtres parmi nos ouvriers. — Quelques-uns sont même propriétaires d'immeubles. Nous avons de nos anciens élèves établis dans bon nombre de villes de l'Orient: à Constantinople, à Beyrouth, à Salonique, à Damas, etc. Un de nos anciens élèves est actuellement professeur de dessin et de sculpture à l'école de Jérusalem.

Ainsi, plus d'un cinquième sont arrivés à devenir chefs d'industrie. — C'est là une très belle proportion — nous n'avons fourni à ces jeunes gens que le capital moral, l'éducation et l'instruction ; et par leurs efforts ils se sont élevés et sortis du rang.

Voilà des chiffres qui plaident avec une singulière éloquence la cause de l'Ecole de travail, si cette institution avait besoin d'être défendue.

Les soixante mille francs environ que le Comité dépense pour les 63 élèves internes et les 40 externes sont donc de l'argent bien employé. Ce qu'il demande, et nous nous plaisons à prêter notre publicité à sa requête, c'est que la libéralité de nos coreligionnaires lui permette d'augmenter le nombre de ses pupilles, que dirige avec tant de compétence, de tact et de dévouement, M. Reblaub, à qui le Comité adresse de si justes et de si mérités éloges.

H. P.

BIENFAISANCE
DONS

faits en faveur des Institutions religieuses et charitables pendant le mois de septembre-octobre 1894.

MM. Cerf Lévy, différentes Institutions, 100 fr. —



Charles Dreyfus, id., 100 fr. — Lévy Salles, id., 100. — Mayer Cahen, Hôpital des Enfants, 100 fr. — Henri Lévy, différentes Institutions, 100 fr. — Adrien Mantoux, id., 100 fr. — Vite Weill, 30 francs de rente au Comité de Bienfaisance et 15 francs de rente à l'École de Travail (pour cotisation perpétuelle). — Joseph Hirsch, Refuge du Plessis-Piquet, 3.000 fr. — Mme Marsden, id., 100 fr. — MM. Auguste Michel Lévy, id., 500 fr. — Armand Aron, id., 100. — Le baron Gustave de Rothschild, Caisse de la Communauté, 1,200 fr. — Le baron Arthur de Rothschild, différentes Institutions, 1.500 fr. — Le docteur Worms, id., 200 fr. — Ephraïm, id., 100 fr. — Le baron Léonino, Caisse de la Communauté, 200 fr. — Masse, Comité de bienfaisance, 100 fr. — Le baron Edmond de Rothschild, id., 2,000 fr. — Victor Klotz, différentes Institutions, 400 fr. — Stasburger, id., 200 fr. — Myrthil, id., 400 fr. — Théodore Porgès, Comité de bienfaisance, 500 fr. — Julien Hayem, différentes Institutions, 200 fr. — Noël Bardac, id., 1,000 fr. — Sassoon (Edward), Temples, 300 fr. — Louis Cahen d'Anvers, différentes Institutions, 1,5000 fr. — Edgard Stern, Caisse de la Communauté, 1,000 fr. — Louis Cerf, Comité de Bienfaisance, 100 fr. — Émile Deutsch, différentes Institutions, 600 fr. — David Winter, différentes Institutions, 300 fr. — Benda, id., 100 fr. — Gutmann, id., 100 fr. — P.-M. Oppenheim, id., 400. — Gabriel Bloch, id., 100. — Zadoks, Comité de bienfaisance, 100 fr. — Mayer Dreyfus et Emile Beer, Caisse de la Communauté, 500 fr. — Elie Léon, quête de Kippour, 250 fr. — Mme Alexandre Léon, différentes institutions, 500 fr. — Anonyme par M. le Grand-Rabbin de Paris, id., 100 fr. — MM. Rau, id., 150 f. — René Dreyfus, quête de Kippour, 100 fr. — Eugène Waller, Comité de bienfaisance, 100 fr. — J. Boris, différentes Institutions, 600 fr. — Edouard Kohn, id, 4,000 fr. — Hermann Kapferer, id., 150 fr. — Mme Loew, id., 200 fr. — M. et Mme Meyer Sassoon, id., 1,500 fr. — Mme Gubbay, id., 1,000 fr. — MM. A. H. Reitlinger, id., 300 fr. — Adolphe Reitlinger, id., 500 fr. — Albert Hirsch, quête de Kippour, 100 fr. — Mme la baronne James de Rothschild, différentes Institutions, 2,000 fr. MM. Georges Dreyfous, quête de Kippour, 100 fr. — Alexandre Oppenheim, id., 500 fr. — Anonyme P. par M. Braun, différentes Institutions, 100 fr. — MM. E.-L. Montefiore, id., 200 fr. — Charles Lyon Caen, id., 300 fr. — Paul Fould, quête de Kippour, 300 fr. — Anatole Dreyfus, id., 200 fr. — Gaston-Benjamin Oury, id., 100 fr. — Emile Oulif, id., 100 fr. — J. Daltroff, id., 100 fr. — Germain Goudchaux, différentes Institutions, 100 fr. — Samuel (rue Taitbout), différentes Institutions, 200 fr. — René Heimann, id., 100 fr. — Bickart Sée, Refuge du Plessis-Piquet, 100 fr. — Hippolyte Cerf, Comité de Bienfaisance, 300 fr. — Léopold-Louis Dreyfus, différentes Institutions, 300 fr. — Popert, id., 100 fr. — Tony Dreyfus, Refuge au Plessis-Piquet, 200 fr. — Spielmann, différentes Institutions, 150 fr. — Reitlinger (Sigismond), id, 500 fr. — Bernheim, rue Taitbout, id., 100. — Zadoc Kahn, Grand-Rabbin de France, id., 100 fr. — Mme veuve J.-J Cohen (en souvenir de son mari), Comité de Bienfaisance, 1,000 fr. — Mme Schuster (en souvenir de l'anniversaire de M. Nathan Schuster), id, 150 fr. — Lajeunesse (Jules), id., 100 fr. — Behrendt, Œuvre de la Loterie, 100 fr. — Justin Mayer, Comité de Bienfaisance, 500 fr. — Mme Beaucaire (en souvenir de Mme Alex. Hannat), id., 600 fr. — MM. Ad. Schwenck, id., 100 fr. — Sigismond Bardac, id., 100 fr. — Anonyme par M. Braun, id., 100 fr. — Wellhoff (quai de Valmy), id., 100 fr. — Mme la baronne de Hirsch, Comité de Bienfaisance, 1,000 fr. — Mme Sommer, Œuvre des femmes en couches, 100 fr. — A.-Z. par Mme Sommer, Ecole de Travail, 100 fr. — Mme la baronne de Rothschild, différentes Institutions, 10,000 fr. — M. Hyppolite Lévy, id., 350 fr. — MM. Ignace, Jules et Charles Ephrussi, id., 400 fr.

UN SEMINAIRE ISRAELITE

Les cours du Séminaire et du Talmud-Torah ont repris cette semaine, après des vacances un peu longues, puisqu'elles ont duré tout près de trois mois. Si l'on se surmène pendant neuf mois à l'Etablissement de la rue Vauquelin, on répare ce surcroît de travail par de copieux loisirs.

Avec la rentrée a coïncidé un mouvement important dans le personnel enseignant que nous avions fait pressentir il y a longtemps.

M. Wogue, professeur de théologie et d'exégèse au Séminaire et de langue hébraïque au Talmud-Torah et doyen des professeurs, prend sa retraite. Il est remplacé, comme professeur d'exégèse au Séminaire, par son collègue M. Mayer Lambert, titulaire de la chaire d'arabe et de syriaque. La chaire de théologie est échue à un tout jeune Rabbin, M. Jacques Kahn, qui va devenir sous peu le gendre de l'honorable directeur du Séminaire, M. le Grand-Rabbin Lehmann. M. Jacques Kahn est chargé en même temps du cours de langue hébraïque au Talmud-Torah.

Ces professeurs fonctionneront sous la direction de M. le Rabbin Israël Lévi, déjà titulaire de la chaire d'histoire et de littérature juives.

M. Lazare Wogue était professeur au Séminaire, précédemment école rabbinique, depuis 1851.

Correspondances particulières des Archives

Paris, 28 octobre 1894

Monsieur le Directeur.

Un journal du matin a dernièrement rendu compte de la conversation d'un de ses collaborateurs avec un « Rabbin Lévy, attaché spécialement à la personne du Grand-Rabbin de France et au Consistoire central ». Comme je ne m'appelle pas Lévy et ne suis attaché ni au Consistoire central ni au Grand-Rabbin de France (sinon par d'autre liens), je n'ai pas jugé utile de démentir les propos prêtés à ce Rabbin inconnu, propos dont le caractère ridicule ne pouvait tromper personne, d'ailleurs. Mais comme votre estimable feuille m'attribue la paternité de ces sottises, je vous prie de vouloir bien déclarer dans vos colonnes que, non seulement je n'ai pas

tenu ce langage étrange, mais n'ai même pas vu de journaliste.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, etc.

ISRAEL LÉVI

Nous ferons observer à notre honorable correspondant que le rédacteur du *XIXe Siècle* ayant déclaré avoir parlé, au sortir de la Synagogue de la rue Saint-Georges, à un Rabbin Lévy, il était permis de supposer avec vraisemblance qu'il s'agissait du Rabbin Lévi attaché à ce Temple. Quant aux propos mis dans sa bouche et que nous avons reproduits textuellement du *XIXe Siècle* il est peut-être excessif de les qualifier dans leur ensemble de « sottises », attendu que, parmi les raisons énoncées, il s'en trouvait au moins une sur laquelle s'appuyait l'initiative prise en l'occasion par le Grand-Rabbin du Consistoire central. D'ailleurs le *Figaro*, le jour même et d'autres journaux, donnaient les mêmes explications qui n'ont été l'objet d'aucun démenti.

LES JUIFS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

CHAPITRE VIII

PROSELYTISME ET AFFAIRES DE RELIGION

Tous n'avaient pas la désinvolture de Souza, ce Juif portugais que nous avons déjà rencontré sur notre chemin (2), ce brave guerrier qui, à lui seul, faisait la guerre à toute l'Angleterre. Appartenant à « la tribu de Juda dont le messie doit naître », il trouvait que ce sauveur tant promis était bien long à venir. Est-ce que le jour annoncé par saint Paul où « les Juifs viendront à la connaissance de Jésus-Christ » ne serait pas là bientôt? Il l'attendait avec impatience, cette heure bénie où il se convertirait « avec les autres ». Et dans sa confidence au magistrat, il ajoute avec un grand coup de son feutre à panache : « C'est ce que je souhaite, Monseigneur, arriver de vos jours ».

Mais ce n'étaient là que des mots. Pour beaucoup la tentation était forte de se soustraire par le baptême aux souffrances qu'ils enduraient, et la situation des Juifs de Paris était telle que tous n'eurent pas la force de résister à cette coupable séduction. La lutte pour la vie, ils la connaissaient déjà dans ce qu'elle avait de plus atroce, car au combat naturel contre la misère s'ajoutaient pour eux les dures batailles qu'ils avaient à soutenir contre le mépris, les préjugés et les lois. Ils offraient donc un terrain bien préparé aux entreprises du clergé. Et puis leurs ancêtres espagnols et portugais, courbant la tête sous l'orage n'avaient-ils pas jadis renoncé en masse à la foi en leur Dieu pour embrasser le catholicisme? Pourquoi les fils ne suivraient-ils pas l'exemple laissé par leurs pères ? Ils ne songeaient pas, ces enfants déjà dégénérés, que les temps n'étaient plus en France où la religion fanatisait assez les hommes pour qu'on fît brûler ou massacrer ces « chiens de Juifs », et que bien différente était la lutte contre la mort de la lutte pour les besoins de la vie.

Des Juifs de Paris qui allèrent au christianisme, les uns ne virent là qu'un moyen d'améliorer leur sort, les autres, cédant à des suggestions pressantes, un moyen de vaincre les préjugés et de s'imposer à une société qui, dans son ensemble, les rejetait loin d'elle.

Ils se trompaient tous : le baptême ne changeait rien à leur destinée. Il pouvait leur donner des satisfactions présentes, et par les sentiments d'orgueil qu'il leur procurait les abuser sur l'étendue des joies futures en ce monde. Charles-Philippe Cahen, tenu en 1722 sur les fonts baptismaux par le Régent et par Madame, dut faire les plus doux rêves d'avenir ; le monde, en 1723, n'était certes pas trop grand pour Louis Lévy qui eut le Roi pour parrain et Mme de Ventadour pour marraine ; et enfin, lorsque au mois de janvier 1726 on baptisa, dans la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas, « un Juif d'environ trente ans » qu'on disait « être un homme d'érudition », son âme fut certes agitée de sentiments divers où dominaient les rayonnantes espérances que le Judaïsme n'avait pu lui donner. Etre béni par M. l'évêque de Rhodes, être assisté de M. l'abbé de Pontchartrin et d' « une damoiselle de qualité » ! Que de joies pieuses devait procurer un tel honneur !

Mais la réalité répondait mal à ces espoirs trompeurs. Nous avons trouvé, dans une brochure qui parut en 1722 sous le nom de *R. Ismaël ben Abraham, Juif converti*, ces deux phrases qui peignaient bien l'état des esprits à cette époque : « Les Français souffrent lorsqu'ils entendent parler d'un Juif, ils se défient du Juif converti comme des autres » ; et plus loin : « Celui même qui s'est fait baptiser trouve difficilement accès parmi le peuple, on l'y regarde toujours d'un œil dédaigneux, on le fuit toujours... » Les Juifs de Paris en éprouvèrent la vérité. Pour la police, comme pour ceux avec lesquels ils étaient en contestation, leur origine restait comme un stigmate que leur abjuration n'avait pu effacer. Qu'ils fussent convertis depuis des semaines, des mois ou des années, si on n'accompagnait plus leur nom du mot « Juif », on y accolait la qualification de « ci-devant Juif », qui perpétuait bien au-delà de la conversion les préjugés auxquels par cet acte ils avaient tenté de se soustraire. C'était bien pire encore lorsqu'ils n'avaient eu recours à l'ondoiement que pour se laver d'inculpations graves : reniés par leurs frères qui ne leur pardonnaient pas cette apostasie, ils étaient repoussés à la fois « des catholiques comme de leur première nation ».

Néanmoins, habitués à toutes les injures, ce n'était pas une avanie de plus qui pouvait les arrêter dans leurs desseins. Et puis l'orgueil humain est si grand que chacun s'imagine être au-dessus des faiblesses d'autrui et prétend vaincre là où son voisin a succombé. Les Juifs ne se laissaient donc pas détourner de leur but par des difficultés de ce genre. Cela est si vrai que de 1718 à 1772 on n'en compte pas moins d'une quarantaine, d'après les Archives de la lieute-

(1) Voir en dernier lieu le numéro du 25 octobre.

(2) Voyez *Les Juifs de Paris sous Louis XV*, p. 56 et suiv.

nance générale, à qui « Dieu fit la grâce de conoistre Jésus-Christ ». Mais, néophytes de circonstance, ils le connurent plus ou moins intimement, et mirent dans leurs rapports avec Lui une ferveur plus ou moins sincère.

A quel sentiment cédèrent-ils les uns ou les autres? Tout dépendait du moment et de la cause. Tels, comme Isaac Fonsèche, de Bayonne, et Cavan Mustapha, Juif de Messine, se faisaient admettre aux Nouveaux convertis, et instruire « des vérités de la religion catholique », parce qu'ils étaient « sans métier ny profession pour les faire subsister »; tels autres, comme Léon Olry Spir Lévy et Cerf de Morhange, qui « avoient plusieurs capitaines sur le corps », demandaient le baptême pour obtenir « un congé ». Ici c'était un Juif qui, n'ayant pu obtenir la permission de rester à Paris, se faisait baptiser pour pouvoir se passer de cette autorisation. Là c'en était un autre qui, détenu pour défaut de passeport, était relâché pour être mieux à même de faire abjuration; enfin c'était MM. d'Arniche et d'Albuche qui, pour avoir un sauf-conduit, faisaient valoir qu'ils mettaient « à profit » leur détention au Temple « pour s'instruire des vérités de la religion chrétienne, pour laquelle ils étaient portés d'affection depuis plusieurs années ». Quel plus noble usage pouvaient-ils faire de leur retraite?

Telles étaient quelques-unes des raisons alléguées par les Juifs pour gagner « la grâce de la dévotion et la vertu des sacremens ».

Ils trouvaient, ils est juste de le dire, un accueil si empressé auprès des ecclésiastiques, les prêtres étaient si peu difficiles sur le choix des catéchumènes, qu'on s'explique fort bien que les Juifs de cette époque se soient fait un tremplin de l'abjuration. Quand on demande à des hommes, dont le dernier, le plus sûr abri contre les persécutions de toutes sortes est le culte des ancêtres, de sacrifier à une autre religion la religion sainte, celle en laquelle ils ont mis toute leur force, toute leur confiance, on doit s'attendre qu'ils cèdent, en renonçant à leur foi, plutôt à une nécessité du moment qu'à une conviction de leur être. Qui donc en tout cas pouvait s'en indigner?

(*A suivre*) LÉON KAHN

NOUVELLES DIVERSES

CONCOURS D'ADMISSION A L'ECOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES. — Viennent d'être reçus : 37e Hausser, 89e Lazare Lévi, 91e Moïse, 99e Meyer, 149e Gaston Lehman, 150e Salomon, 203e Polack-Wolfsheim, 235e Michel-Lévy; plus quelques noms douteux.

— L'administration des Temples israélites de Paris vient de faire une perte sensible en la personne de M. Eugène A. Aron, l'un de ses membres les plus estimés, père de l'honorable notaire A. Aron, décédé cette semaine.

— M. Aaron, conseiller de préfecture du Var, est nommé dans le département de Vaucluse.

M. Wahl, agrégé de droit, est chargé d'un cours de procédure civile à la Faculté de droit de Lille.

— M. Bloch, professeur de physique au lycée de Toulouse, est chargé du cours de physique au lycée Henri IV.

— M. Lantz, juge suppléant à Dreux, est nommé substitut à Meaux.

— Il vient de paraître une liste supplémentaire d'élèves admis à l'Ecole Normale supérieure (section des sciences). Elle contient le nom de M. Moutel.

— M. Prègre, major de réserve aux 69e d'infanterie, est promu lieutenant-colonel du 4e d'infanterie territoriale.

— M. Lippmann, colonel d'artillerie en retraite, a été nommé colonel de réserve.

— Une conférence, sur la légende de l'hostie percée par des Juifs à l'église de la rue des Billettes, sera faite à la Société des Etudes juives par M. Lucien Lazard, le samedi soir 24 novembre; elle sera accompagnée de projections par Molteni.

Départements

On nous écrit de Pau, le 29 octobre :

« A l'occasion de l'inauguration de la statue du maréchal Bosquet, présidée par MM. les ministres de la guerre et des travaux publics, cérémonie qui a eu lieu ici le 28 de ce mois, M. Bloch, Rabbin de cette ville, en présentant ses hommages à MM. les ministres, tant en son nom qu'en celui de sa Communauté, a prononcé quelques paroles bien senties qui ont été très favorablement accueillies par les représentants de notre Gouvernement. »

— Un service pour la santé de l'empereur de Russie a eu lieu à la Synagogue de Nancy, le lundi jour de Schemini Atzereth, par les soins du Grand-Rabbin.

— Le jeune Rabbin de Tlemcen (Algérie), M. Mayer, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme, enlevée par une rapide maladie.

Aux obsèques assistaient les autorités civiles et militaires.

Alsace-Lorraine

Le Conseil municipal de Strasbourg a, dans sa séance du 17 octobre, décidé à l'unanimité qu'il serait accordé à la Communauté israélite un terrain de 300,000 marcs, pour la construction de la nouvelle Synagogue, et que la ville y contribuerait par une allocation de 200,000 marcs.

Etranger

— On annonce la mort, à Copenhague, du professeur de médecine et conseiller d'Etat Dr Louis Brandès, longtemps membre de l'administration israélite de cette ville. A ses obsèques assistaient le corps des professeurs de l'Université et la plupart des autorités.

P.-S. — Au moment de mettre sous presse, nous avons reçu la triste nouvelle du décès d'une des femmes les plus estimées de la haute société israélite de Bordeaux, Mme Félix Lopès-Dubec, veuve d'un président du Consistoire israélite, âgée de quatre-vingt-sept ans.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Paris, Alcan-Lévy, imp. du Consistoire israélite, 24, rue Chauchat.



DEMANDE D'ELÈVES. Une dame anglaise qui fait faire des progrès rapides à ses élèves, désirerait avoir quelques leçons de plus, même pour le soir (enfants ou adultes). — Hautes références. — S'adresser Miss G., 56, rue de la Pompe. Passy-Paris (945)

INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne

PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX

DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle

Etudes commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

MAISON PLANÈS

TAILLEUR

POUR DAMES ET POUR HOMMES

Place du Hâvre

(entrée, 2, rue d'Amsterdam)

Cette Maison possède une coupe très élégante, fournit des tissus irréprochables.

PRIX TRÈS MODÉRÉS, MAISON DE CONFIANCE

(932)

(41e *Année*)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG

Fondée en 1852

par LOEB (Emmanuel)

RUE DE PROVENCE, 46

PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts. (901)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS ET Cie

à Montpellier-Cournonterral

Avec l'aide du שחט חזן aux références

ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central

CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES

MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral.** 931

PHARMACIE française et étrangère, 12, rue de la Boule Rouge et 27, r. Richer. La meilleure de Paris pour ses produits et la préparation des médicaments. Parfumerie fine. Envoi *franco* à Paris et au dehors. Demandez le Catalogue (très instructif).

Hermann Kartow, pharmacien chimiste propriétaire. (En face les Folies-Bergère). (944)

---

55 Années de succès

GRAND PRIX EXP. UNIV. LYON 1894

MÉD. D'OR EXP. UNIV. ANVERS 1894

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

LE SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

Souverain contre les **Indigestions,** les **Maux d'estomac,** de **cœur,** de **tête** etc. Dans une infusion pectorale bien chaude il *réagit admirablement contre* **rhumes, refroidissements, grippe,** etc.

Il est en même temps « excellent » pour les dents, la bouche, et tous les soins de la toilette.

56 Récompenses dont **16 diplômes d'honneur** et 15 médailles d'or.

Fabrique à Lyon, 9, Cours d'Herbouville

Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*



PÉDCURE ARNOLD 105, rue du fg Montmartre, praticiendes plus capables et des plus recommandables. — Chez lui de midi à la nuit 3 fr. la séance ; en ville, de sept heures à 1 heure 5 fr. (539)

DENTS SOINS EXTRACTIONS et POSE par l'Insensibilisateur

Traitement consciencieux. — PRIX MODÉRÉS

INSTITUT DENTAIRE 2, Rue Richer angle du Fg Poissonnière

Maxime DROSSNER, DIRECTEUR

CONSISTOIRE ISRAELITE

DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges,* où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

Méditerranée-Express

L'approche de la saison d'hiver sur les bords de la Méditerranée, qui s'annonce comme devant être exceptionnellement brillante, appelait la reprise des services de luxe combinés entre les Compagnies du Paris-Lyon-Méditerranée et du Nord et la Compagnie des Wagons-Lits.

Nous apprenons qu'à partir du 6 novembre, tous les mardis et samedis, aura lieu le Méditerranée-Express, train de luxe exclusivement composé de voitures-lits et restaurant. Départ de Paris-Nord à 6 h. 23 du soir, et de Paris, gare de Lyon, à 7 h. 25 soir.

Arrivée à Marseille, le lendemain, à 8 h. 46 matin ; à Cannes, à midi 39 ; à Nice, à 1 h. 20 ; à Menton, à 2 h. 25, et à Vintimille, à 2 h. 46.

Le retour du Méditerranée-Express aura lieu les jeudis et lundis, à 6 h. 5 soir de Vintimille et 7 h. 23 de Nice ; arrivée à Paris, gare de Lyon, le lendemain à 2 h. de relevée.

Indépendamment du train de luxe, de grands sleeping-cars à bogies circuleront tous les jours, à partir du 3 novembre, entre Paris-Nord (départ à 7 h. 44 soir) ou Paris Paris-Lyon-Méditerranée (départ à 8 h. 45 soir et Vintimille).

Un wagon-restaurant, attaché au même train rapide, entre Paris-Nord et Paris-Lyon, permettra aux voyageurs arrivant d'Angleterre, de Belgique, etc, de dîner en cours de route.

Ce train rapide quotidien arrive à Nice à 3 h. 34 après-midi, et en repart chaque jour à 2 h. 5 pour rentrer à Paris Paris-Lyon-Méditerranée le lendemain à 9 h. 15 du matin et à Paris-Nord à 10 h. 15.

Le rapide quittant chaque soir la gare de Lyon à 8 h. 25 comprend également un grand sleeping-car à bogies, pendant toute l'année, dans sa composition.

Disons enfin à nos lecteurs, qu'aussitôt que l'affluence des touristes le demandera, le train de luxe de Méditerranée-Express deviendra tri-hebdomadaire, puis quotidien, avec son double départ des gares du Nord et de Lyon.

THre DREYFUS

***30, rue Taitbout,* Paris**

(Précédemment : 24, rue Taitbout)

Tapis d'ORIENT et d'Europe

(873)

VL• ANNÉE — N° 45. — Jeudi 8 Novembre 1894 — LV• ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne.................. 1 fr.
Intérieur du journal....... 3 fr.
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

UN GRAVE INCIDENT

Le public s'entretient d'une malheureuse affaire où semble engagé l'honneur de l'armée française et où l'on voudrait engager celui du Judaïsme; nous disons *semble*, parce que l'affaire elle-même n'est pas encore élucidée, ni les faits établis péremptoirement, ni les responsabilités nettement déterminées.

Mais l'affaire en question fait assez de bruit, passionne assez les esprits et favorise assez les desseins malfaisants ou les préventions hostiles, pour que nous ayons le devoir d'en dire quelques mots, avec la réserve que le sujet comporte, mais aussi avec la franchise qu'il impose.

Constatons d'abord que tout ce qu'on sait du personnage inculpé, du milieu où il est né, de la famille où il est entré, de la carrière qu'il a parcourue, de sa vie passée et des titres qu'il a obtenus par le concours, tout cela fait du crime qui lui est imputé une véritable impossibilité morale.

En présence de tels précédents, le premier devoir de tout publiciste aurait donc été de suspendre son jugement jusqu'à la preuve faite, jusqu'à l'issue du procès: un accusé n'est pas nécessairement un coupable, et si le criminel avéré a droit à toutes les formes protectrices de la justice moderne, à toutes les garanties qu'elle édicte en sa faveur, à combien plus forte raison l'homme qui a un passé brillant, irréprochable jusque-là, ne mérite-t-il pas qu'on ne le condamne point sans témoignages décisifs, irrécusables !

Si, par impossible, la culpabilité de l'officier accusé résultait de faits absolument certains, le Judaïsme tout entier serait prêt à le flétrir, et ne laisserait à personne la charge du stigmate à infliger à des actes sans nom.

Ce qui est, dans tous les cas, une infamie, c'est de mettre en cause — dans la circonstance — les Juifs français qui, depuis un siècle d'émancipation, ont donné à leur pays assez de gages, non seulement sincères, mais passionnés, pour mériter d'être traités avec une impartialité qui n'est que de la justice.

Agir, parler même autrement, dans l'espèce, n'est



rien moins qu'un crime de lèse-patrie et de lèse-humanité!

Les Juifs — comme Juifs — n'ont donc rien à voir dans cette affaire; les fautes — s'il y en a — sont et doivent toujours être considérées comme individuelles. Ni une nation, ni une croyance, ni une profession quelconque ne doit porter la peine des actes délictueux d'un de ses membres!

Hors de là, il n'y a que péril et iniquité .. ou calcul intéressé de meneurs. Quand un scandale éclate — s'il existe réellement d'ailleurs — la pire des spéculations est celle qui se fonde sur ce scandale: pour s'appesantir sur un coupable présumé, que d'innocents ne frappe-t-on pas du même coup, ce qui est un autre crime, mais celui-là d'authenticité indiscutable et d'incalculables conséquences.

C'est là tout ce qu'il convient de dire, à l'heure qu'il est, relativement à des imputations sur lesquelles la justice impartiale n'a pas encore dit un mot, sur lesquelles un débat *contradictoire* — le SEUL PROBANT — n'a pas encore été même engagé!!!

ISIDORE CAHEN.

A TRAVERS L'ACTUALITÉ

La mort de l'empereur Alexandre III de Russie a produit en France dans toutes les classes de la société, sans distinction d'opinion ou de culte, une douloureuse émotion. Le deuil de la Russie a trouvé dans tous les cœurs français un sensible écho. Il n'en pouvait être autrement après les gages de haute sympathie, d'affectueuse considération que le défunt Tsar avait donnés à notre pays dans de mémorables et récentes circonstances.

Personne en France ne peut, en effet, oublier que le puissant autocrate de l'empire du Nord, si éloigné par son éducation, ses sentiments religieux et politiques, du régime de liberté et d'égalité que notre pays s'est donné, n'avait pas hésité à tendre la main à la République Française isolée au milieu d'une Europe défiante et menaçante. Cette entente de deux pays conscients de leur force a contribué à rendre moins précaire la paix dont l'Europe jouit depuis plusieurs années, et c'est à bon droit que l'empereur Alexandre III, qui en a été l'agent le plus décidé et le gardien imperturbable, portera dans l'histoire où sa mort vient de le faire entrer, le titre de pacificateur.

Il n'est pas douteux que son fils et successeur l'empereur Nicolas II continuera cette politique de paix qui a coïncidé avec le relèvement des deux nations amies Conscient des aspirations de tolérance et des lumières qui caractérisent son siècle, il voudra sans doute, reprenant les traditions de son grand'père Alexandre II, assurer à ceux de ses sujets élevés dans une autre foi, mais qui n'en sont pas moins les enfants du pays, les bienfaits de la paix et de la sécurité, et par des dispositions bienveillantes, ramener dans tant de cœurs inquiets la tranquillité et la confiance. On comprend que nous voulons parler ici des Israélites russes qui aspirent, comme leurs concitoyens orthodoxes, à contribuer à la force, à la grandeur, à la prospérité de leur pays et à la gloire de son chef traditionnel.

Si, comme l'opinion publique en Europe se plaît à l'espérer, les sentiments du nouveau monarque inclinent, par une pente naturelle, vers la tolérance, la Russie, sous son règne, donnera au monde un exemple qui ne pourra que grandir son influence, augmenter son prestige, et servir la cause de l'humanité.

C'est une opinion reçue dans le monde des cléricaux et des antisémites, que le mouvement laïcisateur et anticatholique est l'œuvre des Juifs et que ce qu'ils appellent les lois *scélérates*, c'est-à-dire les lois scolaires de la République sont dues, pour employer leur beau langage, à l'influence sémitique. L'Église, écrivent leurs journaux, n'a pas de plus grand ennemi qu'Israël, et c'est sa main qu'on retrouve dans toutes ces violentes attaques dont le catholicisme a eu à souffrir pendant une longue période du régime républicain. Ferry, le grand maître de la laïcisation à outrance, qui a porté de si rudes coups à la domination du clergé, était l'instrument docile des Juifs. C'est leurs passions anticléricales qu'il servait et leurs rancunes séculaires qu'il traduisait en textes de loi.

Rien n'est plus faux que cette allégation qui, habilement exploitée dans les milieux dévots, a contribué à y réveiller les préjugés contre les Israélites. L'Eglise n'a pas eu de plus grand ennemi que Voltaire, qui n'était pas Juif, ce nous semble, et éprouvait pour nous des sentiments rien moins que tendres, et ne nous a pas plus épargné qu'à l'Eglise ses sarcasmes et les traits acérés de son ironie diabolique.

Ceci pour le passé. Quant à la campagne anticléricale de ces dernières années, les Juifs en tant que Juifs y sont absolument étrangers, et ils en ont éprouvé les premiers une trop douloureuse répercussion pour y avoir prêté la main. Quand un Parlement, en majorité libre-penseur, taillait à plein drap dans le budget catholique, il ne respectait pas davantage celui du culte israélite. Quand on rayait l'enseignement religieux des programmes scolaires, on ne peut pas dire que les pères de famille israélites se réjouissaient de voir leurs enfants privés des leçons du rabbin. Enfin la laïcisation des cimetières vint porter un coup douloureux aux sentiments les plus chers de leur âme de croyants. Qu'il y ait eu quelques Israélites de naissance qui participèrent à cette guerre de plume contre le cléricalisme, ils le firent comme libre penseurs, absolument détachés de tout lien synagogal et poursuivant des idées que réprouvait la société israélite.

Les Juifs ne combattent pas l'Eglise, ils la respectent comme une des puissances spirituelles, comme une des forces morales de ce monde.

Veut-on un exemple tout récent de la délicatesse

avec laquelle ils s'expriment sur le compte de la religion catholique ?.

On sait les sentiments qu'un Israélite peut professer à l'égard de ce qu'on appelle les miracles de Lourdes. Eh bien, le docteur Bernheim, mettant une préface scientifique en tête d'un ouvrage consacré à la grotte célèbre par M. Félix Lacaze, un catholique convaincu, fait cette déclaration de principes dont on remarquera le ton si respectueux et si déférent :

« En relatant ces observations, en essayant, au nom de la science, de les dépouiller de leur caractère miraculeux, en comparant, à ce point de vue seul, la suggestion religieuse avec la suggession hypnotique, je n'entends ni attaquer la foi religieuse, ni blesser le sentiment religieux. »

Et plus loin :

« Lourdes est-il une erreur ou non? Il ne m'appartient pas de le dire !

Qu'importe, après tout? La prière qui émane d'un cœur pur, à Lourdes ou ailleurs, l'idée religieuse qui, dégagée de tout intérêt matériel, embrase une âme pieuse, de même que toute aspiration de l'être humain vers un idéal céleste, ou vers un inconnu sublime qui se dérobe et nous étreint : devant tout cela, je m'incline, n'étant pas de ces matérialistes à outrance, qui dessèchent l'âme, en tarissant la source de l'idéal : car l'âme a soif d'idéal. »

Nous verrons si les journaux cléricaux enregistreront ces déclarations empreintes d'un si profond esprit de tolérance, dont ils feraient bien de s'inspirer quand ils parlent des Israélites.

H. PRAGUE.

REACTION SALUTAIRE

A l'affolement de colère irréfléchie qu'avait provoqué — avant tout examen de sang-froid — l'affaire dite « du Capitaine Dreyfus », succède déjà une réaction salutaire. Des articles de sens rassis ont paru coup sur coup dans des journaux de toute nuance, depuis le *Soleil* (*ne nous emballons pas*) jusqu'à la *Justice* (par la plume de M. Clémenceau).

Parmi ces réponses aux excitations, plus encore d'antisémitisme que de patriotisme dont les coryphées ont été le *XIXe Siècle*, le *Petit Journal* (par la plume de M. Judet), etc., nous devons une mention particulière à celle qu'un écrivain apprécié M. Emile Bergerat a faite dans le *Journal* d'avant-hier mardi, sous le titre de : « La Prévention morale »; on y lit entres autres pour défendre le droit imprescriptible qu'a un homme accusé d'être innocent :

« Je ne prétends pas le moins du monde que tel soit le cas du capitaine Dreyfus. Je n'en sais rien. Je ne le connais pas, et, quelque goût que l'on puisse avoir pour le paradoxe, on ne risque pas celui de défendre un citoyen inculpé de haute trahison pour le plaisir de se singulariser bêtement. Il y va, ici, de la vie d'un homme, il y va aussi de l'honneur d'une famille, et le paradoxe est plus intempestif encore, si paradoxe il y a, de la condamner à l'infamie avant que son procès soit ouvert, par mode de prévention morale. C'est affreux, savez-vous bien, et digne des Caraïbes, cette justice sommaire, tumultuaire, aveugle, sourde et poltronne, qui décide le crime sur le fait seul de l'accusation, — que dis-je ? — sur la religion même d'un accusé ! Car on est allé jusque-là en France, terre d'hommes libres et généreux !

Encore une fois, je ne sais rien, absolument rien, de ce soldat français, sinon ce que ses chefs laissent dire de lui dans les feuilles, à savoir qu'il est incriminé d'avoir livré à un espion italien une partie de nos plans de mobilisation, et qu'il est séquestré sous ce chef terrible d'accusation infamante. Or, comme il est ainsi mis au secret, il n'a encore rien pu répondre et l'on ne sait pas un mot, conséquemment, de ce qu'il allègue pour se disculper. Dans ces conditions, la plus simple droiture d'âme exige de tout honnete citoyen qu'il attende l'ouverture, les débats et l'issue du procès, pour produire son opinion écrite ou parlée et pour jeter sans iniquite ce nom d'Alfred Dreyfus à l'ignominie éternelle. Et si, en outre, dans la patrie française, le juif n'a pas, comme le chrétien, le droit d'être innocent, et réputé tel jusqu'à la condamnation ; s'il n'est pas, en 1894, indemne des préjugés féodaux, c'est que la Révolution française est une blague et que nous pataugeons encore dans la mare à grenouille du Moyen âge.

Un dernier passage à citer du manifeste éloquent de M. Bergerat :

On lui refuse le droit d'être innocent. Il ne reste plus qu'à le livrer aux massacreurs qui l'attendent derrière la porte avec des piques, des maillets et des haches, système qui a un peu nui au succès de la Terreur.

Et il n'est pas jugé, vous dis-je !

Voilà à quelles iniquités donne lieu la prévention morale, baptisée par les esprits légers du nom d'instinct populaire ou de conscience de la masse. De là a crier : « Au juif ! » et à lapider dans la rue le contribuable dont le nez busque plus que de raison, il n'y a qu'un pas. Je ne prétends pas que le capitaine Dreyfus est innocent du crime qu'on lui impute ; mais je jure qu'il a le droit de l'être, et tout est là pour moi et pour la cause que je plaide.

Correspondances particulières des Archives

San Francisco, 13 octobre 1894.

Voici deux faits qui intéresseront vos lecteurs en France et en Californie.

L'année dernière, vous avez annoncé que M. Alex. Weill, de la maison Lazard frères et Cie de Paris, venait d'envoyer à diverses institutions de San Francisco, où il a résidé pendant de nombreuses années, des sommes importantes, entre autres 30,000 francs destinés à la Société française de bienfaisance mutuelle.

Cette Société, ayant depuis entrepris la construction d'un nouvel hôpital qui, terminé dans quelques mois, sera certainement le plus beau de ce pays, M. Weill, en son nom et au nom de sa femme, Mme Julie Weill, a porté la somme de 30,000 à 50,000 francs.

Le Comité de la Société a décidé d'affecter ces fonds à l'érection d'un pavillon spécial pour les femmes âgées et invalides, et de lui donner, en signe de reconnaissance, les noms des deux généreux donateurs.

De son côté, Mme Léopold Cahn, de Paris, qui a aussi longtemps habité San Francisco, vient d'envoyer à l'Orphelinat israélite de cette ville — dont elle a été dame patronnesse — la somme de 15,000 francs, se conformant ainsi aux vœux de son mari qu'elle a eu la douleur de perdre récemment.

Les intérêts de cette somme seront distribués annuellement sous forme de livrets de caisse d'épargne de 100 francs aux enfants qui, après l'achèvement de leurs études, quitteront l'asile. Le capital restera inaliénable sous le titre de fonds Léopold Cahn.

Comme Français et comme Israélites californiens, nous sommes doublement fiers et reconnaissants de ces actes de munificence venant de si loin et émanant de personnes qui ont laissé dans notre colonie des souvenirs inoubliables de bonté et de bienfaisance.

DANIEL LÉVY.

Tunis, le 2 novembre.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Dans le numéro des *Archives* du 25 octobre, il est question des mariages célébrés la veille des jours fériés, et l'honorable M. Schwab cite, avec raison, l'exemple de nos coreligionnaires d'Orient. J'ai eu l'occasion d'assister à des bénédictions nuptiales dans diverses localités de Turquie et de Tunisie, la veille des fêtes, ainsi que le vendredi. C'étaient des mariages pauvres. On y procède à cette époque, non pas pour le *Oneg Schabbath* (en vue d'augmenter les délices du jour sacré), mais par simple mesure d'économie. En effet, point n'est besoin alors de grand apparat, et chacun préférant passer la soirée dans sa famille, ce ne sont que les plus proches parents qui participent au repas de noces. Tel ne serait pas le cas un autre jour de la semaine.

En général, les mariages israélites ne sont célébrés que le *mercredi* dans le nord de l'Afrique, et c'est par exception qu'on déroge à cette règle.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, etc.

S. J. Pariente.

LES ISRAELITES A L'EXPOSITION D'ANVERS

Liste des récompenses aux exposants français

L'*Officiel* a publié la liste des récompenses accordées aux exposants français à l'Exposition universelle d'Anvers. Nous y relevons les noms des Israélites qui suivent, nombreux. Nous avons précédemment annoncé les médailles de 1re classe accordées en peinture à M. Lévy (Henry-Léopold), en sculpture à M. Hannaux (Emmanuel), en architecture à M. Ulmann, et en gravure à M. Lévy (Gustave)

Groupe III. — Arts libéraux : *Médaille d'argent*, Cahen (Salomon) et Edouard Falk. *Médaille de bronze*, Hector Lévy.

Médecine, chirurgie, hygiene. — *Diplôme d'hon.*, docteur Javal. *Méd de bronze*, Ferdinand Porgès et Cie. *Mention hon*, Weill (Adrien).

Photographie. — *Hors concours* : G. Lévy et fils. *Méd. d'argent*, Henri de Rothschild.

Typographie, lithographie, etc. — *Méd. d'argent*, Nathan Weil.

Instruments de musique. — *Méd. de bronze*, Ulmann (Jacques). *Ment. hon.*, A. Morhange.

Industries d'art. — *Ment. hon.*, Weill (Ferdinand).

Application usuelle des arts du dessin. — *Méd. d'or*, Emile Lévy *Méd. d'argent*, Weill (Nathan).

Industries minéralurgiques. — *Méd. d'or*, Bernheim (L.). *Méd. d'argent*, Moïse (Charles).

Verrerie, cristallerie, etc. — *Ment. hon.*, Cahen (Salomon).

Grande construction mécanique. — *Méd. d'or*, Weill (Adrien). *Méd. d'argent*, Falk (Ed.). *Ment. hon.*, Cahen (Salomon).

Horlogerie. — *Méd d'argent*, Ulmann frères. *Méd. de bronze*, Lévy (Hector).

Armurerie. — *Ment. hon*, Bacri (Salomon et Jacob).

Industries textiles. — *Hors concours*, les fils d'Emmanuel Lang. *Ment. hon.*, Ziza fils.

Grand prix, Blin et Blin. *Diplôme d'hon.*, Frænkel-Blin. *Méd. d'argent*, Bernheim frères.

Industries du vêtement. — *Grand prix*, Schorestène frères Weill Albert, Paul Kahn. *Diplôme d'hon.*, Bernheim frères, Reichenbach et Cie. *Méd. d'or*, Myrtil-Mayer. *Méd. de bronze*, Ziza, fils.

Mobilier. — *Méd. d'argent*, Alph. Wogue et G. Lévy.

Industries chimiques. — *Méd d'argent* S. Schmoll *id* de bronze, Weill (Adrien) *Ment. hon.*, Ziza fils.

Tabacs. — *Diplôme d'honneur*, Chebat (Jacob)

Vins et boissons fermentées. — *Grand prix*, Osiris. *Diplôme d'honneur*, Mme Kœnigswarter. *Méd. d'or*, Ernest Javal. *Méd. d'argent*, Blum (Aimé).

Liqueurs. — *Méd de bronze*, L. Salomon.

Génie civil. — *Méd. de bronze*, Lang (Léon), *Mention hon.*, Kaleski frères.

Navigation. — *Méd. d'argent*, Bernheim (Gustave).

Commerce, statistique. — *Méd. d'argent*, Blum (Ferdinand).

Colonies, articles d'exportation. — *Hors concours*, les fils d'Emm. Lang. *Méd. d'or*, L. Bernheim, E. de Ricqlès et Cie, Zay. *Méd. d'argent*, Bacri (Salomon et Jacob), Blum (Fernand), Frænkel-Blin, Paul Kahn, Lévy (Emile). *Méd. de bronze*, A. Blum.

Agriculture. — *Méd. d'argent*, Ziza fils.

Sylviculture. — *Méd. d'argent*, Ziza fils.

EN PALESTINE

Les lecteurs des *Archives* nous sauront probablement gré de leur apporter de temps en temps des nouvelles *de la terre de nos ancêtres*. Une correspondance privée nous fournit des renseignements d'une exactitude rigoureuse, et notre tâche se borne à choisir, classer et enregistrer les faits les plus importants.

En premier lieu, viennent les travaux agricoles dans les colonies La récolte des blés a été excellente cette année. On nous promet des détails pour le mois prochain, les résultats n'étant pas encore en ce moment définitivement connus. Les pommes de terre ont été d'une abondance toute particulière. Les colons en vendent à 1 fr. 50 les 13 kilos. Jamais la Palestine n'a connu un si bas prix. On peut remarquer au marché des légumes, à Jaffa, que la culture des produits potagers a fortement occupé les colons.

Des calculs faits à Rischon l'Zion, il résulte que la vente des raisins à la cave de M. le baron E. de Rothschild par les colons peut seule assurer de bons moyens d'existence à ces derniers. On fait pourtant remarquer que ce n'est qu'à condition que les vins trouvent des débouchés. Aussi les amis de Zion, en Russie et ailleurs, font maintenant des efforts pour donner cours aux vins de Palestine parmi nos frères. C'est ainsi qu'un marchand des vins en gros d'Odessa a deja fait un achat considérable des vins de Rischon l'Zion et de *Mikveh Israel*. Il est à souhaiter que des tentatives de ce genre trouvent des imitateurs.

L'arrivée de M. Scheid à Ekron a eu pour résultat cette année plusieurs améliorations apportées à l'état de la colonie. La récolte est excellente, surtout celle des froments qui, sur les terrains enfumés est, dans une proportion sensible, supérieure à celle des terrains non enfumés.

La vendange a commencé le 22 juillet à Rischon l'Zion et trois jours après à Rehoboth, village fondé par un groupe de gens de Varsovie et qui est excellemment géré par M. Levin-Epstein.

Les travaux de la cave de Rischon l'Zion se distinguent, par rapport à ceux des années précédentes, par une

régularité qui fait grand honneur à l'habileté de M. Hazan, l'excellent administrateur actuel de cette colonie. Un ordre parfait règne partout. C'est avec admiration — ajoute notre correspondant — qu'on s'arrête devant cette queue de chariots, de chameaux, d'ânes apportant de grosses corbeilles de raisins de toutes parts : des vignes de Rischon, comme de celles de Rehoboth, de Wadi-hanin, etc., etc., et passent à tour de rôle sur la bascule avec une rapidité merveilleuse.

L'abondance des raisins dépasse de beaucoup les prévisions des colons.

— Voici quelques détails sur les travaux agricoles à Ekron. L'administration Rothschildienne a fait des semailles de froment sur 150 hectares et également de sésames sur 150 hectares. Elle a, en outre, fait des plantations de mûriers — sur 9 hectares, d'amandiers — sur 10 hectares, 1 hectare d'abricotiers et 1 de pommiers. Indépendamment de l'administration, les colons ont fait des semailles de froment sur 120 hectares et de sésames sur 110. La pépinière a reçu cette année de nouveau 17,000 oliviers et 6,000 amandiers 10,000 amandiers et 3,000 mûriers y ont été en outre greffés.

— On se plaint de l'infériorité de l'huile d'olive de Palestine en comparaison avec les huiles des autres pays, et notamment de l'insuffisance de sa force d'éclairage et de la rapidité de sa consommation. M. Nessler, chimiste, vient d'expliquer que c'est à tort qu'on serait tenté d'attribuer ces défauts à la nature même du sol de la Palestine, le fait constaté étant général pour toutes les huiles d'olives non épurées par un procédé chimique.

— M. Dizenkoff, le directeur de la verrerie à Tantoura, après avoir étudié la fabrication du verre dans plusieurs usines importantes de l'Europe, travaille en ce moment activement pour introduire des améliorations nécessaires dans la verrerie confiée à sa direction.

L'administration a l'intention de dessécher le marais dans les environs de Tantoura. On suppose aux terrains une valeur double de la somme nécessaire pour les dépenses d'assèchement.

— S. E. le Pacha de Jérusalem vient d'inaugurer le 19 juillet le pont jeté à travers une petite rivière qui coule entre Jaffa et Pétrah Thikvah.

Un *comité officiel* est en voie de formation à Jérusalem en vue d'une représentation unique dans les rapports de la Communauté avec le gouvernement. Son action bienfaisante pour les intérêts du Judaïsme dans le pays tout entier est dès à présent incontestable. M. le Grand-Rabbin de Jérusalem est, depuis longtemps, partisan de cette excellente idée. Malheureusement, il se heurte à une coalition d'intrigants malveillants pour lesquels une direction bien organisée de la Communauté serait un coup mortel, en leur enlevant le pouvoir illimité de disposer sans contrôle de l'argent destiné aux pauvres. Il est cependant grand temps de mettre fin à ces agissements. Espérons que M. le Grand-Rabbin, en homme éclairé qu'il est, saura vaincre toutes les difficultés pour aller jusqu'au bout de sa noble tâche.

— Ce n'est pas sans dessein que nous avons conservé les lignes suivantes pour finir cette présente chronique. Quand on dit que *la Palestine a repris sa fertilité légendaire*, il se trouve des incrédules prêts à ne voir là qu'une exagération de la part des amis de Zion. Mais voici, une fois de plus, une preuve éclatante de la réalité absolue de cette assertion. Plusieurs personnes ayant visité récemment les colonies agricoles juives de la Palestine viennent de faire cette remarque curieuse : de notre visite à travers les colonies, nous avons emporté l'impression que les premiers fondateurs se sont particulièrement attachés à choisir comme lieu de leur établissement les terrains les plus incultes, sablonneux ou couverts de rochers et de marais ; il nous semblait qu'ils voulaient démontrer qu'il ne leur est pas impossible, à eux, de transformer tous ces déserts en riches vignobles.

Et ils l'ont suffisamment démontré ! A.-L. BEN-AM.

NÉCROLOGIE

L. FRANCFORT

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES

Notre Communauté vient de faire une sensible perte en la personne de M. Léopold Francfort, inspecteur général des ponts et chaussées, décédé le 3 novembre à Paris, en sa 79e année.

Lorrain d'origine, le défunt était né en 1816 à La Rochelle, où son père s'était fixé après avoir quitté Metz. Admis à l'École polytechnique à 17 ans (en 1833), à une époque où nos coreligionnaires qui s'ouvraient l'accès de cette grande institution étaient encore fort peu nombreux, L. Francfort en sortit dans les premiers rangs, entra dans le génie civil, et toute sa carrière publique depuis lors a été le développement graduel et ininterrompu d'un début aussi brillant.

Nous ne le suivrons pas dans les multiples étapes de cette carrière; les départements d'Eure-et-Loir et d'Indre-et-Loire, le virent tour à tour à la tête du service des ponts et chaussées : c'est dans ce dernier département qu'il conquit, en des circonstances particulières, une popularité telle, que la pensée vint au Conseil municipal de Tours de donner le nom de Francfort à l'un des quais de la Loire, et voici à quelle occasion :

L'année 1856 a été celle de la plus forte inondation connue de la Loire. Francfort était alors ingénieur en chef, et, par sa science, par la rapidité de son coup d'œil, par son énergie, il réussit à préserver la ville d'une catastrophe irréparable. La reconnaissance publique n'oublia pas un tel service que le gouvernement ne manqua pas de récompenser.

Atteint par la limite d'âge, Francfort se retira à Paris : nul ne conquit plus de sympathies par une bienveillance exquise, par la grâce de l'esprit et par la dignité du caractère.

Il laisse deux fils, entrés tous deux à l'Ecole polytechnique, et tous deux officiers d'artillerie Par le mariage de l'un d'eux, il était allié à la famille de M. le Dr Jules Worms, membre de l'Académie de Médecine.

LES JUIFS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

CHAPITRE VIII

PROSELYTISME ET AFFAIRES DE RELIGION

Les prêtres gémissaient de ces trompeuses conversions ; ils ne se lassaient pas de les provoquer. Ceux qui doutaient de la sincérité de Morhange étaient les premiers à le presser de faire sa soumission à l'Eglise. On savait que Salomon Lévy « n'avait point envie de se faire catholique, mais qu'il avait ses vues et ses raisons pour le dire » ; l'abbé Couette,

(1) Voir en dernier lieu le numéro du 1er Novembre.

son catéchiste, pestant, jurant, déclarait « qu'il ne se mesleroit plus de Juifs » et que « s'il lui en tomboit quelqu'un entre les mains », eh bien!... il en parlerait à M. Langlade avant de commencer à l'instruire! M Le Py, directeur des Nouveaux catholiques, ne montrait pas moins d'opiniâtreté. « Il n'y a plus, grâce à Dieu, aucun Juif chez nous, disait-il en 1728, et je souhaite qu'il n'en vienne de longtems ». Et il préparait néanmoins au baptême, quelques mois après, un Juif du nom de Birié, qui, au bout de peu de jours, gagnait La Haye où il épousait une Juive.

On peut d'ailleurs douter de la sincérité de ce vœu quand on voit que l'Eglise allait chercher jusqu'au pied du gibet le gage de ses conquêtes religieuses et, à condition de conversion, arracher à la mort infamante deux Juifs, qui ne firent point de façons pour accepter cette offre inespérée.

Ces catéchumènes en effet n'étaient pas de ceux dont on avait le droit d'être fier. Arrivés à ce degré d'abaissement moral, que leur importait Moïse ou Jésus-Christ? Le Diable même leur aurait tendu le bénitier qu'ils y auraient trempé les doigts, sans scrupule. Leur âme s'ouvrait à toutes les croyances, mais surtout à celle qui leur promettait vie sauve et liberté.

Malgré cela l'Eglise, qui se rendait compte que le « judaïsme, religion mâle, avant tout soucieuse de l'homme », lui accordait la prééminence sur la femme, s'attachait de préférence à obtenir l'abjuration du Juif. Ses plus sérieux efforts se portaient de ce côté, comme si l'adhésion de l'homme au catholicisme devait doubler le prix de la victoire. Il n'en faut pas déduire toutefois que l'Eglise dédaignait l'abjuration des Juives. La facilité avec laquelle elle accueillait, on l'a vu, les intrigantes sans religion et sans foi, prouvait qu'elle faisait grand cas de la soumission de la femme juive aux lois du Sauveur. L'institution des Filles des Nouvelles Catholiques n'avait-elle pas été uniquement créée pour « ces âmes rachetées du sang de Jésus-Christ »?

Il n'en est pas moins vrai que, d'après les Archives de la lieutenance générale de Police, la femme juive figure peu sur le bulletin des pieuses conquêtes que fit en Israël la Doctrine de Jésus.

Seules, deux femmes sont mentionnées dans la longue nomenclature de ceux qui « tendirent la tête aux eaux du baptême ». L'une d'elles toutefois ne fut pas un sujet d'orgueil pour celui qui l'avait entreprise.

« Manon, fe Louis Lévy », juive de Hollande, avait en 1734 « fait profession de catholicité » sur les exhortations du curé de St-Eustache, et « sur les Charités de S. A. S. Mgr le Duc d'Orléans ». Mise en pension avec son mari chez un « Md maître tapissier à Paris » pour qu'ils puissent tous deux y apprendre son métier, Manon n'y voulut rien faire, empêcha Lévy de travailler, et y fit tels « excez et horribilitez » qu'il fallut l'enfermer à l'Hôpital.

Tout autre fut Angélique Schouabe, (1) quand elle se décida à se jeter dans les bras de l'Eglise. Mais c'est ici un cœur de jeune fille qui bat, se mutinant contre la volonté paternelle, poussant le sentiment de révolte jusqu'à rompre pour toujours les liens les plus sacrés : tendresse, respect, religion, un amour sacrilège à tout brisé.

(1) Voy. *les Juifs de Paris sous Louis XV*, p. 39.

Angélique Schouabe avait dix-huit ans. C'était, au dire de Langlade, une demoiselle « très raisonnable, assez gracieuse de figure » et dont l'on rendait « un bon témoignage ». Son père, Ruben Schouabe, banquier juif de Metz, avait une situation assez brillante pour qu'Angélique pût prétendre dans l'avenir à vingt-cinq mille livres de patrimoine « au moins ». Tout devait donc contribuer à la rendre heureuse, satisfaite de son sort, quand, dans le plus grand mystère, elle résolut d'embrasser la religion chrétienne. Elle y avait été attirée d'abord, disait-elle, par les « discours » que « différents catholiques » et « même des prêtres » avaient tenus devant elle, et poussée définitivement dans cette voie par les vérités éclatantes que M. Valerot, vicaire de la paroisse de St-Jean, chargé de son éducation religieuse, avait fait briller à ses yeux Elle suppliait qu'on la mît dans une communauté et — comme en quittant « père, mère, frère, sœur, toute la famille », elle abandonnait son bien — que le Roi lui fît « une pension viagère et seure, capable de la faire subsister après sa conversion ».

Mais on découvrit bientôt que le mobile de sa conversion n'était pas aussi pur qu'elle l'assurait : il n'avait rien du moins qui ne rendît cette « entreprise généreuse et louable ». La reconnaissance de « l'erreur judaïque » n'était pour rien en effet dans ce grave renoncement ; seul le cœur d'Angélique était en jeu. Ses parents voulaient la marier à un « Juif anglais » qu'ils attendaient « de jour en jour » ; mais cette union faisait son désespoir ; c'était un « malheur » qu'elle ne pouvait supporter, et s'il arrivait, « elle serait perdue pour toujours ». Et avec de grosses larmes, elle implora la protection du magistrat et le supplia de la « préserver de ce malheur ».

Le lieutenant général de Police, que des aventures de ce genre ne pouvaient plus surprendre, fut néanmoins touché de la désolation de cette enfant, de sa détermination désespérée. Elle lui inspira d'autant plus d'intérêt qu'en réalité Angélique ne fuyait le « Juif Anglais » que parce qu'elle soupirait pour « un catholique » qui ne la voulait épouser qu'elle ne fût baptisée.

Mais était-elle bien ferme en son dessein ? Ne cédait-elle pas à un coup de tête? et, une fois engagée dans cette voie, n'allait-elle pas, prise de remords, rebrousser chemin? Pour se prémunir contre une perfidie de ce genre, on lui fit signer un engagement en bonne forme qu'elle parapha en hébreu et en français : « Je, soussigne, ay de ma pure et propre volonté, sans y estre contrainte par aucune vuë humaine, mais par un vray désir d'embrasser la Religion Chrétienne, fait à ce sujet présenter un placet à Monsieur le lieutenant général de Police, en foy de quoy j'ay signé la présente protestation pour y estre attachée, fait à Paris le 29 septembre 1729.

Angelique Schouabe ».

Le magistrat, dès lors bien convaincu, obtint de Louis XV un ordre d'admission au Couvent des Nouvelles Catholiques. Il était adressé à la supérieure :

DE PAR LE ROY

« CHERE ET BIEN AMÉE, Nous vous mandons et ordonnons de recevoir dans votre maison la Dlle Angé-



lique Schouabe et de l'y garder jusqu'à nouvel ordre pour y estre instruite des vérités de la religion moyennant la pension que nous vous y ferons paier, si n'y faites faute. Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le 3 novembre 1729. Signé : Louis (et plus bas) Phelyppeaux.

(*A suivre*) LÉON KAHN

NOUVELLES DIVERSES

Quelques travaux de réfection et d'aménagement sont projetés à la Synagogue de la rue Nazareth. La partie réservée du *Héchal* va être agrandie par suite d'une avancée prise sur la nef et qui rapprochera l'*Almémor* du public.

D'un autre côté, un vestiaire à l'usage particulier du rabbin sera établi dans le rez-de-chaussée de l'immeuble de la rue du Vertbois et il y sera joint un cabinet de réception.

Le corridor d'entrée donnant accès à la Synagogue du côté de la rue du Vertbois, fort sombre, sera éclairé par des portes vitrées.

Le caractère de ces modifications indique, de la part de l'administration des Temples l'intention très louable de doter la doyenne de nos Synagogue du *confort* et des commodités de ses plus jeunes sœurs des rues de la Victoire et des Tournelles.

— M. Bechmann, ingénieur en chef des ponts et chaussés a été chargé du cours d'hydraulique agricole à l'Ecole des ponts et chaussées.

— Le Conseil général des Facultés de Paris a enregistré, dans sa dernière séance, le tableau des cours libres autorisés pour la Faculté de Paris. Voici les noms israélites que nous y relevons :

A la Faculté des Sciences : M. Lucien Lévy, Histoire de la Chimie, période moderne.

A la Faculté des Lettres : M. Léon Cahun, Histoire et Géographie de l'Afrique centrale ; M. Théodore Reinach, Numismatique, l'Histoire monétaire pe la Grèce.

DEPARTEMENTS

— On lit dans l'*Abeille de Fontainebleau* :

Rapport de M. Boucher sur les cimetières et la proposition de M. Bayard.

Ce rapport donne lieu à différentes observations et à une discussion, à la suites desquelles le conseil, sur la proposition de M. Weber, invite le maire à rappeler que tous les citoyens ont actuellement le droit de se faire inhumer dans le cimetière communal, sans distinction de culte ni de croyance, en vertu de la loi du 14 novembre 1881, abrogeant expressément l'article 15 du décret du 23 prairial an XII.

Cette décision est prise à l'unanimité, y compris le rapporteur, qui déclare que cette proposition n'est pas en contradiction avec les idées contenues au rapport.

— M. le Rabbin Gerson, de Dijon, vient d'adresser aux dames israélites de son ressort une lettre pastorale pour solliciter leur précieux concours dans l'organisation d'une loterie de bienfaisance et d'une *tombola* destinées à fournir des ressources pour l'assistance des pauvres coreligionnaires si nombreux de passage dans cette ville, en particulier des Israélites russes. Nous ne doutons pas que le vibrant appel du vénéré pasteur ne trouve l'echo qu'il mérite.

Etranger

— Des fouilles faites lors de la démolition d'une maison à Pesth dans le Christinenstadt, à l'angle de la Paulerstrasse et de la Tunnelgasse, ont amené, à une profondeur de quatre mètres, la découverte de fragments de pierres tumulaires hébraïques, les plus anciennes qu'on connaisse. L'une porte le nom de Peter et la date de 1278, et l'autre celle de 1279.

M. le professeur David Kaufmann, qui a étudié ces inscriptions, suppose qu'on se trouve en présence du plus ancien cimetière juif de la Hongrie.

— A propos de la guerre entre la Chine et le Japon qui a éclaté au sujet de la Corée, il a été dit que ce dernier pays — peu hospitalier d'ailleurs aux Européens — ne possédait pas d'Israélites. Le pluriel est exact, mais pas le singulier, car la Corée possède un habitant appartenant à notre culte. C'est un Juif galicien du nom d'Isaac Steinbeck qui est venu s'établir dans la grande ville maritime Tchi-Mel-Po, où il a ouvert un hôtel dit : Hôtel de Corée. Comme l'Autriche n'a pas de consul en Corée, M. Steinbeck s'est placé sous la protection du consul allemand et, grâce à l'aide de cet agent, il a obtenu l'autorisation d'acquérir la propriété de l'immeuble où il a installé son hôtel.

PETIT CARNET LITTÉRAIRE. — Viennent de paraître :

Librairie Israël Alapin (Varsovie), les 6e et 7e livraisons de la troisième partie de l'*Histoire des Juifs de Graetz*, par J.-P. Rabbinowicz.

A Jérusalem, chez Luncz, *Der Colonist*, publication agricole en hébreu et en allemand, à l'usage des cultivateurs juifs, par l'agronome M. Meierowitz et A. M. Luncz (3e fascicule).

Chez Schottlaender, à Breslau, *Zur Geschichte der Targumim nach talmudischen Quellen*, par Louis Hausdorff.

A la même librairie, le 2e volume des Sermons de feu le Dr Joël, prédicateur à Breslau, contenant les sermons de fêtes et de circonstances.

Numéros rares des Archives. — Le numéro 42 de l'année courante (jeudi 18 octobre 1894) étant épuisé à notre bureau, nos honorables lecteurs qui ne font pas collection nous obligeraient en nous le renvoyant.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Paris, Alcan-Lévy, imp. du Consistoire israélite, 24, rue Chauchat.

(41e *Année*)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG

Fondée en 1852

par LOEB (Emmanuel)

RUE DE PROVENCE, 46

PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts (901)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS ET Cie

à Montpellier - Cournonterral

Avec l'aide du שמש חזן aux références

ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central

CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES

MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral** (831)

INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne

PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX

DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle

Etudes commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

MAISON PLANÈS

TAILLEUR

POUR DAMES ET POUR HOMMES

Place du Hâvre

(entrée, 2, rue d'Amsterdam)

Cette Maison possède une coupe très élégante, fournit des tissus irréprochables.

PRIX TRÈS MODÉRÉS, MAISON DE CONFIANCE (932)

GYMNASTIQUE

17, rue de Berlin, Paris

M. Paul Chabot, Professeur, a ouvert, 17 rue de Berlin, un GYMNASE hygiénique pour les deux sexes

Leçons tous les jours de 7 à 11. Massage à domicile; salle d'escrime tenue par M. Ganroty, se recommande à la confiance des familles. (946)

ARON aîné, Fabricant



35, Boulevard Bonne-Nouvelle, Paris

FABRIQUE DE MESOUSAS ET MÉDAILLES

en or, argent et argent doré (843

---

55 Années de succès

GRAND PRIX EXP. UNIV. LYON 1894

MÉD. D'OR EXP. UNIV. ANVERS 1894

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

LE SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac, de cœur, de tête** etc

Dans une infusion pectorale bien chaude il *réagit admirablement contre* **rhumes, refroidissements, grippe**, etc.

Il est en même temps « excellent » pour les dents, la bouche, et tous les soins de la toilette.

56 Récompenses dont **16 diplômes** d'honneur et 15 médailles d'or.

Fabrique à Lyon, 9, Cours d'Herbouville

Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*



THre DREYFUS

30, rue Taitbout, **Paris**

(Précédemment : 24, rue Taitbout)

Tapis d'ORIENT et d'Europe

(873)

Vient de paraître aux Archives

CONTES JUIFS

PAR

SACHER-MASOCH

Un magnifique volume avec 28 héliogravures.

Illustrations par les peintres les plus distingués.

ŒUVRE DE LUXE ET D'ART

Prix : *broché*...fr. 30 »

» *relié*....... 40 »

(PORT EN SUS)

(930)

CONSISTOIRE ISRAELITE

DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au ***Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges,*** où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

CHEMIN DE FER DU NORD

—

20 octobre 1894

PARIS-LONDRES

Quatre services rapides quotidiens dans chaque sens

Trajet en 7 h., traversée en 1 h. Tous les trains comportent des 2es classes.

En outre, les trains de malle de nuit partant de Paris pour Londres à 9 h. du soir et de Londres pour Paris à 8 h. 15' du soir prennent les voyageurs munis de billets de 3e classe.

Départs de Paris

Viâ Calais-Douvres 8 h., 11 h. 50 du matin, 9 h. du soir.

Viâ Boulogne-Folkestone : 10 h. 30 du matin.

Départs de Londres

Viâ Douvres-Calais : 8 h , 11 h. du matin et 8 h. 15' du soir.

Viâ Folkestone-Boulogne : 10 h du matin.

Les services postaux pour l'Angleterre sont assurés viâ Calais par trois trains express ou rapides partant de Paris à 8 h., 11 h. 50 du matin et 9 h. du soir.

Par le train poste de 9 h. du soir les lettres remises avant 8 h. 50 à la gare du Nord arrivent à Londres le lendemain matin à 5 h. 45, et sont comprises dans la première distribution; celles pour l'au delà de Londres sont acheminées sur leur destination par les premiers trains de la matinée.

En vente aux « ARCHIVES »

LA PALESTINE

Description géographique, historique et archéologique

in-8° sur 2 col. avec nombreuses gravures.

Par S. MUNK, de l'Institut

PRIX : 6 FRANCS

EN VENTE AUX ARCHIVES

ANNUAIRE des ARCHIVES ISRAELITES

Religieux, Administratif et LITTERAIRE

POUR 5655 (94-95)

Par H. PRAGUE

La partie littéraire (plus de 50 pages) comprend : I. *Revue de l'Année*, par H Prague. — II. *Nos petits Maîtres*, par Léon Kahn. — III. *Tableau d'honneur des israélites français.* — IV. *Un Mariage après Austerlitz*, par J Lehmann. V. *Statistique du culte Israélite en Italie*,

Prix du volume de **116 pages, 0 franc** 1 fr. 10.

VI° ANNÉE — N° 46. — Jeudi 15 Novembre 1894 — LV° ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne................ 1 fr.
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

L'ARITHMETIQUE ET L'HISTOIRE

Dans l'Ecole antisémite

M. Drumont fait des élèves. M. le vicomte d'Hugues, député, est un de ses plus récents, mais non des moins ardents et convaincus. Une demande d'interpellation sur les spéculations à la Bourse lui a fourni l'occasion, dans la séance du 6 novembre, de développer à la tribune de la Chambre les doctrines du maître. Comme son modèle, il a un faible pour les *potins* élevés à la hauteur de faits historiques, et il est un fervent adepte de la généralisation. Il s'écarte pourtant, sur un point, de son célèbre chef de file. Drumont parle couramment, dans ses livres et son journal, de 4 à 500,000 Juifs en France. M. d'Hugues ne nous a entretenus que de 125,000 Hébreux. Différence sans importance, d'ailleurs, pour des hommes qui jonglent, sur le papier, avec des milliards et qui vous disent imperturbablement, par une sorte de divination dont eux seuls ont le secret, le contenu des coffres-forts. Ainsi, M. Drumont a dernièrement fixé à 10 milliards, pas un sou de moins, pas un sou de plus, la fortune de M. de Rothschild, et il a soin d'ajouter qu'il *n'exagère* pas.

Quand il s'agit des fortunes des chrétiens, fut-ce même de chrétiens pour lesquels il n'a qu'une médiocre sympathie, sa science de calculateur est moins absolue. Par exemple, les journaux ont évalué la fortune de M. Casimir-Perier à 40 millions. Eh! bien M. Drumont n'y croit pas. Pour lui, le chiffre est *exagéré*. Bref, le directeur de la *Libre Parole* a deux arithmétiques à son service, l'une à l'usage des Sémites, l'autre des Aryens. Quand il s'agit de Juifs, *deux et deux* font, non *quatre*, mais *quarante*. Ne vous récriez pas, cette façon de compter est un axiome de la méthode antisémitique, qui a le mensonge pour base et la haine sociale pour but.

Mais revenons à ce pauvre M. d'Hugues que nous avons laissé à la tribune, où ses collègues se font des gorges chaudes avec ses paradoxes éblouissants, ses coq-à-l'âne et ses histoires de pipelet. De temps à autre, M. le Président Burdeau se donne la tâche ingrate de rectifier ces entorses données à l'histoire et à la vérité. Enfin, M. d'Hugues conclut sa conférence antisémitique en demandant qu'on prenne contre les Is-

raélites un *nouvel Edit de Nantes*. Cela, c'est le bouquet, et, au milieu d'un rire général, M. le Président fait remarquer à l'orateur que c'est sans doute à la révocation de l'Edit de Nantes qu'il veut faire allusion. M. d'Hugues n'a pas du tout l'air de comprendre l'observation.

L'Edit de Nantes et sa révocation, bien que l'un soit séparé de l'autre par un intervalle de près d'un siècle, et, au point de vue politique, aux antipodes l'un de l'autre, c'est tout un pour M. d'Hugues.

Sans compter que la révocation de l'Edit de Nantes, qui a fait la prospérité de la Prusse et privé la France de milliers de citoyens laborieux et industrieux, est une de ces fautes politiques qu'il vaut mieux laisser dans l'ombre et qu'il serait folie de répéter contre les Israélites.

Cette candide ignorance de l'histoire de France par des hommes qui ont continuellement à la bouche et sous la plume les mots *glorieux passé*, *siècles illustres de la monarchie*, *ancien état des choses*, et *tutti quanti*, rappellent les aveugles qui parlent des couleurs. On voit par ce petit trait que si l'arithmétique des antisémites diffère de celle de tout le monde, leur histoire ne ressemble aucunement à celle qu'on enseigne dans les écoles. Ils se soucient de la vérité historique comme d'une pomme. Leurs archives contiennent, au lieu de chartes et de documents authentiques, un tas de petits papiers, ramassés un peu partout, d'origine essentiellement suspecte, piqués comme par le crochet du chiffonnier dans la boîte aux ordures et qui, accommodés avec plus ou moins d'art, constituent la litérature à scandales que l'antisémitisme a mis à la mode.

H. PRAGUE.

AFFAIRES ALGÉRIENNES

Les quelques antisémites que recèle la jolie petite sous-préfecture de Sétif (Algérie) se donnent, depuis quelques années, un mal infini pour y troubler les esprits et les indisposer contre les Israélites. Ils ont tenté d'y créer une ligue antijuive qui a vécu ce que vivent les roses. Leurs insuccès répétés dans l'œuvre de discorde sociale qu'ils poursuivent ne les ont pas cependant découragés parce qu'à l'abri de cette campagne antijuive, ils espèrent, spéculant sur les plus mauvaises passions, édifier leur fortune politique.

L'antisémitisme, nous l'avons souvent dit, n'est en Algérie qu'une cocarde électorale. Les partis qui divisent notre grande colonie africaine et qui se font la guerre au couteau, se battent sur le dos des Juifs. Bien que les dernières consultations du suffrage universel aient sonné la défaite de la bande radicalo-communarde, elle ne s'avoue pas vaincue et elle profite de toutes les occasions pour brailler qu'elle vit encore. Le départ des conscrits de la classe a fourni aux antisémites de Sétif le prétexte d'une petite manifestation dirigée en apparence contre nos coreligionnaires, mais qui, en réalité, visait M. le député Thomson. Le maire de Sétif, ayant refusé de prêter la salle de l'Hôtel de Ville pour la tenue de cette réunion, les manifestants se sont assemblés dans un lieu quelconque et, autour des flammes d'un punch, ils ont déblatéré à qui mieux mieux contre les Juifs, les judaïsants, le député de l'arrondissement et le maire de Sétif. Les orateurs étaient quelques obscures personnalités de Constantine, MM. Morinaud et Réjou qui s'étaient transportés à Sétif pour y enflamer la population. Tous ces messieurs se sont présentés au public comme les membres de parti français opposé au parti juif et judaïsant. Ils ont exalté leur propre patriotisme et traîné dans la boue leurs adversaires. Or, veut-on savoir la qualité des principaux organisateurs de cette manifestation où l'on dénie aux Israélites les droits de citoyens. Le *Réveil* de Sétif, feuille indépendante, organe du bons sens, va nous l'apprendre :

« On voit, en effet, sur les cartes du banquet et du punch, figurer comme président, trésorier et secrétaire, des conscrits qui ne seront français qu'au jour de l'expiration de leur année de service. *Un Maltais, un Espagnol et un Italien*. Certes, je suis partisan de l'union latine et ne veux nullement blesser en quoi que ce soit mes trois jeunes concitoyens qui font acte louable en s'enrolant sous le drapeau français qui a défendu les intérêts de leurs parents, mais on me permettra de regretter l'omission de tout Français de race dans la composition du comité de la classe 1893. Nos jeunes Français de race ont reçu une fière leçon par l'éviction systématique dont ils ont été l'objet.

Ils en ont aussi reçu une seconde lorsqu'ils ont vu un fils de prussien naturalisé après 1871 (par force, quoi !) insulter grossièrement le maire de Sétif, au mépris de toute reconnaissance pour les services rendus par le docteur Aubry à la famille Niek, au mépris de toute convenance. »

Vous avez bien lu, ce sont des Maltais, des Espagnols, des Italiens et des fils de Prussien, qui parlent au nom du parti français et qui s'arrogent le droit d'incriminer le patriotisme des Israélites. Cette constatation donne à la manifestation de Sétif son vrai caractère et la réduit à sa juste valeur, une gaminerie.

Nous venons rendre un hommage tardif, mais qui n'en sera pas moins ému, à la mémoire d'un des plus distingués membres de la Communauté israélite d'Alger, M. Salomon Kespi, allié aux meilleures familles de cette ville, dont nous avons annoncé sommairement la mort dans un de nos derniers numéros. M. Salomon Kespi appartenait à cette partie de la jeunesse israélite algérienne trop peu nombreuse qui, tout en entrant de plein cœur et sans réserve dans le mouvement de la civilisation, avait sû garder à son vieux culte un fidèle et dévoué attachement. Tout en devenant Français et en acceptant dans leur plénitude les conséquences qui découlent de ce beau titre, les hommes comme Kespi ne pensaient pas — et ils le prouvaient par leur vie de tous les jours — que l'exercice des droits civiques fût incompatible avec l'accomplissement des devoirs religieux ; et la civilisation qui fascinait leur âme éprise de tant de progrès réalisés dans le monde, n'y éteignait pas la flamme sacrée. Elle ne l'avait pas grisé comme tant d'autres, qui n'en ont vu que les dehors brillants et ne se sont assimilés que les dévergondages de la Société moderne. Aussi, la

fin prématurée de M. Kespi, qui, par son exemple et ses efforts, a rendu service au Judaïsme algérien, si décrié, sera-t-elle déplorée amèrement.

M. Kespi était une des ressources — trop rares, hélas! — sur lesquelles pouvait, à bon droit, compter la Communauté israélite d'Alger pour la relever dans l'estime des chrétiens. Comme secrétaire de la Société israélite *Le Travail*, il avait donné la mesure de son dévouement aux intérêts de son culte qu'il aimait et qu'il voulait voir respecté. L'aménité de son caractère, l'agrément de son commerce, sa discrétion et sa tolérance, lui avaient concilié de chaudes sympathies, qui resteront fidèles à sa mémoire que nous avons tenu à consigner ici et que M. le Grand-Rabbin d'Alger, au bord de la tombe, a rappelées avec tant de cœur.

Le télégraphe nous apporte la nouvelle de troubles graves qui auraient éclaté à la suite de rixes entre Israélites et turcos.

« Oran, 11 novembre. — A la suite d'une bagarre qui a éclaté vendredi soir à Tlemcen entre des tirailleurs algériens et des Juifs, une nouvelle collision se produisit hier, à 11 heures du matin.

Quelques Juifs ont été blessés.

La ville est très agitée et des rixes ont éclaté partout entre les tirailleurs indigènes et les Israélites.

Les cafés ont eu leurs vitres brisées. Tous les établissements sont fermés.

Il y a eu plusieurs blessés de part et d'autre. Un Juif a succombé à ses blessures.

Grâce à des patrouilles de chasseurs et de gendarmes, le calme a été rétabli.»

LE REFUGE DE PLESSIS-PIQUET

Nous avons sous les yeux le compte rendu de l'assemblée générale de la Société du Refuge de Plessis-Piquet, tenue le 18 mars 1894, et qui a été publié il y a un mois seulement. La précédente assemblée avait eu lieu en novembre 1892, soit dix-huit mois auparavant, ce qui ne s'accorde pas avec la teneur des statuts. Mais qu'importe, l'essentiel c'est que cet établissement de redressement moral, destiné à la jeunesse abandonnée ou vicieuse, accomplisse, dans les meilleures conditions possibles, sa noble et difficile tâche, et les documents contenus dans la brochure vont nous éclairer à ce sujet.

L'assemblée était présidée par M. l'ingénieur en chef Joseph Hirsch, l'un des promoteurs les plus actifs de l'Œuvre. Le rapport de M. le secrétaire R. Dreyfus nous apprend que le ministère de l'Agriculture a accordé une allocation annuelle de 600 francs, et que des démarches dans le même sens faites auprès des ministres de l'Instruction publique et de l'Intérieur, ont reçu un accueil qu'on espère favorable. Les pupilles du Refuge sont au nombre de 52. Au point de vue de l'instruction, il y a lieu de signaler que quatre élèves, présentés à l'examen du certificat d'études, ont été tous reçus. Au point de vue des travaux professionnels, les élèves sont divisés en deux groupes : l'un, le moins important, fait de la menuiserie, l'autre, répondant plus directement au but de l'Institution, s'occupe d'horticulture, de culture maraîchère, etc. Un comité de patronage surveille les élèves sortis de l'Etablissement et leur prodigue ses encouragements. Deux des plus âgés se sont engagés dans l'infanterie de marine. Un autre est à l'Ecole d'horticulture de Versailles. Bref, l'Etablissement est en pleine prospérité, sous la direction intelligente et dévouée de M. Coudry, successeur de M. Samuel Hirsch. Des travaux d'aménagement, d'amélioration sont continuellement faits dans le domaine qui prend de jour en jour une physionomie plus agréable.

Le rapport du trésorier, M. Winter, nous donne, pour les deux derniers exercices, les chiffres suivants :

Année 1892.— Recettes, 44,500 francs (23,030 francs de dons, 4,000 francs de souscriptions, 6,000 francs de subvention du Comité de bienfaisance, etc.). Dépenses *ordinaires*, 58,920 francs, *extraordinaires*, 15,059 francs. Total, 73,980 francs, accusant un déficit d'une trentaine de mille francs.

Année 1893. — Recettes, 71,000 francs (l'augmentation est due à la quête de Hanoucah qui a produit une trentaine de mille francs). Dépenses *ordinaires*, 58,334 francs, *extraordinaires*, 15,099 francs Total, 73,433 francs. L'actif s'élève à 179,728 francs, non compris la valeur du domaine et des objets mobiliers.

Pour combler le déficit probable des exercices suivants, le Comité fait un chaleureux appel à tous les Israélites généreux, soucieux d'assurer l'existence d'une œuvre philanthropique qui rend de si éminents services.

La brochure contient une allocution pleine de cœur du président, M. Hirsch, et le résumé de quelques paroles éloquentes de M. le Grand-Rabbin Zadoc-Kahn. La lecture de cette plaquette est fort intéressante, et elle inspirera, à tous ceux qui en prendront connaissance, le désir de s'associer à cette œuvre de salut social, par des dons ou des souscriptions.

AFFAIRES RUSSES

L'Agriculture et les Juifs en Russie

Nous trouvons dans un des derniers bulletins mensuels de l'*Alliance* de fort intéressants renseignements glanés dans les journaux russes, et qui sont de nature à réjouir ceux qui pensent avec le rabbin Krauskopf que la question juive en ce pays peut être résolue de la manière la plus heureuse, en facilitant à nos coreligionnaires l'accès de la carrière agricole pour laquelle ils semblent, comme en témoignent les informations suivantes, avoir d'excellentes dispositions :

« Faisant trève pour quelques semaines à leur sévérité accoutumée envers les Israélites, les autorités ont autorisé les propriétaires fonciers et les paysans à engager des ouvriers juifs pour les aider dans les travaux de la moisson; elles reconnaissent ainsi elles-mêmes combien la loi de mai 1882, qui interdit aux Israélites le séjour des campagnes, est abusive et contraire à l'intérêt bien entendu de l'agriculture et des agriculteurs. De toutes parts, les pay-

sans ont sollicité le droit d'employer des Juifs comme travailleurs agricoles, et on va voir qu'ils n'ont eu partout qu'à se louer de l'activité et du zèle de ces derniers. Voici sur ce sujet quelques notices intéressantes parues [illegible] : le *Woskhod* du 14/26 août :

Lipowetz. — Les habitants de notre ville assistent en ce moment à un événement bien curieux : tous les soirs, les rues sont sillonnées par des enrôleurs criant : « Juifs, au travail des champs ; salaire 40 kopeks par jour. » D'autres enrôleurs offrent 50 kopeks par jour. A l'aube, des centaines de familles juives s'en vont aux champs. D'après nos informations, les ouvriers juifs sont particulièrement recherchés ; ils n'ont pas la force physique nécessaire pour fournir une somme de travail aussi grande que les paysans, mais leur travail est mieux fait et plus soigné.

Torgowska. — Les Juifs de notre ville sont actuellement occupés aux travaux des champs. Les propriétaires fonciers leur font le meilleur accueil et se montrent très satisfaits de leur travail. Le salaire des Juifs est partout le même que celui des paysans. Quoique les travaux agricoles soient difficiles et fatigants, les ouvriers juifs s'y habituent rapidement.

Jaltouchkof. — Les paysans ayant demandé un salaire exagéré pour s'employer aux champs, les propriétaires ont fait appel aux Juifs, qui se sont contentés d'un salaire moindre et qui rendent exactement les mêmes services que les paysans.

Deretchine. — Notre bourgade est la plus ancienne de l'Ouest. Deretchine a été la résidence du duc Sapeha, qui était propriétaire unique de toute la province de Grodno et de la plus grande partie de la province de Kowno. Les Juifs se sont établis ici au xve siècle. Au moment de leur établissement, chaque famille juive avait reçu du duc une maison et des terres. Plus tard, les Juifs furent dépouillés de leurs terres et il n'y a que deux familles juives qui aient conservé jusqu'à ce jour les terres concédées autrefois à leurs ancêtres. Les deux familles continuent à cultiver leurs domaines, et leurs vergers donnent des fruits célèbres dans toute la province. Les propriétaires fonciers emploient de préférence les Juifs de Deretchine pour les travaux des champs, et ils ont été à tel point satisfaits de l'ouvrage des Juifs que l'un d'eux, M. Danilowitch, avait établi une petite Synagogue dans son domaine afin que les Juifs pussent rester sur place au lieu d'avoir à retourner le samedi à Deretchine pour y faire leurs dévotions.

Extrait du *Woskhod* du 4/16 septembre.

On nous mande de Warkliany, province de Vitebsk :

La princesse Sapeha, propriétaire de notre petite ville, a ordonné la création à ses frais d'un restaurant gratuit pour les Juifs pauvres. En même temps, la princesse a donné l'ordre d'enrôler les Juifs en qualité de travailleurs agricoles aux mêmes conditions que les ouvriers chrétiens.

Correspondances particulières des Archives

Angleterre

Londres, 9 novembre.

Mardi dernier, à la séance du Conseil de l'*United Synagogue*, après avoir débattu, avec autant de calme que de bonne humeur, l'importante question de l' « Orgue dans la Synagogue », on l'a renvoyée, tout bonnement... aux calendes grecques. Le temps d'introduire des instruments de musique dans une Synagogue « orthodoxe » n'est pas encore arrivé.

— Décision du *London School Board* (écoles municipales de Londres) : Il est permis de donner comme par le passé et sans frais l'instruction religieuse aux élèves israélites qui fréquentent les écoles. Cette classe spéciale est sous le patronage de la Société de propagande de la religion israélite.

— On lit dans le *Jewish Chronicle* : Un nouvel incident a eu lieu le 29 octobre, à l'ouverture de la nouvelle *Sobranje* (Assemblée nationale), à Sofia, lorsque les membres ont prêté le serment de fidélité. Pour la première fois depuis l'indépendance de la Bulgarie, un Israélite, M. Peter Gaber, a été nommé député par les électeurs, exclusivement chrétiens, de Baltschitz, près de Varna. Contrairement à l'usage, ce fut le Dr Grünwald, Grand-Rabbin de Bulgarie, et non un fonctionnaire public, qui lui administra le susdit serment, la main sur une Bible hébraïque. Tous les députés étaient debout, lorsque M. Gaber dit les paroles suivantes : « Au nom du Dieu unique, je jure que, dans l'accomplissement de mes devoirs dans cette *Sobranje*, je sauvegarderai et je défendrai la Constitution ; n'ayant en vue que le bien-être de la nation et du prince ! Que Dieu me soit en aide. Amen !

Cet incident est d'autant plus remarquable que M. Gaber, bien que citoyen bulgare, serait Russe de naissance. Il y a dix ans, la persécution l'avait jeté sur un sol hospitalier...

— Le Dr Bliss, chargé de faire les fouilles organisées à Jérusalem sous les auspices de l'Association *Palestine Exploration Fund*, annonce dans son dernier Rapport qu'on a trouvé, à un pied du sol, les fondements d'une muraille, qui paraît être ceux de la première de cette ville. On a découvert aussi trois grosses tours, puis une porte charretière, dont le seuil est encore *in sitû*, ainsi que les trous des poteaux et ceux des boulons. Ce seuil était à quatre pieds au-dessus de l'ancienne route pavée, qui traverse les murailles à cet endroit. En creusant davantage, on avait trouvé, à quatre pieds plus bas et, par conséquent, au niveau de l'ancien chemin, le seuil d'une plus ancienne porte cochère. De son côté, M. Schick aurait découvert une poterne, dans la muraille du nord, au lieu même, où, selon les écrivains du xiie siècle, aurait été située la Porte des Lépreux : cela prouverait que les limites de Jérusalem n'avaient jamais dépassé cette muraille de ce côté-là.

A. H.

BIBLIOGRAPHIE

Cours d'instruction religieuse : *Développement des treize articles de foi*, par M. Isaac Lévy, Grand-Rabbin de Bordeaux.

Pendant qu'un grand-rabbin part en guerre contre quelques-uns de ces treize articles de Foi qu'une tradition séculaire nous a appris à considérer comme la base, la charpente de la croyance israélite, un autre de ses collègues, le chef spirituel de la circonscription israélite de Bordeaux, M. le Grand-Rabbin Isaac Lévy, a eu l'heureuse idée de commenter dans une courte brochure, à l'usage de la jeunesse, les principes résumés dans ces mêmes treize articles de foi : S'adressant à la jeunesse, M. Isaac Lévy se garde d'idées et de mots transcendants. Il laisse à la porte de son cours tout bagage théologique et toutes ces formules absconses qui le rendraient aride et en feraient un enseignement rebutant.

Dans un langage simple et familier, d'une irréprochable netteté, il explique à la jeunesse juive les fondements de notre foi et les éclaire à la lumière de la raison et de la tradition. Il enrichit son commentaire de développements moraux, déduits de la croyance et de la religion. Pour nous résumer, il raisonne cette foi israélite, et en quelques mots bien sentis, par quelques heureux exemples, il parvient à en démontrer la supériorité, la sublimité, et, certainement, grâce au Manuel de M. le Grand-Rabbin de Bordeaux, la jeunesse israélite saura, sans efforts, ce qu'elle doit croire et pourquoi elle croit.

Nous ne le chicanerons pas sur quelques points de détail, qui ne sont peut-être pas d'une absolue orthodoxie. Nous lui savons gré de son initiative et serons heureux que ses leçons ramènent la foi dans l'âme de la jeunesse, non pas la foi aveugle et ignorante, mais la foi raisonnée, consciente et armée contre les sophismes, les erreurs et le doute.

BEN MOSCHÉ.

LES JUIFS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

CHAPITRE VIII

PROSELYTISME ET AFFAIRES DE RELIGION

Angélique Schouabe donna à ces saintes filles des gages sérieux de sa fidélité à la foi nouvelle. Elle montra « les dispositions les plus ferventes ». Lorsque trois ans après, « la maison étant très petite » et « toute remplie », il fallut « songer a un débouché » pour « faire place à trois personnes arrivantes », la supérieure fit entrer Angélique dans un autre couvent : « quoique née Juive » elle était devenue « très bonne chrétienne » ; on n'avait qu'à se louer de sa conduite « très douce », et justement parce qu'elle était « moins à charge que beaucoup d'autres », elle serait « plus recevable dans une autre maison ».

Nous ne savons si cette longue séparation ne fut pas funeste aux tendres aspirations d'Angélique ou ne détacha pas d'elle celui qu'elle rêvait d'épouser. Le dossier est muet sur la fin de ce triste roman ; muet aussi sur le cruel effet que cet événement dut produire sur Ruben Schouabe. Les Juifs de cette époque, prêts aux pires souffrances, sentaient bien que nul ne compatirait à cette douleur, la plus poignante de toutes. A quoi bon une protestation qu'eût tout de suite étouffée un Ordre du Roy?

Les Juifs le savaient si bien, que quelque humiliation qu'on leur infligeât, ils n'osaient élever la voix. D'ailleurs le moindre « murmure » était sur-le-champréprimé. En 1724, le rapport étrange et bref que voici était transmis au lieutenant général : « Il se brasse quelque chose entre les Juifs de la rue Beaubourg à cause de leurs tombes qui ont été cassées. Ils murmurent à ce sujet. Vous aurez la bonté de vous en faire informer par vos officiers, attendu que je suis trop connu dans le quartier ». Une enquête fut faite immédiatement et l'on reconnut que « le prétendu murmure des Juifs à cause du changement de leurs sépultures » était « sans fondement ». Mais quel est l'événement auquel cette note mystérieuse fait allusion? C'est ce qu'il nous a été impossible de découvrir (1).

(1) Voir en dernier lieu le n° du 8 novembre.

Ainsi rien de ce qui leur appartenait n'était à eux. Troublés dans leurs sentiments les plus chers, dans les objets les plus inviolables, fortune, liberté, restes sacrés, religion, enfants, tout leur était ravi sans qu'ils eussent le droit de gémir ou de se plaindre.

Si vibrant que fût l'appel du Juif à la justice et à l'humanité, ce cri retombait dans le silence, et le misérable devait supporter avec sa douloureuse résignation habituelle qu'on pillât ses synagogues, qu'on cassât ses tombes, qu'on lui prît ses enfants — la chair de sa chair — qu'on les séparât de lui pour toujours, qu'ils lui devinssent étrangers et que, vivants, ils fussent à jamais morts pour lui.

C'est dans ces circonstances surtout qu'on se prend à professer quelque indulgence pour les Juifs qui se jouaient des entreprises pressantes dont ils étaient l'objet de la part de prêtres. Quelque sévérité qu'on y veuille mettre, peut-on considérer d'un œil irrité ceux qui, témoins de la volonté inflexible de l'Eglise et de son âpre rigueur dans le prosélytisme, vengeaient par leur sceptique indifférence les malheureuses victimes du fanatisme chrétien ?

Qui voudrait par exemple tenir rigueur à Miguel de Fonseca pour l'élastique souplesse avec laquelle il se faisait à toutes les religions? Juif, il se fit Catholique ; catholique, il épousa une protestante anglaise ; et comme le mariage avait eu lieu, le jour de la Fête-Dieu, à l'ambassade d'Angleterre, on prétendait que Dom Miguel de Fonseca « ne pouvait avoir été marié dans ce presche que comme luthérien ou calviniste »! Alors quoi! Juif? Protestant? Chrétien? Mais, s'écriait Langlade indigné, de toutes ces religions il n'en professe aucune! Et ce qui eut le don de mettre le comble à l'ahurissement de tous, c'est, au dire de Langlade, qu'il n'était pas le vrai Miguel de Fonseca, et que nom, billet de confession, certificat de bonne catholicité, il avait tout « surpris par adresse » à « un particulier étranger ». Mais rien n'était plus faux que cette assertion, car le 24 octobre 1730, un M. Bessin de Bonnard le recommandait chaleureusement de Soleure au magistrat comme le « frère de M. le docteur Daniel de Fonséca, médecin des ambassadeurs de France à Constantinople ». —Celui-ci était un homme « d'un mérite fort au-dessus de sa profession », et très avantageusement connu de Mgr le Cardinal de Fleury comme de M. le garde des sceaux.

On comprend combien ces incidents religieux étaient de nature à envenimer les rapports de l'Eglise et des Juifs; ils étaient une cause perpétuelle de haine chez l'une, de farouche ressentiment chez les autres. Les Juifs sentaient en elle une implacable ennemie, mais une ennemie à ménager, et devant laquelle il leur fallait faire céder leur faiblesse à sa force, quittes à prendre, à l'heure propice, une revanche des humiliations subies.

Cette occasion se présenta en 1777 pour l'un d'eux, Liefmann Calmer « Juif opulent » qui, de 1770 à 1780, fut mêlé si activement à l'établissement d'un cimetière pour les Juifs de Paris (2). Il venait d'acheter

(1) Voy. au sujet des cimetières : Le Comité de Bienfaisance et les Cimetières (Paris 1886).

(2). Voy. *Les Institutions de Bienfaisance et les Cimetières*, Léon Kahn. Paris 1886.

de la succession du duc de Chaulnes les Baronnie de Picquigny et vicomté d'Amiens, et à cette seigneurie était attaché le droit de conférer les bénéfices ecclésiastiques fondés par les anciens propriétaires. Le Juif Calmer, le « vidame circoncis » (1) pouvait-il exercer cette prérogative? L'Eglise s'y opposa de toutes ses forces, mais le Parlement, par un décret du 21 juillet 1777, la lui reconnut formellement. Cet arrêt, on le pense bien, fut attaqué avec fureur. Linguet le combattit dans ses *Annales*, et il y employa non seulement les armes subtiles du jurisconsulte, mais les traits venimeux qu'inspiraient les préjugés contre les Juifs. Comment! disait-il, on venait de refuser très justement d'agréger les Juifs au Corps des marchands, et on les incorporerait à celui de la Noblesse! On donnerait le droit de pourvoir l'Eglise de ministres à ceux qu'on n'a pas jugés dignes de fournir les bourgeois d'étoffes! Et il trouvait cela d'autant plus révoltant que « l'habitude, la religion, la politique, la raison peut-être, ou du moins un instinct justifié par bien des raisons, nous forcent d'attacher au nom de Juif autant de mépris que d'aversion ».

La religion! On remarquera avec quelle fréquence ce mot revient dans tous les arguments qu'on invoque pour expliquer les persécutions contre les Juifs. C'était bien à elle surtout qu'il fallait attribuer les tourments qui leur étaient infligés. « Habitude », « politique », « raison », ou « instinct », tout cela n'était que la conséquence des lois rigoureuses édictées par l'Eglise pour abaisser si profondément les Juifs qu'ils ne pussent jamais redresser la tête devant le culte né de leur culte. « C'est le triomphe de la féodalité qui, en ne laissant debout d'autorité respectée que celle de l'Eglise, livre les Juifs à une haine raisonnée et intéressé qui, du haut de la chaire, s'infiltre lentement dans les masses. Ainsi naissent et fermentent dans le peuple ignorant et souffrant du Moyen âge, des sentiments obscurs de répulsion et de haine, qui se sentent sanctifiés par la religion... » (2).

CHAPITRE IX

CONCLUSION

L'Eglise était donc d'accord avec la police pour maintenir les Juifs dans leur position humiliante, et ne faire fléchir les règlements qu'en faveur de ceux qui reconnaissaient la supériorité de la foi catholique. Bien qu'on ait pu dire que l'extinction de l'idée chrétienne fut une des caractéristiques du XVIIIe siècle, il n'en est pas moins vrai que, factice ou non, le sentiment religieux subsistait très vif et qu'il s'exerçait très activement par rapport à « la nation juive ». Si les Juifs pouvaient espérer voir les préjugés, les préventions, les répugnances diminuer d'intensité à leur égard, ce n'était qu'en demandant le baptême. Tout Juif qui, demeuré Juif, avait le prétentieux courage d'aspirer au titre de citoyen, se voyait outrageusement repoussé, et tout de suite se dressaient devant lui les règlements hostiles, le fanatisme religieux, les aversions séculaires, les jalousies de métiers, les haines de police... La lutte était inégale, et le Juif ne pouvait qu'y succomber.

(1) Linguet. *Annales politiques*.
(2) Darmesteter : loc. cit.

Pour ne pas heurter de front ces inimitiés formidables qui l'eussent broyé, il devait recourir à la ruse, au subterfuge, seules voies qui pouvaient le mener au but honorable qu'il voulait atteindre. Pour résider à Paris, non comme un étranger ou comme un vagabond, mais comme un régnicole; pour faire le négoce, aborder les métiers interdits, quitter pour de plus nobles ces professions louches qui lui restaient attachées aux épaules, nouvelle tunique de Nessus; pour ne plus être enfin l'être sans sexe et sans vie qu'en voulaient faire l'Eglise et la police, il n'avait qu'un moyen : tromper la police, lutter d'habileté avec les commerçants et leurs corporations, jouer au plus fin avec qui le dominait par l'autorité et la puissance. Voilà ce qui faisait dire des Juifs qu'ils étaient des gens sans aveu et sans foi.

Que demandaient-ils, au surplus? A cette époque ils ne pensent guère à la liberté large et absolue. Ils se sentent trop méprisés, trop avilis, pour concevoir une si haute espérance. Et même, lorsque le peuple, presque subitement maître de ses destinées, songera à les faire bénéficier de la liberté si glorieusement conquise, ils resteront indécis, craintifs, comme s'ils se jugeaient incapables de voir pour eux se lever la rayonnante aurore de l'affranchissement, de l'émancipation.

(*A suivre*) LÉON KAHN

NOUVELLES DIVERSES

Voici l'hiver, annoncé par la reprise des services solennels de *Mincha* à la Synagogue de la rue de la Victoire, si prisés par nos familles israélites. Cet office en musique, embelli d'une conférence, recommencera le samedi 24 novembre, à quatre heures du soir.

En portant cette nouvelle à la connaissance de ses ouailles, M. le Grand-Rabbin de Paris leur rappelle en même temps que la cérémonie dite de l'*Initiation* religieuse aura lieu le 6 juin 1895 et que des cours y préparant sont faits tous les *dimanches* et *jeudis* à la Synagogue de la rue de la Victoire par MM. les Rabbins E. Weill et I. Lévi, à celle de la rue Nazareth par M. le Rabbin Haguenau. La circulaire pastorale n'annonce pas, à notre grand regret, de développements dans le programme si rudimentaire de l'enseignement religieux.

— On annonce comme prochaine la cérémonie de prestation de serment de fidélité au nouvel empereur Nicolas II par les Israélites russes habitant à Paris, qui doit avoir lieu à la Synagogue de la rue de la Victoire par les soins du Rabbinat, assisté de représentants du Consulat général de Russie. La nouvelle de cette cérémonie a causé quelque étonnement. Rappelons que ce n'est pas la première de ce genre. Lors de l'avènement au trône du défunt empereur Alexandre III, les Israélites russes durent prêter serment. La cérémonie eut lieu le dimanche 27 mars 1881 à la Synagogue de la rue de la Victoire. Elle était présidée par M. Zadoc Kahn, alors Grand-



Rabbin de Paris. Le programme de ce service spécial comprenait l'office de *Mincha*, l'exécution par le chœur et l'orgue des psaumes 91 et 16 (*Iocheb beceter* et *Michtam le David*), une prière pour le tsar défunt, la lecture du texte du serment de fidélité, suivie de la signature des sujets russes présents.

C'est vraisemblablement ce programme qui servira à la prochaine prestation de serment.

— Cette année, le service militaire prend un élève au Séminaire, M. Julien Weill, fils du sympathique Rabbin du Temple de la rue Buffault, neveu de l'honorable Grand-Rabbin de Paris et petit-fils du vénéré Rabbin de Saverne, qui est appelé pendant un an sous les drapeaux.

— L'assemblée des professeurs du Collège de France a présenté *en première ligne* à la désignation du gouvernement pour la chaire vacante de sanscrit notre jeune et savant coreligionnaire M. Sylvain Lévi, actuellement chargé de cours à la Faculté des lettres et professeur à l'Ecole des hautes études.

— Viennent de sortir de l'Ecole supérieure de guerre avec le brevet d'état-major les capitaines d'infanterie Grumbach, du 72e de ligne (n° 6), et Marx, du 4e (n° 13).

— M. Albert Cahen, professeur de rhétorique au lycée Michelet, est chargé, à titre de suppléant, d'une chaire au lycée Louis-le-Grand.

— On a présenté à l'Académie de médecine, de la part de M. le Dr Gougenheim (de Paris), un nouveau trocart stérilisable pour la perforation du sinus maxillaire.

— Extrait de la relation d'une promenade dans le IVe arrondissement de Paris, par un rédacteur du *Matin*, sous la conduite de M. Piperaud, conseiller municipal :

« Saint-Gervais a aussi une rue des Juifs et c'est justice, car c'est le quartier juif par excellence. Il compte douze cents électeur juifs, lesquels, au premier tour de scrutin, ont préféré un des leurs à M. Piperaud, mais sont revenus à celui-ci au second tour. A côté des électeurs juifs et de leurs familles, il y a dans ces parages des milliers de juifs étrangers, Russes et Polonais pour la plupart, qui sont un démenti vivant et journalier à l'affirmation que les juifs dépouillent les chrétiens. Ce sont des guenilles qui se promènent, qui offrent aux passants de menus objets de mercerie et qui récoltent souvent des rebuffades qui montrent les beaux fruits de l'antisémitisme.

Quelques habitants du quartier se sont laissé gagner par cette haine stupide et demandent qu'on change le nom de la rue des Juifs. M. Piperaud se refuse à se faire leur avocat au conseil municipal, à moins qu'on ne lui apporte une pétition signée de tous les habitants de la rue. Les antisémites vont se mettre à l'œuvre et comptent qu'ils finiront par obtenir les signatures des sémites eux-mêmes. Et alors, disent-ils, il faudra bien que M. Piperaud marche ! »

— MM. Henry Roujon, directeur des Beaux-Arts, Bouvard, Formigé, Alphonse Lamotte et divers artistes forment, en ce moment, un comité chargé d'élever au cimetière Montmartre un monument au graveur Gustave Lévy.

DÉPARTEMENTS

Dans sa réunion du 5 novembre, la commission administrative de la Caisse d'épargne et du Mont-de-Piété de Nancy a élu, pour son vice-président, M. Lambert, avoué, membre de la commission, en remplacement du regretté M. de Beauminy, décédé.

Etranger

L'empereur et l'impératrice douairière de Russie ont fait remercier par le ministre de la cour les membres de la communauté israélite de St-Pétersbourg qui leur ont envoyé une dépêche de condoléances à l'occasion de la mort d'Alexandre III. Ils leur ont fait exprimer leur gratitude pour leurs témoignages de fidélité et de sympathie.

— D'après une correspondance de Prague adressée à l'*Israelit*, les trois Bibles les plus précieuses se trouveraient, l'une au *British Museum* de Londres, l'autre à la Bibliothèque nationale de Paris, et la troisième au couvent de Belem, près Lisbonne.

Voici, sur l'histoire et la nature de ces volumes, les renseignements qu'elle fournit, et que notre collaborateur si compétent, M. Schwab, pourra confirmer ou infirmer.

Le manuscrit existant au *British Museum* est dû à la plume d'Alcuin et de ses élèves, et fut offert à Charlemagne au jour de son couronnement comme empereur, en l'an 800. Au commencement de ce siècle, cette Bible appartenait à un particulier de Bâle, qui la vendit 42,000 francs au gouvernement français. Elle fut vendue pour la somme de 750 liv. sterl. (par le fameux voleur Libri, sans doute, qui mit au pillage les bibliothèques publiques de France ?).

Ce manuscrit est orné de magnifiques vignettes et enluminures, et on y voit des figures de Moïse et d'Aaron.

La Bible de la Bibliothèque nationale fut imprimée en 1527, sur l'ordre du cardinal Ximénès, et offerte au pape Léon X. L'un des trois exemplaires, sur vélin, fut vendu en 1789 à un Anglais pour 12,000 francs. Offert en 1840 à Louis-Philippe, il a pris place à la Bibliothèque nationale.

La Bible de Belem, manuscrit in-folio sur parchemin, fut rapportée de Lisbonne par Junot, l'ambassadeur de Napoléon Ier, en 1807. Le Portugal la réclamant, Mme Junot exigeait 150,000 francs. Elle lui fut plus tard restituée par le roi Louis XVIII.

— Traiter quelqu'un d'antisémite est au regard des juges, en Autriche, considéré comme un délit d'injure, ce qui est flatteur pour notre amour-propre d'Israélite, on en conviendra. Mais ce qu'il y a de piquant, c'est que cette jurisprudence a été inaugurée sur le dos d'un de nos coreligionnaires. Quand l'huissier et ses acolytes étaient venus opérer une saisie chez ce pauvre diable d'Israélite, — ils ne sont donc pas tous riches ! — il avait été fort marri et, au lieu d'accueillir les représentants de la loi avec les égards qui leur sont dus, il les avait traités d'antisémites. Les hommes de loi ont cité leur insulteur devant le tribunal qui l'a condamné à sept jours de prison !

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Paris, Alcan-Lévy, imp. du Consistoire israélite, 24 rue Chauchat



INSTITUTION SPRINGER

34-36, rue de la Tour-d'Auvergne

PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX

DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle

Etudes commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

(42e *Année*)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG

Fondée en 1852

Emmanuel LOEB

RUE DE PROVENCE, 46

PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts (901)

VINS ROUGES יין כשר לפסח ET BLANCS

Vve SAMUEL ATHIAS ET Cie

Montpellier - Cournonterral

Avec l'aide du שחט חזן aux références

ZADOC KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central

CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES

MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — Adresser exactement les lettres à Veuve Athias et Cie, **Montpellier-Cournonterral** 931

GYMNASTIQUE

17, rue de Berlin, Paris

M. Paul Chabot, Professeur, a ouvert, 17 rue de Berlin, un GYMNASE hygiénique pour les deux sexes.

Leçons tous les jours de 7 à 11. Massage à domicile ; salle d'escrime tenue par M. Ganroty, se recommande à la confiance des familles. (946)

MAISON PLANÈS

TAILLEUR

POUR DAMES ET POUR HOMMES

Place du Hâvre

(entrée, 2, rue d'Amsterdam)

Cette Maison possède une coupe très élégante, fournit des tissus irréprochables.

PRIX TRÈS MODÉRÉS, MAISON DE CONFIANCE

(932)

---

55 Années de succès

GRAND PRIX EXP. UNIV. LYON 1894

MÉD. D'OR EXP. UNIV. ANVERS 1894

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

LE SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE,

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac, de cœur, de tête** etc. Dans une infusion pectorale bien chaude il *réagit admirablement contre* **rhumes, refroidissements, grippe,** etc.

Il est en même temps « excellent » pour les dents, la bouche, et tous les soins de la toilette.

56 Récompenses dont 16 diplômes d'honneur et 15 médailles d'or.

Fabrique à Lyon, 9, Cours d'Herbouville

Maison à Paris, 41, rue Richer

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*



DENTS

SOINS EXTRACTIONS et ***POSE*** par **l'Insensibilisateur**

Traitement consciencieux. — **PRIX MODÉRÉS**

INSTITUT DENTAIRE 2, Rue Richer angle du Fg Poissonnière

Maxime DROSSNER, DIRECTEUR

Vient de paraître aux Archives

CONTES JUIFS

PAR

SACHER-MASOCH

Un magnifique volume avec 28 héliogravures.

Illustrations par les peintres les plus distingués.

ŒUVRE DE LUXE ET D'ART

Prix : *broché*... fr. 30 »

» *relié*...... 40 »

(PORT EN SUS)

(930)

CONSISTOIRE ISRAELITE

DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au ***Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges,*** où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

THre DREYFUS

30, rue Taitbout, **Paris**

(Précédemment : 24, rue Taitbout)

Tapis d'ORIENT et d'Europe

(876)

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets d'aller et retour à prix réduits

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, toute l'année, de Paris à toutes les gares de son réseau (grandes lignes), et *vice versa*, des billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classe sur les prix doublés des billets simples à place entière.

La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qu'il suit :

De 1 à 30 kilomètres		1 jour
De 31 à 125	—	2 jours
De 126 à 250	—	3 jours
De 251 à 400	—	4 jours
De 401 à 500	—	5 jours
De 501 à 600	—	6 jours
Au-dessus de 600	—	7 jours

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fête.

La durée des billets est augmentée en conséquence.

CHIRURGIEN DENTISTE

ARNOLD

19, Rue Notre-Dame-de-Lorette

Opérations sans douleur et sans endormir. — Dentiers sans ressorts, ni plaques, ni crochets. — Prix très modérés. (539)

LA GERBE

Études, Souvenirs, Lettres, etc

PUBLIÉS

A L'OCCASION DU CINQUANTENAIRE

des *Archives Israélites* **1840-1890.**

Prix par exemplaire :

Papier *ordinaire*, 3 fr. 50 avec envoi

Papier *de luxe*, 5 fr. 50 avec envoi

LV• ANNÉE — N° 47. — Jeudi 22 Novembre 1894 — LV• ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr.
Intérieur du journal...... 3 fr.
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

AU SÉMINAIRE ISRAÉLITE

THÉOLOGIE ET EXÉGÈSE

On a lu, dans un de nos derniers numéros, le détail des modifications apportées dans le personnel enseignant de notre Institut rabbinique. Le cadre des professeurs se trouve rajeuni complètement. Et des maîtres qui étaient appelés à enseigner les futurs rabbins, lors de la translation du Séminaire de Metz à Paris, il n'en reste plus un seul en fonctions. Si les personnes sont changées, on n'en pourrait dire autant des études qui se meuvent à peu près dans le même cercle ou le même cycle. Et pour ne parler que des chaires de théologie et d'exégèse qui viennent de subir une mutation de titulaires, il ne serait pas mauvais du tout qu'on profitât de l'occasion pour donner aux matières d'enseignement qu'elles comportent, une variété, une élasticité qui leur manquent complètement et qui remplaceraient avantageusement cette aridité rébarbative, bonne pour rebuter les meilleures volontés et les vocations les plus déterminées. La science du professeur n'est pas ici en question, mais c'est le programme, tel qu'il fut tracé à l'époque, qui a besoin d'être remanié, élargi, vivifié. La traduction littérale de quelques pages du *Moreh* de Maïmonides, des *Emounoth vodeoth* de Saadia, du *Cosri* de Jehoudah Halévi, ou des *Ikarim* d'Albo, pendant trois ans, suivie, pendant trois autres ans, d'aperçus généraux, débités par tranches, de leurs doctrines et de leurs systèmes, telle a été la pitance théologique de nous ne savons combien de générations d'élèves rabbins qui, à en juger par les productions sorties de leur plume ou leurs manifestations oratoires, n'en ont conservé qu'un bien léger souvenir.

Nous allons émettre une opinion de nature à scandaliser quelques esprits. Nous ne croyons pas que la théologie doive faire uniquement les frais d'une chaire. On nous objectera les séminaires catholiques et protestants qui comptent une et même deux chaires de théologie. Cet exemple, quoiqu'il en ait l'air, n'est pas du tout topique. Les mystères jouent un grand rôle dans la religion chrétienne, et on comprend que la dogmatique, par exemple, y soit l'objet d'une étude approfondie, et que l'initiation des jeunes clercs dans les arcanes de l'Eucharistie et de la transsubstantiation fasse l'objet de cours spéciaux. La science théologique dans le Judaïsme ne forme pas,

comme chez les chrétiens, un enseignement rigoureusement limité, aux arêtes bien tranchées. Elle a un caractère composite. Elle participe de l'homélie, de la philosophie, de la casuistique. Elle est d'ailleurs de création relativement récente. Son corps de doctrines a été formé définitivement au Moyen-âge. Auparavant elles étaient dispersées dans le Talmud. En un mot, nous n'avons pas de canon théologique.

Dans les anciennes écoles rabbiniques on n'enseignait pas la théologie, et les pasteurs et les maîtres qu'elles formaient n'en étaient pas moins des croyants à la foi robuste qui savaient l'inculquer ou l'entretenir chez leurs ouailles. Nous connaissons d'ailleurs plus d'un Séminaire israélite à l'étranger sur le programme des cours duquel on chercherait vainement la trace d'un enseignement théologique. L'étude du Talmud, dans sa partie *agadique*, la lecture de la littérature rabbinique, des *Midraschim* suffit amplement pour doter les futurs rabbins de la connaissance des vérités révélées et traditionnelles de notre immortel Judaïsme qui a toujours, ajoutons-le, montré de la répugnance pour ces classifications étroites, ces divisions en chapitres, ces catégories absolues, ces formules restrictives en honneur dans d'autres cultes. La foi des Juifs ne se fige pas dans des définitions *ex cathedrâ*. Elle aime à se mouvoir dans le cercle des spéculations infinies, ayant comme fil conducteur la Révélation du Sinaï. On a qu'à se rappeler la liberté avec laquelle les docteurs juifs aimaient à disserter sur les problèmes les plus transcendants de la croyance et de la raison.

Au lieu d'un cours enfermé strictement dans la traduction et l'explication des œuvres de nos principaux théologiens (Pourquoi Levi ben Gerson, Is. Abravanel, Isaac Arama, etc., etc., sont-ils exclus du programme ?), nous préférerions une chaire qui comprendrait également l'étude de nos moralistes (*Hoboth halebaboth*, *Sefer Chassidim*, etc.) et de nos *Darschanim*. Nous voudrions que, grâce à cet enseignement, où une part très large de travail personnel serait exigée des élèves, on leur mît entre les mains les moyens de se mouvoir à l'aise dans cette littérature rabbinique, dont on ne leur fait connaître actuellement que quelques chapitres détachés, de se meubler la mémoire et de s'enrichir l'esprit de tant de perles enfouies dans le champ de la science juive dont ils n'ont pas le soupçon. Nous voudrions qu'ils fussent guidés dans l'extraction de ces filons précieux, dans la découverte de ces trésors d'interprétation sacrée dont la connaissance est indispensable à qui veut faire des sermons ayant un caractère vraiment israélite. En un mot, ce qu'il faut, ce n'est pas un enseignement de luxe, des cours d'apparat où le professeur ne vise qu'à briller, qu'à faire montre de sa science, étalage de son érudition ; mais des conférences pratiques, où on exercera nos futurs rabbins à se servir utilement des matériaux sans nombre que recèle la littérature rabbinique pour former leur esprit et faire leur éducation pastorale. Et nos observations ne s'appliquent pas uniquement à l'enseignement de la théologie. Elles ont un caractère plus général. Voici, par exemple, l'exégèse biblique. Croit-on que l'explication savante de deux, trois et même quatre livres de la Bible, dans une période de six années, suffise à initier les élèves aux beautés et aux secrets de la langue hébraïque, et que les exercices élémentaires de style (thèmes, compositions hébraïques) leur procurent le maniement aisé de notre idiome sacré, les familiarisent avec ses formes si originales, ses tournures si particulières de langage ? Le premier gamin frais émoulu d'une *Jeschiba* polonaise ou hongroise leur damera le pion sur ces matières, qui constituent pourtant l'étoffe indispensable d'un rabbin.

On voit, par les exemples que nous avons cités et que le cadre de cet article ne nous permet pas de développer davantage, qu'il y a des réformes importantes, radicales de programme à opérer au Séminaire, si l'on veut qu'il puisse rivaliser avec les établissements similaires de l'étranger, si l'on tient surtout à former des sujets qui aient un fonds solide de science sacrée, source des grandes inspirations oratoires, foyer où s'éclairent les vocations et s'alimentent les fortes convictions.

BEN MOSCHÉ.

L'ÉCHAUFFOURÉE DE TLEMCEN

Voici, au sujet de la rixe entre Israélites et tirailleurs algériens qui a éclaté à Tlemcen, les détails complémentaires que nous trouvons dans les feuilles locales. On verra, comme il arrive généralement pour ces incidents malheureux, que l'affaire a eu une cause des plus futiles, et qu'elle a dégénéré en grave échauffourée par suite de l'indifférence des autorités qui n'ont pas su ou pu prendre les mesures énergiques pour enrayer dès le début les dispositions hostiles qui se manifestaient.

Nous donnons la version de l'*Echo d'Oran* :

Tlemcen, 10 novembre.

Hier soir, à 9 h. 1/2, une bagarre qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves a mis toute la ville en émoi. Tandis qu'un soldat de tirailleurs tirait à la cible devant l'une des baraques de la place d'Alger, des Israélites s'amusaient par derrière à lui pousser le coude chaque fois qu'il allait appuyer sur la détente de l'arme. Agacé, il les injuria ; mais les autres, en nombre, recommencèrent. Furieux, il se précipita sur eux, cherchant à dégaîner. Déjà, au bruit qu'ils faisaient, accouraient de tous côtés Israélites et tirailleurs et la place était rapidement envahie. La mêlée devenait générale. Les propriétaires des baraques s'enfermaient prudemment et éteignaient leurs feux.

Un gendarme, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom, qui passait par là, se précipita au milieu de la bagarre, et fit tant et si bien qu'il arriva bientôt, par son courage et son énergie, à dissiper les perturbateurs.

Les Israélites se dirigèrent alors en foule vers la rue de France, suivis des tirailleurs tout disposés à une charge à outrance. A ce moment, les officiers, le commissaire de police et une partie de son personnel arrivèrent, attirés par le bruit, et parvinrent non sans peine à rétablir l'ordre. Beaucoup de ceux qui avaient pris part à la lutte se retirèrent avec

des blessures plus ou moins graves. Mais les esprits restaient surchauffés ; et, ce matin, à midi et demi, tirailleurs et Israélites se sont injuriés de nouveau. Leur nombre augmentait de minute en minute ; des terrasses, des pierres pleuvaient de tous côtés. Tout cela prenait une fort mauvaise tournure. De nouveau il fallut l'énergique intervention des officiers et de la police. Encore cette fois, de nombreux éclopés, mais aucune blessure mortelle.

Les troupes ont immédiatement été consignées et des mesures d'ordre sévères ont été prises par le commissaire de police.

— Ce soir, à 7 heures, ainsi que je vous l'ai télégraphié, une grande affluence d'indigènes dans les rues et sur les places. Des patrouilles circulent partout. Des rixes éclatent de tous côtés.

Quelques cafés ont eu leurs vitres brisées ; beaucoup ont fermé.

Plusieurs Israélites ont déjà été transportés à l'hôpital.

La consigne a été levée à 5 heures du soir, et les tirailleurs, auxquels on n'a même pas interdit le port de la baïonnette, parcourent les rues très surexcités, armés de bâtons, semant partout le désordre. L'autorité militaire vient, à notre avis, de commettre une grosse faute.

UN LYCÉE ISRAÉLITE

M. le Rédacteur en chef,

Votre idée de créer des Cercles pour la jeunesse israélite est excellente (1). Ils affermiraient les mœurs israélites si rationnelles, si douces aux cœurs droits et si éloignées de celles du monde où l'honneur a pour base les faux préjugés, les susceptibilités mondaines et les vanités sociales.

Permettez que — pour le but que vous visez, le retour à la foi israélite — je revienne à une idée à laquelle les *Archives* ont déjà fait une fois bon accueil ; c'est celle de la création d'écoles israélites pour l'enseignement secondaire. Il y a déjà des écoles primaires israélites.

Mais pourquoi s'est-on arrêté là ? Est-ce que l'enseignement israélite est moins nécessaire aux riches qu'aux pauvres ? Le riche, parmi nous, est déjà trop porté naturellement à tourner le dos à la religion, à se laisser éblouir et séduire par l'éclat et l'élégance extérieure qu'on rencontre ailleurs dans les milieux riches, élégance qui dédaigne la simplicité, l'austérité, la sévérité des mœurs, la mesure dans les jouissances recommandées par notre religion. Il faut de la grandeur d'âme pour les préférer à la facilité des mœurs condamnées par notre Thora. Cette grandeur d'âme ne se rencontre pas toujours ou se perd chez ceux que la fortune a favorisés. Leur ambition, chez beaucoup d'entre eux, c'est d'être admis dans les milieux non juifs. Mais pour cela il faut se dépouiller de ce qui fait reconnaître le Juif, vraiment déplacé dans ces sociétés, frivoles le plus souvent autant qu'élégantes. Ceux-là ne recherchent pas, pour leurs enfants, une éducation juive. Heureusement, ils ne forment pas la majorité. Les autres, aisés ou très riches, seraient heureux de trouver des institutions où, sans rien sacrifier de ce qui est nécessaire dans le monde moderne, l'instruction et l'éducation religieuses auraient la place qui leur appartient légitimement. Mais combien y en a-t-il de ces institutions pour les garçons comme pour les filles ? On se résigne donc, souvent sans trop de peine, à placer ses enfants dans des maisons non israélites.

Les conséquences fatales de cet état de choses sont désastreuses pour la religion. Ces enfants, devenus hommes, lui sont indifférents, hostiles même quelquefois, pour peu qu'ils aient eu un professeur antisémite. Je sais bien qu'ils reçoivent, dans ces institutions, des leçons d'instruction religieuse. Mais n'est-ce pas une dérision que de parler à des enfants, une ou deux fois par semaine, de commandements qu'il leur est impossible de pratiquer et de cérémonies qu'ils ne voient même jamais ?

Vous le dites très bien, Monsieur le Rédacteur, notre religion est essentiellement agissante : elle demande l'action, la pratique, et non des croyances platoniques. Elle ne s'enseigne et ne se fait aimer que par les pratiques de tous les jours. Quelle importance n'a pas l'observation de nos lois alimentaires, impossible dans des maisons non israélites ? Ceux qui y ont passé vous disent avec les esprits forts : « Ce sont là des prescriptions hygiéniques qui n'ont de valeur que pour les pays chauds. » J'ai, dans le temps, démontré dans les *Archives* la grande importance de ces lois pour la morale et l'intelligence, et des savants non israélites l'ont aussi reconnue depuis. Ces lois sont, de plus en plus, un lien entre les Juifs du monde entier, comme le *Schema Israel*.

Pour ramener et maintenir la foi juive, des écoles secondaires israélites sont donc de première nécessité. Elles sont même plus nécessaires que nos écoles primaires spéciales, car les petits et les pauvres imitent trop volontiers les riches, en irreligion surtout, et en préserver ceux-ci tournerait au profit aussi de ceux-là.

Dans un lycée ou collège israélite, on suivrait tout le programme des lycées de l'Etat. On y enseignerait en même temps la religion et l'histoire juives. La vie et l'esprit dominant y seraient juifs et il serait cependant largement ouvert aux enfants de toutes les autres confessions. Il n'est pas douteux qu'il s'en présenterait.

Reste la question financière. Mais avec l'initiative ou le concours dévoué de quelques notabilités, cette difficulté serait vite vaincue. Un lycée israélite à Paris serait même une excellente affaire. Offrant toutes les garanties aux familles, les jeunes Israélites de toute l'Europe et même des autres parties du monde y afflueraient. Le prestige de Paris et l'amour qu'ont pour la France tous les Israélites du monde assureraient un grand succès à l'entreprise.

Allons au-devant d'une autre objection : « Nous ne devons pas nous distinguer, faire bande à part. » Mais nous le faisons déjà par nos écoles primaires, et nous faisons bien bande à part aussi, quand nous allons à la Synagogue au lieu d'aller à l'Eglise ; quand nous célébrons le Sabbat et nos autres fêtes au lieu du dimanche et des autres fêtes chrétiennes ; quand nous observons la loi de la Circoncision ; quand nous avons des boucheries spéciales et des cimetières à nous. Pourquoi serions-nous plutôt suspects en ayant des lycées spéciaux ? Les catholiques ont bien les leurs et même des Universités spéciales, comme aussi les protestants, partout où ils le peuvent. Nous aurions même le mérite de contribuer à la propagation de la langue et de l'esprit français dans le monde entier.

Mais on trouve très naturel que nous ne fassions pas comme tout le monde dans tout ce qui touche la religion, dont font partie aussi l'instruction et l'éducation de la jeunesse. L'Israélite ne gagne pas l'estime du monde par l'abandon de sa religion, en croyant dissimuler son origine. Cette estime que nous recherchons, nous l'obtiendrons sûrement en nous distinguant dans le bien, par des services réels au monde, qui semble nous l'accorder plus volontiers et plus grande quand, à côté de nos mérites d'homme, nous avons montré de l'attachement à notre religion. Il y a, à Paris et ailleurs, des magasins fermés le samedi. Les pratiques y viennent faire queue à l'issue du Sabbat, préférant se gêner et attendre que d'aller chez les concurrents. Et combien n'y a-t-il pas de Juifs avérés, auxquels leurs concitoyens chrétiens confient les mandats les plus délicats ?

Revenons à la question des lycées juifs. Les professeurs animés de l'esprit juif l'inculqueraient aussi à leurs élèves. Ils relèveraient toutes les erreurs, toutes les calomnies des auteurs, même classiques, contre nous. Un professeur chrétien n'en aura jamais l'idée, quoique libéral et bienveillant qu'il soit envers nous. Et, malheureusement, ces erreurs et ces calomnies se trouvent dans les écrits d'a

---

(1) Voir dans le numéro des *Archives* du 11 octobre dernier l'article : *Examen de conscience*.

peu près tous les auteurs. Les mieux disposés à notre égard commettent au moins des erreurs. Les jeunes gens qui sortiraient de ces établissements ne seraient pas, comme ceux d'ailleurs, indifférents à la religion et même hostiles. N'ayant pas eu l'occasion de sortir de la vie israélite, ils ne lui seraient pas étrangers et se trouveraient à leurs places et comme chez eux dans des cercles et réunions de la jeunesse israélite qu'ils s'empresseraient de rechercher. Avec une pareille jeunesse, le réveil de la foi et de l'ardeur israélite se ferait tout seul. Partout et toujours, chez nous et ailleurs, l'instruction et l'éducation religieuses ont été considérées comme la meilleure garantie de l'avenir de la religion et comme sa base principale. Il est à peine compréhensible que, depuis une quarantaine d'années, on semble avoir méconnu cette vérité évidente. Sans ces deux facteurs, tous les autres moyens resteront inefficaces.

On opposera aussi à l'idée d'avoir des lycées israélites, que la camaraderie de l'école conduit souvent plus tard à des relations dans le monde chrétien, très utiles et agréables et qui seraient perdues. Mais, cette camaraderie par compensation existerait entre les Israélites et pourrait avoir les mêmes suites heureuses. Au point de vue utilitaire, il n'y aurait donc aucun désavantage, et tout serait bénéfice au point de vue religieux et israélite.

Je le répète en terminant : les collèges et lycées israélites sont plus nécessaires que nos écoles primaires spéciales. Outre la raison indiquée plus haut, il y a celle-ci : devenu homme, on rit volontiers de la crédulité naïve qu'on a eue dans son enfance ; mais, dans l'adolescence on raisonne, et les opinions et le caractère se fixent et prennent leur pli. Si nos jeunes gens prennent le pli israélite, il y aura chance qu'ils le garderont toute leur vie.

C'est à propos de votre idée, Monsieur le Rédacteur en chef, de créer des cercles pour la jeunesse israélite que j'ai développé la mienne. Puisse au moins la vôtre devenir une réalité ! Le bien appelant le bien, le tour pourrait venir aussi à la mienne.

M. ISAAC.

ÉTABLISSEMENTS PHILANTHROPIQUES

A L'ECOLE BISCHOFFSHEIM

Les circonstances — comptes rendus ou distributions de prix — font défiler depuis quelque temps sous les yeux de nos lecteurs les plus intéressantes institutions de la Communauté israélite de Paris. Après l'Ecole de travail, le Refuge de Plessis-Piquet, voici l'institution Bischoffsheim que sa distribution de prix, qui a eu lieu le 14 novembre dernier, vient de mettre en pleine actualité.

L'Ecole de travail pour jeunes filles israélites du boulevard Bourdon jouit, dans les classes laborieuses israélites de Paris, d'une réelle popularité.

Entrer à Bischoffsheim, comme on dit couramment, est le rêve qui hante beaucoup de jeunes filles appartenant aux familles les plus modestes de Paris. Et plus tard dans la vie, quand elles se retrouvent, celles qui furent camarades sous le toit hospitalier de la maison Bischoffshein et y apprirent un métier devenu leur gagne-pain, parfois un instrument de fortune, elles en parlent avec le plaisir que pourraient éprouver deux anciens Normaliens se remémorant leur séjour rue d'Ulm.

Laisser de si agréables souvenirs dans le cœur des élèves, voilà qui plaide éloquemment en faveur de cette institution éminemment utilitaire qui crée chaque année un nombre respectable de couturières, de modistes, de fleuristes, et même... d'institutrices.

Un autre grand mérite de cette institution que lui envient ses sœurs du domaine philanthropique, c'est qu'elle ne coûte rien à la Communauté de Paris ; que, fondée par un Israélite riche et charitable, feu Bischoffsheim, il a eu la bonne et louable précaution d'en assurer l'entretien *ad æternum*. Et voilà comment, depuis plus de vingt ans, une foule de jeunes filles ont été dotées d'une profession utile et rémunératrice pour elles et leur famille, grâce à la généreuse action d'un philanthrope éclairé et prévoyant.

Aussi l'abbaye ouvrière du boulevard Bourdon ne chôme pas faute de candidates. Pour une élève qui quitte l'établissement son apprentissage professionnel terminé, combien de solliciteuses pour y prendre la place laissée vacante !

La ruche était en fête mercredi dernier, mais la fête était endeuillée. Une ombre de tristesse planait sur ces jeunes fronts, d'habitude rieurs. Le crêpe qui couvrait le fauteuil présidentiel rappelait à tous la perte profonde, inoubliable de la bienfaitrice de l'œuvre, la fille distinguée du fondateur, Mme Jules Beer, et le directeur de l'Ecole, un fin lettré, M. Maurice Bloch, a su trouver de touchantes paroles pour dire le deuil de toutes et leurs regrets douloureux. Parmi les personnes présentes, citons MM. S. H. Goldschmith, Président de l'*Alliance*; R Bischoffsheim, Député; les G. R. Zadoc Kahn et Dreyfuss; Joseph Derenbourg; de l'Institut, Guillaume Beer, Conseiller général de Seine-et-Oise; les familles Beer et Bischoffsheim ; les dames du Comité, Mme Coralie Cahen et Saki Kahn, etc. Par suite du deuil, il n'y avait ni chant ni musique.

Le rapport du directeur a débuté par un éloge bien senti et mérité de Madame Jules Beer. Puis il a montré l'Institution toujours en progrès, quatre élèves ayant obtenu le brevet élémentaire, et trois autres le brevet supérieur. Il a parlé des anciennes élèves qui se font toutes des situations très sortables. Ainsi, l'une d'elles fait en ce moment des conférences littéraires à Melbourne. Les élèves actuellement à l'Ecole sont ainsi réparties : dix couturières, sept fleuristes, trente-quatre institutrices, dont quatorze Orientales.

Et M. Bloch ajoute spirituellement :

« Ce chiffre de 14 a paru excessif à différentes personnes en effet, c'est plus du quart de l'effectif Et il a fallu des circonstances toutes particulières pour nous décider à augmenter le nombre de nos élèves orientales. Je sais bien que rien ne prévaut contre ce fait brutal que deux Orientales de plus, cela fait deux Parisiennes de moins. Mais cela fait aussi deux Françaises de plus. Et comme notre fondation est essentiellement française, nous ne nous écartons guère du but en travaillant à propager notre langue nationale à l'étranger et en collaborant plus largement encore à la grande et belle œuvre de l'*Alliance israélite*. »

M. Bloch a terminé son rapport en rappelant toutes les gracieusetés des dames du Comité pour les élèves. Il y a dans cette énumération de quoi faire venir l'eau à la bouche des candidates, jugez un peu. Nous ne parlons ni des trousseaux, ni des livres. Mme Blumenthal donne une lanterne à projections historiques et géographiques. Il y a les

soirées et matinées classiques au Théâtre-Français et à l'Odéon, payées par M. Goldschmit, la promenade à la campagne offerte par Mme Brandon, la soirée littéraire de Mme Eug. Manuel, les envois de fruits et de confitures de Mme la baronne de Hrisch, et nous en passons et des meilleures.

On voit que la charité en Israël sait prendre des formes fort avenantes.

Après la distribution des prix qui comprenait des livrets de 100 et de 50 fr., une prière a été dite en l'honneur des fondateurs.

VARIÉTÉS

LA MESOUSAH MYSTIFICATRICE

Le *Petit Journal*, dans un de ses derniers numéros, a publié l'amusant article qui suit :

Nous l'avons en dormant, Madame, échappé belle.

Hier après-midi trois dévoués colombophiles se présentaient effarés au *Petit Journal* et nous montraient un petit tube en argent doré dans lequel se trouvait très étroitement roulé, un parchemin couvert de caractères étranges.

Que signifiaient ces caractères ? Nos visiteurs l'ignoraient ; ce dont ils étaient bien certains par exemple, c'est que le tube trouvé faubourg Saint-Martin avait dû être emporté par un pigeon voyageur et qu'il était de provenance chinoise. L'inscription du parchemin était, d'après eux, chinoise également. Quant à sa signification, ils l'ignoraient.

N'importe ! Leur émotion patriotique était réelle, car tout cela n'était pas très clair. D'où venait ce pigeon ? Où allait-il ? Que contenait l'étrange parchemin à lui confié ? Un secret d'Etat peut-être ?

Le gros mot d'espionnage fut prononcé, et pour éclaircir le mystère, les colombophiles coururent chez un Chinois de leur connaissance. L'excellent Céleste contempla le tube, déroula le parchemin et déclara ne rien comprendre à l'inscription qu'on lui montrait Fort heureusement, un négociant israélite se trouvait là, il put tirer d'embarras nos colombophiles

Le fameux tube était une *mesousah*, sorte d'amulette que les Juifs pratiquants portent suspendue à leur chaîne de montre. Quant aux caractères imprimés sur le parchemin, ils étaient, non chinois, mais hébreux. Ils formaient les premiers versets de la prière hébraïque : « Ecoute Israël, l'Eternel, notre Dieu, l'Eternel est... etc.

Tout s'expliquait ; c'est égal ! l'alerte avait été vive. Ce qu'il y a de plus curieux dans tout cela, c'est que la *Mesousah* a donné aux colombophiles qui l'ont trouvée l'idée d'un tube porte-dépêche fort ingénieux qu'ils ne tarderont pas à confectionner. Leur amusante mésaventure aura au moins servi à quelque chose. »

Aux vertus tutélaires attribuées à la *Mesousah*, vient, si nous en croyons le *Petit Journal*, s'ajouter le mérite d'avoir donné l'idée d'un progrès dans la science colombophile. Que n'en peut-on dire autant des milliers d'objets perdus et trouvés dans ce grand Paris, qui s'en vont s'entasser à la Préfecture ? Après les *Tephilines* d'Elischa changées, au dire du Talmud, en ailes de pigeon, voilà la *Mesousah* qui à son tour joue un rôle dans les colombiers. Ce n'est pas tout à fait sans raison, n'est-ce pas, que la tradition représente Israël sous la forme d'une colombe.

LES JUIFS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LES ARCHIVES DE LA LIEUTENANCE GÉNÉRALE DE POLICE (1)

C'est qu'à ce moment, comme à l'heure qui nous occupe, ils n'aspirent qu'à une chose : vivre à Paris pour y pouvoir développer leur activité au travail, leur intelligence aux affaires ; tolérés seulement, soit ! mais admis à vivre en toute sécurité. Tous leurs efforts tendent vers ce but « Il y a un milieu entre voler et assassiner les gens, et les faire asseoir à sa table disait Linguet dans une de ses poussées de libéralisme équivoque Un Protestant, un Turc, un Guèbre, un Juif, doit partout vivre tranquille, tant qu'il y reste paisible. La police ne doit pas même s'informer si, dans sa maison, il chante des psaumes en mauvais français, ou en allemand, ou en anglais ; s'il fait ses ablutions en se tournant vers la Mecque ; s'il adore le feu ; s'il met son mouchoir sur son chapeau et chante du chaldéen en faisant des grimaces. Dès que sa porte est fermée, et que l'ordre public n'est troublé par aucune de ces farces qui nourrissent sa piété, il faut respecter son erreur et son secret... » Mais la police ne comprenait rien à ces subtilités : les Juifs, pour elle, étaient nuisibles à la société et elle trouvait naturel de les supprimer.

Peu à peu cependant, grand nombre d'entre eux dépouillaient le Juif du Ghetto, le réprouvé de la juiverie repoussante. Ils tâchent de franchir l'abîme qui les sépare si profondément de la société. Contre toute défense, ils ne se cantonnent plus dans les besognes viles qu'on leur abandonnait dédaigneusement pour les mieux mépriser. Leurs mœurs commerciales s'élèvent, de même que leur maintien s'affine. Tout signe particulier qui servait à les désigner ignominieusement a disparu ; la police regrette qu'ils ne portent «aucune marque», car il lui est impossible de reconnaître les Juifs lorsqu'ils ne vivent point avec les Juifs ; ils se défont du costume qui leur attirait injures et quolibets ; il gagnent en belles manières ; leur caractère séduisant les fait bien venir des uns ou des autres ; ils s'assimilent aux façons élégantes des Grands qui les accueillent et les protègent. La chenille devient papillon.

Est-ce à dire que cette poignée de Juifs, dont les allées et venues prirent au yeux de la police les proportions d'une affaire d'Etat, fut à l abri de tout reproche et qu'on n'y compta que des gens honnêtes et disposés au bien ? Ce n'est pas notre pensée. Il n'est pas entré dans notre intention d'exalter les Juifs de cette époque, ni de leur attribuer toutes les qualités, toutes les vertus. On a pu voir d'ailleurs que, dans cette suite nécessaire de biographies, nous avons mis en évidence les mauvais comme les bons. Peut-être avons-nous, avec la meilleure foi du monde, fait

(1) Voir en dernier lieu le n° du 15 novembre.

parfois pencher la balance en leur faveur? C'est possible. Mais nous aurions manqué à notre devoir si, disant nettement les accusations dont ils étaient l'objet ou les mauvaises actions qu'on leur imputait, nous n'avions dit en même temps les causes qui pouvaient, sinon les justifier toujours, du moins les expliquer et les excuser.

L'une de ces causes ne saurait être contestée. Les Juifs vivaient en Allemagne, en Angleterre, en Pologne, sous des lois oppressives et infamantes ; dans d'autres pays, ils étaient pressés les uns contre les autres, parqués, manquant d'air et de lumière. Ils sentaient instinctivement que notre généreux pays de France, bien que placé sous une autorité arbitraire et tyrannique, était le seul ou à peu près dans lequel ils pouvaient, sans nuire à l'Etat, lui profitant au contraire, développer le génie de leur race. C'est donc vers cette « patrie retrouvée » qu'ils tendaient les bras, et plus particulièrement vers Paris où, malgré l'ombre qui avait voilé parfois sa réputation d'hospitalité et de libéralisme, l'Idée, le Progrès, la Tolérance, brillaient de leurs feux les plus vifs.

Que, parmi les Juifs accueillis dans la capitale, il s'en soit glissé dont la conduite et la moralité aient été douteuses, nul ne pense à le nier. Mais si l'on songe à l'effroyable dérèglement des mœurs de ce siècle, à la course furieuse de tous vers la richesse, à l'indifférence des moyens employés pour y parvenir, à la destruction de tout sentiment de loyauté, d'honneur et de famille, on peut demander pourquoi on aurait exigé du peuple Juif des vertus que l'on ne trouvait nulle part.

Bien plus On peut demander où le Juif aurait puisé ces notions sur la morale et sur l'honneur ? Etait-ce dans le Ghetto où on le tenait renfermé comme le rebut du genre humain, où il était traité comme une bête dangereuse et malfaisante et où l'on ne sait ce qu'il y avait de plus douloureux, de sa vie matérielle ou de son état moral ? Etait-ce hors de la juiverie fangeuse, qu'il fuyait avide de soleil et d'air pur, et dont il avait à peine franchi le seuil que, sentant lourdement peser sur lui le mépris et l'aversion, il suivait son chemin, la tête basse, courbé en deux, « homme immonde, homme d'outrage sur lequel tout le monde crache » ? Qui pourrait s'étonner que, injuriés, battus, vilipendés, honnis, inconscients du mal et du bien après quelques années de cette existence déprimante, les moins énergiques aient succombé à l'humaine tentation de vivre dans le mal?

Car en dépit de tout, des redevances, des contributions, des impôts, des charges écrasantes, des lois et de la haine, il fallait vivre ; vivre pour soi, pour la femme, pour les enfants hâves, chétifs et déjà marqués pour la flétrissure et le malheur. On a vu quelle existence fut faite aux Juifs de Paris. Par quelle fatalité, a-t-on dit, verra-t-on châtier les vagabonds et forcer des hommes à le devenir? On a peine croire qu'on ait pu, en un pays quelconque, user d'un tel procédé : en est-il aucun qui soit plus criminel, plus contraire aux lois de l'humanité et de la justice? C'était cependant la dure alternative dans laquelle les Juifs de Paris étaient placés. S'ils ont pu y échapper, ce n'est pas, il faut le dire, à la bienveillance ou à la tolérante fraternité qu'ils l'ont dû, mais à leur propre volonté, à leur énergie personnelle.

Aussi, avant de fermer ce livre dont les pages sont — nous devons le répéter — toutes tirées des cartons de la police et dont les épisodes sont la paraphrase des rapports de police, le lecteur jugera : n'avaient-ils pas quelque mérite, ces Juifs, à surmonter d'aussi grands obstacles ? à vivre honnêtes dans un siècle qui ne l'était plus ? à travailler sans relâche au milieu de la lassitude générale ? et, par leurs efforts persévérants, à ne se pas laisser arracher de Paris, de la France, qu'ils aimaient et où ils devaient se montrer bientôt les fils aussi ardents que dévoués de la Révolution? (1)

FIN — LÉON KAHN

NOUVELLES DIVERSES

La conférence que M. Lucien Lazard, archiviste paléographe attaché aux Archives départementales de la Seine, devait faire à la Société des Etudes Juives, le 24 novembre, et que nous avons antérieurement annoncée, est reculée au jeudi soir, 1er décembre Dans la séance de l'assemblée générale annuelle, qui aura lieu au courant de la seconde quinzaine du mois de janvier prochain, M. Albert Réville parlera du règne d'Hérode Enfin, le successeur de Renan, M. Philippe Berger, membre de l'Institut et professeur d'hébreu au Collège de France, racontera, le dernier samedi de février, ses impressions de voyage en Palestine.

— M. Gaston Lévy, ancien élève de l'École normale supérieure, vient d'être appelé comme maître de conférences à l'Université d'Upsal (Finlande).

— Comme tous les ans à pareille époque, MM. de Rothschild frères viennent d'envoyer 100,000 francs à l'Assistance publique pour être répartis comme secours de loyers entre les pauvres des vingt arrondissements de Paris.

— Le dernier numéro de la *Revue Encyclopédique* contient quelques croquis intéressants de sujets inédits pris dans le monde israélite algérien, dus au crayon expressif et habile de notre coreligionnaire Alphonse Lévy. *Les Psalmistes*, tel est le titre de l'article, car le texte comme les dessins ont pour auteur M. Lévy. Il s'agit de ces Israélites fervents qui passent leur temps dans les Synagogues à réciter les Psaumes. *Psalmodieurs* serait peut-être plus exact comme titre.

— Séance solennelle annuelle, vendredi 16 novembre, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On y a proclamé les prix suivants décernés à des coreligionnaires :

Prix Bordin, M. Georges Benedite.

Prix Saintoin, 2,000 francs attribués sur ce prix

---

(1) La récente publication par M. Fr. Funck-Brentano de la TABLE GÉNÉRALE DES ARCHIVES DE LA BASTILLE (Plon et Nourrit, Paris 1894), nous dispense de donner la nomenclature des dossiers que l'actif et distingué bibliothécaire de l'Arsenal a si obligeamment mis à notre disposition pour cette étude. Ce catalogue a été, en effet, dressé avec tant de soin et de méthode qu'on y trouvera facilement, aux lettres alphabétiques qui les concernent et particulièrement à l'article JUIFS, la cote de tous les dossiers se rapportant à l'histoire des Juifs de Paris au XVIIIe siècle. Nous ne pouvons donc qu'engager le lecteur à s'y reporter, au besoin.

à M. Hartwig Derenbourg pour son autobiographie d'*Orisâma*.

— M. et Mme Élie Léon ont envoyé une somme de 9,600 francs au journal *le Temps* pour être distribuée en secours mensuels à des familles pauvres.

DÉPARTEMENTS

— Une exposition doit s'ouvrir à Bordeaux en 1895. Nous relevons dans les diverses commissions d'organisation les noms suivants :

Comité d'honneur : Membre, M. le Grand-Rabbin.
Arts : M. Léon (Anselme), conseiller à la cour.
Arts industriels : Secrétaire, M Raoul Kahn.
Sciences sociales : Secrétaire, M. Durckheim, professeur à la Faculté des lettres. — Membres, MM. D.-A. Léon, avocat; Louis Léon, ancien juge au tribunal de commerce.
Agriculture : M. Henri Gradis, président du Consistoire israélite.
Industrie : Secrétaire, Lévy (Julien), ingénieur des Arts et manufactures. — Membres, Astruc (Georges), Lopès-Dias (Joseph), ingénieurs des Arts et manufactures.
Habitations : Vice-président, Cahen, ancien adjoint au maire. — Membre, Rodrigues (Georges).
Transports, génie civil : Secrétaire, Kaufmann, ingénieur des ponts et chaussées. — Membre, Lopès-Dias (Joseph).
Electricité: Membres, Gomez-Vaez (Émile), Lopès-Dias (Joseph).
Commerce : Membres, Gradis (Henri), Schoengrün, Lopès-Dubec, vice-président du Consistoire.
Presse et publicité : Secrétaire, Lopès-Dias (Joseph). — Membre, Durckheim.
Auditions musicales : Membres, Diaz de Soria (Fréd.), Dreyfuss, professeur au Conservatoire, Marqfay, trésorier général.
Fêtes : Membres, Léon (Louis), Schwob (Georges).
Langues étrangères : Membre, Lopès-Dias (Joseph).

— Bien que le parti libéral ait subi de nombreuses défaites lors des dernières élections générales belges qui ont porté sur le renouvellement intégral du Sénat et de la Chambre, M. Montefiore-Levi, sénateur sortant qui appartient à ce parti, n'en a pas moins été réélu à Liège.

ÉTRANGER

— Une dame Émilie Singer, de Vienne, a légué aux divers établissements philanthropiques israélites ou autres, une somme de 210,000 francs.

— Une note de l'ambassade de Russie informe les sujets russes appartenant au culte israélite qu'ils sont invités à se présenter, pour prêter le serment de fidélité à l'empereur Nicolas, le mardi 27 novembre, à 2 heures, à la synagogue de la rue de la Victoire.

— On signale aux États-Unis plusieurs legs importants fait par des non-Israélites à des Œuvres ou Institutions israélites :

Mme Miranda Lux 5,000 dollars (25,000 fr.) à l'Orphelinat israélite et 1,000 dollars (5,000 fr.) à d'autres œuvres israélites de Chicago.

Mme Laura Seasongood de Cincinnati : Maison de retraite israélite, 8,000 dollars; Hôpital israélite, 6,000 dollars; Collège hébraïque, 8,000 dollars; Orphelinat israélite, 5 000 dollars; Autres œuvres israélites, 3,000 dollars; et un immeuble splendide pour une « Maison israélite d'incurables », soit en tout 50,000 dollars (plus de 200,000 francs).

— La Chambre des députés hongroise a retourné à la Chambre des Magnats, dans son texte primitif, le projet de loi sur la réception du culte israélite que cette dernière avait rejeté, contre toute attente. C'est maintenant à la Chambre des Seigneurs de montrer si elle entend, par une résistance aveugle, faire échec au progrès et à la tolérance.

P.-S. — UNE PROTESTATION.

On a essayé d'enrôler, le lendemain de sa mort, M. Francis Magnard parmi les fauteurs — au moins tacites — de l'antisémitisme et de l'associer — au moins de cœur — à une campagne d'outrageantes personnalités qui, après avoir soulevé une indignation générale, se poursuit aujourd'hui au milieu d'une indifférence voisine du dédain.

Si le rédacteur en chef du *Figaro* n'est plus là pour réclamer contre une compromettante affiliation, les confidents de sa pensée, l'ensemble de ses collaborateurs ont tenu à honneur de protester en son nom, et pour l'honneur de sa mémoire : leur numéro d'avant-hier mardi contient la déclaration suivante, signée *le Figaro*, et que nous nous faisons un devoir — en même temps qu'un plaisir — de reproduire en sa teneur :

« M. Drumont, dans la *Libre Parole*, salue en termes fort éloquents le cercueil de notre Rédacteur en chef, mais il se trompe quand il ajoute que « Francis Magnard a toujours été de cœur avec les antisémites ». Comme le *Figaro* tout entier, il était, au contraire, opposé à ces guerres de secte ou de religion. »

Ces courtes, mais significatives paroles, constituent un acte : on aimerait à trouver pareil désaveu dans telle autre feuille parisienne, également des plus lues, et prodigieusement répandue, qui — comptant dans son Conseil d'administration et même à son sommet des coreligionnaires — semble néanmoins accueillir avec trop de faveur les insinuations contre les Juifs tout au moins garde sous ce rapport une attitude équivoque et s'exprime en un langage qui n'a rien de commun avec celui de la France libérale!

ISIDORE CAHEN,

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Paris, Alcan-Lévy, imp. du Consistoire israélite, 24, rue Chauchat.



LVe ANNÉE — Nº 48. — Jeudi 29 Novembre 1894 — LVe ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :
La ligne................ 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

SOMMAIRE

CAUSERIE

Mauvaise semaine pour l'antisémitisme français. Jugez un peu. D'abord, désaveu formel, répudiation catégorique de la néfaste doctrine, par le *Figaro*, que d'aucuns voulaient faire passer comme lui étant inféodée. Le journal de la rue Drouot a fort justement pensé que les fleurs dont M. Drumont essayait de couvrir la mémoire de son rédacteur en chef avaient un parfum compromettant, et il s'est nettement dégagé de ces perfides embrassades. Et d'une.

La *Libre Parole*, qui ne compte plus les ennemis qu'elle s'est faits dans tous les mondes par ses outrecuidantes clabauderies, a dû publier une lettre cinglante d'un représentant des plus authentiques de la plus ancienne noblesse — pas celle d'argent, remarquez-le bien — M. de Luynes, qui prie très sèchement la feuille en question de ne plus s'occuper de lui.

Voilà l'antisémitisme fortement en baisse dans le faubourg Saint-Germain où, à un certain moment, il était coté assez haut. C'est le pendant du « Bonsoir, messieurs ! » adressé naguère aux boulangistes. Et de deux.

M. Portalis, directeur du *XIXe Siècle*, quoique portant un nom justement estimé dans le Judaïsme en raison de la part active prise par un des siens aux travaux du Grand Sanhédrin, avait fait de sa feuille, par ses attaques continuelles contre les Israélites, ses insinuations perfides, ses *racontars* malveillants, ses propos injurieux, un succédané de l'organe officiel de l'antisémitisme. Il y joignait — les deux font la paire — l'industrie lucrative du chantage. Un mandat d'amener lancé contre lui par un juge d'instruction vient de briser cette plume de rossignol. Et de trois.

Enfin on annonce la mort de M. Claudio Jannet, professeur de droit à la Faculté catholique, un économiste estimé, mais qui, dans ses ouvrages de jurisprudence financière, avait épousé les rancunes et les préjugés des ennemis d'Israël, ce qui lui avait valu une réplique énergique et fort habile de notre collaborateur M. E Vidal.

C'est décidément une série noire que traverse l'aimable secte qui s'est donné pour tâche d'acclimater en France l'article germanique de l'antisémitisme.

De cette succession d'incidents, on a le droit d'augurer que les temps deviennent heureusement durs pour les chevaliers du scandale, et on n'a qu'à s'en féliciter.

Voici, depuis la constitution de l'Empire allemand, qui remonte à la date la plus cruelle de notre histoire



nationale, le troisième chancelier qui en dirige les destinées. Le premier, M. de Bismarck, a été — on doit la justice aux morts et, politiquement, l'ermite inconsolé de Varzin n'existe plus — l'inventeur de l'antisémitisme qui, de la Germanie, son berceau d'origine, est allé infecter ses voisines l'Autriche, la Russie et la France. C'est le chancelier de fer qui a déchaîné l'orage contre les Israélites et lancé contre leurs mollets la meute des écrivains et des pamphlétaires émargeant à sa caisse. Avec les fameuses lois de Mai contre les catholiques, voilà la mémoire de M. de Bismarck chargée de deux crimes. Quand la trappe s'ouvrit subitement sous ses pieds et que la volonté du jeune et altier souverain de l'Allemagne le précipita des hauteurs du pouvoir, l'antisémitisme avait fait de cruels progrès. Par des alliances avec différents partis, entre autres les conservateurs piétistes et l'aristocratie agrarienne, il prenait des allures menaçantes pour la sécurité des Israélites. M. de Caprivi s'efforça, par tous les moyens dont il disposait, de ruiner cette coalition dangereuse. Il tint tête courageusement à ces ennemis de la paix sociale, à ces revenants d'un autre âge. Il fit entendre nettement, par des déclarations en plein Reichstag, que tout le temps que la confiance de l'empereur le maintiendrait au pouvoir il ne laisserait pas toucher aux droits que les citoyens israélites tiennent de la loi. Cette attitude carrée donna sans doute à réfléchir aux meneurs de la campagne, et l'on doit rendre cette justice à M. de Caprivi que sous son gouvernement le mouvement antisémite diminua d'intensité et alla en décroissant.

Son successeur, M. de Hohenlohe, a un passé qui doit rassurer complètement nos coreligionnaires allemands.

On peut poser en principe que tout chef de gouvernement soucieux des responsabilités du pouvoir, ne saurait encourager des doctrines qui vont à l'encontre de la paix publique, qui sont des germes de discorde. Et voilà pourquoi, sauf M. de Bismarck qui aimait à jouer avec le feu, les chanceliers de l'Empire sont les adversaires nés de l'antisémitisme. M. de Caprivi l'était par devoir, son successeur l'est par sentiment. Les dispositions naturelles de M. le prince de Hohenlohe l'encourageront, en effet, à continuer la politique de son devancier.

En effet, ce qu'on connaît du passé de M. de Hohenlohe est bien fait pour donner, à cet égard, de rassurantes indications.

Quand, avant 1870, M. de Hohenlohe dirigeait les destinées politiques de son pays natal, la Bavière, ce catholique grand seigneur fut l'un des champions les plus déterminés de l'émancipation des Juifs. D'après un édit de 1813 qui était demeuré toujours en vigueur, le nombre des habitants israélites dans chaque village était strictement limité. Il ne pouvait être augmenté. Cette législation draconienne était appliquée avec beaucoup de sévérité. Grâce à M. de Hohenlohe qui s'interposa énergiquement en faveur des Israélites, leur sort politique fut législativement amélioré et aboutit à leur émancipation.

Quand, en 1878, la question de la liberté de conscience dans les provinces des Balkans et des droits des Israélites s'agita autour du tapis vert de la diplomatie européenne à Berlin, M. de Hohenlohe, qui prenait part au Congrès, assura les députations israélites de son désir de compléter l'œuvre de l'émancipation israélite qu'il avait inaugurée en Bavière par la collation des droits civiques aux Israélites de tous les pays. Il voulait finir sa carrière par cette grande œuvre de paix sociale et de tolérance. En Alsace-Lorraine, où il a rempli les fonctions de Statthalter, il a toujours témoigné au culte israélite une grande déférence.

En un mot, M. de Hohenlohe a toutes les apparences d'un homme qui, pas plus que son prédécesseur M. de Caprivi, n'est disposé à céder un pouce de terrain aux antisémites. Aussi, son avènement au pouvoir, s'il est salué par les Israélites allemands par une joie confiante, est accueilli de toute autre façon par les hobereaux antisémites et piétistes qui doivent renoncer à poursuivre plus longtemps une campagne, où ils sont sûrs de voir leurs efforts enrayés par l'action gouvernementale.

H. Prague.

AFFAIRES TUNISIENNES

La *Dépêche tunisienne* du 6 novembre, reproduisant notre correspondance de Tunis insérée dans un de nos derniers numéros, prétend que les élections du Comité régional de l'*Alliance* se sont passées régulièrement et ont reçu l'approbation du Comité central. Quant à l'organisation consistoriale qui a été signalée ici comme le remède au chaos et à la zizanie qui règnent à Tunis, voici les observations que ce desideratum suggère à la feuille locale :

Tous les Israélites, Livournais et Tunisiens, sont sur ce point du même avis. Seulement, la grave question est de savoir comment, parmi quels éléments on choisirait les membres de cette assemblée.

Le rite livournais ne comprend pas seulement parmi ses adeptes, comme on le croit généralement, des Israélites italiens. Il englobe encore les Français, les Espagnols, les Anglais. C'est, en quelque sorte, le rite des Israélites européens.

La plupart des familles juives qui vinrent s'installer dans le Midi de l'Europe, au XIVe siècle, arrivaient de la Palestine, par le Nord de l'Afrique. Elles passèrent par le Maroc et l'Espagne, s'établirent à Carpentras et à Avignon, autour des Papes, et se répandirent en Italie. Le rite *portugais* ou le rite *livournais* fut leur fait, et l'on peut dire que, maintenant, les deux expressions sont synonymes.

La Régence possède donc deux classes bien distinctes d'Israélites : les *livournais*, qui représentent à peu près tous les Juifs européens, et les *tunisiens*. Les livournais suivent la loi religieuse de Moïse, mais la loi religieuse seule, tandis que les tunisiens en suivent les lois religieuse et civile, se marient devant le Grand-Rabbin, s'enterrent selon leurs coutumes, en un mot, sont en retard de plusieurs siècles sur la civilisation et le *modus vivendi* de notre époque. Il est certain que les intelligences et, par conséquent, les forces vives se trouvent du côté des livournais.

Livournais et Tunisiens ne s'entendent pas, cela n'est pas douteux. Les premiers voudraient dominer et englober peu à peu les seconds, qui prétendent ne pas se laisser faire. Voilà où en est la question.

En l'espèce, convient-il de donner un Consistoire aux Israélites de la Régence ? Peut-être. Car il est incontestable qu'un Consistoire pèserait d'un grand poids sur les esprits, rallierait certainement tous les suffrages, apaiserait les petites rancunes et pourrait, par conséquent, être une grande force dans les mains de l'Etat.

Seulement... seulement, pour que cette force fût profitable au pays, il faudrait que ce Consistoire marchât sans arrière-pensée avec le gouvernement protecteur, acceptât l'état de choses existant ; il faudrait, en un mot, que tous ses membres fussent Français. Et c'est pourquoi cette question du Consistoire est toujours restée pendante, malgré toutes les bonnes raisons qui militent en sa faveur.

La première chose, nous disait, pour conclure, un Israélite qui voulait bien nous donner ces quelques explications, la chose la plus simple à faire serait d'obtenir la nomination à Tunis d'un Grand-Rabbin du rite livournais, de nationalité française et d'autorité incontestée.

Ces réflexions, naturellement, n'ont pas été du goût de l'organe de la colonie italienne, l'*Unione*, qui s'élève avec véhémence contre la création d'un Consistoire.

ACTUALITÉS

La prestation de serment des Israélites russes

La formalité de prestation de fidélité des Israélites russes à leur nouvel empereur Nicolas II a revêtu à la Synagogue une solennité qu'elle n'avait eue ni chez les catholiques, ni chez les luthériens de cette nationalité. Le Temple de la rue de la Victoire était éclairé, mardi dernier à 2 heures, comme aux grands jours. Dans la vaste nef, une foule considérable composite où les longues barbes en broussaille dominent. On y voit fraternellement mêlés les sujets russes des différentes classes sociales, des banquiers, tels que les Ephrussi, les Gunzbourg, les Poliakoff, de nombreux étudiants des diverses Facultés, en particulier de celle de médecine, des petits marchands, des ouvriers et aussi des *miséreux*. Le quartier de la rue Monge, de l'Hôtel de Ville et de Montmartre ont des représentants dans cette assistance panachée où se rencontrent pas mal de curieux.

Dans le chœur, auprès de l'*Almemor*, le Consul général de Russie, M. Kartzow, un secrétaire de l'ambassade russe M. Narischkine, sont assis auprès d'une table, qui servira plus tard pour la formalité de la signature et où se voit une Bible.

Après l'office de Mincha, l'orgue se fait entendre et l'officiant Beer entonne le psaume 91 avec accompagnement du chœur. Puis M. le Grand-Rabbin de France s'avance et, suivant une habitude renouvelée du service du Président Carnot, il lit son discours. L'éloquent pasteur commence par définir le sens de cette cérémonie qui est un acte de loyalisme. Il évoque le souvenir de la patrie absente, et qu'on aime davantage quand on en est éloigné. Il s'attache à faire saisir à ses auditeurs l'importance du serment qu'ils vont prêter. Et passant à un autre ordre d'idées, il s'écrie (ici nous citons textuellement) :

Dans tous les pays du monde où le sort nous a conduits, nous avons confondu nos intérêts avec ceux de nos concitoyens et, tout en adorant Dieu dans une langue à nous, en restant pieusement attachés à nos traditions religieuses, nous ne cessions de redire avec la noble femme de Sunem : « Je réside au sein de mon peuple. Ses aspirations nationales sont les miennes, ses gloires sont mes gloires, ses tristesses sont mes tristesses, ses espérances sont mes espérances ». Ceux qui vont, mes frères, la haine dans le cœur et la calomnie dans la bouche, répandre le bruit que les Juifs manquent de patriotisme et ignorent ce qui est le droit de tout homme de cœur, ceux-là ne se soucient ni de vérité ni de justice et servent uniquement des passions qui n'oseraient pas s'avouer au grand jour.

Il a pu arriver, mes frères, que tel ou tel pays n'ait pas toujours été juste à l'égard d'enfants qui ne demandaient qu'à l'aimer, qu'à le défendre et à concourir avec ardeur à sa prospérité matérielle et à sa grandeur morale. Méconnues et maltraitées, ces innocentes victimes d'une politique qu'elles avaient de la peine à s'expliquer ont pu souffrir cruellement dans leurs intérêts, dans leur dignité et surtout dans leur patriotisme. Mais un fils a-t-il jamais gardé rancune à sa mère et oublié ce qu'il doit à celle qui l'a porté dans son sein et nourri de son lait à cause de quelques rigueurs dues à de malheureux malentendus ? Il n'attend qu'un signe, qu'un sourire bienveillant pour perdre jusqu'au souvenir des souffrances endurées et se jeter avec transport dans les bras de celle qu'il aime et vénère malgré tout et par dessus tout. Comme le fidèle serviteur de Dieu qui, après avoir passé par les tourments les plus cruels, voit apparaître enfin une lueur d'espérance, il s'écrie : « Ah ! Seigneur ! je te rends grâces de ce que ta colère, après avoir sévi contre moi, se soit apaisée et que tu m'aies rendu consolation et courage. »

Après avoir rappelé l'anxiété qu'a causée la maladie de l'empereur Alexandre III, le Tsar pacifique, le retentissement de sa fin, il demande qu'on s'associe aux prières qui vont être faites pour le repos de son âme, et aux vœux pour la prospérité et la gloire de son successeur Nicolas II, sur le règne duquel se fondent tant d'espérances, qui, d'après ce qu'on sait de lui, « enveloppera tous les enfants de la Russie du même amour paternel, pour la gloire de son pays et le bonheur de son peuple ».

Et M. le Grand-Rabbin de France, dans une prière spéciale hébraïque, suivie d'une autre en français, invoque le Ciel pour le repos de l'âme d'Alexandre III. Il demande à Dieu de bénir son successeur, la jeune impératrice et toute la famille impériale. Il donne ensuite lecture de la formule assez longue du serment de fidélité. Après la prière *Alenou*, les sujets russes s'avancent sur l'*Almemor* pour signer. Mais des mesures spéciales n'ayant pas été prises pour régler le défilé, un certain désordre s'en suit. L'empressement paraît d'ailleurs très grand parmi les assistants pour accomplir ce devoir patriotique, et cette cérémonie aura en Russie le retentissement qu'elle mérite si justement. A. ZOFÉ

LA RANÇON DU BAPTÊME

Il n'est bruit, dans l'Autriche-Hongrie, que de la prochaine conversion au catholicisme d'un Israélite d'importance, M. le baron Hermann Kœnigswarter, fils aîné du regretté baron Maurice, mort l'an passé. Ce dernier a-t-il eu le pressentiment qu'un jour un des siens abandonnerait le Judaïsme auquel lui-même était si fermement attaché, dont les intérêts lui tenaient tant à cœur ? Toujours est-il



que son testament contenait cette clause singulière que, si l'un de ses héritiers, fils ou petit-fils passait au christianisme, il devrait abandonner une somme d'un million de florins à des œuvres charitables. Le baron Maurice pensait-il, par cette stipulation onéreuse, paralyser chez ses descendants des dispositions qu'il jugeait à juste titre éminemment fâcheuses ? Voulait-il, d'un autre côté, que la charité bénéficiât de ce que la religion juive était menacée de perdre ? C'est certainement à l'un de ces mobiles qu'il obéissait quand il formulait cette volonté. Rappelons à ce sujet que le testament, en raison de cette clause bizarre, rencontra quelque difficulté auprès de l'Administration de l'Enregistrement, qui estimait que cette clause était une cause dirimante. Finalement le testament fut enregistré et les héritiers entrèrent en possession de ce qui leur revenait.

Hélas! les craintes du regretté baron Maurice devaient se réaliser, craintes assez justifiées d'ailleurs, car ses deux fils avaient épousé des catholiques, converties il est vrai préalablement au Judaïsme. Le plus jeune, le baron Guillaume, s'était amouraché d'une ingénue de théâtre, et il n'avait arraché le consentement de ses parents que sous la condition que sa future femme se ferait Juive.

Quant à l'aîné, le baron Hermann, étant en garnison comme hussard à Grosswardein, il avait fait la connaissance, dans une réunion mondaine, de Mlle Mélanie de Blaskowitch, fille d'un grand propriétaire terrien de la région, dont la beauté produisit grande impression sur son jeune cœur. Ils s'aimèrent et se promirent le mariage. Mais ce projet rencontra une très forte opposition des deux côtés, aussi bien chez les Kœnigswarter que chez les Blaskowitch, catholiques très ardents. Ce furent ces derniers qui en fin de compte cédèrent, en autorisant leur fille à entrer dans le giron d'Israël. Mlle Blaskowitch fut initiée dans les croyances juives par le Grand-Rabbin de Grosswordein. Mais on raconte que, tout en montrant de louables dispositions pour le culte de son futur, elle avait peine à se séparer de sa religion natale. Bien des fois, au sortir de la Synagogue, elle s'en allait directement à l'église demander pardon au pied des autels de la profanation qu'elle allait commettre.

C'était donc une médiocre juive que le baron Hermann allait épouser. La conversion eut lieu suivie bientôt du mariage. Le Synagogue avait — les millions aidant — triomphé de l'Eglise, mais bien fragile était sa victoire et tout à fait à la Pyrrhus. La conversion au Judaïsme n'était qu'apparente, toute de surface. Au fond du cœur, la jeune baronne était restée catholique fervente, dévouée à l'Eglise, dont elle demeurait la fille soumise et n'ayant qu'une pensée, retourner à sa confession première, en amenant à sa suite son mari et ses enfants.

Il semble qu'elle ait réussi, puisqu'on annonce que le baron Hermann a versé le *dédit* stipulé par son père, c'est-à-dire 400,000 florins pour la construction d'un hôpital ouvert à toutes les confessions, 200,000 florins pour l'hospice d'aveugles israélites fondé par son père, et 400,000 florins pour diverses autres Institutions charitables, soit au total *un million*, ce qu'on peut dénommer la rançon du baptême.

Comme contraste, il faut citer la conduite exemplaire de la jeune baronne Guillaume de Kœnigswarter, qui s'est convertie très sincèrement au Judaïsme et suit assidument et de façon fort édifiante les offices du Sabbat de la Synagogue de Francfort. Des deux chrétiennes qui se faisaient juives pour épouser les frères barons, ce n'est assurément pas l'ancienne actrice qui a joué la *comédie*.

BIBLIOGRAPHIE

L'hygiène publique chez les Juifs et les peuples orientaux de l'antiquité, par le Dr Alfred Nossig (1).

L'hygiène publique a pris naissance dès la formation des peuples de l'antiquité ; mais aucun d'eux ne l'a établie d'une manière aussi minutieuse, aussi conforme à la science, et même à la science moderne, que le peuple israélite. Certaines nations, comme les Chinois, les Indous, les Perses, et principalement les Egyptiens, avaient quelques lois concernant la propreté, l'hygiène de l'habitation et du vêtement, etc. Mais c'est chez les Israélites surtout que l'on trouve un ensemble de lois hygiéniques qui se rapportent à toute la vie du peuple.

L'auteur étudie les prescriptions hygiéniques des Israélites dans le Code mosaïque, la Bible, le Talmud, les Codes rabbiniques. Maïmonide et le Schulchan-Aruch.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans tous les détails des prescriptions religieuses concernant l'hygiène publique. Il déploie dans cette nomenclature une vaste érudition autant qu'une profonde science médico-physiologique.

Il trouve déjà, dans le Code mosaïque, la déclaration obligatoire des maladies infectieuses, déclaration tout récemment introduite dans les Codes de quelques peuples modernes, avec cette infériorité pour les derniers qu'ils n'exigent la déclaration que du médecin.

Nous trouvons dans l'interprétation de certaines lois des idées tout à fait originales, mais, nous devons l'ajouter, bien souvent risquées. Ainsi nous ne croyons pas, avec M. Nossig, que la défense faite aux prêtres d'épouser une fille de mauvaise vie, ou bien une femme répudiée ait eu pour motif une question d'hygiène. — Quant à épouser une veuve, M. Nossig oublie que le Grand-Prêtre seul n'en avait pas le droit. L'auteur se trompe également lorsqu'il attribue le meurtre des habitants de Sichem par les fils de Jacob à l'horreur qu'éprouvaient ces derniers pour les mariages mixtes. Il n'a qu'à lire le texte pour se convaincre de son erreur. L'auteur combat l'opinion de certains hébraïsants qui attribuent les livres mosaïques à des écrivains du temps de Salomon. Mais il oublie que nos ancêtres, avant d'aller en Egypte, avaient habité la Chaldée. Et qui pourrait nous contredire, si nous admettions que la science des Chaldéens et celle des Egyptiens était le fruit de leurs relations avec les Hébreux ?

Pour les prescriptions hygiéniques du Talmud et des Codes rabbiniques, il y aurait à écrire de gros volumes. Et les extraits donnés par M. Nossig, ne sont qu'un résumé. Mais le résumé aurait gagné en valeur si l'auteur était plus familiarisé avec les textes qu'il a compulsés avec ardeur et patience,

(1) 1891; Deutsche Verlags Anstalt, Stuttgart, Leipzig, Berlin, Wien.



mais malheureusement dans des traductions et des commentaires.

Nous avons été profondément frappé de cette erreur qu'il traîne à travers toutes ces œuvres successives en considérant chacune d'elles, comme détrônée par la suivante. «La Mischna, dit-il, avait déjà perdu son caractère de Code pratique pendant les siècles qui virent paraître le Commentaire appelé Guemara. » Or, tout le monde sait que le Talmud n'a pu rien changer aux dispositions édictées par la Mischna et les additions qu'il contient n'ont pour but que d'en appliquer les dispositions. De même les Codes rabbiniques de Kahira, de Maïmonide, de Karo, etc., n'ont rien ajouté au Talmud, dont ils ne sont qu'un résumé des plus fidèles.

Par contre, nous savons gré au savant auteur d'avoir tenu compte également des œuvres personnelles de Maïmonide, telles que le More Nebouchim et ses œuvres médicales.

Dr Klein

BIBLES ANCIENNES

manuscrites ou imprimées

Une correspondance adressée de Prague à l'*Israelit*, analysée dans les *Archives* du 15 novembre, pour signaler « les trois Bibles les plus précieuses », ne me paraît pas mériter tant de publicité. D'abord, cette lettre ne fait que reproduire un article sur le même sujet, publié il y a environ un an dans je ne sais plus quel journal quotidien français. Ensuite, les détails exposés là sont aussi contestables qu'incomplets.

1° Le manuscrit de la Bible qui existe au British Museum, et qui serait « dû à la plume d'Alcuin ou de ses élèves » pour être offert à Charlemagne, est d'une provenance douteuse Au dire des appréciateurs compétents, des archivistes paléographes, cette attribution est purement légendaire; elle n'est pas plus certaine que l'origine de la Bible manuscrite de Paris, dite par tradition « de Charles-le-Chauve ».

2° La plus ancienne et par conséquent la plus précieuse Bible imprimée, aussi bien à la Bibliothèque nationale qu'ailleurs, est bien antérieure à la Polyglotte d'Alcala de Henarès, publiée sur l'ordre du cardinal Ximenès, en 6 vol. in-fol., de 1514 à 1517 (et non 1527). On sait que Jean Gutenberg imprima le premier une Bible à Mayence vers 1455, en 4 vol. in-fol. La seconde impression est due à J. Fust et Schoiffer, en 1462, aussi à Mayence, en 2 vol. in-fol., dont la B. N. a 4 exemplaires. Puis viennent l'édition de Strasbourg, faite vers 1470, celles de Venise en 1475, d'autres en 1476, en 1479 et enfin en 1480. Après quoi, on ne compte pour ainsi dire plus les éditions. Tous ces textes précieux ont été imprimés sur vélin, et l'on peut constater le même état de choses pour toute la série des incunables (c'est-à dire des éditions publiées jusqu'à l'année 1500); mais il n'en est plus de même au XVIe siècle, et la Polyglotte précitée de Ximenès est imprimée sur papier. Sans déplacer tous ces vénérables trésors, on peut s'en rendre compte en parcourant la description, en une quarantaine de pages, que leur a consacrée Van Praet dans son *Catalogue des livres imprimés sur vélin*.

3° Pour le manuscrit biblique de Belem, dont la valeur me paraît fort exagérée, les renseignements exacts font en ce moment défaut. Cependant, s'il est question de la péninsule ibérique, il faut citer au même titre la Bible grecque de la Bibliothèque de l'Escurial, près de Madrid, qui a appartenu à l'empereur Cantacuzène (1).

Toutefois, il est singulier d'insister uniquement sur des exemplaires mss. ou imprimés de la Vulgate. Dans un journal israélite, n'est-il pas opportun de signaler les plus anciens livres hébreux, sans être taxé de plaider *pro domo*? Une mention est au moins due à la première édition des Psaumes, imprimée en Italie (sans désignation de ville) le 23 Eloul 237 (= 29 août 1477), qui est à la Bibliothèque nationale, et rappelons qu'en 1482, à Bologne, a paru le Pentateuque avec Targum et Raschi. La même année, ou presque, de 1482 à 1483, paraissent les livres des Prophètes et les 5 Meghilloth, puis les Hagiographes en 1486, et ainsi de suite (2).

Entre ces imprimés hébreux et les premières impressions latines, l'intervalle de temps n'est pas considérable, comme il l'est malheureusement pour les manuscrits. Il existe des copies latines, soit de l'Ancien Testament, soit du Nouveau ou de l'Evangile, qui remontent aux rois mérovingiens, tandis que les plus anciens manuscrits hébreux connus sont, l'un à Oxford de l'an 1104, l'autre à Paris de l'an 1286. Les fanatiques qui ont livré aux bûchers du XIIIe siècle des monceaux de livres hébreux ont aveuglément appauvri leur pays et l'une des branches de la richesse nationale.

Au milieu de tous ces chiffres fastidieux, — me dira-t on, — où est l'indication de la valeur matérielle de ces volumes? Quel est leur prix? Pour le savoir au moins superficiellement, il faut quelque peu parcourir le *Manuel du libraire* par Brunet, bien que ses estimations varient beaucoup selon les circonstances de lieu et de temps; elles suffisent en tout cas à nous prémunir contre les exagérations, que le correspondant en question pouvait éviter en ouvrant ce Manuel.

Moïse Schwab.

Du rôle des Juifs dans la Société moderne

M. Gabriel Monod a consacré, dans les *Débats* (édition du soir) du 15 novembre, une étude attachante au regretté savant James Darmesteter. De ces lignes émues, nous détachons quelques passages où l'auteur rend hommage aux qualités, aux mérites intellectuels et moraux de cette race juive, à laquelle Darmesteter était fier d'appartenir. On remarquera, en particulier, celui où M. Monod félicite la France de s'être attaché ces Juifs qui, comme Darmesteter, ont accru, par leurs productions et

(1) V. mes *Monuments littéraires de l'Espagne*, p. 25.

(2) Les lecteurs désirant avoir de plus amples détails à ce sujet peuvent lire ma notice « les Incunables orientaux; Rapport au Ministre sur une mission littéraire » (Paris, 1883, 8°), p. 29 à 37.



leurs études, son patrimoine de gloire littéraire, ou comme tant d'autres ont travaillé à sa grandeur artistique, industrielle, scientifique et commerciale.

« Tout juif qui pense est préparé à s'intéresser plus que d'autres aux grands problèmes religieux, historiques, ethnographiques et linguistiques. Il appartient à une race qui est de toutes la plus cosmopolite à la fois et la plus pure d'éléments étrangers, la plus fortement attachée à ses traditions; à une race restée profondément orientale par certains côtés et conservant le sentiment vivant de son antiquité, tout en étant devenue foncièrement occidentale et moderne par d'autres; à une race qui a été dans le monde la plus féconde des forces religieuses et qui est aussi l'agent le plus actif de la vie commerciale, qui allie un don remarquable pour l'abstraction au sens le plus concret de la réalité, qui est comme le symbole vivant de toute une partie de l'évolution historique, philosophique et sociale de l'humanité, et qui unit à la fidélité obstinée à son passé une entière liberté de spéculation. L'étude de l'hébreu, en rendant familière aux jeunes juifs une des langues dont le génie est le plus différent de celui de nos idiomes indo-européens, les prépare à une intelligence des plus difficiles problèmes de la linguistique, et l'étude du Talmud les rompt à toutes les subtilités de la dialectique.

. . . .

La France, qu'il a célébrée dans son héroïne Jeanne d'Arc et dans l'œuvre de justice et d'égalité de sa Révolution, pleurera la perte de la force morale et intellectuelle qu'elle possédait en lui; mais elle peut être fière d'avoir eu un enfant d'adoption tel que lui, aussi Français de cœur et de génie. Une personnalité comme celle de James Darmesteter nous fait sentir ce que notre pays a gagné à avoir su le premier, par sa législation équitable et humaine, ouvrir les portes de la cité à la race d'Israël, la plus rationaliste et la plus religieuse, la plus idéaliste et la plus pratique des races, dont les contrastes justifient tous les jugements opposés qu'on porte sur elle. Darmesteter, qui gardait vis-à-vis du christianisme une attitude de réserve défiante mêlée d'une secrète sympathie, comme le prouve son beau poème en prose, *la Chute du Christ*, nous fait penser à Nathanaël, ce disciple inconscient de Jésus. A lui aussi le Christ aurait pu dire : « Voici un véritable Israélite, dans le cœur de qui il n'y a point de fraude. »

DONS

faits en faveur des institutions religieuses et charitables pendant le mois d'octobre-novembre 1894.

MM. Moïse Stern, Ecole de Travail, 100 fr. — Armand Dreyfus et son fils René, différentes Institutions, 150 fr. — Théodore Paquin, id., 100 fr. — Germain Goudchaux, id., 100 fr. — Daltroff, Temples, 100 fr. — Philippe Taub, Comité de Bienfaisance, 100 fr. — Falk et son fils Henri, différentes Institutions, 200 fr. — Ollendorf, Comité de Bienfaisance, 100 fr. — André Boas, différentes Institutions, 150 fr. — Hermann Spitzer, id., 100 fr. — Jacques Spitzer, id., 100 fr. — Pierre Singer, id., 500 fr. — Mme E. Fuld, id., 200 fr. — M. Achille Dreyfus, id., 500 fr. — M. et Mme A. Franck, id., 200 fr. — La Société La Loi Sacrée, id., 350 fr. — MM. Charles Mannheim, id., 3,190 fr. — Moïse Engelmann, id., 100 fr. — Mmes Constant Dreyfus, Ecoles, 200 fr. — Alfred Emerique, différentes Institutions, 1,000 fr. — M. P. M. Oppenheim, différentes Institutions, 2,000 fr. — M. Arthur Prégre, Refuge du Plessis-Piquet, 100 fr. — MM. H. J. Reinach, différentes Institutions, 2,500 fr. — Alexandre Oppenheim, id., 500 fr. — Anonyme, Refuge du Plessis-Piquet, 500 fr. — Mmes Goudchaux, œuvre de la Loterie, 500 fr. — Vve Anspach, Comité de Bienfaisance, 100 fr. — Edmond Sciama, id., 200 fr. — Jacobsohn, œuvre de la Loterie, 100 fr. — M. le général Lévy-Alvarès, Comité de Bienfaisance, 100 fr. — La Compagnie d'Assurances générales contre l'incendie, id., 500 fr. — MM. Justin Worms, id., 100 fr. — Les barons Alphonse, Gustave et Edmond de Rothschild, id., 9,000 fr. — Le commandant Francfort, id., 400 fr. — Mmes les baronnes de Rothschild, Œuvre des layettes, 1,400 fr. — Alfred May, née Tréfousse, Comité de Bienfaisance 300 fr. — MM. Ferdinand Bischoffsheim, id., 500 fr. — Eugène Halphen, id., 100 fr. — A. Marx, id., 100 fr. — Mathias Lehmann, id., 250 fr. — Jules Ephrussi, id., 500 fr. — Georges Kohn, id., 200 fr. — Propper, id., 200 fr. — Michel Ephrussi, id., 500 fr. — Etienne Hecht, id., 300 fr. — Léopold Goldschmidt, id., 1.000 fr. — N. J. et S. Bardac, id., 500 fr. — Le général Brisac, id., 100 fr. De Camondo et Cie, id., 500 fr. — Albert Lehmann, id., 500 fr. — Charles Porgès, id., 1,000 fr. — Salomon Reinach, id., 1.000 fr. — Joseph Hirsch, id., 500 fr. — Salomon Halfon, id., 100 fr. — Le baron Arthur de Rothschild, id., 1,000 fr. — J. Pam, id., 500 fr. — Mme Alexandre Ellissen, id., 500 fr. — MM. Henri Fould, id., 300 fr. — Michel Heine, id., 500 fr. — G. Guastalla, id., 100 fr. — Les fils d'Alexandre Deutsch, id., 500 fr. — Mme veuve Alexandre Deutsch, id., 300 fr. — MM. Ernest Emerique, id., 1,000 fr. — Léon Fould, id., 500 fr. — L. et R. Cahen d'Anvers, id., 1,000 fr. — S. H. Goldschmidt, id., 1,000 fr.

NOUVELLES DIVERSES

Le sermon de charité, suivi de quête, qui est prononcé habituellement à la fête de Hanouca au profit d'une des œuvres de la Communauté, aura lieu, cette année, le dimanche 23 décembre prochain.

C'est M. le Grand-Rabbin Dreyfuss qui portera la parole, et la quête sera faite en faveur de la Caisse des Ecoles consistoriales par les soins du Comité des dames inspectrices, dont la présidente est Mme la baronne Gustave de Rothschild.

— L'Académie française, dans sa séance publique annuelle, a distribué l'un des prix Monthyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs (1,000 fr.) à M. Léon Cahun pour son ouvrage *Ivan le Janissaire* (1516).

Parmi les bénéficiaires des prix de vertu, nous relevons le nom de Joseph Fribourg à Grenoble, qui a reçu le prix Letellier (400 fr.).

— Samedi dernier a eu lieu la séance d'ouverture de la Conférence des avocats au Barreau de Paris pour l'année judiciaire 1894-1895.

L'un des discours de rentrée a été prononcé par M. René Worms, le très distingué chef adjoint du cabinet du ministre du commerce, auditeur au conseil d'Etat, secrétaire de la Conférence. Le jeune savant a présenté une étude des théories modernes de la criminalité La haute philosophie et la chaude éloquence avec lesquelles M. René Worms a traité ce problème redoutable lui ont valu les vifs applaudissements de ses confrères.

— Nous avons eu le plaisir d'annoncer, il y a quelques mois, la formation de l'*Union philanthropique israélite* pour tous les indigents sans distinction de culte, due à une généreuse et tolérante inspiration.

Bien que cette institution ne soit pas entrée encore dans la voie de l'exécution de son charitable

programme, elle a pris déjà corps. Son conseil d'administration est formé, et quoiqu'elle n'ait encore adressé aucun appel au public, elle a déjà reçu quelques fonds.

En un mot, l'Œuvre n'a pas avorté, et un prochain avenir nous la montrera exerçant le bien et soulageant les infortunes de toute origine, au nom de la religion israélite.

— La haute société israélite parisienne a été récemment affligée par la mort d'une femme d'élite, Mme Paul Oulmont, femme du médecin distingué de l'hôpital Lænnec, belle-sœur de l'inspecteur des finances.

Mme Oulmont, enlevée prématurément, le 14 novembre, à l'affection des siens, après une trop courte existence où elle a montré les plus rares qualités et donné l'exemple des vertus les plus hautes, laissera un souvenir durable à tous ceux qui l'ont connue : son décès met en deuil les familles Emerique, Péreire, Fould, Oulif, Lantz, Wallerstein, etc.

— Rappelons que la conférence de M. Lucien Lazard aura lieu à la Salle Consistoriale, samedi soir prochain, sous la présidence de M. Théodore Reinach. Sujet, *Une légende parisienne ; Le Juif de la rue des Billettes*, avec projections *électriques et chant*, dit la carte d'invitation. Commettons une petite indiscrétion. Le chant en question, qui intrigue pas mal de personnes, est une chanson du temps faite sur la légende, qui sera interprétée par un amateur, M. Henri Lazard, frère du conférencier, doué d'une fort agréable voix de baryton.

— Notre jeune coreligionnaire, M. Ch. Raphaël Peyre, vient d'être chargé du monument à élever à Toul au maréchal Gouvion-Saint-Cyr.

— Une des médailles de l'Association des dames françaises, qui a tenu son assemblée générale annuelle vendredi dernier sous la présidence de Mme Casimir-Perier, a été attribuée à Mme veuve Richtemberger.

— On annonce la candidature au Sénat, dans le département des Bouches-du-Rhône, de notre estimé coreligionnaire M. Benjamin Abram, conseiller maire d'Aix, et le succès en est probable.

DÉPARTEMENTS

Nous venons de recevoir le compte rendu de la distribution des prix aux élèves du cours religieux de Nancy. Cette cérémonie s'est faite avec un certain apparat. Il y a eu allocution du président de l'œuvre, M. Alfred Neltre, et discours éloquent, selon son habitude, de M. le Grand-Rabbin Isaac Bloch, qui a prêché aux enfants l'amour de la religion, de la patrie et de la famille.

ÉTRANGER

La prestation de serment des sujets israélites russes habitant Vienne a eu lieu, ces derniers jours, dans la salle de la Communauté en présence du Consul général de Russie et par les soins du Grand-Rabbin le Dr Gudemann. Environ 200 personnes ont prêté serment, parmi lesquelles beaucoup de dames et d'étudiants. La prestation a été précédée d'une allocution de circonstance de M. le Dr Gudemann. Puis le Consul général de Russie a lu la formule du serment. La signature des sujets russes sur une feuille *ad hoc* a terminé cette cérémonie.

(*Israelit.*)

— Parmi les Israélites qui ont participé au service de Kippour à la Synagogue de Milan, figuraient M. Luzzatti, ancien ministre, qui a été appelé à la Torah, et MM. Ascoli et Tullo Massarani, sénateurs.

— M. I. Oppenheim a légué à l'Institut des sourds-muets de Groningue (Hollande), qui contient une section israélite, une somme de 400,000 gulden (plus de 800,000 francs).

— Le Conseiller d'Etat Gluckstad, président de la Communauté israélite de Copenhague, a été promu commandeur de l'ordre de Danebrog.

— Une œuvre éminemment intéressante au point de vue moral et intellectuel est en voie de formation à Berlin. Il s'agit de la création d'une bibliothèque populaire avec salle de lecture à l'usage des Israélites. Elle est due à l'initiative de trois associations juives, dont deux littéraires, de Berlin, qui ont voulu combler une lacune et aider à la diffusion de l'histoire et de la littérature israélites. Dans une réunion préparatoire à laquelle ont pris part, entre autres, MM. le Dr Hildesheimer (Hirsch), Bambus, etc., l'ouverture d'une salle publique de lecture, où l'on trouvera les journaux israélites de tous pays et une bibliothèque bien outillée, a été décidée. On y adjoindra, le plus tôt possible, un bureau de renseignements à l'usage des jeunes gens débarquant à Berlin, et on se propose également d'installer un « home » pour la jeunesse. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette intéressante création, destinée à resserrer et à développer les liens israélites et qui rentre tout à fait dans le programme exposé par M. Prague dans son article du 11 octobre, exemple que l'on ferait bien de suivre à Paris.

— Un oculiste de talent, le professeur Dr Louis Mauthner, qui venait d'être appelé à la chaire d'ophtalmologie de Vienne, vient de mourir.

— On annonce également la mort à Berlin d'un savant botaniste, de M. le conseiller intime, professeur Dr Nathaniel Prengsheim, décédé à 71 ans. Originaire de Silésie, il avait fait d'abord des études médicales. Après un séjour à Paris il retourna dans sa patrie, fut, encore jeune, nommé membre de l'Académie des sciences à Berlin. Appelé comme professeur à l'Université d'Iéna, il y fonda un institut botanique comme il n'en existait nulle part. On lui doit également la création d'écoles et de laboratoires d'agriculture. Il était président de la Société de botanique.

Tout le monde universitaire assistait à ses obsèques. Parmi les discours prononcés à sa mémoire, il y en avait un du célèbre professeur Wirchow.

— *P. S.* — M. le Grand-Rabbin Zadoc Kahn vient de publier, chez Durlacher, la troisième série de ses sermons et allocutions, comprenant exclusivement les discours de circonstance et dont un de nos collaborateurs s'occupera dans un prochain article.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN.

Paris, Alcan-Lévy, imp. du Consistoire israélite, 24, r. Chauchat



MARIAGE — Un coreligionnaire âgé de 39 ans, célibataire, ayant de la fortune, désire épouser une personne (soit jeune fille, soit veuve sans enfants) âgée de 25 à 30 ans, possédant elle-même un certain avoir.

Ude personne qui aimerait habiter la compagne quelque mois par an et s'y intéresser, aurait la préférence.

Adresser les demandes motivées au bureau des *Archives israélites* sous les initiales E. K. — *Discrétion garantie* (949).

CONSISTOIRE ISRAELITE
DE PARIS
17, rue Saint-Georges
AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au ***Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges,*** où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

Demande d'emploi — Une Allemande du Nord, diplômée, musicienne, sachant très bien le français, désire engagement de gouvernante-institutrice. — Donnerait aussi des leçons particulières. Irait en province. Bonnes références (Paris et Autriche). Ecrire à H. G., 7, rue Gustave-Courbet. (950)



LV° ANNÉE — N° 49. — Jeudi 6 Décembre 1894 — LV° ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal......... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

RÉABONNEMENT POUR L'ANNÉE 1895

MM. les Abonnés dont la souscription aux *Archives* expire fin courant (échéance du 1er janvier 1895) sont priés de nous faire parvenir avant cette date le montant de leur renouvellement.

Le meilleur mode de payement est l'envoi d'un CHÈQUE, d'une TRAITE ou d'un MANDAT-POSTE à l'ordre du Directeur des *Archives israélites*, à Paris.

SOMMAIRE

LE ROMAN D'UNE ACCUSATION

Un de nos confrères de la presse démocratique militante, M. Ranc, impliqué dans divers complots sous l'Empire, avait donné au récit publié par lui, de ses mésaventures, le nom de *Roman d'une Conspiration*.

Ne sommes-nous pas fondé à qualifier de *Roman d'une Accusation* la très curieuse citation que le *Petit Temps* du samedi soir a faite d'un fragment de roman publié il y a *six mois* dans le *Petit Journal* ?

On sait combien nous sommes sobre d'appréciations au sujet des affaires dont la Justice est saisie et avant qu'elle ait prononcé : on a pu remarquer la réserve que nous avons gardée dans l'affaire dite « du capitaine Dreyfus » nous avons protesté contre *l'emballement* (défaut national français) et en faveur des droits imprescriptibles de la défense : mais nous nous sommes gardé de discuter les mille *racontars* de la presse d'information et sensationnelle, estimant que là où il s'agit de la vie — qui plus est — de l'honneur d'un homme et d'un officier — des présomptions ne suffisaient pas, et que les garanties individuelles étaient menacées pour chacun lorsqu'un seul individu était condamné *à l'avance* par des accusateurs irresponsables. Nous attendons, nous attendrons encore que des preuves positives, irréfutables soient données publiquement et *contradictoirement*, regrettant qu'on n'ait pas en tant de milieux conservé la même réserve, et que dans certaines sphères particulièrement élevées, où plus qu'ailleurs il conviendrait de ne rien préjuger, on se soit départi de cette réserve naturelle, obligatoire au profit *d'interviews* plus ou moins authentiques !

Mais quand un journal grave comme le *Petit Temps* soir publie un fragment de roman publié dans le *Petit Journal* du 22 juin, intitulé *Les deux Frères* ayant pour auteur M. Létang, où sont accumulées tant de ressemblances caractéristiques avec la grave affaire déférée au Conseil de guerre de Paris, notre devoir est de les constater et notre droit d'appeler l'attention publique sur des coïncidences vraiment trop fortes. Bornons-nous, faute de place, à reproduire les passages que le *Temps* publie : les gens curieux d'aller jusqu'au bout de cette aventure littéraire-politique n'au-

ront qu'à lire le roman lui-même qui a paru plusieurs mois avant qu'on soulevât l'affaire actuelle:

L'oncle Daniel installé au milieu de la chambre devant un guéridon sur lequel des papiers étaient étalés, écrivait lentement la suscription d'une enveloppe de lettre, un modèle sous les yeux.

— Là !... c'est fait! .. dit-il en terminant. Plus rien ne reste. Tout est prêt.

— C'est merveilleux, reprit Aurélien en se penchant pour examiner le travail de Daniel. *L'écriture est imitée dans la perfection, c'est bien le même aspect, la même allure dans ses plus petits mouvements, M. Philippe Dormelles lui-même n'oserait en dénier la paternité!*... Ah ! maître Daniel, que tu as donc de jolis talents!...

— Utiles!... Utiles!...

. . . .

M. Philippe Dormelles, par sa nouvelle position au ministère de la guerre, est jusqu'au cou dans les secrets de la défense nationale. Matière chatouilleuse et éminemment exploitable. Faute de le faire disparaître par accident, déshonorons-le... il n'en sera pas moins tué!... Est-ce logique?...

. . . .

— Sans doute m'ami... cependant...

— Oh! pas d'objections Il y a assez longtemps que Daniel rumine le cas dans sa tête et que nous avons ensemble réglé les petits détails de l'aventure... C'est simple comme bonjour. Tous les atouts sont dans notre jeu. Premièrement, Allevard, le chef de M. Dormelles, est un ami à nous, — non pas que nous ayons l'intention d'en faire un complice, grand Dieu non! ces militaires sont bêtement scrupuleux, — mais une bonne dupe tout simplement. Nous allons quelquefois le prendre à son bureau pour l'emmener au cercle, et nous savons où gît le carton aux pièces soi-disant secrètes. Qu'il tourne le dos une demi-minute, — je m'en charge volontiers, — et Daniel prend une liasse au hasard, n'importe quoi, qu'est-ce que ça me fait?... D'ailleurs, le paquet n'ira pas loin.

— Mon Dieu! N'est-ce pas bien dangereux?

— Pour l'auteur désigné de la soustraction, ce sera la prison, la dégradation, la honte suprême, tout le tremblement des histoires militaires, mais pour nous une amusette.

— Comment ferez-vous donc?

— Nous glisserons les papiers soustraits dans cette belle enveloppe que vient de préparer Daniel à l'adresse de M. Francis Merz que l'on sait, à Paris, l'homme de paille du major von Sclippen, chef du service des renseignements du grand état-major allemand, adresse transcrite avec le talent merveilleux de ce cher oncle. Une lettre d un texte habile que M. Dormelles ne pourra désavouer tant elle est indiscutablement de son écriture et que voici, sera jointe l'envoi...

Mais tout cela?

. . . .

— Mon Dieu! mon Dieu que de complications!

— Rien de plus simple, au contraire. Une fois les pièces volées chez M. Dormelles, un petit billet avertira charitablement M. Allevard, qui montera sur son grand cheval, qui fera du zèle parce qu'il déteste — il me l'a dit, question d'amour-propre froissé — le beau capitaine, et alors mon rival est irrémédiablement perdu...

— Perdu!... opina Daniel, comme un écho.

— Seigneur! s'écria Mme de Prabert en joignant ses belles mains pâles, qu'est-ce qu'on lui fera?...

— On l'arrêtera tout aussitôt et on le bloquera à la prison du Cherche-Midi, en attendant le conseil de guerre, et le soir même un journal à ma dévotion publiera à grand fracas un article racontant l'infâme trahison d'un officier français et donnant le nom de M. Philippe Dormelles, en toutes lettres. Vous verrez le magnifique scandale!... — Et après cela, quand même le capitaine se tirerait du guêpier — ce qui semble très problématique — il reste à tout jamais suspect et déshonoré. Et nous sommes vengés, bien vengés, n'est-ce pas, Daniel?

. . . .

Nous arrêtons là nos citations.

Que le lecteur impartial veuille bien songer à ceci :

Bien des fois, le roman s'est inspiré de la réalité : n'a-t-on pas vu maintes fois, de nos jours, la réalité s'inspirer du roman? Les exemples manquent-ils de vols et d'assassinats inspirés par des récits de vols et d'assassinats, et le récit de ce que le feu journaliste Weiss a appelé (déplorablement selon nous) « les beaux crimes » n'en a-t-il pas inspiré le renouvellement?

Nous nous bornons à poser des points d'interrogation ; nous savons que *comparaison* n'équivaut pas à *raison*, et nous ne demandons pas à la littérature des arguments sans réplique pour la défense, bien qu'on ne se fasse pas scrupule d'en demander pour l'accusateur à l'imagination — peut-être plus inventive encore — des reporters et des nouvellistes.

Mais l'accumulation des détails identiques est trop littérale pour que des journaux sérieux n'en aient pas été frappés : nous ne pouvions passer sous silence le rapprochement qu'ils établissent, d'autant plus que, comme l'a dit M. Arthur Meyer dans un article très ferme et très louable du *Gaulois*, trois familles sont, ou ont été engagées dans l'affaire Dreyfus : celle des parents de l'officier, celle de l'armée à laquelle il appartient, et celle enfin de la confession religieuse où il est né, où il s'est marié et où il n'a cessé de vivre.

Puisque les journaux qui vivent de l'anti-sémitisme *déclaré* ou *déguisé* ont accolé au nom de celui qu'ils condamnent d'avance comme traître, la qualification de *Juif*, ne nous confèrent-ils pas, par là même, le droit de déclarer que l'honneur israélite n'y serait engagé en aucun cas, et d'affirmer que la preuve n'est pas faite, pas même encore commencée, qu'il y ait là un Isréalite réellement coupable?

ISIDORE CAHEN.

P.-S. — On a remarqué le silence absolu gardé par le *Petit Journal* sur cet incident où la feuille si répandue est directement mise en cause : ce silence contraste étrangement — ou si l'on veut naturellement — avec le fracas qu'a fait dès les premiers jours la même feuille sur la grande trahison!...

A TRAVERS L'ACTUALITÉ

A propos de la mort de M. Duruy, l'ancien grand-maître de l'Université sous l'Empire, il est intéressant de rappeler qu'il fut l'un des rares ministres qui visitèrent des établissements israélites. Le 6 juin 1868, il vint inspecter l'Ecole orientale israélite de Paris, qui forme les maîtres pour les écoles de l'*Alliance*.

Reçu par les membres du Comité, il visita en détail l'Ecole, s'enquit des études, etc. Quand il sut que dans toutes les écoles de l'*Alliance* l'instruction était donnée en français, il s'en montra ému et prononça ces belles paroles qui, un quart de siècle écoulé, n'ont pas perdu de leur actualité, et qu'il est bon d'opposer à la marée montante des calomnies :

« C'est bien, Messieurs ; dites partout à vos coreligionnaires que notre belle patrie a été pour eux le premier pays qui leur ait donné l'égalité absolue de tous les droits civils et politiques. C'est la France qui, la première, les a relevés de l'état d'abaissement et d'infamie où les avait plongés une si longue et si barbare persécution. *Quand je dis infamie, le mot s'applique non pas aux persécutés, mais à nous, les persécuteurs, qui en étions les seuls responsables.* »

(*Archives israélites*, 1868, p. 599, Relation de M. J. Carvallo.)

A ce concert d'éloges unanimes qui, de tous les points de l'horizon politique a salué la fin de l'éminent académicien qui a laissé une trace lumineuse de son passage au ministère de l'instruction publique, on voit que le Judaïsme français avait le devoir de s'associer, et c'est ce que nous avons tenu à faire, en citant les nobles paroles qui honorent grandement l'homme illustre qui les a dites.

***

Tout est prétexte, à certains journaux, pour faire de l'antisémitisme. Le bruit court, au Quartier latin, qu'un étudiant en médecine, candidat à l'internat, a commis une fraude au cours de son examen. La chose, qui peut intéresser ses camarades, mérite-t-elle d'occuper la presse ? On peut se le demander.

Mais il paraît que le jeune étudiant est Israélite. Alors cette question d'école devient une affaire d'Etat. Et les journaux de le nommer et d'insister sur sa qualité religieuse, qui n'avait pourtant rien à voir en l'affaire.

Mais attendez la fin. Les professeurs qui ont dirigé l'examen sont interrogés, et ils affirment que le candidat en question a été soupçonné à tort, et que, s'il a échoué, c'est parce qu'il avait été insuffisant.

Et c'est sur un faux bruit, un *cancan*, que le malheureux garçon a vu la presse s'occuper de sa modeste personne, de façon fort déplaisante. Tout cela, pour faire la nique aux Israélites !

Ah ! l'esprit de tolérance et d'égalité ne court pas beaucoup les bureaux de rédaction !

La *Libre Parole* s'est fâchée tout rouge — et cela se comprend — de nos réflexions du dernier numéro sur les « malheurs » que vient d'éprouver l'antisémitisme en France. Il y a des vérités dures à digérer. Incapable de contester le mortifiant bilan que nous avons dressé, elle réplique, à défaut d'arguments, par un tas d'injures ordurières qui relèvent uniquement de la voirie publique.

Après le duc d'Aumale, le duc de Luynes, M. de Mun et tant d'illustrations de tous les mondes et de tous les partis, nous avons le grand honneur d'être invectivé par la feuille en question. Nous sommes en trop bonne société pour nous plaindre ou nous indigner. H PRAGUE.

EN RUSSIE

— La Communauté israélite de Saint-Pétersbourg a déposé sur le cercueil du Tsar une magnifique couronne d'argent d'un goût artistique très apprécié.

— Les journaux israélites nous apprennent que des prières ont été dites dans toutes les Synagogues des Communautés israélites de l'Empire, pour le repos de l'âme de l'Empereur défunt et pour l'avènement au trône du jeune Tsar Nicolas II. Ajoutons à propos que nos coreligionnaires de là-bas mettent beaucoup d'espérance dans le nouveau règne, qu'on prédit comme devant être d'un libéralisme assez marqué.

— Plusieurs de nos coreligionnaires viennent de recevoir des médailles d'or et d'argent et autres marques de distinction à l'exposition agricole de Kharkow, dont la clôture a eu lieu le 12 octobre dernier.

— On sait que les commerçants juifs payant la taxe de la première *guildia* ont le droit de séjour dans toute la Russie. Ce privilège a donné lieu à une question, soulevée dernièrement au Sénat, à savoir, si, en faisant partie du corps des commerçants de cette dernière catégorie pendant dix années, les commerçants juifs continuent à conserver leur droit même en cessant d'appartenir à ce corps. Les avis des membres du Sénat sur cette question se sont divisés et le Sénat dut reconnaître son incompétence en la matière.

— Le projet de loi élaboré par le ministre de l'intérieur en 1891 et ayant pour objet la transformation complète des institutions charitables des Juifs, après avoir été envoyé à l'examen de tous les inspecteurs de police des villes situées dans la fameuse *zone d'habitation*, vient d'être soumis à la délibération des membres du Conseil d'Etat ; mais ces derniers ont trouvé que le projet en question doit être l'objet d'un examen nouveau.

— Le directeur de l'instruction publique du gouvernement de Kiew est décidément un homme très ingénieux quand il s'agit de barrer la route vers l'instruction supérieure aux malheureux Juifs. Il existe en Russie une loi, trop connue d'ailleurs de nos lecteurs, qui restreint le nombre de jeunes gens juifs pouvant être admis aux écoles supérieures de l'empire à 10, 5 et même 3 pour cent. Pendant longtemps le ministre de l'instruction publique avait seul la prérogative de faire, selon les circonstances, des exceptions à cette loi. Cette prérogative, le ministre, inspiré par des sentiments que nous n'avons nullement mission d'approfondir, mais que d'aucuns disent même humanitaires, vient, il y a deux ans, d'en investir les directeurs départementaux de l'instruction publique. Et voici maintenant comment un de ces derniers a trouvé moyen d'en user et abuser. L'université de Kiew ne comprend que trois écoles supérieures : une de médecine, une de droit et une faculté de lettres. Hâtons-nous de remarquer que la carrière de l'enseignement dans les écoles de l'Etat est complètement interdite aux Juifs, celle de la jurisprudence se réduit uniquement à la profession d'avocat, dont l'exercice du reste devient de plus en plus inaccessible à nos frères par suite d'une loi récente prescrivant de limiter l'entrée des Juifs dans le barreau à 5 pour cent ; il est donc clair que la seule

école supérieure qui peut avoir un but pratique pour un juif, c'est celle de médecine.

Eh bien ! l'excellent directeur de l'université de Kiew vient de manifester sa faveur à soixante-dix-huit jeunes gens professant la religion juive, en leur ouvrant l'accès aux écoles supérieures de sa compétence, sauf... celle de médecine.

Voici une réfutation de plus de l'opinion malheureusement trop courante qui prétend d'affirmer que les lois de restriction contre nos coreligionnaires de Russie ont pour cause la sauvegarde des intérêts de la population chrétienne. Depuis quelques années, les paysans de Bessarabie ont à se plaindre de la baisse considérable du prix de leur vin, baisse due uniquement à la fameuse loi interdisant aux Juifs le séjour dans les campagnes. Les autorités interprétant cette loi à leur gré, empêchaient les Juifs de se rendre dans les campagnes, même temporairement. Les paysans sentaient pourtant le besoin des Juifs qui leur achetaient le vin à un prix très élevé. Le gouverneur de Bessarabie a été obligé en conséquence de déclarer que la loi ne vise que le séjour permanent des Juifs dans les campagnes, mais que ces derniers peuvent bien s'y rendre de temps en temps et y faire de cour s séjours pour leurs affaires commerciales, à condition toutefois de solliciter chaque fois une permission de la police Mais cette condition avait aussi ses inconvénients, bien faciles du reste à comprendre, qui entravaient les affaires. Maintenant le gouverneur vient d'ordonner de laisser aux Juifs la pleine liberté d'aller dans les campagnes sans aucune permission spéciale, et d'y aller pendant toute la durée de la vendange. Les journaux locaux de Bessarabie annoncent que, à la suite de cette mesure, le prix du vin a aussitôt monté, par rapport à celui des années passées, dans une proportion très sensible. Et voilà comment les Juifs nuisent aux intérêts de la population chrétienne.

Correspondances particulières des Archives

Bucarest, 22 novembre.

Le Roi et la Reine de Roumanie viennent de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de leur mariage (leurs noces d'argent). Les fêtes publiques, très gaies et très imposantes, ont duré trois jours consécutifs : les 2/14, 3/15 et 4/16 novembre courant. Malgré leur abattement moral, les Juifs ont tenu à s'associer à ces fêtes par leur présence en masse aux cérémonies officielles et aux ovations de la population, ainsi que par des sacrifices d'argent.

A cette occasion, des services divins ont eu lieu dans toutes les Synagogues du pays et d'ardentes prières ont été dites pour la vie et le bonheur de Leurs Majestés. Des services, avec chœurs et orgue, ont eu lieu le 14 de ce mois au soir, dans les grands Temples des Communautés israélites allemande et portugaise de la capitale.

Ils ont été honorés de la présence d'un colonel aide de camp du Roi, qui représentait Sa Majesté, et qui s'est montré vivement touché des prières ferventes prononcées en roumain, devant le tabernacle ouvert, pour la félicité de Leurs Majestés et pour la prospérité de la patrie roumaine.

Le 16 novembre, à dix heures du matin, les Communautés israélites portugaise et allemande ont été admises, après les Communautés catholique et protestante de la ville, à présenter leurs hommages à Leurs Majestés.

Les chefs de nos Communautés étaient accompagnés des Hasanim en habits sacerdotaux, et ont lu et remis à Leurs Majestés une adresse allégorique de chaleureuses félicitations, exécutée à Vienne (Autriche), d'un goût parfait et qui a coûté une forte somme.

S. M le Roi, vivement impressionné des vœux ardents contenus dans l'adresse, a gracieusement remercié nos délégations et leur a promis sa haute protection.

Il a ajouté qu'il n'a jamais douté de la fidélité de ses sujets israélites.

La promesse royale est fort précieuse et nous voulons bien compter sur elle. Pourvu que la volonté des ministres, celle de M. Lascar Catargi tout particulièrement ne s'y oppose, car ce grand boyard est un mangeur de Juifs.

La plus récente des preuves est l'ordre *occulte* adressé aux directeurs des écoles primaires de l'Etat de ne plus admettre d'enfants juifs, même contre payement des taxes iniques, que la loi de 1893 sur l'instruction leur a imposées, comme vous savez.

Une autre preuve, non moins évidente est la cruauté avec laquelle M. Catargi a fait appliquer, le 1er septembre de cette année, la nouvelle loi, également inique, sur l'instruction professionnelle : non seulement on n'a pas admis d'élèves juifs, mais même ceux qui y étaient déjà depuis 1, 2, 3 ou 4 années, en ont été exclus sous prétexte de faute de places pour les chrétiens roumains et *étrangers*

Enfin, une autre preuve c'est l'empressement que met M Catargi à faire voter par ses majorités antisémites, dans la session des Chambres législatives qui commence le 15/27 novembre courant, le projet de loi sur l'enseignement secondaire et supérieur dû à son initiative, et dont le but principal est d'éliminer les étudiants israélites des écoles supérieures et des universités de l'Etat.

Que peuvent faire les pauvres Juifs contre tant de malveillance et d'hostilité de la part du gouvernement que, même certains personnages politiques sensés, appartenant à l'opposition libérale et qui ne sont point nos bons amis, blâment et condamnent ouvertement ?

Ils luttent comme des désespérés et font des sacrifices d'argent immenses pour atténuer le mal en construisant des écoles primaires dans toutes les villes et en les dotant de tout ce qui est nécessaire à un bon enseignement.

Encore dimanche dernier, 18 courant, on a inauguré deux écoles primaires pour garçons juifs, l'une à Galatz, l'autre à Bucarest, par des Séphardim.

Je vous dirai deux mots de cette dernière, puisque j'ai été témoin oculaire de la belle cérémonie qui a eu lieu à cette occasion.

Après la lecture et le chant de quelques psaumes de circonstance, M. Joseph Curiel, l'excellent chantre et prédicateur du Grand Temple israélite espagnol, a dit quelques mots bien sentis, mettant en relief la valeur de l'instruction chez les Juifs dans tous les lieux et le respect qu'ils portent à la maxime : *Vétalmud tora chénéghed coulam.*

M. Salomon Halfon, président de la Communauté israélite espagnole, a prononcé une allocution fort



touchante et très applaudie, et a fini par remettre les clefs de la nouvelle école au Comité scolaire, en la personne de M. Moscu Ascher, vice-président de la Communauté et du Comité des écoles, auquel il a adressé en même temps quelques paroles bien flatteuses et méritées.

M. Moscu Ascher, l'infatigable ami de la jeunesse israélite studieuse, a répondu à M. Halfon par un long et remarquable discours, faisant l'historique des écoles juives en Roumanie qui datent depuis 1730, c'est-à-dire depuis cent soixante-quatre ans, et démontrant que le Judaisme roumain peut se flatter que, parmi ses enfants, il y a dans le pays et à l'étranger des pléiades de jeunes gens instruits et en possession de titres académiques comme docteurs en médecine, docteurs en droit, des ingénieurs et des architectes distingués, des docteurs en chimie, etc., etc.

Il en sera de même, a-t-il, dit dans l'avenir, quelles que soient les entraves qu'on pourra mettre au progrès de l'instruction de nos enfants chéris. M. Ascher a terminé en s'écriant : Vive la Roumanie! Vive le Roi! etc.

Enfin, M. Haïm Béjarano, le savant directeur de l'école, a prononcé aussi un beau discours très-apprécié du nombreux auditoire composé d'*Aschkénasim* invités et de *Séphardim*, et la solennité a été close par la récitation de quelques autres psaumes appropriés à la circonstance.

Tout cela est très bien et très joli, mais il ne s'agit, en l'espèce, que d'écoles primaires. Que ferons-nous quand on chassera nos enfants des écoles secondaires et des universités?

C'est une question très sérieuse à laquelle nous devons réfléchir et nos amis de l'étranger aussi. Nous espérons dans la protection du Dieu d'Israël.

X.

BIOGRAPHIE

LE SÉNATEUR SANSONE D'ANCONA

Le 20 novembre, à onze heures du matin, le sénateur Sansone d'Ancona était frappé d'apoplexie; à midi, il était mort. C'était vraiment un aimable vieillard, et il portait gaillardement ses quatre-vingts ans; il avait conservé la verve et l'esprit d'un jeune homme et aimait se promener très tard dans la nuit, il fréquentait avec assiduité les réunions, où il était très apprécié

Il était né en 1814, l'année mémorable de la chute de Napoléon et des triomphes de la réaction et de la Sainte-Alliance. La famille d'Ancona était originaire de Pesaro, la patrie de Rossini; mais Sansone vint très jeune à Florence, où il demeura chez son oncle le banquier De la Ripa, qui se faisait un honneur de donner l'hospitalité dans son palais à tous ceux qui avaient un nom dans les sciences, dans les arts, dans la littérature. Ce fut dans la maison De la Ripa que Sansone connut beaucoup d'hommes illustres, et parmi eux Rossini, dont il devint l'ami et l'admirateur.

La famille d'Ancona est une famille de savants et de littérateurs : en effet, un des frères de Sansone, le professeur Alexandre a acquis, par ses nombreux écrits, une très grande renommée. Un autre frère, le professeur César, est un savant de premier ordre; un troisième frère, le docteur Salvatore, est aussi très estimé. Sansone, qui, lui aussi, aimait avec passion l'étude, fréquenta l'Université de Pise, où il obtint la licence en mathématiques. En Italie, commençait l'agitation révolutionnaire, et dans les Congrès des savants (*Congresso degli scienzati*), on s'occupait en secret de politique, et on faisait une propagande très active en vue d'une révolution. Au Congrès des savants qui fut tenu à Florence, Sansone d'Ancona présenta un écrit sur le *Calcolo sublime*, qui fut très loué. Il s'occupa aussi de journalisme, et il collabora dans les périodiques florentins, la *Nazione* et le *Spettatore*.

Sansone d'Ancona était très lié avec Ricasoli, Peruzzi, Salvagnoli et B. Bianchi, avec tous ceux qui étaient à la tête du parti unitaire en Toscane. Il s'unit à eux pour faire l'annexion de la Toscane au Piémont, ce qui contribua puissamment à l'unité italienne. Ses talents politiques et administratifs étaient très connus et très admirés, c'est pour cela que, malgré son manque d'ambition il fut élu député au Parlement italien, par le collège de Bagno a Repole en Toscane, et depuis, député de Corton, et après député de Pesaro, sa ville natale. Lorsque le prince de Carignano gouvernait la Toscane pour Victor Emmanuel, le comte de Cavour adhérant au conseil et au désir de Ricasoli, nomma Sansone directeur général des finances, du commerce et des travaux publics, et C. d'Ancona remplit cette charge de façon à mériter les louanges de tous. Il entra aussi dans le Conseil municipal de la ville de Florence, et on peut assurer que lorsqu'il se retira, il fut regretté généralement. Il fut nommé sénateur le 16 novembre 1882, et nous croyons qu'il fut le premier Israélite qui eut l'honneur de siéger dans la Chambre à vie du jeune royaume d'Italie. Tous ces honneurs, son opulence, l'amitié de tous les hommes illustres dans la politique, dans les sciences, dans les arts de l'Italie et de l'étranger, ne le rendirent pas fier. De son crédit, il fit le meilleur usage. Il rendit des services en remerciant ceux dont il était le protecteur et le bienfaiteur. Il était un véritable Israélite, et par conséquent il était charitable, mais sa charité était surtout discrète; c'est pour cela qu'on vit beaucoup de malheureux pleurer sur sa tombe. Nous l'avons déjà dit : il était aimable et spirituel, il trouvait toujours le mot juste, mais sa verve ne s'exerçait jamais aux dépens de son prochain.

Dans sa maison à Florence, dans sa villa magnifique à Volognano, il donna toujours une large hospitalité aux savants, aux artistes, aux hommes politiques les plus distingués. Il aimait les bons, les vertueux, quel que fût leur parti, leur religion, c'est pour cela qu'il fut par tous aimé et chéri. Sa mort a été un deuil civique, et on peut dire italien. Ses obsèques montrèrent combien il était aimé, et tout Florence voulut accompagner l'homme illustre à sa dernière demeure. Un grand nombre de dépêches de condoléances furent envoyées à la famille par toutes les illustrations italiennes et aussi par des étrangers et, en tête de toutes, une dépêche de



S. M. le Roi Humbert ainsi conçue: « S. M. le Roi a appris avec un regret sincère la mort du sénateur d'Ancona, pour lequel il eut toujours une considération et une bienveillance très spéciales, et il me charge d'exprimer ses condoléances très vives à la famille de l'illustre défunt L'intendant de la Maison Royale, Général Ponzio Vaglia. »

Prof. LÉONE RACAH, *Grand-Rabbin.*

AUX ÉTUDES JUIVES

UNE CONFÉRENCE-SPECTACLE

Salle comble, samedi soir, à la conférence de M. Lucien Lazard aux *Etudes Juives*. Jamais, de mémoire d'habitué de ces réunions savantes, on n'avait vu autant de mo de dans la salle du Consistoire. Le programme de la séance, qui comprenait aussi des projections oxhydriques et du chant avait alléché le public qui était accouru, en foule, les dames surtout. Si la musique et les ombres chinoises accompagnent désormais les conférences de la Société, l'archéologie, la philologie, les sciences juives courent le risque de devenir tout à fait populaires.

M. Lucien Lazard, qui se meut à l'aise au milieu des cartulaires vénérables et des parchemins non moins savants que poudreux a fait un très bon début comme conférencier. Il a entretenu l'assistance de la *légende* — car ce n'est pas autre chose — du Juif de la rue de Billettes, accusé en 1291, à moins que ce ne soit en 1290 ou 1289 — point non encore élucidé — d'avoir percé une hostie et qui aurait été condamné pour ce sacrilège à être brûlé en place de Grève. Bien que les Chroniques de Saint-Denis et les ouvrages ecclésiastiques rapportent cet événement, il n'est pas, au dire de M. Lazard, prouvé historiquement. Il y a divergences entre les différentes versions, et il est difficile d'affirmer qu'un Juif a commis cette profanation et qu'il en a été puni. Mais comme un miracle aurait éclaté au moment même du sacrilège, si l'on en croit les auteurs catholiques, un culte spécial fut institué par l'Eglise pour perpétuer la mémoire de cet événement légendaire. Et M. Lazard nous a raconté que des offices de réparation du sacrilège ont eu lieu périodiquement dans différentes églises de Paris; à deux de ces processions expiatoires François I[er] prit part. L'art chrétien s'est emparé de la légende et ce sont les naïves compositions qu'elle lui a inspirées au Moyen-âge et plus tard, vitraux, illustrations, enluminures, dont M. Lazard, aidé de l'appareil de M. Molteni, a fait défiler sous nos yeux les reproductions qui ont vivement intéressé les spectateurs. Comme intermède musical, nous avons eu l'exécution, par M Henri Lazard, d'un chant d'église extrait de l'office précité. Un harmonium accompagnait les modulations vocales de l'artiste-amateur.

M. Lazard a rappelé que l'office de réparation a persisté jusqu'à nos jours et qu'un *triduum* a eu lieu, il y a quatre ou cinq ans, à l'église de la rue Charlot à Paris, héritière de la tradition de l'hostie de 1291, dont primitivement les Carmes avaient la garde.

La séance était présidée par M. Théodore Reinach, qui a présenté, en quelques mots heureux, le conférencier à l'auditoire. A. ZOFÉ

NOUVELLES DIVERSES

Nous avons précédemment annoncé que le sermon de charité prêché à Hanoucah (23 décembre à 4 heures 1/2 du soir) serait suivi d'une quête au profit de la Caisse des Ecoles. M. le Grand-Rabbin de Paris vient d'en aviser ses ouailles par une lettre pastorale d'où nous détachons le passage suivant:

« Il y va, comme vous le voyez, d'une de nos œuvres vives, menacée dans son fonctionnement. La situation est sérieuse et réclame un remède immédiat et efficace.

Aussi avons-nous pensé que la nécessité s'imposait de vous faire connaître cet état de choses, persuadés que votre générosité saura en triompher. Nous y comptons avec d'autant plus d'assurance qu'il s'agit à la fois d'une œuvre pieuse et d'une œuvre charitable dont profiteront surtout les déshérités de la fortune.

Plus vous donnerez, chers coreligionnaires, et plus nous pourrons faire de bien, et plus nous pourrons multiplier les cours, accueillir des enfants, agrandir nos locaux scolaires. Il y a telle de nos Ecoles, celle de la rue Lafayette, entre autres, qui est obligée de refuser, chaque année, plus de 100 élèves, faute de place!

Le Comité des Dames inspectrices des Ecoles, dont le zèle et le dévouement sont au-dessus de tout éloge, veut bien nous prêter son concours, et a accepté de quêter à l'ocasion de notre cérémonie.

Puissiez-vous, chers coreligionnaires, faire aux sollicitations de nos charitables sœurs le meilleur accueil, et Dieu vous bénira, vous, vos enfants bien-aimés et vos familles, pour ce nouveau témoignage de votre foi et de votre philanthropie. »

Les dames patronnesses sont Mmes la baronne Gustave de Rothschild, Bardac (Noël), Beer (Edmond), Bloch (Alphonse), Blumenthal (W.), Cornély (Max), Emden (L.), Kahn (Z.), Klein (Th.), Leonino (Baronne Emmanuel), Leven (Narcisse) Michel-Lévy-Auguste), Porgès (Théod.), Rothschild (Baronne J.-E.), Stern (Edgar), Tedesco (Léon)

— Les prix que le Consistoire central sera, en janvier, appelé à distribuer, sur la fondation des époux Michel Weill, de Strasbourg, et qui, d'après la volonté des testateurs, doivent être décernés aux Rabbins, instituteurs ou *autres personnes* qui, par leurs écrits, leurs discours ou leur instruction auront le plus contribué à la moralisation et à la

régénération des Israélites, seront vraisemblablement au nombre de *dix*, de 650 francs chacun.

Rappelons que les postulants doivent adresser leur demande au Consistoire de Paris avant le 15 décembre prochain.

— Nombreuse et brillante réunion, jeudi 29 novembre, à la Synagogue de la rue de la Victoire, à l'occasion du mariage de Mlle Lehmann, fille de l'honorable Grand-Rabbin, directeur du Séminaire israélite, avec M. le Rabbin Jacques Kahn, chargé de cours au même établissement.

C'est l'heureux père qui a donné la bénédiction nuptiale au jeune couple, et il a prononcé une émouvante allocution. Successivement, M. le Grand-Rabbin Zadoc Kahn et M. le Grand-Rabbin Dreyfuss sont venus apporter le tribut éloquent de leurs compliments et de leurs vœux, et ont célébré tour à tour les mérites du savant guide des jeunes lévites. Une réception fort animée a eu lieu à l'issue de la cérémonie religieuse, au Séminaire, dans les appartements du directeur. Le soir, un dîner intime réunissait la famille et le corps rabbinique, et l'éloquence pastorale s'y est signalée par force *toasts*.

— A propos d'honoraires des médecins de souverains, un journal a donné la liste des médecins, chirurgiens, pharmaciens, etc., formant le service de santé de la maison de Napoléon Ier, avec le chiffre de leurs appointements. Parmi ces fonctionnaires chargés de soigner la personne du César français, nous relevons le nom de Tobias Kœnig, pédicure, qui avait un traitement de 2,400 francs.

Nous rappelons qu'il a été publié un article anecdotique sur ce personnage dans l'*Annuaire des Archives israélites* pour 1885-86 (2e volume), auquel nous renvoyons les lecteurs curieux de connaître la physionomie d'un Israélite attaché à la cour impériale.

— M. Baumann, procureur de la République à Rocroi, a été nommé à Bar-le-Duc.

— M. Aktaryus, un peintre israélite d'avenir, vient de faire, avec succès, le portrait du duc de Cambridge, le généralissime de l'armée anglaise, cousin de la reine Victoria.

— L'Académie des sciences morales et politiques rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1896, le sujet suivant, pour le prix Victor Cousin, d'une valeur de 4,000 francs : « Exposition et examen de Philon le Juif et de l'Ecole juive d'Alexandrie. »

— Dimanche dernier a eu lieu, à la Salle Consistoriale de la rue de la Victoire, l'Assemblée générale semestrielle de la Société « La Bienfaisante israélite », qui voit sans cesse s'accroître le nombre de ses membres.

Cette réunion, présidée par M. Léon Dorville, a présenté son intérêt habituel et a été bien remplie.

DÉPARTEMENTS

— On annonce l'arrivée prochaine à Biskra de M. de Launay, architecte de Paris, qui vient dans le département de Constantine pour édifier une villa au baron Nathaniel de Rothschild, qui se propose de séjourner une partie de l'hiver à Biskra.

C'est à Beni-Mora, dans une des propriétés de la Compagnie de l'Oued-Rhir, que M. N. de Rothschild a fixé son choix.

Alsace-Lorraine

— La Société « La Jeunesse israélite », de Metz, a été reconnue d'utilité publique.

ÉTRANGER

— On annonce le départ de Libau, par le vapeur *Curonia*, pour la République Argentine, à destination des colonies de M. le baron de Hirsch, d'un convoi de 600 Israélites, originaires du gouvernement de Grodno.

— C'est M. le Rabbin Wagenaar de Leuwarden qui a été appelé à succéder, comme Rabbin d'Arnheim (Hollande), à M. Thal, nommé à La Haye.

— Nos institutions israélites de Bienfaisance sont, à commencer par le Comité, en déficit. C'est là une constatation d'autant plus douloureuse, qu'en Amérique, par exemple, les établissements philanthropiques de notre culte sont en pleine prospérité. Qu'on en juge. Le *Home Montefiore*, maison de retraite pour vieillards, a dépensé, dans l'année écoulée, 59,000 dollars et a encaissé 82,000 dollars, soit un excédent de recettes de 22 000 dollars.

Enfin, l'*United Hebrew Charities*, c'est-à-dire l'Association des œuvres charitables israélites, a pu dépenser dans son dernier exercice 225,000 dollars, soit 1,125,000 francs.

P.-S. — L'article de notre collaborateur Ben Mosché sur les études théologiques et exégétiques du Séminaire israélite a valu à son auteur, de la part du professeur qui avait été absolument mis hors de cause, non des réfutations comme toute opinion peut en susciter, mais des attaques où les personnalités — par un procédé emprunté aux antisémites — tiennent lieu d'arguments.

Nous ne le suivrons pas sur ce terrain mouvant, où les rieurs rabbiniques et autres passeraient bien vite de notre côté, car nous estimons qu'une question aussi sérieuse que celle qui a été traitée ici mérite d'être discutée sérieusement et non esquivée à la faveur de *racontars*.

Nous ne relèverons, au milieu des affirmations énoncées, qu'une inexactitude — pour rester parlementaire — entre plusieurs autres, parce qu'elle jette un soupçon sur la sincérité et la loyauté de notre collaborateur. C'est *de auditu* qu'il a parlé de l'enseignement théologique qu'il a suivi *quatre* années comme élève régulier. Il a donc, pour employer le langage « académique » de notre adversaire, « tâté du plat », et si les autres ont pu « s'en dégoûter », toujours pour parler comme lui, ce n'est pas de sa faute.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN

Paris, Alcan-Lévy, imp. du Consistoire israélite, 24, r. Chauchat

MARIAGE — Un coreligionnaire âgé de 39 ans, célibataire, ayant de la fortune, désire épouser une personne (soit jeune fille, soit veuve sans enfants) âgée de 25 à 30 ans, possédant elle-même un certain avoir.

Une personne qui aimerait habiter la compagne quelque mois par an et s'y intéresser, aurait la préférence.

Adresser les demandes motivées au bureau des *Archives israélites* sous les initiales E. K. — *Discrétion garantie* (949).

CONSISTOIRE ISRAELITE DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Durée de validité : 30 jours

Prix des billets : 1re classe, 163 fr. 50. — 2e classe 122 fr. 50.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant payement, pour chaque période, d'un supplement de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1re et 2e classe à prix réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessous, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Vient de paraître aux Archives

CONTES JUIFS

PAR

SACHER-MASOCH

Un magnifique volume avec 25 héliogravures.

Illustrations par les peintres les plus distingués.

ŒUVRE DE LUXE ET D'ART

Prix : *broché*...fr. 30 »

» *relié*....... 40 »

(PORT EN SUS)

LVe ANNÉE — N° 50. — Jeudi 13 Décembre 1894 — LVe ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne................ 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

RÉABONNEMENT POUR L'ANNÉE 1895

MM. les Abonnés dont la souscription aux *Archives* expire fin courant (échéance du 1er janvier 1895) sont priés de nous faire parvenir avant cette date le montant de leur renouvellement.

Le meilleur mode de payement est l'envoi d'un CHÈQUE, d'une TRAITE ou d'un MANDAT-POSTE à l'ordre du Directeur des *Archives israélites*, à Paris.

SOMMAIRE

CAUSERIE

Les heureux pronostics portés sur le nouveau Tsar, sur ses dispositions pacifiques et libérales, sur ses inclinations à la justice et à l'équité envers tous ses sujets, n'ont été démentis jusqu'à présent par aucun fait. L'opinion publique continue donc, jusqu'à plus ample informé, à prêter à l'empereur Nicolas II un caractère et des intentions de nature à réjouir tous ceux qui souhaitent voir la Russie se pénétrer des idées et des progrès de la civilisation, et s'assimiler les principes et doctrines qui sont la base des Etats modernes.

On fait justement remarquer que, sur le trône de Russie, depuis un siècle, l'autocratie mitigée par un certain libéralisme a toujours alterné avec l'absolutisme intransigeant. A Alexandre Ier, prince magnanime, a succédé Nicolas Ier, souverain despotique. Son fils Alexandre II a justement mérité le beau titre de Tsar libérateur par son ukase émancipant les serfs, et l'on sait que seul l'horrible attentat de 1881 a empêché la couronne de Russie d'aiguiller le gouvernement dans une direction nettement libérale. Les circonstances tragiques dans lesquelles avait lieu la transmission du trône ne permettaient pas de continuer les traditions brillamment inaugurées par Alexandre II. Une ère de réaction a suivi, qui s'est fait sentir dans tous les sens, qui a pesé sur toutes les branches de l'administration politique, et a engendré des mesures que les amis de la liberté et du progrès ont justement regrettées. La longue période de tranquillité intérieure dont a joui la Russie sous le gouvernement tutélaire d'Alexandre III, le développement de puissance au-dedans et au-dehors qu'elle a acquis, la gloire d'un règne qui a eu la paix pour but constant et qui a réussi à en assurer les bienfaits à l'Europe entière, rendent la tâche éminemment facile au nouvel empereur, et il pourra, croyons-nous, donner libre cours aux sentiments humanitaires, dont on le dit doué, à cette passion noble de la justice et de la tolérance qui semble être la caractéristique de sa nature morale.

Chaque souverain cherche à donner une note per-

sonnelle à son règne, à marquer de sa griffe les actes émanant de son initiative, en un mot à avoir une politique originale qui le différencie de son prédécesseur. C'est là un phénomène en quelque sorte fatal dans l'histoire des rois et des empereurs, ce qu'on pourrait appeler la loi du système monarchique, et l'on peut ajouter qu'à ce point de vue, bien des Présidents de République n'y échappent pas. On a donc, en s'appuyant sur les précédents historiques, le droit de conclure que la politique du Tsar Nicolas II aura des affinités avec celle de son grand-père, qu'elle s'en rapprochera davantage que de celle de son père. Certes il sera, comme Alexandre III, le gardien fidèle d'une paix qui a donné plus de lauriers à la Russie que les plus brillantes victoires. Mais dans le domaine de la justice, de la liberté et du droit, il y a de glorieuses conquêtes à faire, et un jeune souverain, imbu comme Nicolas II des idées de son temps, peut avoir la légitime ambition de réaliser des réformes qui assurent le bonheur de tous ses sujets indistinctement, comme son illustre père a réussi à faire celui de l'Europe. Après avoir pensé aux autres, il est naturel qu'on pense aux siens, et qu'on tienne à inscrire dans l'histoire de son pays des pages que la postérité, interprète des droits sacrés de l'humanité, se réjouira de ratifier.

Et pour en revenir à un sujet qui nous tient au cœur, les Israélites de Russie ont donc des raisons d'espérer en une amélioration de leur sort et de compter voir la bienveillance impériale étendre sur eux sa toute-puissante protection et faire luire dans leurs foyers inquiets où habitent la piété, le dévouement au souverain, la fidélité aux lois du pays et l'amour du prochain, un rayon du lumineux soleil de la justice moderne.

Il y a eu ces jours derniers une question « Sarah Bernhardt », qui n'était autre que la fameuse question juive réduite, cette fois-ci, aux proportions d'un incident de théâtre ou de charité.

Imaginez-vous que les étudiants catholiques, ayant fondé une œuvre charitable « La Mie-de pain » et désirant en développer les bienfaits, avaient organisé à son profit une matinée dramatique et musicale dans les salons de leur cercle.

Parmi les artistes dont ils avaient sollicité le gracieux concours, figurait en première ligne Mme Sarah Bernhardt. Avoir la grande tragédienne sur son programme, c'est déjà la recette assurée et le succès certain. Eh bien! la participation de Dona Sol à cette fête de bienfaisance a failli occasioner un gros orage.

Un des étudiants catholiques qui, même dans les sphères élevées de l'art, veut introduire les passions qui déshonorent la Presse, a fait remarquer que le nom de Mme Sarah Bernhardt sur le programme était un scandale, et il donnait pour motif la qualité d'Israélite de la comédienne. Cet étudiant, qui ne barguigne pas sur les bons principes qu'enseigne une école avec lesquels la charité et l'amour n'ont rien à voir, s'indignait de voir des gens, qui se proclament bons catholiques, quémander le concours d'une Juive, alors surtout, n'est-ce pas, que des artistes catholiques de ce talent foisonnent.

Ses camarades n'ont pas partagé ses vues étroites, ni épousé ses préjugés religieux, et ils ont fait fête à la grande artiste. Ils pouvaient d'autant mieux donner libre cours à leur enthousiasme, que Sarah Bernhardt n'est plus Juive, qu'elle a été élevée comme eux dans le giron de l'Eglise. Interrogés par un journaliste indiscret, comme ils le sont tous, ces Messieurs ont fait d'ailleurs des déclarations empreintes d'une louable tolérance. La suivante est à retenir, et nous avons plaisir à la reproduire, car, par les sentiments qu'elle respire, elle fait augurer d'un esprit de bon sens et de libéralisme absolument nécessaire dans une société déséquilibrée comme la nôtre :

« On a prétendu que Mme Sarah Bernhardt est Juive. Le fût-elle, nous vous avouons, nous vous déclarons que nous n'aurions vu là aucun empêchement et que nous n'aurions pas hésité une seconde pour cela à solliciter le précieux concours de Mme Sarah Bernhardt. Nous ne savons pas à quelle religion appartiennent les malheureux auxquels nous sommes fiers de tailler la soupe.

« Devons-nous être plus exigeants lorsque Mme Sarah Bernhardt veut bien s'associer si largement à notre œuvre. »

Que voilà, n'est-ce pas, des paroles qui vous reposent des tirades haineuses, des appels à la discorde de certaines feuilles, qui se targuent de leur catholicisme et en font commerce !

L'étudiant qui, poussé par ses instincts d'antisémite, a soulevé cet incident, a dû joliment se mordre les doigts en voyant l'issue contraire à ses secrets désirs qu'il a eue.

Quant à Mme Sarah Bernhardt, interrogée, elle aussi, elle a répété ce que nos lecteurs savent depuis longtemps, qu'elle a été élevée dans un couvent à Versailles, ce qui n'exclut pas d'ailleurs son origine juive très avérée.

La conscience des catholiques qui assistaient à la représentation se trouvait donc absolument à l'aise, et tout le monde est parti content, heureux de s'être associé à une œuvre de charité et d'humanité.

H. PRAGUE.

P. S. — Epilogue de l'incident. L'étudiant protestataire s'est fait connaître. Il a été immédiatement rayé du cercle. Cette *exécution*, par ce temps d'antisémitisme, est tout à fait rassurante.

H. P.



CULTE

LA CHAIRE DE THÉOLOGIE AU SÉMINAIRE ISRAELITE

Le Consistoire israélite de Paris nous adresse la lettre suivante qui précise les informations que nous avons publiées sur les mutations de professeurs qui se sont produites au Séminaire israélite et au Talmud-Torah :

« Paris, le 3 décembre 1894.

« Monsieur le Directeur,

« Les mesures prises par la Commission administrative du Séminaire et soumises à l'approbation du Consistoire pour le remplacement de M. le Grand-Rabbin Wogue, admis sur sa demande à la retraite, dans ses fonctions de Professeur de théologie et d'éxégèse, ayant été rapportées d'une manière inexacte, notamment en ce qui concerne la chaire de théologie, nous avons cru devoir rétablir comme suit la décision qui a été prise à cet égard par le Consistoire :

« Pour le cours de théologie, *annoncer la vacance* « *de la chaire*, à laquelle il sera pourvu au mois « d'octobre 1895, et, en attendant, autoriser M. le « Grand-Rabbin du Consistoire central, président « de la Commission du Séminaire, à déléguer pro- « visoirement M. Jacques Kahn, jeune rabbin, sorti « depuis trois ans du Séminaire, à l'enseignement « de la théologie.

« Quant au cours d'hébreu, au Talmud-Torah, sans « titulaire, M. Jacques Kahn a été nommé Profes- « seur de cet enseignement. »

Nous vous prions, Monsieur le Directeur de vouloir bien insérer ces lignes dans le prochain numéro des *Archives israélites* et de recevoir l'assurance de notre considération très distinguée. »

(*Suivent les signatures des Membres du Consistoire*)

QUESTIONS DU JOUR

AUX ÉTATS-UNIS

Une feuille israélite d'Angleterre faisait remarquer tout récemment que, dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord — et cela en dépit des principes de liberté, d'égalité et de fraternité partout proclamés là-bas — les Israélites sont loin d'y jouir d'une considération et d'une sympathie universelles, comme celles qu'ils trouvent en Angleterre.

La même feuille citait, à l'appui de ce jugement, la différence d'attitude à l'égard des Juifs qu'on peut remarquer entre les deux principales feuilles satiriques de ces deux pays, le *Punch*, d'au-delà du Canal, et le *Puck*, de l'autre côté de l'Atlantique, le dernier se permettant des railleries violentes et malsaines, qui ne sont pas dans les habitudes du premier.

La différence des mœurs ainsi constatée entre Jonathan et John Bull, et tout l'avantage — au point de vue de la tolérance et de l'égalité vraies — étant atribuée à ce dernier par notre confrère, il s'appliquait ainsi à en déterminer les raisons, à rechercher l'origine de cette diversité de sentiments entre les deux frères de même descendance anglo-saxonne (frères d'ailleurs assez souvent ennemis). Cette cause serait, d'après la feuille israélite de Londres, la suivante :

« Le Judaïsme américain n'a guère produit de ces hautes personnalités propres à agir sur l'esprit populaire de ces grandes individualités, dont la position éminente ne doit rien aux affaires proprement dites, comme — nous citons — un Beaconsfield, un Moses Montefiore, un Jessel, de ces gens auxquels la caricature n'eût jamais osé s'attaquer !

Nous donnons l'explication pour ce qu'elle vaut, et nous ne disons point qu'elle soit, d'ailleurs, dépourvue de toute valeur.

En tout cas, une nomination récente faite aux Etats-Unis, et due au libre et spontané suffrage de la masse du public, vient de se produire, et qui atteste un pas important fait dans le sens indiqué :

M. Mayer Sulzberger a été élu juge à la Cour de « Common Pleas » pour le Comté de Philadelphie.

M. Sulzberger a été porté par le parti *républicain*, et sa popularité parmi ses concitoyens est attestée avec éclat par les chiffres du scrutin : il a eu 138,091 voix, soit une majorité de 85 237 voix sur son concurrent démocrate.

Le choix est d'autant plus caractéristique que M. Sulzberger, élevé ainsi à ces fonctions judiciaires si importantes dans une démocratie, n'est autre que le fondateur d'une Société dont le nom dit beaucoup : la *Société de publications israélites*, et l'auteur d'un ouvrage dont le nom ne dit pas moins « *Les Enfants du Ghetto* ».

C'est donc bien un Israélite — non pas simplement de nom et de naissance — mais de cœur, d'activité intellectuelle et de dévouement affectueux à ses pères, que le suffrage populaire américain vient d'appeler à une haute magistrature, qui a en même temps une importance politique incontestable.

Encore deux ou trois faits de ce genre et l'on pourra — sur les bords de la Seine — ajouter à la *France juive*, à l'*Europe juive*, une jolie œuvre, du même répertoire, l'*Amérique juive* !

ISIDORE CAHEN.

ANTISÉMITISME ET SOCIOLOGIE

L'antisémitisme n'est qu'une des formes de la lutte pour l'existence et de la concurrence vitale : il a fourni, dans les âpres combats économiques de notre siècle, une arme facile et servi le plus souvent de prétexte noble à de basses jalousies, à d'inavouables convoitises. Lorsque Bazile disait à Bartholo : « La calomnie, monsieur, vous ne savez guère ce que vous dédaignez ; j'ai vu les plus honnêtes gens près d'en être accablés. Croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville en s'y prenant bien », il exprimait une saisissante vérité d'expérience : l'antisémitisme a obtenu dans les masses populaires, dans les milieux peu éclairés, une évidente sympathie. Quand,

en outre, une doctrine aussi néfaste prétend à l'impartialité de la science, il y a lieu d'en tout redouter : les ennemis des Juifs s'affirment, en toute occasion, sociologues; ce n'est pas une œuvre vaine que de défendre contre eux la cause de la sociologie.

D'après tous les philosophes, il n'y a de science que du général; il faut donc, pour formuler un principe ou une loi, s'appuyer sur un nombre indéfini de faits concordants, avoir observé, en divers lieux, dans tous les temps, par tous les pays, une multitude de cas semblables. On ne saurait donc attribuer aux Juifs tel travers, leur reprocher tel défaut ou tel vice, ériger à la hauteur d'une règle, vraie de toute la race, tel trait de caractère, si l'analyse minutieuse de la conduite de tous les Juifs, sauf d'infinies exceptions, n'a fortifié sur ce point les secrets désirs de la malveillance. Sans doute — et cet aveu ne nous coûte pas — le Juif ne peut revendiquer le privilège de l'infaillibilité et il ne s'agit pas ici de faire son apologie. Certes, il est de très mauvais Juifs comme de très mauvais chrétiens; on en rencontre de malhonnêtes, de fort méprisables; on en connaît que les scrupules n'embarrassent point, dont le masque de rigidité ne trompe personne, et qui, sous un abord doucereux, professent un parfait égoïsme ou une coupable jalousie. Mais ne se trouve-t-on point en présence de cas particuliers, et pour fâcheux qu'ils soient, peut-on les étendre à toute une classe? Est-ce là de la probité intellectuelle, de la polémique sérieuse? On viole ainsi délibérément les droits de la raison, on étouffe la voix de la vérité; mais tout cela importe peu à l'antisémite : « Je suis sociologue », déclare-t-il, et cet argument demeure en vérité sans réplique.

Que faut-il donc entendre par sociologie et quelle est bien cette doctrine qui tolère un si majestueux dogmatisme?

Sans entrer dans une discussion qui dépasserait le cadre de cet article au sujet d'une science, jeune encore, on peut poser ce fait que la sociologie a pour but l'étude de la société envisagée à la façon d'un organisme; elle s'applique à dégager les lois de l'organisme social. Elle déclare que tous les individus, qui forment le groupement social, doivent harmonieusement concourir au même but et s'efforcer vers une cohésion toujours plus intime; elle ajoute que le mot de race est un concept vide de sens et que la conformité des espérances et des dangers courus, la solidarité des intérêts moraux et intellectuels créent seuls une nation. « Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. » Qui donc se prétend sociologue doit se souvenir que toute dissociation est fertile en redoutables conséquences et pour lui, plus encore que pour tout autre, c'est un impérieux devoir de faciliter la fusion des volontés et des âmes, de faire régner l'harmonie dans le corps social. Mais s'il se heurte à d'invincibles résistances, quelle attitude doit-il alors tenir? Si un individu demeure réfractaire à toute assimilation, ou, mieux encore, constitue un danger ou un embarras public, où se trouve le remède? Quelles armes légitimes la sociologie met-elle à son service? Elle invoque, en faveur de ces justes récriminations, le secours de la loi ou de la morale.

L'une réprime toute action capable de troubler l'ordre établi; elle atteint tout fait dont les conséquences sociales apparaissent dangereuses, elle s'efforce de réaliser l'équilibre des intérêts généraux, d'attribuer à chacun ce qui lui est dû; ses préceptes, plutôt négatifs, sont obligatoires. L'autre a une sphère plus large, plus compréhensive; elle flétrit ceux qui, sans causer un dommage matériellement appréciable, se refusent à faciliter à autrui la vie sociale, s'absorbent dans leur propre contemplation et méconnaissent l'inéluctable devoir de la solidarité. Les principes de la morale ne peuvent recevoir d'exécution forcée; c'est plutôt en faveur de l'individu lui-même qu'on doit en souhaiter le respect; il y trouve un gage de bonheur personnel, et la conscience de chacun éprouve ainsi les pures jouissances de la tâche dignement accomplie. Dès que ces préceptes sont liés à l'intérêt général, ils cessent d'appartenir au domaine de la morale, les formules de la loi les doivent exprimer.

Or, il faut, dans l'argumentation des antisémites, faire un départ nécessaire; certains de leurs griefs envers les Juifs tombent sous les sanctions de la morale, d'autres relèvent du droit criminel. Souhaiter la disparition des premiers, c'est vouloir l'amélioration morale des Juifs, dans l'intérêt des Juifs, et ce vœu ne semble guère être celui des antisémites; fomenter la haine et les défiances en criant à tous les échos les seconds n'est point d'un sociologue qui n'ignore pas à cet égard le rôle des lois. Sans doute, on ne saurait trop justement blâmer le luxe qu'affichent quelques-uns, la morgue ou l'insolence de certains autres, mais y a-t-il là un danger social et peut-on soutenir que ces défauts, fort blâmables sans conteste, mettent en péril l'organisation même de la société?

Mais, insistera l'antisémite, les Juifs ne s'en tiennent pas à ces péchés véniels, ce sont d'effrénés spéculateurs, volontiers ils accaparent les marchandises ou les subsistances, ils forment entre eux une association internationale bien autrement redoutable que la fameuse « internationale des travailleurs », ils sont enfin cosmopolites, voleurs, traîtres.

Si ce portrait de Juif, présenté sous d'aussi sombres couleurs, n'était point calomnieux, pourquoi le sociologue ferait-il parmi les coupables une sélection fondée sur le culte? La loi ne s'applique-t-elle pas également à tous? La qualité d'Israélite, par je ne sais quel singulier et mystérieux privilège, assurerait elle l'impunité ou l'inviolabilité? L'action de la justice serait-elle paralysée par ce « *noli me tangere* »? Pareilles absurdités échappent à toute réfutation. Ou bien ces délits et ces crimes, qu'on impute aux Juifs, et qui certes sont une entrave pour la bonne marche de l'organisme social, n'auraient-ils pas été prévus et réprimés par le législateur? Dans cette hypothèse, l'antisémite agirait dans la plénitude de son droit et de son devoir, en signalant le danger à l'attention publique, en stigmatisant une secte particulièrement périlleuse puisqu'elle échapperait aux répressions légales.

Mais la loi de 1885, en supprimant l'exception de jeu, a par là même empêché les spéculations frauduleuses et elle ne s'applique pas aux seuls chrétiens; dans les éléments constitutifs du délit de vol et du crime d'abus de confiance n'entre pas la confession religieuse à laquelle appartient le prévenu ou l'accusé. Toute entente internationele, dirigée contre la patrie, tombe sous les dispositions de la loi du 14 mars 1872; les systèmes de recrutement, adoptés dans la plupart des pays, ne favorisent pas, il semble, le cosmopolitisme; la trahison est frappée de peines justement rigoureuses; l'accaparement de marchandises ne se concilie guère avec la sévérité de l'article 419 du Code pénal. Et songe-t-on jamais, avant d'engager de ces divers chefs une poursuite correctionnelle ou criminelle, à s'enquérir des opinions du délinquant en matière religieuse?

L'antisémitisme ne saurait donc se réclamer de la sociologie: celle-ci ne connaît point de catégories entre les divers membres du groupe social, elle laisse au pouvoir judiciaire le soin de réprimer les méfaits, d'où qu'ils proviennent, et déclare que l'individu ne relève que de sa conscience pour les actes qui ne troublent pas la sécurité générale. Est-ce à dire que le Juif, comme tout autre, doive se contenter de la soumission rigoureuse à la loi et qu'il puisse se décerner un brevet de civisme s'il n'a point failli aux prescriptions du Code? L'homme ne mérite l'estime que si, au respect du Droit, il joint la pratique du Bien!

ALFRED LAMBERT,
Avocat à la Cour d'appel de Paris,
Associé de l'Institut international de sociologie.

UN MOUVEMENT D'OPINION

Quand l'affaire Dreyfus — nous parlons du capitaine — a éclaté, la presse, vibrant sous l'accusation de trahison qu'on disait avérée, a plaidé d'instinct — et sans se donner la peine de réfléchir — coupable, et cela a été dans tous les journaux — deux ou trois exceptés — une bordée d'imprécations, de malédictions, de menaces même, enveloppant, comme au beau temps d'Aman, avec l'inculpé, toute la race israélite.

Puis la réflexion est venue — un peu tard — tempérer cet accès de délire. Les esprits se sont ressaisis. On a jugé les choses plus froidement, plus sainement, et successivement plusieurs journalistes marquants et considérés ont fait remarquer qu'on avait eu tort de rendre responsable Israël de la faute d'un seul, faute d'ailleurs non encore juridiquement prouvée, qu'une telle solidarité serait le comble de l'iniquité, un vrai déni de justice. Israël tout entier mis ainsi hors de cause par les Bergerat, les Fouquier, etc., on a examiné d'un peu plus près le cas lui-même. Au milieu des versions contradictoires qui ont été publiées, des romans succédant aux légendes et des détails oiseux venant se greffer sur les *racontars*, on a fini par découvrir — malgré la malveillance de certaines *interwievs* autorisées — que l'accusation terrible qui pesait sur un officier français n'apparaissait plus aussi nette. L'atmosphère des premiers jours, si chargée de colères, s'est rassérénée, et successivement on a vu les journaux les plus prévenus, comme le *Figaro*, envisager comme très probable l'innocence du capitaine Dreyfus. A ce point de vue particulier, l'article de M. Charles Leser, du *Figaro* de mardi dernier, le même écrivain militaire qui, avec son confrère M. Barthélémy, prétendait tenir du ministre même de la guerre la certitude de la culpabilité de l'officier, est tout à fait symptomatique. C'est un revirement complet. Il a suffi d'un mot de Me Demange, le défenseur du capitaine Dreyfus — qu'on ne suspectera pas de pactiser avec les Juifs, lui qui a eu des antisémites pour clients — pour qu'on considère d'une façon beaucoup moins tragique l'issue de ce procès célèbre. Quelle qu'elle soit, il faut que la lumière soit complète, et on ne saurait, de l'avis même des journaux les moins bien disposés, — ils sont peut-être encore trois ou quatre, — la mettre sous le boisseau du huis-clos. La publicité des débats s'impose et, au nom des Israélites si vivement pris à partie à l'occasion de cette malheureuse affaire, nous nous associons à la requête de nos confrères. Il ne faut pas qu'une ombre plane sur cette cause, enveloppée de ténèbres si épaisses à la faveur desquelles nos ennemis embusqués pourraient répandre des rumeurs dangereuses et perpétuer de criminelles suspicions. C'est au grand jour qu'il faut liquider cette affaire avec la France, l'opinion publique européenne pour témoins et pour juges.

PELONI.

Correspondances particulières des Archives

Autriche

Vienne, le 4 décembre.

On fait la vie dure ici aux étudiants israélites, et il leur faut avoir l'amour de la science bien chevillé au cœur pour poursuivre leurs études, dans le milieu universitaire où l'esprit intolérant est en train de détrôner les traditions libérales qui étaient la gloire des Facultés. Voici, à l'appui de cette triste constatation, un fait simplement caractéristique :

Récemment un jeune étudiant en droit était venu s'asseoir sur l'un des bancs de la salle où il attendait le cours de son professeur. Aussitôt, il est accosté par un groupe d'étudiants qui lui demandent s'il a le droit de prendre place sur ledit banc.

— Certes, répond le nouveau, j'ai payé mes inscriptions.

— Mais savez-vous que ce banc n'est réservé qu'aux Aryens ?

— Je ne reconnais pas de race aux bancs, réplique l'étudiant avec étonnement.

— Vous êtes Juif?
— Avec fierté!
— Quittez ce banc!

La salle se divisa aussitôt en deux camps : Sémites et Aryens; une rixe s'ensuivit au cours de laquelle l'étudiant en question fut horriblement maltraité. Le principal agresseur, un étudiant « aryen », a été, il est vrai, traduit devant le conseil académique; mais savez-vous quelle a été la punition exemplaire qu'on lui a infligée? On s'est contenté de le prier, fort poliment d'ailleurs, de ne pas recommencer!...

Vous comprendrez à présent, que ne pouvant pas obtenir justice du Sénat académique, les étudiants israélites se sont ligués pour se faire justice eux-mêmes en de pareils cas. C'est ainsi que les associations des étudiants juifs se sont multipliées dans ces dernières années sur une certaine partie du territoire. Outre la « Kadimah » qui vient d'entrer dans son vingt-troisième semestre d'existence, nous avons à Vienne l'*Unitas*. la *Gamalah*, la *Salle de lecture*, etc.; toutes ces Sociétés sont universitaires et ont été tout récemment fondées.

En Galicie, savoir à Cracovie et à Léopol, nous comptons entre autres, une vaste association dont le nom est « Sion »; à Czernovitz : « Hasmonéïa »; à Prague, la « Macchabéïa ». etc. Il existe encore, à Vienne, une Société de jeunes filles juives cultivant la littérature hébraïque; cette Société s'appelle « Moriah », et a pour présidente une jeune fille de 18 à 19 ans, Mlle Berthe Schalit, une orpheline de mère. C'est la cousine de cette dernière, la petite Pauline Schalit, âgée de 8 ans, qui a, il y a quelques jours, a fait parler tous les journaux d'elle. Pauline Schalit, malgré son tout jeune âge, est une virtuose comme il en est peu en Europe. Elle est née en Galicie de parents plus que pauvres et, il y a trois ans, c'est-à-dire depuis le jour où elle eut atteint sa cinquième année, qu'elle a trouvé insuffisant de charmer son nombreux et distingué auditoire par des morceaux de piano merveilleusement exécutés. Dès lors elle songea à composer, et à présent il n'y a plus de doute sur son avenir. Bizarre coïncidence! c'est le lendemain de la mort de Rubinstein que la petite Pauline Schalit acquit de la célébrité dans le monde viennois.

J. MARCABRAH.

NÉCROLOGIE

JACOB REIFFMAN

Celui qui vient de s'éteindre à l'âge de soixante-seize ans dans une petite ville de Pologne, appartenait à une grande école de savants, dont il ne nous reste qu'un tout petit nombre de survivants. Il a consacré toute sa vie à la culture de la science juive avec un désintéressement qui n'avait d'égal que sa misère profonde. C'était un vieillard qui vivait absolument retiré, entouré uniquement de ses vieux livres et manuscrits, et passant tout son temps à commenter la Bible et le Talmud. Possédant des connaissances approfondies dans la vaste littérature rabbinique, doué d'un esprit large et essentiellement ouvert au libre examen, Jacob Reiffman, tout en soumettant nos vieux textes à une critique aussi attentive que minutieuse, qui ne consistait pas en de simples corrections, qu'il admettait du reste au besoin, s'efforçait surtout de rechercher les originalités du génie de la langue hébraïque qui très souvent font mieux ressortir l'intelligence d'un texte donné que les mutilations faites par un certain nombre de critiques modernes dont l'ignorance de l'hébreu est aussi complète qu'inavouée. Reiffman écrivait ses œuvres en hébreu, renonçant ainsi à des avantages matériels, rien que par amour pour cette belle langue hébraïque qui forme un des liens entre les Israélites dispersés. Dans notre siècle de matérialisme à outrance, c'est un trait très caractéristique sur lequel on nous permettra d'attirer l'attention tout particulièrement. Ne pouvant guère publier lui-même ses ouvrages, Reiffman laisse un nombre assez considérable de manuscrits, qui sont de vrais trésors pour la science juive, comme on peut en juger par les extraits qui ont été publiés à diverses reprises dans les journaux et revues hébraïques.

C'est avec un sentiment de véritable douleur que nous voyons disparaître un à un ces champions de la science juive, ces grands maîtres de la vieille école, qui nous a donné les Zunz, les Rapoport, les Geiger, les Graetz, les Sachs, les Luzatto etc., etc. C'est surtout l'abnégation sans bornes, avec laquelle quelques-uns de ces savants — et Reiffman en particulier — se sont adonnés à leur noble tâche, bravant la misère, faisant bon marché de leur vie, c'est cette abnégation, dis-je, qui, après avoir fait vibrer notre âme d'admiration pour leur existence, nous plonge dans une tristesse profonde et nous serre le cœur quand nous assistons à leur disparition.

Je ne voudrais point faire de vaine déclamation, mais qu'il me soit permis de dire que, en la personne de Reiffman, ce n'est pas seulement un grand savant, c'est encore une grandeur morale qui s'en va, et je prie ceux de nos lecteurs qui ne connaissaient guère Reiffman de son vivant de bien vouloir se joindre à moi pour lui adresser notre adieu suprême, afin qu'on n'aie pas le droit de nous répéter le reproche cruel : *Hazadik abad wein isch sam al leb.*

A. LUDVIPOL.

UN TÉMOIGNAGE SUGGESTIF

On parle beaucoup dans le public de la rapacité des Juifs, de leur dureté comme créanciers.

Voici, à titre contradictoire, le petit dialogue qui s'est engagé à l'audience du 14 septembre du tribunal de Przemysl (Autriche) et que nous empruntons à l'*Israelit. Wochenschrift*. Un père catholique réclamait en justice à ses enfants le payement d'une créance. Ceux-là ne la niaient pas, mais ils demandaient un délai pour se libérer.

L'avocat du plaignant Dr Glanz (aux défendeurs). — Vous êtes de bons enfants, remboursez à vos parents ce que vous leur devez en une fois.

La défenderesse (la fille). — Nous devions de l'argent à un Juif. Comme nous n'avions pas les moyens de le rembourser, aussitôt il a eu pitié de nous. Est-ce que des parents doivent se montrer plus intraitables?

Le juge. — Donnez-leur toute la somme pour qu'ils puissent s'acheter une vache.

La défenderesse. — M. le juge, il nous est impossible de payer tout en une fois.

Le juge. — Aussi vais-je vous condamner à payer la somme dans le délai de huit jours.

La défenderesse. — Très-bien, M. le juge, beaucoup mieux pour nous. Les parents vendront la créance à un Juif qui ne nous ruinera pas, car il acceptera le remboursement par de petits termes.

Le juge. — Vous tenez donc les Juifs en plus haute estime que vos parents ?

Les deux défendeurs (à l'unisson). — Cent fois plus.

Le juge. — Mais c'est un précieux témoignage que vous donnez là aux Juifs.

Les défendeurs. — C'est la pure vérité.

Dr Glanz (au juge). — Si les antisémites pouvaient entendre cela, comment prendraient-ils cette déclaration qui leur est si défavorable !

Tout à fait suggestif, n'est-ce pas, cet interrogatoire. Une pierre solide jetée, comme l'a fait remarquer l'avocat, dans le jardin des antisémites

NOUVELLES DIVERSES

Le rapport du *Repos éternel* — cette œuvre de prévoyance qui assure à tant de malheureux la paix de la tombe — nous arrive, cette année, un peu plus tard que d'habitude. Mais il ne manque pas d'intérêt et se recommande à l'attention généreuse de nos coreligionnaires parisiens. Grâce à l'œuvre, près de 200 personnes ont échappé, pendant la dernière année, à la honte de la fosse commune, et leurs parents et amis peuvent aller prier sur leurs tombes. Nous ne saurions trop insister sur le caractère éminemment moral et consolant du *Repos éternel*, qui exerce, non sans difficulté, cette charité suprême, si bien dénommée par nos docteurs *cheçed chel emeth*.

— M. Hildefinger a été reçu cinquième à l'Ecole nationale des Chartes.

— Un avis consistorial, publié plus loin, vient combler un *desideratum* des habitués de la Synagogue de la rue Nazareth, privés depuis de longs mois du second officiant que les autres Temples possèdent et qui se plaignaient beaucoup de voir les offices autres que ceux du Sabbat négligés par l'administration consistoriale.

L'emploi de second *Hazzan*, si dignement, si pieusement rempli pendant de longues années par le vénéré Marcus Prague, a passé, depuis sa mort, par bien des titulaires, et, en dernier lieu, il avait été confié — à titre provisoire — à un officiant occasionnel.

La dignité du service souffrait évidemment de cet état de choses, auquel la prochaine nomination d'un titulaire va mettre fin. Il faut espérer que le concours donnera le résultat, que souhaitent les fidèles de la métropole de nos Synagogues parisiennes.

— La publication de l'annonce *Mariage*, faite dans nos trois numéros, a provoqué l'envoi de plusieurs propositions que nous avons immédiatement fait parvenir à l'adresse E. K., y désignée.

— A propos de la conférence de M. Lucien Lazard sur la légende du Juif de la rue des Billettes, il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'elle a fait l'objet de sa part d'un petit travail dans le 4e volume de l'*Annuaire des Archives israélites* (5648).

D'un autre côté, cette légende a été racontée dans les *Matinées du samedi* de Ben Lévi, un ouvrage devenu presque introuvable et qui mériterait, pour l'instruction et la distraction de la jeunesse israélite à peu près dénuée de livres de lecture, d'être réimprimé.

— M. Léon Cahun, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, est nommé conservateur adjoint à cet établissement.

— L'Académie de médecine, dans sa séance annuelle, a décerné sur le *Prix Barbier* 1,000 francs à M. le Dr Bruhl, en partage avec le Dr Dubief. *Prix Laborie*, 500 francs à M. le Dr Schwartz. *Prix Montbine*, une mention honorable à M. le Dr Delvaille, à Bayonne.

Départements

Nous avons eu occasion de parler récemment de l'asile des vieillards israélites de Lunéville. Le compte rendu que vient de publier l'administration de cet établissement philanthropique atteste une situation assez prospère, puisque le bilan se solde par un excédent. Ce qui est intéressant à noter, c'est la participation à l'œuvre, comme souscripteurs ou donateurs, de plusieurs chrétiens ; citons M. Edmond Guérin, la baronne de Ravinel, M. et Mme Poirine, M. Claude, etc , qui ont donné à cette institution israélite un témoignage de généreuse sympathie. Ce détail montre que, dans cette cité éclairée de Lunéville, la tolérance réciproque est une vertu familière, et que Chrétiens et Juifs savent s'estimer et faire échange de bons procédés, ce qui vaut assurément mieux que de se jalouser. Au point de vue moral autant qu'au point de vue philanthropique, l'asile israélite de Lunéville est donc une œuvre digne de tous les encouragements.

Alsace-Lorraine

A la suite de la délibération du Conseil municipal de Strasbourg accordant à la Communauté un terrain et une subvention pour l'édification de la nouvelle Synagogue remplaçant celle de la rue Sainte-Hélène, l'administration israélite a décidé d'entreprendre les travaux de construction le plus tôt possible. Pour la direction des travaux, son choix se serait porté sur M. Lévy, architecte à Carlsruhe, à qui l'on doit déjà la construction de la Synagogue de Luxembourg récemment inaugurée.

Etranger

M. le Dr A. Prungsheim, professeur de mathématiques à l'Université de Munich, a été élu membre de l'Académie des sciences de Bavière.

— La Communauté de Berlin vient de recevoir de M. Edmond Lachmann et de sa sœur un don de 75,000 marcs destiné à l'hôpital israélite.

— M. le Dr H.-I. Polack, directeur du lycée de Rotterdam, a été nommé professeur à l'Université de Gronningue.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN

Paris.— Alcan-Lévy, imp. du Consistoire israélite, r. Chauchat, 24



TEMPLE DE PARIS. — *Emploi vacant.* — AVIS. — Une place de MINISTRE-OFFICIANT DE 2e CLASSE est vacante dans la Communauté de Paris. Les avantages matériels attachés à cette situation consistent en un traitement de 2,500 fr. et le logement.

Les Ministres-Officiants qui désirent poser leur candidature sont priés d'envoyer leur demande au secrétariat général, rue Saint-Georges, 17.

N.-B. — Les candidats sont prévenus que tout déplacement pour se faire entendre, aura lieu à leurs risques et périls.

Le Consistoire entend absolument ne se charger d'aucuns frais de déplacement.

CONSISTOIRE ISRAELITE
DE PARIS

17, rue Saint-Georges
AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges,* où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

LA GERBE

Études, Souvenirs, Lettres, etc
PUBLIÉS
A L'OCCASION DU CINQUANTENAIRE
des *Archives Israélites* 1840-1890.

Prix par exemplaire :
Papier *ordinaire,* 3 fr. 50 avec envoi
Papier *de luxe,* 5 fr. 50 avec envoi

LVᵉ ANNÉE — Nº 51. — Jeudi 20 Décembre 1894 — LVᵉ ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1ᵉʳ janvier ou du 1ᵉʳ juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

RÉABONNEMENT POUR L'ANNÉE 1895

MM. les Abonnés dont la souscription aux *Archives* expire fin courant (échéance du 1ᵉʳ janvier 1895) sont priés de nous faire parvenir avant cette date le montant de leur renouvellement.

Le meilleur mode de payement est l'envoi d'un CHÈQUE, d'une TRAITE ou d'un MANDAT-POSTE à l'ordre du Directeur des *Archives israélites*, à Paris.

SOMMAIRE

QUELQUES VÉRITÉS

CE QUE C'EST QU'ÊTRE JUIF — L'ANTISÉMITISME HISTORIQUE

L'amitié entre gens d'intelligence et d'honneur est un sentiment des plus honorables et touchants, mais elle entraîne parfois un peu loin, et entraîne parfois aussi les gens sur un terrain qui ne leur est pas familier.

Un écrivain distingué, M. Anatole France, qui professait pour M. Darmesteter et sa femme l'affection la plus vive, a jugé bon de rendre justice à la mémoire du savant dans son « Courrier de Paris » de l'*Univers Illustré* du 24 novembre, et nous nous associons très volontiers à cette appréciation sous plus d'un rapport, mais nous nous en séparons quelque peu quand il écrit :

« James Darmesteter était Juif. Il en avait le masque, il en avait l'âme, cette âme opiniâtre et patiente qui n'a jamais cédé. Il était Juif avec une sorte de fidélité qui est encore de la foi. Assurément, il était affranchi de toute religion positive Il avait fait sa principale étude des mythes, et il s'était appliqué à reconnaître à la fois le mécanisme des langues et le mécanisme des religions. Il savait comment les croyances d'Israël se sont élaborées ; mais dans un certain sens il avait gardé sa créance à la Bible des Juifs. En dehors de toute confession, au-dessus de tout dogme, il était resté attaché à l'esprit des Ecritures. Bien plus, par un tour original de la pensée, il faisait entrer les plus belles parties du christianisme dans le judaïsme et, ramenant l'église à la synagogue, il réconciliait la mère et la fille, dans une Jérusalem idéale. Mais c'est la fille, comme de raison, qui reconnaît ses torts et confesse ses

erreurs. James Darmesteter trouvait que le christianisme a beaucoup de judaïsme. En réalité, c'était dans le crépuscule des dieux qu'il réconciliait le Messie avec les Juifs qui l'ont crucifié. Un pieux athéisme le disposait à toutes les conciliations, son syncrétisme est d'autant plus large qu'il embrasse des idées pures. Il avait raison; lorsqu'ils n'ont plus de prêtres, les dieux deviennent très faciles à vivre. Cela se voit dans les musées. Et si les hôtes de M. Guimet échangent, sur leurs socles d'ébène et de bronze, des regards irrités ou surpris, ils se tolèrent les uns les autres et le dialogue de leurs yeux vénérables se prolongera à jamais dans une paix auguste... »

Il faudrait pourtant s'entendre une bonne fois — et entre gens sincères, sans parti pris — sur ce que c'est que « être Juif ».

Voilà un homme dont on dit qu' « il était affranchi de toute religion positive », qu'il s'était établi en dehors de toute confession, affranchi de tout dogme, et c'est d'un pareil homme qu'on dit : « Il était Juif ». Juif par quoi et Juif comment? M. James Darmesteter avait écarté de sa vie toute pratique quelconque de la foi où il était né, ne s'est jamais associé à une œuvre confessionnelle, ne participait en aucune façon aux solennités de son culte, n'observait aucune de ses prescriptions, et s'est marié en dehors du Judaïsme, et vous le qualifiez de « Juif » !

Qu'on nous entende bien. Nous ne faisons de procès de tendance ni à sa mémoire, ni à personne : chacun est libre de vivre à sa guise, sans devoir compte de ce qu'il fait ou ne fait pas, de ce qu'il croit ou ne croit pas. Nous ne discutons l'orthodoxie de personne, et nous ne nous reconnaissons pas le moindre droit de discuter la mesure dans laquelle chacun obéit ou n'obéit pas aux conditions religieuses de son étiquette : juif, catholique, protestant, on peut l'être de bien des façons et à des degrés bien divers, mais encore faut-il, pour être considéré com tel — et non comme pur déiste, libre-penseur, sceptique — que l'on ne soit pas « disposé à toutes les conciliations » et que l'on donne des gages positifs — plus ou moins — à la croyance où l'on est né. Le « pieux athéisme» dont parle M. Anatole France est un pur mot, disons plus : un non-sens.

Si nous tenons à protester contre l'abus fait dans la circonstance du mot « Juif » et à ne considérer comme tels que les individus qui vivent comme tels à un degré quelconque, ce n'est pas tant à cause de James Darmesteter — qui, lui du moins, oublieux du Temple, ne l'était pas de la Bible et des prophètes — Non, c'est pour une autre raison que voici :

Des publicistes soutiennent maintes thèses, des financiers défendent tels systèmes, des hommes politiques suivent telles ou telles lignes de conduite, et parce que ces publicistes, ces financiers, ces hommes politiques sont nés israélites — sans que rien dans leur vie d'ailleurs ait de caractère israélite — on dit : « Les Juifs pensent ceci », on le chuchote, on l'imprime, et on nous solidarise en masse avec les opinions que chacun d'eux est d'ailleurs libre de professer pourvu que ses doctrines ne soient pas plus d'emblée déclarées miennes que son opulence ne m'enrichit ou que ses fautes ne me tachent!

L'antisémitisme a plus d'une corde à son arc : on connaît bien — on connaît trop — celui qui fait de la presse un levier, et qui fonde des journaux pour le propager ou qui inspire des journaux existants à large publicité, organes d'autant plus dangereux que ces journaux n'ont pas d'étiquette spéciale, d'estampille propre.

Mais une autre forme de ce dangereux virus, c'est celle qui affectionne les dehors de l'érudition. qui s'étale dans de gros volumes. Nous avions en son temps signalé ce système à propos d'un professeur récemment décédé, M. Claudio Jannet, entre les mains duquel l'économie politique était devenue un levier d'intolérance.

Nous tenons à relever d'aussi fâcheuses tendances dans l'œuvre de M. Marius Fontane, qui fait de l'histoire et de l'érudition (!) les instruments des haines violentes dont il paraît animé contre les Juifs.

Cet auteur d'une Histoire universelle vient de faire paraître un volume intitulé : *Le Christianisme*, où l'occasion lui paraissait trop belle pour ne pas immoler encore une fois les « Sémites » sur l'autel des « Aryens ». Oh! l'Arianisme! Quel thème à glorifications, et quelle mine de rapprochements acerbes, d'oppositions intolérantes !

Le passage suivant d'un article de Francisque Sarcey sur le nouveau volume montre que nous n'exagérons pas, et il ne faut pas oublier que le critique n'est pas mal disposé pour l'auteur, qu'il ne lui ménage pas les compliments, et que la *Judéophobie* de M. Marius Fontane lui semble un péché véniel :

« Volume à volume, M. Marius a suivi les Ayrens, qu'il a retrouvés partout, en Iranie, en Egypte, en Grèce, à Rome, et partout il a opposé la douceur exquise de leurs mœurs, leur influence bienfaisante au génie farouche des Sémites.

Oh! ça, M. Marius Fontane n'aime pas les Juifs. C'est je crois, chez lui une haine instinctive, irraisonnée. Il était antisémite bien avant qu'éclatât la question antisémitique; il va sans dire qu'il ne l'était qu'au point de vue historique. Mais à force de leur en vouloir de ce qu'ils avaient fait dans les âges passés, je crois bien qu'il les voit sans plaisir dans le nôtre.

Je le taquinais un jour parce qu'il avait dit dans je ne sais plus lequel de ses volumes que tous les Juifs avaient le sang gâté :

— Vous devez, lui disais-je, avoir, comme nous tous, connu quelques-unes de ces belles Juives qui ressemblent à la Judith de Vernet. Ce n'est certes pas un sang gâté qui court sous leur peau mate.

Il n'en voulut pas démordre. Les Juifs qui n'ont pas le sang gâté l'ont tout au moins âcre. Ils dérobent sous des apparences de santé la tare originelle. Ils l'ont presque tous. »

M. Sarcey avance timidement que cet antisémitisme



farouche n'existe chez M. Marius Fontane qu' « au point de vue historique », mais il est bien obligé d'avouer que ce sentiment n'est pas purement *historique* et les alliances de M. Marius Fontane dans les journaux ne sont pas pour nous détromper à cet égard. »

Ce qu'il y a de piquant, c'est que les pourfendeurs du journalisme font de la Judée un peuple d'Aryens lors de la naissance du christianisme et enrôlent Jésus-Christ dans leurs rangs.

« J'avais bien peur de retrouver dans le dernier volume où l'auteur nous transporte en Palestine la trace trop visible de cette idée préconçue. Mais non; la Galilée, où naquit Jésus-Christ, est pour lui peuplée d'Aryens, et Jésus-Christ a bien voulu se rattacher à cette noble race, dont nous sommes un des rameaux. »

Cet exemple nous suffit à lui seul. Quant on torture l'histoire à ce point, afin de satisfaire des animadversions instinctives, on est jugé comme historien; donc l'économie politique, l'histoire et la polémique de l'antisémitisme marchent de pair : on jongle avec les faits sociaux et les données comme d'autres — s'adressant à un plus vaste et plus impressionnable public — jonglent avec les incidents de la vie contemporaine, qualifient comme il leur plaît quiconque leur déplaît, et élèvent les *racontars* à la hauteur des documents!

ISIDORE CAHEN.

AFFAIRES TUNISIENNES

Voici le texte de l'allocution adressée par le Grand Rabbin de Tunis, le Caïd Elie Bourgel à M. Millet, le nouveau ministre résident de France, lors de la réception qui a eu lieu à l'occasion de son installation :

Monsieur le Résident Général,

J'ai l'honneur de vous présenter, comme grand-rabbin, une délégation du tribunal rabbinique, du Comité de secours et de bienfaisance israélite et la Communauté.

Nous venons respectueusement vous exprimer nos souhaits les plus cordiaux de bienvenue; nous formons tous nos vœux pour que votre séjour en Tunisie soit heureux et contribue à la prospérité de la Régence et au développement de ses relations avec le pays protecteur.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, du dévouement de tous nos coreligionnaires de Tunisie au Gouvernement de S. A. le Bey et au Gouvernement de la République.

Ils sont très reconnaissants envers leurs gouvernants pour la sollicitude bienveillante dont ils ont toujours été l'objet.

Comme leurs concitoyens des autres cultes, ils sont heureux du bon choix qu'a toujours fait la France de ses Résidents généraux en Tunisie, qui se sont constamment plu à concilier les intérêts de la Métropole avec ceux des indigènes musulmans ou israélites, à apporter dans ce pays les bienfaits de la civilisation française et à consolider ainsi les liens d'affection mutuelle et de gratitude qui unissent les Français et les Tunisiens.

Ce bon choix s'est continué en votre personne, monsieur le Ministre, de qui le passé constitue le meilleur gage de prospérité pour la Régence.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, nos plus respectueux hommages et l'expression de notre entier dévouement.

EN RUSSIE

Une des légendes les plus chères aux antisémites de l'Empire russe, est celle du Juif réfractaire à la loi du service militaire. Malheureusement pour nos ennemis, les statistiques officielles sont toujours en désaccord complet avec cette légende. Ces maudits chiffres donnent beaucoup de peine aux détracteurs d'Israël et, bien entendu, le mensonge et les injures remplacent alors la vérité. Cette année, comme les années précédentes, l'appel a donné des résultats satisfaisants qui ont prouvé une fois de plus l'empressement des Juifs à servir leur patrie.

— Il résulte d'une décision du Sénat en date du mois de mars, que les Juifs *diplômés* ont le droit de séjourner dans les campagnes, droit que la mauvaise foi administrative et policière s'est maintes fois efforcée de leur contester, malgré toute la clarté de la loi en question.

— On a vu, d'autre part, comment les Juifs nuisent aux intérêts de la population chrétienne. Mais c'étaient des faits d'un ordre matériel. En voici maintenant du domaine moral. Nos frères ont conquis une véritable renommée comme répétiteurs et professeurs privés. La partie éclairée de la population chrétienne recherche beaucoup le professeur juif. Et ce n'est qu'à coup de circulaires, comme celle que le Ministre de l'Instruction publique vient d'adresser tout récemment aux directeurs départementaux de son ministère, qu'on arrive — et y arrive-t-on? — à *forcer* les parents chrétiens à ne pas recourir aux services du Juif pour l'enseignement privé.

— Plusieurs de nos coreligionnaires viennent de recevoir des médailles pour services rendus à l'œuvre de la Croix Rouge.

— M. le docteur Dembo, le *grand champion de la Schechita*, vient de remporter une victoire scientifique de plus en faveur du système d'abatage juif, si ardemment défendu par lui à travers toute l'Europe. Sa communication faite le 27 novembre dernier à l'assemblée de médecine de Saint-Pétersbourg *sur les moyens de la conservation de la viande par l'effusion du sang*, lui a valu de chaleureuses félicitations de la part des sommités médicales de la capitale russe.

— Le prêtre russe si renommé sous le nom de *Jean de Kronstadt*, de passage à Yalta, a reçu une

délégation de la Communauté juive de cette ville, qui est venue lui exprimer les sentiments de reconnaissance pour un don de cent roubles qu'il a fait l'année dernière au Talmud-Thora de la petite ville de Schvinzian. Le prêtre orthodoxe a témoigné beaucoup de bienveillance à l'égard des délégués. En les reconduisant il leur dit: « J'aime tous les hommes et ne fais aucune distinction de race et de religion. Dieu Un nous a créés et c'est à lui seul que nous rendons notre âme et notre soupir. »

— On mande d'Akkerman (Bessarabie) au journal *Hamelitz*, que le premier convoi d'émigrants devant former une des colonies du baron de Hirsch en Argentine, est parti de cette ville le 14 novembre dernier. Les colons ont emporté avec eux un rouleau de la Thora, ainsi qu'un exemplaire du Talmud et d'autres livres sacrés. On ajoute que la Thora a été écrite spécialement pour les colons aux frais de M. Trachtman, et que l'inauguration accoutumée a eu lieu avec solennité une huitaine de jours avant le départ.

— Les grands commerçants juifs font en ce moment des démarches auprès du Ministre des Finances pour obtenir la permission de participer à l'exposition de Nijni-Nowgorod qui doit être ouverte prochainement. On ne sait pas encore quelle sera la réponse du Ministre.

— La *Société pour la propagation de l'instruction parmi les Juifs de Russie* se propose de faire paraître au commencement de l'année prochaine un recueil en langue russe, qui sera vendu au profit exclusif des écoles primaires juives en Russie. Tous les grands savants et écrivains contribuent à la rédaction de cette œuvre qui promet d'être d'un intérêt considérable.

— Le Comité central de Saint-Pétersbourg de la *Société de colonisation juive* est occupé en ce moment à régler les conditions de transport d'émigrants, pour éviter les abus de toute sorte au moment de l'embarquement et du débarquement, ainsi que pendant le long trajet maritime.

— A l'occasion du mariage du jeune Tzar, M. Zaïtzow, de Kieff, vient de faire le don de 36,000 roubles pour la fondation d'un hôpital de chirurgie.

CALOMNIEZ, CALOMNIEZ.....

C'est une victime de la calomnie, de l'aveu général — tous les orateurs l'ont répété — que les grands corps de l'Etat ont conduite dimanche, au milieu de la pompe officielle, à sa dernière demeure.

On sait que la calomnie, par le temps troublé qui court, est devenu un métier qu'on dit même lucratif. Elle a ses organes attitrés, ses *leaders* habiles dans l'art de démolir les hommes supérieurs, de ruiner les réputations, de ternir les gloires les plus pures.

Elle s'est attaquée à M. Burdeau, et a jeté à la figure de cet honnête homme, de ce travailleur infatigable, qui s'est élevé par les seuls efforts de son talent, de sa rare et primesautière intelligence, des plus basses couches de la démocratie jusqu'au sommet du pouvoir; elle lui a jeté un peu de cette boue qu'elle a prodiguée sans compter aux Israélites. Ce caractère loyal et noble s'est cabré, s'est révolté contre la diffamation. Il en a poursuivi juridiquement les auteurs, et il a trouvé douze honnêtes gens, formant le Jury d'assises, pour rendre justice à son passé sans tache. Il a obtenu complète satisfaction. Mais comme l'a si bien dit Beaumarchais : *Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose*, et ce quelque chose a fini par briser ce grand cœur. Voilà donc une victime de plus à l'actif de la secte qui s'est donné pour tâche de discréditer, avec les Juifs, les meilleurs citoyens. Elle vise aux têtes, et dans ce jeu de massacre moral, elle réussit malheureusement, grâce aux trop grandes licences de la Presse que — ironie du sort — le zèle d'un de nos coreligionnaires, le sénateur Lisbonne, a dotée d'un régime exceptionnel de liberté. L'antisémitisme, en effet, a grandi, a étendu ses méfaits, grâce à cette loi néfaste de 1881, dont l'adoption est due en grande partie aux législateurs d'origine israélite, qui fait la part si belle aux excès de plume, et qui permet, qui tolère les polémiques les plus violentes, qui couvre de sa protection ces campagnes perfides engagées contre les collectivités, et favorise ces haines de race et de classe qui fleurissent comme au temps du Moyen-âge.

M. Burdeau, le Président de la Chambre, qui emporte dans la tombe d'universels regrets, était un ennemi décidé de cette intolérance qui relève la tête, et Israël, que les rancunes les moins avouables persistent à poursuivre, gardera pieusement le souvenir de cet homme d'Etat, qui écrivit en mai 1893 des pages si éloquentes et d'une si parfaite discrétion sur les Juifs de Russie et leur sort alors si critique, si pitoyable. Les *Archives* ont reproduit, dans leur numéro du 11 mai 1893, les principaux passages de l'article publié dans le *Matin* par l'ancien ministre de la Marine et le futur Président de la Chambre. Il fallait du courage pour oser, au milieu du silence presque général de la Presse, plaider la cause des victimes de la persécution, et élever la voix en faveur de la tolérance. Mais M. Burdeau, tout en ménageant les légitimes susceptibilités d'un pays ami, ne pouvait leur faire le sacrifice de ses convictions libérales, de son amour ardent, passionné de la justice et l'égalité, et ce que tant d'hommes politiques pensaient tout bas, il osait lui, le dire tout haut, avec une exquise justesse d'expression qui parlait plus éloquemment que les plus brûlantes apostrophes.

Et plus tard, quand appelé à diriger les débats de la Chambre, il eut affaire à ces députés heureusement rares qui voulaient introduire à la tribune nationale les insinuations malveillantes contre toute une classe de citoyens qui ont libre cours dans la Presse, il n'hésita pas avec une énergie, une promptitude, un à-propos qui furent remarqués, à leur barrer le passage.

C'était un apôtre de la liberté et de la tolérance

que celui qui est tombé, frappé par les mêmes basses diffamations qui s'acharnent contre Israël. Aussi le Judaïsme français, qui a la mémoire du cœur et le culte de la reconnaissance, s'associe-t-il avec émotion et gratitude aux regrets universels causés par cette fin prématurée d'un homme qui était appelé, par son caractère et son intelligence, à rendre à son pays de signalés services, et qui l'a honoré par une carrière courte, mais pleine de grandes actions.

PELONI.

Correspondances particulières des Archives

Angleterre

Londres, le 16 décembre.

Dans le *Strand Magazine* de ce mois, il y a un article, signé Francis Montefiore, sur la vénérable Synagogue portugaise de Bevis Marks. Les illustrations consistent en un portrait de l'officiant M. Proco, de l'extérieur de l'édifice, de plusieurs rouleaux de la Loi, de l'intérieur du Temple, l'*Almémor* et le dais du mariage, le portrait de Sir Moses Montefiore, en uniforme de *Deputy lieutenant* — sous-préfet d'un comté. — Toutefois, ce qu'il y a de plus intéressant c'est le fac-similé de l'extrait de naissance de Lord Beaconsfield : Benjamin, fils d'Isaac et de Maria d'Israeli, vendredi 19 Tebet 5565, 21 décembre 1804 (circoncis par) D. A. Lindo, 26 Tebet 5565, (attesté par) D. J. de Castro. Sir Francis ajoute : Heureusement, il n'y a, aujourd'hui, aucun danger qu'on démolisse le vieil édifice, et il est permis d'espérer qu'il restera encore debout pendant des siècles; comme la principale Synagogue de la plus ancienne Communauté israélite de la Grande-Bretagne.

— L'assistance publique israélite de Londres n'est plus aux abois, grâce à quelques cœurs généreux, qui ont souscrit — à temps — la somme de 6,950 livres sterling pour la relever. Il y aura de nouveaux ateliers dans un nouveau local et dont l'ameublement et l'outillage seront défrayés par Mme Lionel Lucas, directrice honoraire des travaux.

A. H.

Turquie

Salonique, le 14 décembre.

J'ai eu, ces derniers jours, l'honneur d'être présenté à un grand fonctionnaire très bien vu au Palais, et qui se trouvait de passage à Salonique. J'expliquais à Son Excellence mes projets pour la diffusion à l'avenir de la langue turque parmi les israélites Salonikiotes. On était venu à parler fidélité. Son Excellence m'a assuré que les Turcs ont une absolue confiance en nos coreligionnaires. « Les israélites et les Turcs, a-t-elle ajouté, s'accordent sur presque tous les points; ils ont entre eux de grandes affinités, en un mot ces deux peuples sont fais pour s'entendre..... »

Nos coreligionnaires orientaux ne perdraient rien s'ils se donnaient la peine de méditer ces paroles sorties d'une bouche des plus autorisées. Les premiers ne font pas ce qu'ils devraient faire pour se rapprocher des Osmanlis. Rares, très rares sont ceux qui comprennent suffisamment la belle et harmonieuse langue turque. Cela provient de l'instruction très élémentaire qu'on reçoit à l'école sur cette matière. On devrait s'appliquer dans nos institution à faire pour le turc autant qu'on y fait pour le français et même plus. L'*Alliance* a tout intérêt à remanier le programme des études qu'on fait dans nos parages. L'enseignement de la langue du pays doit aller au moins de pair avec celui du français.

Notre sympathique directeur de l'école de garçons, M. Matalon, a été très heureusement inspiré en adoptant la langue turque pour l'étude de l'histoire de Turquie. Si les directeurs de toutes nos écoles suivaient le même exemple, il y aurait un grand pas de fait. Les autres suivraient tous seuls, puisqu'il n'y a que le premier pas qui coûte.

SAMUEL S. LEVY

P. S. — Les journaux de Constantinople applaudissent à la création dans cette ville d'un Séminaire israélite. Ils souhaitent à la nouvelle institution tout le développement qu'elle comporte dans un pays où la population israélite est si dense et où toutes les confessions jouissent des plus grandes libertés.

S. S. L.

VARIÉTÉS

LE COLONEL JAMBE DE BOIS

Le journal de Lille *L'Echo du Nord* avait publié sur notre brave coreligionnaire, le colonel G.-L. Jacob, qui vient de mourir, les intéressants détails qui suivent :

Nous apprenons, avec une affliction qui sera partagée par tous les survivants de l'armée du Nord, la mort du brave que les soldats de Faidherbe avaient baptisé de ce glorieux sobriquet : le colonel Jacob. Il n'est personne à Lille et dans les Flandres qui ne se souvienne de lui, et nombre de nos concitoyens le revoient encore, au fond de leur mémoire, défilant avec ses mobilisés devant la colonne de 92, en route pour le champ de bataille. Bizarre et touchant, ce cavalier à jambe de bois, dont le visage sanguin, coupé d'une épaisse moustache rousse, avait une expression tout à la fois énergique et joviale.

Gustave-Léon Jacob n'était notre compatriote que par adoption : il était né à Paris en 1832. A dix-sept ans, il s'était engagé et il avait conquis ses premiers grades, quand éclata la guerre de Crimée. Il laissa une de ses jambes devant les bastions de Sébastopol, fut mis en réforme, et reçut en récompense de sa belle conduite devant l'ennemi la croix de la Légion d'honneur et une place de percepteur. Les événements de 1870 le trouvèrent à Hazebrouck, exerçant ses fonctions dans les Finances. La nouvelle de nos premiers désastres galvanisa l'ancien soldat, qui, dès la formation de nos régiments de marche, et malgré son infirmité, se mit à la disposition du général Farre, qui lui lui confia le commandement d'un régiment de mobilisés.

Après avoir fait bravement toute la campagne du Nord, pendant laquelle il renonça à sa solde en faveur des familles des mobilisés malheureux, il rentra dans la vie civile, fut

promu officier de la Légion d'honneur et nommé successivement receveur des finances à Dunkerque, puis trésorier-général de la Creuse. Dans ces dernières années, la santé du colonel Jacob fut attaquée par la maladie qui devait la détruire; il lutta d'abord contre le mal avec l'énergie propre à son caractère, mais il dut finalement se résigner à prendre sa retraite, et il s'en fut alors chercher à Nice le doux climat que lui recommandaient les médecins. C'est là qu'il est décédé.

Nous traduisons la pensée de tous ses anciens compagnons d'armes en exprimant le regret de n'avoir pu rendre les honneurs suprêmes à ce digne citoyen, qui fut un si brave soldat et un si dévoué patriote.

Le lendemain, le même journal insérait la lettre qu'on va lire de M. le Grand-Rabbin de Lille :

Monsieur le rédacteur en chef,

Je viens de lire l'intéressante notice que vous avez consacrée au brave colonel *Jambe-de-Bois*, le très regretté Gustave-Léon Jacob.

Voudriez-vous ajouter que cet excellent patriote était Israélite et, en qualité de résident à Dunkerque, appartenait à la circonscription consistoriale de Lille ?

Un jour viendra, je l'espère, où, pour honorer la mémoire d'un de nos concitoyens, il importera peu de savoir quelle religion il professait.

Mais, hélas! nous vivons à une époque où, par un mépris condamnable des principes de la responsabilité personnelle et individuelle, toute une honorable collectivité est gratuitement mise en cause à propos de fautes commises par l'un des siens, de faits délictueux du premier malandrin venu, ou de condamnations de n'importe quel filou, dont le nom trahit une consonnance sémitique.

Nous sommes donc dans l'*obligation* de nous réclamer des honneurs rendus à la mémoire de ceux qui, comme Jacob, ont servi si glorieusement leur pays.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'hommage de mes sentiments les plus distingués.

EMILE CAHEN,
Grand-Rabbin de Lille.

ANTOINE RUBINSTEIN

Pour une race de *mercantis*, comme écrivent les antisémites, la nôtre a tout de même produit des musiciens de génie tels que les Meyerbeer, les Halévy, les Mendelssohn. Antoine Rubinstein, qui vient de mourir rassasié de gloire et à qui la haute société de Pétersbourg a fait de si splendides funérailles, appartenait lui aussi, par sa naissance, au Judaïsme qu'il abjura plus tard par nécessité sociale, pour pouvoir gravir ces sommets de l'art interdits en Russie à ceux qui ne partagent pas le culte orthodoxe. Ce pianiste éminent, ce musicien génial, dont la Russie s'enorgueillit et qui avait conquis une célébrité européenne, que les plus hauts représentants de l'autocratie moscovite traitaient sur un pied d'égalité, qui a joui des faveurs des empereurs Nicolas, Alexandre II, Alexandre III, était issu de la grande famille juive. C'est au milieu des Juifs qu'il se plaisait, c'est leur société qu'il recherchait, et il compta parmi nos coreligionnaires de fidèles amitiés.

Mais il y a plus. Son œuvre est profondément juive; c'est dans la Bible qu'il faut chercher la source de cette inspiration qui a produit de si beaux joyaux musicaux.

Ses mélodies hébraïques : *A la porte du Paradis*, son opéra, *Moïse* ; *Agar dans le désert*, scène dramatique ; son oratorio, *La Tour de Babel*, le *Paradis perdu*, *Sulamith*, enfin les *Macchabées* qui, représentés à Berlin devant la Cour impériale, obtinrent un succès retentissant, accusent, plus encore que les traits de sa physionomie si caractéristiques, son origine juive.

Malgré l'eau du baptême, Rubinstein avait l'âme juive. Et si l'on veut se rappeler qu'il y a un siècle les Juifs ne connaissaient rien de la musique, que cet art leur était absolument étranger, on est surpris des pas de géant qu'ils ont fait et l'on constate que la vocation des chiffres n'a pas fait tort chez eux au développement des plus pures inspirations et de l'expression merveilleuse des sentiments humains.

NOUVELLES DIVERSES

MM. de Rothschild frères viennent de faire une nouvelle distribution de 20,000 francs et de 40,000 bons de pain aux vingt arrondissements de Paris.

— M. Durckheim, docteur ès lettres, chargé d'un cours de science sociale et de pédagogie à la Faculté des lettres de Bordeaux, est nommé professeur adjoint à ladite Faculté.

— Le concours ouvert pour la nomination à quatre places d' « auditeurs de 2e classe au Conseil d'Etat » s'est terminé dimanche. Une de ces places (le second rang) a été attribuée à M. Paul Grunebaum-Ballin, un de nos brillants lauréats universitaires.

Nous croyons savoir que le nouvel auditeur prépare une thèse de doctorat sur un sujet qui a déjà été touché dans les *Archives* et qui offre un intérêt spécial pour nos lecteurs : l'histoire du célèbre duc de Naxos.

— La 9e chambre du tribunal de police correctionnelle de la Seine, présidée par M. Bidault de l'Isle, a statué sur le procès en diffamation intenté par MM. Emmanuel, Edouard et Charles Bloch, tailleurs civils et militaires, à M. Gaston Méry, rédacteur à la *Libre Parole*, et au gérant de ce journal.

Le tribunal a condamné M. Gaston Méry et le gérant chacun à 50 francs d'amende et aux dépens pour tous dommages-intérêts. La *Libre Parole* devra, en outre, insérer le jugement.

— Rappelons que c'est dimanche 23 décembre, premier jour de Hanoucah, que sera prêché, à 4 h. 1/2, à la Synagogue de la rue de la Victoire, par M. le Grand-Rabbin de Paris, le sermon de charité en faveur des Ecoles israélites consistoriales.

— Sont nommés :

Juge au tribunal de 1re instance de Privas (Ardèche), M. Carcassonne, juge suppléant au tribunal d'Alais;

Juge suppléant au tribunal de 1re instance de Vienne (Isère), M. Emile Javal, avocat.

— Notre érudit collaborateur M. Léon Kahn continue la série si brillante de ses publications sur les origines de la Communauté juive de Paris. Il vient de réunir, en un volume élégant, le travail si intéressant, bourré de faits curieux et absolument inédits, qui a paru dans les colonnes des *Archives* sous ce titre : *Les Juifs de Paris au dix-huitième siècle*, d'après les archives de la lieutenance générale de police. L'ouvrage vient de paraître chez Durlacher, 83 *bis*, rue Lafayette, et tous ceux qui s'intéressent aux choses du passé s'empresseront de donner place dans leur bibliothèque à un livre qui jette une si vive lumière sur la condition des Juifs de Paris au dernier siècle et abonde en révélations piquantes, en traits singulièrement caractéristiques.

— M. Gaston Sciama, industriel, a été élu membre de la Chambre de commerce de Paris pour six ans. Il vient en tête des nouveaux élus.

Etranger

— A la Société de littérature et d'histoire juives de Hambourg, M. le Dr Rosenthal de Rogasen a donné une conférence fort originale. Sujet : *Koheleth, Hamlet et Faust*. Il a montré la parenté intellectuelle de ces ouvrages amers; mais il a, en même temps, dégagé la supériorité du *Koheleth* sur les deux autres œuvres et montré que les problèmes humains les plus passionnants avaient été abordés par la Bible.

— On annonce la mort de Mme la baronne Mayer-Charles de Rothschild de Francfort, mère des baronnes Salomon et James-Edouard de Rothschild de Paris, qui s'est toujours signalée par sa grande charité et qui a fondé plusieurs établissements scolaires et philanthropiques.

— Un grand honneur vient d'être fait aux Israélites de l'importante ville de San Francisco : M Adolphe Sutro a été élu maire par une forte majorité. M. Sutro est le fils d'un Rabbin de Westphalie, connu surtout comme un protecteur de la science et des arts. Sa riche bibliothèque contient des manuscrits hébraïques.

— Le banquier A. Arons, de Bromberg, a légué à la Communauté israélite de cette ville un terrain dans la Victoriastrasse et une somme de 200,000 marcs pour la construction d'un hôpital israélite.

— Le mouvement d'immigration judéo-russe en Amérique s'est notablement ralenti cette année. Alors qu'en 1893 le chiffre des immigrants avait atteint, de janvier à septembre, 106,000, il n'a été, pour la même période de 1894, que de 47,000, soit un déficit de 47,000. Que la condition des Israélites s'améliore en Russie, et l'émigration se trouvera arrêtée.

— CONCOURS LITTÉRAIRE ISRAÉLITE. — La Société littéraire israélite, dans sa dernière assemblée, a fixé comme suit les sujets des concours qu'elle organise : 1° *Etude d'après les sources historiques du développement et des mérites de l'organisation du Judaïsme européen*. (Le prix est de 1,000 couronnes; les travaux devront être écrits dans une des langues suivantes : hongrois, allemand, français, anglais, italien, et remis au plus tard le 31 mars 1896.) — 2° *Histoire d'une Communauté israélite du pays*. (Prix, 590 couronnes; jusqu'au 31 mars 1895.)

Cette Société, qui compte 800 membres et qui dispose d'un capital de 15,000 francs, a en même temps décidé la publication de la traduction en hongrois de la Bible.

— D'après les comptes fournis à l'assemblée de la Communauté de Berlin, tenue le 25 novembre, la situation financière est excellente Le dernier exercice se solde par un excédent de 152,000 marcs, en augmentation sur le précédent, qui était déjà de 80,000 marcs. Voilà des chiffres qui font envie, si on les compare à ceux que notre administration israélite parisienne n'ose pas avouer.

— Nous avons reçu de Turin, et lu avec intérêt, le compte rendu de l'Hospice-Hôpital israélite de cette ville, dont l'idée première appartient à feu M. S. Sinigaglia, décédé en 1864, et dont les premiers fonds furent fournis par lui en 1862.

Grâce à de nombreux dons israélites et au concours de la municipalité de Turin, l'œuvre a prospéré, et elle est, depuis le 28 octobre dernier, installée dans un confortable et spacieux local.

A cette occasion, M. le Grand-Rabbin S. Ghiron, président de l'institution, a prononcé un discours empreint des sentiments les plus élevés.

— Le *Figaro* annonce la mort à Sydney de M. E.-L Montefiore. Il était le frère de M. Montefiore Lévy, sénateur de Belgique, qui présida à Bruxelles, la dernière Conférence monétaire, mais la branche de cette famille à laquelle il appartient s'était fixée en Australie depuis environ soixante ans. Quand M. E.-L Montefiore (de Sydney) est mort, il était directeur de l'*Art Gallery*, le plus beau musée de peinture d'Australie, à la fondation duquel il avait activement contribué, et dont sir Alfred Stephen avait été le premier président M. E.-L. Montefiore avait de la sympathie pour la France et tenait l'art français en haute estime; il lui avait donné, au musée de Sydney, la première place, malgré la pression du « Royal Academy ». Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN

Paris. — Alcan-Lévy, imp. du Consistoire israélite, r. Chauchat, 24



CONSISTOIRE ISRAÉLITE DE PARIS

17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au *Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges*, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

ANNUAIRE
DES
ARCHIVES ISRAÉLITES
pour 5655 (94-95)
PAR **H. PRAGUE**
Un beau volume de 116 pages
PRIX FRANCO : **1 fr. 10**

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU NORD DE L'ESPAGNE

Le Conseil d'administration de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations qu'il leur sera payé, à partir du 1er octobre prochain :

1° Nord-Espagne, 3e série, n° 23, à raison de.......... 7 fr. 50
Nord-Espagne, 4e série, n° 19, à raison de.......... 7 fr. 50
Nord-Espagne, 5e série, n° 13, à raison.......... 7 fr. 50
Priorité Barcelone, n° 29, à raison de.......... 7 fr. 50
Spéciales Pampelune, n° 34, à raison de.......... 7 fr. 50
Ségovie à Medina del Campo, n° 20, à raison de.......... 7 fr. 50

A Paris : à la Société Générale du Crédit Mobilier Espagnol, 69, rue de la Victoire ;
A Paris, Lyon et **Genève :** au Crédit Lyonnais ;
A Lyon : à la Société Lyonnaise, palais Saint-Pierre ;
A Madrid : A la gare du Nord et à la Société générale de Crédit Mobilier Espagnol ;
A Bruxelles : à la succursale de la Banque de Paris et des Pays-Bas

2° Est de l'Espagne, garantie par le Nord, n° 16, à raison de..... 7 fr. 25
A Paris : au Crédit Mobilier Espagnol, 69, rue de la Victoire ;
A Lyon : à la Société Lyonnaise.

CAISSE DE DÉPOTS GRATUITS

Les actions et obligations sont reçues gratuitement en dépôt dans la caisse de la Compagnie des Chemins de fer du Nord de l'Espagne, 69, rue de la Victoire, à Paris. Il est remis à chaque titulaire un certificat nominatif de dépôt sur la présentation duquel il pourra, s'il le désire, encaisser à Madrid les coupons des titres déposés à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Excursions en Egypte, Haute-Egypte, Syrie et Palestine.

Organisées avec le concours de l'Agence française des voyages : « Indicateurs Duchemin ».

Trois itinéraires différents comprenant les frais de transport, le logement et la nourriture, les guides et interprètes.

1er itinéraire (du 14 décembre 1894 au 18 janvier 1895) : l'Egypte et le Nil, jusqu'à la première cataracte. Prix : 1re cl., 2,050 fr. ; 2e cl., 1.900 fr.

2e itinéraire (du 11 janvier 1895 au 15 février 1895) : La Syrie, la Palestine et l'Egypte. Prix : 1re cl., 2,900 fr., 2e cl., 1,900 fr.

3e itinéraire (du 14 décembre 1894 au 15 février 1895) ; l'Egypte, le Nil jusqu'à la première cataracte, la Syrie et la Palestine. Prix : 1re cl., 3,200 fr. ; 2e cl. 2,990 fr.

Le nombre des places est limité. Les inscriptions pour chaque excursion devront être faites au moins 10 jours avant la date du départ au bureau centrale des « Indicateurs Duchemin » (Agence française des voyages), 20, rue des Grammont, à Paris.

On peut se procurer des renseignements et des prospectus détaillés : à la gare de Paris P. L. M. et dans les bureaux de ville ci-après désignés : rue Saint-Lazare, 88 ; rue des Petites-Ecuries, 11, rue de Rambuteau, 6 ; rue du Louvre, 44 ; rue de Rennes, 45 ; rue Saint-Martin, 251 ; place de la République, 16 ; rue Sainte-Anne, 6, et rue Molière, 7 ; rue Tiquetonne, 54 ; et au bureau général des billets de chemins de fer de l'Hôtel Terminus de la gare de Paris-Saint-Lazare (Général Ticket-Office).

Ce numéro contient le titre et la table des matières de 1894

LV° ANNÉE — N° 52. — Jeudi 27 Décembre 1894 — LV° ANNÉE

ARCHIVES ISRAELITES

RECUEIL POLITIQUE ET RELIGIEUX

HEBDOMADAIRE

Directeur : ISIDORE CAHEN

PRIX DE L'ABONNEMENT :

France, un an, 20 fr.; six mois, 12 fr.
Étranger, — 25 fr.; — 14 fr.

DIRECTION : 9, RUE DE BERLIN, A PARIS

PRIX DU NUMÉRO :

Année courante. . . . . . . » 50 centimes
Années antérieures . . . . . 1 »

Rédacteur en chef : H. PRAGUE

PRIX DES ANNONCES :

La ligne.................. 1 fr. 50
Intérieur du journal...... 3 fr. »
Pour insertions de longue haleine, ou à répéter fréquemment, on traite à forfait

Les Abonnements partent du 1er janvier ou du 1er juillet précédent. — Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.

Pour la VENTE AU NUMÉRO : S'adresser *exclusivement*, Maison Alcan-Lévy, 24, rue Chauchat (rez-de-chaussée)

RÉABONNEMENT POUR L'ANNÉE 1895

MM. les Abonnés dont la souscription aux *Archives* **expire avec ce numéro (échéance du 1er janvier 1895) sont priés de nous faire parvenir avant cette date le montant de leur renouvellement.**

Le meilleur mode de payement est l'envoi d'un CHÈQUE, **d'une** TRAITE **ou d'un** MANDAT-POSTE **à l'ordre du Directeur des** *Archives israélites*, **à Paris.**

SOMMAIRE

SOMMES-NOUS DÉFENDUS?

L'année civile 1894 finit tristement pour le Judaïsme, pour la France et la civilisation. Le retentissant et lamentable procès qui passionnait l'opinion publique et qui a été jugé à huis-clos a eu son épilogue samedi dernier.

Ceux qui attendraient de notre part une discussion nouvelle sur cette affaire ou sur la sentence seront détrompés. Quand le silence ne nous serait pas commandé par les convenances, par le deuil de deux respectables familles en pleurs, il le serait par la situation précaire où la campagne effroyable menée par l'antisémitisme place, non seulement nous minorité israélite, mais toutes les minorités, les protestants d'abord, bien plus nombreux que nous, et tous ceux — infiniment plus nombreux encore — qui, nés catholiques ou même chrétiens, vivent en dehors de l'atmosphère mortelle des haines confessionnelles.

Mais, pour restreindre en ce moment la sphère de nos préoccupations à ce qui touche nos coreligionnaires, nous estimons — et nous le disons hautement, quelque usage que puissent faire de notre langage les individus qui ont une escopette braquée derrière chacune de nos paroles — nous estimons que, grâce aux provocations par où est terrorisée l'immense majorité de la France honnête, nos intérêts sont menacés, nos droits sont méconnus, la sécurité de notre avenir est insuffisamment protégée.

Il a été publié la semaine dernière, à Paris, un article effroyable dont par respect pour nos lecteurs nous n'oserions citer le texte tout entier. Nous nous bornons, pour qu'on puisse l'apprécier, à l'extrait suivant :

«... D'après les récents arrêts du Grand Kahal secret

« de la Juiverie — dont les faits et gestes n'échappent « plus à notre contre police aryenne — on doit nous « faire *expier nos sévérités envers Dreyfus par un « immense krach financier, par une tuerie « franco-allemande et par une série de meurtres « rituels.*

« Oui, mères françaises, pour se venger de notre « patriotisme, les chefs occultes du Judaïsme ont « décidé, *qu'en la prochaine année Israël mange-« rait ses azymes saturés de ce sang que le sacrifi-« cateur tire de pauvres bébés chrétiens qui dispa-« raissent de temps à autre, d'une façon mystérieuse. « Seulement, cette fois-ci, ce sera une* HÉCATOMBE et « *ce sera par centaines que l'on saignera des en-« fants chrétiens pour la Pâque prochaine.*

« Le krach, la guerre, passe encore, nous sommes « si habitués à ces méfaits classiques des Juifs! Mais « le crime rituel, *l'horrible martyre destiné à nos « enfants, qu'en pensez-vous, mères françaises?*

« Au point où en sont les choses, *il faut détruire « les Juifs, les chasser jusqu'au dernier de chez « nous, ou bien périr par eux.* En ce mois fatidique « où nos pères célébraient le renouveau du Solstice « d'hiver, la fête du New-Heyl, *il nous faut revenir « aux hécatombes qui marquaient la nuit-mère « dans l'antique Celtide.* »

L'égalité devant la loi proprement dite existe encore en France, et nous avons pleine confiance dans ceux, juges ou jury, qui auraient à l'appliquer. Les lois même existent, suffisantes — en dépit des émoussements regrettables qu'elles ont subies — pour nous protéger.

Que manque-t-il donc pour que les Israélites puissent se flatter encore d'avoir en France une patrie — et non pas seulement ce que les livres saints appellent « une tente pour la nuit »? Ce qui manque, c'est la volonté d'appliquer les *lois existantes*, c'est le courage de braver le parti qui se rit et des lois et de leur application possible.

Que la législation fournisse à une autorité protectrice des citoyens les moyens de réfréner une propagande homicide, il n'y a pas besoin de longs développements pour le prouver : il suffit de consulter les textes et de les citer, ce que nous faisons immédiatement.

Le décret loi du 12 août 1848 portait :

« Article 7 : Quiconque, par l'un des moyens énoncés en l'article 1er de la loi du 17 mai 1819, aura cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris ou la haine des citoyens les uns contre les autres, sera puni des peines précitées en l'article précédent (1). »

On objecte que le décret précité a été abrogé par la loi du 29 juillet 1881. Soit : mais la loi précitée du 29 juillet 1881 porte :

Article 24. Ceux qui par les moyens énoncés en l'article précédent (2) auront directement provoqué à commettre les crimes de meurtre, pillage et incendie, seront punis *dans le cas où cette provocation n'aurait pas produit d'effet*, de 3 mois à 2 ans d'emprisonnement et de 100 à 8,000 francs d'amende.

Qu'il y ait lieu aujourd'hui d'appliquer ces dispositions légales et avec la rigueur qu'elles autorisent, nous n'avons non plus besoin de longues discussions pour le prouver. Les passages que nous avons cités justifient amplement cette manière de voir. Dira-t on que cette publication rencontre, jusqu'à présent, une générale indifférence ; mais jeter des brûlots sur une maison ou sur une meule sans qu'ils arrivent à leurs fins, y a-t-il dans cette circonstance de quoi amnistier l'incendiaire ?

ISIDORE CAHEN.

(1) Article 6 : Seront punis d'un emprisonnement de 15 jours à 2 ans et d'une amende de 100 à 4,000 francs.

(2) Article 23 : Ceux qui soit par des discours, cris ou menaces, proférés dans des lieux ou réunions publiques, soit par des écrits, des *imprimés* vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans des lieux ou réunions publiques, etc.

AFFAIRES ALGERIENES

Quand nous avons établi la parenté morale entre l'anarchisme et l'antisémitisme, les adeptes de cette dernière doctrine, Drumont en tête, ont réclamé violemment contre cette assimilation.

Voici un fait qui prouve qu'elle était justifiée et que l'apologie des crimes de l'anarchie et la haine des Juifs ont plus qu'une vague analogie.

Devant la cour d'assises d'Oran (Algérie), a comparu dernièrement un aubergiste de l'Hillil, Raygo Jean-Théophile qui, le 25 juin dernier, prononça publiquement les paroles suivantes devant des personnes qui s'entretenaient de l'assassinat du Président Carnot :

« Ce sont les Juifs qui ne vont pas être contents ! ils ont perdu leur protecteur Carnot; si j'avais un cochon, je le tuerais aujourd'hui en mémoire de cette date. ».

Le même jour, dans la soirée, il dit encore devant quelques personnes et dans lieu un public ; « C'est un salop (le Président de la République), un protecteur de Juifs. Il gracié Ben Soussan. On a bien fait de le poignarder. »

Le repentir manifesté par l'accusé lui a valu, à la surprise générale l'acquittement du jury. Mais on retiendra de cette cause la preuve que l'antisémitisme est, en électricité morale, un dangereux conducteur d'anarchie.

UNE CORRESPONDANCE D'UN HAUT INTÉRÊT

De Juive à Empereur

Au plus fort moment de la tourmente antisémitique, alors qu'en Allemagne la faction hostile aux droits des Juifs se prévalait des plus puissants appuis à la Cour, l'empereur Guillaume reçut la lettre suivante écrite en anglais, portant la date du 29 mars 1890.

Elle était ainsi conçue :

« Sire, une étrangère peut-elle espérer d'être pardonnée si elle ose s'adresser à Votre Majesté impériale au sujet



d'une question qui lui tient beaucoup à cœur? Feu mon mari le baron Karl de Rothschild a été pendant plusieurs années honoré de l'amitié et de la confiance du vénéré grand-père de Votre Majesté impériale. Moi-même, durant vingt ans, j'ai reçu de nombreuses preuves de bienveillance et d'affection de l'impératrice Augusta dont le souvenir me restera toujours cher. Cette pensée m'encourage à vous écrire ce qui suit.

« Votre Majesté Impériale a prouvé dans une occasion récente combien elle était au-dessus des préjugés et combien profonde était la pitié qu'elle éprouvait envers les pauvres et les déshérités. Tant d'humanité, de clairvoyance et de fermeté doivent provoquer la plus profonde admiration et éveiller d'heureuses espérances, non seulement pour l'Allemagne, mais pour toute l'Europe.

« Aussi puis-je espérer de ne pas faire en vain appel à l'équité de Votre Majesté impériale en vous conjurant de vouloir prendre en considération la situation de vos sujets juifs et de ne pas permettre que le préjugé et la malveillance s'exercent sur eux. Croyez-moi, ils sont parmi les plus dévoués sujets de Votre Majesté. On ne trouverait, je crois, un seul cas pouvant démentir ce sentiment.

« Qu'allègue-t-on contre eux? Qu'ils aiment l'argent, qu'ils ne songent qu'à amasser des richesses?

Mais quelle autre carrière leur avait-on laissée ouverte si ce n'est celle du commerce et du négoce. De quelle autre manière pouvaient-ils faire valoir leur intelligence, leur activité, leur énergie; jusqu'à ces derniers temps, aucune fonction publique, soit dans le domaine de la science, soit dans le service de l'Etat, ne leur étant accessible?

Les générations succédaient aux générations ; elles n'avaient devant elles qu'une seule espérance, celle de faire fortune.

« Cette situation injuste commençait à s'améliorer, que déjà on tente d'y revenir par un étrange retour aux préjugés du passé. Votre Majesté Impériale est trop juste, trop éclairée, pour admettre pareil revirement contre une partie de ses sujets. Vous suivrez l'impulsion de votre cœur, la lumière de votre propre esprit, votre penchant à la justice, et vous ne prêterez pas l'oreille aux excitations, à l'intolérance de ceux qui voudraient, contrairement aux enseignements de leur religion, présenter et traiter avec injustice une partie des sujets de Votre Majesté sur le dévouement et le patriotisme desquels vous pouvez compter avec confiance. »

L'auteur de cette lettre, où à chaque ligne perce un grand cœur, n'était autre que Mme la baronne de Rothschild, de Francfort, qui vient de mourir.

Voici maintenant la réponse du Monarque :

« Sa Majesté l'empereur et roi a reçu votre distinguée lettre du 22 du mois. Mon auguste maître n'a pu comprendre quelles sont les circonstances qui, au moment actuel, ont pu inspirer de si vives inquiétudes en ce qui concerne le traitement des sujets juifs de Sa Majesté, dont vous parlez dans votre lettre.

« Sa Majesté a la même bienveillance *paternelle* pour *tous* (1) ses sujets sans distinction d'état social et de religion. Les sujets juifs peuvent être d'autant plus assurés de son auguste *protection*, qu'ils s'efforceront, ainsi que vous le dites, de ne le céder à une autre classe de la population en tout ce qui concerne le *vrai* patriotisme et la *vraie* vertu civique. »

Par ordre de Sa Majesté,
Signé : DE LUCANUS,
Conseiller intime, chef du cabinet civil de l'Empereur.

Ces lettres, que les journaux allemands viennent seulement de publier, méritent d'être précieusement recueillies. La démarche de Mme la baronne Mayer Charles de Rothschild honore grandement sa mémoire. A-t-elle laissé un testament, nous l'ignorons. Mais on ne peut en rêver un plus grandiose, au point de vue moral et israélite, que ce plaidoyer d'une grande Juive en faveur de ses coreligionnaires vilipendés et menacés. La défunte baronne a passé sur cette terre en faisant beaucoup de bien. Les institutions charitables et scolaires dont elle a doté la Communauté de Francfort l'attestent. Ses sentiments religieux étaient assez tièdes, à en juger par les alliances catholiques contractées par ses plus jeunes filles.

Mais, suivant une magnifique parole du Talmud *Iesch Koné Olamo beschaa achath* « la félicité éternelle peut être gagnée en un instant », et certes l'heure où son cœur d'israélite dicta à Mme la baronne de Rothschild cette noble et courageuse lettre à l'empereur est la plus belle de sa vie d'ici-bas, devant le Tribunal céleste, celle qui compte dans l'Eternité.

H. PRAGUE.

(1) Les mots en italique sont soulignés dans l'original.

CHARITÉ

LA QUÊTE DE HANOUCAH

Le sermon de charité prêché par M. le Grand-Rabbin de Paris en faveur de la Caisse des écoles israélites de la capitale avait attiré dimanche soir, à la Synagogue de la rue de la Victoire, une affluence considérable de fidèles désireux de s'associer à cette bonne et pieuse œuvre. C'est devant une salle comble que le sympathique chef spirituel de la Communauté a porté la parole sacrée. Nous sommes heureux de reproduire ci-après son éloquente allocution :

Chers Frères,

La fête sous l'invocation de laquelle nous vous avons adressé l'appel de charité auquel vous venez si généreusement répondre aujourd'hui, se nomme, vous le savez, la fête de la Rénovation. C'est pour perpétuer le souvenir du triomphe des Machabées, de la restauration du Temple, du rétablissement des saints autels, de la rénovation enfin du culte et de l'indépendance d'Israël que fut institué le Hanouka.

En choisissant les auspices de cette date, entre toutes mémorable dans les annales de notre histoire, nous avons pensé que les instances nouvelles et plus pressantes que jamais dont nous devons solliciter votre infatigable dévouement aux intérêts de la Communauté seraient particulièrement mieux accueillies à l'occasion de cet anniversaire destiné à célébrer et à entretenir à travers les âges un renouveau de ferveur religieuse et d'étroite solidarité en Israël.

Vous savez, mes Frères, l'objet tout spécial de notre sollicitude, en ce jour, au milieu cependant de tant d'autres que nous ne cessons de recommander à votre bienfaisance et qui la trouvent toujours en éveil. Nos écoles et nos cours d'instruction religieuse traversent une crise qui réclame d'énergiques remèdes.

Il serait profondément injuste de méconnaître les efforts déjà tentés dans cette voie par la Communauté, par ses élus, par les administrateurs de nos œuvres d'éducation. Là, en effet, comme dans toutes les branches de la charité et de l'assistance israélites, les témoignages de dévouement ne se sont pas manifestés seulement par le concours matériel des libéralités, mais aussi par le concours moral et l'assiduité personnelle de ceux de nos frères et de nos sœurs qui consacrent à l'éducation de nos jeunes générations leur temps, leur expérience et leurs lumières.

Ce n'est donc pas à un ralentissement de zèle, mais plutôt à des circonstances supérieures à nos prévisions et aux bonnes volontés que doit être attribuée la situation précaire où se trouve actuellement notre œuvre d'éducation religieuse. Depuis assez longtemps déjà les ressources ne s'équilibraient que bien péniblement avec les nécessités. De graves conjonctures que vous ne connaissez que trop, sont survenues et nous ont débordés. La population toujours croissante de nos écoles s'est accrue, dans des proportions considérables, du douloureux appoint que lui apportaient des centaines de familles juives venant chercher dans notre sein le refuge à l'exil.

Nous voici plus que jamais démunis des moyens d'accueillir ou plutôt de recueillir ces enfants de nos frères malheureux, si un effort nouveau et vigoureux tarde à intervenir. Vers quelles écoles, vers quels asiles seront-ils dirigés, en dehors du Judaïsme? Est-il sûr même que des écoles ou des asiles s'ouvrent pour eux et qu'ils soient appelés à recevoir d'autre éducation, d'autre instruction que celles, suspendues à tant de chances diverses, qu'ils recevront au foyer domestique, forcément distrait des aspirations idéales et des préoccupations religieuses par les impérieux soucis de la vie matérielle dans une nouvelle patrie?

Et cependant, mes Frères, pouvons-nous, dans la plus favorable même des hypothèses, nous en tenir simplement à l'espoir que tous ces enfants ne demeureront pas livrés à l'inconnu, et que tout au moins les écoles neutres, dues à la prévoyance des pouvoirs publics, les admettront aux bienfaits de l'instruction générale?

Certes, ils y trouveront des maîtres vigilants et consciencieux; ils y recevront la culture intellectuelle et des leçons de morale; mais d'une morale qui ressemble à la science et qui s'adresse davantage peut-être au cerveau de l'enfant qu'à son cœur: et le cœur de l'enfant a tout autant besoin d'être modelé et façonné que son intelligence.

Non, mes frères, l'intelligence et le cœur des enfants n'ont pas encore assez d'envergure pour se pénétrer des beautés de la morale en elle-même, moins encore pour percevoir la toute-puissance et la magnificence de la Divinité par son expression philosophique sans le secours de son expression religieuse.

Je ne sais, mes frères, s'il existe en effet, comme on le prétend, des âmes assez extraordinairement trempées pour arriver à la conception et à la pratique de la vertu sans le secours d'aucunes convictions religieuses. Mais il est permis de douter que ces âmes mêmes aient traversé la phase inévitable des impressions et des enseignements religieux de l'enfance sans en avoir, inconsciemment peut-être, gardé l'empreinte : toutes les vertus, de près ou de loin, découlent de cette source.

Aimer Dieu et le vénérer par la simple grâce du raisonnement enseigné, sans manifester cet amour et cette vénération par la prière et par l'assiduité aux cérémonies du culte, ce sont des sentiments difficilement compatibles avec de jeunes générations. C'est bien plutôt dans l'accomplissement des exercices pieux, dans l'étude des livres saints, dans la lecture de nos belles prières, dans tous les éléments enfin de l'éducation religieuse que l'enfance se forme aux règles de la morale, comme dans l'ordre des connaissances profanes, elle se forme aux règles de la grammaire. On apprend à parler correctement, à calculer juste, à raisonner droit: pourquoi ne faudrait-il pas un enseignement aussi pour savoir bien agir?

Mes frères, permettez-moi d'ajouter encore que ce n'est pas seulement dans ses relations et pour ses relations avec la morale générale, que notre religion doit faire l'objet d'un sérieux enseignement dans nos écoles. Je pense que nos rites, nos usages, les pratiques de notre Culte doivent être plus que jamais enseignés et commentés dans leur véritable esprit, c'est-à-dire, accompagnés des explications toujours rationnelles, qui au lieu de les présenter comme un simple legs de notre tradition et de notre histoire, recommandé à la fidélité de nos souvenirs, les placent sous leur juste et lumineux aspect, et leur impriment le vrai caractère de raison qui les rend compatibles aussi bien avec l'esprit de discussion qu'avec les exigences de la vie moderne.

Je cherche en vain ce qui s'oppose à ce qu'un Israélite sincèrement et parfaitement pratiquant soit un homme de son pays et de son siècle.

Ce n'est pas, en tout cas, à l'heure présente, que nous serions excusables de nous laisser aller à l'indulgence envers le relâchement, et plus que jamais les maîtres à qui nous confions notre jeunesse, ont la tâche de lui enseigner toutes les beautés de notre religion, de lui rappeler toutes les gloires et aussi toutes les misères de notre histoire, et de tirer des unes et des autres les leçons et les espérances qui s'y trouvent en germe.

Mes frères, bien des œuvres de charité se disputent votre concours. Il serait téméraire de vouloir établir entre elles un ordre quelconque d'utilité ou même de nécessité. Mais je ne porterai préjudice à aucune d'elles en affirmant le principe d'intérêt primordial que présente, à notre époque surtout, l'œuvre de l'éducation religieuse.

Qu'il me soit permis, sans crainte de paraître ravaler une si grave question à des considérations d'ordre très matériel, d'affirmer que les libéralités consacrées à une telle œuvre se récupéreront plus tard dans la réduction des autres charges qui pèsent aujourd'hui sur le domaine trop vaste des nécessités charitables. Plus en effet, les jeunes générations seront armées d'une forte et haute éducation morale, plus elles seront pénétrées du sentiment du devoir, du respect et du culte de l'idéal divin, plus l'avenir verra diminuer les chances de

misère intellectuelle et physique dont souffre l'humanité, moins il y aura de souffrances à guérir, de défaillances à réparer. La charité appliquée à l'éducation religieuse de l'enfance devient ainsi une sorte de placement avantageux au profit de la charité générale, au profit du bien de l'humanité tout entière. C'est de la prévoyance, c'est de l'assurance sociale, en même temps que l'accomplissement d'un pieux devoir envers la jeunesse déshéritée, envers la jeunesse hélas! déjà errante, déjà exilée.

Ne laissez pas ces enfants dans l'ignorance de leur foi, et je dirai même dans l'ignorance de leur mission ; car en leur enseignant notre religion et notre histoire, leurs maitres leur apprendront que la Société moderne a pour base la Loi Mosaïque, le Décalogue qui est l'origine de tous les Codes, et que le devoir héréditaire du Judaïsme est de se tenir toujours ainsi à l'avant-garde de toute justice, de toute moralité, de toute civilisation. כי מציון תצא תורה Amen!

La quête qui a suivi et les offrandes envoyées directement aux dames patronnesses ont produit un total d'environ 40,000 francs.

Correspondances particulières des Archives

Roumanie

Jassy, le 16 décembre.

Parmi les nombreuses accusations fausses dont nous autres Juifs roumains sommes accablés par les hommes d'Etat et les politiciens chrétiens de la Roumanie, il y en a une dont les *Archives israélites* n'ont jamais entretenu leurs lecteurs.

C'est une lacune que je me propose de combler aujourd'hui.

Cette accusation, aussi fausse que malveillante, est la suivante :

Les soi-disant patriotes roumains de la Roumanie libre soutiennent que leurs frères de la Transylvanie (province du royaume de Roumanie) souffrent énormément des persécutions inhumaines que leur infligent les Hongrois. Les journaux politiques français, anglais, italiens et autres ont longuement discuté cette question, sur laquelle il ne m'appartient pas de me prononcer, d'autant plus qu'elle est fort controversée. Ce que je veux retenir de toute cette interminable polémique, c'est l'accusation absurde que ce sont les Juifs hongrois qui causent ces persécutions et que ce sont nos coreligionnaires de la Hongrie qui, pour se venger des souffrances que les Roumains de la Roumanie libre infligent à leurs compatriotes juifs, emploient tous les moyens pour dénationaliser les Roumains de Hongrie et pour les maghiariser contre leur volonté. Nos détracteurs ne négligent rien pour répandre cette calomnie par la presse et par la parole, dans les conciliabules de la *Ligue nationale*, à Bucarest et de ses succursales dans tous les coins du pays.

Le but de cet infâme calomnie est de faire croire aux populations roumaines, loyales et honnêtes, qui condamnent la conduite des politiciens à notre égard, que nous Juifs nous sommes les ennemis de leur race et pour légitimer ainsi, dans le pays et à l'étranger, les persécutions dirigées contre nous.

C'est très ingénieux que de faire d'une pierre deux coups, mais voilà qu'un Roumain chrétien distingué, M. Grégoire Moldovau, rédacteur de la *Revue Ungaria*, dans son numéro de novembre dernier, adresse à M. V. A. Ureche, président de la *Ligue nationale* à Bucarest, une lettre ouverte dont j'extrais quelques passages que je traduis et qui suffisent pour démontrer que si les Roumains de la Transylvanie et de Hongrie sont persécutés, les Juifs roumains de la Roumanie indépendante le sont mille fois plus, malgré leur patriotisme ardent et leur soumission aux lois iniques édictées contre eux.

Voici comment s'exprime M. Moldovau :

« Je suis Roumain, mais mon roumanisme ne va pas jusqu'à vous suivre dans vos aventures en pays étrangers et dans vos fourberies menaçantes pour l'Etat et la nation. Mon roumanisme vise le développement des forces internes de la nation. Que diriez-vous si quelqu'un portait devant l'étranger nos affaires intérieures? Si on vous accusait : 1° de spolier 700,000 Juifs (1) (contre les prescriptions du traité de Berlin) de tous les droits de citoyens? Vous avez assez d'esprit pour leur prendre des contributions et pour les enrôler dans l'armée, mais vous n'avez pas autant de sentiment pour leur accorder les droits de citoyens, en échange de leur argent et de leur sang sacrifiés. En foulant aux pieds tous les points de vue de l'humanité et de la civilisation, vous tenez 700,000 individus dans l'esclavage, bien que depuis des siècles ils soient les enfants du pays autant que vous-mêmes. Il est injuste que vous, sénateur, Président de la *Ligue*, qui réclamez des autres Etats, pour des citoyens investis de tous les droits des citoyens, encore d'autres avantages, au sein du Sénat vous oubliez cette humanité et prêchez que, sur le sol de la Roumanie, seuls les Roumains et les Grecs orientaux peuvent posséder les droits de citoyens.

« 2° De n'avoir pas aujourd'hui accordé la Constitution de la patrie-mère aux populations d'autres langues de la Dobroudja ; de n'avoir pas fait place à celles-ci dans la représentation de la nation; de ne point respecter leurs langues; de leur imposer la langue roumaine à l'école et dans l'administration. Derrière vous, les Mahométans de la Dobroudja, méprisés et persécutés par vous, émigrent par milliers; uniquement par haine, vous escortez les Juifs jusqu'à la frontière, vous les chassez du pays au nom de la civilisation et de l'humanité.

« 3° Qu'on vous rappelle l'expulsion de l'auteur de la pièce théâtrale *Nunta de la Valeni* (2) et du rédacteur de l'*Evenimentul* (3), parce qu'ils n'ont pas voulu flatter votre manie exagératoire? Vous, vous êtes parfaits! Il est permis d'écrire sur votre compte, mais malheur à celui qui ose vous critiquer. Il est perdu.

« Tandis que vous poussez les citoyens de l'Etat Maghiar à agir contre leur propre pays et à l'accuser devant l'étranger, vous arrachez la langue de celui qui ose parler à l'étranger contre vous et brisez la plume de celui qui se permet d'écrire contre vous. C'est la morale admirable et logique que vous possédez. . . . .

. . . .

(1) M. Moldovau se trompe. Nous ne comptons en Roumanie pas même 250,000 âmes juives, parce que l'émigration continue. La semaine passée, 35 familles composant 172 âmes sont parties pour Chypre, aujourd'hui possession anglaise.

N. du C.

(2) Un Juif instruit.

(3) Un autre Juif.

N. du C.



« S'il est quelque chose qui n'appartient point au cadre de la civilisation, de l'humanité et de la chrétienté de l'Europe d'aujourd'hui, c'est assurément votre haine indescriptible contre une nation paisible qui ne vous a fait aucun mal; etc. »

N'est-il pas douloureux que de tels reproches soient faits à la nation roumaine, si clémente et si généreuse? Ses gouvernants la servent mal. Le temps n'est pas loin, espérons-le, où elle saura faire cesser ce triste état de choses.

Que la noble nation roumaine ne nous est pas du tout hostile, je pourrais le prouver par d'innombrables faits dans différentes occasions. Mais voici un cas récent : Les étudiants en médecine de la Faculté de Jassy se sont constitués en *Association*. Le Conseil professoral a encouragé cette *Association* et a donné aux jeunes étudiants des conseils sages et patriotiques. Le résultat en est que les étudiants juifs ont été admis dans l'*Association* fondée le 8/20 novembre dernier et que, lors de l'élection du Comité dirigeant, qui se compose de neuf membres, quatre étudiants israélites ont été élus pour en faire partie, savoir : M. Salomovitz, vice-président; M. Steureanu (Stern), secrétaire; M. Goldenberg et M. Schapira, membres.

J'aime à penser que ce noble exemple aura pour conséquence l'admission de tous les étudiants juifs dans l'*Association générale des étudiants universitaires roumains* de Bucarest et de Jassy; ce qui sera justice et équité pour nos jeunes coreligionnaires, en même temps qu'un honneur pour l'*Association* en question. N. O.

Actualités

IMAGES

J'aime à flâner devant la vitrine du marchand de journaux ; on regarde les caricatures, on écoute les réflexions du passant, on se fait une idée qui en vaut une autre de l'opinion publique. Et puis, l'avouerai-je? j'ai ma petite vanité, et elle fut agréablement chatouillée jadis devant la vitrine du marchand de journaux. Je ne suis pourtant pas un homme politique : jamais Alfred Petit ou Gil Baër ne daigna me sceller sur les épaules une tête de bouledogue ou m'appliquer sur la figure une trompe d'éléphant, ce qui prouve, si je puis dire, la joie des élus. Mais cette satisfaction d'orgueil, je l'ai éprouvée en partie en me voyant, non, il est vrai, représenté personnellement, mais du moins représente abstraitement, mais symbolisé, mais idéalisé — comme Juif. « Nous » étions un superbe gaillard, et cela me flattait à tous points de vue — qui dominait le monde, qui terrassait l'univers par sa vigueur et par son génie. Le gaillard était mal dessiné, mais tout de même en « nous » contemplant sous ces traits, en « nous » voyant lutter contre des légions d'hommes, je me redressais fièrement, comme le soldat de plomb d'Andersen.

Hélas ! que les temps sont changés, et nos traits aussi. Un matin je « nous » vis avec une carte géographique dans la tête, ni plus ni moins, cher lecteur. Les parties du monde étaient nos vices, les pays nos défauts, les provinces nos tics ; et le plus humiliant c'était que nous avions de petits vices, des défauts mesquins, de grotesques tics. C'est avec cela que nous damnions le monde ! J'espérais un moment, par galanterie, qu'on allait attribuer aux dames l'honneur de notre puissance ; ah bien oui : le Monsieur qui vous dessine vous a-t-il vues, belles lectrices, dans un de ces miroirs qui déforment et enlaidissent les plus jolies choses, ou bien a t-il les yeux d'un romancier naturaliste ? Je ne sais ; mais je ne suis pas assez mal élevé pour dire ce qu'a fait de vous, sur le papier seulement, Dieu merci — son vilain crayon.

Après le caractère, après le visage, on s'en est pris à l'intelligence : des idées d'enfants dans des têtes de gnômes. Nous refusons de « donner » notre parole, nous la « prêtons », et autres inepties du même genre. Depuis quelque temps le procédé a changé : nous nous sommes transformés en personnages de charades ; dans ces charades, véritables rebus, nous nous livrons à de petites, ou de grosses infamies. Y a t-il eu dans la semaine quelque histoire de mœurs ou quelque escroquerie ; vite, nous en devenons les héros : il nous est aussi arrivé de remplacer, ne vous déplaise, des gens de la plus haute noblesse, et cela en des compositions lourdes, informe, d'un horrible rouge verdâtre.

Mais tant mieux, me direz-vous : ces dessins, ces couleurs rappellent la caricature allemande; si l'anticémitisme ne sait pas s'exprimer clairement, gaiement, à la française, n'est-ce pas la meilleure preuve qu'importé d'outre-Rhin, il n'est pas arrivé à obtenir sa naturalisation. Et je réponds que c'est très vrai Vous me dites encore : Mais les contradictions entre le type qu'on nous donne et l'importance qu'on nous attribue ne rendent-elles pas invraisemblable ceci ou cela, ceci et cela ? Et je suis obligé de m'incliner. Vous insistez : on nous représente des infirmes, des cuistres, des crétins ; mais chacun ne crée-t-il pas ses dieux et ses diables à son image ? L'artiste ne fait-il pas selon son tempérament ses héros les bons et les méchants, ou gigantesques, comme Balzac, ou poètes, comme Racine, ou... J'en conclus... Oui, je vois ce que vous concluez et vous raisonnez à ravir. J'ajouterai même que comme ces dessins n'ont rien de beau, ni de touchant, ni de spirituel, ils ne suggèrent rien à l'esprit ni au cœur ; je n'ai jamais entendu la réflexion du passant.

Tout cela n'empêche que j'étais joliment peu fier jadis et que j'aimerais mieux avoir tort que d'être si laid pour avoir raison.

LÉVY EMMANUEL.

NOUVELLES DIVERSES

L'Académie des sciences a, dans sa séance solonnelle annuelle, décerné les prix suivants :

Grand prix des sciences mathématiques (3,000 francs), à M. Julius Weingarten (?).

Prix Plumex, (2,500 fr.) en partage (moitié) à M. J Auscher.

Prix Pourat (1,800 fr.) à M. Kaufmann.

— M. Sylvain Lévi, docteur ès lettres, maître de

conférences à la Sorbonne, directeur adjoint d'études pour la langue sanscrite à l'Ecole pratique des hautes études, est nommé professeur de langue et littérature sanscrites au Collège de France, en remplacement de M. Foureaux.

M. Sylvain Lévi, un jeune, est un Parisien, un enfant du Marais, comme ses camarades MM. Henri Becker, professeur au lycée Michelet, et Lucien Lazard, l'archiviste paléographe.

— M. Manheimer a été reçu premier au concours de l'internat des asiles d'aliénés de la Seine.

— Un service funèbre à la mémoire de Mme la baronne Louise de Rothschild, dont nous avons annoncé la mort à Francfort-sur-Mein, réunissait lundi matin dernier, à la Synagogue de la rue de la Victoire, les membres de la famille habitant Paris.

Dans la plus stricte intimité, M. le Grand-Rabbin Zadoc Kahn a récité des prières en hébreu et en français pour le repos de l'âme de la défunte. Le chœur a exécuté des chants funèbres et accompagné l'officiant.

— Nous avons reçu la liste des souscriptions en faveur de l'Oratoire israélite dans la station thermale si réputée de Vichy.

Il a été versé, par 120 souscripteurs, la somme de souscriptions volontaires d'environ 2,400 francs.

— Soirée amicale, samedi dernier, chez les étudiants israélites russes, dans le local de leur Association, 3, rue du Petit-Moine, à l'occasion de la fête de *Hanoukah*. Plusieurs discours et lectures par les étudiants les plus versés en histoire et science juives pour expliquer à leurs camarades le sens de la fête de Hanoukah.

Notons entre autres la conférence de M. Papérine, étudiant en médecine, sur les trois partis qui s'agitaient au sein du Judaïsme au temps de Maccabées, conférence chaleureusement applaudie.

Après les discours de circonstance, un thé fut offert par l'Association à tous les membres présents, pendant que plusieurs membres lisaient des morceaux littéraires très réussis. M. Horowitz a lu un poème intitulé *Hanoukah*; M. Rokéah a évoqué une scène de *La Misère juive*. Enfin, M. Sapirstein, jeune nouvelliste, qui a débuté avec succès, il y a un an, dans la collection Ben-Avigdor, a lu une de ses nouvelles qui a obtenu beaucoup de succès.

L.

Etranger

— On mande de Berlin que le député antisémite Leuss vient d'être condamné à trois ans de travaux forcés pour faux serment.

— La reine régente de Hollande vient de conférer les insignes d'officier de l'Ordre néerlandais à M. Elias Modigliani, un explorateur israélite, chargé déjà trois fois d'une mission scientifique dans les colonies hollandaises, principalement dans les îles de Batavia.

— Une cérémonie de prestation de serment de fidélité des sujets israélites russes, analogue à celles de Vienne et de Paris, a eu lieu, le 2 décembre, à la grande Synagogue de Londres, en présence d'un millier de personnes. M. le Grand-Rabbin Adler a expliqué successivement à ses auditeurs, en anglais et en allemand, le caractère de la formalité qu'ils étaient appelés à remplir.

— Le Judaïsme russe a perdu un de ses membres distingués en la personne de M. L. Binstock, représentant à Jaffa du Comité d'Odessa pour l'assistance des colons et des artisans en Palestine, mort subitement le 22 octobre dernier, à l'âge de 60 ans.

Ecrivain de talent, M. Binstock s'est voué pendant toute sa vie au service de ses frères. Né en 1833 dans une petite ville de la Volhynie, M. L. Binstock, après avoir fait des études au Gymnase de la ville de Zitomir, est entré à l'Institut Rabbinique qui existait à cette époque à Zitomir. Il en sortit et fut nommé bientôt Rabbin du gouvernement à Zitomir même.

Devenu populaire dans les milieux officiels, M. L. Binstock fut nommé par le gouvernement rédacteur en chef du *Journal officiel du gouvernement de la Volhynie* Il fut chargé en outre de l'enseignement religieux au Gymnase des jeunes filles à Zitomir et des fonctions d'*Israélite savant* auprès du gouverneur de la Volhynie.

En se chargeant, il y a à peu près trois ans, de la direction à Jaffa des affaires de la société palestinienne, M. L. Binstock a assumé une tâche assez lourde dans des circonstances extrêmement défavorables. On nous assure qu'il remplissait ses fonctions non seulement avec un dévouement sans bornes, mais aussi avec beaucoup de distinction. A.L.

— Vient de paraître à Vienne (Autriche), le deuxième fascicule de la publication *Minisrach Umimarabh* d'Orient et d'Occident, publication hébraïque mensuelle, littéraire et scientifique, qui a pour éditeur et rédacteur en chef: Ruben M. Braïnn.

Cette publication est forte de dix grandes feuilles d'imprimerie et a pour collaborateurs les plus distingués hébraïsants de notre époque.

— La grande Synagogue de Saint-Pétersbourg était, l'un de ces derniers soirs de novembre, parée comme aux jours de grande fête. On y recevait en grande pompe un *Sepher Torah* que Mme Amélie Poliakoff, femme de M. Jacob Poliakoff de Taganrock, avait fait écrire et offrait au saint lieu. Voici quelques détails pittoresques sur cette cérémonie pieuse, qui avait attiré une foule énorme dans la maison de Dieu : Les invités s'étaient réunis dans la salle de la Communauté qui porte le nom d'Alexandre, en souvenir du Tsar.

Là, on finit le texte du saint rouleau. Puis, sous la conduite des huissiers, le cortège pénétra dans la Synagogue. Il était composé d'une double file de porteurs de cierges. Un dais volant porté par quatre jeunes gens abritait M. Poliakoff, qui tenait entre ses bras le *Sepher* et qu'accompagnait la donatrice. A sa rencontre se présentèrent le Rabbin et les principaux notables de la Communauté, portant également les *Sepharim* qui venaient recevoir le nouveau Pentateuque, ce pendant les chœurs entonnaient des chants d'allégresse et la procession fit plusieurs fois le tour de la Synagogue, puis le rabbin monta en chaire, etc.

Ce que nous avons tenu à relever dans cette cérémonie, ce sont les côtés absolument originaux de la procession lumineuse, qu'on ne connaît pas dans nos Communautés françaises.

Le Directeur, gérant responsable : ISIDORE CAHEN

Paris.—Alcan-Lévy, imp. du Consistoire israélite, r. Chauchat, 24



(42e *Année*)

Contentieux universel

ANCIENNE MAISON DE STRASBOURG

Fondée en 1852

Emmanuel LOEB

RUE DE PROVENCE, 46

PARIS

Recouvrement de créances et affaires de successions, en France et à l'étranger.

NOTA : Il n'y a ni frais, ni honoraires à payer en cas d'insuccès.

La maison ne se charge à aucun titre des renseignements, vente de fonds, prêts ou emprunts. (901)

LE BEC AUER Breveté S. G. D. G. SIÈGE SOCIAL : **151, r. de Courcelles**

MÉFIEZ-VOUS des CONTREFACTEURS

IL PRÉSENTE LES AVANTAGES SUIVANTS :

1° Il s'installe sans frais à la place d'un bec ordinaire, sur le même pas de vis;
2° Sa lumière, grâce à sa fixité, ne fatigue pas la vue;
3° Consommant moins de gaz il produit moins de chaleur.

L'Économie *réalisée* ***en trois mois d'hiver*** *dans* ***certains établissements*** *par le Bec AUER a remboursé, et au-delà le prix des becs.*

Si ces établissements étaient éclairés précédemment à l'électricité le remboursement de la dépense se fait en deux mois.

MÉFIEZ-VOUS DES CONTREFACTEURS

Exigez la Marque ★ **S. F. AUER** ★

MAGASINS de VENTE et d'EXPÉRIENCES } **17, Boul. Montmartre – 7, Boul. Beaumarchais**
116, Rue de Rennes à PARIS.

et chez tous les bons Appareilleurs de Paris et de la Banlieue.

BEC AUER
Durée du Manchon de 1.000 à 1.500 heures

PLUS de 600,000 BECS VENDUS en FRANCE

INSTITUTION SPRINGER

34-36, *rue de la Tour-d'Auvergne*
PARIS

ZIEGEL, S. ENGELMANN et L. PRAX
DIRECTEURS

Médaille d'argent à l'Exposition Universelle

Études commerciales et industrielles, études spéciales des langues vivantes. — Préparation aux baccalauréats et aux écoles du gouvernement. — Répétitions du lycée Condorcet et du collège Rollin. — Service de voitures.

Instruction religieuse donnée par M. le Rabbin Israël Lévi. (237)

55 Années de succès

58 Récompenses dont 16 diplômes d'honneur et 16 médailles d'or.

GRAND PRIX EXP. UNIV. LYON 1894
2 MÉD. D'OR EXP. UNIV. ANVERS 1894

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

LE SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE,

Souverain contre les **Indigestions**, les **Maux d'estomac**, du **cœur**, de **tête** etc

Dans une infusion pectorale bien chaude, il *réagit admirablement contre* **rhumes, refroidissements, grippe,** etc.

Il est en même temps « excellent » pour les dents, la bouche, et tous les soins de la toilette.

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **Ricqlès** *sur les flacons*

CONSISTOIRE ISRAELITE
DE PARIS
17, rue Saint-Georges

AVIS

Le Consistoire a l'honneur d'informer les personnes qui ont un décès à déclarer qu'elles peuvent s'adresser au ***Secrétariat général, 17, rue Saint-Georges,*** où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin.

Il informe, en outre, les familles éprouvées par un deuil, qu'il leur sera, à l'avenir, envoyé un duplicata du compte des frais payés en leur nom au Secrétariat général. (909)

VINS DE BORDEAUX

de propriétaire

Fournisseur spécialement recommandé

H. PUYMALY

CHATEAU-LAFOSSE

CAUDÉRAN BORDEAUX

Récolte 1892 . fr.	95	Récolte 1888 . fr.	110
— 1891 . . »	100	— 1886 . fr.	145
— 1890 . »	100	— 1885 . . fr.	183

La barrique de 228 litres; vin logé et rendu franco en gare de l'acheteur

(916)

ROBES ET MANTEAUX

S. MAX, 93, rue Montmartre, Paris

Nouveautés en broderie et soutache. — Passé et perles

Spécialité pour amazones

(953)

DENTS **SOINS EXTRACTIONS** et *POSE* par **l'Insensibilisateur**

Traitement consciencieux. — **PRIX MODÉRÉS**

INSTITUT DENTAIRE **2, Rue Richer** angle du Fg Poissonnière

Maxime DROSSNER, DIRECTEUR

VERITABLES PRUNES D'AGEN

Goûtez et comparez

Caisson	5 kilos impériales.........	6 fr.
—	5 kilos qualité supérieure.	7 50
—	3 kilos fruits extra....... .	8 fr.

Expédition *franco* à domicile contre mandat-poste adressé à

Élie DUBOS, domaine de Korne, par Boé près Agen (Lot-et-Garonne)

(594)

VINS ROUGES יין כשר לפסח **ET BLANCS**

Vve SAMUEL ATHIAS ET Cie

Montpellier - Cournonterral

Avec l'aide du שחט חזן **aux références**

de M. Z. KAHN, Grand-Rabbin du Consistoire Central

CERTIFICAT DE M. LE RABBIN DE NIMES

MARQUE DEPOSEE

Représentants acceptés avec bonnes références.

Seuls successeurs de M. Samuel Athias. — **Adresser** exactement les lettres à Veuve **Athias** et Cie, **Montpellier-Cournonterral** (831)



CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Fêtes du Jour de l'An

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Jour de l'An, les billets d'aller et retour délivrés du 27 décembre 1894 au 1er janvier 1895, seront tous valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 4 janvier.

Les billets d'aller et retour de ou pour Paris, Lyon ou Marseille, conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Théodore DREYFUS

30, Rue Taitbout, Paris

anciennement 24, rue Taitbout

DÉPOT A LA DOUANE, 11, RUE DE LA DOUANE

Tapis d'Orient et d'Europe

AUTHENTICITÉ GARANTIE

(876)



